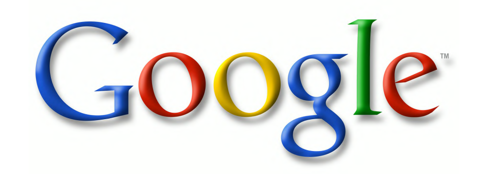


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

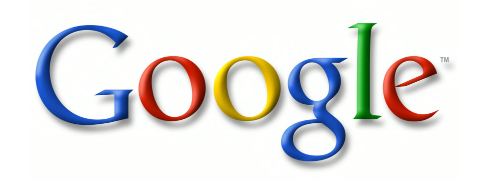
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

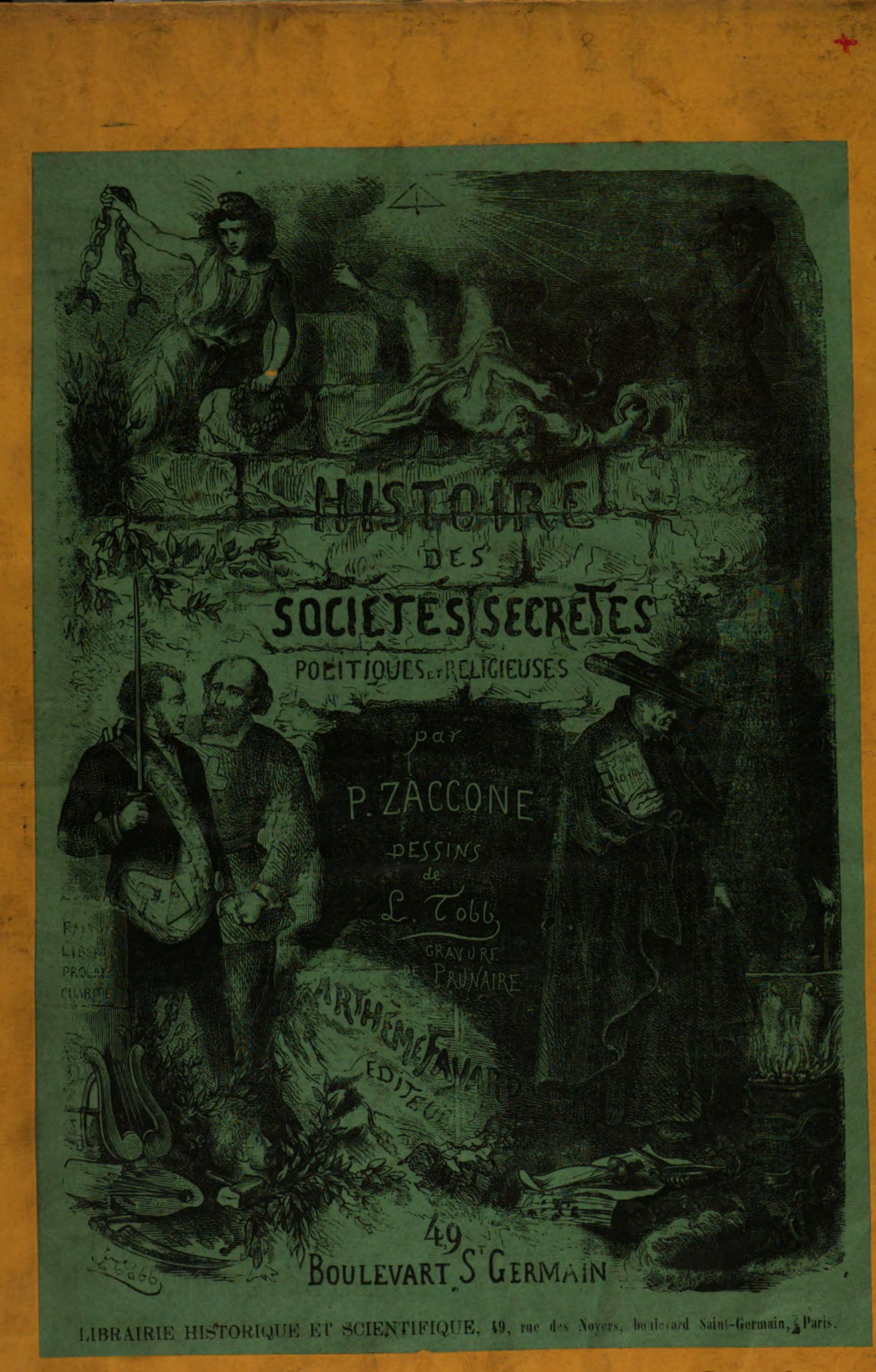
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



LIBRAIRIE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE, 49, rue des Noyers, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Digitized by Google

A77

3 vol

Bien complet
la table du Tome I
a été placée à la fin
du volume

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

R 330

HISTOIRE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

POLITIQUES ET RELIGIEUSES

Digitized by Google

1er vol. = Introd. Jésuites Carbonari Inquisition

HISTOIRE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

POLITIQUES ET RELIGIEUSES

L'INQUISITION, LFS JÉSUITES
LES FENIANS, LES FRANCS-JUGES, LES FRANCS-MAÇONS
LES TEMPLIERS, LE CONSEIL DES DIX
LES CARBONARI, LES ÉTRANGLEURS, ETC., ETC.

SUIVIE

D'UN PRÉCIS HISTORIQUE SUR LE COMPAGNONNAGE

PAR

PIERRE ZACCONE



PARIS
ARTHÈME FAYARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
19, RUE DES NOYERS, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

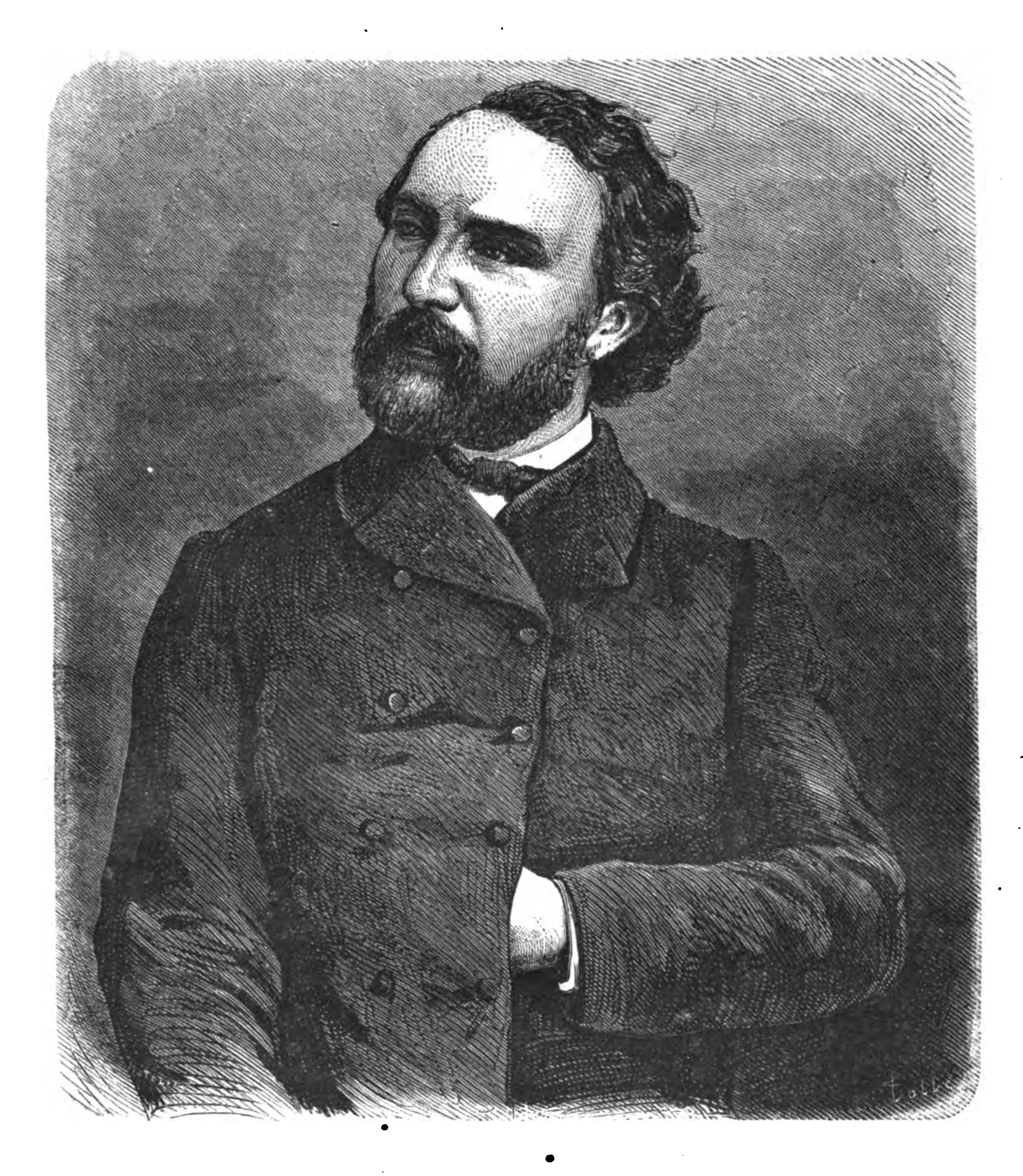
1867

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



PIERRE ZACCONE.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Des sociétés secrètes en général. — Des sociétés secrètes dans l'antiquité. — Des mystères d'Isis. — Curieux détails sur les mystères pratiqués en Egypte. — La guerre des esclaves à Rome. — Athénion. — Spartacus. — Commencements du christianisme. — Cérémonies du culte dans les catacombes. — Mouvement politique du XIIe siècle en France. — Caractère et but de cet ouvrage.

Toute société humaine se compose, à son début, de deux éléments séparés et distincts : le chef qui commande, le peuple qui obéit.

Dans le principe, ces deux éléments ont pu exister longtemps sans se confondre ; le chef avait des droits reconnus, le peuple des devoirs acceptés ; la condition de l'un et celle de l'autre étaient distinctement établies, et bien que les droits et les devoirs n'eussent pas été écrits, rien ne menaçait l'autorité du premier, comme, non plus, rien n'ébranlait la fidélité du second.

Mais lorsque les bandes nomades vinrent à s'arrêter, lorsque la tribu errante abandonna ses cabanes pour aller se réfugier dans l'enceinte des cités nouvelles, l'ambition subitement éveillée, le déréglement des mœurs, beaucoup d'autres causes également actives et puissantes amenèrent peu à peu le trouble dans le sein de ces nations d'hier ; les droits et les devoirs furent confondus, et chacun reconnut la nécessité d'un frein pour arrêter ce débordement qui menaçait de perdre à jamais les établissements naissants.

C'est alors que naquit la loi.

La loi consacre le droit, et impose le devoir en reconnaissant la liberté. C'est l'image fidèle des mœurs et la sauvegarde de la liberté. Devant la loi, la tyrannie finit, et l'empire de la justice commence. C'est d'elle que tout dérive, c'est en elle que tout va se résumer ; en un mot, c'est le symbole le plus pur de l'égalité.

Les lois ont été différentes, selon qu'elles se sont adressées à tel ou tel peuple, vivant sous tel ou tel climat, menant telle ou telle sorte d'existence.

Les lois égyptiennes différaient autant des lois romaines que celles-ci différaient des lois gauloises. Et cela se conçoit facilement.

Cependant, tout en admettant la nécessité de ces différences, nous ne pouvons nous abstenir de faire remarquer que l'attention du législateur primitif a dû être, tout d'abord, vivement attirée par le fait de l'existence des deux éléments dont nous avons parlé, et qu'il n'a pu, pour rendre son œuvre durable, se dispenser de respecter ces deux éléments constitutifs dans toute l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs réciproques.

Le caractère des lois primitives est la droiture, la précision, la netteté ; elles disent tout ce qu'elles veulent dire, sans ambiguïté, sans superfétation. On peut les invoquer avec assurance, elles répondent avec franchise. Ces lois sont faites pour des peuples neufs, à peine sortis de la vie sauvage ; l'interprétation doit en être facile, l'intelligence rapide, l'application spontanée. Les juges sont grossiers, le peuple ignorant ; il faut que l'erreur ne puisse pas autoriser la mauvaise foi. Aussi n'exista-t-elle pas dans le principe. Chacun savait quels droits il devait respecter, quels devoirs il lui fallait remplir, dans quelles limites il lui était permis d'exercer sa liberté.

Mais ce mot même de *liberté* a été bien diversement interprété, et cette incertitude d'interprétation a engendré la plupart des révolutions qui ont ensanglanté les sociétés anciennes et modernes.

Certains peuples ont placé la liberté dans la facilité qui leur était faite de déposer celui dont le pouvoir devenait tyrannique ; certains autres l'ont prise pour la faculté d'élire celui à qui ils voulaient bien obéir, ceux-là dans la république, ceux-ci dans la monarchie, chacun dans le gouvernement qui se trouvait conforme à ses coutumes ou à ses inclinations. On ne varie pas à l'infini, au gré de chacun, la forme d'un gouvernement ; le vœu des majorités fut reconnu pour souverain, la forme fut définitivement déterminée dans ce sens, et dès ce moment les bases de la liberté semblèrent irrévocablement fixées.

C'était là, il faut le reconnaître et l'avouer, un acte arbitraire qui ne pouvait trouver sa justification dans les lois existantes. Si, en effet, chaque membre isolé d'une peuplade consent à se réunir autour d'un principe, pour fonder une société ou une nation, et qu'il soit juste que la majorité fasse loi dans cette société ou cette nation, il est juste aussi que les priviléges soient répartis dans une égale mesure, et que la loi couvre les droits de la minorité aussi bien que ceux de la majorité. La seconde ne peut vivre tyranniquement aux dépens de la première ; dès l'instant où le despotisme s'introduirait dans un gouvernement, la révolte ne tarderait pas à paraître, et s'attacherait bientôt à ses pas, comme son ombre.

C'est le mal de toute société, mal sans remède peut-être, mal fatal, à coup sûr.

Tant que la loi est respectée, que le chef est obéi, que la pondération des pouvoirs demeure parfaitement équilibrée, il n'y a nulle raison pour que la conspiration se trame, pour que la révolte lève le front ; mais dès que, par une cause ou par une autre, l'autorité de la loi est méconnue, la légitimité du pouvoir contestée ; dès que les chefs, indécis ou corrompus, ne savent plus retenir une puissance prête à leur échapper, alors le trouble pénètre dans tous les esprits, la perturbation descend et

Digitized by Google

monte dans tous les rangs, l'anarchie commence, les minorités s'unissent et la révolte fait sa trouée. Alors chaque chose se transforme, la révolution s'effectue, selon les besoins des temps et des peuples, et de nouvelles libertés ou de nouvelles tyrannies signalent bientôt l'avénement des minorités.

Toute révolution, qu'elle soit politique ou sociale, s'opère de deux manières différentes et distinctes : violemment ou pacifiquement.

Les révolutions pacifiques ont été rares, les révolutions violentes ont été fréquentes; en somme, violentes ou pacifiques, elles ont été nombreuses.

Si l'on énumère, en effet, les causes variées, multiples, infinies, dont le concours amène fatalement une révolution dans un État, quelle que soit d'ailleurs la forme de son gouvernement, on ne sera pas étonné de la multiplicité, de la variété, de l'infinité des crises qui ont tourmenté les peuples dans les différents âges. La corruption, la tyrannie, la superstition ont tour à tour menacé l'existence des sociétés, et provoqué les crises qui les ont sauvées.

Les révolutions sont d'ordinaire des actes logiques, nécessaires, régénérateurs. On peut les diviser en deux grandes classes : les révolutions politiques, les révolutions sociales.

Les premières sont le résultat d'une lutte engagée entre le chef et le peuple, la conséquence fatale d'un droit méconnu ou d'une loi violée. Quelquefois c'est le chef qui succombe, quelquefois c'est le peuple. Ces révolutions sont toujours sanglantes.

Les secondes sont aussi distinctes des premières que l'idée peut l'etre du fait. Toutes deux ont pourtant entre elles cette corrélation, qu'une révolution politique n'amène jamais une révolution sociale, tandis qu'au contraire une révolution sociale engendre toujours une révolution politique.

Les premières apparaissent à chaque instant, les secondes se produisent à intervalles de plusieurs siècles. C'est que les unes sont l'ouvrage d'un parti ou d'un homme, et ne s'adressent qu'à un seul peuple ; et que les autres sont l'ouvrage de Dieu, et s'adressent à tout un monde.

Si l'on considère chaque peuple à son début, et qu'on le suive avec attention dans les diverses phases de son existence politique, on demeurera convaincu que nous avons tracé, dans les quelques lignes qui précèdent, la marche réelle de toute société. Il n'est pas, que je sache, un seul peuple dont on ne puisse écrire l'histoire d'après les principes qui ont été posés plus haut.

Nous dirons donc en résumant :

Dans le principe, deux éléments : le chef, le peuple.— D'abord la loi a consacré les droits et les devoirs de chacun, ce qui était établir directement la liberté; plus tard, le chef a violé la loi ou le peuple l'a méconnue, et la révolution s'est faite. Après la révolution, les pouvoirs se sont reconstitués à peu près dans le même ordre, et les choses ont suivi la même marche que devant.

Comme nous l'avons dit, les causes des révolutions qui ont ensanglanté le globe ont été infinies, puisant leurs différences dans les instincts des peuples ou les variétés des pays, changeant de nature selon les besoins des temps ou les exigences des époques; cependant, il est des causes générales qui ont toujours plus puissamment contribué à leurs succès. Partout, la tyrannie est odieuse au véritable patriotisme ; de tout temps, la superstition a inspiré une vive répulsion aux esprits sains et éclairés ; et à quelque moment que l'on consulte les annales d'un peuple, à quelque page de son histoire que l'on s'arrête, là où la tyrannie s'est montrée, où la superstition a tenté d'établir impérieusement son influence, la révolution a commencé son œuvre, s'est fait jour à travers les obstacles, et a victorieusement repoussé superstition ou tyrannie.

Il est peu d'exemples qu'une révolution se soit faite au grand jour et spontanément; le fait est préparé longtemps à l'avance, sourdement, mystérieusement ; la conspiration s'ourdit dans l'ombre, l'opposition s'organise en silence. Et d'abord ce sont les minorités courageuses qui se réunissent, puis les mécontents qui se rallient, puis les lâches que tous les partis traînent à leur suite ; on s'assemble, on discute, on se compte. Ce qui n'était, au début, qu'un cri de douleur et d'indignation, devient bientôt, pour tous, un noble mot de ralliement; on s'encourage réciproquement à une entreprise dont le mystère voile le danger; on s'exalte par masses, l'enthousiasme entraîne les esprits, et la conspiration éclate.

C'est l'histoire de toutes les sociétés secrètes qui ont eu un but politique.

Il y a eu des sociétés secrètes dont le but a été uniquement politique; il y en a eu d'autres, dont le but a été éminemment social. Les unes et les autres ont eu en vue, du moins en apparence, le bonheur de l'humanité.

Les sociétés secrètes sont nombreuses ; elles remontent à la plus haute antiquité. Les Hébreux, les Égyptiens, les Grecs, les Romains ont eu les leurs, et la tradition écrite nous a transmis sur chacune de ces sociétés des documents précieux.

De tout temps, le mystère a exercé sur les esprits une attraction irrésistible ; aux époques primitives surtout, alors que la religion tenait en main le gouvernement des peuples, les prêtres ont cru devoir, pour conserver plus longtemps les priviléges de leur caractère sacré, se retirer dans le silence de la solitude, ou se cacher dans l'ombre d'un sanctuaire impénétrable. Alors le pouvoir se faisait *société secrète*, et, s'entourant de ténèbres factices, cherchait à s'attirer le respect en inspirant la terreur. C'est ainsi qu'ont pris naissance, c'est sur ce principe que se sont établies ces sociétés dont l'antiquité nous lègue l'histoire, sous le titre de mystères d'Isis, mystères d'Éleusis, etc.

On conçoit tout ce que ces mystères durent exciter d'ambitions, éveiller de sympathies, exalter de fanatismes dans des pays et à des époques où les peuples grossiers n'obéissaient qu'à leurs instincts, et ne savaient encore distinguer l'erreur de la vérité.

Le pouvoir politique et le pouvoir religieux eurent souvent recours aux moyens faciles que leur offraient ces mystères pour épouvanter ou museler le peuple; et le peuple se laissa faire. Il ne pouvait en être autrement. Il existe toujours entre le pouvoir, quel qu'il soit, et le

Digitized by Google

peuple, quoi qu'il fasse, un antagonisme caché ou patent. Quand l'un est fort, l'autre est faible ; quand le premier triomphe, le second succombe. Les sociétés secrètes de l'antiquité ou les mystères occupent donc une place importante dans l'histoire, et nous n'avons pu nous dispenser de donner au lecteur un exposé rapide et succinct de leurs pratiques secrètes ; il verra ainsi par lui-même que les ramifications profondes que ces sociétés ont poussées, se sont étendues jusqu'au sein des sociétés modernes.

Les mystères d'Isis se célébraient en Egypte, après la pleine lune du septième mois. La célébration de ces mystères durait neuf jours.

Les prêtres qui concouraient à la célébration des mystères se divisaient en trois classes :

1° Les prêtres, qui seuls pouvaient avoir commerce avec les dieux ;

2° Les grands initiés, pour lesquels il n'y avait rien de caché ;

3° Les petits initiés, auxquels on ne confiait que ce que les hiérophantes voulaient bien.

Cinq ministres dirigeaient les mystères :

1° L'*hiérophante* ou *orateur sacré* représentait le Créateur ; il portait, pendue en sautoir, une plaque d'or sur laquelle, dit Plutarque, étaient écrits ces trois mots : VÉRITÉ, SAGESSE, SCIENCE. Il était revêtu d'une robe de pourpre richement brodée, et un diadème éclatant de pierreries ceignait son front.

2° Le *flambeau par excellence* représentait le soleil, dont il montrait l'image sur sa poitrine : ainsi que l'hiérophante, il portait une robe de pourpre et une couronne.

Ces deux ministres étaient inamovibles, mais le *flambeau* seul pouvait se marier.

3° Le *ministre de l'autel* représentait la lune.

4° Le *céryce* ou *hérault* était armé d'un caducée, symbole de l'éloquence ; il avait pour fonctions de lire les formules et d'écarter les profanes du temple.

5° L'*hydranos* ou *baptiseur*.

Nous verrons plus loin quelles fonctions étaient attribuées à ce cinquième ministre.

Outre ces cinq ministres, il y en avait encore dix autres qui servaient aux sacrifices et aux opérations des initiations.

Je ne connais rien de plus curieux ni de plus propre à donner une idée exacte de ces temps et de ces sociétés mystérieuses que la narration des opérations relatives aux initiations.

La plus grande des pyramides d'Égypte est bâtie, comme on sait, sur un roc qui lui sert de fondement ; sa base est carrée, et ses quatre angles indiquent, avec une précision mathématique, la direction des quatre points cardinaux : l'orient, l'occident, le midi, le septentrion. Cette pyramide est formée par assises de pierres calcaires de quatre pieds de hauteur, diminuant d'élévation à mesure que l'on approche du sommet.

Du côté du septentrion, un peu au-dessus de la sixième assise, était autrefois une ouverture ou fenêtre de trois pieds carrés servant d'entrée à une allée que la pente et les détours rendaient presque impraticable ; cette première allée conduisait à une seconde encore moins praticable que la première, à tel point que, pour la franchir, ceux qui s'y engageaient étaient obligés de se servir de leurs pieds et de leurs mains pour marcher. Cette seconde allée conduisait à une sorte de puits ou précipice enduit à l'intérieur d'un mastic noir, dur et poli. Ceux qui consentaient à subir les épreuves de l'initiation, étaient toujours accompagnés d'un guide, lequel portait une lampe ; mais la lampe ne jetait sur les objets qui s'offraient à lui dans le trajet qu'une lumière indécise et douteuse, et ne dissipait que faiblement les ténèbres profondes de ces galeries souterraines. Soixante échelons de fer, de six pouces de long, et scellés dans le mur à un pied de distance l'un de l'autre, servaient à descendre au fond du puits. Arrivé au dernier échelon, l'initié trouvait à sa gauche une seconde fenêtre, ouvrant sur un chemin commode, lequel descendait en tournoyant à une profondeur de cent trente pieds. C'est là que finissait le puits. Alors deux grilles se présentaient à lui, l'une de fer, l'autre d'airain. Par la première on entrait dans les grottes immenses où les prêtres et les prêtresses d'Isis célébraient leurs rites nocturnes ; par la seconde, on pénétrait dans les souterrains destinés aux épreuves. La grille d'airain s'ouvrait silencieusement devant l'initié, et se refermait immédiatement derrière lui, avec un bruit formidable que les échos des sonores galeries se renvoyaient à l'infini. Ce bruit allait avertir les prêtres qu'un aspirant s'engageait dans les épreuves de l'initiation, et qu'il était nécessaire de tout préparer pour le recevoir

La grille d'airain donnait entrée sur un chemin voûté d'environ huit pieds de haut sur six de large, très-uni et très-droit. Au-dessus de la porte de ce nouveau souterrain était tracée en lettres noires, sur un marbre blanc et poli, l'inscription suivante, sur laquelle l'initié ne manquait pas de porter les yeux :

« Quiconque fera cette route seul, sans regarder et sans retourner en arrière, sera purifié par le feu, par l'eau et par l'air, et s'il peut vaincre la frayeur de la mort, il sortira du sein de la terre, il reverra la lumière et il aura droit de préparer son âme à la révélation des mystères de la grande déesse Isis. »

Les épreuves s'adressaient d'abord au corps, ensuite venaient celles de l'âme.

Le guide qui avait accompagné jusque-là l'initié, le quittait en cet endroit, lui remettait la lampe et l'abandonnait à sa prudence et à son courage.

Ceux qui ne voulaient pas pousser plus loin l'entreprise, étaient reconduits à la fenêtre des pyramides, et on leur défendait de se présenter jamais à l'initiation dans aucun temple de l'Égypte. Ceux que l'inscription n'arrêtait pas continuaient leur route.

Pendant une heure, rien d'extraordinaire ne se présentait à leurs regards, et ils pouvaient penser que l'intimidation était le seul mode d'épreuves que l'on fît subir aux initiés ; mais, après une heure de marche, ils changeaient de pensée. Ce laps de temps écoulé, ils trouvaient, du côté du midi, une petite porte de fer gardée par trois hommes armés et couverts d'un casque en forme de tête de chien. L'un des trois hommes allait droit à l'aspirant,

Digitized by Google

et lui adressait une allocution à peu près conçue en ces termes :

« Nous ne sommes point ici pour vous empêcher de passer ; continuez votre route si les dieux vous en ont donné la force : puissiez-vous ne pas être assez malheureux pour revenir sur vos pas, car alors nous vous arrêterons. Vous pouvez encore vous en retourner ; mais faites bien attention qu'après ce moment vous ne sortirez jamais de ces lieux, si vous ne parvenez au but que vous vous êtes proposé d'atteindre. Songez surtout que vous ne pouvez y réussir qu'en vous frayant un passage devant vous, sans tourner la tête ni reculer. »

Le courageux aspirant ne s'arrêtait pas à cette nouvelle exhortation, et continuait son chemin. Les épreuves commençaient réellement dès cet instant.

La première était celle du feu.

A peine l'aspirant avait-il fait une cinquantaine de pas, après la rencontre des trois hommes armés, qu'il apercevait au loin une très-vive lueur, laquelle augmentait à mesure qu'il avançait.

« Parvenu à l'endroit d'où sortait la lumière, il se trouvait à l'entrée d'une voûte qui avait plus de cent pieds de long et de large, et dont le premier aspect donnait l'idée d'une fournaise ardente. Des morceaux de bois plantés debout les uns près des autres, entortillés de branches de baume arabique, d'épine d'Égypte et de tamarice, remplissaient un espace de trente pieds carrés de chaque côté de ce vaste souterrain, et ne laissaient entre eux qu'un passage d'environ huit pieds. Des tuyaux placés exprès dans la voûte servaient à faire évaporer la fumée que produisaient ces feux. Mais les flammes vives et abondantes ondoyaient sur elles-mêmes, et remplissaient fréquemment l'espace par lequel il fallait passer. Sorti de cet embrasement, on était forcé de marcher dans les vides d'une grille de fer, rougie au feu, posée sur le pavé, et formée de losanges qui ne laissaient entre elles que la place du pied. Cette grille avait vingt pieds de long sur huit de large et six de haut ; elle commençait à l'extrémité des bûchers et finissait au nord d'un canal de cinquante pieds de large, dont l'eau, qui venait du Nil, entrait du côté du souterrain avec une rapidité et un bruit étonnants, et en sortait de même par l'autre. »

La seconde épreuve était celle de l'eau.

Celle-ci était plus simple. Il s'agissait uniquement de traverser ce canal à la nage ; deux balustrades, qui sortaient de l'eau, indiquaient la route à suivre, et empêchaient qu'on n'allât aborder à un endroit autre que l'endroit marqué.

Si la peur du danger, dit le livre que nous citions tout à l'heure, arrêtait l'aspirant, ou que, en subissant ces épreuves, la présence d'esprit vînt à lui manquer, et qu'enfin il courût quelque danger de périr par le feu ou de se noyer, les trois officiers qui l'avaient arrêté à la porte de fer le secouraient de toutes leurs forces. Mais alors sa liberté était perdue ; ils le conduisaient par une autre route dans les temples souterrains, d'où il ne sortait jamais, de crainte qu'il ne divulgnât la nature des épreuves. Cependant, pour ne pas lui rendre sa prison trop austère, les prêtres le faisaient officier du second ordre, et le mariaient même, s'il le voulait, avec une des filles des officiers de sa classe.

Dès que l'aspirant était parvenu à la voûte enflammée, il devait, avec autant de rapidité que d'adresse, passer à travers la fournaise ardente, marcher entre les losanges de la grille de fer rouge, et, sans perdre haleine, se déshabiller et traverser le canal. Il devait encore avoir soin de conserver sa lampe allumée ; car, quoique les feux jetassent assez de clarté, il lui était facile de juger qu'après l'avoir traversée, il aurait besoin de lumière pour se conduire. Parvenu à l'autre bout du canal, le premier soin du candidat était de remettre ses habits. Il se trouvait alors près d'une grande arcade, dans laquelle il était obligé de monter par le moyen de plusieurs degrés pratiqués exprès, et qui le conduisaient à un pont-levis dont les tourillons tenaient à la dernière marche, et les bascules au mur qu'il avait derrière lui, de manière que ce pont semblait être abaissé pour le laisser passer.

C'était la troisième épreuve promise à l'aspirant, celle de l'air.

« Les premiers objets qui s'offraient à sa vue étaient deux murs d'airain, l'un à droite, et l'autre à gauche ; dans l'épaisseur de ces murs étaient appuyés les essieux de deux grandes roues aussi d'airain, qui ne laissaient entre elles, au bout du pont, qu'un passage d'environ un pied et demi ; leurs moitiés supérieures, dont on ne voyait qu'une partie, étaient chargées d'une grosse chaîne de fer qui paraissait soutenir quelques machines très-lourdes, mais qui se trouvaient en dessous et de l'autre côté du mur, de sorte qu'on ne pouvait les apercevoir. A un pied de distance de ces roues, il y avait une porte de six pieds de haut, recouverte du plus bel ivoire, et garnie au milieu de deux filets d'or qui marquaient qu'elle s'ouvrait en dedans. Tous les efforts que l'aspirant faisait pour la repousser étaient inutiles, et cette résistance lui faisait bientôt juger qu'il devait chercher un autre moyen pour sortir de ce lieu. Après un examen plus ou moins long, il apercevait au linteau de la porte deux gros anneaux d'acier poli, qui brillaient à la faveur de la lampe, et qui semblaient l'inviter à y porter les mains. A peine l'aspirant les avait-il tirés, que la détente des roues se levait, et, par un mécanisme simple et adroit, ces roues acquéraient un mouvement rapide qui faisait baisser la bascule du pont-levis, ébranlait fortement le seuil sur lequel était le candidat, et l'obligeait à se tenir ferme aux anneaux, de peur d'être entraîné dans le précipice qui semblait s'ouvrir derrière lui. Aussitôt, il se sentait emporté avec violence par le linteau même, qui s'élevait à plus de vingt pieds, en ouvrant à mesure un espace ténébreux d'où sortait un vent considérable qui éteignait la lampe de l'aspirant, et soufflait sur lui avec une impétuosité difficile à soutenir. Il avait alors au-dessous de lui un vide de plus de quarante pieds, qui répondait à d'autres voûtes, et dans lequel se mouvaient toutes ces machines de fer et d'airain, dont le bruit épouvantable faisait croire que plusieurs tonnerres écrasaient l'édifice. Le candidat restait suspendu environ une minute ; après quoi, le linteau auquel était attaché un contre-poids le redescendait doucement et le replaçait proche de la porte d'ivoire. Alors les deux battants de cette porte s'ouvraient et laissaient enfin



voir à l'aspirant le lieu où il allait recevoir le premier degré de l'initiation. »

Là finissaient les épreuves. L'aspirant n'avait plus à accomplir que des choses faciles. D'ailleurs, à partir de ce moment, les révélations commençaient, et, pour une âme avide de mystères et ardemment désireuse de pénétrer les secrets qu'un sombre voile lui dérobait encore, ce devait être un moment rempli d'une puissante et souveraine émotion, que celui où il posait le pied dans le sanctuaire. Ce n'était encore, cependant, à proprement parler, que le derrière du sanctuaire d'Osiris, d'Isis et d'Horus, les trois grandes divinités de Memphis et de l'Égypte.

A peine la porte d'ivoire lamée d'or s'était ouverte devant ses pas, qu'un éblouissant spectacle venait tout à coup ravir sa pensée et ses yeux. La salle immense dans laquelle il était introduit s'offrait à lui étincelante d'or et de pierreries ; mille lumières, répandues à profusion dans toutes les parties de la salle, étincelaient à l'œil dans des lampes de cristal pur ; les murs étaient recouverts de grands panneaux d'ivoire, incrustés de figures bizarres. A partir du milieu, tous les prêtres du temple, immobiles et silencieux, revêtus d'une robe de lin, ceints d'une ceinture de pourpre, formaient la haie jusqu'au trône d'or sur lequel était gravement assis l'hiérophante. Le récipiendaire s'avançait jusqu'au grand prêtre, qui le recevait avec des démonstrations d'amitié, le félicitait sur son courage, et lui présentait une coupe pleine d'eau du Nil. « Que cette eau, lui disait-il, soit un breuvage d'oubli pour toutes les fausses maximes que vous avez apprises de la bouche des hommes profanes. » On faisait alors prosterner l'initié au bas de la statue de la grande divinité, et l'hiérophante prononçait sur lui ces paroles : « Isis, ô grande déesse des Egyptiens, donnez votre esprit au nouveau serviteur qui a surmonté tant de périls et de travaux pour se présenter à vous ; faites qu'il soit victorieux de même dans les épreuves de son âme ; rendez-le docile à vos lois, afin qu'il mérite d'être admis à vos augustes mystères. » L'hiérophante relevait aussitôt le récipiendaire, et, lui présentant une liqueur, il ajoutait : « Que ceci soit un breuvage de mémoire pour les leçons que vous recevrez de la sagesse. » Celui qui était admis s'appelait dès lors *myste*.

Nous n'avons pas l'intention de suivre le myste dans les divers degrés de l'initiation ; il faudrait tout un volume, tant les détails abondent ; nous ne placerons sous les yeux du lecteur que ceux de ces détails qui nous ont paru les plus intéressants.

Dès que le titre de myste lui était accordé, l'initié était soumis à un jeûne de quatre-vingt-onze jours ; pendant les vingt et un premiers, il devait s'abstenir de manger des fèves et de la chair de plusieurs animaux ; pendant les quarante-neuf jours suivants, on ne lui servait que du pain et des fruits crus ; enfin, pendant les vingt et un derniers, il n'avait pour toute nourriture que dix-huit onces de pain par jour. L'eau était la seule boisson autorisée. Une coutume assez singulière était celle-ci :

Le soixante-dixième jour du jeûne, on prévenait l'initié qu'à partir du lendemain il lui était enjoint d'observer un silence de neuf jours ; pendant ce temps, il ne pouvait prononcer un seul mot, sous quelque prétexte que ce fût. Le matin de chaque jour trois des plus respectables prêtres entraient dans sa cellule, et commençaient à lui adresser d'amers reproches au sujet des fautes qu'il avait pu commettre, ou des vices qu'ils avaient découverts dans son caractère. A ces reproches, il ne lui était permis de rien répondre : la même visite se renouvelait neuf fois. Pendant ce temps il lui était loisible de fréquenter les jardins des prêtres et des prêtresses, les salles d'étude et les lieux des conférences.

Enfin arrivait le jour du baptême ou du dernier degré de l'initiation.

Le soir de ce jour, trois officiers entraient chez l'aspirant, et lui ordonnaient de les suivre sans leur adresser la moindre question.

Ils le menaient sous un dôme obscur éclairé par une seule lampe, et le remettaient entre les mains de son conducteur ou parrain. Ce dernier, accompagné d'un prêtre nommé *hydranos*, demandait au candidat si, de toutes les épreuves qu'il avait subies, aucune ne lui paraissait ridicule et superflue ; s'il était bien décidé à recevoir l'initiation et à en respecter jusqu'aux plus petites circonstances. Lorsque l'aspirant avait répondu conformément à ce qu'on exigeait de lui, l'hydranos le faisait déshabiller nu jusqu'à la ceinture, l'approchait d'une cuve remplie d'eau de la mer ou du Nil, dans laquelle on avait mis du sel, de l'orge et du laurier, puis lui ordonnait de plonger les mains dans la cuve, et lui versait de l'eau sur la tête en disant : « Puisse cette eau, symbole de la pureté, effacer tout ce qui peut avoir souillé votre chair, et, en vous rendant votre candeur et votre première innocence, purifier votre corps, ainsi que la vertu doit purifier votre âme. »

Ces paroles achevées, il revêtait le candidat d'une robe de lin blanc, en lui prescrivant de ne la quitter que pour en revêtir une autre que les prêtres lui donneraient. Puis il le laissait sans lumière avec son parrain. A peine l'hydranos était-il sorti que plusieurs éclairs factices, se succédant les uns aux autres, répandaient dans ce lieu une clarté mystérieuse, et laissaient apercevoir des fantômes et des spectres de forme monstrueuse. Au même instant, la foudre semblait éclater et le temple paraissait s'ébranler ; mais bientôt un silence profond succédait à ces prestiges, les portes du sanctuaire s'ouvraient, et le parrain y introduisait le récipiendaire au son d'une infinité d'instruments.

Cette partie du temple était étincelante de lumières, et ornée de statues qui représentaient les dieux du ciel et de la terre. Quinze des plus instruits d'entre les prêtres formaient, dans ce lieu impénétrable à tous profanes, un sénat auguste que présidaient les cinq ministres des mystères. C'est devant ce conseil que le *ceryce* présentait l'aspirant. En entrant, on le faisait prosterner pour rendre hommage aux dieux, puis on le plaçait au milieu de la salle, sur un siége de bois.

L'hiérophante demandait alors au parrain du candidat s'il n'avait découvert de faiblesse dans sa conduite, et s'il osait en répondre. « Oui, répliquait l'initié interrogé, et j'assure de plus au conseil incorruptible qui m'entend, que la fermeté et la constance du nouveau disciple le

Digitized by Google

rendent digne d'être admis aux divins mystères. » L'hiérophante ordonnait aussitôt au parrain d'amener le prosélyte au pied du tribunal; dès qu'il y était arrivé, l'orateur sacré lui disait sur le ton de l'enthousiasme : Mortel que les dieux regardent d'un œil favorable, soumets-toi à leur puissance, et remplis ta destinée sans murmurer. Prosterne-toi devant eux, et prête une oreille attentive à ce qu'ils te vont dicter par ma bouche.

L'hiérophante rappelait en peu de mots les devoirs des initiés, et l'aspirant jurait, sous peine de mort, de remplir exactement tous ces devoirs.

Le serment prononcé, l'hiérophante consacrait le prosélyte à Isis, mère de la nature, déesse de la sagesse, à Osiris, bienfaiteur du genre humain, et à Horus, dieu de la raison et du silence. Après cette consécration, on donnait au nouvel initié une ceinture blanche, rayée de bleu et de pourpre, et des signes particuliers pour se faire reconnaître à ceux qui, comme lui, avaient reçu la seconde initiation. Enfin, toutes les cérémonies de l'admission aux grands mystères se terminaient par une procession pompeuse que l'on nommait *la manifestation ou le triomphe de l'initié*. On le revêtait d'une robe de lin blanc, rayée de pourpre, de bleu et d'écarlate; on lui plaçait sur la tête une couronne de myrte et de palmier; et en cet état on le faisait voir au peuple. De retour à la maison sacerdotale, on lui donnait, pendant trois jours, un festin auquel les prêtres, les prêtresses et les initiés assistaient; lorsque le festin était fini, on offrait aux dieux un sacrifice propitiatoire.

Telles sont, en quelques pages, les parties les plus intéressantes des mystères d'Isis. Comme on a pu s'en convaincre, ce fut là une société puissante, audacieuse, formidable; elle exerçait une influence redoutable au dehors, et jouissait d'une autorité sans bornes au dedans. Nous avons dit précédemment que le pouvoir, dans cette circonstance, se faisait société secrète, et cherchait à s'attirer le respect en inspirant la terreur. Peut-être les prêtres d'Égypte n'étaient-ils pas précisément dans ce cas, et devons-nous leur supposer des intentions plus honorables, un but plus humain.

Au moment où la superstition régnait au dehors, où tout esprit indépendant, toute intelligence supérieure pouvaient à chaque instant se trouver étouffés et se perdre ou s'annihiler, peut-être, disons-nous, sans oser l'affirmer, les ministres religieux ont-ils cru qu'il y avait pour eux et leur société une mission plus noble à remplir que celle d'épouvanter un peuple grossier, et de l'éloigner du sanctuaire. Arracher une intelligence à l'abrutissement de la superstition, chercher à la développer dans un sens droit et juste, après l'avoir suffisamment éprouvée; enfin l'appeler à participer aux bienfaits de la science et des arts, c'est là un rôle qui a pu séduire des hommes aussi éclairés et aussi instruits que les prêtres d'Égypte. Pourquoi n'admettrions-nous pas que telle a été leur pensée, tel le rôle qu'ils ont joué? S'il en était ainsi, l'humanité leur devrait une profonde reconnaissance.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, qui n'est pour nous-même rien autre chose qu'une supposition, on ne doit pas oublier que c'est à l'école des prêtres d'Égypte que se sont formés les plus célèbres philosophes de l'antiquité : Pythagore, Thalès, Moïse, etc., et que ce seul fait serait déjà une réponse victorieuse à opposer aux accusations qu'on pourrait leur adresser.

Nous n'entrerons pas plus avant dans cette discussion; elle importe peu d'ailleurs au sujet que nous traitons.

Nous avons donné l'idée d'une société placée dans toutes les conditions nécessaires pour le succès; voici maintenant un autre exemple pris d'une association secrète placée dans d'autres conditions, ayant un but tout différent, se développant au milieu d'obstacles sans nombre, luttant contre des principes contraires, et arrivant enfin, par une route semée de dangers, à la manifestation de sa puissance. La première, bien qu'empruntant une forme religieuse, peut être considérée comme une association politique ; le lecteur déterminera lui-même le caractère de celle dont l'histoire va suivre.

L'empire romain s'étendait depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate, et depuis la Chalcédonie jusqu'à l'extrémité de la Mauritanie; cent vingt millions d'hommes lui obéissaient. Les marchés étaient abondamment fournis ; toutes les parties du monde connu concouraient à sa grandeur, à sa richesse, à son luxe : l'Égypte, l'Afrique, la Sicile, lui apportaient leurs blés; la Scythie lui envoyait ses fourrures; la Baltique son ambre; l'Arabie et l'Inde leurs soies, leurs pierreries, leurs perles précieuses. Mais ce luxe, cette richesse et cette grandeur reposaient sur une base déjà fortement ébranlée, et le respect et la terreur du nom romain, qui soutenaient seuls à cette heure le gigantesque édifice de l'empire, étaient sourdement minés par des causes puissantes.

Nunc patimur longæ pacis mala.
(Juvénal.)

C'est là qu'était le mal, mal sans remède : une paix trop longue, une population impatiente, active, turbulente, enserrée dans les flancs trop étroits de la reine du monde ; une inégalité révoltante dans les conditions ; la dépravation, le dérèglement des vainqueurs, le regret amer et terrible des vaincus ; l'empire appartenait au plus audacieux, au plus débauché ou au plus riche. La corruption était partout, dans toutes les classes, à tous les rangs, dans tous les esprits : on couronnait des courtisanes ; on rendait les honneurs consulaires à un cheval ou à un singe. Les *fêtes de Flore*, *les Saturnales* perpétuaient des mystères honteux où la dissolution le disputait à la folie : le peuple, oubliant toute pudeur, passait ses journées à voir les naumachies, les pantomimes, les pentathles du Cirque, les combats de bêtes, et applaudissait aux luttes sanglantes des gladiateurs; de jeunes praticiens, des femmes du plus haut rang, des sénateurs, des empereurs même ne dédaignaient pas de descendre dans l'arène, ou de monter sur le théâtre. Pompée faisait tuer en cinq jours cinq cents lions et dix-huit éléphants, Auguste six cents panthères.

Voilà à quel degré d'abaissement était descendu le peuple-roi !

Au-dessous de cette société corrompue, il y en avait une autre : celle des esclaves.

Digitized by Google

Les esclaves ne figuraient point dans la société romaine ; la loi *aquilienne* les avait mis au rang des bêtes de somme, et on ne les entretenait que comme objets de luxe, ou pour les faire servir aux plaisirs du peuple. Néron en fit tuer quatre cents en une seule fois, et l'affranchi *Vedius Pollion* jeta les siens dans ses viviers pour engraisser des murènes. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce dernier fait, ce qui prouve jusqu'à quel point de pareilles turpitudes étaient passées dans les mœurs, c'est que cette action de la part de Pollion n'altéra en rien l'amitié sans bornes qu'Auguste lui portait.

Il était évident qu'une régénération devenait nécessaire, et qu'une ruine imminente menaçait l'empire.

La race d'esclaves que contenait Rome était, depuis bon nombre d'années, passablement abâtardie; les plaisirs honteux auxquels on les faisait servir, l'existence qu'ils menaient, les traitements qu'on les obligeait à subir, beaucoup d'autres causes qu'il est inutile de rapporter, avaient concouru à marquer peu à peu, d'un sceau indélébile de décrépitude, cette population naguère encore jeune, forte, vigoureuse, hardie. Elle n'aurait pu apporter dans la nouvelle société qui allait se fonder que des éléments précoces de corruption et de mort. Il fallait chercher la vie ailleurs.

Dans la Basse-Italie, c'est-à-dire dans les forêts de la Calabre, de la Lucanie et du Brutium, sur les coteaux du Picenum et de l'Ombrie, dans les plaines de la Gaule transpadane se formait, à cette époque, une société d'esclaves-pasteurs, dont l'organisation puissante répondait admirablement aux besoins du moment.

Les Italiens, dit Diodore, achetaient en Sicile des troupes d'esclaves pour labourer leurs champs et avoir soin de leurs troupeaux; ils leur refusaient la nourriture. Ces malheureux étaient obligés d'aller voler sur les grands chemins, armés de lances et de massues, couverts de peaux de bêtes, de grands chiens autour d'eux. Il n'y avait ni proconsul ni préteur qui pût ou voulût s'opposer à ce désordre, et qui osât punir ces hommes, parce qu'ils appartenaient aux chevaliers qui avaient à Rome les jugements. Ce fut pourtant une des causes de la guerre des esclaves.

Ces hommes, dit un livre de notre temps, étaient presque tous des hommes forts et hardis, et formaient une population d'élite. Ils étaient d'une taille élevée, mâle et élégante, hommes du Nord pour la plupart, blonds, avec des traits accentués et énergiques, et type primitif des brigands de l'Italie moderne, dont ils sont les ancêtres. Leur vie se passait à parcourir les montagnes, les plaines, les gorges des Apennins; ils allaient récitant des chants païens ou des péans religieux, conduisant leurs troupeaux, graves et recueillis, et leur regard se perdait dans les contemplations d'un ciel plein d'étoiles, et leur pensée cherchait instinctivement à démêler cette voix mystérieuse qui leur parlait dans les harmonies de la nature.

Ils partaient au printemps des fermes de leurs maîtres, et s'enfonçaient dans les immenses forêts qui appartenaient au domaine de l'empire ou aux grandes corporations du clergé païen. Ce qu'ils faisaient, pendant le temps qui s'écoulait entre leur départ et leur retour, lequel s'effectuait au mois de novembre, nul ne le savait, ou nul ne s'en inquiétait. Ils réglaient exactement leurs comptes, fournissaient scrupuleusement le nombre de têtes de bétail qui leur était demandé; c'était tout ce qu'on voulait d'eux.

Cette existence contemplative que menaient les esclaves-pasteurs, à travers les sites pittoresques de la Basse Italie, était bien propre à développer les germes féconds de liberté que la nature avait jetés en eux; ils ne savaient pas, ces hommes, si la dissolution régnait à Rome; ils ne se demandaient pas si l'empire craquait sur ses fondements ébranlés; ils ne cherchaient pas à deviner quel soleil nouveau se lèverait à l'horizon assombri ; mais ils sentaient que l'esclavage pesait lourdement sur leurs épaules robustes ; ils comprenaient qu'ils étaient rivés pour longtemps, pour toujours peut-être, à une chaîne qu'une violente secousse pourrait seule briser. Parfois, lorsqu'au milieu de leur pastoral pèlerinage, ils voyaient passer au loin, chargés de butin, ces voleurs d'hommes que l'on appelait *plagiaires* ; lorsqu'ils s'aventuraient par hasard jusqu'au sein des cités romaines, et qu'ils venaient à s'arrêter devant les étalages de marchands d'enfants, alors, sans doute, un profond désespoir montait jusqu'à leur cœur et s'emparait de leur pensée, et ils s'en retournaient dans les montagnes, dans les plaines, dans les forêts, racontant sur leur route, à leurs frères d'infortune, ce qu'ils avaient vu et ce qu'ils avaient éprouvé.

Parmi ces hommes, il y en avait que cette vie pastorale ne pouvait séduire; leur organisation ardente avait besoin d'activité, leur esprit, plus impérieusement indépendant, cherchait avidement la lutte, et ne la trouvant pas en Italie, ils étaient allés la chercher sur l'Océan, et s'étaient faits pirates.

« Les pirates étaient en général des esclaves échappés, réunis par groupes dans les îles Ioniennes et dans les anses du golfe Adriatique. Les innombrables îlots qui s'échelonnent le long des côtes de la Dalmatie, de la Liburnie et de l'Istrie, depuis Raguse jusqu'à Pola, et les anfractuosités que les rivières descendues des Apennins ont creusées sur la côte italique, depuis Brindes jusqu'à l'embouchure de la Brenta, étaient de merveilleuses retraites, où ces écumeurs de mer allaient abriter dans l'ombre le triangle éclatant de leur voile latine. Ils partaient le soir, à l'heure où les pêcheurs vont jeter la seine et tendre leurs immenses filets sur le passage des bancs de poissons qui naviguent loin des rivages, et ils s'approchaient, cachés par les ténèbres, des navires chargés venant d'Égypte et de Marseille, qui avaient jeté l'ancre à l'entrée des ports. »

Un fait qui prouve que ces pirates n'étaient pas des hommes ordinaires, est celui que raconte M. de Chateaubriand, au livre v des *Martyrs* :

« Lorsque Scipion, retiré à Literne, se consolait, par la vertu, de l'injustice de sa patrie, des pirates descendirent sur ce rivage. Ils attaquèrent la maison de l'illustre exilé, sans savoir quel en était le possesseur. Déjà ils avaient escaladé les murs, quand des esclaves, accourus au bruit, se mirent en devoir de défendre leur maître.

Digitized by Google

« Comment, s'écrièrent-ils, vous osez violer la maison « de Scipion! » A ce nom, les pirates, saisis de respect, jetèrent leurs armes, et, demandant pour toute grâce qu'il leur fût permis de contempler le vainqueur d'Annibal, ils se retirèrent pleins d'admiration après l'avoir vu. »

Les pâtres et les esclaves devaient naturellement chercher à s'unir. Leur destinée était la même, leur condition commune.

La guerre des esclaves durait déjà depuis plusieurs siècles.

Ennus, Syrien d'Apamée, moitié bouffon, moitié fou, avait été élu roi par les esclaves révoltés de Sicile. Ceux-ci n'avaient succombé qu'après avoir victorieusement repoussé, pendant quatre années, les généraux que Rome envoyait contre eux.

Plus tard, la guerre, d'abord éteinte, s'était rallumée avec une nouvelle fureur, et le commandement des bandes soulevées avait été déféré à un Grec courageux et intelligent, du nom d'Athénion. La guerre avait été longue; Athénion était tombé sous l'épée de Manius Aquilius, et mille esclaves n'avaient échappé au massacre que pour aller servir de pâture ou de jouet aux bêtes de l'amphithéâtre romain.

Enfin, une troisième guerre avait éclaté, et cette fois le danger avait été singulièrement menaçant.

Ecoutons ce qu'en dit M. Michelet.

Un certain Lentulus Batiatus entretenait à Capoue des gladiateurs, la plupart Gaulois ou Thraces. Deux cents d'entre eux firent le complot de s'enfuir. Leur projet ayant été découvert, soixante-dix-huit, qui en furent avertis, eurent le temps de prévenir la vengeance de leur maître, ils entrèrent dans la boutique d'un rôtisseur, se saisirent des couperets et des broches, et sortirent de la ville. Ils rencontrèrent en chemin des charriots chargés d'armes de gladiateurs, qu'on portait dans une autre ville; ils s'en saisirent, s'emparèrent d'un lieu très-fortifié, et élurent trois chefs, dont le premier était Spartacus, Thrace de nation, mais de race numide, qui, à une grande force de corps et à un courage extraordinaire, joignait une prudence et une douceur bien supérieures à sa fortune, et plus dignes d'un Grec que d'un barbare.

Ils repoussèrent d'abord quelques troupes envoyées contre eux de Capoue, et leur ayant enlevé leurs armes militaires, ils s'en vêtirent avec joie, et jetèrent leurs armes de gladiateurs, comme désormais indignes d'eux, et ne convenant qu'à des barbares. Clodius, envoyé de Rome avec trois mille hommes pour les combattre, les assiégea dans leur fort, sur une montagne. On n'y pouvait monter que par un sentier étroit et difficile, dont Clodius gardait l'entrée; partout ailleurs, ce n'étaient que des rochers à pic, couverts de ceps de vigne sauvage. Les gens de Spartacus coupèrent des sarments, en firent des échelles solides et assez longues; ils descendirent en sûreté à la faveur de ces échelles, à l'exception d'un seul, qui resta pour leur jeter leurs armes. Les Romains se voyant tout à coup enveloppés, prirent la fuite et laissèrent leur camp au pouvoir de l'ennemi. Ce succès attira aux gladiateurs un grand nombre de bouviers et de pâtres des environs, tous robustes et agiles; ils armèrent les uns, et se servirent des autres comme de coureurs et de troupes légères.

Le second général qui marcha contre eux fut Publius Varinus; ils défirent d'abord son lieutenant, qui les avait attaqués avec deux mille hommes. Cossinius, son collègue, envoyé ensuite avec un corps considérable, fut sur le point d'être enlevé par Spartacus aux bains de Salines. Il battit Varinus lui-même en plusieurs rencontres, se saisit de ses licteurs et de son cheval de bataille, et se rendit redoutable par ses exploits.

Comme on le voit, cette guerre était plus sérieuse que les précédentes. Mais elle échoua comme les autres; car le moment n'était pas encore venu. Ce qui manquait à Spartacus, ce qui manqua à Ennus, à Athénion et à ceux qui tentèrent, après eux, d'arracher les esclaves à leur dure condition, c'est sans contredit l'absence d'un plan préconçu, d'un principe libérateur, autour duquel ils eussent pu se réunir. Jusque-là ils n'avaient eu d'autre but que de se soustraire au joug de l'esclavage, et de se frayer avec le glaive, eussent-ils dû l'arroser de leur sang, un chemin vers leur patrie perdue C'était une noble et généreuse pensée; mais il fallait plus que cela. Pour des gladiateurs destinés aux amphithéâtres, mieux valait, sans doute, périr de cette mort qui les affranchissait; mais pour des pasteurs! mais pour des pirates! quelle liberté aurait-on pu leur offrir qui valût la leur? Ils étaient déjà presque libres. Où donc auraient-ils trouvé ces pâturages abondants, ces vignes sauvages, ces champs d'orge et de millet, ces bois de peupliers et d'érables, ces immenses forêts de chênes où s'engraissaient leurs nombreux troupeaux de porcs? Où donc auraient-ils cherché une mer qui leur fût plus facile à exploiter, des côtes moins dangereuses, et où ils eussent trouvé des retraites plus sûres? Et puis, encore une fois, ces malheureux se battaient dans l'ombre. A l'exception des esclaves-pasteurs, qui pouvaient se rencontrer à de longs intervalles, les esclaves, en général, ne se retrouvaient que dans les cirques ou dans les viviers de quelque Pollion; ils ne pouvaient donc agir avec ensemble, et, quelques efforts qu'ils fissent, ils retombaient toujours dans leur même condition. Ce qu'il fallait à cette foule incertaine, avide, impatiente, ce que demandaient ces hommes sérieux et graves, c'était un symbole de fraternité et d'union, un mot de ralliement que pût répéter, dans une même clameur, toute l'humanité réunie. Aussi hésitèrent-ils longtemps, et ne fut-ce qu'avec une appréhension soupçonneuse qu'ils osèrent former leurs premiers complots.

Cependant, une grande révolution sociale se préparait; des ferments de liberté avaient été jetés sur le sol et un nouveau soleil, qui venait de se lever à l'Orient, avait dissipé une partie des ténèbres dont l'horizon était obscurci. Une autre ère allait commencer... Le christianisme se répandait déjà par le monde.

Le christianisme n'était pas seulement une religion nouvelle, c'était encore une politique nouvelle : aux générations fatiguées du présent, il ouvrait les portes de l'avenir; il brisait les fers de l'esclave et lui disait : Marche libre! Il agrandissait le cercle étroit des idées socia-

Digitized by Google

les, et pesant dans la même balance les destinées des grands et des petits, des forts et des faibles, il disait à tous : J'apporte la justice de Dieu! Le polythéisme romain dut céder le pas au christianisme, et la vieille société décrépite du paganisme se transformer peu à peu en une société jeune, vigoureuse, régénérée par la foi. Alors tout ce qui avait souffert s'abandonna à l'espérance; les idées de liberté étaient en germe dans la nouvelle religion, le sang des martyrs les féconda; et lorsque les persécutions se succédèrent sur le sol, on descendit dans les cryptes ou les catacombes pour célébrer les cérémonies du nouveau culte. Ce fut, pendant longtemps, un enthousiasme et un fanatisme incroyables. On s'assemblait tumultueusement autour du signe sacré de la Rédemption, et cette croix mystique qui semblait rayonner, dans les ténèbres, sur ces fronts mâles que la foi courbait, était tout à coup devenue le symbole de la régénération universelle.

Les pasteurs de la Basse-Italie n'avaient pas été les derniers à saluer avec acclamation l'aurore de cette vie nouvelle, et bien souvent on les avait vus s'arrêter dans les silencieuses solitudes de leurs forêts, au milieu des nuits étoilées du printemps, pour s'agenouiller et prier le Dieu des chrétiens!

Alors, sans doute, l'idée d'un affranchissement général des esclaves vint à leur esprit, et ils crurent à la possibilité du succès d'une telle entreprise. Cette entreprise était audacieuse; mais quels dangers ne pouvaient pas surmonter des hommes pour lesquels la mort n'était plus que le passage d'une vie à une autre. Cependant, l'espoir du succès les avait rendus prudents, et ce fut mystérieusement qu'ils fondèrent leurs premières associations. Sous ce rapport, la nature les aidait merveilleusement. Il y avait, dans les immenses forêts de la Calabre, de la Lucanie et du Brutium, de vastes et ténébreuses clairières qui pouvaient servir, au besoin, de lieux de réunion aux esclaves révoltés. Ces clairières étaient profondément enfoncées dans les forêts, et l'œil d'un pâtre pouvait seul les découvrir. Les proconsuls de Rome ne se seraient jamais avisés d'aller chercher là la révolte; ils y auraient trouvé la mort. En cas de surprise, d'ailleurs, les profondeurs du bois, connues des seuls pasteurs, les eussent dérobés facilement à toute poursuite. C'est donc dans ces clairières que se réunirent les premiers esclaves qui, après l'apparition du christianisme, tentèrent l'affranchissement complet de leur race. Pour le succès de cette entreprise, il était indispensable d'étendre au loin de solides ramifications; ils y songèrent. Ils eurent des relations avec les chefs politiques de Rome, et avec tous les esclaves et tous les pasteurs de la Haute ou de la Basse-Italie. Afin d'éviter toute confusion, ils se divisèrent par langues; les esclaves et les pirates de chaque langue avaient des chefs. Ces chefs se réunissaient à de certaines époques, la nuit, à la clarté des étoiles, sur les landes désertes qui pendent aux flancs des Apennins, ou dans les bois touffus qui les couronnent. Pour être admis à faire partie de l'association, il suffisait d'avoir souffert et d'espérer : elle devint bientôt nombreuse, et s'étendit rapidement en Egypte, en Espagne, dans les Gaules, partout!

Les membres de l'association étaient indistinctement chrétiens ou païens.

Les chrétiens se divisaient en petites sociétés ou *églises*. Chaque église obéissait à un pasteur élu par la majorité de ses frères. Plusieurs de ces églises s'entendaient pour constituer une fédération, laquelle nommait un chef commun : *épiscope* ou *évêque*.

Aucune association ne rencontra jamais plus d'obstacles que celle des esclaves chrétiens et païens, et dix persécutions se succédèrent, avant que l'Église eût pu s'établir définitivement. Son établissement définitif mit au grand jour le programme semi-politique, semi-religieux, qu'elle avait élaboré pendant les troubles des persécutions.

Les chefs de l'apostolat étaient les *évêques œcuméniques* ou évêques universels qui, plus tard, devinrent les *papes*.

Après eux, venaient les évêques proprement dits, qui se divisaient en deux classes : les évêques de première classe s'appelaient *patriarches* en Orient, *primats* en Occident; les évêques de seconde classe s'appelaient *archevêques* ou encore *exarques, ecclésiastiques*. Les évêques simples prenaient rang après les patriarches et les archevêques.

Les *prêtres* ou *anciens*, étaient les ministres *inférieurs* : ils assistaient les évêques de leurs conseils.

Les *diacres* et *sous-diacres* ne s'occupaient, dans le principe, que de distribuer les aumônes et de nourrir les pauvres.

Les *ordres mineurs* étaient composés de ce que l'on appelait les *portiers*, les *exorcistes*, les *lecteurs*, les *acolytes*.

On désigna d'abord, sous la dénomination de *cardinal*, les prêtres et diacres qui se trouvaient attachés au service de l'Église de Rome, alors divisée en *paroisses*.

Les *néophytes*, ou nouveaux convertis, étaient, ou *catéchumènes* ou *compétents*, selon qu'ils recevaient les premiers éléments de la foi, ou qu'ils se préparaient au baptême.

Dans les premiers temps, l'Eglise ne put se dispenser de rappeler, dans les rites, les mystères du paganisme, si propres à frapper les esprits; elle institua ses fêtes de Noël, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, etc.

Elle infligeait des pénitences sévères, terribles même, à ceux des fidèles dont la conduite ou la doctrine lui semblait répréhensible. La plus célèbre de toutes était la *pénitence publique* ou l'*exomologèse*; elle avait quatre degrés :

1° Les *pleurants* (*flentes*), à qui il était défendu de franchir le seuil de l'église;

2° Les *écoutants* (*audientes*), on les admettait à l'instruction, mais ils étaient tenus de se retirer de la nef du temple, quand les prêtres officiaient;

3° Les *prosternés* (*prostati*), ils restaient à genoux pendant que l'on disait certaines prières pour eux, et sortaient ensuite;

4° Les *consistants* (*consistentes*), ils assistaient à la célébration des mystères, mais ne pouvaient ni offrir, ni communier.

Digitized by Google

L'anathème était plus terrible que la *pénitence canonique*, mais aussi, moins usitée.

Les évêques s'assemblaient, tout le clergé s'arrêtait sur le seuil du temple, la foule se tenait debout, avide, curieuse, épouvantée, regardant sous les parvis ce qui allait se passer ; le pontife s'avançait, sérieux et grave, et disait d'une voix terrible :

« Qu'il soit anathème celui qui souille, par ses mœurs, la pureté du nom chrétien ! Qu'il soit anathème celui qui n'approche plus de l'autel du vrai Dieu ! Qu'il soit anathème celui qui voit avec indifférence l'abomination de l'idolâtrie ! »

Et les évêques répétaient en chœur :

Anathème ! anathème !

Alors, celui que l'anathème avait ainsi désigné à l'indignation publique devenait, dès ce moment, pour tous, un objet d'horreur ; on évitait de lui parler, on fuyait sa rencontre, on semblait craindre de respirer le même air que lui.

Ce fut entre les mains du clergé une arme singulièrement puissante, que l'anathème; il n'est point étonnant qu'il en ait si souvent abusé.

D'après les deux exemples d'association que nous venons de donner, et qui, à nos yeux du moins, résument l'esprit des sociétés secrètes de l'antiquité, on peut se convaincre que le caractère de ces sortes d'associations a dû être, à ces époques, éminemment religieux. Il n'en pouvait être autrement. — L'humanité a sa destinée providentielle à accomplir, et elle ne peut que suivre les voies qui lui ont été fatalement tracées. — Lorsque la nouvelle société chrétienne se fut organisée, quand la grande et terrible invasion des barbares de la Germanie eut passé sur ce monde nouveau, comme un ouragan d'un jour, emportant avec soi ce qui restait des vieux débris de l'empire romain ; quand enfin dans les Gaules surtout, le pouvoir religieux se fut établi, sans se demander si la place qu'il prenait lui appartenait bien, alors seulement les positions s'éclairèrent, et chacun put juger lui-même si la part de liberté politique qui lui était faite était bien celle à laquelle il avait droit. Le moment était critique : dans ces temps de trouble et d'erreur, il arrive toujours que l'égoïsme atteint ses dernières limites, et que chacun cherche audacieusement à tirer à soi un lambeau de l'existence commune Le christianisme fondait une nouvelle société ; il y avait là un nouvel ordre à créer, une nouvelle hiérarchie à établir ; chacun se trouvait naturellement intéressé à ce que les pouvoirs fussent gradués de telle sorte, qu'ils se fissent équilibre Le peuple qui sortait à peine de l'esclavage romain était encore incertain sur la valeur et l'étendue des droits qu'on lui avait reconnus ; rien n'était plus facile que de le tromper ; il n'est pas étonnant qu'il l'ait été.

Avant l'établissement du christianisme dans les Gaules, une certaine organisation était en vigueur dans les municipalités romaines ; cette organisation subsista longtemps; elle résista aux invasions des barbares, et servit de canevas aux communes, qui, vers les XIe et XIIe siècles, s'établirent en France. Bien que cette organisation n'ait pas suffi à garantir le peuple contre les envahissements du clergé et de la noblesse, il est bon néanmoins d'en tracer un tableau rapide, afin de rendre plus facile la comparaison entre cette organisation et celle des communes.

Les cités romaines étaient administrées par un corps de *curiales* ou *décurions*, lequel s'appelait *curie*.

La *curie* se composait :

1° De tous ceux que le droit de naissance y appelait comme fils de *décurions* ou de *sénateurs* ;

2° De tous ceux que les suffrages de la curie y introduisaient.

Pour être élu décurion, il fallait posséder vingt-cinq journaux de terre, être âgé de vingt-cinq ans, et avoir obtenu la majorité absolue des suffrages de la curie.

La curie élisait les magistrats municipaux (ces élections avaient lieu à l'époque des calendes de mars). Les principaux magistrats étaient : les *duumvirs*, les *principaux*, le *curateur de la cité* et le *défenseur de la cité*.

Les fonctions des *duumvirs* ne duraient qu'une année; par exception, on étendait leurs pouvoirs jusqu'à deux ans : ils jugeaient les différends qui pouvaient s'élever entre les habitants de la cité ; ils infligeaient des punitions légères aux esclaves, pouvaient saisir les fugitifs, à condition de les livrer ensuite au préfet.

Les *principaux* exerçaient leurs fonctions pendant quinze ans : on les renouvelait partiellement ; ils répartissaient l'impôt et le recevaient ; ils formaient une sorte de conseil exécutif permanent, surveillaient tout ce qui concernait les approvisionnements de la cité, et avaient l'inspection des routes, des remparts, des bains publics, la police des théâtres, etc.

Le *curateur de la cité* devait prendre soin des domaines de la curie ; il inspectait ou faisait inspecter le pain, les denrées, tout ce qui entrait dans la cité ou en sortait.

Le *défenseur de la cité* avait des fonctions qui différaient essentiellement de celles des autres magistrats; il n'était pas nommé dans l'assemblée électorale de la curie; l'universalité des habitants concouraient à son élection. Les fonctions durèrent d'abord cinq ans ; elles furent dans la suite limitées à deux ; elles consistaient à entourer le peuple d'une protection vigilante, active, paternelle ; à défendre les habitants de la ville et de la campagne contre l'injustice des taxations; à réclamer contre les concussions dont les pauvres et les faibles étaient victimes.

C'était une sorte de tribun.

En dehors de la curie et au-dessus d'elle, il y avait le *sénat*.

Le sénat se composait :

1° De ceux que le droit de naissance y appelait comme fils de sénateurs;

2° De ceux que les empereurs nommaient eux-mêmes.

Selon toute apparence, le sénat siégeait avec la curie, et participait à ses actes, bien que ces actes fussent tous rendus au nom des décurions.

De quelque côté et à quelque point de vue que l'on se place, cette organisation présente, au premier coup d'œil, un vice radical, le *sénat*. Non parce que le sénat est une aristocratie, l'aristocratie a tout autant de droit que le

Digitized by Google

peuple à être représentée dans le gouvernement, mais parce qu'il invalide, par sa composition même, les dispositions bienveillantes que le législateur avait primitivement glissées dans la loi. Qu'une question importante mette une fois en présence les membres de la curie et ceux du *sénat*; c'est là un fait qui ne devait pas se présenter souvent, qui ne s'est peut-être présenté jamais : les décurions étaient possesseurs d'au moins vingt-cinq journaux de terre, ils pouvaient être, tôt ou tard, appelés à faire partie du *sénat*, il n'est pas probable qu'ils aient été souvent assez mal avisés, assez oublieux de leurs propres intérêts, pour se placer en hostilité avec un corps que les empereurs couvraient spécialement de leur protection, mais enfin nous supposons le fait. Une question intéresse le peuple, on la discute au sein de la curie; on ne s'entend pas, il faut voter; on vote : qu'arrive-t-il? une chose toute simple, facile à prévoir : la question est repoussée à l'unanimité, moins une voix. Nous admettons ici que le *défenseur de la cité* a mieux aimé rester fidèle à son serment, que d'obéir aux suggestions puissantes dont il a dû être l'objet. Combien de fois cette voix n'a-t-elle pas dû abandonner la cause du peuple! Quoi qu'il en soit, et avec quelque prévention que l'on juge cette constitution, il est certain qu'elle offrait des garanties au peuple, quelque illusoires qu'elles fussent d'ailleurs. Le peuple avait son défenseur de par la loi, il le choisissait, il le nommait, et, bien que cette élection dût être soumise au préfet du prétoire, c'était déjà quelque chose que de l'abandonner entièrement aux suffrages des habitants de la cité. Mais quel ne dut pas être le sort du peuple, lorsque son *défenseur* lui manqua; quand après la mort de Charlemagne, les grands feudataires se séparent violemment du trône, pour fonder autant de petits États, il semble que leur sollicitude va se porter tout entière sur leurs propres sujets, et qu'ils seront désormais les vigilants gardiens des franchises et des libertés municipales; en bonne politique, ils eussent dû le faire. C'était un moyen de s'attacher des hommes qui n'avaient encore que le sentiment peu développé d'une nationalité locale, et pour lesquels l'avènement de la féodalité eût pu facilement devenir une nouvelle ère de liberté. Les nobles l'entendirent autrement, ils n'eurent de sollicitude que pour l'intérêt du moment, et ne songèrent qu'à réclamer ce qui leur était dû, sans songer à ce qu'ils devaient eux-mêmes. L'établissement des communes se lie essentiellement, à notre avis, à l'établissement de la féodalité. Tant que la centralisation politique retint, par un lien solide, les éléments hétérogènes dont Charlemagne avait jadis composé son empire, il n'était pas nécessaire d'organiser dans les villes des pouvoirs pondérés, ni de créer des administrations municipales indépendantes dans les provinces; le peuple n'en sentait pas le besoin. Du moment, au contraire, où les grands feudataires du royaume de France se déclarèrent indépendants, ne laissant qu'un pouvoir purement nominal aux mains du roi, ils enseignèrent au peuple le moyen de rompre le lien de vassalité qui l'enchaînait. Le peuple a bonne mémoire, il s'en souvint deux cents ans plus tard! Dans son excellent ouvrage sur le droit municipal en France, M. Raynouard semble s'attacher à prouver qu'au moment de l'établissement des communes, la plupart des cités jouissaient de la liberté municipale; mais c'est incontestablement une erreur. Les luttes que ces mêmes cités ont été obligées de soutenir, vers le XIIe siècle, pour défendre ou réclamer les libertés municipales, prouvent, jusqu'à l'évidence, que ces libertés n'existaient pas, ou du moins que si elles existaient on ne se faisait pas scrupule de les contester au peuple (1).

« *Commune*, dit un auteur ecclésiastique du XIIe siècle, cité par M. Augustin Thierry, est un mot *nouveau* et détestable, et voici ce qu'on entend par ce mot : Les gens taillables ne paient plus qu'une fois à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent. S'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée, et quant aux levées d'argent qu'on a coutume d'infliger aux *serfs*, ils en sont entièrement exempts. »

Par la mesure de liberté que réclamaient les habitants des cités, on voit à quel degré d'asservissement ils voulaient se soustraire.

Entre les habitants des cités et l'autorité locale, la lutte fut longue, acharnée, sanglante.

Les privilèges étaient aussi chers aux seigneurs, que la liberté pouvait l'être au peuple. De part et d'autre, on mit une égale énergie à refuser ce que l'on demandait, et à demander ce que l'on refusait. Les rois de France s'en émurent et se mêlèrent de l'affaire, prenant parti quelquefois pour l'évêque, quelquefois même pour le peuple. Car l'histoire du moyen âge nous offre fréquemment ce singulier spectacle, d'une cité guerroyant contre son seigneur, et protégée par le roi de France, contre lequel son seigneur eût dû, au contraire, la protéger (2). Tout ce qu'un peuple peut tenter pour la conquête de sa liberté, les communes le tentèrent; les chartes furent obtenues, puis violées, puis obtenues de nouveau, pour être encore une fois déchirées, méconnues, foulées aux pieds.

M. Aug. Thierry nous a transmis l'histoire de la commune de Laon. C'est un énergique tableau, et l'on regrette, en lisant ces belles et nobles pages, que la main qui les a écrites ait été si tôt frappée d'impuissance.

Nous ne connaissons rien, dans l'histoire, d'aussi neuf, d'aussi dramatique, d'aussi ardemment attachant.

« Les habitants de Laon avaient précédemment obtenu la concession d'une charte : l'évêque regrettait le revenu qu'il retirait des tailles, des aides et de la main-morte. La charte avait été scellée du sceau du roi de France, mais il n'en tint compte, la déclara nulle, et publia l'ordre à tous les magistrats de la commune de cesser dès lors leurs fonctions, de remettre le sceau et la ban-

(1) « Les coutumes qui vous avaient été accordées, depuis les temps les plus anciens, mais quelquefois moins observées lors des changements de seigneurs, nous avons pensé devoir vous les restituer et confirmer à jamais. »

(Charte de la ville de Reims.)

(2) « Il est de la dignité d'un roi de conserver avec zèle, dans leur intégrité et leur pureté, les libertés, les droits des villes et leurs coutumes antiques. »

(Confirmation de la charte de Reims, par Philippe-Auguste, en 1182.)

Digitized by Google

nière de la ville, et de ne plus sonner la cloche du beffroi, qui annonçait l'ouverture et la clôture de leurs audiences.

« Cette proclamation causa tant de rumeur, que le roi (il se trouvait dans la ville) jugea prudent de quitter l'hôtel où il logeait, et d'aller passer la nuit dans le palais épiscopal, qui était entouré de bonnes murailles. Le lendemain matin, au point du jour, il partit en grande hâte, avec tous ses gens, sans attendre la fête de Pâques, pour la célébration de laquelle il avait entrepris ce voyage. Durant tout le jour, les boutiques des marchands, les ateliers des artisans et les maisons des aubergistes furent fermés. Aucune espèce de denrée ne fut exposée en vente, et chacun se tint enfermé chez soi, comme il arrive toujours dans les premiers moments d'un grand malheur public.

« Ce silence fut de peu de durée, et l'agitation recommença le lendemain, lorsqu'on apprit que l'évêque et les nobles s'occupaient de faire dresser un état exact de la fortune de chaque bourgeois, afin de lever une aide extraordinaire. On disait que, par une sorte de dérision, ils voulaient que chacun payât, pour la destruction de la commune, une somme précisément égale à celle qu'il avait sacrifiée pour son établissement. L'indignation et une crainte vague de tous les maux qui allaient fondre sur eux, animèrent la plupart des bourgeois d'une espèce de colère frénétique; ils tinrent des assemblées secrètes, où quarante personnes se conjurèrent par serment à la vie et à la mort, pour tuer l'évêque et tous ceux des nobles qui avaient travaillé à la ruine de la commune.

« Le lendemain, jeudi, dans l'après-midi, pendant que l'évêque, en pleine sécurité, discutait avec un archidiacre, nommé Gauthier, sur les nouvelles mesures de police qu'il s'agissait de prendre, et en particulier, sur la quotité et la répartition des tailles à lever sur les bourgeois, un grand bruit s'éleva dans la rue, et l'on entendit une foule de gens pousser le cri de *commune! commune!* Et, dans le même moment, de nombreuses bandes de bourgeois, armés d'épées, de lances, d'arbalètes, de massues et de haches, investirent la maison épiscopale et s'emparèrent de l'église... L'évêque n'eut que le temps de prendre l'habit d'un de ses domestiques, et de se réfugier dans le cellier, où l'un des siens le fit cacher dans un tonneau qu'il referma. Les bourgeois parcouraient la maison, cherchant de tous côtés, et criant : Où est-il ? le traître ! le coquin ! Un serviteur, par trahison, leur découvrit la retraite de son maître.

« L'un des premiers qui arrivèrent au lieu indiqué, et l'un des chefs de l'émeute, était un certain Thiégaud, serf de l'église de Saint-Vincent, et longtemps préposé par Enguerrand, seigneur de Coucy, au péage d'un pont voisin de la ville. Dans cet office, il avait commis beaucoup de rapines, rançonnant les voyageurs et les tuant même, à ce qu'on disait. Cet homme, de mœurs brutales, était connu de l'évêque qui lui donnait, par plaisanterie, à cause de sa mauvaise mine, le sobriquet d'*Isengrin.* Lorsque le couvercle de la tonne où se cachait l'évêque eut été enlevé par ceux qui le cherchaient : Y a-t-il là quelqu'un? cria Thiégaud, en frappant un grand coup de bâton. — C'est un malheureux prisonnier, répondit l'évêque, d'une voix tremblante. — Ah ! ah ! dit le serf de Saint-Vincent, c'est donc vous, messire Isengrin, qui êtes blotti dans ce tonneau! En même temps il tira l'évêque par les cheveux, hors de sa cachette. On l'accabla de coups et on l'entraîna jusque dans la rue. Pendant ce temps, il suppliait les bourgeois d'épargner sa vie, offrant de jurer sur l'Évangile qu'il abdiquerait l'épiscopat, leur promettant tout ce qu'il avait d'argent, et disant que, s'ils le voulaient, il abandonnerait le pays. Mais ils n'écoutaient ni ses plaintes, ni ses prières, et ne lui répondaient qu'en l'insultant et en le frappant. Enfin, un certain Bernard Desbruyères lui asséna, sur la tête, un coup de hache à deux tranchants, et presque au même instant, un second coup de hache lui fendit le visage et l'acheva. »

S'il y a une chose qui puisse atténuer l'horreur de ce meurtre, c'est la conduite abominable qu'avait tenue l'évêque, en prenant possession de son siége; il avait puni de mort un bourgeois qui censurait sa conduite; un homme, suspect d'amitié pour ses ennemis, avait eu, par son ordre, les yeux crevés; enfin, il s'était lui-même rendu complice d'un meurtre commis dans l'église métropolitaine, en l'année 1109.

Malgré le meurtre de l'évêque de Laon, les bourgeois de la ville ne purent obtenir la concession de leurs chartes, et ce ne fut qu'après seize ans de troubles et de désordres de toutes sortes, que la commune leur fut octroyée.

En voici les principaux articles :

Tous les hommes domiciliés dans l'enceinte du mur de ville et dans les faubourgs, de quelque seigneur que relève le terrain où ils habitent, prêteront serment à la commune. Dans toute l'étendue de la ville, chacun prêtera secours aux autres loyalement, et selon son pouvoir.

Treize pairs seront élus par la commune, entre lesquels, d'après le vote des autres pairs, et de tous ceux qui auront juré la commune, un ou deux seraient créés *majeurs* (maires).

Le majeur et les pairs jureront de ne favoriser personne de la commune, pour cause d'amitié, de ne léser personne pour cause d'inimitié, et de donner en toutes choses, selon leur pouvoir, une décision équitable. Tous les autres jureront d'obéir et de prêter main-forte aux décisions du majeur et des pairs. Nul ne pourra se saisir d'aucun homme soit libre, soit cerf, sans le ministère de la justice. Si quelqu'un a, de quelque manière que ce soit, fait tort à un autre, soit clerc, soit chevalier, soit marchand, indigène ou étranger, et que celui qui a fait ce tort soit de la ville, il sera sommé de se présenter en justice, par devant le majeur et les jurés, pour se justifier ou faire amende; mais s'il se refuse à faire réparation, il sera exclu de la ville avec tous ceux de sa famille. Si les propriétés du délinquant, en terres ou en vignes, sont situées hors du territoire de la ville, le majeur ou les jurés réclameront justice contre lui, de la part du seigneur, dans le ressort duquel ses biens seront situés; mais si l'on n'obtient pas justice de ce seigneur, les jurés pourront faire dévaster les propriétés du coupable; si le

Digitized by Google

coupable n'est pas de la ville, l'affaire sera portée devant la cour de l'évêque; et si, dans le délai de cinq jours, la forfaiture n'est pas réparée, le majeur et les jurés en tireront vengeance selon leur pouvoir.

Les hommes de la commune pourront prendre pour femmes les filles des vassaux ou des serfs, de quelque seigneur que ce soit, à l'exception des seigneuries et des églises qui font partie de cette commune. Parmi les familles de ces dernières, ils ne pourront prendre des épouses sans le consentement du seigneur.

Quiconque sera reçu dans cette commune bâtira une maison dans le délai d'un an, ou achètera des vignes, ou apportera dans la ville assez d'effets mobiliers, pour que justice puisse être faite s'il y a quelque plainte contre lui.

Les mains-mortes sont entièrement abolies; les tailles seront réparties de manière que tout homme, devant taille, paie seulement quatre deniers à chaque terme, et rien de plus, à moins qu'il n'ait une terre devant taille, à laquelle il tienne assez pour consentir à payer la taille.

La ville de Laon ne fut pas la seule à réclamer les libertés municipales, et le mouvement d'insurrection gagna de proche en proche, et s'étendit bientôt sur toute la France.

A Reims, une association politique se forma vers les mêmes temps; cette association prit le nom de *Compagnies*, alors synonyme de *communes*. Les habitants qui la composaient se conjurèrent pour établir une république, c'est-à-dire une société indépendante, hors de la seigneurie épiscopale. D'ordinaire, les *Compagnies* se réunissaient dans les églises : c'était, il faut l'avouer, un singulier lieu de rendez-vous pour des hommes qui conspiraient contre l'autorité épiscopale. A Douai, à Péronne, à Saint-Amet, à Tournai, partout, les mêmes faits se sont reproduits dans le même ordre, presque avec les mêmes circonstances.

Il résulte du texte même des chartes concédées aux bourgeois des cités, qu'il ne restait plus, à l'époque de l'établissement des communes, qu'un faible souvenir de l'organisation romaine. Les bourgeois avaient fort à faire; ils se trouvaient incessamment tiraillés en sens opposé, tantôt par leurs seigneurs, tantôt par leurs évêques, tantôt par le roi; c'était chaque jour des tailles et des corvées nouvelles; à quelque pouvoir qu'ils se donnassent, ils ne pouvaient manquer d'être rançonnés, et ils l'étaient; et puis, remarquez bien ceci, quand un différend quelconque s'élevait par hasard entre eux et leur seigneur, on les traînait devant la justice; — belle garantie assurément! — La justice n'était-elle pas entre les mains des seigneurs? Le bourgeois était condamné à payer. En pouvait-il être autrement? nous ne le croyons pas. D'abord, les réclamations des bourgeois furent pacifiques. — On leur rit au nez — (cela eut lieu, notamment à Laon); ils renouvelèrent leurs réclamations, mais sans plus de succès. Les bourgeois commençaient à se lasser de ces refus obstinés qu'on leur opposait; il n'y avait plus qu'un moyen de faire tomber toute résistance; ils recoururent aux armes.

Si nous avons parlé longuement des *communes* et de leur établissement, c'est moins dans le but de présenter au lecteur un exemple d'associations politiques au moyen âge, que parce que leur histoire nous semble renfermer un fait d'un haut enseignement, que les historiens ont omis de signaler, soit qu'ils ne l'aient pas remarqué, soit qu'ils y aient attaché peu d'importance.

A propos de l'établissement de la commune de Reims, dont nous parlions tout à l'heure, le pape, qui était alors Innocent II, écrivit au roi de France, Louis VII, une lettre dont quelques passages nous ont paru curieux à reproduire.

« Puisque Dieu, dit le pape, a voulu que tu fusses élu et sacré roi, pour défendre son Epouse, c'est-à-dire la sainte Église rachetée de son propre sang, et maintenir ses libertés sans atteinte, nous te mandons, par cette lettre apostolique, et t'enjoignons, pour la rémission de tes péchés, de dissiper, par ta puissance royale, les *coupables* associations des Rémois, qu'ils nomment *compagnies*, et de ramener, tant l'Église que la ville, en l'état et liberté où elles étaient au temps de ton père d'excellente mémoire. »

Cette lettre est remarquable, à notre avis, en ce qu'elle peint fidèlement l'état des esprits à Rome, pendant que la révolution municipale, faisant le tour de la France, tendait à ruiner de toutes parts, sur son passage, la puissance temporelle des évêques (1). La révolution communale s'effectuait sans prendre beaucoup de garde au déplaisir des évêques et du pape. Ceux-ci dûrent, dès lors, songer au moyen de ressaisir leur autorité compromise. Quelques années plus tard, les Dominicains promenaient, de ville en ville, le sombre drame de l'Inquisition. Cette idée, que nous ne faisons qu'indiquer ici, nous la développerons plus loin.

Notre intention, en écrivant cette histoire des sociétés secrètes, n'a pas été précisément de nous circonscrire dans des bornes étroites, et de nous en tenir aux sociétés politiques ou religieuses du royaume de France. Nous nous réservons seulement de donner à celles qui se rattachent plus spécialement à notre histoire nationale, un développement plus complet, des détails plus nombreux. Il y a eu en Orient, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, des associations secrètes qui méritaient toute l'attention des philosophes, des historiens ou des socialistes. Nous traiterons successivement celles qui nous paraîtront comporter le plus d'intérêt. En nous mettant à l'œuvre, notre but principal, notre seul but, a été de rechercher la vérité avant tout; les documents ne nous ont pas manqué, mais, nous devons le dire, nous les avons trouvés, pour la plupart, entachés d'erreur ou de partialité. Nous avons tâché de rétablir chaque fait dans sa vérité primitive, nous avons apporté à ce travail une patience extrême, nous avons recherché avec ardeur

(1) « L'ordre ancien était en péril, et le nouveau n'avait pas commencé.

Et plus loin :

« Une chose perçait dans cette malheureuse anarchie du du XII[e] siècle, qui se produisait sous la main de l'Église irritée et tremblante, c'était un sentiment prodigieusement audacieux de la puissance morale et de la grandeur de l'homme. »

(*Histoire de France* de Michelet.)

Digitized by Google

tout ce qui pouvait porter la lumière dans notre esprit. Il y a certains terrains glissants sur lesquels il est bien difficile de s'aventurer sans appréhension; on ne marche qu'à tâtons, au milieu des décombres et des ténèbres de certaines époques de notre histoire; si parfois nous nous sommes laissé égarer, qu'on n'en accuse pas notre bonne foi, nous n'avons eu d'autres mobiles que la justice et la vérité

Quand le lecteur aura lu cette histoire, peut-être se demandera-t-il quel est le but de ce livre, et quelle en est la moralité? Nous pourrions répondre que le seul but de ce livre a été simplement de recueillir et de conserver l'histoire des *Sociétés secrètes*, et qu'il n'a d'autre prétention que de rappeler au public les leçons du passé; mais ce serait éluder la question, et l'on pourrait croire qu'elle nous embarrasse. Nullement.

Les sociétés sécrètes ont été, de tout temps, l'expression des besoins ou des tendances des époques dans lesquelles elles se sont produites Écrire l'histoire des sociétés secrètes, c'est peindre ces besoins ou expliquer ces tendances. La constatation des unes et des autres est également utile, profitable.

L'esprit humain est sans cesse en éveil, il marche éternellement en avant, incertain, inquiet, attiré par un secret instinct, en dehors de l'horizon habituel, cherchant à tout instant, de tous côtés, les voies nouvelles qui doivent le conduire au but ardemment désiré, la vérité! Ces incertitudes, ces tâtonnements, ces recherches obstinées, difficiles, infatigables, se reproduisent dans les sociétés secrètes avec plus ou moins de fidélité, et ce n'est que là qu'il faut chercher la tradition des efforts si souvent renouvelés, et presque toujours impuissants, des hommes dévoués à l'humanité, dont l'histoire nous a transmis les noms vénérés.

Les gouvernements politiques ou religieux ont tenté, à diverses reprises, par des moyens mystérieux, de paralyser les généreuses tentatives des hommes; ils ont jeté sous leurs pas, dans l'ombre, des semences d'erreur; ils ont excité le fanatisme par des voies ténébreuses, et c'est encore dans les sociétés secrètes que nous retrouverons intacts, les vestiges de ces tendances subversives.

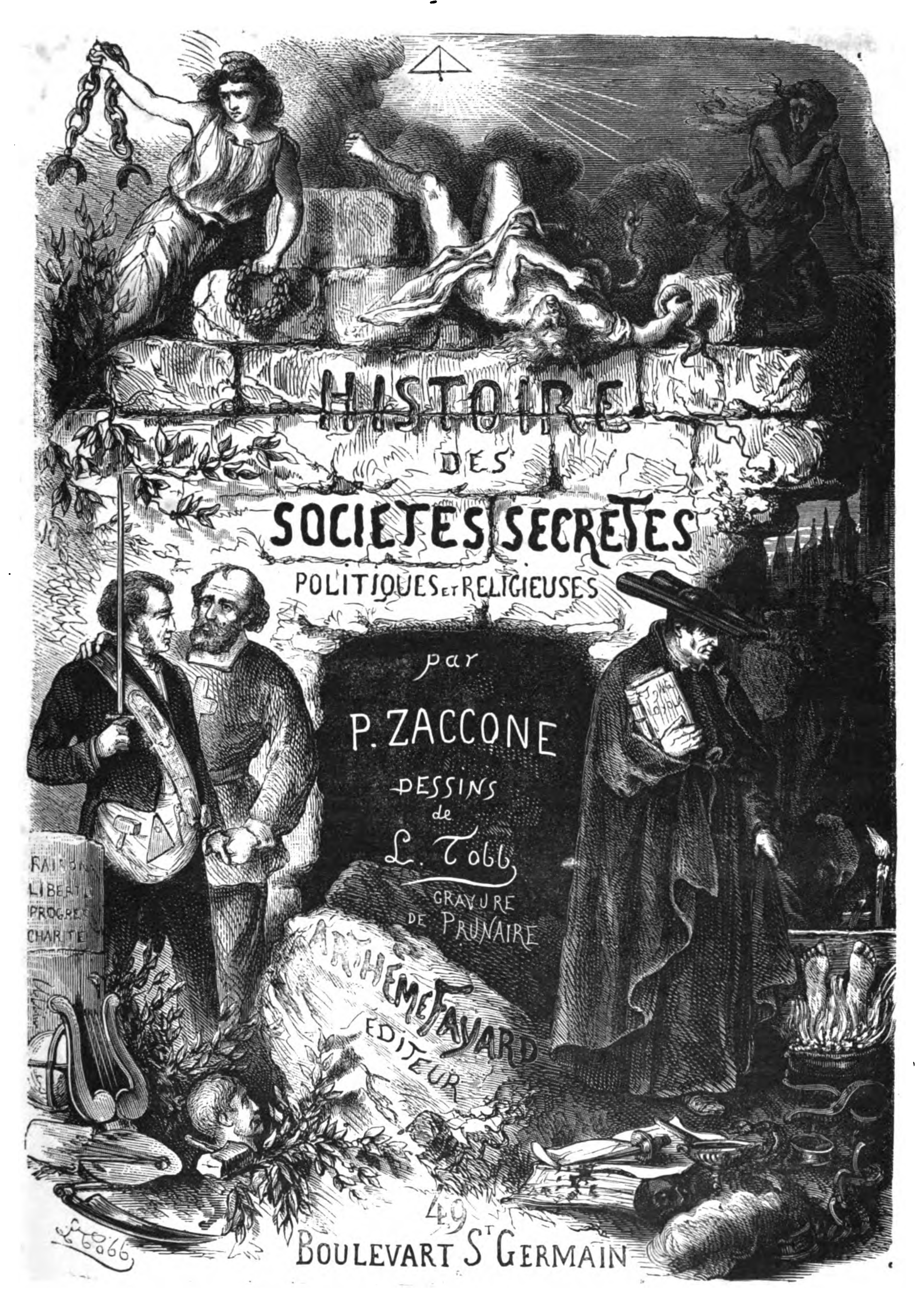
Ce livre, s'il remplit son but, et nous en avons l'espoir, sera donc un livre utile. Il dira l'histoire du passé avec ses convulsions, ses drames, ses rêves! la conspiration, la lutte, le triomphe ou la défaite. Ce sera un gigantesque panorama, présentant au regard l'ensemble des opérations de l'esprit humain : la philosophie, la politique, la religion, se séparant, se mêlant, se confondant; ici le dévouement, là l'égoïsme, plus loin, l'ambition, partout le mouvement! Les événements marchent, la liberté et l'esclavage emportent successivement, et tour à tour, les hommes; les grandes fusions s'opèrent, la société se transforme, et l'humanité poursuit sa route vers ses destinées futures!

Après avoir dit l'histoire des associations du passé, dirons-nous les associations de l'avenir? L'avenir est fermé à tous; il serait téméraire de soulever le voile qui le cache à tous les regards! Les associations de l'avenir seront, nous le croyons, plus calmes, plus réfléchies; elles accompliront leur mission sociale avec plus d'ordre, avec plus de certitude; elles auront moins d'aveuglement, leur marche sera plus sûre.

Nous sommes aujourd'hui à une époque solennelle; un grand travail s'opère au sein des sociétés modernes, le malaise est dans toutes les classes, une incertitude fiévreuse règne dans tous les esprits : il ne pouvait en être autrement, après l'agitation profonde qu'a jetée de toutes parts la Révolution française; un demi-siècle s'est écoulé depuis cette époque, et les populations qu'elle a emportées un instant avec elle dans son magnifique tourbillon, ne sont point encore complétement remises de leur enthousiasme, de leur frayeur! L'idée germe quelque part, la liberté la fécondera, croyons-le. Il faut bien, d'ailleurs, que les destins s'accomplissent, mais Dieu seul sait où aboutissent ces chemins dans lesquels l'humanité est engagée.

FIN DE L'INTRODUCTION.

Digitized by Google



LIBRAIRIE HISTORIQUE. rue des Noyers, 49, (boulevard Saint-Germain).

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT IGNACE DE LOYOLA

I

Le siége de Pampelune. — L'enfance et la jeunesse de Saint Ignace de Loyola.—Son séjour à Barcelone, Alcala, Salamanque. — Il part pour Paris.

Vers le commencement du XVI[e] siècle, pendant que Charles-Quint se trouvait à Aix-la-Chapelle, où il était allé solliciter le suffrage des électeurs de l'Empire, François I[er], profitant de son absence, avait envoyé en Navarre une armée qui, sous les ordres d'André de Foix, seigneur de Lesparre, était venu mettre le siége devant Pampelune. Les Espagnols étaient alors, après les Français, les meilleurs soldats de l'Europe. Ils se défendirent vaillamment, exécutèrent plusieurs sorties vigoureuses, et tinrent longtemps contre l'ardeur des assaillants. La garnison perdit néanmoins beaucoup de monde dans cette défense héroïque, et André de Foix parvint enfin à se rendre maître de la forteresse. On raconte que le lendemain de la prise de la citadelle de Pampelune, le seigneur de Lesparre, visitant les fortifications, rencontra sur son chemin une litière portée par quatre montagnards, et dans laquelle se trouvait un jeune et fier hidalgo dangereusement blessé. Le jeune homme se souleva péniblement en passant devant le général français, et le saluant de la main :

— Seigneur général, lui dit-il, vous avez ordonné qu'on prit soin de mes blessures, je vous en remercie. La fortune vous sourit aujourd'hui ; j'espère qu'elle me mettra bientôt à même de reconnaître votre courtoisie.

André de Foix sourit et demanda le nom du fier hidalgo.

On lui dit qu'il s'appelait Don Inigo de Loyola.

Don Inigo de Loyola était le dernier enfant de l'antique maison des seigneurs d'Ognez et de Loyola. Il descendait d'une de ces nobles races de chevaliers espagnols qui portent si haut l'honneur de leur maison, et prennent un si vaillant souci du renom de leur famille! Don Inigo avait, à cette époque, environ trente ans. Plein d'une âpre énergie, s'abandonnant volontiers aux élans généreux de sa nature chevaleresque, fréquentant assidûment les tournois et les combats, il s'était fait une grande réputation de bravoure parmi les jeunes et valeureux représentants de la noblesse espagnole : son allure impérieuse, son caractère altier, son intelligence vive et prompte, lui avaient, tout d'abord, conquis les suffrages de ceux que son rang et son nom lui donnaient le droit de fréquenter, et, quoique bien jeune encore, il pouvait déjà rêver de hautes destinées.

Le château de ses pères, vieux donjon seigneurial, jeté hardiment sur les flancs escarpés de l'une des plus hautes montagnes des Pyrénées, avait abrité ses jeunes années. Là, sous les yeux de sa mère, dona Marina Saez de Balde, son âme enthousiaste et rêveuse s'était développée, avait grandi au milieu des aspects pénétrants d'une nature riche et féconde ; les premières impressions de sa vie avaient été douces. Le chant des pâtres basques, les pieuses harmonies des grandes solitudes, les mœurs calmes et reposées des peuplades primitives, tout avait concouru à jeter dans son cœur les premiers germes des grandes pensées!... Inigo consacra presque toute sa jeunesse à la lecture des romans de chevalerie, dont le monde était alors inondé. Cette lecture lui plaisait singulièrement; elle l'entretenait, à toute heure, dans une sorte de fausse sensibilité, qui le réduisit

bientôt à un état d'exaltation permanente. Il parlait du Cid, de Charlemagne, de Roland, et brûlait d'imiter leurs exploits.

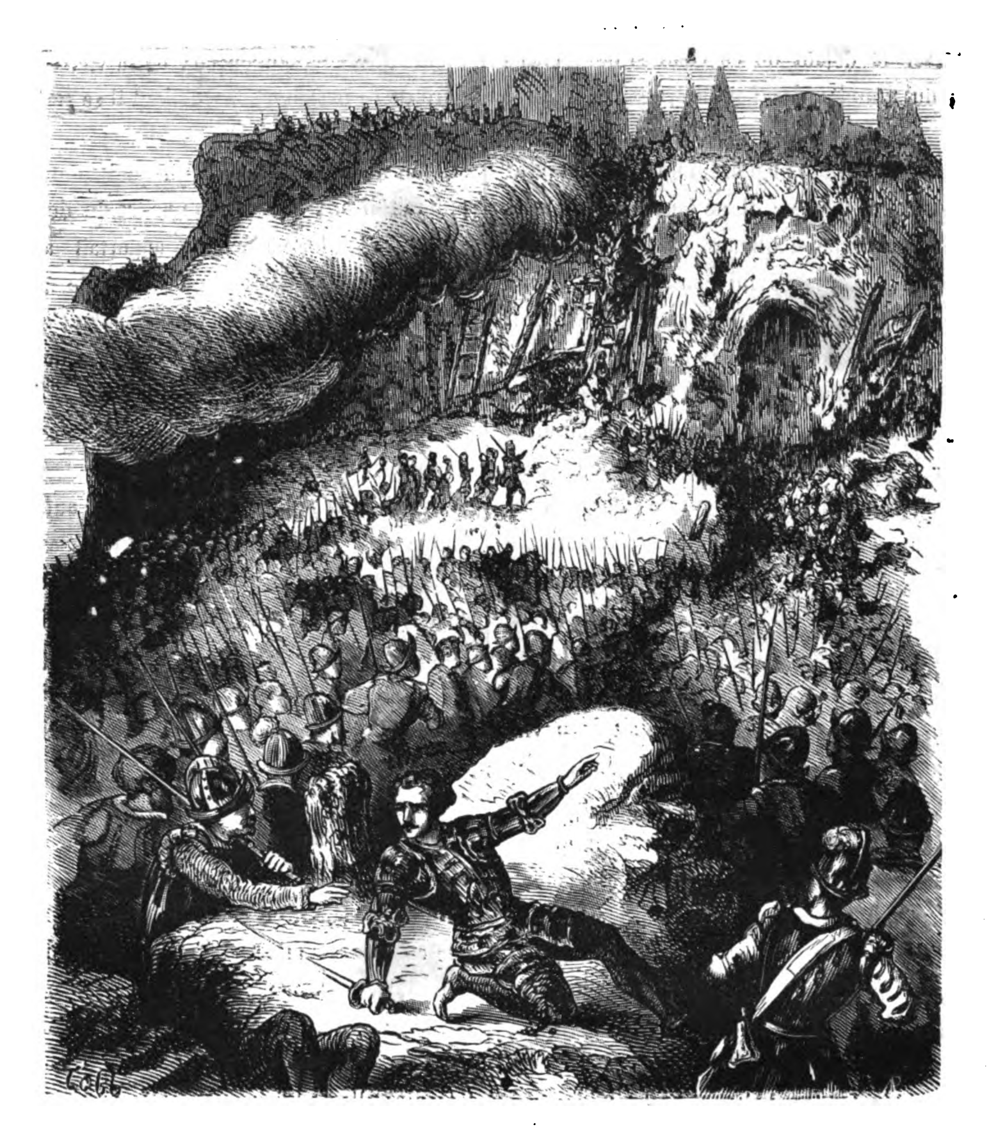
En voyant ces commencements si romanesques, on ne peut s'empêcher de songer à Don Quichotte, le célèbre chevalier de la Manche!

Lorsque sa mère le vit en âge d'entrer dans le monde, elle le conduisit avec orgueil à Isabelle la Catholique, qui l'accepta en qualité de page. Dans cette nouvelle condition, l'enfant des montagnes but à longs traits l'enivrement que versent aux âmes jeunes et enthousiastes, les promesses de la gloire et de l'amour. Il suivit sa maîtresse dans ces beaux et splendides tournois où venait parader la brillante jeunesse espagnole. A vrai dire, il ne se mêlait encore qu'en tremblant aux périlleux amusements de ces époques, et déjà il comprenait qu'à son cœur qui s'ouvrait avec une plénitude souveraine d'aspirations, il faudrait un jour d'autres satisfactions. C'étaient le tumulte, le mouvement, les dangers des batailles sanglantes qu'il appelait de tous ses vœux; c'était un autre théâtre, des triomphes plus chèrement achetés, que son activité impatiente demandait à grands cris. C'est qu'Inigo était jeune alors, que les passions ardentes et désordonnées de la terre emplissaient et soulevaient sa poitrine, et qu'il avait déjà peut-être la prescience de la singulière mission à laquelle Dieu le destinait.

Son oncle, le duc de Najarez, devina bien vite ce qui se passait dans le cœur de son neveu, et c'est à lui qu'il était réservé de le rendre digne du rang qui l'attendait dans l'armée; il lui enseigna l'art de la guerre, lui donna les conseils que son expérience pouvait lui suggérer, et, quand il le crut suffisamment édifié sur les difficultés de la carrière qu'il allait embrasser, il le laissa partir. Le jeune Inigo ne tarda pas à se distinguer, et gagna en peu de temps ses éperons. Ferdinand avait autrefois conquis la Navarre sur Jean d'Albret; François Ier s'efforçait alors, à la faveur des troubles qui étaient survenus en Castille, de rentrer en possession de la province qu'on lui avait enlevée. De fréquents combats se livraient sur la frontière. Inigo s'y distingua par son courage et son audace. Il aimait cette vie active, aventureuse, pleine de fatigues et de hasards, et il y faisait un vaillant usage de son épée, promettant ainsi à l'Espagne un héros de plus! Malheureusement sa carrière militaire fut de courte durée, et nous l'avons vu, au commencement de ce chapitre, sortir de la forteresse de Pampelune, sur les bras de quatre vigoureux montagnards.

La blessure qui l'obligeait ainsi à quitter le lieu du combat, était fort grave! Un biscaïen l'avait frappé aux deux jambes à la fois; l'une des deux se trouvait fracturée en plusieurs endroits; et, soit que l'opération pratiquée à Pampelune eût été faite avec trop de précipitation, soit que, pendant le trajet, les bandages, mal assurés, se fussent relâchés, lorsque le jeune blessé arriva au manoir paternel, les chirurgiens, qui étaient accourus en toute hâte pour lui prodiguer leurs soins, déclarèrent qu'il était urgent de lui casser de nouveau la jambe et de recommencer l'opération. On conçoit ce que dut souffrir le courageux Inigo. « Au milieu de cette cruelle opération, dit un de ses biographes, Ignace conserva la curiosité patiente qui mesure tout ce qu'un corps peut supporter de douleurs. On sonda ses plaies, on coupa ses os avec une scie tranchante; au moyen d'une machine de fer on tira violemment ses jambes. Ignace ne laissa pas échapper un signe de douleur; une pensée mondaine se mêla, dit-on, à ce courage; il ne voulait pas rester boîteux; noble et beau cavalier, il voulait reparaître dans la gracieuseté de sa taille svelte, élancée comme celle d'un brillant coursier d'Andalousie. » Un instant, Ignace fut sur le point de succomber à tant de douleurs; sa mère, ses frères et ses sœurs (1), pieusement agenouillés autour de son lit, pleuraient déjà celui que la mort semblait attendre. Mais le futur fondateur de la Compagnie de Jésus sortit sain et sauf de cette terrible épreuve, et, bientôt rendu à l'amour de sa famille, il put rentrer dans la vie avec une nouvelle ardeur. Mais *cette leçon de la mort avait été insuffisante;* la première fois que le malheureux se releva, encore pâle et défait,

(1) Ignace de Loyola avait sept frères et trois sœurs.



IGNACE DE LOYOLA BLESSÉ AU SIÉGE DE PAMPELUNE.

de son lit de douleur, il s'aperçut que l'opération, mal pratiquée, devait le laisser difforme et boiteux. Un os, qui s'était dérangé, formait saillie au-dessous du genou, de telle sorte qu'il lui devenait désormais impossible de porter sa botte bien juste et bien tirée!... Ignace n'hésita pas. Avec cette énergie qui l'avait soutenu pendant sa cruelle maladie, il ordonna au chirurgien de faire tomber sous la scie l'os qui le rendait difforme; et cette nouvelle opération eut lieu sans que le malheureux laissât percer la moindre émotion. Une pareille attitude, au milieu de souffrances que nul autre que lui n'eût supportées avec tant de courage, dit aussi quel homme c'était que Loyola.

C'était plus que du courage, c'était de l'héroïsme, et cet épisode de sa vie donne, dès à présent, la mesure de ce caractère si fortement trempé.

D'ailleurs, cette énergie avait été dépensée en pure perte, car si la difformité avait disparu, le courageux blessé n'en devait pas moins rester difforme!...

Or, il faut bien le dire, don Inigo de Loyola était amoureux; une des plus charmantes femmes

de la cour de Madrid, dona Isabelle Rosella, avait su trouver le défaut de ce cœur si fier; et, au milieu du tumulte des batailles, le jeune Inigo n'avait point oublié les premières et pures joies de l'amour, qui l'avaient naguère si fortement enivré! S'il maniait bien l'épée, il ne faisait pas mal les vers. Sa recherche, d'ailleurs, ne pouvait qu'être flatteuse; nul n'eût osé lui contester la noblesse et l'ancienneté de sa race; il était grand, élégant, bien fait; sa physionomie, aux lignes vigoureusement accusées, annonçaient une audace peu commune; sa barbe et ses cheveux noirs faisaient ressortir la pâleur de sa peau; et ses yeux, ombragés d'épais sourcils, avaient de singuliers regards, dont on se rappelait longtemps l'impérieuse expression. Dona Isabelle Rosella avait vu avec une satisfaction mêlée d'orgueil le descendant des Loyola lui rendre des hommages assidus, et ses yeux n'avaient pas longtemps gardé le secret de son cœur. Ignace, de son côté, s'était bien vite aperçu que son amour était partagé; et son plus ardent désir, comme sa plus douce espérance, était d'illustrer désormais, à quelque prix que ce fût, un nom que la charmante Isabelle voulait bien consentir à porter un jour. Quels ne durent pas être la douleur et le désespoir de l'amant infortuné, lorsqu'il acquit la certitude que l'opération qu'il venait de subir avait, en le mutilant, anéanti les plus belles illusions qui eussent bercé sa jeunesse!... Ignace, boîteux, pouvait bien encore, en s'appuyant sur son épée, commander le respect; mais devait-il espérer d'inspirer jamais de l'amour! Il se voyait, à trente ans, déshérité des plus douces jouissances de la vie; à trente ans! c'est-à-dire à l'âge où les passions s'élèvent en foule du cœur ému, à l'âge où toute illusion menteuse s'évanouit, où l'homme entre comme en souverain dans le domaine de la vie réelle! Inigo, sombre, taciturne, désespéré, passait les jours et les nuits à lire et à rêver, demandant à ses méditations solitaires l'oubli des tourments qu'il souffrait. Mais le spectre de la réalité le poursuivait jusque dans la solitude factice qu'il créait autour de lui, et le fier hidalgo frissonnait à la seule idée de rentrer dans un monde où lui étaient réservées de si terribles épreuves. Là, fut certainement le moment le plus douloureux de sa vie. Qu'allait-il faire de ce besoin d'activité dont il se sentait consumé? à qui raconterait-il désormais ses douleurs, ses joies, ses espérances? Sur quel cœur ami s'appuierait-il aux heures solennelles du doute et du désespoir? Chaque instant apportait au jeune Loyola de nouvelles souffrances, de nouvelles tortures; et ce n'est qu'en tressaillant qu'il songeait aux beaux jours, si tôt écoulés, de sa jeunesse aventureuse, aux tournois, aux combats, aux promesses de l'amour et de la gloire; à toutes ces riantes illusions qui avaient salué son entrée dans le monde! Il faudrait une autre plume que la nôtre pour raconter ce qui se passa alors dans le cœur d'Ignace, et quel déchirement se fit en lui, et quelles larmes amères sillonnèrent ses joues, que la maladie avait creusées et pâlies, et ces longues et sombres rêveries qui laissèrent sur son front découronné des rides précoces et profondes!

Sa mère suivait avec un poignant sentiment de pitié, la terrible lutte que son enfant soutenait contre ses instincts et ses passions. Elle seule peut-être, après Dieu, en comprit toute la grandeur, et elle eut peur, un instant, qu'il n'y succombât. Elle essaya, dans sa pieuse tendresse, mille moyens de faire renaître la paix dans son cœur, et de le ramener à l'amour de la vie et à la confiance dans l'avenir; elle ne lui épargna ni les doux reproches, ni les touchantes exhortations; elle lui parla avec cette sympathique éloquence du cœur, dont les femmes ont seules le secret; elle fit disparaître du chevet de son fils tous ces romans de chevalerie qui ne servaient qu'à entretenir son exaltation fébrile, et, heureuse de ce pieux larcin, elle glissa timidement, à la place qu'ils occupaient, une Vie des Saints, précédée de la Vie de Jésus-christ!

C'est Dieu sans doute qui l'avait inspirée!

« Le jour où, pour la première fois, Ignace trouva sous sa main et ouvrit le livre des Saints, une grande révolution s'opéra tout-à-coup dans son esprit. Au lieu de l'Amadis des Gaules, son doigt feuilletait « cette magnifique épopée des martyrs et des confesseurs, » où, sur chaque page,

sont écrits ces mots magiques pour les cœurs généreux : dévouement, sacrifice, abnégation ! Il s'enthousiasma pour les saints aux déserts ; il pleura de douces larmes sur ces vierges du cirque qui, lancées dans l'espace par des taureaux furieux, semblaient insensibles, et ramenaient mourantes, les longs plis de leur robe sur leur corps en lambeaux. Arrivé à la dernière page, Ignace avait résolu d'imiter tous ces dévouements : pour lui, point de sacrifice assez sublime, point de macération assez grande, point de travaux assez rigoureux, point de martyre assez cruel ; son ardeur embrassait toutes les pénitences, toutes les abnégations ; son âme planait au-dessus de ce chemin, si difficile à gravir où tout est froissement, douleur, renoncement. »

Ignace était sauvé !

Dès ce moment, plus d'hésitation, son parti est pris ; il divorce avec le monde dans lequel il a vécu. Le Christ est là, qui, du haut du Calvaire, lui montre l'avenir. C'est un avenir de rudes labeurs, un détachement douloureux des affections humaines, une mission semée de dangers, une croix lourde à porter ! Qu'importe ! Ignace s'est relevé plus fort, plus ardent, plus impatient que jamais. Le cilice va remplacer le justaucorps de soie et de velours; il changera son épée contre le bâton du pélerin, et brisera, sans pâlir et sans murmurer, les derniers liens qui l'attachent encore à ce monde d'erreurs qu'il a tant aimé, et pour lequel il a déjà trop vécu. Toute fois, ce changement ne s'opéra pas sans trouble et sans hésitation. Pendant longtemps encore, Ignace demeura indécis sur la manière dont il fuirait le manoir paternel, et le moyen qu'il emploierait pour ménager les susceptibilités ombrageuses de sa famille. Le père d'Ignace était mort ; don Garcia de Loyola se trouvait, par conséquent, le chef de la famille, et en lui résidait toute l'autorité paternelle. Don Garcia s'étonnait, à bon droit, de l'inactivité d'Ignace. Depuis longtemps déjà, ce dernier se trouvait complètement remis des fatigues de la guerre et des suites de sa blessure, et pourtant, il ne songeait point encore à reprendre la vie des camps et à tenter de nouveau le sort des batailles. Don Garcia crut facilement que son frère renonçait a cette gloire militaire qui, autrefois, avait si profondément exalté son ambition. Ignace ne faisait rien, d'ailleurs, qui permît d'espérer qu'il en fût autrement. En proie à une agitation incessante, prêtant l'oreille à ces mille voix qui lui parlaient de l'avenir et troublaient sa raison en torturant son cœur, il passait son temps le plus précieux à former des projets qu'il n'avait pas le courage de mettre à exécution.

Un jour, don Garcia le manda près de lui :

— Inigo, lui dit-il, tu n'ignores pas que nous portons un des plus beaux noms de la noblesse d'Espagne. tu as fait tes preuves de bravoure, tu as, par ta valeur, rehaussé encore l'éclat d'un nom qui n'avait pas besoin de ce nouveau lustre et c'est avec une noble fierté que nous t'avons vu conquérir la réputation d'un des plus braves cavaliers d'Espagne.

Et comme Inigo demeurait pensif, et n'osait répondre à ces reproches de son frère aîné, don Garcia ajouta :

— Il est temps, Inigo, que tu rentres dans la carrière que tu as embrassée ; tu ne peux avoir ni un autre désir, ni une autre ambition, et tu ne déshonoreras point notre race par une conduite indigne d'un hidalgo.

« A ces paroles d'un frère aîné, dit le biographe dont nous avons déjà parlé, Ignace sentit venir son secret au bord de ses lèvres ; mais refoulant au fond de son cœur ses sentiments intimes, il fut assez maître de lui pour garder son calme : Don Garcia, répondit-il, je te remercie de tes bons avis ; je n'oublierai jamais que je suis hidalgo, et vieux chrétien. »

Ignace vit bien, dès ce moment, qu'il ne lui serait pas facile de vaincre les répugnances de son frère, ni celles de sa famille, et, les obstacles irritant son désir, il ne songea plus qu'à s'éloigner pour toujours de l'antique château des Loyola. Son premier soin, dès qu'il se trouva hors de la demeure paternelle, fut de se réfugier à Montserra, où un moine français, Jehan Chanane, reçut sa confession générale, qu'il fit, dit-on, avec tant de larmes et tant de mortels regrets que le pèlerin dut

la reprendre pendant trois jours. Une fois déchargé du lourd fardeau de ses péchés, Ignace courut à Manrezat. Son plus vif souhait était d'aller visiter la Terre-Sainte ; mais la peste décimait la population de Barcelone. qu'on lui avait désigné comme port d'embarquement, et il demeura quelque temps à Manrezat, fréquentant l'hospice, soignant les pauvres et les malades, et demandant l'aumône de porte en porte. Ceux qui, ne le connaissant pas, le voyaient passer, à peine couvert de vêtements en lambeaux, pieds nus, et les cheveux en désordre, le traitaient de fou et d'insensé, et le poursuivaient de leurs injures et de leurs sarcasmes ; mais il arriva que l'on reconnut bientôt la noble origine d'Ignace. Alors l'insulte se changea en admiration, et le peuple le vénéra à l'égal d'un saint. Ignace s'enfuit de Manrezat. Il avait essuyé les injures du peuple sans en être ému, il ne put supporter l'idée de se voir soumis aux honneurs qu'on lui préparait. Voici comment on raconte cette nouvelle phase de son existence. « Il vint dans une vallée solitaire *(el val del parasido)*, où serpentait une caverne si affreuse, que nul être humain n'avait jamais osé y pénétrer. Il se glissa, au milieu des ronces et des épines, dans cet immense souterrain attristé d'une nuit éternelle, qui paraissait s'étendre sous toute la montagne. Les grottes au désert plaisaient aux philosophes et aux grandes intelligences de l'antiquité. Pythagore a dit : Adore l'écho ! Dirons-nous toutes les pénitences d'Ignace dans un lieu si horrible ? Hélas ! ceux qui sont attachés à la terre ne comprennent point l'amour de Dieu, comme les saints l'on ressenti. « Ou souffrir, ou mourir, » disait sainte Thérèse. « Souffrir et ne pas mourir, » s'écriait sainte Madeleine de Pazzi. Voilà bien l'ardeur extatique auprès de laquelle les passions charnelles sont une pâle illumination.

« Joyeux de méditer les perfections de Dieu, Ignace passa des journées entières sans prendre aucune nourriture ; quelques racines crues, l'eau du torrent, une ou deux heures de repos sur le sol rugueux de la caverne, voilà tout ce qu'il accordait à l'humanité. Le jour, il s'imposait les plus rudes macérations, priant jusqu'à sept heures, agenouillé ; la nuit, il descendait vers le torrent, et, pensant aux générations qui se précipitent les unes sur les autres, sans laisser plus de place que la vapeur soulevée par l'eau, il touchait aux plus hautes questions d'histoire et de métaphysique. souvent, gravissant la montagne pour contempler les étoiles, il se perdait dans les lois physiques d'unité immuable que Dieu a mise comme son cachet sur chacune de ses créatures. »

Toutes ces macérations abîmaient le corps de saint Ignace, en exaltant encore son esprit, Il fut rapporté mourant par les chèvriers, à l'hôpital de Manrezat, où les frères prêcheurs vinrent le chercher pour le soigner. Mais à peine fut-il guéri, qu'il recommença des pénitences indicibles, pour calmer ses grands troubles de conscience.

Ce fut pendant son séjour au *Val del Paradiso*, qu'Ignace composa son livre de *l'Exercice spirituel*. Comme nous aurons occasion plus tard de revenir sur cet ouvrage, ainsi que sur ceux qui ont été plus ou moins attaqués dans ces derniers temps, nous n'en dirons rien maintenant. Nous passons également sous silence plusieurs miracles qu'on attribue au célèbre fondateur de la Compagnie de Jésus, pendant son voyage à Jérusalem. La mission qu'Ignace croyait alors avoir à remplir, et ceci est important à noter, était celle de combattre, ou de convertir les Infidèles, et de se consacrer spécialement à la défense du Saint-Sépulcre, comme à la propagation de la foi dans les pays infestés d'idolâtrie. Mais Dieu lui réservait une autre destinée.

Il se rendit donc à Jérusalem ; il s'agenouilla pieusement sur le tombeau du Christ ; il laissa son âme s'exhaler vers Dieu en prières ardentes, et, fortifié par le saint pèlerinage qu'il venait d'accomplir, il sempressa de retourner en Espagne, où l'appelait un secret instinct.

En effet, a mesure qu'Ignace s'élevait dans l'intelligence des destinées de la religion chrétienne, il se sentait emporté à son insu, et peut-être malgré lui, vers un but autre que celui qu'il s'était proposé d'abord. Dans le principe, c'était en quelque sorte ainsi que nous le disions, un nouvel ordre des Templiers qu'il voulait établir. Se consacrer à la



IGNACE DE LOYOLA DANS LES PRISONS DE SALAMANQUE

défense du Saint-Sépulcre, et travailler à la propagation de la foi, telle avait été sa pensée, et la signification de la révélation dont il avait été l'objet. Certes, c'était là une grande et généreuse pensée, et la postérité eût su gré au descendant des Loyola d'avoir cherché à réhabiliter la mémoire des Templiers, si injustement outragée. Ce n'eut pas été un médiocre spectacle que celui de ce jeune et brave soldat espagnol, prenant en main la cause des *soldats du Christ*, et rendant par son courageux dévouement, un hommage éclatant à un ordre qu'une condamnation inique avait supprimé! Tel fut, nous le croyons, le premier but d'Ignace de Loyala. Il avait cette pensée quand il partit pour Jérusalem, il l'avait encore quand il en revint. Mais lorsque, au retour, il alla débarquer à Venise, qu'il fut obligé, pour regagner sa patrie, de traverser ces belles provinces du Milanais, que dévastaient les armées de François Ier et de Charles-Quint; lorsqu'il vit de toutes parts la révolution profonde qu'avait déjà produite la prédication de Martin Luther, il se sentit ému d'une douloureuse pitié, et, désespérant en ce moment de voir jamais s'accomplir ces grandes destinées

chrétiennes qu'il avait rêvées, l'idée lui vint de se mettre au service de cette religion, que l'esprit d'examen commençait à miner de tous côtés.

Ignace était, comme nous le savons, un homme d'une énergie souveraine ; nous avons vu avec quel courage il traversa les rudes épreuves qui l'avaient assailli dans la première partie de sa jeunesse, et quelle tenacité il apporta dans l'accomplissement de ses projets. Jusqu'alors, il n'avait eu, pour ainsi dire, à soutenir que des luttes matérielles ; son énergie et son courage lui avaient suffi pour vaincre les obstacles qui s'étaient présentés à lui. Mais ces qualités ne suffirent plus, du moment où il entra dans cette nouvelle phase de son existence. Quand il voulut, pour venir en aide à l'Église menacée, fonder une grande institution, dont les membres actifs et intelligents pussent défendre les dogmes, battus en brèche par la réforme de Luther, il comprit qu'il devait, par des études fortes et solides, s'élever à la hauteur de la mission qu'il s'imposait, et offrir des garanties morales à l'ordre qu'il allait établir. Or, Ignace était fort ignorant, il ne se le dissimulait pas et, avec cette humilité qui caractérise la plupart des actions de cette époque de sa vie, il n'hésita à s'adresser à Jérôme d'Ardebale, qui enseigait la grammaire et la rhétorique à Barcelone, en le suppliant de vouloir bien l'instruire.

« Ignace commença donc à apprendre la grammaire latine, à faire des versions grecques, à subir toutes ces formes sèches, tout cet attirail d'école, encore aujourd'hui l'effroi des enfants. Rien ne pouvait être plus antipathique à la nature rêveuse d'Ignace, à cette imagination riche, qui trouvait tout en elle-même, et se plaisait a lui révéler les mystères les plus inconnus, les vérités les plus sublimes.

« Lorsqu'il était en classe, dit Ribadeneira, un de ses historiens, son esprit s'envolait au ciel, et tandis que son maître expliquait les règles de la grammaire, il entendait un maître intérieur, qui lui ouvrait les difficultés de l'Écriture et les mystères de la foi. » Et quand Ardebale lui imposait les fastidieuses conjugaisons du verbe *amo*, lui, s'élevant au Seigneur, faisait des actes d'amour, « Je vous aime, ô mon Dieu, vous m'aimez ; aimer, être aimé, et rien davantage ». Cependant, sous ces distractions d'une ame ardente, Ignace vit une tentation mauvaise et qui l'éloignait de son but, car il fallait avancer dans la science, pour accomplir le projet que Dieu lui dictait. Un soir donc, il pria maître Ardebale de l'accompagner à l'Église de Notre-Dame-de-la-Mer, *Virgen-del-Mar* ; là, s'agenouillant devant lui, au milieu du silence d'une nuit transparente, au bruit monotone des vagues, dans cette petite chapelle toute resplendissante de cierges, toute parée de bouquets apportés par une sœur ou une fiancée, il fit vœu d'obéissance à son maître, le priant d'exiger beaucoup de son intelligence paresseuse. Cette soumission lui profita ; de ce moment, son esprit acquit une grande liberté d'étude et d'intuition, et, dans un espace de temps presque merveilleux, il parla le latin le plus élégant et le plus correct. »

Après être resté deux ans à Barcelone, Ignace se rendit à l'université d'Alcala, pour y étudier la philosophie. Dans cette dernière ville, tout en suivant ses cours de philosophie, de théologie et de physique, de grammaire et de scolastique, il s'occupa de soigner les malades, d'instruire les petits enfants, et de convertir les écoliers. Plusieurs conversions éclatantes eurent lieu, et le bruit qu'elles firent appelèrent vivement l'attention du peuple, qui ne tarda pas à accuser de magie l'auteur de ces conversions. On s'ameuta, on cria au sortilége et à l'hérésie, et l'Inquisition fut obligée de s'occuper de l'affaire. On prétendait qu'Ignace et ses compagnons étaient affiliés à la secte des *Alumbrados*, ou *illuminés*, mais le Saint-Office leur rendit pleine justice, et les renvoya absous. Cependant les persécutions dont il était l'objet, troublaient singulièrement Ignace dans ses études. Il se vit bientôt obligé d'abandonner Alcala, et d'aller se réfugier à Salamanque, *la ville aux gais écoliers, aux femmes parées et dissolues*.

Dans cette nouvelle cité, Ignace ne changea rien à ses habitudes ; il se remit à fréquenter les hôpitaux, reprit le catéchisme pour les petits enfants, et tenta d'opérer de nouvelles conversions. La foule accourait, dit-on, à l'envie à ses instructions,

Digitized by Google

et à Salamanque comme à Barcelone, la persécution suivit de près le succès. On jeta Ignace en prison, on lui attacha des fers aux pieds et aux mains, et on le laissa confondu avec les criminels que la potence attendait. Mais, à toutes ces vexations, à tous ces outrages, il se contentait de répondre par ces paroles : « Il n'y a pas autant de fers, pas autant de cachots à Salamanque, que j'en souhaite pour l'amour de Jésus crucifié. » Une autre belle réponse d'Ignace était celle qu'il adressait aux railleurs sans pitié qui, afin de l'embarrasser, le pressaient de résoudre des points difficiles de théologie. « Je n'ai jamais enseigné de si grandes choses à mes petits enfants, disait Ignace. » et tous de crier alors : Ignace est fou, Ignace est hérétique !

Cependant toutes ces vexations finirent par lasser sa patience évangélique ; d'ailleurs, après quatre années de séjour à Barcelone, à Alcala et à Salamanque, il n'avait plus rien à apprendre dans les universités d'Espagne, une voix impérieuse l'appelait sur un autre théâtre. Paris s'offrait à son imagination comme la capitale du monde des intelligences, et c'est à Paris qu'il voulait aller. Il savait que, là seulement, il pourrait tremper ses lèvres avides aux sources fécondes de la science; que là seulement, il lui serait donné de communier, en toute liberté, avec des âmes enthousiastes et généreuses ; que là seulement, commencerait pour lui cette nouvelle ère, vers laquelle une main puissante le poussait depuis son retour de la terre sainte !

Ignace s'éloigna donc un jour de l'université de Salamanque, et, arrivé sur la frontière d'Espagne, il prit le chemin de Paris, où il ne tarda pas à arriver. Il était âgé d'environ trente quatre ans ; mais, armé de courage et d'humilité, il venait s'exposer, sans crainte, aux railleries de ses nouveaux compagnons, pour écouter les leçons de professeurs dont là renommée était alors européenne.

C'est ici surtout que le génie d'Ignace commence à se révéler !...

FONDATION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Saint Ignace de Loyola à Paris. — Ses premiers amis. — François Xavier et Pierre Lefèvre. — Commencements de la Compagnie de Jésus. — L'ordre reconnu par le pape. — Ignace est élu général. — François Xavier part pour les Indes. — Concile de Trente. — Maladie et mort d'Ignace.

Il existait à cette époque, à Paris, un hôpital, fondé par Charlemagne, pour abriter les pèlerins de Saint-Jacques, et dans lequel étaient admis les étudiants espagnols. — Ignace y descendit. — On n'accordait, dans cet hôpital, que le logement. Ignace se vit donc obligé d'avoir recours aux aumônes des fidèles ; mais ce genre de vie, tout nouveau à Paris, lui attira quelques remontrance de la part de l'Université, et, pour ne point s'y exposer derechef, il passa en Flandre et en Angleterre, où il recueillit des aumônes assez considérables, qui l'empêchèrent, à son retour, de retomber dans la misère. Ignace put donc reprendre ses études, et recommencer la vie qu'il avait menée jusque-là.

Les deux premières personnes avec lesquelles il se lia d'amitié, furent deux jeunes gens, qui lui conservèrent, tant qu'ils vécurent, un dévouement et une affection sans bornes. L'un s'appelait Pierre Lefèvre, l'autre François de Xavier : le premier, étudiant la philosophie à Sainte-Barbe ; l'autre, professant, quoique à peine âgé de vingt ans, un

Digitized by Google

cours de philosophie au collége de Beauvais. Pierre Lefèvre était né en Savoie, d'une famille pauvre, mais chrétienne. Quelques historiens le représentent comme un homme d'un caractère bon, facile, enjoué même. Abandonné au milieu de Paris, poursuivant sans relâche ses pénibles études, soutenu d'ailleurs par la conscience d'une vocation solide, il avait énergiquement repoussé ces mille tentations mauvaises qui l'avaient assailli à son début, et vivait, retiré, sans avoir jamais voulu frayer avec les étudiants, plus ou moins dissolus, qui fréquentaient l'Université. Une semblable conquête n'avait rien qui pût flatter beaucoup Ignace. Pierre Lefèvre était, sans contredit, un homme intelligent, mais d'un esprit lourd, sans vivacité aucune, et qui n'avait pas, à cette époque, qui n'eut jamais plus tard, les qualités essentielles de l'apôtre. Néanmoins, Ignace avait besoin de cœurs dévoués avant tout, et, sous ce rapport, il eût difficilement trouvé mieux que Lefèvre ; et puis, si ce dernier n'avait pas les qualités de l'apôtre, il avait du moins celles du professeur. Il était doux, patient, profondément pénétré de ce qu'il avait appris; il eût, au besoin, expliqué avec éclat les points les plus difficiles de la théologie. Ignace ne s'y trompa point. Il comprit tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de cette intelligence, peu brillante mais solide, et se hâta de se l'attacher. Ce ne fut pas difficile : Pierre Lefèvre souffrait, depuis longtemps, de l'isolement dans lequel il s'était volontairement enfermé ; il accepta avec enthousiasme cette occasion qui lui était offerte, d'entrer dans une sphère plus active, et se laissa séduire par la pensée de se consacrer, tout entier, à une entreprise qui lui paraissait noble et généreuse.

François de Xavier était, lui, un homme bien différent de Pierre Lefèvre. Né en l'année 1506, dans le château de Xavier, situé au pied des Pyrénées, non loin de Pampelune, il était à cette époque âgé à peine de vingt et un ans. Doué de formes délicates, bien que robuste, il avait les yeux bleus et vifs, le front large, le nez aquilin, le cœur intrépide, la *complexion ardente au bien*, l'âme noble, l'esprit chaste, beaucoup d'agréments dans sa personne, et surtout l'humeur gaie et scintillante. Aucune des jouissances de la vanité n'avait été refusée au jeune François de Xavier : issu par sa mère des rois de Navarre, il avait vu, à l'âge de dix-huit ans, la foule accourir à ses instructions, et un public enthousiaste applaudir avec frénésie à sa parole éloquente, et le reconduire en triomphe jusqu'à sa demeure. L'avenir lui appartenait donc, et il pouvait sans crainte en disposer à son gré. Cette position exceptionnelle avait ici pour François de Xavier un fâcheux résultat, en ce sens qu'elle avait exalté outre mesure sa vanité, et le rendait d'un commerce difficile. Xavier était loin de se sentir entraîné vers Ignace de Loyola. La simplicité de ce dernier lui avait toujours paru être l'indice d'une nature commune, et il ne lui avait jamais épargné ni la raillerie, ni le sarcasme. Ignace, cependant, supportait tout sans rien relever, et lorsque le hasard lui fournissait l'occasion de se trouver seul avec le jeune professeur, il faisait bien haut l'éloge de cette éloquence superbe dont Dieu l'avait doué, et, tout en flattant sa vanité, cherchait à le ramener à des sentiments meilleurs à son égard. Xavier manquait souvent d'argent ; Ignace partageait avec lui le produit de ses aumônes, et ne cessait de lui répéter ces paroles : « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ? » Xavier recevait volontiers l'argent que lui offrait Loyola, mais sans toutefois parvenir à pouvoir surmonter la répugnance qu'il éprouvait à se lier plus étroitement avec lui. On raconte qu'Ignace s'y prit d'une singulière façon, pour forcer le jeune professeur à écouter ses projets, qu'il avait tant de fois vainement essayé de lui expliquer.

Ignace, arrivant un jour chez Xavier, celui-ci l'accueillit avec légèreté et lui proposa une partie de billes. Loyola voulut d'abord refuser ; mais, pressé par les instances de Xavier, il accepta enfin, en posant toutefois cette condition : que celui des deux joueurs qui perdrait, serait condamné à faire, pendant un mois, ce que l'autre lui commanderait. Xavier accepte cette singulière proposition ; Ignace gagne la partie, et oblige son partner à écouter pendant un mois ce qu'il trouvera à propos

Digitized by Google

de lui dire. François Xavier ne put résister à un mois d'instruction, et ce laps de temps écoulé, il se fit disciple de Loyola, qu'il servit toujours, dans la suite, avec le plus grand zèle.

Ignace ne tarda pas à avoir d'autres disciples non moins fervents. Un jour, passant dans une rue de Paris, il est accosté par deux jeunes hommes, l'un âgé de vingt ans, l'autre de dix-huit. Les deux jeunes gens ont été frappés de la belle et imposante expression de sa physionomie, et ils lui demandent s'il n'est point celui dont ils ont si souvent entendu parler, l'étudiant de Barcelone et de Salamanque, le saint des Pyrénées ; si, enfin, il ne s'appelle point don Ignace de Loyola. Ignace répond affirmativement, et les deux jeunes gens, arrivés depuis la veille seulement à Paris, s'attachent à lui pour ne plus le quitter. Le plus âgé s'appelait Jacques Laynez, de la ville d'Almazan, dans le diocèse de Siguenza ; le plus jeune s'appelait Alphonse Salmeron, de la ville de Tolède. Tous les deux avaient quitté l'université d'Alcala, pour venir chercher Ignace à Paris.

Plus tard, Ignace parvint à augmenter le nombre, jusqu'alors très-restreint, de ses disciples, en gagnant l'esprit de deux hommes non moins considérables, Bobadilla et Rodriguez Azevedo. Nicolas-Alphonse, surnommé Bobadilla, du lieu de sa naissance, petite ville du royaume de Léon, avait naguère enseigné la philosophie à Valladolid. Il était pauvre, mais profondément versé dans l'étude des sciences. Quant à Azevedo, il étudiait à Paris, aux frais du roi de Portugal. Il était de fort bonne race, et doué de qualités physiques très-remarquables.

Jusqu'alors cependant, Ignace s'était abstenu d'entretenir ses nouveaux amis de ses projets d'institution.

Le moment ne lui semblait pas venu encore, et dans leurs réunions habituelles, le temps se passait habituellement en discussions théologiques, en causeries intimes, en projets imaginaires; et logiquement, les progrès de la réforme prêchée par Luther étaient plus particulièrement le sujet de leurs conversations animées.

Le moment était, en effet, critique, et la religion catholique était bien sérieusement menacée.

Luther n'osant rompre ouvertement avec l'Église, ses partisans n'étaient pas encore nombreux, et tous les jours partaient de l'Allemagne, comme d'un centre commun, des docteurs, qui se répandaient bientôt par toute l'Europe, prêchant ses doctrines, et attaquant sans pitié les turpitudes du clergé de l'époque. A Paris, ils avaient trouvé un public attentif, qui avait recueilli leurs paroles avec une étrange avidité. Le mal était patent, on ne pouvait le nier ; c'est en vain que Rome se roidissait contre cet esprit d'examen qui menaçait ses vieux dogmes. Le cri d'indépendance et de liberté morales, était jeté, et le vieux monde du catholicisme attendait, ému, incertain, le résultat de cette lutte nouvelle qui allait s'engager.

Dans ces circonstances difficiles, Ignace crut devoir sonder longtemps les dispositions de ses nouveaux amis, avant de mettre à exécution le projet qu'il avait conçu. Mais quand il crut leurs esprits suffisamment préparés, quand il pensa que leur résolution était désormais aussi ferme, aussi inébranlable que la sienne, quand il ne put plus concevoir le moindre doute sur leur volonté de se consacrer entièrement à la défense d'une religion violemment attaquée ; pour lier entre eux, plus étroitement encore, ces hommes qui se connaissaient à peine la veille, pour donner à leurs opérations ultérieures ce caractère d'unité et de force indispensable à toute institution qui veut vivre et se propager. Ignace résolut d'assembler ses amis dans une dernière et suprême réunion, et de les obliger à s'engager définitivement par les vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ignace, nous dit son biographe, ne savait pas encore quelle forme prendrait ce qu'il ambitionnait de fonder. Ce qu'il voulait, c'était la conversion des âmes, par la prédication et l'apostolat. Il voulait répandre la lumière de la vérité rationnelle, révélée ou écrite, et aller sur le tombeau même du Christ réveiller ce foyer de chaleur, pour, de là, en éclairer le monde. La pensée d'Ignace s'élève du premier jet dans les cieux, elle embrasse l'étendue, elle donne le baiser de paix

Digitized by Google

à la Palestine et à l'Amérique, à l'Inde et au pôle glacial. L'apostolat est une pensée entraînante qui domine et repousse toutes les autres. Devant lui, s'ouvrent les populations incultes, les cités idolâtres. Le zèle de Dieu lui rend faciles tous les chemins de ce monde, et la civilisation matérielle est sa conséquence inévitable. « Partout où se montre le christianisme, dit Montesquieu, il y a civilisation ; dès qu'on s'en éloigne, il y a barbarie. » Et cela est si vrai, si profondément rationnel, que les sceptiques recourent aux missionnaires, pour arracher les populations barbares aux habitudes de sang. »

Il y avait trois années déjà qu'Ignace étudiait les six compagnons que Dieu lui avait envoyés, lorsque l'heure lui sembla venue pour jeter décidément les premières bases de son institution. Ce fut le 15 août 1534 qu'Alphonse Salmeron, Jacques Laynez, Bobadilla, Rodriguez d'Azevedo, Pierre Lefèvre et don François Xavier, s'acheminèrent, ayant à leur tête don Ignace de Loyola, vers la crypte de Montmartre, où avait été autrefois, par les ordres de Sisinus, décapité saint Denis, et où se trouvaient encore les corps vénérés de sainte Rustique et de sainte Eleuthère.

Les trois vœux par lesquels les compagnons d'Ignace se lièrent dans cette journée mémorable, contenaient certainement les éléments d'une société forte et destinée à vivre. En exigeant des membres de l'institution qu'il fondait, une pauvreté absolue, Loyola établissait le principe de l'égalité la plus rigoureuse ; en leur imposant le vœu de chasteté, il les conservait purs, sains, aptes à l'enseignement, et libres de toute préoccupation mondaine. Enfin, en les engageant par le vœu d'obéissance, il se réservait, pour les heures difficiles et les moments critiques, une force incessamment active, toujours prête à agir, et qu'au moindre signe il pourrait diriger au gré de sa volonté souveraine. Le vœu de Montmartre ne put rester longtemps secret. Il y avait à Paris, au sein même de l'Université, bon nombre de luthériens qui ne devaient voir, sans une jalousie inquiète, s'élever dans l'ombre une institution de cette nature. Le livre d'Ignace, sur les exercices spirituels, fut signalé à Mathieu Ori, inquisiteur de France, comme un livre entaché d'hérésie. Ignace ne se laissa point effrayer par cette accusation, et il alla trouver lui-même Mathieu Ori. « Quand j'étais seul, lui dit-il, je méprisais ces calomnies ; maintenant j'ai des compagnons, et eux et moi sommes appelés aux fonctions évangéliques. Je dois avoir soin de leur honneur comme du mien. Que votre révérence prononce, et que sa sentence soit authentique. » Mathieu Ori se prononça ouvertement en faveur d'Ignace, approuva son livre, et le pria d'en laisser faire des copies pour lui et son clergé.

Toutes ces scènes fâcheuses attristèrent profondément Ignace de Loyola, qui, ayant réuni ses disciples, leur fit partager son intention de partir pour la Terre Sainte, et d'y aller prêcher ou combattre les infidèles. Ce projet fut reçu avec acclamation, et l'on prit rendez-vous pour l'année suivante à Venise. Ignace avait quelques affaires de famille à régler pour le compte de Salmeron et de Laynez, et, en s'éloignant de Paris, il prit la route d'Espagne. Pendant l'année qu'il passa dans sa patrie, il continua d'y mener la même existence qu'à Paris. Fréquentant les hôpitaux, soignant les malades, catéchisant les petits enfants, il se signala par des actes d'une haute énergie et d'une indépendance altière. Il prêchait deux ou trois fois par semaine, et les paysans quittaient leur montagne, et les femmes arrivaient avec leurs enfants pour l'écouter. Un jour, se mettant en scène à la manière espagnole, avec ces formes populaires que les toiles de Murillo et de Vélasquez ont su si bien reproduire, il s'écria : « Savez-vous, mes frères, pourquoi je suis venu dans un pays où j'ai autrefois, hélas ! mené une vie bien mondaine? Est-ce le désir de revoir ma patrie ? Non ! Est-ce pour recouvrer la santé et les richesses ? Non ! non ! La santé ! Dieu la mesure sur les devoirs. Les richesses ! je n'en ai que faire. Jésus-Christ était plus pauvre que moi, et depuis que j'ai tout quitté pour le suivre, sa maison est devenue ma maison, et les pauvres, mes richesses. Que suis-je donc venu faire parmi vous ? Je suis venu réparer l'injustice de mon

Digitized by Google

enfance. Sous cette cape de montagnard, je vois là-bas un Castillan qui a subi une condamnation et la prison infâmante. Hélas! celui-là était innocent, et c'est moi qui ai mérité la peine qu'il a subie. Avec un de ces jeunes seigneurs à qui tout est permis, nous avions ravagé et pillé un jardin; la honte nous empêcha d'avouer notre faute : le juste est là-bas, et le coupable, celui qui vous parle; je vais réparer le mal que j'ai fait. Viens ici, Ortinez; je te conjure, pour l'amour de N.-S. Jésus, de me pardonner le tort que je t'ai causé. Tiens, prends ce papier, c'est la donation de deux métairies; fais-en bon usage, et prie pour le pécheur.

Après une année toute remplie d'œuvres pieuses, Ignace songea à quitter de nouveau, et pour toujours, sa patrie, et à aller rejoindre ses compagnons à Venise. Ses compagnons venaient de s'augmenter de trois nouveaux théologiens, d'un esprit éminent et d'un vaste savoir. Le premier s'appelait Claude Lejay, le second Jean Cadure, et le dernier Pasquet Brouet. Tous les neuf étaient partis de Paris à pied, et le bâton de pèlerin à la main. Ils prirent leur route à travers la Lorraine, pour éviter la Provence déjà pleine des troupes de Charles-Quint, manifestant partout sur leur passage les sentiments d'une haute piété. Ce ne dut pas être un spectacle ordinaire, que celui qu'offrirent ces hommes, traversant, en chantant des cantiques d'actions de grâce, les pays d'Allemagne où régnait l'esprit de Luther. Chaque matin, ceux qui étaient prêtres disaient la messe, et les autres les assistaient et communiaient avec recueillement; et c'est ainsi qu'ils arrivèrent à Venise, au mois de janvier de l'année 1537, prêchant les pauvres et les faibles, discutant avec les intelligents et les forts, offrant à tous de bonnes leçons et de salutaires exemples.

Une fois réunis à Venise, ils ne songèrent plus qu'à tout préparer pour leur voyage de Jérusalem. Avant de s'éloigner, cependant, ils désiraient tous ardemment que l'Ordre auquel ils appartenaient fût régulièrement autorisé par le pape. Ils portaient bien, à la vérité, un costume particulier, ils avaient bien une manière propre de vivre et d'agir, mais ils ne formaient pas un Ordre dans le sens que l'Église donne à ce mot, et ne s'appuyaient, d'ailleurs, sur aucun statut définitif. La chose indispensable pour le moment était donc l'autorisation du souverain pontife. Ils résolurent, en conséquence, de ne pas tarder davantage, et de se rendre tous, à l'exception d'Ignace, à Rome, la ville éternelle.

Cette réserve d'Ignace est certainement un acte d'adroite politique, plutôt que de modestie réelle.

Paul III était alors pape; c'était, nous dit-on, un homme de conciliation, et d'un commerce fort doux. Il parlait lentement, dit Dandolo, et ne voulait jamais proférer une parole qui ne fût d'une exquise élégance, non-seulement en italien, mais encore en latin ou en grec, qu'il parlait comme Tacite ou Homère. Les compagnons d'Ignace lui furent présentés par Ortiz, célèbre théologien espagnol, qu'Ignace avait connu au collége de Sainte-Barbe, à Paris. Paul III ne paraît pas avoir compris, tout d'abord, la portée de la conception d'Ignace. Il nomma une commission chargée d'examiner l'opportunité de la création de ce nouvel ordre, et de faire un rapport détaillé sur son but et ses moyens. La commission rendit un premier rapport défavorable, et annonça bientôt qu'il était urgent de refuser l'autorisation demandée. Ces obstacles affectèrent singulièrement Ignace de Loyola, qui était resté à Venise. Il accourut à Rome, et ne négligea ni les sollicitations, ni les prières; mais les offres et les promesses furent sans effet. Les cardinaux refusaient d'autoriser, et l'Ordre était menacé de mourir avant d'avoir vécu. Toute l'énergie d'Ignace se réveille en ce moment, son imagination s'exalte, et il trouve enfin un moyen plus puissant qui triomphe de tous les obstacles. Aux trois vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, il offre d'en ajouter un quatrième, par lequel la société s'engagera envers le souverain pontife à aller, sans alléguer d'excuses, sans rien demander pour la route, partout où sa Sainteté l'ordonnera, pour tout ce qui concerne le bien de la religion chrétienne et le culte divin. Ce vœu flattait trop la cour de Rome, et particulièrement l'ambition

de Paul III, pour que l'Ordre ne reçût pas immédiatement l'autorisation qu'on avait été sur le point de lui refuser.

Dès que l'Ordre fut reconnu, les travaux ne manquèrent pas à son ambition, et il acquit, en peu de temps, une influence considérable. Pourtant, au moment où l'institution prenait ces rapides développements, un obstacle imprévu vint placer Ignace à deux doigts de sa perte.

Un moine réformé, de l'observance de Saint-Augustin, était récemment arrivé à Rome pour y prêcher le luthéranisme. Paul III avait à ce moment quitté le Vatican, laissant le gouvernement aux mains de Conversini, évêque de Bertinaro, homme sans énergie, et d'une faiblesse de caractère dangereuse. Ignace crut devoir rappeler à Rome ses compagnons répandus dans la campagne, afin de répondre aux *erreurs* que le moine réformé osait prêcher jusque dans la ville sainte. Le moine réformé redoubla alors d'audace ; il allait partout demandant, en parlant des membres de la nouvelle *Compagnie de Jésus*, quels étaient dans l'Église ces nouveaux hommes vêtus à peu près comme des séculiers. « Ils semblent, disait-il, chercher l'obscurité, tant ils sont humbles, et en dehors de toute organisation avouée ; ils ne paraissent que dans les hôpitaux et dans les chaires, avec un visage aussi pâle que le pauvre expiré dans leurs bras, ou qu'un mort sorti du sépulcre. Un affreux serment, sans doute, les lie pour le crime, comme de nouveaux Templiers dignes du feu !... » Une semblable prédication agita un moment tous les esprits. Personne ne voulut plus communiquer avec les compagnons d'Ignace, on alla jusqu'à les accuser d'être hérétiques et sorciers. Heureusement, le pape revint à temps pour les soustraire au péril qui les menaçait. Il se prononça encore une fois pour l'orthodoxie de l'institution d'Ignace, et provoqua une sentence du sacré collége, qui condamna ses audacieux accusateurs.

A peine sorti de ces dangereuses épreuves, Ignace songea à mettre ses compagnons en demeure de commencer leurs opérations évangéliques. A cette époque partirent de Rome les premiers Pères Jésuites destinés à convertir les populations de l'Inde, et c'est là, on peut le proclamer hautement sans crainte d'être contredit, une des plus belles, une des plus nobles pages de leur histoire. François de Xavier était alors, sans contredit, l'homme le plus remarquable de la Compagnie ; il était, en outre, lié à Ignace par les liens de l'amitié la plus étroite On conçoit à peine comment ce dernier a pu se résoudre, aussi facilement, à se priver du secours de cette intelligence brillante, et des joies que pouvait lui procurer cette affection sincère. Peut-être Ignace ne voyait-il qu'avec appréhension un membre de la valeur de Xavier demeurer en Europe, et fut-il bien aise de trouver cette occasion d'éloigner pour toujours un homme qui pouvait devenir un rival dangereux. Cependant, avant de se priver de la plupart de ses membres, la Compagnie avait besoin d'une dernière consécration pour se croire régulièrement constituée. De fait, Ignace était bien le chef de l'association, mais, en droit, l'association n'avait point de chef. Les membres de la nouvelle société se réunirent donc à un jour fixé, pour l'élection de leur supérieur, qui devait prendre le nom de général. François de Xavier, avant de partir pour sa mission dans l'Inde, avait déposé son bulletin, scellé du sceau de la Compagnie. Ce bulletin fut le premier ouvert. « Je proteste, y est-il dit, sans avoir été sollicité par personne, et dans la vérité de ma conscience devant Dieu, que le chef de notre Compagnie doit être notre père et fondateur, don Ignace de Loyola, qui, après nous avoir réunis avec tant de peine, saura, mieux qu'aucun autre, par ses vertus et la connaissance parfaite qu'il a de chacun de nous, nous gouverner et nous maintenir serviteurs de Dieu. »

Quelques historiens nous disent qu'il n'y avait à Rome que cinq Pères, lors de l'élection du premier supérieur des Jésuites : d'autres assurent, au contraire, qu'il y en avait bon nombre, et que tous, à l'exception de quatre, furent unanimes pour nommer Ignace. Il nous paraît bien singulier qu'à ce moment, c'est-à-dire quelques années seulement après le vœu de Montmartre, lors-

Digitized by Google



Chaque matin, en traversant l'Allemagne, ceux qui étaient prêtres disaient la messe, les autres les assistaient.

qu'Ignace venait d'obtenir l'autorisation définitive du pape, et que l'Ordre n'avait encore connu que lui; il nous paraît bien singulier, disons-nous, qu'à ce moment il ait pu se trouver dans la Compagnie quatre hommes assez osés pour penser à déférer à un autre membre qu'Ignace l'autorité souveraine. Il y a bien certainement là une énigme dont il n'est plus possible aujourd'hui de trouver le mot; le fait est pourtant relaté dans une histoire de tous points favorable au célèbre fondateur de l'Ordre. Quoi qu'il en soit, Ignace de Loyola, après avoir vainement tenté de décliner l'honneur qu'on voulait lui décerner, consentit enfin à prendre le commandement de la Compagnie; le pape approuva ce choix, et la cérémonie eut lieu le jour de Pâques 1541.

« Le vendredi suivant, tous les membres présents à Rome firent profession à Saint-Paul-hors-la-ville; Ignace dit la messe (1), et au moment de la communion, il se retourna vers les assistants, et prononça sur le corps de Jésus-Christ les trois voeux de pauvreté, chasteté, obéissance, en ajou-

(1) Il avait été récemment ordonné prêtre.

tant un vœu spécial d'obéissance au pape. Puis ayant communié, il vint avec le corps de Notre-Seigneur à chacun de ses compagnons, qui fit, sur l'hostie, les mêmes vœux à haute voix.

Dès qu'Ignace se sentit en main la puissance souveraine qu'on venait de lui conférer, il se hâta d'en faire usage. Il y avait longtemps déjà que son cœur avide aspirait secrètement à ce résultat, et son premier acte d'autorité fut de répandre par le monde les disciples qui l'entouraient à Rome. François de Xavier s'embarqua aussitôt à Lisbonne, pour Goa. Salmeron et Brouet partirent pour l'Irlande, au moment où Henri VIII venait de se déclarer chef de l'Église d'Angleterre. Tous les trois avaient reçu du pape l'investiture et les pouvoirs étendus de nonces apostoliques. Rodriguez alla prendre la direction de la province de Lusitanie, et Lefèvre celle de l'Espagne; Laynez se dirigea sur Venise, et Bobadilla et Claude Lejay se partagèrent l'Allemagne. Tous prirent dès lors, le titre de *Provinciaux*.

Ignace seul restait à Rome, pour de là, veiller sur ses compagnons et imprimer l'unité à leurs opérations.

C'est à coup sûr un beau spectacle que celui que nous offre à ce moment cette société à peine née, tout-à-l'heure encore persécutée, et qui s'en va dès son début, prendre aventureusement possession du monde. On ne peut se le dissimuler, s'il y avait de l'audace, de l'égoïsme, une certaine tyrannie dans la pensée et le but d'Ignace, il y avait aussi, et à un plus haut degré peut-être de la grandeur de la noblesse, du dévouement. L'illustre fondateur ne se laissa pas éblouir un moment par le succès; il contempla d'un regard calme et majesteux les magnifiques destinées que l'avenir promettait à son entreprise, et songea à lui donner cette solidité, cette unité qui lui manquait encore.

De Rome, Ignace de Loyola planait sur le monde, et pouvait suivre d'un coup d'œil la marche et les progrès de ses Provinciaux.

Cependant, au moment où ces derniers commençaient leur mission évangélique dans les provinces qui leur avaient été désignées, un fait assez singulier se passa à Rome, et nécessita, de la part d'Ignace, un acte d'autorité auquel il était encore peu habitué.

Il existait à cette époque, à Paris, un homme du nom de Guillaume Postel, lequel, né dans un petit bourg de Normandie, avait, par son seul mérite, conquis le titre de professeur royal de l'Université. François Ier et sa sœur alors reine de Navarre, professaient pour lui une grande estime, et l'appelait souvent à la Cour pour le consulter. Postel était une des belles intelligences de l'époque. Il parlait, dit-on, l'hébreu, le chaldéen et le syriaque, aussi facilement que le français ou le latin. Séduit par la grande réputation d'Ignace, il fit le voyage de Rome pour le voir, et bientôt, entraîné par sa parole, il échangea le bonnet de docteur contre l'habit de Jésuite. C'était une belle et précieuse conquête, mais Postel devait être un ami dangereux pour les Jésuites. Il régnait dans son esprit une certaine exaltation mystique, qui l'avait déjà plusieurs fois induit en erreur, et qui dominait entièrement toutes ses préoccupations. Cet homme s'était fait en quelque sorte l'apôtre d'une religion nouvelle, qui avait une grande affinité avec la religion que les Saints-Simoniens ont voulu réédifier de nos jours. Guillaume se laissait facilement emporter par les écarts de son imagination. Il avait dépouillé le christianisme de sa grande et sévère nudité, et se complaisait dans les rêves de son cerveau malade. C'était une époque d'émancipation et de liberté; Guillaume l'avait compris, et, croyant compléter la mission du christianisme, il s'était dit que, puisque le Christ avait le premier noblement arraché la femme à l'esclavage honteux auquel l'antiquité l'avait condamnée, il serait juste et généreux aussi de lui remettre les droits que le moyen âge lui refusait. Guillaume avait connu à Venise une femme que l'on appelait communément alors la *mère Jeanne*, et cette femme l'avait initié à cette religion dont il se faisait l'apôtre. Comme saint Jean, il prêchait un Messie et ce Messie, devait être une femme. Le pape était alors beaucoup trop occupé de ses propres affaires pour songer à celles de l'Église, et Guil-

Digitized by Google

laume Postel put poursuivre en paix la réalisation de son rêve, et la predication de la nouvelle religion. Mais des nouveautés si étranges étaient de nature à compromettre les Jésuites, auxquels l'ex-professeur de l'Université de Paris venait de s'associer, et Ignace de Loyola dut intervenir. Il y avait une règle de l'Ordre qui disait : que tout membre nuisible et dangereux devait être retranché de la Compagnie. Ignace, s'appuyant de cette autorité, réunit les profès résidant à Rome, et, dans une assemblée secrète, on délibéra sur la conduite de Postel, sur le châtiment à lui infliger, et, suivant l'expression du fondateur de l'Ordre des Jésuites lui-même, on prit les mêmes précautions que lorsqu'on doit couper un bras ou une jambe à un malade.

Cet incident n'eut pas d'autres suites fâcheuses pour la compagnie. L'œuvre d'Ignace se complétait peu à peu. Déjà plusieurs colléges avaient été fondés, et entre autres celui de Candie, qui devint en peu de temps célèbre par la bonne méthode des études qu'on y suivait. Érigé peu après en université, il rivalisa de renommée avec Alcala et Salamanque. Un autre fait plus important allait donner un bien autre éclat à l'ordre puissant. Le Concile de Trente venait de se réunir pour juger les questions que la réforme de Luther avait soulevées. C'était une réunion solennelle. L'univers chrétien avait les yeux fixés sur cette magnifique assemblée, où allaient se discuter les points de politique, les éléments religieux et profanes, où le dogme catholique, enfin, allait recevoir sa forme légale, en présence du mouvement qui, disent quelques historiens de saint Ignace, tentait d'en altérer la pureté. L'ordre de Saint-Ignace eut l'honneur d'avoir trois députés parmi les docteurs nommés pour assister au Concile. Ces trois députés étaient Claude Lejay, Salmeron et Laynez. Avant de se rendre au Concile les trois provinciaux étaient venus prendre les instructions de saint Ignace, et celui-ci les avait résumées dans ce peu de mots : « Observer les pensées de ceux qui s'exprimaient avec le plus de sens ; parler peu ; discuter et balancer avec attention les raisons des deux partis ; ne citer aucun auteur vivant, avoir pour règle le bien de l'Église ; ne jamais adhérer à une proposition qui se rapproche d'une innovation dangereuse ; servir dans les hospices, pour ne point se laisser aller à l'orgueil ; terminer une journée consacrée aux plus hautes questions, par le catéchisme aux enfants ; prêcher, instruire, sans toucher aux délibérations du Concile ; rendre de bons offices à tous afin de pacifier les esprits. »

« Chaque soir, poursuit le même biographe, les trois théologiens devaient se réunir et conférer sur ce qui s'était passé aux séances du jour, de manière à n'avoir ni pensées, ni opinions contraires les uns aux autres. Cette unité leur fut utile. Claude Lejay devint bientôt le conseiller ordinaire du cardinal de Trente ; Salmeron se fit remarquer par un magnifique discours latin, et Laynez montra, nous assure-t-on, tant de profondeur et de jugement, qu'il fut chargé spécialement de recueillir les erreurs des divers hérétiques, touchant les sacrements ; ce qui était la partie la plus difficile de la foi évangélique. Ce travail résumait en effet presque toutes les discussions. Ferdinand, roi des Romains, et François Ier, réclamaient la communion sous les deux espèces ; tous les princes d'Allemagne demandaient la participation du calice ; les luthériens avançaient les propositions les plus audacieuses sur la justification, et les calvinistes niaient la présence réelle. Beaucoup d'autres discussions s'étaient établies, en outre sur la résidence des évêques, sur les vœux monastiques, et sur le mariage des prêtres. Pendant que ces choses se passaient au sein du Concile, Ferdinand Ier voulut donner l'évêché de Trieste à Claude Lejay, qu'il avait connu à Augsbourg, auprès d'Urbain, évêque de Leibach. Lejay refusa, prétendant que la destinée de la compagnie n'était pas les dignités et les honneurs, mais la lutte militante au nom de l'Église. Ignace l'encouragea dans son refus, et écrivit même, à ce propos, à Ferdinand Ier, une lettre dont nous allons reproduire quelques passages.

« Nous savons, grand prince, dit Ignace, quel est le zèle de votre majesté pour le salut des peu-

Digitized by Google

ples, et son affection pour notre compagnie ; mais en vous rendant nos humbles actions de grâces, nous osons vous dire que vous ne pouvez nous faire une plus grande faveur que de nous aider à marcher selon les règles de notre institut. Les honneurs ecclésiastiques sont ce qui est le plus capable d'en altérer l'esprit, car nous nous sommes proposé d'aller prêcher l'Évangile en tous les pays du monde ; et notre désir est de chercher partout le salut des âmes et la gloire de Dieu, sans nous borner à un seul lieu et nous fixer à un seul emploi. Les sociétés meurent, quand elles altèrent leur premier esprit, et la nôtre ne peut se maintenir qu'autant qu'elle conservera le sien. Nous ne sommes que neuf profès, et quatre ou cinq ont déjà refusé des prélatures. Et si un de nous accepte maintenant un évêché, les autres ne se croiront-ils pas être en droit de faire de même? Que deviendra peu à peu le corps, si les membres se séparent? Notre petit ordre a fait de grands progrès par la voie de l'humilité. Si les penples venaient à nous trouver dans des postes élevés, nous qu'ils ont toujours vus pauvres et petits, que penseraient-ils? Écouteraient-ils encore nos instructions? tout ce que nous ferions ne serait-il pas dès lors inutile? »

Ignace avait déjà tenu un pareil langage au Pape lui-même :

« La fin de notre Compagnie, dit-il, ce sont les missions. Les profès seuls y sont employés, et on apporte tant de soin à les choisir, de délais à les admettre, que, sur deux cents membres, dix seulement sont profès. Ces dix profès font un vœu spécial d'obéissance immédiate au vicaire de Jésus-Christ ; ils ont auprès de lui un accès facile, et, par là même, ils exercent une sorte de toute-puissance pour obtenir les charges et les dignités. A la cour des princes, leur ambition pourrait également se satisfaire avec la même avidité, et en la parant de quelques belles paroles d'utilité publique. »

Ignace ajoutait :

« Tous les ordres religieux sont, dans l'Église militante, comme des escadrons de gens d'armes, qui doivent demeurer dans le poste qui leur est assigné, et qui combattent au même rang, toujours de la même manière ; mais nous, nous sommes les chevau-légers, toujours équipés, toujours prêts à faire face aux attaques, aux surprises ; qui escarmouchent ici, là menacent ou soutiennent, selon la nécessité. »

A l'époque du concile de Trente, la Compagnie de Jésus comptait déjà deux cents membres, dont dix profès. En Allemagne, à Vienne, ils étaient parvenus à fonder un collége de Jésuites. Mayence, Cologne et Heidelberg, Spire, Hall, Munich, Inspruck, Augsbourg, Ingolstadt, les avaient appelés. Charles-Quint leur avait confié les colléges de la Sicile. Ils en avaient fondé d'autres à Palerme et à Messine, et s'introduisirent bientôt à Prague dans la Bohême, à Tyrnau de la haute Hongrie, à Olmutz et Brunn dans la Moravie. La France était alors le seul pays qui les repoussât. Quelques frères seulement étaient parvenus à se mêler au corps enseignant du collége des Lombards, destiné aux étrangers.

A partir de ce moment, Ignace s'occupa presque exclusivement de revoir et de corriger les constitutions de son ordre. Nous consacrerons un chapitre spécial à l'examen attentif de ces constitutions et des bases fondamentales de la Compagnie de Jésus. Nous n'entrerons donc ici dans aucun détail à ce sujet. D'ailleurs, l'heure de l'agonie d'Ignace approche, la tombe va s'ouvrir tout-à-l'heure pour le recevoir ; nous devons nous apprêter à assister pieusement aux derniers moments de l'illustre fondateur.

Tant d'agitation, de travaux et de luttes avaient épuisé ce qui restait de force à saint Ignace. Il souffrait alors de cette belle et céleste douleur qui avait torturé, avant lui, saint Jérôme et saint Dominique. Déjà, il avait été obligé de déléguer une partie de son autorité au révérend père Nadal. Il ne sortait plus ; presque continuellement alité, il limitait ses fonctions à l'examen superficiel de toutes les affaires qui se passaient dans les diverses provinces de l'Ordre. Il sentait, peu à peu, sa fin approcher, et, promenant un royal regard sur les magnifiques résultats qu'il avait obtenus, et qu'autrefois il eût osé à peine espérer, il ne demandait

Digitized by Google

plus à Dieu que de s'endormir dans cette confiance bienheureuse de l'avenir, pour se réveiller dans le monde des joies éternelles. Chaque soir, quand il parvenait à se lever de son lit de douleur, il allait passer quelques heures sur une petite terrasse italienne, située à quelques pas de sa demeure. L'aspect de cette riche nature d'Italie, de cette végétation fécondée par un soleil éternel, les senteurs embaumées des lauriers roses et des citronniers en fleurs, le calme et la paix sereine qui régnaient de toutes parts à cette heure de recueillement et de mystère, réveillaient tout à coup son âme endolorie, et un éclair de suprême félicité sillonnait son regard. Puis, quand l'œil fatigué des splendeurs matérielles du monde qui s'endormait à ses pieds, le visage baigné de larmes d'attendrissement, il reportait sa pensée vers Dieu, et contemplait ce ciel plein d'étoiles, qui étalait ses beautés infinies au-dessus de son front :

— O mon Dieu! mon Dieu, s'écriait-il, plein d'une sainte extase, que la terre est étroite quand on regarde le ciel!

Ce fut au retour d'une de ces promenades nocturnes qu'Ignace dicta, un jour, à son secrétaire, cette lettre sur l'obéissance, qui a été si violemment attaqué, et sur laquelle nous aurons occasion de revenir.

« Tout jeune homme entrant dans la Compagnie doit dompter tout jugement privé, de manière qu'il suive l'avis de son supérieur, jamais le sien.

« L'obéissance peut avoir trois motifs : Faire ce qui est ordonné, en vertu de l'obéissance ; cette manière est la bonne. Obéir sur un ordre simple est déjà un acte plus élevée et plus méritoire ; ne pas attendre les ordres, mais les devancer, est l'obéissance dans son haut degré de perfection.

« Obéir indifféremment à toutes sortes de supérieurs, sans distinction du premier ou du dernier, puisque, par la hiérarchie, le premier ou le dernier tiennent tous leur pouvoir de Dieu.

« L'homme individuel ne s'appartient plus dès qu'il entre dans la Société, il est à Dieu. Nouveau chevalier, il a fait un serment spécial et personel; il doit être entre les mains du supérieur, image de la volonté de Dieu, comme une cire molle, qui prend la forme qu'on lui donne ; comme un *corps mort*, incapable de mouvement par lui-même ; comme le *bâton* dont se sert le vieillard, qu'il prend ou quitte selon son utilité.

« Mais cette obéissance absolue ne suffit pas encore ; le cœur, qui s'abandonne pour les grandes choses, résiste souvent dans les riens de la vie; et c'est surtout pour ce qui regarde le détachement de toute propriété, que le Jésuite devra se conduire comme la statue qu'on dépouille, sans qu'elle s'y oppose ou s'en plaigne. »

Comme on le voit, les facultés d'Ignace ne se ressentaient nullement de l'abattement de ses forces. Tous ceux qui vivaient autour de lui ne pouvaient supposer qu'il courût quelque danger. Ignace, seul, comprenait sainement sa position, et ne se faisait point illusion. Mais la sombre énergie qui formait le fond de son caractère, le soutenait encore, et il ne cessait de répéter à ses disciples :

— Tout languissant que je suis, j'irais à pied en Espagne avec ce bâton, si l'intérêt de la compagnie m'y appelait.

Un soir, quelques Pères assemblés le consultérent sur des règlements particuliers au collège Romain. Ignace décida ces questions avec sa lucidité ordinaire ; puis, on le laissa seul. Toute cette nuit, il la passa en prières, et ces pensées profondes et d'une lucidité effrayante, qui illuminent l'âme, avec la conscience de sa dernière heure, restèrent un mystère entre Dieu et lui. Le matin, lorsqu'on entoura son lit, on le trouva à l'agonie. Toute la maison accourut aussitôt. Rodriguez et Salmeron, Laynez et Bobadilla, s'agenouillèrent auprès du lit de leur maître, et prièrent Dieu de le leur conserver. Mais l'heure suprême avait sonné ; on l'entendit encore une fois prononcer le nom de Jésus, puis il expira doucement.

C'était un vendredi, le dernier jour de juillet, l'an du Christ 1556 ; Ignace venait d'atteindre sa soixante-cinquème année.

Seize années lui avaient donc suffit pour organiser la compagnie en douze grandes divisions, ou provinces, à savoir : l'Italie, le Portugal, la Sicile, la Germanie supérieure, la Germanie in-

férieure, la France (1), l'Aragon, la Castille, l'Andalousie, les Indes, l'Éthiopie, et, enfin, le Brésil.

Toutes ces provinces, la France excepté, contenaient une grande quantité de collèges. Ainsi, la Castille en avait dix, l'Aragon et l'Andalousie, chacune cinq. Plus de quatre cents collèges ou maisons d'enseignement, étaient répandus dans les autres provinces.

A peine Ignace fut-il mort, qu'on songea à lui faire ses funérailles. Son corps fut d'abord déposé près du maître-autel, dans la chapelle de la Maison-Professe, où il resta douze années. On le transporta de là dans l'église que le cardinal Farnèse fit bâtir. La tombe ne portait que cette simple inscription, sur une table de marbre noir : IGNATIO, SOCIETATIS JESUS FUNDATORI.

Bien des injures ont été jetées sur cette tombe; bien des malédictions se sont attachées à la mémoire de saint Ignace. Mais, à quelque point de vue que l'on se place, si nous voulons nous dépouiller entièrement de toutes ces préventions fâcheuses que les discussions violentes ont fait naître dans notre esprit, nous ne pourrons nous refuser à dire qu'Ignace fut réellement un homme grand selon Dieu, et qu'il servit noblement et courageusement la cause qu'il avait embrassée. Ignace se distingue essentiellement de son œuvre, telle du moins que les partis nous la présentent aujourd'hui. Il est bien certain que Salmeron et Laynez, en se partageant sa succession sur son lit de mort, altérèrent profondément les principes qu'Ignace avait posés, et qu'ils changèrent ainsi la pensée et le but du fondateur. On est communément d'accord sur ce point. Contentons-nous de faire remarquer seulement que tant que vécurent ceux des provinciaux qui avaient reçu directement leurs instructions de la bouche d'Ignace, la marche de la Société parut régulière, et les résultats de ses opérations unanimement approuvés. Au contraire, ces hommes une fois morts, et la tradition des instructions d'Ignace perdue ou altérée, des réclamations nombreuses s'élèvent, et la Société commence à marcher vers un avenir inconnu.

(1) Il est bien entendu que la France ne figure ici que pour mémoire. Les Jésuites n'y avaient point encore d'établissements définitifs.

LES JÉSUITES A L'ŒUVRE

Développements de la Société. — Premières luttes avec l'Université de Paris. — La Saint-Barthélemy. — Assassinat de Henri III par Jacques Clément. — Les assassins de Henri IV. — Pierre Barrière. — Jean Châtel. — Le père Guéret. — Le père Varade. — Les écrits du père Guignard. — Supplice de ce dernier. — Bannissement de l'ordre.

PLUSIEURS années s'étaient écoulées déjà depuis la création de l'ordre des Jésuites, lorsqu'un jour on les vit arriver à Paris. On ne savait pas d'où ils venaient, ni quelle pensée les poussait vers la France. Ils étaient au nombre de dix. Il y avait deux Navarais, trois Espagnols, deux Savoyards, un Portugais, deux Français. Ils se présentèrent d'abord, dit-on, comme des religieux mendiants, et offrirent de se livrer gratuitement à l'éducation de la jeunesse. Les professeurs de l'Université étaient depuis longtemps en possession du privilège de l'enseignement. Ils furent étonnés jusqu'à la stupéfaction, de l'audace d'une pareille démarche, et s'apprêtèrent aussitôt à mettre en jeu,

Digitized by Google

pour résister à ces intrus, toute leur influence et toute leur autorité.

Dès les premiers pas, les Jésuites rencontraient donc des ennemis redoutables; mais ils ne s'étaient pas aventurés légèrement dans cette voie qu'ils ouvraient à leur ambition. Ils avaient un protecteur puissant dans le cardinal de Lorraine, lequel jouissait du plus grand crédit à la cour d'Henri II. Les effets de ce crédit ne tardèrent pas à se manifester, et les protégés du cardinal obtinrent, en janvier 1550, des lettres patentes, datées de Blois, par lesquelles il leur était permis d'édifier des maisons, et même un collége à Paris, avec les fonds qui leur seraient *aumônés*.

Suivant l'usage, les lettres patentes furent présentées au Parlement pour être enregistrées; mais comme le cardinal de Lorraine n'avait aucune influence sur ce corps puissant, l'avocat-général Séguier donna des conclusions contraires à l'entérinement, et, surabondamment, pria la cour de faire des remontrances pour que les lettres patentes fussent retirées. Ce fut en vain que les Jésuites recoururent à l'intrigue et obtinrent peu de temps après des lettres de jussion. Leurs affaires n'avancèrent point d'un pas, et l'avocat-général persista dans la demande qu'il avait faite des remontrances.

En août 1554 aucune décision n'était encore intervenue. A cette époque un arrêt intervint par lequel l'affaire était renvoyée à l'évêque de Paris et à la Faculté de théologie pour avoir leur avis. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'évêque de Paris, Eustache Dubelloi, donna un avis contraire à l'admission des Jésuites, tandis que de son côté, la Sorbonne déclarait la compagnie de Jésus « périlleuse en matière de foi, ennemie de la paix de l'Église, fatale à la religion monastique, et plutôt née pour détruire que pour édifier. » — Comme on le voit, les Jésuites n'étaient pas heureux — mais ils étaient tenaces, et ne se tinrent pas pour battus.

Le Jésuite Pons Congordan, dont le caractère impétueux est connu, et les manoeuvres, plus connues encore, renoua bientôt de nouvelles relations; de nouvelles lettres de jussion furent sollicitées et obtenues, et le 10 juin 1560, un second arrêt ordonna le renvoi de l'affaire à l'évêque de Paris, pour avoir de nouveau son avis. On avait eu le temps de circonvenir le Prélat, et cette fois, il consentit à leur admission, mais à la condition toutefois qu'ils quitteraient le nom de Jésuites, ou compagnons de Jésus; qu'ils resteraient sous la juridiction des évêques; qu'ils ne pourraient ni expliquer ni interpréter la théologie qu'avec l'approbation de l'Université et le congé des évêques; qu'enfin ils renonceraient aux privilèges que leur accordait la bulle de 1549, et se conformeraient aux droits communs de l'Église (1).

Malgré l'adhésion d'Eustache Dubelloi, et les instances que Catherine de Médicis crut devoir faire en faveur des Jésuites, le Parlement s'abstint d'obéir, et les lettres patentes ne furent point entérinées.

Sur ces entrefaites François II mourut, et la minorité de Charle IX commença. Catherine de Médicis devenait dès lors toute-puissante. Elle adressa de nouvelles sollicitations au Parlement, qui, ne sachant plus quel nouveau moyen prendre pour repousser les Jésuites, crut terminer la difficulté en les renvoyant à se pourvoir pardevant la première assemblée générale du clergé de France.

Cette époque est féconde en guerres de religion. Déjà avait eu lieu, quelques années auparavant, cette fameuse conjuration dite d'Amboise, dirigée contre les Guises. Douze cents calvinistes, indépendamment de ceux qui étaient morts les armes à la main, avaient péri dans les plus affreuses tortures; puis était survenu cet édit de Romorantin, qui, en attribuant aux évêques la connaissance des crimes d'hérésie, créait en France une véritable inquisition. Catherine de Médicis, on l'a dit souvent, était fausse, vindicative, ambitieuse, et ne suivait d'autre politique que celle de diviser les partis et de les affaiblir tour-à-tour afin de garder entre ses mains le pouvoir, dont elle était si jalouse.

(1) La bulle de 1549 affranchissait les Jésuites de toute supériorité, juridiction et correction de tous ordinaires, même quant à leurs biens, que le pape Paul III mettait sous sa protection spéciale et sous celle du Saint-Siége.

Digitized by Google

C'est dans ces circonstances, qu'eut lieu le fameux colloque de Poissy, lequel avait pour objet de rapprocher les esprits divisés, et de mettre un terme aux guerres de religion, et qui n'eut malheureusement, pour résultat, que d'augmenter la haine entre les dissidents. Les Jésuites ne manquèrent pas de se présenter à ces conférences. Laynez, qui, depuis quelques années, était général de l'ordre, y parut en qualité de député du Pape. Il fit un long discours dans lequel il blâma, au nom du souverain Pontife, l'objet de la réunion. Il répandit adroitement l'inquietude parmi les hommes faibles qui composaient l'assemblée, fit valoir hautement les droits de la congrégation dont il était chef, et, l'influence des cardinaux de Lorraine et de Tournon lui venant en aide, l'autorisation fut enlevée et les Jésuites admis. Toutefois, la faveur de cette admission fut tempérée par les conditions que l'on y mit. Ces conditions étaient :

1° Qu'ils prendraient un autre nom que celui de Jésuites :

2° Que la Société serait soumise à la surintendance, correction et juridiction absolue des diocésains ;

3° Avec défense de rien entreprendre sur les évêques, curés et chapitres ;

4° Et enfin, qu'elle se conformerait aux droits communs, sinon, que l'acte de son admission serait nul, sans effet, et comme non avenu.

Le Parlement ne pouvait plus résister ; il homologua cette délibération, et enregistra les lettres patentes *avec les charges, clauses et conditions portées en l'avis du clergé*.

C'était une victoire pour les Jésuites ; pendant quelque temps, ils se soumirent aux conditions qu'on leurs imposait, et prirent le titre de *prêtres du collége de Clermont*. Mais cette soumission ne fut pas de longue durée, et, dès l'année 1564, ils faisaient placer au-dessus de la porte de leur collége, à Paris, un écriteau sur lequel on lisait *Collége de la Société de Jésus*. L'Université les laissa faire et ne réclama point. Enhardis par ce silence, les Jésuites se crurent assez forts pour soutenir une lutte, et demandèrent l'incorporation de leur ordre dans l'institution de leurs adversaires. L'Université repoussa avec dédain des prétentions aussi ambitieuses qu'hostiles. — Les disciples de Loyola lèvent alors le masque et s'adressent directement au Parlement. Les paroles qui furent prononcées à cette occasion, dans cette enceinte, sont bonnes à être reproduites : « Il n'y a, suivant le célèbre jurisconsulte Dumoulin, aucun motif d'intérêt général qui puisse militer en faveur des Jésuites. Il voit, au contraire, les plus grands dangers à accueillir cette Société. Les Jésuites, à peine établis, lui sont déjà connus par leur sordide avarice. Il trouve une surcharge trop onéreuse pour le peuple dans ces établissements d'ordres mendiants, qui se présentent sous le voile du désintéressement et de l'humanité dans le principe, et paraissent bientôt au sein de l'abondance et des richesses. Enfin, il trouve impolitique et périlleuse l'admission de ces étrangers, qui seront, dit-il, les espions de l'Espagne et de Rome, et dévoileront le secret de l'État à ses ennemis. » Pasquier, un des hommes les plus savants de son époque, exposa les raisons de l'Université : « Vous serez, dit-il en s'adressant aux magistrats, les premiers juges de votre condamnation. si vous tolérez aujourd'hui les Jésuites ; car vous verrez un jour les malheurs qu'ils causeront à la France et au monde entier. »

En définitive, le procès fut approuvé, et la congrégation provisoirement autorisée à enseigner publiquement (1).

Pendant que ces choses se passaient à Paris, la compagnie s'établissait et s'affermissait en province : elle avait ouvert de nombreuses écoles et voyait le public accourir à ses leçons. En même temps elle recevait des dotations et acquérait des domaines : le Cardinal de Tournon leur donnait un collége, et Duprat, l'évêque de Clermont, leur léguait des fonds pour établir des maisons à Mauriac et Billom. Quelques auteurs ont pensé que l'introduction des Jésuites en France avait un autre but que celui de l'enseignement public, et la cour de Rome, Philipe II, roi d'Espagne, et le

(1) *Ap.* G.-J. Charvillac, *Précis de l'Histoire des Jésuites*.

Digitized by Google



IGNACE DE LOYOLA.

cardinal de Lorraine, avaient disent-ils, un puissant intérêt à les voir s'y établir. D'une part, Philippe II espérait, selon ces auteurs, que les Jésuites lui donneraient la couronne de France comme ils lui donnèrent celle de Portugal; d'un autre côté, le cardinal de Lorraine comptait sur leur appui pour placer sur le trône de France un des membres de sa famille; enfin la cour de Rome ne voyait pas sans plaisir ces divisions, et pouvait penser que les disciples de Loyola sauraient bien soutenir ses intérêts, le cas échéant.

L'époque était critique, et l'avenir menaçant.

Malgré l'activité des évêques, les huguenots ne se convertissaient pas, et leur destruction ne s'opérait qu'avec lenteur. Le parti catholique, soutenu par Pie V, se plaignait vivement de la faiblesse du roi et de sa modération. La guerre se rallumait à chaque instant sur tous les points de la France. De chaque côté les avantages étaient balancés; la France était affreusement déchirée par ces divisions sanglantes et l'on ne pouvait prévoir quand finirait cette situation pleine de dangers.

Tout à coup, au moment où on s'y attendait le

Digitized by Google

moins, on paraît revenir à des sentiments plus humains, et une paix, connue sous le nom de *paix boîteuse,* est signée à Saint-Germain-en-Laye. Il est convenu que le jeune prince de Béarn, Henri de Navarre, épousera la fille de Catherine de Médicis, la sœur du roi, et que l'on tentera, par ce mariage, d'opérer un rapprochement entre les deux religions. Paris se change alors, comme par enchantement, en un séjour de fêtes et de plaisirs. Henri de Navarre y arrive suivi des principaux chefs calvinistes, et ils sont reçus avec acclamation; Coligny lui-même devient presque le conseiller du roi. Ce dernier le consulte sur la guerre de Flandre qui se prépare, et lui fait espérer le commandement de l'armée. Huguenots et catholiques se confondent et s'oublient dans un même sentiment, toutes les haines semblent être apaisées; on s'étonne d'avoir pu rester si longtemps ennemis, et les jours s'écoulent dans l'enivrement d'une joie commune et sincère.

Mais tout ceci n'était qu'une affreuse dissimulation de la part des catholiques, et il se préparait une horrible catastrophe.

Le 24 août 1572, à une heure après minuit, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois fait entendre tout à coup son lugubre tintement sur Paris.

C'était le signal!

Les royalistes ne dormaient point: ils se revêtent des couleurs convenues, et se répandent dans les rues, en donnant un libre essor à leur colère trop longtemps contenue. On enfonce les portes des maisons occupées par les huguenots, et l'on massacre impitoyablement tout ce qui s'y trouve. Les malheureux éveillés en sursaut cherchent, au milieu de leur confiance, un vain abri dans les galeries royales du Louvre; là encore ils rencontrent des assassins et des bourreaux. Les massacres durèrent ainsi pendant plusieurs jours; des ordres furent même expédiés dans les provinces pour que de pareilles exécutions eussent lieu, et soixante-dix mille calvinistes durent succomber. Le prince de Béarn et le prince de Condé n'avaient échappé à la mort qu'en abjurant leur religion. Il est important de faire remarquer ici que, seul au milieu de l'Europe émue et épouvantée à ce spectacle, le pape Grégoire XIII crut devoir se réjouir d'un pareil événement. Le canon d'allégresse retentit, dit-on, sur les murs du chateau Saint-Ange, et un *Te Deum* y fut chanté pour rendre grâces à Dieu!

On a prétendu que les Jésuites avaient rempli un rôle actif dans les massacres de la Saint-Barthélemy, et qu'ils avaient eux-mêmes pris le soin de désigner les victimes aux bourreaux catholiques; mais cette assertion est évidemment fausse. A cette époque, les Jésuites étaient à peine établis en France; leur influence n'y était point encore suffisamment solide; ils avaient assez à faire pour se maintenir dans leur position usurpée, sans aller encore s'exposer à perdre le fruit de tant de labeurs, en s'immisçant dans les affaires politiques. Sans doute, quelques-uns des membres de la célèbre compagnie se trouvèrent mêlés aux acteurs de cette sanglante tragédie, mais il est évident qu'on ne saurait, sans injustice, mettre à ce propos toute la compagnie en jeu. Il y a bien assez de griefs fondés contre elle, sans la charger encore de crimes dont elle n'est réellement pas coupable.

Quoiqu'il en soit d'ailleurs de la part plus ou moins directe que les Jésuites prirent à la Saint-Barthélemy, les massacres du 24 août ne tardèrent pas à porter leurs fruits, c'est-à-dire que la guerre recommença bientôt avec une nouvelle fureur, entre les catholiques ivres de carnage, et les huguenots avides de vengeance. Les événements marchèrent, en peu de temps, avec une rapidité redoutable. Charles IX mourut; Henri III lui succéda; Catherine de Médicis continua son rôle de mégère royale. On sait quelle singulière et méprisable figure fit Henri III sur le trône de France; la Ligue s'était levée menaçante derrière lui, et il n'y semblait point prendre garde; ou si parfois se réveillant en sursaut du sein de ses honteuses débauches, il promenait autour de sa personne un regard surpris, et s'effrayait du chemin qu'avait fait la Ligue pendant son sommeil, c'était pour se rendormir de nouveau, plus endurci, plus méchant, plus méprisable que jamais.....

Triste spectacle que celui d'une telle royauté!

Un jour, cependant, il poussa la lâcheté jus-

Digitized by Google

qu'au crime : Catherine lui faisait peur du duc de Guise, il le fit assassiner à Blois... Mais ce meurtre fut loin de raffermir sa position ; il tomba d'une peur dans une autre, et se mit à craindre les suites de son crime. Le duc de Guise était le chef de la Ligue ; la Ligue était le parti le plus puissant qu'il y eût en France. Henri III ne vit d'autre secours à implorer contre elle que celui des huguenots. La réconciliation eut donc lieu, et il se rendit à Saint-Cloud, pour, de là, rentrer dans Paris.

Mais il ne devait plus revoir sa capitale...

C'était le 1er août 1589, à sept heures du matin ; Henri III se trouvait dans sa chambre à coucher, avec M. Montpesat de Loignac et Jean de Levis, baron de Mirepoix, lorsque le procureur général de La Guesle demanda l'autorisation d'introduire un moine qui désirait communiquer au roi un avis de la plus haute importance. Le roi ordonna de faire entrer, et dès qu'il vit paraître le moine annoncé, il alla au-devant de lui, en le priant de vouloir bien le bénir. Le moine lui imposa les mains ; puis, désignant du regard et du geste à Henri III les personnes qui se trouvaient présentes, il lui fit entendre que les nouvelles qu'il apportait étaient de nature à n'être entendues que de lui. Sur un ordre du roi, Montpesat de Loignac, Jean Levis et de la Guesle se retirèrent aussitôt au fond de l'appartement. Le moine se trouvait donc, pour ainsi dire, seul avec le roi ; et cependant il hésitait encore.

— Voyons ? demanda Henri, qui commençait à s'impatienter de ce long silence.

Il n'y avait plus possibilité de différer ; le moine mit un genou à terre, présenta une lettre au roi, et pendant que ce dernier se relevait pour la lire, il lui plongea un énorme couteau dans le bas-ventre.

Ce moine s'appelait Jacques Clément !

L'attentat de Jacques Clément est encore un des crimes dont on charge la conscience des Jésuites. A notre avis, ils n'en sont pas plus coupables que de la Saint-Barthélemy !...

D'abord, Jacques Clément, n'était point Jésuite, il était Dominicain. Il avait été élevé dans un couvent tenu par des frères de son ordre, et nullement dans un collége des Jésuites. Rien ne l'attachait à la Compagnie de Jésus ; on n'a même jamais prouvé qu'il eût vu quelque disciple de Loyola avant de commettre son crime. S'il s'était abouché avec quelques uns des membres de cet ordre, on l'eût probablement su, on l'eût du moins certainenement dit. — Rien de tout cela. — Sans doute, le P. Mathieu, le P. Pigena, le P. Saumier, le P. Commolet (1), se déchaînèrent fréquemment contre Henri III, qu'ils comparaient à un loup ou à un chien enragé ; mais le clergé de France en général, celui de Paris en particulier, n'agissait point autrement, et, de tous les lieux consacrés à la religion, s'élevait, vers le roi, un concert d'injures, de menaces et de malédictions ! Les Jésuites doivent donc, au moins, partager la responsabilité du crime avec les représentants du clergé de l'époque ! Mais dans ces temps de guerres civiles, lorsque la perturbation s'introduit dans les esprits, et le dérèglement dans les mœurs, où chercher les vrais coupables ? Ne sont-ils pas partout, ou plutôt sont-ils quelque part ? Quand le vertige s'en prend à une nation toute entière, lorsque les partis méconnaissent les principes éternels, doit-on juger les actions et les hommes avec la même impassibilité austère et froide ?

Jacques Clément est, selon nous, un fou digne de plus de pitié que de mépris. L'exaltation fébrile qui l'a conduit au crime, il ne l'a pas puisée seulement dans l'étude des doctrines exposées et soutenues par les prédicateurs furibonds de la Ligue ; ce n'est pas à la fréquentation des Dominicains qu'il la doit ; il ne faut pas en faire remonter la responsabilité au parti qu'il servait, en accomplissant son crime ; c'est sa propre imagination qui a égaré ce misérable !... Les dangereuses méditations de la solitude, ces clameurs énivrantes qui venaient du dehors, le pénétrant parfum de sang qu'avait laissé après elle cette redoutable tragédie de la Saint-Barthélemy, mille autres causes inhérentes à la nature de ce moine ascétique, ont contribué à la fois à exalter son imagination déjà malade, et à le pousser au crime

(1) La *Satyre Ménippée* l'appelle Comme-Laid.

Digitized by Google

par enthousiasme... Ce fut une sorte de vertige moral qui le prit au sortir des longues heures de la solitude, et qui ne le quitta que lorsque sa victime s'abattit à ses pieds !... Qu'ont donc à faire les Jésuites dans tout ceci ? Réservons nos accusations pour les crimes qu'ils ont réellement commis, ou pour ceux auxquels ils auront du moins véritablement participé.

On était alors au mois de juillet 1593. Henri IV avait abjuré le protestantisme et embrassé la religion catholique. Le calme renaissait de tous côtés, et la France se reposait enfin, au sein d'une prospérité croissante, des longues et sanglantes luttes de la Ligue. Tout faisait espérer que rien ne viendrait désormais troubler la tranquillité dont elle jouissait, tant que la couronne royale resterait au front du prince de Béarn. Toutefois, et cela est douloureux à dire, les églises seules retentissaient encore parfois de singulières paroles, et les ministres de la religion, méconnaissant leur mission de paix, appelaient, dans leurs sermons, la vengeance céleste sur des jours que la France entière s'accordait à regarder comme si précieux !

Un jour de ce mois de juillet, on vint avertir Christophe Aubry, le curé de Saint-André-des-Arcs, qu'un homme dont les facultés semblaient sensiblement dérangées, désirait l'entretenir sur-le-champ.

Aubry était un déterminé ligueur, qui ne voyait qu'avec peine le trône de France en la possession d'un huguenot converti ; il ordonna de laisser entrer l'inconnu, et ce dernier fut aussitôt introduit auprès de lui.

L'inconnu avait environ trente ans ; sa physionomie, vigoureusement accusée, dénotait une audace peu commune ; un certain égarement se lisait dans ses yeux. Cet homme était né à Orléans, où il avait exercé la profession de marinier ; amené à Lyon par des circonstances qu'il est inutile de rapporter, il avait continué, dans cette dernière résidence, son premier métier, et ne s'était décidé à venir à Paris que poussé par des raisons impérieuses mais secrètes, qu'il ne voulait dévoiler qu'au curé de Saint-André-des-Arcs. Cet homme se nommait Pierre Barrière. Pendant le long entretien qu'ils eurent ensemble, le nom de Jacques Clément se mêla souvent à leurs paroles, et quand ils se séparèrent, on put remarquer sur le visage de ces deux hommes, une morne et fatale pâleur. En quittant Christophe Aubry, Pierre Barrière se dirigea vers le collége de Clermont, dont le père Varade était alors recteur ; il y fit sa confession, obtint l'absolution et communia.

Henri IV se trouvait en ce moment à Saint-Denis, qu'il quitta bientôt pour visiter successivement Gournay, Crécy, Champ-sur-Marne, Brie-Comte-Robert, puis, enfin, Melun. Pierre Barrière le suivit, dit-on, constamment, pendant ces divers voyages, aiguisant tous les matins un couteau qu'il portait sur lui. L'ancien marinier d'Orléans et de Lyon avait, à plusieurs reprises, tenté d'approcher du roi ; mais à chaque fois, un certain sentiment dont il ne se rendait pas bien compte lui-même, l'avait retenu malgré lui. Pourquoi cet homme suivait-il le roi avec une semblable persistance ? quel motif le retenait à Melun, quand ses affaires semblaient l'appeler ailleurs ? Nul ne le savait. Enfin cette existence singulière éveilla les soupçons, et il fut arrêté, le 26 août 1593, par les archers du grand-prévôt, comme prévenu d'avoir voulu attenter aux jours du roi.

Pierre Barrière essaya, dans les premiers moments, de nier tout ce dont on l'accusait ; il prétendit que s'étant rendu précédemment à Lyon, pour consulter quelques ecclésiastiques au sujet du projet qu'il avait formé de tuer le roi, il avait renoncé à toute tentative de ce genre sur l'observation qu'on lui avait faite que le roi avait abjuré le protestantisme. Néanmoins, ces dénégations parurent peu dignes de foi, et il fut condamné à mort. Dans la nuit qui suivit cette condamnation et précéda son supplice, il eut, dans sa prison, un long entretien avec un moine dominicain qui changea entièrement ses dispositions. Le lendemain, il se hâta d'avouer son crime.

« Je reconnais mon crime, avoua-t-il, et je suis heureux maintenant de ne l'avoir pas accompli ; j'en maudis la pensée, comme je maudis ceux qui m'en ont fait concevoir l'idée, ceux qui m'y

Digitized by Google

ont poussé, en m'assurant que si je mourais en l'accomplissant, mon âme s'envolerait aussitôt dans le sein de Dieu, pour y jouir de l'éternelle félicité (1). »

On a cherché à faire peser toute la responsabilité de ce nouvel attentat sur la Compagnie de Jésus, et, à notre avis, on s'est encore, à ce propos, étrangement écarté de la vérité. Sans doute le P. Varade, recteur du collége des Jésuites, semble, au lieu d'avoir détourné Pierre Barrière de son horrible projet, l'avoir affermi, au contraire, dans l'intention de l'exécuter ; mais, outre que le fait est personnel à Varade, il est certain qu'un membre de la même Compagnie, auquel Barrière fit part de son projet, mit tout en œuvre pour l'en détourner; et, comme l'a fait observer le jésuite Barui, le bon conseil d'un des membres de la Société doit avoir autant de force pour la défendre, que les mauvaises insinuations d'un autre membre pour lui nuire ! Ensuite, il y avait en France, à cette époque, bien des ecclésiastiques tout aussi fanatiques que les Jésuites, et Christophe Aubry lui-même, le premier prêtre auquel Barrière s'adressa en arrivant à Paris, est, à nos yeux, bien autrement coupable que le P. Varade. Le curé de Saint-André-des-Arcs pouvait tout à ce moment; ses conseils eussent été tout puissants sur l'esprit égaré de Barrière, et si, du moins, il n'avait pas pu le ramener à de meilleurs sentiments, toujours eût-il pu surveiller le coupable, et le dénoncer au besoin.

On tenta de faire le procès au P. Varade et à ses complices, mais ils s'étaient déjà soustraits à la justice, en passant à l'étranger ; et, d'ailleurs, Henri IV lui-même intervint pour qu'il ne fût pas donné d'autre suite à cette affaire. Cette clémence fut bien mal appréciée par ceux auxquels elle s'adressait.

Une année s'était à peine écoulée ; Henri IV, absent depuis quelque temps de Paris, y revenait, après avoir remporté en Picardie de belles et glorieuses victoires. Le duc de Guise s'était soumis, on pouvait espérer que le duc de Mayenne ne tarderait pas à en faire autant ; les Parisiens s'apprêtaient à recevoir de leur mieux leur roi bien-aimé ; c'était le 27 décembre 1594. Dès qu'Henri IV parut aux portes de Paris, le peuple en foule se rua sur son passage, témoignant, par des acclamations franches et sincères, du plaisir qu'il avait à revoir le Béarnais. Ce dernier traversa la foule émue, en remerciant du geste et du regard, et arriva enfin à l'hôtel du Bouchage, où demeurait la duchesse de Beaufort, qui l'y attendait. Comme rien n'était plus facile que d'approcher du roi, un grand nombre de seigneurs remplirent bientôt les appartements. Henri IV recevait tout le monde avec une bonhomie parfaite, et chacun s'en retournait toujours charmé de l'accueil qu'il avait reçu. Mais cette trop grande facilité d'accès a ses dangers, l'événement le fit bien voir. Comme le seigneur de Montigny, François de la Grange, venait de s'agenouiller aux pieds d'Henri, et que celui-ci se baissait déjà pour le relever avec sa bonté ordinaire, un jeune homme que personne n'avait vu entrer dans l'hôtel, et auquel nul ne prenait garde, se précipita vivement sur le roi, et lui porta un coup de couteau. Heureusement le roi était encore, à ce moment, penché vers le seigneur de Montigny, et le coup, adressé à la poitrine, n'atteignit que sa lèvre inférieure. On se jeta aussitôt sur l'assassin, qui cherchait vainement à s'évader, et on le remit aux mains du grand-prévôt, lequel fut chargé de le faire conduire en lieu de sûreté.

Ce jeune homme s'appelait Jean Châtel.

Fils d'un marchand drapier demeurant sur la place du Palais, Jean Châtel avait longtemps vécu sans espérer d'autre existence que celle de son père, sans entrevoir d'autre avenir que celui d'un riche marchand. Mais avec l'âge, de singuliers instincts s'étaient développés en lui, et il était graduellement arrivé à dix-neuf ans, avec le désir ardent d'une existence meilleure et d'un avenir plus convenable. C'était alors un jeune homme pâle et blond, ni précisément beau, ni précisément laid. Ses lèvres étaient minces, son front peu développé, ses yeux pleins d'éclairs mal contenus; des rides précoces sillonnaient ses joues creuses.

(1) De Thou, *Histoire universelle*.

Digitized by Google

Son père, qui en voulait faire un procureur, l'avait envoyé étudier quelques années au collége de Clermont, tenu par des Jésuites, qu'il aimait fort en sa qualité d'ancien ligueur. A la vérité, le père Châtel n'avait jamais eu, qu'on ait su, les passions violentes : il n'aimait guère le Béarnais, mais il eût préféré voir mourir sa femme que de le tuer. Son fils Jean n'avait jamais songé à attenter à la vie du roi avant d'entrer au collége de Clermont; quand il en sortit, ce fut différent. Emporté par les besoins impérieux de sa nature indomptable, indomptée du moins jusqu'alors, il se laissa facilement séduire par ces plaisirs de toutes sortes qui accueillent fatalement tout jeune homme à son entrée dans la vie. Les Jésuites ne virent rien de mieux à faire, pour le ramener à une vie régulière, que de l'effrayer. Jean Châtel se moquait de la justice de Dieu, on essaya de lui faire peur de l'enfer! Il raconta lui-même les redoutables épreuves qu'on lui fit subir, au président qui l'interrogea après son crime. Ces épreuves sont terribles. L'imagination du malheureux jeune homme acheva de s'exalter, et il en sortit presque fou. C'est du moins ce qui parut aux actes auxquels il se livra à quelque temps de là. Rentré sous le toit paternel, Jean y rapporta une humeur sombre, des distractions étranges, peut-être déjà des remords!

Son père n'y comprenait rien, sa mère pas davantage. Jean parlait peu, il sortait le matin, rentrait fort tard. Nul n'osait l'approcher; le pauvre marchand drapier lui-même avait renoncé à lui faire des remontrances qu'il considérait comme inutiles. Un jour, cependant, Jean voulut se porter sur sa mère à des violences honteuses. Ce fut un douloureux sujet de scandale dans la maison. Pierre Châtel le chassa en pleurant et en appelant sur lui la clémence de Dieu, qui semblait l'avoir abandonné. Jean Châtel sortit sans émotion de la demeure paternelle, et s'en retourna au collége de Clermont. — C'est quelques jours après que ce malheureux tentait d'assassiner le roi. —

Le procès qui suivit fut un des plus célèbres du genre, et des plus féconds en enseignements pour les juges. Il était évident qu'ici Jean Châtel était un instrument que des mains perfides avaient employé adroitement, pour servir la cause des ennemis du roi. Jean Châtel n'était pas seul, il fallait rechercher ses complices... Mais où les trouver?... Quelques jours après l'attentat, Henri IV écrivant aux échevins de la ville de Lyon pour demander un *Te Deum*, s'exprimait ainsi à propos de l'assassin : « Il ne s'est encore rien pu tirer de lui, sinon qu'il a été nourri pendant trois ans aux colléges des Jésuites, où l'on présume qu'il a reçu ces bonnes instructions. » Henri IV ne se faisait, en parlant ainsi, que l'écho de la voix publique. Le peuple ne s'y était pas trompé, et il n'y avait qu'un nom sur toutes les lèvres, *les Jésuites!* Au surplus, s'il restait encore quelques doutes sur les vrais coupables, les aveux de Jean Châtel les levèrent bientôt tous. Ce qui suit est curieux et instructif.

Le parlement s'était empressé de s'emparer de l'affaire. Le jour où la Cour s'assembla pour juger le coupable, la foule se rendit de bonne heure aux alentours du Palais, cherchant à deviner ce qui allait se passer. L'accusé avait subi plusieurs interrogatoires, et tous ses aveux avaient été à peu près unanimes pour faire remonter à la Société de Jésus la responsabilité du crime dont on l'accusait. Il déclara qu'il avait étudié la philosophie au collége de Clermont, et que le Père Guéret avait été son professeur. Il dit que, désespéré de ses péchés, il avait mieux aimé en finir avec le monde, et que, d'ailleurs, on lui avait assuré qu'en tuant le roi, il échapperait peut-être à la damnation éternelle. Il parla de cette fameuse *chambre des méditations*, dans laquelle on l'avait introduit quelques jours avant l'attentat.

Il entra, à ce propos, dans des détails curieux qui édifièrent singulièrement la Cour.

C'était sur les conseils du Père Guéret, son professeur, qu'il avait demandé à pénétrer dans cette *chambre des méditations*. Le spectacle qui avait alors frappé ses regards n'avait pas peu contribué à égarer sa raison.

C'était comme une chambre mortuaire; un jour de souffrance, passant au travers d'une fenêtre étroite et voilée, éclairait à peine les objets qui

Digitized by Google

s'y trouvaient. Au milieu était un grand tableau d'une forme gigantesque, représentant l'enfer et tous ses tourments. Jean Châtel s'était senti pris d'une terreur indicible en faisant le premier pas dans ce sombre appartement. Peu à peu, la terreur grandissant, il s'était agenouillé et avait essayé de prier avec ferveur, puis il avait voulu fuir. Mais toutes les issues étaient fermées, et il était revenu sur ses pas, et s'était jeté la face contre terre, respirant à peine, sans mouvement, presque mort... Au sortir de cette terrible épreuve, toutes ses irrésolutions s'étaient fixées, et il avait commencé à aiguiser le couteau qui devait tuer le roi. Le président qui l'interrogeait crut alors devoir lui demander comment un fidèle catholique, comme il prétendait l'être, avait pu concevoir l'idée d'un pareil attentat. Jean Châtel exposa les doctrines de certains Jésuites sur le régicide ; il soutint aussi lui, à son tour, les opinions professées avec une scandaleuse audace par le Père Guéret, le Père Guignard, et beaucoup d'autres membres de la Société de Jésus.

Ces aveux produisirent un effet prodigieux sur les masses. Chacun cria vengeance ; et si de sages mesures n'avaient été prises dans le moment pour soustraire les Jésuites aux violences du peuple, on leur eût certainement fait un mauvais parti. L'issue du procès ne pouvait donc plus être douteuse, et le 29 décembre 1595, le parlement rendit un premier arrêt, par lequel il fut enjoint aux Jésuites d'évacuer leurs maisons et colléges dans trois jours, et le royaume dans la quinzaine. Le second arrêt, qui fut rendu le 7 janvier suivant, condamna Jean Châtel à être écartelé, et bannit son père à perpétuité, ainsi que le Jésuite Guéret. Il fut ordonné, en outre, par ce même arrêt, que la maison du régicide serait démolie, et qu'à sa place il serait élevé un monument destiné à consacrer le souvenir de cet attentat. — Ces arrêts reçurent leur exécution. — Jean Châtel fut conduit à la place de Grève, où l'on fit justice de ce misérable.

Voici comment M. Adolphe Boucher raconte son supplice :

« Alors, dit-il, les aides de l'exécuteur, prenant dans des réchauds allumés à l'avance des tenailles complétement rougies au feu, tenaillèrent lentement le misérable aux cuisses et aux bras. Jean Châtel ne jeta pas un cri, quoiqu'on entendit de fort loin ses chairs fumantes. Après cette torture affreuse, on lui mit dans la main droite le couteau avec lequel il avait frappé le roi ; un des valets du bourreau appuya sur un billot cette main que le bourreau lui-même trancha avec un couperet. Un sourd rugissement de douleur fut tout ce que ce nouveau tourment put arracher au misérable patient. Enfin, on fit avancer quatre vigoureux chevaux, sur lesquels montèrent quatre valets de l'exécuteur. On attacha fortement chacun des quatre membres de l'assassin à une grosse corde qui allait se réunir à un harnachement particulier, permettant au cheval de tirer vigoureusement droit devant lui. A un signal donné, les aides de l'exécuteur enfoncèrent leurs éperons dans les flancs de leurs chevaux, qui bondirent en avant. Jean Châtel jeta un cri affreux. Ses articulations craquèrent horriblement, ses muscles et ses tendons s'allongèrent d'une façon extraordinaire ; mais il fallut un nouvel élan des chevaux pour que les membres se déchirassent tout-à-fait. Le bourreau prit alors ce tronc informe, dont la vie semblait ne s'être pas encore retirée. On voyait, en effet, les yeux à demi sortis de l'orbite rouler convulsivement. Les valets ramenèrent les membres sanglants, et le tout fut mis sur un bûcher en feu. Au bout d'une heure, la flamme étant éteinte, on ramassa les cendres et les quelques ossements qui n'avaient pu se consumer entièrement, et on jeta le tout dans la Seine. »

Après le supplice de Jean Châtel, on rasa la maison qu'il avait habitée. Une pyramide à quatre faces fut élevée sur l'emplacement, et on y grava en vers latins l'inscription suivante :

« Soit que tu sois étranger à cette ville, soit que tu aies pris naissance dans les murs de Paris, passant, arrête, et apprends en deux mots ma destinée. Cette pyramide que tu vois fut autrefois la maison de Châtel, que le Parlement, vengeur d'un complot abominable, a fait détruire. Tel est le sort où m'a conduit le fils du maître à qui

j'appartenais. Instruit par une cabale impie, qui ne craint pas d'usurper le nom de Société de Jésus ; à l'école de ces mauvais maîtres, devenu d'abord incestueux, j'osai porter ma main sacrilège sur la personne sacrée du Roi. »

L'arrêt du Parlement avait reçu son exécution, en ce qui concernait Jean Châtel ; mais il restait encore les Jésuites, dont le bannissement avait été prononcé, et qui ne paraissaient pas disposés à se soumettre. Le Parlement envoya au collége de Clermont des commissaires chargés d'y faire une sorte de visite domiciliaire. Avant qu'Henri IV montât sur le trône, il avait été ordonné à tout Jésuite de détruire ou de brûler ces écrits incendiaires dont la France était alors inondée. Quelques-uns s'étaient exécutés de bonne grâce, d'autres avaient résisté. Le père Guignard et le jésuite Liains, étaient du nombre de ces derniers, et, dit M. Charvilhac, ils conservaient soigneusement dans leurs cellules les écrits les plus affreux. Le père Guignard fut arrêté et jeté en prison. De tous les écrits des Jésuites que nous avons eus sous les yeux, ceux du père Guignard sont, sans contredit, les plus violents.

On y lisait :

« 1° Que, si, à l'époque de la Saint-Barthélemy, on eût saigné la veine basilique (c'est-à-dire la veine royale, Henri IV), nous ne fussions pas tombés de fièvre en chaud mal, comme nous expérimentons.

« 2° Que le Néron cruel (il désignait ainsi Henri III) a été tué par un Clément, et le moine simulé par la main d'un vrai moine.

« 3° Appellerons-nous un Néron Sardanaple de France, un renard de Béarn ?

« 4° Que l'acte héroïque fait par Jacques Clément. comme don du Saint-Esprit, appelé de ce nom par nos théologiens, a été justement loué par le jacobin Bourgeois, tant à Paris que devant le Parlement de Tours, ce que le dit Bourgeois a signé de son propre sang, et sacré de sa propre mort.

« 5° Que le Béarnais serait traité plus doucement qu'il ne méritait, si on lui donnait la couronne monacale en quelques couvents bien fermés.

« 6° Que si on ne peut le déposer sans guerre, qu'on guerroie ; si on ne peut faire la guerre sans causer sa mort, qu'on le fasse mourir. »

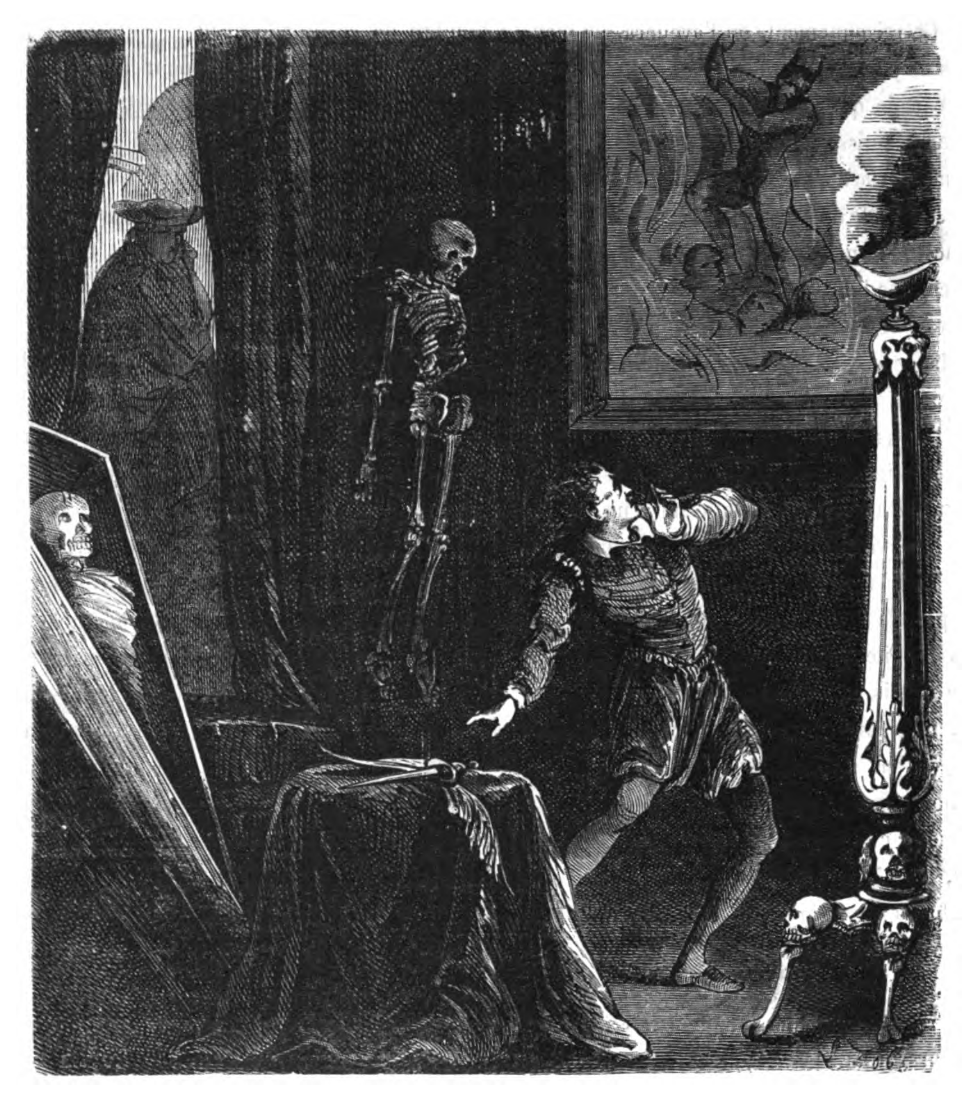
Le Jésuite Guignard attaquait, en outre, la plupart des rois de l'Europe, et les qualifiait de surnoms injurieux. C'est ainsi qu'il appelait le roi de Suède *griffon;* l'électeur de saxe, *pourceau;* Elisabeth, *la louve impudique d'Angleterre.* Il disait encore que le plus bel anagramme qui eut été fait de ce temps-là, était celui par lequel on disait d'Henri de Valois : *le vilain Hérode.*

Le P. Guignard reconnut ses écrits, et déclara qu'il les avait composés avant l'entrée du roi dans Paris ; que, par conséquent, il était couvert par les dispositions de l'amnistie que le roi avait prononcée à cette époque. Le Parlement n'accepta pas cette justification, et le P. Guignard fut condamné à faire amende honorable, et à être pendu et brulé. Ses cendres, comme celles de Jean Châtel, devaient être jetées à la Seine : l'arrêt fut executé le 7 janvier 1795.

Le lendemain, 8, tous les Jésuites s'éloignèrent de Paris ne laissant derrière eux que ceux de leurs compagnons que l'on retenait encore en prison.



Digitized by Google



Jean Châtel enfermé par les Jésuites dans la chambre des Méditations (page 30).

INTRIGUES DES JÉSUITES

Intrigues des Jésuites pour rentrer en France. — L'ex-jésuite Porsan. — Hésitations de Henri IV. — Les Jésuites sont rappelés. — Réaction. — Assassinat de Henri IV. — Supplice de Ravaillac. — Conspiration des poudres en Angleterre. — Part qu'y prirent les Jésuites Greenway et Gérard.

Les Jésuites cherchèrent bien à se défendre, et s'inscrivirent en faux contre les accusations terribles qui les frappaient. Ils prétendirent qu'il était souverainement injuste de punir un ordre entier pour la faute d'un ou deux de ses membres. Un Chartreux, deux Jacobins et trois Capucins avaient déjà voulu attenter à la vie d'Henri IV. Les Jésuites firent observer, avec assez de raison, que l'on n'avait banni ni les Chartreux, ni les Jacobins, ni les Capucins. Pourquoi donc, disaient-ils, nous bannit-on, nous, à propos d'un

attentat commis par un homme qui n'est pas même Jésuite? Ce raisonnement, on l'avouera, ne manquait pas de justesse.

Il est certain que les Jésuites eurent toujours des ennemis puissants dans l'Université, et que celle-ci ne lui pardonna jamais son enseignement; mais il est vrai de dire aussi que ni les Chartreux, ni les Jacobins, ni les Capucins ne professèrent jamais, comme les Jésuites, un corps de doctrines subversives. A n'en point douter, ces hommes étaient dangereux. S'ils n'avaient point précisément armé la main de Jean Châtel, ils avaient commis l'énorme faute de ne pas l'empêcher de mettre son crime à exécution. Nous pensons que l'arrêt qui les a bannis est empreint d'un certain caractère de violence ; mais nous pensons aussi que cet acte était nécessaire pour la sécurité et le repos de l'État. Nous voulons bien croire, avec les Jésuites, que l'ordre entier n'était pas coupable, mais leur conduite nous semble inexplicable, nous dirons même inexcusable, quand nous les voyons s'élever en masse et tenter la justification impossible de misérables, semblables au P. Guéret et au P. Guignard. S'ils eussent été sincères, ils n'auraient point hésité un seul instant à abandonner à la justice séculière le soin de châtier de pareils insensés; en les défendant, au contraire, ils deviennent gravement coupables, et semblent revendiquer une part dans le crime.

D'ailleurs, il faut le dire, de funestes tendances commençaient à se manifester dans l'Ordre. Une perturbation extraordinaire régnait dans leurs rangs. En butte à une réprobation presque générale, ces hommes avaient senti leur caractère s'aigrir, et leur esprit inclinait vers la violence ; l'intolérance avait fait le reste.

Et puis, ils se sentaient soutenus ailleurs!...

Il y avait Rome, dont le pouvoir n'était pas encore complétement abattu, Rome qui, cependant, voyait chaque jour se rétrécir le cercle de ses fidèles, Rome, enfin encore enivrée peut-être par les souvenirs sanglants de la guerre des Albigeois et du massacre de la Saint-Barthélemy, et qui n'était pas fâchée de ces luttes que les noirs enfants de Loyola soutenaient de tous côtés dans le but de rétablir son empire, L'Inquisition n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été autrefois ; c'était une vieille machine usée, dont les rouages ne fonctionnaient plus qu'avec une extrême difficulté, un épouvantail illusoire qui n'effrayait plus que les enfants et les vieillards. Il y avait là tout un sujet de profonde méditation. Pour suppléer à cette institution qui se mourait, il fallait trouver une institution plus vivace, plus moderne, qui pût lui succéder ; les Jésuites étaient bien les hommes qu'il fallait à la situation Ils étaient hardis et entreprenants, insinuants et souples. Ils prononçaient, en entrant dans l'Ordre, un vœu terrible d'obéissance auquel ils ne devaient jamais manquer. On se rappelle *l'Hermandad* et la *Cruciala*. Les compagnons de Jésus valaient bien mieux, c'était une milice neuve, active, et que le pape avait toujours sous la main. Dieu sait quelles grandes choses on pouvait exécuter avec le secours de pareils hommes. Les Papes ne l'ignoraient pas, et les Jésuites le comprirent. Si les premiers ne se trompèrent pas sur la nature des services que les seconds pouvaient leur rendre, les seconds, en revanche, apprirent bientôt qu'ils étaient nécessaires, pour ne pas dire indispensables, aux premiers. De là, ce lien intime qui les unit. La cause des Jésuites était la cause du Pape, de même que la cause du pape était celle des Jésuites. Ces derniers se sentaient donc soutenus par la Cour de Rome ; ils savaient que tout ce qu'ils pourraient faire leur serait pardonné; ils savaient qu'ils domineraient même un jour cette papauté dont l'autorité était si fortement ébranlée, et forts de cet avenir qui leur était assuré, ils marchèrent vers leur but sans s'inquiéter jamais des obstacles qu'ils rencontrèrent sur leur route.

Aussi, lorque l'arrêt du Parlement les eut bannis du royaume de France, ils se gardèrent bien de passer à l'étranger, certains qu'ils étaient d'avance de voir cet arrêt révoqué et l'ordre rétabli. Les uns se réfugièrent en Gascogne, les autres dans le Languedoc. Les Cours de Bordeaux et de Toulouse rendirent des arrêts qui leur étaient favorables, et ils se conservèrent dans ces provinces. A Lyon, un fait assez singulier se passa à ce sujet. Les

Digitized by Google

échevins de cette ville désiraient donner place de principal du collége à un ex-Jésuite du nom de Person ou Porsan. Ils adressèrent à cet effet une requête au Parlement de Paris. Les requêtes exposaient que l'individu en question, était fort instruit, et qu'il avait quitté la congrégation avant sa suppression, par suite de la haine qu'il lui portait. L'avocat-général Marion porta la parole dans cette circonstance.

« ... Porsan, dit-il, est homme de lettres, fort bon et utile a établir un collége ; mais quelle herbe vénéneuse, quel fort poison n'est d'ailleurs utile à quelque chose? Quels remords, quels regrets, si des mains de Porsan sortait un jour un nouveau Jean Châtel. Porsan a été élevé chez les Jésuites, où la jeunesse était mise en mains périlleuses, et courait le hasard d'être imbue de très-mauvaises mœurs. Les Jésuites n'ont jamais bien su enseigner les lettres; ils ont, au contraire, commencé d'étouffer une pure semence, sous François Ier, pour y supplanter, petit à petit, l'ancienne barbarie. Ils ignorent le vrai secret des langues, et ils les méprisent comme trop élégantes. La philosophie, reine des puissances humaines, doit être puisée dans Aristote, dont les Jésuites ne connaissent que le nom; méprisant son texte, ils ne s'occupent que des auteurs scolastiques. Ils se sont fait une réputation en ne prenant rien pour une leçon, une confession, une image, se réservant de prendre en gros ; voilà ce qui leur donnait beaucoup d'écoliers et de partisans. »

Marion prit des conclusions contraires au vœu des échevins de Lyon. La Cour, par son arrêt du 16 octobre 1597, refusa l'admission de Porsan, et lança même prise de corps contre lui, pour avoir désobéi aux arrêts antérieurs.

Cependant, l'édit de Nantes venait de paraître, et désormais le calme et le repos semblaient assurés à la France. Les Jésuites intriguaient encore dans le midi et près du Pape, pour obtenir leur rappel. Clément VIII ne manquait pas une occasion de solliciter auprès de Henri IV le retour de l'Ordre banni ; mais ce dernier hésita longtemps à céder à ces instances réitérées; il écrivait le 17 août 1598, au cardinal d'Ossal qui se trouvait à Rome :

« Sur sa demande pour les ***, j'ai répondu au légat ingénument, que si j'avais deux vies, j'en donnerais volontiers une au contentement du Saint-Père ; mais que n'en ayant qu'une, je dois la conserver pour la sainteté et la chrétienté, puisque ces gens se montraient encore si passionnés, et entreprenants où ils étaient demeurés en mon royaume, qu'ils étaient insupportables ; continuant à séduire mes sujets, à faire leurs menées, non tant pour convaincre et convertir ceux de la religion, que pour prendre pied et autorité en mes États, et s'enrichir et accroître aux dépens d'un chacun; pouvant dire mes affaires n'avoir prospéré, ni ma personne avoir été en sûreté, que depuis que les Jésuites ont été bannis d'ici. Il serait impossible qu'en France ils fussent vus d'un bon œil, et soufferts par ceux qui aiment ma vie et mon repos. »

Henri IV s'exprimait ainsi dans les instructions qu'il donnait à M. de Silleri, ambassadeur de France à Rome : « Le sieur de Silleri assurera à Sa Sainteté que Sa Majesté a très-bonne volonté de favoriser, par sa considération, les colléges des Jésuites qui sont demeurés dans le royaume, pourvu qu'ils se comportent à l'avenir, envers elle et ses sujets, comme ils doivent le faire ; que, sous prétexte de religion, ils ne troublent le repos de l'État, ni ne s'entremettent des affaires publiques, comme aucuns d'eux ont fait, avec plus d'impudence que de zèle et de religion. Ce qui les a rendus si odieux avec la convoitise qu'ils ont démontré avoir de s'accroître et de s'enrichir, et les attentats qui ont été faits contre la personne de Sa Majesté, à leur instigation ; que si Sa Majesté eût secondé les volontés de ses sujets contre eux, et les arrêts du Parlement qui s'en sont suivis, ils eussent encore été traités plus sévèrement qu'ils n'ont été ; et qu'au bien de Sa Majesté se soit opposé aux désirs et conseils de ses officiers et sujets, pour obvier aux inconvénients qui pourraient advenir de la témérité d'aucun Jésuite, lesquels ont causé cette publique haine contre tout l'Ordre ; toutefois, il est certain que Sa Majesté a plutôt modéré qu'aigri les choses contre eux, par le seul désir de complaire à Sa Sainteté, car elle n'a aucune occasion d'être

contente de ceux de cet Ordre, lesquels, depuis le bannissement, n'ont cessé de faire en secret et en public toutes sortes de menées et mauvais offices pour nourrir la discorde entre ses sujets, et décrier les actions de Sa Majesté, dont ils font profession de juger plutôt par passion, et par l'avis d'autrui, que par la vérité d'icelle, et par raison (1). »

Il est évident, d'après ce qui précède, qu'Henri IV n'était que médiocrement porté à rappeler les Jésuites. La partie saine de la nation les repoussait, le roi en avait peur ; son esprit avait été frappé des déclamations furibondes de quelques-uns de leurs prédicateurs ; il voyait partout des assassins, des empoisonneurs, et derrière les empoisonneurs et les assassins, les Jésuites! Il balançait donc, il n'osait refuser le Pape, et il craignait de soulever toute la nation contre lui. Sully, le voyant dans ces dispositions, avait cru devoir lui adresser quelques observations à ce sujet : « Par nécessité, il me faut faire à présent de deux choses l'une, répondit le roi : à savoir d'admettre les Jésuites purement et simplement, les décharger des opprobres desquels ils ont été flétris, et les mettre à l'épreuve de leurs tant beaux serments et promesses excellentes, ou bien de les rejeter plus absolument que jamais, et leur user de toutes les rigueurs et duretés dont on se pourra aviser, afin qu'ils n'approchent jamais ni de moi, ni de mes États ; auquel cas il n'y a point de doute que ce soit les jeter dans le dernier désespoir, et par icelui, dans des desseins d'attenter à ma vie, ce qui la rendrait misérable et langoureuse, demeurant toujours ainsi dans la défiance d'être empoisonné ou assassiné, car ces gens-là ont des intelligences et des correspondances partout, et grande dextérité à disposer les esprits ainsi qu'il leur plaît ; qu'il me vaudrait mieux être déjà mort, étant en cela de l'opinion de César, que la plus douce mort est la moins prévue et attendue. »

Sully fut profondément surpris de l'état dans lequel se trouvait le roi ; il lui répondit : « Vous avez bien conjecturé, Sire, en croyant qu'à cette dernière raison je n'aurais rien à répliquer, car, plutôt que de vous laisser encore dans les tourments de telles appréhensions et inquiétudes, je consentirais, non-seulement le rétablissement des Jésuites, mais aussi celui de quelqu'autre secte que ce pût être (1). »

On le voit, Henri IV avait ici la main forcée, autant par les pressantes sollicitations qu'on lui adressait que par sa propre terreur ; et puis, il croyait sincèrement désarmer les Jésuites en leur accordant leur rappel. Le caractère loyal de ce roi est suffisamment connu pour que nous insistions davantage sur ces considérations ; chacun est parfaitement convaincu, nous en sommes sûrs, des sentiments qui le faisaient agir ainsi.

Il y avait déjà eu une sorte de commencement de rappel. Le sieur Guillaume Fouquet de la Varenne, à qui Henri IV était très-attaché, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus pendant la guerre, avait demandé et obtenu l'autorisation d'établir un collége de Jésuites à la Flèche, sa patrie ; mais cette autorisation n'était qu'une exception, et les Jésuites n'entendaient pas se contenter de si peu.

Jusqu'alors, Henri IV n'avait point encore été relevé de l'excommunication dont il avait été frappé avant de monter sur le trône. Il y eut à ce sujet, entre le Pape et le roi, une sorte de compromis, par lequel, pendant que le premier s'engageait à lever l'excommunication, le second promettait le rappel de la Compagnie de Jésus.

Le jour où la France apprit que l'arrêt de bannissement venait d'être révoqué, toutes les classes furent frappées d'une douloureuse stupéfaction. Le Parlement de Paris tenta en vain d'adresser au roi des remontrances ; ce fut inutilement que le premier président Achille de Harlay, suivi de la plus grande partie des présidents et conseillers, se rendit au Louvre, pour supplier le roi de ne pas autoriser le rappel d'une secte aussi dangereuse ; Rome triompha, et la France fut bientôt couverte de leurs colléges et de leurs maisons. A cette époque, beaucoup d'écrits furent lancés, qui tous

(1) *Mémoires de Sully*, tome III.

(1) *Mémoires de Sully*, tome V.

Digitized by Google

mettaient à nu la position dans laquelle le pays allait se trouver. « Si nos aïeux, Sire, disait d'Arnaud, avaient adopté cette doctrine empoisonnée de l'excommunication et de la puissance de transférer les royaumes, cette grande succession ne fût pas venue jusqu'à vous; il y a longtemps qu'on l'aurait arrachée à vos ancêtres. Le bannissement des Jésuites est la mort de cette doctrine, et la mort de cette doctrine est la gloire et la vie de votre illustre maison. Il faut que les arrêts de votre Parlement soient exécutés, en cela gît la principale force de votre État.

» Quand Votre Majesté ne considérerait que la première institution des Jésuites, leurs sources, leurs progrès, le lieu d'où ils viennent, elle devrait les avoir en abomination. Dieu ne veut pas être tenté, il veut être garanti : il vous a environné de tant de bons prélats, de docteurs savants, plus propres mille fois à l'exaltation de la religion catholique que ceux qui sont infestés de cette dangereuse hérésie, qui a pour fondement le pouvoir de changer les royaumes, de les ôter aux uns pour les donner aux autres. »

Ces libelles ne produisirent aucun effet, et ainsi que nous l'avons dit, on vit bientôt accourir les Jésuites en foule. Il était temps que la France leur ouvrît ses portes, car ils venaient de perdre le royaume d'Angleterre, qui déjà ne voulait plus d'eux. En 1601, Élisabeth les avait chassés; Jacques Ier avait même refusé de faire son entrée dans Londres avant qu'ils n'en fussent sortis. Il leur fallut peu de temps pour regagner en France le terrain qu'ils avaient perdu. Sept à huit ans après leur rappel, ils comptaient, dit-on, plus de trois cent mille écus de rente. Avec l'argent, l'influence leur revint. La pyramide que l'on avait élevée sur l'emplacement de la maison de Jean Châtel subsistait encore. Ils firent tant, qu'ils obtinrent d'Henri IV la démolition de cette pyramide. Ils auraient bien voulu que le Parlement sanctionnât cette mesure, mais le Parlement refusa, et ils durent renoncer à cette prétention. La pyramide fut donc abattue par ordre royal. Comme on craignait une émeute populaire, si la démolition avait lieu en plein jour, on voulut d'abord ne se mettre à l'œuvre que la nuit. Des Jésuites insistèrent pour que la chose eût lieu en plein jour, quoi qu'il arrivât. Il y avait quatre statues au sommet de la pyramide. On remarqua que la première des statues enlevées fut celle de la Justice. « Il n'y a plus de justice ! s'écria la foule, saisissant l'à-propos; abattez la pyramide et relevez les Jésuites (1) ! »

Ainsi la réaction commençait. Les Jésuites ne devaient pas s'en tenir à ces essais. Nous passerons sous silence toutes les tentatives auxquelles ils se livrèrent dans le but de fomenter le trouble; l'expérience ne les avait pas rendus plus sages ni plus prudents, et ils mirent dans leurs paroles comme dans leurs actions la même violence intolérante.

On était alors au mois de mai 1610 : Henri IV rassemblait des forces pour déclarer la guerre à l'Espagne. La reine, Marie de Médicis, après dix ans de mariage, venait seulement d'être couronnée, et l'on faisait de grands travaux dans Paris, où elle devait faire sous peu son entrée solennelle. Le 14, Henri, pour hâter les travaux, sortit du Louvre vers quatre heures du soir. Il était dans un carrosse ouvert de tous côtés, accompagné du duc d'Épernon, du marquis de Mirabeau, de Duplessis de Liancourt, des maréchaux de Lavardin et de Roquelaure, du duc de Montbazon et du marquis de la Force. En passant dans la rue de la Ferronnerie, un embarras de charrettes arrêta quelque temps la voiture royale. Un homme, profitant de cette circonstance, se précipita sur Henri, et lui porta deux coups de couteau. Le premier glissa sur une côte, le second porta en pleine poitrine. Au second coup, le roi était mort.

Dès que la fatale nouvelle se répandit dans Paris, la capitale entière fut frappée de stupeur. Nul ne savait encore qui était l'assassin, ni qui l'avait poussé au crime, que déjà chacun désignait les Jésuites. On ne rencontrait partout que des groupes exaspérés; tous demandaient vengeance, et vraisemblablement les choses auraient été

(1) De Thou, par Adolphe Boucher.

Digitized by Google

poussées plus loin, si des mesures immédiates n'avaient été prises pour réprimer les troubles. On remarqua que les soldats aux gardes arrivèrent au Louvre avec une telle diligence, qu'on aurait pu croire que l'attentat avait été prévu. Le Parlement s'assembla aussitôt au couvent des Augustins, afin de prendre une décision solennelle qui pût rassurer la France contre tout événement. La reine fut nommée régente pendant la minorité de Louis XIII, et dès que toutes choses furent décidées, dans le but de prévenir les événements fâcheux que l'on ne pouvait encore prévoir, on s'occupa du criminel, que l'on avait fait préalablement incarcérer.

Ce dernier déclara se nommer François Ravaillac, né à Angoulême, âgé de trente-deux ans, et maître d'école. Son interrogatoire fut long ; on chercha à découvrir les complices qui avaient pu l'aider dans son entreprise : mais les tentatives faites en ce sens échouèrent complétement. Le P. d'Aubigny, Jésuite, le P. de Sainte-Marie-Madeleine, moine Feuillant, et le curé de Saint-Séverin, étaient les seuls qui eussent eu des conférences avec l'assassin avant l'attentat. Cependant, malgré la véracité des aveux faits par Ravaillac sur ce point, il ne paraît pas qu'il leur ait fait part de son projet d'attenter aux jours du roi. C'est donc à tort encore, à notre avis, que les Jésuites ont été rendus responsables de ce nouveau crime. Les coupables doivent être pris ailleurs. M. Adolphe Boucher, à qui on ne reprochera certainement pas d'être favorable à l'Ordre, a toutes les peines du monde à donner un semblant de vérité aux accusations qu'il essaye de faire remonter jusqu'à eux. « Il est constant, dit-il, que Marie de Médicis ne vivait pas en bonne intelligence avec son mari ; que le duc d'Épernon, placé à côté d'Henri IV, au moment où ce dernier avait reçu les deux coups de couteau, était un ami particulier de la reine ; qu'en outre, ce duc, qui s'était toujours montré hostile au roi, avait entouré le Louvre de soldats, et cela en si peu de temps, que l'on eût dit que *tout avait été disposé d'avance ;* qu'enfin, le couronnement de la reine, cérémonie qui lui donnait une nouvelle autorité aux yeux de la France, ne précéda que de quelques jours seulement l'assassinat du roi. Pourquoi donc, lorsque tant de motifs se réunissent pour appeler les soupçons sur la tête de Marie de Médicis, pourquoi vient-on s'en prendre à la Compagnie de Jésus, qui paraît à peine dans ce drame ? Qu'importent ici les prédications plus ou moins extravagantes de quelques moines furieux, les coupables ne sont pas assurément ces hommes qui, du haut d'une chaire publique, ont la singulière audace de menacer ouvertement les jours du roi. Ils sont autour de cette sombre reine, impatiente de régner, qui, auprès du cadavre ensanglanté de son époux, ne semble avoir d'autre préoccupation que celle de disputer un pouvoir qu'on peut lui contester. Le duc d'Épernon, qui laisse insoucieusement frapper son roi à ses côtés, sans laisser paraître la moindre émotion, qui, au milieu du trouble d'un pareil moment, conserve assez de sang-froid et de présence d'esprit pour prendre les mesures les plus sages, *comme si tout avait été prévu d'avance ;* le duc d'Épernon, disons-nous, nous semble ou bien imprudent ou bien coupable ! Il est facile sans doute de se décharger de toute responsabilité pour la rejeter toute entière sur un Ordre déjà attaché au pilori de l'opinion publique ; il est facile d'essuyer le couteau sanglant sur la robe noire des membres de cet Ordre, pour les désigner ensuite, avec ces taches accusatrices, à la vengeance de la postérité : avec de l'adresse, cela réussit souvent. La complicité des Jésuites, dans le crime de Jean Châtel, avait rendu le peuple crédule à l'endroit de cet Ordre. On n'eut qu'à les lui montrer, après l'assassinat du roi, pour que sa colère et son besoin de vengeance se tournassent de ce côté. On ne manqua pas de lui faire remarquer que, de tous les ordres religieux, les Jésuites étaient le seul qui n'assistât point aux funérailles du roi ; on fit circuler mille anecdotes apocryphes, toutes plus ridicules et plus invraisemblables les unes que les autres, mais que le peuple accueillit avidement. Ces anecdotes ne prouvent absolument rien, et témoignent seulement de la haine que l'on portait alors aux Jésuites. Ces sourdes rumeurs qui s'élevaient

Digitized by Google

autour d'eux, n'empêchèrent pas toutefois Marie de Médicis de les recevoir gracieusement, lorsqu'ils lui furent présentés, le lendemain de l'assassinat, par La Varenne ». Nous partageons, au sujet de cette présentation, l'opinion de M. Boucher, qui pense que, ne fût-ce que par pudeur, la reine eût dû attendre au moins quelque temps avant de montrer une telle bienveillance à des hommes sur lesquels planait, à tort ou à raison, le soupçon de complicité avec l'assassin d'Henri IV.

Le 27 mai de la même année, François Ravaillac fut condamné au supplice des parricides. Son père et sa mère furent bannis du royaume ; tous ses parents, portant le nom de Ravaillac, reçurent ordre d'en prendre un autre. « Après qu'il eut enduré plusieurs fois la question, dit l'auteur que nous avons déjà cité, il eut le poing droit brûlé avec du soufre ; on lui tenailla les mamelles, les bras, les cuisses et les jambes ; on versa du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la cire, du soufre enflammé dans ces plaies affreuses ; enfin, on termina cet effroyable supplice, que Ravaillac supporta avec fermeté et *sans faire d'aveu*, en faisant écarteler le misérable à quatre chevaux. »

Remarquons deux choses : lorsque l'Inquisition faisait appliquer les hérétiques à la torture, c'était évidemment dans le but de leur surprendre des aveux qui pussent les compromettre, ou leur arracher le nom de personnes entachées comme eux d'hérésie. Est-il supposable que les Jésuites, s'ils se fussent sentis coupables, eussent permis, puissants comme on les a faits, qu'on infligeât à Ravaillac des tortures terribles, au milieu desquelles les noms de ses complices eussent pu lui échapper ? Cependant, nous voyons ce malheureux supporter avec fermeté le supplice le plus effroyable sans laisser paraître la moindre intention de dévoiler un complice quelconque. Évidemment, c'est ici un crime isolé, dont, encore une fois, on a fait à tort peser la responsabilité sur la Compagnie de Jésus.

Peu avant que ces événements donnassent en France la mesure de ce qu'oseraient tenter les Jésuites, si aucune force matérielle ou morale ne venait les retenir, un événement d'une importance non moins significative avait déjà jeté la terreur en Angleterre, et donné des armes puissantes contre les hommes qui soutenaient dans ce royaume les intérêts du catholicisme, et couvraient de leur nom, de leur influence et de leur haute réputation, les sourdes menées de la Société de Jésus. Nous voulons parler de la *Conspiration des poudres*, une des plus audacieuses entreprises qu'ait jamais enfantées le cerveau d'un conspirateur.

Que les Jésuites aient aidé à l'entreprise, qu'ils aient encouragé les mécontents, ou qu'ils aient seulement fermé les yeux quand le danger semblait devenir imminent pour tous, c'est ce que nous ne discuterons pas. Les Jésuites ne nous semblent pas tout-à-fait aussi coupables qu'on les a faits dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres.

Quand nous aurons raconté la conspiration, le lecteur comprendra mieux la position de chacun, et, pour nous éclairer nous-mêmes, nous avons puisé les éléments de notre récit, dans Lingard, un des écrivains les plus sérieux de la Grande Bretagne.

Le roi était alors Jacques Ier, un grand roi, s'il faut en croire Lingard, et qui succédait à une grande reine, Élisabeth ! Il ne fallait rien moins que les qualités éminentes de Jacques Ier, pour faire face à la situation. Les partis étaient exaltés ; l'air était à la révolte ; on n'aimait pas le roi : sa démarche n'avait aucune grâce, sa mine était repoussante. Une langue qui semblait trop épaisse pour la bouche qui la contenait, de grands yeux sans expression, et une barbe rare indiquant à peine la virilité, étaient peu faits pour inspirer le respect ni pour gagner l'affection. Et puis, par-dessus tout, il avait été élevé dans les principes de Calvin, et c'était là, aux yeux des catholiques, une tache dont il ne pouvait jamais se laver.

Il y avait à cette époque, dans le Northamptonshire, à Ashby-Saint-Lejers, un homme du nom de Robert Catesby, lequel était issu d'une ancienne et opulente famille, et possédait des biens considérables dans le comté de Warwick. Le roi, sous

Digitized by Google

prétexte que Robert était un non-conformiste, avait transféré à quelques-uns de ses seigneurs écossais des droits sur les domaines des Catesby, de sorte que Robert se vit grevé onéreusement sans qu'il eût rien fait pour mériter une semblable vexation. Son père avait été plusieurs fois emprisonné pour non-conformité; le fils supporta pendant quelque temps les vexations dont il était l'objet ; il espérait encore que les dispositions bienveillantes du roi pour les catholiques triompheraient des obstacles qu'on leur opposait, et ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'il se décida à entrer franchement dans un système prononcé d'opposition terrible Le plan qu'il conçut alors n'exigeait ni l'assistance des étrangers, ni la coopération d'un grand nombre d'affidés.

Ce plan, si atroce en principe, si sanguinaire dans l'exécution, qu'il est difficile de se figurer qu'il ait pu entrer dans la tête d'un être humain, ne consistait en rien moins qu'à faire sauter, les chambres du Parlement, et d'envelopper dans la même destruction le roi, les lords et les communes, tous ceux qui faisaient les lois pénales contre les catholiques anglais, et les principaux de ceux qui les exécutaient (1).

Catesby ne communiqua son projet qu'à fort peu de personnes ; cela était prudent : Winter, Percy et Wright, et plus tard Faukes. Ils se réunirent à plusieurs reprises, convinrent d'une partie des détails de l'entreprise, et ne tardèrent pas à se mettre à l'œuvre. C'était le plus difficile. Dans leurs recherches, dit Lingard, ils trouvèrent contiguë au vieux palais de Westminster une maison vacante avec jardin, et tout-à-fait propre à leur dessein. Elle fut louée par Percy, ce qui ne devait éveiller aucun soupçon, puisque ce dernier étant gentilhomme de la garde, son service l'obligeait de temps en temps à résider dans le voisinage de la Cour. Pendant trois mois, les commissaires de l'union projetée entre l'Angleterre et l'Écosse l'empêchèrent d'entrer en possession ; mais, à leur départ, il y introduisit secrètement ses complices, qui se jurèrent de nouveau fidélité, au risque de leur vie. Sur un des côtés du jardin était un vieux bâtiment adossé au mur de la chambre du Parlement. Ce fut là qu'ils commencèrent à ouvrir la mine, consacrant, sur les vingt-quatre heures, deux tiers au travail et un tiers au repos, et divisant la tâche entre eux, de manière que, tandis que l'un prenait sa part de relâche, les trois autres étaient à l'ouvrage, qui, le jour, consistait à creuser la mine, et la nuit, à enterrer les gravois dans le jardin. Faukes veillait autour de la maison ; il s'était vêtu d'un costume de valet, et se faisait appeler Johnson. Le Parlement, qui, sur ces entrefaites, vint à être prorogé, mit fin aux travaux des conjurés. Ils se séparèrent, en prenant rendez-vous pour le moment où le Parlement se réunirait de nouveau.

Du reste, le gouvernement semblait prendre à tâche d'exaspérer les catholiques et de les pousser à la révolte. Dans l'intervalle des deux sessions, la persécution recommença avec une nouvelle rigueur. Les vexations et les visites domiciliaires reparurent aussi actives, aussi persévérantes, aussi cruelles que sous le règne d'Élisabeth. S'il faut en croire l'auteur que nous avons déjà cité, et sa réputation d'historien véridique est assez bien établie pour qu'on puisse y ajouter foi, les geôles étaient remplies de prisonniers. Le clergé officiant était tenu sous les peines ecclésiastiques, de dénoncer tous les récusants qui demeuraient dans leurs paroisses respectives, et des cours siégeaient toutes les six semaines pour recevoir les informations et condamner les coupables. Les peines ordinaires étaient appliquées avec une rigueur dont les anciennes persécutions ne fournissaient aucun exemple ; de plus, les récusants des classes moyennes se trouvaient écrasés par la confiscation réitérée de tous leurs biens-meubles, et des deux tiers de leurs terres et de leurs baux. Enfin, pour réduire les hautes classes au niveau des indigents, les évêques auraient reçu, à l'instigation du chancelier, l'ordre d'excommunier les plus opulents ou les plus zélés catholiques de leur diocèse, de déclarer leurs noms à la chancellerie, et de solliciter des ordonnances par lesquelles les délinquants deviendraient passibles d'emprisonnement et de proscription, incapables de recouvrer leurs créances ou leurs rentes

(1) *Histoire d'Angleterre*, par Lingard.

Digitized by Google



RAVAILLAC. (Copie exacte d'une gravure de l'époque, prise à la Bibliothèque impériale.)

et de transmettre leurs biens par donation ou testament. Pour comble de terreur, ajoute Lingard, le bruit courut qu'au prochain Parlement on prendrait des mesures pour l'extirpation totale de l'ancienne foi. Ce bruit semblait d'ailleurs confirmé par les épithètes injurieuses dont le roi accablait les catholiques dans ses conversations journalières, par les instructions menaçantes du chancelier dans la chambre étoilée, et par le langage hostile de l'évêque de Londres dans son sermon à la Croix-de-Saint-Paul.

Cependant, la conspiration poursuivait son œuvre. Catesby écoutait avidement tous ces bruits et voyait avec une sorte de plaisir cruel les persécutions recommencer dans toute l'étendue du royaume. Nul ne savait encore qu'une conspiration se tramait, et chacun s'étonnait de la patience avec laquelle Catesby supportait les vexations dont il était l'objet. Néanmoins, Garnet, provincial ou supérieur des Jésuites à Londres (1), reçut vers cette époque un avis secret de la conspiration. Bientôt ses soupçons se changèrent en certitude,

(1) Ils étaient enfin parvenus à y rentrer.

et il écrivit à Rome afin d'en prévenir ses supérieurs, et de se décharger ainsi de toute responsabilité. Il reçut deux lettres en réponse à la sienne, l'une écrite au nom du Pape, l'autre au nom du général de l'Ordre. Ces deux lettres lui commandaient de s'abstenir de toute intrigue politique, et de décourager toute tentative contre l'État.

Catesby, cependant, eût bien voulu avoir en cette circonstance l'assentiment du supérieur d'un ordre qui exerçait en Angleterre, sur les catholiques, une immense influence. Il rechercha fréquemment la compagnie de Garnet, et lui avoua enfin qu'il se tramait un complot, dont il était prêt, disait-il, à confier les détails à sa loyauté. Garnet refusa de l'entendre, et lui montra les deux lettres qu'il avait reçues récemment de Rome; mais Catesby, après en avoir pris lecture, répliqua qu'on ne les avait obtenues qu'en dénaturant les faits, et proposa une sorte de compromis, par lequel un messager spécial devait être expédié à Rome avec un tableau exact de l'état des catholiques anglais, et les conspirateurs ne devaient rien tenter avant qu'on eût reçu une réponse du pontife. Garnet parut accepter la proposition. Il envoya à Rome un messager, en ayant soin toutefois de prier le général de son ordre d'interdire aux catholiques, sous peine de censure, tout recours aux armes. Le messager partit, et les choses continuèrent à aller comme devant. Catesby s'était assuré ainsi du silence de Garnet, pendant que Garnet croyait avoir, par son stratagème, sauvé la tranquillité publique pour un certain temps.

Ils se trompaient tous les deux.

Faukes était revenu de Flandre, où il avait été envoyé par les conjurés. Ces derniers se trouvaient, pour la plupart, réunis à Londres attendant que la convocation du Parlement leur permît de mettre leur projet à exécution. Ce fut avec une sorte de stupeur qu'ils apprirent, sur ces entrefaites, que le Parlement était encore prorogé. Ils se crurent d'abord découverts, et chargèrent Winter d'aller au Parlement et d'examiner la physionomie et le maintien des commissaires pendant la cérémonie de la prorogation. Winter observa qu'ils ne donnaient aucun signe de soupçon et d'inquiétude, et conclut qu'ils ignoraient l'existence du complot.

Le Parlement avait été prorogé jusqu'au 5 novembre. Ce fut vers le 15 octobre environ, que les conjurés arrêtèrent définitivement leur plan d'opérations.

Le voici tel que nous le trouvons dans Lingard :

1° On fit une liste de tous les pairs et membres des communes que l'on jugeait désirable de sauver à cause de leur religion et de leur opposition précédente aux lois pénales, ou de la faveur qu'ils avaient jusqu'ici témoignée aux catholiques. Il fut décidé que chacun d'eux s'il était à Londres, recevrait, le matin même, un message très-pressant qui l'éloignerait de Wesminster, et assez tard pour que l'artifice ne fût pas découvert avant que le coup n'eût été frappé.

2° A Guy Faukes fut confié le soin désespéré de mettre le feu à la mine; un navire, dont Tresham avait fait les frais, se tenait dans la rivière, prêt à le transporter immédiatement en Flandre, où il devait publier un manifeste pour justifier son action, et expédier des lettres pour invoquer l'assistance de toutes les puissances catholiques. On espérait aussi que, par la suite de ses achats précédents, il serait en état de renvoyer par le même bâtiment, un secours considérable de munitions et de volontaires.

3° Percy, comme gentilhomme de la garde, pouvait aisément entrer au palais, sans exciter de soupçon ; il fut chargé de s'emparer du jeune prince Charles, de le mettre, sous prétexte de plus de sûreté, dans une voiture qui attendrait, et de le conduire au rendez-vous général des conspirateurs.

4° Ce rendez-vous était Dunchurch, d'où Digby, Tresham, Graut et leurs complices devaient se rendre chez lord Harington, et se saisir de la petite princesse Élisabeth.

5° Catesby se chargerait de proclamer l'héritier présomptif à Charing-Cross, et, à son arrivée dans le Warwickshire, de publier une proclamation abolissant les trois grands griefs nationaux :

Digitized by Google

les MONOPOLES, la POURVOYANCE et les TUTELLES.

6° Il fut convenu qu'un protecteur (on ne laissa pas transpirer son nom) serait nommé, pour exercer l'autorité royale durant la minorité du nouveau souverain.

Sur ces entrefaites, et comme l'affaire allait toujours son train, Catesby reçut un jour une visite qui éveilla dans son esprit bien des soupçons. Tresham venait lui faire part de certaines hésitations dont son esprit était troublé. Tresham était beau-frère de lord Mounteagle, et il voulait à tout prix l'éloigner du lieu ordinaire des séances du Parlement, afin de le soustraire ainsi à la mort qui le menaçait. Il fit part de toutes ses craintes à Catesby, et celui-ci chercha à le rassurer. Ils se séparèrent assez indécis, Catesby sentant ses soupçons se confirmer, Tresham ne sachant à quoi se résoudre, ni quel parti prendre dans cette extrémité.

Le 26 octobre, lord Mounteagle étant à table, un de ses pages vint lui remettre une lettre, disant qu'il la tenait d'un homme de haute taille, dont il n'avait pu reconnaître les traits dans l'obscurité. Cette lettre était ainsi conçue :

« Mylord, par l'attachement que j'ai pour quelques-uns de vos amis, je m'intéresse à votre conservation, c'est pourquoi je vous conseillerais, si vous tenez à la vie, d'imaginer quelque excuse pour vous dispenser d'aller au Parlement, car Dieu et l'homme se sont entendus pour punir la perversité de ce temps ; et ne traitez pas à la légère cet avertissement, mais retirez-vous dans votre campagne où vous pourrez attendre l'événement en sûreté ; car, bien qu'il n'y ait aucune apparence de mouvement, je vous dis qu'ils recevront un coup terrible dans ce Parlement, et pourtant ils ne verront pas qui les blesse. Ce conseil n'est point à mépriser, attendu qu'il peut vous faire du bien, et ne peut vous faire aucun mal, car le danger sera passé, dès que vous aurez brûlé cette lettre, et j'espère que Dieu, à la sainte protection de qui je vous recommande, vous fera la grâce d'en faire un bon usage. »

Les conjurés apprirent le lendemain que Mounteagle avait reçu une lettre qui les concernait, et ils tâchèrent d'aviser au moyen de réparer le mal que les révélations contenues dans cette lettre pouvaient leur faire. Leur première pensée fut d'attribuer la trahison à Tresham. On le fit venir, mais il repoussa avec chaleur l'accusation dont il était l'objet. Le 30, ils envoyèrent Faukes examiner la cave ; la cave se trouvait dans le même état, aucune recherche n'avait donc été faite. Tresham s'engagea alors à revisiter la cave avec eux une fois par jour, jusqu'au 5 novembre suivant.

Cependant, on attendait toujours le roi, qui était allé chasser à Royston ; il ne revint que le 31. Le lendemain, la lettre fut mise sous ses yeux ; il la lut à plusieurs reprises, et passa, dit-on, deux heures en consultation avec ses ministres. Les conspirateurs ne savaient plus que faire ; à chaque instant des nouvelles de plus en plus fâcheuses leur arrivaient ; les uns voulaient fuir en Flandre, les autres, refusant de croire la mine découverte, s'obstinaient à vouloir rester. Percy, qui arriva en ce moment, c'est-à-dire le 3 novembre, les affermit dans cette dernière résolution.

Le lendemain soir, dit Lingard, le lord chambellan, dont c'était le devoir de s'assurer que les préparatifs nécessaires avaient été faits pour l'ouverture de la session, visita le Parlement, et, accompagné de lord Mounteagle, entra dans la cave. Jetant autour de lui un regard en apparence négligeant, il demanda par qui elle était occupée ; puis, fixant ses yeux sur Faukes qui était présent, sous le titre de domestique de Percy, il lui fit l'observation que son maître avait fait une abondante provision de combustible. Cet avertissement glissa sur l'esprit déterminé du conspirateur. Il eut beau voir et entendre tout ce qui passait, son affreux projet était tellement arrêté dans sa tête, qu'il résolut de rester jusqu'au dernier moment, et, ayant prévenu Percy de la circonstance, il retourna à son poste. Un peu après minuit (le lecteur remarquera qu'on était au 5 novembre, jour marqué pour l'ouverture de la session), Faukes eut occasion d'ouvrir la porte de la cave, et à l'instant même il fut saisi par sir Thomas Knevette

Digitized by Google

et un détachement de soldats; il était habillé et botté comme pour un voyage. On trouva trois allumettes dons sa poche, et dans un coin, derrière la porte, était cachée une lanterne sourde qui contenait une lumière. En enlevant le combustible, on découvrit deux muids, et plus de trente barils de poudre.

Le conseil s'assembla aussitôt sous la présidence du roi, et l'on fit comparaître le prisonnier; mais ce dernier refusa obstinément de nommer ses complices. Les tortures atroces qu'on lui fit subir à la Tour ne purent dompter sa résolution.

Jusqu'à présent les Jésuites ne paraissent pas avoir trempé dans ce complot, qu'on appela dans la suite la *Conspiration des poudres;* mais les ministres voulaient persuader que les disciples de Loyola n'étaient point demeurés étrangers au complot qu'on venait de découvrir. Pour cette raison, assure Lingard, les prisonniers subirent des interrogatoires multipliés; tous les artifices que l'adresse put inventer, les promesses, les menaces, la vue des instruments de torture et parfois la torture elle-même, tout fut employé pour leur arracher quelque aveu qui pût servir de base à une accusation, et, dans une proclamation publiée pour l'arrestation de Gérard, de Garnet et de Greenway, on disait « qu'il était clair et évident, d'après les interrogatoires, que tous trois avaient coupé particulièrement dans le complot, et étaient en conséquence non moins pernicieux que les acteurs et conseillers de la trahison. »

Greenway et Gérard avaient été assez heureux pour ne point être pris. Ils étaient passés sur le continent. Garnet seul avait en vain tenté de se soustraire au sort qui le menaçait. On l'avait enfermé à la Tour, et chaque jour on lui faisait subir de longs et terribles interrogatoires. On usa de mille moyens pour l'amener à avouer sa participation au complot; mais Garnet se tenait sur ses gardes, et il soutint avec fermeté toutes les tortures auxquelles on le soumit. Tout ce que l'on put obtenir de lui, fut la déclaration par laquelle il reconnut le 12 mars suivant, qu'il savait Catesby engagé dans quelque menée contre l'État, et qu'il l'avait, à plusieurs reprises, averti de s'en désister; puis que, postérieurement, il avait appris de Greenway l'objet réel du complot, mais qu'il n'avait pu consciencieusement le révéler, parce qu'il lui avait été communiqué sous le sceau de la confession.

Le procureur général, sir Édouard Coke, tira parti de ces aveux, et parla avec chaleur contre les doctrines jésuitiques de *l'équivoque*, qu'une secte impie cherchait, disait-il, à introduire depuis quelque temps dans le monde. Garnet se défendit mal, et fut d'ailleurs interrompu souvent dans sa réplique par les questions et les remarques du procureur général et des commissaires siégeants; enfin, un verdict fut rendu qui le déclarait coupable et le condamnait à la peine de mort.

Garnet protesta en vain de son innocence : six jours après son jugement, l'ordre fatal fut signé. Au moment de monter sur l'échafaud, il renouvela ses protestations, nia avoir eu connaissance du complot, autrement que par confession, et, tout en demandant pardon au roi, il eut soin d'ajouter que ce n'était pour aucune participation à la trahison, mais pour la faute d'avoir caché la connaissance vague qu'il avait eue de quelque menée contre l'État, projetée par Catesby. Sa pieuse et ferme contenance excita la sympathie de la foule, dont les vociférations arrêtèrent l'impatience du bourreau, et la cruelle opération de l'écartèlement fut différée jusqu'à ce qu'il fût tout à fait mort.

Digitized by Google

PARAGUAY

Établissement au Paraguay. — Quelques mots sur les Jésuites d'Amérique. — Organisation des Réductions du Paraguay. — Sac de la ville de l'Assomption par les Jésuites. — Expulsion de l'Ordre. — Détails sur les constitutions des Réductions.

Ce chapitre renferme un des plus curieux épisodes de l'histoire des Jésuites. Il ne s'agit plus, en effet, de l'influence plus ou moins contestée de l'Ordre ; nous ne voyons point les membres de l'association nouer des intrigues, armer les mains des criminels, et tenter des entreprises souterraines, puis usurper le pouvoir, ou le garder malgré la résistance d'ennemis acharnés.

Ici nous retrouvons les Jésuites maîtres absolus, fondateurs d'un véritable royaume, et il est intéressant de voir de quelle manière ils vont s'y prendre pour gouverner ces étranges sujets qu'ils sont aller chercher au delà des mers.

Il y avait peu de temps que François-Xavier était parti pour les Indes, lorsque, vers 1549, six disciples de Loyola prirent le chemin du Brésil, en compagnie des Portugais qui s'y rendaient, les uns pour faire le commerce à Buenos-Ayres, les autres, pour fonder, dans le golfe de Bahia, la ville de San-Salvador. L'influence des Jésuites n'avait pas tardé à s'étendre dans cette nouvelle partie du monde, et dès l'année suivante, c'est-à-dire en 1550, ils élevaient leur première maison dans la ville de San-Salvador, où se trouvaient les principaux établissements des Portugais. Trois ans après, Ignace de Loyola érigeait le Brésil en province, et y envoyait, avec le titre de Provincial, le père Nobrega, jésuite portugais.

Cependant, les Jésuites, qui avaient sans doute été attirés en Amérique par l'espoir d'y faire une fortune rapide et facile, se trouvèrent bientôt gênés à San-Salvador par les nombreux aventuriers espagnols qui venaient, comme eux, y chercher fortune.

Le Paraguay n'était plus alors ce qu'il avait été autrefois. Depuis longtemps, les Sauvages avaient quitté les bords des grands fleuves pour aller reconstruire au loin leurs solitaires et poétiques aldées. Ils fuyaient devant les *visages pâles*, s'enfonçant de plus en plus dans les solitudes inexplorées des forêts vierges et des savanes inextricables. A l'époque où les Jésuites tournèrent les yeux vers ces parages, il n'y restait plus, pour ainsi dire, que les Guaranis, nation singulièrement abrutie, et qui ne trouva même pas dans son cœur assez d'énergie et de courage pour défendre son indépendance, lorsque les Européens arrivèrent en foule pour la lui enlever. C'était, il faut en convenir, une proie digne d'allécher l'ambition des disciples de Loyola ; il y avait là toute une végétation luxuriante, un sol qui produisait sans culture, de hautes montagnes dont les flancs généreux recélaient des monceaux d'or, et tout cela était la propriété d'un peuple que l'on savait lâche ou craintif. — Une conquête sans combat !

La manière dont les Jésuites s'emparèrent de ce pays est certainement neuve et originale. Le jour où les Guaranis virent arriver chez eux ces hommes vêtus de noir, le visage caché sous leur large chapeau, un mouvement instinctif de frayeur les fit s'entre-regarder, et ils se demandèrent en tremblant quel nouveau malheur, la venue de ces hommes leur annonçait. Leur première pensée fut de s'opposer à l'établissement de ces religieux d'un nouvel ordre. Peut-être même la frayeur superstitieuse allait-elle faire chez ces sauvages ce que n'avait pu faire jusqu'alors l'amour du sol

Digitized by Google

natal et de la liberté, et ils furent sur le point de courir aux armes. Mais tout-à-coup une céleste harmonie s'éleva à côté d'eux, des chœurs harmonieux se firent entendre, et ces sauvages, tout-à-l'heure furieux et exaltés, s'arrêtèrent indécis, cherchant à s'expliquer quel sentiment nouveau tressaillait en eux, et pourquoi ils sentaient leur cœur palpiter, éperdu, sous une émotion inconnue jnsqu'alors. — Les Jésuites venaient de se faire musiciens.

Tous les écrivains qui nous ont donné des relations plus ou moins véridiques de ce qui s'est passé au Brésil et au Paraguay, s'accordent à dire que les Jésuites, pour apprivoiser les sauvages indiens, fuyant devant les cruautés des Portugais et des Espagnols, montaient et descendaient les cours d'eau en jouant de toutes sortes d'instruments, et que les orphées chrétiens n'obtinrent pas moins de succès que leur modèle païen (1).

Les Jésuites, en adoptant ce moyen, suivaient le précepte que donne Montesquieu.

« Or, dit cet auteur, en parlant des exercices auxquels se livraient les Grecs, ces exercices avaient besoin d'être tempérés par d'autres qui peuvent adoucir les mœurs. La musique, qui tient à l'esprit par les organes du corps, était très-propre à cela. C'est un milieu entre les exercices du corps qui rendent les hommes durs, et les sciences de spéculation qui les rendent sauvages. »

Et plus loin :

« Les exercices des Grecs n'excitaient en eux qu'un genre de passions, la rudesse, la colère, la cruauté ; la musique les excite toutes, et peut faire sentir à l'âme la douceur, la pitié, la tendresse, le doux plaisir. — Mais, dira-t-on, pourquoi choisir la musique par préférence ? *C'est que, de tous les plaisirs des sens, il n'y en a aucun qui corrompt moins l'âme.* »

Voici donc les Jésuites absous par l'autorité de Montesquieu. Cependant, on a été même jusqu'à leur reprocher ce moyen, assurément inoffensif, de se rendre maîtres des Guaranis.

« Les Indiens, dit M. A. Boucher, sont extrêmement sensibles à l'harmonie, et la musique provoque chez eux une exaltation singulière. Les Jésuites, instruits de cette particularité, résolurent d'en profiter et en profitèrent réellement. »

Ce n'est pas là, disons-le, un bien grand malheur, et on aurait mauvaise grâce à leur reprocher d'avoir usé du moyen dont il s'agit, lorsqu'on se rappelle les sanglants épisodes qui ont signalé la conquête de l'Amérique par les Espagnols.

Comme on le voit, la conquête ne fut pas difficile, puisqu'il suffit aux disciples de Loyola de quelques violes et rebecs pour soumettre à leur empire, ou pour mieux parler, à leur influence, toute la contrée occupée par les Guaranis. C'était un grand pas déjà que d'avoir réussi à se faire accepter ; plus tard, ils se rendirent nécessaires, indispensables, et alors seulement, ils purent se regarder comme les véritables conquérants, les véritables rois de ces misérables peuplades errantes qu'ils avaient fini par fixer.

Les Jésuites d'Amérique apportèrent dans la réalisation de leur projet d'établissement au Paraguay, une plus grande circonspection que leurs confrères des Indes. Ces derniers avaient bien à la vérité réussi dans leur campagne religieuse, mais ils s'étaient si lestement affranchis de toute obéissance envers le Saint-Siége, qu'à plusieurs reprises la Cour de Rome dut intervenir pour réprimer leurs écarts. Elle fut bien souvent impuissante à les ramener dans les bornes étroites du devoir. Les Jésuites des Indes en usaient d'une façon bien singulière avec la religion qu'ils étaient chargés de propager. Les documents historiques de l'époque entrent, sur ce point, dans de curieux détails :

« C'est une chose bien fâcheuse et bien nuisible à la religion de voir de temps en temps de semblables schismes entre de nouveaux chrétiens et les Pères Jésuites, qui *soumettent souvent les évêques de ce pays à leur volonté*, parce qu'ils croient que l'intérêt de la Compagnie le demande. Quelle étrange passion de dominer pousse les Pères de la Compagnie à exciter des troubles et à faire des schismes, pour arracher *par violence* ce que le Saint-Siége apostolique n'ordonne pas !

(1) *Histoire des Jésuites*, Ap. A. Boucher.

Ces choses sont si pitoyables, qu'elles tireraient sans doute les larmes des yeux de Sa Sainteté, si elle les voyait de plus près (1). »

Les disciples de Loyola arguaient de leur qualité de Jésuites pour se soustraire à l'obéissance des mandements des évêques et des bulles des papes. Toutes les pièces qui ont rapport à l'idolâtrie malabare ou chinoise, ne cessent de désigner particulièrement les Pères de la Compagnie comme éludant l'exécution des ordres émanés de l'autorité ecclésiastique. Elles finissaient presque toutes ainsi :

« Nous enjoignons, voulons et ordonnons, que tout ce qui est contenu dans les présentes, soit inviolablement et de point en point exécuté par toutes sortes de personnes, même par les réguliers, de quelque ordre, congrégation ou institut qu'ils soient, MÊME DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. »

Ceci est on ne peut plus explicite.

Les Jésuites d'Amérique ne paraissent pas avoir agi avec autant de précipitation, ni s'être mis, dès le principe, en état d'hostilité avec le clergé régulier. Plus tard, lorsqu'ils purent se croire fermement établis, ce fut différent. Alors ils disposaient d'une force redoutable ; ils avaient à leur disposition des milliers de Sauvages qu'ils pouvaient facilement galvaniser au moyen factice de l'exaltation religieuse : ils ne s'en firent pas faute. Nous aurons occasion d'en parler dans le cours de ce chapitre. Toujours est-il que leurs commencements furent pleins de ménagements envers l'autorité militaire et ecclésiastique.

Ils étaient venus avec les Portugais ; ceux-ci avaient bâti une ville, mais la ville était déserte encore, et tout portait à croire que les Sauvages, qui déjà avaient eu tant à se plaindre des blancs, ne viendraient pas l'habiter de leur propre mouvement. Les Jésuites étaient adroits ; ils étaient souples, insinuants ; ils se firent pasteurs d'hommes, et en quelques mois on les vit venir vers San-Salvador, chassant devant eux, comme des marchands de bestiaux, des troupeaux de Sauvages, marchant pêle-mêle par milliers, peut-être indécis, regrettant d'avoir abandonné leurs forêts et leurs fleuves, mais poussés par un enthousiasme religieux et une secrète terreur dont ils cherchaient vainement la cause. Les Portugais regardèrent les Jésuites comme des bienfaiteurs ; leur ville fut peuplée, ils commencèrent leur commerce, leurs coffres s'emplirent, et quand ils retournèrent dans leur patrie du continent, ils chantèrent partout les louanges des courageux disciples de Loyola !

Jusque-là tout allait bien : tant que les Jésuites se dévouèrent à la cause de leurs compagnons de fortune, personne ne se plaignit. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'en faisant les affaires des autres ils n'avançaient pas les leurs, ils ne tardèrent pas à changer de tactique. Ils le firent, du reste, avec cette adresse qu'ils apportent d'habitude dans toutes les circonstances difficiles. Ils ne rompirent pas ouvertement avec les Portugais ; mais, après leur avoir rendu encore quelques services de la nature de ceux dont nous avons parlé ils prétextèrent la nécessité de leur présence dans l'intérieur du pays, pour la plus grande gloire de leur Compagnie et la propagation de la religion chrétienne, et disparurent bientôt, laissant derrière eux seulement quelques hommes dévoués à leurs intérêts, qui devaient leur conserver des amis puissants dont ils pourraient se servir, le cas échéant. Pendant quelque temps, on n'en entendit plus parler.

Où étaient-ils allés ? Pourquoi ne donnaient-ils pas de leurs nouvelles ? Que signifiait leur silence ?

Étaient-ils retournés en Europe, sans avoir réussi dans leur excursion ? Étaient-ils tombés au milieu de Sauvages impitoyables, qui les avaient tués et dévorés ?

On se perdit en conjectures : on ignorait ce qu'ils étaient devenus ; nul ne savait que penser de cette disparition. Cependant, les Jésuites n'étaient ni morts, ni retournés en Europe ; ils avaient simplement établi leur quartier-général au milieu des hordes des Guaranis ; ils s'étaient arrêtés sur les frontières du Paraguay !

(1) R. D. Caroli Maigrot, vicarii apostolici Fokiensis nunc episcopi cononensis, ad summum pontificem epistola.

Digitized by Google

En quittant Buénos-Ayres et San-Salvador, ils étaient allés d'abord à l'aventure, cherchant de tous côtés ce pays fabuleux dont la renommée était venu leur parler en Europe, et qui, depuis, occupait ardemment leur pensée.

C'était l'ELDORADO ! L'Eldorado, c'est-à-dire une fortune immense, incroyable, impossible, une fortune à acheter tous les misérables royaumes d'Europe ?...— Les Jésuites n'avaient pas été bien loin sans trouver le Paraguay, et ils s'y étaient arrêtés. — Le Paraguay, c'était l'ELDORALO...

Ce pays occupe, comme on sait, cette partie de l'Amérique septentrionale qui s'avance en pointe vers Buénos-Ayres, ayant à sa droite le fleuve du Paraguay, à sa gauche celui de Parana. En abandonnant Buénos-Ayres pour aller à la recherche de leur paradis terrestre, les Jésuites descendirent paisiblement la rivière de la Plata, laissant, pour ainsi dire, au hasard le soin de les faire aborder à cette terre inconnue, vers laquelle une ambition insensée les poussait, presque malgré eux. Pendant quelques jours ils virent, de leur bord, fuir à droite et à gauche, et disparaître bientôt derrière eux, les rives enchantées de ces contrées privilégiées. Il n'y avait rien encore dans ce spectacle qui eût le droit de les étonner ; car, depuis longtemps, leurs regards étaient habitués à cette riche végétation, à ces abondantes moissons, à ces tableaux ravissants, variés, infinis, d'une nature féconde et vierge ! Mais lorsqu'ils eurent quitté la rivière de la Plata pour entrer dans le Paraguay, un rideau sembla tomber de leurs yeux, et ils restèrent stupéfaits au spectacle qui se présenta à leurs regards. Un instant même une sublime et religieuse épouvante toucha leurs cœurs ; car l'idée qu'ils avaient commis un sacrilége leur vint à l'esprit, et ils s'imaginèrent avoir violé une terre connue et habitée des anges seuls ! Peu à peu, cependant, l'épouvante fit place au ravissement, et l'admiration déborda en cris enthousiastes de leurs lèvres. C'était bien là la terre promise ! Et quand ils demandèrent le nom de cette contrée bénie du ciel, ils s'étonnèrent de ne pas entendre ceux qu'ils interrogeaient leur répondre que ce pays était l'ELDORADO !

Alors ils se laissèrent un instant bercer par cette douce émotion qui s'élève du cœur satisfait : ils abandonnèrent leur barque aux flots transparents, et descendirent le fleuve dans un recueillement plein d'extase... Le vent se plaignait mollement dans les arbustes parfumés des deux rives, les cris des oiseaux voyageurs se faisaient entendre dans les forêts prochaines, et le regard pouvait saisir encore, aux dernières clartés mourantes du jour, les formes vagues et indécises de quelque aldée cachée sous l'épais feuillage des arbres. C'était un tableau magique dans sa grandeur et dans sa simplicité, pour des hommes qui arrivaient d'Europe.

Certes, nous le croyons, à ce moment solennel les Jésuites oublièrent les préoccupations terrestres et mesquines qui les avaient portés à fuir Buénos-Ayrès, et une seule pensée emplit à la fois leur cœur et leur esprit, celle d'un Dieu souverainement bon et puissant, celle d'une religion sainte, dont ils allaient courageusement se faire les apôtres.

Cependant, les difficultés devaient singulièrement diminuer à leurs yeux, à mesure qu'ils avançaient dans cette nouvelle contrée.

Comment supposer, en effet, que sous ce ciel enchanté, sur cette terre si extraordinairement féconde, au milieu de cette royale végétation, pouvaient se développer des natures féroces et sanguinaires, et vivre des peuplades entières d'anthropophages !... On racontait que celui qui, le premier, avait pénétré dans le Paraguay, avait été dévoré par les Sauvages ; mais le moyen de croire à un si sanglant épisode, sous un climat si bienfaisant ! Les Jésuites n'y crurent pas ; et puis, peut-être, sentaient-ils qu'un Dieu les accompagnait, et ils sont forts, ceux que Dieu accompagne !... D'ailleurs, les Jésuites n'en étaient pas à leur coup d'essai ; les Sauvages qu'ils avaient amenés aux Portugais, et qui peuplaient alors les villes de Buénos-Ayres et de San-Salvador, avaient obéi à leur influence. Il n'y avait pas de raison pour que les Sauvages du Paraguay se montrassent plus rétifs, devant les mêmes moyens de conquête ! Les Jésuites étaient aventureux ; ils

Digitized by Google



Supplice de Ravaillac (page 39).

tentèrent de réussir là où d'autres avaient échoué, et leurs tentatives furent couronnées du succès le plus complet. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, ce qui est resté une énigme pour tous, c'est que le succès ne fut pas long à obtenir. Faisons pourtant nos réserves. Le succès fut obtenu, cela est incontestable ; mais fut-il aussi moral qu'on était en droit de l'attendre de la part d'une société de chrétiens, c'est ce que nous nous permettrons de nier de la façon la plus formelle. Nous nous expliquerons plus loin sur ce point.

Les Jésuites s'établirent donc au Paraguay, et d'abord ils usèrent des plus grands ménagements envers l'autorité supérieure. Celle-ci n'avait jusqu'alors aucune raison de leur en vouloir ni de les craindre. Ils avaient pris soin de conquérir assez de titres à la reconnaissance publique, pour qu'on ne cherchât pas à entraver sans motifs avouables les premiers établissements qu'ils tenteraient de fonder. Les révérends Pères trouvèrent au Paraguay, ainsi que nous l'avons dit, un peuple facile à soumettre et encore plus facile à séduire. Les Guaranis se laissèrent aisément subjuguer par cet ascendant que les Jésuites savaient prendre sur toutes les

Digitized by Google

natures. Ils avaient eu affaire, jusqu'à ce moment, à des hommes qui les avaient maltraités, qui les avaient effrayés, qui souvent même les avaient égorgés. Le moyen qu'employaient les disciples de Loyola était beaucoup plus simple, et s'adressait mieux à leur nature crédule. Ils exaltèrent chez les Guaranis cette sensibilité extrême des sens, et, tout en les réduisant à un esclavage plus réel, ils leur firent croire à une liberté plus grande ; et puis, les Jésuites étaient des prêtres ; ils parlaient au nom d'un Dieu dont les Sauvages avaient, depuis quelque temps, reconnu la puissance. Ils les invitaient à venir à eux avec des paroles d'amour et de paix ; leurs discours étaient à la fois doux et sévères, et ces malheureux, qui avaient appris à redouter les cruautés des Européens, furent tout surpris lorsqu'ils virent arriver dans leurs aldées des hommes qui leur promettaient, au nom de la religion dont ils s'intitulaient les apôtres, une existence de sécurité et de repos éternels. L'imagination des Indiens est vive et pénétrante ; ils se laissèrent aller à l'espérance d'une vie meilleure, et accueillirent les Révérends Pères comme de véritables libérateurs.

C'était une grande et noble conquête, il faut en convenir, que celle qu'accomplissaient ainsi, loin de leur patrie, au milieu d'un pays dont l'histoire contemporaine racontait les révoltes sanglantes, quelques hommes isolés, sans appui, presque sans soutien, sans autres armes surtout que celles qu'ils puisaient dans leur dévoûment et dans leur foi en un Dieu tout-puissant.

Quelques années à peine suffirent pour la soumission complète du pays.

Tant que les Jésuites se tinrent dans les limites rigoureuses de leur apostolat, ils vécurent en paix avec les chefs de l'autorité ecclésiastique, dont le siége était à Buénos-Ayres ; plusieurs fois même, ils rendirent à ces derniers, ainsi qu'au gouvernement militaire du Paraguay, des services de plus d'un genre. Pour n'en citer qu'un exemple, nous raconterons qu'une fois, entre autres, les Indiens qui, après tout, supportaient impatiemment le joug des Espagnols, s'imaginèrent de se révolter, et, s'étant assemblés par milliers, se ruèrent, avec des cris féroces de vengeance, vers les principaux établissements de leurs oppresseurs. Les Espagnols se trouvaient pris au dépourvu, et ne savaient trop comment faire face au danger qui les menaçait. Les Jésuites survinrent alors, et leur proposèrent de se charger de l'affaire. — On ne demandait pas mieux. — Ils se dirigèrent, en conséquence, vers les Indiens révoltés, et, comme ils savaient employer à propos la ruse aussi bien que les paroles austères, comme aussi les Indiens étaient habitués à leur obéir avec un fanatisme aveugle, l'orage, un instant soulevé, se dissipa tout à coup, et les Jésuites restèrent maîtres du terrain. C'étaient là des services que les Espagnols ne pouvaient assez reconnaître. Aussi, bien souvent, passèrent-ils sous silence quelques abus de pouvoir dont les Révérends Pères se rendaient coupables.

Toutefois, vers 1626, le gouvernement, qui avait la charge de veiller aux intérêts de l'Espagne, s'imagina d'établir, dans quelques-unes des *Réductions*, des agents qui, sous le titre de corrégidors, auraient pour mission de contrôler les actes des Jésuites, et de donner avis au gouverneur des abus qui pourraient avoir lieu au Paraguay. Le P. Gonzalès était alors provincial ; il se garda bien de rien tenter contre cette mesure : il laissa tranquillement les corrégidors s'installer dans les réductions. Mais, un mois à peine s'était écoulé depuis leur arrivée, lorsque, de tous les bouts de la province, les Indiens se soulevèrent en masse, et demandèrent impérieusement le renvoi des officiers du gouverneur. Ces derniers se hâtèrent de prendre la fuite pour ne plus reparaître. Dès qu'ils furent partis, les Indiens s'apaisèrent à la voix des Jésuites accourus, et le calme et l'ordre ne tardèrent pas à renaître.

Cependant l'évêché du Paraguay venait d'être confié aux mains de don Bernardin de Cardenas, descendant d'une illustre famille de créoles américains, et moine de l'ordre de Saint-François. On sait peut-être que les Franciscains ont été, en Amérique, les rivaux les plus persévérants des membres de l'institut de saint Ignace. Ce ne fut donc qu'avec une fâcheuse prévention que ces derniers virent arriver le nouvel évêque. Ils usèrent

Digitized by Google

de tous les moyens à leur disposition pour lui fermer les portes de la ville de l'Assomption, chef-lieu de son diocèse. Mais don Bernardin de Cardenas était un homme d'une puissante énergie; il ne prit point garde aux criailleries non plus qu'aux ruses des Révérends Pères; il méprisa l'attitude hostile qu'ils avaient prise, et entra de vive force dans la ville de l'Assomption. Une fois les relations entamées de la sorte, les suites en étaient faciles à prévoir.

Les Jésuites tentèrent alors de faire entrer dans leur parti le gouverneur du Paraguay, don Gregorio de Hinostrosa, et ils y réussirent plus facilement qu'ils ne l'avaient espéré.

En présence de ces dispositions malveillantes, l'évêque comprit qu'il ne lui était plus possible de vivre en paix avec les Révérends Pères, et, leur déclarant résolûment la guerre, en vertu de son droit souverain, il leur ordonna de se retirer des cures qu'ils occupaient, et de fermer immédiatement leurs maisons. Les Jésuites étaient loin de s'attendre à un acte aussi audacieux; ils en furent d'abord surpris, presque effrayés; mais la réflexion leur vint en aide. Don Gregorio venait de mourir; ils étaient désormais seuls à lutter contre l'autorité de l'évêque; c'était une partie désespérée à jouer, et il fallait la gagner ou mourir. Les Jésuites étaient hommes de ressource; ils n'hésitèrent pas au moment du danger, et appelèrent à eux tous les sauvages des réductions. Un cri immense répondit à leur appel : c'était un peuple qu'ils avaient fanatisé, et ils n'avaient qu'à parler pour l'envoyer où ils auraient voulu. De toutes parts, les Indiens accoururent en foule; les Jésuites se mirent à leur tête, et ils s'avancèrent, en poussant des clameurs terribles, vers la ville de l'Assomption, où se tenait l'évêque. Qui eût pu résister à une semblable irruption? La ville était fort mal entretenue, elle n'avait point encore de murailles, et presque plus de garnison. Les sauvages s'en emparèrent facilement, et mirent tout à feu et à sang. Don Bernardin de Cardenas s'était réfugié dans une église, d'où il espérait que les Jésuites n'oseraient pas l'arracher. Cependant les Indiens en franchirent le seuil, à l'instigation des Révérends Pères; on enleva l'évêque de l'autel où il était agenouillé, et on l'enferma dans un cachot, où il dut passer plusieurs mois. Quelque temps après, seulement, les Jésuites, craignant qu'il ne mourût dans sa prison, et que cette mort ne leur fût plus tard reprochée comme un crime, se décidèrent à lui rendre sa liberté, en lui défendant expressément, toutefois, de reparaître jamais dans son diocèse. On se trouvait alors en l'année 1649.

Lorsque la cour d'Espagne eut connaissance de ce qui s'était passé dans la ville de l'Assomption, elle ne put s'empêcher de blâmer sévèrement la conduite qu'avaient tenue, en cette circonstance, les Révérends Pères; mais, attendu qu'elle avait encore besoin d'eux, elle dut s'abstenir de les condamner publiquement.

A partir de cette époque, les Jésuites jouirent en paix des fruits qu'avait portés leur persévérance, et nous pouvons dire aussi leur cruauté. jusqu'au moment où commença la lutte qu'ils eurent à soutenir contre les rois d'Espagne et de Portugal réunis. Ils s'occupèrent dès lors activement des développements à donner aux nombreux établissements qu'ils fondaient chaque jour, et parvinrent à faire de leur royaume un véritable idéal de monarchie, si nous en croyons les écrivains de la Compagnie.

En 1740, la maison de Bragance monta sur le trône de Portugal, dans la personne de Jean IV. Le Portugal venait, après de longues luttes, de reconquérir enfin son indépendance, et pouvait traiter d'égal à égal avec l'Espagne, sa rivale. Dans le partage des colonies américaines entre les deux couronnes, le Brésil fut rendu au Portugal, et l'Espagne conserva le Paraguay; seulement, aux termes des traités, cette dernière puissance céda à la première toute la partie orientale du Paraguay qui touchait au Brésil.

Par cet arrangement, dit M. Adolphe Boucher, les sept réductions de la rive gauche de l'Uruguay passaient au Portugal. M. Adolphe Boucher prétend que les puissances contractantes étaient parfaitement dans leur droit en faisant ces traités, échanges ou cessions; que seulement elles avaient

Digitized by Google

eu le tort de laisser s'élever entre elles une troisième puissance avec laquelle il fallut compter lors de l'exécution de ces mesures. Nous ne saurions adopter une pareille argumentation. Nous pensons, nous, que les puissances contractantes étaient bien et dûment dans leur tort, et qu'elles n'avaient nullement le droit de se vendre ainsi réciproquement une portion de territoire avec ses habitants, non plus que le territoire tout entier.

Les sauvages n'avaient, à la vérité, aucune idée du contrat dont ils étaient l'objet, mais ce contrat paraîtra un marché à tous ceux qui voudront bien se donner la peine d'y réfléchir quelques instants. Et de quel droit l'Espagne vendait-elle ainsi les Indiens du Paraguay aux Portugais, dont ces derniers avaient eu souvent à souffrir? Les Indiens avaient accepté le joug de l'Espagne; mais qui nous assure qu'ils eussent accepté également celui du Portugal?

Quoi qu'il en soit, les Jésuites virent à regret sept de leurs réductions leur échapper, et passer entre les mains d'un royaume qui était alors dirigé par leur ennemi le plus mortel, le marquis de Pombal. Ils ne purent se décider à se laisser dépouiller ainsi sans combattre; et, lorsque les Portugais se mirent en devoir de prendre possession des rives de l'Uruguay, ils ne furent pas peu surpris de se trouver en présence d'une multitude innombrable d'Indiens révoltés. Depuis quelque temps, les Jésuites parcouraient les réductions, appelant les sauvages à la guerre, jetant partout la perturbation et le désordre, avec la même activité qu'ils avaient mise autrefois à y introduire le calme et la paix. En moins d'un mois, la physionomie des réductions changea tout à fait; les églises sonnaient le tocsin, les hommes et les femmes abandonnaient leurs demeures, chaque bourgade prenait un aspect de révolte, et l'on ne voyait plus sur le visage et dans les yeux des Indiens attroupés, que les signes évidents d'une exaltation fanatique. Les semences de discorde que les Jésuites avaient jetées dans leurs voyages à travers les réductions avaient fructifié, et lorsque les Portugais se présentèrent, ce fut avec une sorte de rage désespérée que les sauvages se précipitèrent au-devant de leurs coups.

La lutte fut longue, opiniâtre, acharnée, sanglante surtout; les combats se renouvelèrent souvent, et bientôt il ne resta plus de ce peuple que des femmes et des vieillards. Les Jésuites perdirent donc peu à peu, et l'influence qui les avait faits rois, et la force qui les avait maintenus sur leur trône usurpé. Ils n'attendirent pas que la fuite leur devînt impossible; ils s'éloignèrent rapidement du lieu de ce désastre, n'emportant de ce pays qu'une haine terrible pour les Franciscains, qui s'avançaient derrière les Portugais pour les remplacer. Les Franciscains occupent, dit-on, encore aujourd'hui les maisons fondées par les disciples de Loyola.

C'est ainsi que finit cet étrange royaume du Paraguay, dont les habitants, il faut le reconnaître, n'eurent jamais, tant que les Jésuites tinrent en main l'autorité absolue, la moindre plainte à adresser contre les chefs à l'influence desquels ils s'étaient soumis de plein gré.

Qu'était-ce donc que cet empire, et quelles étaient ces constitutions qui assuraient au peuple pour lequel elles avaient été faites, le repos, la sécurité, la paix, tout ce qui constitue, enfin, ce que l'on appelle le bonheur?

On a peu de documents exacts sur la forme de gouvernement établie au Paraguay, non plus que sur la vie habituelle qu'y menaient les sauvages. Le père Charlevoix et deux voyageurs modernes, MM. Regger et Longchamp, sont les seuls qui nous aient donné à ce sujet, des détails auxquels on puisse ajouter foi. C'est à eux que nous empruntons une partie de ceux qui vont suivre.

Les habitations des Indiens avaient pris un aspect bien différent de celui qu'elles avaient autrefois; ce n'étaient plus les solitaires aldées qui se cachaient sous l'épais feuillage des forêts; ce n'était plus la vie sauvage et vagabonde que menaient les habitants des réductions. Leurs villes ressemblaient maintenant aux villes d'Europe, avec cette différence seulement, que les rues en étaient plus larges, que toutes étaient tirées au cordeau, et qu'elles s'en allaient aboutir à de belles places régulières. Places et rues étaient plantées de beaux arbres, à l'ombre desquels coulaient incessamment

les eaux vives des sources prochaines. Les églises étaient partout splendidement décorées, parce que sans doute les Jésuites avaient reconnu la nécessité de frapper les yeux des sauvages, avant de tenter de toucher leur cœur. Dans les plus beaux quartiers de la ville s'élevaient des usines, des moulins et mille autres établissements industriels. Le matin, aux premiers appels de l'ANGELUS, on voyait sortir de chaque demeure des hommes graves, des femmes recueillies, et jeunes gens et vieillards se dirigeaient tous, avec la même pensée pieuse, vers la grande demeure commune, où le prêtre les attendait pour les bénir. Les hommes portaient un pourpoint et une culotte; par-dessus flottait une sorte de surtout en toile blanche. Les femmes portaient, pour tout accoutrement, une chemise sans manches. Ils allaient ainsi par groupes, chantant des psaumes ou des hymnes en l'honneur du Seigneur; et, après avoir reçu la bénédiction du prêtre, ils s'éloignaient tous, le corps sain et l'esprit tranquille, pour aller reprendre les travaux de tous les jours.

Pendant le travail, des musiciens placés auprès de chaque usine ne cessaient de faire entendre des symphonies harmonieuses dont le rhythme, légèrement cadencé, excitait les Indiens au travail. Lorsque quelques-uns se sentaient fatigués à la suite de leurs pénibles fonctions, nul ne s'opposait à ce qu'ils allassent prendre quelques instants de repos à l'ombre des palmiers immenses. Le soir, la cloche de l'église sonnait l'heure du repos, comme le matin elle avait sonné celle du travail. Bientôt après, ils rentraient dans leurs demeures respectives pour y prendre leur repas, après lequel on les laissait libres de s'éparpiller sous les arbres des principales places de la ville, et de s'y livrer aux jeux et à la danse jusqu'à une heure fort avancée.

Pour rompre la monotonie de cette vie quelque peu uniforme, les Jésuites avaient institué de grandes fêtes religieuses, pendant lesquelles toutes les splendeurs du culte extérieur de la religion chrétienne étaient étalées aux yeux éblouis des sauvages accourus de tous les points de la réduction. Il y avait au Paraguay, nous dit-on, des églises qui ne le cédaient en magnificence ni à Saint-Pierre de Rome, ni à Saint-Marc de Venise. Toutes ces beautés, tout ce luxe, toute cette pompe, dont les Jésuites seuls connaissent le secret, étaient autant de liens qui attachaient chaque jour davantage les Indiens aux Révérends Pères.

Du reste, ces derniers étaient pleins d'attention pour leurs sujets.

Grâce à eux, les Guaranis ne payaient à l'Espagne qu'un écu par tête de tribut annuel. Pour empêcher l'approche des Européens, ils avaient expressément défendu qu'on parlât, dans tout le Paraguay, une autre langue que la langue guaranique. L'usage des pénitences publiques, dont nous avons vu de fréquents exemples en Europe, avait été introduit par eux dans les réductions.

Le P. Charlevoix nous apprend que chaque bourgade était tenue de mettre sur pied, pour les tenir à la disposition du provincial, deux compagnies de milice, lesquelles étaient commandées par des officiers, dont la charge consistait à faire souvent exercer leurs soldats; de plus, chaque réduction possédait, dit-il, un arsenal bien garni, situé d'ordinaire sur la principale place, en face de l'église. Dans chacune des réductions, les Jésuites avaient eu soin d'instruire des sauvages aux métiers de sculpteurs, de peintres, de doreurs, orfèvres, etc. Il se faisait un grand commerce sur les métaux, et ils tiraient de grands profits de tout ce qui sortait de leurs manufactures et de leurs usines.

En conformité de ce qui se faisait en Europe, les Révérends Pères avaient institué plusieurs congrégations au Paraguay. Il y en avait une dite de *l'Archange Gabriel*, et une autre de *la Sainte-Vierge*. C'était un grand honneur que d'y être reçu, et les bons Guaranis ambitionnaient singulièrement cette distinction, que, par politique, les Jésuites n'accordaient que très-difficilement.

Les cérémonies du culte avaient lieu au son des instruments, absolument comme les opérations du travail. — Enfin, à certaines époques de l'année, les Jésuites accordaient aux Guaranis qui s'étaient bien conduits, des vêtements particuliers rehaus-

Digitized by Google

sés de couleurs éclatantes, et qui flattaient la fierté et l'amour-propre enfantins des sauvages. Nous renvoyons au second volume de l'ouvrage du P. Charlevoix ceux qui désireraient de plus amples renseignements sur l'état du Paraguay.

On conçoit que les ennemis des Jésuites n'ont pas dû voir d'un bon œil l'établissement d'un royaume où l'on accordait à ceux qui en faisaient partie un bien-être matériel que les gouvernements d'Europe étaient impuissants à donner à leurs sujets. On a attaqué les Jésuites sur tous les points ; il eût été au moins singulier qu'on les eût laissés jouir en paix de leur conquête indienne. Ce n'est pas qu'il n'y eût quelque fondement dans les accusations dirigées par les écrivains d'Europe contre les Jésuites d'Amérique ; mais la manière dont ils ont procédé à leur égard nous semble souverainement injuste. On ne peut pas nier, en effet, que les Indiens n'aient joui, sous la domination des Jésuites, d'un bien-être matériel réel ; que la vie qu'ils menaient dans les réductions ne fût cent fois préférable à leur vie vagabonde d'autrefois, et qu'ils ne fussent plus heureux, sujets des Jésuites que sauvages indépendants.

Sans doute, les Révérends Pères ont abusé fréquemment de leur conquête, nous ne chercherons pas à le contester. Ils ont exalté ou réprimé les passions de leurs sujets, retenu ou développé leurs vices, selon les intérêts de leur ambition personnelle ; mais s'il en est résulté quelque bien pour les tribus qu'ils avaient réunies autour d'eux, qui donc osera leur reprocher un pareil résultat ? Nous serons plus justes envers eux ; nous reconnaîtrons et nous proclamerons le bien qu'ils ont fait comme chrétiens, mais nous saurons flétrir avec la même impartialité le mal qu'ils auront fait comme hommes. De la part de chrétiens, nous eussions voulu plus d'abnégation et plus de dévouement, moins de passion et plus de justice ; de la part des hommes, nous eussions voulu une prudence plus grande, une conduite plus sage, des dispositions plus modérées. Le bien-être matériel ne suffit pas à un peuple, et n'est pas une condition vitale du bonheur. Il faut autre chose à l'homme que du pain et des vêtements ; il lui faut la foi pour le présent, il lui faut surtout l'espérance pour l'avenir.

Le sens moral nous semble manquer essentiellement aux Guaranis devenus sujets des Jésuites. C'est un troupeau de bêtes de somme parquées au milieu de gras pâturages ; mais ce n'est point, à coup sûr, une réunion d'hommes se rencontrant en communion d'idées. Les Guaranis, à notre avis, ne prouvent rien en faveur des Jésuites instituteurs, et nous croyons que ceux-ci ne se laveront pas aussi facilement du reproche que nous leur adressons, que de ceux dont on a voulu les accabler. D'ailleurs, de ce peuple qu'ils ont instruit et élevé, que reste-t-il aujourd'hui ? Moins que rien : un des sols les plus extraordinairement féconds du monde, au pouvoir d'êtres auxquels on a peine à accorder le nom d'hommes !

Digitized by Google

PORT-ROYAL

Commencement de Port-Royal. — Molinistes et Jansénistes. — Origine de la querelle. — Molina et Jansénius. — Arnauld. — Premières hostilités. — Pascal et les Provinciales. — Persécution des Jésuites contre les religieuses de Port-Royal. — Le Maistre de Sacy à la Bastille. — Fin de M. Arnauld.

Nous voici arrivés au moment où l'histoire des Jésuites va devenir la plus intéressante et surtout la plus féconde en enseignements de toutes sortes. — Nous voulons parler de la lutte qui s'éleva entre les Molinistes et les Jansénistes, et des persécutions qu'eurent à subir, à la suite de cette lutte, les écrivains de PORT-ROYAL. La querelle des Molinistes et des Jansénistes est sans doute bien misérable en elle-même : une guerre de mots sans idées, une bruyante bataille contre des fantômes, deux partis qui s'injurient et se persécutent pour des textes falsifiés; mais c'est l'époque où la philosophie moderne a pris naissance; c'est le terrain sur lequel ont commencé ces grandes discussions auxquelles nous sommes redevables des conquêtes que l'esprit humain a faites depuis trois siècles!...

Lorsque commença cette lutte des Jésuites et des écrivains de Port-Royal, le monde venait d'être profondément ébranlé par les grands combats que Luther et Calvin avaient livrés à l'esprit étroit et routinier du catholicisme. C'était une nouvelle ère de liberté intellectuelle qui s'ouvrait, une source de vie qui venait de s'échapper, large et féconde, des flancs stériles d'une religion depuis longtemps frappée d'impuissance. Chacun y courait à l'envi; au milieu de l'ardente mêlée qui se faisait de toutes parts, chacun se hâtait d'aller mouiller sa lèvre à cette symbolique fontaine de Jouvence, d'où les esprits les plus vieux et les plus refroidis revenaient retrempés et forts.

Cette époque fut fatalement l'époque de l'intolérance et de l'incrédulité!

L'Europe s'était partagée en deux camps ennemis, fortement passionnés : ceux qui croyaient encore, ceux qui ne voulaient plus croire. Le travail, qui d'abord s'était opéré sourdement, qui avait miné sans bruit les fondements de la religion catholique, se faisait maintenant en plein jour, avec éclat. L'Inquisition ne semblait plus redoutable, du moins en France et en Allemagne; tous se croyaient en droit de contrôler ses actes... Les victimes s'étaient tout à coup transformées en juges sévères! Les Molinistes formaient, à peu de chose près, un corps uni, compact, obstiné surtout, marchant et parlant comme un seul homme; les Jansénistes, au contraire, tout étonnés de la liberté dont ils jouissaient depuis si peu de temps, hésitaient encore, et ne s'aventuraient qu'en tremblant sur ce terrain qu'ils connaissaient à peine.

Le spectacle était nouveau, assurément; jusqu'alors, le monde chrétien avait accepté avec respect les doctrines émanées du Saint-Siége, et voilà que tout d'un coup la moitié de l'Europe se séparait en masse de la communion catholique, et menaçait de saper le trône vermoulu des successeurs de saint Pierre! Qu'allaient donc devenir, et l'autorité universelle du Pape, et son infaillibilité?... La situation était pleine de dangers, l'avenir se trouvait menacé, la religion pouvait succomber, le Pape pouvait perdre son pouvoir... Il était important de ne pas s'endormir sur la brèche, et de poursuivre la victoire jusqu'au bout, dût-on appeler à son aide les vexations et les persécutions : dût la liberté périr, il fallait que Rome vécût!... Le résultat s'est fait longtemps attendre, la liberté a été longtemps comprimée, l'essor de l'esprit humain longtemps retenu... Mais aujourd'hui, la liberté est enfin bien et dûment conquise, et l'on

Digitized by Google

cherche en vain dans la ville éternelle l'ombre du grand chef de la chrétienté. Que sont devenues et son autorité universelle, et son infaillibilité!...

Nous n'entrerons point, à propos du Molinisme, dans de longues discussions théologiques, qui n'apprendraient rien au lecteur. Nous nous bornerons à raconter simplement la doctrine à laquelle on est convenu de donner ce nom, nous réservant d'en faire autant à l'égard du Jansénisme.

Louis Molina vivait, membre de la congrégation de Jésus, vers la fin du XVI[e] siècle. Il professait depuis longtemps la théologie à l'Université d'Evora, en Portugal, lorsqu'en 1588, il fit imprimer à Lisbonne son livre : *De la Concorde, de la Grâce et du libre Arbitre.* Une émotion extraordinaire se manifesta dès l'apparition de ce livre. On accusa Molina de vouloir attaquer les anciennes doctrines de l'Église, de publier un système selon lequel l'homme peut, sans scrupule, partager avec Dieu la gloire de son salut, et se glorifier de la coopération de son libre arbitre à la grâce; d'introduire une nouvelle théologie touchant la grâce divine, de ramener le monde chrétien aux erreurs de Pélage, et de s'élever enfin contre saint Augustin et les autres docteurs qui avaient triomphé du Pélagianisme. Il y avait un peu de tout dans ces accusations : du vrai, du faux et de l'exagération. Tout le monde devait être content, et cependant personne ne le fut.

La doctrine de la concorde, de la grâce et du libre arbitre était pourtant fort simple, bien qu'expliquée en termes peut-être un peu ambigus. Selon saint Augustin et autres, Dieu donne la *grâce* pour aider à faire le bien, mais il n'en donne pas le bon usage; en d'autres termes, il n'y a pas de GRACE EFFICACE PAR ELLE-MÊME, mais l'homme possède des GRACES SUFFISANTES auxquelles le libre arbitre accorde ou refuse le succès. Selon Molina, au contraire, la grâce n'est pas *efficace* par elle-même, c'est-à-dire qu'elle n'opère pas, et ne nous fait pas opérer la bonne volonté, mais elle est *suffisante*, c'est-à-dire qu'elle met l'homme à portée de vouloir le bien, et qu'elle lui donne pour cela un pouvoir dont il doit user à son gré. Il résulte de cette doctrine que le salut est dans la main de l'homme et non dans celle de Dieu. La grâce était-elle *suffisante* ou seulement *efficace?* Toute la question était donc dans ces deux mots. Nous ne jugerons pas les deux systèmes; nous estimons qu'à ce sujet, les Molinistes et leurs adversaires étaient parfaitement libres de penser ce que bon leur semblait. La suite le prouva, du reste, fort bien, puisque la lutte qui survint à propos de cette opposition de doctrines n'amena aucun résultat décisif.

Il y avait déjà longtemps que l'on faisait du bruit autour du livre de Molina, lorsque celui de Jansénius parut.

Corneille Jansénius était né en 1585, au village d'Acquoy, près de Leerdam et de Rotterdam, en Hollande, d'une famille catholique. Son père se nommait Jean Otto. Il alla de bonne heure étudier la théologie à l'Université de Louvain, où il se lia d'amitié avec l'abbé de Saint-Cyran, que nous verrons plus tard jouer un rôle important dans cette histoire. Il y fut reçu docteur, puis, comme sa santé s'était altérée sensiblement, il alla passer quelque temps en France. En 1617, étant retourné à Louvain, il y professa la théologie. Enfin il fut nommé évêque d'Ypres, où il mourut de la peste, le 6 mai 1638. Il avait, pendant sa vie, composé plusieurs ouvrages, dont un, entre autres, intitulé *Augustinus* (1), venait à peine d'être achevé, lorsqu'il mourut. C'est ce dernier ouvrage qui fut l'occasion ou plutôt le prétexte des grands troubles qui divisèrent l'Église à cette époque. L'*Augustinus* ne valait certainement ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

L'émotion qu'avait soulevée le livre de Molina était loin d'être apaisée, lorsque celui de Jansénius parut. Bellarmin, Jésuite, dans un traité intitulé : *De fine hominis,* s'était ouvertement prononcé contre la doctrine du premier.

Ceci est remarquable... A ce moment, c'était Molina que l'on attaquait; plus tard, on se ravisa,

(1) Le livre de Jansénius est intitulé : L'Augustin, ou la doctrine que saint Augustin a soutenue contre les Pélagiens et les Prêtres de Marseille, touchant le premier état de santé où a été la nature humaine, sa maladie et sa guérison.

Digitized by Google



Arrivée des Jésuites au Paraguay.

et toutes les armes furent tournées contre Jansénius et ceux qui le défendaient.

« L'auteur, dit Bellarmin en parlant de Molina, s'élève, à la façon des hérétiques, avec impudence contre les saints Pères qui ont été remplis de l'esprit de sagesse, et il prononce contre eux des blasphèmes. »

Il ajoute :

« Que ce livre prépare la voie à l'Antechrist, par l'affectation avec laquelle il relève les forces naturelles du libre arbitre contre les mérites de Jésus-Christ, les secours de la grâce et la prédestination. »

Henriquès dit à peu près les mêmes choses en d'autres termes. Il déclare que les théologiens d'Espagne les plus distingués par leur science, qui furent chargés d'examiner le livre de Molina, reconnurent que toute la doctrine tend à ressusciter les anciennes erreurs de Pélage et des demi-pélagiens.

Pendant que la dispute s'échauffait, Molina déférait, sans s'émouvoir, ses accusateurs à l'Inquisition. Rome laissait faire, sans s'inquiéter de ce qui pourrait advenir. Les Jésuites comptaient donc de nombreux adversaires, qui cherchaient à réha-

Digitized by Google

biliter la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas dans leur pureté primitive; mais néanmoins, jusqu'alors, ces derniers ne paraissaient pas devoir sortir triomphants de la discussion. Ce ne fut que lorsque les écrivains de Port-Royal entrèrent en scène, que la partie sembla s'égaliser.

Port-Royal est un beau nom dans l'histoire! C'est là que vécurent et s'abritèrent les plus grands philosophes du XVII[e] siècle; c'est de là que sortit cet esprit d'examen et d'indépendance qui devait préparer les voies à la philosophie moderne. Port-Royal réveille l'idée de tout ce qui s'est fait de grand et de généreux dans les derniers siècles. C'est une sorte de thébaïde où ont successivement passé ces hommes, dont les noms brillent encore aujourd'hui d'un magnifique éclat. Arnauld, Le Maistre de Sacy, Pascal, l'abbé de Saint-Cyran, et cette foule de travailleurs infatigables qui ont produit l'Encyclopédie!

Port-Royal était situé dans une vallée délicieuse, près de Chevreuse, à six lieues de Paris. L'aspect d'une riche végétation, le silence de la solitude, le calme propre au recueillement, rien ne manquait à ces pieux solitaires, qui fuyaient le monde pour aller s'enfermer avec leur pensée loin du bruit de la capitale, près des saintes excitations de la nature. C'était là que, bons, simples, généreux, ils vivaient en communion d'idées, comme des amis, comme des frères, oubliant, au milieu des ardeurs de leurs infatigables études, qu'à six lieues de leur retraite paisible il y avait un monde plein de bruit, de mouvement et de plaisir! Que leur importait, à ces Bénédictins d'un autre siècle, les écarts insensés de la jeunesse de leur époque? Pour eux, il n'y avait plus rien au monde que Dieu. Ils traçaient péniblement leur sillon, jetant sur leurs pas cette féconde semence qui devait porter ses fruits dans le siècle suivant. Ils allaient dans leur solitude, ne laissant arriver à eux aucune préoccupation étrangère, méditant profondément sur les vérités éternelles, cherchant en leur esprit incertain une voie sûre parmi les erreurs amoncelées de toutes parts.

Sans doute, ces hommes ont pu errer. Abandonnés à leur propre inspiration, sans guide au milieu de ces routes ténébreuses dans lesquelles ils marchaient, ils ont pu se laisser égarer par des faux-semblants de vérité, mirages trompeurs que l'esprit humain rencontre à tout moment à l'horizon qu'il parcourt! Mais ce fut une grande et noble pensée que celle qui les réunit, et cette aggrégation de solitaires intelligents qui ne s'unissaient que pour marcher ensemble à la conquête de la vérité, est certes un des plus beaux spectacles que nous présente l'histoire de l'esprit humain, un des plus féconds en salutaires enseignements.

L'histoire de Port-Royal commence par une communauté de religieuses, dont la Mère, Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, fut la première abbesse, à l'âge de onze ans. L'abbaye de Port-Royal avait été jusqu'alors fort mal tenue. La Mère Marie-Angélique y rétablit l'ordre en peu de temps, malgré les vives répulsions qu'elle rencontra à ce propos. Elle fut liée d'amitié successivement avec saint François de Sales, M[me] de Chantal et l'abbé de Saint-Cyran. Ce dernier s'appelait de son nom Jean Du Verger de Hauranne. Il était né à Bayonne, et avait étudié la théologie à la faculté de Louvain, où se trouvait, à la même époque, l'auteur de l'*Augustinus*. Au commencement de la liaison de la Mère Angélique avec l'abbé de Saint-Cyran, les religieuses de la communauté dont la première était abbesse, habitaient Port-Royal-des-Champs; mais l'exiguïté du local les força bientôt de se transférer à Paris, où fut fondée la maison de Port-Royal-de-Paris.

« M. de Saint-Cyran, dit l'ouvrage que nous avons sous les yeux (1), continua de prendre soin de ces religieuses quand elles furent retournées à Port-Royal. Peu à peu toutes celles de cette maison le prirent pour leur conducteur. Ce ne fut pas seulement par rapport aux religieuses de Port-Royal, que Dieu bénit le ministère et la conduite de M. de Saint-Cyran. Le célèbre Antoine Le

(1) *Catéchisme historique et dogmatique sur les contestations qui divisent maintenant l'Église.* Nouvelle édition. Nancy. 1736.

Maistre, neveu de la mère Angélique, renonça au barreau en 1637, et remit un brevet de conseiller d'État, que son mérite extraordinaire lui avait fait donner dès l'âge de vingt-huit ans. Il se consacra entièrement à la pénitence et à la retraite, sous la conduite de M. de Saint-Cyran, dans une petite maison près de Port-Royal-de-Paris, où il se retira. M. de Séricour, son frère, qui avait suivi la profession des armes, vint bientôt après s'unir à lui, et M. de Sacy, leur plus jeune frère qui, dès son enfance, avait été prévenu des grâces de Dieu, les suivit dans leur retraite. Quelques autres personnes, touchées des salutaires maximes de M. de Saint-Cyran sur la pénitence, se joignirent à ces solitaires pour travailler à jeter les fondements solides d'une vraie conversion, et bientôt on vit y accourir également Antoine Arnauld, le plus jeune des frères de la Mère Angélique, qui se mit comme les autres sous la conduite de M. l'abbé de Saint-Cyran.

Dès les commencements de la discussion sur les vérités de la grâce et de la pénitence, les écrivains de Port-Royal se trouvèrent fatalement engagés à se poser comme les adversaires des Molinistes. L'abbé de Saint-Cyran, étudiant à Louvain avec Jansénius, y avait appris à défendre les doctrines contraires à celles que soutenaient les Jésuites. Les écrivains de Port-Royal ne pouvaient pas moins faire pour leur directeur, que de défendre les doctrines qu'il leur enseignait, De là, tout le mal et toutes les persécutions.

Le livre de Jansénius était d'ailleurs trop diamétralement opposé à celui de Molina, pour que la lutte ne se dessinât pas, dès le principe, avec une vigueur particulière. Dès l'année 1644, Arnauld lançait la première apologie de Jansénius, et se posait hardiment comme son défenseur; mais, malgré la précision de cette première déclaration de guerre, le calme n'avait pas abandonné les deux partis, et tout se passait encore avec une certaine dignité. La violence ne se manifesta qu'au moment où il fut question des *cinq propositions*. Cette affaire des cinq propositions est une de celles qui donnent la plus juste mesure de l'esprit des Jésuites de cette époque. Le lecteur va juger de la sincérité et de la loyauté des hommes qui ont pu concevoir l'idée d'une pareille persécution.

Le 1er juillet 1619, M. Cornet, syndic de la Faculté, qui, dit-on, en quittant la robe de Jésuite, n'en avait pas dépouillé les sentiments, présenta dans l'assemblée *cinq propositions*, sur lesquelles il pria la Faculté de dire son avis, afin qu'il sût à quoi s'en tenir dans l'examen des thèses de bacheliers. Il se garda bien de faire connaître la source de ces propositions, et, comme certains docteurs prétendaient que l'on en voulait à Jansénius, le syndic répondit qu'il ne s'agissait nullement du docteur de Louvain. Il s'était concerté à dessein depuis longtemps avec les Jésuites, rapporte le *Catéchisme historique*, et il eut l'adresse de faire nommer, pour l'examen de ces propositions, des docteurs molinistes. Ils poussèrent même l'audace jusqu'à formuler une censure que, cependant, ils n'osèrent publier, car, dès le 20 août de la même année, soixante docteurs, partisans de Jansénius, appelèrent au Parlement de tout ce qui s'était fait, prétendant qu'il était contre l'ordre de censurer des propositions qui ne se trouvaient dans aucun auteur, et que personne ne soutenait. L'affaire fut accommodée par le premier président Molé, à condition que toutes les choses demeureraient dans l'état où elles étaient avant la proposition de M. Cornet, et qu'on ôterait des registres de la Faculté tout ce qui s'était passé à ce sujet. On publia dans la suite la censure, mais les députés la désavouèrent par un acte qui fut inséré dans un arrêt du Parlement, rendu le 5 octobre, sur les plaintes des docteurs opposants.

Pour cette fois, il était donc convenu que l'affaire n'aurait pas de suite; mais les Molinistes étaient loin de se considérer comme battus. Ils n'avaient pas engagé le combat pour se retirer dès le début de la lutte, et ils revinrent à plusieurs reprises sur les cinq propositions qu'ils prétendaient avoir trouvées dans le livre de Jansénius.

Pour que le lecteur soit complétement édifié sur la question, nous mettons sous ses yeux les cinq propositions dont il s'agit :

Première proposition. — Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes

justes, lors même qu'ils veulent et qu'ils s'efforcent, selon les forces qu'ils ont dans l'état où ils se trouvent, et la grâce qui les doit rendre possibles leur manque.

Seconde proposition. — Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

Troisième proposition. — Pour mériter et pour démériter dans l'état de nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la nécessité de vouloir ou d'agir, mais il suffit d'une liberté qui le dégage de la contrainte.

Quatrième proposition. — Les demi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques, en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle, que la volonté humaine pût lui résister ou lui obéir.

Cinquième proposition. — C'est parler en demi-pélagien que de dire que Jésus-Christ est mort et qu'il a répandu son sang pour tous les hommes, sans en excepter un seul.

De ces cinq propositions, la première seulement paraît se trouver réellement dans Jansénius; les autres n'y sont assurément pas. Jansénius, à la vérité, rejette la grâce suffisante des Molinistes, mais il est loin de renier les vérités de la grâce proprement dite, et n'en tire point ces conséquences qui n'iraient à rien moins qu'à détruire la liberté humaine, et à faire conclure que l'homme qui pèche n'est pas coupable.

Mais les Jésuites tenaient à tout prix à trouver des coupables.

Ce n'était pas, à vrai dire, ces propositions elles-mêmes qu'ils voulaient attaquer, mais bien les hommes auxquels ils les attribuaient. Comme, sans doute, ils n'auraient jamais pu trouver dans Jansénius les doctrines qu'ils cherchaient à mettre à l'index, ils commençaient par faire condamner une doctrine fausse, pour l'attribuer ensuite à ce docteur.

La tactique était assez adroite, et devait inévitablement jeter de la confusion dans les rangs de leurs adversaires.

Si, en effet, ceux-ci tentaient de défendre les cinq propositions, ils étaient condamnés d'abord, pendus ensuite; si, au contraire, ils laissaient faire, sans s'inquiéter de ce qui pouvait arriver, la cause de Jansénius était jugée, et les Jésuites triomphaient.

La situation était donc fort critique pour les Jansénistes, d'autant plus que quatre-vingt-cinq évêques avaient écrit à Rome, afin d'obtenir du Pape la condamnation pure et simple des cinq propositions. C'était aller bien vite ; — d'ailleurs, cette démarche était, en quelque sorte, une injure faite au clergé de France, à qui appartient la connaissance en première instance de toutes les affaires qui peuvent survenir dans le royaume. — L'assemblée du clergé comprit combien ce procédé était préjudiciable aux droits des évêques. — L'archevêque d'Embrun, président de cette assemblée, les évêques de Châlons, d'Agen, de Valence, de Cominge et d'Orléans se rendirent, le 22 février 1651, auprès du nonce, et lui déclarèrent que la lettre des quatre-vingt-cinq évêques n'avait point été écrite au nom du clergé de France, lequel n'approuvait pas que l'on eût recours immédiatement au Pape, pour les choses qui concernent la foi. L'archevêque de Sens, Louis-Henri de Gondrin, et dix évêques, écrivirent même au Pape, de leur côté, pour appeler son attention sur les irrégularités et l'inconvénient du procédé de leurs confrères.

« En s'adressant directement, comme l'on fait, à votre Saint-Siége, dirent-ils, sans que nous ayons auparavant examiné et jugé la cause, par combien d'artifices la vérité ne peut-elle pas être opprimée, par combien de calomnies la réputation des prélats et des docteurs ne peut-elle pas être noircie, et par combien de tromperies Votre Sainteté ne peut-elle pas être surprise dans cette grande affaire qui regarde des points de foi? »

Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, et Antoine Godeau, évêque de Vence, écrivirent, chacun séparément, une lettre à Sa Sainteté, pour lui réitérer les observations que lui présentait Henri de Gondrin. — Ces lettres n'avancèrent point les affaires. — Hallier, successeur de Cor-

Digitized by Google

net, comme syndic de la Sorbonne, se rendit à Rome, accompagné de Lagault et Joysel, dans le but de presser la condamnation des cinq propositions de Jansénius. D'un autre côté, l'archevêque de Sens priait de Saint-Amour, docteur de Sorbonne, d'aller à Rome pour y soutenir la cause du docteur de Louvain ; les docteurs Brousse, de La Lane, Manessier, le licencié Angran et le P. Desmars de l'Oratoire, le suivirent afin de le seconder dans la discussion. Au mois de juillet 1652, une commission fut nommée pour l'examen de l'affaire; mais les Jésuites intriguèrent avoc tant d'activité, que le docteur de Saint-Amour et ses collègues ne purent être entendus. Aussi la bulle du Pape, rendue le 1er juin 1653, condamna-t-elle les cinq propositions comme hérétiques, sans expliquer en quel sens on les condamnait. Le préambule en disait assez pour que le monde chrétien n'ignorât point que les cinq propositions étaient bien et dûment contenues dans le livre de Jansénius. Il y est dit, en effet, que la bulle est rendue à l'occasion de l'impression d'un livre qui a pour titre : l'*Augustin*, de CORNÉLIUS JANSÉNIUS, et qu'entre autres opinions de cet auteur, il s'est élevé, principalement en France, une contestation sur cinq de ses propositions. Le roi de France délivra, le 4 juillet 1653, des lettres patentes, afin que la bulle d'Innocent X fût reçue dans tout le royaume. On passa outre aux protestations que quelques membres du clergé crurent devoir faire, et la bulle fit son chemin. Et pour que nul ne pût impunément prétendre désormais que les cinq propositions n'avaient point été régulièrement condamnées, on imagina de dresser un formulaire contenant la condamnation des propositions de Jansénius, et d'obliger chaque fidèle à le signer.

Ce formulaire était ainsi conçu :

« Je me soumets sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du 31 mai 1653; je reconnais que je suis obligé, en conscience, d'obéir à ses constitutions, et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius, contenues dans le livre intitulé *Augustinus*, que ce pape et les évêques ont condamnées, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint docteur. »

Les Jésuites triomphaient donc de la façon la plus complète.

Toutefois, jusque-là, ils n'avaient pas eu affaire à des adversaires bien actifs et qui leur eussent donné un seul instant d'inquiétude; mais l'auteur des *Provinciales* allait venir, et les choses ne devaient pas tarder à changer d'aspect.

Le fait qui amena Pascal dans la mêlée est assez curieux pour mériter d'être raconté.

Un jour de l'année 1655, le duc de Liancourt se présentait pour la confession à M. Picoté, prêtre de Saint-Sulpice, sa paroisse. Cet ecclésiastique était depuis longtemps prévenu contre les écrivains de Port-Royal, avec lesquels le duc entretenait de fréquentes relations, et, par un singulier abus de son autorité, il ne voulut accorder l'absolution à son pénitent, qu'à la condition que ce dernier romprait tout commerce avec Port-Royal, qu'il en retirerait sa petite-fille, qui s'y trouvait pensionnaire, et qu'il congédierait de chez lui l'abbé de Bourziis, savant théologien, auteur de plusieurs ouvrages sur la grâce, et qui devait plus tard devenir membre de l'Académie française.

Le duc de Liancourt, fort étonné d'une pareille prétention, ne put s'empêcher d'en faire part à quelques-uns de ses amis, et bientôt tout le monde fut dans la confidence. Beaucoup de personnes se rendirent auprès d'Arnauld, et l'engagèrent vivement à publier une lettre dans laquelle il relèverait l'irrégularité de la conduite de l'abbé Picoté. Arnauld céda aux pressantes sollicitations qui lui étaient faites, et, le 24 février de la même année, il lançait son premier *factum*, sous le titre de *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une Personne de condition*.

Cette lettre fut immédiatement attaquée par une telle quantité d'écrits injurieux, qu'Arnauld ne crut pas pouvoir se dispenser de répondre par un second *factum*, qui parut à la date du 10 juillet 1655, sous le titre de *Seconde Lettre d'un Docteur de Sorbonne à un Duc et Pair de France*.

Digitized by Google

L'effet que produisit cette seconde lettre dépassa de beaucoup l'effet qu'avait produit la première. Les Jésuites s'émurent, et ils cherchèrent tous les moyens possibles pour faire face à la situation.

Le fameux docteur Cornet, qui s'était déjà fait connaître dans l'affaire des cinq propositions, méditait depuis longtemps de faire exclure de la Sorbonne, ou tout au moins censurer Arnauld, qui semblait être le chef de la réunion de Port-Royal. Il fit tant et si bien, qu'il parvint à extraire de la seconde lettre deux propositions qu'on alla porter en triomphe à la censure.

La première était une simple proposition *de fait*, par laquelle Arnauld soutenait que les personnes qui ont lu Jansénius avec attention, n'y ont point trouvé les cinq propositions. — La seconde était une proposition *de droit*, et elle était conçue en ces termes : *Les Pères vous montrent un juste dans la personne de saint Pierre, à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, a manqué dans une occasion, dans laquelle on ne peut pas dire qu'il n'ait pas péché.*

La faculté de théologie s'assembla immédiatement, à l'effet de juger les deux propositions incriminées, et l'affaire fut conduite avec une violence extrême. Les Jésuites savaient bien qu'il s'agissait ici pour eux de ressaisir ou de perdre à tout jamais une autorité ou une influence qui était sur le point de leur échapper. On nomma pour commissaires les ennemis les plus déclarés d'Arnauld, et entre autres les docteurs de la communauté de Saint-Sulpice, ceux précisément contre lesquels les deux fatales lettres avaient été dirigées. On mit tout en œuvre, on ne négligea aucune précaution pour obtenir de la faculté une sentence de condamnation. Le chancelier de France, Séguier, dont on connaissait fort bien les sentiments favorables aux Jésuites, assista pendant un mois à toutes les assemblées de Sorbonne, dans le but d'intimider les partisans d'Arnauld, et leur ôter la liberté de leurs suffrages. Toutes ces mesures ne réussirent que trop bien, et, les derniers jours de janvier 1656, il fut rendu une censure qui condamna la première proposition comme téméraire, et la seconde comme hérétique, impie et blasphématoire.

Ce fut à quelques jours de là que Pascal, s'entretenant à son ordinaire avec quelques amis, on parla de la peine que le public avait de ce qu'on imposait ainsi à ceux qui n'étaient pas capables de juger de ces disputes, et qui les auraient méprisées s'ils avaient pu en juger ; tous ceux de la compagnie trouvaient que la chose méritait qu'on y fît attention, et qu'il eût été à souhaiter qu'on eût pu désabuser le monde. Sur cela, un d'eux dit que le meilleur moyen pour y réussir était de répandre dans le public une espèce de factum où l'on fît voir que, dans ces disputes, il ne s'agissait de rien d'important ni de sérieux, mais seulement d'une question de mots et de pure chicane, qui ne roulait que sur des termes équivoques qu'on ne voulait point expliquer. Tous approuvèrent ce dessein, et pressèrent fort M. Arnauld de se défendre.

« *Est-ce que vous vous laisserez condamner,* lui disaient-ils, *comme un enfant, sans rien dire et sans instruire le public de quoi il est question ?* »

Il composa donc un écrit dont il fit la lecture à ces messieurs. Ceux-ci ne donnant aucun signe d'approbation, il leur dit avec franchise :

« *Je vois bien que vous ne trouvez pas cet écrit bon, et je crois que vous avez raison.* »

Puis, il dit à M. Pascal :

« *Mais vous qui êtes jeune, vous devriez faire quelque chose.* »

M. Pascal, qui n'avait encore presque rien écrit, et qui ne connaissait pas combien il était capable de réussir dans ces sortes d'ouvrages, dit qu'il concevait, à la vérité, comment on pouvait faire le *factum* dont il s'agissait, mais tout ce qu'il pouvait promettre était d'en ébaucher un projet, en attendant qu'il se trouvât quelqu'un qui pût le polir et le mettre en état de paraître. Le lendemain, il voulut travailler au projet qu'il avait promis ; mais, au lieu d'une ébauche, il fit une lettre qui est la première de celles que nous avons. Il la lut à la compagnie.

M. Arnauld dit aussitôt :

« *Cela est excellent, cela sera goûté; il faut l'imprimer.* »

Tous étant du même avis, on l'imprima. Cette lettre est datée du 23 janvier 1656.

Malgré le succès et le retentissement qu'obtint en peu de temps la première lettre de Pascal, peut-être même à cause de ce succès et de ce retentissement, la haine des Jésuites contre Arnauld ne fit que s'accroître ; les docteurs de Sorbonne, travaillés par eux, passèrent outre aux protestations de ses amis, et le 31 janvier 1657, ils l'exclurent enfin et pour toujours de la Faculté.

Cette nouvelle censure donna occasion à Pascal de lancer, sans interruption, les seconde, troisième et quatrième lettres qui, avec celle déjà parue, forment la première partie des *Provinciales*.

Comme Pascal s'est trouvé mêlé à la grande lutte des Molinistes et des Jansénistes, et qu'il fut d'ailleurs un des plus rudes adversaires que les Jésuites aient eu à combattre à cette époque, le lecteur nous saura peut-être quelque gré de donner un précis succinct des principaux événements de sa vie.

Blaise Pascal était fils d'Étienne Pascal, président de la Cour des aides à Clermont. Il naquit dans cette dernière ville, le 19 juin 1623. Sa mère étant morte en 1626, son père vendit sa charge et quitta Clermont pour aller habiter Paris, afin d'y vaquer exclusivement à l'éducation de ses enfants, et principalement à celle de Blaise, en qui il avait eu occasion déjà de remarquer les plus heureuses dispositions.

Blaise grandit et se développa sous les yeux de son père, et, dès ses premiers pas, on put conjecturer qu'il deviendrait un jour un homme éminent. D'abord, sa pensée se tourna presque entièrement vers l'étude des mathématiques, et il y fit en peu de temps de très-rapides progrès. En 1647 et en 1648, il composa successivement plusieurs traités qui furent accueillis avec faveur, et le rendirent bientôt célèbre parmi tous les savants de l'Europe ; mais l'avenir lui destinait une autre mission.

Jusque-là, il s'était mêlé à la vie du monde comme tous les jeunes gens de son âge, et rien ne donnait lieu de penser qu'il dût changer de conduite, lorsque tout à coup on le vit renoncer aux sciences mondaines pour se livrer tout entier à l'étude des profondes vérités de la religion chrétienne. Malheureusement l'étude, jointe à la délicatesse de son tempérament, commençait déjà à ruiner sa santé. Il était à peine âgé de dix-huit ans, que déjà l'on tremblait pour sa vie. Les médecins lui conseillèrent alors de renoncer à toute application, et d'abandonner un travail qui semblait devoir le conduire sous peu à la tombe. Cédant donc aux sollicitations de sa famille et aux conseils des médecins, il quitta Rouen, que son père habitait depuis quelque temps, et alla passer quelques jours à Paris avec sa jeune sœur. Il avait beaucoup entendu parler de Port-Royal, et il suivit avec assiduité les instructions de M. Singlin, alors abbé de ce monastère. Sa jeune sœur, surtout, fut vivement touchée des discours de ce saint prêtre, et elle conçut le dessein de se faire religieuse dans cette maison. Son frère ne manqua pas d'applaudir à cette pieuse résolution ; il se chargea de demander lui-même l'autorisation nécessaire à son père, qui venait d'arriver à Paris. Mais ce dernier ne put jamais se résoudre à se séparer ainsi de son enfant ; il la conjura de ne point le quitter, et elle demeura auprès de lui jusqu'à sa mort.

Étienne Pascal étant mort en l'année 1652, sa fille entra aussitôt à Port-Royal, où elle prit le nom de Sainte-Euphémie. Mais alors son frère n'était plus dans les mêmes dispositions ; rentré dans le monde, il s'y laissait entraîner par les plaisirs qui l'appelaient de tous côtés. Il était près de se marier et d'acheter une charge, dit un de ses biographes, lorsque Dieu le toucha une seconde fois. En 1654, étant un jour allé se promener au pont de Neuilly, dans un carrosse à quatre ou six chevaux, les deux premiers prirent le mors aux dents, et, se précipitant vers un endroit du pont où il n'y avait pas de garde-fou, ils tombèrent dans la rivière. Heureusement, leurs rênes se rompirent, et le carrosse demeura sur le bord. Pascal avait vu la mort de bien près ; cet accident fit impression sur lui, et il prit la résolution de

Digitized by Google

renoncer à toutes ces parties de promenade, et de mener une vie plus retirée. Il est vraisemblable, toutefois, que les exhortations de sa sœur, alors religieuse à Port-Royal, ne furent pas étrangères à la résolution qu'il prit, à cette époque, de se retirer une seconde fois du monde.

Comme on le voit, la vie de Pascal a été fort agitée, et il s'est trouvé dans des positions qui ont dû bien des fois entretenir l'incertitude dans son esprit. Cet état de doute et de désespoir faisait le principal sujet des conversations qu'il avait fréquemment avec sa jeune sœur. Le monde l'assourdissait de son bruit; la solitude n'avait point encore assez de calme et de silence pour que son âme, en proie à un violent désordre, pût s'y reposer sans craindre l'avenir. Il essaya de tout un peu, de Vaumurier et de Port-Royal, du monde et de la solitude, et nulle part il ne put trouver la paix que son esprit cherchait. Ce ne fut que lorsqu'il s'arrêta au seuil de la pieuse demeure qu'habitaient Arnauld, Le Maistre de Sacy et les courageux travailleurs dont nous avons déjà parlé, qu'il sentit son agitation s'apaiser, et que l'espoir d'un avenir plus calme et moins secoué par la rude main des passions mondaines vint reposer sa pensée et réjouir son cœur!...

Pascal était bien jeune encore, lorsqu'il fut admis dans la société de ces hommes graves ; mais il avait déjà toute la maturité de l'esprit, et la vivacité de son intelligence avait atteint un développement remarquable. D'ailleurs, dès ses plus jeunes années, il s'était appliqué aux études sérieuses; il avait dépouillé la légèreté de l'enfant pour revêtir l'austère extérieur de l'homme mûr. Il comprenait tout ce qu'il y avait de grand et de légitimement beau dans les sévères doctrines de la religion chrétienne, et sa pensée s'était souvent arrêtée sur les destinées philosophiques du monde. Jeune, il avait vieilli avec saint Augustin et saint Thomas, et, à diverses reprises, il avait rectifié avec une précision remarquable les erreurs qui couraient le monde et menaçaient l'avenir de l'Église. Son esprit vif et pénétrant avait saisi tout d'abord le côté ironique de la question, et, bien que la discussion l'eût pris presque au dépourvu, on peut dire qu'avant qu'il écrivît ses *Provinciales*, il en avait déjà conçu et longuement élaboré le plan.

Et, lorsqu'à peine âgé de trente-trois ans il alla, au sortir du monde, se mêler à la vie contemplative des solitaires de Port-Royal, on eût dit que depuis longtemps il connaissait ces hommes qu'il venait de rencontrer.

Pascal laissait parler les autres et parlait peu lui-même.

En écoutant cette conversation, à laquelle il n'osait prendre part, toutes les idées qui l'avaient tant de fois tourmenté dans ses solitaires méditations, revinrent en foule le visiter, et les problèmes insolubles sur lesquels son front avait pâli, semblèrent s'éclairer tout à coup d'une lumière nouvelle. Souvent un cri lui échappait, cri d'enthousiasme et d'admiration! Arnauld prenait à ses yeux des proportions gigantesques; tous ces hommes grandissaient dans sa pensée surexcitée, et il s'oubliait lui-même jusqu'à s'imaginer que son esprit, abandonnant sa prison terrestre, assistait, invisible, aux entretiens évangéliques des premiers apôtres.

Peu à peu il s'habitua à cette existence, dans laquelle il puisait des jouissances intellectuelles sans cesse renaissantes; son âme se retrempa, le courage lui vint. Il se laissa séduire par la beauté de la mission que chacun de ces hommes semblait accomplir, et pensa que puisque la main de Dieu l'avait conduit là, il ne lui avait sans doute pas refusé la force dont chacun allait avoir besoin pour la lutte qui s'engageait. Toutes ces querelles de la grâce suffisante ou efficace lui paraissaient puériles ou misérables; mais on persécutait pour elle celui qu'il regardait comme l'homme le plus éminent de son siècle, et cela suffit pour autoriser, à ses propres yeux, le rôle qu'il allait jouer.

Les quatre premières Lettres de Pascal ne sont qu'une suite de discussions sur la grâce. Sa phrase est vive, ardente, incisive. Il poursuit impitoyablement ces pauvres Molinistes avec la logique la plus serrée. Il y avait deux questions, le lecteur se le rappelle, la question de *fait*, la question de *droit*. En ce qui concerne la question de fait,

Digitized by Google



BLAISE PASCAL.

Pascal, après en avoir fait l'historique, termine ainsi :

« Voilà, dit-il, comme s'est terminée la question de *fait,* dont je ne me mets guère en peine ; car, que M. Arnauld soit téméraire ou non, ma conscience n'y est pas intéressée ; et si la curiosité me prenait de savoir si ces questions sont dans Jansénius, son livre n'est pas si rare ni si gros que je ne pusse le lire tout entier pour m'éclaircir, sans en consulter la Sorbonne. »

C'était pénétrer dans le vif ; c'était répondre à ceux qui attaquaient Arnauld que la créance du fait pour lequel on le persécutait ne constituait nullement un cas de conscience, et renvoyer en même temps le public incertain au livre de Jansénius.

Pascal ajoutait avec la plus triomphante ironie :

« Mais si je ne craignais aussi d'être téméraire, je crois que je suivrais l'avis de la plupart des gens que je vois, qui, ayant cru jusqu'ici, sur la foi publique, que ces propositions sont dans Jansénius, commencent à se défier du contraire par le refus bizarre qu'on fait de les montrer, qui est

tel que je n'ai encore vu personne qui m'eût dit les y avoir vues; de sorte que je crains que cette censure ne fasse plus de mal que de bien, et qu'elle ne donne à ceux qui en sauront l'histoire, une impression toute opposée à la conclusion. Mais, comme je l'ai déjà dit, ce point-là est peu important, puisqu'il ne s'y agit point de la foi. »

Pascal revient encore ici sur sa première idée: la question de *fait* n'intéresse point la foi; donc, elle est de peu d'importance, donc, on ne devait point persécuter Arnauld pour la question de *fait*.

Pour la question de *droit,* c'est différent.

Il commence par déclarer qu'elle semble plus considérable, en ce que les Molinistes disent qu'elle touche à la foi. Arnauld soutenait dans sa lettre que la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué à saint Pierre dans sa chute.

« Sur quoi, dit Pascal, nous pensions, vous et moi, qu'il était question d'examiner les plus grands principes de la grâce, comme si elle n'est pas donnée à tous les hommes, ou bien si elle est efficace par elle-même. Mais, ajoute-t-il, nous étions bien trompés. »

Là-dessus, dans le but de s'éclairer, il se rend successivement chez un Moliniste et chez un Jacobin, lesquels, pressés par ses observations pleines de justesse, et tout à la fois naïves et profondes, embrouillent tellement la question, que Pascal les quitte plus indécis et plus incertain que jamais.

Jusque-là, cependant, Pascal n'avait encore rien dit de particulier sur les Jésuites. — Ce n'est qu'à partir de sa cinquième lettre, qu'il dévoile audacieusement la morale des Révérends Pères.

Ce fut comme un coup de théâtre.

Les Jésuites ne s'attendaient pas à cet excès d'audace; ils en furent comme étourdis. La réfutation, d'ailleurs, eût été difficile. Pascal citait des textes précis, en ayant soin d'indiquer et le nom des auteurs, et le chapitre, et la page où les citations étaient prises. Ces lettres eurent un succès et un retentissement prodigieux. Les curés de Paris même furent, dit-on, les premiers à s'élever publiquement contre les immorales propositions des casuistes de la Société de Jésus. La première lettre concernant la morale des Jésuites parut le 20 mars 1656, la seconde le 10 avril, la troisième le 25 du même mois, et, dès le 12 mai suivant, M. Rousse, curé de Saint-Roch et syndic des curés de Paris, profitait de l'assemblée mensuelle des prêtres de toutes les paroisses, pour proposer de charger quelques-uns d'entre eux d'examiner si les propositions rapportées par l'auteur des *Lettres Provinciales* se trouvaient réellement dans le livre des casuistes de la Compagnie de Jésus; mais cette tentative n'eut point de suite, attendu qu'à cette époque tout le diocèse de Paris était occupé d'une autre affaire intéressante, touchant la juridiction de l'évêque. Beaucoup d'autres protestations s'élevèrent à ce propos contre les maximes corrompues de la Société. Le clergé de Rouen, entre autres, fit vérifier les livres dans lesquels Pascal déclarait avoir trouvé les extraits qu'il citait, et les citations ayant été reconnues exactes, ils demandèrent, par une requête qu'ils présentèrent à l'archevêque, la condamnation des livres incriminés. Mais, cette fois encore, l'affaire en resta là; car l'archevêque jugea à propos de la renvoyer à l'assemblée générale du clergé, qui se tenait à Paris depuis 1655.

En se voyant l'objet de la réprobation générale, les Jésuites comprirent qu'il était important de ne pas se laisser prévenir. Ils chargèrent aussitôt le P. Pirot, membre de la Compagnie, de faire l'apologie des casuistes. Ils ne devaient guère être plus heureux de ce côté. A peine le livre est-il paru, c'est-à-dire vers la fin de l'année 1657, qu'un murmure improbateur s'éleva de toutes parts. Les curés de Paris et ceux de Rouen, les évêques d'Orléans et de Tulle, ceux d'Alet, de Pamiers, de Cominge, les plus illustres évêques et archevêques du royaume, MM. de Nevers, de Beauvais, d'Angers, d'Évreux, de Rouen, de Lisieux, de Bourges, de Cahors, de Châlons-sur-Marne, de Vence, de Soissons et de Digne, enfin toutes les notabilités du clergé, combattirent dans un même esprit, et condamnèrent avec la même force et la même rigueur ce livre insensé, qui poussait l'audace et l'oubli de toute dignité humaine jusqu'à faire l'apologie des maximes les plus corrompues.

Digitized by Google

Les Jésuites, se voyant donc repoussés avec une unanimité inquiétante, ne virent plus d'espoir qu'en la Cour de Rome. Celle-ci, du reste, paraissait plus disposée que le clergé de France à leur être favorable. Déjà, le 6 septembre 1657, l'Inquisition avait rendu un décret qui condamnait les *Provinciales*. Ils pouvaient donc espérer que le Pape voudrait bien prendre en main leur cause, et les défendre contre les censures du clergé de France. Ils portèrent en conséquence l'affaire à Rome, et intriguèrent de toute sorte pour obtenir de Sa Sainteté un résultat favorable à leurs projets. Il ne fallut pas moins de deux ans pour que ce résultat fût connu, et les Jésuites se glorifiaient déjà du succès de leur entreprise et du triomphe de leurs doctrines, lorsque, le 21 août 1659, un décret fut rendu, portant condamnation du livre de l'apologie des casuistes.

C'était là un coup aussi terrible qu'inattendu.

Pendant que ces débats avaient lieu, Pascal n'en continuait pas moins la publication de ses lettres.

La sixième, surtout, nous paraît un chef-d'œuvre de force, de finesse et d'argumentation ironique. Il s'agit du P. Bauny, Pascal en cite cet extrait :

« C'est, dit-il, dans la *somme* des péchés, pages 213 et 214 de la sixième édition :

« Les valets qui se plaignent de leurs gages » peuvent-ils d'eux-mêmes les accroître, en se » garnissant les mains d'autant de bien appartenant à leur maître, comme ils s'imaginent en » être nécessaire pour égaler lesdits gages à leur » peine ? — Ils le peuvent en quelques rencontres, comme lorsqu'ils sont si pauvres en cherchant condition, qu'ils ont été obligés d'accepter » l'offre qu'on leur a faite, et que les autres valets de leur sorte gagnent davantage ailleurs. »

« Voilà justement le passage de Jean d'Alba ! s'écrie Pascal. Ce Jean d'Alba servait les Pères du collége de Clermont de la rue Saint-Jacques, et, n'étant pas satisfait de ses gages, il lui advint de dérober quelque chose pour se récompenser. Les Pères s'en étant aperçus, le firent mettre en prison, l'accusant de vol domestique. Le procès en fut rapporté au Châtelet le 6 avril 1647. Ce malheureux étant interrogé, avoua qu'il avait pris quelques plats d'étain aux Pères du collége ; mais il soutint qu'il ne les avait pas volés pour cela, rapportant pour sa justification cette doctrine du P. Bauny, qu'il présenta aux juges avec un écrit d'un des Pères sous lequel il avait étudié les cas de conscience, qui lui avait appris la même chose. Sur quoi, M. de Montrouge, l'un des plus considérés de cette compagnie, dit en opinant :

« Qu'il n'était pas d'avis que, sur des écrits de » ces Pères, contenant une doctrine illicite, pernicieuse et contraire à toutes les lois naturelles, » divines et humaines, capable de renverser toutes » les familles, et d'autoriser tous les vols domestiques, on dût absoudre cet accusé ; mais qu'il » était d'avis que ce trop fidèle domestique fût » fouetté devant la porte du collége, par la main » du bourreau, lequel, en même temps, brûlerait » les écrits de ces Pères traitant du larcin, avec » défense à eux de plus enseigner une telle doctrine, sous peine de la vie. »

» On attendait la suite de cet avis, qui fut fort approuvé, ajoute Pascal, lorsqu'il arriva un incident qui fit remettre le jugement de ce procès. — Cependant, le prisonnier disparut, on ne sait comment, sans qu'on parlât plus de cette affaire-là. De sorte que Jean d'Alba sortit, et sans rendre la vaisselle. »

Les Jésuites étaient donc rebutés par le clergé, abandonnés par Rome, mais ils n'en poursuivaient pas moins leur œuvre, en persécutant les religieuses de Port-Royal, qui n'avaient commis d'autre crime que celui de s'être trouvées quelquefois en relation avec Arnauld, Pascal, Le Maistre de Sacy et d'autres philosophes, et de leur être attachées par les liens de la plus étroite amitié.

Dès le 30 mars de l'année 1656, les persécutions avaient déjà commencé. D'Aubray, lieutenant civil, fut chargé, par ordre de la Cour, de se rendre à Port-Royal-des-Champs, et d'en renvoyer tous ceux qui s'y étaient retirés, ainsi que les enfants qu'on y élevait dans la crainte de Dieu, les uns par charité, les autres à la prière de leurs parents. Cette fois, cependant, le cours des persé-

Digitized by Google

cutions avait été subitement interrompu par un événement assez remarquable. Mlle Perier, nièce de Pascal, habitait Port-Royal à titre de pensionnaire.

« Elle avait l'œil mangé d'une fistule lacrymale, dont l'humeur était si maligne, qu'elle lui avait carié l'os du nez et du palais, et tombait dans la bouche. On voulait lui appliquer le feu, afin d'empêcher que le mal ne gagnât davantage, et l'on avait écrit à son père, qui était en province, pour qu'il vînt assister à cette opération. Mais une religieuse, ayant eu compassion de cette enfant, lui fit baiser la sainte épine de la couronne du Sauveur qu'on avait à Port-Royal; elle guérit subitement, et quand les chirurgiens vinrent pour faire l'opération, ils furent dans le dernier étonnement de voir que l'œil malade, ou plutôt qui n'existait plus, était remplacé et aussi sain que l'autre. Ce miracle, après avoir été attesté par les chirurgiens et les médecins, fut publié par un mandement des grands-vicaires du cardinal de Retz, qui ordonnèrent des prières en actions de grâce. Tout Paris accourut à Port-Royal pour voir la personne qui avait été guérie, et ce fait fut reconnu de tout le monde (1). »

Ce miracle étonna d'autant plus, que depuis longtemps on en faisait peu. Toutefois, les Jésuites en tirèrent cette conclusion singulière, que les religieuses de Port-Royal étaient évidemment hérétiques, Dieu ne faisant de miracles que pour convertir ceux qui ne croient point. Quoi qu'il en soit, cet événement ralentit les violences, qui ne furent guère reprises que vers l'année 1661. Mais, à cette époque, la perte de Port-Royal fut décidément résolue dans le conseil du roi, le mercredi saint, 13 avril. On ne voulait plus attendre davantage, et, pendant que, le 23 du même mois, le lieutenant civil se rendait à Port-Royal-de-Paris, et en faisait sortir toutes les pensionnaires, un commissaire en faisait autant à Port-Royal-des-Champs.

Mais ce n'était point encore assez.

Le lecteur n'a pas sans doute perdu de vue le formulaire dont il a été question plus haut. Ce formulaire était une condamnation des cinq propositions contenues dans le livre de Jansénius. Il ne suffit pas aux Jésuites de chasser de leur demeure les pensionnaires de Port-Royal, ils voulurent encore exiger des religieuses de ce saint établissement, la signature du formulaire dont il s'agit. La Mère Angélique, réformatrice de Port-Royal, venait de mourir au milieu de ces troubles, et sa succession était vivement disputée par la sœur Flavie Passart et la sœur Dorothée Perdeau. Lorsque M. de Péréfixe, archevêque de Paris, voulut, par un mandement du 16 juin 1664, réclamer la signature du formulaire, les religieuses de Port-Royal tentèrent vainement de s'y refuser, et ne s'y soumirent enfin qu'en faisant accompagner leur signature d'une protestation par laquelle elles déclaraient que, *par rapport* AU FAIT, *elles n'en formaient aucun jugement, mais qu'elles demeuraient dans le respect et le silence conformes à leur condition et à leur état.*

Cette protestation n'avait aucun caractère bien dangereux; cependant les Jésuites furent loin de s'en contenter. L'archevêque persista sur leurs instances, à demander une signature pure et simple, et, sur le refus des religieuses, il leur interdit l'usage des sacrements, et les déclara privées de voix actives et passives. Ceci se passait le 20 août; le 26, sans aucune procédure juridique, l'archevêque retourna à Port-Royal-de-Paris, accompagné du lieutenant civil d'Aubray, du chevalier du guet, d'exempts et de deux cents gardes, et enleva douze religieuses, parmi lesquelles se trouvaient l'abbesse, la prieure, la Mère Agnès, sœur de la Mère Angélique, la Mère Angélique de Saint-Jean, sa mère, qui était en même temps fille d'Arnauld d'Andilly. Il les fit conduire dans divers monastères, où elles furent privées de tout commerce au-dedans et au-dehors.

Au mois de novembre suivant, l'archevêque renouvela la même expédition contre les religieuses de Port-Royal-des-Champs. Il espérait, en les isolant ainsi, échapper à cette unanimité de refus qui l'avait si fort irrité. Ces malheu-

(1) *Catéchisme historique et dogmatique.*

Digitized by Google

reuses femmes, éloignées de la sorte de toute communication et de tout conseil, devaient en effet, selon toute probabilité, renoncer à une résistance devenue désormais inutile. Pourtant, l'archevêque n'obtint pas de ses violences tout le succès qu'il en pouvait espérer. La plupart des religieuses continuèrent de refuser la signature pure et simple, et quelques-unes seulement, une dixaine peut-être, parmi lesquelles on distinguait au premier rang la sœur Flavie Passart et la sœur Dorothée Perdeau, se soumirent aveuglément à tout ce qu'on voulut exiger d'elles. Ce qu'il y a de bien singulier dans cette persécution, ce qui accuse hautement l'injustice et la déloyauté de M. de Péréfixe, c'est qu'après les visites qu'il fit lui-même à Port-Royal-de-Paris et à Port-Royal-des-Champs, ce prélat ne put s'empêcher d'avouer qu'il n'avait rien trouvé que de régulier et d'édifiant dans ces deux monastères, et qu'il a dit souvent, dans la suite, que ces filles étaient pures comme des anges. — Il ajoutait, toutefois, qu'elles étaient orgueilleuses comme des démons.

M. de Péréfixe s'apercevant que les violences n'aboutissaient à rien, et désespérant de ramener à une soumission entière ces filles *orgueilleuses comme des démons*, crut devoir renvoyer à Port-Royal-des-Champs toutes les récalcitrantes. Cette maison se composait alors de soixante et onze religieuses de cœur et de dix-sept converses. Il y fit mettre en même temps, une garnison de quatre gardes-du-corps, qui s'emparèrent des portes, tant au dedans des jardins, où ils se promenaient nuit et jour, qu'au dehors de la maison, et qui y demeurèrent jusqu'au mois de février 1669, c'est-à-dire trois ans et sept mois. Monsieur de Paris y plaça également des tourières et des ecclésiastiques, dont quelques-uns causaient la plus vive douleur aux religieuses *par la licence de leurs mœurs*. Les affaires restèrent à peu-près dans cet état jusqu'au moment de la paix de Clément IX, dont nous parlerons plus loin.

A la vérité, ce n'étaient pas seulement les religieuses que l'on tenait à persécuter, ni la signature du formulaire que l'on tenait à obtenir. Derrière Port-Royal, il y avait quelques hommes résolus, des philosophes qui troublaient les Jésuites dans l'accomplissement de leurs fonctions. On n'était pas bien sûr que Pascal fût l'auteur des *Lettres provinciales;* malgré le succès de ces lettres, et bien qu'il eût mis tous les rieurs de son côté, on lui eût fait certainement un mauvais parti, si on avait pu le saisir. Pascal le savait bien, et il ne négligeait aucune des précautions nécessaires pour se soustraire à toutes les recherches. D'Arnauld, de son côté, évitait soigneusement les occasions de sortir de sa retraite. Il n'ignorait pas, lui non plus, que, dans les circonstances présentes, il eût payé cher toute imprudence. Ils eurent, du reste, les uns et les autres, une preuve de la haine qu'on leur portait et des tristes effets qu'elle devait produire.

Le Maistre de Sacy habitait à quelque distance de Port-Royal-des-Champs. Souvent il lui arrivait de quitter sa retraite pour aller consoler et soutenir les solitaires de Port-Royal, qui se trouvaient dispersés dans différents quartiers de Paris. Un jour (on le surveillait depuis longtemps) il fut surpris dans l'exercice de cette charité évangélique, qui lui faisait oublier ses propres douleurs pour ne songer qu'à celle des autres, et, sans égard pour son caractère et pour les services qu'il avait rendus, il fut arrêté et jeté à la Bastille. On tenta vainement de lui arracher l'engagement de ne plus assister de ses conseils les religieuses de Port-Royal; il refusa constamment, et demeura deux ans et demi dans sa prison. Ce ne fut que lorsque la paix fut rendue à l'Eglise par Clément IX, qu'il recouvra sa liberté.

Clément IX changea, pour quelque temps, la face des affaires. En reconnaissant enfin que les écrivains de Port-Royal, étaient et avaient toujours été parfaitement orthodoxes. Les Jésuites ne s'attendaient pas à ce dénouement, et ils en conçurent un profond dépit. De tous côtés, Arnauld reçut les marques les plus flatteuses d'estime et de considération. On rétablit les religieuses dans leur monastère de Port-Royal-des-Champs, dont les portes s'ouvrirent bientôt pour recevoir successivement la duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon et mademoiselle de Vertus

Digitized by Google

son amie. Mais à la mort de la duchesse de Longueville, les persécutions, un instant suspendues, recommencèrent avec une certaine intensité. Les Jésuites étaient doués d'une activité sans seconde ; ils ne voulurent pas se tenir pour battus, et bientôt Arnauld, le chef du mouvement philosophique de l'époque, traqué de toutes parts, rendu suspect, obligé de se cacher pour vivre, se vit contraint de passer dans un pays étranger. Nous ne pouvions mieux terminer ce chapitre, et clore la série des persécutions dont les solitaires de Port-Royal furent les victimes, qu'en rapportant ici ce qu'il dit lui-même dans la conclusion de la nouvelle défense du Nouveau Testament de Mons.

Après y avoir parlé de l'oppression où se trouvaient ceux qui défendaient la vérité, il continue :

« Après tout, néanmoins, nous n'avons pas lieu de nous étonner si fort de cette conduite. Dieu le permet, Dieu l'ordonne, pour le bien de ses élus ; et la considérant dans cette vue, nous ne devons non-seulement pas nous y soumettre, mais l'adorer et baiser la main qui nous frappe. Oui, mon Dieu, j'adore vos voies de miséricorde sur les uns et de justice sur les autres ; j'adore l'infinie variété de vos ordres toujours justes, toujours saints, dans le gouvernement de vos créatures, et anciennes et nouvelles ; c'est-à-dire du monde et de l'Église.

» Ce serait avoir peu de foi dans vos promesses que d'être touché de ce qui se passe dans ces jours de nuage et d'obscurité, *in diebus nubis et caliginis*, comme vous les appelez vous-même dans votre Écriture ; ces temps de troubles et de tempêtes, où il semble que vous abandonniez l'innocence à la fureur des méchants et que vous preniez plaisir à laisser triompher le vice, l'injustice et la violence. Que peuvent-ils faire, après tout, à ceux qui ne mettent leur confiance qu'en vous, et qui n'ont d'amour que pour les biens éternels ?

» Ils surprennent les princes, et leur font prendre pour leurs ennemis leurs plus fidèles serviteurs ; mais le cœur des rois est entre vos mains, et vous pouvez en un moment le changer, en leur découvrant ce qu'on leur cache, et en les détrompant des opinions qu'on leur donne. Que s'il ne vous plaît de dissiper encore ces nuages, ne doit-il pas suffire à vos serviteurs que le fond de leur cœur vous soit connu, en attendant que vous fassiez la grâce aux princes, que l'on irrite contre eux, de pénétrer les artifices dont on les prévient, de n'user de leur pouvoir que pour punir les méchants, et la protection des bons, comme vos Apôtres déclarent que ce n'est que pour cela que vous le leur avez donné ?

» Cependant, on les proscrira, on les bannira, on les privera de la liberté. Un chrétien à qui toute la terre est un lieu d'exil et une prison, peut-il être fort en peine du changement de son cachot ? On vous trouve partout, mon Dieu : au milieu des fers, on est plus libre que les rois mêmes, quand on vous possède. Il n'y a de prison à craindre que celle d'une âme que ses vices et ses passions tiennent resserrée, et empêchent de jouir de la liberté des enfants de Dieu ; et c'est ce qui a fait dire à un de vos saints, que la conscience d'un méchant homme est remplie de ténèbres plus horribles et plus funestes que non-seulement toutes les prisons, mais que l'enfer même : *Horrendis et feralibus tenebris omnes non solum carceres, sed etiam inferos vincet scelerati hominis conscientia.* (Augustin.)

» Mais on pourra bien mourir des fatigues et des travaux qui accompagnent une vie errante. L'évitera-t-on quand on sera plus à son aise ? Un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'est-ce que cela, quand on le compare avec l'éternité ? Vous avez compté nos jours ; on n'est entré dans le monde que quand vous l'avez voulu, et on n'en sort que quand il vous plaît. Les maux de ce monde effrayent quand on les regarde de loin ; on s'y fait quand on y est, et votre grâce rend tout supportable, outre qu'ils sont toujours moindres que ce que nous méritons pour nos péchés. Vous nous avez appris, par votre Apôtre, que tous ceux qui vous servent doivent être disposés à dire comme lui :

« *Je sais vivre pauvrement, je sais vivre dans* » *l'abondance : ayant éprouvé de tout, je suis* » *fait à tout : au bon traitement et à la faim,* » *à l'abondance et à l'indigence ; je puis tout en* » *celui qui me fortifie.* »

Digitized by Google

» Mais combien est-on encore éloigné de l'état de ceux dont ce même Apôtre dit :

« *Qu'ils étaient abandonnés, affligés, persé-* » *cutés, eux dont le monde n'était plus digne,* » *errants dans les déserts et les montagnes, et* » *se retirant dans les antres et dans les cavernes* » *de la terre!* »

» Nous n'avons donc, Seigneur, qu'à reconnaître votre bonté, vous qui avez la condescendance de traiter en faibles ceux que vous connaissez n'avoir pas encore beaucoup de force. Vous accomplissez en leur faveur les promesses de votre Évangile, et vous leur faites trouver, en la place de ce qu'ils ont pu quitter pour l'amour de vous, des pères, des mères, des frères, des sœurs, à qui vous inspirez une charité si tendre envers ceux qu'ils regardent comme souffrant quelque chose pour la vérité, et une grande application à suppléer à leurs besoins, que, par une bonté toute singulière, vous changez les croix mêmes que vous leur imposez en douceurs et en consolation. Mais ils espèrent de votre miséricorde que, si vous les préparez à de plus rudes épreuves, vous leur donnerez aussi plus de grâces et une plus grande abondance de votre esprit, pour les leur faire supporter en vrais chrétiens. C'est l'unique fondement de leur confiance. Car ils savent assez que nous ne pouvons rien sans vous, et que, quelque persuadé que l'on soit des vérités que vous nous faites connaître, on ne les pratique que quand vous les faites passer de l'esprit dans le cœur, et que vous accomplissez ce qu'a dit un de vos saints :

« Que c'est vous seul qui appliquez la volonté » à la bonne œuvre, et qui en aplanissez les diffi» cultés pour la rendre facile à la volonté. — *Qui* » *et voluntatem applicas operi et opus explicas* » *voluntati.* S. Bern. »

» Je suis donc prêt, ô mon Dieu, de vous suivre partout où il vous plaira de me mener; et quand je marcherai parmi les ombres de la mort, je ne craindrai rien, parce que vous me tiendrez par la main. C'est dans cette espérance que je me reposerai; et j'attendrai sans impatience qu'étant fléchi par les prières de tant de bonnes âmes, vous rendiez à votre Église la tranquillité dont elle ne saurait jouir si vous ne faites taire, par l'autorité de votre ministère, les vents impétueux des opinions humaines qui se veulent élever au-dessus des vérités de votre Évangile, et si vous n'apaisez par votre parole les tempêtes qu'excitent les hommes charnels, quand on les trouble dans la possession où ils pensent être de vivre en païens, et de n'attendre pas moins les récompenses de l'autre vie, que vous n'avez promises qu'aux vrais chrétiens. »

« C'est ce que disait M. Arnauld, peu de temps après être de nouveau entré dans un état d'obscurité et de retraite qui dura jusqu'à sa mort, et dont il avait déjà fait un long apprentissage avant la paix de Clément IX. Ainsi, de cinquante et un ans qu'il a vécu, depuis que la persécution s'éleva contre lui au sujet du livre de *la Fréquente Communion*, il en a passé plus de quarante dans les peines et les incommodités d'une vie cachée et en même temps errante, étant souvent obligé de changer d'asile, et y étant presque toujours très-resserré et comme dans des espèces de prisons (1). »

(1) *Catéchisme historique et dogmatique.*

UN DRAME RELIGIEUX

I

Par une sombre soirée du mois de septembre de l'année 1730, vers huit heures environ, une femme d'un âge déjà avancé se trouvait assise dans un appartement élégant, sans être somptueux, et paraissait plongée dans une douce et triste rêverie. Tout était calme au dehors, et l'on n'entendait parfois, à de rares intervalles, que le murmure du vent dans les arbres du jardin qui entourait la demeure dans laquelle se place la première scène de cette histoire. Du reste, le ciel était pur, et, à travers les fenêtres, on pouvait voir, au loin, miroiter les flots de la Méditerranée sous les premiers rayons de la lune.

Mme de Miremont avait environ soixante ans Elle était grande, sèche, avait un regard impérieux, et, malgré les restes de beauté que le temps n'avait pu lui enlever, il était facile de deviner, aux rides profondes qui sillonnaient son visage, à un certain air de tristesse fatale répandu sur son front, quelles douleurs avaient dû secouer son existence, et refroidir et dessécher son cœur.

Il y avait à peu près quinze ans que Mme de Miremont avait perdu son mari, qui occupait alors une haute place dans la magistrature. Cette perte lui avait été doublement sensible. D'abord, parce qu'elle la laissait seule dans la vie, à un âge où le cœur ne forme plus de nouvelles affections; ensuite, parce que la mort de son mari brisait en même temps l'avenir de ses deux enfants. Mme de Miremont avait cependant encore assez de fortune pour subvenir aux frais d'éducation de ces derniers.

Elle fit donner à son fils une instruction solide, et, comme elle avait longtemps rêvé pour lui la gloire militaire, elle le destina, dès ses premiers pas, à la marine. Ce rêve était tout naturel ; Mme de Miremont n'avait jamais quitté Toulon. Elle y était née, elle y avait été élevée; elle ne désirait plus que d'y mourir. Son fils Octave profita vite des leçons que sa mère lui fit donner. Il grandit rapidement en force, en intelligence, en beauté. Il avait à peine quinze ans, qu'il comprenait déjà toute la gravité de sa position, et la responsabilité qu'il aurait un jour à porter.

Octave aimait sa mère.

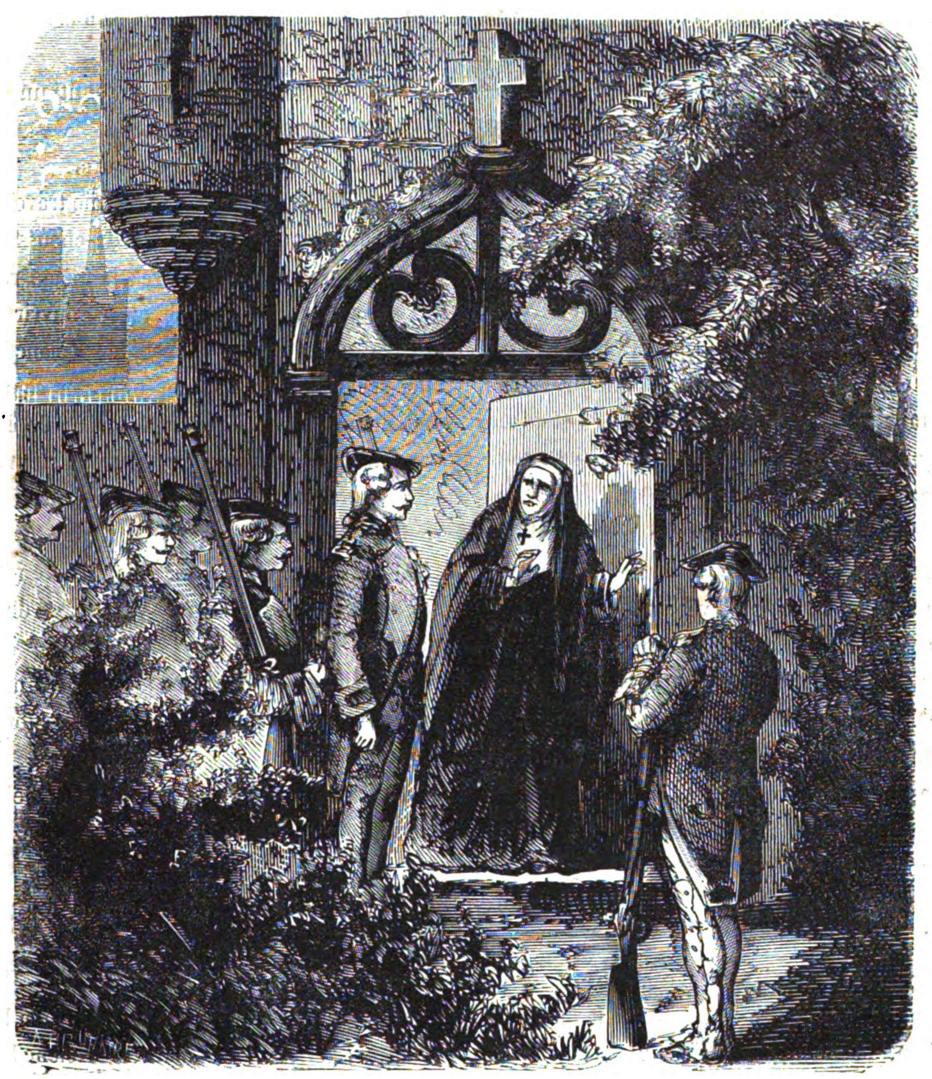
Il l'aimait pour tout le dévouement qu'elle avait eu pour lui, pour tous les sacrifices qu'elle s'était imposés, afin de lui faciliter l'accès aux plus hauts grades de l'arme dans laquelle il allait entrer. A mesure qu'il avança en âge, cet amour ne fit que se développer, jusqu'au moment où il atteignit ses dix-huit ans! Jusque-là, il avait marché droit dans sa vie, sans regarder à côté. Il avait un but, il voulait l'atteindre, il marchait... Les jours, les années passèrent sans qu'il s'en aperçût beaucoup, et, à dix-huit ans, il se trouva étonné lui-même des énormes changements que son caractère et son intelligence avaient subis.

Un jour, pourtant, comme il rentrait chez sa mère, celle-ci courut vers lui, les bras ouverts et la joie dans les yeux, et lui dit, avec une explosion de maternel amour :

— Octave ! Octave ! réjouis-toi, Hélène arrive aujourd'hui... Tu vas voir ta sœur!...

Sa sœur!...

Ce mot produisit un étrange effet sur l'esprit d'Octave. — L'étude et les préoccupations de toutes sortes l'avaient tellement absorbé dès sa plus tendre jeunesse, qu'il savait à peine que sa sœur existât. Depuis longtemps, d'ailleurs, la jeune



Envahissement de Port-Royal (page 68).

fille était au couvent, et il se rappelait confusément l'avoir vue, lorsqu'elle était à peine âgée de cinq ou six ans. Mais, maintenant, elle avait grandi, de son côté aussi, elle s'était développée : d'enfant, elle était devenue jeune fille. C'était une amie que le ciel lui envoyait, à lui qui, jusqu'alors, avait repoussé obstinément la société des jeunes gens de Toulon.

Sa pensée s'arrêta longtemps sur ce nom charmant de sœur, et, d'avance, il se promit de l'aimer avec le même dévouement et la même abnégation que sa mère. Hélène était d'une beauté éclatante: elle avait le port et la taille d'une femme de trente ans; mais, sur son front et dans ses yeux, on lisait la candeur et la naïveté d'un enfant. Elle eut pour son frère toutes les attentions délicates d'une sœur; elle l'entoura de ces mille soins charmants que les femmes seules savent rendre, ces mille riens, enfin, qui troublent le cœur, qui séduisent l'esprit et suffisent pour ravir l'imagination!...

Les jours qu'Hélène passa ainsi entre les deux seuls êtres qu'elle aimât, les deux seuls êtres qu'elle eût encore connus, furent pleins d'enchantement et de bonheur!

Digitized by Google

Malheureusement, Hélène devait repartir presqu'aussitôt et Octave allait s'éloigner pour trois ans. Les adieux furent pénibles et douloureux : on promit de s'écrire souvent; on parla de se réunir pour ne plus se quitter; puis, enfin, les deux enfants partirent, Hélène pour retourner au couvent, Octave pour faire sa première campagne, et Mme de Miremont resta seule.

Ce qui se passa alors dans son cœur serait impossible à dire. Il s'y fit un déchirement affreux ; elle pleura longtemps; elle rappela vainement Hélène et Octave, qui venaient de la quitter, et finit par tomber dans une sorte d'inquiétude et de terreur qui la rendit bientôt insensible à sa propre douleur.

Le jour où nous prenons cette histoire, Mme de Miremont n'avait plus aucune crainte à concevoir sur le sort de son fils ; il venait d'arriver après trois ans d'absence, et devait désormais rester auprès d'elle. Cependant, la mère d'Hélène était loin d'être rassurée. Depuis quelques jours, un pressentiment fatal pesait sur elle, et empoisonnait ses joies les plus pures et les plus saintes.

L'appartement dans lequel se trouvait Mme de Miremont ouvrait, par une porte à deux battants, sur une antichambre, laquelle donnait sur le palier d'un premier étage. Ainsi que nous l'avons dit, l'appartement était élégant sans luxe. A gauche de la porte d'entrée se trouvait un lit de repos; plus loin, du même côté, la cheminée surmontée d'ornements, style régence ; en face, la fenêtre ; enfin, vis-à-vis la cheminée, dans la cloison opposée, s'ouvrait une porte qui donnait dans les autres appartements de Mme de Miremont.

Il y avait déjà longtemps que Mme de Miremont conservait son attitude pensive et recueillie, lorsqu'à travers les plaintes confuses du vent dans les arbres du jardin, elle crut démêler un bruit plus distinct. Elle écouta et tressaillit. Ce n'était pas la peur qui la faisait ainsi trembler ; c'était encore ce pressentiment funeste qui ne l'avait pas quittée depuis quelques jours, et qui, en ce moment, lui jetait au cœur encore plus de terreur et d'épouvante.

On venait de s'arrêter à la porte de la maison, et on avait frappé.

Elle entendit la porte s'ouvrir, et, presque aussitôt, un cri de surprise échapper à celui qui l'avait ouverte.

Elle se leva, pâle d'effroi, et sentit un frisson glacé courir sous ses cheveux.

Cependant, elle écoutait toujours...

Elle entendit les pas d'une femme traverser rapidement le corridor du rez-de-chaussée ; elle entendit monter l'escalier avec la même rapidité, ouvrir la porte de l'antichambre, ouvrir encore celle du salon, et, au moment de s'élancer pour aller recevoir cette femme, que son cœur avait déjà nommée, elle s'arrêta au milieu de l'appartement, tremblante, effarée, reconnaissant à peine Hélène, qui venait de tomber à genoux sur le seuil.

— Ma mère ! s'écria la jeune fille, en tendant ses deux bras suppliants vers Mme de Miremont.

— Hélène ! fit celle-ci en joignant ses mains, et en levant les yeux au ciel, par un mouvement désespéré.

— Ma mère ! ma mère ! répéta Hélène avec la même voix pleine de larmes. Oh ! venez m'embrasser, ou je vais mourir...

Mme de Miremont se précipita aussitôt vers sa fille, qu'elle prit dans ses bras, et l'entraîna, presque mourante sur le lit de repos.

— Mais qu'y a-t-il donc, Hélène, mon Dieu ! et pourquoi parles-tu de mourir ? Hélène ! ne me cache rien, qu'arrive-t-il ?

Cependant, la jeune fille semblait recouvrer peu à peu ses forces et sa raison. L'égarement qui l'avait poussée en avant, et l'avait jetée aux pieds de sa mère, dès qu'elle l'avait aperçue, se dissipa peu à peu, et elle recouvra bientôt toute sa présence d'esprit.

— Où suis-je, mon Dieu ! s'écria-t-elle en jetant autour d'elle un regard épouvanté. Qui m'a conduite ici ? Pourquoi ne suis-je point restée au couvent ?...

Et en parlant ainsi, elle passa convulsivement ses deux mains sur son front et sur ses joues, et, comme frappée d'une idée soudaine, elle cacha sa tête dans les bras de sa mère, en poussant un cri déchirant.

Digitized by Google

Mme de Miremont ne savait que penser de tout ceci. Elle pressa sa fille de questions, la supplia de parler, et ce ne fut que vaincue par les instances réitérées de sa mère, brisée d'ailleurs par les fatigues et les souffrances qui l'avaient abreuvée, qu'elle se décida enfin à tout avouer.

— Oh! je n'oserai jamais... je n'oserai jamais... dit-elle d'abord, en sanglotant.

— Ne suis-je pas ta mère? répondit Mme de Miremont, et ne peux-tu pas tout me dire, à moi?

— C'est affreux! infâme! Oh! ma mère, vous ne savez point encore combien votre fille est malheureuse!

— Parle! mon enfant.

— Eh bien...

— Parle.

— Ma mère, votre enfant est déshonorée!...

— Que dis-tu?

— La vérité.

— Tu mens!... Oh! tu mens!...

Un douloureux sourire effleura les blanches lèvres d'Hélène; et croisant ses deux bras sur son sein :

— Oh! dit-elle, on ne joue pas avec son propre honneur!

Mme de Miremont était terrifiée; son regard à moitié effaré parcourait l'appartement, sans en distinguer les contours. Tout semblait tourner autour d'elle, et son cœur était livré à mille indécisions.

— Et quel est son nom? demanda-t-elle enfin doucement à sa fille.

— Gérard, répondit celle-ci en frissonnant.

— Et pourquoi as-tu ainsi quitté le couvent, seule, et à cette heure de nuit?

— Pourquoi? ma mère, pourquoi? Oh! parce que, ce soir, je devais aller le rejoindre au rendez-vous qu'il m'avait donné, et que tous les deux nous devions partir pour toujours!...

Hélène avait à peine achevé ces paroles, que la porte latérale qui donnait dans les appartements de Mme de Miremont s'ouvrit lentement, et qu'Octave s'avança vers les deux femmes. Lui aussi était pâle, et ses yeux étaient brûlés par deux larmes que la colère et l'indignation y avaient retenues.

— Hélène! dit Octave d'une voix ferme, qu'il cherchait en vain à rendre douce, quelle est l'heure de votre rendez-vous?

— Neuf heures! répondit Hélène, en se resserrant avec épouvante contre sa mère.

— Et le lieu?

— A dix minutes du couvent, sur la route de Paris!...

Après avoir échangé ces quelques paroles, Octave disparut, et l'on entendit bientôt le bruit de ses pas mourir dans le lointain.

En quittant la demeure de sa mère, Octave prit immédiatement le chemin du couvent d'Hélène, et pressa le pas; car l'heure était déjà avancée, et il craignait d'arriver trop tard au rendez-vous. Il ne connaissait aucune des circonstances du déshonneur de sa sœur; mais il savait qu'un homme avait lâchement abusé de la candeur et de l'innocence de la pauvre Hélène, que cet homme s'appelait Gérard, et qu'il devait se trouver dans une demi-heure à dix minutes d'un couvent qu'il connaissait, sur la route de Paris.

Une sourde colère grondait dans son cœur, et la bise qui fouettait son visage était impuissante à refroidir son sang qui brûlait ses veines. Sa marche rapide et précipitée semblait, au contraire, rendre son indignation plus vive et son ardeur de vengeance plus profonde. Il avait à traverser la plupart des rues de Toulon; mais, comme il désirait ne point être vu, il prit un chemin détourné qui le conduisit, en moins d'un quart d'heure, à l'endroit qui lui avait été indiqué par Hélène.

Il n'y avait personne.

Cela l'étonna peu, car l'heure n'était point encore sonnée. Il se cacha derrière un bouquet de broussailles qui bordait la route, et attendit.

Les secondes et les minutes passèrent sans amener aucun incident; la route était déserte, la campagne silencieuse. Il entendait les battements de son cœur se répondre avec précipitation, et une pulsation puissante battre ardemment ses tempes. — Cependant, il demeura pour ainsi dire calme. — Sa pensée ne s'amusa pas à retourner en arrière; il fit cet effort sublime d'oublier Hélène et son déshonneur, sa mère et son affreuse douleur,

Digitized by Google

pour ne songer qu'à l'homme qui allait venir, et rassembler toutes ses forces, afin de se trouver prêt lorsqu'il le sentirait au bout de son épée.

Enfin, neuf heures sonnèrent à toutes les horloges de Toulon. Octave les entendit s'envoler une à une pour s'éteindre dans l'espace, et son cœur sembla bondir autant de fois dans sa poitrine, à ce signal si impatiemment attendu.

Neuf heures, c'était la vengeance! — Neuf heures, c'était l'instant terrible où il allait enfin fouiller avec son épée la poitrine de l'homme sans cœur, qui avait eu assez de lâcheté et d'infamie pour oser souiller, en un jour, cette blanche couronne de pureté qui parait naguère le front d'Hélène!

Tout à coup, il tressaillit... Sa main s'appuya avec force sur la poignée de son épée, et il se cacha davantage encore derrière le bouquet de broussailles.

Un homme venait de paraître au bout de la route.

Cet homme portait le costume obligé de tous les amoureux en bonne fortune. Son chapeau lui cachait le visage, son manteau cachait ses formes. A mesure qu'il avançait, les yeux d'Octave le suivaient ardemment dans l'ombre, et semblaient l'attirer avec une souveraine fascination. Lorsqu'il arriva en face de l'endroit où le jeune officier de marine se trouvait blotti, son regard se promena avec hésitation de tous côtés; et, comme il ne vit rien remuer, il prit le parti de s'asseoir sur le revers de la route, et d'attendre. Octave saisit ce moment favorable, quitta sa retraite, et, sautant lestement le fossé qui se trouvait entre lui et le chemin, il alla tomber à deux pas de l'inconnu. Celui-ci se redressa de toute sa hauteur, recula de quelques pas, et sembla chercher, de sa main tremblante, quelque objet caché sous son manteau.

— Qui va là! s'écria-t-il avant de se mettre en défense, et qui êtes-vous, ami ou ennemi?

— Ce n'est pas moi que vous attendiez! répondit Octave d'un ton railleur.

— Je n'attendais personne, repartit brusquement l'inconnu.

— Tant mieux, si cela est vrai, poursuivit le jeune de Miremont; car, dans ce cas, je n'aurai point affaire à vous!

— Je vois, fit l'inconnu, que c'est vous qui attendez quelqu'un.

— Peut-être...

— Et peut-on savoir quelle est cette personne, objecta le mystérieux personnage, qui croyait peut-être avoir affaire à un rival.

— Cette personne, répondit Octave d'une voix acérée, cet homme s'appelle Gérard, monsieur, et s'il lui reste au cœur encore un peu d'honneur et de loyauté, il faudra bien qu'il croise son épée contre la mienne, quand je lui aurai dit mon nom!...

— Quel est donc votre nom?

— Le vôtre, d'abord, monsieur?

— Qu'importe que je le dise? Ne le savez-vous pas?

— Gérard! n'est-ce pas?...

— Précisément.

— Misérable!...

— Qu'avez-vous!

— Ce que j'ai?

— Qui êtes-vous?

— Qui je suis, monsieur? Ah! vous me demandez qui je suis, et vous osez me dire, à moi, que vous vous appelez Gérard! Mon nom, monsieur, était un nom honorable, et vous l'avez déshonoré; ma famille était une famille respectée, et vous avez éloigné d'elle la considération et le respect. Moi, j'avais acheté, au prix de nobles fatigues et de glorieux services les insignes que je porte, et voilà maintenant ce que j'en puis faire... Mais, en versant la honte et l'infamie sur ma famille et sur mon nom, vous m'avez fait tellement descendre du rang que j'occupais, que me voici maintenant votre égal, et, puisque je vous tiens au bout de mon épée, ma vie vaut la vôtre; défendez-vous!

Octave était arrivé au paroxysme de la colère; il avait tiré son épée, et, se mettant en garde, il fouettait de la pointe le manteau de Gérard, qui restait debout et impassible devant cette provocation insultante.

— Eh bien! lui dit Octave avec impatience,

Digitized by Google

qu'attendez-vous, monsieur? Et faudra-t-il, pour vous forcer à vous mettre en garde, que je vous soufflette du plat de mon épée?

L'inconnu, pour toute réponse, rejeta son manteau en arrière, et laissa voir un costume complet de Jésuite....

— Que veut dire ceci?... s'écria le jeune de Miremont, qui laissa son épée s'échapper à ce spectacle inattendu.

— Ceci veut dire, répondit le P. Gérard, que j'appartiens à un ordre religieux qui m'interdit le duel, et que je ne puis vous rendre raison de l'injure que vous croyez avoir reçue...

Octave demeura atterré à cette révélation; sa colère s'était apaisée tout à coup, et avait fait place à une sourde indignation. Pour la première fois, la pensée d'Hélène traversa son esprit, et il songea à l'affreux isolement auquel elle allait être réduite dans l'avenir. Une douloureuse pitié descendit dans son cœur, et y ouvrit une source abondante de larmes.

— Hélène! Hélène! murmura-t-il avec accablement, quel vertige insensé s'est donc emparé de ton âme, pauvre enfant! Quelle fascination infernale t'a donc poussée au mal!...

Octave passa rapidement la main sur ses yeux, et, faisant un effort magnanime sur lui-même, imposant silence à cette voix impérieuse qui montait de son cœur et criait vengeance, il fit quelques pas en avant et s'approcha du P. Gérard, qui demeurait toujours dans la même attitude.

Seulement, quelque chose brillait dans sa main, — c'était un poignard.

Le regard d'Octave vint, par hasard, à se fixer sur cette arme, et il s'arrêta. Cette vue sembla changer tout à coup le cours de ses résolutions; un sourire méprisant passa sur sa lèvre crispée, et il ramassa son épée, qu'il remit au fourreau avec un calme effrayant.

— Avant de vous avoir rencontré, dit-il au P. Gérard, je ne me serais jamais imaginé qu'un homme pût pousser si loin la lâcheté, l'infamie et l'oubli de toute pudeur! Désormais, je saurai apprécier à sa juste valeur la réputation de sainteté que les Révérends Pères se sont faite. J'accepterai la honte que vous avez imprimée à ma famille et à mon nom; mais je jure Dieu, monsieur, que cette honte, vous la partagerez; et, dès ce moment, je consacre tous les jours de ma vie aux soins d'une vengeance éclatante, qui, j'espère, ne me manquera pas!

En disant ces mots, Octave reprit le chemin de Toulon, et regagna la demeure où il avait laissé Hélène et sa mère.

En entrant dans le salon, il les trouva toutes les deux, le visage baigné de larmes, mais agenouillées et priant Dieu.

A partir de ce jour, Octave se consacra, ainsi qu'il l'avait annoncé, tout entier à sa vengeance. Il fit de nombreuses démarches, raconta à tous ceux qui voulurent l'entendre sa honte et son déshonneur, et réclama justice pour un fait aussi scandaleux. Mais les Jésuites se tenaient sur leurs gardes; ils avaient de nombreuses sympathies dans la ville; ils se mirent en campagne pendant plusieurs mois, intriguèrent de tous côtés, et réunirent autour d'eux le plus de partisans qu'ils purent. A cette époque, leur réputation n'avait point encore subi les atteintes sous lesquelles elle devait succomber plus tard, et ils jouissaient auprès des hauts personnages de la magistrature locale, d'une influence pour ainsi dire sans bornes. Les faits allégués par le jeune de Miremont furent presque révoqués en doute par les personnes auxquelles il s'adressa, et peu s'en fallut qu'on ne l'accusât d'exagération, dans une affaire où il s'agissait pour lui de la perte irréparable de l'honneur de sa sœur.

Le P. Gérard avait disparu; on savait qu'il était en France, mais on ignorait l'endroit qu'il avait choisi pour sa retraite. Les Jésuites l'avaient fait disparaître, pensant que c'était le seul moyen d'étouffer l'affaire; mais le jeune Octave veillait, et, pendant que sa mère et sa sœur passaient leurs nuits dans les larmes, il redoublait de persévérance et d'activité pour assurer le succès de son entreprise.

Digitized by Google

II

Quelques mois s'étaient écoulés sans apporter de changement à la position désespérée de la famille de Miremont.

Mme de Miremont s'était cloîtrée avec sa fille, et avait rompu tout commerce avec le monde; elle voyait peu son fils. Octave vivait retiré de son côté, et ne sortait que pour les soins à donner à son projet de vengeance. A tout prix, il voulait obtenir une condamnation éclatante qui, en même temps qu'elle apprendrait à tous le déshonneur de sa sœur, ferait connaître l'infamie sous laquelle elle avait succombé. Il n'avait plus rien à perdre désormais; son seul but maintenant, le seul espoir de sa vie, ce n'était point de réhabiliter Hélène, mais bien d'excuser sa faute, en révélant dans quelles circonstances elle l'avait commise.

Il s'était adressé à M. le président de Brest, et il faut dire, à la louange de ce dernier, qu'il fit tout ce qu'il put pour le succès de l'entreprise du jeune Octave. Mais il avait à lutter contre des adversaires remuants, et la plus grande circonspection était nécessaire. Octave, cependant, ne perdait pas courage; il se sentait soutenu davantage, de jour en jour, par l'opinion publique qui commençait à s'éclairer, et il espérait que la réparation qu'il demandait ne lui serait pas longtemps refusée.

Un jour, il y avait déjà quelque temps qu'il n'avait visité M. le président de Brest, il alla le voir.

Le président était seul; il le reçut. Octave remarqua, dès le premier pas qu'il fit dans le cabinet, que sa physionomie était, ce jour-là, particulièrement sombre, et, sans se rendre compte de cette impression, il en ressentit une secrète épouvante.

— C'est vous, monsieur de Miremont, dit le président dès qu'il vit entrer Octave, Dieu soit loué! J'allais vous envoyer chercher...

— Est-il donc arrivé quelque nouveau malheur? demanda Octave, qui sentit passer un frisson sur tous ses membres.

— Oui, repartit le président, un événement fâcheux, et qui donne, une fois de plus, la mesure de l'audace et de l'impudeur des hommes auxquels nous nous sommes attaqués!

— Qu'est-ce donc?...

— Nos ennemis ont, à ce qu'il paraît, eu peur un instant de nos révélations; ils se sont émus du scandale que nous allions causer, et ont apprêté des armes aussi funestes pour nous qu'elles leur sont familières...

— De quelles armes voulez-vous parler, monsieur le président?...

— L'arme puissante et terrible de la calomnie!...

— Et comment peuvent-ils calomnier une famille qui a publié elle-même sa honte avec tant d'éclat?...

— En l'accusant, ou d'être folle, ou d'être possédée...

— Ils ont dit cela!...

— Ils l'ont dit...

— Mais, de quel secours cette calomnie peut-elle être? Que ma sœur soit folle ou qu'elle soit possédée... l'infamie de leur conduite n'en subsiste pas moins; ils n'en doivent pas moins rendre compte aujourd'hui à la justice humaine, plus tard à la justice divine...

— Peut-être...

— Comment!...

— Vous ne connaissez pas, Octave, la ruse et la dissimulation profondes de ces hommes; vous vous êtes attaqués à eux, ils vous abreuveront de chagrins de toutes sortes, et vous amèneront, à force de dégoûts, à renoncer à votre projet, dans votre intérêt, dans celui de votre mère, dans celui de votre sœur, surtout!...

— Mais qu'y a-t-il donc? Qu'est-il arrivé? Quelle est cette nouvelle machination? demanda Octave, qui se débattait au milieu de la plus cruelle anxiété.

— Il y a, mon cher ami, répondit le président, que votre sœur va être arrêtée...

— Ma sœur!...

— Avant une heure!...

— En êtes-vous sûr?...

Digitized by Google

— Trop sûr, hélas! car moi, depuis longtemps, je connais les hommes auxquels vous avez affaire!...

— Ah! qu'ils soient donc maudits!... s'écria Octave avec exaspération, car ils me pousseront au meurtre, je vous l'assure!

Le président chercha à contenir Octave; mais le jeune homme s'arracha violemment de ses bras, et, sans savoir où il allait, il se mit à courir, traversa les rues de Toulon en prononçant des paroles insensées, et arriva chez lui haletant, effaré, presque fou...

Il ne trouva que sa mère...

Hélène, contre laquelle un mandat d'arrêt avait été lancé, venait d'être emmenée malgré ses larmes et ses prières!

Octave demeura sans force et sans cri devant ce nouveau malheur, et ne trouva aucune parole pour consoler l'affreuse douleur de sa mère, qui venait de se jeter, éperdue, dans ses bras.

Cependant, Mlle de Miremont avait été incarcérée, et la grand'chambre du Parlement s'occupa bientôt activement de l'affaire. Ce qu'il y avait de particulier, ce qui prouve de quelle énorme influence ont joui les Révérends Pères, c'est que le P. Gérard n'avait nullement été inquiété, et qu'il restait libre.

Les débats de cette affaire révélèrent les actes les plus odieux. — Gérard fut successivement accusé et convaincu des crimes de sortilége, d'inceste spirituel, d'avortement et de subornation de témoins! On raconta là toute cette touchante histoire d'Hélène, et les séductions horribles dont elle avait été victime, et cette fascination diabolique sous laquelle elle avait succombé. Nous ne faisons point de l'horreur à plaisir. Ce que nous racontons est historique, et les faits les plus graves sont peut-être ceux qui sont le mieux prouvés. Le peuple s'assemblait en foule autour du tribunal où se jugeait cette affaire, et les bruits les plus sinistres y soulevaient l'indignation et la colère dans tous les cœurs honnêtes : chaque jour, c'était une nouvelle infamie qui arrivait à la connaissance des auditeurs passionnés de ce drame religieux; chaque jour, c'était une nouvelle raison de haïr et de maudire l'homme à robe noire qui avait si lâchement abusé de la foi naïve de la pauvre Hélène.

Hélène était radieusement belle, et sa beauté n'était peut-être pas tout à fait étrangère à la pitié universelle qu'inspiraient ses malheurs; elle avait bien changé, cependant; mais le courage, et peut-être aussi la honte, avaient doublé ses forces, et donné à sa physionomie une expression plus touchante, un éclat plus vif. C'était une lamentable histoire que la sienne; et, bien qu'elle eût succombé, bien qu'elle eût perdu cette innocence sainte qui est la plus belle parure des femmes, il ne s'élevait autour d'elle qu'un concert unanime de compassion et de pitié! D'ailleurs, nul n'ignorait le noble et courageux dévouement de son frère, l'immense douleur de Mme de Miremont, et l'on ne savait lequel plaindre le plus des êtres qui composaient cette famille infortunée, du frère, de la sœur ou de la mère!

Les Jésuites étaient loin de s'émouvoir de ces imprécations qui montaient de la foule et les accusaient ouvertement; ce n'était pas la première fois que de semblables menaces frappaient leurs oreilles : à chaque murmure, ils souriaient, et attendaient avec confiance le résultat des débats. Le procureur général leur était dévoué, et tout portait à croire que la Cour prendrait des conclusions favorables à la Compagnie!

Cependant, les juges avaient été vivement émus au récit des malheurs d'Hélène; on avait raconté que le P. Gérard, qui était recteur du séminaire dans lequel Mlle de Miremont avait été placée, n'avait pas tardé à la remarquer. Le P. Gérard était jeune encore, Mlle de Miremont était innocente, et ne savait rien des choses de la vie. Elle n'avait jamais quitté sa mère; elle avait vécu près d'elle ses plus pures, ses plus chastes années, sans se douter des passions mauvaises qui peuvent entrer au cœur de l'homme. Le P. Gérard jouissait, au surplus, d'une telle réputation de sainteté, qu'elle n'eût jamais osé se défier de lui, et lui supposer des intentions de libertinage, que, d'ailleurs, elle était trop ignorante pour deviner. C'est au nom de la justice divine que le P. Gérard ne

Digitized by Google

cessait de lui parler de son amour, et la jeune fille ne s'effrayait ni de l'exagération de ses paroles, ni du feu singulier qu'elle voyait briller dans ses regards, ni de la fièvre que trahissaient ses gestes.

Le P. Gérard avait continué sa comédie, en invoquant toujours la justice divine, et c'est au nom de Dieu même qu'il avait consommé le déshonneur de la pauvre enfant !...

La Cour écouta ce récit avec des tressaillements d'indignation, et, lorsque le procureur général se leva, et demanda que M[lle] de Miremont fût condamnée à *faire amende honorable devant la porte de l'église de Saint-Sauveur, pour être de là* PENDUE ET ÉTRANGLÉE, un violent murmure lui répondit, et Octave, qui se trouvait présent à l'audience, poussa un cri horrible qui lui glaça le sang dans les veines.

L'arrêt ne fut point rendu conformément aux conclusions du procureur général. M[lle] de Miremont fut renvoyée à sa mère, et le P. Gérard *acquitté!!!*

Les Jésuites n'avaient pas eu tort d'espérer.

Lorsque le peuple connut l'arrêt qui venait d'être rendu, il contint son étonnement, et attendit la sortie du P. Gérard.

Le lion attendait sa proie...

Le Jésuite, lui, abandonnait le tribunal, joyeux, content peut-être, dans sa clémence, que M[lle] de Miremont ne fût point condamnée à être étranglée, lorsque, tout à coup, il se trouva en face du peuple.

Le peuple est implacable, et il attendait! — Dès qu'il vit une robe noire, il rugit et s'élança.

Heureusement pour le P. Gérard, sa situation désespérée l'inspira, et il en fut quitte pour quelques injures, quelques huées, en criant à ceux qui voulaient le frapper, qu'il n'était point le P. Gérard.

Cette fraude le sauva.

On assure même qu'il mourut en paix dans un âge fort avancé.

LES PARLEMENTS ET LES JÉSUITES

Lutte des Parlements contre l'Ordre des Jésuites. — La déclaration de 1682. — Louis XV. — François Damiens attente à la vie du roi. — Son procès. — Les Jésuites banqueroutiers. — Le R. P. Lavalette. Premières attaques des Parlements contre les Jésuites. — Unanimité des plaintes contre l'Ordre. — Persécutions contre le procureur général La Châlotais. — Assemblées secrètes des Jésuites à Rennes. — Abolition de l'Ordre par le pape Clément XIV.

Nous n'avons point eu l'intention, en commençant cette histoire des Jésuites, de raconter une à une toutes les circonstances de ce drame immense, qui embrasse à lui seul l'histoire de toutes les parties du monde. Jusqu'à présent, nous avons montré les disciples de Loyola, dans le passé, aux prises, ici, avec les besoins moraux, là, avec les besoins matériels des temps et des peuples; soulevant de toutes parts, autour d'eux, une réprobation en quelque sorte instinctive; luttant courageusement avec les passions de tous les partis, les excitant ou les réprimant à leur gré, sortant de ces combats acharnés souvent battus, rarement vainqueurs! Aucune autre société ne nous offre un semblable spectacle, ni une telle audace, ni une telle persévérance, et l'on doute, en suivant

Digitized by Google



Les règles de l'Ordre auquel j'appartiens défendent le duel (page 77).

leur marche, que l'on pourrait considérer comme fatale, si ces hommes viennent réellement de Dieu, ou s'ils ont été envoyés par l'enfer!

Cependant, l'opposition qui s'était manifestée à leurs débuts n'avait fait que grandir et se développer. A l'époque où nous allons les reprendre, les deux partis sont en présence, et nul ne se fait illusion à ce sujet; de tous côtés, les Jésuites sont les plus forts, car ils ont l'oreille des grands et des rois! Mais les débats de Port-Royal ont porté des fruits salutaires, et les *Provinciales* de Pascal ont rudement ébranlé leur crédit et leur influence!

D'ailleurs, les grands disparaissent peu à peu. Richelieu (1) a passé le terrible niveau sur cette aristocratie dorée qui, naguère encore, faisait l'orgueil de la France, et qui n'en est plus, à cette heure, que la honte!... Il s'organise, dans les

(1) Le cardinal Richelieu connaissait bien, lui, la Société de Jésus. Voici ce qu'il dit à leur sujet :

« Une Compagnie qui se gouverne, plus qu'aucune autre n'a jamais fait, par les lois de la prudence, et qui, se donnant à Dieu sans se priver des choses du monde, vit dans une si parfaite correspondance, qu'il semble qu'un même esprit anime tout son corps ; une Compagnie qui est soumise par un vœu d'obéissance aveugle à un chef perpétuel, ne peut, selon les lois d'une bonne politique, être beaucoup autorisée dans un

couches inférieures de la société, une nouvelle classe d'hommes sceptiques, difficiles à entraîner, peu enthousiastes, froids, positifs et railleurs. Le temps de la poésie chevaleresque a cessé; maintenant, voici venir le règne de la réalité : ce sont les philosophes du XVIIe siècle qui l'ont annoncé ; ceux du XVIIIe le prépareront ! Déjà la bourgeoisie s'avance pour prendre la place que la noblesse a abandonnée, et, derrière elle, le peuple la suit et la surveille !

Nous ne retracerons pas les horreurs qui ont signalé une partie du règne de Louis XIV. En 1685, la France pouvait espérer encore quelques jours heureux; Colbert mourut. Louvois le remplaça, et, avec l'aide de Mme de Maintenon et des Jésuites, qui avaient su se glisser jusque sur les marches du trône, en flattant la maîtresse du roi, les boucheries religieuses ne tardèrent pas à recommencer. Colbert s'était opposé de toutes ses forces, pendant sa vie, à la révocation de l'édit de Nantes; dès qu'il fut mort, ses successeurs se mirent à l'œuvre, et obtinrent en peu de temps ce que l'on n'avait jamais pu obtenir de Colbert!

La révocation de l'édit fut signée.

Des missionnaires accompagnés de dragons furent envoyés dans les Cévennes, où tout bientôt fut mis à feu et à sang; un moyen de conversion comme un autre. Les Jésuites, qui savaient fort bien l'histoire de la cruelle religion dont, en ce moment, ils se faisaient les apôtres, activaient le zèle des bourreaux, en leur rappelant les épisodes non moins sanglants de la guerre des Albigeois. Les temples sont démolis, les enfants arrachés des bras de leurs mères, les vieillards, les femmes, rien n'est épargné, et huit cent mille citoyens se voient forcés d'aller chercher à l'étranger un refuge contre les supplices et les tortures. Leurs biens devinrent la proie de leurs bourreaux, et servirent à enrichir les hommes de soie et de velours qui rampaient à la cour du grand roi ! On ne pouvait pas faire moins pour ceux qui consentaient à remplir un pareil rôle !

Toutefois, il faut être juste envers tout le monde: le siècle de Louis XIV nous a fourni la meilleure arme, la plus sûre, la plus légale contre les Jésuites.

Quelques années avant l'époque dont nous venons de parler, le clergé de France, sous la présidence de Bossuet, avait pris une grande et noble détermination, et avait rendu cette fameuse déclaration de 1682, qui a fait la principale force de ceux qui, plus tard, demandaient l'expulsion des Jésuites.

L'ultramontanisme était devenu réellement dangereux sous Louis XIV ; on songea sérieusement à lui opposer une digue. Le clergé s'assembla donc en 1682, et tint une sorte de concile provincial.

Il y avait trois points qui étaient de nature à blesser les hommes attachés au Pape, et partisans de la suzeraineté universelle du trône de saint Pierre :

1° L'indépendance temporelle des souverains;

2° La juridiction épiscopale émanant immédiatement de Jésus-Christ, par conséquent, les évêques *collègues* et *coopérateurs* du Pape, et non ses sujets;

3° Enfin, la supériorité des conciles sur le Pape.

Ce n'était point une nouvelle doctrine, mais elle était dangereuse, en ce sens qu'elle devait inévitablement rencontrer une grande résistance chez les amis de Rome, et ils étaient nombreux ! Les Jésuites surtout, qui ne relevaient que de Rome, avaient un intérêt immense à ce que chacun fût soumis à l'autorité immédiate du Pape. Bossuet comprit toutes les difficultés de sa mission, et résuma l'esprit de la doctrine nouvellement proclamée, avec une fermeté mêlée d'adresse qui obtint le plus grand succès.

Le premier article est relatif à l'indépendance du pouvoir temporel.

« Nous déclarons, en conséquence, y est-il dit, que les rois et les souverains *ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique*, par l'ordre de

État auquel une communauté puissante doit être redoutable. »
Et il ajoutait plus loin :
« On ne saurait commettre l'entière éducation des jeunes gens aux Jésuites, sans s'exposer à leur donner une puissance d'autant plus suspecte aux États, que toutes les charges et les grades qui en donnent le maniement seraient enfin remplis de leurs disciples, et que ceux qui, de bonne heure, ont pris un ascendant sur les esprits, le retiennent quelquefois toute leur vie. »

Digitized by Google

Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés ni directement, ni indirectement; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être invariablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints. »

Le second article concerne l'indépendance des évêques, en s'appuyant sur le concile de Constance.

Le troisième confirme les libertés de l'Église gallicane.

Le quatrième enfin soumet le Pape aux conciles.

Cette déclaration était complète, fort explicite, et ne pouvait laisser planer aucun doute sur une question aussi longtemps douteuse. Tous les évêques du royaume furent unanimes à signer la déclaration, comme les membres de l'assemblée, et le roi l'érigea en loi de l'État, qui fut enregistrée par toutes les cours. A ce sujet, cependant, quelques hésitations semblent avoir signalé l'adhésion de Louis XIV. Ainsi, quelques années plus tard, il écrivait à Innocent XII :

« J'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 2 mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, n'aient point de suite. »

Tandis que, deux ans au moins avant sa mort, il écrivait au cardinal de la Trémouille, qu'il regardait les maximes de l'Église gallicane comme *fondamentales*, comme celles de l'Église primitive, conservées sans altération, et il protestait *de ne les abandonner jamais tant qu'il vivrait* (1)!

— Qui donc trompe-t-on ici ? s'écrierait Basile. Où est la dupe ? Est-ce la France ? Est-ce le Pape? Pourquoi cette faiblesse, ces mensonges? Dans quel but? Que de petitesses dans un *grand roi!*

Ces hésitations, qui disaient suffisamment qu'on pouvait, sans crainte, violer les lois qu'un tel roi était chargé de faire respecter, produisirent bientôt leurs résultats. Les Jésuites et une certaine partie du clergé avaient trop à cœur de prendre une revanche, pour se cacher longtemps. Ils ne travaillèrent pas ouvertement; mais que leur importait, pourvu qu'ils atteignissent leur but! Cette déclaration de 1682, devenue loi de l'État, avait ceci d'inquiétant pour les ultramontains, qu'elle devait être enseignée dans tous les colléges, les petits séminaires, voire même Saint-Sulpice. C'était demander beaucoup ; les Jésuites pensèrent que c'était demander trop.

Pendant quelque temps, on garda un silence prudent. On attendait le moment favorable. Ce ne fut que vers 1708 que l'on se hasarda.

On pouvait croire alors que la déclaration proclamée à l'instigation de l'illustre évêque de Meaux avait été oubliée; les Jésuites sortirent de leur retraite, et firent imprimer clandestinement, mystérieusement, à l'insu de tout le monde, excepté des affidés, un *Traité de Théologie*, soi-disant *à l'usage du séminaire de Poitiers*. Ce traité fut aussitôt adopté par Saint-Sulpice et par tous les séminaires de France. Cela ne pouvait manquer d'arriver. Ce traité allait trop bien au goût et aux tendances de ceux auxquels il s'adressait. Il s'agissait, en effet, de combattre la déclaration, et de réintégrer le Pape dans son infaillibilité. L'opinion de l'infaillibilité du Pape avait été accréditée de tout temps dans les séminaires. Ce n'était qu'à contre-cœur qu'on s'était résigné à enseigner d'autres maximes. Le *Traité de Théologie* dont nous parlons fut ainsi bien vite répandu, et la magistrature française s'émut à juste titre de cette infraction patente à la déclaration solennelle des évêques de France. On reconnut aussitôt d'où venaient ces doctrines. Il y avait alors, comme il y a eu depuis, à toutes les époques, dans le clergé, une partie maladroite, chargée de brouiller les affaires de la religion. Il règne dans cette classe d'ecclésiastiques une intolérance intraitable, une raideur de mauvais goût, un entêtement absurde, qui n'ont pas peu contribué à éloigner des cérémonies de la religion catholique les fidèles que la

(1) *Les Jésuites et l'Université*, par M. F. Génin.

Digitized by Google

foi et l'enthousiasme y poussaient naguère. Cette résistance aveugle, cruelle, sans but comme sans cause, n'a pas manqué de se manifester, chaque fois que le pouvoir, justement alarmé des envahissements du clergé, a voulu le rappeler dans les bornes étroites de son devoir. Cette remarque a frappé tous les esprits justes, et à notre époque surtout plus qu'à aucune autre. Pourquoi des ministres de douceur et de paix vont-ils de tous côtés, prêchant la guerre et semant la discorde? C'est là un singulier spectacle, il faut en convenir. — Je le demande à tout homme de sens, après la déclaration de 1682, qu'y avait-il à faire? Se soumettre, et marcher dans la voie indiquée par les chefs éminents du clergé. Au lieu de cela, ils rallument la guerre, et réveillent les antipathies endormies. Ce n'était ni loyal ni adroit.

D'Aguesseau avait découvert le traité. Voici comment il s'exprime à son sujet, dans un mémoire composé exprès pour en provoquer la suppression (1) :

« Il semble dit-il, que ceux qui ont composé cette théologie aient eu en vue d'inspirer aux jeunes ecclésiastiques qu'on élève dans le séminaire de Poitiers, des maximes directement contraires à celles de l'Église gallicane, sur la puissance du Pape et sur celle des conciles, c'est-à-dire sur les points fondamentaux de nos libertés. »

D'Aguesseau indiquait le véritable but; il n'y en avait pas d'autre. Il demanda la condamnation et la suppression dudit traité. Mais les Jésuites n'étaient pas à court d'intrigues; ils arrêtèrent le zèle des magistrats, et le livre demeura.

Les magistrats devaient payer cher, plus tard, cette condescendance intempestive.

Louis XV était roi de France. Quoique bien jeune encore, il ne tarda pas à montrer à tous ce dont il était capable. Après un vieillard venait un enfant..... Après les dévotions superstitieuses, les allures franchement honteuses de la dépravation.

Le vent était à la corruption.

Cette pauvre Cour de France était bien déchue; le pouvoir avait passé entre les mains du duc d'Orléans, puis entre celles du cardinal Dubois, puis enfin Louis XV était venu lui-même. Le régent, le ministre, le roi, trinité de corruption qui pesa si longtemps sur le royaume! Sur le compte de Louis XV il n'y avait pas à se méprendre; il allait tout droit à la dépravation, sans prendre le chemin de l'Église; il avait fait une sorte de pacte infâme avec le diable, et se moquait de Dieu..... La Bastille et le Parc-aux-Cerfs étaient là, d'ailleurs, disant ouvertement à ceux qui voulaient comprendre, la lâcheté et la honte de la France. Triste spectacle, sur lequel la main sanglante d'une grande révolution a pu seule tirer le rideau !

Les Jésuites, un peu désappointés, s'étaient retirés de la scène, et ils épiaient, dans l'ombre et le silence, l'instant de reparaître. Cela ne fut pas long. Le clergé était si corrompu, la magistrature se montrait elle-même si souvent complaisante pour les déportements de son souverain, il y avait tant d'audace de la part des courtisans, tant de longanimité de la part des opprimés, tout cela jetait dans la société tant de désordre et de perturbation, que les disciples de Loyola pouvaient impunément reconquérir peu à peu leur position, et se hisser de nouveau à cette place que les circonstances les avaient forcés d'abandonner. Cependant on leur était hostile, l'illusion n'était plus possible; on les avait, depuis quelque temps, appliqués si souvent au pilori; on les avait tant insultés, vilipendés, ridiculisés, que ce malheureux nom de *Jésuites* servait à désigner toutes les classes d'hommes réprouvés par l'instinct public. Les Parlements ne les aimaient pas, ils le savaient bien; mais, malgré cette réprobation presque universelle, ils se maintenaient encore, et leur puissance était loin d'être abattue.

On était alors au mois de janvier de l'année 1757. Louis XV partageait son temps entre la chasse, les festins et les femmes! Il allait de Trianon à Marly, de Marly à Versailles, et donnait chaque jour de sa vie aux plaisirs les plus honteux. Un soir qu'il allait monter en carrosse pour se rendre de Versailles à Trianon, il se sentit tout à coup frappé, et s'arrêta au moment de

(1) *Les Jésuites et l'Université*, par M. F. Génin.

Digitized by Google

s'élancer sur le marchepied. Il passa avec vivacité la main sur sa veste, et, la retirant ensanglantée :

« Je suis blessé! s'écria-t-il aussitôt. »

Et, désignant en même temps un étranger qui cherchait à s'enfuir en cachant ses traits sous les bords de son chapeau, il ajouta :

« C'est cet homme-là qui m'a frappé... Qu'on l'arrête, mais qu'on ne le tue pas! »

On se jeta sur l'assassin, qui fut arrêté immédiatement.

Cet assassin était Robert-François Damiens. Depuis plusieurs heures, il était posté sur le passage du roi. On le conduisit sur-le-champ dans la salle des gardes.

Damiens, ainsi qu'on l'apprit bientôt, était parent du maître d'hôtel du collége Louis-le-Grand, lequel était dirigé par des Jésuites. Pendant trois ans, il y avait lui-même servi comme garçon de réfectoire. Au sortir de ce collége, il était allé passer quelque temps à Arras, et s'y était fait remarquer par une dévotion exagérée. Avant son départ de cette dernière ville pour Versailles, on l'avait entendu dire qu'il mourrait, mais que le plus grand de la terre mourrait aussi, et qu'on entendrait parler de lui. Il avait dès lors formé le projet d'attenter aux jours du roi. En quittant Arras, il se rendit immédiatement à Paris, et, cinq jours après, il exécuta le crime qu'il méditait.

Dans le principe, les réponses de Damiens étonnèrent tout Paris et toute la France. Quand on lui demanda s'il avait des complices, il répondit affirmativement; et, comme on le pressa de les dénoncer, il nomma sept membres du Parlement. C'était évidemment une calomnie; mais, dans le premier moment, elle eut du succès. Plus tard, on apprit qu'un exempt de police du nom de Belot était allé trouver Damiens dans sa prison, et que, sur ses instances, le coupable avait consenti à dénoncer le Parlement. Belot était frère d'un Jésuite : on vit d'où le coup partait, et cette dénonciation, que d'ailleurs Damiens rétracta, n'eut pas d'autres suites. L'archevêque de Paris essaya bien de la faire revivre, dix-huit mois après la condamnation et l'exécution de Damiens, en lançant un mandement au sujet de son retour à Paris, et d'un attentat *manqué par le Parlement;* mais, à cette époque, l'esprit public était prévenu, et ces attaques n'atteignirent personne.

Du reste, à propos de ce mandement, il arriva un quiproquo fort singulier.

En parlant d'*un monstre qui déshonore le siècle et désole la France,* le très-honnête archevêque n'avait vraisemblablement désigné que Damiens; mais la favorite, Mme de Pompadour, qui connaissait toute la haine que lui portait le prélat, crut que c'était elle qu'il appelait ainsi, et aucune voix ne s'éleva pour la désabuser. La vengeance ne se fit pas attendre : la favorite n'eut qu'un mot à dire pour obtenir du roi l'exil du prélat; et, pour que rien ne manquât à la singularité de l'aventure, le duc de Richelieu fut chargé d'engager l'archevêque à une sorte de capitulation. L'inflexible prélat répondit au noble négociateur :

« Qu'on dresse un échafaud au milieu de ma cour, et j'y monterai pour soutenir mes droits, remplir mes devoirs, et obéir aux lois de ma conscience. »

Le duc répondit à cette protestation par un sarcasme :

« Votre conscience, Monseigneur, lui dit-il, est une lanterne sourde qui n'éclaire que vous (1). »

Le procès de Damiens, sa condamnation et son exécution, n'amenèrent aucun changement dans la position des Jésuites. L'opinion était faite; un crime de plus ou de moins n'ajoutait pas à la haine qu'ils inspiraient. Cependant, vers cette époque, une affaire fort grave, et dans laquelle les disciples de Loyola jouaient un rôle peu honorable, vint un instant occuper l'attention publique, et porter à leur crédit une dernière et suprême atteinte.

Le R. P. Lavalette était, depuis 1747, supérieur des Missions à la Martinique, et il y employait son temps à autre chose qu'à convertir les malheureux nègres. Il s'était associé avec un certain juif, du nom d'Isaac Juda, et commerçait

(1) *Histoire, Actes et Remontrances des Parlements de France,* etc., par P.-J.-S. Dufey (de l'Yonne).

Digitized by Google

ainsi avec les principales villes des deux mondes. Les colons trouvèrent que le R. P. Lavalette s'occupait beaucoup trop de négoce, et négligeait ses affaires religieuses.

Le Révérend Père avait à Paris, pour correspondant, le Jésuite Sacy, procureur général des Missions, lequel avait établi son comptoir dans la maison professe, située alors rue Saint-Antoine, dans les bâtiments occupés aujourd'hui par le collége Charlemagne. Les premières plaintes des colons passèrent inaperçues, dans ce concert de plaintes de toute nature qui montaient, à cette époque, vers le trône. Mais ils revinrent plusieurs fois à la charge, et obtinrent enfin ce qu'ils désiraient. Le R. P. Lavalette fut rappelé, et rentra en Europe vers l'année 1753.

Malheureusement pour les colons, les Jésuites, comme nous l'avons dit, jouissaient encore d'une grande influence, qui s'exerçait surtout parmi les personnes occupant les hauts emplois du royaume. La Compagnie perdait beaucoup à un retour qui interrompait brusquement les opérations commerciales du P. Lavalette. Ils cabalèrent avec acharnement, firent jouer les ressorts les plus habiles de l'intrigue et de la ruse, et finirent par avoir gain de cause. Le P. Lavalette fut nommé visiteur général et préfet apostolique, et repartit bientôt, avec des pouvoirs étendus, pour les îles qui avaient espéré ne plus le revoir. On avait eu la précaution de lui faire signer un engagement de ne plus se livrer au commerce ; mais, à peine fut-il arrivé à la Martinique, qu'il reprit ses opérations industrielles avec une nouvelle activité. Jusque-là, le mal n'est pas encore bien grand. Ce n'était qu'un parjure dont le P. Lavalette se rendait coupable ; cela ne regardait que lui. A la rigueur, les doctrines du probabilisme, soutenues et professées souvent par les écrivains de la Société, l'absolvaient au premier degré. Mais les commerçants ont quelquefois le pire destin. Les Anglais enlevèrent au Jésuite marchand plusieurs de ses vaisseaux richement chargés, et le vertueux Révérend, se trouvant pris au dépourvu, ne vit pas d'autre moyen que de déposer son bilan. Ce n'était qu'un prétexte honnête. La perte éprouvée n'excédait pas douze cent mille francs, la banqueroute s'élevait à plus de trois millions. On ferait de bonnes affaires à moins !

Ce fut pour le commerce de France qui se trouvait engagé, une véritable catastrophe ! La seule maison *Goufre et Lioncy*, de Marseille, allait être compromise pour quinze cent mille francs. On essaya de transiger avec eux. Le Jésuite Sacy, un autre Père tout aussi Révérend, leur proposa cinq cent mille francs, qui furent acceptés ; mais, lorsqu'il fallut payer, il refusa de s'exécuter.

C'était pousser trop loin l'audace et l'oubli de tout respect social. Les négociants marseillais se fâchèrent solennellement, et appelèrent les disciples de Loyola par-devant la justice consulaire de leur résidence, qui condamna solidairement les RR. PP. Lavalette et Sacy à payer le capital, etc., etc. D'autres créanciers se réunirent aux premiers, et la sentence consulaire fut rendue exécutoire contre toute la Société établie en France. La Société se laissait condamner par défaut, et ne payait pas ! Le scandale avait du retentissement; elle gardait son argent et se moquait du bruit. Ils payaient d'audace, et c'était tout !

Une malheureuse idée leur fut alors suggérée par un M. de la Granville, qu'ils avaient consulté sur la marche à suivre dans cette affaire. Ils crurent que leur influence était toujours intacte, et que leur crédit n'avait rien souffert à la suur de ces atteintes successives du dehors. Ils voulurent porter la cause au Parlement de Paris ; c'était bien audacieux, mais aussi bien imprudent. Le Parlement fut donc saisi de l'affaire. On croyait être sûr des membres qui le composaient, et l'on attendit le résultat en toute sécurité.

Ce fut l'avocat général Lepelletier Saint-Fargeau qui porta la parole au nom du ministère public. Le rapport et les débats avaient occupé plusieurs audiences. L'avocat général démontra avec talent et succès que le visiteur général et le procureur général des missions étaient de fait deux banquiers, qu'ils n'étaient que les agents de la Société dont ils faisaient partie, et que, comme tels, ils devaient être considérés comme commissionnaires du général des Jésuites

Digitized by Google

résidant à Rome, et administrateurs de toutes les maisons de l'Ordre.

Les paroles de l'avocat général étonnèrent bien un peu les Jésuites ; mais ils comptaient sur l'arrêt de la Cour, et attendirent encore.

La procédure fut très-lente, et ce ne fut que le 8 mai 1761 que la Cour, sur les conclusions de son avocat général, rendit un arrêt qui condamnait le général des Jésuites et toute la Société à restituer les sommes demandées, aux intérêts et dépens, et à cinquante mille francs de dommages.

Un incident remarquable s'était produit pendant la procédure, et avait donné la mesure du discrédit dans lequel l'Ordre tombait peu à peu. Le 17 avril précédent, avant de prononcer leur arrêt sur la banqueroute dont il s'agit, les chambres assemblées avaient ordonné que les Jésuites apporteraient leur *constitution* au greffe. La demande équivalait presque à une déclaration de guerre ; les Jésuites la reçurent comme telle, et s'apprêtèrent à la lutte qui, selon toute probabilité, allait s'engager. Mais le voile était déchiré...

L'abbé Chauvelin, conseiller-clerc, dénonçait leur institut comme contraire aux lois de l'État, à l'ordre public, à la sûreté même de la monarchie, et le Gouvernement, inquiet de pareilles révélations, convoquait une assemblée d'évêques pour examiner :

1° Si la Société des Jésuites était utile en France ;

2° Si leurs principes n'étaient pas contraires à la sûreté de la personne des rois, à la subordination due aux évêques, etc., etc.

S'adresser aux évêques pour trancher une pareille question, était au moins maladroit et trop naïf de la part du Gouvernement. La Société de Jésus avait la main sur les évêques ; elle les tenait en sa puissance. Sur cinquante et un, quarante-cinq opinèrent en faveur des Jésuites. Mais cette décision fut le dernier acte de leur puissance expirante ; ils se mouraient : leur dernière heure était près de sonner.

Les révélations de l'abbé de Chauvelin leur avaient fait un tort considérable. En plein Parlement, il avait mis à nu toutes leurs constitutions, et les avait audacieusement attachés au pilori de l'opinion publique, en racontant leur histoire et leurs crimes.

« Dès l'année 1578, disait-il, les Jésuites complotent en Portugal pour enlever la régence à la reine ; en 1581, ils conspirent en Allemagne ; en 1589, ils se font les plus fougueux prédicateurs de la Ligue. Ils attentent, en 1593, à la vie de Henri IV, en excitant le fanatisme de Pierre Barrière. Plus tard, c'est Jean Châtel qu'ils poussent au crime. En Angleterre, trois Jésuites régicides, Campian, Skerwins et Briant, sont jugés et mis à mort pour attentat à la vie de la reine Élisabeth. En 1585, un autre Jésuite, du nom de Ballard, est jugé, condamné et pendu pour le même crime. En 1605, ils prennent une part active à la conspiration des poudres. En 1598 et 1599, on les voit conspirer en Hollande contre le prince d'Orange. Le même esprit se révèle chez les Jésuites de Bavière, de Pologne et de Styrie, et jusque dans la Carinthie et la Carniole. Enfin, en 1610, Henri IV expirait sous le poignard de Ravaillac, fanatisé par les Jésuites.

L'abbé de Chauvelin poursuivait, en faisant l'énumération des pays d'où les Jésuites avaient été successivement chassés : de Saragosse, en 1555, — de la Valteline, en 1560, — de Vienne, en 1566, — d'Avignon, en 1568, — de Savoie, en 1570, — de Portugal, en 1578, — d'Anvers, en la même année, — d'Angleterre, en 1579-1581-1585, — de Hongrie et de Transylvanie, en 1588, — de Bordeaux, en 1589, — de toute la France, en 1594, — des Provinces-Unies, en 1596, — de la ville de Tournay, en 1597, — du Béarn, en 1599, — d'Angleterre, de nouveau en 1601 et 1604, — de Dantzick, en 1606, — de Thorn, en la même année, — de Venise, en 1606 et 1612, — de la Bohême, en 1618, — de la Moravie, en 1619, — de la Hongrie, en la même année, — des Pays-Bas, en 1622, — de Malte, en 1645, — de la Russie, en 1676, — de la Savoie, pour la seconde fois en 1729.

Enfin, ajoutait le même abbé Chauvelin, par édit de 1759, le roi de Portugal chasse les Jé-

Digitized by Google

suites de ses États, en les déclarant traîtres, rebelles, agresseurs et assassins, régicides de sa royale personne. — En 1761, le 21 septembre, le Jésuite Malagrida, accusé d'avoir conspiré contre la vie du roi de Portugal, fut brûlé comme faux prophète, par condescendance pour le Pape (1).

Le libelle du conseiller-clerc eut dans toute la France un immense retentissement, et prépara vraisemblablement le mouvement qui eut lieu aussitôt après, et auquel se mêlèrent presque tous les Parlements. Après la décision des quarante-cinq évêques dont nous avons parlé ci-dessus, les Jésuites redoublèrent d'audace et d'intrigue, et obtinrent que le roi se réserverait, dans son conseil, la connaissance de leur constitution. Le Parlement fit aussitôt remettre au roi l'exemplaire des constitutions dont il s'agissait, et ordonna qu'un second exemplaire serait apporté dans huit jours au greffe de la Cour. En même temps, on leur défendit de recevoir des novices et de donner des leçons publiques, à partir du 1er octobre 1761. Le 1er avril 1762, les Jésuites n'avaient point encore obéi à cet édit, et une ordonnance royale leur enjoignant de fermer leurs classes sur-le-champ dut être sollicitée. Cependant, ils ne perdaient point l'espérance ; ils avaient encore de nombreux partisans dans toutes les classes de la société, à la Cour, et même jusque dans le Parlement. Malheureusement pour eux, leurs adversaires furent en majorité.

Le 6 août 1782, le Parlement de Paris leur ordonna de renoncer pour toujours au nom, à l'habit, aux vœux et au régime de leur Société ; d'évacuer les noviciats, les colléges, les maisons professes dans la huitaine ; leur défendit de se trouver deux ensemble, de travailler en aucun temps et de quelque manière que ce fût à leur rétablissement, sous peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté. En même temps, tous les Parlements de France se livrèrent à l'examen des constitutions des Jésuites, et de toutes parts s'éleva un long cri de réprobation. Le livre que nous avons sous les yeux cite surtout, en première ligne, parmi les comptes rendus publiés à cette époque, ceux de M. de la Chalotais, procureur général au Parlement de Bretagne, et de M. Ripert de Monclart, au Parlement d'Aix. Le Parlement de Toulouse rendit, dans cette affaire, un arrêt qui contient des dispositions particulières très-remarquables. Nous allons en mettre quelques-unes sous les yeux du lecteur :

« La Cour, les chambres assemblées, a déclaré et déclare le défaut pris au greffe contre le général de la Société se disant de Jésus, bien et dûment poursuivie et entretenue ; déclare y avoir abus dans ledit institut de la Société se disant de Jésus, bulles, brefs, lettres apostoliques, constitutions, déclarations sur lesdites constitutions, formules de vœux, décrets généraux et des congrégations générales, et pareillement dans les règlements et priviléges de la Société appelés oracles de vive voix, et généralement dans tous autres règlements de ladite Société, ou actes de pareille nature, en tout ce qui constitue l'essence dudit institut ; déclare ledit institut, règle constitutive et régime, inadmissibles dans tout État policé, comme attentatoires à toute autorité spirituelle et temporelle, incompatibles avec les principes de la subordination à laquelle tous sujets sont tenus envers leurs souverains, spécialement répugnants aux libertés de l'Église gallicane, aux quatre articles de l'assemblée générale du clergé de France de 1682, contraires aux lois et maximes fondamentales du royaume, inconciliables avec le droit public de la nation, et irréformables dans leur essence, etc., etc. ;

« Enjoint ladite Cour à tous et chacun les membres de ladite Société de vider toutes les maisons, colléges, séminaires, résidences, missions et autres établissements de ladite Société qu'ils occupent, sous quelque désignation et dénomination que ce soit ; et ce, dans quinzaine, à compter du jour de la signification du présent arrêt, qui sera faite aux maisons de ladite Société, et de se retirer en tel endroit du royaume que bon leur semblera, autres néanmoins que les colléges et séminaires ou autres maisons destinées pour l'éduca-

(1) *La Monarchie de Solipses*, par Jules-Clément Scotti, Jésuite, publiée par le baron d'Hénin de Cuvillers.



Le Père Gérard échappe par un mensonge à la vengeance du peuple (page 80).

tion de la jeunesse, si ce n'est qu'ils y entrassent à titre d'étudiants, ou pour le temps nécessaire pour prendre les ordres dans lesdits séminaires;

« Ordonne de plus que tous ceux desdits prêtres, écoliers et autres de ladite Société, qui se trouvaient dans les maisons et établissements d'icelle Société, dans toute l'étendue du ressort de la Cour, lors de l'arrêt du 5 juin 1762, et dans le ressort des autres Cours, à l'époque fixée par leurs arrêts, ne pourront remplir des grades dans les universités de son ressort, être admis à aucuns bénéfices, soit simples ou à charge d'âmes, à aucune chaire ou enseignement public, à aucunes charges civiles ou municipales, à aucuns offices de judicature et autres ayant fonctions publiques; n'être chargés d'aucunes dessertes, stations, prédications, directions, dans les églises, monastères, communautés, hôpitaux; n'être employés à aucunes fonctions publiques du ministère ecclésiastique, dans le ressort de la Cour, qu'au préalable ils ne justifient, dans tous lesdits cas, de l'acte de serment par eux fait en personne, d'être bons et fidèles sujets et serviteurs du roi, de tenir et professer les libertés de l'Église gallicane et les quatre articles

Digitized by Google

du clergé de France contenus en la déclaration de 1682 ; d'observer les canons reçus et les maximes du royaume ; de n'entretenir aucune correspondance directe ni indirecte, par lettres ou par personnes interposées ou autrement, en quelque forme et manière que ce puisse être, avec le général, le régime et les supérieurs de ladite Société, ou autres personnes par eux préposées, ni avec aucuns membres de ladite Société résidant en pays étrangers ; de combattre en toute occasion la morale pernicieuse contenue dans les livres proscrits par les arrêts de la Cour, et notamment en tout ce qui concerne la sûreté de la personne des rois et l'indépendance de leur couronne ; et, en tout, de se conformer aux dispositions du présent arrêt, notamment de ne point vivre désormais, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être, sous l'empire desdites constitutions et institut, etc. »

Les Parlements de France semblaient s'être entendus pour prononcer les mêmes arrêts et flétrir les constitutions des pauvres disciples de Loyola. Les Jésuites étaient frappés de stupeur ; un instant même, tant leur terreur fut grande, ils hésitèrent à se venger ; mais la proscription gagnait du terrain, et il ne leur était plus possible d'espérer qu'elle s'arrêterait. Alors, ils n'écoutèrent plus que les conseils de leur colère, et promenèrent de tous côtés leurs regards épouvantés, cherchant une victime qu'ils pussent sacrifier avant leur départ. De tous les procureurs généraux, celui de Bretagne avait été le plus éloquent, et il était le plus vertueux. C'est de ce côté qu'ils se tournèrent, et bientôt le succès sembla devoir couronner leur efforts.

Les Jésuites avaient conservé, dans la noblesse et même dans les familles parlementaires de Bretagne, beaucoup de partisans, au moyen des congrégations qu'ils y avaient établies dans le temps de leur prospérité. Ils regagnèrent auprès de ces familles l'influence qu'ils perdaient ailleurs, et tentèrent de faire attaquer dans l'assemblée des États de Bretagne, les arrêts rendus contre eux par les Parlements de cette province. Trois fois ils échouèrent sans se décourager. Le duc d'Aiguillon, alors commandant de la province, protégeait secrètement les Révérends Pères, et ne voyait qu'avec dépit l'impuissance à laquelle il se trouvait réduit, par suite de l'opposition des États et du Parlement. Les Jésuites trouvèrent en lui un secours inespéré. Ils avaient échoué devant les États ; ils reprirent courage dès qu'ils furent certains de l'appui du commandant de la province, dont ils firent dès lors le principal instrument de leur vengeance.

Ils employèrent l'arme qu'ils connaissaient si bien, et que déjà si souvent ils avaient employée, la calomnie. Des billets anonymes furent répandus avec profusion, et des placards injurieux contre M. de Saint-Florentin, l'un des ministres en faveur, furent affichés à Versailles, à Paris, dans toute la province ; et lorsque le gouvernement voulut s'enquérir des coupables, des émissaires officieux vinrent lui signaler les membres du Parlement de Rennes, dont la faction des Jésuites redoutait les lumières, le courage, et qui s'étaient prononcés avec le plus d'énergie pour la dissolution de la Compagnie. Des troubles qui survinrent à cette époque à Rennes, et qui n'étaient suscités que par le mauvais vouloir et l'administration déplorable du duc d'Aiguillon, ajoutèrent encore à la gravité de la situation.

« L'irritation des esprits, dit M. Duffey, devenait chaque jour plus alarmante. M. de la Chalotais et son fils, pour lequel le roi avait accordé la survivance de la charge de procureur général, avaient réussi à prévenir des émeutes dangereuses dans plusieurs parties de la province. Ils furent signalés au monarque comme des séditieux. Le Parlement de Bretagne subit d'iniques mutilations. Une commission extraordinaire, composée de membres du grand-conseil et de maîtres des requêtes, fut envoyée en Bretagne pour y exercer les fonctions du Parlement. Quatre magistrats, MM. Picquet de Montreuil, Charette de La Lacherie, Euzenon de Kersalaun et Charette de La Colinière, furent enlevés de leur domicile et traînés en prison. MM. de La Chalotais père et fils furent, sans nul égard, sans nul ménagement, et avec la violence la plus inouïe, arrachés des bras de leur

famille éplorée, et conduits, comme les plus dangereux scélérats, à la plus hideuse des prisons, le château du Taureau (1), dont le commandant, créature et espion du duc d'Aiguillon, les accabla de mauvais traitements. »

Ces actes arbitraires, dès qu'ils furent connus, soulevèrent l'indignation de tous les Parlements de France. La Cour fut obligée de céder devant les nombreuses protestations qui lui arrivèrent de tous côtés à ce sujet. Elle révoqua la commission extraordinaire qui avait été nommée d'abord pour juger les prétendus coupables, et appela l'affaire au Parlement de Paris, puis de là au Parlement de Bretagne.

On avait violé le domicile du procureur général; on avait ouvert sans pudeur les lettres confidentielles qu'il écrivait à son fils, et on n'y avait trouvé que cette phrase, qui fut commentée immédiatement par ceux qu'elle touchait : « *Tout pour le roi, rien pour le duc d'Aiguillon et les Jésuites.* » Il n'y avait rien là, cependant, qui pût servir de base à une accusation solide ; aussi les détracteurs de La Chalotais furent-ils obligés de chercher ailleurs des preuves de la culpabilité de leurs ennemis. M. de La Chalotais ne se trompa point longtemps sur les hommes qui le poursuivaient avec tant d'acharnement. Dans ce fameux mémoire qu'il écrivit dans sa prison, avec un cure-dents, il les nomme sans crainte et les désigne au jugement de la postérité.

« Il est peu d'événements, dit-il, pour peu qu'ils paraissent intéressants et que des gens de quelque crédit y prennent part, où la facilité d'accréditer les accusations, de grossir le nombre des témoins, de former des corps de délits, n'augmente, en proportion des recherches, les ennemis de ceux que l'on veut perdre. On leur en suscite de nouveaux; on emploie, s'il est possible, et il l'est toujours, l'arme terrible de la superstition ou du fanatisme.

« Si les témoignages manquent, on a toujours la ressource ou le prétexte de la convenance ou de la nécessité de l'État. Alors les soupçons, ménagés par des espions ou par des protégés, exagérés par des hommes puissants suffisent pour faire arrêter des hommes domiciliés ou non, il n'importe. On met en avant un corps de délits vagues qu'on espère bien réaliser; le scellé est mis dans les cabinets; des intendants et des subdélégués font l'inventaire des papiers; ils parcourent les secrets de famille, les lettres qu'on a regardées comme indifférentes, parce qu'on ne pouvait y imaginer de crime. On saura aussi ce que les personnes auront pensé ou écrit depuis dix, vingt, trente ans; on saura ce que leur auront mandé père, mère, frère, sœur, parents... Mais que serait-ce si, dans ces amas de papiers, de lettres de toutes sortes de personnes, recherchant avec une malignité noire les réflexions inconsidérées, les plaintes bien ou mal fondées qui pourraient s'y trouver; si, faisant à volonté le choix de ce qui peut nuire, supprimant ce qui peut servir, il était permis de représenter au souverain ces plaintes comme des démarches tendantes à des fermentations dangereuses; de montrer des parents, des amis liés depuis trente ans, comme des personnes unies par la faction ; de travestir ces liaisons, ces amitiés anciennes, ces lettres, en associations criminelles ou en correspondances suspectes!

« Non, il n'y a personne qui pût échapper à cette infâme inquisition! Non, il n'y en a pas une seule qui, en remplissant tous ses devoirs, eût une assurance raisonnable de rentrer chaque soir dans sa maison et de coucher dans son lit. » (Mémoires de M. de La Chalotais, première publication en 1776 (1).

Il fallait que les Jésuites fussent encore bien puissants en Bretagne, pour oser ainsi s'en prendre à un procureur général du Parlement, à un homme que toute la France connaissait pour le plus vertueux et le plus éloquent défenseur des libertés nationales. Le succès de leurs calomnies les avait enhardis. Ils se croyaient déjà à la veille de ressaisir leur pouvoir ébranlé, et de recon-

(1) Près de Morlaix (Finistère).

(1) *Histoire, Actes et Remontrances des Parlements de France*, par Dufey (de l'Yonne), t. II.

quérir cette malheureuse influence sous laquelle le pays se débattait courageusement. Les Jésuites de Bretagne avaient fréquemment entre eux des assemblées secrètes, dans lesquelles se préparaient mystérieusement, à l'avance, les armes dont ils devaient se servir plus tard. Leurs principaux lieux d'assemblée étaient à Rennes : Au Petit-Séminaire, — à l'hôtel des Pauvres-Gentilshommes, — chez les Filles du Bon-Pasteur, — chez les Calvériennes, dites de Cucé, — chez les Filles de Saint-Thomas, — aux hôpitaux de Saint-Yves et de Saint-Mein, — chez les Frères Ignorantins, — à l'hôtel de Langle, — chez madame de Rozili, — chez madame Ferré, rue du Griffon, — chez la veuve Chalmel, rue Saint-Germain, — chez madame Crépine, tapissière, — chez la femme Duclos, près l'église paroissiale de Toussaint.

Là avaient été faites les informations secrètes contre les magistrats détenus et surtout contre les procureurs généraux. Là avaient été médités et préparés les prétendus chefs d'accusation sur l'abus du pouvoir. C'est là aussi que l'on cherchait et sollicitait les témoins ; que l'on dénonçait les parents, les amis, les conseils des accusés ; c'était là, enfin, que se choisissaient les espions, lesquels étaient distribués ensuite dans les Cours de la province.

Les membres de ces assemblées secrètes prenaient le nom de *congréganistes*. Parmi ces derniers, on distinguait l'évêque de Rennes, un des grands-vicaires, six autres prêtres, un président, un avocat général, le sénéchal de Rennes, plusieurs conseillers au Parlement, des chevaliers de Saint-Louis, un greffier, plusieurs procureurs, un exempt de la maréchaussée, vingt-huit ex-Jésuites sécularisés, et des hommes de toutes conditions; deux femmes de présidents au Parlement, beaucoup de femmes de conseillers, et d'autres appartenant aux premières familles de Bretagne (1).

Cependant, MM. de La Chalotais, dont la confiance en la justice du roi n'avait pu être ébranlée par les mauvais traitements qu'on leur avait fait subir, s'étaient adressés directement au Parlement et avaient demandé à être jugés. Le Parlement avait adressé au roi des remontrances sur ce point, et n'avait obtenu que la réponse suivante :

« Ce n'est point pour les faits dont mes procureurs généraux ont été accusés, qu'ils sont retenus par mes ordres. Il ne peut plus en être question depuis mes lettres patentes du mois d'août dernier (1). Vous n'auriez pas dû recevoir leur requête, et je vous défends d'y donner aucune suite. D'autres faits qui n'ont aucun rapport à l'exercice de leurs fonctions, m'ont déterminé. Ils ne vous concernent point, ni la magistrature, et je n'en dois compte à personne. »

Au style de cette réponse, on reconnaît facilement la main qui l'a écrite.

En attendant, MM. de La Chalotais demeuraient toujours en prison. Le 15 juillet 1769, le Parlement de Bretagne avait enfin été rendu à ses fonctions. Il fit part de ce grand événement à tous les autres Parlements, exprima sa reconnaissance au roi sur cet acte de justice, et le remercia d'avoir remis le gouvernement militaire de la province au duc de Duras, qui venait de remplacer le duc d'Aiguillon. En même temps, il enregistra, le 21 août, les lettres patentes du roi, du 5 du même mois, qui annulent les procédures instruites au sujet des assemblées clandestines des ex-Jésuites et des congréganistes. — Il est bon de faire remarquer qu'il résultait de cette information annulée, dans laquelle avaient été entendus plus de cent témoins, que des ex-Jésuites avaient tenté de faire périr par le poison MM. de La Chalotais; il paraissait constant que l'ex-Jésuite Clémenceau avait remis une bourse d'or et le poison à M. Desfourneaux, lieutenant du régiment d'Autichamp, dragons.

Pendant que La Chalotais demandait des juges sans pouvoir en obtenir, le Parlement et les États de Bretagne accusaient le duc d'Aiguillon. Ce grand procès était l'affaire importante du moment.

(1) Extrait d'une notice anecdotique contemporaine. — *Tableau des Assemblées secrètes des Jésuites et de leurs affidés à Rennes.*

(1) Ces lettres patentes avaient annulé la procédure.

Digitized by Google

De la part du Parlement de Bretagne, il y avait une grande audace dans une pareille démarche. La Dubarry, qui protégeait particulièrement le duc d'Aiguillon, s'évertuait pour lui recruter des partisans ; elle avait déjà attiré à elle le chancelier Maupeou. Le roi penchait en sa faveur et était prêt à lui tout sacrifier, pour la satisfaction éphémère de ses caprices. Beaucoup de membres de la magistrature et du clergé soutenaient le duc, et s'irritaient à l'idée de l'accusation qui venait le frapper. Malgré ces alliés et l'influence de ces hauts personnages, la situation était certainement critique. Le chancelier était nouvellement rallié, le roi n'avait que des sympathies très-légères pour le duc d'Aiguillon, et puis, et surtout, l'opposition devenait menaçante! On entendait déjà, bien que sourdement, le bruit, lointain encore, que faisaient autour du trône ces hommes qui, quelques années plus tard, envoyaient Louis XVI à l'échafaud. Le roi ne se trouvait pas fort rassuré en présence de l'attitude des Parlements, qui semblaient s'entendre pour blâmer les actes arbitraires de son administration. Il prévoyait que le mouvement qui s'opérait au sein des masses, et dont il entendait parfois le murmure prophétique, ne troublerait point son règne; mais, néanmoins, il avait peur!... Il avait peur! car il ne voyait autour de lui que corruption et lâcheté; et, lorsque son regard allait, par hasard, s'égarer sur cette opposition qui commençait à se dessiner, elle lui apparaissait grande, forte, courageuse, menaçante, prête à tout! — Dans le fait, les masses étaient, à ce moment, fort peu bienveillantes pour la royauté. Celle-ci avait à plaisir dépouillé cette magique auréole de grandeur et de noblesse qui la parait naguère, et le peuple, devenu sceptique, railleur, incrédule, n'était pas éloigné d'imaginer les rois faits de chair et d'os, tout comme les autres hommes. Les philosophes y avaient singulièrement aidé. Voltaire avait tué l'enthousiasme et la foi dans le cœur de chacun ; tous allaient à l'aventure, cherchant une nouvelle route dans l'avenir. On était las du passé; on l'avait porté si longtemps, il était si vieux, si étroit, si intolérant, si malveillant! Les institutions n'allaient plus à la taille grande et forte de la génération qui voulait s'emparer de l'avenir. Le besoin d'une révolution était puissamment senti. Dans tous les rangs, dans toutes les classes, à tous les étages, régnait une sorte de vertige fatal. Le peuple, qui venait de se réveiller après six siècles de sommeil, cherchait de toutes parts, avant de partir pour le pèlerinage de l'avenir, la victime dont le sacrifice devait lui rendre les dieux propices ; et la noblesse, avec la conscience de sa destinée, courait à la mort en chantant, et se parait de fleurs, comme les victimes que l'antiquité immolait sur ses sanglants autels! Terrible et solennelle époque!... Triste prologue du drame qui allait se jouer.

Cependant, la courtisane endormait les inquiétudes du roi ; Louis XV oubliait les sombres avertissements que lui apportaient les plaintes chaque jour renouvelées des Parlements de France, et donnait à la Dubarry des jours qu'il aurait dû consacrer au bonheur de son royaume L'instruction avait été commencée contre le protégé de la favorite, et il paraissait démontré déjà, d'après le témoignage des nombreux témoins entendus, que le duc d'Aiguillon avait violé tous les droits, toutes les immunités de la province, excité les troubles qui l'agitaient, causé les malheurs dont elle était accablée.

« Tout à coup, dit M. Dufey, un ordre du roi annulle la plainte portée par son procureur général, l'arrêt qui ordonne l'information, et les arrêts des 9 mai et 20 juin, rendus par suite de cette information. Le roi avait provoqué ces poursuites, ordonné la procédure ; et, lorsque l'accusé va être déclaré coupable, il annulle son propre ouvrage, le procès instruit par son ordre spécial. Il veut que tout soit regardé comme non avenu, que toutes les poursuites soient éteintes, et impose à son procureur général le silence le plus absolu sur cette affaire (1). »

Nous n'entrerons pas dans les détails des affaires qui suivirent cette annulation de l'instruction commencée contre le duc d'Aiguillon; cet examen nous entraînerait trop loin, et nous forcerait d'ail-

(1) Dufey, *loc. cit.*, t. II.

Digitized by Google

leurs à laisser là, pour quelques instants, l'histoire des Jésuites. Nous reviendrons, au surplus, tout à l'heure sur les actes des Parlements, à cette époque remarquable, et sur la part que prit le clergé du temps dans les événements qui eurent lieu.

Un événement d'une autre portée se préparait à ce moment, dans Rome même. Clément XIV était depuis peu monté sur le trône de saint Pierre, et il n'avait pas été médiocrement ému des nombreuses réclamations qui s'élevaient de tous côtés contre la puissante Compagnie de Jésus. Ses prédécesseurs, déjà, avaient voulu restreindre la puissance des audacieux compagnons, et les circonstances, ou d'autres causes qu'il est impossible de justement apprécier, firent avorter les diverses tentatives auxquelles ils se livrèrent dans ce but. Clément XIV était un homme d'un esprit éminent et de conceptions hardies. Il vit le mal et chercha le remède; mais le remède était difficile à trouver. La célèbre Compagnie s'était développée en peu de temps, et elle avait des partisans dévoués dans toutes les parties du monde; et puis, après tout, il était incontestable qu'elle avait souvent rendu de signalés services à la chrétienté, et il pouvait y avoir, de la part d'un Pape, imprudence et injustice à agir trop sévèrement contre elle. Il fallait ménager bien des intérêts engagés dans la question, et il était à craindre qu'un jugement trop précipité ne compromît gravement les affaires de l'Église. On ne saurait nier que Clément ait apporté dans l'examen des actes de la Société de Jésus toute la circonspection nécessaire; il éclaira sa religion pendant plusieurs années, et il rechercha, avec une persistance digne des plus grands éloges, les raisons qui pouvaient militer encore en faveur de ces hommes que l'on attaquait si violemment.

Mais le mal était patent, et le Pape, plus que tout autre, se trouvait en position d'apprécier à leur juste valeur les arguments que les partis opposés faisaient valoir chacun de son côté. Ils avaient commis bien des crimes, ils s'étaient mêlés à bien des troubles; la liste de leurs méfaits était longue et bien nourrie : les cris accusateurs qui s'élevaient contre eux disaient bien hautement que les peuples chrétiens étaient fatigués de les subir; l'Europe était lasse de leur joug : encore une fois, le mal était patent!... Il n'y avait qu'un remède possible, qu'un remède efficace, c'était *l'abolition de l'Ordre!*

L'ABOLITION DE L'ORDRE!... Cette mesure ne manquait pas de gravité; elle était pleine de menaces pour l'avenir. Clément XIV ne se dissimula aucun des dangers auxquels il allait s'exposer, et exposer en même temps sa mère, l'Église!... Mais il n'y avait pas à reculer : chaque jour, le mal gagnait du terrain; c'était un membre gangrené qu'il fallait courageusement couper. — Il le coupa!

Nous plaçons plus bas un extrait curieux de la bulle du Pape, relatif à l'abolition de la Société de Jésus; le lecteur y trouvera tout ce que nous ne pouvons dire.

Il fallait que cette Société de Jésus fût bien coupable, pour qu'un Pape se décidât à employer ce moyen suprême.

Jusqu'à cette époque, c'est-à-dire le 21 juillet 1773, les Jésuites avaient eu dix-huit généraux, dont nous donnons ici la liste :

I. Ignace de Loyola, Espagnol, élu en 1541.
II. Jacques Lainez, Espagnol, 1558.
III. Saint François de Borgia, duc de Candie, Espagnol, 1568.
IV. Éverard Mercurien, Belge, 1573.
V. Claude Aquaviva, Italien, 1581.
VI. Mucius Vitteleschi, Italien, 1615.
VII. Vicenti Caraffa, Italien, 1646.
VIII. François Piccolomini, Italien, 1649.
IX. Alexandro Gothofridi, Italien, 1652.
X. Gowin Nickel, Allemand, 1662.
XI. Jean-Paul Oliva, Italien, 1664.
XII. Charles de Noyelle, Belge, 1682.
XIII. Thyrse Gonzalez, Espagnol, 1697.
XIV. Marie-Ange Tamburini, Italien, 1706.
XV. François Retz, Allemand, 1730.
XVI. Ignace Visconti, Italien, 1751.
XVII. Aloys Centuriono, Italien, 1755.
XVIII. Laurenzio de Ricci, Italien, 1758.

Digitized by Google

Après l'abolition de la Compagnie, les Jésuites, réfugiés en Russie, furent gouvernés par trois administrateurs : Czerniwicz, en 1782; Linkiwicz, en 1785; François-Xavier Caren, en 1799.

On a remarqué qu'il n'y avait pas eu un seul Français parmi les généraux de l'ordre.

Les Jésuites avaient, en 1774, 39 provinces, 24 maisons professes, 669 colléges, 61 noviciats, 176 séminaires, 335 résidences, 273 missions.

La Société se composait de 22,819 membres, dont 11,413 prêtres.

Ils possédaient, entre autres, neuf maisons à Rome :

1° La Maison Professe, où demeurait le général ;

2° Le collége Romain ;

3° Le Noviciat ;

4° La Pénitencerie ;

5° Le collége des Allemands;

6° Le collége des Anglais ;

7° Le séminaire Romain ;

8° Le collége des Maronites,

9° Le collége des Écossais.

EXTRAIT DU BREF

De Notre Saint-Père le Pape Clément XIV, pour la suppression des Jésuites.

CLÉMENT XIV, PAPE,

Pour Mémoire perpétuelle.

—

EXTRAIT

Dans le bref dont il s'agit, le Pape Clément XIV commence par faire l'histoire des Ordres religieux, et il énumère longuement les raisons qui ont déterminé les Papes, ses prédécesseurs, à accorder les autorisations qui ont donné naissance aux différentes congrégations existantes.

Il déclare que lorsqu'il est arrivé que le peuple chrétien n'eut plus, de quelques-uns de ces ordres, l'abondance des fruits qu'on se promettait de leur établissement, et qu'au lieu d'apporter les biens les plus désirés, ils ont, au contraire, paru nuisibles et plus propres à troubler la tranquillité des peuples qu'à la procurer, le même siége apostolique qui avait donné ses soins à les fonder, et qui avait interposé son autorité en leur faveur, n'a point balancé, soit à les fortifier par de nouvelles lois, soit à les rappeler à l'autorité de leur vie primitive, soit à les dissoudre et les abolir entièrement.

Il cite, à l'appui de cette déclaration, les ordres religieux qui ont été abolis, et les *Frères humiliés*, et les Frères conventuels réformés, et l'ordre régulier de Saint-Ambroise et de Saint-Barnabé-aux-Bois, et celui de Saint-Basile des Arméniens, etc.

Puis il arrive à la Société de Jésus. Il n'a épargné, dit-il, ni soins ni recherches pour découvrir et examiner tout ce qui a rapport à l'origine, aux progrès et à l'état actuel de l'Ordre, et il a reconnu qu'il a été institué par son saint fondateur pour travailler au salut des âmes, à la conversion des hérétiques, et particulièrement à celle des infidèles, et enfin pour le plus grand accroissement de la piété et de la religion.

Clément XIV ajoute :

Digitized by Google

« Beaucoup de plaintes, appuyées de l'autorité de plusieurs princes, ont été portées contre la Société et déférées à Paul VI, Pie V, Sixte V. Du nombre de ces princes fut le roi catholique d'Espagne, Philippe II, d'illustre mémoire, qui fit représenter à Sixte-Quint, notre prédécesseur, les raisons très-graves qu'il avait de se plaindre de la Société; les réclamations portées devant lui par les inquisiteurs d'Espagne, contre ses priviléges immodérés et la forme de son régime; et enfin, les chefs de contestations confirmés par l'aveu de plusieurs membres de la Société, des plus célèbres par leur doctrine et leur piété. Il l'engagea à nommer des commissaires, pour procéder à une visite apostolique.

» Le même Sixte V, notre prédécesseur, acquiesça à la réquisition et aux instances du roi Philippe, qui lui avaient paru fondées sur la plus grande équité, et il choisit pour exercer la charge de visiteur apostolique, un évêque généralement renommé pour sa prudence, sa vertu et sa doctrine; et de plus, il établit une congrégation de cardinaux qui devaient s'occuper de cet ouvrage; mais une mort prématurée ayant enlevé ce pontife, son projet salutaire s'évanouit et n'eut aucun effet. Le pape Grégoire XIV, d'heureuse mémoire, ayant été élevé à la suprême dignité de l'apostolat, approuva de nouveau l'institut de la Société, par ses lettres scellées en plomb, expédiées le 28 juin de l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1591, et gratifia et confirma tous les priviléges que ses prédécesseurs lui avaient accordés, surtout celui qui lui permettait d'expulser de son corps et de congédier ses membres, sans employer des formes juridiques, c'est-à-dire sans aucune enquête préalable, sans dresser aucun acte, sans observer aucun ordre judiciaire, sans garder les délais même essentiels; vu la vérité du fait seulement, et n'ayant égard qu'à la faute, au motif raisonnable, aux personnes et aux autres circonstances (1). Il imposa sur ceci le plus profond silence, et défendit, sous peine d'excommunication majeure, d'attaquer directement ou indirectement l'institut de ladite Société et ses constitutions ou décrets, et même d'y rien changer, de quelque manière que ce fût. Il laissa cependant à tous le droit de proposer et de représenter ce qu'ils estimeraient devoir être ajouté, retranché ou changé; mais à lui seulement, et aux pontifes romains qui siégeraient après lui, le pouvoir de statuer, soit immédiatement, soit par les légats ou nonces du Siége apostolique.

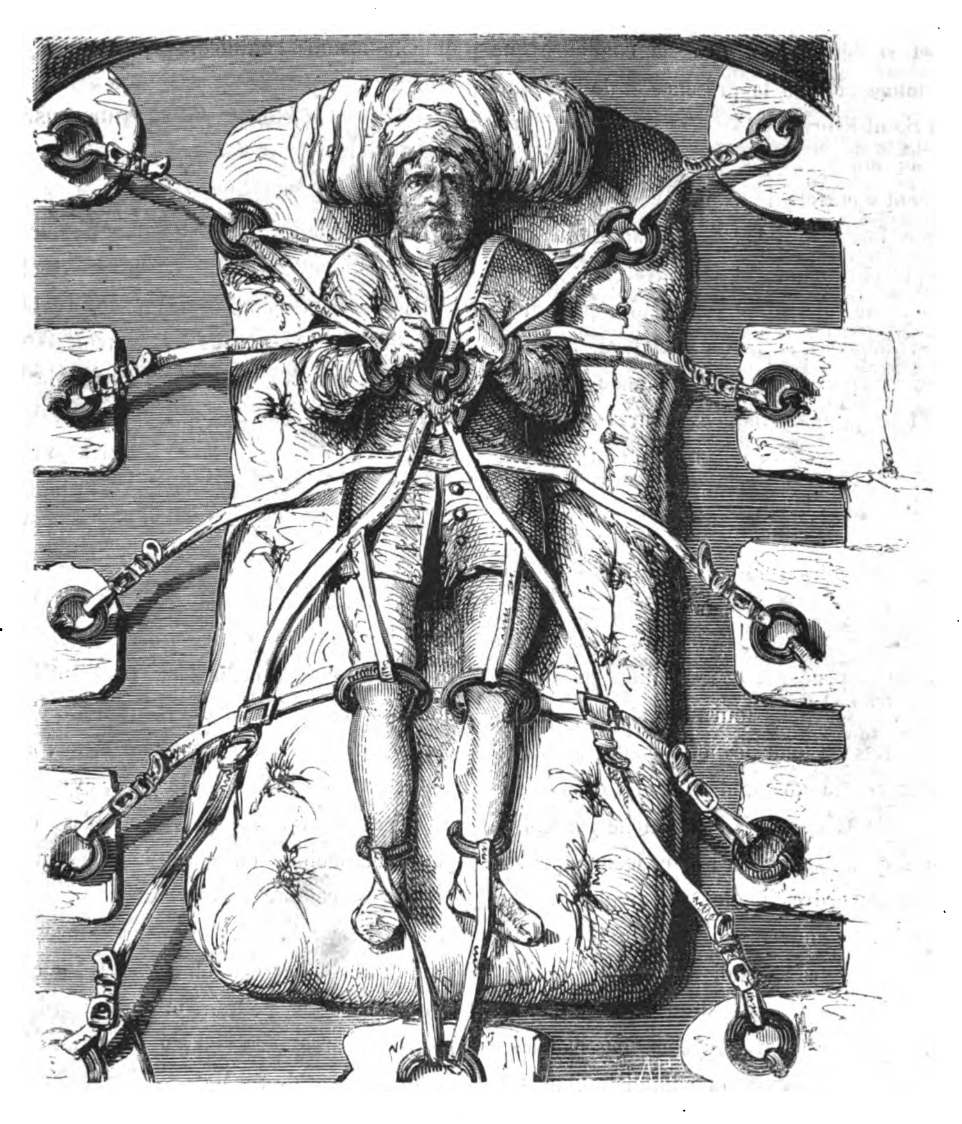
» Mais bien loin que tout cela suffit pour apaiser les plaintes et les cris contre la Société, au contraire, *presque tout l'univers* fut de plus en plus rempli des disputes les plus fâcheuses, à l'occasion de la doctrine que plusieurs déférèrent comme opposée à la foi orthodoxe et aux bonnes mœurs. Les dissensions étrangères et domestiques s'animèrent davantage, et les accusations se multiplièrent contre la Société, à qui l'on imputa particulièrement d'être trop avide des biens de la terre. De là naquirent ces troubles assez connus de tout le monde, qui ont tant affligé et molesté le siége apostolique.

» Nous avons observé, avec la plus grande douleur, que les remèdes employés n'ont eu ni la vertu, ni la force de déraciner et dissiper les troubles, les accusations et les plaintes auxquels ladite Société a donné lieu.

» C'est ainsi que nos très-chers fils en Jésus-Christ, les rois de France, d'Espagne, de Portugal et des Deux-Siciles, ont été contraints de renvoyer et d'expulser les membres de la Société de leurs royaumes, États et provinces, jugeant que ce remède extrême était absolument nécessaire pour empêcher les peuples chrétiens de se provoquer, de s'attaquer et de se déchirer dans le sein de l'Église, notre sainte mère. Mais ces très-chers fils en Jésus-Christ étant persuadés que ce remède ne pouvait être durable et propre à réconcilier l'univers chrétien, à moins que la Société en fût tout à fait éteinte et supprimée, ils ont exposé au pape Clément XIII, notre prédécesseur, leur désir et leur volonté, et, réunissant leur autorité, leurs prières et leurs vœux, ils l'ont requis d'employer ce moyen efficace de pourvoir à la sûreté perpétuelle de leurs su-

(1) Voilà un redoutable pouvoir!

Digitized by Google



Damiens sur son lit de douleur.

jets, et au bien de l'Église universelle de Jésus-Christ.

» Mais la mort de ce pontife, arrivée contre l'attente de tout le monde, empêcha entièrement le cours et la consommation de cette affaire. La clémence divine nous ayant placé sur la même chaire de Pierre, les mêmes vœux, demandes et prières nous ont été adressés, et plusieurs évêques et autres personnages très-distingués par leurs dignités, leur doctrine et leur religion, nous ont aussi fait connaître leurs désirs et leurs sentiments.

» Cependant, pour prendre le parti le plus sûr dans une affaire aussi grave et d'une aussi grande importance, nous avons jugé que nous avions besoin d'un long espace de temps, non-seulement pour faire de soigneuses recherches, peser avec plus de maturité et délibérer avec la plus grande prudence, mais aussi pour demander au Père de lumière, par des gémissements et des prières continuelles, une assistance et un secours particuliers, que nous avons encore tâché de nous procurer par l'entremise des prières et des œuvres de piété des fidèles, à qui nous avons eu recours.

Digitized by Google

» Après avoir mis en œuvre des moyens si nombreux et si nécessaires, dans la confiance que nous sommes aidé de la présence et de l'inspiration du Saint-Esprit, contraint encore par la nécessité de notre charge, qui nous oblige très-étroitement à entretenir, concilier et affermir de toutes nos forces le repos et la tranquillité de la république chrétienne, et à écarter tout ce qui est capable de lui causer le moindre préjudice; voyant d'ailleurs que ladite Société de Jésus ne peut plus rapporter les fruits abondants et salutaires, ni les grands avantages pour lesquels elle avait été approuvée et décorée de tant de privilèges; et que même, tant qu'elle subsiste, il est extrêmement difficile, et même peut-être tout à fait impossible, de rendre à l'Église une paix véritable et permanente; déterminé par ces puissants motifs, et pressé par d'autres raisons que les lois de la prudence et le meilleur gouvernement de l'Église nous fournissent, et que nous tenons secrets au fond de notre cœur; marchant sur les traces de nos prédécesseurs, et particulièrement de Grégoire X, au concile général de Lyon, puisqu'il s'agit aussi d'une Société que son institut et ses ordres mettent au nombre des ordres mendiants; mûrement considéré de certaine science et puissance apostolique.

» Nous éteignons et supprimons la susdite Société; nous lui ôtons et abrogeons tous et chacun de ses offices, ministères et administrations, ses maisons, écoles, colléges, hospices, métairies et lieux quelconques, en quelque province et royaume qu'ils soient situés, et de quelque manière qu'ils lui appartiennent; les statuts, usages, décrets, costumes, constitutions, quelque confirmés qu'ils soient par serment, par approbation apostolique ou autrement, et tous et chacun de ces privilèges et de ces concessions générales ou spéciales, dont nous voulons que la teneur soit censée pleinement et suffisamment exprimée par les présentes, comme si elle y était insérée mot pour mot, nonobstant tous les liens, décrets, formules et choses irritantes qu'ils puissent contenir.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 21 juillet 1773, et le cinquième de notre pontificat.

« *Signé*, Agard Nigronus. »

Le Parlement n'était pas, d'ailleurs, mieux traité par le roi, que les Jésuites ne l'étaient par le Pape.

La résistance s'était prolongée d'un côté, tandis que de l'autre les abus du pouvoir devenaient chaque jour plus fréquents. Enfin, le 20 janvier 1771, la Cour prit une résolution définitive, et rendit en conseil un arrêt ainsi conçu :

« Le roi étant en son conseil, a ordonné et ordonne que les offices desdits sieurs... et autres, présidents et conseillers, qui se sont constamment refusés à remplir les fonctions de leurs offices, dont ils sont tenus par leur serment, et ont interrompu tout service ordinaire, et qui, sur les ordres de Sa Majesté qui leur ont été notifiés, ont encore expressément persisté dans leur refus, seront et demeureront acquis et confisqués, et comme tels, les déclare vacants et impétrables en leurs parties casuelles, en exécution de son édit du mois décembre dernier. En conséquence, déclare Sa Majesté, qu'il sera par elle incessamment pourvu à donner des officiers à ladite cour, aux lieu et place des sieurs... et autres; ordonne que le présent arrêt sera signifié à chacun d'eux, de l'ordre exprès de Sa Majesté; leur fait défense de s'immiscer dans les fonctions desdits offices, sous peine de faux; leur défend pareillement de prendre, dans aucun acte, la qualité de présidents ou conseillers de Sa Majesté en sa Cour de Parlement de Paris. »

Cet arrêt causa une grande surprise et un grand scandale; les proscriptions commencèrent : malgré les courageuses protestations du Parlement, le renouvellement des membres eut lieu. La Bastille s'ouvrit pour recevoir les récalcitrants, et le roi, poussé par un vertige insensé, se laissa emporter sur la pente rapide du despotisme et de l'arbitraire. La nation était douloureusement affectée de ce spectacle, et pouvait à peine croire à la réalité de ce qui se passait. Dans toutes les provinces se

manifestèrent des oppositions menaçantes et des tendances à la révolte. Ce n'étaient là que les prémices des événements qui se préparaient dans l'avenir! Le roi était aveugle et sourd; ceux qui l'entouraient, ceux qui avaient le plus d'intérêt à ce que les mesures prescrites eussent leur exécution, se gardaient bien de mettre sous ses yeux les remontrances énergiques que lui adressaient journellement les Parlements de province; tous les ministres que la faveur ou l'intrigue avait placés auprès de lui, s'entendaient pour le tromper. Il ne savait rien et ne cherchait point à savoir. Heureusement pour lui qu'il mourut avant l'explosion des ressentiments qu'il avait soulevés!...

Si nous avons rapporté ces faits, ce n'est point dans l'intention de faire l'histoire des événements politiques de cette époque; d'autres l'ont écrite, et l'ont bien écrite; mais nous voulons montrer quel rôle le clergé de France joua dans ces événements, et quelle influence fut la sienne sur les partis qui allaient se trouver en présence, au milieu de la perturbation générale.

Le clergé, dit l'ouvrage que nous avons déjà cité souvent, n'était pas étranger à la proscription des membres du Parlement; il se souvenait que ce même Parlement avait naguère courageusement défendu les libertés de l'Église gallicane. En eût-on douté, que les noms des nouveaux magistrats eussent été une preuve suffisante de l'autorité qu'avait conservée le clergé, et de la part active qu'il prenait dans le drame, nous allions dire la comédie. Au surplus, les Jésuites n'étaient pas loin, malgré la bulle qui les avait dispersés. Un grand nombre était resté en France : le R. P. Neuville vivait paisiblement à Saint-Germain-en-Laye, et dirigeait une congrégation de dévotes riches et opulentes. Il avait même obtenu une pension de 3,000 fr. sur l'évêché de Béziers. Le R. P. Roger, autre Jésuite, l'un des rédacteurs de la *Gazette de France*, soupçonné d'avoir écrit contre les opérations du chancelier avait été mis à la Bastille. L'abbé Grisel, auteur de la satire contre les Parlements, sous le titre de *Mandement de l'Archevêque de Paris*, et condamné par le Parlement pour ce délit, fut mis en liberté et rendu à ses fonctions par le chancelier.

Nous les verrons reparaître tout à l'heure, mais sous une autre dénomination.

Cependant, un roi nouveau venait de monter sur le trône. Celui-ci n'était point débauché comme son prédécesseur; on le disait pieux, plein de générosité, et surtout doué d'une rare bonté. Les premiers actes de son administration parurent donner raison à ceux qui espéraient bien du nouveau règne. et la nation soulevée contint un instant l'élan de sa colère. Le rétablissement des anciens Parlements et cours souveraines eut lieu et cet acte de justice, bien que rendu dans des proportions étroites et avec des restrictions mesquines, fut, dans toutes les provinces, le signal de fêtes et de réjouissances publiques. Le retour de MM. de La Chalotais à Rennes excita le plus vif enthousiasme dans le Parlement, dans l'assemblée des États, dans toute la population de cette grande province : le clergé même, qui comprenait le danger de sa situation, eut l'air de partager l'allégresse publique : les chefs des ordres monastiques adressèrent aux magistrats si longtemps persécutés, si injustement proscrits, de solennelles félicitations. Aix, Toulouse, Besançon, Bordeaux, Dijon, toutes les villes parlementaires présentaient le même spectacle. L'ivresse du peuple est oublieuse : il était prêt d'adorer Louis XVI comme un libérateur, comme un Dieu, et ne songeait déjà plus que l'édit Maupeou, germe de tant de troubles et de malheurs, subsistait encore dans ses plus funestes dispositions. Le peuple ne s'en ressouvint que quelques années plus tard.

Que faisaient les Jésuites au milieu de l'allégresse générale, et comment prenaient-ils ces cris de joie qui saluaient, à leur retour, leurs plus mortels ennemis? Les Jésuites venaient de reparaître en France en Société, non plus sous le titre de *Compagnons de Jésus*, mais bien sous celui de CORDICOLES, ou *Frères du Sacré-Cœur de Jésus!*... D'abord humbles et souples, il ne tardèrent pas à jeter le masque dont ils s'étaient couverts pour opérer leur rentrée, et l'on vit bientôt à leurs actes qu'ils n'avaient rien perdu de leur

Digitized by Google

audace, de leur tenacité et de leur intolérance.

Les protestants ne jouissaient pas encore de la liberté de se livrer aux cérémonies de leurs cultes, et bien souvent la validité de leurs mariages avait été contestée. L'édit de la révocation ne frappait cependant que l'exercice extérieur du culte ; à part cela, les membres de la religion réformée *pouvaient demeurer dans le royaume sans y être troublés ni empêchés, sous prétexte de leur susdite religion, à condition, comme dit est, de ne point faire d'exercice, de ne point s'assembler sous prétexte de prière ou de culte de ladite religion*. Chaque famille, dit M. Dufey, pouvait donc, en restant isolée, suivre les exercices privés de sa croyance, et les actes civils dont la célébration n'exige point une réunion nombreuse ni d'assemblée publique, pouvaient avoir lieu sans contrevenir à l'édit. Mais, à cette époque, le clergé catholique, que les devoirs de son état excluaient de l'administration publique, était dépositaire des registres de l'état civil. Par ce seul fait, les protestants restaient privés du droit de faire constater les naissances, les mariages et les décès de leurs proches et de leurs enfants, car ils trouvaient toujours un ennemi dans le prêtre auquel ils s'adressaient.

Cet état de choses ne pouvait subsister longtemps. On espéra que les Parlements mettraient fin à cette scandaleuse opposition de la part du clergé catholique, et qu'ils rencontreraient une grande bonne volonté à ce sujet chez le roi. Cependant l'édit sur l'état civil des protestants et les assemblées provinciales, trouva une redoutable malveillance dans la plupart des Parlements. Le principe de cette malveillance, il ne faut pas le chercher longtemps pour le rencontrer : il est tout entier, d'une part, dans le retour des Jésuites, de l'autre, dans la composition même des Parlements, où figuraient des prêtres catholiques sous le titre de conseillers-clercs. Les Jésuites mirent tout en œuvre auprès des anciens et des nouveaux *congréganistes*, leurs affiliés mystérieux ; ils se firent des amis dans le conseil du monarque, dans les conseils des chefs du clergé, dans les Parlements même, dont les conseillers-clercs les soutenaient vigoureusement, et l'opposition gagna du terrain.

« On appelait attaque contre la religion ce qui n'était qu'un acte de tolérance et de piété évangélique. On rappelait aux magistrats, jaloux des prérogatives de leurs charges, que la reconnaissance des protestants comme citoyens leur rendrait toutes les immunités que leur avait *prodiguées* Henri IV par son édit de Nantes; que les Parlements, les tribunaux inférieurs seraient, comme avant la révocation de cet édit, composés en partie de protestants. En intéressant la vanité des uns, la cupidité des autres, en alarmant la conscience de tous, il fut facile aux cauteleux partisans de l'intolérance religieuse de laisser dans la plus déplorable incertitude l'état civil de cinq cent mille familles. »

Mais les Jésuites avaient compté sans la Révolution, qui allait surprendre bien du monde, et changer étrangement la face des choses.

Digitized by Google

LE MARQUIS DE POMBAL

Le marquis de Pombal. — Sa naissance. — Sa fortune rapide. — Les Jésuites en Portugal. — Attentat à la vie de Joseph de Bragance, roi de Portugal. — Jugement des assassins. — Les Jésuites sont chassés du royaume.

Avant de raconter au lecteur les événements qu'a provoqués, sous la Restauration, l'esprit de domination et d'intrigue de la Société de Jésus, nous croyons devoir placer ici l'histoire de leur expulsion de Portugal.

Ce récit nous offrira, en même temps, l'occasion de parler de l'un des hommes les plus remarquables du XVIIIe siècle, de celui du moins qui a le plus puissamment contribué à illustrer le Portugal.

On a nommé le marquis de Pombal !

Au moment où la banqueroute du P. Lavalette s'accomplissait, un fait d'une autre nature se produisait en Portugal. Pour bien faire comprendre l'attentat commis contre la personne du duc Joseph de Bragance, nous allons raconter succinctement les faits antérieurs qui s'y rattachent particulièrement. Cet exposé rapide servira d'ailleurs, ainsi que nous le disions, à mettre en lumière un des hommes les plus éminents de l'histoire de Portugal, un des personnages politiques de ce pays qui ont lutté avec le plus d'audace et de bonheur contre les Jésuites. On a souvent comparé le marquis de Pombal au cardinal de Richelieu. Un homme aussi important mérite certainement que l'histoire consacre quelques pages à raconter les actes de sa vie.

Pombal naquit vers 1699 à Soura, bourg du diocèse de Coïmbre. Elevé d'abord par sa famille, qui le destinait à la magistrature, il trouva bientôt cette carrière trop étroite, et chercha à agrandir l'horizon au gré de l'ambition qui déjà s'était emparée de son esprit. Il entra donc dans les gardes du roi, et, pendant quelque temps, il ne rêva plus que la gloire des armes. Pombal était doué d'une beauté peu commune, et, grâce à l'élégance du costume qu'il portait, à la distinction de ses manières, à l'éclat de sa beauté il sut se faire aimer d'une fille de haute noblesse, qu'il enleva d'abord, et épousa ensuite. Cette alliance lui ouvrit aussitôt l'avenir, et il ne tarda pas à obtenir le poste d'envoyé extraordinaire du Portugal en Angleterre. Cet événement fixa tout à coup ses irrésolutions ; on eût dit que le ciel se chargeait lui-même de lui indiquer la voie dans laquelle il devait entrer. Immédiatement après avoir rempli en Angleterre les fonctions d'envoyé extraordinaire, il fut chargé, en 1745, de se rendre à Vienne en qualité de plénipotentiaire médiateur, et avec la mission de travailler à arranger les différends qui s'étaient élevés entre le Pape et l'impératrice Marie-Thérèse. Cette mission servit merveilleusement son génie et mit le comble à sa fortune.

Pombal était veuf de sa première femme. Arrivé à la cour de Vienne, il sut se faire de sa bonne mine un nouveau moyen de succès, et épousa, peu de temps après, la comtesse de Daun, nièce du feld-maréchal autrichien de ce nom. Ce mariage mettait, comme nous l'avons dit, le comble à la fortune de Pombal. La comtesse de Daun était, en effet, la compatriote et l'amie intime de Marie-Anne-Joséphine, reine de Portugal ; et peut-être, comme l'a fait observer un auteur, cette considération ne contribua-t-elle pas peu à engager le marquis à convoler en secondes noces. Les résultats de cette alliance ne tardèrent pas à se manifester, et, à quelques années de là, nous retrouvons Pombal à la Cour

de Portugal, nommé par Joseph Ier, sur les vives prières de la reine douairière, ministre d'État.

Nous n'entrerons pas dans le détail des travaux entrepris par le marquis de Pombal, devenu ministre d'État. Ces travaux sont immenses ; ils révèlent un génie puissant, varié, fécond : le marquis avait rêvé la gloire de son pays, et il fit, pour arriver à ce résultat, des efforts surhumains. Au moment où il entreprit cette tâche, il y avait, certes, non-seulement du génie, non-seulement de l'audace, il y avait encore, et surtout du courage et de la générosité. Le Portugal était bien déchu depuis les Emmanuel et les Albuquerque, Pombal le releva ; le clergé envahissait le pays et se partageait ses dépouilles, Pombal lui arracha le pays d'entre les mains ; enfin, les Jésuites étaient partout, occupaient toutes les places, se mêlaient à toutes les affaires, le marquis engagea avec ces redoutables adversaires une lutte terrible, et ce qu'il y a de plus singulier, de plus étonnant, nous dirions volontiers de plus inexplicable, il sortit triomphant de cette lutte. Hâtons-nous d'ajouter que, dans cette lutte, il fut constamment soutenu par l'amitié courageuse de Joseph Ier, dans qui il trouva non-seulement du courage, mais de l'amitié, plus qu'il ne s'en trouve souvent dans le cœur d'un roi !

A l'époque où Pombal entreprit de lutter contre cette redoutable association des Jésuites, les Révérends Pères étaient partout, et occupaient les fonctions les plus importantes à la Cour même du Portugal. La famille royale, entre autres, n'avait pour confesseurs que des Jésuites : Moreira était celui du roi et de la reine ; Costa, celui de don Pédro, frère de Joseph Ier ; Campo et Aranjuez, ceux des oncles du monarque ; enfin, le P. Oliveira dirigeait les consciences des infantes. Ayant l'oreille des princes, connaissant leurs penchants, et leurs vices ou leurs qualités, ils étaient évidemment maîtres du royaume. Pombal ne se dissimula aucun danger ; il mesura d'un regard assuré l'abîme qu'il allait ouvrir sous ses pieds s'il ne réussissait pas, et se mit aussitôt à l'œuvre.

Avant d'aller plus loin, nous devons citer cependant un trait qui donne de l'énergie de Pombal la plus exacte opinion.

On sait qu'en 1755, un effroyable tremblement de terre, dont le souvenir est resté dans la mémoire des peuples, vint ébranler tout le Portugal, et faire de Lisbonne un monceau de ruines. La famine et la peste achevèrent l'œuvre des commotions souterraines. Tout le royaume se vit en proie à une épouvantable misère. Profitant de la circonstance, les nobles osent se déchaîner contre le premier ministre. Les Jésuites ainsi que le clergé qui leur est dévoué, se mettent de la partie, et se répandent à travers les villes ruinées, incendiées, dépeuplées, à travers les campagnes crevassées, désolées, et couvertes d'infortunés qui errent çà et là pour chercher une nourriture que le sol infécond leur refuse.

« C'est Dieu qui nous frappe, mes frères ; Dieu » qu'irrite chaque jour l'homme impie que notre » faiblesse laisse régner sous le nom de son sou- » verain faible et trompé ; Dieu, qui n'aura pitié » de nous que lorsque nous nous viendrons en » aide nous-mêmes. »

A ces paroles, on reconnaît la tactique ordinaire des successeurs de Loyola !

« Ces discours retentissent chaque jour, tout haut, sur les places publiques et dans les chaires des églises. La populace, toujours disposée à faire payer sa misère à quelqu'un, quel qu'il soit, maudit l'homme qu'elle bénissait naguère, et demande à grands cris la chute du marquis de Pombal.

« Celui-ci cependant, ne courbait pas la tête devant l'orage, et trouvait, dans les désastres qui venaient de s'abattre sur sa patrie comme les sept plaies d'Egypte, un moyen de donner de nouvelles preuves de son activité, de son génie, de son talent pour l'administration. On sait que, lors du tremblement, les courtisans ayant voulu emmener Joseph Ier loin des ruines de Lisbonne :

« La place du roi est au milieu de son peuple ! » s'écria Pombal ; enterrons les morts, et son- » geons aux vivants... »

« Le marquis répond aux clameurs populaires en faisant rebâtir les villes, en rétablissant l'ordre,

Digitized by Google

en donnant des vivres aux pauvres, en prenant toutes les mesures qui peuvent amener le plus promptement l'oubli des désastres passés ; aux nobles, en se faisant accorder par le roi de nouveaux titres, de nouveaux pouvoirs qui lui permettent de faire courber les plus fières têtes ; aux Jésuites, enfin, en leur interdisant la prédication (1). »

Pombal fit, dit-on, disgracier à ce moment les hommes les plus considérables du Portugal, comme *détracteurs du gouvernement*. De ce nombre étaient le duc de Bragance, Corte-Réal, ministre de la marine ; don Joseph Galvain de la Cerda, ambassadeur de France, etc.

Ce seul trait suffit à indiquer quelle énergie apportait Pombal dans l'accomplissement des obligations que lui imposait sa charge. Nous le verrons déployer la même activité, la même présence d'esprit, dans les événements dont le récit va suivre.

Quelque temps auparavant, Pombal avait envoyé en Amérique son frère don François-Xavier de Mendoza, avec la mission de chasser les Jésuites qui étaient demeurés au Paraguay. Nous avons vu comment il avait réussi dans cette mission. Tranquille de ce côté, Pombal se met aussitôt à l'œuvre, et commence par demander audacieusement le renvoi de tous les directeurs spirituels de la famille royale. Le marquis était véritablement tout-puissant, et si ses ennemis en avaient quelquefois douté, à ce moment ils durent perdre toute illusion ; car malgré l'étrangeté, l'audace, on dirait presque la folie d'une telle demande, la demande fut accordée. Pombal s'empresse alors de rappeler son frère du Paraguay, et à peine a-t-il mis le pied sur le sol du Portugal, qu'il le dirige vers Rome, afin d'appeler l'attention du Pape sur les actions des Jésuites, habitant soit les colonies, soit le continent. Le Pape était Benoît XIV ; il écouta don François-Xavier, et rendit, le 1er avril 1758, un bref concernant la réforme des Jésuites de Portugal. Par ce bref, il ordonnait au cardinal Saldanha de *ramener les Jésuites à la doctrine de l'Évangile et des apôtres, à une manière de vivre régulière; de rétablir chez ces Pères le culte divin dans sa pureté et simplicité, l'observation des défenses diverses faites à l'encontre du commerce illicite des réguliers...*

En conséquence de ce bref, le patriarche de Lisbonne, don Joseph-Manoel Altara, défendit aux Révérends Pères de confesser et de prêcher ; il fit de plus fermer leurs collèges, et leur interdit toute instruction de la jeunesse dans l'étendue des États de Portugal. Malheureusement pour la cause que soutenait Pombal, Benoît XIV mourut au moment même où il s'apprêtait à frapper un dernier coup, et le nouveau Pape, Clément XIII, monta sur le trône de Saint-Pierre avec des intentions moins hostiles à la Compagnie de Jésus. La question reste donc un moment indécise ; les Jésuites profitent de cette sorte de suspension d'hostilités pour semer le trouble et la division dans les rangs opposés, et ne perdent aucune occasion pour arriver à leurs fins. D'un autre côté, le clergé les seconde du haut des chaires ; des menaces sont lancées impudemment contre les amis ou les partisans du marquis de Pombal : on va même jusqu'à donner à entendre que dans un mois don Joseph de Bragance sera appelé devant le tribunal de Dieu, s'il ne revient pas à de meilleurs sentiments à l'égard des compagnons de Jésus. — On était alors au mois d'août. Pombal écoute sans trembler ces prophéties et ces menaces, et marche dans la voie qu'il s'est tracée avec la même assurance.

Pendant que ces prédications violentes jetaient de tous côtés le trouble et l'inquiétude, le mois de septembre 1758 était arrivé. Selon les ennemis acharnés du gouvernement, ce mois allait être un mois fatal ; le roi devait y perdre en même temps la couronne et la vie. Chacun attendait avec anxiété, les uns doutant, les autres craignant quelque catastrophe, lorsque le 3 septembre, à onze heures de la nuit, don Joseph de Bragance, se rendant en carrosse à une maison de plaisance, entend partir à ses côtés quelques détonations, et se sent aussitôt dangereusement blessé.

(1) Ad. Boucher.

Dès que cet attentat fut connu dans Lisbonne, il y répandit la terreur. Il y avait si longtemps déjà que les Jésuites semaient la discorde, attisaient le feu dans tous les partis, et désignaient la victime qui venait d'être frappée, que nul n'alla chercher plus loin les auteurs de l'assassinat de Joseph de Bragance. Un même nom vint en même temps sur toutes les lèvres, le même soupçon traversa aussitôt tous les esprits : LES JÉSUITES! On n'avait pas dit autrement lors de l'assassinat de Henri IV... Cependant, don Joseph de Bragance n'avait reçu qu'une blessure au bras droit, lequel avait été traversé par une balle près de l'épaule. On l'entoura des soins les plus éclairés et les plus actifs, et quand Pombal se vit tranquille de ce côté, il s'occupa de rechercher les coupables. D'une part, comme nous l'avons dit, on accusait les Jésuites; mais certains seigneurs qui jouissaient d'une haute influence à la Cour, cherchèrent, pendant quelque temps, à détourner les soupçons et à les attirer d'un autre côté. Au milieu des données contradictoires, qui toutes avaient une certaine apparence de vraisemblance, Pombal n'en continuait pas moins son œuvre de vengeance et de justice. Dix-huit individus avaient été arrêtés. C'étaient le marquis et la marquise de Tavora, leurs fils, leurs filles; le marquis d'Atonguja, leur gendre, et le duc d'Aveiro, allié à la famille royale; les Jésuites Malagrida, Mattos, Alexandre de Souza, et plusieurs amis et domestiques des Tavora. Nous avons sous les yeux une pièce authentique du jugement des coupables; nous allons la présenter au lecteur, qui saisira mieux peut-être après lecture, les fils de cette trame ourdie contre les jours du roi et le pouvoir de son ministre. Cette pièce est le numéro 12 du recueil intitulé : *Collecatio dos breves pontificios è leys regias*, imprimé à la secrétairie d'État, par ordre spécial de Sa Majesté portugaise (1).

« Paragraphe IV... Il est encore justifié... que cette confédération s'est portée jusqu'à cet horrible excès de faire ensemble, dans les conférences qui se tenaient avec le susdit criminel (don Joseph Mascarenhas) à Saint-Antoine et à Saint-Roch (noms des deux maisons que les Jésuites avaient à Lisbonne), et dans son propre hôtel, de communes délibérations, dont le résultat était que l'unique moyen par lequel on pouvait parvenir à changer le gouvernement (ce qui faisait l'objet commun, ambitieux et détestable de tous ces conjurés), était de comploter la mort du roi notre seigneur. . Tous ainsi réunis dans cette cause commune, ils continuaient de délibérer ensemble sur ce sacrilége et infâme projet, *avec les susdits religieux* (Jésuites), qui promettaient une avantageuse indemnité au susdit criminel, pour l'exécution de cet infâme parricide, en lui faisant faire réflexion que tout s'arrangerait aussitôt que Sa Majesté aurait fini sa très-précieuse et très-glorieuse vie. En même temps, les mêmes religieux décidaient que le parricide qui tuerait Sa Majesté ne serait pas même coupable d'un péché véniel...

« VI... Il est encore justifié que la susdite marquise (de Tavora) ne fut pas plutôt entrée dans la conjuration, qu'elle s'appliqua, de concert avec lesdits Pères Jésuites, à persuader à toutes personnes de sa connaissance et de ses amis, que *Gabriel Malagrida*, religieux de la même Société, était un saint homme et un saint pénitent. Dans cette vue, ladite marquise fit exprès les exercices spirituels sous la direction de ce religieux... Outre le susdit Gabriel Malagrida, son directeur ordinaire et absolu, la marquise complotait encore avec les Jésuites Jean de Matos, Jean Alexandre, et autres de la *même Société*, avec lesquels elle s'était également confédérée...

« VII... Il est encore prouvé que la marquise de Tavora... eut l'impiété et l'inhumanité d'engager dans la même conspiration et dans l'horrible attentat de la nuit du 3 septembre de l'année dernière (1758), son mari, ses fils, son gendre, ses beaux-frères et ses amis... se servant, comme d'un instrument propre à consommer cette œuvre infernale, non-seulement de l'opinion qu'elle feignait d'avoir de la prétendue sainteté du susdit

(1) L'original de ladite collection et supplément d'icelle a été déposé au greffe du Parlement, en exécution de l'arrêt du 5 mars 1762, et annexé à la minute du procès-verbal dudit jour.

Digitized by Google



M. de la Chalotais et son fils furent arraches des bras de leur famille éplorée, et conduits, comme d'affreux scélérats, dans la plus hideuse des prisons, le *château du Taureau* (page 90).

Gabriel Malagrida, mais encore des lettres qu'il lui écrivait fréquemment, pour engager ses parents d'aller à Sétubal faire les exercices spirituels avec ledit Malagrida...

« IX... Il est encore prouvé que le second des complices que ladite marquise dona Léonor de Tavora, le duc d'Aveiro, et lesdits religieux conjurés avec eux, ont engagé dans cette infâme conspiration, après l'avoir séduit par *les décisions desdits religieux*, par *l'esprit de Gabriel Malagrida*, et par les calomnies débitées contre la très-auguste personne de Sa Majesté et son très-heureux et très-glorieux gouvernement, est le marquis Louis-Bernard de Tavora...

« X... Il y a preuve contre celui-ci (don Zérome de Ataïde, comte d'Atonguia, gendre des susdits marquis et marquise François de Assis et dona Léonor de Tavora), que c'est par sa dite belle-mère qu'il a été séduit, au point de suivre en tout et partout les abominables suggestions de cette femme, et les détestables *enseignements* des Pères Jésuites, qui lui étaient insinués par les PP. *Gabriel Malagrida*, Jean de Matos et Jean Alexandre.

Digitized by Google

« XXVI... Ils (ces religieux) se vantaient publiquement que, plus la Cour s'égarait en les rejetant, plus la noblesse s'unissait à eux. Ils menaçaient aussi publiquement la Cour des punitions de Dieu; et, pour en venir à leurs fins, ils débitaient en personne et par leurs adhérents, jusqu'à la fin du mois d'août dernier, que la vie de Sa Majesté ne serait pas de longue durée, et, par tous les courriers, ils donnaient avis dans tous les pays de l'Europe que le mois de septembre serait le dernier de cette auguste et très-précieuse vie. En même temps, *Gabriel Malagrida* écrivait à différentes personnes de cette capitale ces affreuses paroles, avec un ton de prophète. »

D'après ce qui précède, on voit que les Jésuites n'étaient pas tout à fait innocents, et qu'ils avaient quelque peu trempé dans le crime; toutefois, il serait bien difficile de préciser jusqu'à quel point ils furent complices des Tavora, et quelle part ils prirent au crime dont ces derniers se rendirent coupables. Le tribunal de l'INCONFIDENCE, devant lequel l'affaire avait été portée, chargea surtout la marquise de Tavora, qui, s'il faut l'en croire, aurait poussé son mari, ses fils et son gendre à attenter aux jours du roi. On alla même jusqu'à raconter une histoire d'amour, dont cette marquise aurait été l'héroïne. Au moment où le roi avait failli périr sous les coups des assassins, il allait, disait-on, à un mystérieux rendez-vous, où le marquis de Tavora avait de bonnes raisons pour ne point le laisser arriver.

Un fait remarquable de ce procès, est la déférence que le marquis de Pombal crut devoir montrer à l'égard des Jésuites accusés. Le duc d'Aveiro et les autres grands personnages furent sans pitié appliqués à la torture, et avouèrent tout ce que l'on exigea d'eux; mais on n'osa pas faire subir aux Révérends Pères les mêmes épreuves, et l'on se contenta d'un interrogatoire fort bénin. Ils ne furent même pas traduits devant un tribunal ordinaire, mais bien devant le tribunal de l'Inquisition. Il fallait que ces hommes fussent bien puissants et bien redoutables, pour arrêter ainsi le cours de la justice. Toutefois, malgré l'habileté de ses défenseurs, le P. Malagrida fut condamné au dernier supplice, comme convaincu, non d'avoir été l'instigateur ou le complice de l'assassinat de Joseph Ier, mais seulement d'hérésie et de quelques autres méfaits à la fois trop niais et trop sales pour que nous en parlions (1). Le P. Gabriel Malagrida subit la peine à laquelle il avait été condamné, le 21 septembre 1761. Mattos et Alexandre de Souza, le provincial Henriquez et quelques autres Jésuites furent seulement rompus vifs.

Dans un manifeste du roi de Portugal qui parut peu après le procès des Tavora, il déclare la Compagnie de Jésus atteinte et convaincue d'usurpation de ses domaines, de la liberté, des biens et du commerce de ses sujets; de rébellion contre son autorité, dans les colonies et en Portugal même; de sédition et de conjuration contre sa propre personne, par la déposition de témoins respectables, et par l'aveu même des Jésuites. On comprend que ces manifestes, édits ou déclarations émanaient directement du marquis de Pombal, dont l'influence sur l'esprit du roi était sans bornes; les Jésuites ne se firent pas illusion, et reconnurent, aux coups qu'ils recevaient, la main qui les portait.

Mais la lutte n'était pas finie; il ne suffisait pas au marquis de Pombal d'avoir fait pendre ou rouer vifs quelques Jésuites isolés; c'était l'Ordre entier qu'il voulait frapper, c'étaient les Jésuites en masse qu'il désirait proscrire. Ce fut l'œuvre de sa vie, et nous devons dire qu'il y apporta une constance, une fermeté, un courage incroyables. Le jour même où l'on arrêta le P. Malagrida et ses compagnons, tous les Jésuites du Portugal furent consignés dans leurs maisons, et les biens de l'Ordre mis sous le séquestre. Le 19 janvier 1759, un arrêt fut rendu, qui déclarait tous les Jésuites complices de l'attentat du 3 septembre; et, pour donner à cet arrêt un air de justice plus prononcé, Joseph Ier adressa à tous les évêques une lettre dans laquelle il approuvait les mesures prises par son premier ministre. Les évêques parurent se ranger du parti du roi et abandonner les Jésuites. Le marquis triomphait donc, et le

(1) *Histoire des Jésuites*, 2e vol.

Digitized by Google

succès enfin couronnait ses efforts, lorsque la Cour de Rome lança un bref qui semblait blâmer implicitement la conduite tenue en Portugal contre les membres de la Compagnie de Jésus. Heureusement, le marquis n'était pas homme à s'effrayer pour si peu ; il se roidit devant les difficultés, son énergie sembla doubler, et il se résolut enfin à expulser définitivement les noirs enfants de Loyola.

Il est bon de citer quelques phrases de l'édit d'expulsion qui parut à cette occasion.

« ... Pour venger ma réputation royale, y est-il dit, pour conserver pleine et entière mon indépendance de souverain, pour maintenir la paix publique dans mes États, pour extirper du milieu de mes sujets des scandales si énormes et si inouïs, pour venger les susdits attentats et prévenir les conséquences funestes que leur impunité pourrait entraîner après elle... je déclare les susdits religieux corrompus, comme il a été dit plus haut, *déchus de la manière la plus déplorable des principes de leur institut*, et trop manifestement infestés des vices les plus grands et les plus invétérés, les plus abominables, et dont il est impossible de les corriger.... Je les déclare donc rebelles notoires, traîtres, vrais ennemis et agresseurs, tant par le passé que dans ces temps présents, de ma royale personne, de mes États, de la paix publique et du bien commun de mes sujets fidèles. J'ordonne à ces derniers qu'ils les tiennent en conséquence, les regardent et les réputent comme tels... et je déclare ces dits religieux dénationalisés, proscrits, et comme s'ils n'existaient plus ; ordonnons qu'ils soient réellement et en effet chassés de tous mes royaumes et seigneuries, et que jamais ils n'y puissent rentrer. A ces fins, je défends, sous peine de mort naturelle et irrémissible, et de confiscation de tous biens au profit de mon trésor et chambre royale, à tous et à chacun de mes sujets, de quelque état et condition qu'ils soient, de donner entrée à plusieurs ou seulement à un seul des susdits religieux ainsi chassés, d'avoir aucune correspondance, verbale ou par écrit, avec cette Société ou avec quelqu'un de ses membres... »

Les Jésuites étaient donc bien et dûment chassés ; vers le mois de septembre 1759, ils furent embarqués, au nombre de douze cents, sur des navires qui les transportèrent dans les États romains. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce pays, qui avait été le premier à admettre la Compagnie de Jésus, a été aussi le premier à les expulser. Les Jésuites n'avaient pas été longtemps à désabuser leurs hôtes sur leur compte.

Nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre qu'en donnant ici un portrait du marquis de Pombal, tracé par M. Duruy lui-même, le ministre actuel de l'instruction publique.

« Joseph de Carvalho, marquis de Pombal, dit M. Duruy, voulait faire quelques-unes des réformes que conseillaient les philosophes français. Craignant que l'influence des Jésuites ne contrariât ses projets, il impliqua l'Ordre dans un complot, auquel un attentat contre la vie du prince donna de la vraisemblance, et ils furent expulsés du royaume. Ce ministre diminua le pouvoir de l'Inquisition ; il intimida les nobles en exilant les plus illustres seigneurs. Un tremblement de terre, qui coûta la vie à près de 20,000 personnes, détruisit Lisbonne : il la rebâtit en quelques années et en fit une des plus belles villes de l'Europe. A partir de ce moment, chaque année fut marquée par des créations utiles ou des tentatives honorables : Encouragements aux manufactures, à l'agriculture, à l'instruction publique; réorganisation de l'armée, réforme dans la perception de l'impôt, établissement d'une compagnie commerciale pour le négoce exclusif de la Chine et des Indes. »

Mais tant de travaux troublés, tant d'efforts généreux devaient avoir leur récompense.

« Sous Pierre IV, en 1781, Pombal fut déclaré criminel et digne d'un châtiment exemplaire ; on se contenta de l'envoyer en exil, où il mourut dix mois après. »

On ne peut pas faire un plus bel éloge de l'homme auquel le Portugal doit de l'avoir délivré des Jésuites.

Digitized by Google

LA RESTAURATION

Nous ne nous ferons pas l'historien de la Révolution française, et nous ne rappellerons pas les actes de l'Empire. Qui ne connaît ces pages immortelles de notre histoire? Qui n'a lu ou n'a entendu par tradition, le récit des sublimes actions de ces années glorieuses qui resteront dans l'histoire du monde entier, et iront quelque jour frapper d'admiration les fils de nos fils? Il n'est pas un homme en France, aujourd'hui, qui ignore les grandes actions de ces époques mémorables; les raconter serait les amoindrir.

Pendant que la France achetait chèrement, courageusement, sa liberté et son indépendance sur les champs de bataille, et fécondait de son sang les semences d'égalité qu'elle était allée jeter chez tous les peuples d'Europe, les Jésuites n'eurent garde de se montrer; ils laissèrent passer le flot révolutionnaire, et se préparèrent pour l'avenir qui s'annonçait. Rétablis en 1799, au moment où on s'y attendait le moins, ils s'étaient empressés de nommer pour leur général, François-Xavier Caren, déjà administrateur en Russie. Laurenzio de Ricci était mort en 1775. La Société se trouvait donc reconstituée; elle n'avait plus qu'à attendre patiemment les événements : ils s'annonçaient bien.

Napoléon, après avoir ébloui la France, l'avait fatiguée à force de victoires, et blasée sur cette grandeur impériale dont d'abord elle avait été singulièrement séduite. Les guerres continuelles de l'Empire, guerres glorieuses, à coup sûr, mais certainement aussi très-désastreuses, avaient lassé le courage de la nation, et tous les esprits que le prestige de la gloire n'éblouissait pas, commençaient à désirer ardemment la paix, une paix longue, durable, bienfaisante, capable de réparer les maux que la guerre avait inévitablement causés. C'est là la seule raison des succès des alliés en 1814. Napoléon avait usé son immense influence, en abusant de l'enthousiasme national; ses rêves glorieux avaient coûté bien du sang et bien de l'argent à la France! On ne saurait nier, sans doute, que l'Empereur n'ait eu de grandes idées pratiques, n'ait cherché avec dévouement, avec ardeur, le bien de la grande nation qu'il avait été appelé à gouverner; mais on ne saurait nier, non plus, qu'il n'ait poussé l'ambition jusqu'à l'imprudence, et mis le royaume à deux doigts de sa perte. Sans doute, lui seul pouvait le sauver; il y avait en lui assez d'énergie, assez de force, assez de grandeur, assez de génie, nous le reconnaissons. Lui seul eût pu s'élever à la hauteur de la situation; peut-être n'eut-il pas le temps. Assurément, il ne trouva pas à côté de lui le courage et surtout la bonne volonté nécessaires; mais toutes ces causes avaient leur principe, principe unique, dans le profond éloignement qu'éprouvait la nation pour cet état de fièvre permanent dans lequel l'Empire l'avait retenue.

D'abord 1814, puis 1815, deux leçons qui apprirent au plus grand homme des temps modernes combien peu il faut compter sur les sentiments politiques des hommes, et sur leur dévouement à un ordre d'idées quelconque!

Le règne de Louis XVIII n'offrit rien de particulier. De nombreuses fautes furent commises; elles engageaient bien le gouvernement dans une voie fâcheuse et rétrograde, et avaient sous ce rapport une certaine gravité : mais elles émurent peu profondément les hommes qui se mêlaient au mouvement politique de l'époque, et ne parurent pas devoir exercer une influence décisive sur l'avenir du gouvernement. On voulait attendre encore avant de se prononcer, on ne se hâtait pas de

Digitized by Google

juger. Il y avait dans la nation assez de force et de grandeur : on voulait réfléchir mûrement avant de fixer son opinion. Sans doute il existait déjà, à cette époque, une opposition redoutable; mais la masse de la nation, la masse éclairée surtout, cherchait avec une persistance digne d'éloges, à reconnaître, avant de s'engager dans une lutte, les tendances véritables du pouvoir.

Aussi, l'avénement de Charles X au trône de France fut-il salué avec une sorte d'enthousiasme. On avait hâte d'avoir affaire à un roi qui ne fût point officiellement engagé avec l'étranger. Charles X, d'ailleurs, avait de nombreuses sympathies; il avait su se faire aimer, et on comptait sur son règne.

Les premiers actes de la nouvelle administration parurent donner raison à ceux qui en avaient bien auguré. Une popularité immense, inouïe, inconnue jusqu'alors, l'accueillit. Le nouveau roi avait eu des paroles dignes et bienveillantes pour tout le monde; il déclarait n'avoir jamais eu d'autre désir que celui d'assurer le bonheur du peuple qu'il était appelé à gouverner. Il avait dit aux pairs et aux députés : « J'ai promis, comme sujet, de maintenir la Charte et les institutions que nous devons au monarque que nous pleurons; aujourd'hui que le pouvoir est entre mes mains, je l'emploierai tout entier à consolider, pour le bonheur de mon peuple, le grand acte que j'ai juré de maintenir. » Rien n'était plus formel : on n'avait pas lieu de douter de ses paroles, de ses serments; tout portait à croire qu'il s'occuperait incessamment de confirmer ses promesses en les réalisant.

Il y avait surtout une question sur laquelle l'opinion publique attendait les actes de Charles X avant de se prononcer. On comprend que nous voulons parler des Jésuites.

Les Jésuites avaient été bannis de France, et cependant on les voyait revenir, à chaque instant, par masses compactes; on les trouvait partout, et partout on les voyait bien accueillis par les amis de l'ancien ministère, que Charles X avait conservé. Les malheureux proscrits étaient même parvenus à se hisser au ministère, dans la personne de M. l'évêque d'Hermopolis, qui venait d'obtenir le portefeuille des cultes.

Les Jésuites étaient, à cette époque, plus redoutables, si cela est possible, qu'à aucune autre époque de leur existence. Peu après leur bannissement de France, ils y étaient rentrés sous le titre transparent de *Pères de la Foi*. On les dénonça à Napoléon, qui n'en avait pas grand'peur, mais qui cependant ordonna leur dissolution. Les Jésuites ne s'effrayèrent pas pour si peu; ils reparurent bientôt, et se glissèrent auprès des personnes qui remplissaient les plus hautes charges de l'administration de l'Empire.

Louis XVIII les trouva dans une position tout à fait fausse, et il rendit une ordonnance royale qui, plaçant les petits séminaires en dehors des lois de l'Université, favorisait la domination des Jésuites sur tout le système d'éducation publique. Ils eurent immédiatement des maisons de tous côtés : à Dôle, Bordeaux, Sainte-Anne-d'Auray, Montmorillon, Aix, Forcalquier, Billom, sous la direction centrale de Montrouge et de Saint-Acheul. Leur audace s'accrut de ce premier succès, et bientôt toute la société en fut infestée.

Quand ce n'était pas un Jésuite proprement dit, c'était un Jésuite *à robe courte;* ce fut une fureur, une maladie, une mode. La qualité de Jésuite *à robe courte* était si bien portée, que tout le monde en voulait.

On a été jusqu'à dire que Charles X s'était fait affilier à la Compagnie de Jésus. Quoi qu'il en soit, toujours est-il que le roi ne tarda pas à accepter l'influence fatale des disciples de Loyola, et qu'il donna le premier l'exemple d'un malheureux aveuglement à ce sujet.

Le spectacle qu'offrit alors Saint-Acheul et Montrouge est un des plus curieux que l'histoire de la religion nous ait légués. Tout ce que la Cour possédait de plus religieux s'y donnait rendez-vous; on y faisait des neuvaines douces et faciles. Les Jésuites y recevaient ce qu'il y avait dans la capitale de plus noble et de plus distingué, avec ce tact et ce goût exquis qui les ont si souvent servis.

On faisait toute espèce de choses à Saint-

Digitized by Google

Acheul; il y avait là des tables finement entretenues, des mets succulents, des vins recherchés..., le luxe et le confortable réunis; on y causait de tout, excepté de religion; on y faisait la partie de billard, et l'on y allait bien plutôt pour oublier le passé et jouir du présent, que pour songer à l'avenir.

Le seul vœu que formaient les Jésuites à *robe courte* en entrant dans la congrégation, était le vœu d'obéissance... Ceux de pauvreté et de chasteté n'étaient pas rigoureusement exigés, ou, du moins, il y avait sur ce point des accommodements avec les Jésuites à *robe longue*.

Ces derniers ne s'en tenaient pas à cette action qu'ils exerçaient sur la société frivole de la Restauration; ils avaient eu soin d'entretenir des relations sûres, et de placer des hommes dévoués auprès de chaque ministre.

Ainsi, auprès du président du conseil, ils avaient fait entrer M. de Rainneville, jeune homme de la plus grande spécialité, mais qui ne repoussa jamais une recommandation des chefs de l'affiliation religieuse; à l'intérieur, M. Franchet; à la police, M. Delavau; à la maison du roi, M. de Doudeauville; aux affaires étrangères, M. de Damas; aux postes, M. de Vaulchier. Par ce moyen, l'administration leur appartenait, et ils y faisaient entrer ceux qui leur étaient dévoués.

Ce ne fut pas sans un profond étonnement que la France, qui avait été naguère si vivement émue par les remontrances de ses Parlements, s'aperçut que le nouveau roi laissait les Jésuites prendre une si large part dans le gouvernement, et elle fut douloureusement affectée de ce triste spectacle, auquel elle était loin de s'attendre. Toutefois, la session de 1825 allait s'ouvrir; de graves questions allaient s'y présenter; il était important de savoir quelle serait, pendant cette session, l'attitude du ministère et l'action du nouveau roi...

Deux projets de loi avaient été préparés par le ministère : l'un, relatif à la répression du sacrilége; l'autre, relatif à l'autorisation des communautés de femmes; et, selon toute probabilité, les Chambres devaient être appelées à se prononcer sur ces deux projets. Les partis étaient en présence; c'étaient deux questions vitales. On connaissait d'avance les sympathies de chacun; on s'attendait à une lutte, d'où devaient jaillir la lumière et la vérité.

Les projets furent d'abord présentés à la Chambre des Pairs, pendant que la Chambre des Députés s'occupait de la grande question de l'indemnité à accorder aux émigrés. On examina d'abord le projet qui concernait la répression du sacrilége.

« Commençons par faire respecter la religion, si nous voulons faire respecter les lois. Pourquoi ne payerions-nous pas à la religion de l'État le tribut d'hommages qui lui est dû? »

La commission du rapport avait agrandi la peine du sacrilége : elle le punissait comme le parricide. Cela pouvait être juste aux yeux du parti religieux, cela ne parut que rigoureux aux yeux du parti opposé. On apporta de part et d'autre, dans la discussion, une acrimonie qui n'était pas dans les habitudes de la Chambre des Pairs.

« Réprimons les outrages faits à nos mystères! s'écriait un pair, M. le comte de la Bourdonnaye. Je propose de substituer un voile *rouge* au voile *noir* que doit porter le condamné pour marcher au supplice... Ce changement est léger en apparence, mais il frappera le peuple, et isolera un crime qui ne doit être confondu avec aucun autre... »

« Si les bons, disait à son tour M. de Bonald, doivent leur vie à la société comme service, les méchants la lui doivent comme exemple. Quant au sacrilége, par une sentence de mort, vous l'envoyez devant son juge naturel!... »

Pour compensation à ces fougueuses paroles, M. de Châteaubriand disait :

« La religion chrétienne aime mieux pardonner que de punir; elle doit ses victoires à ses miséricordes, et elle n'a besoin d'échafauds que pour ses martyrs. Le projet qu'on nous présente blesse l'humanité sans mettre à l'abri la religion. »

« Aujourd'hui, ajoutait M. de Broglie, on vous demande de trancher la main qui s'est levée sur les choses saintes; demain, on vous demandera de

Digitized by Google

percer d'un fer rouge la langue qui les aura blasphémées! On vous demandera la fermeture des chaires où l'erreur se fait entendre! etc., etc. »

La loi du sacrilége avait ce malheureux effet de mêler encore le spirituel et le temporel, l'Église et l'État, faisant tomber sous l'action de la justice humaine les atteintes à la foi. La profanation des vases sacrés, le vol dans une église avec effraction, étaient punis de mort; la profanation des hosties emportait la peine des parricides.

Mais ce fut bien pis quand fut présenté le projet de loi sur les communautés de femmes.

Ces débats éclairèrent la nation.

Le duc Mathieu de Montmorency était chargé d'en exposer les motifs à la Chambre.

« Il nous semble, dit-il, que l'État ne fera ni trop ni trop peu; il favorisera des établissements dignes de tout son intérêt et si précieux pour lui; il leur assurera les moyens de s'étendre et de se conserver pour le bien de tous. N'est-ce pas servir la société que de favoriser des institutions si utiles à la société?... »

Le duc de Narbonne demanda la parole pour appuyer le projet.

« Il faut, dit-il, que les communautés religieuses soient autorisées par ordonnance du roi. Cette faculté laissée au gouvernement ne peut tourner qu'à l'intérêt de la société. »

« Le pouvoir législatif, répondait le comte Lanjuinais, peut seul établir des communautés. Les Chambres peuvent-elles déléguer le droit de concourir à la confection des lois, sans préparer leur ruine et celle de la monarchie! »

« Tout, s'écriait le comte Cornudet, dans ce projet, est en opposition avec notre système politique! C'est une violente atteinte au droit des Chambres... Il est inutile de proposer des amendements, le projet est inadmissible. »

Vainement M. de Bonald protesta du bon vouloir et de la sincérité du gouvernement, l'opposition fut violente et sourde.

« Laissons aux communautés, disait M. de Bonald, le droit de recevoir, d'acquérir, de posséder; quelques richesses qu'elles aient, jamais l'usage n'en sera dangereux. Laissons-les croître et se multiplier; si l'on en plaçait partout où elles peuvent être utiles, l'Europe en serait bientôt couverte! »

Les tendances étaient suffisamment indiquées; le gouvernement prenait plaisir à les révéler impudemment, et ne s'apercevait pas qu'il s'adressait à des susceptibilités auxquelles le temps n'avait rien enlevé de leur vivacité.

A la Chambre des Députés, la discussion ne fut pas moins chaleureuse, et le ministère, qui ne s'y attendait peut-être pas, vit se dresser devant lui une opposition hardie. Le projet de loi sur le sacrilége donna même à M. Bourdeau l'occasion de désigner les Jésuites :

« Une pareille loi, dit-il, répugne à l'état de la société actuelle, comme aux principes de la législation. Je ne sais pas quelle nécessité d'opinion on a voulu nous commander, ni quels organes s'en sont rendus les interprètes; s'ils sortent de l'école ultramontaine, ou de cette école qui jadis enseigna le régicide; ou enfin de ces associations mystérieuses qui ne se mêlent des affaires du ciel que pour se rendre maîtresses sur la terre. La France chrétienne, fidèle et royaliste, les récuse et les désavoue! » M. Royer-Collard prit la parole à son tour, et fouetta vigoureusement les instigateurs mystérieux de la mesure proposée. MM. Bertin de Vaux et Benjamin Constant vinrent également faire acte d'opposition, tandis que MM. Clauzel de Coussergues et le marquis de Lacaze s'évertuaient à soutenir le projet. Malgré cette opposition, le ministère l'emporta; mais ce succès éphémère lui enleva une partie de sa popularité, et le ministère n'était point comme le roi, il n'en avait pas à perdre. Charles X se ressentit bien un peu de l'impopularité qui atteignit ses ministres. Toutefois, il régnait à son égard une telle bienveillance que les sentiments hostiles, bien qu'éveillés, ne se manifestèrent point encore.

Il faut dire, pour excuser la faction religieuse de s'être laissé emporter par une sorte de vertige, qu'elle ne croyait pas l'opposition si redoutable, et qu'elle pensait s'adresser à la majorité des deux Chambres. Une fois le premier pas fait dans cette voie, il n'était plus possible de retourner en

Digitized by Google

arrière. Aussi, quand, étonnée, surprise, elle se trouva en présence de tant de susceptibilités blessées, elle accepta franchement le combat, dépouilla les questions de leur voile d'emprunt, et s'avança sur le champ de bataille, prête à affronter la lutte qu'on semblait lui proposer. C'était courageux, mais bien imprudent,

Chaque matin, les journaux qui représentaient le parti libéral et la fraction encore plus avancée de la nation, *le Constitutionnel* et *le Courrier Français*, attaquaient avec une énergie sans cesse renaissante, ce que l'on appelait alors le PARTI PRÊTRE. Ces deux journaux furent bientôt dénoncés au procureur général Bellart, par le garde des sceaux, et deux procès de tendance leur furent intentés. On demandait la suspension du *Constitutionnel* pendant un mois, et celle du *Courrier Français*, attendu la récidive, pendant trois mois. M. de Broë soutint l'accusation, et la défense fut confiée, pour le *Constitutionnel* à M. Dupin, et pour le *Courrier Français* à M. Mérilhou.

Cette affaire excita à un haut degré l'attention publique. Elle était grave, en effet, par les conséquences qu'elle pouvait avoir. La Charte promettait la liberté de la presse; le procès de tendance semblait vouloir la ravir. L'anxiété la plus grande régna pendant un instant, et toute affaire resta suspendue, avant la solution de celle dont il s'agissait.

Nous ne rapporterons pas les paroles qui furent prononcées à l'occasion de ces débats; chaque orateur déploya de son côté un grand talent, et peut-être aussi, pourrions-nous dire, une grande fermeté. Nous nous contenterons de donner l'arrêt qui fut rendu.

« Considérant que si plusieurs des articles incriminés contiennent des expressions et même des phrases inconvenantes et répréhensibles, l'esprit résultant de l'ensemble de ces articles n'est pas de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'État; que ce n'est ni manquer à ce respect, ni abuser de la liberté de la presse, que de discuter l'introduction et l'établissement dans le royaume de toute association non autorisée par la loi, que de signaler des actes notoirement constants, qui offensent la religion et les mœurs; que les articles, blâmables quant à leur forme, ne portaient aucune atteinte à la religion. A la vérité, quelques-uns présentaient ce caractère, mais ils étaient peu nombreux, et avaient été provoqués par des circonstances que la Cour considérait comme atténuantes; ces circonstances résultaient principalement de l'introduction en France de corporations religieuses défendues par les lois, ainsi que des doctrines ultramontaines hautement professées, depuis quelque temps, par une partie du clergé français, et dont la propagation pourrait mettre en péril les libertés civiles et religieuses de la France. »

Par tous ces motifs, la Cour déclarait n'y avoir lieu à prononcer la suspension requise, et renvoyait les journaux de la plainte, sans dépens; néanmoins, elle enjoignait à leurs éditeurs et rédacteurs d'être plus circonspects à l'avenir.

Comme le dit le livre que nous consultons (1), c'était plus qu'un arrêt, c'était une haute manifestation de principes, une protestation de la magistrature contre la marche et la tendance du gouvernement.

Le public, qui avait attendu cet arrêt dans la plus profonde anxiété, le reçut avec des acclamations de joie; car il lui donnait l'assurance, qu'au besoin, il pourrait compter sur le zèle, le dévouement et le patriotisme de ses magistrats...

Ce qui se passait à cette époque dans le journalisme était d'ailleurs bien curieux à observer; il régnait dans la littérature et les arts une activité énorme qui débordait de toutes parts. et menaçait de tout envahir; c'est là qu'était la véritable lutte.

C'était une guerre continuelle de libelles et de pamphlets; la fièvre avait atteint toutes les intelligences, et aucune ne dédaignait de descendre dans l'arène et de prendre part aux luttes du Forum, C'est dans ces escarmouches que se sont produits les plus beaux et les plus grands noms de l'ordre politique. La discussion ou la lutte s'engageait avec des caractères différents.

(1) *Histoire de la Restauration.*

Digitized by Google



Le marquis de Pombal pendant le tremblement de terre de Lisbonne (page 102.)

Ici, grave, sérieuse, austère, remontant aux principes, commentant les textes, attaquant les abus, courageuse, avide, insatiable, mais conservant, jusque dans l'expression de la passion surexcitée, cette grandeur de la forme qui relève et souvent fait accepter le fond! L'autre, petite, étroite acharnée, s'occupant peu des principes, falsifiant les textes, mordant à belles dents aux réputations, à toutes les choses saintes, à toutes les positions inviolables : des hommes de talent, et des hommes de passions déchaînés.

Le *Drapeau Blanc* entendait autour de lui un concert d'exécrations qui recommençait chaque matin ; le *Constitutionnel* harcelait les Jésuites ; le *Courrier Français* s'en prenait, à tout propos, à la religion catholique et aux cérémonies du culte.

Les épithètes de Jansénistes et de Jésuites étaient échangées avec fort peu de modération, et Paris n'avait peut-être jamais présenté un pareil spectacle, aux jours les plus tourmentés de la Révolution.

« La destruction des Jésuites, disait le *Drapeau Blanc*, loin d'avoir été provoquée par un zèle

Digitized by Google

pieux pour les droits de l'Église gallicane et la sûreté du trône, a été préméditée et consommée par la haine jalouse et acrimonieuse des Jansénistes.

« Les Jésuites, ajoutait le même journal, dont les débris ont été conservés comme par miracle, *sont un des plus beaux ornements de l'Église*, et l'un de ses plus fermes appuis. »

On répondait à peu près sur le même ton, et, les esprits s'échauffant de part et d'autre, on arrivait bien vite à se dire de fort grosses injures.

Cependant, on était arrivé alors au mois d'avril 1826, et un spectacle nouveau se préparait pour les hommes de la Révolution. Le Jubilé venait d'être ordonné, et la faction jésuitique allait triompher ouvertement, hautement, en plein soleil!

Le Jubilé, temps de pénitence et de grâce, ne se célébrait autrefois que tous les cent ans : l'Église l'avait fêté ensuite tous les cinquante ans, puis tous les vingt-cinq.

Dans l'espace de moins de deux mois, on vit quatre processions générales parcourir en chantant les rues encombrées de Paris, et ce ne fut pas sans étonnement que le peuple, accouru, aperçut à la suite des prêtres, des grandes croix, de tous les emblèmes de la religion chrétienne, toutes les autorités civiles et militaires, et toute la Cour elle-même. Cette pieuse foule traversa Paris, et se rendit en ordre jusque sur la place Louis XV, aujourd'hui la place de la Concorde. Tout avait été préparé d'avance, sans bruit, sans éclat. A l'endroit où, trente ans auparavant, Louis XVI avait payé de sa tête les turpitudes et les folies de ses prédécesseurs, eut lieu une sorte d'amende honorable. On demanda pardon à Dieu, au nom de la France, pour un crime abhorré et qu'elle repoussait. Cette cérémonie, quelque juste qu'elle pût être aux yeux de la plupart des assistants, avait ce grave inconvénient de rappeler des souvenirs pénibles, et de sembler flétrir des hommes que les événements de la Révolution avaient surpris et égarés peut-être! Mais le pouvoir se sentait emporté par la pente fatale sur laquelle il s'était imprudemment placé, et désormais rien ne pouvait l'arrêter.

Toutefois, pour l'opposition constitutionnelle, la question n'était pas dans ces vaines formes de la réaction; elle s'en prenait à quelque chose de plus sérieux, de plus vivant, de plus réel... à la congrégation, c'est-à-dire aux Jésuites. M. Frayssinous, attaqué dans son budget des affaires ecclésiastiques, avait eu l'imprudence de dire à la Chambre :

« Il existe en France 100 colléges, 800 maisons d'éducation particulières, 80 séminaires et 100 petits séminaires; eh bien! il n'est pas un seul collége royal, pas une seule pension qui soit dans les mains de ces hommes connus sous le nom de *Jésuites. Sur 180 séminaires, ils n'en ont que 7.* Avec une si petite autorité, peuvent-ils égarer la jeunesse et la façonner à leurs doctrines? Ils sont sous la pleine dépendance des évêques, qui peuvent les dissoudre, les renvoyer, ainsi que cela est déjà arrivé dans le diocèse de Soissons. »

Sur 180 séminaires, ils n'en ont que 7! Mais s'ils en ont 7, c'est qu'ils existent; s'ils existent, vous violez la loi!...

Ces imprudentes paroles réveillèrent les craintes des partis. M. de Montlosier reparut avec un *Mémoire à consulter*, et la guerre recommença avec la même activité, nous allions presque dire la même fureur. Le journal *l'Étoile*, organe du gouvernement, ne laissa pas passer cette occasion de défendre ceux qui le payaient, et il trouva moyen, tout en défendant les Jésuites et en rappelant les dernières luttes qu'ils avaient engagées contre les Parlements, d'insulter à la mémoire de M. de La Chalotais.

Les héritiers de ce dernier intentèrent un procès au journal diffamateur, et le tribunal devant lequel la cause fut portée renvoya l'éditeur de *l'Étoile* de la plainte, et condamna la partie civile aux dépens.

Sur ces entrefaites, M. Boyard, conseiller à la Cour royale de Nancy, dénonçait un mandement de M. de Forbin-Janson, dans lequel ce prélat qualifiait d'impies les deux arrêts de la Cour royale de Paris, qui avaient absous le *Courrier Français* et le *Constitutionnel*. La Cour fut saisie de l'affaire.

Digitized by Google

Elle blâma le prélat; mais, considérant qu'il n'y avait pas d'urgence de poursuivre, le renvoya, *quant à présent*, de la plainte. Néanmoins, une expédition de cette délibération dut être adressée au garde des sceaux, afin qu'il pût donner, à cet égard, les ordres qu'il jugerait convenables.

Comme on le voit, les résistances se multipliaient, et cela sur tous les points; mais le clergé, poussé par les Jésuites, s'aveuglant de plus en plus sur ses propres forces, s'avançait chaque jour davantage sur ce terrain glissant qui aboutit à la révolution, et entraînait une Cour faible et incapable de résister à l'ascendant que le parti prêtre avait pris sur elle.

C'est à cette époque que fut commise une grande faute, faute irréparable, et d'autant plus grave qu'elle allait aliéner à la royauté ces nombreuses sympathies qui flottaient indécises au milieu de la perturbation générale, et ne savaient à quels principes s'attacher définitivement. Il s'agissait de donner un gouverneur au jeune duc de Bordeaux, l'espoir de tous ceux qui commençaient de ne plus rien espérer des Bourbons.

Le gouverneur du duc de Bordeaux semblait tout trouvé. M. de Châteaubriand portait un nom assez illustre, c'était une intelligence assez noble, il avait rendu assez d'éclatants services à la branche aînée, pour que le choix que l'on en pouvait faire réunît toutes les adhésions; cependant, on aima mieux s'adresser à M. le duc Mathieu de Montmorency. C'était une faute énorme; car M. de Montmorency était reconnu et désigné par tous, comme le chef ostensible de la congrégation jésuitique, Et lorsque ce dernier mourut, quelque temps après, on se garda bien de réparer, par un retour prudent, la faute que l'on venait de commettre, et l'on s'empressa de lui donner pour successeur, dans son éminent emploi, M. de Rivière, esprit plus droit peut-être, mais à coup sûr aussi prévenu, aussi attaché aux principes rétrogrades que la Congrégation cherchait à faire prévaloir dans les discussions journalières.

M. de Montlosier, qui s'était fait l'implacable adversaire des Jésuites, sentant, à chaque faute du pouvoir, que son rôle devenait plus facile et sa mission plus importante, avait dénoncé l'institut proscrit devant la Cour royale de Paris. La procédure commença. La Cour sentait bien, à la vérité, son incompétence dans une pareille matière; elle la reconnut et la proclama.

« Mais, tout en rendant hommage à la division des pouvoirs, la Cour déclara en fait l'existence des Jésuites, et proscrivit leur institut, comme fondé sur une incompatibilité reconnue entre les principes professés par cette Compagnie et l'indépendance de tout gouvernement, principes bien incompatibles encore avec la Charte constitutionnelle des Français. »

C'est alors que s'ouvrit la session de 1827. La session devait être importante; deux projets allaient être présentés, qui devaient appeler toutes les nuances des Chambres à se dessiner correctement : la pétition Montlosier pour la Chambre des Pairs, la loi sur la presse pour la Chambre des Députés. Le roi disait dans son discours d'ouverture, à propos de la question de la presse :

« J'aurais désiré qu'il fût possible de ne pas s'en occuper; mais, à mesure que la faculté de publier les écrits s'est développée, elle a produit de nouveaux abus qui exigent des moyens de répression plus étendus et plus efficaces. Il est temps de faire cesser d'affligeants scandales, et de préserver la liberté de la presse elle-même du danger de ses propres excès! »

Le mot était prononcé; il fallait réprimer! et l'on se demanda quel nouvel attentat le gouvernement méditait contre les lois et la liberté.

La pétition Montlosier fut l'objet d'une chaleureuse discussion à la Chambre des Pairs. Le comte de Montlosier mettait en évidence ce vaste système qui tendait, selon lui, à renverser la religion et le trône. La religion, nous croyons que c'est au moins douteux; le trône, c'est différent : M. de Montlosier avait raison, la suite l'a bien démontré! Ce vaste système, disait-il, est pratiqué :

1° Par une multitude de congrégations religieuses et politiques répandues dans toute la France;

2° Par divers établissements de la Société des Jésuites;

Digitized by Google

3° Par la profession patente ou plus ou moins dissimulée de l'ultramontanisme;

4° Par un esprit fâcheux d'envahissement de la part du clergé, par ses empiètements continus sur l'autorité civile, ainsi que par une multitude d'actes arbitraires exercés sur les fidèles.

La Chambre des Pairs se mit aussitôt à discuter. M. Portalis, rapporteur de la commission nommée pour examiner la valeur des faits allégués par M. de Montlosier, s'acquitta de sa mission délicate avec une haute impartialité.

« La question est grave, disait-il; car il s'agit à la fois du droit public du royaume, et de l'exécution des lois de police et de sûreté qui en assurent le maintien. »

Et il ajoutait:

« Il est avéré qu'il existe en France, *malgré les lois*, une congrégation religieuse d'hommes. Si elle est reconnue utile, elle doit être autorisée, Mais ce qui ne doit pas être possible, c'est qu'un établissement, même utile, existe de fait, lorsqu'il ne peut avoir aucune existence de droit. Loin d'invoquer la sévérité des lois, votre commission veut le maintien de l'ordre légal. Les tribunaux sont déclarés incompétents; l'administration seule peut procurer, en cette partie, l'exécution des lois. »

La commission renvoyait donc la pétition à M. le président du conseil, en ce qui touche l'établissement en France d'un ordre monastique non autorisé par le roi.

M. Portalis avait fait plus que M. de Montlosier: il avait engagé pleinement la question; il n'y avait plus moyen de l'éviter. M. le cardinal de la Fare monta à la tribune, et se fit aussitôt l'apologiste des Jésuites; et malgré les observations pleines de sens de M. le duc de Choiseul, il ne craignit pas d'avouer l'existence de la Compagnie de Jésus, et son influence sur la plupart des branches de l'administration.

« Il ne faut pas perdre de vue, dit le livre dans lequel nous trouvons une partie des détails que nous venons de donner (1), il ne faut pas perdre de vue les progrès que faisait le gouvernement dans cette question des Jésuites. D'abord on s'était caché; le nom des *Jésuites* n'avait pas même été prononcé, on avait nié leur influence. Plus tard, M. Frayssinous avait cherché à justifier leur existence légale. Maintenant, on allait plus ouvertement: un ministre d'État prononçait en pleine tribune l'éloge des Jésuites; il plaignait les peuples qui en étaient privés! »

La Chambre renvoya la pétition à M. le président du conseil, et, par ce seul acte, sembla approuver la démarche de M. de Montlosier. L'opposition devenait donc plus puissante, et ne craignait plus, même dans une chambre constitutionnellement dévouée au roi, de s'exprimer ouvertement sur ses antipathies.

A la Chambre des Députés, la discussion était non moins vive, non moins animée. On avait présenté le projet de loi sur la presse, et ce projet n'avait pas tardé à soulever au-dehors une réprobation unanime, au-dedans une courageuse protestation. Mais le pouvoir était aveugle; la faction religieuse le poussait vers sa perte, et elle se laissait entraîner sans paraître se douter de la gravité du péril. Nous reviendrons, lorsque nous traiterons des CARBONARI. sur cette époque si féconde en événements; nous ne parlerons donc que succinctement maintenant des répulsions que rencontra ce projet, grotesquement qualifié du nom de loi *de justice et d'amour*. Contentons-nous de dire qu'après une lutte oratoire des plus orageuses, le ministère se vit forcé, en présence de tant de résistances, de retirer son projet et de renoncer, pour le moment du moins, à poursuivre davantage son intention de répression. Mais le coup était porté, et il en retira en même temps une grande impopularité.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer toutes les fautes que la congrégation fit commettre à la branche aînée. Ce n'est pas là, d'ailleurs le plus important. En suivant rapidement la marche des événements qui emportaient le trône vers la suprême catastrophe, nous ferons mieux voir quelle part de responsabilité il faut attribuer aux Jésuites dans ces événements. Nous ne parlerons donc que pour mémoire du change-

(1) *Histoire de la Restauration*, 9e vol.

Digitized by Google

ment de ministère qui eût lieu vers cette époque. Après de longues hésitations, le ministère Martignac reçut le jour, ministère bâtard, en ce sens qu'il n'avait de sympathies avouées nulle part. La Cour et la Chambre lui étaient également hostiles, et l'existence qui allait lui être faite ne laissait pas que d'avoir d'énormes difficultés. Le roi avait commencé par faire à ces nouveaux ministres cette étrange profession de foi :

« Je dois vous déclarer, messieurs, avait-il dit, que je me sépare à regret de M de Villèle. L'opinion a été trompée sur son compte ; son système était le mien. »

Il y avait eu de nouvelles élections ; mais la Chambre qui en était sortie était encore inconnue, ou à peu près ; on ignorait quelles seraient sa force et son esprit, et quelles tendances elle allait appuyer.

Le ministère Martignac parut d'abord se séparer un peu de la ligne suivie par le ministère précédent ; il ne voulait pas s'engager encore. Le discours de la couronne se ressentit de cet esprit de modération et de cette sorte de tâtonnement qu'apportait au pouvoir le nouveau ministère.

« Voulant affermir de plus en plus, disait le roi, la Charte qui fut octroyée par mon frère et que j'ai juré de maintenir, je veillerai à ce qu'on travaille avec sagesse et maturité à mettre notre législation en harmonie avec elle. Quelques hautes questions d'administration publique ont été signalées à ma sollicitude. Convaincu que la véritable force du trône est, après la protection divine, dans l'observation des lois, j'ai ordonné que ces questions fussent approfondies, et que leur discussion fît briller la vérité, premier besoin des princes et des peuples. »

Tout cela ne signifiait rien ; on avait peur, on tâtonnait. La Chambre, d'ailleurs, était évidemment hostile, ou du moins les sympathies qui soutenaient le nouveau ministère n'étaient point assez nombreuses pour oser encore rien tenter. C'est cette même année que la majorité de la Chambre vota au roi, en réponse à son discours d'ouverture, une adresse qui remua si fortement es esprits, et exaspéra un moment Charles X lui-même, dont elle attaquait audacieusement les favoris. Cette résistance de la part de la Chambre avait ce malheureux résultat, de jeter le roi, chaque jour davantage, dans un parti qui ne pouvait le sauver, et de rendre un retour de plus en plus impossible. Sur ces entrefaites, M. de Rivière, le successeur du duc de Montmorency dans l'emploi de gouverneur du duc de Bordeaux, vint à mourir. Il s'agissait de le remplacer ; c'était une grande question. Le choix des deux hommes qui étaient successivement morts dans cet emploi, n'avait pas été approuvé par la nation ; il eût été d'une bonne politique de chercher à réparer, autant que possible, la faute primitivement commise. On ne le fit pas. M. de Rivière était mort ; on le remplaça par M. le baron de Damas, qui perpétuait ainsi l'influence du parti dévot sur la couronne de France. Le ministère tenta d'offrir sa démission ; mais il subit le gouverneur qu'on lui imposait, et ne se retira pas.

Une question importante, qui n'avait point encore reçu de solution, et sur laquelle on voulait juger des intentions du nouveau ministère, était celle des Jésuites.

M. Portalis, en arrivant au ministère, avait chargé une commission de constater l'état des écoles ecclésiastiques secondaires établies en France ; de le comparer aux différentes dispositions de la législation en vigueur ; de rechercher les moyens d'assurer, relativement à ces écoles, l'exécution des lois du royaume ; enfin d'indiquer, pour arriver à ce dernier but, des mesures complètes, efficaces, et qui se coordonnassent avec notre législation politique et les maximes du droit français. La commission chargée de cet examen, fit un rapport complètement en opposition à ce qu'on en attendait ; elle déclara que si, d'un côté, soit par des discours de M. l'évêque d'Hermopolis, soit par la correspondance des préfets, l'existence de huit petits séminaires confiés à une congrégation religieuse non autorisée paraissait établie, de l'autre, il était constant, par la déclaration des évêques, que la direction de ces établissements n'était confiée qu'à des individus choisis par eux, placés sous leur autorité et leur

juridiction spirituelle, et même sous leur administration temporelle; que ces individus ne différaient en rien des autres ecclésiastiques, bien qu'ils suivissent pour leur régime intérieur la règle de saint Ignace. La majorité de la commission pensait que, sous le régime de la Charte qui avait proclamé la liberté civile et religieuse, il n'était permis à personne de scruter le for intérieur de chacun, pour rechercher les motifs de sa conduite religieuse, du moment que cette conduite ne se manifestait par aucun signe extérieur et contraire à l'ordre et aux lois. En définitive, la commission estimait que la direction des écoles secondaires ecclésiastiques, donnée par les archevêques de Bordeaux et d'Aix, par les évêques d'Amiens, de Vannes, de Clermont, de Saint-Claude, de Digne et de Poitiers, à des prêtres révocables à leur volonté, et soumis à leur juridiction temporelle et spirituelle, n'était pas contraire aux lois du royaume.

Ce résultat n'était pas celui que l'on attendait; les cris recommencèrent, et les journaux ou les partis dont ils étaient les organes, dénoncèrent le nouveau ministère à l'indignation publique. M. de Martignac ne s'émut pas de tout ce bruit, et il chercha avec ses collègues un moyen de faire accepter au roi la mesure qu'ils méditaient de prendre. Dès que le rapport de la commission fut connu, il fut porté en conseil des ministres, et ceux-ci durent se prononcer. La commission n'avait rendu son rapport qu'à la majorité de cinq voix sur neuf; les ministres décidèrent, à l'unanimité, que l'on devait adopter l'avis de la minorité de la commission. M. Portalis et l'évêque de Beauvais, M. Feutrier, se chargèrent d'attaquer le roi à ce sujet.

M. Portalis, après une audience de travail avec Charles X, exposa à Sa Majesté la nécessité d'arrêter une résolution qui fît rentrer le gouvernement dans l'ordre légal. Il lui dit que les lois existantes sur les corporations n'étaient point exécutées; que l'on ne pouvait mettre en doute devant la Chambre l'existence des Jésuites. M. Portalis finit en présentant au roi le modèle des ordonnances pour l'exécution des lois du royaume.

Le roi répondit que la question était en effet très-grave, et qu'il ne pouvait prendre un parti sans consulter son conseil. Pendant quatre conseils consécutifs, les ordonnances furent discutées, et toujours les ministres se trouvèrent d'un avis unanime. De son côté, Charles X consultait tous les amis sur le jugement desquels il croyait pouvoir compter. M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, et le confesseur de Sa Majesté, lui conseillèrent vraisemblablement d'adopter la résolution prise par ses ministres; car, après le cinquième conseil, Charles X déclara qu'il était prêt à signer. M. de Martignac, que cette détermination subite surprit un peu, crut devoir lui faire quelques observations à ce sujet, et dit que le roi devait retarder cette signature vingt-quatre heures encore; qu'il ne fallait pas que ses ministres eussent l'air d'avoir capté son assentiment.

Le roi répondit :

« Non, non, je vais signer tout de suite. »

Et lorsque l'évêque de Beauvais lui présenta les ordonnances, il lui dit :

« Mon cher évêque, je ne dois pas vous dissimuler que c'est la chose qui me coûte le plus dans la vie que cette signature. Je me mets ici en opposition avec mes plus fidèles serviteurs, ceux que j'aime et que j'estime. »

Une fois les ordonnances signées, elle ne tardèrent pas à paraître. La première, contre-signée par M. Portalis, exposait que, parmi les établissements connus sous le nom d'écoles secondaires ecclésiastiques, il en existait huit qui s'étaient écartés du but de leur institution, en recevant des élèves dont le plus grand nombre ne se destinait pas à l'état ecclésiastique; qu'en outre, ces huit établissements étaient dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse qui n'était pas légalement établie en France. En conséquence, ces huit établissements seraient, à partir du 1er octobre, soumis au régime de l'Université. A dater de la même époque, nul ne pourrait demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons d'éducation dépendante de l'Uuniversité, ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'avait

affirmé par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France.

La seconde ordonnance concernait les petits séminaires.

« Eh bien! avait dit le roi en la signant à M. Feutrier, vous croyez donc que nous ne faisons pas mal? »

« Oh! non, Sire, répondit l'évêque; vous sauvez la religion d'une grande ruine. »

L'ordonnance limitait le nombre des élèves des écoles secondaires ecclésiastiques, conformément à un tableau qui devait être présenté au roi dans le délai de trois mois. Dans tous les cas, les élèves ne pouvaient excéder vingt mille. Aucun externe ne pouvait être reçu dans les dites écoles, qu'après l'âge de quatorze ans. Tous les élèves admis depuis deux ans, étaient tenus de porter un habit ecclésiastique. Les élèves qui se présenteraient pour obtenir le grade de bacheliers ès-lettres, ne pouvaient, avant leur entrée dans les ordres sacrés, recevoir qu'un diplôme spécial, qui pourrait être changé contre un diplôme ordinaire après que ces élèves seraient engagés dans les ordres. Les supérieurs et directeurs de ces écoles devaient être nommés par les archevêques ou évêques, et agréés par le roi. Avant le 1er octobre, tous les noms de ces chefs devaient être envoyés au ministre des affaires ecclésiastiques, pour obtenir l'assentiment du roi. Les écoles secondaires ecclésiastiques dans lesquelles toutes ces dispositions ne seraient pas exécutées, rentreraient sous le régime de l'Université.

Ces deux ordonnances étaient un véritable coup d'État contre le parti prêtre. Elles furent accueillies avec acclamations, et devinrent le signal d'une guerre violente de *la Quotidienne* et du parti congréganiste, contre M. Feutrier. Plusieurs archevêques et évêques annoncèrent hautement qu'ils s'opposeraient à leur exécution. Un mémoire fut lancé au nom des prélats français; tiré à cent mille exemplaires, il fut vendu à raison de cinq centimes l'un. Le mémoire désignait les ordonnances de juin comme le triomphe d'une conspiration révolutionnaire et la ruine de la religion catholique. Les deux ministres signataires y étaient dénoncées à l'indignation du monde chrétien. Selon le manifeste, M. Feutrier avait trahi les droits de l'épiscopat, et préparé la ruine complète du sacerdoce.

Cependant, la difficulté ne pouvait être éludée; il fallait que les ministres prissent un parti, et que les ordonnances reçussent leur exécution. L'évêque de Beauvais adressa une circulaire à ses vénérables confrères, dans laquelle il leur demandait tous les renseignements qu'en vertu des ordonnances ils étaient obligés de donner. Mais presque tous éludèrent ou différèrent de répondre. L'archevêque de Toulouse, surtout, poussa l'audace jusqu'à déclarer formellement qu'il s'opposerait à l'exécution des ordonnances dans son diocèse. A la lettre que lui avait adressée le ministre-prélat, M. de Toulouse répondit :

La devise de ma famille, qui lui a été donnée par Callixte II, en 1120, est celle-ci : ETIAMSI OMNES, EGO NON. *C'est aussi celle de ma conscience.*

Cette laconique réponse donnait suffisamment la mesure de l'esprit qui poussait aveuglément alors les membres du clergé français. Le roi fut très-blessé de la conduite de M. de Clermont-Tonnerre. Sur les représentations qui lui furent faites à ce sujet par ses ministres, il répondit.

« Je ne souffrirai pas qu'on manque à mes ministres. Je vais faire signifier à M. le cardinal qu'il n'entre plus désormais au château. »

Toutefois, l'épiscopat français une fois hors des bornes de son devoir, et poussé par l'esprit de parti, ne pouvait se soumettre facilement. On crut devoir employer les grands moyens, et s'adresser directement à Rome pour obtenir raison de leur insubordination. M. Portalis envoya donc vers le Saint-Père M. Lasagny, avec une mission confidentielle ayant pour but de détruire, dans l'esprit du Pape les préventions défavorables qu'on pouvait lui avoir suggérées relativement aux ordonnances. M. Lasagny partit; et la première dépêche que l'on reçut de lui fit connaître l'état des esprits à Rome. Il y avait trouvé une grande résistance de la part des prélats dévoués aux Jésui-

Digitized by Google

tes, et une grande modération de la part du Pape. Enfin sa mission fut couronnée du succès le plus complet, et le Pape s'empressa de lançer un bref, par lequel il déclarait n'avoir vu dans les ordonnances aucune violation des droits épiscopaux, et qu'il ne prétendait pas imposer au gouvernement français les congrégations repoussées par sa législation. Il écrivit en conséquence à M. de Latil, dont le Saint-Père connaissait l'influence sur l'esprit du roi, qu'il eût à notifier sa décision à tous les prélats du clergé français.

« Je connais, disait Sa Sainteté, tout le dévouement des évêques de France envers Sa Majesté très-catholique, ainsi que leur amour pour la paix et les véritables intérêts de la religion. Ils doivent donc se confier en la haute piété et sagesse du monarque pour l'exécution des ordonnances et toujours marcher d'accord avec le trône (1). »

Dès que cette lettre fut reçue en France, l'épiscopat ne put reculer davantage, et il dut faire sa soumission. L'opposition cessa peu à peu, et bientôt tout rentra dans l'ordre. Le ministère avait donc obtenu ce qu'il voulait, et il avait de plus donné satisfaction à l'opinion publique. Par ce fait, il se rapprocha du centre gauche et de la gauche, mais s'aliéna pour toujours la faction religieuse, qui jouissait de tant d'influence sur les hommes qui avaient l'oreille du roi.

A vrai dire, si le gouvernement avait persévéré dans cette voie, ou plutôt si le roi avait franchement secondé les louables intentions de ses ministres, qui semblaient l'appeler dans une voie normale d'améliorations politiques, la Révolution de 1830 ne fût certainement pas arrivée. Mais cette première concession, arrachée presque par force au roi et à ceux qui l'entouraient, ne fut qu'un éclair, et l'on retomba bientôt dans le malheureux système qu'avait proclamé et défendu le ministère Villèle. Une autre faute plus grave, plus décisive, vint d'ailleurs fixer les irrésolutions des partis, et montrer à tous, de la manière la plus évidente, que le roi était véritablement incorrigible, et que la coterie dont il subissait l'influence était irrévocablement maîtresse de son esprit. C'est le dernier acte de cette comédie de la Restauration, qui avait duré quinze ans.

Le ministère Martignac, bien qu'irrésolu et livré à des hésitations de toutes sortes, était encore, aux yeux des partis qui commençaient à gronder autour du trône celui qui offrait le plus de garanties ; il avait un certain air de libéralisme, et il s'était bien montré dans l'affaire des Jésuites. Au besoin, il avait été assez fort, assez résolu pour couvrir la royauté. Cependant, la royauté ne l'aimait pas ; il lui pesait : elle avait hâte de s'en débarrasser. Les concessions auxquelles le ministère avait été amené, bon gré, mal gré, lui semblaient monstrueuses, et elle s'épouvantait des souvenirs de la révolution. Le roi avait, au surplus, son idée fixe ; il voulait expérimenter M. de Polignac, sur les capacités politiques de qui il s'illusionnait à un haut degré. M. de Polignac lui paraissait le seul homme réellement à la hauteur de la situation difficile que les événements lui avaient faite. Il connaissait son dévouement à la branche aînée, il savait ses tendances ; et bien qu'on lui eût répété souvent que M. de Polignac était incapable, il croyait ne pouvoir remettre qu'à lui le soin de sauver la monarchie en péril.

M. de Polignac était alors ambassadeur à Londres. Le roi prétexta une nécessité fortuite de sa présence à Paris, et pria M. Portalis de lui écrire, sans prévenir ses collègues. M. Portalis s'exécuta, après quelques difficultés, et écrivit un billet ainsi conçu :

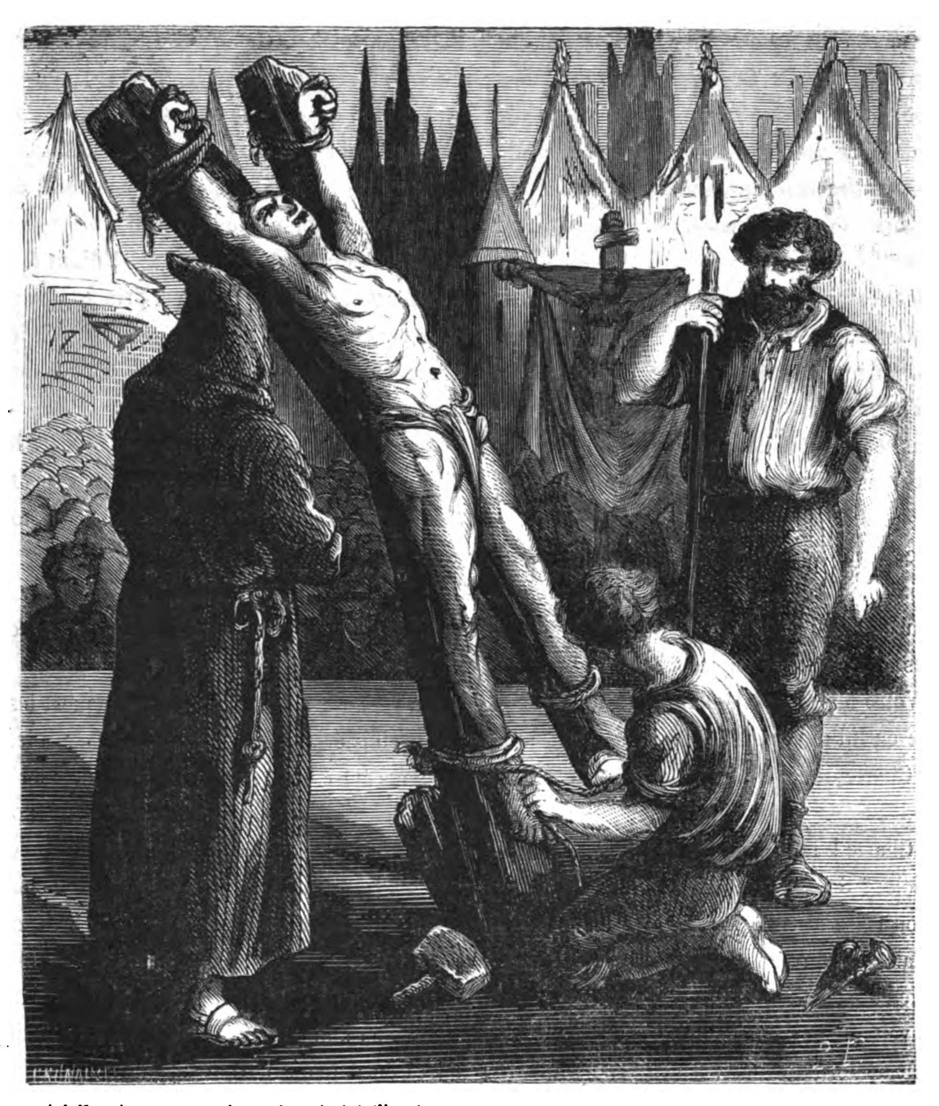
« Prince,

» Le roi m'ordonne de vous inviter sur-le-champ à venir à Paris, pour vous concerter avec M. de Mortemart, avant son départ pour Saint-Pétersbourg. »

Le billet partit, et quelques jours après M. de Polignac arrivait à Paris. On voulait entourer ce voyage du plus profond mystère. Le prince écri-

(1) *Histoire de la Restauration*, 10e vol.

Digitized by Google



Le Provincial Henriquez, convaincu d'avoir été l'instigateur de l'assassinat de Joseph Ier, est roué vif (page 106).

vit immédiatement à M. Portalis le billet suivant :

« Monsieur le comte,

» J'arrive, et me rends sur-le-champ auprès de vous. »

Malheureusement, le chasseur de M. de Polignac, qui ne connaissait pas Paris, au lieu de porter la lettre à la chancellerie, la remit à M. Portalès, à la place Vendôme. Comme les noms se ressemblaient beaucoup, M. Portalès la décacheta, et l'on sut ainsi que M. de Polignac était à Paris (1).

Néanmoins, le ministère Martignac ne se doutait point encore qu'on voulait le renvoyer ; il eût été bien loin de penser qu'on avait l'intention de lui donner M. de Polignac pour successeur. Le moment était venu où la Chambre allait se réunir ; chacun s'apprêta à la lutte oratoire de la

(1) *Histoire de la Restauration*, 10e vol.

Digitized by Google

session. La session fut orageuse. A l'occasion du budget de la guerre, la Chambre se montra plus qu'animée, presque factieuse. On cite à ce propos une circonstance assez remarquable, qui fait voir dans quelle disposition se trouvait Charles X. M. de Caux revenait préoccupé d'une séance difficile :

« Eh bien! lui dit le roi, comment avez-vous trouvé la Chambre ?

— Abominable ! fit M. de Caux avec un mouvement d'humeur.

— Vous convenez donc, repartit le roi, que ceci ne peut pas durer... Suis-je sûr de l'armée ?

— Sire, répondit le ministre, qui comprenait l'imprudence qu'il venait de commettre, il faut savoir pourquoi.

— Sans condition! répliqua le roi.

— Si Votre Majesté réclamait de l'armée quelque chose en lui montrant la Charte, et au nom de cette Charte, elle obtiendrait obéissance absolue...

— La Charte ! la Charte ! continua le roi, qui veut la violer? Sans doute c'est une œuvre imparfaite ; mon frère était si pressé de monter sur le trône ! Mais je la respecterai. Quant à l'armée, elle n'a rien à faire avec la Charte ! »

Il y avait déjà, dans cette conversation, un avant-goût des ordonnances.

Enfin, le 8 août 1829, le roi surmonta ses dernières répugnances, et le ministère de son choix, le ministère selon son cœur, ses goûts et ses tendances, fut définitivement constitué. Ce ministère était composé, comme on sait, de MM. de Polignac, de La Bourdonnaye, de Bourmont, de Montbel, de Courvoisier, d'Haussez et de Chabrol. C'était l'expression la plus complète de la réaction, une sorte de coup d'État. Le roi avait dit :

« J'ai essayé des concessions, elles n'ont point satisfait ; je ne veux plus en faire. Je prends des hommes de mon choix, les Chambres leur doivent confiance. »

Le roi avait, en parlant ainsi, étrangement oublié l'histoire de ses prédécesseurs, et ceux qui le poussaient à ces actes et à ces paroles de folie étaient bien cruellement impudents !

A peine installé, le ministère vit le tumulte recommencer autour de lui, et entendit les cris de réprobation qui, chaque jour, s'élevaient des colonnes des journaux de l'opposition.

« Coblentz! Waterloo ! 1815 ! disait *le Journal des Débats*, voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère ! Pressez-le, tordez-le, il ne dégoutte qu'humiliation, malheurs et dangers ! »

« Puisque nous étions destinés à subir le ministère de l'extrême droite, s'écriait *le Constitutionnel*, il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard ! »

« Maintenant, ajoutait *le Courrier Français*, il s'agit de foudroyer un ministère qui est un sujet d'alarmes pour le pays! »

En réponse à ces virulentes attaques, les journaux ministériels, les prônes religieux et les mandements épiscopaux, retentissaient, tous les jours, des éloges plus ou moins exagérés du nouveau ministère. M. l'archevêque de Toulouse s'écriait :

« Ils sont véritablement dignes de la confiance du monarque et des espérances des chrétiens, ces ministres si bassement outragés par des hommes qui ne veulent ni monarchie ni christianisme. Nous n'en doutons point, ces nouveaux dépositaires du pouvoir auront la gloire de replacer la patrie sur ses véritables bases ; nous en prenons à témoin les sinistres présages de l'incrédulité, qui déjà s'annoncent comme ne pouvant supporter une patrie où le trône et l'autel se prêtent un mutuel appui. »

Les brochures maladroites autorisées par le ministère, ne contribuaient pas peu à répandre le trouble et la perturbation. On attaquait l'édifice constitutionnel, la Charte presque, et le ministère laissait faire ; il semblait qu'il eût perdu toute pudeur, toute crainte, et il marchait à sa perte d'un pas ferme, entouré de coryphées qui chantaient ses louanges.

Cependant, les membres de la Chambre arrivaient, et elle allait être appelée à se prononcer sur le choix qu'avait fait le roi dans la personne

Digitized by Google

de ses ministres. C'était un moment solennel ; et, malgré la confiance dont il faisait parade, M. de Polignac n'était pas complétement rassuré. Le roi voulait montrer de l'énergie, et effrayer la Chambre par un semblant de sévérité. Le discours d'ouverture fut prononcé au milieu du plus profond silence, et avec toute la majesté que Charles X savait revêtir dans ces occasions solennelles. La dernière phrase de ce discours était fort imprudente ; elle avait pour but d'effrayer, et elle n'effraya personne. Seulement la Chambre, par un juste sentiment de sa dignité, crut devoir répondre à peu près dans les mêmes termes, ou du moins sur le même ton, et elle envoya au roi cette fameuse adresse, laquelle fut le premier signal de la lutte définitive qui amena la Révolution de 1830.

Cette catastrophe était cependant l'œuvre des Jésuites ; car on ne saurait mettre en doute cette énorme influence qu'ils exercèrent toujours sur l'esprit faible et prévenu du roi ; et bien que nous reconnaissions que la Révolution de Juillet a eu d'autres causes que celle que nous signalons, cependant, nous nous croyons fondé à avancer que, sans les Jésuites, Charles X serait resté en possession du trône de ses ancêtres !....

LES JÉSUITES DEPUIS 1830

Les Jésuites reparaissent. — Les miracles. — Associations diverses. — Les professeurs de l'Université. L'Univers religieux. — Le parti des Jésuites lance trois brochures. — Les mandements des évêques de France. — La liberté de l'enseignement. — Conduite de la Chambre. — Les Jésuites expulsés une dernière fois.

Ainsi que nous l'avons vu, les Jésuites avaient précipité la chute du trône des Bourbons de la branche aînée. L'ouragan politique des trois jours avait jeté leur roi sur la terre d'exil, et ils se trouvaient sans appui, sans protecteurs, presque sans amis, devant une dynastie nouvelle, des hommes nouveaux, et surtout devant une jeunesse amante des libertés et des gloires révolutionnaires ! Ç'avait été un étrange coup de théâtre. La veille encore ils avaient en main le pouvoir, ils tenaient la royauté sous leurs pieds et portaient la couronne sur leurs têtes, et le lendemain la royauté avait disparu, et le peuple avait brisé la couronne sur leurs fronts ! Il ne faut pas se le dissimuler, le mouvement opéré en 1830 est né de causes bien diverses ; mais la première, celle qui a surtout influé à un haut degré sur le changement de dynastie, doit toute entière remonter aux Jésuites. Si, en effet, la nation victorieuse n'avait point eu peur, si, derrière l'héritier légitime du trône que l'exil de Charles X laissait vacant, on n'avait point vu s'agiter la robe noire des disciples de Loyola, on eût regardé à deux fois, peut-être, à interrompre violemment, arbitrairement, la succession légitime des rois de France. Mais les Jésuites étaient là ; depuis quelques années surtout, ils semblaient avoir pris à tâche de signaler leur présence par des abus et des

violences de toutes sortes. La partie saine de la nation elle-même avait éprouvé une secrète satisfaction en acquérant la certitude que la même tempête qui avait brisé le trône de Charles X, avait emporté en même temps les hommes auxquels on pouvait attribuer tous les malheurs de la Restauration. De la part du peuple, c'était une haine aveugle et implacable; il haïssait les Jésuites comme on hait un vice. Le peuple a bonne mémoire; il se rappelait les persécutions qu'avaient subies les membres courageux des anciens Parlements; il énumérait les violences coupables du parti prêtre sous les ministères Villèle et Polignac, et, comprenant que la royauté nouvelle qu'il venait d'installer, était trop faible encore pour se passer de son concours, il s'était bien promis de n'accorder ce concours qu'à ceux qui, en revanche, lui assureraient que désormais la France n'aurait plus rien à craindre de la Compagnie de Jésus.

En présence de cette opposition redoutable, les disciples de Loyola demeurèrent calmes, attendant tout du temps. Le passé était plein d'enseignements dont ils savaient profiter. Expulsés de presque tous les royaumes d'Europe, ils avaient su se faire un chemin pour y rentrer. En France, surtout, c'est en vain qu'ils avaient éveillé les susceptibilités et les colères nationales, qu'ils avaient attenté plusieurs fois à la vie ou à l'indépendance des rois; ils avaient toujours su retrouver leur position première et rentrer dans leurs priviléges. C'est, en effet, une singulière histoire que la leur, et ils ont plus fait avec la ruse et le mensonge, que d'autres n'ont fait avec leur franchise et leur courage! La Révolution de 1830 dérangeait bien un peu leurs projets; ils s'étaient si vite accommodés de l'existence qu'ils menaient sous Charles X, l'avenir leur promettait déjà tant d'honneurs et tant de richesses, que ce leur fut une douloureuse émotion de voir s'échapper ainsi de leurs mains fermées, ces biens sur lesquels ils comptaient. Mais ils s'étaient souvent relevés de positions plus désespérées, et crurent que l'avenir n'était pas perdu.

Le lendemain d'une révolution est plein de troubles, d'incertitudes et de tâtonnements. Le roi avait disparu, emmenant avec lui, sur la terre d'exil, cette foule de courtisans qui l'avaient entouré au moment de sa chute, et l'on pensa qu'avec lui avait disparu l'institut de Loyola. C'était une grave erreur; mais on n'avait pas le temps d'examiner à fond; tant de choses étaient à faire : c'est une si grande préoccupation que celle d'un gouvernement nouveau à consolider, on est si peu sûr encore du terrain sur lequel on marche, la perturbation est encore si active dans toutes les classes, qu'il est bien pardonnable aux hommes de Juillet de n'avoir pas songé à préserver sur-le-champ le gouvernement nouveau des dangers sous lesquels avait sombré le gouvernement précédent. Les Jésuites purent donc, pendant quelque temps, respirer à leur aise; on ne les chagrina point, on les laissa tranquillement déplorer les tristes conséquences de leur funeste influence. Toutefois, bien que le désespoir ne les eût point touchés, bien qu'ils espérassent une amélioration prochaine à leur position, ils se gardèrent bien de se montrer et de donner signe de vie pendant les premiers moments. Quelques années s'écoulèrent ainsi dans le plus grand calme et le plus profond silence; puis un d'eux se hasarda à sortir de l'immobilité dans laquelle il s'était renfermé, et ayant vu que de toutes parts nul ne s'avisait de songer à eux, il fit un signal, et ses confrères accoururent. Tout cela, cependant, se passait avec mystère; on craignait les conséquences d'actes trop précipités, et l'on ne voulait pas compromettre l'avenir par une imprudence. Ils se recommandèrent les uns aux autres la plus grande discrétion, et ayant choisi un mot d'ordre, ils se mirent tout doucement à l'œuvre. Ce fut plaisir de les voir; ils allaient ici et là, cheminant modestement, les yeux au ciel et la tête baissée, s'enquérant, avec une humilité parfaitement jouée, de cette espèce de trouble qui s'était prolongé à la suite de la grande commotion politique. Toutes les classes de la société étaient en effet sorties de leurs gonds au moment de la révolution. Chacun cherchait à rentrer dans sa position normale, et tous n'y parvenaient pas facilement. Il régnait un

malaise général : tous les esprits sérieux appelaient un remède, et aucun, jusqu'alors, n'avait été assez habile pour le trouver.

Les Jésuites se mirent alors à travailler sourdement toutes les intelligences fatiguées ou malades ; ce rôle leur allait. Il suffisait de déployer cet esprit de ruse, cette habileté dont on avait déjà expérimenté les résultats. Puis, quand ils se furent assurés ainsi du concours ou de l'adhésion de ces natures faibles qui ne savent jamais prendre un parti, ils s'attaquèrent audacieusement à leur plus cruel ennemi, au peuple lui-même. Certes, s'ils eussent commis l'imprudence de dire au peuple : Nous sommes les hommes du passé, ceux que vous avez cru abattre, ceux dont le nom seul est un objet d'horreur pour vous... le peuple, cet être moral, qui n'a que des colères et des passions, les eût sans contredit brisés sous sa main énergique et puissante. Mais ils s'en gardèrent bien ; ils prirent une voie détournée, c'était plus dans leurs aptitudes, et s'avancèrent sans obstacles vers leur but éternel.

Un jour, vers 1836, un bruit assez étrange arriva de la province à Paris. On racontait que, dans le département de la Haute-Vienne, un grand miracle venait de s'opérer. Une lettre autographe de Jésus-Christ lui-même avait été trouvée sur l'autel d'une pauvre église de campagne. La chose était assez surprenante pour qu'on s'en occupât. On fit imprimer une multitude de specimen de cette lettre, et on les distribua à profusion dans les campagnes. En voici le contenu :

« Cette lettre a été trouvée à Jérusalem, miraculeusement, de la part de Notre-Seigneur Jésus-Christ, écrite de sa propre main en lettres d'or, dans un linge, en un signe de croix, par un enfant orphelin âgé de sept ans, qui n'avait jamais parlé et qui s'expliqua en ces termes :

» Je vous avertis que je vous ai donné six jours de la semaine pour travailler, et le septième jour pour vous reposer. Assistez aux offices, soulagez les affligés ; si vous suivez cette règle, vos enfants et vos maisons seront remplis de bénédictions — *Si, au contraire, vous ne croyez point à la présente lettre, la malédiction surviendra sur vous et sur vos enfants, et vos bestiaux seront aussi maudits !* Vous aurez la peste, la famine et grandes maladies, et vous serez marqués de colère. — Vous jeûnerez cinq vendredis, et vous direz cinq *pater* et cinq *ave* en mémoire de ma Passion, que j'ai endurée sur l'arbre de la croix pour votre salut. Vous porterez cette lettre sur vous en l'honneur de Jésus-Christ, en grande humilité et dévotion, en donnant à tous ceux qui désireront la porter cette lettre, *écrite de ma propre main et prononcée de ma propre bouche.* Enfin, tous ceux et celles qui la tiendront dans leur maison sans la publier, seront condamnés aux jugements. Au lieu qu'en la publiant et en donnant copie à tous ceux et celles qui la demanderont, ils seront bénis de moi. Quand ils auraient commis *autant de péchés qu'il y a d'étoiles au firmament, ils seront pardonnés,* étant bien repentis d'avoir offensé Dieu. Tous ceux qui la garderont dans leur maison, le malin esprit ne les surprendra point, ni le feu, ni la tempête ne les toucheront point ; — et lorsqu'une femme sera en mal d'enfant, mettez-lui cette lettre sur elle par dévotion, à l'instant elle sera délivrée, chose véritable et prouvée par la dite lettre. — Jésus, Marie, Joseph ! ayez pitié de moi. *Que personne ne doute de la sincérité de cette lettre, sinon ils seront maudits et indignes de ma grâce ;* et ceux qui la croiront seront bénis. de moi. Ainsi-soit-il (1) ! »

Les malheureux paysans achetaient à l'envi la lettre autographe de Jésus-Christ : ce n'était pas cher ; et si cela ne faisait pas de bien, cela ne pouvait assurément pas faire de mal. Nous étions donc revenus au temps des miracles, et Dieu sait que celui de la lettre autographe ne fut pas le seul qu'on entendit publier à cette époque ! La médaille de la très-sainte Vierge en opéra à elle seule plus qu'il ne serait décent d'en raconter au lecteur.

Dans l'hôtel des Invalides, un soldat se trouvait alité, crachant le sang depuis six mois et à la veille de mourir. La sœur qui le veillait lui pro-

et les Jésuites auront beau se cacher, on les re-

(1) *Les Jésuites et l'Université,* par M. F. Génin.

pose les sacrements ; il refuse avec obtination : la sœur insiste, et le vieil invalide lui répond :

— *Je n'ai ni tué ni volé, ainsi laissez-moi tranquille, je vous prie.*

Le curé se présente ; il est repoussé de même, avec cette différence, cependant, qu'à la vue du curé le moribond entre en fureur et se met à jurer, à blasphémer. La nuit arrive, le malade a l'air de s'endormir; alors la sœur Radier, eût l'idée en feignant de raccommoder le lit du moribond, de glisser la médaille entre les matelas. Le lendemain matin on demande à notre homme comment il se trouve.

— Très-bien, ma sœur ; j'ai passé une bonne nuit, ce que je n'avais pas fait depuis longtemps. Mais, ma sœur, je veux me confesser, ou faites-moi venir M. le curé.

On fit venir le curé, et l'invalide se confessa.

— Savez-vous ce que nous avons fait? lui dit alors la sœur. Nous avons mis entre vos matelas une médaille miraculeuse de la sainte Vierge.

— Ah! voilà donc pourquoi j'ai passé une si bonne nuit! s'écria l'invalide. Aussi. j'ai comme senti qu'il y avait quelque chose, tant je me trouvais changé ; et je ne sais à quoi il a tenu que je n'aie pas cherché dans mon lit : j'en ai eu la pensée.

Inutile d'ajouter que l'invalide recouvra la santé, et porta ostensiblement la très-sainte médaille, à côté de la croix de la Légion d'honneur, dont il était décoré. Ceci n'est qu'une mauvaise plaisanterie sans conséquence ; mais voici une autre histoire qui, ainsi que le fait observer fort bien M. Génin, a une plus haute et plus grave portée.

En 1835, Marie Labussière, aidée de son amant, assassine son mari, et oblige son fils, un enfant de quatorze ans, à tremper ses mains dans le sang paternel. Elle dit pour ses raisons que, de peur d'être dénoncée par lui, elle voulait l'avoir pour complice. La Cour de Limoges comdamne Marie Labussière et Pierre G... à la peine de mort ; l'enfant, comme ayant agi sans discernement, à être renfermé dans une maison de correction jusqu'à sa majorité. Appel à la Cour de cassation. Dans l'intervalle, M. Laforest, négociant (qui fait lui-même ce récit), arrache la médaille miraculeuse de son cou et la passe au cou de Marie Labussière.

« Enfin, le jugement de la Cour de cassation arriva. Le procès était un pour ces deux grands coupables, même condamnation. Merveilleux effet de la puissance miséricordieuse de Marie !... le jugement de Pierre G... était confirmé, le jugement de l'enfant confirmé, celui de Marie Labussière seul était cassé. Le premier subit sa sentence de mort, tandis que la femme meurtrière de son mari, et de plus, coupable, en quelque façon, de parricide, dans le crime de son enfant qu'elle a rendu complice de la mort de son père, est renvoyée par la Cour de cassation à la Cour d'assises de Guéret (Creuse), où elle est relaxée de la peine capitale, et condamnée seulement à une détention perpétuelle, qu'elle subit dans la maison centrale de Limoges, où elle mène une vie sans reproche. Pénétrée de la plus vive reconnaissance envers la divine Marie, qu'elle regarde comme sa libératrice, elle serait disposée à tout perdre, plutôt que de se séparer de sa chère médaille, qui fait sa plus douce consolation. »

Nous ne voulons point dire que le repentir de Marie Labussière soit ridicule, intempestif, et que l'on ait tort de le proclamer ; mais ce qui nous semble inconvenant, immoral, ce que les lois ne devraient pas permettre, c'est que l'on pût faire supposer que la justice des hommes et de Dieu tient à ces misérables joujoux, tout au plus bons à amuser les enfants et les vieilles femmes!

En même temps que ces miracles et beaucoup d'autres étaient livrés à la crédulité populaire, la congrégation jésuitique répandait de tous côtés des petits livres qui allaient porter leurs doctrines dans tous les rangs de la société. Puis, comme la Révolution de 1830 avait été faite en quelque sorte par la presse ; que la presse jouait, depuis l'avénement de la nouvelle dynastie, un rôle important dans le gouvernement, ces hommes, qui voulaient nous ramener au temps de la Restauration, comprirent que, pour lutter à armes égales,

Digitized by Google

il leur était indispensable de créer un organe de publicité.

Les Révérends Pères créèrent donc *l'Univers* et *l'Ami de la Religion*. Mais cela ne suffisait pas encore pour entrer dans la voie de prosélytisme qui allait s'ouvrir : on créa des confréries et des associations. Ainsi la Société de Saint-Vincent de Paul, qui comptait, dit-on, à Paris seulement, plus de deux mille membres ; l'archiconfrérie du Cœur Immaculé de Marie, fondée par l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires : celle-ci en comptait plus de cinquante mille. Il y avait encore le Cercle Catholique, sous les auspices de MM. de Damas, de Vaublanc, Cauchy, Récamier, de Caumont, etc. ; l'Institut Catholique, sous les auspices de l'abbé Desgenettes, l'abbé Lacordaire, M. Rendu, membre du Conseil royal de l'instruction publique, et d'une foule d'autres abbés. On faisait du prosélytisme jusque dans les caves de Saint-Sulpice, de Sainte-Valère, de la Madeleine, du Gros-Caillou, de Saint-Nicolas des Champs, etc., où se tenaient des réunions semi-hebdomadaires, la nuit, sous prétexte de cours de physique, et de conférences en faveur des ouvriers.

L'Association pour la propagation de la foi, dont tous ces cours de physique, ces sociétés, ces cercles et ces instituts n'étaient que des succursales, ne possédaient pas moins de huit cent mille membres. Le chiffre de la souscription était côté à cinq centimes par semaine.

L'œuvre possédait deux siéges principaux, Lyon et Paris, où étaient les deux maisons principales de l'ordre des Jésuites. Du reste, il n'y avait pas moyen de s'abuser, car l'œuvre était placée sous le patronage de saint François-Xavier, Jésuite, et l'on gagnait des indulgences toutes les fois qu'on ajoutait à la prière : *Saint François-Xavier, priez pour moi.*

Au surplus, cette association n'était pas la seule; car, à propos de la première lettre de M. de Bonald, nous trouvons dans *le Siècle* ce passage curieux, qui donne la révélation d'une véritable société secrète existant dans le sein de l'Église :

« La lettre de M. de Bonald présente encore ce caractère particulier, qu'elle est le premier acte d'hostilité de l'*Association catholique*. Cette association vient d'être organisée dans tout le royaume, et nous tenons à la main le programme imprimé, distribué à ses adeptes au mois de septembre dernier. Nous lisons au chapitre V, intitulé : *De l'organisation hiérarchique*, page 34 :

« Ce n'est pas seulement par le but que l'asso-« ciation catholique diffère de l'œuvre du catho-« licisme en Europe ; mais c'est aussi par son « mode d'existence et ses moyens d'action. On « n'arrêtera point maintenant l'organisation hié-« rarchique, la Providence nous conseillera. « L'assemblée générale serait le principal instru-« ment de l'association. »

Et au chapitre VI, page 37 :

« La plus grande discrétion est recommandée « aux membres de l'association catholique, dont « aucun ne pourra jamais, de son propre mou-» vement et autorité, communiquer ou faire con-« naître, soit directement, soit indirectement, à « qui que ce soit, l'existence, ou les moyens, ou « les règles de l'œuvre. »

Pages 41 et 42 :

« Le novice admis dans l'association prêtera « serment de combattre jusqu'à la mort *les enne-« mis de l'humanité*. Tous les jours, toutes les « heures doivent être consacrés au développe-« ment de la civilisation chrétienne. Il a juré « haine éternelle *au génie du mal*, et il a promis « une soumission absolue et sans réserve à Notre-« Saint-Père le Pape, et aux ordres des supé-« rieurs hiérarchiques de l'association. Le direc-« teur, en l'admettant, s'est écrié : « Nous avons « un soldat de plus ! »

Ce programme n'a pas besoin de commentaires, les derniers paragraphes surtout en disent assez. Pourquoi se cacherait-on avec tant de soin, si c'était pour faire le bien ? Pourquoi ce serment d'une soumission absolue et sans réserve au Pape? Qu'entend-on par ces ennemis de l'humanité et ce génie du mal que l'on promet de combattre, et auxquels on jure une haine éternelle ? Il est impossible de se tromper à ce sujet, et les Jésuites auront beau se cacher, on les re-

Digitized by Google

connaîtra toujours à leurs faits et à leurs gestes.

Jusqu'au mois de mars 1840 pourtant, aucun bruit indiscret ne s'était élevé, et rien encore n'annonçait que les Jésuites existassent.

Mais voilà que tout à coup, du sein de la paix profonde qui régnait à ce moment, un cri s'élève, et le branle-bas commence.

Un libelle est jeté à la face de MM. les professeurs de l'Université; et les Jésuites s'avancent en masse pour soutenir cette première attaque :

« Parents fidèles, s'écrient les Révérends Pères, votre jugement dernier sur l'accomplissement de vos obligations envers vos enfants, est tout entier dans la répulsion ou l'acceptation du monopole universitaire, fait pour empoisonner le don divin de la foi et l'amour pratique de la loi chrétienne, véritable vie des âmes que Dieu vous a chargés, sous peine de l'anathème éternel, de transmettre à ces autres vous-mêmes, comme vous leur avez transmis la vie des corps »

C'était un cri de guerre, une déclaration formelle d'hostilité, et les professeurs ripostèrent vigoureusement en courant sus aux Jésuites !...

C'est un déluge de brochures, et d'invectives où la congrégation est dévoilée, et désignée à l'indignation publique.

C'est *l'Univers* qui relève le gant.

« Et d'abord, disait-il, on a donné un mot d'ordre, et jamais commandement ne fut exécuté avec plus d'ensemble, d'activité et d'ardeur; *on a décidé qu'on ressusciterait un fantôme disparu depuis treize ans*, et qu'on le jetterait avec un air d'épouvante au milieu de la multitude crédule. Quel est ce fantôme? Qui le croirait, c'est un petit nombre d'hommes retirés du monde, et dont on veut faire croire que les mains toutes-puissantes y remuent tout par des ressorts invisibles. Et voyez comme on obéit fidèlement et promptement au signal donné! On ne parle plus que de Jésuites; soyez-en bien sûrs, pendant quelque temps on ne parlera d'autre chose. Toute instruction utile et sérieuse est suspendue (1), pour remplir les cours universitaires de ce nom terrible ; on ne le prononce qu'avec des mouvements d'horreur et des frémissements simulés, dont je vous garantis qu'on s'amuse avec une délectation extrême, la leçon finie, et quand on se retrouve dans des réunions privées. Et, en effet, quelle dérision, quel texte à des déclamations violentes par calcul, et furibondes par ordre! pour tout dire en un mot, quelle misérable comédie! Que sont aujourd'hui les Jésuites, où sont leurs biens, où est leur fortune? Ont-ils donc en leur pouvoir quelqu'un de ces moyens, qui, par la nature des choses, mettent seuls en état d'agir sur les dispositions générales des esprits, et sur la marche des affaires humaines? »

Ainsi parlait *l'Univers*; et pendant ce temps-là la résistance s'organisait. D'abord, l'évêque de Belloy lança un mandement dans lequel il apostrophait rudement l'Université, et appelait ses colléges *des écoles de pestilence*. Puis, M. l'évêque de Chartres, fougueux prélat s'il en fut, jeta par la chrétienté sa première lettre.

« Qu'on se réveille donc! disait M. de Chartres, qu'on ne dorme point sur une terre que peuvent déchirer et changer en abîme les matières inflammables qui bouillonnent dans ses entrailles! Arrêtez-vous un instant, et regardez derrière vous. Qui vous suit? qui se presse sur vos pas? qui s'offre à votre vue? Une génération en proie à une impiété sans bornes, une génération sans Dieu, sans frein, qui insultera à votre mémoire, déchirera vos lois, renversera vos ouvrages! etc. »

L'attaque était chaleureuse : elle appelait des imitateurs, elle n'en manqua pas.

L'Univers, toujours sur la brèche, imprima une lettre à *M. Villemain*, le ministre de l'instruction publique, et dénonça officieusement à Son Excellence dix-huit professeurs de l'Université.

Mais ces remontrances n'eurent pas tout le succès qu'on en attendait; car, à quelque temps de là, M. de Chartres reparut sur la scène avec une nouvelle lettre. Cette fois, ce n'est plus le même langage. Écoutez-le parler :

« Si l'on demande :

» Puis-je en conscience enlever le bien d'autrui, piller des héritages dont je jouirai avec délices dans ce monde, sans craindre d'ailleurs aucun

(1) Ceci était un peu vrai...



Les Jésuites sous la Restauration (page 109).

pouvoir humain ? appelez le professeur de l'Université, il vous dira :

» Je ne veux point vous donner de vains scrupules ; car *c'est une question prématurée.*

» Puis-je me plonger dans les voluptés les plus infâmes, que je goûterai en pleine sécurité ?

» Même réponse.

» Puis-je bouleverser la société pour m'élever sur ses ruines ? Il coulera bien du sang ; mais tout me répond du succès.

» Question prématurée.

» Enfin, dépouillant toute affection de famille, étouffant le cri de la nature, puis-je égorger un vieux père dont les jours retardent la félicité des miens ? M'est-il permis de le regarder comme une machine inutile et usée qu'on peut innocemment briser ?

» Eh ! ne l'avez-vous pas entendu ? *c'est une question prématurée !* »

Et il ajoutait :

« L'Université enseigne des systèmes sacriléges, l'Université est destinée à écrire son nom fatal sur les ruines fumantes de la France,

Digitized by Google

l'Université pousse à l'imitation des égorgeurs de 93!... »

Assurément, M. de Chartres n'était pas tout à fait dans son bon sens le jour où il écrivait un pareil tissu d'injures et de grossièretés. Ce n'était certainement pas le moyen de faire venir à soi les pères de famille, que de tenir un semblable langage. Cependant, les rédacteurs de *l'Univers* applaudissaient avec fureur, et les Jésuites tressaillaient d'aise dans la rue des Postes, en écoutant ces magnifiques paroles.

Où l'on en voulait venir, cela était facile à deviner. On n'ignorait pas que les Chambres se réuniraient bientôt, et qu'un projet de loi sur l'instruction secondaire allait leur être soumis. On connaissait suffisamment les tendances du Gouvernement; mais on le savait faible, et l'on pensait qu'en faisant beaucoup de bruit on parviendrait peut-être à l'intimider. La tactique n'était pas mauvaise, puisqu'elle faillit réussir.

Cependant, la grande quantité de brochures publiées depuis quelque temps, n'avait servi à rien, et n'avait point fait avancer la question d'un pas. Chaque parti demeurait avec ses convictions et ses haines, et l'autorité souveraine des Chambres pouvait seule terminer le débat.

Le 26 janvier 1843, M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, crut devoir se prononcer officiellement à la tribune, et la question fut portée à la Chambre des Députés. La séance qui eut lieu à ce propos fut successivement remplie par MM. de Tracy, Nisard, Dupin, Isambert, Martin (du Nord). Le discours de M. Dupin fut surtout remarquable par les aperçus judicieux qu'il donna sur la question. On avait dit que l'on n'en voulait à l'Université que parce qu'elle était irréligieuse.

« Port-Royal était moral et religieux! s'écria M. Dupin, et pourtant ses adversaires n'ont eu de cesse qu'après avoir fait exiler les hommes et raser les habitations... (Sensation.) »

On sait que cette discussion prenait sa naissance dans la nécessité qui était faite au ouvernement de s'occuper sans tarder de la liberté de l'enseignement.

« Il faut voir, disait M. Dupin, que c'est au profit des *congrégations* que l'on demande la liberté. Dans l'état actuel des choses, la seule loi qui existe, c'est : Point de vœux perpétuels! la seule loi qui existe, c'est : Point de congrégations d'hommes! Pour avoir des moines en France, si on les aimait assez pour cela, il faudrait les rétablir; et j'espère qu'on ne les rétablira pas (On rit). Mais la société a besoin d'autre chose que des prêtres; il faut des hommes pour les fonctions publiques. — Le peuple français est religieux, mais il ne veut pas la domination du clergé. — La France veut une loi sur l'instruction secondaire qui donne toute la liberté possible, mais elle ne veut pas que la contre-révolution puisse se glisser dans l'enseignement par les fissures de la loi. »

M. Dupin était allé franchement au cœur de la question. M. Martin (du Nord) essaya bien d'adoucir ce qu'il y avait peut-être de trop rigoureux dans les termes du discours de M. Dupin; mais il n'y réussit pas, et *le Constitutionnel* publia le lendemain qu'il avait fait une véritable capucinade.

De cette séance, il résultait évidemment la nécessité d'une loi sur l'instruction secondaire, et à ce sujet l'opposition de la Chambre était manifeste. Les Jésuites ou leurs amis durent renoncer, dès ce moment, à l'espoir qu'ils avaient conçu de trouver des appuis dans la Chambre des Députés. Mais la question devait poursuivre son cours naturel, et, le 2 février, M. Villemain présenta à la Chambre des Pairs un projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

Ce projet de loi accordait aux partisans de la liberté de l'enseignement dans le sens du clergé, des immunités considérables : ainsi, il exemptait les petits séminaires de la surveillance de l'État, de la juridiction du conseil royal, de l'impôt universitaire, provisoirement de la conscription pour les élèves, et les mettait en jouissance d'un nombre considérable de bourses payées par le trésor public. La Chambre des Pairs nomma immédiatement une commission pour ce projet de loi, et chacun attendit avec impatience le grand jour pour la discussion publique.

Digitized by Google

Cependant, la guerre des brochures continuait toujours. Le clergé ne se lassait pas de faire des remontrances aux ministres, et même au Roi. Un mémoire signé par les évêques de la province de Paris, fut envoyé, à cette époque, à Louis-Philippe. Il est inutile d'en faire ici l'analyse ; la réponse de M. Martin (du Nord) dira suffisamment au lecteur quel en était l'esprit. Voici cette réponse :

« Monseigneur,

» Vous avez adressé au Roi un mémoire concerté entre vous et quatre de vos suffragants, qui, comme vous, l'ont revêtu de leur signature.

» Dans ce mémoire, examinant à votre point de vue la question de la liberté de l'enseignement, vous avez essayé de jeter un blâme général sur les établissements de l'instruction publique fondés par l'État, sur la personne du corps enseignant tout entier, et diriger des insinuations offensantes contre un des ministres du Roi.

» Un journal vient de donner à ce mémoire l'éclat de la publicité.

» Je ne doute pas que ce dernier fait ne soit accompli sans votre concours ; mais je ne dois pas moins vous déclarer que le gouvernement du Roi improuve l'œuvre même que vous avez souscrite, et parce qu'elle blesse gravement les convenances, et parce qu'elle est contraire au véritable esprit de la loi du 18 germinal an X.

» Cette loi interdit, en effet, toute délibération dans une réunion d'évêques non autorisée. Il serait étrange qu'une telle prohibition pût être éludée au moyen d'une correspondance établissant le concert, et opérant la délibération sans qu'il y eût assemblée.

» J'espère qu'il m'aura suffi de vous rappeler les principes posés dans les articles organiques du Concordat, pour que vous vous absteniez désormais d'y porter atteinte.

» Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération,

» *Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,*

» N. Martin (du Nord). »

La lettre de M. Martin (du Nord), bien qu'écrite dans un sens énergique, et en termes on ne peut plus convenables, ne satisfit que médiocrement la faction jésuitique. Les prélats de Cambrai et de Reims crurent devoir suivre l'exemple que leur donnaient les évêques de la province de Paris, et de tous côtés des adhésions arrivèrent.

Cependant le moment était arrivé et la Chambre des Pairs allait commencer la discussion sur le projet de loi présenté par M. Villemain. M. de Broglie avait été nommé rapporteur de la commission : le 12 avril il lut son rapport.

D'après *le Constitutionnel*, les conditions imposées par le rapport aux instituteurs laïques étaient sévères et onéreuses, tandis que les priviléges accordés aux instituteurs ecclésiastiques étaient considérables.

« Humiliation de l'Université, voilà toute la loi ! » disait *le Constitutionnel*.

Le 22 avril commença la discussion. Chacun s'attendait à voir M. Cousin prendre la parole un des premiers. Personne ne fut trompé dans son attente ; car ce fut M. Cousin qui ouvrit la discussion. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici l'analyse détaillée du magnifique discours que prononça, en cette circonstance, l'illustre philosophe.

« Je ne viens point examiner en détail, dit M. Cousin, les divers articles du projet ministériel, ni ceux qui substituent le rapport de votre commission ; je me propose une tâche plus générale. Je veux rechercher si, parmi les passions déchaînées autour de nous, au milieu de la déplorable polémique soulevée depuis trois années, et dont la violence s'accroît chaque jour, il n'y a pas quelque principe ferme et assuré qui puisse

Digitized by Google

nous être comme un mât dans la tempête. Je veux surtout, je ne le dissimule pas, venir au secours d'une grande institution nationale, objet de tant d'attaques, et pour laquelle le vaste et savant rapport de M. le duc de Broglie n'a pas même trouvé un mot d'encouragement dans la lutte où elle est engagée. »

M. Cousin posait plus loin ce principe :

« Il reste démontré que l'État n'a pas seulement le droit, mais qu'il a le devoir de soumettre quiconque veut fonder une école, particulièrement un pensionnat, à trois conditions essentielles :

» 1° Des garanties préalables qui aient, pour parler clairement, un caractère préventif;

» 2° La surveillance ;

» 3° Une pénalité sérieuse, en cas d'un délit commis et prouvé. »

Puis, après avoir fait rapidement l'histoire de l'Université de Paris, après avoir établi qu'elle est la mère et le modèle de toutes les autres Universités de France et même de l'Europe ; qu'elle sort d'écoles tenues par des ecclésiastiques, mais instituées pour un usage général et public, en vertu d'une circulaire impériale ; qu'enfin elle relève à la fois de la royauté et de l'Eglise, il poursuivait :

« La royauté l'avait en quelque sorte suscitée, et elle lui conféra les priviléges sans lesquels elle ne pouvait être un corps, une compagnie reconnue par l'État. Ainsi, la pièce la plus ancienne et la plus authentique, est le diplôme célèbre de Philippe-Auguste, en 1200, qui investit l'Université de Paris d'une juridiction particulière, etc. »

Plus loin, M. Cousin abordait la question des Jésuites. Il rappelait leur histoire, les vicissitudes de leur existence, leurs longues luttes contre l'Université, et enfin leur expulsion de France. Il parlait du danger qu'il y aurait de confier l'instruction publique à des mains qui ne fussent pas sûres.

« Napoléon, disait-il, reconnut tout d'abord que l'éducation publique devait être la base de l'ordre nouveau : nulle matière ne l'occupa davantage. Il consulta les hommes les plus différents, il eut sous les yeux les projets les plus divers. Il répétait sans cesse cette phrase célèbre de Leibnitz : Donnez-moi l'instruction publique pendant un siècle, et je changerai le monde. Ici, le but était donné, le problème posé dans des termes inflexibles. C'est ce problème que résout admirablement la grande loi consulaire de 1802, qui reçut sa perfection de la loi impériale de 1806. »

« La loi de 1806 est courte, continuait quelques pages plus loin M. Cousin, mais elle dit tout ; elle ne contient que deux articles, mais deux articles d'une vaste portée. »

En passant, M. Cousin ne laissait pas échapper l'occasion de faire l'éloge de l'École normale :

« L'École normale, dit-il, est l'image de l'Université, comme l'Université est l'image de la France. On arrive de tous côtés à l'École normale, mais on n'y arrive que par un concours ouvert dans toutes les parties de la France. Au lieu d'enseigner, les jeunes gens qui y sont reçus redeviennent élèves à l'École normale. Ils y restent trois ans sous une discipline dont le règlement, libéral et sévère tout ensemble, est publié. Le règlement d'étude l'est aussi. Rien de mystérieux, tout à la lumière du jour. Après un tel noviciat, vous croyez qu'on va leur confier une chaire et les nommer professeurs? Nullement ; ils sont admis à prendre part aux divers concours publics de l'agrégation, avec tous les autres candidats qui justifient des mêmes grades et de services équivalents accomplis dans un établissement autorisé. »

Nous n'en finirions pas, si nous voulions rapporter tous les éloquents passages dont le discours de M. Cousin est rempli.

« Voilà, Messieurs, disait-il en finissant, l'institution qui est à votre barre, et sur laquelle vous allez prononcer. Tant d'attaques, tant de calomnies l'ont ébranlé ! Vous pouvez l'affermir, et vous pouvez la précipiter... La conserver n'est rien, si vous lui ôtez la force morale et l'autorité dont elle a besoin. »

Puis, parlant de l'art. 17, qui conférait aux petits séminaires, à la fois, les avantages de la

Digitized by Google

spécialité et ceux du droit commun, et renversait d'un seul coup, selon lui :

1° Le principe sur lequel est assise l'Université, à savoir : la sécularisation de l'instruction publique, l'intervention de l'État dans l'établissement, dans la surveillance et dans la répression de toute école secondaire d'un caractère public et général, et préparant au baccalauréat ès-lettres;

2° Le principe de notre droit civil, qui n'admet aucune inégalité devant la loi, il ajoutait :

« Si l'art. 17 disparaît entièrement de la loi, pour faire place, soit au droit commun établi par l'Empire, soit au régime spécial établi par la Restauration, malgré plus d'un scrupule, je voterai pour la loi ainsi corrigée ; mais s'il subsiste la moindre trace du privilége et du monopole déposés dans l'art. 17, je voterai contre toute la loi. »

Ce long et éloquent discours de M. Cousin avait occupé toute la séance du 22 avril, et avait vivement impressionné la Chambre. Le lendemain, MM. de Saint-Priest, Villiers du Terrage, le baron Dupin, le baron Fréville occupèrent successivement la tribune. Le 24, ce furent MM. Rossi et le comte Beugnot ; le 25, MM. Mérilhou, Brigode et Guizot ; enfin, le 26, M. de Montalembert.

M. de Montalembert fit un long discours, dans lequel il chercha à relever ses amis du coup que leur avait porté M. Cousin ; mais tout ce qu'il put dire ne changea point l'opinion de la Chambre : on savait à quoi s'en tenir sur les prétentions du clergé, et l'honorable orateur ne pouvait que vainement lutter contre les préventions auxquelles il s'adressait. M. le comte de Portalis, ancien ministre de Charles X et signataire des ordonnances de 1828, prit la parole après M. de Montalembert. Nul ne pouvait lui contester le droit de se faire entendre dans un si important débat, et son discours fut écouté avec un religieux silence. Après lui vinrent successivement MM. Gabriac, Lebrun, Dubouchage, Kératry et de Courtavrel ; mais il était évident que la discussion languissait. MM. de Montalembert et Ségur-Lamoignon avaient proposé un amendement ; la commission le repoussa, et en proposa un autre ainsi formulé :

« La matière et la forme des examens au baccalauréat sont déterminées par un règlement du conseil royal ; le dit règlement sera soumis à l'approbation du roi et converti en ordonnance royale, rendue en la forme de règlement d'administration publique. »

L'amendement fut accepté. — Un article du projet de loi frappait les congrégations religieuses d'incapacité pour l'enseignement. Le 8 mai, M. de Montalembert crut devoir faire, à ce propos, leur apologie; mais, malgré ses éloges, auxquels personne ne prêta une grande attention, l'article fut maintenu. Enfin, le 23, la Chambre des Pairs adopta le projet de loi de sa commission, à la majorité de 85 voix contre 51.

Pendant que ces choses se passaient à la Chambre, le clergé, un peu désappointé des résultats de la discussion, se consolait de son mieux, en faisant de splendides ovations à M. Le comte de Montalembert. Ce dernier était allé recueillir en province des encouragements qui lui manquaient à Paris, et il se laissait doucement aduler par tous les coryphées du parti clérical de province. De son côté, l'Université ne voulut point rester en arrière de manifestations, et tout le corps des professeurs adressa une lettre de remerciements à M. Cousin, pour avoir si courageusement défendu les droits et les priviléges de l'Université.

La session tirait à sa fin. Il était probable que la Chambre des Députés n'aurait pas le temps de discuter le rapport de la commission chargée du projet de loi sur l'instruction secondaire. M. Thiers avait été nommé rapporteur ; cela n'étonna personne, tout le monde s'y attendait. Avant que la Chambre ne se séparât, il voulut au moins avoir sur son travail une première adhésion, et, le 13 juillet, il lut son rapport. Dès les premières lignes, on dut savoir à quoi s'en tenir.

« Nous ne voulons pas cacher notre but, disait franchement M. Thiers; nous voulons protéger la religion et ses ministres ; nous souhaitons, comme tout homme éclairé doit le faire, le triomphe de la religion sur les esprits ; mais nous ne vou-

Digitized by Google

lons pas livrer au clergé l'instruction publique. »

Selon le rapport de M. Thiers, les conditions de moralité imposées aux instituteurs par le projet de la Chambre des Pairs étaient maintenues quant aux questions de capacité ; ou bien les instituteurs de plein droit devaient justifier de trois années de stage dans un établissement de plein exercice, avec le grade de bachelier ès-sciences, — avec celui de bachelier ès-lettres pour être maître de pension, — avec celui de licencié ès-lettres et de bachelier ès-lettres pour être chef d'institution ; — ou bien ils devaient subir un examen.

La rédaction des programmes du baccalauréat devait être confiée au conseil royal de l'Université et des membres responsables de l'instruction publique. Les petits séminaires conservaient les mêmes conditions que celles qui leur avaient été faites par les ordonnances de 1828. Il leur était accordé douze mille bourses. — Quelques jours après la lecture de ce rapport, la Chambre se sépara, renvoyant à la session prochaine l'examen approfondi de la question.

Toutefois, pendant l'intervalle qui séparait les deux sessions, le mal gagna du terrain. Les Jésuites ne savaient plus à qui s'en prendre, et se demandaient, indécis, quelle était la victime qu'il leur fallait sacrifier.

Dans les premiers jours du mois de janvier 1845, le public apprit avec terreur que le ministre de l'instruction publique était subitement devenu fou. Pendant quelques jours, on rechercha avidement la cause de cette folie, qui frappait un homme dont tout le monde connaissait l'esprit sain et éclairé, et, nous devons le dire, on ne fut pas longtemps à la découvrir. Cette cause, c'étaient les Jésuites. Depuis qu'il était question du projet de loi sur la liberté d'enseignement, M. Villemain était circonvenu par des personnes de toutes sortes. On le suppliait, on le conjurait, on allait même jusqu'à le menacer. Tous ceux qui l'approchaient semblaient s'être donné le mot pour lui parler des Jésuites. Chaque jour il recevait force lettres anonymes qui l'irritèrent, exaltèrent son indignation, et l'amenèrent enfin à ce douloureux état qui fut, on s'en souvient, un bien triste spectacle pour la France entière.

Lorsque la session de 1845 s'ouvrit, d'importantes questions attirèrent un instant tous les esprits d'un autre côté. C'est pendant cette année que se passèrent les mémorables événements de Taïti, et que l'on vit figurer sur la scène du monde les grotesques physionomies du droguiste Pritchard et de la reine Pomaré. Mais les insurrections qui se manifestèrent vers la même époque dans plusieurs cantons de la Suisse ramenèrent fatalement l'attention sur la congrégation, qu'on avait un instant oubliée. Sur ces entrefaites, d'ailleurs, le tribunal de la Seine se trouva appelé à se prononcer sur une affaire qui jeta sur la question une grande lumière. Nous voulons parler de l'affaire Affenaër.

Il s'agissait d'un détournement de fonds au préjudice des Jésuites de la rue des Postes. Jusqu'alors, *l'Univers* et les journaux ultramontains avaient obstinément nié l'existence de la Société de Jésus.

Les journaux du parti opposé s'emparèrent immédiatement de l'affaire Affenaër, et demandèrent à *l'Univers* si, après les déclarations des témoins qui figuraient dans ce procès, il continuerait à soutenir que la Compagnie de Jésus était un vain fantôme. *L'Univers* se trouva pris, et force lui fut d'avouer. Au surplus, l'unanimité de la presse fut telle après le procès d'Affenaër, que le gouvernement ne put plus se dispenser d'agir.

Le 24 avril, M. Thiers monta à la tribune de la Chambre des Députés, et annonça qu'il avait l'intention d'adresser au ministère des interpellations au sujet des congrégations religieuses.

M. Martin (du Nord) lui répondit qu'il désirait, auparavant, s'entendre avec ses collègues. Ce ne fut donc que le 2 mai que la Chambre, sur la proposition de M. Thiers, vota à la presqu'unanimité

Digitized by Google

l'exclusion des Jésuites, en adoptant un article ainsi formulé :

« La Chambre, se reposant sur le gouvernement du soin de l'exécution des lois, passe à l'ordre du jour. »

Les Jésuites se trouvaient donc expulsés de nouveau de France, et ils s'éloignèrent sans espérer vraisemblablement beaucoup d'y rentrer jamais.



LES CONSTITUTIONS DE L'ORDRE

Tableau de l'organisation de l'Ordre. — Analyse succincte de ses doctrines. — Du régicide. — De la délation. — De l'obéissance passive.

Le livre qui renferme les constitutions de la Compagnie de Jésus, est, à notre avis, le point capital sur lequel doit s'établir le débat contradictoire, quand il s'agit de juger l'Ordre. Les autres écrits des membres de la Société sont loin d'avoir l'importance qu'on leur a prêtée, et nous n'en parlerons que pour répondre aux accusations dont ils ont été l'objet. — Certes, nous ne saurions trop répéter que nous ne prétendons pas nous faire les apologistes des Jésuites régicides; nous avons raconté leurs crimes avec toute la sincérité que nous avons apportée à réunir les matériaux qui nous ont servi à composer cette histoire; mais nous nous garderons bien de faire peser la responsabilité de ces crimes sur la Société tout entière.

L'ouvrage d'Ignace s'ouvre par un magnifiqne exorde.

« Toute action, dit-il, doit se rapporter à Dieu, avec l'abnégation de soi-même, et la soumission absolue au supérieur.

» Ceux qui ont commerce avec le monde, doivent y apporter la circonspection de ceux qui secourent les gens en danger de se noyer; qu'ils prennent garde de se perdre en voulant sauver les autres. »

Il y a peut-être un peu d'égoïsme dans cette pensée, mais ce qui suit est noble et généreux.

« Quelque grandes choses que Dieu opère par vous, ne croyez pas être de grands hommes : l'instrument est une machine inerte, souvent vile; c'est au bras qui met en œuvre, que doit être rapportée la gloire.

» Aimez-vous tous comme les frères d'une même famille, et que chacun aime son frère comme un autre lui-même.

» Ne comptez pour rien l'esprit, le savoir, l'éloquence; mais que la vertu seule soit digne de votre attention.

» Ne méprisez jamais le bien présent que vous pouvez accomplir, quelque petit qu'il vous paraisse, pour un bien plus grand, mais incertain; faites celui que Dieu vous envoie, il pourvoira à l'autre par des moyens providentiels.

» Ne vous détournez pas d'aller droit devant vous et de faire du bien au prochain, même si vous en recevez des affronts et des outrages. C'est la seule récompense que le monde ait accordée à la divine mission du Christ. »

Cette morale est belle et grande comme celle de l'Évangile.

C'est surtout dans le choix des personnes qui doivent être admises à faire partie de la Compagnie, que les tendances de l'Ordre et le génie d'Ignace

Digitized by Google

se révèlent tout entiers. Les membres de la compagnie sont destinés à deux missions bien distinctes; d'abord, aux missions lointaines, ensuite, à l'enseignement secondaire. Pour ces deux sortes de missions, il faut des hommes éprouvés par une longue expérience : qu'ils deviennent professeurs ou missionnaires, il est nécessaire qu'ils apportent dans leur sacerdoce, toute la sollicitude, tout le dévouement qu'on est en droit de réclamer d'eux.

Pour apprécier suffisamment le caractère, la moralité et l'aptitude des néophytes, les supérieurs sont tenus de les interroger *secrètement*; de ne leur déguiser aucun des travaux, aucun des dangers auxquels on les destine ; de leur montrer l'avenir qui leur est réservé, et de ne leur en céler ni les humiliations, ni les douleurs, ni l'isolement. Quand le néophyte persiste dans sa résolution d'entrer dans l'Ordre, et de se consacrer soit aux missions, soit à l'enseignement, on le soumet aux exercices spirituels. Il prend dès lors le titre de *novice*. Les *novices* se divisent en trois classes, savoir : les *novices* destinés au sacerdoce, les *novices* destinés aux emplois temporels, et les *novices* indifférents, ou ceux dont la vocation n'est pas précise. Le noviciat est fixé d'ordinaire à deux années, ou à trois, pour ceux qui ont étudié dans les colléges de la Compagnie. Ensuite, viennent les épreuves.

Elles sont de cinq degrés :

La première comprend une grande retraite de trente jours ;

La seconde, le service dans les hôpitaux ;

La troisième, un pèlerinage à pied en demandant l'aumône ;

La quatrième, l'exercice des emplois les plus humbles dans la maison ;

La cinquième, l'enseignement de la doctrine chrétienne ; et pour ceux qui sont déjà prêtres, la confession et la prédication.

Pendant le temps que durent ces épreuves, le novice est suivi et soigneusement gardé à vue ; le supérieur est tenu de se procurer, près des hôpitaux ou des autres établissements dans lesquels le novice aura servi, des renseignements *secrets* sur sa vie, ses œuvres, sa piété et son intelligence ; ses gestes, ses regards, ses moindres paroles sont analysés avec une minutieuse attention. Aussi, lorsque le novice sort de ces épreuves, la Compagnie sait à quel homme elle a affaire, et quelle nature de travaux convient le mieux à son aptitude ! M. Michelet appelle cela de l'espionnage et de la police.

Les membres de l'Ordre se partagent en six classes :

Les novices ;

Les coadjuteurs temporels non formés ;

Les scolastiques approuvés ;

Les coadjuteurs spirituels formés ;

Les profès des trois vœux ;

Les profès des cinq vœux ;

Les coadjuteurs temporels sont les frères-lais de l'Ordre (1) ;

Les scolastiques comprennent ceux qui n'ont prononcé encore que les trois vœux de pauvreté, chasteté, obéissance. — Ils sont destinés à devenir professeurs.

Les coadjuteurs spirituels, qui, ainsi que les scolastiques, n'ont prononcé que les trois vœux, forment la réserve des prédicateurs et des missionnaires

Les profès des trois vœux ne diffèrent que fort peu des coadjuteurs spirituels.

Enfin, les profès des cinq vœux avaient l'obligation expresse des missions. C'était parmi eux qu'on choisissait aussi les *provinciaux*. On les appelait profès des cinq vœux, parce que, outre les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, ils juraient de ne permettre aucune altération aux constitutions de la Compagnie, et d'obéir spécialement au Pape, en ce qui concerne l'enseignement et la conversion des peuples.

Quant au général, nous savons déjà qu'il règne en maître absolu sur toute la Compagnie. C'est là le seul vice que nous trouvons dans l'organisation de la société, le seul principe mauvais que nous ayons à reprocher à Ignace de Loyola. Le général est nommé à vie ; son autorité, sans bornes, s'étend sur tout l'Ordre, à lui seul appartient la

1) Sorte de domestique.

Digitized by Google



RESTAURATION. — Les petits soupers de Saint-Acheul (page 110).

direction sans contrôle des provinces, des maisons professes, des colléges et des noviciats. Toutes les maisons qui dépendent de l'Ordre, doivent lui adresser tous les trois ans des rapports circonstanciés sur tout ce qui s'est passé.

Cette autorité absolue a cependant des limites.

Dans chaque province, un assistant, choisi par la congrégation entière, composée elle-même de trois députés de chaque province, est chargé de surveiller les opérations dont la direction appartient spécialement au général. Tous les trois ans, les assistants se rassemblent, et, s'ils décident qu'il y a lieu de provoquer la réunion de toute la congrégation, ils la provoquent. La congrégation une fois assemblée dans la personne de ses députés, le général peut être déposé. Mais il est évident que les assistants étant nommés, ou à peu près, par le général, qui peut à son gré les suspendre ou les renvoyer du sein de la société, cette déposition n'a jamais lieu.

Les auteurs qui se sont occupés de la constitution de la Société de Jésus, se sont élevés, la plupart, contre cette autorité sans contrôle, que quelques-uns ont considérée comme une tyrannie

inouïe, et la lettre d'Ignace sur l'obéissance a été, à ce sujet, l'objet d'attaques graves, et qu'il nous est impossible de laisser sans réponse. Encore une fois, nous protestons de notre sincérité. Nous ne nous faisons ici, ni les apologistes, ni les accusateurs de la Société de Jésus ; cette Société est attaquée avec une extrême violence. Nous prétendons faire la part de chacun, et rétablir la question dans toute sa vérité. Assurément, cette autorité sans bornes qu'Ignace de Loyola attribuait au général de son Ordre, cette sorte de dictature qu'il créait sans nécessité, doit sembler à tous, au premier abord, une chose exorbitante. Il n'est pas bon qu'un tel pouvoir soit remis à des mains humaines ; la raison de l'homme est chancelante, le pouvoir engendre inévitablement bien des abus. A notre point de vue, c'est un fait monstrueux que l'obéissance des Jésuites envers leur supérieur, et nous nous rangeons volontiers de l'avis de ceux qui, les premiers, ont signalé à l'attention publique ce qui se passait à ce propos dans le sein de la Compagnie de Jésus. Pourtant, à bien considérer cette obéissance en elle-même, en quoi diffère-t-elle de celle du soldat envers son commandant? Là aussi, ou à bien peu de chose près, l'autorité souveraine est sans contrôle ; là aussi, il y a un homme qui commande à dix mille autres hommes qui obéissent ; et encore, nous ne parlons ici que des soldats de terre. Que serait-ce, si nous conduisions le lecteur sur un de ces vaisseaux de l'État, où, dans certaines circonstances, le chef a droit de vie et de mort sur chacun de ses hommes? Qu'est-ce donc que le despotisme religieux en comparaison du despotisme militaire? Au moins ceux qui entrent dans les ordres savent-ils, avant de prononcer leurs vœux, à quoi ils s'engagent, et quel fardeau ils acceptent. De ce côté, il ne peut y avoir d'illusion. En est-il de même de ceux que la conscription arrache chaque année à leur famille? Nous ne pousserons pas plus loin la comparaison, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, en passant, que les hommes qui attaquent le plus violemment le despotisme religieux, sont ceux qui, au besoin, trouveraient mille arguments pour défendre le despotisme militaire! — Un peu plus de logique ne ferait pas de mal.

Reconnaissons-le donc, le général des Jésuites est un maître absolu, c'est presque un tyran. Dès que l'élection l'a revêtu de l'autorité suprême, il règne en souverain, il fait et défait, et nul dans la Société n'a de pouvoir qu'autant qu'il le veut bien. Comme nous l'avons dit, c'est là un des grands vices de l'organisation de l'Ordre. Les généraux ont eu assez de puissance pour faire le mal, ils en ont eu trop pour faire le bien. Sous cette autorité souveraine, les Jésuites sont devenus timides, prompts à la dissimulation, poussant quelquefois le dévouement jusqu'au sublime, et la méchanceté jusqu'au crime! Et cela est si vrai que si, aujourd'hui, vous cherchiez à reconnaître dans ces hommes à robe noire le caractère primitif des fondateurs, c'est à l'étranger, et au milieu des dangers des missions, que vous le retrouveriez. Là seulement s'est conservé, en partie, ce dévouement, cette franchise évangélique que pratiquaient, à un si haut degré, les premiers compagnons de Jésus, et que l'ambition a seule fait disparaître peu à peu chez ceux qui leur ont succédé. En Europe, les Jésuites ne sont point assez maîtres de leur personne; ils sont liés par leur serment; à toute heure pèse sur eux cette règle de fer qui les opprime! Et puis, grâce à un concours de circonstances incroyable, ils sont devenus, en peu de temps, l'objet de la réprobation universelle : chassés ici, menacés là, haïs presque partout, on leur a fait une existence misérable, un avenir impossible! Ils ont appris de bonne heure à accepter l'injure et la calomnie ; l'adversité les a rendus sombres, souvent méchants, quelquefois criminels... Le moyen que de tels hommes reviennent, au sortir de luttes terribles et sanglantes, à des sentiments de paix!

D'ailleurs, quand on reproche aux Jésuites l'acrimonie qu'ils ont apportée souvent dans la discussion, on ne songe pas à la rigueur des lois qui régissent la Société à laquelle ils appartiennent ! N'ont-ils pas tous un compte sévère à rendre de leurs paroles et de leurs actions, au général de la Compagnie? Ne lui ont-ils pas juré

Digitized by Google

une obéissance aveugle, comme à celui qui, à leurs yeux, représente Dieu sur la terre ? Le reproche doit remonter au vrai coupable, et ne pas s'égarer sur des innocents ! Aussi ne comprenons-nous pas ces violentes accusations qui ont accueilli les écrits de quelques membres. Comment ! vous déclarez que l'obéissance des Jésuites envers leur chef est une chose monstrueuse, incompatible avec la dignité humaine ; vous annoncez à tous que les membres de cette Société sont des hommes sans initiative, sans action aucune, sans liberté ; vous semblez pâlir d'effroi et d'indignation à l'idée de l'existence à laquelle seront condamnés ces novices imprudents qui ne s'appartiennent déjà plus, qui vont tout-à-l'heure, abdiquant toute individualité, se livrer à la férule de leur général, force et volonté liées, *perinde ac cadaver*, comme un cadavre ; puis, sans plus de souci du bon sens de ce public qui vous entend et vous juge, vous poussez l'extravagance jusqu'à rejeter sur l'Ordre tout entier la responsabilité des livres écrits par quelques membres en démence, et vous cherchez à persuader à ceux qui vous lisent, que les doctrines que ces livres défendent sont celles de la société toute entière !...

De deux choses l'une : ou vous reconnaissez une autorité quelconque à chaque membre individuel de la Société, ou vous ne lui en reconnaissez aucune. — Or, vous l'avez dit, l'homme qui entre dans la Société abdique toute volonté, toute individualité ; ce n'est plus un homme, c'est un cadavre, *cadaver*. Si c'est un cadavre, et vous en convenez, il n'y a plus là ni vie, encore moins de pensée, dont le monde doive s'occuper ou prendre souci !... — Que Mariana, Escobar, Emmanuel Sa aient émis et soutenu des doctrines dangereuses, nous en sommes convaincus ; mais que ces doctrines aient été reconnues et acceptées par le général de la Société de Jésus, c'est ce qu'on ne nous a pas encore prouvé, ce qu'on ne pourra jamais prouver !

Et puis, il faut le proclamer ici, et bien hautement et bien sévèrement, c'est une étrange manière d'argumenter, que de torturer à plaisir les livres dont on veut rendre compte, de falsifier des textes, de mutiler des phrases pour les faire mentir à leur propre sens. Croit-on avoir ainsi éclairé la question ?...

On a beaucoup parlé de la doctrine du régicide, comme ayant été professée ouvertement par les Jésuites. A ce propos, on a cité Mariana, et voici l'extrait que l'on donne de son livre, intitulé : *De rege* :

« Dernièrement s'est accompli, en France, un exploit *insigne et magnifique* pour l'instruction des princes impies. Clément, en tuant le roi, s'est fait un nom immense. Il a péri. Clément, l'éternel honneur de la France, *selon l'opinion du grand nombre ;* jeune homme d'un esprit simple et d'un corps délicat, mais une force supérieure affermissait son bras et son esprit. »

Et plus loin :

« C'est une pensée salutaire à inspirer aux princes que de leur persuader que, s'ils oppriment leurs peuples en se rendant insupportables par l'excès de leurs vices et l'infamie de leur conduite, ils vivent à telles conditions qu'on peut non-seulement, à bon droit, les mettre à mort, mais qu'il y a de la gloire et de l'héroïsme à le faire. »

(MARIANA, *De Rege*).

Voici en quels termes M. Quinet parle, de son côté, du *Livre du Roi* de Mariana:

« Il est surtout un ouvrage célèbre où ces théories (celles du régicide) sont résumées avec une audace dont on ne peut trop s'étonner, lorsque l'on pense pour quels lecteurs il fut composé. Je parle du *Livre du Roi*, par le jésuite Mariana. Cet ouvrage fut écrit sous les yeux de Philippe II, pour l'éducation de son fils. Partout ailleurs, le jésuitisme marche par des voies détournées ; ici, il se relève avec la fierté de l'hidalgo espagnol. Comme il sent que la royauté d'Espagne est engagée dans les liens de la théocratie, en parlant

Digitized by Google

au nom du Pape, il lui est permis de tout dire. De là, quelle étrange franchise à fouler l'autorité civile, pour qu'elle veuille sortir d'une dépendance désormais avouée et consentie! »

De quelque façon que les jésuites s'arrangent, il faut absolument que M. Michelet ou M. Quinet leur trouve tort. Le moyen de s'y reconnaître? La raison est pourtant quelque part. Est-elle avec les professeurs de l'Université, est-elle avec Mariana? Que le lecteur soit juge, voici le passage incriminé. Nous le donnons complet et sans réticence, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque.

« Jacques Clément, dominicain, né à Sorbonne, petit village de l'Autunois, étudiait la théologie dans un collége de son ordre, lorsque, instruit par les théologiens auxquels il s'était adressé, qu'il est permis de tuer, il blessa profondément Henri III dans le bas-ventre avec un couteau empoisonné qu'il tenait caché dans sa main. Coup de hardiesse éclatant, action mémorable! Frappés d'un événement si extraordinaire, les courtisans se jettent sur Clément, le renversent et assouvissent sur son corps mourant leur fureur et leur cruauté par un grand nombre de blessures qu'ils lui font. Lui, cependant, gardait le silence, joyeux, comme il paraissait à son visage, de ce que, par là, il évitait de plus grands supplices qu'il avait, comme de raison, appréhendés. Il se félicitait en même temps, au milieu des coups et blessures, d'avoir, par son sang, procuré à sa patrie et à sa nation le recouvrement de la liberté. Le massacre du roi lui fit une grande réputation (1).

» C'est ainsi que périt Clément, à l'âge de vingt-quatre ans, jeune homme d'un caractère simple et d'une complexion assez faible; mais une vertu plus grande soutenait son courage et ses forces.

» Après cela, direz-vous, que deviendra le respect envers les princes (sans quoi l'empire s'anéantit), si l'on persuade aux peuples qu'il est permis aux sujets de tirer vengeance des crimes de ceux qui les gouvernent? On ne manquera pas alors de prétextes tantôt vrais, tantôt faux, pour troubler la tranquillité de l'État, ce bien précieux sur lequel rien ne doit l'emporter. De là naîtra la sédition qui entraînera avec elle toutes sortes de malheurs, lorsqu'une partie du peuple s'armera envers l'autre. Penser qu'on ne doit pas faire tous ses efforts pour éloigner de si grands maux, c'est ce qui n'appartient qu'à une âme de fer, et dépouillée de tous sentiments d'humanité, voilà comment raisonnent ceux qui plaident la cause des tyrans; mais les défenseurs des peuples leur opposent des moyens qui ne cèdent ni en nombre ni en force aux premiers.

» Dans tous les temps, disent-ils, nous voyons qu'on a comblé d'éloges ceux qui ont attenté à la vie des tyrans; car, quelle action glorieuse a élevé jusqu'au ciel le nom de Thrasybule, si ce n'est d'avoir délivré sa patrie de la cruelle domination des trente tyrans? Que dirai-je d'Harmodius et d'Aristogiton? Que dirai-je des deux Brutus, dont la gloire ne s'est pas seulement renfermée dans le souvenir très-flatteur de la postérité, mais se trouve même attestée par l'autorité publique? Plusieurs conspirèrent contre la vie de Domitius Néron, à la vérité sans succès, mais sans avoir néanmoins encouru de blâme, et plutôt avec l'éloge de tous les siècles; c'est la conjuration de Chéréas qui fit périr Caïus (Caligula), ce monstre horrible et insupportable; c'est elle qui enleva Domitien; c'est le fer de Martial qui trancha le fil des jours de Caracalla. Les prétoriens menacèrent Héliogabale, ce prodige d'horreur, l'opprobre de l'empire, et lui firent expier ses forfaits dans son propre sang. Eh! qui a jamais condamné leur hardiesse, ou plutôt ne l'a pas jugée digne de toutes sortes d'éloges? Tel est, en effet, le jugement que nous dicte le sens commun, qui est comme la voix de la nature, qui parle à nos âmes; une loi qui retentit à nos oreilles, et nous apprend à discerner ce qui est honnête de ce qui ne l'est pas.

» Pensez-vous qu'il faille dissimuler les excès

(1) Qu'on se rappelle qu'à cette époque, comme le dit M. Quinet lui-même, il ne manquait pas de *prédicateurs* de divers ordres qui allèrent au-devant de la doctrine du régicide. Pourquoi donc M. Michelet et M. Quinet ne s'en prennent-ils qu'aux Jésuites?

Digitized by Google

de la tyrannie, et qu'on ne doit pas plutôt des louanges à celui qui procurerait le salut de sa patrie au risque de ses propres jours? Qu'on outrage à vos yeux une mère qui vous est chère, ou votre épouse : si vous négligez de les secourir, en ayant le pouvoir, n'êtes-vous pas un barbare, et ne vous reprochera-t-on pas à bon droit d'être une âme lâche et désordonnée? Comment donc pouvez-vous souffrir qu'un tyran opprime votre patrie, à laquelle vous devez plus qu'à vos proches, et la bouleverse au gré de son caprice et de sa cruauté? Loin de nous un pareil crime et une lâcheté si grande! Oui, s'il le faut, nous exposerons notre vie, notre honneur, nos biens pour le salut de cette chère patrie... Nous nous sacrifierons tout entiers pour la délivrer!... »

Quoi qu'en dise M. Quinet, il faut encore plus de courage que de fierté pour tenir un pareil langage au fils de Philippe II!

Poursuivons :

« Tels sont les moyens de l'un et de l'autre parti; et après les avoir pesés mûrement, on n'aura pas de peine à décider la question. En effet, je crois que les philosophes et les théologiens s'accordent en ce point, savoir : qu'un prince qui s'est rendu maître de la république par la violence et les armes à la main, et, de plus, sans aucun droit, sans nul consentement public des citoyens, peut être mis à mort par toute sorte de personnes, et par là dépouillé à la fois de la vie et du gouvernement, attendu qu'il est un ennemi public, qu'il accable la patrie d'une infinité de maux, et qu'il a le caractère ainsi que le nom d'un tyran. Qu'on l'écarte donc par tel moyen qu'on pourra trouver, et qu'on lui ôte un pouvoir que la seule force a mis entre ses mains. C'est en cela que consiste le mérite d'Aod, qui, s'étant insinué dans l'esprit d'Églon, roi des Moabites, par la voie des présents, le mit à mort en lui plongeant un poignard dans le ventre, action héroïque par où il délivra ses compatriotes de la dure servitude sous laquelle ils gémissaient depuis dix-huit ans. Que si le prince tient son pouvoir du choix du peuple ou du droit de naissance, c'est un devoir de tolérer ses vices et ses débauches, jusqu'à ce qu'il néglige les lois de l'honneur et de la pudeur, auxquelles il est obligé, car il n'est pas à propos de changer facilement de prince, pour ne pas tomber par là dans de plus grands maux, et exciter des mouvements très-fâcheux, ainsi qu'on l'a dit au commencement de cette dispute.

» Mais, s'il renverse la république, s'il pille les fortunes publiques et particulières, s'il méprise ouvertement notre sainte religion et les lois publiques, s'il place la vertu dans l'orgueil, dans l'audace et le mépris de la Divinité, c'est alors qu'il n'est plus permis de dissimuler. Cependant, il est nécessaire de considérer avec attention comment on doit s'y prendre pour la déposition d'un prince, de peur d'ajouter un mal à un autre, et de punir un crime par un crime. Or, voici la voie la plus courte et la plus sûre pour réussir : ce serait de délibérer en commun, s'il y avait moyen de s'assembler publiquement, sur les mesures qu'il faudrait prendre, et de tenir pour lois fixes et irrévocables ce que l'assemblée aurait arrêté. Ensuite l'exécution procéderait par les degrés suivants : d'abord, avant toutes choses, on avertira le prince et on l'invitera à se corriger; que, s'il défère à ces remontrances, s'il satisfait à la république et répare ses fautes passées, je pense qu'il faut en demeurer là et ne pas tenter des remèdes plus violents. Mais si, au contraire, il rejette la médecine qu'on lui offre, et ne laisse aucune espérance de guérison, alors il sera permis à la république, après avoir prononcé la sentence de déposition, premièrement de ne plus le reconnaître; et comme la guerre doit s'ensuivre de là nécessairement, elle aura soin de rendre public le dessein où elle est de se défendre, se mettra sous les armes, imposera des taxes pour subvenir aux frais de la guerre. Enfin, si les circonstances le permettent, et qu'elle ne puisse autrement pourvoir à son salut, le même droit de défense, que dis-je? une autorité bien supérieure, et qui lui appartient en propriété, lui permet de porter le fer dans le sein du prince, déclaré ennemi public. Le même pouvoir est dévolu à tout particulier qui, renonçant à l'espoir de l'impunité, voudra faire

effort pour secourir la république au péril de ses jours. Mais, s'il n'y a pas moyen, comme il arrive souvent, de tenir des assemblées publiques, que faudra-t-il faire alors? A mon avis, il faut juger de cette circonstance sur les mêmes principes; car l'oppression que souffre la république, et le pouvoir qui lui manque de s'assembler, n'ôtent point la volonté d'abolir la tyrannie, de venger les crimes du prince, pourvu qu'ils soient manifestes et intolérables, et de réprimer les pernicieux attentats, comme s'il détruisait la religion du pays, ou qu'il attirât l'ennemi dans ses États. Quiconque entreprendra sur la vie d'un tel prince, jamais je ne le croirai coupable d'une action injuste. Ainsi, la question du fait est controversée, savoir : *quel est le prince qu'on peut regarder comme un tyran;* mais la question du droit, savoir, *qu'il est permis de tuer un tyran*, ne souffre aucune difficulté. »

Nous voudrions citer tout le chapitre; mais, en vérité, nous craignons de fatiguer l'attention du lecteur. Ces quelques pages suffiront pour l'éclairer et lui montrer avec quelle partialité malveillante les défenseurs de l'Université ont extrait de ce livre des passages mutilés, et fait peser sur les Jésuites, dans le seul but de soulever l'indignation publique, la responsabilité de doctrines qui n'ont jamais été les leurs.

Un autre reproche que l'on adresse généralement aux Jésuites, sur la foi des professeurs de l'Université ou de leurs amis, est celui d'espionnage organisé en système dans les colléges dont la direction leur est confiée. Écoutez, à ce propos, parler M. Michelet, et vous en aurez le frisson.

« Le jésuitisme, s'écrie-t-il avec une universitaire horreur, le jésuitisme, l'esprit de police et de délation, les basses habitudes de l'écolier *rapporteur*, une fois transporté du collége et du couvent dans la société entière, quel hideux spectacle!... Tout un peuple vivant comme une maison de Jésuites, c'est-à-dire du haut en bas occupé à se dénoncer. La trahison au foyer même; la femme espion du mari, l'enfant de la mère.. Nul bruit, mais un triste murmure. Un bruissement de gens qui confessent les péchés d'autrui, qui se travaillent les uns les autres, et se rongent tout doucement. Ceci n'est pas, comme on peut le croire, un tableau d'imagination. Je vois d'ici tel peuple que les Jésuites enfoncent chaque jour d'un degré dans cet enfer des boues éternelles. »

Plus loin, M. Michelet ajoute :

« Tout bâti sur un principe : surveillance mutuelle, dénonciation mutuelle. Le supérieur est entouré de ses *consulteurs*, les profès, novices, élèves, de leurs confrères ou camarades qui peuvent les dénoncer. De honteuses précautions sont prises contre les membres les plus graves, les plus éprouvés. Une telle police appliquée à l'éducation, n'est-ce pas une chose impie? Le confesseur même espionné par sa pénitente, qu'on lui envoie parfois pour lui faire des questions insidieuses! Une femme servant tour-à-tour d'espion à deux hommes jaloux l'un de l'autre! Enfer sous l'enfer; où est le Dante qui aurait trouvé cela? »

M. Michelet n'est pas le seul qui ait attaqué la Compagnie de Jésus sur ce point. M. Quinet n'a pas cru devoir rester en arrière, et voici ce qu'il dit de son côté du soi-disant esprit de police et de délation :

« De ce sceau de défiance imprimé d'une manière si profonde sur l'œuvre spirituelle de Loyola, voyez naître nécessairement la forme entière de son institution. Premièrement, puisque c'est l'esprit même qui est soupçonné, il en résulte que tous les membres de la communauté, au lieu de se sentir tranquillement, fraternellement unis dans la foi comme les premiers chrétiens, doivent se tenir, les uns et les autres, pour autant de suspects; d'où il suit que, dès la première page, au lieu de la prière qui sert d'introduction et de base aux autres règles, la délation est inscrite comme fondement de la constitution de Loyola. *Manifestare sese invicem. — Quæcumquæ per quemvis manifestentur.* — Se dénoncer mutuellement, c'est un des premiers mots de la règle, c'est une première concession à la logique. »

Nous ferons d'abord une première objection, c'est que les deux professeurs, dans une question si importante, semblent avoir vu d'une manière diamétralement opposée. Ainsi, M. Michelet dit positivement, d'une part, que ce genre d'espion-

Digitized by Google

nage n'est pas dans la règle, mais dans la pratique, tandis que M. Quinet soutient, d'autre part, qu'il est, pour ainsi dire, le fondement de la constitution de Loyola. Il eût été bon que les deux professeurs se fussent entendus sur ce point. Nous avons eu sous les yeux beaucoup d'ouvrages traitant de l'enseignement des Jésuites; nous avons été à même de recueillir l'avis de personnes sortant de leurs colléges, et nous le déclarons hautement, les détracteurs de l'ordre sont tombés ici dans une erreur profonde. On ne saurait le contester, chaque supérieur est tenu de surveiller avec un soin minutieux les établissements qu'il a pour mission de diriger. Nous l'avons dit précédemment, le novice est suivi dans toutes les épreuves qu'il a à subir; les chefs des hôpitaux, ceux des colléges dans lesquels il a passé, doivent donner des renseignements secrets sur sa vie, ses œuvres, sa piété, son intelligence. Mais, comme le fait observer fort judicieusement M. du Terrail, appellera-t-on cela police ou tendresse? Eh! quelle est la mère qui ne suive son enfant lorsqu'il entre dans la vie, pour deviner ses dispositions, ses secrets désirs? Elle veut pénétrer les paroles mêmes qu'il ne dit pas, ses gestes, ses regards, tout lui-même, pour le diriger selon ses goûts et les qualités que Dieu lui a départies.

Tant que l'élève poursuit ses études sous les yeux du Jésuite, le Jésuite l'entoure d'une surveillance active. Il ne fait point un pas qui ne soit compté; il n'exprime pas une pensée qui ne soit écoutée; il ne manifeste pas un désir qui ne soit saisi. Toutes ces attentions peuvent être de la tendresse, comme elles peuvent être aussi de la police. Qui le dira? Assurément ce ne sera ni M. Quinet, ni M. Michelet. Eux aussi sont professeurs, et, à ce titre, ils ont peut-être quelque intérêt à ne pas voir la vérité là où elle est. Les Jésuites se défendent énergiquement de cette accusation qu'on a renouvelée si souvent. D'ailleurs, il est bien certain que cette surveillance, dont l'élève est l'objet, s'arrête au seuil du collége, et ne le suit point dans le monde. Il est inconvenant de dire qu'elle va s'asseoir au foyer domestique, ou s'agenouiller au confessionnal. Dans tout ce que nous avons lu sur les Jésuites, nous avons trouvé, fortement empreint, cet esprit de souveraineté absolue qu'Ignace a introduit dans ses constitutions, mais jamais nous n'y avons rencontré l'esprit de police et de délation. L'obéissance, voilà le grand mot de Loyola. L'obéissance au général, la soumission à la règle, et le dévouement désintéressé. Le serment que prononcent les *coadjuteurs spirituels formés* est la meilleure preuve que nous puissions donner de ce que nous avançons.

En voici la formule :

« Moi, profès de la Société de Jésus, je promets à Dieu Tout-puissant, devant la Vierge Mère, et toute la Cour céleste, et devant le Père provincial, de ne travailler et de ne consentir jamais par aucune raison, à changer les règles établies dans les constitutions de la Société, en ce qui concerne la pauvreté, si ce n'est, quand de justes et impérieux motifs feront juger nécessaire de resserrer encore cette obligation de pauvreté.

» En outre, je promets de ne travailler jamais, ni prétendre même indirectement à être élu ou promu à quelque prélature, ou même à quelque dignité au sein de la Société.

» Je promets, de plus, de ne travailler ni prétendre à être élu à quelque prélature ou dignité en dehors de la Société, et de ne consentir à y être élevé, que comme forcé par l'obéissance à celui qui peut me commander, sous peine de péché.

» *Donc, si j'apprends que quelqu'un recherche ou convoite l'une de ces deux choses, je promets de faire connaître celui-ci à toute la Société ou à son général.*

» Je promets encore que, s'il arrive que par la raison précitée, je sois mis à la tête d'une église, pour le salut de mon âme, ainsi que dans l'intérêt de l'administration qui m'aura été confiée, j'aurai une telle déférence et soumission pour le général de mon ordre, que jamais je ne refuserai ses conseils, soit ceux qu'il me donnera lui-même, soit ceux qu'il m'adressera par un autre membre de la Société, délégué en son lieu et place. Je promets d'obéir toujours à ses conseils, si je juge, à cause de leur sagesse, devoir y faire

céder mes propres résolutions. Le tout étant entendu selon les constitutions et déclarations de la Société de Jésus. »

Il ressortira des termes mêmes de ce serment, pour tous ceux qui voudront bien le lire avec attention, une conviction unique, c'est que la Société n'a jamais eu d'autre but que sa propre élévation, d'autre souci que sa propre fortune, et qu'elle a cherché à rejeter de sa route tous les sentiments qui pouvaient lui faire obstacle. En défendant à ses compagnons d'accepter toute prélature ou toute dignité qui leur serait offerte en dehors de la Société, Ignace les forçait à dépenser pour le compte et le bénéfice de cette Société, la somme d'activité et l'ardeur d'ambition que tout homme porte en soi. Par cette seule règle, principe absolu, il créait, comme le fait observer M. Quinet, une Église dans l'Église elle-même. On tenterait vainement d'incriminer le quatrième paragraphe de ce serment, en y cherchant la trace de cet esprit de police dont on nous fait un épouvantail. Les membres de la congrégation ont bien autre chose à faire que de s'amuser à se dénoncer les uns les autres, et *à se ronger tout doucement*. Si la délation est ordonnée par les termes de ce quatrième paragraphe, c'est, on le reconnaîtra, l'intérêt de la Société tout entière qui est ici en jeu, et qui l'exige impérieusement. Le fait de délation, dans de telles circonstances, se reproduit journellement dans toutes les administrations et institutions publiques, où l'on se garde bien de l'aller chercher. Qui oserait jamais penser et dire qu'il est honteux et déloyal, infâme même, de dénoncer à la justice un assassin, un voleur, un traître?

Il y a un livre que l'on a attaqué peut-être plus vivement encore que les tendances avouées de la Société de Jésus. Ce livre est intitulé *Monita secreta*, ou Instructions secrètes. Ainsi que l'indique son titre, ce livre renferme des prescriptions particulières dont la connaissance ne doit être donnée qu'aux initiés. Nous en extrairons quelques passages, seulement pour mémoire.

» Le provincial seul saura ce que chaque province possède. Le général seul ce que contient le trésor de Rome : pour tous les autres que ce soit un mystère sacré. Il faut toujours tirer des veuves le plus d'argent que faire se pourra. On leur parlera incessamment de nos besoins.

» On gagnera surtout les princesses et grandes dames par les femmes de leur service, dont on recherchera l'amitié de toutes manières; car, par elles, on aura entrée dans la famille, même pour les choses les plus cachées.

» Que l'on apprenne aux femmes qui se plaindront des vices de leurs maris, qu'elles peuvent leur soutirer de l'argent, qu'elles offriront à Dieu pour expiation des péchés de leurs époux. »

Les *Monita secreta* ordonnent de renvoyer de la Compagnie ceux qui refuseraient de faire tout ce qui peut lui être utile, quand même ce serait une action honteuse ou criminelle.

« Comme ceux que l'on aura chassés de la Société sont instruits de quelques secrets, et qu'ils peuvent nuire, il faudra s'opposer à leurs efforts de cette façon : on leur fera jurer, avant leur sortie, qu'ils ne diront ni n'écriront rien de désavantageux pour la Société. On leur fera écrire et signer la promesse. Cependant, leurs anciens supérieurs auront gardé par écrit leurs inclinations mauvaises, leurs défauts et vices, qu'ils auront découverts et confessés selon la coutume de la Compagnie. On se servira de tout ceci auprès des princes et des prélats pour leur nuire.

» Si quelqu'un de nos confesseurs reçoit d'une personne étrangère l'aveu d'une faute honteuse, commise avec une personne de la Société, il n'accordera l'absolution que lorsqu'on aura nommé le complice.

» Il ne sera pas peu avantageux pour nous d'entretenir secrètement et prudemment les divisions et querelles qui peuvent exister entre les princes et les grands, même si cette manœuvre devait causer la ruine des deux partis.

» Enfin la Société fera tous ses efforts pour inspirer la terreur à ceux qui n'auront pas voulu lui accorder leur affection. »

Croira-t-on que de pareilles instructions ont pu être acceptées par des hommes? De semblables accusations nous paraissent tomber d'elles-mêmes,

Digitized by Google



RESTAURATION. — Les paysans achetaient à l'envi la lettre autographe de Jésus-Christ. — Page 125.

et nous ne nous donnerons pas l'innocent avantage de les relever pour les combattre. D'ailleurs, les auteurs qui se sont servis des *Monita secreta* comme d'une arme puissante contre les Jésuites, ont été les premiers à reconnaître que rien, jusqu'ici, n'avait donné lieu de penser que ces instructions eussent jamais été suivies. Nous n'avons parlé de cet ouvrage que pour montrer jusqu'à quel point l'esprit de parti peut égarer des hommes considérables.

Il y a bien d'autres points sur lesquels les Jésuites ont été attaqués, et que nous pourrions facilement défendre ; mais nous pensons que l'énumération qui précède est déjà assez longue, et nous avons hâte d'arriver sur un autre terrain. Ainsi que nous l'avons fait observer, nous ne prétendons pas nous poser en défenseurs des Jésuites, mais nous croyons savoir distinguer dans leurs doctrines, celles qui peuvent être utiles, de celles qui peuvent être nuisibles ou dangereuses. Les extraits qui suivent le prouveront surabondamment.

Ainsi, en fait d'intolérance, les Jésuites, bien que moins violents, nous semblent tout aussi

Digitized by Google

cruels que les inquisiteurs d'Espagne ou d'Italie. Écoutons parler leurs théologiens.

« Des enfants chrétiens et catholiques, dit Fagundez, jésuite portugais, peuvent accuser leur père du crime d'hérésie, quoiqu'ils sachent que pour cela ils seront brûlés et mis à mort, comme l'enseigne Tolet ; et non-seulement ils pourront leur refuser la nourriture, s'ils tâchent de les détourner de la foi catholique, mais même ils pourront justement les tuer, en gardant la modération d'une juste défense, si leurs pères veulent les obliger par violence à abandonner la foi. »

Georges Gobat et Jean de Discatilte s'expriment de la même façon, et Antoine Escobar soutient la même opinion.

« Un fils, dit-il, est obligé, ou ne l'est pas, de nourrir un père infidèle qui est dans la dernière nécessité, si celui-ci fait des efforts pour lui faire abandonner la foi.

« Il y est absolument obligé !...

« Il n'y est nullement obligé...

« C'est ce dernier sentiment qu'il faut absolument tenir ; car les enfants catholiques sont obligés de dénoncer leurs pères ou parents coupables d'hérésie, quand même ils sauraient que leurs pères doivent être, pour ce sujet, livrés aux flammes, etc. »

H. Busembaum émet le même sentiment avec quelques variantes.

« Quoique nous sachions tous, dit-il, cette loi naturelle que le mensonge est ordinairement défendu, comme aussi qu'il n'est pas ordinairement permis de tuer personne de sa propre autorité, cependant il peut se trouver telles circonstances où nous pensions invinciblement que ces choses sont permises *dans le moment présent*... C'est ainsi qu'un homme, comme le rapporte Sarasa, dans son *Art de se réjouir toujours*, par zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, baptisait les enfants des Maures que les parents lui amenaient, et les tuait aussitôt, afin qu'ils fussent certainement sauvés, et de peur que, ramenés chez leurs parents, ils ne fussent de nouveau séduits, etc. »

A côté de ces doctrines, entachées d'une cruelle intolérance, les Jésuites ont parfois audacieusement soutenu des thèses qui ne tendaient à rien moins qu'à saper les fondements de la religion chrétienne.

« Il est difficile de déterminer le moment précis où le principe de l'amour de Dieu oblige en rigueur. » (Jean de Cardenas, *Crisis theologica*, p. 241.)

« Le sentiment d'aimer Dieu n'est pas obligatoire. » (P. Sirmond.)

« Par quelle erreur ferez-vous voir que Dieu ne peut pas inspirer à l'homme une erreur positive ? Ceux qui ordonnent d'aimer Dieu continuellement d'un amour prédominant, et qui veulent qu'on lui rapporte toutes ses actions, ont paru *justement* aux fidèles être plus rigides que de raison, et charger les âmes d'un joug plus propre à les conduire à leur perte et à les réduire à la folie, qu'à procurer leur salut ; car, quoiqu'il soit louable d'aimer Dieu sans cesse, cependant, si l'on embarrasse les consciences par un précepte de cette nature, aussi rigoureux et aussi difficile, il est fort facile que les hommes tombent très-souvent, faute de bien juger, sur ce qui est péché, etc.

« La religion chrétienne est évidemment croyable, mais non évidemment vraie, car elle enseigne obscurément, ou elle enseigne des choses obscures ; et bien plus, ceux qui prétendent que la religion chrétienne est évidemment vraie, sont forcés d'avouer *qu'elle est évidemment fausse*. Concluez de là qu'il n'est pas évident qu'il y ait sur la terre quelque religion véritable. Car, d'où savez-vous que, de toutes les religions qui existent, la chrétienne soit la plus vraisemblable ? Avez-vous parcouru tous les pays ! Les oracles des prophètes ont-ils été rendus par l'inspiration de Dieu ? *Et si je vous nie qu'ils aient prophétisé ?... Si je soutiens que les miracles attribués à Jésus-Christ ne sont pas véritables !...* » (Thèse philosophique des Jésuites de Caen, soutenue au collége royal de Bourbon.)

« Il est certain et même de foi, *à ce que je pense*, que l'humanité de Jésus-Christ pouvait pécher, au moins d'une manière éloignée, c'est

Digitized by Google

à-dire qu'elle avait une puissance éloignée de pécher, puisqu'il est de foi que l'humanité de Jésus-Christ était de même nature que la nôtre. » (Jean Marin.)

« On ne condamne point le sentiment de ceux qui disent que, si les motifs qui appuient notre foi cessaient d'être probables à quelqu'un, et qu'au contraire les motifs pour l'erreur opposée lui devinssent moralement certains, et cela d'une manière invincible, qu'un tel homme peut suspendre pour un temps son acquiescement à la foi, jusqu'à ce qu'il découvre de nouveau la vérité. » (H. Busembaum.)

Si l'on se reporte à l'époque à laquelle ces opinions furent émises, on sera étonné de l'audace d'un pareil langage.

En résumé, d'après le rapide examen que nous venons de faire des principales doctrines de la Compagnie de Jésus, il est évident que les Jésuites ont été souvent calomniés, mais qu'il reste encore assez de raisons pour autoriser les gouvernements à désirer leur suppression au nom de la morale publique. Il serait toujours dangereux, nous en sommes persuadés, de confier à des hommes qui ont soutenu de pareilles thèses, l'éducation de nos enfants et la direction de l'avenir.

Oui, nous le croyons sincèrement, la Société de Jésus est dangereuse, à quelque point de vue que l'on se place, sous quelque aspect qu'on l'examine. Le passé doit servir d'exemple, et il ne serait pas prudent de repousser l'enseignement que nous apportent trois siècles d'expérience. Nous avons eu occasion, dans le récit qui précède, de montrer combien de fois ces hommes ont abusé de leur position et de leur caractère pour susciter le trouble là où on les acceptait. Ç'a été une singulière existence que la leur. Il s'est trouvé dans leurs rangs, plus que dans ceux des autres ordres religieux, des hommes audacieux et entreprenants, des natures hardies et courageuses, que la persécution a exaltés, et qui n'ont reculé devant aucun obstacle, devant aucune doctrine, pour triompher de leurs adversaires passionnés. Nous les avons suivis avec attention dans ce chemin difficile et tortueux qu'ils ont parcouru. Nous avons raconté leurs bonnes comme leurs mauvaises actions, et nous avons dit avec une égale impartialité, et le mal qu'ils ont fait, et les services qu'ils ont rendus.

POST-SCRIPTUM

Voici notre tâche terminée; nous avons fait assister le lecteur à la naissance de la Compagnie de Jésus, à ses développements, à ses luttes, à son expulsion. Nous avons raconté successivement, et avec autant d'impartialité qu'il nous a été donné de le faire, les bonnes comme les mauvaises actions de cette Société; nous avons porté l'examen dans ces constitutions si souvent attaquées; et maintenant que nous avons clos la série des événements qui constituent l'histoire des Jésuites, nous pouvons porter un jugement définitif sur les attaques comme sur les éloges dont ils ont été l'objet, et dire franchement, loyalement, notre opinion sur les caractères principaux que présente la célèbre Compagnie. A notre avis, un des grands malheurs de la Société de Jésus, c'est de s'être attaquée avec une haute imprudence, aux hommes qui avaient en main le privilége de l'éducation de la jeunesse, et dirigeaient l'opinion publique. Avec un peu plus de sou-

Digitized by Google

plesse vis-à-vis de ces hommes, les Jésuites eussent certainement triomphé des obstacles qu'ils rencontrèrent, et fussent devenus peut-être les premiers instituteurs du monde. On ne saurait nier que, parmi les membres qui composaient la Compagnie de Jésus, il n'y ait eu, à toutes les époques, des hommes éminents qui eussent pu rendre d'immenses services à l'instruction publique. Malheureusement, les luttes qu'ils étaient obligés de soutenir dans tous les pays, et que leur caractère hardi et aventurier leur faisait accepter avec une sorte de saint enthousiasme, les jetaient dans des positions exceptionnelles qui aigrissaient leur caractère, exaltaient leur foi, et souvent troublaient leur raison. Considérée dans les pays où elle a marché seule avec son dévouement et sa foi, la Compagnie de Jésus apparaît comme une courageuse institution. Sans doute, les actes dont elle s'est rendue coupable, et pour lesquels elle a été punie ; les doctrines qu'elle a enseignées, et qui ont été réprouvées par la morale publique ; sans doute toutes ces choses et bien d'autres accusent hautement l'immoralité profonde de certains membres, ou celle même de toute la Compagnie, à des époques données ; mais l'histoire du Paraguay et celle des missions étrangères resteront comme la preuve la plus éclatante de tout ce qu'auraient pu faire ces hommes, placés sur un meilleur terrain. — Du reste, nous allons laisser parler un homme qui les a mieux connus que nous, et qui les a jugés avec une hauteur de vue remarquable.

L'animosité des Jésuites datait de plus loin. Jamais ils ne nous avaient pardonné ce passage d'un de nos écrits :

« Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de juger la Compagnie de Jésus, et de chercher entre les calomnies de la haine et les panégyriques de l'enthousiasme, la vérité rigoureuse et pure. Rien de plus absurde, de plus inique, de plus révoltant, que la plupart des accusations dont elle a été l'objet. On ne trouverait nulle part une Société dont les membres aient plus de droits à l'admiration par leur zèle et au respect par leur vertus. Après cela, que leur institut, si saint en lui-même, soit exempt aujourd'hui d'inconvénients, mêmes graves ; qu'ils soient suffisamment appropriés à l'état actuel des esprits, au besoin du monde, nous ne le pensons pas ; mais, encore une fois, ce n'est ici ni le lieu ni le moment de traiter cette grande question, et nous ressentirions une peine profonde s'il nous échappait une seule parole qui pût contrister ces hommes vénérables, à l'instant où le fanatisme de l'impiété persécute, sous leur nom, l'Église tout entière (1). »

Quand, disparus de la scène du monde, les Jésuites n'appartiendront plus qu'à l'histoire, son équitable impartialité lui imposera le devoir d'être, envers eux, plus sévère que nous. Cherchant les raisons du caractère particulier qui a distingué cette Société dès l'origine, de l'esprit qui l'a constamment animé, des louanges qu'on lui a prodiguées, des reproches amers qui lui ont été aussi adressés, toujours elle la trouvera, croyons-nous, dans le principe même qui a présidé à sa formation. Ce principe est la destruction de l'individualité en chaque membre du corps, pour augmenter la force et l'unité de celui-ci. Les actes, les paroles, les pensées même, tout est, chez les Jésuites, soumis à l'obéissance, et à une obéissance absolue. Un chef, appelé général, et quelques assistants qui l'aident et le conseillent, composent le gouvernement de la Compagnie, en sont la raison, la volonté. Passif sous leur main, le reste suit aveuglément l'impulsion qu'on lui imprime. Rien n'est plus fortement inculqué dans les écrits du fondateur, que cette entière abnégation de soi. Tel est le sacrifice que l'ordre exige de quiconque aspire à y entrer. D'où plusieurs conséquences :

Quoique l'homme fasse, il lui est complétement impossible de s'abdiquer jusqu'à ce point. Ses efforts pour y réussir n'aboutissent qu'à déplacer ce qu'il se persuade avoir anéanti. Son être entier se reporte dans l'être complexe auquel il est uni, avec lequel il se confond. Il vit, il s'aime en lui, et cet amour, le premier de ses devoirs, est d'autant plus ardent, plus actif, que la conscience même l'oblige à rechercher sa propre satisfaction,

(1) *Des Progrès de la Révolution.*

Digitized by Google



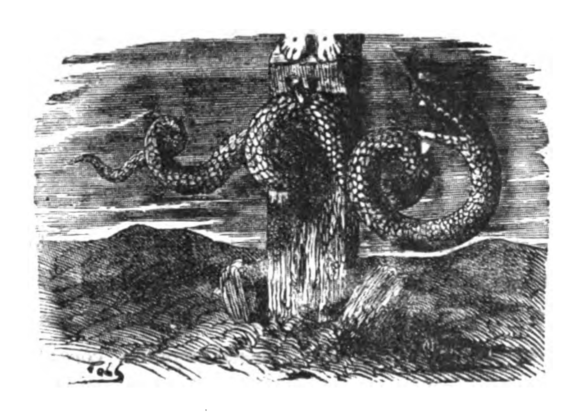
Restauration. — L'invalide moribond entra dans une fureur terrible. — Page 126.

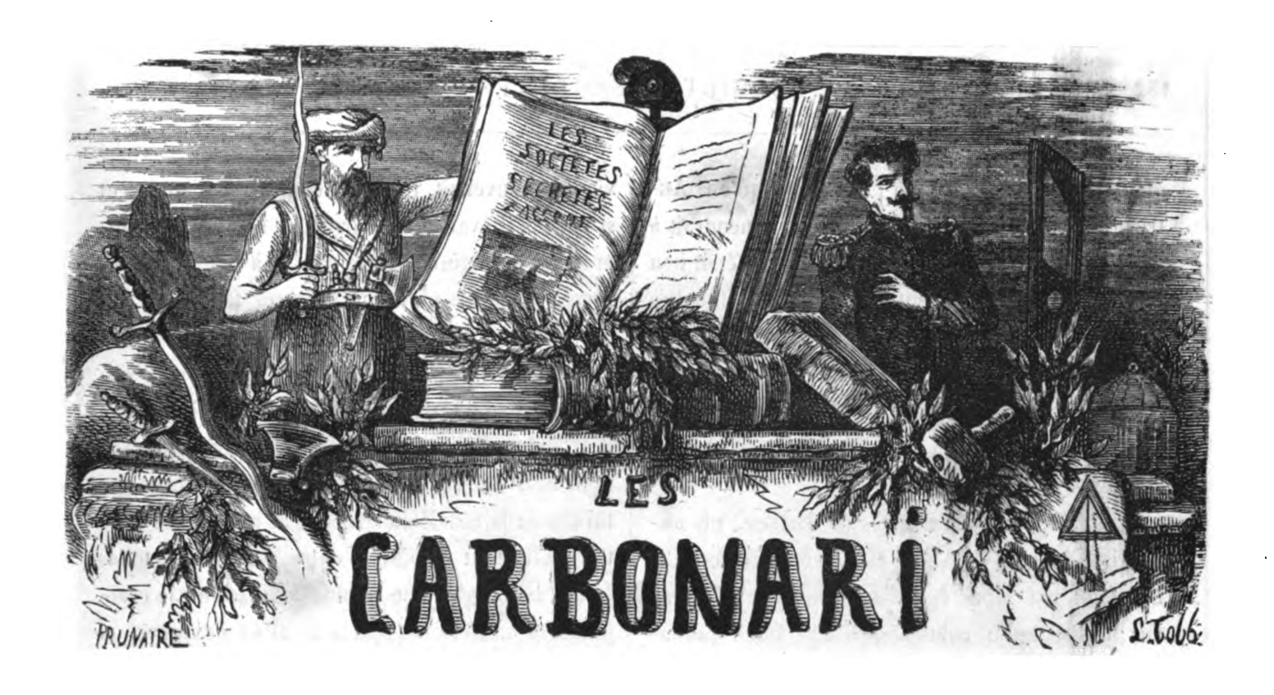
et que celui qui l'éprouve, dirigé par des commandements qui sont pour lui une loi absolue, à moins qu'ils n'impliquent une violation évidente et directe des préceptes divins, est dégagé de toute responsabilité morale. Ainsi, les passions contenues par une règle sévère, tandis qu'elles se rapportent indirectement à l'individu, sont sanctifiées et non pas détruites ; elles passent, en quelque sorte, au service du corps, qui les dirige et les emploie pour atteindre son but. Ce but, honorable et bon, détermine ce qu'il y a de bon aussi dans l'action du corps ; mais il y tend avec une vue toujours présente de soi, de sa grandeur, de sa puissance, de sa gloire. Nul orgueil personnel, nulle ambition, nul désir de richesse dans chacun de ses membres considéré isolément ; mais une cupidité, une ambition, un orgueil collectif immense. De là quelque chose d'anti-social. Un homme ainsi concentré en soi, modèle accompli d'égoïsme, quelque fin ultérieure qu'il pût d'ailleurs se proposer, serait séparé totalement du reste de la race humaine ; et aussi, partout, les Jésuites ont-ils une existence à part. Se mêlant de tout et à tout, ils ne se fondent avec rien. Je ne sais

quelle barrière infranchissable s'élève entre eux et les autres hommes ; ils peuvent les toucher par tous les points, ils ne s'unissent à eux par aucun. Et ceci est un des motifs de cette vague défiance qu'ils ont instinctivement inspirée dans tous les temps.

La destruction, nous ne disons pas la subordination de l'individualité, qui est de devoir pour chaque Jésuite, a encore une autre conséquence. Dans l'ordre intellectuel, on n'a de valeur qu'individuellement ; et, tout étant égal d'ailleurs, cette valeur croît en proportion de la facilité ou de la liberté de développement. On ne pense point avec le cerveau d'autrui, on n'invente point par ordre ; le génie, le talent, ne sont point des attributs d'un corps. Lorsque le corps se subtitue à l'individu, l'absorbe en soi, d'une part, donc, il renonce à posséder jamais des hommes d'une haute supériorité, de ces hommes devant qui les esprits subjugués s'inclinent d'eux-mêmes : et, d'une autre part, il se rend dès lors impuissant à régner par l'intelligence. C'est, en effet, ce qui est arrivé aux Jésuites. Jamais ils n'ont produit un philosophe, un poëte, un orateur, un historien, un savant même du premier ordre, Le vide et le bel esprit de collége forment, à très-peu d'exceptions près, le caractère de leurs écrivains. Ne pouvant donc agir sur la société, exercer sur elle une influence telle qu'ils la souhaitaient, ni par la science, ni par la pensée, il leur fallut s'ouvrir une autre voie : circonvenir les dépositaires de la puissance pour se la partager ; se glisser près des rois, des princes, de leurs ministres et de leurs favoris, afin de s'emparer d'eux ; et conséquemment, intriguer flatter, user d'adresse et de ruse ; marcher sous terre plus que dessus, se plier, replier en tous sens ; unique moyen pour eux de gouverner le monde, en gouvernant la force qui le maîtrise.

Il suit de là que leur pouvoir et leur existence même sont attachés au mode d'organisation sociale qui, seul, permet d'agir sur tous, en agissant sur quelques-uns qui disposent de tous. Entre leur despotisme intérieur et le despotisme politique, il existe une connexité et comme une sorte d'attraction mutuelle, qui doit naturellement les rapprocher. Sous un gouvernement populaire, que seraient-ils ? Privés de l'appui de la force, réduits à l'influence que l'esprit exerce sur l'esprit, ils disparaîtraient bientôt dans la foule.







Nous sommes en 1809, au moment des désastres qui ont signalé la campagne d'Italie...

Bien que l'histoire des Carbonari ne commence réellement à prendre un caractère que du moment où elle passe d'Italie en France, il nous a paru curieux de voir de quelle manière elle procéda à son origine.

L'épisode que nous allons raconter est d'ailleurs le plus dramatique que nous connaissions. — Il est, en outre, de la plus parfaite authenticité, puisque nous le tenons de la bouche même d'un témoin actif de cette redoutable expédition (1).

(1) Le témoin dont il est ici question est le père de l'auteur.

Vers l'année 1809, l'Autriche se trouvait dans une position fort embarrassante; l'armée française était pour ainsi dire à ses portes, et menaçait ses frontières. Jusqu'alors, l'Europe effrayée n'avait encore songé qu'à se défendre : l'idée ne lui était pas venue, qu'elle pourrait un jour vaincre les courageuses phalanges que Napoléon avait depuis longtemps habituées à la victoire... l'Autriche ne pouvait donc pas espérer de sortir par les moyens ordinaires du pas difficile dans lequel elle se trouvait engagée. L'Allemagne avait bien des bras courageux et des cœurs dévoués; il était facile d'exalter les imaginations germaniques avec les grandes idées de gloire et de liberté ; mais, outre que l'Allemagne a toujours été plus ou moins défiante à l'endroit de l'Autriche, les ressources qu'elle pouvait offrir à cette dernière, dans cette circonstance, étaient complètement insuffisantes. D'ailleurs, l'armée française occupait le Tyrol ; c'était là surtout qu'il fallait songer à transporter les moyens de défense. L'Autriche pensa que, si elle pouvait arriver à soulever les bandes que ce pays renfermait dans ses montagnes, bandes alertes, actives, intrépides, la guerre de partisans qui suivrait inévitablement ces soulèvements, donnerait assez d'occupation à l'armée française pour

Digitized by Google

qu'elle ne songeât point à pousser jusqu'en Autriche même, une victoire que tout concourait à faire considérer comme facile. Ce plan était bon assurément, mais l'exécution offrait des difficultés inouïes. Cependant, ce qui est difficile n'est pas impossible, et comme, dans l'extrémité où l'on se trouvait, il n'y avait pas un instant à perdre, les agents de l'Autriche se mirent aussitôt en campagne.

A cette époque vivait, près de Brixen, un aubergiste du nom de André Hoffer ou Hauffer. Cet homme était alors âgé d'environ quarante-cinq ans; d'une taille colossale, d'une force herculéenne, il s'était établi, en compagnie de sa femme, sur la route de Méran à Brixen, et vivait, tant bien que mal, du produit qu'il retirait de son commerce.

André ne professait pas pour l'Autriche des sympathies bien vives ; mais il aimait ardemment son pays, et n'avait vu qu'avec une sainte colère les troupes françaises envahir le territoire sur lequel il était né. On conçoit que, par sa force et sa taille, autant que par la nature de son commerce, André devait se trouver en rapport avec un grand nombre de ses compatriotes, et, par conséquent, connaître à fond les dispositions de ces derniers à l'égard des envahisseurs. Toutefois, jusqu'alors, aucun soupçon n'avait plané sur lui, et le général français qui commandait le pays, ne pensait pas devoir jamais trouver un redoutable adversaire dans cet homme. Ce fut cependant sur André Hoffer que l'Autriche jeta les yeux tout d'abord. N'eût-il pas été l'homme que l'on trouva en lui, Hoffer occupait dans le pays une position quasi-neutre, qui pouvait servir admirablement les projets du gouvernement autrichien. Peut-être songea-t-on à lui tout simplement comme espion, et vraisemblablement ce ne fut que lorsqu'on eut suffisamment expérimenté de quelle ressource il pouvait être, quelle énergie cette nature robuste cachait, et quel courage il y avait sous cet extérieur en apparence modeste, que l'on se décida à lui faire des ouvertures plus positives, et des propositions plus larges. Mais André Hoffer vivait heureux, tranquille, sans souci ; cette vie lui convenait, il n'en voulait pas d'autre; et si parfois il avait rêvé d'arracher son pays à l'oppression étrangère, et à le rendre à la liberté, ces rêves, ces désirs n'avaient fait que traverser son cerveau, et l'avaient laissé aussi calme que par le passé.

Les premiers agents que l'Autriche lui dépêcha le trouvèrent donc inaccessible à toute proposition et il refusa obstinément toutes les offres qui lui furent faites. Hoffer répondait qu'il ne se sentait nullement disposé à entreprendre de telles luttes, à accepter une semblable mission ; il craignait les dangers auxquels il allait s'exposer, et ne pensait pas être, d'ailleurs, à la hauteur de la position qu'on lui offrait. Les tentatives dont Hoffer était l'objet ne furent bientôt plus un secret pour ses nombreux amis. La nouvelle des ouvertures de l'Autriche se répandit rapidement dans le pays, et, peu de temps après, l'aubergiste se vit obsédé par les vives sollicitations de ses compatriotes. Peut-être cet homme ne fut-il pas alors tout-à-fait insensible à l'attrait de la position qu'on lui offrait; il réfléchit mûrement, pesa bien toutes les chances que présentait une pareille entreprise, et finit par se décider. Pour lui, il faut le dire, l'entreprise dont il s'agissait était peut-être moins dangereuse que pour tout autre. Hoffer connaissait parfaitement le pays, il était d'une force peu commune et pouvait résister à la fatigue, et rien ne lui était aussi facile que de trouver une retraite inaccessible en cas d'insuccès. Il vendit donc un beau jour l'auberge qu'il habitait depuis si longtemps, et bientôt on apprit qu'il avait commencé ses opérations.

Hoffer débuta par réunir autour de lui les plus éprouvés d'entre ses amis. Il se mit à parcourir le pays dans tous les sens, appelant ses compatriotes à la *guerre sainte* qu'il allait entreprendre. Presque tous ceux auxquels il s'adressa répondirent à son appel, et, en quelques mois, il ne compta pas moins de cinq à six mille Tyroliens, qui n'attendaient qu'un ordre de lui pour obéir. Ces hommes relevaient-ils directement de la Société des *Charbonniers?* c'est ce qu'il serait bien difficile de dire avec quelque certitude; tout porte à le

Digitized by Google



Arrestation d'André Hoffer. — Page 157.

croire, tout au moins la nature de leurs opérations donne, jusqu'à un certain point, le droit de le supposer.

En peu de temps, grâce à l'activité déployée par Hoffer, le Tyrol se trouva en état d'insurrection permanente, et les troupes françaises eurent beaucoup à souffrir de leurs soulèvements continuels. On ne savait où prendre les Tyroliens : ils étaient partout et on ne les rencontrait nulle part. Du reste, l'Autriche leur tenait toutes les promesses qu'elle avait faites ; rien ne manquait aux insurgés, et elle leur faisait passer avec régularité les munitions et les armes dont ils avaient besoin. Le gouvernement autrichien avait soin, toutefois, d'agir avec une réserve et une prudence extrêmes, afin, le cas échéant, de pouvoir désavouer ces sourdes manœuvres.

Lorsque la bataille de Wagram eut enlevé à l'Autriche ses dernières ressources, nous pourrions dire ses dernières espérances, l'empereur, ne voyant plus d'autre alternative que d'implorer la générosité de son vainqueur, consentit à entrer en pourparlers, et les préliminaires de paix furent signés. La meilleure partie de l'armée d'Italie re-

Digitized by Google

çut en conséquence l'ordre de se rendre à Gratz pour y former un camp, sous la direction de Macdonald, qui venait d'être récemment promu au grade de maréchal. Malgré l'armistice qui avait suivi, les Tyroliens n'avaient pas déposé les armes, et ne se montraient pas disposés à cesser cette guerre acharnée qu'ils faisaient à nos troupes depuis le commencement de la campagne. On n'ignorait plus à quel chef ces Tyroliens obéissaient; mais toutes les recherches faites dans le but de trouver les traces d'Hoffer, étaient demeurées sans résultat. Comme cette situation ne pouvait se prolonger longtemps sans péril, que nos troupes avaient déjà beaucoup souffert, le maréchal commandant le camp de Gratz se décida à frapper un dernier coup, et à jeter une division au cœur même du Tyrol. Cette division fut placée sous les ordres du général Baraguay-d'Hilliers. Elle quitta le camp de Gratz vers la fin du mois d'octobre, et prit la direction de Brixen. Les routes étaient presque impraticables; le trajet fut long, et pendant tout le trajet, la division ne cessa d'être harcelée par des bandes nomades de Tyroliens. Ce ne fut que vers le milieu du mois de novembre, que nos soldats s'arrêtèrent enfin à quelques lieues de Brixen.

Cependant, il restait encore un pas difficile à franchir; c'était le plus dangereux, celui que, malgré leur valeur éprouvée, nos soldats redoutaient le plus.

Entre Brixen et Méran se trouve un défilé que l'on savait gardé par les Tyroliens; il n'y avait pas d'autre chemin que ce défilé, il fallait absolument ou le franchir ou s'arrêter. Une partie de la division se mit en marche le matin, et, dès les premiers pas, chacun put mesurer avec une certaine terreur les difficultés de la route. Le chemin que devaient suivre nos troupes était coupé à vif dans le roc : à droite, s'élevaient des montagnes d'une hauteur prodigieuse; à gauche s'ouvrait un précipice, dont le regard pouvait à peine sonder l'effrayante profondeur. Dès que nos soldats se furent engagés dans le défilé, un silence glacial s'établit dans tous les rangs, et l'on n'entendit plus bientôt, mêlé à ce bruit monotone du pas militaire, que le vol effrayé de quelques oiseaux de proie, qui suivaient le détachement avec des cris funèbres. Rien ne saurait rendre l'effet terrible d'un pareil spectacle; on eût cru assister à un enterrement, bien plus qu'à une expédition du genre de celle dont il s'agissait. Pendant la première heure, cependant, rien d'extraordinaire ne se passa. Les soldats se regardaient avec étonnement, se demandant à voix basse pourquoi ils n'avaient encore rien vu paraître, et que signifiait ce silence solennel que, depuis une heure, rien encore n'avait troublé.

On sait quelle insouciance héroïque forme le fond du caractère du soldat. Déjà la confiance renaissait dans tous les rangs, le sourire allait reparaître sur toutes les lèvres, la gaieté sur tous les fronts. Toutefois, quelques-uns, ceux dont le regard était plus exercé, ou ceux encore qui, plus familiarisés avec le pays, connaissaient mieux les mœurs et les habitudes des habitants, quelques-uns, disons-nous, remarquaient avec une appréhension croissante que le chemin se rétrécissait à vue d'œil, et que, d'instants en instants, un cri partait sur leur gauche, tandis qu'un autre cri semblait lui faire écho sur leur droite. Était-ce un cri d'homme ou d'oiseau de proie? Il eût été bien difficile de le préciser; mais ces hommes, qui avaient vieilli au milieu des hasards de la guerre, sentaient malgré eux l'épouvante grandir dans leur cœur au lieu de diminuer.

Tout à coup, le détachement s'arrête, et chaque soldat apprête son arme. Un coup de feu vient de se faire entendre au-dessus de leurs têtes, et, sur le bord opposé du précipice, chacun put voir luire, à travers les fentes des rochers, un millier de fusils braqués sur le détachement... Le voile qui leur cachait la réalité venait de se déchirer; il n'était plus permis de douter. Le danger était imminent. — Ce fut un coup de théâtre! — L'hésitation et la terreur disparurent comme par enchantement du cœur de nos soldats, et ils s'apprêtèrent à mourir.

Le lieu avait été admirablement choisi par les Tyroliens, et nos soldats se trouvaient pris de

Digitized by Google

tous côtés. A droite, André Hoffer, avec un millier de partisans, gardait le sommet des montagnes, d'où il faisait pleuvoir sur le détachement une grêle de roches et de balles; en face, c'est-à-dire à l'endroit où le chemin faisait un coude, un petit fort, entouré de solides murailles, braquait sur nos soldats le feu nourri de ses batteries; enfin, à gauche, des montagnards alertes postés derrière les rochers qui les masquaient en partie, ne ralentissaient pas un instant, et avec ce coup d'œil sûr qui les caractérise, ils faisaient un mort de chaque soldat que leur balle frappait!...

Il fallait, à tout prix, enlever le petit fort qui barrait le passage à nos troupes : le général donna l'ordre à des compagnies de franchir la montagne au pas de charge, afin de débusquer les Tyroliens de leur position, et de rendre libre la route que l'on avait à parcourir. Cette entreprise périlleuse fut résolue et mise à exécution en un clin d'œil. Le fort fut enlevé, et les soldats purent bientôt poursuivre leur chemin, malgré le feu des batteries et les énormes blocs de rochers que les ennemis lançaient sur eux. Une fois ce pas difficile franchi, la division se remit en marche, et arriva sans autre obstacle à Brixen. A Brixen, le général apprit que les bandes des Tyroliens insurgés étaient bien dispersées, mais non détruites; on pouvait craindre de les voir reparaître bientôt avec une nouvelle ardeur, et tenter de nouveaux efforts pour reconquérir leur liberté. Le foyer de l'insurrection était, disait-on, concentré à Saint-Martin et à Méran; et comme il était de la dernière importance de frapper un coup décisif, on se décida à envoyer à Méran et à Saint-Martin, des forces suffisantes pour faire tête aux rebelles. Après bien des difficultés que nous n'avons pas à raconter, le 29e de ligne arriva à Méran, où il s'établit.

Cependant, l'hiver était venu, les chemins avaient disparu sous la neige qui couvrait le sol; il était désormais impossible aux Tyroliens de tenir la campagne; ils se dispersèrent et rentrèrent dans leurs foyers, après avoir, toutefois, promis à André Hoffer, leur chef, de se réunir sous ses ordres au printemps suivant. On était au mois de décembre; nos troupes, logées à Méran, pouvaient sans trop de peine y attendre paisiblement les événements. Mais la pensée de leur général ne s'endormait pas, et ses espions battaient incessamment la campagne pour avoir des nouvelles d'André Hoffer, et savoir la retraite qu'il avait choisie. Les bruits les plus contradictoires couraient sur son compte : les uns disaient qu'il avait quitté le Tyrol et s'était réfugié en Bohême pour y attendre des circonstances plus favorables; les autres pensaient qu'il n'était pas loin de Méran, mais dans des endroits si inaccessibles, qu'il eût été impossible de l'y aller chercher.

Pendant que chacun se perdait ainsi en conjectures plus ou moins rationnelles, André Hoffer vivait assez tranquillement non loin de Méran, en compagnie de sa femme, de son fils et d'une autre personne, que le gouvernement autrichien avait placée auprès de lui, peut-être pour le servir, peut-être aussi pour l'espionner. La retraite qu'il avait choisie était située de manière à lui offrir toutes les garanties possibles de sécurité. Loin de toute route praticable, encaissée entre les sommets des montagnes élevées, cette habitation offrait le double avantage de présenter une retraite presque sûre, et une situation de laquelle on pouvait facilement épier ce qui se passait aux environs, dans un rayon d'au moins deux lieues. A cette époque de l'année, d'ailleurs, tous les sentiers qui conduisaient à la retraite d'Hoffer étaient couverts de neige, et il eût fallu un œil plus exercé que celui de nos soldats, pour découvrir les précipices terribles que la nature a creusés de toutes parts dans ces montagnes. André Hoffer vivait donc tranquillement dans cette retraite, ne se doutant pas qu'on pût concevoir la pensée de le prendre, croyant encore moins qu'on dût jamais oser la mettre à exécution. Jusqu'à un certain point, il avait raison, car nos soldats avaient presque trouvé une *Capoue* dans la petite ville fort triste de Méran.

En temps de guerre, la moindre halte est un bonheur si inespéré, que l'on se hâte d'en jouir: on est si peu sûr de l'avenir, que l'on ne se préoc-

Digitized by Google

cupe que du présent, et que l'on s'efforce de faire rendre à la vie, que l'on est exposé à quitter violemment d'un instant à l'autre, tout ce qu'elle peut donner en plaisirs de toutes sortes. A Méran, nos soldats semblaient avoir oublié qu'ils se trouvaient loin de leur patrie ; logés chez les habitants, ils usaient largement des immunités attachées à leur titre de vainqueurs, et, sans traiter précisément la ville en pays conquis, ils savaient faire valoir les droits usurpés, dont on eût été d'ailleurs fort embarrassé de leur contester la légitimité. Chaque jour, cependant, les campagnes environnantes pouvaient se soulever, et leur faire payer cher leur triomphe; mais ils se laissaient aller aux plaisirs qui les attiraient, et ne songeaient qu'à oublier la triste réalité de leur position.

Un soir, après l'appel qui se faisait d'ordinaire à cinq heures de l'après-midi, l'adjudant-major de service donna l'ordre aux fourriers des grenadiers et des voltigeurs du 1er bataillon du 29me régiment de ligne, de se rendre avec quelques hommes de corvée au magasin commun, à l'effet, disait-on, d'y recevoir une double ration d'eau-de-vie. On recommandait en même temps aux sergents-majors de veiller à ce que leurs soldats usassent sobrement de la boisson qui allait leur être distribuée. Les soldats avaient été mis plus d'une fois à même d'apprécier le mérite d'une telle recommandation ; presque tous avaient fait la guerre en Calabre, et l'expérience leur avait appris, à leurs dépens, qu'il est prudent de ne pas abuser des liqueurs alcooliques. Toutefois, cette recommandation donna l'éveil à quelques-uns ; la libéralité inusitée dont ils étaient l'objet leur ouvrit l'esprit, et le bruit se répandit bientôt dans tous les rangs, que l'on méditait une expédition.

Les soupçons ne tardèrent pas à se changer en certitude.

Vers six heures du soir, les grenadiers et les voltigeurs sortirent mystérieusement de Méran : pour donner le change aux habitants qui eussent pu les épier, ils prirent à droite, et se mirent en marche, tournant le dos à la montagne. A un quart de lieue, la troupe reprit une direction opposée, et, quelques instants plus tard, elle se trouvait engagée dans les montagnes.

Ainsi que nous l'avons dit, les chemins étaient devenus impraticables ; heureusement, le froid avait récemment gelé la neige qui recouvrait le sol, de sorte que nos soldats purent s'aventurer sans trop de danger au milieu de ces précipices, que l'œil exercé du montagnard ne découvre pas toujours. Au surplus, le commandant du petit détachement avait avec lui deux guides qui connaissaient parfaitement le chemin, et qui, sur leur vie, avaient promis de conduire nos soldats à la retraite d'André Hoffer. En outre, depuis que nos soldats habitaient ces contrées, on leur avait donné des espèces de crampons de fer, au moyen desquels ils pouvaient gravir aisément les chemins à pic qui serpentaient autour des montagnes. De cette façon, tout faisait présumer que l'expédition ne présenterait pas de grandes difficultés. Selon les rapports parvenus au général, André Hoffer habitait toujours le même endroit dont nous avons parlé, en compagnie de sa femme, de son fils et de son *socius*. Il était vraisemblable qu'il n'avait pris aucune précaution pour se défendre ou pour se sauver, sûr qu'il était que l'on n'oserait jamais venir le chercher jusque dans sa retraite.

La montagne que la troupe avait à gravir pour se rendre à l'endroit désigné, était haute et escarpée : l'ascension dura plus de cinq heures. Le plus profond silence ne cessa de régner, et aucun incident ne vint troubler la marche. Lorsqu'enfin la troupe eut atteint le sommet le plus élevé, le commandant fit faire halte, recommanda aux soldats le mutisme le plus complet, et leur expliqua en peu de mots l'objet de leur mission. Du reste, cette mission parut facile à tout le monde. Il s'agissait tout simplement d'entourer une petite cahute située à cinquante pas environ, d'enfoncer ensuite la porte, et de se rendre maître de la personne d'Hoffer et de celles de sa femme, de son fils et de son secrétaire. Dans le premier moment, personne ne distingua la masure dont parlait le commandant; mais, après un examen attentif, chacun put la voir à deux cents pas, adossée à la montagne, et se détachant en gris sur le fond blanc que formait la neige. On choisit immédiatemen

Digitized by Google

huit grenadiers et huit voltigeurs bien connus par leur courage et leur audace, et le capitaine Blain, le lieutenant Favier et le sergent-major Zaccone s'avancèrent, suivis de leurs hommes, jusqu'à la demeure d'Hoffer. On s'était, par précaution, muni d'une lanterne sourde ; le court trajet fut exécuté en peu de temps, et le petit détachement se trouva peu après autour de la cabane, sans qu'aucun bruit eût trahi sa marche.

Ainsi qu'on l'avait bien pensé, Hoffer n'avait pris aucune précaution; il se croyait tellement à l'abri d'une semblable entreprise, qu'en ce moment il dormait du plus profond sommeil, et que sa porte n'était pas même barricadée en dedans. Un coup d'épaule suffit pour l'enfoncer. Une fois cette opération faite, officiers et soldats se précipitèrent à l'envi dans la cabane. Le bruit occasionné par cette irruption réveilla en sursaut le gigantesque Hoffer, qui dormait auprès de sa femme, dans cette première chambre que les soldats venaient d'envahir. Dès le premier moment, il vit bien que toute résistance était inutile, et il se livra sans chercher à se défendre. Dans l'appartement contigu reposait le secrétaire d'Hoffer; on s'en empara sans difficulté.

Cependant, un moment, André avait peut-être conçu l'idée de se tuer, ou, du moins, de vendre chèrement sa vie ; son regard inquiet s'était porté tout d'abord vers les armes toujours chargées qui reposaient à toute heure au chevet de son lit; mais déjà le sergent-major Zaccone les avait fait disparaître. Quand Hoffer se vit donc à la merci des Français, il se remit entre leurs mains, et annonça qu'il était prêt à les suivre. D'ailleurs, peut-être cet homme n'avait-il pas encore perdu tout espoir ; et, quand il vit que le détachement qui devait l'escorter se composait à peine de deux compagnies, il put penser que dans le trajet qu'il avait à faire de sa retraite à Méran, ses amis tenteraient peut-être un coup de main. Ainsi que nous l'avons dit, André Hoffer était un homme remarquablement robuste, d'une taille gigantesque, d'une physionomie imposante quoique douce; une barbe épaisse et noire descendait jusque sur sa poitrine. Les soldats ne pouvaient se lasser de le regarder ; ils le connaissaient depuis longtemps de réputation, et dans leurs rangs, à leurs veillées du soir, ils désignaient habituellement le redoutable chef par le sobriquet de *Barbon*.

Dès que Hoffer fut levé, on le garrotta ; on garrotta également son fils et son secrétaire ; puis, on se livra à une perquisition minutieuse dans toute la maison. On trouva successivement quelques papiers, plusieurs sommes d'argent et, ce qui était probablement plus intéressant pour les soldats, quelques brocs d'eau-de-vie dont on leur fit la distribution immédiate. Quand tout fut achevé, on se remit en marche pour Méran. Le jour commençait à venir, il fallait se hâter de rentrer de peur de surprise. On confia André Hoffer, tout garrotté, entre les mains de quatre grenadiers, gaillards qui pouvaient rivaliser de taille et d'ampleur avec leur prisonnier, et on le fit suivre par son fils, sa femme et son secrétaire, au milieu des deux compagnies.

Dire la joie de la troupe serait impossible, une pareille situation ne s'explique pas. La famille infortunée d'Hoffer était plongée dans le plus cruel abattement. Le détachement descendit la montagne avec plus de facilité qu'il n'en avait eue pour la gravir, au pied de cette montagne, le général avait envoyé un bataillon pour les renforcer, afin de parer aux événements. Du reste, ces précautions étaient parfaitement inutiles. Le bruit avait bien couru à Méran que les troupes françaises avaient tenté de s'emparer de la personne d'Hoffer, mais cette entreprise était considérée comme si incertaine, le résultat comme si impossible, que chacun s'était tenu bien tranquille, attendant patiemment le retour des troupes parties la veille, s'amusant même d'avance à les railler du peu de succès de leur tentative.

Aussi, lorsque la nouvelle de l'importante capture que l'on venait de faire se répandit par la ville, ce fut comme un coup de théâtre. D'abord, chacun demeura incrédule ; on colportait la nouvelle sans y croire, on la donnait comme un mensonge inventé par les Français; puis la nouvelle devint plus vraisemblable : on raconta les détails de l'arrestation, on alla jusqu'à dire qu'André

Digitized by Google

Hoffer avait fait déjà des révélations fort compromettantes pour la plupart des principaux habitants de la petite ville. Chacun voulut alors s'assurer par lui-même de la véracité d'un pareil récit, et la petite ville se porta en masse au-devant du détachement, que l'on attendait d'heure en heure. Cette manifestation n'avait aucun caractère hostile ; on voulait voir, et c'était tout.

Lorsque Hoffer déboucha sur la route, qui s'ouvre plus large et plus praticable à quelques centaines de pas de Méran, la foule, muette et attristée, le contempla avec une morne stupeur. Tout ce qu'on avait dit était réel ; il était bien vrai que le chef si longtemps redoutable des bandes tyroliennes était prisonnier ; il était bien vrai que tout était fini pour lui, et que, désormais, il fallait renoncer à tout espoir de rendre le pays à la liberté. Pour cette foule enthousiaste, Hoffer devint, en un instant, presque un dieu ; les enfants, les femmes se précipitaient à l'envi à ses genoux, et lui baisaient les mains avec les marques du plus profond respect. Les hommes et les vieillards pleuraient sur le sort de la patrie, désormais plus compromis que jamais. Cette admiration, cet enthousiasme dont il était l'objet, relevèrent tout à coup le courage du célèbre captif ; un éclair d'audacieuse satisfaction sillonna ses yeux ; il redressa le front avec fierté, et son regard sembla défier ceux qui l'avaient garrotté. Cependant, comme il était important d'éviter tout désordre, un détachement de cavalerie dégagea la route, et Hoffer et sa famille ne tardèrent pas à être déposés dans un local qui fut gardé dès ce moment par quatre compagnies. En même temps, les postes furent doublés, un piquet de trois cents hommes, commandé par un chef de bataillon, stationna sur la place, et la ville fut, pendant toute la journée, sillonnée dans tous les sens par des patrouilles redoutables.

Cependant, dès qu'Hoffer fut mis en lieu de sûreté, le général commandant les troupes en garnison à Méran comprit quelle responsabilité était la sienne, et combien il importait de se débarrasser au plus tôt d'un tel fardeau. Il était à craindre, en effet, que si on laissait à la nouvelle le temps de se répandre dans les environs, elle n'y occasionnât un soulèvement général, et qu'une fois les bandes soulevées, il ne fût difficile de les contenir. Le général crut donc devoir prendre immédiatement de promptes mesures pour qu'André Hoffer fût transporté à Mantoue avec le plus grand mystère. Vers minuit, un bataillon, renforcé d'un détachement de chasseurs à cheval, reçut le prisonnier, et sortit sans bruit de Méran, en prenant la route d'Italie. André Hoffer, sa famille et son secrétaire, placés dans un fourgon, furent conduits ainsi à Mantoue, où ils arrivèrent quelques jours après. Cette opération s'était faite si rapidement, que, le lendemain, les Tyroliens furent douloureusement étonnés d'apprendre que leur chef n'était plus parmi eux, et qu'il avait été enlevé. Arrivé à Mantoue, Hoffer fut séparé de ses compagnons et mis au secret, On avait trouvé parmi ses papiers quelques documents qui attestaient que ce malheureux n'avait agi que d'après les ordres du gouvernement autrichien. Le gouvernement français demanda à ce sujet des explications catégoriques, mais le gouvernement autrichien se hâta de désavouer son agent. C'est ainsi qu'André Hoffer fut sacrifié. D'ailleurs, le gouvernement autrichien l'eût-il soutenu, il est fort douteux qu'il eût pu être sauvé. Son procès ne fut pas long. Il fut remis entre les mains d'une commission militaire et condamné à mort. Son exécution eut lieu à Mantoue, sur la place, près la statue de Virgile.

C'est ainsi que finit ce triste épisode de la guerre du Tyrol. André Hoffer était-il réellement affilié à la Société secrète des Carbonari? Pour nous, cela n'est pas douteux. Au surplus, il est probable qu'il agissait sans même savoir à quelle influence réelle il obéissait. L'Autriche avait trouvé fort commode de donner ainsi, sans danger pour elle-même, quelques préoccupations à nos troupes. Dès qu'elle vit qu'elle se compromettait, elle se hâta de tout nier, et sacrifia sans scrupule l'agent qu'elle avait elle-même poussé en avant.

Digitized by Google

LES CARBONARI EN ITALIE

Quelques mots sur le Carbonarisme. — Les Carbonari en Italie. — Révolution de Naples. — Les Carbonari au pouvoir. — Force et influence de cette Société. — Le congrès de Troppau. — Trahison de Ferdinand. — Exaspération des Napolitains. — Les Carbonari succombent sous les efforts de leurs ennemis.

Il y a peu de documents qui puissent servir à l'histoire du Carbonarisme; et cela n'est pas étonnant, on le concevra aisément. Cette Société, à laquelle on doit en partie la régénération des peuples de l'Europe actuelle, a dû beaucoup souffrir des persécutions que les gouvernements lui ont fait subir, et pendant longtemps ses premières opérations ont été enveloppées du plus profond mystère. Mais, de temps en temps, l'indiscrétion vient soulever un coin du voile, et alors seulement il est permis de suivre les premiers pas de cette vaste et redoutable association.

Le Carbonarisme est une institution d'origine toute moderne, et les éléments dont elle se compose appartiennent essentiellement à la vie nouvelle que la Révolution française a faite aux peuples de l'Europe. Elle est toute politique, et ne se propose point autre chose que d'appeler les peuples à la participation du pouvoir. Son histoire est celle de tous les pays qui se sont transformés depuis peu, et l'un des reproches que nous lui verrons adresser tout à l'heure, sera d'avoir aidé puissamment à l'émancipation politique des classes populaires. Sous ce point de vue, la *Charbonnerie* est une des Sociétés les plus intéressantes dont nous ayons eu à écrire l'histoire.

Quelques proscrits napolitains, échappés à la grande persécution de 1799, s'étaient retirés en Suisse et en Allemagne. Isolés, ils avaient cherché à se rapprocher et fondèrent une secte mystérieuse, dont le but était la régénération des peuples.

Quand ils y introduisirent le Carbonarisme, craignant sans doute quelques persécutions dans le genre de celles qu'ils avaient déjà essuyées, ils voulurent rester inconnus, et s'entourèrent, à cet effet, du plus prudent mystère. Cependant, une pareille association ne pouvait rester toujours ignorée.

Vers 1811, quelques sectaires français et allemands crurent devoir, dans l'intérêt même de l'association, s'adresser à la police napolitaine, et lui conseiller de favoriser la diffusion de leurs principes dans les rangs du peuple, comme moyen de civilisation. Cette idée plut, à ce qu'il paraît, à Murat; il accorda son consentement, et le Carbonarisme s'introduisit dans le royaume, patronné en quelque sorte, dit M. Leynadier, par le pouvoir lui-même.

Les principes de cette nouvelle Société devaient séduire la majorité des Napolitains; ces principes se répandirent avec une rapidité qui tenait du prodige, et il en résulta une hardiesse d'opinions toujours dangereuse pour tout gouvernement dont l'existence n'est qu'éphémère. L'influence de l'association s'étendit donc, et, en 1813, les administrations du royaume n'étaient, en quelque sorte, peuplées que de Carbonari. L'association aspirait secrètement à obtenir, pour Naples, une constitution pareille à celle que l'on avait octroyée à la Sicile, et, dans ce but, ses membres influents s'étaient mis en rapport avec les Siciliens.

Le foyer du Carbonarisme dut alors se déplacer, et on le transporta dans les Calabres, d'où l'on pouvait correspondre avec lord Bentinck et le gouvernement sicilien. Murat apprit bientôt ces menées, et comme son trône pouvait en être

Digitized by Google

ébranlé, il s'empressa d'aviser au moyen d'arrêter les progrès de cette conspiration, et ne trouva pas de meilleur moyen que de proscrire la Société, qu'il avait en quelque sorte appelée. Il fit, en outre, des lois sévères, et menaça d'infliger des châtiments exemplaires à tous ceux qui tenteraient de nouvelles manœuvres. Dès ce moment, des commissions militaires furent nommées, et la secte ne tarda pas à compter des martyrs.

Les ennemis du gouvernement de Murat virent avec une joie sauvage cette expulsion d'une Société redoutable, et ils intriguèrent habilement pour que cette Société vînt mettre à leur service, les forces morales et matérielles dont on savait qu'elle pouvait disposer. L'affaire fut conduite avec une extrême habileté par les agents de l'Autriche : on promit aux Carbonari tout ce qu'ils voulurent, plus peut-être qu'ils ne demandaient; et ceux-ci, se laissant aller à l'espérance de l'avenir meilleur que leur promettait l'Autriche par la voix de ses agents, soulevèrent plus tard le pays, et relevèrent eux-mêmes l'étendard des Bourbons... Mais ils ne devaient pas tarder longtemps à se repentir d'avoir prêté la main au retour de ces derniers sur le trône de Naples.

Ferdinand Ier occupait le trône, et déjà, cédant aux malheureuses suggestions des conseillers qui l'entouraient, il revenait à ses tendances d'absolutisme, et brisait peu à peu la constitution qu'il avait jurée. D'abord il créa un conseil de chancellerie, emprunt fait aux vieilles traditions du pouvoir despotique; ensuite il organisa le conseil d'État de telle sorte, que, sous une délibération collective, il servit à déguiser la volonté individuelle du roi. C'était effacer les dernières traces de la constitution de Sicile. En effet, le parlement cessa bientôt d'être convoqué, la presse d'être libre, la sûreté du citoyen d'être garantie, et la constitution sicilienne de 1812 périt, comme avait succombé, en 1811, la constitution dont jouissait la Sicile depuis sept siècles.

Les Carbonari assistaient à ce spectacle avec un étonnement mêlé de stupeur. Quand ils furent réunis, ils songèrent à profiter des fautes du pouvoir.

L'histoire des révolutions est la même pour tous les pays : tout ce que le pouvoir perdit dans l'opinion, les Carbonari le gagnèrent. Les anciennes Sociétés libérales se remirent à l'œuvre avec une nouvelle ardeur, et la lutte recommença; lutte terrible et sanglante, qui devait avoir bien des martyrs.

Le récit qui va suivre est un des mille épisodes de l'histoire des *Carbonari* de Naples. A ce titre, il a son intérêt puissant et dramatique.



PAOLA

Vers l'année 1817, on remarquait au village de Mortella, une petite maison de modeste apparence, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec une cour plantée sur le devant, et un beau jardin derrière ; cette maison était habitée par un jeune homme du nom de Perdini, âgé de vingt-six ans, qui vivait retiré avec sa sœur, Paola, jeune fille de dix-huit années environ.

C'étaient deux orphelins.

Ils avaient perdu leur mère de bonne heure, et étaient venus se réfugier, avec leur père, dans ce coin de terre. — Il y avait un an qu'ils étaient seuls au monde. Le père était mort dans cette petite campagne, et les deux enfants, qui ne s'étaient jamais quittés, qui avaient toujours vécu l'un près de l'autre, continuaient d'y demeurer, au milieu des souvenirs charmants de leur enfance heureuse.

Digitized by Google



Le jour de son mariage, il fut arrêté (p. 172).

Perdini sortait peu ; leur fortune était médiocre, et Paola était obligée d'user d'une grande économie pour ne pas dépasser, au bout de l'année, l'humble budget du ménage fraternel. — Ils voyaient peu de monde, ne recevaient que bien rarement quelques amis de la même classe qu'eux, ressemblaient mettre tout leur bonheur dans l'échange quotidien d'une amitié que rien ne paraissait devoir jamais troubler.

Un jour cependant, Perdini s'étant rendu à Naples pour quelques achats indispensables, rencontra, non loin du théâtre San-Carlo, assis à la porte d'un café, un officier de cavalier du régiment de Royal-Bourbon, qui se leva à sa vue, l'appela par son nom et vint à lui les deux mains tendues.

L'officier était du même âge que Perdini. C'était un grand garçon, bien découplé, d'une physionomie ouverte et vive, et dont l'allure dénotait un caractère énergique et résolu.

— Beppo !... s'écria Perdini avec un geste de surprise.

— Eh donc !... tu m'as reconnu ? répondit l'officier.

Et les deux jeunes gens se tinrent quelques secondes étroitement embrassés.

Puis, ce premier moment d'effusion passé, on se mit à causer et à rappeler tous les souvenirs communs.

C'étaient deux amis. Ils s'étaient connus naguère, avaient fréquenté les mêmes écoles et s'étaient liés de la plus étroite et la plus franche amitié.

On se souvient toujours avec bonheur de ces amitiés si douces de l'enfance, et Perdini n'avait pas plus oublié Beppo Morelli, que Beppo n'avait oublié Perdini.

L'heure s'écoula rapide dans cette revue enthousiaste du passé, et Perdini s'aperçut bientôt que la nuit avançait à grands pas, et qu'il lui fallait retourner à Mortella.

— Tu pars, fit Beppo, en le voyant se lever.

— Il le faut, répondit Perdini... j'ai un bon bout de chemin à faire... et on serait inquiet chez moi.

— Tu n'habites donc pas Naples?

— J'habite Mortella.

— Avec ta femme?

— Non, mon ami, je ne suis pas marié.

— Ta maîtresse, alors?

— Ni femme, ni maîtresse.

— Quoi donc?

— Ma sœur!...

Beppo se frappa le front avec vivacité.

— Eh! per Baccho!... je l'avais oubliée; je me la rappelle cependant, et fort bien, et je me souviens même qu'elle promettait d'être fort jolie!

— Si elle promettait, elle a tenu, répondit Perdini en souriant.

— C'est à merveille!

— Mais j'espère que tu la reverras... Cette rencontre m'a fait grand plaisir.

— Et à moi, donc!

— Nous n'en resterons pas là, et tu viendras nous voir!

— Avec plaisir

— Nous vivons modestement...

— L'amitié n'a pas besoin de lambris dorés, et, avant huit jours, tu peux compter sur ma visite. Rappelle-moi donc au souvenir de la charmante Paola. Serre-moi encore une fois la main et aime-moi toujours comme je t'aime!

Les deux amis se séparèrent, et Perdini se hâta de rentrer à Mortella, où déjà Paola s'inquiétait de la longueur de son absence.

A partir de ce jour, le sous-lieutenant Beppo vint souvent visiter ses amis de Mortella, et il s'établit bientôt entre eux une intimité que chacun regarda comme devant aboutir, dans un temps plus ou moins rapproché, à une union plus étroite.

Paola était une jeune fille aussi belle que peut l'être une enfant de dix-huit années; elle avait d'ailleurs vécu jusque-là tellement en dehors de la vie ordinaire, qu'elle était restée ignorante et pure, et ne se doutait pas même qu'il pût jamais entrer dans son cœur un autre sentiment que cette amitié profonde qu'elle avait vouée à son frère.

Perdini lui-même n'avait jamais pensé que sa sœur pût aimer; du moins n'avait-il pas arrêté sa pensée sur cette perspective, et il fut longtemps avant de comprendre que la société de Beppo pût être un danger pour le repos de sa sœur. Cependant, un mois ne se passa pas sans qu'il s'opérât de grands changements dans l'état de Paola. Elle devint tout à coup sérieuse, préoccupée, triste même, et le jeune officier s'aperçut bien vite de l'effet qu'il avait produit.

Cette découverte le flatta tout d'abord.

Le jeune homme avait déjà donné beaucoup de son cœur aux amours faciles de garnison, et bien qu'il eût repoussé l'idée de séduire la sœur de son ami, l'amour qu'il avait deviné chez Paola éveilla son amour-propre et l'empêcha de prendre une résolution que la prudence lui eût dictée en toute autre circonstance.

Il se laissa donc aller à la pente de ce sentiment, dont la chasteté avait pour lui tout l'attrait de la nouveauté, et, sans être épris lui-même, il se conduisit de manière à ce que Paola crût qu'il l'était.

Ce fut là leur malheur à tous deux.

Digitized by Google

Paola ne demandait qu'à croire, et elle se contenta de l'apparence d'un retour, quand elle mettait tout son cœur, toute sa vie dans ce premier amour!

Plusieurs mois se passèrent de la sorte.

Beppo venait presque tous les jours à Mortella, et quand il ne venait pas, c'était Perdini qui allait le voir à Naples.

L'amitié qui les unissait était d'ailleurs très-sincère de part et d'autre, et bientôt d'autres raisons vinrent s'ajouter à celles qu'ils avaient puisées d'abord dans la communauté des souvenirs.

Une confidence en amène une autre, et, au bout d'un certain temps, les deux amis s'étaient confié qu'ils faisaient, chacun de son côté, partie d'une *vente* de Carbonari, et ils avaient échangé avec chaleur toutes les espérances que nourrissait leur patriotisme exalté.

Un soir, Perdini était rentré de Naples l'air soucieux et triste, et Paola n'avait pas été longtemps à s'apercevoir qu'une préoccupation inusitée pesait sur son esprit et absorbait sa pensée.

Elle ne lui fit cependant aucune observation. Le souper eut lieu comme d'habitude, mais une certaine agitation l'avait gagnée, et bien qu'elle fût en proie à une profonde inquiétude, et qu'elle craignît surtout pour Beppo, elle ne fit rien paraître de ce qu'elle éprouvait et laissa passer la nuit, se réservant d'interroger son frère le jour suivant.

Dès le lendemain donc, et comme Perdini se disposait à retourner à la ville, elle alla à lui, et d'une voix grave et presque solennelle :

— Frère, lui dit-elle, hier soir je n'ai pas voulu t'interroger, et je me suis efforcée de rester calme ; cependant j'ai remarqué que tu n'étais pas comme d'habitude, et j'ai bien pensé qu'il se passait en toi quelque chose d'extraordinaire. Avant de partir, ne veux-tu pas me confier ton secret?

— Mais je n'ai pas de secret, répartit Perdini.

— Tu me le cacherais en vain, je l'ai deviné.

— Et que crains-tu donc?

— Je ne sais... mais j'ai droit à toute ta confiance, et j'espère...

Perdini hésite un moment; puis, prenant la main de sa sœur :

— Eh bien! oui, dit-il, oui, il arrive une chose qui me contrarie... qui me chagrine... qui me cause une douleur réelle!

— Quelle chose?

— Tu sais quelle amitié je porte à Beppo...

— Eh bien?

— Eh bien! Beppo nous quitte...

— Que dis-tu!

— Il part!

— Quand cela?

— Demain.

— Et où va-t-il?

— Il va dans les Calabres.

— Pour longtemps?

— On l'ignore.

— Mais il n'en savait rien, quand il est venu ici la dernière fois?

— Il s'en doutait seulement.

— Et il ne nous a rien dit!

— Il n'a pas voulu m'attrister... il a gardé le silence, espérant toujours que ses appréhensions ne se réaliseraient pas.

Paola se tut. Elle n'avait pas pâli, aucun soupir ne s'était échappé de sa poitrine ; elle était restée, en apparence, froide et impassible.

Perdini ne se douta pas du déchirement qui se faisait en elle.

— Et tu te rends à Naples, reprit-elle après quelques secondes de silence, sans doute pour lui faire tes adieux.

— C'est cela...

— Mais ne viendra-t-il pas lui-même nous voir?

— Peut-être n'en aura-t-il pas le temps.

— Oh! ce serait mal à lui! objecta Paola d'un ton contenu, et c'est bien le moins...

— Mais il n'a plus que cette soirée.

— Qui l'empêche de nous la donner?

— C'est que moi-même, je ne reviendrai peut-être que fort tard...

— Soit, dit Paola, il fera comme il le jugera convenable... cela le regarde... mais fais-lui toujours part de mes observations, et nous verrons le parti qu'il prendra.

Digitized by Google

Perdini se contenta de sourire, et promit tout ce que sa sœur lui demandait. Il ne croyait qu'à un dépit de femme, et n'arrêta pas davantage sa pensée sur cet incident.

Puis il partit, et Paola resta seule.

La pauvre jeune fille avait été cruellement frappée; ce n'était pas le départ de Beppo qui l'effrayait le plus dans cette circonstance, c'était bien plutôt l'indifférence de son amant qu'elle cherchait vainement à justifier ou seulement à expliquer.

Elle passa une journée pleine d'angoisse.

Elle allait et venait à travers le jardin, écoutant tous les bruits qui arrivaient jusqu'à elle, interrogeant l'horizon, observant tous les cavaliers que le hasard amenait devant sa demeure.

Mais les heures s'écoulèrent, et elle ne vit rien qui la rassurât ou lui rendît un peu de cet espoir qui commençait à l'abandonner.

Quand les premières ombres de la nuit enveloppèrent la campagne, elle rentra dans sa petite maison, monta au premier étage et s'accouda à la fenêtre ouverte.

De là, son regard pouvait encore plonger au loin, sur la route qui venait de Naples, et le cœur gonflé, l'esprit plein de sombres et tristes pressentiments, elle attendit.

Hélas! sa confiance était bien ébranlée, et son attente était troublée par de vagues appréhensions qui prenaient plus de force d'instant en instant.

Elle comprenait que toute sa vie se jouait en ce moment, et elle n'osait ni croire ni douter.

Tout à coup, cependant, elle tressaillit, releva vivement le front, et écouta.

Au loin, bien loin, il lui avait semblé entendre un bruit qui rappelait le galop d'un cheval.

Tout son sang reflua vers son cœur, et elle croisa ses deux bras sur sa poitrine.

Qui pouvait venir à une pareille heure, si ce n'était Beppo...!

Elle écoutait toujours.

Le bruit se rapprochait maintenant, elle distinguait parfaitement ce bruit; c'était un cheval lancé à toute vitesse... et à mesure qu'il avançait, une joie immense, insensée, pénétrait la pauvre Paola...

Elle ne doutait plus.

Elle l'avait reconnu... Elle se leva droite, émue, palpitante... C'était bien lui, et quand, enfin, cheval et cavalier s'arrêtèrent au seuil de la porte, elle retomba sans voix sur sa chaise, et n'eut pas même la force de courir au devant de Beppo...

Mais, en dix secondes, ce dernier fut près d'elle; il se jeta à ses genoux, lui prit les mains, qu'il baisa avec transport, et l'appela par les plus doux noms.

— Paola! Paola! disait-il, reviens à toi... C'est Beppo... Beppo qui t'aime!... Beppo, qui n'eût pas voulu s'éloigner sans baiser tes lèvres aimées!...

Paola rouvrit ses yeux et jeta ses bras au cou de son amant.

— Mon Dieu... que j'ai eu peur!... murmura-t-elle profondément émue... ô Beppo! je croyais que je ne devais plus vous revoir...

— Quelle folie!

— Mais, vous partez donc?

— Il le faut...

— C'est horrible, cela, ne plus vous voir... Je n'avais jamais pensé à une séparation... je croyais que nous ne nous quitterions jamais!

— Chère Paola!

— Mais que vais-je devenir maintenant?

— Je reviendrai...

— Et pendant votre absence, Beppo... pendant que vous serez loin de moi... oh! comme je vais souffrir, comme je vais pleurer!...

— Calme-toi...

Paola eut un sourire contraint.

— Oh! les hommes sont calmes, eux, répondit-elle; leur cœur est autrement fait que le nôtre... ils ne mettent pas toute leur vie dans leur amour!... Mais la séparation, c'est comme la mort... N'avez-vous jamais pensé à cela?...

— Voyons, mon enfant chère, dit-il d'une voix douce et persuasive, ne t'abandonne pas ainsi au désespoir... Je suis soldat, je dois obéir aux ordres que l'on me donne, et tu sais bien que si je

m'éloigne, je souffre tout le premier, et que je saisirai avec empressement le premier prétexte qui se présentera de revenir.

— Ah ! vous me le promettez...

— Croyez-moi !

— D'ailleurs, ajouta Paola, avec un accent de mélancolie profonde, moi, vous le savez, je n'ai pas d'autre pensée que vous, pas d'autre amour que le vôtre ! C'est mon premier amour... il durera tant que je vivrai; et si jamais vous deviez me tromper ou m'abandonner, Beppo, j'en mourrais, voyez-vous...

— Pourquoi accueillir de pareilles idées.

— Elles me viennent malgré moi.

— Mais je vous aime !

— J'ai bien besoin de le croire.

— Pauvre amie, quel plaisir cruel prenez-vous à tourmenter votre cœur et le mien ; ne m'enlevez pas le peu qu'il me reste de courage; songez que nous n'avons que quelques instants à passer ensemble, et qu'il faut que je reparte tout à l'heure.

— Que dites-vous?...

— Je me suis échappé de mon poste, et, demain, dès l'aube, nous partons.

— Déjà !...

Paola prit sa tête dans ses mains.

— Au moins attendrez-vous le retour de Perdini, dit-elle avec un regard inquiet.

— C'est impossible !..... repartit vivement Beppo.

— Pourquoi donc?

— Mes instants sont comptés... et puis, je l'ai vu déjà, nous nous sommes dit adieu.

Paola poussa un soupir.

— Soit! fit-elle avec découragement... voilà une triste soirée, Beppo. .

— Ah! s'il ne dépendait que de moi de la prolonger.

La jeune fille prit les deux mains de l'officier dans les siennes, et le regarda, à travers les yeux, jusqu'au plus profond de son cœur.

— Beppo ! dit-elle d'un ton solennel, au moment de nous quitter, rassurez au moins mon cœur et mon esprit, qui vont être bien malheureux.

— Que voulez-vous que je fasse, Paola?... demanda le jeune homme.

— Vous m'aimez, n'est-ce pas mon ami ?

— Ah ! sur ma vie...

— Aucune autre femme n'a reçu de vous les mêmes serments ?

— Je le jure!

— Et vous me promettez, au retour, le même amour fidèle et dévoué ?

Pour toute réponse, le jeune homme serra étroitement la jeune fille dans ses deux bras, et ferma ses yeux par de longs baisers passionnés.

—Partez donc, Beppo... reprit Paola, partez!... J'ai foi en votre parole comme en celle d'un soldat loyal, et quand vous reviendrez, vous verrez comment je sais garder moi-même et mon amour et mes serments.

Une demi-heure après, Paola était seule de nouveau... mais son cœur était déjà bien soulagé.

Elle n'avait plus peur... elle croyait à l'honneur de son amant, et quelque douloureuse que dût être l'absence, elle savait qu'elle trouverait en elle la force de supporter cette séparation.

Elle dormit plus calme, et quand le lendemain elle revit Perdini, elle lui présenta un visage moins soucieux et plus rasséréné.

Une chose cependant la frappa...

C'est que Perdini ne lui parla pas de Beppo, et qu'il ne lui demanda pas si elle l'avait vu !

Il y avait là un mystère dont elle ne voulait pas lui demander l'explication tout de suite, mais qu'elle se promit d'éclaircir avant peu.

Un mois s'écoula cependant sans que Paola eût trouvé l'occasion de fixer ses doutes.

Une fois seulement, Beppo avait donné de ses nouvelles ; il avait écrit une longue lettre, il parlait longuement et avec chaleur de la charmante sœur qu'il avait laissée à Mortella, et qu'il n'oubliait pas dans les Calabres.

Paola vit que l'on pensait à elle, et la pauvre enfant n'en demanda pas davantage. — Elle fut heureuse toute une journée, et le souvenir de cette journée lui fut pendant quelque temps une consolation et une force...

Digitized by Google

Beppo, d'ailleurs, ne parlait pas de son retour; il ne disait rien non plus, de la possibilité qu'il aurait de s'échapper, pour venir voir ses amis.

Les choses reprirent donc, à Mortella, leur train ordinaire. — Perdini continua d'aller à Naples, où il assistait régulièrement aux séances de la *Vente* de Carbonari, dont il faisait partie; et comme Paola s'était quelquefois inquiétée, et lui en avait demandé la cause mystérieuse, il avait fini récemment par la mettre dans la confidence, et lui avait confié également que Beppo appartenait au même parti, et rêvait, comme lui, la liberté par la révolution.

Paola n'entendait pas grand'chose à ces aspirations politiques; elle craignit seulement que son frère et Beppo ne se trouvassent compromis dans quelque mouvement malheureux, et elle tenta de les détacher de la conspiration qu'ils méditaient.

Perdini la rassura du mieux qu'il put, et il y aurait facilement réussi, si une lettre de Beppo, qui lui parvint vers ce temps, et que lut Paola et qu'elle voulut garder, n'était venue renouveler ses inquiétudes et leur donner plus de force et d'autorité.

Beppo parlait à cœur ouvert à son ami; toute sa lettre respirait le patriotisme le plus pur et le plus courageux. — Il racontait les efforts qu'il avait faits dans les Calabres pour amener de nouveaux prosélytes à la Révolution. Il disait que des mesures allaient être combinées pour provoquer un mouvement, et que le jour allait se lever où l'on ferait enfin justice du Roi et des bourreaux qui l'entouraient.

Ils en étaient là... Il y avait près d'un mois que la lettre de Beppo était arrivée, quand un soir Perdini rentra de Naples à Mortella le visage soucieux, l'air contraint, les sourcils froncés.

Paola frissonna à cette vue, et craignit un malheur.

Elle courut, vivement émue, à son frère.

— Mon Dieu! dit-elle d'un ton effaré, qu'y a-t-il?... que s'est-il passé?... parle!

Perdini s'assit, passa sa main sur son front, et enveloppa sa sœur d'un étrange regard.

— Il y a, répondit-il brusquement, qu'il s'est passé un fait singulier la nuit dernière, et que ce matin j'ai appris une chose cruelle.

— De quoi s'agit-il donc?... fit Paola, plus morte que vive.

— De Beppo!

— Il est arrêté?...

Un sourire ironique plissa les lèvres de Perdini.

— Non... répondit-il... non... il n'est pas arrêté...

— Qu'est-ce donc?

— Cette nuit, Beppo a été vu à Naples.

— Qui t'a dit cela? s'écria Paola.

— Une personne qui lui a parlé.

— Eh bien... il n'a pas voulu te prévenir... c'était pour te surprendre, peut-être... il va venir aujourd'hui...

— Je ne pense pas, répliqua Perdini.

— Pourquoi?

— Parce qu'il est parti ce matin.

— Est-ce possible?

— J'en suis sûr.

Paola mordit ses lèvres jusqu'au sang pour ne pas éclater.

— Alors, dit-elle, le sein gonflé, c'est qu'une affaire impérieuse l'a appelé et retenu; c'est qu'il n'a pas pu venir, c'est que l'association à laquelle il appartient...

Perdini fit un geste de dénégation.

— J'aurais voulu le croire, répondit-il; mais ce que j'ai appris m'a éclairé sur la cause de son voyage à Naples, et j'ai compris aussi pourquoi il avait caché à tous le motif de sa venue.

— Quel est donc ce motif?... demanda Paola impétueusement.

Perdini prit alors un ton plus grave, et obligeant sa sœur à s'asseoir près de lui :

— Ecoute, lui dit-il, d'une voix affectueuse et tendre, quand pour la première fois j'ai engagé Beppo à venir ici, je ne voyais en lui qu'un ami, avec lequel j'étais heureux de renouer de vieilles relations : je lui savais le cœur droit, la tête intelligente, et je ne doutais pas que l'on pouvait compter sur lui.

— Eh bien! fit Paola.

Digitized by Google

— Eh bien, poursuivit Perdini, en le voyant multiplier ses visites, en observant attentivement son attitude, une autre idée me vint bientôt, et je pensai que des liens plus étroits pourraient un jour resserrer davantage notre amitié.

— Que veux-tu dire ?

— Tu es assez belle, Paola, pour inspirer un amour profond et durable, et je m'étais imaginé qu'il n'était pas insensé de croire que Beppo pourrait devenir ton époux...

— Mais où veux-tu en venir ?

— A dire que tout ceci n'était que rêve, et que je le regrette.

— Mais qui te donne lieu de penser que Beppo ait renoncé à cette union, si tant est qu'il en ait eu le projet ?

Perdini haussa les épaules.

— Eh ! parbleu, son voyage récent, répondit-il.

— Pourquoi était-il donc venu ? demanda Paola.

— Pour une femme.

— Tu en es sûr ?...

— Je la connais.

— Et comment s'appelle-t-elle ?

— Elle s'appelle la signora de Bellamonte, une riche héritière, dit-on, dont l'alliance assure une fortune considérable à son époux.

Paola se tut.

La nuit était venue ; Perdini ne pouvait voir l'affreuse pâleur qui s'était répandue sur les traits de sa sœur. Il dut conclure, de son silence, que la conduite de Beppo lui était parfaitement indifférente.

— Après tout, dit Paola, en faisant un effort surhumain pour se contenir, que Beppo épouse une héritière, et que cette héritière s'appelle la signora de Bellamonte, que nous importe ; pourvu qu'il soit heureux, nous n'avons rien à demander de plus, — et j'espère qu'il le sera.

— Mais c'est un ami que nous perdons ! dit encore Perdini.

— Des amis comme ceux-là, répliqua Paola, il ne faut pas les regretter.

Les deux jeunes gens se séparèrent sur ces mots, et Paola alla se réfugier dans sa chambre.

Une fois là, et libre de toute contrainte, elle s'abandonna à tous les sentiments désordonnés qu'avaient éveillés en elle les paroles de son frère.

Paola était une nature droite et loyale, mais particulièrement ardente et presque sauvage.

Elle avait vécu toujours seule, contenue sans expansion. Elle ne connaissait pour ainsi dire rien de la vie sociale, rien de la vie du monde, l'action reprochée à Beppo lui semblait une énormité devant laquelle son esprit restait frappé d'épouvante plus encore que de colère.

Elle n'y croyait pas... elle ne voulait pas y croire.

Et quand, par hasard, elle arrivait à se persuader que son frère avait dit vrai, que Beppo l'avait indignement trompée et trahie, qu'il avait donné à une autre cet amour sacré qu'il lui avait juré ; alors une haine aveugle s'emparait d'elle, elle prêtait une oreille avide aux conseils de la colère, et tout son être semblait appeler une vengeance éclatante et terrible !

Un jour, Perdini quitta Mortella de bonne heure, après avoir prévenu Paola qu'il ne rentrerait peut-être que fort avant dans la nuit...

Comme depuis quelque temps les absences de Perdini devenaient fréquentes, il avait jugé à propos de louer un domestique du nom de Pietro, qui le remplaçait, et eût pu défendre sa sœur le cas échéant.

Pietro était un brave garçon, bien dévoué, et qui, dès les premiers jours, s'était attaché à Paola comme un chien peut l'être à sa maîtresse. Cette dernière l'aimait de son côté, en raison des excellentes qualités qu'elle avait reconnues en lui, et il ne tarda pas à s'établir entre eux une sorte d'intimité mystérieuse dont Perdini n'eut pas le temps de s'apercevoir.

Le jour dont nous parlons, Paola et Pietro étaient donc restés seuls à la maison, et à peine Perdini eut-il disparu sur la route de Naples, que sa sœur appela le domestique, qui s'empressa d'accourir.

Digitized by Google

— Pietro... dit vivement Paola, tu es allé hier à Naples?

— Oui, signora, répondit Pietro, et j'ai fait, comme d'habitude, tout ce que vous m'avez ordonné.

— Tu t'es rendu chez la signora Bellamonte?

— Et j'ai trouvé sa femme de chambre, qui est une jeune fille de mon pays.

— As-tu appris quelque chose de nouveau?

— Pas précisément.

— Que fait la signora?

— Elle s'ennuie.

— Pourquoi?

— Parce qu'elle est amoureuse.

— T'a-t-on dit le nom de celui qu'elle aime?

— Sans doute.

— Quel est ce nom?

— Il paraît que c'est un jeune officier du régiment de Royal-Bourbon, qui se trouve actuellement dans les Calabres.

— Ah! et comment s'appelle-t-il!

— Beppo...

— Et l'on t'a dit, n'est-ce pas, qu'ils doivent se marier?

— A la fin de l'année.

Paola comprima son sein qui battait avec force.

— Mais lui! dit-elle, ce jeune officier, ne ne doit-il pas venir bientôt à Naples?

— Ah! il paraît que c'est un secret...

— Et tu ne l'as pas pénétré?

— Je crois bien que si.

— Explique-toi...

— Et, si j'en juge d'après les quelques paroles que j'ai surprises, je ne serais pas étonné que le jeune Beppo ne vînt ce soir même.

— Ce soir!

— On me l'a du moins donné à entendre.

— Ce soir! répéta Paola, qui devint pensive.

Tout à coup elle releva la tête et fixa ses deux regards ardents sur Pietro.

— Pietro.. dit-elle aussitôt d'un ton bref et ferme, tu m'es dévoué, n'est-ce pas?...

—Ah! pour ça, corps et âme, répondit le valet.

— Et tu feras tout ce que je te dirai de faire?

— Vous n'avez qu'à ordonner, signora, vous verrez!

— C'est bien... Ecoute, nous allons partir...

— Tous les deux?

— Tous les deux.

— Et où irons-nous?

— A Naples.

— Mais quel est votre projet?

— Je te l'expliquerai en route... Viens; ne perdons pas de temps, et sois sûr que je saurai récompenser généreusement ton zèle...

Or, pendant que Paola prenait à la hâte ses dispositions, un cavalier, lancé au galop de son cheval, brûlait la route qui conduit des Calabres à Naples.

Il y avait déjà quelques heures qu'il s'abandonnait ainsi à une course folle, et à mesure qu'il s'approchait de la capitale, son impatience semblait s'augmenter, et il enfonçait avec force ses éperons dans les flancs de son cheval.

Il faisait nuit noire quand il atteignit les portes de la ville.

Mais le plaisir d'avoir atteint Naples ne ralentit pas sa marche, et il n'arrêta le galop effréné de sa monture que lorsqu'il aperçut devant lui la maison habitée par la signora de Bellamonte.

Il paraissait, d'ailleurs, y être attendu, car, à peine eut-il sauté à bas de son cheval, qu'un valet accourut au bruit, prit les guides de la noble bête, qui soufflait bruyamment, et permit au cavalier d'enfiler l'allée de la porte cochère et de monter quatre à quatre les degrés qui conduisaient au premier étage.

— Est-ce donc vous, Beppo, dit une voix douce et tendre dès qu'il entra dans un ravissant boudoir où l'attendait la signora de Bellamonte.

— Oui, moi! Héléna, répondit le jeune officier, moi qui reviens plus amoureux et plus empressé que jamais.

— Le ciel soit béni! dit la jeune femme en abandonnant ses mains aux baisers de son fiancé.

— Vous m'aimez donc toujours?

— Quand je ne vous aimerai plus, Beppo, c'est que j'aurai cessé de vivre.

Digitized by Google



Réception d'un carbonaro.

— Oh! ma belle maîtresse, pourquoi faut-il que nous soyons séparés ainsi... quel destin jaloux s'oppose encore à notre union?...

La signora eut un divin sourire.

— Il vous faut encore un peu de patience, monsieur, répondit-elle; mon frère, qui est à la cour, a sollicité votre retour à Naples, et hier il me disait qu'il espérait enfin obtenir ce qu'il sollicite.

— Le ciel vous entende... Si vous saviez quelle vie est la mienne loin de vous, et voyez combien ils sont avares de leurs faveurs, ces puissants du jour... J'arrive ce soir... et demain il faut que je reparte.

— Déjà?

— Aussi, j'ai brûlé la route, j'ai fait vingt lieues dans une journée pour gagner ces heures pleines d'ivresse que je viens passer près de vous.

Le jeune homme s'était assis à côté d'Héléna, il lui avait pris les mains dans les siennes, et il suspendait son regard amoureux au doux regard de la jeune femme.

— Écoutez, Héléna, mon Héléna bien aimée, lui dit-il, vous ne saurez jamais combien je souffre

Digitized by Google

loin de vous, et quelles folles idées me traversent l'esprit et me rendent malheureux. Je crains toujours ; j'ai peur que vous ne m'oubliiez, et qu'un autre amour...

Héléna mit un doigt sur ses lèvres par un geste plein de grâce et de finesse.

— Ah ! prenez garde, dit-elle en souriant, prenez garde, mon bel amoureux, car si vous deveniez jaloux, j'aurais peut-être, pour vous en vouloir, bien des raisons que je ne vous ai pas dites.

— Que signifie, dit Beppo surpris.

— On m'a parlé de vous.

— Qui cela ?

— Des amis.

— Et qu'ont-ils dit ?

— Bien des choses que je ne connaissais pas avant de vous aimer.

— Mais quoi encore ?

— On m'a parlé d'un amour.

— Quelle calomnie.

— Pendant même que vous me faisiez la cour, il paraît que vous fréquentiez beaucoup les environs de Naples, et entre autres un village que l'on appelle Mortella, si je ne me trompe.

Beppo fit un mouvement, puis il sourit à son tour.

— Et vous l'avez cru?.. dit-il d'un ton forcé.

— J'y crois.

— Il y a, en effet, à Mortella, un garçon du nom de Perdini, que j'aime beaucoup, avec lequel je suis lié d'amitié et que j'allais voir souvent avant mon départ pour les Calabres.

— C'est ce que l'on m'a dit.

— Eh bien !

— Mais on a ajouté aussi que ce Perdini avait une sœur... fort belle, dit-on, ou que, du moins, vous trouviez ainsi.

— Et vous avez ajouté foi à ces contes ?

— Sont-ce donc des contes ?

— A peu près ; Perdini a une sœur, en effet ; on la nomme Paola... elle est belle, je ne puis le nier. Mais, quand on vous a vue, Héléna, y a-t-il au monde une femme que l'on puisse encore trouver belle ?

— Flatteur ! balbutia la jeune fille.

Beppo l'attira dans ses bras.

— Non ! reprit-il aussitôt, non... il n'y a qu'une Héléna pour Beppo, et cette Héléna, c'est toi.. comprends-tu, toute mon âme, toute ma vie sont à toi... et jamais, je te le jure, jamais mes lèvres n'ont profané pour d'autres les mêmes paroles d'amour !

Et en parlant ainsi, le jeune officier approchait ses lèvres du front d'Héléna, lorsque tout-à-coup la porte s'ouvrit avec violence, et qu'une femme vint se placer en face des deux amants.

C'était Paola !

— Vous en avez menti, Beppo ! dit-elle avec force, car les paroles que vous venez de prononcer, vous me les avez déjà dites à moi.

— Quelle est cette femme ! s'écria Héléna, en se levant.

— Paola ! Paola ! balbutia Beppo d'un ton effaré.

Cependant Paola s'était tournée vers Héléna, et, le regard acéré, la lèvre crispée par une ironie sanglante, elle la contemplait avec un dédain superbe.

— Ah ! vous êtes jalouse, reprit-elle presque aussitôt, ah ! vous craignez que votre amant n'ait déjà donné à d'autres ce qu'il affirme n'avoir promis qu'à vous seule... eh bien !... je puis vous éclairer, moi, sur cet homme, et vous dire ce qu'il a dans le cœur et le singulier amour qu'il vous réserve.

— Mais qui donc êtes-vous ?

— Je suis sa maîtresse.

— Vous ?

— La première femme qu'il ait aimée, à ce qu'il m'a dit du moins, mais il me mentait à moi comme il vient de vous mentir à vous.

— Oh ! c'est horrible.

— N'est-ce pas, signora... moi j'étais une pauvre fille, vivant ignorée et modeste, ne pouvant guère flatter l'amour-propre d'un officier ambitieux ; je n'avais qu'une fortune médiocre à lui offrir, et il s'est hâté de m'abandonner dès qu'il a pu espérer trouver mieux.

— Ah ! n'en croyez rien, Héléna, interrompit Beppo avec chaleur ; jamais ces misérables calculs.

Digitized by Google

Un rire nerveux jeté par Paola lui coupa brusquement la parole.

— Il va encore mentir, tenez... dit la jeune fille d'une voix mordante et avec un accent plein de mépris; mais ses mensonges ne nous tromperont plus aujourd'hui, et son infamie n'aura tourné qu'à sa honte.

— Mais que voulez-vous enfin? demanda Héléna terrifiée.

— Rien! répondit Paola. On m'avait dit qu'il vous aimait. J'ai voulu m'assurer de la réalité du fait. Je l'aimais de toutes les facultés de mon âme; maintenant, je n'ai plus que du mépris pour lui! J'ai fait ce que je devais; je vous ai prévenue. Ma mission est remplie, et je vous dis adieu.

— Vous partez, fit Héléna indécise.

— Je pars... mais qu'il y prenne garde... j'ai entre les mains des armes terribles... et dans ce cœur qu'il a brisé, s'il n'y a plus d'amour, il reste encore une haine implacable qu'il fera bien de ne pas éveiller.

Et sur ces mots, Paola se retira à pas lents, laissant les deux amants interdits et troublés.

Comment Beppo s'y prit-il!... Qui le dira?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un mois après il était de retour à Naples, et que l'on annonçait ouvertement de tous côtés le prochain mariage du lieutenant Beppo avec la belle et riche Héléna de Bellamonte

Cette fois encore, ce fut Perdini qui l'annonça à Paola.

Celle-ci reçut la nouvelle sans pâlir.

Elle n'y était pas préparée, mais elle fût morte plutôt que de rien laisser paraître de ce qu'elle éprouvait.

— Ainsi, dit-elle en souriant, le mariage est décidé?

— On fait les préparatifs, répondit Perdini.

— Il doit alors avoir lieu prochainement?

— Dans huit jours.

— A Naples?

— A Naples, en effet, Beppo est maintenant très en faveur : on lui accorde un poste à la cour, la famille donne une belle dot; la fête sera charmante.

— Si elle a lieu.

— Et qui pourrait l'empêcher?

— On ne sait pas.

— Ce n'est pas toi toujours, dit Perdini en riant.

— Moi! répondit Paola, je fais des vœux sincères pour Beppo... il a été notre ami... je ne l'oublierai pas...

Puis, après un moment, elle ajouta :

— Si tu le vois; répéte-lui mes paroles; assure-le que je pense toujours à lui, que je lui garde les mêmes sentiments qu'il m'a connus et que j'ai exprimés la dernière fois que je l'ai vu!

Perdini ne comprit pas le sens mystérieux que cachaient ces paroles, et Paola ne tarda pas à se retirer dans sa chambre.

Elle suffoquait.

Elle passa une nuit affreuse, elle pleura, s'abandonna à tout le désespoir dont son cœur était déchiré; mais, quand vint le matin, elle avait essuyé ses larmes, et c'est à peine si son visage gardait les traces de l'insomnie de la nuit.

Cependant, tout se préparait pour le mariage de Beppo, ainsi que l'avait annoncé Perdini.

On ne parlait que de cette union, et chacun s'émerveillait de la bonne fortune du jeune officier, qui allait devoir à l'amour d'une des plus jolies femmes de Naples, une position considérable et un avenir des plus enviés.

Beppo n'avait plus revu Perdini. Il ne songeait même plus peut-être à Paola.

La veille du mariage, comme il venait de quitter Héléna et au moment où il allait rentrer chez lui, un homme qu'il ne connaissait pas l'accosta dans la rue et lui remit un billet.

— Qui t'envoie? demanda Beppo en cherchant à reconnaître le mystérieux commissionnaire.

— La personne qui m'envoie, répondit ce dernier, ne m'a pas dit son nom.

— Mais que veut-elle?

— Ce billet vous le dira.

Beppo lut le billet à la lueur d'un réverbère.

Il n'y avait que ces mots :

« Beppo, il en est temps encore, renonce à ce mariage, ou tu es perdu. »

Digitized by Google

Beppo haussa les épaules et fit quelques pas pour s'éloigner.

— N'y a-t-il pas de réponse? insista le commissionnaire.

Le jeune officier fit un geste hautain.

— Oui, répondit-il, il y a une réponse : tu diras à la personne qui t'envoie et que je ne connais pas, que ses menaces ne sauraient m'effrayer, et qu'elles ne changeront rien à mes résolutions.

— C'est tout?

— C'est tout.

Le lendemain, vers dix heures, Beppo, revêtu de son plus brillant uniforme, le front rayonnant de la joie la plus sereine, s'acheminait vers la demeure de la signora de Bellamonte.

Encore quelques instants, et il allait être le plus heureux des époux.

Il avait le ciel dans le cœur.

Héléna l'attendait avec une impatience non moins vive, et c'était vraiment un spectacle fait pour réjouir le cœur que cet amour heureux que le ciel allait bénir.

La jeune fille courut au-devant de son fiancé, et présenta son front enivré à ses baisers.

Mais, au moment où le jeune homme penchait ses lèvres émues vers la belle Héléna, un bruit singulier se fit tout à coup entendre au seuil de l'hôtel; un détachement de carabiniers pénétra dans la cour, et un officier, en grande tenue, parut sur le seuil du salon et marcha d'un pas résolu vers Beppo interdit.

— C'est bien vous, dit-il, qui vous appelez Beppo?

— C'est moi-même.

— En ce cas, veuillez me remettre votre épée.

— Mon épée?

— Au nom du roi, je vous arrête!

— Moi! moi! s'écria Beppo en pâlissant; mais il y a méprise... c'est une erreur...

— Il n'y a pas d'erreur, répondit l'officier; veuillez me suivre à l'instant.

— Où donc le menez-vous? demanda Héléna plus morte que vive.

— En prison, signora.

— Mais quel crime me reproche-t-on?

— Vous êtes accusé du crime de haute trahison.

— Grand Dieu!

— Les preuves sont entre les mains du Roi.

— C'est impossible... je m'expliquerai.

— J'en doute... répliqua l'officier, car j'ai pu voir et lire moi-même la lettre qui vous condamne.

— Une lettre? fit Beppo.

— Ecrite par vous, et dans laquelle vous reconnaissez faire partie d'un *vente de Carbonari*, et travailler au renversement du trône.

— Mais cette lettre... cette letire?

— Elle a été livrée ce matin même par une femme qui a déclaré se nommer Paola Perdini.

Beppo tressaillit et baissa la tête.

Il vit bien qu'il était perdu, et ne songea même pas à un salut possible.

Il tombait lourdement de la hauteur de ses rêves dans la plus terrible des réalités.

Il savait, en effet, avec quelle cruauté étaient recherchés et punis les malheureux qui osaient conspirer contre le trône de Naples, et il n'ignorait pas qu'il était perdu sans ressources.

Paola, jalouse, l'avait trahi; elle n'avait écouté que sa haine. Elle savait bien qu'elle allait déchirer son propre cœur en agissant ainsi; mais que lui importaient ses propres douleurs quand il s'agissait de la vengeance.

Une semaine plus tard, Beppo, convaincu d'un crime qu'il n'essaya même pas de nier, était condamné à mort et fusillé.

Quant à Paola, elle avait disparu depuis l'arrestation de son amant. On assure qu'elle mourut à peu de temps de là, dans un couvent situé à peu de distance de Mortella.

Cet acte de rigueur, exercé contre le malheureux Beppo, ne fut que le commencement des persécutions qui allaient atteindre les *Carbonari*.

Fidèle à ses précédents, le roi eut recours aux bourreaux. Le général Church, officier anglais (pourquoi y a-t-il toujours des Anglais là où il y a des infamies à commettre), le général Church, assez tristement célèbre en Europe fut l'exécuteur des fureurs royales. Envoyé dans la province de Lecce en qualité

de commissaire, il fit périr, par la main du bourreau, cent soixante-trois membres des Sociétés secrètes. Certes, les Carbonari avaient quelque droit de s'attendre à de meilleurs traitements, après les services qu'ils avaient rendus au prince régnant. Mais les rois ont la mémoire ingrate : Ferdinand cessa de protéger les Carbonari dès qu'il n'eut plus besoin d'eux. Toutefois le jeu qu'il jouait était dangereux : le carbonarisme, grâce aux persécutions dont il était l'objet, s'était répandu de tous côtés avec une activité plus grande que jamais ; on eût dit que le sang des victimes ne servait qu'à féconder le sol qu'il arrosait ; et, en 1819, la Société était assez puissante pour tout oser.

Vers la fin de juin 1820, dit M. Leynadier, à qui nous avons emprunté la plupart des détails qui précèdent, Cadix avait fait sa révolution ; l'Espagne entière s'était levée, l'Europe libérale avait applaudi, et ses acclamations avaient retenti jusqu'à Naples. L'exemple de l'Espagne avait eu une grande influence sur les Napolitains ; la fermentation s'était surtout manifestée dans l'armée, où les Carbonari comptaient beaucoup de sectaires. Cette secte des Carbonari, dont le nombre s'élevait alors dans le royaume à six cent quarante-deux mille, nourrie d'abord et réchauffée par les Bourbons de Naples contre la domination de Napoléon, avait, comme on l'a vu, grandi outre mesure, et elle saisit cette occasion pour réclamer de cette famille restaurée, la liberté, au nom de laquelle on lui avait autrefois demandé son sang.

Le 2 juillet 1820, cent vingt-sept militaires du régiment de Royal-Bourbon cavalerie sortirent de leurs quartiers de Nola, et entrèrent au point du jour à Mercogliano aux cris de *Vive Dieu ! le Roi ! et la Constituton !* Ils étaient commandés par deux sous-lieutenants, Morelli et Savati, secondés par un prêtre nommé Machinini, et par vingt Carbonari. En peu d'heures, le mouvement se répandit dans tout le pays ; des Carbonari, des miliciens se rallièrent à eux ; partout le peuple les accueillit avec enthousiasme ; nulle part les autorités, consternées, n'osèrent les réprimer. L'insurrection se propageant d'elle-même au seul bruit des événements et par l'impunité, le même jour elle envahit la Principauté Ultérieure, dont Avellino est le chef-lieu ; une partie de la Principauté Citérieure, et elle atteignit les frontières de la Capitanate ; en un mot, elle marcha aussi vite que la renommée. A Avellino, le lieutenant-colonel de Concili, qui réunissait entre ses mains le pouvoir civil et militaire, se joignit à l'insurrection avec les troupes régulières et les milices provinciales dont il disposait. Le lendemain, les insurgés entrèrent dans la ville au cri de *Vive la Constitution !* et parés des couleurs du carbonarisme. Les magistrats, l'intendant, l'évêque, le peuple, lui firent un pompeux et brillant accueil ; on se rendit à l'église pour prêter serment à cette cause qui avait pour cri de ralliement : *Dieu, le Roi et la Constitution !*

Après la cérémonie du serment, Morelli déclara que son entreprise n'était pas séditieuse ; qu'il voulait la monarchie, la famille régnante, les lois, les institutions sociales. Ensuite, se tournant vers de Concili, et lui présentant le rôle de ses troupes, il lui dit :

—Moi, Morelli, sous-lieutenant, je vous obéirai, à vous, lieutenant-colonel de la même armée de S. M. Ferdinand Ier, roi constitutionnel.

Concili prit aussitôt, en effet, le commandement des troupes (1).

Pendant que la révolution éclatait ainsi à Nola, que faisaient la Cour et les hommes chargés de veiller à la tranquillité publique et au maintien de l'ordre dans l'État ? Le ministère se composait, à ce moment, du chevalier de Medici, du marquis Thomassi, du marquis Circello et du général Nugent. Ce dernier était ministre de la guerre, et savait seul, peut-être, comment faire face aux événements ; mais l'indécision de ses collègues le gagna, et il commit tout d'abord une faute inconcevable, qui enleva à la cause qu'il servait les dernières chances de succès. Au premier instant, on décida, en conseil des ministres, que le général Pépé, gouverneur de la province en révolte, serait chargé de combattre les insurgés et de re-

(1) Loc. cit., 1er vol., p. 201.

primer le mouvement. Le général Pépé accepta cette mission, et se hâta d'expédier des ordres en conséquence. Mais il vit bientôt que le ministère ne savait, à vrai dire, quel parti prendre, et il en eut presque aussitôt la preuve, car il apprit, quelques heures après, qu'on lui avait préféré le général Carascosa. Cette conduite, à l'égard d'un homme parfaitement honorable, était certainement inqualifiable; elle était impolitique surtout. A cette heure solennelle, il fallait bien se garder de soulever de nouveaux mécontentements, surtout chez des hommes dont le nom seul pouvait les sauver dans cette crise imminente.

Ce qui arriva aurait dû être prévu. Le général Pépé conçut de cette humiliation un profond dépit, et le jour même, il allait chercher un asile contre la défiance qu'on lui manifestait, dans le camp même des conjurés. Avant de se retirer, il fit une tentative auprès du général Napoletani, qu'il engagea à imiter son exemple, et tous les deux, s'étant rendus au quartier de la Madeleine, ils déterminèrent, sans peine, le régiment de cavalerie qui s'y trouvait à déserter. Ainsi escortés, ils allèrent offrir leurs services à la révolution.

L'exemple du général Pépé devait être fatal à la cause des Bourbons. Déjà, du reste, de tous côtés, l'insurrection gagnait du terrain : la Capitanate, la Basilicate et une grande partie de la Principauté Citérieure s'étaient soulevées tumultueusement; et, ce qu'il y avait de plus redoutable, de plus significatif, c'est que l'armée faisait de toutes parts, cause commune avec le peuple.

Notre intention n'est pas de suivre la révolution dans toutes les phases qu'elle eut à parcourir; mais nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux du lecteur un fait peut-être sans exemple dans les annales des révolutions ; il est évident qu'il y avait là quelque chose de providentiel.

La nuit même du jour où le général Pépé gagnait, avec Napoletani, le camp des insurgés, cinq Carbonari, revêtus du costume de la Société, et portant sur leur poitrine le poignard emblématique, franchirent hardiment les portes du palais royal, et pénétrèrent jusque dans les appartements du Roi. C'était certainement, de la part de ces hommes, une audace inouïe ; car la moindre hésitation eût été punie de mort. Si la Cour n'avait pas été, à ce moment, frappée d'impuissance par excès de lâcheté, c'était fait d'eux, et peut-être aussi de la cause qu'ils venaient servir.

Aux gardes et aux gens de service qui voulaient les arrêter, ils répondirent :

— Nous sommes les ambassadeurs du peuple ; nous venons en son nom, et dans l'intérêt de la chose publique, parler au roi ou à quelqu'un des grands de la Cour.

Et quand on les entendit s'exprimer de la sorte, nul ne tenta de les arrêter davantage.

Il était environ une heure du matin, et comme ils insistaient énergiquement pour être reçus, malgré l'heure avancée de la nuit, le duc d'Ascoli fut chargé, de par le roi, d'aller parlementer avec ces hommes. Un des cinq ambassadeurs du peuple prit alors la parole :

— Le peuple, dit-il, nous délègue pour dire au roi que la tranquillité de la ville ne saurait être maintenue, et que les citoyens, eux-mêmes, sont résolus à ne pas la défendre, si Sa Majesté n'accorde au peuple la constitution qu'il réclame. Tous, Carbonari, soldats, citoyens, hommes du peuple, nous sommes en armes; les membres de la Société dont nous faisons partie sont rassemblés, et tous attendent la réponse du roi pour agir comme ils le jugeront convenable.

— Je vais prendre les ordres de Sa Majesté, répliqua le duc d'Ascoli.

Quand il revint, il dit aux députés :

— Sa Majesté, connaissant le désir de ses sujets, a déjà résolu de leur accorder une constitution; dans ce moment, elle s'occupe avec ses ministres, des mesures à prendre pour la faire publier.

— Et à quand la promulgation ? demanda un des membres; il la faut sur-le-champ... ou sinon... Enfin, on vous donne deux heures.

Le duc Piccoletti s'avance alors, sans mot dire, met la main sur la montre du duc d'Ascoli, la lui

Digitized by Google

enlève assez brutalement, et d'un ton qui ne souffrait pas d'objection :

— Duc d'Ascoli, lui dit-il, vous voyez... il est une heure : à trois heures, il faut que la constitution soit publiée.

A trois heures, en effet, le roi faisait publier la proclamation suivante :

AU PEUPLE DU ROYAUME DES DEUX SICILES.

« La nation des Deux-Siciles ayant généralement manifesté le vœu de jouir d'un gouvernement constitutionnel,

» De notre pleine volonté, nous déclarons y consentir, et nous promettons d'en publier les bases dans l'espace de huit jours.

» Jusqu'à ce que la constitution soit publiée, les lois existantes resteront en vigueur.

» Après avoir satisfait ainsi au vœu public, nous ordonnons aux troupes de retourner à leurs corps respectifs, et à tout autre individu de reprendre ses occupations ordinaires.

» *Signé* : FERDINAND.

» Naples, le 6 juillet 1820. »

Par un décret du même jour, le roi nomma de nouveaux ministres, et déposa son autorité souveraine entre les mains du duc de Calabre, son fils, qu'il nomma vicaire général du royaume.

Malheureusement pour la cause du roi, Ferdinand avait tellement abusé de la bonne foi de son peuple à l'endroit du serment, on était tellement habitué à ne pas compter sur ses promesses, que cette proclamation fut considérée comme un leurre, et que nul ne voulut croire à la sincérité du roi.

Les Carbonari ne se laissèrent pas abuser par ces semblants de bonne volonté, et les conjurés se gardèrent bien de déposer les armes. La position qu'ils avaient prise était bonne, ils ne l'abandonnèrent pas, et nous sommes convaincus qu'ils firent bien. La suite le prouva suffisamment.

Nous ne dirons point quelles luttes la révolution dut soutenir encore avant d'obtenir ce qu'elle désirait ; ce ne fut qu'après bien des difficultés que les Carbonari purent enfin donner à leur pays une véritable constitution, copiée sur celle des Cortès d'Espagne. Le 13 juillet seulement, Ferdinand, qui n'avait d'autre ressource que la soumission, prêta le serment obligé à la nouvelle constitution, et il le fit dans les termes suivants, la main sur le livre des Évangiles, devant le peuple accouru :

« Moi, Ferdinand de Bourbon, par la grâce de Dieu et de la monarchie napolitaine, roi du royaume des Deux-Siciles, sous le nom de Ferdinand Ier, je jure, au nom de Dieu, et sur les saints Évangiles, de défendre et maintenir (suivait l'énonciation des bases de la constitution). De plus, je déclare devant Dieu que si je fais quelque chose contre mon serment ou contre un article quelconque de ce serment, je délie mes sujets du serment de fidélité à ma personne, et je consens à ce que tout acte par lequel je l'aurai enfreint, soit nul et de nulle valeur. Si je tiens mon serment, que Dieu m'aide et me protége ; sinon, qu'il m'en demande compte. »

Puis il ajouta d'un mouvement spontané :

« Dieu tout-puissant, dont le regard infini lit dans les cœurs et dans l'avenir, si je prête ce serment de mauvaise foi, ou si je dois jamais le violer, lance à l'instant même sur ma tête les foudres de ta vengeance ! »

En écoutant son roi, le peuple oublia tout à coup et ses antécédents et les nombreux parjures dont il s'était rendu coupable, et une grande clameur s'éleva, cri de joie de toute une population enivrée, qui semblait prendre le ciel à témoin des promesses solennelles qu'on venait de lui faire.

Nous ne connaissons rien de plus fécond en enseignements que cette histoire des Carbonari de Naples.

Pendant quelque temps, tout sembla aller pour le mieux, et le peuple n'eut pas trop à se plaindre. Mais bientôt d'effrayants symptômes se manifestèrent, et il put craindre d'avoir inutilement versé son sang. Le peuple est patient de sa nature, parce qu'il est fort ; il est bien facile, mais il est dangereux de le tromper. Les premiers moments qui sui-

Digitized by Google

virent l'établissement de la constitution furent donnés en partie aux disputes oratoires, et les affaires ne parurent pas devoir marcher grand train. Toutefois, les Carbonari, qui n'avaient pas abdiqué leur influence, ne perdaient pas de vue l'objet de leur institution, et veillaient, pour tous, aux intérêts du peuple. Leur association avait pris des allures dégagées, leurs réunions avaient lieu presque publiquement, et la police ne se mêlait plus de leur propagande. Les *ventes* (1) se multiplièrent à l'infini, au point que chaque corps, administration, magistrature, milice armée, eut la sienne. Elles s'étalèrent au grand jour, et déchirèrent tout à fait le voile qui cachait encore leurs cérémonies.

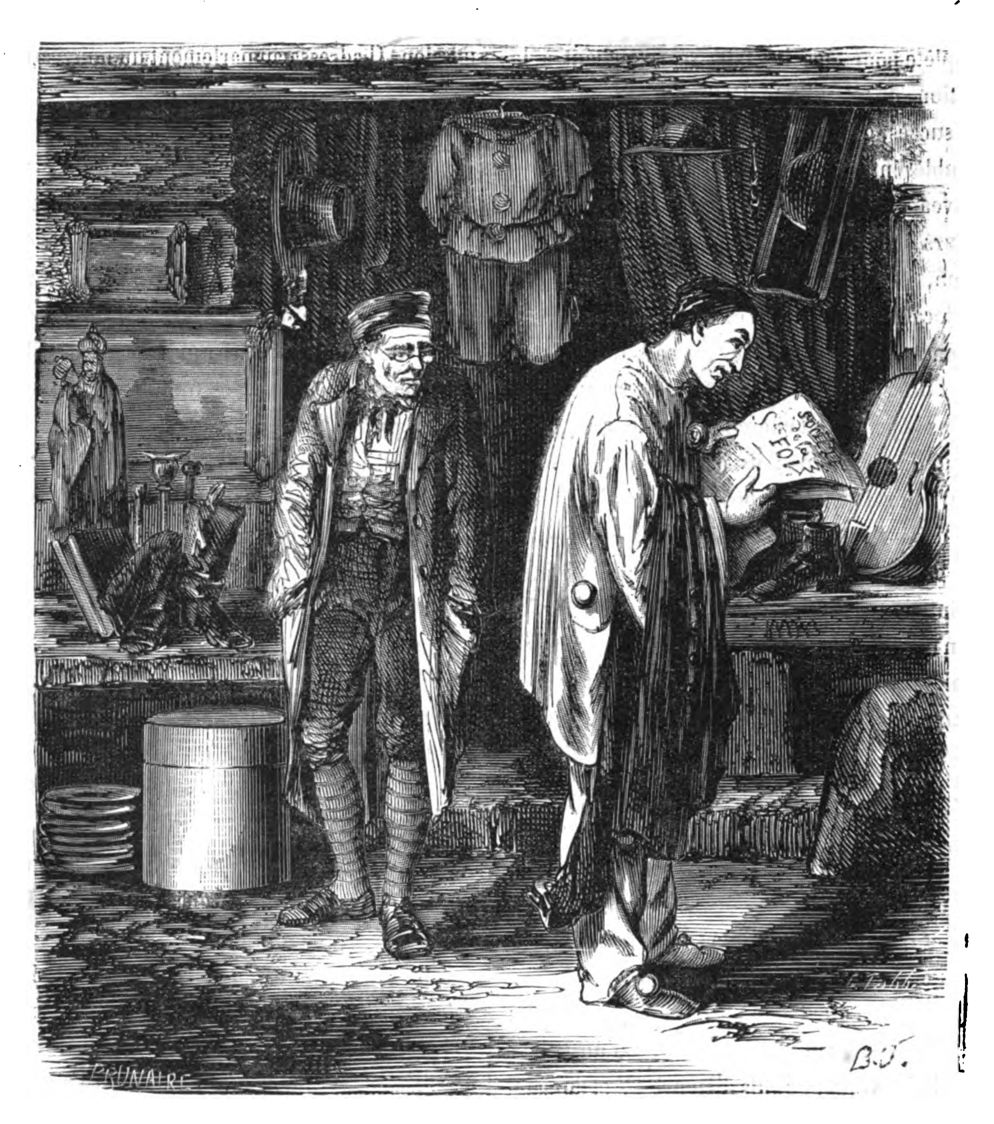
Un jour, Naples vit un singulier spectacle : les Carbonari, réunis au nombre de plusieurs milliers, se rendirent processionnellement, du lieu de leurs réunions à l'église du Saint-Esprit. Le cortége avait à traverser les principales rues de la capitale : pour la première fois, la secte déploya au-dehors ses riches bannières, étala avec profusion ses insignes mystérieux. Des prêtres et des religieux, portant sur leurs poitrines la croix et le poignard, ouvraient la marche ; les autres suivaient, rangés en ordre, marchant silencieux et le regard fier. Le cortége se rendit à l'église, où un prêtre, membre de l'association, bénit les drapeaux, tandis que le peuple se pressait en foule devant ce spectacle nouveau pour lui, admirant, avec une sorte de religieuse terreur, cet appareil mystérieux, ces emblèmes mystiques de force, ces armes, cette multitude de sectaires liés par de terribles serments.

Un fait inouï dans l'histoire du carbonarisme napolitain, c'est que cette Société en était arrivée au point de former un véritable gouvernement à côté du gouvernement politique reconnu. Jusqu'alors, le carbonarisme avait été divisé en autant de Sociétés qu'il y avait de provinces dans le royaume de Naples. A cette époque, elle adopta une organisation militaire, qui, sous le nom d'assemblée générale, composée de députés des associations provinciales, eut son gouvernement propre, ses lois, ses finances, ses magistrats, ses délibérations et un chef suprême qui portait le titre de président. Le siége de ce gouvernement était à Naples même, et bientôt *il devint assez puissant pour assister l'État, sur la demande des ministres*, dans des circonstances majeures, où le gouvernement légal était impuissant à pourvoir aux besoins du moment. Comme le fait fort judicieusement remarquer M. Leynadier, ces secours dangereux tournaient naturellement au profit du gouvernement des Carbonari, qui, par ces actes de force, gagnaient en puissance morale tout ce que faisaient perdre au gouvernement constitutionnel des aveux fréquents d'impuissance et de faiblesse. Ainsi, les plus ardents d'entre les Carbonari attroupaient le peuple dans les lieux publics, le haranguaient sur la politique et le gouvernement, et professaient parfois des doctrines subversives et dangereuses pour l'ordre public. D'autres fois, un Carbonaro aux mains de la justice, conduit en prison pour des motifs étrangers à la politique, passant devant un de ces attroupements, tirait de sa poche les insignes du carbonarisme, et les agitait en l'air en s'écriant : *Adjuto, cujini !* (aide, cousins) aussitôt la garde était attaquée par les Carbonari, et le prisonnier délivré au mépris des lois et souvent de la justice. Cependant, pour rester dans la vérité, et tout en condamnant les excès auxquels s'abandonna l'association, nous devons dire que ce n'est point à ces excès que la révolution napolitaine dut faire remonter la cause du discrédit dont elle était frappée auprès des monarques étrangers ; car, avant même que ces excès fussent connus, la révolution napolitaine était non-seulement jugée, mais même condamnée.

A cette époque s'ouvrit le congrès de Troppau, où les trois Cours du Nord, l'Autriche, la Prusse, la Russie, décidèrent qu'avant de rien entreprendre contre la constitution napolitaine, on sommerait le roi de Naples de se rendre à Laybach, siége d'un nouveau congrès. Il n'y avait à cette décision qu'un seul obstacle, c'est que le roi de Naples ne pouvait se déplacer pour se rendre au

(1) Voir plus loin l'explication de ce mot.

Digitized by Google



Les statuts de la Sainte-Foi découverts par une nuit de carnaval (page 181).

vœu des grandes puissances protectrices, sans le consentement du parlement napolitain, et qu'il était peu probable que le parlement napolitain donnerait son consentement.

Les Carbonari entendaient encore trop bien leurs intérêts pour permettre un pareil voyage. Le roi tenta cependant d'obtenir l'autorisation, sans laquelle il ne pouvait s'éloigner. Il eût bien pu partir sans attendre l'assentiment de la nation, mais le souvenir de la fuite de Louis XVI, et les sanglants résultats qu'elle avait eus, étaient trop présents à la mémoire du monarque, pour qu'il s'arrêtât à ce moyen extrême. Il aima mieux transiger avec le parlement, et lui adressa une demande régulière. Il annonçait, dans cette demande, qu'il désirait se rendre à l'*invitation* des trois Cours, pour se porter médiateur entre elles et son peuple, et il ajoutait qu'il réclamerait leur adhésion à la nouvelle forme du gouvernement napolitain ; qu'il obtiendrait, quel que fût le sort de la constitution actuellement en vigueur, au moins une charte qui garantirait une représentation nationale, la liberté individuelle, celle de la presse, la responsabilité des ministres, l'indépen

Digitized by Google

dance du pouvoir judiciaire, et une amnistie pleine et complète pour tous les faits se rattachant à la révolution du 2 juillet. Cette démarche n'eut aucun succès, grâce à l'activité des Carbonari. Ils s'assemblèrent extraordinairement, ils jurèrent de nouveau de défendre la constitution, ils mirent tous leurs affidés sur pied, et, vu le danger de la situation, ils se déclarèrent en permanence. Les *ventes* locales imitèrent cet exemple.

Cependant, cette effervescence ne tarda pas à se calmer : des agents du gouvernement se répandirent dans le peuple, et cherchèrent à le ramener à une attitude plus calme ; ils dirent qu'après tout, le départ du roi était une chose bonne et désirable ; que ce départ laissait le pouvoir entre les mains du vicaire général, prince dévoué à la constitution ; qu'enfin, en tout état de choses, le roi à Naples était un obstacle, et que, lui parti, la révolution pourrait opérer plus à l'aise. Ces raisonnements spécieux, que la police faisait répandre, eurent tout le succès qu'elle en attendait : l'irritation se calma, et le peuple, aussi prompt à la défiance qu'à la confiance, ne désira plus qu'une chose, le départ du roi. L'assemblée du parlement délibéra en tumulte ; on savait le peuple dans la rue, prêt à tout, et quelques-uns avaient peur. Un député se leva, et demandant pour le roi l'autorisation de s'éloigner, il dit que l'on ne pouvait la lui refuser : car comment supposer, s'écria-t-il, qu'un prince aussi religieux, un petit-fils d'Henri IV et de saint Louis, un héritier de leurs vertus comme de leur sang, fût capable de manquer à ses promesses et de violer ses serments ! fût assez lâche pour fouler aux pieds l'honneur de sa couronne, assez dénaturé pour exposer sa famille aux périls de la guerre, et l'abandonner aux ressentiments publics (1) !

Pendant que l'assemblée délibérait, le roi, abandonné à lui-même, et prêtant une oreille faible et crédule à toutes les suggestions de la peur, s'attendait à chaque instant à voir apparaître sur le seuil de son palais quelque horde de Carbonari altérée de sang. Il crut devoir aller au-devant de la colère du peuple, et faire une humble soumission. Il adressa au parlement un nouveau message : il jurait de maintenir la constitution espagnole, et déclarait que si ses efforts et ses vœux auprès des souverains étaient sans succès pour faire respecter les droits de son peuple et de sa couronne, il reviendrait aussitôt à Naples pour les défendre à la tête de son armée. On voit que Ferdinand avait le courage sur les lèvres et non dans le cœur. Ce message fut favorablement accueilli, les soupçons s'apaisèrent, le tumulte se calma, et le roi put partir.

Hélas ! qu'allait-il faire loin de sa capitale, ce vieux monarque débonnaire? Qu'allait-il chercher au milieu des bruits menteurs des Cours du Nord ? Qu'espérait-il de cette soumission honteuse qu'il se hâtait de faire à des hommes qui n'avaient qu'un intérêt bien faible à le protéger, à le soutenir? Était-il sincère cette fois ? Qui pourrait le croire? Qui pourrait affirmer qu'il ne mentait pas? Qui oserait avancer qu'il avait la ferme intention de tenir ses promesses, de rester fidèle à ses serments ?

Ce qui l'attendait à Laybach n'était point douteux ; il fallait avoir l'esprit bien aveuglé pour conserver à ce sujet quelque illusion, et les Carbonari avaient étrangement oublié l'histoire des pays voisins, pour s'abandonner si follement à l'espoir de voir revenir leur roi fidèle et dévoué ! Et cependant, le peuple avait vu partir son roi sans défiance ; le roi avait juré sur les Livres saints ! c'est un serment sacré, et le peuple croit que Dieu punit ceux qui parjurent de tels serments. Quel aveuglement poussait donc ces hommes? quel vertige les avait pris ? Pourquoi fermaient-ils si obstinément les yeux à l'évidence? Quel ne dut pas être leur étonnement, je dirai leur stupeur, quand le duc de Calabre, le vicaire-général du royaume, reçut de son père l'étrange lettre que l'on va lire :

« Mon très-cher fils,

» Vous connaissez les sentiments qui m'animent pour la félicité de mes peuples, et les motifs

(1) Discours du député Borelli, séance du 6 septembre.

Digitized by Google

qui m'ont fait entreprendre, à mon âge et dans une saison rigoureuse, un aussi long et pénible voyage. J'ai reconnu que notre pays était menacé de nouveaux désastres, et j'ai cru, dès lors, qu'aucune considération ne devait m'empêcher de faire une tentative qui m'était dictée par les devoirs les plus sacrés.

» Dans nos premières conférences avec les souverains, et par suite des communications qui me furent faites des délibérations qui ont eu lieu de la part des Cabinets réunis à Troppau, il ne m'est plus resté aucun doute sur la manière dont les puissances envisageaient les événements qui ont eu lieu à Naples depuis le 2 juillet jusqu'à ce jour. Je les ai trouvées déterminées à ne pas reconnaître l'état de choses résultant de ces événements, et *à combattre de toutes leurs forces*, après avoir employé la voix de la persuasion, les principes qu'elles regardent comme incompatibles avec la tranquillité de mon royaume et la sûreté des États voisins.

» Telle est la déclaration que les souverains et les plénipotentiaires m'ont faite, et à laquelle rien ne peut les faire renoncer. Il est au-dessus de mon pouvoir, et je crois même d'aucune possibilité humaine, d'obtenir un autre résultat. Il n'y a donc aucune incertitude sur l'alternative dans laquelle nous sommes, ni sur l'unique moyen qui nous reste pour préserver mon royaume du fléau de la guerre.

» Dans le cas où les conditions sur lesquelles les souverains insistent seraient acceptées, les mesures qui en seront les conséquences ne pourront être réglées sans mon intervention. Je dois cependant vous avertir que les monarques exigent quelques garanties, jugées momentanément indispensables pour assurer la tranquillité des États voisins.

» Quant au système qui doit succéder à l'état de choses actuel, les souverains m'ont fait connaître le point de vue général sous lequel cette question doit être envisagée. Ils considèrent comme un objet de la plus haute importance pour la sûreté et la tranquillité des États voisins de mon royaume et, par conséquent, de l'Europe entière, les mesures que j'adopterai pour donner à mon gouvernement la stabilité dont il a besoin, sans vouloir restreindre ma liberté dans les bornes de cette mesure.

» Ils désirent sincèrement que, environné des hommes les plus probes et les plus sages parmi mes sujets, je les consulte sur les vrais intérêts de mes peuples, sans perdre de vue ce qu'exige en même temps le maintien de la paix générale ; ils désirent qu'il résulte de ma sollicitude et de mes efforts un système de gouvernement qui garantisse pour toujours à mes États le repos et le bonheur, répande la sécurité au sein des autres États d'Italie, et fasse disparaître tous les motifs d'inquiétude que les derniers événements de notre pays leur ont causés.

» Je désire, mon très-cher fils, que vous donniez à la présente lettre toute la publicité qu'elle doit avoir, afin que personne ne puisse ignorer la situation périlleuse dans laquelle nous nous trouvons. Si cette lettre produit l'effet que je me permets d'attendre, tant de la pureté de mes paternelles intentions que de ma confiance dans vos lumières et la loyauté de mes peuples, vous maintiendrez l'ordre public, afin que je puisse faire connaître ma volonté d'une manière plus explicite pour la réorganisation de l'administration.

» *Signé :* Ferdinand. »

Dès que cette lettre fut connue à Naples, l'exaspération du peuple atteignit de suite les dernières limites. Ainsi, disait-on de tous côtés, c'est vainement que nous avons versé notre sang, exposé notre vie, pour reconquérir la liberté qu'on nous avait enlevée ; c'est vainement que nous avons donné à l'Europe étonnée le spectacle d'une modération inouïe dans la victoire ; c'est vainement que nous avons cru à la bonne foi du roi : on nous jouait, on nous trompait ; c'était une comédie de la part de nos ennemis, et nous étions pris pour dupes !

En un instant, le peuple recouvra l'audace des jours révolutionnaires ; il descendit sur la place publique, inonda les rues, et, pendant que l'on

discutait une réponse dans l'enceinte du parlement, lui, le peuple souverain avait déjà formulé sa réponse : la guerre! la guerre, c'est-à-dire une lutte acharnée, désespérée, sanglante, terrible, implacable... La vengeance altérée tendit la lèvre au vent révolutionnaire, et tous, parlement, Carbonari, peuple, s'unirent dans un même sentiment, et proférèrent un même cri : la guerre!

Un manifeste, émanant de Vienne, suivit de près la lettre de Ferdinand, et annonça le commencement des hostilités. Le parlement y répondit par une courageuse protestation; en même temps il décréta la guerre, et le prince régent, dans un ordre du jour adressé à l'armée, invita tous les Napolitains à se souvenir « qu'ils avaient dans les veines le sang de ces mêmes guerriers qui, jadis, guidés par son aïeul Charles III, repoussèrent les Autrichiens dans les campagnes de Velletri. »

Dès lors, on ne songea plus qu'à la guerre, et tout fut préparé en conséquence. Deux armées et une artillerie nombreuse marchèrent vers la frontière. Le général Pépé commandait l'une, le général Carascosa commandait l'autre.

Malheureusement pour les partisans de la constitution napolitaine, malgré le courage et l'habileté que déploya le général Pépé, chargé de soutenir le premier choc, la victoire se décida en faveur des Autrichiens, et la cause de la liberté fut dès lors perdue pour toujours. La désertion se mit dans tous les rangs, et, à peu de jours de là, les deux généraux se trouvaient sans armée. Le roi Ferdinand était, pendant ce temps, à Florence, où il prenait certaines mesures pour inaugurer convenablement son retour. Voici quelques-unes de ces mesures :

« Ne laisser impunie aucune erreur, aucune offense, pendant le long règne du souverain;

« Dresser une liste exacte de toutes les vengeances à exercer contre les hommes de toutes les époques, à partir des premiers mouvements de 1793, et en passant à travers les phases de la république napolitaine, de la constitution de Sicile, de la domination française et de l'espace de temps qui la suivit, jusqu'à la révolution de 1820 ;

« Punir tout adversaire de l'absolutisme par la mort, la prison ou l'exil;

« Éviter les jugements pour ne pas éprouver des lenteurs ;

« Punir promptement, sans autre règle que la volonté du roi ou du ministre;

« Rompre le traité de Cazalanza avec tous les traités ou amnisties qui les précédèrent, et extirper, en un mot, du royaume de Naples, tous les ennemis des trônes (1).

La révolution napolitaine avait duré dix-huit mois. Dès que Ferdinand rentra dans sa capitale, le gouvernement reprit ses anciennes allures, et les persécutions recommencèrent. Le carbonarisme se vit en butte à toutes sortes d'attaques, sous lesquelles il dut bientôt succomber pour ne plus se relever.

(1) *Histoire du Royaume de Naples*, par Coletta.



Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE LA SAINTE-FOI

Société della Santa-Fede. — But de cette Société. — Son plan, ses chefs. — Elle se répand dans toute l'Allemagne. — Persécutions contre les Sociétés en général. — Les Orphelins de la Veuve. — Les Chevaliers de Mars et du Soleil. — La Société du Lion dormant, etc. — La Société de la Régénération européenne. — Quelques détails sur l'organisation des Carbonari d'Italie. — Le carbonarisme se réfugie en France.

L'esprit révolutionnaire n'était pas seul représenté en Italie au sein des Sociétés secrètes, et la contre-révolution avait, elle aussi, ses adeptes. M. Jean Witt raconte de quelle façon singulière il découvrit les secrets de cette association.

« Pendant le carnaval de 1821, dit-il, un de nos amis entre chez un fripier de la Contrada di Pò, dans l'intention d'y acheter un costume. Il visite, il examine une soutane qu'on lui présente, s'aperçoit qu'elle a une poche dans laquelle se trouvent des papiers. Il se garde de laisser apercevoir la découverte qu'il vient de faire; il achète la robe et l'emporte. Il ouvre la couture dès qu'il est chez lui, et trouve les statuts, les signes de reconnaissance, la nomenclature des membres de la Société *della Santa Fede*. Le propriétaire de cette soutane, un des principaux adeptes, avait été frappé d'apoplexie, et sa garde-robe vendue à un fripier. Plus tard, la Société a changé le mot et le signe de reconnaissance (ils firent une croix imperceptible avec la main gauche, sur la poitrine gauche); mais son esprit resta le même. »

Les chefs de cette association voulaient ramener les choses dans l'état où elles se trouvaient avant la Révolution. Comme ils savaient qu'une telle entreprise n'était pas de nature à réveiller les sympathies populaires, ils avouaient ostensiblement un but qu'ils n'avaient pas, la destruction de la puissance autrichienne. Ils voulaient en réalité rétablir *non* une Italie, *mais trois en une*, c'est-à-dire qu'ils se proposaient de constituer une Italie du Nord, une Italie du Centre, et une Italie du Sud, lesquelles se fussent trouvées liées le plus étroitement possible sous le protectorat du Souverain Pontife. Pie VII était le chef reconnu de la ligue; Léon XII passe pour lui avoir succédé. Les adeptes prirent, selon les circonstances, les noms les plus opposés. Tantôt ils s'appelaient *Consistoriali*, *Croussignati*, *Crociferi*, tantôt ils s'intitulaient *Società della Santa Fede*, *del Anello*, et même *de Bruti*. Le célèbre de Maistre était provincial-général du Piémont. Le président, le comte Borgarelli, l'archevêque de Turin et le vicaire-général d'Asti l'ont successivement remplacé. Le chef suprême de toute l'Italie du Nord était, assure-t-on, le duc de Modène, qui espérait réaliser ses projets ambitieux avec l'aide de la France. La France soutenait les Sanfédistes pour deux raisons que l'on comprend facilement: d'abord, parce que cette association faisait cause commune avec les Jésuites, alors tout-puissants, sous les Bourbons; ensuite, parce qu'elle espérait donner ainsi le coup de grâce à la puissance autrichienne.

D'après le plan de la Société, l'Italie du Nord devait échoir en partage au duc de Modène; la Toscane au Pape; diverses provinces des États de ce dernier devaient, à leur tour, être remises au roi de Naples.

Le Piémont était le pays où l'association avait le plus d'influence, parce que c'était en Piémont que la haine de l'Autriche avait poussé des racines plus profondes. Les grades des affidés étaient au nombre de trois. Les membres s'enga-

Digitized by Google

geaient par serment à rapporter aux supérieurs tout ce qui les intéressait. Il formaient une véritable police secrète, dont celle de l'État recevait ses instructions. Les membres nécessiteux touchaient des appointements qui augmentaient ou diminuaient selon leurs dépositions. La solde moyenne était de 400 francs. A vrai dire, les principaux de cette association n'étaient autres que des prêtres ambitieux, incapables d'agir avec efficacité, et d'apporter dans l'accomplissement de leurs projets, toute la sûreté, toute la fermeté désirables. Le but qu'ils se proposaient ressort clairement des naïfs aveux d'un de leurs chefs, le comte de la Motte-Saint-Martin, inspecteur de l'Université et de l'instruction publique dans la province de Verceil. La rétribution qu'on exigeait des élèves, la faiblesse de l'instruction qu'on leur donnait, étaient telles, qu'un des professeurs crut de son devoir d'appeler l'attention du comte sur ce sujet. Il le prévint que si l'on n'y apportait remède, les universités et les écoles seraient bientôt désertes.

— Bientôt! s'écria le comte, dont le visage se dilatait, bientôt! tant mieux, c'est ce que nous voulons. Ce sont ces tristes lumières, ce sont les universités qui ont occasionné la Révolution. Le roi n'a pas besoin de savants, il n'en veut pas.

Toutefois, la Société des Sanfédistes se répandit dans toute l'Allemagne. Un prince souverain de ce dernier pays en fut membre jusqu'à sa mort, et le prince de Hohenlohe-Schilling fut longtemps en rapport avec elle. Le prince Jules de Polignac était, dit-on, le chef de la Société en France.

Du reste, il y avait à cette époque une quantité innombrable de Sociétés secrètes, et nous n'en finirions pas si nous voulions raconter les faits et gestes de chacune d'elles. De tous côtés, elles étaient poursuivies avec acharnement, et elles furent toutes étouffées une à une. C'est ainsi que disparurent de la scène politique les Sociétés secrètes qui s'appelaient: *les Orphelins de la Veuve*, *les Chevaliers de Mars et du Soleil*, ou encore celles *della Spilla nera* et du *Lion dormant*. Il en est une, cependant, parmi les Sociétés éphémères, qui fut un instant sur le point de conquérir une certaine importance. Nous voulons parler de la *Régénération européenne*. La France avait promis son appui à cette Société, à condition, toutefois, que les initiés prendraient de nouveaux noms, et qu'ils les feraient connaître aux préfets des départements dans lesquels ils séjourneraient. Le commissaire de police de Lyon était chargé de faire confectionner les marques distinctives de l'Ordre. La Société avait une hiérarchie de quatre degrés : l'INITIÉ, le CHEVALIER, le PRÉVOT, le GRAND PRÉVOT. Malheureusement, le ministère, qui avait promis de les soutenir, n'était pas inamovible ; quand il tomba, les persécutions commencèrent, et les Italiens, victimes de leur enthousiasme confiant, se virent en butte à des dangers de toutes sortes.

Mais nous n'avons pas à entrer dans le récit de ces luttes. Nous avons hâte d'arriver aux *Carbonari* de France, et il importe de dire en quelques mots ce que devinrent ceux d'Italie après la restauration de Naples.

Immédiatement après l'entrée à Naples des Autrichiens, l'ALTA VENDITA, c'est-à-dire la vente suprême, ou le directoire de la Société des Carbonari, se sépara. Cette dissolution ne doit pas être attribuée à la crainte que pouvaient avoir les membres de l'association d'être découverts, mais bien au désir de mettre des bornes à l'influence des succursales, et à la nécessité de faire des modifications que la masse des affiliés des trois premiers grades rendait indispensables. Pendant l'été de 1821, les onze chefs de l'association s'assemblèrent à Capoue. Là, ils résolurent, le 10 juin, d'envoyer à l'étranger deux initiés, chargés de s'entendre avec les chefs du GRAND-FIRMAMENT, et de voir s'il ne convenait pas de déplacer le siége du directoire des Carbonari. La plupart penchaient à croire qu'il était utile de le transporter à Paris. Le voile le plus épais couvrait les menées du Grand-Firmament.

Le trait distinctif de cette association était une tendance continue à se rendre maître des autres Sociétés, même de celles dont le but direct était tout à fait contraire au sien. Tout était donc

Digitized by Google

préparé pour recevoir les débris de l'*Alta Vendita*. Les deux députés chargés de cette négociation, étaient le duc Sicilien de Garatula, et le Napolitain Carlo Chiricone Klerckou, fils du duc de Fra-Marino, préfet du palais du roi. Ce dernier avait dans ses attributions l'Allemagne, la Suisse et la France; de plus, il avait en sa possession les papiers les plus importants de l'*Alta Vendita ;* il était accompagné de Barraba et de Mouschi, chefs des Carbonari du sud de l'Italie pendant le règne de Murat.

Comme dans les Sociétés antiques, les Carbonari, pour se mettre à l'abri des trahisons, avaient adopté deux modes de réception : le premier était la réception publique, où le néophyte était admis en présence de tous les membres assemblés, après avoir prêté serment sur la croix et offert le *métal;* le second était la réception par communication. Il peut se présenter des cas où il est important qu'une partie des membres ne connaisse pas l'initiation de tel ou tel individu. Il en est d'autres où il est nécessaire que la réception se fasse à une époque, dans un endroit où les membres présents sont peu nombreux. Dans ces divers cas, le chef de l'association délègue quelqu'un qu'il autorise à recevoir tels ou tels : on communique à ceux-ci le but et les statuts de l'ordre, et on leur délivre une quittance; ils montrent cette pièce à la première loge venue, prêtent serment, et reçoivent un diplôme. Ils jouissent néanmoins de tous les droits des membres reçus dans les formes ordinaires (1).

Ce qui avait manqué aux Carbonari d'Italie, le lecteur l'a déjà remarqué sans doute, c'était un chef puissant, énergique, un chef qui eût compris quelle force il avait entre les mains, et quelles grandes choses on pouvait faire avec cette force. Le carbonarisme, dans la direction qu'il avait suivie, n'avait su rien faire. Quoique entré dans les rangs du peuple, il n'avait pas foi dans le peuple, au sein duquel il cherchait des partisans, non pas tant pour les mener franchement au combat que pour les passer en revue, et attirer par ce moyen les hommes les plus éminents de la société qu'il désirait gagner. Il fut aussi embarrassé de comprendre l'ardeur des jeunes gens qui, l'âme pure et pleine d'enthousiasme, venaient par milliers grossir ses rangs, rêvant à leur patrie, à une république, à une guerre à mort contre les Autrichiens, à leur réhabilitation vis-à-vis d'eux-mêmes et des nations étrangères : il les mit sous la tutelle de vieillards sans foi, imprégnés des idées de l'Empire, et qui en avaient la froideur et la frivole étiquette. Plus tard, lorsque l'impossibilité de rester plus longtemps secret, l'eut forcé à agir, et qu'il sentit toute la nécessité de l'unité pour l'action, ne pouvant pas trouver cette unité dans un grand principe, il s'efforça de la mettre dans un homme. C'était se déclarer pour la monarchie, c'était perdre la cause de l'Italie.

» Les chefs des Carbonari d'Italie étaient, pour la plupart, des hommes de réaction, de destruction, à vues très-courtes, et qui n'avaient ni conception politique, ni sentiment d'unité sociale, ni foi aucune. Ils prêchaient la liberté politique, et, en même temps, comme si l'homme n'était pas un tout simple, comme si l'éducation se pouvait diviser, ils prêchaient la servitude littéraire. Ils s'appelèrent chrétiens; puis, confondant d'une manière étrange la superstition et la foi, le Pape et la religion, ils flétrirent l'enthousiasme virginal de la jeunesse par leur scepticisme philosophique et par leurs négations empruntées à la critique du dix-huitième siècle. Ce furent, en un mot, des sectaires plus ou moins éclairés, mais non pas les hommes d'une religion éclairée... L'association poussa dans le sol italien des racines profondes, mais elle s'épuisa à la poursuite d'un objet chimérique. C'était un corps immense et puissant à qui il manqua une tête; il y avait en lui absence, non pas de bonnes intentions, mais d'idées, non pas du sentiment, mais de la science de la nationalité. Égaré par l'observation superficielle de quelques pays étrangers, il chercha à créer une patrie commune, en levant un étendard qui n'était pas celui de la patrie. Séduit par quelque étrange vision qui révélait toute l'inexpérience d'un premier essai, et l'absence complète de cette foi qui seule peut inspirer de grandes actions, il crut pouvoir

(1) *Des Sociétés secrètes en France et en Italie*, Jean Witt.

Digitized by Google

accomplir ce qui sera le plus grand événement des temps modernes, sans guerre, sans chocs violents, sans efforts populaires, en changeant seulement quelques mots dans les institutions du pays. Mais laissant de côté ces fautes, dont les chefs sont seuls coupables, quel courage, quels nombreux exemples de dévouement inconnus, mais féconds en résultats, ont couvert la jeunesse qui composait les rangs inférieurs de cette association! Quelle glorieuse constance dans la mission d'éducation! Combien fut héroïque le martyre qui en devint si souvent le prix! Une mission qui s'étendait du palais à la chaumière, qui mit, en quelque sorte, en jeu, ce sentiment d'égalité inné dans les cœurs italiens; et qui fit avancer la fusion nationale à pas de géant! un martyre qui effaça sous un sceau religieux tout ce qui pouvait ressembler à de la pure réaction dans les croyances de quelques chefs, et qui a relié, dans l'Italie à venir, par un seul et même baptême, les représentants de toutes les facultés et de toutes les classes, le prêtre, l'homme de lettres, le patricien, le soldat et l'homme du peuple!

» Si le carbonarisme ne fut pas une révolution, il en a préparé une; s'il n'a pas défini la liberté, il en a popularisé le sentiment; s'il n'a pas fondé un symbole social, il a nettoyé le terrain de toutes les superstitions et de tous les préjugés qui s'opposaient à son établissement. »

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur les persécutions qui signalèrent cette époque de réaction; cependant, nous ne pouvons passer sous silence la manière particulièrement brutale et cruelle dont furent traités les principaux membres de l'association dans certaines parties de l'Italie.

Ces sanglantes exécutions sont encore l'histoire des associations secrètes.

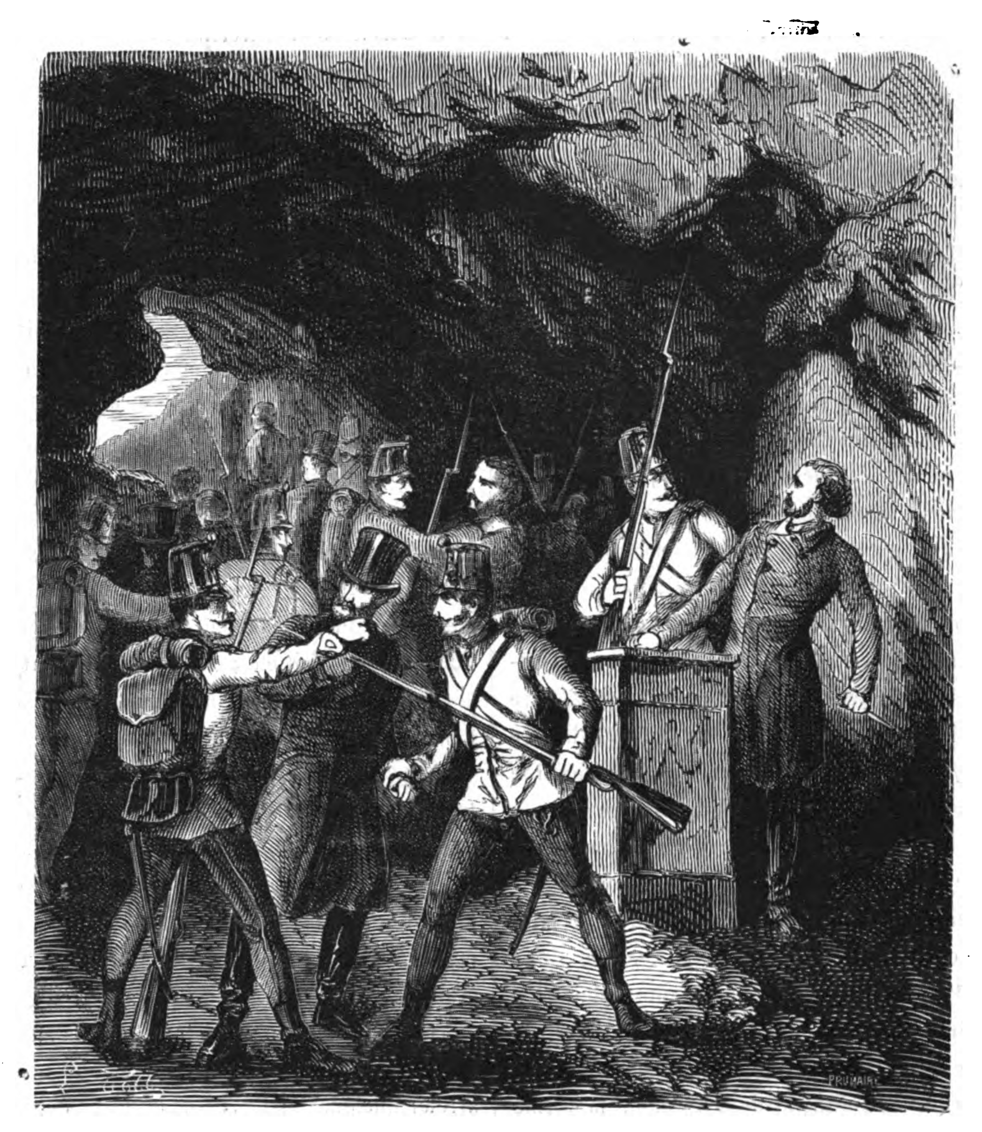
Ce n'est pas à Naples et en Piémont seulement que les proscriptions des Carbonari furent nombreuses, elles se répandirent par toute l'Italie.

Deux prêtres furent condamnés dans le duché de Modène, l'un à la détention perpétuelle, l'autre, Joseph Andreoli, professeur d'éloquence et un modèle de vertu, fut condamné à mort. Lorsqu'il entendit la lecture de son arrêt, il demanda s'il était le seul qui dût mourir. Sur la réponse affirmative qu'on lui fit, il rendit grâce à Dieu à haute voix, les mains jointes. On lui arracha, par un stratagème, l'aveu nécessaire pour sa condamnation à la peine de mort. Voici comment on s'y prit : le directeur de la police, Giulio Besini, lui annonça son acquittement, et précisément au moment de le délivrer, il engagea cet homme candide et droit à lui avouer qu'il était Carbonaro, en invoquant leur ancienne liaison, et en lui représentant que cette confession serait une marque de reconnaissance envers le duc. A peine Andreoli eut-il prononcé ce mot fatal, qu'il fut reconduit en prison et condamné.

Ce n'est pas le seul exemple d'une semblable atrocité; on arracha le même aveu à des prisonniers dont les facultés intellectuelles étaient attaquées par le mélange d'une infusion d'atropa belladona dans leur boisson; et il y a aujourd'hui, en France, des exilés chez qui on peut encore apercevoir les effets de ce poison. Le chiffre des condamnations, dans le duché de Modène seulement, s'éleva de cent trente à cent quarante. En Lombardie, treize individus furent condamnés à mort le 18 mai 1821, comme coupables de haute trahison, uniquement parce qu'ils avaient pris rang parmi les Carbonari. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés à un bal donné, pendant le carnaval de 1819 à 1820, par le comte Pozzia, vice-délégué de l'empereur à Rovigo, c'est-à-dire *cinq ou six mois avant le 25 août 1820, jour de la promulgation interdisant le carbonarisme!* Plus de cent personnes furent condamnées dans le Piémont, et un nombre bien plus considérable encore à Naples.

Mais le carbonarisme, proscrit d'Italie, venait de se réfugier en France. C'est là qu'il est surtout intéressant d'observer sa marche, et de suivre ses développements et ses actes. Quels enseignements de toutes sortes dans cette histoire qui date d'hier!...

Digitized by Google



Arrestation des Carbonari dans les souterrains.

LES CARBONARI EN FRANCE

La France en 1820. — Commencements des Carbonari. — Protestation du duc d'Orléans insérée dans les journaux de Londres. — La loge des Amis de la Vérité. — Les émeutes. — Mort du jeune Lallemand. — Mort de Napoléon à Sainte-Hélène.

On se rappelle peut-être encore les premières années de la Restauration, et l'agitation qui soulevait les masses au souvenir plein de grandeur de l'Empire.

On était alors au commencement de l'année 1820.

La Chambre, assemblée depuis peu, avait déjà trouvé l'occasion de manifester ses sentiments hostiles pour la royauté. La session s'annonçait comme devant être très-orageuse, et le ministère ne savait trop ce qu'il devait tenter pour faire face

Digitized by Google

à la situation. D'ailleurs, ce n'était pas seulement la Chambre que l'on craignait, c'était aussi la bourgeoisie, c'était aussi le peuple, cet épouvantail de toutes les royautés. Les courtisans qui entouraient le roi, et se pressaient à l'envi sur les marches du trône, s'aveuglaient facilement sur les difficultés qui chaque jour augmentaient, et s'endormaient dans la confiance d'un avenir tranquille. Les plus clairvoyants redoutaient peut-être cette secrète ardeur dont les masses étaient tourmentées; mais ils se seraient bien gardés de faire part de leurs appréhensions, dans la pensée qu'on aurait pu les accuser ou de lâcheté, ou de complicité avec les ennemis de la royauté.

Quelque temps avant cette époque, quatre commis de l'administration de l'octroi, MM. Bazard, Flotard, Buchez et Joubert avaient jeté les bases d'une association secrète qui, grâce aux circonstances et à l'état des esprits, ne tarda pas à faire de rapides progrès. Cette association prit le titre de *Loge des Amis de la Vérité*. Tout ce qu'il y avait à Paris de jeunes gens enthousiastes dans les écoles de droit, de médecine ou de pharmacie, tout ce que le commerce comptait de commis intelligents ou actifs demanda avidement à faire partie de la Société, et bientôt la *Loge des Amis de la Vérité* eut recruté un nombre redoutable d'adhérents. A vrai dire, cette Société n'offrait rien de bien neuf dans son organisation; c'était toujours le même mode de réception, la même discrétion de commande, la même activité de propagande. Quant au but, il n'était pas sûr que les chefs de l'association eux-mêmes s'entendissent parfaitement à ce sujet. On y conspirait pour conspirer, et probablement sans avoir d'autre but, même avoué. Les meneurs n'en demandaient peut-être pas davantage; l'association avait étendu au loin de profondes ramifications : c'était un foyer admirablement entretenu, où la jeunesse de l'époque trouvait incessamment à propager cette ardeur qu'elle aimait à porter dans les affaires publiques; au besoin, l'association des *Amis de la Vérité* eût été un excellent centre pour une insurrection. Que pouvait-on demander de plus?

L'effervescence qui régnait dans le peuple était donc adroitement entretenue, et les meneurs inconnus, qui seuls disposaient à leur gré des forces secrètes de l'association, avaient ainsi une menace toujours prête à opposer aux envahissements du pouvoir.

L'histoire des révolutions est presque partout la même; à part quelques détails de forme qui changent selon les temps et les lieux, je ne sache pas qu'une révolution se soit jamais produite sans présenter le même phénomène, l'audace de quelques ambitieux, la trop grande confiance de quelques hommes sincères. Au surplus, il n'y avait pas encore longtemps qu'un événement déplorable était venu jeter la désolation parmi les hommes dévoués à la cour, et ranimer peut-être les espérances secrètes de ceux qui avaient plus ou moins compté sur un changement de gouvernement. Le duc de Berri avait été assassiné au moment où il sortait du théâtre. La mort déjoue bien des calculs, et se raille cruellement quelquefois des raisonnements humains. Cet événement remettait tout en question, et Dieu seul pouvait dire quel avenir cette catastrophe faisait à la branche aînée des Bourbons. A la mort du duc de Berri, on vit aussitôt toutes les classes de la société se mettre en mouvement, et nul ne put cacher, ceux-ci leurs craintes, ceux-là leurs espérances.

Pour bien faire comprendre ce que la situation avait de particulièrement grave, il est bon de nous arrêter quelques instants sur certains détails de cette époque de l'histoire de la Restauration. Nous voulons parler surtout d'un article inséré quelques années plus tard dans le *Courrier français*, et tendant à établir l'illégitimité du duc de Bordeaux. Il s'agit d'un document intitulé : *Protestation du duc d'Orléans*, et rendu public, à Londres, en novembre 1820. Voici ce document :

« Son Altesse Royale déclare par les présentes qu'il proteste formellement contre le procès-verbal daté du 24 septembre dernier, lequel acte prétend établir que l'enfant nommé Charles-Ferdinand-Dieudonné est fils légitime de S. A. R. Madame, duchesse de Berri.

» Le duc d'Orléans produira en temps et lieu les témoins qui peuvent faire connaître l'origine

de l'enfant et de sa mère; il produira toutes les pièces nécessaires pour rendre manifeste que la duchesse de Berri n'a jamais été enceinte depuis la mort infortunée de son époux, et il signalera les auteurs de la machination dont cette très-faible princesse a été l'instrument.

» En attendant qu'il arrive un moment favorable pour dévoiler toute cette intrigue, le duc d'Orléans ne peut s'empêcher d'appeler l'attention sur la scène fantastique qui, d'après le susdit procès-verbal, a été jouée au pavillon Marsan.»

Le *Journal de Paris*, que tout le monde sait être un journal confidentiel, annonça, le 20 août précédent, le prochain accouchement dans les termes suivants :

« Des personnes qui ont l'honneur d'approcher
» la princesse, nous assurent que l'accouchement
» de Son Altesse Royale n'aura lieu que du 20
» au 28 septembre. »

« Lorsque le 28 septembre arriva, que se passa-t-il dans les appartements de la duchesse?

» Dans la nuit du 28 au 29, à deux heures du matin, toute la maison était couchée et les lumières éteintes; à deux heures et demie, la princesse appela; mais la dame Vathaire, sa première femme de chambre, était endormie; la dame Lemoine sa garde, était absente, et le sieur Deneux, l'accoucheur, était déshabillé.

» Alors la scène changea : la dame Bourgeois alluma une chandelle, et toutes les personnes qui arrivèrent dans la chambre de la duchesse virent un enfant qui n'était pas encore détaché du sein de la mère.

» Mais comment cet enfant était-il placé?

» Le médecin Baron déclare qu'il vit l'enfant placé sur sa mère, et non encore détaché d'elle.

» Le chirurgien Bourgon déclare que l'enfant était placé sur sa mère, et encore attaché par le cordon ombilical.

» Ces deux praticiens savent combien il est important de ne pas expliquer plus particulièrement comment l'enfant était placé sur sa mère.

» Madame la duchesse de Reggio fait la déclaration suivante :

» Je fus informée sur-le-champ que Son Al-
» tesse Royale ressentait les douleurs de l'enfan-
» tement; j'accourus auprès d'elle à l'instant
» même, et, en entrant dans la Chambre, je vis
» l'enfant sur le lit, et non encore détaché de sa
» mère. »

» Ainsi, l'enfant était sur le lit, la duchesse sur le lit, et le cordon ombilical introduit sous la couverture.

» Remarquez ce qu'observa le sieur Deneux, accoucheur, qui, à deux heures et demie, fut averti que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui accourut sur-le-champ auprès d'elle, sans prendre le temps de s'habiller entièrement, qui la trouva dans son lit et entendit l'enfant crier!

» Remarquez ce que dit madame de Goulard, qui, à deux heures et demie, fut informée que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui vint sur-le-champ, et entendit l'enfant crier!

» Remarquez ce que vit le sieur Franque, garde-du-corps de Monsieur, qui était en faction à la porte de Son Altesse Royale, et qui fut la première personne informée de l'événement par une dame qui le pria d'entrer!

» Remarquez ce que vit M. Lainé, garde national, qui était en faction à la porte du pavillon Marsan, qui fut invité par une dame à monter, monta, fut introduit dans la chambre de la princesse, où il n'y avait que le sieur Deneux et une autre personne, et qui, au moment où il entra, observa que la pendule marquait deux heures trente-cinq minutes!

» Remarquez ce que vit le médecin Baron, qui arriva à deux heures trente-cinq minutes, et le chirurgien Bourgon, qui arriva quelques instants après!

» Remarquez ce que vit le maréchal Suchet, qui était logé, par ordre du roi, au pavillon de Flore, et qui, au premier avis que Son Altesse Royale ressentait les douleurs de l'enfantement, se rendit en toute hâte à son appartement, mais n'arriva qu'à deux heures quarante-cinq minutes, et qui fut appelé pour assister à la section du cor-

Digitized by Google

don ombilical quelques minutes après !

» Remarquez ce qui doit avoir été vu par le maréchal de Coigny, qui était logé aux Tuileries par ordre du roi, qui fut appelé lorsque Son Altesse Royale était délivrée, qui se rendit en hâte à son appartement, mais qui n'arriva qu'un moment après que la section du cordon avait eu lieu !

» Remarquez enfin ce qui fut vu par toutes les personnes qui furent introduites après deux heures et demie, jusqu'au moment de la section du cordon ombilical, qui eut lieu quelques minutes après deux heures trois quarts ! Mais où étaient donc les parents de la princesse pendant cette scène, qui dura au moins vingt minutes? Pourquoi, durant un si long espace de temps, affectèrent-ils de l'abandonner aux mains de personnes étrangères, de sentinelles et de militaires de tous les rangs? Cet abandon affecté n'est-il pas précisément la preuve la plus complète d'une faute grossière et manifeste? N'est-il pas évident qu'après avoir arrangé la pièce, ils se retirèrent à deux heures et demie, et que, placés dans un appartement voisin, ils attendirent le moment d'entrer en scène et de jouer les rôles qu'ils s'étaient assignés?

» Et, en effet, vit-on jamais, lorsqu'une femme, de quelque classe que ce soit, était sur le point d'accoucher, que pendant la nuit les lumières fussent éteintes, que les femmes placées auprès d'elles fussent endormies, que celle qui était plus spécialement chargée de la soigner s'éloignât, que son accoucheur fût déshabillé, et que sa famille, habitant sous le même toit, demeurât plus de vingt minutes sans donner signe de vie?

» S. A. R. le duc d'Orléans est convaincu que la nation française et tous les souverains de l'Europe sentiront toutes les conséquences dangereuses d'une fraude si audacieuse et si contraire aux principes de la monarchie héréditaire et légitime.

» Déjà la France et l'Europe ont été victimes de l'usurpation de Bonaparte. Certainement, une nouvelle usurpation de la part d'un prétendu Henri V ramènerait les mêmes malheurs sur la France et sur l'Europe.

» Fait à Paris, le 30 septembre 1820.

« *Courrier Français* du 2 août 1830. »

Ce document, qu'il soit authentique ou non, prouve toujours qu'à l'époque où il parut, une grande perturbation régnait dans les esprits, et que l'on poussait l'audace jusqu'à suspecter la légitimité du duc de Bordeaux. On pourrait objecter que cette protestation n'a été publiée par le *Courrier français* que le 2 août 1830, c'est-à-dire à un moment où la branche aînée des Bourbons avait cessé de régner, et où tous les regards, toutes les espérances s'adressaient à la branche cadette de la même famille ; qu'à cette époque, par conséquent, il importait peu à la majorité de la nation que le duc de Bordeaux fût légitime ou non, puisque ceux qui pouvaient encore penser à lui n'avaient plus ni la force ni la puissance nécessaires pour lui rendre le trône de ses pères. Mais si l'on ne conteste pas l'authenticité de la protestation, il faut bien convenir qu'elle parut au moment même de la naissance du fils de la duchesse de Berri, et nous ajouterons, d'après l'*Histoire de dix ans*, qu'elle fut publiée dans les journaux anglais contemporains.

Tout, à cette époque, marchait donc à grands pas vers une révolution ; l'esprit de la jeune génération et les résistances despotiques du gouvernement y poussaient fatalement la nation. La *Loge des Amis de la vérité* poursuivait activement son œuvre ; elle semait dans toutes les classes des citoyens cette défiance sourde du pouvoir, qui est l'indice d'une révolte imminente ; il régnait de toutes parts une singulière ardeur, et les hommes entre les mains desquels reposait le pouvoir étaient seuls à ne pas s'apercevoir du mouvement qui s'opérait.

Ainsi que nous l'avons dit, la Chambre venait de s'assembler, et la discussion avait pris, dès le début, une tournure aigre qui devait dégénérer bientôt en violence. Toutefois, les Députés étaient loin de songer à autre chose qu'à une lutte légale, et ils n'avaient pas la moindre envie de voir la




révolution sortir de l'enceinte du palais Bourbon pour se répandre dans la rue. Le peuple, lui, n'attendait que ce moment; mais il devait l'attendre encore longtemps. On voulut s'essayer dans une lutte préliminaire, ne fût-ce que pour se compter; chacun se tenait sur ses gardes, comme à la veille d'un événement solennel. Mais l'heure n'avait point encore sonné: la branche aînée des Bourbons avait encore à commettre une longue série de fautes avant d'arriver à son jour suprême!...

Sous la Restauration, la vie politique avait acquis un immense développement. La bourgeoisie suivait avec un intérêt puissant les opérations des Députés, et la voix des hommes assez courageux pour parler quelquefois, dans l'enceinte légale, d'indépendance et de liberté, était écoutée, recueillie, applaudie avec une avidité sans seconde. Ce n'était pas l'agitation politique des premiers moments de la Convention, c'était un frémissement plus calme, un enthousiasme plus réfléchi, une ardeur plus calculée. Il est évident que certaines personnes intéressées ne laissaient pas prendre à l'effervescence populaire un développement que l'on n'eût bientôt plus été maître de diriger. Heureusement, et malheureusement aussi, le peuple rompt souvent la digue que des hommes pusillanimes lui opposent, et alors toutes les précautions deviennent en un jour inutiles, et les événements reprennent leur cours souverain, sans qu'aucune puissance humaine les puisse arrêter sur la pente terrible qui les entraîne.

A peine la discussion était-elle commencée à la Chambre des Députés, que l'on vit de suite combien les esprits étaient aigris, impatients et avides. M. de Chauvelin s'était fait transporter au palais Bourbon dans un appareil propre à frapper les imaginations. Il fut applaudi par les uns, injurié par les autres. La *Loge des Amis de la vérité*, qui n'attendait qu'une occasion favorable pour jeter sur la rue les hommes redoutables qu'elle renfermait dans son sein, crut le moment venu de donner le signal. Les membres de l'association quittent aussitôt leur retraite et se répandent dans Paris; les étudiants s'émeuvent, et des groupes nombreux et menaçants accourent autour du palais Bourbon aux cris mille fois répétés de *Vive la Charte!* De leur côté, les militaires appartenant au parti féodal quittent leur uniforme, se déguisent en bourgeois, et croyant les institutions menacées, volent sur le lieu des troubles, armés de cannes. Les deux partis une fois en présence, qui eût pu les arrêter? Depuis longtemps on brûlait d'en venir aux mains, c'était une occasion de se mesurer; on ne pouvait la laisser échapper. Le désordre prenait des proportions menaçantes; on ne fit rien pour l'arrêter à temps : étudiants et militaires engagèrent une rixe terrible; bon nombre de combattants furent blessés; un jeune homme même fut tué sur le lieu du combat. L'impression de cette mort, dont la nouvelle se répandit rapidement dans Paris, fut immense. Les jeunes gens, que le résultat d'un premier engagement n'avait pas satisfaits, se donnèrent rendez-vous sur la tombe de la victime, et l'on ne fit une trêve que pour mieux reprendre bientôt les hostilités.

Le lendemain, un concours considérable de peuple suivait le convoi du jeune Lallemand. Le gouvernement, suffisamment averti par les troubles de la veille, donna ordre à toute la garnison de se tenir prête à marcher. De son côté, la *Loge des Amis de la vérité* avait convoqué tous ses membres, et peut-être un engagement sérieux allait avoir lieu.

Cependant, la foule suivit, grave et silencieuse, le cortége qui entourait le cercueil de Lallemand. De temps en temps un cri partait sans réveiller un écho... C'était un silence menaçant, une sourde rumeur indécise encore, qui cherchait une raison de s'élever et de gronder plus haut et plus fort! La police était sur pied, on avait déployé un appareil de forces inusité; chacun semblait attendre un signal qui ne venait pas.

Tout à coup, en arrivant au faubourg Saint-Antoine, un flot d'ouvriers déboucha des rues avoisinantes, et vint mêler ses flots pleins de grondements à la foule. Il en résulta pour un moment une confusion terrible; des cris mille fois répétés de *Vive la Charte!* de *Vive l'Empe-*

Digitized by Google

reur! se firent entendre, et la rixe recommença, mais cette fois plus significative, plus redoutable que la veille, une véritable révolte, quelque chose comme le prologue d'une révolution.

Que serait-il arrivé de cette confusion, de cette lutte? Nul ne pourrait le dire. La cavalerie se mit à exécuter quelques savantes manœuvres, et, comme la pluie tombait à torrents, les combattants furent bientôt dispersés.

Pendant que ces faits s'accomplissaient dans le faubourg Saint-Antoine, une scène d'un tout autre genre, mais qui se relie essentiellement à celle qui précède, se passait à la Chambre des Députés. Le père de l'infortuné Lallemand avait écrit une lettre pour venger la mémoire de son fils, que quelques feuilles de la Cour avaient lâchement outragée. M. Laffitte lut cette lettre d'une voix profonde, tandis que, levant les mains au ciel, les Députés de son parti criaient : Quelle horreur! Manuel parut à son tour, et, appuyé contre le marbre de la tribune, malade, le visage couvert de pâleur, il prononça ce mot terrible : *Assassins!*

Pendant plusieurs séances, ce ne furent que récits funèbres faits par les Députés de la bourgeoisie ; M. Demarçay avait vu des dragons charger une foule inoffensive dans la rue de Rivoli, et deux d'entre eux pousser leurs chevaux jusque dans le passage Delorme. Des peintures non moins émouvantes furent faites par M. Casimir Périer. Les Députés de la gauche désavouèrent ceux qui avaient crié *Vive l'Empereur!* et ceux-là seuls qui avaient crié *Vive la Charte!* furent reconnus par ces mêmes Députés pour de bons citoyens.

Quoiqu'il en soit, ajoute l'auteur auquel nous empruntons ces derniers détails (1) comme tous les troubles qui n'aboutissent pas à une révolution tournent au profit du pouvoir qui les réprime, la bourgeoisie fut vaincue dans le Parlement, faute d'avoir vaincu les ennemis dans la rue. Quelques-uns de ces meneurs prirent l'épouvante, quelques consciences se laissèrent acheter, et, après d'orageux débats, la loi du 5 février fit place à un système électoral qui donnait au parti féodal une représentation à part. Grande fut la joie des vainqueurs. Pour ce qui est de la monarchie, elle se trompait, si elle se crut sauvée; elle était perdue.

A partir de ce moment, la *Loge des Amis de la vérité* disparut à peu près de la scène politique. Toutefois, elle avait laissé des traditions qui ne furent pas perdues; puis elle avait donné de ses forces une idée assez imposante pour qu'on pût être tenté de la suivre dans la même voie. Au surplus, les esprits étaient préparés : rien n'était désormais plus facile que de leur faire accepter un centre commun, et de les pousser en avant. Nous verrons dans un instant une nouvelle Société accepter l'héritage laissé par la *Loge des Amis de la vérité*, et acquérir en peu de temps une influence au moins égale à celle des Sociétés secrètes du moyen âge.

La *loge des Amis de la vérité* n'avait été, pour ainsi dire, qu'une sorte de postiche des loges de la franc-maçonnerie ; son nom de *loge* avait même peut-être puissamment contribué à lui attirer bon nombre de membres. La nouvelle Société dont nous avons à écrire l'histoire se fonda sur des bases, sinon diamétralement contraires, du moins essentiellement différentes.

Un grave événement se préparait d'ailleurs, et allait imprimer à la politique un nouvel élan.

La mort du duc de Berri avait paru un instant compromettre l'avenir de la branche aînée, et, par le fait, elle l'avait réellement compromis. Les royalistes ne se dissimulaient pas toutes les difficultés que cette catastrophe ferait naître dans des temps très-rapprochés. Louis XVIII était déjà fort vieux, Charles X ne l'était guère moins, le duc d'Angoulême n'avait jamais eu de sympathies très-vives dans la nation. C'était donc une perspective pour le parti féodal, pour le parti réactionnaire, une préoccupation grave que celle de la succession au trône, surtout dans les circonstances chaque jour plus difficiles que l'opposition faisait au gouvernement. On ne pouvait se dissimuler, en effet, quelque aveugle qu'on fût, que le parti libéral gagnait du terrain, et qu'il recrutait à tout moment de nouvelles forces.

Nous avons vu que la naissance du duc de

(1) *Histoire de dix ans*, par Louis Blanc.

Digitized by Google

Bordeaux était déjà l'objet de protestations dans lesquelles on pouvait reconnaître cet esprit obstinément hostile de la bourgeoisie; et, bien que la naissance de cet enfant eût un instant ranimé les espérances de la faction royaliste, il demeurait évident pour tous que l'avenir s'annonçait chargé de tempêtes révolutionnaires. Cependant, le parti libéral n'avait pas été jusqu'alors exempt de divisions. L'ancienne armée, c'est-à-dire cette foule sourdement agitée qui se composait d'officiers de l'Empire, démissionnaires, en activité, en demi-solde ou en retraite; cette foule, disons-nous, espérait encore, bien que vaguement, dans le retour de l'Empereur. Tout espoir n'était pas perdu, et ils ne cessaient de faire des vœux ardents pour la réapparition de l'idole adorée des jours glorieux de l'Empire. Ce retour vers le passé les empêchait d'unir franchement leurs efforts à ceux de la bourgeoisie, qui rêvait l'avènement d'un tout autre ordre de choses, et il résultait de là une secrète division qui paralysait mystérieusement les plus vigoureuses tentatives de l'opposition.

C'est alors que Napoléon mourut à Sainte-Hélène.

Lorsque cette nouvelle parvint à Paris, la Cour crut devoir se réjouir de cet événement, et elle s'imagina, sans doute, que bien des difficultés allaient s'aplanir, et que, du moment où cette redoutable candidature dont elle avait toujours eu peur n'était plus possible, nul n'oserait disputer le trône à la famille des Bourbons. — Ce fut une grave erreur. — D'après ce qui précède, en effet, on comprendra facilement dans quelle position allaient se trouver les partis. Les libéraux cessèrent dès ce moment d'être divisés; les partisans de l'Empereur écoutèrent plus facilement les propositions de la faction dite la bourgeoisie; et, comme toutes les fractions du parti libéral s'entendaient parfaitement à considérer les royalistes comme leurs ennemis communs, ces derniers ne tardèrent pas à s'apercevoir que les dangers n'avaient fait qu'augmenter. Malheureusement, pour le pouvoir s'entend, cette déception ne fut pas acceptée avec toute la philosophie convenable; une faute entraîne presque toujours une autre faute, et les gouvernements, lancés sur la pente rapide du despotisme, ne s'arrêtent que lorsque l'abîme des révolutions s'ouvre sous leurs pas.

LES CARBONARI A L'ŒUVRE

Les fondations du Carbonarisme. — Quelques détails sur le Carbonarisme en France. — Ventes civiles et ventes militaires. — Les Carbonari à Béfort, à Thouars. — Le général Berton. — Procès politiques. — Trahison employée pour s'emparer de Berton. — Supplice des conjurés. — Mort de Berton. — Trahison employée à l'égard de Caron. — Sa mort.

Ce n'était pas en vain que les conspirations se succédaient avec une rapidité inouïe à Paris et dans toute la France. Ces complots, bien que comprimés à temps, laissaient derrière eux une sorte d'agitation incessante qui remuait profondément les entrailles du peuple. A plusieurs reprises, pendant ces échauffourées malheureuses, on avait exhumé le drapeau de la République et de l'Empire, ce signe en quelque sorte sacré des victoires d'un grand peuple; et cette vue avait suffi pour ranimer et réchauffer bien des souvenirs. Dieu seul sait combien de regrets mal étouffés, combien de désirs mal con-

tenus dormaient au fond des cœurs; et puis le pouvoir semblait prendre à tâche de manifester des tendances chaque jour plus absolutistes. La Chambre des Députés retentissait de nobles et courageuses paroles, qui allaient réveiller au dehors des échos sympathiques ; la défiance s'étendait à toutes choses : on pressentait un orage, et cependant nul n'eût pu dire si cet orage devait éclater bientôt.

Quand les révolutions d'Italie se furent opérées, et que la plupart des hommes qui avaient pris part à ces tentatives d'indépendance eurent été jetés dans les prisons de l'Autriche, ceux des Français qui avaient pu se soustraire à la surveillance active du gouvernement autrichien se hâtèrent de regagner la France et de revenir à Paris.

Joubert et Dugied, qui, après l'affaire du 19 août, étaient allés offrir leur concours aux Sociétés secrètes de Naples, arrivèrent à Paris au moment même où la capitale frémissait encore des derniers actes du pouvoir. En 1820, on avait déplorablement réformé la loi des élections, on avait choisi de nouveaux ministres, encore tout chargés des honteux souvenirs de 1815; de tous côtés, le spectacle était véritablement affligeant pour les patriotes. D'une part, les nouvelles lois sur la presse avaient soulevé bien des clameurs ; d'autre part, on voyait le gouvernement, engagé dans une voie fâcheuse de réaction, s'entourer, pour faire son œuvre, des hommes les plus antipathiques au peuple... des *Jésuites* ! Où devait-il s'arrêter, une fois lancé dans cette voie ? Quelle sécurité pouvaient trouver les citoyens dans ces hommes qui semblaient n'avoir qu'une préoccupation, celle de faire oublier la magnifique histoire de la République et les glorieuses journées de l'Empire ? Le gouvernement avait déjà contre lui tout le peuple, qui l'avait vu revenir à la suite des armées ennemies : on ne lui pardonnait pas l'intervention fatale des baïonnettes étrangères. Le parti libéral, qui ne vivait, lui, que de son union, dont le passé faisait toute la force, ne cessait de harceler les hommes de la Restauration, et ne laissait pas dormir la haine populaire.

Il semble que la Restauration eût dû, dans de semblables circonstances, veiller davantage à l'avenir qui s'annonçait si menaçant; on lui eût su gré, peut-être, de transiger avec le passé, de faire quelques concessions à ces antipathies vigoureuses qui se dressaient sur son chemin, ou tout au moins de paraître s'amender. Mais loin de là, elle semblait, au contraire, prendre à tâche de blesser les susceptibilités nationales, d'entretenir les haines des partis, et de chercher à diviser pour mieux régner. C'est un rôle dangereux à jouer en tout temps, et à cette époque plus encore qu'à aucune autre. Il arriva tout naturellement ce qui ne pouvait manquer d'arriver : le nombre des mécontents s'accrut de jour en jour ; de jour en jour, l'attitude du parti libéral devint de plus en plus menaçante, et le sang ne tarda pas à couler. C'était facile à prévoir : nous n'osons croire que le gouvernement de cette époque l'ait prévu.

Quoi qu'il en soit, lorsque Joubert et Dugied revinrent à Paris, ils trouvèrent les amis qu'ils avaient laissés au départ, disposés à tout entreprendre pour ressaisir un peu de cette indépendance qu'ils avaient perdue, et prêts à sacrifier leur vie au besoin, pour conserver les derniers débris menacés de la liberté. Joubert et Dugied avaient été initiés, à Naples, aux mystérieuses opérations du carbonarisme ; ils apportèrent dans la capitale les principaux règlements de cette association, et les communiquèrent à leurs amis Bazard, Buchez, Flotard, Cariol aîné, Sigaud, Guinaud, Corcelles fils, Sautelet et Rouen aîné.

Malheureusement, l'association avait des allures mystiques, vagues, et pour ainsi dire insaisissables, qui ne pouvaient convenir au caractère de notre nation. Il fallait quelque chose de plus positif, des formes plus précises, un but plus déterminé ; jamais une semblable association n'eût été acceptée en France sans modification. Les amis de Dugied le comprirent fort bien tout d'abord, et ils chargèrent trois d'entre eux de revoir les statuts du carbonarisme italien, et de chercher a l'adapter, au moyen de quelques modifications, au génie français. Ce furent Bu-



Enterrement du jeune Lallemand.

chez, Bazard et Flotard qui se trouvèrent choisis ainsi pour jeter les bases d'une *Charbonnerie* française. Ils s'adjoignirent plus tard quatre de leurs amis, qui furent reconnus dès lors pour fondateurs officiels de la charbonnerie. Ces quatre amis, étaient Joubert, Dugied, Cariol aîné et Limpérani. — C'est dans un bouge de la rue des Copeaux que Buchez, Bazard et Flotard s'étaient donné rendez-vous, et qu'ils convinrent décidément des règlements à imposer à cette nouvelle association.

Dès que cette association fut connue par les hommes qui rêvaient secrètement un autre ordre de choses politique, chacun courut à l'envi pour s'y faire enrôler. Presque tous les membres de cette nouvelle Société secrète se présentèrent à l'admission avec une sorte d'enthousiasme. On avait besoin de conspirer. C'était au sein de ces Sociétés seulement que l'on pouvait épancher sans crainte toutes les douleurs dont on était abreuvé, toutes ces haines qui poussaient dans les cœurs des racines si profondes !

Du reste, les fondateurs avaient réussi à merveille dans leurs opérations. Jamais

Digitized by Google

code ne fut reçu avec un plaisir aussi vif.

« Voilà ce que nous cherchions depuis longtemps, disaient les nouveaux membres : vous ne nous dites là rien que nous n'ayons rêvé d'avance, rien que nous n'ayons appelé de tous nos vœux. »

En peu de temps, la Société compta un nombre considérable de membres sur tous les points de la France.

Du reste, l'association était évidemment républicaine ; toutes les allocutions adressées aux récipiendaires étaient empreintes des principes les plus avancés. C'était pour faire cesser la corruption qui dévorait la société, que la charbonnerie avait été fondée ; c'était pour réunir en une même famille tous les opprimés contre les tyrans ; c'était pour appeler les hommes à l'exercice de leurs droits, pour les doter des bienfaits de l'égalité, pour faire cesser le système ruineux des gouvernements, pour abolir les armées permanentes, et ne faire de chaque continent qu'un peuple de frères ; c'était pour faire de l'instruction une charge de l'État au profit de tous ses membres ; c'était, avant tout, pour appeler le peuple souverain à constituer son gouvernement comme il l'entendrait, que les hommes libres se concertaient alors et s'associaient entre eux (1).

En entrant dans l'association, chaque membre s'obligeait, par serment, à avoir toujours dans sa demeure un fusil et cinquante cartouches ; être prêt à se dévouer à quelque moment que ce fût et obéir aveuglément aux ordres de chefs inconnus. Ainsi que nous l'avons dit, l'association prit en peu de temps un accroissement considérable. Chaque chose s'y faisait, d'ailleurs, avec une régularité, une prudence, un secret tels, que la police ne se douta pas de son existence. Ce n'est que lorsque la charbonnerie s'introduisit dans les régiments, qu'elle parvint à obtenir quelques renseignements sur l'association. Mais quels moyens n'employa-t-elle pas pour obtenir ce résultat ? C'est ce que nous aurons soin de dire. Toujours est-il que, pendant que la police s'endormait, pendant que le gouvernement se laissait doucement bercer par les louanges exagérées et les flatteries optimistes des hommes du parti royaliste, l'association prenait des proportions redoutables, et gagnait chaque jour du terrain.

L'association était divisée assez habilement en *ventes* militaires et *ventes* civiles. Les premières se subdivisaient en *ventes, hautes ventes, ventes suprêmes, ventes centrales* et *ventes particulières.* Les secondes se subdivisaient, à leur tour, en *légions, cohortes, centuries* et *manipules.* Nous aurons occasion de revenir plus loin sur ces divisions et subdivisions, qui ont puissamment servi à donner une activité énorme et une influence, sans exemple peut-être, à l'association qui nous occupe. Disons tout de suite, cependant, qu'à la fin de 1821, la Société comptait déjà bon nombre de *ventes civiles* en province et à Paris, et qu'elle avait réussi à établir trois *ventes militaires,* l'une dans le 48e régiment, la seconde dans le 45e, la troisième, enfin, dans le sein même de l'École Polytechnique.

Il y a pour toutes les Sociétés secrètes un moment fatal et plein d'incertitudes ; c'est celui où, toutes choses étant réglées, il s'agit de se préparer au combat.

Conspirer dans l'ombre, cela est, jusqu'à un certain point, facile à tout le monde. Après tout, on ne risque pas encore sa vie, bien des sympathies ne se sont pas encore effrayées ; on n'a compté encore que le nombre de ses ennemis. Il y avait un an à peine que l'association de la charbonnerie française était instituée, lorsque l'on parla, pour la première fois, d'agir au grand jour, et de tenter en plein soleil, à visage découvert, le sort d'une révolution. A ce moment, la Société avait déjà d'illustres chefs, sur le dévouement desquels on pouvait, jusqu'à un certain point, compter. C'étaient, d'une part, MM. Lafayette, son fils, Dupont (de l'Eure), d'Argenson, Corcelles père, Kœchlin, Schonen et Mérilhou ; de l'autre, Manuel, Mauguin et Fabvier. Les premiers assistaient courageusement aux réunions officielles, les seconds ne se rendaient guère qu'aux comités particuliers. Il va sans dire que Lafayette était le dieu des conjurés. Toutefois, la présidence géné-

(1) *Paris révolutionnaire,* tome second.

Digitized by Google

rale et réellement effective avait été décernée à Bazard, qui n'avait pas encore trente ans.

Mais le moment était venu où il ne suffisait plus de se réunir, de déclamer contre les tyrans, de jurer fidélité sur des poignards, et de s'exalter les uns les autres sans résultat positif : le temps marchait avec rapidité, les fautes et les tendances du gouvernement devenaient chaque jour plus évidentes, les *ventes* de province se plaignaient de l'inaction à laquelle on les obligeait, la défiance était près de s'introduire dans les rangs des Carbonari, et il était urgent de préparer un mouvement pour satisfaire à ces nombreuses réclamations.

La Société était alors assez puissante pour tenter un mouvement; mais elle eût voulu s'attacher davantage encore les divers régiments qui composaient l'armée. Le comité directeur pensait bien qu'il était indispensable de se créer des sympathies, que c'était le seul moyen de succès pour une tentative faite en province; mais il lui semblait, et en cela il n'avait pas tort, que l'esprit de l'armée n'était point encore suffisamment préparé. Les *ventes* des régiments étaient complétement distinctes des *ventes* des villes. La vente ne se recrutait que dans le régiment même; et lorsque ce régiment venait à changer de garnison, au moyen d'une médaille dont on confiait une moitié au président de la vente militaire, et dont l'autre moitié était envoyée secrètement au président de vente de la ville vers laquelle le régiment s'acheminait, on arrivait à tromper toutes les recherches de la police. Jusqu'alors, les ventes des régiments n'avaient pas compté beaucoup de membres; c'était une organisation à surveiller; il fallait, à tout prix, trouver, avant de rien entreprendre, un moyen d'augmenter le nombre des affiliés aux ventes militaires.

A cet effet, on décida d'envoyer en province quelques membres actifs de la vente centrale, afin d'activer le mouvement des ventes militaires des départements. Cette mesure reçut immédiatement son exécution : Flotard partit pour l'Ouest, Dugied pour la Bourgogne, Rouen aîné pour la Bretagne, et Joubert pour l'Alsace. Puis, pour relier définitivement les diverses opérations de la province à celles de Paris, et pour que la charbonnerie marchât avec unité et ensemble, on créa à Paris un comité d'action.

Une fois la charbonnerie établie sur ces bases, ses affaires prirent une direction plus nette, elle fit des progrès encore plus rapides. L'incroyable incurie de la police laissait toute liberté aux agents de la Société. Ceux-ci, munis de lettres de recommandation de Lafayette, de d'Argenson, de Manuel, de Dupont (de l'Eure), de Corcelles, de Kœchlin et de Beauséjour, ne tardèrent pas à obtenir les résultats les plus favorables. La charbonnerie compte dès lors des *ventes* très-considérables dans l'est, dans l'ouest et dans le midi : à Rennes, à Nantes, à La Rochelle, à Poitiers, à Bordeaux, à Toulouse. Elle avait, en outre, des intelligences très-étendues dans presque toutes les ventes militaires, et notamment à Niort, Angers, Saumur, Thouars, Béfort, Nancy, Metz, Strasbourg, Mulhouse, Neufbrisach. Lyon était considéré comme une des ventes les plus redoutables et les mieux organisées. Les officiers d'artillerie étaient entrés avec empressement dans l'association, et tout portait à croire que les progrès des ventes militaires ne s'arrêteraient pas là. C'est alors que, pour la première fois, on parla d'une tentative sérieuse, d'un commencement d'exécution.

La vente centrale, qui seule était à même de préciser au juste les forces matérielles et les moyens d'action de l'association, pouvait seule aussi choisir le moment opportun, et le lieu favorable à une telle entreprise. On hésita pendant quelque temps avant de donner le signal; mais, lorsqu'enfin il ne fut plus possible de reculer, quand on comprit que ce serait porter un coup fatal au crédit de la vente centrale que de remettre l'explosion du complot, il fut décidé que le colonel Pailhès se rendrait à Béfort avec un certain nombre d'étudiants de Paris, et que le général Lafayette se rendrait dans cette ville avant l'action.

Trente jeunes gens furent, en conséquence, désignés pour cette expérience, et les trente jeunes

Digitized by Google

gens acceptèrent avec acclamation. Ils savaient bien qu'ils marchaient à la mort, mais l'amour de la patrie l'emportait sur ces âmes généreuses, et ils partirent sans hésiter, le front joyeux, les lèvres souriantes. L'un d'eux avait, dit-on, pour le matin même, un rendez-vous d'honneur :

« Je puis bien, répondit-il à ceux qui, enviant son sort, lui adressaient quelques objections à ce sujet, je puis bien faire encore ce sacrifice à ma cause, puisqu'il ne m'est pas même permis de faire connaître mon départ ; je passerai pour un lâche, mais j'aurai fait mon devoir, et je m'expliquerai à mon retour, *s'il a lieu!* »

Et ils partirent!

Ils oubliaient tout, amis, famille, tout, pour ne songer qu'au salut de la patrie menacée...

On raconte que lorsqu'ils se virent en pleine campagne, ils ne purent contenir les élans de leurs cœurs enthousiastes; ils se prirent à chanter ce chant terrible d'une autre époque, *la Marseillaise*, et chacun tressaillait en les écoutant; et sans prendre garde que cette imprudence pouvait les compromettre et perdre l'entreprise, ils firent entendre le même chant jusque sous les murs de Béfort. Dans cette dernière ville, tout était prêt pour les recevoir ; on se mit en mesure, et on attendit.

Cependant, le moindre délai pouvait être fatal ; la petite ville avait pris, depuis l'arrivée du petit bataillon, un air inusité; on se demandait tout bas, avec inquiétude, ce qui allait se passer ; les confidences maladroites, imprudentes, se multipliaient; certaines indiscrétions avaient éveillé quelques soupçons. Les conjurés ne demandaient qu'à agir, mais les chefs retenaient le signal, attendant toujours l'arrivée de Lafayette, sur la popularité de qui l'on comptait beaucoup, pour donner au mouvement un retentissement nécessaire. Que faisaient à Paris les chefs de la vente centrale? Que faisaient tous ces hommes qui, les premiers, avaient été d'avis de commander un mouvement? Ces hommes s'oubliaient dans le vain espoir d'un succès que leurs incertitudes rendaient impossible, et ils s'occupaient prématurément de poser les bases d'une constitution en cas de réussite. Cette constitution était calquée sur celle de l'an III. On devait nommer cinq directeurs, lesquels étaient déjà désignés, et s'appelaient Lafayette, Corcelles père, Kœchlin, d'Argenson, Dupont, (de l'Eure).

Au moment où Lafayette, fidèle à la parole qu'il avait donnée, voulant remplir l'engagement qu'il avait pris, allait s'éloigner de la capitale pour se rendre à Béfort, où l'attendaient les conjurés, quelques-uns de ses collègues le circonvinrent avec force objection, et le supplièrent d'attendre, avant de s'éloigner, de nouvelles informations. Lafayette avait le caractère très-faible ; il ne sut pas résister à ces prières, et attendit. On dépêcha, pendant ce temps, le peintre Ary Scheffer à Béfort, avec ordre de s'informer à fond de l'état des choses, et de revenir sans désemparer en instruire le général. Ary Scheffer s'acquitta à merveille de sa mission, et le général ne tarda pas à se mettre en route avec son fils, pour aller rejoindre les amis qui n'attendaient plus que lui.

Mais ce retard avait été fatal à l'entreprise.

L'insurrection avait été fixée au 31 décembre à minuit; un poste de douaniers s'étaient mis au service de la conspiration. Plusieurs officiers de la garnison étaient prêts : le sergent-major Pacquetet retint pendant deux heures les soldats dans les chambres de la caserne, sac au dos, et disposés à marcher. Les dispositions étaient assez heureusement prises; mais il arriva ce qui arrive presque toujours dans de pareilles circonstances, c'est qu'il est bien difficile de réunir un certain nombre d'hommes, sans que parmi ces hommes il ne se glisse un lâche. Ce lâche fut un sous-officier qui, effrayé des suites que pourrait avoir une pareille entreprise, si elle venait à manquer, pour tous ceux qui y auraient pris part, ne vit d'autre ressource que de tout dévoiler au commandant de place, et de sauver ainsi ses jours aux dépens de ceux de ses frères.

Le commandant de place une fois prévenu, il devenait impossible que l'entreprise n'échouât pas. La troupe est, en effet, immédiatement mise sous les armes, et les conjurés surpris n'eurent que le temps de se rendre en toute hâte sur la

Digitized by Google

place publique. Le lieutenant du roi, qui arrive sur la place, reçoit en pleine poitrine un coup de pistolet; mais la balle s'aplatit sur sa croix, et il en est quitte pour la peur. Déjà toute tentative était jugée inutile, par les conjurés aussi bien que par leurs ennemis; la conspiration avorte donc avant même d'avoir rien fait qui prouvât son existence.

Un fait assez singulier se passa à l'heure même où la conspiration échouait... Au moment où le coup de pistolet était tiré sur la place de Béfort, une chaise de poste arrivait dans le faubourg : c'était Joubert et un officier de la portion de régiment en garnison à Neufbrisach, envoyé comme commissaire par ses camarades pour assister au mouvement de Béfort, et venir immédiatement après provoquer celui de Neufbrisach. Ils furent assez heureux l'un et l'autre pour pouvoir rebrousser chemin sans accident. Cet officier qui accompagnait Joubert était Carrel, alors lieutenant au 29e de ligne. Le commandant du bataillon de Neufbrisach, sachant que Carrel s'était absenté sans permission, voulant le prendre en contravention aux règles de la discipline, ordonna une revue de bataillon, à laquelle il savait bien que Carrel ne pouvait pas assister; mais le double trajet avait été parcouru si lestement, que cet officier, qui était parti en grand uniforme, rentrait justement en ville au moment où l'on prenait les armes, et au grand désappointement du commandant, il alla prendre son rang dans le bataillon (1).

La tentative ayant échoué, il n'y avait plus qu'une chose importante, c'était d'éviter l'arrivée du général Lafayette à Béfort. C'eût été là, à coup sûr, une charge accablante et pour le député, et pour ceux des conspirateurs qui avaient été pris. Bazard était le chef du mouvement : un seul moment lui suffit pour mesurer le danger de la position ; et sans calculer davantage, il s'élance sur la route de Paris, brûlant la route, et interrogeant du regard la campagne pour voir s'il n'est pas suivi lui-même. Il arrive ainsi à un village, où le fils Corcelles avait été placé en sentinelle pour attendre le général et le prévenir de certains faits. Le général n'était pas encore arrivé. Bazard s'impatientait, craignant qu'un trop long retard ne vînt encore compliquer sa situation. Enfin, une chaise de poste paraît à l'horizon, Bazard vole à sa rencontre; et, pendant qu'il explique au général comment la conspiration vient d'échouer, la voiture rebrousse chemin, s'éloigne bientôt avec la même rapidité qu'elle avait mise à venir.

M. Lafayette, le désespoir dans l'âme, quitte la route de Paris pour détourner les soupçons, et se rend chez son collègue, M. Martin de Gray, député de la Haute-Saône, où il passe plusieurs jours. Quant à Bazard et à Corcelles fils, comprenant combien il importait de ne point perdre de temps, et d'aller porter, au plus tôt, à Paris, la fatale nouvelle, ils font mettre aussitôt des chevaux de poste à une mauvaise charrette découverte, et s'élancent tous les deux vers Paris. On était alors au mois de janvier, il faisait un froid de douze degrés; les postillons disaient qu'il fallait avoir tué père et mère pour voyager par un pareil temps.

Lorsque Bazard arriva à Paris, il avait une oreille gelée.

Pendant que la tentative échouait à Béfort, un mouvement de la même nature obtenait à peu près le même résultat dans l'Est. Dans cette partie de la France, les *Charbonniers* attendaient avec une impatience extrême le moment d'en venir aux mains avec le pouvoir. Le général Berton s'était mis à la disposition de la conspiration, et avait témoigné le désir de ne point remettre davantage le moment de la lutte; il était parti de Paris, et s'était dirigé vers la petite ville de Thouars. Malheureusement, Berton n'avait pas assez solidement établi la base de ses opérations; il comptait beaucoup sur les promesses qui lui furent faites, et, au moment de l'exécution, il s'aperçut qu'il avait eu tort. Alors, il était trop tard.

Le général Berton n'était pas précisément ce qu'il fallait pour une telle entreprise : homme de cœur, soldat intrépide, joignant à quelques talent

(1) *Paris révolutionnaire*, tome second

militaires l'éloquence audacieuse d'un homme de parti, son imagination l'emportait bien souvent au-delà des bornes, et il n'avait pas ce sang-froid qui est la moitié du courage du conspirateur. Berton était le seul des généraux auxquels on s'était adressé, qui eût, sans hésiter, accepté la mission périlleuse dont on désirait le charger. Seulement, il eût dû attendre, avant d'agir, que le moment fût venu, et ne point se jeter en avant avec une folle ardeur, sans même prévoir le succès ; car l'entreprise de Berton offrit cette singulière particularité, que le succès même le trouva au dépourvu.

Au moment où la pensée malheureuse lui vint de se rendre à Thouars pour donner le signal de la révolte, et lever de ce côté l'étendard révolutionnaire, Berton, qui avait longtemps suivi avec attention la marche des opérations du carbonarisme sur toute la France, et qui savait au juste l'état des esprits, ne pouvait douter que le pays ne fût à la veille d'une conflagration générale, et que la dernière heure d'un pouvoir abhorré allait sonner. Le désir ardent qu'il avait l'avait si bien convaincu qu'il en était réellement ainsi, que, lorsqu'il s'engagea décidément dans la voie révolutionnaire, et qu'il appela à lui les mécontents de Thouars et de Saumur, il n'eût point cru mentir en assurant qu'à ce moment même toute la France était en révolution, et que les Bourbons n'étaient déjà plus sur le trône.

Le général s'était donc, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ménagé bon nombre d'intelligences dans la petite ville de Thouars. Dans la nuit du 23 au 24 février, les esprits lui paraissant suffisamment préparés, il donne tout-à-coup le signal, et, aidé du commandant de la garde nationale et de quelques habitants dévoués, il surprend le poste de la brigade de gendarmerie et se rend maître de la ville. Parmi les hommes que Berton avait alliés à son entreprise, se trouvait le jeune Delon, élève de l'école de Saumur, déjà compromis dans une première affaire, qui était parvenu à se soustraire à toutes les recherches, et avait saisi cette occasion d'échapper à la peine dont il était menacé.

Dès que Berton se fut rendu maître de la ville, il fit arborer un drapeau tricolore, qui, depuis longues années, était caché dans la mairie. La boutique d'un armurier est enfoncée, et on enlève les armes qu'elle renferme. Immédiatement après, on publie une proclamation. Les termes de cette proclamation n'étaient point de nature à rassurer les esprits effrayés, ni à attirer les esprits indécis. Rien de plus vague que cette pièce. On y parle d'un mouvement général, sans rien préciser. Les seuls griefs que Berton trouve à reprocher à la dynastie régnante sont quelques outrages faits à la vieille armée, et les alarmes inspirées aux acquéreurs de biens nationaux. Ce n'était pas assez pour opérer une révolution. Berton mit d'ailleurs une indécision fatale à profiter de la légère victoire qu'il venait d'obtenir. Son armée, si tant est que l'on puisse appeler armée la poignée d'hommes qu'il avait à sa suite, son armée, disons-nous, semblait partager son indécision. Dès le premier moment, il était facile de prévoir que l'entreprise allait avorter. Néanmoins, le général crut devoir marcher sur Saumur pour tenter de soulever l'école royale de cavalerie. L'espoir pouvait être permis, la Restauration n'ayant jamais compté de sympathies bien vives parmi les jeunes élèves ; mais la révolte était bien difficile, et il eût fallu que Berton eût à sa disposition des forces plus imposantes.

Déjà le bruit de l'affaire de Thouars avait gagné Saumur et, à tout hasard, on avait organisé à la hâte une sorte de défense : M. de Maupassant, maire de la ville, avait rassemblé la gendarmerie, et pris quelques mesures pour empêcher les désertions de l'école. Il tenta de rassembler la garde nationale, mais il ne put que réunir quarante hommes : la garde nationale était profondément hostile au gouvernement. C'est vers sept heures du soir environ que Berton se présenta sur le pont Feuchard, situé à quelque distance de la ville. Le pont Feuchard était gardé par le maire, quelques gardes nationaux et vingt-quatre élèves de l'école. Le jeune Delon essaya vainement de déterminer les élèves, ses anciens camarades, à suivre le général ; il ne put jamais y réussir, M. de Maupas-

sant contint la petite troupe par son autorité ; cependant un nouveau détachement arrive au secours du maire, que l'on croit en danger, et cette fois, la lutte paraît imminente. Mais Berton avait la certitude que toute tentative était désormais inutile : il ne voulut pas verser le sang de ses amis, il battit en retraite.

Pendant cette expédition, qui avait duré fort peu de temps, le sous-préfet de Bressuire avait eu le temps de se rendre à Thouars, où il n'avait pas tardé à rétablir l'ordre. Berton et les siens se trouvaient dans une position fort critique : la plupart des conjurés l'abandonnèrent, et il demeura seul avec Delon, et tout au plus quinze hommes! Delon s'embarqua pour l'Espagne, la petite troupe se dispersa peu à peu, et Berton se vit contraint de chercher un asile dans la campagne.

Malheureusement, la trahison veillait, et elle sut découvrir sa retraite.

Le résultat de ces deux essais, qui ne devaient pas être les derniers, n'a rien qui doive étonner, si l'on considère que, depuis quelque temps, de graves dissensions avaient éclaté au sein de la *haute vente* de Paris. La plupart des chefs s'accusaient entre eux d'ambition, d'égoïsme, de pusillanimité et, chacun tirant de son côté, la perturbation s'était mise dans les opérations. Le gouvernement, de son côté, avait été arraché violemment à sa torpeur. En apprenant l'explosion de ces deux complots, il s'était réveillé, et avait jeté de tous côtés des regards effrayés : la position que lui faisaient ces tentatives était plutôt bonne que mauvaise; mais il fallait agir avec énergie, et ne point se laisser devancer par l'opinion. L'activité devenait indispensable, et des ordres sévères et précis surtout furent expédiés à ce sujet.

Bon nombre d'arrestations avaient été faites à Béfort le soir même de l'affaire : on s'était emparé, sur le lieu même, de la plupart des conjurés, parmi lesquels figuraient Guinaud, que l'on prit, dans le premier moment, pour le chef du complot; Rouen jeune, Pauce, Paulin, Brunel, Canisy, Grenier, Salveton, Vernière, Roussillon, Grometty, lieutenant au 29e; Pacquetet, sergent-major; Schotteau, sergent; Frache, Gosselin, Saint-Venant, tous trois sergents-majors; Battisti, vaguemestre; Netzer, ex-maréchal-des-logis. Le colonel Pailhès fut arrêté, ainsi que le lieutenant Dublard, au moment où ils allaient franchir la frontière. Buchez, arrêté à Nancy, et Dubochet à Paris, furent conduits à Colmar, où le procès devait s'instruire.

Plusieurs parvinrent à s'échapper; de ce nombre sont : Ary Scheffer et son jeune frère Henri; le colonel Brice, Guinaud, Peghouse, Klein, Planex et Lartigues. Peugnet, le lieutenant qui avait tiré sur le lieutenant du roi; Petit-Jean, Beaume et quatre officiers en demi-solde; Bru, Pégulu, Lacombe et Desbordes, gagnèrent la Suisse, et furent assez heureux pour n'être point inquiétés. Les sous-officiers Tellier et Watebled eurent moins de bonheur. Arrivés en Suisse, ils furent saisis et ramenés en France. Le premier fut jeté en prison à Colmar, le second se suicida dès qu'il fut découvert. D'après les dépositions des témoins qui parurent dans le procès, il faudrait croire cependant que, loin de s'être suicidé, il aurait été tué par un gendarme suisse, du nom de Bouvier, qui lui aurait tiré un coup de fusil à dix pas.

Comme on le voit, le gouvernement avait laissé échapper bon nombre de coupables; mais il lui en restait assez pour faire un exemple mémorable. On se mit, sans désemparer, à instruire le procès. Le procès était clair, et ne pouvait pas prêter à l'ambiguïté; le délit était patent, il ne s'agissait plus que de trouver un jury favorable à l'ordre de choses. Le gouvernement se trouvait fatalement entraîné dans cette funeste voie de représailles par les mauvais conseillers qui l'entouraient. La Chambre, où les complots de Béfort et de Thouars avaient un solennel retentissement, avait entendu les singulières paroles de M. de La Bourdonnaye :

« Ce n'est pas à la Chambre, s'écria-t-il à cette occasion, qu'il faut demander d'accroître la liberté publique ; il faut, au contraire, renforcer le pouvoir. Oui, messieurs, s'il le faut, nous lui donnerons *la liberté individuelle et la liberté de la presse!* »

Que pouvaient faire les hommes qui tenaient le

Digitized by Google

pouvoir? User de rigueur envers ses ennemis; c'est ce qu'il essaya de faire.

On tint les prisonniers dans le plus absolu secret; on espérait lasser leur constance, et obtenir des aveux complets de leur part. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que l'on avait affaire à des hommes éprouvés que la crainte de la mort ne pouvait plus effrayer. Buchez montra surtout une fermeté inébranlable, et refusa obstinément de répondre aux questions insidieuses qu'on lui adressait.

« Faites votre devoir, répondait-il au juge qui l'interrogeait; le mien est de ne pas vous répondre, je ne vous répondrai pas »

Au surplus, les accusés furent, dès le début du procès, de la part des habitants de Colmar, l'objet d'attentions toutes particulières. Dès que le secret fut levé, chacun demanda avec empressement l'autorisation de les voir; leurs familles reçurent, à leur arrivée à Colmar, l'accueil le plus touchant. Quoi qu'on pense de la tentative de ces hommes, ce n'étaient pas assurément des criminels, et ils étaient dignes de la commisération publique. Et puis, ils s'étaient dévoués pour une cause qui a été réputée de tout temps noble et sainte, la cause de la liberté; ils pouvaient s'être laissé égarer, le gouvernement pouvait le croire et le dire; mais méritaient-ils la mort? Était-il bien habile au gouvernement de se heurter aussi directement aux sympathies du peuple? Nous ne le croyons pas. Nous dirons plus, nous croyons que les gouvernements en général entendent mal leurs intérêts, lorsqu'ils poussent la sévérité politique jusqu'à la rigueur.

Si la foule avait été si profondément émue pendant les quelques mois qui précédèrent le procès, que devint cette émotion lorsque ce procès fut commencé? Rien ne fut assurément plus beau, plus intéressant, plus dramatique! Barthe n'avait jamais été plus éloquent... Tout l'auditoire fondait en larmes, et le défenseur lui-même était tellement troublé après l'audience, qu'il parcourut toute la ville sans s'apercevoir qu'il avait oublié son chapeau. — Grâce à cette mâle éloquence que les accusateurs et les juges furent tout étonnés d'entendre; grâce aussi à l'attitude énergique de la population alsacienne, qui avait religieusement assisté à toutes les phases du débat, et avait paru suivre le drame judiciaire avec un puissant intérêt, aucune condamnation capitale ne fut prononcée, et peu s'en fallut, dit-on, qu'ils ne fussent acquittés. Quatre seulement furent condamnés: Tellier à l'unanimité (1), Pailhès, Dublard et Guinaud à la simple majorité de sept voix contre cinq. La peine infligée fut égale pour tous, c'est-à-dire cinq ans de prison, 500 fr. d'amende et deux ans de surveillance de la haute police.

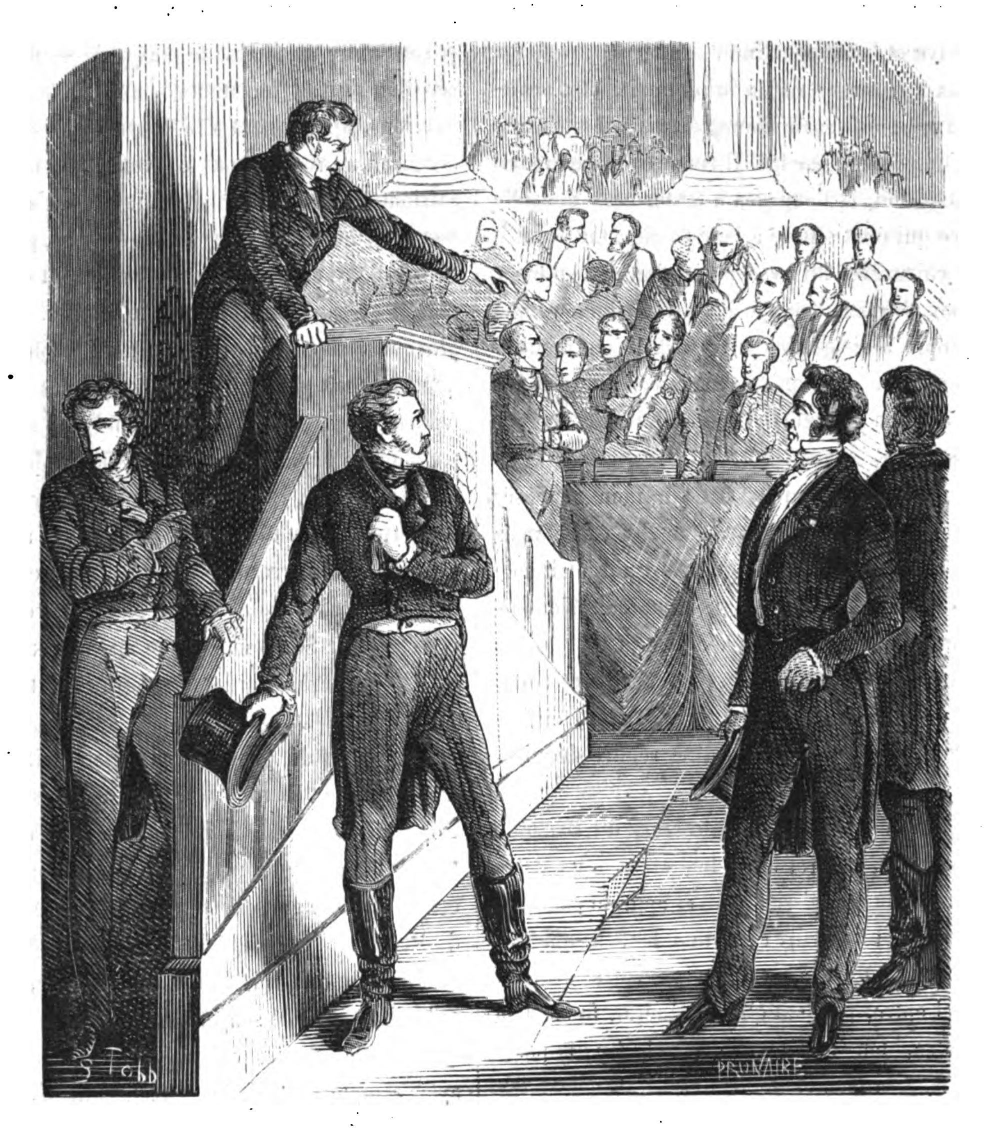
Il était impossible de se faire illusion après un tel résultat; il était évident que le gouvernement venait d'éprouver un échec complet; c'était une terrible leçon et un mauvais exemple. Il fit en sorte que pareille chose ne se renouvelât pas. D'ailleurs, il n'en avait pas fini avec les complots et les conspirateurs. Vaincu dans le procès de Colmar, il se retourna vers Thouars, et songea à tout mettre en œuvre pour réparer, autant que possible, cet échec inattendu. Toutefois, tout était à faire de ce côté; la plupart des conjurés étaient parvenus à s'échapper; Berton seul et quelques-uns de ses amis n'avaient pas encore pu se résoudre à abandonner la partie.

Certes, il était désirable au dernier degré de s'emparer de la personne de Berton. Mais Berton se cachait bien, et il avait trouvé, dans son malheur, plus de sympathies que dans sa fortune. Les recherches étaient vaines et n'aboutissaient qu'à jeter encore plus de confusion sur le parti royaliste, qui, depuis quelque temps, n'était point heureux dans ses tentatives.

Après les échauffourées de Saumur et de Thouars, Berton s'était réfugié dans les bois, et n'en sortait que lorsque la faim l'y obligeait. D'ordinaire, il se rendait assez volontiers chez un notaire de Gennet, nommé Delalande, lequel ne craignait pas de le recevoir dans sa maison de campagne, au risque de compromettre ses propres jours. Berton avait gardé auprès de lui un homme

(1) C'était ce Tellier dont la faiblesse avait fait découvrir le complot.


Digitized by Google



Manuel à la tribune.

qui l'avait accompagné dans presque toutes ses expéditions, et qui semblait lui avoir voué un attachement sans bornes. Grandménil était chirurgien, et avait fait preuve de courage et d'adresse dans presque toutes les missions qui lui avaient été confiées ; aussi Berton l'aimait, et lui confiait toutes ses espérances, tous ses projets. Depuis la malheureuse issue de leurs tentatives, Grandménil n'avait pas quitté Berton, et ce dernier lui savait gré de ce dévouement que l'on pouvait croire parfaitement désintéressé.

Un jour, Grandménil laissa entrevoir au général fugitif que tout espoir n'était pas perdu, et que peut-être ils étaient à la veille de relever leur entreprise ; mais, cette fois, avec des chances presque certaines de réussite. Berton l'écouta avidement, et les assurances de Grandménil ne tardèrent pas à le convaincre. Il lui dit qu'un nouveau régiment de carabiniers venait d'arriver à Châteaudun, et que l'association comptait dans ce régiment bon nombre d'hommes dévoués; qu'avec un secours aussi puissant, il serait facile de s'emparer de la ville et d'entraîner l'école, et qu'une fois engagé dans cette voie, le succès ne

pouvait être douteux. Berton était une imagination vive et facilement impressionnable; il ajouta foi aux assurances qu'on lui donnait, et s'abandonna avec une sorte d'enivrement à l'espérance que l'on éveillait en lui. Il remercia Grandménil avec effusion, et l'engagea à tenter cette nouvelle chance qui était offerte à leur patriotisme.

Le chirurgien lui avait parlé d'un sous-officier nommé Wœlfel, comme d'un homme énergique et propre à diriger les préparatifs d'un mouvement pareil à celui qu'ils méditaient, et le général manifesta aussitôt le désir d'être mis en rapport avec cet homme. D'abord Berton ne se rendit aux entrevues que sous un nom supposé. Wœlfel se trouvait seul au rendez-vous; mais bientôt il fit entendre au général qu'il était nécessaire que plusieurs de ses camarades s'entendissent avec lui, et Berton y consentit.

Cette entrevue fut fixée à quelques jours de là, dans une maison de campagne isolée, où les quatre sous-officiers devaient se rendre déguisés en chasseurs.

— Pendant que vous chasserez, dit Berton à Wœlfel, moi, je ferai la pêche, et je veux vous faire manger du poisson pris et apprêté par moi.

Au jour et à l'heure convenus, les sous-officiers arrivent en effet avec leurs fusils de chasse. Wœlfel entre, pendant que le général, fidèle à sa promesse, tenait lui-même, sur le feu, la poêle où se faisait la matelotte.

— Par Dieu! s'écria-t-il en les voyant entrer, vous me trouvez en besogne, et m'en ferez compliment.

Wœlfel court à lui et l'embrasse; aussitôt les trois sous-officiers qui l'accompagnent arment leurs fusils et couchent en joue le général. Alors Wœlfel se retire à quelques pas, et le couchant en joue à son tour :

— Vous êtes mon prisonnier, lui dit-il, mon général, je vous arrête!

D'abord Berton veut rire de cette plaisanterie; mais, comme il allait répondre par des paroles de gaieté à l'action de Wœlfel, un coup de feu se fait entendre à la porte de la maison. C'était un des trois sous-officiers restés sur le seuil de la porte, qui assassinait lâchement, à quelques pas de lui, et sans autre motif que le plaisir de se débarrasser d'un visiteur incommode, un propriétaire des environs, appartenant à la *Charbonnerie*, et qui accourait au rendez-vous convenu. Ce lâche assassinat était d'autant plus inutile, qu'à ce moment même la maison où ces faits se passaient venait d'être cernée par un détachement de carabiniers qui avait suivi les pas de Wœlfel. Il n'était plus possible de se faire illusion : Berton vit bien que tout était perdu ; il ne chercha pas à se défendre, et, sans adresser à Wœlfel et à ses compagnons de trahison la moindre parole de mépris ou de reproche, il se constitua prisonnier. L'hôte de Berton et un nommé Baudrillet, son ami, furent saisis et garrottés ; et, quand toutes choses eurent été convenablement réglées, on se mit en marche pour Saumur, d'où le malheureux général fut transféré à Poitiers. Son procès fut aussitôt commencé (1).

Le résultat du procès de Colmar était encore trop récent, et le ministère en avait ressenti une trop pénible impression, pour qu'il ne cherchât pas, par tous les moyens possibles, à éviter un nouvel échec. M. Maugin, procureur général de la Cour de Poitiers, fut chargé de soutenir l'accusation, et l'histoire doit lui rendre cette justice, de dire qu'il s'acquitta de son office de manière à satisfaire amplement les exigences du ministère qui avait compté sur lui. Le discours que M. Maugin prononça dans cette circonstance est un véritable acte d'accusation, dressé bien plus contre certains députés que contre les coupables dont on s'était emparé. M. Maugin crut devoir assurer que ces conspirations partielles qui venaient d'éclater sur deux points si opposés de la France, partaient toutes les deux d'un centre commun, et qu'elles avaient reçu l'impulsion d'un *comité directeur* établi à Paris, et dont les chefs étaient les généraux Lafayette et Foy, et les députés Benjamin Constant, Voyer-d'Argenson, Kératry, Laffitte et Manuel. Il y avait, de la part du procureur général, une singulière audace, il faut en

(1) *Paris révolutionnaire*, tome second.

Digitized by Google

convenir, et il fallait qu'il fût bien sûr de lui et des hommes qui le soutenaient, pour oser ainsi, en pleine Cour, désigner à la vengeance du gouvernement des députés contre lesquels on n'avait aucune preuve.

Les sept députés ne purent contenir leur indignation dès qu'ils apprirent l'accusation dont ils étaient l'objet ; ils firent retentir la tribune de leurs plaintes énergiques, et chacun d'eux demanda qu'il fût fait une enquête solennelle sur leur conduite. M. de Sainte-Aulaire embrassa vivement la cause de ses collègues, et porta à la tribune la proposition formelle que le procureur général de Poitiers fût mandé à la barre de la Chambre pour y répondre au reproche d'avoir offensé gravement la Chambre des Députés, et être condamné aux peines portées par la loi.

« De quel droit, s'écria M. de Sainte-Aulaire, un procureur général ose-t-il renfermer dans un réquisitoire l'injure et la calomnie que la loi punirait dans un libelle ? De quel droit les ose-t-il appuyer de ces mots téméraires, s'ils n'étaient pas mensongers : *Il est prouvé ;* mots que ses propres conclusions condamnent, puisqu'il n'accuse point ceux dont le délit lui paraît prouvé ? Quand ce genre d'attaque, qui ne permet pas la défense, se dirige vers une portion de la représentation nationale, n'y a-t-il point usurpation du pouvoir judiciaire sur le pouvoir législatif, dont la Chambre des Députés fait partie ? N'y a-t-il point une atteinte portée à son indépendance ?... »

Malgré ces débats, M. Maugin, qui se sentait vivement soutenu, redoubla tout à coup de violence ; il recommença à attaquer le comité directeur qu'il avait déjà accusé dans les personnes des sept députés. Puis il ajouta :

« Mais, nous dit-on, pourquoi ne pas déférer aux tribunaux les membres du gouvernement provisoire ? Vous faites *trop ou trop peu.* A cela, je puis faire plus d'une réponse : voici celle que je puis faire connaître :

» D'abord, le fait matériel contre le marquis de Lafayette est la représentation qui lui fut faite de la personne de Baudrillet par Grandménil, et les discours qui lui ont été tenus. Mais ce fait se rattache au second complot ; je ne suis pas compétent pour prononcer sur ce second complot. *Si je l'étais !*

» Je sais que, par induction, l'on peut dire que si le marquis de Lafayette est complice du second complot, il est aussi complice du premier, parce que les éléments de cette conspiration sont identiques, et que les principaux agents sont les mêmes, savoir : Berton et Grandménil ; mais ce n'est là qu'une preuve morale. Les preuves morales abondent pour attester cette complicité, les preuves matérielles nous manquent contre les premiers instigateurs du complot. Pourquoi ? Ce n'est point parce qu'ils sont innocents, mais parce qu'ils se cachent derrière leurs séïdes, parce qu'ils s'enveloppent du mystère, parce qu'ils ne correspondent que verbalement ; mais les révélations de leurs agents peuvent quelquefois les trahir.

» On a dit que nous aurions pu nous dispenser de citer dans l'acte d'accusation les noms de ces hommes. De quel droit ? Nous devions les désigner pour faire connaître le véritable caractère du coupable, pour indiquer aux jurés que plusieurs accusés ont été trompés, ont été précipités dans l'abîme par les noms d'hommes puissants, parce que cette considération peut les déterminer à quelque indulgence pour eux ; mais ce que nous avons dit, nous l'avons dit à la face de la France.

» Que deviennent donc les accusations dont on a osé nous rendre l'objet !

» Ils ont dit que nous les frappions par derrière, que nous étions des lâches. Ils savaient que la main judiciaire qui s'est appesantie sur eux ne fut point la main d'un lâche.

» Les lâches et les perfides sont ceux qui précipitent dans l'abîme des conspirations des hommes simples et crédules ; qui les trompent et les désavouent ensuite.

» Les lâches et les perfides sont ceux qui recèlent les trésors d'un usurpateur, d'un souverain détrôné, et qui s'en servent pour soudoyer des conspirateurs.

» Voilà ces hommes qui voudraient renouveler les temps malheureux de la Révolution ; voilà les véritables pourvoyeurs de bourreaux. »

Digitized by Google

» Les lâches et les perfides sont ceux qui organisent des sociétés secrètes, et excitent des conspirations qui doivent s'accomplir avec des poignards (1)! »

La Cour d'assises, pendant les débats du procès, offrait un aspect des plus singuliers. On n'avait laissé pénétrer dans la salle que les accusés, les magistrats, les jurés et les témoins. L'espace réservé au public était désert; on n'y laissait entrer que quelques personnes. L'affaire se poursuivait donc, pour ainsi dire, à huis-clos. Wœlfel était là aussi, lui, assistant, presque comme simple spectateur, aux péripéties du drame. Il avait déjà obtenu la récompense de ses services, il venait d'obtenir le grade d'officier. C'était un homme de tournure grossière, et ne présentant aucune distinction. Il paraissait prendre un vif intérêt aux débats, et ne cessait de frapper du pied avec une sourde impatience à chaque parole que prononçait Berton. La plupart des accusés conservèrent, pendant tout le temps de ce triste procès, une attitude calme et résignée.

Berton était un homme qui ne savait pas mentir, ou qui mentait mal; son intelligence n'égalait pas son civisme ni sa force d'âme; mais il ne cessa de montrer la plus grande fermeté. Caffé était un homme simple et d'une figure pleine de bonté; médecin bienfaisant autant qu'éclairé, il était chéri de tout le pays qu'il habitait. Saugé, petit homme replet de cinquante à soixante ans, paraissait s'occuper peu de ce qui se passait autour de lui, et ne rien comprendre aux passions de l'audience.

On peut concevoir avec quelle impatience le public, à Poitiers, à Paris, dans toute la France, attendait le résultat des débats engagés devant la Cour d'assises de la Haute-Vienne : les uns comptaient sur un acquittement comme à Béfort; les autres tremblaient en entendant les paroles audacieuses du procureur général. Ceux qui espéraient un résultat favorable au parti libéral furent étrangement trompés. Berton, Caffé, Saugé et Jaglin furent condamnés à la peine de mort; le colonel Alix, les trois médecins, Riques, Ledein et Fradin en furent quittes pour la prison; quelques-uns allèrent rejoindre Guinaud qui était déjà au Mont-Saint-Michel; les autres furent transférés à Limoges; enfin, M. Maugin, le procureur général, fut nommé conseiller à la Cour de cassation. Chacun avait son lot.

Berton marcha au supplice avec un courage vraiment stoïque et digne d'un meilleur sort; Caffé s'ouvrit l'artère crurale avec un canif la veille du jour où il devait être conduit à l'échafaud; Saugé mourut en criant : *Vive la République!* et Jaglin, soutenu par l'exemple de celui-ci, demeura ferme jusqu'au dernier moment. Berton avait été exécuté à Poitiers; Saugé et Jaglin périrent à Thouars.

Nous n'en avons pas fini malheureusement avec les histoires des scandales de la Restauration; c'est une époque féconde en palinodies de toutes sortes, en trahisons de toutes espèces. Lorsque le pouvoir ne se respecte pas, peut-on espérer que les hommes qu'on emploie se respecteront? La corruption souille tout ce qu'elle touche, et bien des hommes ne surent point demeurer purs à son contact. C'était une sorte de vertige qui emportait cette société malhabile, une folle ardeur, un oubli de toutes les choses saintes et nobles de ce monde. Comment s'arrêter sur cette pente rapide qui vous entraîne; on voit l'abîme au bout, et cependant on avance; on entend des voix prudentes s'élever à ses côtés, et cependant on marche.

La Restauration semait sa route de fautes et d'erreurs, et laissait après elle une longue trace de sang. La trahison, qui avait livré Berton à ses ennemis, avait été trop généreusement payée pour que quelques hommes avides ne cherchassent pas à imiter l'exemple légué par Wœlfel. Cet homme portait, en toute sécurité, l'épaulette d'or qu'on lui avait octroyée pour prix de sa lâche action; on le laissait jouir en paix du fruit de son crime. Ce spectacle, s'il excitait l'indignation de quelques cœurs généreux, fit naître l'ambition chez quelques hommes. Et puis les magistrats

(1) *Histoire de France depuis la Restauration*, par Charles Lacretelle, tome III.

n'étaient pas loin de jalouser M. Maugin. Chacun voulait avoir à juger son procès politique : il fallait des victimes à jeter aux bourreaux impatients. Voici ce qu'on imagina :

Il y avait alors à Colmar un ancien lieutenant-colonel de dragons nommé Caron, lequel avait figuré déjà dans une affaire de conspiration qui avait été portée devant la Chambre des Pairs. Il avait été acquitté. Lors du procès de Pailhès, son cœur fut vivement ému de tout ce qui se passa sous ses yeux. Il ne craignit pas d'aller voir, à plusieurs reprises, le colonel Pailhès dans sa prison, et conçut le hardi projet de le délivrer, lui et ses compagnons d'infortune. Il en fit part à un sergent-major d'infanterie, qui se hâta d'aller révéler ce projet à l'un de ses chefs.

Ce dernier l'engagea à promettre appui à Caron, à se lier avec d'autres sous-officiers, afin que l'on pût arriver à connaître les instigateurs du dessein révélé par Caron. Lorsque tout fut préparé, on leva le rideau et la comédie commença.

Le 20 juillet, à cinq heures du soir, les villes de Colmar et de Neufbrisach sont tout à coup émues par les symptômes les plus effrayants d'une guerre civile. On a vu, dans chacune de ces deux villes, un escadron sortir précipitamment en simple uniforme, sous la conduite des maréchaux-de-logis. Tout annonce une désertion à force ouverte.

Caron était venu rejoindre l'escadron de l'Allier, sorti de Colmar. Dès qu'il voit un mouvement si déclaré, il se fait reconnaître, revêt son uniforme de colonel, donne à la troupe, qui va marcher sous ses ordres, pour ralliement, le cri de *Vive l'Empereur!* qu'il profère avec enthousiasme, et que les soldats répètent avec chaleur, en y ajoutant le cri de *Vive le colonel Caron!* Il donne des ordres au nom de l'Empereur Napoléon II.

Tout se passe de la même manière pour l'escadron sorti de Neufbrisach, auquel Roger (1) est venu se joindre. Le colonel Caron en est le chef commun. On est convenu de marcher la nuit pour arriver à Mulhausen, et sur la route, on se flatte de rencontrer d'autres conjurés, suivant une promesse fort aventurée du colonel.

Des bourgs et de nombreux villages sont réveillés dans la nuit par le cri de *Vive l'Empereur!* et ce sont les troupes du roi qui le profèrent! Est-ce un nouvel orage des Cent Jours qui va crever sur la France? chacun se le demande avec stupeur. On fit des haltes. Caron vida la coupe d'alliance, de fraternité avec ceux qui le menaient au supplice. Ces libations bachiques se passèrent-elles sans les cris, les menaces, les serments que profère une troupe en révolte? Toutes les conséquences du piége résultent de sa nature. On eut la confusion de ne rencontrer aucun autre conjuré, aucun autre coupable que ceux qu'on avait faits. Personne ne se trouva au rendez-vous indiqué.

Enfin, après une longue et inutile recherche, les officiers déguisés se déclarent, mettent la main sur les deux chefs qu'on vient de se créer, les dépouillent de leurs armes, de leur uniforme et les garrottent. A dix heures du matin on se remet en route. On revient dans les lieux où l'on a semé l'épouvante pour en créer une d'une autre nature, ou pour y recueillir une trop juste indignation.

A Mulhausen, en effet, une profonde stupeur s'empara de tous les esprits, et fit bientôt place à l'indignation la plus éclatante. Deux cent cinquante habitants signèrent une pétition où les faits étaient relatés avec quelque exagération, mais dont l'exagération peignait bien l'état des esprits.

Quand la nouvelle de ce guet-apens judiciaire arriva à Paris, quelques députés protestèrent courageusement contre cette odieuse trahison :

« Quand j'ai lu dans un journal, s'écria le général Foy, que Caron et Roger allaient être traduits comme embaucheurs devant un conseil de guerre, j'ai cru qu'il y avait erreur de la part du journaliste, et qu'on allait, au contraire, y traduire ceux qui, au cri de *Vive l'Empereur!* avaient embauché Caron et Roger! »

Mais qu'importaient au gouvernement les pro-

(1) Roger était un ami de Caron, ancien militaire, alors maître d'équitation à Colmar.

Digitized by Google

testations et les menaces de ses ennemis ; il mettait toute sa gloire à les braver, et peut-être était-il encore à ce moment plongé dans l'ivresse oublieuse que lui versait la victoire qu'il venait de remporter à Poitiers. Il lui fallait un digne pendant ; il fit ce qu'il fallait pour que ce pendant ne lui manquât pas !...

D'après un arrêté de la Cour de cassation, un conseil de guerre fut saisi de la procédure. L'affaire fut traitée avec la plus grande activité. Caron fut à peine entendu ; c'est en vain qu'il prouva avoir été provoqué bien plus que provocateur, le conseil de guerre de Strasbourg le condamna à mort, arrêt qui fut bientôt après confirmé par le conseil de révision. On refusait de croire à une pareille cruauté ; on espérait que le roi ferait grâce ; mais un ordre, transmis par le télégraphe, coupa court à toute supposition : Caron fut exécuté dans les vingt-quatre heures.

Son courage ne l'abandonna pas, et ce fut lui-même qui commanda le feu. Roger avait été absous, mais il fut arrêté pour un autre délit révolutionnaire. Condamné à mort par la cour d'assises de Metz, sa peine fut commuée, par grâce, en vingt années de travaux forcés (1).

Nous trouvons le fait de la trahison dont Caron fut victime, relaté dans un autre ouvrage, avec quelques variantes que nous croyons utile de faire passer sous les yeux du lecteur :

« En 1822, il y avait à Colmar un brave officier, aimé et honoré de toute la population patriote ; c'était le colonel Caron. On avait déjà voulu faire tomber sa tête dans l'affaire du 19 août 1820 ; et Peyronnet, qui faisait alors fonction d'avocat général devant la Cour des Pairs, avait échoué dans sa tâche. Caron était, depuis cette époque, l'objet de la haine et des perfidies du pouvoir. Un grand procès s'instruisait en Alsace, le procès de Béfort. Vingt jeunes gens, la plupart de Paris, étaient sous le poids d'une accusation capitale, et excitaient l'intérêt de toute la France, mais surtout de la population alsacienne. Quelques patriotes, au nombre desquels se trouvaient Caron et Roger, avaient conçu la généreuse pensée d'arracher les prisonniers à l'échafaud ; ils avaient même noué, dans cette intention, quelques rapports. Mais, après avoir reconnu les difficultés de l'entreprise, et trouvé, dans l'élan sympathique de la population, le présage de l'acquittement des accusés, ils avaient renoncé à leur projet. D'autres n'avaient pas renoncé à en exploiter la révélation.

Des officiers supérieurs, des magistrats font venir le sous-officier ***.

— Nous vous avons choisi pour remplir une mission délicate : il faut renouer avec le colonel Caron des intelligences commencées par d'autres et rompues, l'entraîner dans un complot, et le pousser à l'exécuter, entendez-vous bien ?

— Oui, mon colonel.

— S'il hésite, vous le presserez ; s'il refuse, vous vous plaindrez amèrement. Il aura, lui direz-vous, abusé de votre zèle et de votre dévouement ; il vous aura compromis pour rien... Caron ne résistera pas à cela. Vous me ferez votre rapport jour par jour. Si vous parvenez à l'impliquer dans un complot, comptez sur une récompense : si vous pouvez lui faire prendre les armes, et nous livrer ainsi sa tête, comptez sur de l'argent, de l'avancement, entendez-vous bien ?

— Oui, mon colonel.

A quelques jours de là, un rendez-vous était pris dans la forêt de Brissac. Là, trois hommes étaient apostés derrière un buisson pour arrêter Caron, s'il refusait de donner suite au complot, car on avait déjà, par quelques conversations avec lui, de quoi le priver longtemps de sa liberté. On pouvait, à défaut de mieux, se contenter de le jeter dix ans dans un cachot. L'homme qu'on avait attaché à ses pas portait plus haut ses vues, il lui fallait l'avancement promis.

Il semblait que le malheurenx Caron eût entrevu un moment la trahison dont il était victime.

— Vous conviendrez, dit-il, qu'après avoir lu dans les journaux les détails de l'arrestation de

(1) *Histoire de France depuis la Restauration*, par Charles Lacretelle, tome III.

Berton, il faut avoir du front pour oser encore se présenter à un rendez-vous de ce genre. Je ne vous cache pas que ces détails m'ont tellement frappé, que, pour venir ici, j'étais sur le point de m'armer de pistolets ; mais j'ai fait la réflexion que, si je n'avais affaire qu'à de misérables provocateurs, une cravache suffirait.

— Colonel, répondit le sous-officier, je ne suis pas un lâche, mais un homme d'honneur.

Et comme Caron objectait les difficultés de l'enlèvement des prisonniers :

Colonel, ajoute le sous-officier, vous ne comptez pas assez sur nous, sur notre influence dans le régiment. Nous le mettrons à vos ordres quand vous le voudrez. Vous vous devez à nous etc. etc. Allons, mon colonel, rendez-vous à mes prières. Je vous ai tout sacrifié, ma femme, mon état, ma personne ; n'abandonnez pas notre entreprise quand il est trop tard.

Trois jours après, Caron et Roger rentraient dans Colmar, attachés, chargés de fers, poursuivis et outragés par des hommes armés qui s'étaient mis sous leurs ordres une demi heure auparavant.

Qu'espérait donc la Restauration en payant ainsi la trahison, en décimant ainsi les rangs de ses ennemis ? Espérait-elle inspirer une terreur salutaire à ceux qui conspiraient dans l'ombre, et mettre fin, de cette sanglante façon, aux conspirations qui se succédaient de toutes parts ?... Eh ! ne sait-on pas que le martyre exalte et n'épouvante pas, que le sang des victimes féconde le sol sur lequel il tombe, et que la tyrannie enfante des héros !...

Il fallait que les hommes qui gouvernaient la France fussent bien aveugles pour ne point s'apercevoir du malheureux effet de leur sévérité. Mais leurs amis chantaient autour d'eux un concert de louanges ; les murmures des mécontents, les menaces de leurs ennemis n'arrivaient point jusqu'à eux. Les sanglantes vengeances de la Révolution française, les longs malheurs de l'émigration n'avaient pas corrigé ces hommes incorrigibles ; on eût dit qu'ils prenaient à tâche d'exalter les passions populaires, et qu'oubliant tout-à-coup ce qui venait de se passer, et les douloureux spectacles auxquels ils avaient assisté, ils n'avaient plus qu'une seule pensée, qu'un seul désir, venger le passé !...

Pauvre Restauration ! singulière destinée que celle de la branche aînée des Bourbons ! étrange fatalité qui poursuivait depuis trente ans la même famille, et, la précipitant dans les mêmes erreurs, lui faisait commettre les mêmes fautes !...

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE

Les procureurs généraux devant l'association des Carbonari. — Nantes. — Colmar. — Conspiration dite des Sergents de La Rochelle. — Histoire de cette conspiration. — Débats du procès. — Condamnation des sergents.

Tous ces complots, qui éclataient à tous les bouts de la France, étaient loin de rassurer le gouvernement, et il s'évertuait à découvrir les chefs de cette vaste et puissante association, qui, sous le titre de *Charbonnerie*, se répandait dans toutes les provinces. On savait qu'elle existait ; on connaissait ses manœuvres, mais on ignorait quels étaient les chefs réels de cette Société. A propos des affaires de Colmar, de Saumur et de celles de Nantes, les procureurs généraux chargés de soutenir l'accusation étaient entrés dans des

Digitized by Google

détails circonstanciés à propos des cérémonies en usage dans l'association. Ainsi, à Rennes, où l'affaire de Nantes avait été portée, le procureur général s'exprimait ainsi :

« Un complot a été découvert dans les premiers jours du mois de février. Ce complot se rattache à une vaste conspiration que l'on a représentée comme embrassant dans ses ramifications un grand nombre de villes, et qui a pour but avoué la conquête et le maintien de la liberté. Le principal moyen pour arriver à ce résultat est le renversement du gouvernement du roi et de toutes les autorités constituées par lui.

» Pour assurer les progrès, le secret et le succès de ses opérations, cette conspiration, sous le nom de Carbonari, a pris les formes d'une association mystérieuse, composée de grades ou fonctions hiérarchiques, et d'un grand nombre de cercles particuliers, qui s'ignorant réciproquement, aboutissent à un cercle principal, chef-lieu de chacun des départements indiqués comme ayant pris part à la conspiration, correspondant par l'intermédiaire de ce dernier à un cercle supérieur et suprême, dont le siége est à Paris, et qui donne l'impulsion à tous les autres cercles.

» Un serment redoutable, et à l'observation duquel on s'engage sous peine de mort, lie entre eux les conjurés et leur impose diverses obligations. Pour fortifier encore ce serment, pour en assurer l'effet, et peut-être aussi pour inspirer une sorte de sécurité aux nouveaux adeptes que l'on affilie à l'association, on affecte de leur dire qu'elle a une police plus forte, plus active, plus étendue que celle du gouvernement du roi, et qui, en conséquence, paralyse, quant à eux, l'effet de cette dernière.

» Des signes de reconnaissance donnent aux affiliés les moyens de se reconnaître au besoin. Le plus usuel, celui par l'attouchement des mains, se faisait de manière à ce qu'en se prenant les mains droites, les deux pouces forment un N. Cet emblême, fort intelligible, manifeste suffisamment quelle autorité les conjurés voudraient substituer à l'autorité légitime, et quel est le genre de liberté qu'ils regrettent et qu'ils désirent reconquérir.

» Le mot d'ordre est *honneur* et *vertu*. Le mot de ralliement est *probité*, dont chacune des personnes qui veulent se reconnaître prononce alternativement une syllabe.

» Des commissaires, choisis dans l'association, voyagent pour établir une correspondance sûre entre les deux différents cercles; leur présence a, en outre, l'effet de faire concevoir aux nouveaux initiés une haute idée des forces et des moyens de la conspiration. Ce sont principalement les officiers inférieurs et les sous-officiers que l'on s'attache à séduire. Des espérances d'avancement rapide, sont données, des promesses d'argent sont faites et souvent réalisées pour les entraîner dans la conspiration. Ce moyen est considéré comme le plus propre à opérer la défection de l'armée, par l'influence que la position des sous-officiers les met à même d'exercer sur les soldats… etc. »

Dans l'affaire de Colmar, le procureur général reprenait la même thèse, avec quelques variantes qu'il est bon de reconnaître, pour concevoir une juste idée de cette redoutable association des Carbonari :

« Il existe en France, disait-il, des Sociétés connues sous le nom de *charbonnières*, dans lesquelles se trament des complots contre l'État. Il est démontré qu'elles partent toutes d'un même centre. C'est à elles que nous devons les complots de Saumur, de Nantes et de Béfort. A Saumur, à Thouars, Berton et ses affidés annonçaient, comme Peugnet à Belfort, et de Grometty a Ensisheim, l'exclusion des Bourbons, à l'existence d'un gouvernement provisoire, la reprise du drapeau et de la cocarde tricolores. A Toulon et à Nantes, on trouve sur les accusés les copies des mêmes statuts. A Poitiers, des accusés, sur qui pèsent les mêmes charges, sont prêt de recevoir jugement ; et, tandis qu'à Colmar, dix membres de la Loge des Amis de la Vérité sont sur le banc des accusés, cinq autres membres de cette loge sont mis en accusation à Paris.

» Les Sociétés maçonniques n'ont sans doute en elles-mêmes rien de blâmable, quand elle se bornent au but de leur institution; mais elles

Digitized by Google



Arrestation du général Berton (page 202).

peuvent, soit par elles-mêmes, soit par des comités, s'occuper d'objets qui ne seraient pas étrangers à la politique. Au surplus, les Sociétés secrètes, du genre de celles que nous signalons, tendent à nous ramener le régime impérial, Napoléon II, et, à leur suite, le despotisme dont nous sommes heureusement délivrés. Ces Sociétés constituent une conspiration permanente dans l'État. Ceux qui en font partie ont, sous le nom de *Carbonari*, dévoilé, en Italie et dans le Piémont, leurs coupables projets. Leurs règlements, saisis en France, prouvent qu'il y a, chez les uns comme chez les autres, uniformité de tendance et de vue.

» C'est à Paris qu'existe leur directeur ; c'est de là que partent toutes les instructions, tous les ordres : c'est ce que les conjurés appellent le gouvernement provisoire. Les provocations à la révolte partent toutes de Paris ; les complots s'exécutent à des époques très-rapprochées sur tous les points.

» Le complot ne se dénote-t-il pas encore par les voyages multipliés et mystérieux de plusieurs des conjurés ? Ces voyages, d'après les statuts des

Digitized by Google

Carbonari, n'auraient d'autre but que d'établir les communications des ventes particulières aux ventes centrales, et de celles-ci à la vente supérieure. »

Ajoutons à ces détails ceux que nous trouvons dans le discours du procureur général, qui prit la parole dans le procès des Sergents de La Rochelle :

« Une vaste conspiration contre l'ordre social, en même temps que contre les trônes, et contre chaque famille de citoyens menacés d'être replongés dans les horreurs de l'anarchie, bien plus que contre les dynasties de souverains, a été formée ! Cette conspiration est l'ouvrage de la secte des Carbonari répandue en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Grèce, et qui a envahi la France en commençant par la Corse.

» Le serment des affiliés était conçu en ces termes :

» Je jure de tenir, avant toutes choses, à la » liberté ;

» D'affronter la mort en toutes les occasions » pour les Carbonari ;

» D'abandonner, au premier signal, les frères » de mon propre sang, pour aider et secourir mes » frères *les Carbonari*. »

» Quant à leur but, il était celui de tous les pays, renverser la dynastie. Bientôt la France continentale en vit naître dans son sein.

» Cette vaste conspiration se compose d'un comité directeur, ou *vente suprême*, qui a trois ministres chargés de faire exécuter ponctuellement tous ses ordres. Au-dessous de cette vente suprême, l'association se divise en plusieurs degrés de petites réunions de huit à vingt membres, absolument inconnus les uns les autres. Ces degrés de réunion, ees vassales de la *vente suprême*, sont au nombre de trois principaux : les hautes ventes, qui sont immédiatement au-dessous de la vente suprême ; les ventes centrales, les ventes particulières. Chaque vente particulière envoie à la vente centrale un député, et celle-ci en envoie un à la haute vente. C'est par ces commissaires, liés par leur serment, sous peine de mort, à ne amais révéler à leur propre vente rien de ce qui touche aux personnes dont est composée la vente suprême, que de vente en vente, les ordres de la vente suprême arrivent aux derniers rangs des *Carbonari*. Cette Société n'écrit jamais, et fait connaître les ordres verbalement par des commissaires qui vont d'un lieu à un autre.

» En dehors de la Charbonnerie, il existe une autre Société, qui est comme la Société d'épreuve et de noviciat de la première. Elle s'appelle *Société des Chevaliers de la liberté*. Les initiés sont enchaînés par le serment de secourir leurs frères et d'obéir à leurs chefs ; on ne leur révèle aucun des grands desseins. Quand on les a suffisamment éprouvés, on les admet au rang des Carbonari. Pour se soustraire aux regards de la justice, beaucoup de Carbonari ont imaginé de se former ouvertement en loge de franc-maçonnerie. Toutes les lois se réduisent à ces points essentiels : Obéir aveuglément aux chefs, conquérir la liberté à main armée, et pour cela se munir d'armes ; observer un secret impénétrable sur l'existence, sur les noms et sur les desseins des Carbonari, ou la mort. Au reste, les Carbonari, d'accord sur un premier point, détruire ce qui est, sont divisés entre eux sur tous les autres points et sur ce qui sera. »

Nous avons parlé plus haut de l'affaire des Sergents de La Rochelle ; c'est sans contredit un des procès politiques qui ont le plus vivement excité l'attention du public, et nous n'avons nullement l'intention de le passer sous silence. D'ailleurs, cette conspiration est l'épisode le plus ancien de l'histoire de la Charbonnerie ; nous manquerions donc à notre rôle d'historien si nous négligions d'en entretenir le lecteur.

Voici, en peu de mots, les faits qui avaient donné lieu au procès :

Dans le cours de l'année 1821, la police de Paris fut avertie de l'existence d'une réunion de Carbonari, composée des nommés Baradère, avocat stagiaire, député à la haute vente ; Laroque et Gourau, étudiants en médecine ; Marcel et Boré, employé à la compagnie royale d'assurances ; enfin, d'un nommé Hénon, ancien militaire.

Le 45e régiment avait tenu garnison à Paris

Digitized by Google

pendant l'année 1820. Dans ce régiment se trouvait le capitaine Abassias, carbonaro, lié à Paris avec d'assez grands personnages. Il fut chargé de diriger un complot, dont l'exécution était confiée à des sous-officiers de son régiment. A la tête de ces sous-officiers était le sergent-major Bories, qui résolut d'organiser dans le régiment une vente militaire.

Bories était un homme de vingt-six ans au plus; il n'avait de l'état militaire que la valeur et la franchise, sans aucun des défauts que produit l'oisiveté des casernes. Ses mœurs étaient pures, ses goûts simples, sa vie retirée. Il consacrait la plus grande partie de son temps à la lecture, il se complaisait dans ces études. Son cœur était exempt d'ambition, son vœu le plus ardent était de mourir au moment de la victoire du peuple, et il s'irritait un jour de la proposition qu'on lui faisait de le conduire chez le général Lafayette. Bien qu'entré fort jeune au service, il avait toutes les vertus du citoyen, et s'il s'enflammait souvent pour l'éclat de notre gloire militaire, il ne concevait rien de plus triste et de plus déplorable que l'oppression du peuple par l'armée....

La plupart des sous-officiers que Bories embaucha pour former sa *vente* militaire furent initiés sans appareil, et jurèrent seulement de s'entresecourir ; plusieurs cependant furent mis plus intimement dans la confidence, et prêtèrent serment sur un sabre de ne rien révéler sous peine de mort. Bories transmit aux initiés les signes et les mots de reconnaissance, qui étaient *Speranza*, *Fede* et *Carità*. La vente militaire dépendait d'une vente centrale ; c'était celle présidée par Baradère. Bories était député de sa vente à celle de Baradère. Ce fut de cette vente supérieure qu'il reçut l'ordre de faire aux initiés une distribution de poignards et d'argent. Cette distribution fut suivie d'une réunion qui eut lieu chez un marchand de vins de la Montagne-Sainte-Geneviève, nommé Gaucherot ; elle avait pour but d'apprendre aux militaires qu'ils étaient appuyés par les bourgeois. Hénon, Garau et Rosé s'y trouvèrent comme députés. Le premier fit un discours propre à échauffer les esprits. Goubin fut conduit quelque temps après par Bories au Palais-Royal, et félicité par de *bons cousins*, c'est-à-dire par des Carbonari, sur l'honneur qu'il aurait de commencer le mouvement.

Le régiment partit de Paris le 21 janvier pour se rendre à La Rochelle. Bories fit, en route, quelques tentatives auprès d'un sergent-major nommé Choulet, qui repoussa ses avances. Arrivé à Orléans, il réunit les conspirateurs dans un repas préparé à l'auberge de la *Fleur-de-Lys*. On initia solennellement le nommé Bicheron. Bories prit ensuite la parole, et dit aux initiés que le régiment n'irait pas jusqu'à La Rochelle; qu'il était probable qu'il n'avancerait pas au-delà de Sainte-Maure; qu'à Paris, il avait reçu l'ordre de commencer l'exécution à main armée après l'étape de Tours; que de là, le régiment irait se joindre aux révoltés et marcherait sur Saumur, dont les portes seraient livrées par la garnison, qui était gagnée; que des officiers d'artillerie suivaient le régiment avec des canons; que lui, Bories, attendait les ordres tous les jours, et qu'à Tours, il recevrait les dernières instructions.

On conçoit que toutes ces choses ne pouvaient se passer sans qu'il en transpirât rien. Bories fut cassé en route pour fait d'indiscipline, et enfermé à la tour de La Rochelle lorsque le régiment y fut arrivé. Goubin lui succéda, et eut plusieurs conférences mystérieuses aux environs de la ville avec un député de Paris et un général que l'on croit être le général Berton; on initia le sergent-major Goupillon, le caporal Durotsecq et le fusilier Lefebvre. On leur révéla les projets qui étaient sur le point de s'accomplir : il s'agissait de s'emparer des avenues des casernes, d'arrêter et de conduire à Tours le colonel et les chefs de bataillon, d'empêcher les officiers d'arriver au quartier, de prendre, de la part des Carbonari, le commandement des troupes, de se réunir aux Carbonari des environs de la ville qui se présenteraient bien armés, et qui arboreraient le drapeau tricolore. Goubin forma de nouvelles relations avec un nommé Abassias, président de la haute vente de La Rochelle. Il fit de vains efforts pour s'entendre avec le capitaine Massias, qui se refusait à toute com-

Digitized by Google

munication. Plusieurs réunions des conjurés eurent lieu au *Lion d'argent,* au *Soleil d'or ;* cette dernière fut troublée par l'arrivée d'un officier, qui vint successivement chercher Raoulx, Goubin et Pomier, pour donner au colonel des explications sur ce qui s'était passé entre eux à Niort, dans une conférence qu'ils avaient eue avec les Carbonari de la ville. Goubin, dont les renseignements n'avaient pas satisfait les chefs, fut mis le 15 à la salle de police. Pomier lui succéda dans la direction de la conspiration. Il s'aboucha avec le commissaire du comité directeur et le général qui était dans les environs de La Rochelle. Le 17, il y eut un dîner au *Soleil d'or,* et Pomier déclara que la conspiration éclaterait dans la nuit, à quatre heures du matin. Après l'appel du soir, il sortit du quartier, déguisé en paysan, pour aller conférer avec le général et le commissaire qui étaient entrés en ville depuis six heures du soir; mais il fut rencontré et reconnu par un adjudant sous-officier, qui le fit arrêter. Il parvint à sortir de la salle de police, mais on ne sait s'il trouva le commissaire et le général au rendez-vous.

Dans la soirée du 18, Goupillon, un des nouveaux initiés, en proie au remords, alla trouver son colonel, et lui fit le récit du complot. Il déposa, dans un long écrit, le tableau des faits de la conspiration; il nomma tous ses complices, et remit la lame du poignard que lui avait donné Pomier. Alors, M. le colonel marquis de Toustaing fit arrêter pendant la nuit Raoulx, Asnès, Bicheron, Castille Thomas, Durotsecq, Lefebvre, Guidral, Gauthier, Lecoq et Bijou. On visita les malles et paillasses, et, dans presque toutes, on trouva un ou plusieurs poignards. Tous les conjurés, les uns du premier mouvement, les autres après quelque hésitation, firent des aveux. Pomier et Goubin furent ceux qui donnèrent le plus de détails; ils allèrent même jusqu'à les consigner dans des déclarations écrites.

Le capitaine Massias, interrogé, resta ferme dans sa résolution de tout nier, et persista dans une dénégation complète. Bories répondit à quelques questions, et convint qu'il connaissait Baradère, Marcel, Rosé et Laroque, pour les avoir vus dans la *Loge des Amis de la Vérité.*

On comprend avec quelle impatience on attendit à Paris les débats de ce procès; tout ce que l'on en savait était fait pour éveiller l'attention. Un grand concours de monde se porta, dès les premiers jours, vers la salle d'audience, et le pouvoir fut obligé de déployer un appareil imposant de force pour contenir toute cette foule.

Un accusé surtout semblait absorber la curiosité générale, et chacun essayait d'aller au tribunal pour le voir. Les premiers instants du procès furent donnés à l'acte d'accusation, à l'interrogatoire des accusés, etc. Bories, comme ses camarades, se renferma dans un système de dénégation complète.

Lorsque le président lui demanda s'il avait organisé une vente dans le 45ᵉ régiment :

— C'est faux, répondit Bories; avant notre départ du Havre, il fut question d'établir une Société philanthropique, dont l'objet était de former une caisse de secours mutuels pour les sous-officiers qui tomberaient malades. C'est effectivement dans ce seul but qu'elle a été formée. J'affirme que jamais ses membres n'ont porté le titre de *Carbonari* ou de *Chevaliers de la Liberté,* ou tout autre semblable. Chaque membre donnait vingt sous par mois, et tout était dit.

— Cette société était secrète?

— Oui, monsieur.

— En quoi consistait le serment par lequel on s'engageait?

— A tenir secrets les noms des membres de la société.

— A quelle peine se soumettait-on en cas de parjure?

— A aucune.

Quand vint le tour de Goubin, il eut l'air de faire quelques révélations; mais, en somme, personne encore, à part Goupillon, n'avait, sur ce point, donné entière satisfaction au pouvoir.

Goubin donna quelques détails sur un voyage entrepris dans l'intérêt des affaires des Carbonari.

— J'étais au café Foy à Orléans, dit-il; deux individus assis à une table voisine lièrent conver-

Digitized by Google

sation avec moi. L'un d'eux me demanda si je voulais être Carbonaro; il me demanda encore s'il y avait parmi nous beaucoup de militaires qui aimassent le roi et la liberté. Le capitaine Massias faisait profession de foi d'être libéral, je le nommai. L'étranger me témoigna le désir de le connaître. Je fis part de ces diverses circonstances au capitaine Massias, qui consentit à une entrevue. Je portai moi-même cette réponse aux deux inconnus, qui étaient logés aux environs d'Orléans. Tel est le motif du voyage dont vous me parlez.

— Il résulte de ce récit que vous consentiez à faire une démarche pour un individu que vous saviez être commissaire des Carbonari; vous étiez donc Carbonaro?

— Non, monsieur le Président. Notre association n'avait pour but qu'une œuvre philanthropique, qu'une association de secours mutuels.

— Et le renversement du gouvernement?

— Nous n'avons jamais eu en vue que le maintien du roi et de la liberté. Tous mes camarades peuvent l'attester.

Tous les accusés militaires se lèvent sur ces mots, et répondent :

— Oui! oui! le maintien du roi et de la liberté.

Le Président. — Vous ne pouvez répondre ainsi par acclamations; chacun de vous sera interrogé à son tour.

(A Goubin.) Enfin, vous prétendez que le général Despinois, oubliant tous ses devoirs, abjurant tout sentiment d'honneur et de délicatesse, a suggéré les déclarations que vous avez faites contre vos co-accusés, et qu'il s'est ainsi rendu complice de fausses accusations, dont vous n'avez pas craint de vous faire l'organe?

— Oui, monsieur le Président, je l'ai dit et je le répète. Mais c'est devant le général surtout qu'il me tarde de m'expliquer sur ce point.

— On exigeait un serment des nouveaux membres lors de leur admission?

— Il faut distinguer les époques : non, au Havre; oui, à La Rochelle.

— La violation de ce serment n'entraînait-elle pas la peine de mort? Ne s'engageait-on pas à conquérir la liberté à main armée?

— Non, monsieur.

— Bories a déclaré hier le contraire.

Bories, *se levant vivement.* — C'est faux.

Le Président. — Si ce n'est pas vous, ce sont vos complices. *(Murmures au barreau.)* Goubin, expliquez-vous sur le fait des poignards.

— C'est moi qui suis l'auteur de cette invention; je n'avais d'autre but que de donner quelque chose de mystique à notre association; les maçons...

— Les maçons n'ont pas de poignards.

Lefebvre, *se levant.* — Je suis maçon, monsieur le Président, et j'affirme que les maçons ont des poignards.

Le Président. — Ils ne les portent pas.

Plusieurs accusés. — Nous ne les portions pas non plus.

Au commencement de l'audience du 23 août, Bories se leva, et, s'adressant au Président, il lui fit observer qu'un nommé Danies, espion du colonel, s'était introduit dans l'audience, et communiquait avec le témoin à charge.

Le Président fit droit aux observations de Bories, et ordonna qu'aucun étranger ne pût pénétrer dans la salle des témoins.

Dans cette même audience, Pomier, répondant à une objection du Président, dit :

— Le général Despinois, à la suite de mon premier interrogatoire, m'a engagé à désigner Massias comme Carbonaro.

Le Président. — Comment ferez-vous croire qu'un général français, qu'un officier sans peur et sans reproche, ait eu recours à des suggestions aussi lâches, aussi criminelles? Au surplus, plusieurs d'entre vous l'ont fait appeler en témoignage; il est possible qu'il se décide à quitter son gouvernement et à venir dans cette enceinte repousser toutes vos calomnies.

Pomier. — Il est allé jusqu'à se dire Carbonaro.

Le Président. — Que dites-vous là?

Pomier. — Oui; Despinois, pour m'arracher des aveux, m'a dit que lui-même était Carbonaro;


Digitized by Google

qu'avant un mois il livrerait Nantes, et que je n'avais rien à craindre de lui.

Le Président. — C'est une monstrueuse absurdité; il est invraisemblable qu'un brave guerrier, qu'un général qui a toujours bien servi son roi, descende à de telles bassesses, à de si monstrueuses perfidies.

Me Mocquart. — Il y a une distinction à faire entre l'invraisemblable et l'impossible. J'admettrai, si l'on veut, que les faits allégués sont peu vraisemblables; mais, sont-ils donc impossibles?

Le Président. — Oui, il est impossible qu'un homme parvenu aux plus hautes dignités militaires se livre aux basses manœuvres que vous supposez, et se couvre enfin de déshonneur et d'infamie.

Me Mocquart.— Monsieur le Président, quelle que soit l'étendue de votre pouvoir discrétionnaire, il ne va pas jusqu'à reculer les bornes de l'impossible. Il est des généraux fidèles à l'honneur, il en est aussi qui ont forfait à l'honneur.

M. de Marchangy. — C'est oublier toutes les convenances! Quoi! vous osez dire que le général Despinois a forfait à l'honneur?

(Au banc des avocats : Oh! non; il n'est pas question de lui.)

Le Président. — Le général Despinois est un digne soldat que son roi a toujours rencontré fidèle; la Cour ne souffrira pas qu'on l'injurie.

Me Mocquart. — Il n'y a pas de générosité à me mettre en présence du général Despinois, quand je n'ai pas dit un mot de lui.

Le Président. — S'il était présent, je sais ce qu'il vous répondrait.

Me Mocquart. — Je sais ce que je lui répondrais aussi.

Le Président. — Parce qu'il est absent, notre devoir est de le protéger.

M. de Marchangy. — Aux termes du décret du 14 décembre 1810, tout avocat qui se permet d'attaquer devant les tribunaux les autorités établies, doit être sur-le-champ réprimé. En conséquence, et attendu que Me Mocquart s'est servi de l'expression la plus outrageante pour le général Despinois, nous requérons qu'il soit fait application des peines portées audit décret. *(Vive agitation.)*

Tous les avocats se lèvent à la fois, et demandent vivement la parole pour défendre leur confrère.

Le Président *à Me Mocquart.* — La chaleur de ces débats, la vivacité des expressions dont vous vous êtes servi, l'intérêt même que vous avez personnellement dans la discussion, me feraient craindre que vous ne sortiez malgré vous des bornes de la modération. Je crois donc faire une chose tout à la fois utile pour vous, et convenable à la dignité de la Cour, en chargeant Me Mérilhou du soin de présenter votre défense.

Après cet incident, la Cour délibère, et dit qu'il n'y a lieu à statuer sur le réquisitoire de M. l'avocat général, ni à prononcer aucune des peines portées par les articles 39 et 25 du décret du 10 décembre 1810, et néanmoins, enjoint au défenseur d'être plus circonspect à l'avenir.

A l'audience du 24 août, parut le colonel du 45e de ligne, marquis de Toustaing. Voici, à peu près, sa déposition :

« Le régiment dont Sa Majesté a daigné me confier le commandement s'est toujours distingué par son dévouement pour le roi et son auguste famille. Il a manifesté surtout ce dévouement dans l'affaire même qui me procure l'honneur de déposer devant vous, en expulsant de son sein, sans le secours de l'autorité, les hommes qu'on soupçonnait du plus affreux des crimes. On m'avertit un soir, à Orléans, qu'il y avait eu du tumulte dans la ville, et que les soldats de mon régiment s'égorgeaient avec les militaires suisses de la garde royale. Je me hâtai de me rendre au quartier, et je rencontrai un garde qui ramenait Bories : je m'approchai, et lui dis que je savais bien que là où il y avait du tumulte, on était certain de le rencontrer. On battit la retraite, les militaires se retirèrent. Bories fut conduit au corps-de-garde; je fus convaincu qu'il était l'agresseur. Le lendemain, je cassai provisoirement ce sergent-major, et je le mis à la garde du camp. »

Digitized by Google

Le Président. — Quelle était, à Paris, la conduite de Bories?

R. Elle était loin d'être régulière.

Bories proteste; il récapitule toutes les punitions qui lui ont été infligées, et qui n'avaient pour cause que de légères infractions à la discipline militaire. Arrivé à l'affaire d'Orléans avec les Suisses, il en rappelle les détails, et se plaint de la rigueur de l'ordre du jour dressé à cette occasion.

« D'après cet ordre du jour, dit-il, tout homme qui aurait eu querelle avec les Suisses, s'il était simple soldat, devait subir un mois de prison, et, s'il était sous-officier, devait être cassé. Qu'il eût tort ou raison, il avait toujours tort.

M. de Marchangy. — C'est impossible.

Bories. — Avec ce bel ordre du jour, les Suisses se crurent tout permis à notre égard. Je passais avec un fourrier dans une rue d'Orléans; un groupe de Suisses passa à côté de nous; je fus heurté par l'un d'eux. Je me retournai et lui dis: L'avez-vous fait exprès? Pour toute réponse, il me donna un soufflet, tellement fort que le sang me sortit du nez. Je ripostai par un coup de poing. Tous les Suisses, qui étaient au nombre de dix à douze, se jetèrent sur nous, et, sans des bourgeois qui me secoururent, j'aurais été écrasé. J'avais remarqué un sergent suisse qui regardait cette scène en ricanant; je fus à lui, et lui dis avec vivacité : Collègue, si je voyais dix Français attaquer un Suisse, je me ferais hacher pour le défendre. Le sergent me répondit par le mot de *blanc-bec*. Vois ce chevron! m'écriai-je, et ne regarde pas aux moustaches. Si tu as eu l'honneur de combattre sous les drapeaux français, tu dois savoir que les braves qui sont morts sur le champ de bataille ne portaient pas tous des moustaches.

Un instant, une discussion s'éleva à l'audience pour savoir si on laisserait continuer Bories. Le Président ni l'avocat général n'étaient d'avis de pousser plus loin les explications; mais, grâce à l'intervention de Me Mérilhou, l'accusé obtint la permission de continuer.

Pendant une suspension, Goupillon, qui depuis quelque temps était violemment agité, eut une assez vive altercation avec le colonel du 45e. Il s'indigna du rôle qu'on lui faisait jouer dans l'affaire, et dit qu'il préférait mille fois la mort à cette infamie.

Chaque jour, cette affaire amenait à la Cour d'assises de Paris une foule innombrable de curieux. On entendit successivement tous les témoins, et, il faut le dire, si les spectateurs remarquèrent que les débats prenaient une tournure violente, ils ne durent point toujours en faire remonter la responsabilité aux accusés.

Les gendarmes qui vinrent déposer et rapporter les confidences que Goubin et Pomier leur avaient faites dans le trajet de La Rochelle à Paris, firent connaître de singuliers détails. Suivant ces dépositions, Pomier leur avait déclaré qu'il avait porté une ordonnance au général Berton ; qu'il avait dîné avec lui, qu'il avait vu entre ses mains son brevet de capitaine déjà signé par le ministre (on ne sait lequel) ; que Mina était allé à Paris pour se concerter avec les chefs des libéraux, etc.

Goubin, de son côté, a dit que, quelques jours plus tard, le roi et les princes seraient en même temps entrés dans le complot... qu'en cas de succès, les Espagnols devaient fournir 30,000 hommes et les Belges 14,000 ; que La Rochelle donnerait 15 millions et Poitiers 15 millions; qu'un banquier fournirait à lui seul 7 millions; qu'il y avait dans le complot des généraux, des députés et des pairs de France ; que le but des conspirateurs était d'abolir la noblesse, et de donner au peuple un roi qui serait nommé à la pluralité des voix ; qu'il était aussi question de mettre Napoléon II sur le trône, en nommant pour régent le prince Eugène ; que le roi était un honnête homme, et qu'on l'aurait conservé, s'il avait voulu accepter la constitution de 1791, etc., etc. Goubin affirme que ces aveux, quelque grotesques qu'ils paraissent, ont quelquefois été arrachés par la force.

— Ainsi, dit-il, le gendarme Noyon me menaça formellement de me f..... au cachot, et de me mettre le collier de fer, si je ne voulais répondre. Je ne tins aucun compte de ses menaces.


Digitized by Google

Aussi je passai la nuit dans un cachot, avec le collier de fer au cou.

Noyon. — C'est faux.

Goubin. — C'est vrai.

Pomier. — Je l'ai eu aussi ce collier.

Le Président. — Qu'est-ce donc que le collier dont il s'agit?

Noyon. — Eh mon Dieu! ce n'est rien du tout; c'est un vieux collier qui est scellé dans le mur d'un cachot, et dont on ne se sert plus depuis longtemps.

Pomier et Goubin. — Quoi donc? est-ce qu'on ne s'en est pas servi pour nous?

Le Président. — Dans les prisons de Melun, il y avait aussi des colliers de cette espèce. Aussitôt que leur existence me fut révélée, j'en écrivis au ministre, ils ont disparu sur-le-champ; il doit en être de même dans toute la France.

Goubin. — Pourtant, vous voyez, Monsieur le Président, qu'il y en a encore dans les prisons de Châtellerault.

Le Président. — Sans doute ils ne tarderont pas à disparaître. Les fers ne doivent être employés qu'autant qu'ils sont nécessaires pour empêcher le prisonnier de s'évader, ou pour le protéger contre ses propres fureurs. Mais il est du devoir du magistrat d'empêcher qu'il en soit fait usage quand ils ne sont que des instruments d'une torture inutile. (*Mouvement général d'approbation.*)

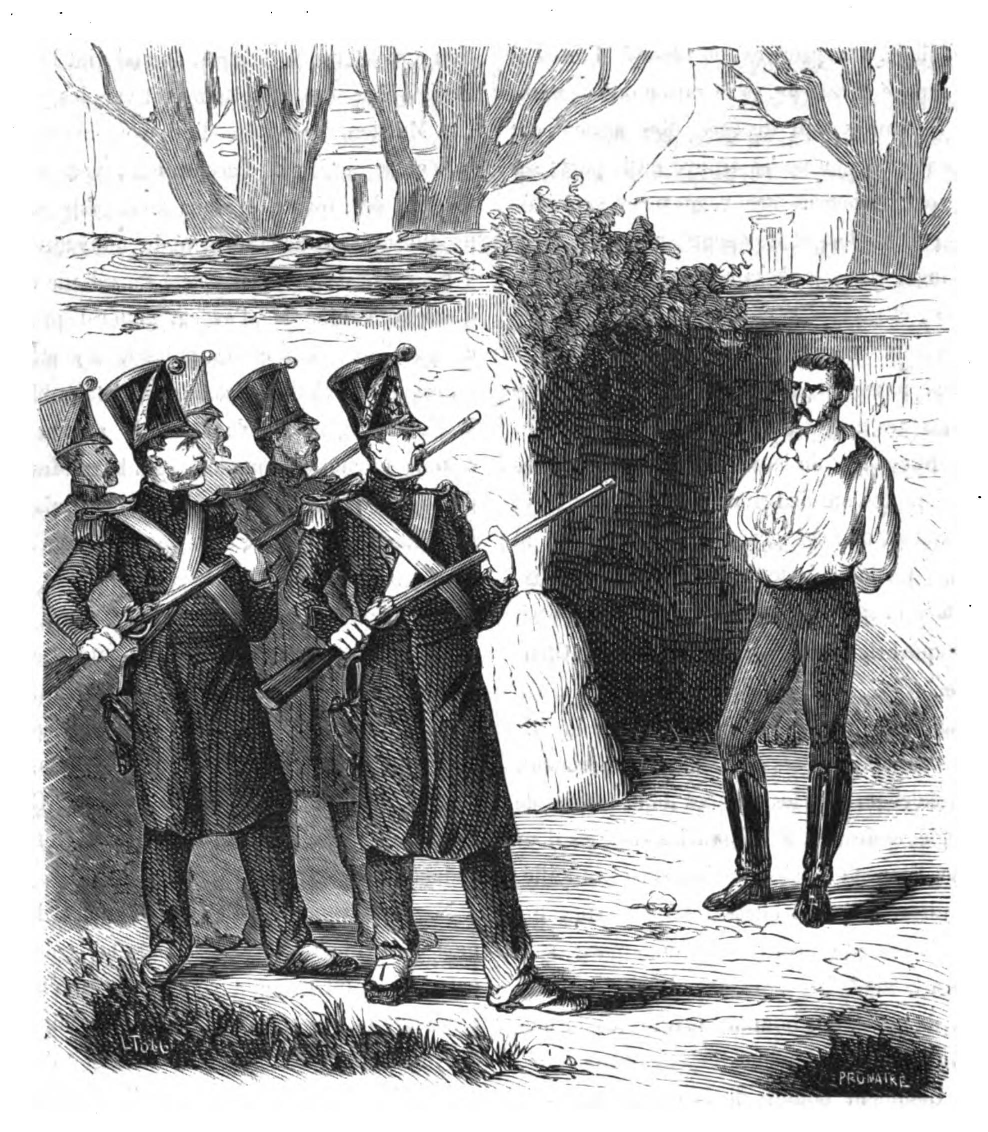
On aura une idée exacte de la profonde impression que devait produire cette affaire à Paris et dans toute la France, quand on saura que les journaux donnaient, en même temps que le procès des Sergents de La Rochelle, celui du général Berton. Tous les jours c'étaient de nouvelles accusations contre le pouvoir; tous les jours, la France apprenait que des hommes courageux se dévouaient de tous côtés pour la rendre à l'indépendance et à la liberté.

Après les débats de l'affaire des Sergents de La Rochelle, viennent le discours de M. Marchangy et ceux des défenseurs des différents accusés. Nous n'entrerons point à ce sujet dans de longs détails; le lecteur trouvera, à la fin de ce chapitre, l'un des discours dont il s'agit. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de citer ici quelques passages de celui de M. Mérilhou, défenseur de Bories, celui des accusés qui sut le plus vivement exciter l'intérêt public.

« Messieurs les jurés, dit cet avocat, lorsqu'il s'agit d'un délit léger, pour lequel il n'a fallu ni courage ni habileté, que le juge admette de simples vraisemblances, qu'il ne soit pas frappé de l'incohérence et de la faiblesse des preuves, certes, on peut le concevoir, parce que la fragilité de la nature humaine prête toujours quelques probabilités à ces sortes de suppositions. Mais lorsque la partie publique fait entendre la plus redoutable des accusations, lorsqu'elle dénonce des crimes par lesquels l'ordre social tout entier aurait été menacé, et dont la simple conception exige une grande force de caractère, une détermination profonde, le mépris de la vie, la renonciation à tous les liens qui l'embellissent, certes, alors, le succès de l'accusation trouvera son principal obstacle dans son invraisemblance même. Le juge ne croira pas facilement; il demandera au ministère public d'autant plus de preuves, qu'il s'agira de constater une exception aux règles ordinaires du cœur humain, qui redoute la gêne et les périls, et tend par sa nature au repos et à la paix.

» Ces sentiments, qui sont aussi les vôtres, deviennent plus impérieux et plus sacrés, s'il s'agit d'une accusation politique. A la crainte d'une erreur toujours facile à la raison humaine, se joindra dans le cœur d'un juge religieux la défense de ses propres vertus. Plus il chérira le prince ou les institutions que l'accusation suppose menacés, plus il craindra de croire trop facilement aux dangers des objets de son affection. — Plus le ministère public a voulu nous attirer hors de l'accusation, plus j'ai cru de mon devoir de m'y renfermer; j'ai évité de convertir la discussion judiciaire, destinée à convaincre, en un combat politique qui ne pourrait que nous aigrir sans nous éclairer. Persuadé que je suis, que la pompe des images ne suppléera pas à la faiblesse des moyens, et ne couvrira pas les plus





Exécution du colonel Caron (page 206).

violentes contradictions, j'ai passé sous silence ce que la longueur des réquisitoires appelle des *faits généraux* ; car je ne puis parler que de ce qui est en discussion, et ce n'est pas le comité directeur qui est accusé. L'esprit du siècle n'est pas décrété de prise de corps, et vous n'avez pas à décider si l'assassin de Kotzebuë appartenait à la secte des Carbonari.

» Quand nous admirerions, avec le ministère public, la *paternelle mansuétude* des tyrans du sérail, quel progrès l'accusation ferait-elle par là dans vos esprits ? Et faudra-t-il que douze Français portent leurs têtes sur l'échafaud, pour prouver que les Grecs, endormis dans leurs douces chaînes, auraient renoncé sans efforts à l'héritage de liberté que légua l'Evangile, si le comité directeur ne leur eût révélé le secret de leurs droits et de leurs souffrances, et si ces casuistes n'eussent décidé que le fer pouvait briser le joug que le fer avait imposé ?

» *Comité directeur*! puissance redoutable parce qu'elle est inconnue ! Ce nom mystérieux doit-il frapper aujourd'hui de terreur les imaginations européennes, comme jadis le sortilége et la nécro

Digitized by Google

mancie ? Aux raisonnements, aux absurdités, aux impossibilités, aux preuves, on répond d'un seul mot le *comité directeur*, et la raison doit se taire, et tous les doutes sont dissipés. Ses armes sont innombrables, et on ne les trouve nulle part ; ses trésors sont immenses, ses vengeances sont inévitables et terribles, et ses agents prétendus, après avoir langui dans le besoin, périssent dans les supplices, et leurs dénonciateurs deviennent riches et vivent en paix.

» Aussi immense par ses œuvres qu'imperceptible dans ses moyens, à sa voix, nous dit-on, les rois descendent de leurs trônes, et les nations dociles s'empressent de briser leurs antiques lois ; plus étonnant que ces grands conquérants, dont le passage a sillonné la terre, il exercerait en paix, sans armée et sans trésor, cette *monarchie universelle* que briguaient en vain Alexandre et Charlemagne.

» Mais, nous dit-on, l'existence du comité directeur s'annonce par ses œuvres. Ainsi parlaient, il y a trois cents ans, les adeptes de la magie, de l'astrologie, et de tant de misérables rêveries dans lesquelles l'esprit humain s'est longtemps humilié. Voyez, disaient-ils, les effets des scènes surnaturelles ; n'est-il pas prouvé que des morts sont revenus à la vie ? N'a-t-on pas vu des maisons changer de place, des hommes revêtir les formes de la brute, et l'avenir dévoilé à des yeux privilégiés ? Comment douter de la magie ? Les cris des victimes expirantes dans les bûchers sont montés au ciel ! qui pourra dire si ceux-là trouveront grâce au tribunal suprême, qui auront fait couler le sang innocent, de bonne foi, sans haine et sans vengeance, mais en renonçant à l'usage de leur propre raison, en la soumettant à une raison étrangère, passionnée ou prévenue ? »

Mes Visinet, Chaix d'Est-Ange, Renouard, Vidalin, Carré, Dequevauvillers, Plougoulm, présentèrent tour-à-tour la défense des différents accusés, et, tour-à-tour, ils furent éloquents, énergiques, ou railleurs et spirituels. L'audience du 4 septembre fut consacrée aux répliques, et enfin, le 4 septembre, l'arrêt, depuis si longtemps attendu, fut prononcé. Le président demanda d'abord successivement à chacun des accusés s'il n'avait rien à ajouter à sa défense. Quand vint le tour de Bories, il se leva, et se tournant vers les jurés :

« Messieurs les jurés, dit-il, vous avez entendu la lecture de l'acte d'accusation ; vous avez été témoins des débats, et vous savez s'ils ont rien produit qui justifie la sévérité du ministère public à mon égard ; vous avez été sans doute étonnés d'entendre hier M. l'avocat général prononcer ces paroles : « Toutes les puissances oratoires ne sauraient arracher Bories à la vindicte publique. » M. l'avocat général n'a cessé de me présenter comme le chef du complot... Eh bien! Messieurs, j'accepte ; heureux si ma tête, en roulant sur l'échafaud, peut sauver celle de mes camarades ! » *(Mouvement d'effroi au barreau.)*

Les débats furent immédiatement clos.

Le président résuma l'affaire, puis donna en dernier lieu lecture des questions soumises au jury. Elles étaient au nombre de vingt-sept. Les douze premières, relatives aux accusés Baradère, Hénon, Gourau, Rosé, Massias, Bories, Goubin, Pomier, Raoulx, Bicheron, Asnès et Goupillon, étaient ainsi conçues :

N. est-il coupable d'avoir, dans les derniers mois de 1821 et dans les premiers mois de 1822, participé à un complot concerté et arrêté entre plusieurs individus, ayant pour but soit de détruire ou changer le gouvernement, soit de changer l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter à la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres ?

Les treizième et quatorzième questions étaient particulières à Goupillon. En voici le texte :

Goupillon a-t-il, le premier, et avant toute poursuite commencée, fait connaître au gouvernement, ou aux autorités administratives, ou de police judiciaire, les circonstances du complot auquel il aurait participé ?

Goupillon a-t-il, depuis le commencement des poursuites, procuré l'arrestation de quelques-uns des auteurs ou complices du complot ?

Les treize autres questions, relatives aux accu-





sés Labouré, Cochet, Castille, Dutrou, Hue, Barlet, Perreton, Lefèvre, Thomas, Gautier, Lecoq, Darotsecq et Demait, étaient ainsi conçues :

N. est-il coupable, ayant eu connaissance d'un complot concerté et arrêté entre plusieurs individus, et ayant pour but... (comme dans la première question) ; de n'avoir point fait la déclaration du complot, et de n'avoir pas révélé au gouvernement, ou autorités administratives, ou de police judiciaire, les circonstances qui en sont venues à sa connaissance ?

A six heures et demie, le jury se retira dans la chambre des délibérations.

A neuf heures et demie, dit *le Constitutionnel* de l'époque, le jury reprend sa séance, M. le chef des jurés donne lecture de leur décision ; il en résulte que les accusés Bories, Goubin, Pomier et Raoulx sont déclarés coupables du crime de complot, lequel embrasse à la fois les quatre buts différents spécifiés dans la question ; que Hénon est reconnu coupable du même crime, mais à la majorité de sept voix contre cinq seulement ; que Goupillon est également déclaré coupable du complot, mais avec cette modification qu'il a révélé en temps utile ; enfin, que Labouré, Cochet, Castille, Barlet, Perretin, Lefèvre et Darotsecq sont coupables du délit de non-révélation. Les questions relatives aux autres accusés sont résolues négativement.

La Cour, après une heure de délibération, déclare se réunir à la minorité du jury en ce qui concerne Hénon. En conséquence, cet accusé est définitivement reconnu non coupable.

M. le Président prononce l'acquittement de Baradère, Hénon, Gauran, Rozé, Massias, Asnès, Bicheron, Dutrou, Hue, Thomas, Gauthier, Lecoq et Demait.

M. l'avocat général requiert l'application de la peine à l'égard des condamnés.

La Cour se retire pour délibérer.

A une heure moins un quart, elle rentre en séance, et prononce son arrêt portant condamnation à la peine de mort contre Bories, Goubin, Pomier et Raoulx ; à cinq ans d'emprisonnement contre Castille, Darotsecq et Lefèvre ; à trois ans contre Barlet ; à deux ans contre Labouret, Cochet et Perreton ; à 500 francs d'amende contre chacun des sept derniers, et à un temps de surveillance égal à la durée de leur peine.

A l'égard de Goupillon, la Cour le déclare exempt de toute peine, et toutefois prononce sa mise en surveillance, pour quinze années, avec un cautionnement de 1,000 francs.

M. le Président lève la séance.

Bories se lève :

— Monsieur le Président, dit-il, l'impartialité que vous avez mise dans votre résumé nous autorise à vous prier de nouveau de donner des ordres pour que nous ne soyons point séparés.

Le Président. — J'en écrirai à M. le Préfet de police.

Bories. — Nous demandons aussi qu'on ne nous charge pas de fers...

Les gendarmes se disposent à faire sortir les condamnés. Les avocats se jettent encore une fois dans les bras de leurs infortunés clients, et les couvrent de larmes et d'embrassements. Cette scène de désolation, que nous essayerions en vain de décrire, se prolonge pendant quelques minutes.

Enfin, les accusés sont entraînés. On entend Pomier s'écrier en sortant :

— Adieu, mes amis, adieu, vous tous. Nous sommes innocents ! La France nous jugera !

Bories, d'un ton de voix moins élevé, dit aux personnes qui l'entouraient :

— Nous finissons notre carrière à vingt-sept ans. C'est bien tôt... Adieu ! adieu !

Bories avait vingt-sept ans, Pomier et Raoulx vingt-six ans, et Goubin vingt-cinq.

Les journaux du temps nous fournissent un document authentique que nous nous empressons de mettre sous les yeux des lecteurs. C'est le discours prononcé par le procureur général, chargé de poursuivre l'accusation contre les Sergents de La Rochelle. Il est plein de détails curieux, et

Digitized by Google

brille surtout par un esprit d'intolérance politique qui n'est pas sans signification.

« Une conspiration dont le but était de renverser le gouvernement, devait éclater dans les murs de La Rochelle. Déjà le jour et l'heure étaient choisis, lorsque les conjurés furent arrêtés armés de poignards, que leurs serments consacraient à des attentats.

» En procédant à l'instruction de cette affaire, les magistrats de La Rochelle y trouvèrent plus qu'ils n'y cherchèrent; au lieu d'un seul complot, ils découvrirent les preuves d'une Société secrète, dont les initiés, répandus en cent lieux divers, préparaient à la fois, à l'aide des mêmes moyens, le succès des mêmes crimes. Les magistrats purent également se convaincre que si le fil de ces trames nombreuses se déroulait en province, il partait de la capitale; et que si l'on trouvait ailleurs des agents corrompus, on ne trouvait qu'à Paris les agents corrupteurs.

» Ils y ont donc renvoyé le procès, et une triste compétence fut infligée à cette Cour. Mais quel contraste nous présentent l'accusation et les accusés ? Préoccupés de l'idée d'une conspiration hardie et d'un bouleversement général, nous cherchons sur ces bancs de puissants instigateurs, des hommes dignes, par la séduction de leur opulence ou le bruit de leur renommée, d'aspirer aux promotions de la révolte, d'obtenir les courtes faveurs d'une révolution, d'exploiter à leur profit nos divisions intestines; et cependant, que voyons-nous ici ? Des êtres obscurs, des jeunes gens égarés, des soldats sans nom... Que pouvaient-ils donc par eux-mêmes ? Rien, s'écrient les défenseurs. S'il est vrai, Messieurs, que les accusés n'avaient rien pu tenter d'eux-mêmes, leur propre insuffisance sera la première démonstration d'une vérité qui couvrira toute la discussion de sa lumière; c'est qu'ils faisaient partie d'une association flagrante, dont la force était dans le nombre de ses adeptes et dans la mystérieuse impulsion qui les faisait mouvoir. Fanatiques instruments d'une volonté étrangère, ils ne ouvaient rien isolément; ils pouvaient beaucoup, sans doute, concourant à une action simultanée; et, lorsqu'on voit les criminels projets de La Rochelle conniver avec ceux de Béfort, de Saumur, de Brest, de Strasbourg, on devine comment, sans un écrit notoire, sans une haute capacité personnelle, des individus auraient pu accomplir de sinistres vœux, et comment tant de faibles roseaux auraient, en s'unissant par un lien commun, formé le sanglant faisceau des décemvirs.

» Pour prononcer sur l'un de ces complots, il faut donc, en quelque sorte, que vous connaissiez tout leur ensemble; il faut suivre les traces des affiliations ténébreuses qui minent sourdement l'État, et qui, si la justice n'avait point éventé leurs éléments destructeurs, eussent révélé leur existence par le ravage d'une explosion.

» Ainsi, le procès actuel, bien qu'au fond il ne nous offre à statuer que sur les faits de La Rochelle, s'agrandit de tout l'intérêt attaché à la découverte d'un vaste plan d'insurrection; il vous montrera les sectes révolutionnaires arrachées à l'ombre qui les cachait, et traînées avec leurs attributs; leurs signes, leurs devises et leurs couleurs, à la barre de la France, ou plutôt de l'Europe entière.

» Oui, l'Europe entière est attentive à des débats où elle cherchera l'explication des troubles qui la tourmentent, l'origine des partis qui la divisent; elle y apprendra peut-être comment vingt nations qui diffèrent ensemble par leur civilisation, leurs mœurs, leurs besoins et la forme de leurs gouvernements, ont néanmoins éprouvé à la fois les commotions du même délire, reçu les mêmes conseils, les mêmes instructions, et entendu proclamer les mêmes doctrines et les mêmes textes de rébellion.

» Il serait aussi monstrueux de voir des arbres de diverses natures porter des fruits pareils, que de voir des peuples qui n'ont, par leur position sociale, aucune analogie entre eux, manifester spontanément des systèmes et des prétentions semblables.

» Les révolutions actuelles ne sont donc point innées; elles sont apprises; et la même leçon,

Digitized by Google

circulant du nord au midi, explique la conformité de tant d'erreurs.

» Voilà pourquoi Naples, si heureuse de ses beaux-arts, des bienfaits de son ciel et de la mansuétude de ses Bourbons, s'étonna d'entendre ses propres enfants répéter mot pour mot le langage des vétérans de nos discordes civiles; voilà pourquoi l'Espagne, que sa superbe et dédaigneuse ignorance, que son fanatisme héroïque et son culte pour ses traditions premières devaient préserver des sophistes, s'indigne de voir un ramas de perturbateurs affamés du régicide et copistes serviles des excès de 93; voilà pourquoi l'Allemagne, qui, tant de fois, eut à maudire nos révolutions, contre lesquelles ont protesté ses armes, sent avec effroi leur poison se glisser jusqu'au cœur de sa jeunesse; voilà pourquoi le Piémont, qui bénissait les races patriarcales de ses vieux princes, et qui, rendu à des coutumes héréditaires qu'il ne cessa de regretter, n'avait plus aucun vœu politique à former, eut à frémir de voir du milieu d'un règne paisible, s'élancer l'anarchie tout armée; voilà pourquoi la Grèce, qui avait presque usé ses fers en les portant depuis des siècles, reçut tout à coup l'avis de sa servitude, et pourquoi induite en insurrection, elle appela sur elle-même l'implacable vengeance d'un maître qui s'était endormi.

» Tels sont les déplorables résultats des principes colportés par les promoteurs du désordre, par les envoyés de la révolte, eux qui ne voulaient point souffrir que des missionnaires d'une religion de paix et de concorde, allassent restaurer de la parole de vie, des mœurs énervées et une foi mourante; eux qui désirent étouffer, dans le bruit de leurs déclamations intolérantes, la voix des apôtres de nos croyances, tandis que, se faisant un privilége exclusif du prosélytisme, ils vont afficher, depuis les Apennins jusqu'au Bosphore, et depuis Lisbonne jusqu'aux bords de l'Orénoque, l'enseignement et les programmes de la séduction.

» Effrayés de ces insurrections si rapidement improvisées, les gouvernements ne sont occupés qu'à prévenir les progrès du mal universel. L'Angleterre, qui ne doit sa prospérité qu'à son respect pour ses institutions antiques, renouvelle l'*allien bill* pour que la contagion ne pénètre pas dans ses foyers; des congrès souverains consultent sur cette épidémie, la crainte d'être surpris par l'ennemi commun étant chez eux l'esprit de conquête. Vaincre la révolution leur semble désormais la plus désirable victoire.

» Pouvons-nous maintenant, sans douleur, reporter nos regards sur nous-mêmes, et envisager nos dangers après avoir sondé les plaies du reste de l'Europe?

» A Dieu ne plaise que nous désespérions de la patrie, dont les convulsions momentanées sont peut-être moins un indice de sa faiblesse qu'un vieil emploi de ses propres services, et qui, selon l'habileté d'un profond législateur, pourrait voir tourner, au profit de sa félicité et de sa gloire, ce qui fait aujourd'hui son inconstance et ses périls.

» Toutefois, on ne peut se le dissimuler, la France est infectée de principes délétères, et incessamment travaillée par des machinations perfides; soit que le règne paternel des Bourbons, succédant au vigilant despotisme du précédent gouvernement, ait, à force de contrastes, paru incompatible avec l'idée d'une répression sévère; soit que, trop longtemps privé de la liberté et en ayant perdu l'usage, on l'ait prise pour la permission de mal faire et la garantie de l'impunité; soit que la transition d'un régime à l'autre ait envenimé les regrets, ait armé les ressentiments, ait aigri les prétentions, trop souvent confondues avec les droits; soit que l'anarchie des ambitions et les saturnales de la fortune aient fait sortir toutes les classes de leur repos, comme de leurs conditions, pour les précipiter vers les honneurs qui vont les satisfaire un jour et les agiter toute la vie; soit enfin, et surtout que nulle institution n'ait été profondément creusée au milieu de nous pour absorber ce déluge, pour purifier les lumières et pour laisser déposer les passions.

» Et d'ailleurs, la France, marchant la première à la tête de la civilisation, ne court-elle pas le risque d'arriver aussi la première à ce rendez-

Digitized by Google

vous de l'abîme, où les peuples aboutissent, lorsqu'ayant échangé les vertus pour les connaissances, les mystères pour les découvertes, et l'instinct pour le raisonnement, il ne leur reste, au lieu d'illusions, que les métamorphoses de l'erreur et des caprices du dégoût? Ainsi périrent les nations de l'antiquité; mais, espérons qu'un pareil anathème n'éclatera pas sur les nations modernes. Elles ont ce que n'avaient pas leurs aînées pour prévenir l'entière corruption; c'est la religion, qui a donné à la terre le secret de faire fleurir éternellement les sociétés des hommes, et qui trouve, jusque dans leurs égarements, un moyen de les ramener à la vérité.

» Déjà la France, malgré l'effort d'une secte impie, ressent cette merveilleuse influence. Étudiez ses goûts, ses penchants, ses souvenirs de prédilection, vous la verrez exprimer le vague désir d'une régénération morale, et se placer d'elle-même à l'ombre des pouvoirs légitimes. Aidons-la dans ce mouvement généreux; protégeons cette heureuse disposition à la convalescence de la patrie. Prévenons ses rechutes, et ne souffrons pas qu'elle retombe sous le souffle mortel des anarchistes. L'un des remèdes les plus salutaires qui puissent hâter sa guérison, celui qu'il vous appartient d'appliquer en ce jour, c'est une justice intrépide, c'est le triomphe des lois, c'est la fermeté des gens de bien. Vous en donnerez un éclatant exemple dans la cause qui vous est soumise, et dont il est temps de vous expliquer les faits.

» Les sociétés secrètes sont des ateliers de conspiration; leur origine est ancienne, mais elles furent, pour ainsi dire, en permanence depuis 1815, car l'effronté succès du 20 mars les avait accréditées et mises en réputation. A cette époque, l'usurpation (et ce fut là son plus odieux forfait) appela à son secours la démagogie, qui vint assister à ses derniers moments pour hériter de ses dépouilles. Furieuse de ne pouvoir s'emparer, et de faire place à la légitimité, elle jeta des brandons de discorde en France, et fit un appel aux générations présentes et futures; dès lors, elle eut un parti au milieu de nous. La police du temps découvrit successivement, sans en compter beaucoup d'autres dont elle n'eut pas connaissance, les sociétés de l'*Épingle noire*, celle des *Patriotes de 1816*, celle des *Vautours de Bonaparte*, celle des *Chevaliers du Soleil*, celle des *Patriotes européens réformés*, celle de la *Régénération universelle*. Toutes ces sectes s'accordaient sur le but de leur institution : c'était de former une ligue des peuples contre l'autorité légitime; c'était de conquérir la licence à main armée pour la faire asseoir sur les débris des trônes et des autels. Brochures, discours, pétitions, adresses, lithographies, souscriptions, réimpressions des mauvais livres, distribués à vil prix ou gratuitement jusque dans les hameaux; tout, depuis certaines éditions compactes jusqu'à certains couplets; depuis les cris séditieux jusqu'aux toasts, pouvait, en effet, concourir à ce but. On s'entendait si bien, que l'on concerta de vastes conspirations; celles qui se tramèrent en 1816 à Paris et dans les départements de l'Isère, du Rhône et de la Sarthe, prouvèrent que déjà il y avait accord, permanence et unanimité.

» Cependant, les perturbateurs n'avaient pas encore imaginé de faciles moyens de correspondre; ils n'avaient pas encore discipliné l'esprit d'insurrection et organisé le désordre; en un mot, ils ignoraient comment on peut administrer la sédition, et en faire, en quelque sorte, un département à portefeuille.

» Voilà ce qu'ils apprirent, en 1820, par leur affiliation à la secte des *Carbonari* :

» Cette secte, émule de la franc-maçonnerie, empruntait ses allusions et ses symboles au métier des charbonniers. Depuis longtemps occupée d'un plan favori de révolution, elle catéchisait secrètement l'Italie. Dès 1819, elle était parvenue à s'introduire dans nos départements de la Corse. Un nommé Guerini y fut poursuivi judiciairement pour avoir tenté d'assassiner un individu chargé par l'autorité de surveiller les sociétés de *Carbonari*, qui se multipliaient d'autant plus, que le gouvernement s'abusait alors sur leurs intentions et leur nombre.

» Il résulte d'une correspondance officielle que le ministère d'alors ne jugea pas important de les

traduire devant les tribunaux, attendu, disait-il, que ces poursuites décèleraient une crainte que de pareilles Sociétés ne peuvent inspirer, sous une forme de gouvernement où les droits du peuple sont reconnus et assurés.

» Ce motif, plein de candeur, toucha si peu les factieux, que bientôt la *Charbonnerie* grandit sur un plus vaste théâtre, et envahit presque toutes nos provinces. En effet, lorsque les insurrections napolitaines et piémontaises eurent mis en lumière les *Carbonari*, ceux-ci, qui devaient le fond de leurs principes aux révolutionnaires français, ne purent leur refuser les formes et les statuts de leur association. On ne tarda point à s'entendre, et les émissaires des Carbonari d'Italie vinrent faire hommage à la conspiration permanente, des secrets de leur organisation.

» Aux termes de leur règlement, adopté à Paris, les Carbonari sont divisés en petites réunions appelées *ventes*. Ils ont des ventes particulières, des ventes centrales, des hautes ventes et une vente suprême, confondue dans une mystérieuse profondeur avec une espèce de comité constitué en gouvernement provisoire. Les ventes provisoires sont le premier degré de l'association ; on ne peut y être reçu que sur la présentation d'un certain nombre de *Carbonari*, qui répondent sur l'honneur des bons sentiments du candidat. Il faut, en outre, que ce candidat, à moins qu'il ne soit militaire en demi-solde ou en retraite, justifie de sa haine pour le gouvernement légitime ; et, de même qu'on exigeait en 93 de celui qui réclamait un certificat de civisme, qu'il eût coopéré aux journées du 14 juillet et du 10 août, de même, on demande à ceux qui postulent la *charbonnerie*, où sont leurs brochures séditieuses, et de quels attroupements ils ont fait partie.

» Les candidats qui, sans remplir les conditions imposées, méritent néanmoins des encouragements, et tous ceux qui ne sont pas encore assez expérimentés, sont ajournés et classés comme apprentis et novices dans des sociétés qu'on peut considérer comme avenues de la charbonnerie, et qu'on nomme les Sociétés des Amis de la Liberté. Ces sociétés préparatoires sont, en sens inverse, des espèces de lazarets où les néophytes se guérissent de leurs scrupules et d'un reste d'innocence. Quand le temps d'épreuve est passé, ils sont initiés aux ventes particulières ; chacune de ces ventes se compose d'un nombre au-dessous de vingt membres ou *bons cousins*. Elle a un président, un censeur et un député. A-t-elle atteint le nombre convenu, on en forme aussitôt une nouvelle. Les députés de dix ventes particulières composent une vente centrale, et chaque vente centrale a elle-même un député qui communique avec la haute vente, de manière que les ventes particulières ne touchent aux ventes centrales, et les ventes centrales à la haute vente, que par un intermédiaire ; les membres des différentes ventes restent donc étrangers les uns aux autres, et ne peuvent correspondre qu'au moyen de députés seuls initiés d'une vente à l'autre.

» Les Carbonari ont cherché d'autres garanties de la discrétion des affidés dans le serment qui leur est imposé. Le récipiendaire jure de ne pas chercher à connaître les membres de la vente suprême, et de ne pas révéler, sous peine de mort, les secrets qui lui seraient confiés. Lorsqu'un membre a manqué à ce dernier point de son serment, il est jugé par la haute vente, et un des bons cousins est désigné pour le frapper. Afin d'accomplir cette mission sanguinaire ou d'exécuter tout autre forfait commandé par les chefs, des poignards sont remis gratuitement aux Carbonari (on n'a point oublié que l'origine de leur institution n'est pas française). Pour épaissir encore mieux les ombres qui les couvrent, les Carbonari n'écrivent rien ; ils se transmettent tout oralement, soit entre eux, soit de province en province, par l'entremise d'une foule de bons cousins, qui, sous le titre de commis-voyageurs, se transportent aux frais de la société, sur tous les points où les appellent les ordres du comité directeur.

» Ces agents vagabonds ont pour se faire reconnaître des chefs des ventes près desquels ils sont envoyés, une moitié de carte bizarrement découpée, et qui doit s'adapter à l'autre moitié envoyée par le comité directeur à ces présidents de province. Ces Carbonari ont, en outre, des mots

Digitized by Google

d'ordre, des mots de passe, des mots sacrés; ils ont des signes de reconnaissance particuliers; ils ont des attouchements mystérieux, soit en indiquant le cœur avec l'index comme signe interrogateur, soit en se prenant la main de manière à former tantôt un C, tantôt un double H, emblème du père et du fils. Les mots d'*espérance* et de *foi*, jetés comme par hasard dans un entretien, le mot de *charité* articulé comme par syllabes séparées que se partagent les interlocuteurs en les proférant tour-à-tour, sont aussi les préambules de toute entrevue entre les *bons cousins*.

» Les obligations et le but des Carbonari sont premièrement d'obéir aveuglement aux ordres souverains intimés par la haute vente, ou, selon l'expression vulgaire, par le comité directeur, dont il n'est pas permis de chercher à pénétrer le sanctuaire; et, secondement, de tout entreprendre pour conquérir la liberté à main armée; c'est-à-dire pour renverser le gouvernement actuel. Ainsi, par une contradiction assez étrange, les Amis de la Liberté s'engagent à déférer sans examen aux ordres de sang qu'il plaira de leur donner, en telle sorte qu'au nom de la liberté ils se font les transfuges des lois et des vertus, sous l'empire desquelles ils étaient vraiment libres, pour se faire les esclaves du crime et les superstitieux instruments d'une ambition voilée. C'est pour arriver à ce honteux avilissement qu'ils doivent, aux termes de leurs statuts, préférer leurs frères d'adoption à leurs propres frères, et se munir d'un fusil et de vingt-cinq cartouches; en outre, ils versent cinq francs lors de leur admission et un franc par mois. Ces sommes qui deviennent considérables, parce-que des rapports qui, nous le verrons bientôt, sont loin d'être exagérés, portent le nombre des Carbonari à plus de soixante mille en France, ces sommes, disons-nous, sont versées aux caisses centrales, qui en tiennent compte aux caisses de la vente suprême, d'où elles vont fructifier dans les opérations de la Banque ou de la Bourse avec le produit des quêtes, des souscriptions, des donations volontaires et des contributions extraordinaires que la vente suprême a le droit d'élever pour les cas urgents.

» Telle est la foi et hommage du ban et de l'arrière-ban des vassaux révolutionnaires; telles sont les redevances, les corvées, les dîmes, les prestations stipulées dans cette nouvelle féodalité, plus humiliante, plus odieuse mille fois que celle contre laquelle on ne cesse de déclamer, bien qu'elle soit ensevelie depuis des siècles dans la poussière de ses vieilles châtellenies. Là, du moins, on ne se servait point de poignards; là, le feudataire ne refusait pas de partager les dangers où il conduisait ses fidèles; là, on ne s'engageait point par d'exécrables serments à répandre le sang d'un frère pour des tyrans cachés, pour de lâches rhéteurs, dont le premier soin est d'obliger les malheureux qu'ils égarent à ne pas chercher à les connaître, et néanmoins à mourir pour leur obéir. Fut-il jamais un fanatisme aussi insensé, une servitude aussi révoltante? Dans les associations les plus abjectes, parmi les brigands et les corsaires, les chefs combattent à la tête de leurs compagnons, leurs risques sont communs, ils ont également à redouter les poursuites de la justice, ils marchent de front à l'échafaud, ils tombent ensemble dans l'abîme qu'ensemble ils ont creusé; mais cette égalité n'est pas la règle des seigneurs de la vente suprême, de ces privilégiés de l'anarchie, qui, du fond de leur comité invisible, prennent leurs sûretés contre les chances auxquelles ils exposent leurs séïdes.

» Allez, leur disent-ils dans l'insolence de l'a-
» ristocratie républicaine, allez tenter pour nous
» les hasards d'une insurrection; allez moisson-
» ner pour nous sous les coups de la tempête que
» nous avons allumée, tandis que nous attendrons
» à l'abri que vous ayez frayé un facile accès à
» notre pouvoir; nous paraîtrons au signal de vos
» succès, nous irons vous secourir dans vos
» triomphes; si la vigilance des tribunaux dé-
» concerte votre entreprise, nous signalerons aux
» haines populaires les magistrats liberticides
» appelés à vous juger; nous ferons de leur de-
» voir un péril, et de leur impartialité un titre
» de réprobation; nous les tiendrons à l'étroit
» entre la crainte du libelle et celle du poignard.
» Si vous succombez dans une agression tumul-

Digitized by Google



Portraits des quatre Sergents de La Rochelle.

» tueuse, nous érigerons à grand bruit des tombeaux dont le deuil hostile et les inscriptions séditieuses braveront encore l'action des lois ; » nous ferons sortir des étincelles de votre cendre » agitée ; nous sourirons aux larmes commandées » pour vos funèbres anniversaires, et nous irons » même jusque dans le temple d'un Dieu de paix » chercher des occasions de trouble et des pré- » textes de vengeance. »

« Voilà le s[illegible] du pacte monstrueux proclamé par les proconsuls de la sédition. On a vu jadis dans l'Orient un prince nourrir autour de lui un essaim de jeunes fanatiques, prêts, au moindre geste de leur maître, à se donner la mort ou bien à la donner aux autres. Tout horrible que fût leur dévouement, on le concevait néanmoins ; car, dans leur pieuse erreur, ils croyaient mériter le ciel. Ici, au contraire, les despotes de la vente suprême, les conservateurs de la révolution ne promettent que le néant de leurs adeptes. L'athéisme est une des pages de leur code ; *guerre à la religion* est un de leurs commandements.

» Il faut le répéter avec indignation et surprise; oui, voilà le pacte qui fut proclamé en France et

fut consenti par une multitude d'êtres égarés!

» La contagion fut si rapide que, dans le cours de 1821, trente-cinq préfets dénoncèrent à la fois des sociétés de Carbónari organisées dans leurs départements. Paris comptait dès lors plusieurs centaines de ventes, ayant entre elles diverses dénominations, telles que la *Victorieuse*, la *Sincère*, la *Réussite*, la *Bélisaire*, la *Westermann*, la *Washington*, les *Amis de la Vérité*, etc., etc. Toutes ces ventes relevaient de la vente supérieure, qui bientôt voulut faire un essai de ses forces. Les troubles de juin et la conspiration du 19 août 1820 doivent être, en effet, considérés comme les premières campagnes régulières des Carbonari français. A ces deux époques, l'or fut répandu avec profusion. On sait qu'il gagna la plupart des individus condamnés dans l'affaire du 19 août, et la secte poussa la sollicitude à leur égard jusqu'à leur assurer une paye durant leur détention. Quant aux troubles du mois de juin précédent, ils durent également induire le comité supérieur en dépenses excessives, car il est de notoriété que dans cet attroupement séditieux, il y avait, outre les Carbonari, quelques troupes soldées que l'on payait, non-seulement à bureau ouvert, mais encore en plein air et même dans la foule, où de simples curieux risquèrent de recevoir un salaire qu'ils eussent rougi de mériter.

» L'issue de l'accusation déférée à la cour des Pairs ne fut pas tellement décourageante, qu'elle dût à jamais rebuter les conspirateurs; et comme dans l'intervalle, ils avaient encore étendu les ramifications de leur secte, ils se trouvèrent si nombreux, si riches, si bien enrégimentés, grâce à l'organisation perfectionnée des Carbonari, que le comité directeur devint une sorte de gouvernement occulte, précisément à l'époque où, pour nous donner le change, il favorisait lui-même l'idée d'un pouvoir, qui, à l'entendre, existait parmi les royalistes.

» Nous disons, Messieurs, que le comité directeur devint un gouvernement occulte, et cette expression est vraie dans le sens le plus positif, puisque, durant le cours de 1821, et même dans le cours de cette année, il déploya les ressources et prit l'attitude d'une puissance qui a des trésors, des ambassadeurs, des sujets et des armées. Pour continuer le récit des faits (les preuves viendront ensuite), nous citerons au hasard quelques-uns de ses actes, de ses ordres du jour, de ses décrets suprêmes, quelques traits de sa police, de son administration, de sa diplomatie. Ainsi, par exemple, en décembre dernier, il reçoit un envoyé des révolutionnaires espagnols, et lui promet plusieurs mille hommes. Une foule de Carbonari français partirent, en effet, à cette époque, afin de secourir leurs frères de la Fontaine-d'Or, pour ensuite revenir ensemble sur les frontières de France, déployant le drapeau tricolore enrichi d'un fléau de plus, la peste et ses horreurs. A leur passage, ces auxiliaires de la Tragala infectèrent le cordon sanitaire d'une foule de libelles et de chansons injurieuses aux Bourbons. En passant à Pau, quelques uns d'entre eux attachèrent furtivement à un arbre de la promenade une pancarte, où, le lendemain, les habitants lurent ces mots: « Devise » des Français. — Constitution nationale acceptée » par le peuple français. — Honneur, patrie. — » Une constitution nationale est un contrat entre » le peuple et le chef de l'État; elle doit être consentie par les deux parties qu'elle oblige, non » octroyée par l'une d'elles.

« De ce principe de la souveraineté des nations » découle cette conséquence, que la source de » tous les pouvoirs de l'organisation sociale émane » du peuple, de son acceptation; car, sans cette » acceptation, il n'y aurait pas de constitution, » mais bien usurpation sur la souveraineté du » peuple. Ainsi, pour le redire, la devise des » Français est Constitution nationale acceptée par » le peuple, ou Honneur et Patrie. *Vive la nation* » *française !* »

» Ce beau manifeste, rédigé par les commis des publicistes de la haute vente, ne fût guère compris des fidèles Béarnais, qui, après l'avoir lu, crièrent *Vivent les enfants d'Henri IV!*

» Mais poursuivons l'examen des actes du gouvernement occulte.

» En décembre dernier, il s'opéra un virement des fonds de la banque du comité qui produisit

un gain de plusieurs millions. Le 1er mars, ordre du jour qui recommande aux Carbonari de s'exercer au maniement des armes. Le 6 mars, décret portant qu'il sera formé un comité d'actions militaires composé de trois Carbonari, lequel comité sera spécialement chargé de se procurer des armes et d'établir des dépôts. Le 11 mars, création, sous le nom de bataillon sacré, d'un corps de cinq cents jeunes Carbonari d'élite, pour être employés ensuite comme officiers dans le cas d'un soulèvement général. Le 13 mars, discussion à l'effet d'introduire la charbonnerie à Vincennes, et de gagner une compagnie d'artillerie de la garnison pour s'emparer du château avec dix-huit cents Carbonari. Le même jour, les ventes demandent à agir dans la crainte d'être devancées par le bataillon sacré. Le 15 mars, le comité directeur apprenant la découverte de plusieurs complots dans l'Ouest, reconnaît qu'il sera superflu, quant à présent, de prolonger le mouvement insurrectionnel qu'il avait préparé à l'occasion des missionnaires, et rend un ordre ainsi conçu :

» Nous défendons à nos chers cousins d'exciter aucun attroupement, et de résister à la force armée. Une ordonnance de police devant proscrire le dépôt des armes de guerre, nous enjoignons de les cacher soigneusement. »

» Le 16 mars, autre ordre du jour portant que le général Berton a échoué par trop de précipitation, et par la faiblesse des habitants de Thouars; mais que la troupe est prête, et que les Carbonari doivent attendre les ordres pour agir. En avril, suite des précédentes discussions sur le choix du gouvernement qu'il conviendra de substituer au gouvernement légitime. Trois systèmes différents sont tour à tour plaidés avec chaleur, et l'on arrête qu'il faut commencer par détruire ce qui existe, sauf ensuite au gouvernement provisoire à consulter le peuple sur le choix de ses nouveaux maîtres.

» Tous ces faits, que nous pourrions multiplier à l'infini, ont un caractère si étrange, qu'on hésite d'abord à les recueillir, et qu'on les croit moins propres à figurer dans l'histoire de nos jours que dans les sombres aventures des flibustiers ou des francs-juges; et, d'ailleurs, s'il faut l'avouer, ces faits auraient une apparence moins romanesque, moins extraordinaire, qu'on n'y croirait peut-être guère davantage. Dans tous les temps, l'incrédulité s'est interposée entre les catastrophes politiques et les peuples qui en étaient menacés. Cette fatale propension à l'incurie s'explique aisément; car, d'une part, les systèmes, les vagues projets des partis, ne sont, pour le vulgaire, incapable d'en calculer les conséquences, que des éléments abstraits dont l'imagination ne saurait redouter les résultats, parce qu'elle ne les conçoit point. La crainte, qui ne s'arrête qu'aux résultats glisse donc sur les théories politiques, et l'on ne déplore qu'après l'événement ce qu'elles ont de calamiteux. Peu de personnes ont compris 89; mais quel cœur humain n'a pas gémi sur les crimes de 93, qui n'en étaient que les conséquences immédiates?

« D'une autre part, il est d'autant plus difficile de prévoir une révolution, que chacun a secrètement un motif pour s'abuser soi-même, ou pour abuser les autres. Ceux-là ne veulent pas croire au mal parce qu'ils ne veulent pas s'alarmer, ceux-ci parce qu'ils ne savent pas y remédier; les uns se soucient peu d'y croire, parce qu'ils ne le voient pas tellement proche qu'ils puissent avoir à le redouter pour eux-mêmes; les autres ne veulent pas qu'on y croie, parce qu'ils ont des raisons pour le laisser arriver. L'égoïsme, l'insouciance, la faiblesse et la trahison ont donc un intérêt dans l'incrédulité; et alors, que l'on croirait à un mouvement politique, chacun trouverait encore dans cette conviction des prétextes de caresser son indolence, en s'imaginant, ce qui est une funeste erreur, que les événements publics ne l'atteindront pas dans ses intérêts particuliers. Aussi, dans tous les temps précurseurs des crises politiques, des voix fortes et généreuses ont-elles souvent en vain gourmandé la léthargie des États, et en vain retenti à l'oreille des peuples endormis sur le bord des précipices. Pour ne parler ici que de nos propres malheurs, n'a-t-on pas vu le 20 mars arriver sur la France, qui, assoupie dans

Digitized by Google

un scepticisme fatal, ne se réveilla qu'au bruit de la foudre, stupéfaite d'un événement qu'elle n'avait pas cru possible, malgré des avertissements manifestes?

» Cessons donc de dédaigner les avis de la Providence : n'aliénons point l'avenir social pour un misérable repos viager; et, loin de nous flatter sur le moral de la patrie, ne craignons pas de signaler son danger, pour que ceux qui veillent à son salut puissent travailler à sa guérison, et la ramener enfin à une plénitude de vie et de gloire qu'elle a le droit d'attendre encore, puisqu'elle a encore la force d'en sentir le besoin.

» Nous vous avons dénoncé une conspiration que, depuis longtemps, la voix publique a qualifiée de permanente; nous vous avons appris comment cette conspiration était ourdie par un comité directeur agissant sur des Sociétés secrètes. Il faut maintenant vous en donner les preuves. Si nous parlions ailleurs que dans une Cour d'assises, où les preuves doivent avoir en quelque sorte plus d'évidence qu'il n'en faut à la conviction, serait-il donc besoin de faire tant d'efforts pour démontrer l'existence de ce comité directeur, nom devenu en quelque sorte populaire, nom inventé spontanément, dont la commune renommée a déterminé la valeur, et que chacun a de suite compris, parce que la chose existant avant le nom, il fallait bien la nommer pour qu'on pût interpeller l'influence secrète et malfaisante qui s'était décelée à ses propres œuvres?

» Eh! qui donc, en effet, aurait pu méconnaître l'action d'un comité directeur dans cette tactique soutenue, où les plus simples découvrent un plan concerté par des chefs, et suivis docilement par les agents subalternes, dans ces joies prophétiques, dans ces espérances menaçantes, dans cette arrogance prématurée, qui devancent de quelques jours les nouvelles fâcheuses pour les gens de bien, et favorables pour les méchants; dans cette alternative de repos et d'agitation à laquelle se soumettent les factieux, selon qu'ils sont surveillés ou déjoués, afin d'endormir, par leur inaction momentanée, la vigilance de l'autorité, comme ces malfaiteurs nocturnes qui, craignant d'être trahis par le bruit de l'effraction, suspendent et reprennent tour à tour une œuvre criminelle?

» Qui aurait pu douter de ce comité directeur, en rapprochant telle pétition, tels articles, telles brochures, tels rassemblements et telles versions mensongères, de tels et tels événements se passant à quelque cents lieues de la capitale, et encore ignorés de tous ceux qui n'en étaient pas les complices? Qui aurait pu douter de son existence. lorsque, pour ainsi dire, il nous enveloppe dans son atmosphère, et qu'il exhausse de toutes parts les preuves d'une alliance méthodique et raisonnée, d'une solidarité immense, d'une assistance pécuniaire et déclamatoire; lorsqu'enfin les fils d'une trame qui couvre la France et plusieurs peuples entiers, furent souvent rompus et toujours renoués avec une incroyable persévérance?

» Mais, nous le répétons, les preuves morales ne suffisent point à des jurés; nous n'en cherchons pas non plus dans des rapports officiels ou dans la correspondance des autorités locales dont la lecture éterniserait cette audience. Les preuves que nous vous donnerons seront irrécusables, puisque les principes judiciaires les placent au premier rang; nous voulons parler de la chose jugée, des aveux des accusés eux-mêmes, des pièces trouvées en leur possession; telles sont, en effet, les hautes preuves qui découlent des procédures criminelles suivies à Aix, à Béfort, à Tours, à Bayonne, et surtout à Paris, à l'égard de l'affaire de La Rochelle, qui vous est spécialement attribuée; preuves dont la réunion, établissant jusqu'au dernier degré de lumière tous les faits que nous avons articulés et beaucoup d'autres non moins remarquables, formeront un foyer de conviction, où les consciences les plus rebelles à l'ascendant de la vérité, sentiront enfin se dissiper leur incertitude. »

Nous regrettons que la discussion dans laquelle est entré M. de Marchangy excède les bornes de cette publication; nous aurions aimé à le suivre dans le développement progressif des preuves judiciaires qu'il tire, à l'appui de toutes ses assertions, des procès intentés par suite des com-

Digitized by Google

plots simultanés de Béfort, Toulon, Saumur, Nantes, etc.

« Vous avez vu comment tous les complots préparés pour le mois de janvier avaient manqué leur effet. Le comité directeur sera-t-il découragé par ce peu de succès ? Non, vous allez le voir conspirer encore. Et pourquoi se serait-il avoué vaincu ? N'avait-il donc pas des ressources immenses dans la publicité de ces principes séditieux, qui, exerçant sur les générations européennes, une sorte de conscription odieuse, fait passer chaque année, chaque jour, dans les rangs de la faction, une foule d'êtres égarés ? Pourquoi se fût-il avoué vaincu ? N'avait-il pas toujours pour auxiliaires le besoin de parvenir à tout prix, le mépris des devoirs sociaux, l'abolition des respects humains, la défiance de l'insubordination envers les autorités paternelles et protectrices, la présomption d'une jeunesse prématurée, rejetant avec une dérision bruyante l'expérience qui coûte si cher et dont on profite si peu ? N'avait-il pas des intelligences dans notre propre camp ? N'était-il plus servi en secret par l'indulgence irréfléchie des citoyens même les plus fidèles ; indulgence aussi éloignée d'une véritable modération que l'exagération, qui n'est que la colère de la faiblesse, est éloignée de la véritable force ? N'avait-il plus dans ses intérêts une philanthropie imprudente, et toutes ces fausses vertus du siècle qui blâment l'énergie comme de l'exaltation, et qui conseilleront de capituler à la victoire elle-même ? Ne pouvait-il plus compter sur l'inaction des bons et l'activité des méchants? pourquoi enfin se serait-il confessé vaincu ? avait-il perdu ses trésors ? lui avait-on enlevé ses chefs ? était-il étroitement cerné, ou bien l'avait-on réduit, par un avantage décisif, à résigner son insolente souveraineté ? Non, il était encore la puissance du mal comme la légitimité est la puissance du bien ; ses domaines étaient encore entiers ; ils étaient immenses ; ils s'étendaient jusqu'aux bornes de la patience d'un gouvernement, qui mesure sans doute sa modération au noble sentiment de ses droits et à la conscience de sa durée.

» Le comité directeur pouvait donc conspirer encore, et il conspira ; ou plutôt il était, sous ce rapport, en permanence, ayant donné ordre à ses alliés de saisir toute occasion de conspirer, attendu que la France entière était préparée à une explosion générale, qui, pour éclater, n'attendait qu'un signal d'insurrection. D'après ces instructions, chaque *vente* de Carbonari épiait donc l'instant favorable à ses projets. C'est ici qu'il faut parler des complots de Strasbourg, de Thouars, et plus particulièrement de celui de La Rochelle. »

M. l'avocat général arrive ensuite au procès actuel ; il en expose les faits avec une grande clarté. Il apprend comment le 45ᵉ régiment de ligne se trouva en butte à Paris aux séductions des Carbonari, et comment il s'organisa, au sein de ce régiment, une *vente* militaire, dont le sergent-major Bories fut en quelque sorte le fondateur et le président. En cette qualité, il communiquait comme député avec une *vente* centrale, présidée par l'avocat Baradère, lequel communiquait avec la haute *vente*. Lorsque Bories se fut assuré de ceux qu'il avait reçus Carbonari, il leur distribua des poignards qu'il avait reçus des cercles supérieurs.

» C'est sans doute un spectacle abject et déplorable que cette importation des poignards en France, que cette apostasie de l'honneur national ; ici, vous voyez, comme dans toutes les autres occasions, les discours des factieux démentis par leurs actions ; car, tandis qu'ils ne cessent d'exalter la gloire militaire, ils voudraient la flétrir en imposant à nos guerriers l'arme des traîtres et des lâches. C'est ainsi que, durant la révolution on vit leurs devanciers pénétrer dans les camps sous le titre de proconsuls, pour y déshonorer la victoire par de froides atrocités. Dans ce temps de terreur et d'épouvante, les soldats osaient cependant refuser l'office de bourreaux ; faut-il que de nos jours il s'en soit trouvé qui aient prononcé les serments et agréé le fer des assassins ! Que cette honte soit leur première punition ! Leur main, qui a touché le poignard, sera condamnée à trouver pesante l'épée du brave, et ils baisseront désormais les yeux en passant devant les trophées

Digitized by Google

de leurs frères. Cependant, plusieurs des accusés éprouvèrent une impression pénible en recevant ces poignards. C'est peut-être parce qu'il les vit inquiets et préoccupés, que Bories fit sentir à la *vente* centrale le besoin de réconforter, par quelque moyen, leur esprit chancelant, il en fut référé au comité directeur, qui vota une allocation de fonds. Ces fonds furent remis aux principaux membres de la vente militaire pour faire boire les soldats carbonari. A la faveur du vin, on leur tenait des discours propres à relever leur courage; on leur disait que l'affiliation des Carbonari couvrait toute la France, et que les chefs les plus habiles et les plus renommés composaient le comité directeur. Mais ces orgies et ces propos, loin d'exciter l'enthousiasme de la plupart des conjurés, leur causaient une sorte d'inquiétude, en leur faisant pressentir le moment prochain d'une action périlleuse où ils se précipitaient en aveugles, sans autre garantie des ressources qu'on leur promettait, que les paroles du sergent-major Bories. La crainte de se compromettre sans espoir de succès, et de se voir abandonnés à leurs propres forces dans une entreprise téméraire, les rendait incrédules et défiants.

» Prouvez-nous, disaient-ils à Bories, que nous
» sommes soutenus par des auxiliaires déterminés
» à nous secourir, et à partager notre bonne ou
» mauvaise fortune. »

» Le président de la vente du 45e fit un rapport à la *vente* centrale sur la position où il se trouvait; on y eut égard, et il fut résolu que, pour inspirer de la confiance aux membres de la *vente* militaire, on leur enverrait des députés de la vente centrale, chargés de les haranguer et de fraterniser avec eux.

» Comme président, Baradère fut désigné; mais, soit qu'il craignît de donner une étendue trop excentrique à ses relations, et de multiplier ainsi les chances périlleuses; soit que, tout orgueilleux de frayer avec les hauts et puissants personnages de la vente supérieure, ce jeune apôtre de l'égalité dédaignât de s'aboucher avec les Carbonari de la troisième classe, il fit nommer à sa place l'accusé Hénon, qui a déclaré lui-même avoir accepté, au refus de Baradère, la commission dont il s'agit. On lui donna pour accolytes les accusés Gautran et Rosé.

» Il résulte des aveux d'Hénon qu'il chercha un local pour y réunir la *vente* militaire; il s'adressa à Gaucherot, marchand de vins, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à l'enseigne du *Roi Clovis*, et lui demanda une chambre qui pût contenir une quinzaine de personnes.

» Gaucherot avait une salle commune qui en eût reçu un grand nombre, mais il fallait être seuls, et voilà ce qui explique pourquoi Hénon fit choix d'une petite pièce particulière, qu'il fut convenu d'agrandir par la suppression d'une cloison.

» Les sous-officiers de la *vente* du 45e s'y rendirent en effet par groupes séparés, protestant que leur réunion avait pour objet un assaut d'armes, bien qu'ils n'eussent point de fleurets et qu'on n'ait entendu aucun bruit indicateur d'un pareil exercice.

» Les trois commissaires de la *vente* centrale vinrent de leur côté. En entrant, ils demandèrent à Gaucherot où était la réunion des militaires. Cette réunion est constatée par les dépositions de Gaucherot et de sa femme, ainsi que par les déclarations d'Hélène, de Goubin, de Pomier, de Bicheron et de Raoulx.

» Après avoir vidé quelques flacons, on aborda le véritable sujet de la réunion. Gautran et Rosé se félicitèrent de se trouver avec de braves militaires, et, par suite de ce compliment, ils cherchèrent à monter l'esprit de leurs convives au ton du discours que l'orateur Hénon avait composé d'après les idées de Baradère. On fit silence.

» Hénon prit la parole. Il débuta par l'éloge obligé des armées françaises, il vanta la gloire dont elles se couvrirent en 1792, quand elles marchaient à la conquête de la liberté, et que le bruit de leurs pas ébranlaient les trônes de l'Europe.

» Cette époque, où le principe de l'égalité ne fut imposé que le temps strictement nécessaire pour que la fortune et la puissance changeassent de place, et devinssent, au détriment de ceux qui


Digitized by Google

les possédaient, le partage des plus obscurs; cette époque; où tout à coup grandissent tant de nouveaux personnages, en montant sur les débris de l'État bouleversé, devait plaire, en effet, à des auditeurs subalternes, qui croyaient que, dans leur intérêt, une seconde révolution était indispensable. Après avoir ainsi captivé leur attention par son exorde, dont le sens indiquait la recette des fortunes militaires, l'orateur leur donna le grand et mémorable exemple des armées espagnoles, ou plutôt de quelques régiments, qui, brisant le frein d'une discipline importune, avaient dicté des lois à leur souverain, à leur pays, et donné le branle aux guerres civiles qui ravagent la péninsule, avilissent l'autorité légitime, répandent le chaos de l'anarchie, le tout pour la plus grande gloire possible de quelques soldats révoltés.

» Ces discours échauffèrent l'imagination des Carbonari de la *vente* militaire, et ils se séparèrent enchantés de l'avenir que le prophète Hénon avait bien voulu dérouler à leurs yeux. Toute la nuit qui suivit ce beau jour, les trophées de Quiroga et de Riego troublèrent le sommeil des sergents et des caporaux du 45e régiment.

» L'entrevue avait si bien réussi, que Bories désirait multiplier de pareils rapprochements pour électriser sans cesse les membres de la *vente*. Dans ce dessein, il conduisit un jour Goubin au Palais-Royal, où cet accusé, ainsi qu'il l'a déclaré, fut tout à coup entouré d'un essaim de Carbonari qu'il prétend ne pas connaître, mais qui ne s'en disaient pas moins de *bons cousins*. Ces individus firent compliment aux deux militaires du bon esprit qui régnait dans leur régiment, appelé à l'honneur de concourir au mouvement insurrectionnel qui allait embraser les départements de l'Ouest.

» En effet, le régiment devait partir peu de jours après. Il partait, et toutes les précautions avaient été prises pour qu'il ne trahît point la confiance du comité directeur. On avait distribué de l'argent aux soldats; on avait donné des instructions à Bories et au capitaine Massias. Ce dernier, bien que n'agissant point en apparence, ne voulant pas éveiller les soupçons, ou compromettre son grade par les signes ostensibles d'une grande intimité avec des sous-officiers, n'en était pas moins resté en rapport avec les Carbonari des cercles supérieurs. Ceux-ci, voulant ménager la seule épaulette qu'ils eussent dans le 45e régiment, traitaient ce capitaine avec distinction; il était à leurs yeux une espèce de président honoraire de la *vente* militaire, ou plutôt c'était à lui qu'on devait adresser les ordres du comité directeur, et le dernier signal de l'insurrection.

» Armés de poignards, munis d'exhortations perfides, approvisionnés de toutes sortes de maximes révolutionnaires, les Carbonari de la *vente* militaire se mirent en marche avec leur régiment. Ils arrivèrent à Orléans. Bories, qui était toujours le chef visible de cette *vente*, et qui savait que Massias devait recevoir d'un instant à l'autre l'ordre d'agir, voulut préparer ses complices à ce mouvement prochain. Tous savaient qu'ils étaient engagés par un serment dans un complot, dont le but était de changer le gouvernement. Mais la plupart ignoraient quand ce complot devait éclater, et comment il éclaterait.

» Pour les instruire sur ce point d'une manière uniforme, Bories imagina de les réunir à un grand dîner dans la ville d'Orléans, à l'auberge de la *Fleur de Lys*.

» L'accusé Pomier a déclaré qu'il s'y trouva dix-neuf à vingt personnes. L'un d'eux était même le prétexte de cette réunion; ce Carbonaro n'avait pas été initié avec l'appareil et les cérémonies d'usage : il fallait compléter sa réception, et c'était pour y procéder qu'on rassemblait les *bons cousins*.

» A la fin du repas, et après la réception solennelle, le président Bories prit la parole : il dit qu'étant à la veille d'agir, il était important que tous les conjurés connussent bien le plan, le but et les moyens de la conspiration. Il leur rappela d'abord qu'étant Carbonari, ils devaient se pénétrer des serments et des obligations que ce titre leur avait imposés; que le moment de vaincre ou mourir pour la liberté était arrivé; que, selon toute apparence, le régiment n'irait pas jusqu'à La Rochelle, et qu'il s'arrêterait après l'étape de

Digitized by Google

Tours, c'est-à-dire à Sainte-Maur, où commencerait l'exécution ; que la destination présumée du 45e régiment, d'après les plans du général, était de se joindre aux insurgés du pays, et de marcher sur Saumur, dont les portes lui seraient livrées par la garnison, qui était gagnée; il ajouta qu'il attendait chaque jour ses dernières instructions, et qu'il les recevrait sans doute à Tours. »

M. l'avocat-général continue le récit des faits; ce récit est semé d'incidents remarquables, d'anecdotes piquantes. Chaque station du 45e régiment abonde en détails de ce genre ; enfin, il arrive à La Rochelle, où des commissaires du comité directeur ne tardent point à se rendre pour apporter le plan de la conjuration. De nombreux témoins et des aveux établissent qu'il s'agissait de faire main-basse sur les officiers, de se joindre aux Carbonari du pays, d'arborer le drapeau tricolore, et de marcher sur Saumur et de là sur Paris.

» Le jour était déjà fixé lorsque le complot fut reconnu.

» Le récit des faits relatifs à ce procès complète, ce nous semble, la démonstration de cette imposante vérité, qu'il existe en France des sociétés secrètes de *Carbonari*, gouvernées par un comité directeur, et travaillant sans relâche, sous ses ordres, à la destruction de la monarchie. C'est là, en effet, ce que tout homme sensé, dont l'engourdissement de l'indifférence n'a point encore émoussé le jugement, ne peut se refuser d'admettre, après tout ce que nous venons de prouver à ce sujet.

» En résumé, il y verra vingt complots calculés entre eux, et il en conclura qu'une puissance cachée a dû mettre en mouvement ces ressorts nombreux, tous ces rouages compliqués, et néanmoins soumis à une monstrueuse harmonie par une seule et même volonté; il verra les conjurés secondaires agissant simultanément, mais en différents lieux, tenir à leurs adeptes les mêmes discours, révéler les mêmes desseins, et indiquer le comité de Paris comme un Grand-Orient d'où partent la lumière et la foudre; il en conclura que cette identité de langage, de pratiques et de moyens ne peut provenir que d'un plan uniforme docilement exécuté ; il y verra des êtres sans aïeux, sans ressources pécuniaires étaler tout à coup des sommes considérables, faire des dépenses excessives, et répandre à grands frais des semences de corruption ; il en conclura que ces agents obscurs sont soldés par de riches consommateurs; il en conclura encore que ceux-ci ne peuvent consentir à répandre leur or, et ceux-là à risquer leur vie, que pour des projets habilement conçus, et pour quelques chances de succès.

» Telles sont les graves réflexions qui s'échappent de tant de faits, qui tous se coordonnent avec le système d'une conspiration permanente. Mais ces réflexions, qui devraient suffire pour vous pénétrer du danger imminent auquel se trouve exposée la société européenne, ne suffisent pas pour vous éclairer sur la culpabilité individuelle des accusés, et il s'agit maintenant de discuter, à l'égard de chacun d'eux, l'accusation qui vous est soumise.

» En jetant nos regards sur les accusés, pour rassembler contre chacun d'eux les charges qui s'élèvent des débats, nous sommes saisis d'une réflexion pénible. Nous ne voyons sur ces bancs que des militaires et des jeunes gens à peine à leur majorité, et nous nous rappelons qu'en effet, la faction osait fonder ses espérances, et exercer principalement son prosélytisme sur l'armée et sur la jeunesse.

» L'armée est restée inébranlable, et si quelques soldats ont désiré trouver, dans le tumulte d'une insurrection, les chances illusoires d'un avancement; si, tournant contre la patrie des armes parricides, ils étaient prêts à servir les fureurs de ceux auxquels ils s'étaient vendus, tout le reste a repoussé avec indignation les propositions du parjure et les offres du déshonneur. Tous ont pensé que la gloire ne se trouvait que dans l'utilité et la discipline du courage, qui, livré à lui-même, n'était que le fléau d'une aveugle barbarie ; ils ont pensé que ce courage épuré par la fidélité devait tout son éclat à cette noble vertu, que par conséquent, il y avait autant de mérite à servir le roi au sein de la paix qu'au milieu des combats,

Digitized by Google



Exécution des quatre Sergents de La Rochelle. — Avant de présenter leur tête à l'instrument fatal, ils trouvèrent assez de force dans leur cœur pour crier : Vive la liberté! (p. 236.)

puisque, dans le repos ou dans la guerre, on pouvait donner d'égales preuves de cette fidélité, lustre immortel de la bravoure, touchante garantie de la sécurité publique.

» Quant à la jeunesse, à Dieu ne plaise que nous laissions tomber sur elle d'inflexibles paroles et une sorte d'anathème. Moins coupable mille fois que ceux qui, de sang-froid, la trompent à leur profit; elle est à plaindre, sans doute, puisqu'elle est abusée. On l'a flattée pour l'empoisonner, nous voudrions la louer, au contraire, pour l'élever au sentiment d'elle-même hors du piége où l'on cherche à l'engager; mais qu'importent les qualités qui la distinguent, si elles ne peuvent la prémunir contre les doctrines dévorantes qui la consument dans sa fleur? Nous vanterons, si l'on veut, en elle, cette soif de connaître, toujours recommandable, alors même qu'elle agrandissait la sphère de l'intelligence aux dépens du bonheur; nous vanterons en elle cette imagination qui, enhardie sous les orages de nos révolutions, a pris son vol à un âge où naguère l'âme reposait encore dans la paix des illusions. Nous vanterons cette ardeur précoce qui demain serait peut-être

Digitized by Google

un foyer de vertus morales et religieuses, si elle cessait d'être absorbée dans le régime de l'erreur. Tous ces avantages de la jeunesse ne sauraient suppléer à la maturité du jugement et aux leçons de l'expérience. Même en ne l'exhortant ici qu'au nom de son intérêt personnel, ce serait déjà la servir que de l'engager à n'afficher une opinion que lorsqu'elle pourra en combiner les conséquences avec sa position sociale. Elle ne sait pas encore ce qu'elle doit accueillir ou repousser... »

Nous ne pousserons pas plus loin cette citation, déjà fort longue. Elle a suffisamment édifié le lecteur sur la manière dont était rendue la justice sous la Restauration.

FIN DU CARBONARISME

Émotion qu'inspire l'arrêt de mort contre les sergents de La Rochelle.— Leur supplice. — Derniers actes du Carbonarisme. — Sa fin.

Dès que l'arrêt de la Cour fut rendu, toute la France s'émut, il n'y eut plus qu'un intérêt, celui qui s'attachait aux quatre Sergents de La Rochelle qui venaient d'être condamnés à mort. Les journaux ne cessèrent de s'occuper activement des quatre malheureuses victimes, et ils transmirent chaque jour un bulletin qui apprenait à tous ce que faisaient et disaient les condamnés. Voici, par ordre de date, quelques-uns de ces détails.

10 SEPTEMBRE 1822.

« Les condamnés Bories, Goubin, Pomier et Raoulx sont arrivés à une heure du matin à Bicêtre; ils ont été placés, à leur arrivée, dans des cabanons, deux ensemble. Au jour, ils ont été réunis jusqu'au soir; le matin, ils ont demandé du papier, des plumes, etc., et ont écrit à leurs avocats. On ne leur a pas mis les vêtements des condamnés, ils ont conservé leurs habits. Ils sont sans fers, paraissent résignés et très-tranquilles; ils ont dîné ensemble. Le soir on les a replacés comme la nuit précédente. »

12 SEPTEMBRE 1822.

« Avant-hier, Bories, Raoulx, Goubin et Pomier ont donné leur désistement du pourvoi en cassation qu'ils avaient formé contre l'arrêt qui les a condamnés à la peine de mort. Il n'est pas vrai qu'ils aient été transférés à Vincennes; ils sont toujours à Bicêtre. »

18 SEPTEMBRE.

« Hier à huit heures du soir, MM. Mérilhou et Legouin se sont rendus à la prison de Bicêtre pour déterminer les quatre sous-officiers condamnés à mort dans l'affaire de La Rochelle, à retirer leur désistement qu'ils avaient donné de leur pourvoi en cassation; leurs sollicitations n'ont pas été infructueuses : les condamnés ont consenti à rétracter leur désistement.

» Ces jeunes militaires conservent toujours le calme et la gaîté qu'ils ont montrés dans tout le cours de leur captivité. Il paraît que dans leur nouvelle prison, ils ont continué d'être traités avec les ménagements que réclame l'humanité. »

20 SEPTEMBRE.

« La Cour de cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi formé par Bories, Goubin, Pomier et Raoulx, condamnés par la Cour d'assises de Paris. »

Digitized by Google

21 SEPTEMBRE.

« Le *Moniteur* annonce ce matin qu'il a été découvert une tentative pour procurer l'évasion des quatre condamnés à mort dans l'affaire de La Rochelle, qui sont à Bicêtre : que les corrupteurs ont été arrêtés, et qu'une somme considérable a été saisie.

» Nous avons fait d'inutiles efforts pour nous procurer des renseignements sur cette affaire. L'immense château de Bicêtre a été entouré pendant toute la journée par la force armée, et il n'a pas été possible d'y aborder ; privés de détails directs, et ne pouvant accueillir les bruits divers qui ont circulé aujourd'hui à Paris, nous sommes contraints de nous borner à reproduire ce que dit le journal ministériel du soir, sur le projet qui a été déjoué.

» Il paraît que ce complot avait été découvert avant qu'on eût tenté de le mettre à exécution, puisque, depuis deux jours, plusieurs feuilles ont annoncé que la garde de Bicêtre avait été doublée et que des agents supérieurs de la police avaient été mis en permanence dans la prison.

» S'il faut en croire le *Journal du soir*, le complot était connu depuis le 14. Hier, dans l'après-midi, un officier de paix a arrêté un élève en médecine attaché à l'hospice de la maison, au moment où il venait de compter au concierge de la prison une somme de dix mille francs, moitié en or, moitié en billets de banque. Cette somme, ajoute la même feuille, n'était qu'un à-compte de celle de soixante mille francs, qui, avec des rentes et pensions, devaient être le prix de l'évasion.

» L'argent et le corrupteur, ainsi que d'autres individus soupçonnés de complicité, ont été amenés à Paris, et remis entre les mains de la justice. M. le préfet de police a interrogé ce matin plusieurs personnes, prévenues d'avoir favorisé ce projet d'évasion. »

Le lendemain, les journaux faisaient connaître que le jeune élève en médecine, prévenu d'avoir voulu tenter l'évasion des condamnés à mort dans l'affaire de La Rochelle, se nommait Marque.

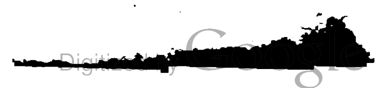
Cependant, à partir du moment où le rejet du pourvoi des Sergents de La Rochelle fut connu, on cessa d'espérer. On savait que toutes les tentatives que l'on pourrait faire seraient vaines, et que l'arrêt des victimes était irrévocable. D'ailleurs, si leurs amis doutaient encore, il ne leur fut bientôt plus possible de se refuser à l'évidence.

Dès le 19, les postes de Bicêtre furent doublés, et deux inspecteurs de police y furent installés à demeure. Le 20 et le 21, le plus profond secret fut gardé, mais le 22, dès le point du jour, et comme par instinct, une foule innombrable de peuple se précipita sur les ponts et les quais. De vagues rumeurs circulaient : on avait répandu que les condamnés avaient été mystérieusement transférés de Bicêtre à la Conciergerie, et que l'exécution devait avoir lieu le jour même.

Dès le matin, les crieurs publics sillonnèrent les rues de Paris, et vendirent, aux passants avides et curieux, l'extrait des minutes du greffe de la Cour royale de Paris, qui condamnait les sergents à la peine de mort. Bientôt la vérité fut connue.

Bories, Pomier, Goubin et Raoulx avaient effectivement quitté Bicêtre le matin même, à six heures, sous l'escorte de cinquante gendarmes. Des troupes furent échelonnées sur les quais et sur les places, c'est-à-dire sur la route que devaient suivre les condamnés pour se rendre au lieu du supplice. Un singulier mouvement s'opéra parmi les spectateurs. Chacun se demanda un instant s'il resterait indifférent au dénouement de ce drame héroïque, et s'il ne tenterait pas d'arracher à la mort, qui les attendait, ces hommes qui n'avaient pas craint d'exposer leurs jours pour conquérir la liberté à leur pays. Mais les forces que le gouvernement avait déployées étaient considérables, et la peur rentra au cœur des plus déterminés. D'ailleurs, il était bien tard pour organiser une résistance efficace ; il eût été dangereux de manquer une pareille entreprise ; il était presque impossible de la mener à bien sans l'avoir préparée.

Suivant quelques journaux du temps, les con-



damnés marchèrent au supplice avec recueillement et piété, et saluèrent en passant, d'un geste amical, toutes les personnes amies qu'ils rencontrèrent sur la route. Suivant d'autres, ils affectèrent de tourner la tête du côté opposé aux ecclésiastiques qui les accompagnaient. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur courage ne se démentit point un seul instant, qu'ils montèrent à l'échafaud avec la même fermeté qu'ils avaient montrée jusqu'alors, et qu'avant de présenter leur tête à l'instrument fatal, ils trouvèrent assez de force dans leur cœur pour crier : *Vive la liberté!*

C'est ainsi qu'ils moururent, et ce cri, quatre fois répété, fut le dernier adieu à la terre de ces généreux martyrs !...

« Je ne puis, dit M. Capefigue, terminer un chapitre qui a dû causer un nouveau genre de douleur à des lecteurs français, sans quelques réflexions qui intéressent la liberté d'une part et de l'autre la morale publique.

» Les Sociétés secrètes, fléau trop mérité par les gouvernements despotiques, répugnent au génie du gouvernement représentatif. Que vous sert donc d'être libres, si vous ne savez énoncer tout haut vos sentiments? Le secret est-il nécessaire, est-il légitime sous le règne de la publicité? — Ce qui rend les associations secrètes funestes pour longtemps, c'est qu'elle font naître ou prolongent d'autres sociétés clandestines dont le but est tout opposé. L'ordre se trouve attaqué de deux parts, et sous deux moyens différents. Ici, c'est la légitimité qu'on menace ; là, les institutions qui font la paix, le salut et la gloire du pays. Les unes existent parce que les autres ne sont pas renversées. Mais leur condition est bien différente. Il est plus facile de conspirer dans un couvent, dans une assemblée de saints, derrière l'autel, que de conspirer dans une caserne ou dans les lieux sombres, qui, en appelant les soupçons de la police, ne peuvent échapper à ses recherches, et sont bientôt peuplés de ses agents. Le carbonarisme, en France, n'a guère compté que deux ans d'existence, et n'avait qu'une cause intérieure, qu'un mobile éphémère. La congrégation existe depuis vingt-cinq ans; elle en a eu cinq d'un règne déclaré, et ce règne elle le recommence encore sous de plus sinistres auspices. C'est elle qui vraiment possède un trésor, une armée, des ambassadeurs, des sujets, parmi lesquels figurent un grand nombre d'illustres personnages. »

Après ces réflexions, dont la justesse ne peut être contestée, M. de Capefigue blâme les gouvernements qui spéculent honteusement sur les complots.

« Quant aux moyens qui furent employés par l'autorité, dit-il, contre le carbonarisme, la simplicité d'un récit appuyé sur des pièces officielles les a fait assez connaître, et souvent assez détester. La combinaison la plus illicite que puisse faire un gouvernement, est une spéculation sur des complots qu'il nourrit, qu'il réchauffe, et où lui-même prend soin de faire germer le crime. Sait-il si les agents qui se vantent de l'avoir découvert ne sont pas ceux même qui l'ont fait naître, etc. ? »

Toutes ces réflexions nous semblent arriver à propos après l'affaire des Sergents de La Rochelle. On ne peut se dissimuler que, dans la circonstance, les condamnés étaient à peine coupables, et que le gouvernement était peut-être de moitié dans la faute qu'il leur reprochait. Combien de fois un pareil blâme n'a-t-il pas pu être adressé aux gouvernements?...

La tentative avortée des Sergents de La Rochelle fut le dernier acte, l'acte suprême de la charbonnerie en France; les Sergents de La Rochelle une fois morts, l'institution alla de mal en pis, jusqu'au moment où ses principaux membres, ceux qui, plus sages ou plus prudents, ne s'étaient pas compromis, entrèrent dans une autre association qui prit le titre de : *Aide-toi, le ciel t'aidera.* Le principal vice de la charbonnerie, vice radical, vice fatal de toute grande association, fut d'avoir admis au nombre des associés des hommes, de la fermeté, de l'énergie desquels on n'était pas sûr. Le manque d'unité dans les opérations, l'hésitation des uns, la pusillanimité des autres, mille causes patentes ou cachées, ont puissamment contribué à frapper d'impuissance une Société qui paraissait, dans le principe, destinée à un avenir éclatant.

Digitized by Google

Malgré les résultats malheureux, qui ont été les seuls fruits de l'action du carbonarisme dans les masses, on ne peut cependant nier que l'influence qu'elle a exercée pendant quelque temps n'ait été bonne et salutaire aux développements des idées de liberté qui germaient dans le peuple.

La charbonnerie, en précipitant le gouvernement de la Restauration sur la pente des réactions, a donné certainement un élan considérable à l'esprit révolutionnaire, et hâté la révolution de 1830. Il est malheureux seulement, répétons-le, que l'institution n'ait pas apporté plus d'unité dans l'exécution de ses projets. Ainsi, à une certaine époque, les membres de l'association ne savaient pas, à vrai dire, quel était le but réel de la Société. Il y avait même des loges entières dont les vues se trouvaient entièrement opposées à celles des ventes centrales. Il y en avait de républicaines, d'orléanaises, de bonapartistes. La seule chose sur laquelle on s'entendit assez bien, c'était le renversement da la branche ainée des Bourbons, et encore !...

Quoi qu'il en soit, toujours est-il qu'après la mort des sergents de La Rochelle, la charbonnerie s'affaiblit peu à peu, et qu'elle arriva bientôt à se décomposer tout à fait. Deux partis se forment dans son sein, dit M. Louis Blanc. L'un veut qu'on se prononce nettement pour la république, et il entoure Lafayette ; l'autre ne veut pas qu'un gouvernement quelconque soit imposé à la nation, et il se couvre du nom de Manuel. Ces divisions, sourdent d'abord, s'aigrissent bientôt, s'enveniment et éclatent en accusations réciproques. L'anarchie pénètre la charbonnerie par tous les pores, et, à sa suite, s'introduisent les défiances injustes; les haines, l'égoïsme, l'ambition.

La période de dévouement passée, celle de l'intrigue commence.



COUTUMES ET CÉRÉMONIES

Catéchisme du second grade de bon cousin. — Costumes des différents grades de l'association. — Mesures spéciales. — Réception au premier grade. — Signes particuliers.

Nous donnerons plus bas le catéchisme de l'un des grades de la franc-maçonnerie ; nous donnons ici le catéchisme du second grade de bon cousin chez les Carbonari.

LE GRAND-MAITRE.

Demande. — Où avez-vous été reçu?

LE RÉCIPIENDAIRE.

Réponse. — Sur le petit drap.

D. Où avez-vous passé?

R. Dans une chambre d'honneur de bons cousins.

D. Quelle est cette chambre d'honneur?

R. Celle qui est au milieu d'une forêt, dans une vente, sur le siége d'un fourneau, entouré de trois bons cousins, tous les trois maîtres.

D. Qu'avez-vous remarqué?

R. Un tronc d'arbre, sur lequel étaient cinq bases bien appuyées et bien édifiées.

D. Quelles sont ces bases principales?

R. Le petit drap, l'eau, le feu, le sel et le Christ.

D. Qu'avez-vous observé de plus?

R. Un mouchoir blanc, du bois, de la terre, des feuilles, du fil, une couronne blanche, un échantillon et quelques rubans.

Digitized by Google

D. Que signifie le petit drap?

R. Celui où je serai enterré après ma mort.

D. Que signifie l'eau?

R. Celle qu'on jettera sur mon corps quand je ne serai plus.

D. Que signifie le feu?

R. Les chandelles qui s'allumeront autour de mon cadavre.

D. Que signifie le sel?

R. La terre dans laquelle je serai enseveli.

D. Que signifie le Christ?

R. La croix qui se portera en procession devant mes dépouilles mortelles.

D. Que signifie le mouchoir blanc?

R. Celui avec lequel sainte Véronique essuya le visage de notre bon cousin Jésus-Christ, grand-maître de l'univers.

D. Que signifie le bois?

R. Celui qui servit à former la croix au bon cousin, grand-maître de l'univers, et celui aussi qui servit pour pendre Judas après sa trahison.

D. Que signifie la terre?

R. Celle où le bois naît et s'élève.

D. Que signifient les feuilles?

R. La flagellation de notre bon cousin, grand-maître de l'univers.

D. Combien reçut-il de coups de verges?

R. *Je me soumets;* cependant, on assure qu'il en reçut six mille six cent soixante-douze coups.

D. Que signifie le fil?

R. Celui qui servit à faire un suaire au bon cousin, grand-maître de l'univers, et servira encore pour nous.

D. Que signifie la couronne?

R. Celle de notre bon cousin, grand-maître de l'univers.

D. Que signifient les trois épines attachées à la couronne?

R. Les trois clous qui percèrent les pieds et les mains de notre bon cousin, grand-maître de l'univers, lorsqu'on le plaça sur la croix.

D. Pourquoi avez-vous porté cette couronne pendant neuf jours?

R. En honneur des neuf mois que la sainte Vierge porta notre bon cousin, grand-maître de l'univers.

D. De quoi était la couronne de notre bon cousin?

R. De joncs marins.

D. De combien d'épines était-elle composée?

R. De soixante-douze.

D. Que signifie ce nombre de soixante-douze?

R. Les soixante-douze disciples de notre bon cousin.

D. Que signifie la procession qui se fait pour enterrer la couronne?

R. La sortie de Jérusalem de notre bon cousin, son transport au Calvaire, et la procession pour nous ensevelir, nous autres bons cousins

D. Que signifie le *Miserere* que l'on récite en allant enterrer la couronne?

R. Les services que nous prêteront les bons cousins en nous ensevelissant.

D. Que signifie le *De profundis* qui se récite après avoir enterrer la couronne?

R. Les prières qui s'adresseront à Dieu pour le repos de notre âme, par nos amis, nos parents et les autres bons cousins.

D. Que signifie le trou qui a été fait pour enterrer la couronne?

R. La fosse dans laquelle nous serons ensevelis.

D. Dans quel lieu enterre-t-on notre couronne?

R. Dans un siége à charbon et dans le cimetière de l'ordre.

D. Que signifie la terre qu'on jette dessus?

R. Celle qu'on jettera sur notre fosse.

D. Combien de temps y demeurera-t-elle enterrée?

R. Jusqu'au jugement universel.

D. Quelle est la devise des bons cousins?

R. Foi, Espérance, Charité.

D. Pourquoi dites-vous Foi?

R. Parce que nous devons croire tous les mystères de notre sainte religion.

D. Pourquoi dites-vous Espérance?

R. Parce que nous devons espérer de monter au ciel, où tous les bons cousins aspirent.

Digitized by Google

D. Pourquoi dites-vous CHARITÉ?

R. Parce que nous devons aveuglément la pratiquer envers le prochain, et, par-dessus tout, envers les bons cousins.

D. Que signifie le ruban bleu?

R. L'espérance d'aller au ciel.

D. Que signifie le ruban rouge?

R. La foi, comme lorsque la sainte science coula sur les apôtres en forme de langues de feu et au purgatoire.

D. Que signifie le ruban noir?

R. La charité, que nous devons exercer vivement; l'enfer, que nous devons éviter; la couleur funèbre qui nous couvrira, et le deuil que porteront nos parents après notre mort.

D. Que signifient le bois, la terre et les feuilles réunis ensemble?

R. Les dons des trois mages; savoir : l'or, l'encens et la myrrhe.

D. Que signifie le premier signe, appelé signe de l'échelle?

R. L'étole.

D. Que signifie l'étole?

R. La foi de notre sainte religion, et le signe adopté par les apôtres pour se faire reconnaître.

D. Que signifie le second signe, appelé signe du ceinturon?

R. Que nous devons mettre un frein à nos passions, et soumettre nos volontés.

D. Que signifie le troisième, dit le manipule?

R. Le martyre, c'est-à-dire que nous devons souffrir d'avoir la main coupée, plutôt que de violer la foi de nos serments.

D. A quoi sert la pierre de comparaison?

R. A reconnaître les bons cousins.

D. A quoi sert le signe de l'attouchement?

R. A distinguer le maître des apprentis.

D. Que signifient les trois exclamations : à l'avantage première fois, à l'avantage seconde fois, à l'avantage troisième fois?

R. Elles signifient : demandez, il vous sera donné; cherchez, vous trouverez; heurtez, on vous ouvrira. Elles signifient aussi l'union des bons cousins.

Nous passons ici quelques demandes et réponses qui nous semblent parfaitement insignifiantes.

D. Quel est le but de la Carbonara?

R. De rendre les hommes vertueux.

D. Quels en sont les avantages?

R. Ceux-ci : que voyagant par terre ou par mer, elle nous fait trouver des personnes prêtes à nous secourir.

D. Savez-vous sur quoi est fondé le second passage?

R. Sur la passion et la mort de notre bon cousin, et sur les nôtres.

D. Que signifie-t-il?

R. Le passage de la vie à la mort, les sentiments avec lesquels nous devons vivre et mourir, et le pardon qui nous est réservé pour l'autre vie.

D. Quelle est l'habitation des bons cousins?

R. Le ciel, que nous devons espérer.

D. Quelle est leur mère?

R. La terre, dans laquelle nous devons rentrer.

D. Êtes-vous bon cousin?

R. Je m'en fais gloire.

D. Que signifient trois doigts élevés?

R. Les trois personnes divines.

D. Que signifie le bras présenté obliquement?

R. Le coup de lance donné au bon cousin, grand-maître de l'univers.

D. Que signifie-t-il, présenté horizontalement?

R. La pointe du jour et la fin.

D. Que signifient les étages des bons cousins?

R. Notre grand-maître de l'univers, bon cousin, et les bons cousins, douze apôtres.

D. Que signifient le soleil, la lune et les étoiles?

R. Le premier père, la sainte Vierge, et les enfants de la lumière, les bons cousins.

D. Que signifient le chandelier, la chandelle et l'éteignoir.

R. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

D. Que signifient les quatre doigts élevés?

R. Les quatre Évangélistes, les quatre éléments, et les quatre parties du monde.

Digitized by Google

D. Que signifient les quatre doigts élevés et le pouce plié au milieu de la main?

R. La lanterne qui se portait devant les soldats lorsqu'ils allèrent prendre notre bon cousin, grand-maître de l'univers, et encore le saint-viatique, lorsqu'on le porte.

D. Qui portait la lanterne?

R. Marc, auquel le bon cousin Pierre coupa l'oreille.

D. Que signifient les deux premiers doigts et le pouce appuyés sur le fond du chapeau?

R. Les trois jours que notre bon cousin demeura dans le sépulcre.

D. Que signifient tous les doigts ployés, c'est-à-dire le poing?

R. L'union des bons cousins.

D. Que signifie le chapeau retourné?

R. Le trou dans lequel on planta la croix.

D. Que signifie le chapeau posé à plat.

R. Le saint-sépulcre.

D. Que signifie la pointe du chapeau?

R. L'entrée de la vendita.

D. Que signifient les bords du chapeau?

R. Les pierres qui soutenaient le saint-sépulcre.

D. Que signifie le fourneau découvert?

R. Le mont Calvaire.

D. Que signifie-t-il couvert de terre?

R. La vendita inconcevable de notre bon cousin.

D. Que signifie-t-il couvert de feuilles?

R. Le deuil de la bonne Vierge.

D. Que signifie-t-il couvert de fleurs?

R. Le jardin des Oliviers.

D. Que signifie le fourneau crevé?

R. Le voile du temple déchiré par le tremblement de terre qui eut lieu lors de la mort de notre bon cousin.

D. Quelle hauteur doit avoir un fourneau bien construit?

R. Quinze pieds, la même hauteur qu'avait la croix.

D. Et de grandeur?

R. Sept pieds et demi; la même largeur que la croix.

D. Quelle longueur doit avoir la perche de la pelle?

R. Six pieds, la hauteur de notre bon cousin.

D. Que signifie la main droite contre l'épaule gauche?

R. Le soufflet que reçut notre bon cousin.

D. Que signifie le doigt porté sur l'œil?

R. Les larmes du bon cousin et celles du bon larron.

D. Que signifie le corps plié étant à terre, à genoux?

R. Notre Seigneur, bon cousin, plié sous le poids de la croix.

D. Qui fait le fourneau?

R. Les bons cousins.

D. Quelle est la chose essentielle et la plus haute de la forêt?

R. La perche du fourneau.

D. Que représente-t-elle?

R. L'arbre de la croix.

D. Que signifient les feuilles agitées par le vent?

R. Les coups donnés à notre bon cousin en le flagellant.

D. Que signifie un tronc fendu avec la pierre de comparaison pour éprouver l'inscription des bons cousins?

R. La colonne où fut flagellé notre bon cousin.

D. Que signifie la pierre de comparaison?

R. Le Christ.

D. Que signifie l'échantillon suspendu à nos habits?

R. La croix de notre cousin.

D. Que signifie le prédicateur dans la chaire?

R. Notre bon cousin prêchant sur la montagne.

D. Que signifie le Christ au milieu des bons cousins?

R. Le Christ entre les docteurs.

D. Que signifie le lavement des mains?

R. Qu'il ne doit entrer dans la vendita rien de profane.

D. Quel est le signe des bons cousins?

Digitized by Google



Tombeau des quatre Sergents de La Rochelle au cimetière Montparnasse.

R. Le feu.

D. Qu'est-ce qui fait le tour de la vendita?

R. Le petit char.

D. Quels sont les instruments des bons cousins?

R. La hachette, la pelle, la scie, le râteau, le panier, le marteau et la petite charrette.

D. Quel est le premier maître de ligne de la vendita?

R. Le feu.

D. Quel est le second?

R. Les bons cousins.

D. Où se reposent les bons cousins?

R. Sur la braise.

D. Quand un bon cousin arrive, que lui fait-on?

R. Tous les signes, et puis il se lave les mains.

D. Que doit-on à un bon cousin?

R. Tous les secours, un local, du vin et du pain.

D. Que fait-on lorsqu'on va visiter un bon cousin, s'il n'est point chez lui?

R. On plante un pal à échantillon avec la pointe vers la porte.

Digitized by Google

D. Êtes-vous content d'être bon cousin?

R. Mes bons cousins, les maîtres, peuvent l'attester.

D. Mais l'êtes-vous?

R. Je suis extrêmement satisfait d'avoir été reconnu bon cousin.

D. Mais à quelle fin?

R. Par le zèle de m'instruire, par l'amitié que j'ai vouée aux bons cousins, et par le désir de les secourir dans leurs besoins.

D. Quel âge avez-vous?

R. Je suis né depuis ma réception dans la respectable Carbonara.

D. Quel grade avez-vous?

R. Deux grades.

D. Quels sont ces grades?

R. Apprenti et maître.

D. Quel est le plus grand plaisir des bons cousins?

R. C'est celui de pouvoir secourir et aider.

D. Quelle est la distinction de votre réception?

R. De mettre les deux mains en croix, et de se préparer à obéir.

D. Que signifient les mains en croix?

R. La condition à laquelle on s'est soumis d'être bon cousin.

D. Que signifie la braise?

R. L'union des bons cousins.

D. Que signifie le fourneau malpropre ou dérangé?

R. Une vendita mal ordonnée et mal unie.

D. Quel est le signe de la barraque d'un bon cousin?

R. La marque de trois coups de hachette, ainsi placés . . .

D. Comment êtes-vous arrivé au grade de bon cousin maître?

R. Avec beaucoup de diligence, de zèle et de discrétion.

D. Pourquoi trois bons cousins assistaient-ils à votre réception?

R. Pour démontrer le prêtre, le parrain, la créature que l'on baptise, et la puissance de la Très-Sainte-Trinité.

D. A quoi a servi le premier charbon?

R. A faire des clous.

D. Comment distingue-t-on la maison et la barraque d'un bon cousin?

R. Au moyen de l'échantillon placé sur l'entrée.

D. Que signifie la vendita?

R. Le jardin des Oliviers.

D. Par quel chemin se rend-on à la vendita?

R. Par le sentier de Daniel.

D. Depuis quand la charbonnerie est-elle exempte de contributions?

R. Depuis le temps de François Ier, roi de France.

D. Pourquoi lui donna-t-il ce privilége?

R. Parce que ce roi, s'étant égaré à la chasse, il fut reçu dans une barraque de bon cousin, et fort bien traité.

D. Comment se nomment les bons cousins?

R. Les garçons de la pelle.

D. En allant voir un fourneau, comment faut-il faire pour ne point subir une amende?

R. Après en avoir fait le tour, on doit en remuer les instruments, et faire quelque chose d'utile à cette vendita.

D. Quelle est la devise des bons cousins?

R. Foi, Espérance, Charité.

D. Quelle est la parole de la vendita?

R. Honneur, Vertu, Probité.

D. Quel est le mot d'ordre?

R. Il doit se changer chaque mois.

D. Comment se coupe le pain?

R. En coins, comme l'échantillon.

D. Que signifie la partie antérieure du trône?

R. Une place à charbon.

D. Comment s'appelle la fourchette?

R. Le râteau.

D. Comment s'appelle la cuiller?

R. La pelle.

D. Comment s'appelle le couteau?

R. La hachette.

D. Comment s'appelle le verre?

R. Le vano.

D. Comment s'appelle le pain?

R. Le charbon.

Digitized by Google

D. Comment s'appelle le vin?

R. La bonne braise.

D. Comment s'appelle le sel?

R. La terre.

D. Comment s'appelle l'eau?

R. La mauvaise braise.

D. Comment se fait le salut aux bons cousins?

R. Avec un vano plein de bonne braise.

Comme on a pu s'en convaincre en parcourant les demandes et les réponses qui précèdent, les Carbonari ne s'étaient pas mis en frais d'imagination pour leurs allégories et leurs symboles. Nous pourrions, avec quelques recherches, les trouver tous dans les Sociétés anciennes, et surtout dans la franc-maçonnerie. La partie des costumes paraît, cependant, avoir été plus spécialement étudiée.

Voici, à ce sujet, quelques détails que nous tenons, en partie du moins, dans le livre de M. Saint-Edme (1).

LE VÉNÉRABLE GRAND-MAITRE, GRAND-ÉLU.

Sandales bleu céleste; tunique de même couleur, sans manches ni col; elle est de laine et de coton, et se porte sur la peau. Dans la saison froide, lorsqu'il est impossible de rester les jambes nues, pantalon en tricot couleur de chair, à deux doigts de pieds séparés. Ceinture en peau, serrant étroitement la tunique, depuis le creux de l'estomac jusqu'aux hanches; elle doit être lacée et non bouclée par derrière, divisée en trois parties horizontales, et partagée par une quatrième partie verticale, qui réunit les deux extrémités des trois premières, liées ensemble par des lacets.

Cette ceinture a sept poches. Celle pratiquée dans la division verticale sert à cacher les papiers les plus secrets de l'ordre. Les six autres sont destinées, savoir: la première, et sa latérale de la division horizontale supérieure, à renfermer les bijoux étrangers ou du pays appartenant au grand-maître, grand élu; les deux du centre, à contenir les monnaies d'or, nationales et étrangères, de même que les deux de la division inférieure, à contenir les monnaies d'argent. Une lettre initiale, imprimée sur l'ouverture de chaque poche, indique sa destination. Ces lettres sont: C. (*carte*); G. (*gioje*); P. (*Paese. Moneta del paese*); F. (*forestiere. Moneta forestiere*); O. (*oro*); A. (*argento*).—Le grand-maître élu ne doit jamais quitter cette ceinture. Il porte un mouchoir rouge, en forme de turban, autour de sa tête. Une robe noire longue, ronde et à capuchon, de la forme d'un cône tronqué, doit couvrir son corps, traîner en arrière de quelques pouces, et ne descendre en avant que jusqu'aux chevilles. Les manches de cette robe sont très-larges, et assez longues pour couvrir la moitié de la main.

Une ceinture supérieure rouge, en laine, à franges bleues, ceint la robe du vénérable grand-maître élu, et celle de tous les grands-maîtres élus aux vendite, et qui sont absolument revêtus du même costume. La hachette et le poignard dont sont pourvus tous les grands-maîtres grands élus, sont suspendus à la ceinture extérieure : la hachette à gauche, le poignard à droite.

Outre les vêtements ci-dessus, communs à tous les Carbonari du grade de grand-maître grand élu, et sans lesquels il leur est défendu, pour quelque motif que ce soit, de se présenter dans les lieux de réunion, le vénérable grand-maître grand élu porte un large ruban moiré, placé en sautoir autour de son cou, et dont la couleur, tricolore, est bleu céleste sur le haut, jaune au centre, et vert d'herbe en bas. Trois bijoux sont suspendus à cette marque de la dignité du V∴, savoir : un triangle azur, image du ciel et de la divinité; un soleil d'or et un globe terrestre d'une couleur d'herbe ou vert pâle. Les manches de sa robe sont, en outre, serrées au-dessus des coudes et des poignets par des bracelets bleu céleste pendant la durée des séances qu'il préside.

(1) *Constitution et organisation des Carbonari.* Paris, 1821.

PREMIER ÉCLAIREUR.

Il porte sur sa robe de grand-maître un ruban moiré en sautoir, entièrement bleu de ciel, liseré jaune d'un côté et vert pâle de l'autre. A ce ruban sont suspendus des bijoux semblables à ceux du vénérable grand-maître grand élu, mais d'un volume moins gros de moitié.

SECOND ÉCLAIREUR.

Il porte un ruban en sautoir, de couleur verdâtre, liseré jaune d'un côté et bleu céleste de l'autre. Les bijoux sont de la même dimension que ceux du premier éclaireur.

ORATEUR.

Un ruban en sautoir, de couleur jaune, liseré vert d'un côté et bleu de ciel de l'autre. Ses bijoux sont semblables à ceux des éclaireurs.

DIGNITAIRES.

Tous les autres dignitaires portent un ruban aux trois couleurs, céleste, vert pâle et jaune, en double écharpe, croisant sur la poitrine et sur le dos, et tombant à droite et à gauche jusqu'aux genoux. Ces rubans moirés, de sept pouces de largeur, ont une frange tricolore, et les trois bijoux, au lieu d'être en métal et suspendus, sont brodés en bosse sur celle de ces écharpes qui couvre l'autre, et sur la partie qui touche l'estomac.

GRANDS-MAITRES GRANDS ÉLUS SANS DIGNITÉS DANS LA VENDITA.

Une seule écharpe aux trois mêmes couleurs, posée sur l'épaule droite et croisant à gauche. Les bijoux sont brodés.

SERVANTS.

Aucun ruban ; robe sans capuchon, descendant derrière et devant jusqu'aux chevilles seulement. Leur turban, plus petit, pend en pointe par derrière, comme celui des simples maîtres et apprentis, et se noue au milieu du front.

FLAMMES OU GARDIENS.

Outre la hachette et le poignard, ils sont armés d'un sabre en forme de flamme de feu de couleur d'or.

RÉCIPIENDAIRES.

Ils sont revêtus, lorsqu'on les introduit dans la vendita, de la chaussure, de la coiffure, de la tunique et de la ceinture intérieure. La robe, la ceinture extérieure et les armes ne leur sont remises par le vénérable grand-maître grand élu, ou les servants du vestiaire, qu'après qu'ils ont prêté le serment solennel à la fin des épreuves et de la cérémonie. C'est au pied du trône et des mains du vénérable grand-maître grand élu, qu'ils reçoivent, après l'accolade carbonica, l'écharpe qui convient à leur grade.

Costumes destinés aux membres de l'assemblée souveraine, aux magistrats, licteurs, militaires, et à tous les citoyens de la république ausonienne.

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE SOUVERAINE

Tunique et chaussure de la forme de celle des grands-maîtres grands élus, mais de couleur d'or; ceinture secrète pour les papiers et bijoux, semblable à celle plus haut décrite pour les membres du troisième grade. — Robe à la romaine, traînante, bleu céleste, sans capuchon ni pèlerine; en velours ou satin, en grande cérémonie, suivant les saisons; en drap fin, pour l'usage journalier, franges et bords couleur d'or. Ceinture vert d'herbe. Grand turban à l'antique, cachant les cheveux. Moustache et virgule au menton, à l'italienne. Le turban devra avoir la calotte bleu cé-

Digitized by Google

leste. L'entourage, long et volumineux, sera composé d'un châle couleur d'or, et d'une frange verdâtre à la pointe. Au milieu du turban, sur le front, s'élèvera une aigrette tricolore, faite en poils jaunes; célestes et verdâtres. Cette aigrette remplacera la cocarde pour tous les citoyens de l'Ausonie, militaires et civils. L'épée sera plate, à l'antique, et suspendue à la ceinture à gauche. Le poignard sera placé dans la ceinture à droite.

ROIS DE TERRE ET DE MER

Robe en laine ou en velours pourpre : la première pour l'usage journalier, la seconde pour les cérémonies. Turban à calotte céleste; entourage formé d'un châle pourpre, frange aux trois couleurs. La robe sera plus traînante encore que celle des membres de l'assemblée souveraine ; sa queue aura trois palmes de longueur. L'aigrette sera tricolore et très-élevée. La ceinture aura la même forme que celle des membres de l'assemblée centrale; mais elle sera en drap d'or, et la frange sera de couleur vert pâle et bleu céleste. La chaussure sera de couleur bleu céleste. La tunique et la ceinture intérieure, sans couleur indiquée, seront dans la forme ordinaire déjà expliquée. Une petite couronne au-dessus du front, servant de nœud à l'aigrette, servira de signe de royauté.

Dans leurs sorties de leurs palais, les rois seront précédés de licteurs et d'un porte-étendard chargé de pavillons maritimes ou de terre, suivant la qualité du monarque qu'ils précéderont.

Outre le glaive antique dont seront armés les rois, et qu'ils porteront suspendus à l'écharpe, ils auront le sceptre en main. Ce sceptre devra être en verre doré, pour que sa fragilité démontre qu'un roi prévaricateur serait jeté du trône sans pitié, pour être remplacé par un citoyen plus digne de l'occuper.

ROI DU PEUPLE

Il conservera son costume de membre de l'assemblée souveraine.

DIRECTEURS DES DIVERSES BRANCHES ADMINISTRATIVES

Robe traînante à la romaine, de couleur blanche; ceinture aux trois couleurs; turban à calotte pourpre, entourage blanc, aigrette, franges et ceinture tricolores; chaussure blanche et cothurne blanc; écharpe noire supportant une balance au lieu de sabre.

MEMBRES DES ASSEMBLÉES PROVINCIALES, DÉPARTEMENTALES, DE DISTRICT ET COMMUNALES

Mêmes vêtements, chaussure, coiffure que les membres de l'assemblée souveraine; la robe noire traînante, par gradation, en sorte que celle des membres des assemblées de canton soit plus courte. Sur l'écharpe est imprimé, en gros caractères : *Province de... Département de... District de... Canton de...*

MILITAIRES

Armes et costumes à la romaine; le costume de couleur pourpre. Outre les armes blanches à l'antique, chaque soldat ou sous-officier sera porteur d'un fusil à baïonnette et de deux pistolets, pour tous les corps d'infanterie, d'artillerie et de dragons.

L'infanterie portera la tunique de couleur pourpre, tombante jusqu'aux genoux; le pantalon collant, couleur de chair; de fortes sandales et cothurnes pourpres; casque jaune; aigrette et ceinture aux couleurs nationales.

Des officiers généraux, supérieurs ou subalternes, seront distingués par les ceintures, les casques et les écharpes, d'après le règlement particulier qui sera proposé par les rois, et soumis à l'approbation de l'assemblée souveraine.

CITOYENS DE L'AUSONIE

Tunique romaine tombant à mi-jambe pour les hommes, et jusqu'aux talons pour les femmes, de


Digitized by Google

couleur, au goût et au caprice de chaque individu. La forme des vêtements devra être égale pour tous, sauf les modifications entre les deux sexes, relatives à leurs usages respectifs, et conformes aux lois de la décence. Turban à l'antique pour les hommes. La coiffure des femmes dépendra de leur fantaisie. Toutes les étoffes seront de laine, de coton ou de soie, et d'une valeur proportionnée à la fortune de chacun. La ceinture aux couleurs ausoniennes ne sera permise qu'aux autorités, à leurs agents et aux militaires; mais la ceinture des citoyens et citoyennes de la république d'Ausonie, obligatoire pour tous, devra être de toute autre couleur, sans mélange, même le jaune, le verdâtre et le céleste.

Les citoyens de tous les états pourront acquérir le droit de porter les armes, si, n'étant point reconnus dangereux ou perturbateurs, les assemblées cantonales jugent qu'il n'y a point d'inconvénient à le leur conférer.

Jusqu'à l'âge de l'adolescence, la jeunesse des deux sexes, sans distinction, portera la tunique longue jusqu'aux talons, de couleur vert pâle, et la chaussure en sandales ou cothurnes, ainsi qu'un léger turban à haute forme cylindrique, à calotte blanche; entourage verdâtre, sans mélange de couleur.

La ceinture de l'enfance sera blanche, à franges vert pâle, en sorte que le blanc et le vert tendre soient seuls employés pour elle, et qu'il n'existe qu'une même sorte de vêtements pour l'un et l'autre sexe, jusqu'à l'époque de l'adolescence, qui commence à quinze ans pour les garçons, et à treize pour les filles.

Ils prendront la robe virile, et pourront se marier en prenant le costume de leur sexe respectif, lorsqu'ils auront complété leur douzième ou quatorzième année, suivant leur sexe, mais seulement tous à la fois, le jour de la fête de l'adolescence, 22 du mois de verdure.

Ce changement de vêtements aura lieu dans une cérémonie publique, en présence du directeur des cultes et des magistrats, qui feront une exhortation à la jeunesse.

Jusqu'à cette époque mémorable, les enfants seront élevés, soit dans des colléges ou lycées, établis, les sexes séparés, dans les arrondissements de quatrième, troisième, second ou premier ordre.

Ces établissements seront dirigés, pour les jeunes garçons, par des recteurs, moitié séculiers, moitié religieux, d'ordres consacrés à l'éducation; et, pour les jeunes filles, par des religieuses dont l'éducation aura été reconnue suffisante.

Les instituteurs et institutrices seront nommés par les assemblées de canton, district, département et province, sur la présentation d'une triple liste faite par les supérieurs de leurs couvents, pour les religieux; et, pour les séculiers, par les officiers municipaux des communes, dont les listes auront dû être visées par les juges de paix des cantons.

La cérémonie, ordinairement suivie dans la réception de quelque adepte au grade de grand élu, nous paraît d'une plus grande importance encore, et c'est par cette raison que nous croyons devoir en dire ici quelques mots. Il ne faudrait pas faire, d'ailleurs, aux documents que nous venons de citer, un trop grand reproche de leur insignifiance: c'est la nécessité dans laquelle se sont trouvées la plupart des Sociétés secrètes modernes. Pour ne pas trop donner l'éveil aux gouvernements, et dérouter les recherches, elles se sont vues fréquemment obligées de voiler la gravité du fond sous la frivolité de la forme.

OUVERTURE DE LA VENDITA AU GRADE DE GRAND ÉLU.

La vendita se tient dans une grotte obscure, cachée, inconnue aux hommes, autres que les grands-maîtres carbonari, déjà reçus grands élus. La salle est triangulaire, tronquée de toutes les pointes. Le grand maître grand élu, qui préside la réunion, est placé sur son trône à l'orient, figuré par l'angle tronqué supérieur. En face de lui, au milieu de la ligne droite qui termine la salle, est la porte ou *trou* intérieur de la grotte, qui n'est jamais ouverte qu'aux vrais grands élus.

Digitized by Google

Deux gardiens, nommés *flammes*, sont placés aux deux flancs de la porte, avec des sabres faits comme des flammes de feu. Tous les membres, sans aucune exception, font face au centre de la vendita, et ont l'œil sur le grand élu pour se conformer à tous ses mouvements, quand il se fera des avantages ou autres cérémonies et solennités.

Trois lumières, en forme de soleil, de lune et d'étoiles, sont suspendues aux trois angles pour la clarté de la vendita.

Le grand élu, en robe et grand costume de l'ordre, ainsi que tous les autres grands-maîtres assistants, sont debout devant leurs places respectives, et à l'ordre de grand élu. Ils se sont ainsi disposés, après que le grand élu a frappé sur le *tronc* sept coups de hachette, savoir : deux précipités, trois lents et deux précipités. Ce signal est répété par chaque éclaireur, chef d'ordre. Voici alors le dialogue qui s'engage :

Le grand élu. — Bon cousin, premier éclaireur, quelle heure est-il ?

Le premier éclaireur. — Respectable grand élu, le tocsin sonne de toutes parts, et retentit jusque dans la profondeur de notre grotte ; je pense que c'est le signal du réveil général des hommes libres, et qu'il est minuit.

Le grand élu. — Bon cousin, second éclaireur, à quelle heure doivent s'ouvrir nos travaux secrets ?

Le second éclaireur. — A minuit, respectable grand élu, lorsque les masses populaires, dirigées par nos affidés les bons cousins, directeurs, sont rassemblées, organisées, marchent contre la tyrannie, et sont prêtes à frapper les grands coups.

Après quelques demandes et réponses que nous passons, le grand élu reprend :

Puisque tout est si bien disposé, mes bons cousins, je vous invite à m'aider dans l'ouverture de nos travaux nocturnes, en célébrant, ainsi que tous nos bons cousins grands élus, le septuple avantage que je commence à l'instant. A moi, mes bons cousins.

1° Au Créateur de l'univers ;

2° Au Christ, son envoyé sur la terre, pour y établir la philosophie, la liberté, l'égalité ;

3° A ses apôtres et prédicateurs ;

4° A saint Thibaldo, fondateur des Carbonari ;

5° A François Ier, comme son protecteur, et l'exterminateur de nos anciens oppresseurs ;

6° A la chute éternelle de toutes les tyrannies ;

7° A l'établissement d'une liberté sage et sans fin, sur la ruine éternelle des ennemis des peuples.

Une fois les sept avantages célébrés, le grand élu déclare les travaux ouverts, et la cérémonie commence.

Dans ces sortes de cérémonies, on lisait généralement la formule du serment que nous donnons plus bas. Ce serment était proposé à tous les membres en masse, qui, la lecture achevée, s'écriaient en chœur : *Nous le jurons !* Voici la formule de ce serment :

« Moi, citoyen libre, réuni sous le même gouvernement et les mêmes lois populaires que je me dévoue à établir, dût-il m'en coûter tout mon sang, je jure, en présence du grand-maître de l'univers, et du grand élu bon cousin, d'employer tous les moments de mon existence à faire triompher les principes de liberté, d'égalité, de haine à la tyrannie, qui sont l'âme de toutes les actions secrètes et publiques de la respectable Carbonara. Je promets de propager l'amour de l'égalité dans toutes les âmes, sur lesquelles il me sera possible d'exercer quelque ascendants. Je promets, s'il m'est possible, de rétablir le régime de la liberté sans combattre, de le faire jusqu'à la mort.

» Je consens, si j'ai le malheur de devenir parjure à mes serments, d'être immolé par mes bons cousins les grands élus, de la manière la plus souffrante. Je me dévoue à être mis en croix au sein d'une vendita, d'une grotte ou d'une chambre d'honneur, nu, couronné d'épines, et de la même manière que le fu notre bon cousin le Christ, notre rédempteur et notre modèle. Je consens, de plus, à ce que mon ventre soit ouvert de mon vivant, que mon cœur et mes entrailles soient arrachés et brûlés,

que mes membres soient coupés et dispersés, et mon corps privé de sépulture. »

Les cérémonies les plus usitées dans la vendita étaient les représentations figuratives de la Passion de Notre-Seigneur; elles varient peu, mais elles s'exécutaient avec un appareil bien fait pour frapper les imaginations surexcitées.

Quand le récipiendaire avait passé par toutes les épreuves, le grand élu lui disait :

« Au nom du grand architecte de l'univers, je vous reçois grand élu de l'ordre mystérieux Carbonico, vous, mon bon cousin N..., natif de..., profession de..., en récompense des bons services que vous avez rendus dans vos premiers grades, du zèle extraordinaire que vous avez démontré pour en rendre de nouveaux, et la promesse solennelle que nous avons reçue de vous, de vous dévouer entièrement au maintien des libertés.

Le récipendiaire était alors conduit au vestiaire, et revenait peu après en robe, chaussure et ornements de son nouveau grade. Il se rendait alors auprès du trône, ou le vénérable l'accueillait et l'embrassait *carbonica-nente*, relevait son capuchon sur sa tête, lui attachait sa ceinture, et plaçait du côté gauche une hachette, et sur son flanc droit un poignard dans sa gaîne, qu'un crochet liait à la ceinture. Après quoi avait lieu la clôture.

Nous terminerons ce chapitre par l'explication des noms, signes, paroles, attouchements des Carbonari au troisième grade grand-maître grand élu.

La salle de réunion se nomme grotte. Elle doit être située dans les cavernes les plus obscures et les plus cachées d'une montagne ou autre lieu inconnu des profanes mortels. La grotte est triangulaire, tronquée de trois points. La pointe d'en haut, où est le trône du grand-maître grand élu vénérable, se nomme orient : la ligne dite *ordicœ* (ordre, file), de la gauche (à partir de l'orient), se nomme midi. La ligne droite se nomme septentrion. La troisième ligne, faisant face à l'angle tronqué où se trouve le trône, se nomme occident. Au milieu de cette dernière est la porte, dite trou de la grotte; elle est défendue par trois gardiens, qui portent le nom de flammes de feu.

Le troisième grade se nomme grand-maître grand élu. Les trois points qui se placent de cette manière ·.· après les initiales G·.· M·.· G·.· E·.· pour indiquer le grade par abréviation, se nomment le triangle Carbonico.

On appelle :

1° Éclaireur, ou soleil, ou premier assistant, celui que dans les loges maçonniques on nomme premier surveillant;

2° Éclaireur, ou lune, ou deuxième assistant, deuxième surveillant;

3° L'orateur, ou étoile, où flamboyant.

Les autres dignitaires de la vendita au troisième grade sont le secrétaire, le trésorier, les experts, l'aumônier, le maître des cérémonies.

Les servants se nomment esclaves.

Le signe d'appel se fait en étendant les deux bras horizontalement en croix. La réponse se fait en appuyant les deux poings fermés placés l'un au-dessous de l'autre contre la poitrine, les petits doigts tournés vers le cœur, le pouce et le premier doigt formant un double cercle ou bien un R, qui en carbonara, est le premier stigmate.

Les signes imprimés sont de cinq sortes :

Le R ou le signe mystérieux ;

Les T·.· L·.· S·.· ou les signes horizontaux ;

Les A·.· L·.· F·.· ou les signes perpendiculaires ;

Les O·.· C·.· A·.· ou les signes communs ;

Les ·.· ou le signe du cœur.

Les trois premiers signes se placent sur le bras gauche, à trois pouces de l'épaule, et de cette manière :

A·. R
L·. T L S
F·.

Les signes communs se placent triangulairement sur le bras droit, à la même distance de l'épaule, et ainsi :

O C
A

Les ·.· se placent sur la mamelle gauche.

Le sens apparent desdits signes est celui-ci :

R. Religion.

T. Trinité. L. Lumière. S. Sagesse.

Digitized by Google



Le roi Louis XVIII demanda à quelle heure l'exécution devait avoir lieu. — A sept heures, sire.
— A huit heures, alors, je ferai grâce.

A∴ Amitié.
L∴ Loi.
F∴ Fraternité.

Le premier sens secret des mêmes initiales est celui-ci :

R. Roi.
T. Tyrans. L. Licenciés. S. Secret.
A∴ A
L∴ La
F∴ Forca (fourche ou potence).

Le second sens :

R. Réunion.
T. Travail. L. Liberté. S. Sûreté.
A∴ A
L∴ La
F∴ Force.

Le troisième sens :

R. République.
T. Terre. L. Liberata (délivrée). S. Sauvée.
A∴ Alliance.
L∴ Liberté.
F∴ Félicité.

La connaissance du sens des stigmates du bras droit et du cœur est réservée aux sept premiers

Digitized by Google

chefs de l'ordre. Ils ne s'expliquent qu'entre eux seuls, bien que tous les grands-maîtres grands élus soient tenus de porter ces signes mystérieux. La demeure des sept grands S∴ carbonari, qui possèdent quatre hauts grades intransmissibles au-delà de leur nombre, est inconnue aux *vendite* supérieures et subalternes; mais elles en sont invisiblement, constamment et courageusement assistées, et les sept sages Carbonari sont partout et nulle part.

Dans les vendite d'adoption, les mêmes signes sont imprimés sur les dames novices ou professes de l'ordre carbonico, inadmissibles à l'initiation, si elles ne font préalablement partie d'un ordre monastique quelconque, ou tout au moins d'une confrérie religieuse. Elles portent, de plus que les hommes, gravées sur le front et sous le bandeau, ces trois lettres, toujours de couleur rouge :

Dio (Dieu). Ces lettres reçoivent ce sens: *Divozione* (dévotion), *inixiaxione* (initiation), *onestà* (pudeur).

Le premier attouchement de grand-maître grand élu se fait en portant la main droite sur le front du Carbonaro que l'on rencontre, et le poing gauche sur le cœur, pour démontrer où nous devons frapper ou percer les profanes qui se montrent ennemis. Le second attouchement, pour réponse, se fait en embrassant le bon cousin qui nous a fait le premier, et en appuyant les deux poings entre ses épaules, afin de désigner la place où l'on doit lancer sa hachette contre les ennemis qui fuient après avoir attaqué.

Un brevet en parchemin était joint au vieux manuscrit qu'on m'avait prêté. Je vais le donner ici textuellement.

Autour du parchemin sont dessinés et coloriés dix-neuf signes allégoriques représentant divers attributs carbonici. Ensuite trois lignes, la première bleu céleste, la seconde rouge et la troisième noire, servent à encadrer le texte du brevet. Un cachet, en étoffe de soie, offre dans son plan les trois mages jetant des lumières par la bouche; dans la partie supérieure, à gauche, un bout d'échelle, et à droite un soleil. Ce cachet porte en exergue : *Apostolato. O.., di Mola di Bari.* (Apostolat. Orient du Môle de Bari, petite ville fortifiée sur le golfe de Manfredonie.)

BREVET.

A la gloire du Grand-Maître de l'univers et du grand saint Tibaldo, notre protecteur,

A toutes les respectables vendite et à tous les bons cousins,

Salut, amitié.

Moi, soussigné, Arnauld Damoris, baron de Villa Buona, bon cousin A. .. E. .. M. .. de la respectable vendita sous le titre distinctif: L'Apostolat, à l'orient du Môle de Bari; grand-maître grand élu de la respectable vendita sous le titre de la résurrection philanthropique, à l'orient de Saint-Germain, lieu dit le Parc-Moriello, royaume de Naples: certifie que, pleinement instruit des excellentes mœurs et des sentiments libéraux qui ornent M. Charles-Clément comte Théodore, né à Naples en 1685, et qui possède dans la franc-maçonnerie de hauts grades acquis pendant ses voyages en France, je l'ai initié, avec P. ... E. .. S. .. G. .. de la respectable N. ., S. .. de C. .., après avoir reçu, dans une chambre d'honneur, son serment, selon ce qui est réglé par les statuts, aux grades d'apprenti et de maître bon cousin Carbonaro, priant tous les bons cousins de l'univers de le reconnaître pour tel.

Le présent certificat, écrit et signé de ma main, et signé aussi en ma présence par le dit Charles-Clément comte Théodore.

Donné à l'orient de Naples, le premier jour du deuxième mois de l'année 5707 de la véritable lumière.

Le manuscrit que je traduis était traduit orné de sept dessins coloriés; je vais en donner l'explication.

Premier. Il représente l'entrée extérieure d'une grotte où les G. M. G. E. C. se retirent pour leurs réunions.

On voit dans le fond une chaîne de montagnes

Digitized by Google

dont les cimes sont nues, et le bas couvert de bois et de broussailles.

Une ouverture qu'on prendrait pour une fente naturelle, taillée dans le roc, au milieu des montagnes, semble être inabordable. Elle est à demi-cachée par des ronces et des arbustes. L'auteur a voulu indiquer qu'on ne parvient à cette ouverture que par des détours connus seulement des grands-maîtres grands élus.

Sur le premier plan, entre des arbres, partie abattus, partie sur pied, on voit les trois apprentis revêtus de leur costume simple. Ils sont occupés à garnir un fourneau prêt à faire du charbon; ils ont la pelle à la main.

Dans l'un des détours qui conduisent à l'ouverture de la grotte, au second plan, et parmi les arbustes, un grand-maître grand élu est placé en observation.

Un autre grand-maître grand élu, à demi caché par les broussailles, est en faction à l'entrée de la grotte.

Un feu brûle à droite, et paraît destiné à chauffer les travailleurs.

L'horison est sombre, et la pleine lune l'éclaire seule. Cette planète domine les montagnes.

Deuxième. Il représente l'intérieur d'une vendita secrète, au moment du serment sacré de grand-maître grand élu.

Troisième. C'est la carte géographique divisée en ses cinq arrondissements ou gouvernements militaires, ses vingt et unè provinces, ses districts et ses cantons.

Quatrième. Il représente les pavillons nationales triangulaires.

Ils sont formés de trois triangles réunis : l'un bleu de ciel, l'autre vert d'herbe, et le troisième couleur d'or.

Celui de terre est indiqué par une charruè, et celui de mer par une ancre.

Cinquième. Intérieur d'une grotte au moment de la réception d'un grand-maître grand élu.

Des soldats étrangers, vêtus d'uniformes blancs, à la manière allemande, sont tombés sous les coups des grands-maîtres grands élus, qu'ils paraissent avoir voulu surprendre. Ils tiennent différentes postures qui marquent la douleur.

On voit derrière le trône et les lignes, où ils étaient censés se tenir cachés, la moitié du corps des grands-maîtres grands élus, et les fusils dont ils sont armés.

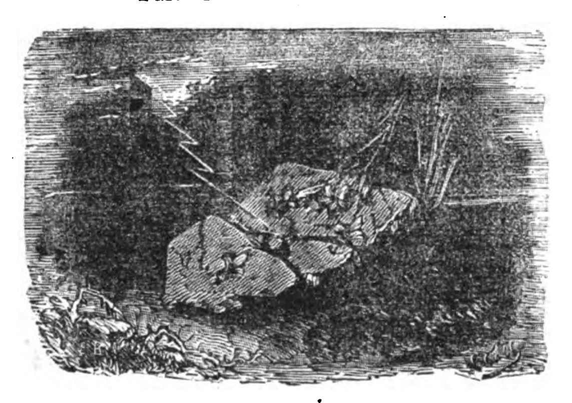
Sixième. Costumes des Carbonari, des magistrats, militaires et citoyens.

Rois de la terre, de la mer et du peuple, en grands costumes.

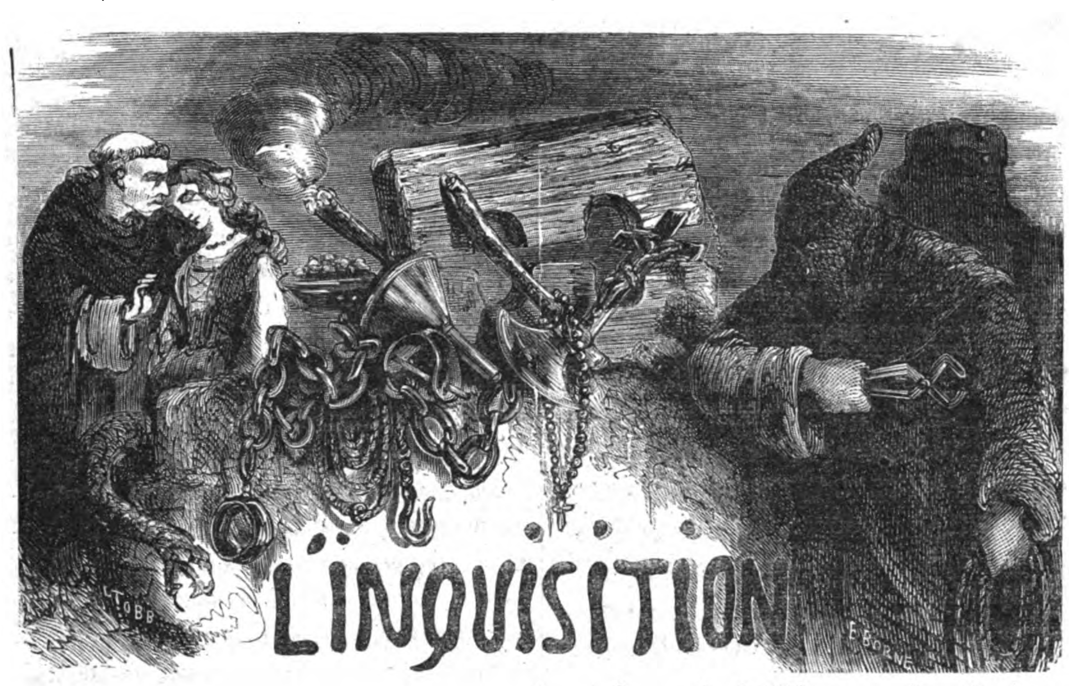
Septième. Sceau de la république.

Il a la forme d'un triangle, dont chaque pointe est couverte d'une couronne d'or sur autant de turbans verts à aigrette d'azur. Dans le milieu du triangle, fond argent, est un faisceau de vingt et une branches, surmonté de trois haches s'enfonçant dans un roc, environné d'une vaste mer. Le pavillon maritime, à gauche, en ornement, est soutenu par un dauphin debout, et celui de terre par un levrier. L'exergue environnant le triangle porte ces mots : *Républiqne ausonienne.* Un œil de surveillance est placé dans le centre du nœud qui forme le faisceau.

FIN DES CARBONARI.



Digitized by Google



Guerre des Albigeois. — Attitude de Rome. — Pierre de Castelnau. — Commencement de saint Dominique. — Raymond VI, comte de Toulouse. — Altercation entre ce dernier et Pierre de Castelnau. — Meurtre de Pierre de Castelnau. — Croisade. — Simon de Montfort. — Abjuration du comte de Toulouse. — Massacres de Béziers et de Carcassonne. — Siége de Toulouse. — Mort de Simon de Montfort.



Vers la fin du douzième siécle, entre la Garonne et la rive droite du Rhône, vivait, sans bruit, une population d'hommes simples, graves et courageux, que l'histoire a, plus tard, désignés sous le nom générique d'*Albigeois*. La pureté de leurs mœurs, l'extrême douceur de leur caractère les avaient distingués du reste des peuples du Midi, et, sans s'inquiéter beaucoup de ce que l'on disait ou pensait d'eux, ils menaient, sous le beau ciel du Languedoc, cette vie calme et paisible des premiers patriarches du monde. Rien n'était noble et digne comme l'intérieur des familles albigeoises (1)! Ils observaient sévèrement la religion du serment, gardaient les principes de la morale éternelle, et, attachés à leurs travaux, repliés sur eux-mêmes, sans passion et sans haine, sans ambition et sans envie, ils semblaient se laisser endormir par la douce quiétude d'une conscience pure. Quand le soleil avait disparu de l'horizon, chaque membre de ces familles patriarchales allait silencieusement s'asseoir autour du foyer domestique, et là, tous, attentifs et recueillis, ils écoutaient pieusement la lecture de l'ancien Testament, qui se faisait à haute voix, et à la lueur de la lampe.

Ces scènes présentaient comme un poétique reflet des temps antiques ; c'était la même sérénité grave, le même abandon confiant, la même naïveté dans tous les regards, sur toutes les lèvres.

A de certains jours, la lampe de la veillée s'éteignait, les portes des demeures albigeoises se fermaient avec un air de mystère ; nul bruit ne s'entendait plus au dedans, on eût dit que la mort venait de passer par là. C'était l'heure aimée des

(1) Joseph Lavallée, *Histoire des Inquisitions*, t. 1er.

Digitized by Google

poëtes : la lune éclairait seule les chemins ombreux des campagnes, la voix des ruisseaux aux ondes torrentielles troublait seule le repos des plaines endormies ; alors, de toutes parts, on voyait sourdre et remuer dans l'ombre toute une population active que la lumière de la lune ou la voix du torrent ne pouvait effrayer, et qui s'en allait, les uns au château de Fanjaux, les autres à celui de Lombers écouter, ceux-ci la parole de maître Sicard, ceux-là les enseignements de Guillabert de Castres. Hommes et femmes, maîtres et serviteurs, tous s'en allaient mêlés et confondus, ne craignant, tant leur empressement était grand, que d'arriver trop tard au rendez-vous.

Toute la nuit, les portes du château de Fanjaux ou celles du château de Lombers demeuraient ouvertes, sans que l'on prît garde à qui entrait ou sortait. Du haut d'une tribune, que l'on avait élevée à cet effet, Guillabert de Castres dominait la foule et dogmatisait : il racontait à la foule émue la corruption du clergé de Rome, ses honteuses habitudes de débauche, ses richesses scandaleuses ; il disait que les plus simples religieux ne marchaient plus qu'escortés d'un nombreux domestique, que le cortége des abbés était égal à celui des rois ; que nul serf n'échappait à leur tyrannie, nulle femme à leur luxure.

Après cet exorde violent, Guillabert parlait du dogme chrétien, il expliquait la religion simple du Christ, présentait la morale de l'Évangile dans sa pureté primitive, et, opposant les mœurs des prêtres catholiques aux préceptes du divin Maître, proclamait audacieusement la nécessité d'une réforme religieuse, et d'un prompt retour à une croyance plus saine.

Il disait à ces hommes, qui avaient foi en sa parole, à ces femmes, que le lieu et l'heure du rendez-vous jetaient dans une sorte d'exaltation fanatique, que le pape et les prêtres n'ont ici-bas aucune autorité, et que l'obéissance ne leur est point due; que les plus simples laïques et les femmes mêmes peuvent prêcher l'Évangile, qu'il est inutile de prier pour les morts, que le purgatoire est un mensonge, qu'enfin, les églises ont été bâties par l'orgueil des prêtres, et qu'elles ne servent qu'à leur vanité (1).

Ces assemblées se prolongeaient fort avant dans la nuit, et quelquefois même, l'aube naissante blanchissait les vitraux des grandes salles, que nul n'avait encore songé au retour. L'instant de la séparation arrivait cependant, et chacun reprenait alors le chemin de sa demeure, et retournait avec la même résignation évangélique aux travaux de tous les jours.

Quelquefois, des scènes intéressantes se passaient au sein de ces réunions. Nous voulons parler des réceptions de nouveaux sectaires. Chaque jour, de nouvelles adhésions venaient encourager les Albigeois à persévérer dans la voie qu'ils s'étaient ouverte, et quelques-unes de ces adhésions n'avaient pas peu contribué à jeter de l'éclat sur les assemblées des *hérétiques*. Dans ce nombre est comprise celle de la sœur du comte de Foix, Esclarmonde, veuve de Jourdain, seigneur de Lille-Jourdain. Quatre autres dames furent reçues le même jour.

Cette fois, l'assemblée était présidée par le fils Majeur de l'Église de Toulouse, assisté des autres *hérétiques*.

« Esclarmonde *se rendit à Dieu et à l'Évangile,* et promit de ne plus manger à l'avenir ni chair, ni œufs, ni fromage, mais d'user seulement d'huile et de poisson; elle promit de ne plus jurer ni mentir, de n'avoir aucun commerce charnel tout le temps de sa vie, et de ne jamais abandonner la secte par aucune crainte de la mort. Après cette promesse, elle récita le *pater* à la manière des hérétiques. Ceux qui lui imposèrent les mains firent une lecture sur elle, en tenant le livre sur sa tête, et lui donnèrent enfin la *paix*, d'abord avec le livre, ensuite sur l'épaule. Après quoi, elle adora Dieu, en faisant des génuflexions. »

Les Albigeois se distinguaient entre eux par les appellations de *Parfaits* et de *Croyants*.

Les *parfaits* vivaient avec la plus grande sobriété, et dans la continence la plus absolue; l'amour paternel, la piété filiale, la fidélité conju-

(1) Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. III.

Digitized by Google

gale étaient pratiqués par les *parfaits*, avec une exactitude qui tenait presque du rigorisme. Ils s'interdisaient l'usage de la viande, des œufs et du fromage, et ne proféraient jamais ni serments ni blasphèmes; ils portaient un habillement noir.

Les *croyants*, moins sévères pour eux-mêmes, suivaient néanmoins une règle constante; ils avaient une égale confiance dans la miséricorde de Dieu, et pensaient ne pouvoir se sauver, s'ils ne recevaient en mourant l'imposition des mains; ils choisissaient leurs diacres et leurs évêques parmi les *parfaits*.

Ce mélange d'erreurs et de vérités, de niaises puérilités et de principes rigides peut, jusqu'à un certain point, témoigner de la sincérité des Albigeois. La foi est une, et, du moment où l'on ne veut pas s'en tenir sévèrement à la simplicité des principes, c'est-à-dire à la doctrine même du maître, il faut admettre la possibilité d'une multitude infinie de variations.

La cour de Rome était donc, à notre avis, mal avisée de trouver mauvais que des hommes, bons et sincères d'ailleurs, appropriassent à leurs goûts et à leur caractère, une doctrine, un dogme que la cour de Rome elle-même n'avait pas su conserver dans son intégrité. Mais le pape ne l'entendait pas ainsi.

De toutes parts, l'Église romaine se trouvait menacée. Déjà Abailard avait jeté le trouble et la perturbation dans la milice de Rome; Abailard était mort, mais Pierre le Lombard lui avait succédé, et le disciple continuait l'œuvre du maître.

Au nord et au midi, à droite et à gauche, par Pierre de Bruys et Arnaldo de Brixia, de tous côtés, la philosophie commence son travail de destruction, et sape dans ses fondements le grand édifice catholique. Le pape sent l'autorité lui échapper; il s'irrite et se roidit, il craint que l'on ne porte bientôt une main sacrilége sur ses priviléges, et se hâte de prévenir le mouvement usurpateur.

« Les dignités ecclésiastiques, dit-il, ne peuvent être reçues que par la permission du pontife romain; il en est comme le seigneur suzerain, et les donne comme par droit de fief; sans cette condition, on ne peut les accepter, et encore moins prétendre à les conserver (1). »

Mais le pape avait tort, il n'était pas au pouvoir d'un homme d'arrêter le mouvement qui s'opérait sourdement dans toutes les classes de la société du treizième siècle. Innocent III était d'un caractère irascible, il rêvait une puissance universelle; ce n'était pas assez pour lui de la royauté dont l'Église le revêtait, il voulait poser sa main souveraine sur le pouvoir temporel des rois : la persuasion ne suffisait pas pour amener ce résultat, il eut recours à la violence.

Cependant, que dire contre les Albigeois? Le mal était là, mais quelle arme employer pour l'extirper? Une plus longue tolérance allait autoriser l'hérésie, mais quel moment choisir pour la frapper?... Les Albigeois commençaient à comprendre que l'horizon s'assombrissait, que la paix dont ils avaient joui jusqu'alors allait être troublée; eux aussi se roidissaient, et, à leur insu peut-être, l'opposition devenait de leur part plus amère, plus ironique, plus systématique. On leur avait envoyé des missionnaires catholiques, ils les avaient tournés en dérision; les prêtres n'osaient plus montrer leur *couronne* (2); on les aurait insultés. L'abbé de Clairvaux lui-même avait été hué!...

Le saint abbé de Clairvaux, embrasé du zèle de la foi, visita cette terre affligée d'une incurable hérésie, et crut devoir se rendre tout d'abord à Vertfeuil, où fleurissait alors une multitude de chevaliers et de peuple, pensant que s'il pouvait y détruire l'hérésie, il en triompherait facilement partout ailleurs. Lorsqu'il eut commencé à parler dans l'église contre les plus considérables du lieu, ils sortirent; le peuple les suivit, et le saint homme les suivant à son tour, se mit à prêcher sur la place la parole de Dieu. Ils allèrent se ca-

(1) Concile général de Latran.

(2) « Les *Vaudois* disaient aussi qu'il valait mieux se confesser à un bon laïque qu'à un mauvais prêtre. »
(Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XVI, p. 376.)
Les Vaudois avaient-ils donc tort?

Digitized by Google

cher de tous côtés dans les maisons, et, pour lui, il n'en prêchait pas moins la populace qui l'environnait. Mais les autres se mirent à faire grand bruit et à frapper sur les portes, empêchant ainsi le peuple d'entendre sa voix, et arrêtant au passage la parole divine; alors, secouant contre eux la poussière de ses pieds, pour leur faire entendre qu'ils n'étaient que poussière, il partit; et, reportant ses regards vers la ville, il la maudit, en disant :

« Vertfeuil, que Dieu te dessèche (1)! ».

Un fait semblable se produisit à Carcassonne. Cette fois, il s'agit de l'évêque même du lieu. Un jour qu'il prêchait dans sa ville et que, selon sa coutume, il reprochait aux habitants leur hérésie, il ne voulurent pas l'écouter.

« Vous ne voulez pas m'écouter, leur dit-il; croyez-moi, je pousserai contre vous un si grand mugissement, que des extrémités du monde viendront des gens qui détruiront cette ville; et tenez pour certain que, vos murs fussent-ils de fer et de hauteur prodigieuse, vous ne pourrez vous défendre de la juste vengeance que tirera le souverain juge de votre incrédulité et de votre malice! »

Aussi, pour ces mêmes paroles et autres semblables que le saint homme faisait tonner à leurs oreilles, ceux de Carcassonne le chassèrent un jour de la ville, défendant expressément, par la voix du hérault, et sous peine d'une vengeance sévère, que nul, pour acheter ou vendre, osât communiquer avec lui ou quelqu'un des siens (2).

Le peuple en vint bientôt à un tel degré d'exaspération et de haine contre les prêtres catholiques, que c'était une coutume populaire très-répandue de dire, en parlant d'une action infâme :

— *J'aimerais mieux être prêtre, que d'avoir fait cela* (3).

Du côté des catholiques, la même exaspération de haine ne se manifestait pas extérieurement; on agissait avec une certaine prudence, on marchait avec circonspection sur un terrain brûlant, on comprenait toute la gravité de la situation, et, par pressentiment des événements qui allaient surgir, on cherchait à mettre de son côté sinon le droit, c'était impossible, du moins une apparence de justice.

Alors, les calomnies commencèrent à circuler par toute la chrétienté, et les contes les plus absurdes furent colportés de tous côtés. On disait que les *croyants* étaient livrés à l'usure, au brigandage, aux homicides, et aux plaisirs de la chair, au parjure et à tous les vices; qu'ils péchaient avec toute sécurité et toute licence, parce qu'ils croyaient que, sans restitution du bien mal acquis, sans confession ni pénitence, ils pouvaient se sauver, pourvu qu'à l'article de la mort ils pussent dire un *pater*, et recevoir, de leurs maîtres, l'imposition des mains.

« Certains hérétiques disaient que nul ne pouvait pécher depuis le nombril et plus bas (1); ils traitaient d'idolâtrie les images qui sont dans les églises, et appelaient les cloches les trompettes du démon. Ils disaient encore que ce n'était pas un plus grand péché de dormir avec sa mère ou sa sœur, qu'avec toute autre. Ils disaient que l'Église romaine n'était guère qu'une caverne de voleurs, et cette prostituée dont parle l'Apocalypse. Ils annulaient les sacrements de l'Église, à ce point qu'ils enseignaient publiquement que l'onde du sacré baptême ne diffère point de l'eau des fleuves, et que l'hostie du très-saint corps du Christ n'est rien de plus que le pain laïque; la confirmation, la confession étaient choses vaines et frivoles, le saint mariage une prostitution, et nul ne pouvait être sauvé dans cet état, en engendrant fils et filles. »

Nous ne nous arrêterions pas, si nous voulions reproduire toutes les turpitudes qui ont été débitées sur le compte des Albigeois. Voici comment on a défiguré le cérémonial de leurs réceptions :

« Lorsque quelqu'un se rend aux hérétiques, celui qui le reçoit, lui dit :

(1) Guill. de Pod. laur. *Ap.* Michelet.

(2) Petrus Vall. Sarn. *Ap.* Michelet.

(3) Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. III.

(1) Petrus Vall. sarnarii. *Ap.* Michelet.



comme un suprême pressentiment de sa fin prochaine (page 161).

» — Ami, si tu veux être des nôtres, il faut que tu renonces à toute la foi que tient l'Église de Rome.

» Il répond :

» — J'y renonce.

» — Reçois donc des *bons hommes* le Saint-Esprit, et alors il lui souffle sept fois dans la bouche.

» Il lui dit encore :

« — Renonces-tu à cette croix que le prêtre t'a faite, au baptême, sur la poitrine, les épaules et la tête, avec l'huile et le chrême?

» — J'y renonce.

» — Crois-tu que cette eau opère ton salut?

» — Je ne le crois pas.

» — Renonces-tu à ce voile, qu'à ton baptême, le prêtre t'a mis sur la tête.

» — J'y renonce.

» C'est ainsi qu'il reçoit le baptême des hérétiques et renie celui de l'Église. Alors tous lui imposent les mains sur la tête, et lui donnent un baiser, le revêtent d'un vêtement noir, et dès lors il est comme un d'entre eux (1). »

(1) Petrus Vall. sarnarii. *Ap.* Michelet.

Encore une fois, nous ne défendons pas les doctrines des Albigeois, mais nous ne saurions trouver, même dans les absurdes calomnies de leurs ennemis, l'excuse de la sanglante croisade dont ils ont été les victimes. Mais qu'importait au pape que les Albigeois fussent innocents! Il s'agissait pour lui de ressaisir l'autorité qui lui échappait; il n'hésita pas longtemps, et la croisade fut résolue.

Frère Raynier et frère Gui, tous deux de l'ordre de Cîteaux, reçurent donc des pouvoirs illimités, et partirent de Rome pour se rendre dans les provinces infestées d'hérésie, à l'effet de rechercher les sectaires, *depuis la cave jusqu'au grenier*. Ces commissaires furent, dit-on, les premiers de ceux que l'on désigna, dans la suite, par la dénomination d'*inquisiteurs*. Fleury pense qu'il faut rapporter l'origine de l'inquisition au décret que lança le pape Luce III, en 1184, au concile de Vérone, décret par lequel il ordonna aux évêques de rechercher, soit par eux, soit par des commissaires, toutes les personnes suspectes d'hérésie. D'autres (1) prétendent que le tribunal de l'inquisition ne fut réellement fondé que lorsque le pape Innocent III dépouilla, en 1204, les évêques du Languedoc, de leur pouvoir et de leur juridiction ordinaires, pour les transférer à Pierre de Castelnau.

En 1198, Pierre de Castelnau était archidiacre de Magnelone : le pape reconnaissant en lui les dispositions qu'il désirait rencontrer dans ses légats, l'associa à Raynier et à Gui. Mais cette première légation n'eut pas le succès qu'on en attendait; les hérétiques résistèrent à toute remontrance, et ne se laissèrent gagner par aucune séduction, ou effrayer par aucune menace. En 1203, une nouvelle légation fut nécessaire, et cette fois, ce fut Pierre de Castelnau et frère Raoul, que l'on nomma commissaires ou *inquisiteurs*. Le pape leur donnait plein pouvoir, avec ordre aux évêques de les recevoir comme ils l'eussent reçu lui-même, de leur obéir aveuglément et de leur promettre, par serment, qu'ils exécuteraient fidèlement tous leurs décrets en matière d'hérésie. — C'était empiéter sur les priviléges des évêques, et cela leur déplut. Ils reçurent les légats avec froideur, et se disposèrent à ne leur prêter qu'un concours apparent.

Les deux légats, auxquels s'étaient joints, par ordre du pape, maître Arnaud, surnommé Amalric, abbé de Cîteaux, ne tardèrent pas à se diriger vers le Languedoc. Ils visitèrent successivement Toulouse, Narbonne, Viviers, Carcassonne, et en dernier lieu Montpellier, signalant leur passage dans ces villes, par de violentes prédications et des menaces terribles; ils déposaient les évêques (1) et effrayaient les comtes, mais sans pouvoir convertir un seul hérétique. Dès qu'ils s'étaient éloignés d'une ville, l'hérésie semblait renaître plus active ou plus ardente, et l'on eût dit que la persécution qui se préparait, n'avait eu d'autre résultat que de raviver le zèle des Albigeois. C'était jouer de malheur : les légats ne savaient quels moyens employer. Arnaud parlait de se retirer, Pierre de Castelnau et frère Raoul sentaient le découragement s'emparer de leur esprit, et hésitaient à suivre l'exemple de l'abbé de Cîteaux. Ils attendaient chaque jour des nouvelles de Rome, que devait leur apporter Diégo de Azèbes, évêque d'Osma, en Espagne, qui, au retour d'un voyage diplomatique entrepris sur les instances d'Alphonse de Castille, n'avait pas voulu rentrer dans son diocèse, sans aller s'agenouiller aux pieds du vicaire du Christ. Diego arriva bientôt, accompagné de Dominique, sous-prieur de sa cathédrale. Comme tous les évêques d'alors, il avait un nombreux domestique, des chevaux élégants, des voitures commodes, et voyageait escorté comme un roi. Tout le peuple de Montpellier se porta à sa rencontre. Il était richement vêtu, sa robe était de la laine la plus fine, ses mains étincelaient de diamants, et distribuaient sur son chemin des bénédictions multipliées. Rien ne fut perdu pour le peuple, de ce spectacle scandaleux; le lendemain il retournait à ses travaux plus orgueilleux que jamais de la simplicité

(1) Henriq., *Annal. cist. ad anno* 1204.

(1) Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. III

de sa foi. — Diego d'Osma et Dominique s'aperçurent bien vite de la situation fâcheuse dans laquelle se trouvaient les affaires de Rome; c'étaient deux hommes de foi robuste, de mâle énergie, de volonté implacable; ils s'étaient devinés dans des temps ordinaires; ils se comprirent en face d'un danger imminent. Arnaud était parti sans les attendre : il ne restait donc plus à Montpellier que Pierre de Castelnau et Raoul, tous deux découragés, épuisés, indécis surtout! Diego d'Osma n'hésita pas sur le parti à prendre: il renvoya sur le champ ses domestiques, ses chevaux et ses voitures, repoussa loin de lui ses riches vêtements épiscopaux, ceignit ses reins d'un cilice, et accompagné de Dominique, vêtu de la même manière, pieds nus et tête nue, il se rendit auprès des légats, traversant la ville en plein jour aux regards étonnés de la foule accourue sur leur passage. Pierre de Castelnau et Raoul ne s'attendaient pas à les voir apparaître dans cet équipage : ils les reçurent avec enthousiasme, se joignirent à eux, et tous les quatre, ils sortirent de la ville, et se mirent à parcourir les campagnes.

Des quatre commissaires, Dominique était sans contredit celui dont la parole devait produire le plus d'effet sur les masses ignorantes des campagnes.

Il était, dit-on, singulièrement charitable et pieux, il savait pleurer à propos, et l'on racontait que du temps qu'il était à Palencia, une famine étant survenue, il avait vendu tout ce qu'il possédait pour secourir les pauvres. Il allait par les plaines, par les montagnes, ne s'apercevant pas que les cailloux des chemins lui déchiraient les pieds, que les ronces lui déchiraient les mains, poursuivi de toutes parts par les huées insultantes d'une populace grossière, recevant çà et là les injures les plus cruelles sans y répondre; l'évêque d'Osma y oubliait souvent sa douceur native. Un jour, irrité lui-même de l'inutilité de tant de fatigues et de luttes, il avait levé les mains au ciel et s'était écrié :

« Seigneur, abaisse ta main et punis-les : le châtiment seul pourra leur ouvrir les yeux (1) ! »

Cette prédication ne réussit pas plus que la première; l'hérésie était profondément enracinée, il fallait chercher d'autres moyens que la persuasion.

Le comte de Toulouse, Raimond VI, qui avait succédé à son père en 1174, était alors le plus puissant prince de tout le Midi. Avec un esprit plus résolu, une énergie plus soutenue, une intelligence plus sûre de ses propres intérêts, il eût pu merveilleusement protéger les Albigeois et les sauver même peut-être des horreurs d'une guerre sanglante; mais pendant tout le temps que dura cette croisade, il ne sut jamais prendre un parti, et ses irrésolutions continuelles causèrent plus de mal à son peuple, que sa protection ne leur épargna de persécutions.

« Dès le berceau, dit un auteur contemporain (2), il chérit et choya toujours les hérétiques; et, comme il les avait dans sa terre, il les honora de toutes manières. Encore aujourd'hui, à ce que l'on assure, il mène partout avec lui des hérétiques, afin que s'il venait à mourir, il meure entre leurs mains. Il dit au vénérable évêque de Toulouse, comme l'évêque me l'a raconté lui-même, que les moines de Cîteaux ne pouvaient faire leur salut; puisqu'ils avaient des ouailles livrées à la luxure.

» Le comte dit encore à l'évêque de Toulouse, qu'il vînt la nuit dans son palais, et qu'il entendrait la prédication des hérétiques; d'où il est clair qu'il les entendait souvent la nuit.

» Il se trouvait un jour dans une église où on célébrait la messe; or, il avait avec lui un bouffon, qui, comme font les bateleurs de cette espèce, se moquait des gens par des grimaces d'histrion.

Lorsque le célébrant se tourna vers le peuple, en disant : *Dominus vobiscum*, le scélérat de comte dit à son bouffon de contrefaire le prêtre.

(1) « *Domine, mitte manum, et corrige eos, ut eis saltem hæc vexatio tribuat intellectum.* »

(*Acta S. Dominici*, p. 549.)

(2) *Ap.* Michelet, *Histoire de France*, t. II.

Il dit une fois qu'il aimerait mieux ressembler à un certain *hérétique* de caste, dans le diocèse d'Alby, *à qui on avait coupé les membres*, et qui traînait une vie misérable, que d'être roi ou empereur.

« Il faisait si peu de cas du sacrement de mariage, que toutes les fois que sa femme lui déplut, il la renvoya pour en prendre une autre. Je ne dois pas passer sous silence que lorsqu'il avait sa première femme, il l'engagea souvent à prendre l'habit religieux. Comprenant ce qu'il voulait dire, elle lui demanda exprès s'il voulait qu'elle entrât à Cîteaux ; il dit que non. Elle lui demanda encore s'il voulait qu'elle se fît religieuse à Fontevrault, il dit encore que non. Alors, elle lui demanda ce qu'il voulait donc : il répondit que si elle consentait à se faire solitaire, il pourvoirait à tous ses besoins, et la chose se fit ainsi.

» Il fut toujours si luxurieux et si lubrique, qu'il abusait de sa propre sœur, au mépris de la religion chrétienne. Dès son enfance, il recherchait ardemment les concubines de son père, et couchait avec elles ; et aucune femme ne lui plaisait guère, s'il ne savait qu'elle eût couché avec son père.

» Le comte jouait un jour aux échecs avec un certain chapelain, et tout en jouant, il lui dit :

» — Le Dieu de Moïse, en qui vous croyez, ne vous aiderait guère à ce jeu.

» Et il ajouta :

» — Que jamais ce Dieu ne me soit en aide!

» Une autre fois, comme le comte devait aller de Toulouse en Provence, pour combattre quelque ennemi, se levant au milieu de la nuit, il alla à la maison où étaient rassemblés les hérétiques toulousains, et leur dit :

» — Mes seigneurs et mes frères, la fortune de la guerre est variable ; quoi qu'il m'arrive, je remets en vos mains mon corps et mon âme.

» Un jour que ce maudit comte était malade, dans l'Aragon, le mal faisant beaucoup de progrès, il se fit faire une litière, et, dans cette litière, se fit transporter à Toulouse ; et, comme on lui demandait pourquoi il se faisait transporter en si grande hâte, quoique accablé par une grave maladie, il répondit, le misérable :

» Parce qu'il n'y a pas de *bons hommes* (1) dans cette terre, entre les mains de qui je puisse mourir. »

Le ton d'exagération qui règne d'un bout à l'autre de ce morceau, dit assez ce qu'il faut croire des injures dont le comte de Toulouse était l'objet. Ces injures eussent fait sa gloire, s'il ne l'avait point compromise par une pusillanimité que rien, dans les circonstances où il s'est trouvé, ne saurait excuser.

A diverses reprises, déjà, des remontrances sévères avaient été adressées par les légats au comte de Toulouse sur le genre de vie qu'il menait, et la protection dont il couvrait les hérétiques. De ces remontrances, Raymond n'avait cru devoir tenir aucun compte.

Cette opposition et celle des évêques avaient singulièrement irrité Pierre de Castelnau ; sa patience commençait à se lasser des dégoûts de toutes sortes dont on l'abreuvait ; il voulut, par un coup audacieux, couper le mal à sa racine. Il se rendit à Toulouse, et alla voir le comte. Raymond désirait conserver, autant que possible, une neutralité avantageuse ; Pierre de Castelnau ne l'entendait pas ainsi, il eût mal servi les intérêts de Rome en agissant autrement.

Il parla courageusement au comte, lui démontra que sa conduite encourageait les Albigeois dans leur hérésie ; il lui dit que le temps des hésitations était passé, qu'il fallait prendre un parti définitif, et se décider à défendre ouvertement les hérétiques, ou à prêter un concours loyal aux légats du pape. Raymond parut se laisser toucher par l'éloquence de Pierre, il l'engagea à aller à Saint-Gilles, lui promettant, le cas échéant, d'embrasser chaleureusement la cause de Rome, et de servir ses intérêts. Pierre de Castelnau le crut sur parole, et se rendit à Saint-Gilles. Raymond ne tarda pas à l'y suivre, mais à Saint-Gilles,

(1) « Il faut savoir, en outre, que quelques uns de ces hérétiques se font appeler *parfaits* ou *bons hommes*. »

(Petr. Vall. Sarnaji, c. IV. — *Ap*. Michelet. *Histoire de France*, t. II.)

comme à Toulouse, il n'apporta aux pressantes sollicitations de Pierre qu'une irrésolution constante.

La discussion s'envenima de part et d'autre; on s'adressa des reproches amers; Pierre de Castelnau parla de se retirer, le comte parla de le faire tuer. Tout espoir était donc perdu pour la légation, et l'on ne devait plus compter sur l'assistance de Raymond. Pierre de Castelnau partit, après l'avoir, toutefois, excommunié. L'excommunication n'avait rien de terrible pour un prince dont les sujets étaient, pour la plupart, hérétiques. Elle ne pouvait que resserrer davantage les liens qui unissaient le peuple au comte. Raymond ne l'ignorait pas, aussi se moqua-t-il de l'excommunication. Il vit partir Pierre sans terreur, et ne parut pas un instant effrayé des conséquences possibles, probables même, de ce départ.

En quittant Saint-Gilles, Pierre de Castelnau et son collègue s'étaient dirigés vers le Rhône; Pierre était mécontent des résultats de sa mission; il pressentait bien des malheurs, et ce pays rebelle qu'il fuyait, il prévoyait déjà toutes les horreurs auxquelles il allait être livré. Il arriva dans cette disposition d'esprit à une mauvaise auberge située sur les bords du Rhône, où il devait passer la nuit. Au moment où ils entrèrent tous les deux dans l'auberge, deux hommes d'assez mauvaise mine entrèrent également et demandèrent une chambre, comme l'avaient fait les deux légats; nul ne prit garde à ces hôtes suspects, et la nuit se passa sans événement. Le lendemain, les deux légats se levèrent de bon matin. Ils devaient traverser le Rhône en bateau; ils hâtèrent le pas. Les deux inconnus de la veille étaient déjà debout, et quand Pierre de Castelnau sortit de l'auberge, ils le suivirent. Ces hommes étaient armés de lances; ils portaient de longs manteaux bruns, et sous leurs manteaux on voyait, de temps à autre, briller la poignée d'une épée.

Cependant, on était arrivé au bord du fleuve; une barque, préparée pour recevoir les légats, attendait, amarrée à la berge. Dès qu'on les vit venir, il se fit un grand mouvement; chacun courut à la barque avec empressement, si bien que Pierre de Castelnau se trouva tout à coup seul entre les deux hommes aux longs manteaux. Il eut alors comme un suprême pressentiment de sa fin prochaine, et voulut presser la marche. Mais un des hommes s'était approché de lui, et il tomba presque aussitôt, frappé au bas des côtes d'un d'un coup de fer de lance. La blessure était mortelle.

Au cri qu'il poussa en tombant, les bateliers accoururent; mais les assassins avaient déjà pris la fuite. Pierre de Castelnau était baigné dans son sang et pouvait à peine parler. On voulut se mettre à la poursuite des hérétiques, et parcourir les environs. Pierre arrêta tout le monde. « *Que Dieu leur pardonne*, dit-il d'une voix mourante; *puisque je leur pardonne!* »

Et il rendit le dernier soupir (1).

Ce meurtre fut à peine connu, que toute la chrétienté retentit d'un long cri d'indignation et de fureur; mille voix s'élevèrent pour demander vengeance; les Albigeois eux-mêmes en demeurèrent atterés. Naturellement, tous les soupçons se portèrent sur Raymond; et bien qu'il s'en défendît comme d'une grossière injure, il ne put pas faire, cependant, que dans le public il ne passât pour l'instigateur du meurtre de Pierre de Castelnau. Dès ce moment aussi le pape n'hésite plus; la croisade est prêchée.

Il écrit au roi de France, au duc de Bourgogne, aux comtes de Bar, de Nevers et de Dreux, aux comtesses de Troyes, de Vermandois et de Blois; en un mot à tous les comtes, barons, chevaliers, fidèles de France. Il leur raconte le meurtre dont son légat, le bienheureux Pierre de Castelnau, vient d'être l'innocente victime; leur fait le triste tableau des dangers qui menacent de toutes parts l'Église romaine, et finit en les engageant à se *croiser* contre les hérétiques. S'ils veulent faire la guerre aux Albigeois, il leur accorde, à eux et à

(1) Voici une autre version;

« Quand le légat eut passé quelques jours à Saint-Gilles, Pierre eut une dispute fort vive avec un gentilhomme de la suite du comte, au sujet de l'hérésie, et leur querelle s'échauffa tellement, que le gentilhomme tua Pierre d'un coup de poignard. »

(Chron. prov., p. III, c. IV.)

leurs vassaux, les mêmes indulgences que gagnaient ceux qui servaient en Terre-Sainte contre les infidèles. En même temps, il désigne Milon pour successeur de Pierre de Castelnau, et déclare qu'il prendra sous sa protection tous ceux qui se croiseront, aussitôt qu'ils auront placé le signe de la croix sur leur poitrine.

La France entière se remue ; une armée se forme à Lyon ; chacun brûle d'aller gagner en Albigeois les indulgences que promet Innocent III. Milon avait déjà pris les devants, accompagné de Dominique, qui, dès ce moment, fut institué chef d'une *mission perpétuelle* de prédication (1).

Mais tout cela ne suffisait pas. Dominique était bien là pour prêcher. Milon pour excommunier, il manquait un soldat pour exterminer! A cette armée avide, impatiente, ivre d'avance de viol et de pillage, il fallait un chef digne d'elle. On le trouva dans Simon de Montfort (2).

Cet homme remplissait bien toutes les conditions voulues ; il avait fait la guerre en Afrique, en Asie, en Europe, un peu partout. Soldat de fortune, né dans les camps, la guerre était pour lui un délassement, et le pillage une excellente ressource, sa seule peut-être. Il avait une taille gigantesque, une force et une énergie que les revers ni les fatigues n'avaient jamais pu abattre. Il revenait, en dernier lieu, de Constantinople ; il allait se trouver sans emploi. Ce fut donc avec une sorte d'empressement qu'il accepta l'offre qui lui fut faite par le pape, de diriger la croisade des Albigeois. Aux yeux des chrétiens orthodoxes, sa cruauté pouvait passer, à la rigueur, pour du fanatisme. C'était une raison de plus pour fixer sur lui un choix qui, d'ailleurs, ne fut pas un instant en suspens (3).

Dès que l'armée eut un chef, elle se mit en marche.

Tant que la croisade n'avait été qu'à l'état de projet, le comte de Toulouse avait pu espérer qu'elle n'aurait pas lieu, et que, par suite, il pourrait conserver la position quasi neutre qu'il avait prise. Mais quand il vit les grands préparatifs qui se faisaient à quelques lieues de Toulouse, quand il ne put plus douter de l'imminence du danger, la peur s'empara de son esprit, et il se crut perdu ; il ne songea plus, dès lors, qu'à employer tous les moyens pour se réconcilier avec le pape. Il manda son neveu, le vicomte de Béziers, à l'effet de s'entendre avec lui. Le vicomte ne se fit pas attendre ; il trouva son oncle dans la plus grande frayeur, et disposé a tout faire pour rentrer dans le giron de l'Église. Le vicomte était plein d'ardeur, d'enthousiasme ; il n'y avait pas encore longtemps qu'il gouvernait sa vicomté de Béziers. Son cœur se révolta aux propositions de Raymond ; il aimait son peuple, il jura de le défendre et de s'exposer, plutôt que de l'abandonner à toutes les foudres de Rome. L'oncle et le neveu se séparèrent sans avoir rien décidé. Le vicomte courut s'enfermer dans Béziers ; l'oncle attendit les événements.

Les événements marchaient. L'armée s'était dirigée vers Valence, et le légat avec elle. Une fois dans cette ville, Milon renouvelle l'excommunication lancée par Pierre de Castelnau contre le comte de Toulouse, et cite ce dernier à Valence. Le comte ne perd pas de temps, et se rend immédiatement auprès du légat, où il fait toutes les soumissions qu'on lui impose.

« L'an de l'incarnation. au mois de juin, je Raymond, comte de Toulouse, etc., me remets

(1) « C'est ainsi, prétend-on, que l'ordre des *frères prêcheurs* a commencé. »

(Dom Vassette, *Histoire générale du Languedoc.*)

(2) « Il était comte de Leicester, du chef de sa mère. »

(Michelet, *Histoire de France*, t. II.)

(3) Tous les historiens n'ont pas jugé de même le héros de la croisade des Albigeois.

« On ne peut nier, dit M. Michelet, que ce terrible exécuteur des décrets de l'Église n'ait eu des vertus héroïques. Sans parler de son courage, de ses mœurs sévères et de son invariable confiance en Dieu, il montrait aux moindres des siens des égards bien nouveaux dans les croisades. Tous les nobles ayant traversé avec lui, sur leurs chevaux, une rivière grossie par l'orage, les piétons, les faibles ne pouvaient passer ; Montfort repassa à l'instant, suivi de quatre ou cinq cavaliers, et resta avec les pauvres gens, en grand péril d'être attaqué par l'ennemi. »

Digitized by Google

moi-même, avec sept châteaux, savoir Oppède, Montferrand, Beaune, Mornas, Roquemaure, Fourques et Faujaux, à la miséricorde de Dieu et au pouvoir de l'Église romaine, du pape et de vous, seigneur Milon, légat du siége apostolique, pour servir de caution au sujet des articles pour lesquels je suis excommunié. Je confesse dès à présent tenir ces châteaux au nom de l'Église romaine, promettant de les remettre incessamment à qui vous voudrez, et quand vous le jugerez convenable ; d'obliger comme vous l'ordonnerez leurs gouverneurs et habitants à jurer de les garder exactement tout le temps qu'ils seront au pouvoir de l'Église romaine, nonobstant la fidélité qu'ils me doivent, et enfin de les garder à mes dépens. »

Les termes de cette soumission sont durs, mais le comte n'avait pas subi la plus rude épreuve (1).

Après avoir prêté ce serment, il s'en retourna à Saint-Gilles, où Milon ne tarda pas à le suivre pour lui donner l'*absolution* et le réconcilier à l'Église.

Le lendemain de son arrivée à Saint-Gilles, le légat se rendit dans le vestibule de l'église où devait avoir lieu la cérémonie de l'*absolution*. On y avait dressé un autel, sur lequel reposaient le Saint-Sacrement, ainsi que les reliques des saints. Milon était entouré des archevêques d'Arles, d'Aix et d'Auch ; des évêques de Marseille, Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, Nîmes, Agde, Maguelonne, Lodève, Toulouse, Béziers, Fréjus, Nice, Apt, Sisteron, Orange, Viviers, Uzès, tous revêtus de leurs splendides habits épiscopaux.

Le comte fut amené dans le vestibule ; il était nu jusqu'à la ceinture. Il renouvela à Saint-Gilles le serment de Valence, et quand cette nouvelle cérémonie fut terminée, le légat lui passa une étole au cou, et en ayant pris les deux bouts, l'introduisit dans l'église en le fouettant avec un paquet de verges (1).

(1) « On obligea en outre le comte à payer les sommes suivantes :

» 2.000 marcs à l'abbaye de Citeaux ;
» 1.000 — à l'abbaye de Grandselve ;
» 500 — à celle de Clairvaux ;
» 600 — aux moines de Candeil et de Belleperche ;
» 6.000 — pour les forts nécessaires à la sûreté de l'Église ;
» 4.000 — tous les ans, afin d'entretenir quatorze professeurs ecclésiastiques.

» Grégoire IX disait :

» — Aucun intérêt ne nous conduit dans cette affaire. »

(Mary Lafon, *Histoire du Midi de la France*, t. III.)

La foule accourue était immense ; la honte fut complète.

Tranquilles du côté de Toulouse, les légats et l'armée prirent aussitôt la direction de Béziers, où s'était enfermé le jeune et courageux vicomte. Il voulut tenter un dernier effort pour éviter l'effusion du sang ; mais ses sollicitations demeurèrent inutiles, et le siége fut poussé avec vigueur. L'abbé de Cîteaux et l'évêque de Béziers animaient le zèle des croisés. Ce dernier avait même, dit-on, fait dresser une liste des habitants qu'il destinait à la mort ; mais les assiégés refusèrent obstinément de les livrer.

Malheureusement, les habitants de Béziers se connaissaient peu dans l'art de la guerre ; ils firent une sortie imprudente, et ouvrirent eux-mêmes, par cette faute, la porte de leur ville aux croisés. La ville une fois prise, le massacre commença ; il dura plusieurs jours. Quelques soldats hésitaient encore à frapper, ne sachant comment distinguer les hérétiques des orthodoxes :

« *Tuez-les tous*, s'écria l'abbé de Cîteaux, *le Seigneur connaîtra bien ceux qui sont à lui* (2) *!* »

Tout fut tué, selon le désir du saint abbé ; hommes, femmes, filles, enfants, vieillards, tout fut massacré sans distinction (3).

(1) C'était dans cette même église qu'était enterré Pierre de Castelnau.

(2) « Cœdite eos, novit enim Dominus qui sunt eius. »
(Cæsar Heisterbac, t. V, c. XXI.)

(3) « Voyant cela, ceux de la ville se retirèrent, ceux qui le purent, dans la grande église de Saint-Nazaire. Les prêtres de l'église firent tinter les cloches jusqu'à ce que tout le monde fut mort ; mais il n'y eut ni son de cloche, ni prêtre vêtu de ses habits, ni clerc qui pût empêcher que tout le monde ne passât par le tranchant de l'épée. Un tant seulement n'en put échapper. Ces meurtres et tueries furent la plus grande pitié qu'on eût depuis vue ni entendue. La ville fut pillée ; on mit le feu partout, tellement que tout fut dévasté et brûlé, comme on le voit encore à présent, et qu'il n'y demeura *chose* vivante. Ce fut une cruelle vengeance, vu que le comte n'était pas hérétique ni de la secte. A cette destruction furent le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, le comte Pierre d'Auxerre, le comte de Genève, appelé Gui-le-Comte, etc , etc. »
Chron. Languedoc. Ap. *Ser. fr.*)

Digitized by Google

Ce n'était là que le sanglant prélude des horreurs qui allaient suivre.

Le vicomte de Béziers s'était retiré à Carcassonne, résolu à la sauver ou à s'ensevelir sous ses ruines. Les croisés coururent sur ses traces, et vinrent mettre le siége devant Carcassonne.

L'Aude sépare Carcassonne en deux parties à peu près égales; l'une, que l'on appelait la Cité, s'élevait sur une colline rapide, et était entourée d'une triple enceinte de murailles, au-dessus desquelles planait le vieux château féodal; l'autre, que l'on appelait le Bourg, était ouverte de toutes parts, et ne présentait absolument aucune défense.

Le Bourg fut forcé en peu de jours, et les massacres de Béziers recommencèrent. Cette nouvelle cruauté ne fit que raffermir le courage des hérétiques de Carcassonne, et ils se promirent bien de mourir plutôt que de se rendre, quelque condition qu'on leur fît.

Le siége traîna donc en longueur, et les légats et l'armée commencèrent à se lasser d'une si vive résistance. Les assiégés espéraient trouver bientôt, dans la fin de la guerre, la récompense de leur fidélité à la foi. Mais les légats avaient plus d'un moyen à leur disposition. Un matin, un chevalier se présente aux portes de la ville assiégée, et demande à être introduit près du vicomte. Cet homme portait à la main les attributs de la paix; on le reçoit. Le vicomte était jeune; la défiance est une vertu de l'âge mur. Il se laisse facilement persuader que les légats désirent avoir avec lui une entrevue, et traiter des conditions de la paix. Il suit le chevalier avec toute la confiance de son âge, escorté seulement de quelques hommes d'armes; mais à peine a-t-il paru devant les légats, qu'il est arrêté et jeté dans un cachot. Il y mourut.

Les habitants de Carcassonne, privés de leur chef, ne songèrent pas à résister plus longtemps. Un souterrain leur offrait une voie sûre pour la fuite; ils abandonnèrent leur ville, et se dérobèrent ainsi à la mort. Quand l'armée entra dans Carcassonne, elle ne trouva que ceux qui n'avaient pu fuir. Elle ne voulut point en avoir le démenti: on en pendit cinquante, on en brûla quatre cents.

Après cette nouvelle tuerie, Simon de Montfort parcourut le pays des Albigeois, laissant partout, sur son passage, des traces de dévastation. Les hérétiques abandonnaient leurs villes et se réfugiaient dans les châteaux; les châteaux étaient pris et les hérétiques brûlés. A la ville de Lavaur, les choses se passèrent de la manière suivante, du moins si l'on en croit Pierre de Vaux-Sernay :

« Lavaur une fois prise, dit-il, on traîna hors du château Aimery, seigneur de Montréal, et d'autres chevaliers, dont le nombre s'élevait à quatre-vingts. Le noble comte (Montfort) donna aussitôt l'ordre de les pendre tous à des potences; mais dès qu'Aimery, qui était le plus grand, eut été pendu, les potences tombèrent; car dans la précipitation que l'on avait apportée, on ne les avait pas assez solidement fixées en terre. Le comte ordonna alors qu'on les égorgeât. La dame du château, sœur d'Aimery et hérétique exécrable, fut jetée dans un puits que l'on combla avec des pierres. Nos croisés rassemblèrent ensuite les nombreux hérétiques que renfermait le château, et les brûlèrent vifs avec une joie extrême. »

Encore un dernier coup, et la cause des Albigeois était perdue à tout jamais.

Le comte de Montfort avait obtenu du pape le gouvernement des pays qu'il avait conquis; il était, à peu de chose près, le véritable roi du Midi. Cette situation dura environ quatre années. Montfort pouvait, à coup sûr, être orgueilleux, car il était l'homme indispensable de l'Église, et le moindre massacre ne se commettait pas dans le Languedoc, qu'il n'en fût absolument chargé. Cependant, il était malade de fatigue et d'ennui; les dépenses l'avaient ruiné, et il commençait à se lasser lui-même de ces tueries continuelles que le légat de Rome ne cessait de lui commander; il allait, sans trève ni repos, d'un lieu à un autre, cherchant partout des distractions sanglantes. Ces sortes de distractions ne lui manquaient pas. Un jour qu'il s'était éloigné de Toulouse pour aller à Béziers ou à Carcassonne, on vint tout à coup l'avertir que le comte avait secoué sa torpeur, et qui



Sa voix, qui ne manquait pas de douceur, avait cependant une sonorité majestueuse (page 263).

la capitale du Languedoc se révoltait. Il n'avait été que quelques jours absent, cela avait suffi ; les Toulousains avaient chassé les croisés. Quand il arriva aux portes de la ville, il les trouva fermées. Les habitants n'ignoraient pas le sort qui leur était réservé ; ils s'étaient empressés de relever les remparts de leur ville, d'augmenter les fortifications, et, femmes, enfants, vieillards, nul n'avait épargné ses forces pour concourir à l'œuvre commune.

Montfort retrouve alors la vigueur de ses premières années, et il commence le siége. On ne connaissait point encore à cette époque l'art d'ouvrir des tranchées ; les préparatifs d'un siége ne présentaient point l'aspect régulier et uniforme qu'ont su leur donner depuis les ingénieurs et les hommes de l'art. Au moyen d'une *truie*, ou tortue de comblement, on s'approchait de la ville assiégée pour en combler les fossés ; cela une fois fait, les sapeurs à l'abri d'un *mulot*, machine du même genre que la *truie*, se présentaient pour miner la muraille qui ne tardait pas à s'écrouler. La brèche étant faite, on donnait le signal de l'assaut ; les arbalétriers, ou gens de trait, proté-

Digitized by Google

geaient le travail des sapeurs, et l'armée se tenait prête à tout événement, soit que les assiégés dussent opérer une sortie, soit qu'un secours dût tenter de pénétrer dans la ville, pour en renforcer la garnison. Montfort était versé dans l'art des siéges, il ne négligea aucune des ressources que l'expérience mettait à sa disposition, mais les Toulousains avaient juré de se défendre jusqu'à la mort. Le jour, ils se battaient avec courage sur les brèches, la nuit, ils les réparaient à la hâte. C'était donc une lutte incessante dont on ne pouvait prévoir l'issue. L'évêque de Toulouse était auprès de Montfort; c'était un ancien poëte provençal, beau, plaisant et libéral; il avait apporté dans le sacerdoce une partie des qualités qui l'avaient rendu célèbre comme poëte. Foulques était à la fois souple, insinuant, familier, habile à tous les rôles, supérieur à toutes les situations; Montfort l'aimait pour ses défauts plus que pour ses qualités; il avait mis en lui toute sa confiance, c'était son ami le plus cher, son conseil unique. Foulques s'ennuyait pour le moins autant que Montfort des lenteurs du siége. Il lui offre de lui livrer la ville presque sans coup férir. Montfort accepte; Foulques part, il arrive aux portes de Toulouse, revêtu de ses habits pontificaux; les portes lui sont ouvertes; le peuple s'était formé en foule au devant de lui; il parle au peuple, on s'empresse autour du saint prélat, on espère qu'il apporte des propositions de paix ou de trève, on l'écoute avec avidité. Le prélat fait un sermon en forme; il exhorte avec douceur les hérétiques à se convertir, il les gourmande sans véhémence, les supplie de revenir à la vraie foi, il sollicite, il presse, il pleure même; le peuple s'attendrit, mais reste inébranlable. Toutefois, l'habit dont Foulques est revêtu commande le respect, les paroles qu'il vient de prononcer lui gagnent de vives sympathies; quand il veut se retirer, la population entière le suit avec les marques du plus vif attachement. C'était là ce qu'avait promis l'ex-poëte provençal; et ce qu'attendait Montfort. A peine le peuple a-t-il fait quelques pas hors de l'enceinte de ses murs, qu'il est attaqué avec fureur par les croisés; en un instant la mêlée devient horrible; les Toulousains sont sans armes, ils rentrent avec précipitation dans la ville, suivis, à peu de distance, par l'armée de Montfort.

Ce qui arriva, à partir de ce moment, est facile à deviner.

Pendant les premiers instants de trouble, ce furent des scènes épouvantables; les habitants étaient partout repoussés, partout massacrés; le pavé était jonché de cadavres; cinq à six mille Toulousains parvinrent à se réunir, et, tout en se défendant, ils se réfugièrent dans un quartier de la ville, où ils n'avaient point à craindre de surprise. Chemin faisant, ils avaient eu le temps d'élever des barricades, et de tailler en pièces quelques troupes conduites par le prélat lui-même. Montfort, que cette retraite héroïque surprend, essaye en vain de les forcer dans leurs retranchements, il est repoussé. L'odeur du sang commençait à l'enivrer, la résistance qu'on lui oppose l'irrite, bientôt il ne se possède plus, et, dans sa colère aveugle, pour faire diversion au danger qui le menace lui et les siens, il fait mettre le feu à toutes les maisons dont il peut approcher. L'incendie ne tarde pas à faire d'immenses progrès; en moins d'une heure toute la ville est en feu.

Dès lors le désordre change d'aspect, les hérétiques sont traqués de toutes parts, à droite, à gauche, derrière; l'incendie avec ses lueurs sanglantes, l'incendie que le vent chasse devant lui, qui s'avance terrible, menaçant, implacable, et qui va les dévorer... Et devant eux, l'armée accourue des croisés, attendant un signe de Montfort ou une parole de Foulques, pour s'ébranler en masse.

Il y eut un moment de silence solennel pendant lequel les hérétiques se regardèrent avec hésitation, mais ce ne fut qu'un éclair; leur parti fut pris aussitôt, ils marchèrent en avant.

La colère et l'exaspération ont décidé du sort de plus d'une bataille. Les Toulousains ne dûrent leur victoire qu'au courage surhumain qu'ils puisèrent dans leur situation désespérée. Les efforts du chef, les exhortations de Foulques demeurèrent sans résultat; les croisés dûrent plier devant l'attaque furieuse des hérétiques. Deux heures

Digitized by Google

après tout avait fui, les Toulousains avaient reconquis leur ville !...

Le siége continua, il dura quatre mois encore. Enfin, dans un assaut, une pierre, lancée, dit-on, par une femme, atteignit Montfort à la tempe et l'étendit sans vie.

Cet événement terminait naturellement la guerre. Les croisés, sans chef, ne pouvaient plus lutter. Les hérétiques respirèrent. A quelques temps de là, le comte de Toulouse mourut, accablé de chagrin et de remords, laissant à son fils, trop jeune, une succession trop lourde.

Rome devait se trouver dans un cruel embarras. Les sanglants épisodes de la croisade des Albigeois n'avaient servi qu'à faire gagner du terrain à l'hérésie : les hérétiques étaient plus nombreux que jamais. — Elle n'avait plus d'armée... Qu'allait-elle faire ? — Il lui restait l'Inquisition !...

SAINT DOMINIQUE ET SAINT FRANÇOIS D'ASSISES

Enfance et jeunesse de saint Dominique. — Enfance et jeunesse de saint François d'Assises. — Saint Dominique est présenté au pape. — Communauté des frères mineurs et des frères prêcheurs. — L'Inquisition prend une forme stable. — Mort de saint Dominique et de saint François d'Assises. — Pouvoir des Inquisiteurs. — Révoltes nombreuses auxquelles l'Inquisition donne lieu. — Massacre des Inquisiteurs à Avignonet. — L'Inquisition à Venise. — Massacre des Stadingues en Allemagne. — Répulsion universelle que soulève l'Inquisition. — Organisation complète et définitive de cette institution.

En l'année 1170 vivait au bourg de Calaruega, dans le diocèse d'Osma, en Castille, un gentilhomme espagnol du nom de Félix de Gusman ; il avait une femme qui s'appelait Jeanne d'Aça, laquelle, s'étant trouvée enceinte, rêva, à différentes reprises, qu'elle était grosse d'un petit chien qui tenait à sa gueule un flambeau dont il embrasait le monde. Elle ne tarda pas à mettre au monde un enfant qui reçut le nom de Dominique. Dominique grandit sous les yeux de ses parents, montrant, dès sa plus tendre enfance, les plus heureuses dispositions : sa mère avait pour lui d'orgueilleuses tendresses ; il aimait son père comme on peut aimer Dieu. Jeanne d'Aça fut cependant obligée de se séparer de son enfant ; il fallait lui donner une éducation convenable ; elle ne crut pas pouvoir mieux faire que de le confier à son frère, qui était alors archiprêtre de l'église de Gumiel d'Issan. Dominique resta donc chez l'archiprêtre jusqu'à l'âge de quatorze ans ; après quoi, ses parents se décidèrent à l'envoyer étudier à Palencia : c'était à l'époque la plus fameuse école qui fût en Castille.

Des dangers sans nombre accueillirent le fils de Gusman à son arrivée à Palencia. Les écoles de Castille, aussi bien que celles de France et d'Italie, étaient fréquentées par de jeunes gentilshommes qui, la plupart, n'aimaient la vie que pour pour les plaisirs qu'elle offre, et menaient grand train, donnant leurs jours à la débauche et la nuit à l'orgie. Les étudiants hantaient beaucoup plus les mauvais lieux que les écoles, et on les trouvait tous les jours battant les bourgeois ou faisant l'amour avec les jolies filles (1). L'école de

(1) Les femmes prostituées arrêtaient dans les rues les clercs qui passaient, pour les entraîner chez elles comme par force. On tenait à honneur d'avoir plusieurs concubines. En une

Castille était entretenue sur un grand pied; le roi Alphonse IX y avait assemblé les savants de France et d'Italie, et les professeurs chargés de l'enseignement y recevaient des appointements considérables.

Dès son arrivée à Palencia, Dominique s'éloigna avec précaution de toutes les occasions de débauche; il ferma soigneusement son cœur aux séductions de ce monde, et ouvrit son esprit aux enseignements de ses professeurs. Pendant quatre ans il étudia ainsi et fit de rapides progrès; il priait et veillait beaucoup, ne se détournant de ses occupations journalières que pour satisfaire de temps à autre cet immense besoin de charité dont le germe était déjà en lui. On raconte que, pendant une famine, il vendit jusqu'à ses livres pour venir au secours des pauvres. Tant de charité ne pouvait rester longtemps inconnue. L'évêque d'Osma en entendit parler : il appela Dominique auprès de lui, et le fit chanoine régulier de son église; puis, comme à mesure que Dominique avançait en âge, sa perfection devenait pour tous plus évidente, l'évêque d'Osma le nomma sous-prieur du chapitre, ce qui n'était ni plus ni moins que la première dignité après l'évêque. Mais Dominique était peu touché de ces honneurs, il eût voulu se consacrer tout entier à la prédication, et ne désirait rien tant que d'être autorisé à aller par le monde prêcher la parole de Dieu. Dominique était d'une taille médiocre, mais fine et souple; son visage, légèrement coloré, avait cependant une certaine gravité austère; sa barbe et ses cheveux rappelaient la barbe et les cheveux du Christ, et ses yeux, où brillait par éclairs toute l'ardeur d'un fanatisme absolu, attiraient impérieusement l'attention. Dominique avait les qualités dominantes du prédicateur; sa parole était à la fois onctueuse et sévère; une vivacité toute méridionale éclatait incessamment dans ses traits, et sa voix, qui ne manquait pas de douceur avait cependant une sonorité majestueuse.

Vers la même époque, c'est-à-dire en 1182, naissait en Italie, à Assises en Ombrie, dans l'État ecclésiastique, un autre grand serviteur de Dieu; son père, Pierre Bernardon, était marchand, comme l'étaient alors la plupart des citoyens des villes d'Italie. L'enfant, qui avait d'abord reçu au baptême le nom de Jean, reçut plus tard celui de *François* à cause de la grande facilité avec laquelle il avait appris la langue française. Pendant ses premières années, François resta fort appliqué à son négoce, et ne signala que par sa grande charité pour les pauvres. Un jour qu'au sortir d'une dangereuse maladie il se promenait dans les rues d'Assises, revêtu d'un superbe habit neuf, il fit la rencontre d'un gentilhomme de bonne famille, lequel était pauvre et mal vêtu. François fut si touché du piteux état dans lequel ce gentilhomme se présentait à lui, qu'il se dépouilla incontinent de son bel habit et l'en revêtit.

« La nuit suivante, il vit en songe un grand palais rempli d'armes marquées de croix ; et, comme il demandait à qui était tout cela, il lui fut dit que c'était pour lui et pour ses soldats. Il prit ce songe au pied de la lettre, et résolut d'aller en Pouille se mettre au service d'un seigneur qui y faisait la guerre, espérant faire fortune par les armes. Il s'était déjà mis en chemin, quand il lui fut dit dans un autre songe qu'il ne devait pas quitter le maître pour le serviteur, et que c'était Dieu qu'il devait servir. Il revint donc à Assises »

Le père Pierre Bernardon était singulièrement mécontent des escapades de son fils; mais il le laissait faire : François ne prenait d'ailleurs pas garde aux remontrances de son père. Une fois entre autres il le fit fort bien voir.

Il avait avisé, à quatre cents pas d'Assises, la vieille église de Saint-Damien qui tombait en ruines. Après avoir prié pendant quelque temps sur le seuil abandonné de la demeure de Dieu, il se releva, fit le signe de la croix, et retourna à Assises : son père était absent; il prit des étoffes dans le magasin, les porta à Foligni, ville voisine,

même maison étaient, en haut des écoles, et bas des lieux infâmes. Les clercs qui faisaient le plus de dépense étaient les plus estimés; on traitait d'avares et d'hypocrites, ou de superstitieux, ceux qui vivaient frugalement et pratiquaient la piété »

(Fleury, *Hist. eccl.*, t. XVI, p. 270.)

et les vendit ainsi que son cheval : « Puis il revint à l'église de Saint-Damien, où il trouva un pauvre prêtre, nommé Pierre, qui en avait pris le soin, et, l'ayant abordé avec respect, il lui offrit son argent pour les réparations de l'église et le soulagement des pauvres, le priant qu'il demeurât quelque temps avec lui. Le prêtre consentit de recevoir François, mais non pas son argent, craignant l'indignation de ses parents. François jeta alors son argent dans une fenêtre, comme si c'eût été de la poussière. »

Cette fois, le père Bernardon se fâcha tout de bon, et il courut, fort en colère, à Saint-Damien avec quelques-uns de ses parents.

« Mais François, voulant éviter leur premier mouvement, se cacha dans une fosse où il passa quelques jours en prière. Puis s'accusant de lâcheté, il sortit plein de joie et de confiance, et retourna à Assises. Les citadins le voyant crasseux défiguré et tout autre qu'auparavant, crurent qu'il avait perdu l'esprit, et couraient après lui avec de grandes huées, lui jetant de la boue et des pierres ; et il passait au milieu d'eux sans s'émouvoir. Mais son père, étant accouru au bruit, et, l'ayant traîné chez lui, ajouta les coups aux reproches, l'enferma et le lia comme un insensé. Peu de temps après il fit un voyage pendant lequel la mère de François, n'approuvant pas la conduite de son mari, et n'espérant pas de vaincre la confiance de son fils, le laissa aller, et il retourna à Saint-Damien. »

De retour au logis, le père gourmanda sa femme, et se mit à la poursuite de François. A la vérité, ce n'était pas tant son fils que son argent, que le père Bernardon regrettait ; dès que son argent lui eut été rendu, il s'apaisa. François fut présenté dans la suite à l'évêque d'Assises, et cette présentation ne fit que le confirmer davantage dans sa volonté de se consacrer tout entier au service de Dieu.

Un jour il entendit lire à la messe l'endroit de l'Évangile où notre Seigneur dit à ses apôtres : « Ne portez ni or, ni argent, ni autre monnaie dans vos bourses, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni sandales, ni bâtons. » Aussitôt, rempli d'une joie inexprimable, il dit : « Voilà ce que je cherche ! » Alors, il ôte ses souliers, son bâton et sa besace, renonce à l'argent, et, ne gardant qu'une tunique, ôte sa ceinture de cuir et s'en fait une de corde. Il commença dès lors à inviter les autres à la pénitence par des discours simples, mais solides, et efficaces, qui étonnaient les auditeurs et pénétraient jusqu'au fond du cœur. Il commençait toujours par ces mots : *Dieu vous donne la paix.*

Dominique et François d'Assises se préparaient ainsi à la mission qu'ils devaient remplir plus tard : plusieurs disciples se joignirent à eux, et, à quelque temps de là, les frères prêcheurs et les frères mineurs prenaient naissance. C'est le propre des associations religieuses d'être essentiellement remuantes, avides, ambitieuses; en peu d'années l'ordre des frères prêcheurs et celui des frères mineurs acquirent une haute importance politique et religieuse.

Le concile de Latran venait d'avoir lieu : le pape avait conçu un dépit mortel de l'insuccès de la croisade des Albigeois ; il ne voulait pas en rester là ; les affaires de la chrétienté allaient fort mal : partout l'hérésie s'établissait mystérieusement, les mœurs du clergé se relâchaient de plus en plus, de toutes parts l'autorité ecclésiastique était sourdement menacée, méconnue, attaquée. Il n'y avait pas de temps à perdre; il fallait se hâter de ressaisir le pouvoir qui allait s'affaiblissant. Le pape comprit toute la difficulté de la position, et crut devoir sévir contre toutes les hérésies en général. Le troisième canon du concile de Latran dit expressément : « Étant condamnés (les hérétiques), ils seront abandonnés aux puissances séculières pour recevoir la punition convenable; les clercs étant auparavant dégradés. Les biens des laïques seront confisqués, et ceux des clercs appliqués aux églises dont ils recevaient leurs rétributions. Ceux qui seront seulement suspects d'hérésie, s'ils ne se justifient par une purgation convenable, seront excommuniés; et s'ils demeurent en cet état, condamnés comme hérétiques. Les puissances séculières seront averties, et s'il est besoin, contraintes par censures,

Digitized by Google

de prêter serment publiquement qu'ils chasseront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Église; que si le seigneur temporel, étant admonesté, néglige d'en purger sa terre, il sera excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux; et, s'il ne satisfait dans l'an, on en avertira le pape, afin qu'il déclare ses vassaux absous du serment de fidélité, et qu'il expose sa terre à la conquête des catholiques pour la posséder paisiblement, après en avoir chassé les hérétiques, et la conserver dans la pureté de la foi. Les catholiques qui se croiseront pour *exterminer* les hérétiques, jouiront de la même indulgence que ceux qui vont à la Terre-Sainte. Nous excommunions aussi les croyants des hérétiques, leurs recéleurs et leurs fauteurs, en sorte que s'ils ne satisfont dans l'an depuis qu'ils auront été notés, dès lors il seront *infâmes de plein droit*, et comme tels exclus de tous offices ou conseils publics, d'élire les officiers, porter témoignage, faire testament, ou recevoir une succession. Personne ne sera obligé de leur répondre en justice, et ils répondront aux autres. Si c'est un juge, sa sentence sera nulle; s'il est avocat, il ne sera point admis à plaider; s'il est tabellion (1), les actes par lui adressés seront nuls, et ainsi du reste, » Ce décret ou canon finit par une menace de déposition contre les évêques qui négligeront de *purger* leurs diocèses d'hérétiques.

On sait ce que purger voulait dire.

Vers la fin du concile, Dominique, accompagné de Pierre Cellau et de Thomas, ses deux premiers disciples, fut présenté à Innocent III par Foulques, évêque de Toulouse. L'institution de l'ordre des frères prêcheurs ne pouvait que plaire au pape : il accueillit Dominique avec distinction, l'engagea à retourner à Toulouse, et lui donna toutes les autorisations nécessaires pour commencer la prédication. François d'Assises avait précédemment reçu du pape une semblable autorisation, et en avait déjà profité pour envoyer en Espagne frère Bernard de Quintevalle, son premier disciple; en Provence, Jean Boualle, Florentin; et en Allemagne, Jean de Penna. Jean de Strachin était déjà en Lombardie; Benoit d'Arezza dans la Marche d'Ancône, et frère Élie de Cordoue en Toscane. Dominique se hâta de revenir à Toulouse où l'attendaient ses frères en religion, et il ne tarda pas à imiter l'exemple de François, avec lequel il s'était d'ailleurs concerté. Il fit élire huit provinciaux de son ordre, et les répandit en autant de provinces, c'est-à-dire en Espagne, en France, en Lombardie, dans la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie et l'Angleterre.

Tant que les deux ordres des frères mendiants se conformèrent rigoureusement à l'esprit de leur institution, les choses allèrent passablement et nul ne se plaignit d'eux; mais dès que l'ardeur d'intolérance qui dominait le clergé du treizième siècle descendit parmi eux, ou plutôt, dès que les saints fondateurs des deux ordres eurent rendu leur âme à Dieu, laissant à leurs disciples le soin de continuer leur œuvre, la guerre et la destruction, qui étaient demeurées un instant suspendues, reprirent bientôt leur œuvre avec une nouvelle fureur.

Dominique était robuste, infatigable, sévère; il voulait chez ses disciples la même abnégation, le même dévouement, la même humilité qu'il apportait lui-même dans chacun de ses actes. Il portait autour des reins une ceinture de fer et couchait sur un sac; rien ne refroidissait son zèle, comme rien n'ébranlait sa foi. C'était un rude et austère apôtre de la foi; et aucun n'eût osé lui désobéir pendant sa vie. Un jour, frère Rodolphe, procureur de la maison des Prêcheurs de Bologne, était occupé à faire relever les cellules trop petites, lorsque Dominique arriva dans la ville. Il fut fort étonné en voyant ce changement, et réprimanda fortement le procureur et les autres frères. « Eh quoi! leur dit-il en fondant en larmes, voulez-vous déjà renoncer à la pauvreté et bâtir de grands palais? » — Nul ne répondit, et l'ouvrage resta inachevé.

Saint François, de son côté, ne négligeait rien pour retenir dans l'observance de ses règles les frères auxquels le joug semblait déjà trop lourd.

(1) Notaire.

Il proscrivait énergiquement la tiédeur, et enseignait en même temps la tolérance. « Au nom du Seigneur, disait-il, marchez deux à deux avec humilité et modestie, surtout avec un silence très-exact, depuis le matin jusqu'après tierces, priant Dieu dans votre cœur. Qu'il ne soit pas mention parmi vous de paroles oiseuses et inutiles; et quoique vous soyez en chemin, votre conduite doit être aussi humble et aussi honnête que si vous étiez dans un ermitage ou dans votre cellule. Annoncez la paix à tous, mais ayez-la dans le cœur comme dans la bouche et encore plus. Ne donnez à personne occasion de colère ni de scandale, mais par votre douceur, portez tout le monde à la bonté, à la paix et à l'union. »

Les frères mineurs faisaient alors hautement profession de pauvreté; ils ne portaient ni sac, ni pain, ni argent, ni souliers; ils n'avaient ni monastères, ni églises, ni maisons, ni terres, ni bestiaux; ils n'usaient ni de fourrures, ni de linge; leur vêtement était simplement composé d'une tunique de laine, à laquelle pendait un capuce de même étoffe, et qu'ils serraient à la taille au moyen d'une corde.

Des frères prêcheurs poussaient alors le zèle jusqu'à l'extravagance; on était souvent contraint, le soir, de les aller chercher en divers coins de l'église où ils étaient en prière, pour les obliger à prendre le repos de la nuit. Quoique leur table fut déjà très-frugale, quelques-uns s'imposaient encore des abstinences particulières.

Ainsi, quelques-uns restaient huit jours sans boire, ou versaient habituellement de l'eau froide sur leurs poitrines; quelques autres portaient des cilices ou des ceintures de fer, à l'imitation de leur maître. Mais cette existence de macérations continues ne leur plut pas longtemps : ils étaient pauvres, et ils désirèrent la fortune; ils se faisaient humbles, et ils devinrent ambitieux.

On était alors au mois d'août 1221 : la chaleur était excessive. Dominique revenait d'un voyage de Lombardie; il arriva à Bologne, exténué de fatigue et brûlé par la chaleur. Néanmoins, il s'occupa, dès son arrivée, de régler les affaires de l'ordre avec le prieur de la maison. En s'en allant coucher, les frères prièrent instamment Dominique de prendre le repos dont il avait tant besoin; mais il n'en voulut rien faire. Il se rendit à l'église, et, après avoir passé toute la nuit en prières, il assista à matines.

Quand elles furent finies, il dit au prieur qu'il ressentait un violent mal à la tête, et on le porta dans son lit ordinaire. — Il couchait sur un sac. Sentant que sa fin était proche, il se fit amener les novices, leur recommanda l'amour de Dieu et l'observance de la règle de saint Augustin. Les prêtres succédèrent aux novices, et il se confessa au prieur de tous ses péchés. Il finit sa confession en leur disant à tous :

« Jusqu'à présent, Dieu m'a conservé dans la virginité; afin de la garder aussi, évitez tout commerce dangereux avec les femmes. Avec cette vertu et la pauvreté, vous serez agréables à Dieu et utiles au prochain par la bonne odeur de votre réputation. »

Il mourut étendu sur la cendre, le sixième jour d'août, et fut enterré à Bologne (1). Il avait cinquante-un ans.

Cinq années s'étaient passées depuis la mort de Dominique, lorsque François d'Assises, se trouvant à Assises, sentit sa fin approcher : il se fit déposer nu sur la terre nue, et ayant fait venir ses frères, il leur dit :

« J'ai fait ce qui me regarde, notre Seigneur vous apprendra ce que vous devez faire. »

Les frères mineurs, agenouillés, fondaient en larmes, et l'un d'eux, qu'il affectionnait plus particulièrement, et qu'il avait accoutumé d'appeler son gardien, devinant son désir, se leva promptement, et ayant pris une tunique avec une corde et des fémoraux, les lui présenta, et lui dit :

— Je vous *prête* cet habit comme à un pauvre, prenez-le par obéissance.

Le saint homme leva les mains au ciel, et loua Dieu [illegible] ailait à lui déchargé de tout. Ensuite, il exhorta ses frères à conserver l'amour de Dieu, la patience, la pauvreté et la foi de l'Église romaine. Puis étendant sur eux ses

(1) Fleury, *Hist. ecclés.* t. XVI

bras nus l'un sur l'autre, en forme de croix, il donna sa bénédiction, tant aux absents qu'aux présents; il se fit lire l'Évangile, récita, comme il put, le psaume cent quarante-unième, et après l'avoir achevé, il rendit l'esprit. Il était âgé de quarante-cinq ans.

Une fois les chefs morts, les frères prêcheurs et mineurs n'étaient plus retenus par aucune crainte, et ils devenaient aisément, entre les mains des papes, un instrument redoutable.

C'est alors véritablement que l'Inquisition commença.

Innocent III était allé de vie à trépas avant d'avoir pu donner à l'Inquisition une force stable. Il y avait bien déjà par ci, par là, des moines dominicains et des moines franciscains dont les attributions ressemblaient, jusqu'à un certain point, à celles dont les inquisiteurs furent revêtus dans la suite; mais ces moines n'agissaient encore qu'avec une réserve et une prudence qui répondaient mal à l'impatience du Pape, et rien n'annonçait jusque-là qu'il dussent se faire les instruments dociles des cruautés de leurs supérieurs. A peine Dominique et François furent-ils ensevelis, que les choses changèrent de face. Honorius III avait succédé à Innocent, et, avec lui, l'intolérance avait pris place dans les conseils du Saint-Siége. Lors de l'établissement de l'Inquisition dans les principales villes d'Italie, l'empereur Frédéric II avait cru de son devoir, ou plutôt de son intérêt, de lancer une loi contre les hérétiques.

S'il se trouve des hérétiques dans quelques parties de l'empire, dit cette loi, les inquisiteurs établis par le Pape, ou les catholiques zélés pour la foi, pourront requérir les juges de faire saisir les personnes et de les tenir prisonnières jusqu'à ce qu'après avoir été excommuniés par l'Église, ils soient jugés et punis de mort. Ceux qui les auront soutenus ou protégés subiront la même peine. Les hérétiques qui rentrent dans le sein de l'Église seront obligés de se mettre à la recherche des coupables; *Dieu punissant les crimes du père sur les enfants, pour les apprendre à ne pas les imiter*, ceux des hérétiques jusqu'à la seconde génération seront déclarés incapables de remplir aucun emploi public, de jouir d'a[...] honneur, *excepté les enfants qui dénonce[...] leurs pères.*

Sous le pontificat de Grégoire IX, les mêmes lois sont renouvelées : on ajoute que les blasphémateurs ou les hérétiques subiront la peine du feu; ou, si l'évêque juge à propos *de leur faire grâce*, qu'ils en seront quittes pour avoir la langue coupée.

C'est l'origine des bûchers. L'impulsion est donnée : l'Inquisition se montre de tous côtés audacieuse, cruelle, implacable; tout plie sous sa verge de fer. Elle se promène en conquérante sur les débris fumants des villes incendiées, traînant après elle les horribles instruments des tortures qu'elle impose, ses bourreaux, ses bûchers!

Il y avait déjà des couvents de moines dominicains dans les quatre royaumes d'Espagne, en Castille, en Portugal, dans l'Aragon et dans la Navarre.

Quelquefois cependant, l'Inquisition s'attaquait à des municipalités courageuses, jalouses de leurs droits, fières gardiennes de leurs antiques priviléges, et qui ne voulaient pas se dessaisir de leur autorité. Alors la lutte s'engageait, le sang coulait, la flamme purifiait tout. C'était toujours le dernier mot de l'Inquisition. Là où la torture était impuissante, le bûcher se montrait et tout était dit. Mais il était d'un mauvais effet d'engager de pareilles luttes; l'autorité religieuse pouvait se trouver compromise à se commettre aussi souvent avec l'autorité politique; c'était, en quelque sorte, autoriser le doute sur la légitimité de ses actes, et il fallait prendre garde. On fit une loi qui arrangea les affaires.

Cette loi accorde aux inquisiteurs le pouvoir d'interpréter les règlements et les droits des villes de manière à les considérer comme nuls, dans tous les cas où ils pourraient nuire aux intérêts de l'Inquisition; de priver de leurs emplois, de leurs honneurs, ceux qu'ils jugeraient dignes de cette peine, et de poursuivre les procès sans communiquer aux accusés les noms des témoins. Les

Digitized by Google



Ils effrayaient tout le monde (page 274).

déclarations des témoins étaient valables, bien que leurs noms restassent inconnus.

Dans le même temps, Raimond, évêque de Toulouse, rendait une ordonnance dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

« Les habitants des endroits infectés d'hérésie payeront un marc d'argent pour chaque *Vaudois* pris dans leur territoire.

» Les maisons où l'on aura trouvé l'hérétique, et celles où il aura prêché, seront rasées de fond en comble, et les biens du maître confisqués.

» On confisquera également :

» Les biens de l'hérétique converti ;

» Les biens de celui qui négligera de porter ou qui cachera les deux croix de couleur cousues sur la poitrine. »

Les frères prêcheurs étaient spécialement chargés de l'Inquisition dans le Languedoc et les provinces voisines. Les évêques avaient reçu l'ordre de les aider dans leur ministère. On tint un concile auquel assistèrent Pierre de Narbonne, Jean d'Arles et Raimond d'Aix, tous trois archevêques, et il fut décidé que l'on ferait tout pour rendre

faciles les missions dont étaient chargés les frères mendiants.

Toute liberté fut donc dès lors octroyée aux inquisiteurs; ils en profitèrent pour se répandre sur les provinces du Midi. Rabastens, Cahors, Moissac, Montpezat, Creissac, Caussade, etc., gardèrent longtemps les traces sanglantes de leur passage ; et ils poussèrent si loin la cruauté ou la démence de leur fanatisme, que ce ne fut bientôt de toutes parts qu'un long cri de douleur et d'indignation.

La révolte commença, les uns disent à Albi, les autres à Cordes ; peut-être commença-t-elle en même temps à Cordes et à Albi. Voici à quelle occasion et dans quelles circonstances :

Deux moines dominicains, le père Arnoud Catalan et le père Guillaume Pelisse, exerçaient depuis quelque temps, à Albi, les fonctions d'inquisiteurs. Le peuple ne les avait vus arriver l'un et l'autre qu'avec une profonde terreur, et la désolation régnait déjà par toute la ville. On n'osait plus se montrer, chacun se cachait avec précaution; l'amitié était suspendue, on craignait de s'oublier dans les douceurs d'un sentiment trop humain; toutes les fois que l'on voyait passer dans les rues les deux inquisiteurs dominicains, revêtus de leur longue robe blanche, les maisons se fermaient comme par enchantement, et les malheureux Albigeois se hâtaient de se soustraire aux regards soupçonneux des terribles juges.

Chaque jour était signalé par de nouvelles atrocités : deux hérétiques avaient été brûlés vifs, douze avaient été bannis. Le zèle des deux frères prêcheurs ne se ralentissait pas, et l'horreur qu'ils inspiraient, loin de les arrêter, donnait au contraire à leur cruauté un nouveau stimulant. Quand ils virent qu'autour d'eux les rangs s'étaient éclaircis, et que parmi les vivants il ne leur était plus possible de trouver des victimes, l'Inquisition changea de direction et s'adressa aux morts. Précédemment déjà, le pape avait ordonné que les os d'un hérétique d'Espagne fussent exhumés et privés de sépulture : ceci était assez pour exalter leur fanatisme, qu'aucune crainte ne pouvait plus refroidir. D'ailleurs, un pareil fait s'était produit également à Cahors, il n'y avait pas encore longtemps : plusieurs cadavres avaient été déterrés et traînés par la ville, précédés d'un héraut, lequel criait à son de trompe : *Qui fera ainsi, périra ainsi*. Le peuple avait murmuré, mais les murmures du peuple touchaient peu les inquisiteurs. Arnoud Catalan et Guillaume Pelisse crurent pouvoir imiter l'exemple de leurs confrères de Cahors.

Une femme d'Albi avait été enterrée depuis quelques jours dans le cimetière de Saint-Étienne ; l'enterrement avait eu lieu sans obstacle ; on pouvait espérer que rien d'extraordinaire ne se passerait; il ne devait pas en être ainsi. Le soir du quatrième jour, Arnoud et Guillaume mandèrent auprès d'eux le bailli de la ville et quelques officiers de l'évêché : ceux-ci accoururent en toute hâte, tremblant peut-être de se voir accusés d'hérésie. Les inquisiteurs les reçurent assez froidement, et leur ordonnèrent de se mettre en marche avec eux; nul ne fit difficulté : on partit. La petite troupe traversa Albi à la lueur des torches, ameutant sur son passage les habitants oisifs, qui se demandaient en pâlissant ce que signifiait un semblable spectacle. Le bailli et les officiers de l'évêché ignoraient eux-mêmes le but de ce voyage nocturne, et n'osaient se communiquer entre eux leurs appréhensions réciproques. Enfin, on arriva au cimetière.

Malgré l'épouvante qu'inspiraient les moines inquisiteurs, l'étrangeté de ce spectacle avait attiré une grande multitude de peuple, et lorsque Catalan et Pelisse arrivèrent au cimetière, le cimetière était déjà plein ; mais les inquisiteurs n'y prirent pas garde, ils poursuivirent leur route et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent arrivés à la tombe de la femme récemment inhumée. Une idée affreuse — la même — traversa en un instant l'esprit de la foule ameutée, et chacun frissonna et fit silence. Catalan se retourna alors vers le bailli, et lui montrant la tombe : « La femme qui repose ici, dit-il d'une voix ferme et haute, a été frauduleusement enterrée; elle est morte dans l'hérésie. J'ordonne que son corps soit exhumé et privé de sépulture. » Le bailli demeura atterré, et, ne

Digitized by Google

sachant que répondre, il se tourna épouvanté vers les officiers, qui se retournèrent eux-mêmes vers le peuple. Le peuple ne menaçait pas encore, il se contentait de murmurer. Les inquisiteurs n'étaient pas habitués à trouver de la résistance; cette hésitation de la part du bailli et des officiers les irrita, et Catalan, s'emparant avec violence de la pioche que tenait à la main un des valets de l'évêché, commença à lui seul la besogne à laquelle les assistants refusaient de concourir. —

Pendant quelques secondes on n'entendit que le bruit mat et sourd de la pioche qui fouillait le sol.

L'horreur du lieu, l'heure à laquelle se passait cette scène, le reflet sanglant que les torches résineuses jetaient sur ce tableau, tout contribuait à entretenir de toutes parts l'effroi et le silence. En ce moment, les moines étaient protégés par la terreur même qu'ils avaient su inoculer à la foule glacée. Mais, lorsque la terre, une fois fouillée, la pioche fatale vint à tomber avec un bruit sonore sur le cercueil découvert; quand les premiers lambeaux du linceul, arrachés par une main fanatique, vinrent montrer à tous que la profanation était consommée, alors il n'y eut qu'un mouvement et qu'un cri; le peuple s'ébranla, devint menaçant, et se rua avec une colère avide de sang sur les moines sacriléges; ce fut un éclair : *Que le traître sorte de la ville!* disaient les uns; *Qu'il meure!* criaient les autres. Valets, officiers, bailli, tout fut mis en fuite, et le peuple et les inquisiteurs demeurèrent en présence. Ceux-ci tentèrent d'abord de se défendre; mais que pouvaient-ils contre une multitude irritée, et au sein de laquelle couvait depuis longtemps une haine sourde mais implacable.

Cependant les valets de l'évêché avaient, en disparaissant, jeté leurs torches qui s'étaient éteintes; l'obscurité était complète et favorisait les faibles. Catalan et Pelisse furent assez heureux pour s'échapper et se réfugier, sains et saufs, dans la cathédrale. Leur premier soin, en y arrivant, fut de lancer une excommunication foudroyante contre la ville. Mais les Albigeois n'en tinrent aucun compte, et les deux inquisiteurs furent obligés, peu après, de quitter la ville (1).

Les mêmes scènes se passèrent à Toulouse, et dans cette ville, comme à Albi, les troubles ne manquèrent pas d'une certaine gravité.

Bon nombre d'habitants avaient été bannis ou brûlés; Guillaume Arnaud, l'inquisiteur, voulut faire exhumer certains morts qu'on lui désignait comme ayant été hérétiques durant leur vie. Les consuls s'opposèrent à la volonté de frère Arnaud. L'affaire s'échauffa. On ne vit rien de mieux que d'ordonner aux inquisiteurs de sortir de la ville. Cela commençait bien; le peuple suivait avec intérêt les diverses phases de ce débat. Les inquisiteurs répondirent à l'ordre des consuls, en les faisant citer à leur tribunal. Ils se sentaient soutenus par le clergé toulousain, et se croyaient sûrs du succès. Les consuls comprirent où était le mal, et s'empressèrent d'appliquer le remède nécessaire. Le clergé fut, dès le jour même, mis en demeure de quitter Toulouse. Il n'avait aucun motif avouable pour ne pas obéir. Il sortit. Les inquisiteurs se trouvèrent seuls avec leurs frères. Ils étaient environ quarante. Ils tinrent bon.

Les consuls, une fois débarrassés du clergé, s'entendirent avec le viguier du comte, et firent publier, à son de trompe, des défenses à tous les habitants, sous de graves peines, d'avoir aucun commerce avec les frères prêcheurs, et de leur vendre ou donner aucune chose. Ils firent placer des gardes à la porte de leur couvent, pour empêcher qu'on leur portât des vivres.

Certains assurent que Dieu fit un miracle en leur faveur, et que, pendant trois semaines, ils vécurent sans manger; mais d'autres prétendent que des personnes charitables pourvurent à leur subsistance. Il est vraisemblable, toutefois, que la nourriture ne leur suffisait, car ils se décidèrent enfin à abandonner une cité inhospitalière, et, le 5 novembre 1235, ils sortirent de la ville entourés de leurs frères, qui les accompagnèrent jusqu'au bout du pont de la Daurade, au milieu de la Garonne.

(1) Joseph Lavallée, *Histoire des inquisitions religieuses*, t. I.

Digitized by Google

La résistance prit un caractère plus prononcé sur d'autres points du pays des Albigeois. Les habitants, justement irrités, s'entendirent pour faire un mauvais parti aux inquisiteurs. Ils ne se contentèrent pas de les chasser, ils eussent pu revenir, ils les tuèrent.

Voici comment l'affaire se passa, du moins d'après le récit d'un témoin oculaire (1) :

« Raymond de Planha vint un jour à Montségur (2) apporter à Roger de Mirepoix une lettre de Raymond d'Alfaro, bailli du comte de Toulouse. Aussitôt après l'avoir lue, Roger convoqua tous les chevaliers et hommes d'armes de Monségur, et il leur annonça que, s'ils voulaient le suivre, il y avait un bon coup à faire. Personne ne dit non. Il se mit donc à notre tête, et nous conduisit dans la forêt de Gaillac ; là, ayant fait halte, nous bûmes et mangeâmes du vin, du pain, du fromage et autre chose encore que nous envoya Bernard de Saint-Martin.

» Le repas n'était pas achevé, lorsque Pierre de Mazeirols, Pierre Viel et Jorda Vilar arrivèrent. Pierre de Mazeirols parla quelque temps en grand secret à Roger de Mirepoix, et puis se retira en nous laissant Jorda, Pierre Viel, deux arbalétriers et vingt-cinq hommes de Gaillac armés, les uns de haches, les autres d'épées. Après une courte halte au château du Mas, le seigneur Roger appela Vidal, et lui dit de choisir douze de ceux qui portaient des haches. Ce choix fait, Bernard de Saint-Martin, Balaguier et Jorda se mirent à leur tête et ouvrirent la marche dans le but de nous conduire à la maison des lépreux d'Avignonet.

» Comme nous arrivions, Raymond Goulairan sortit du château, lui, troisième, et abordant Bernard de Saint-Martin et Jorda du Mas, il leur demanda s'ils avaient choisi les hommes à la hache. Sur leur réponse affirmative, il nous dit de le suivre, et nous laissa aux pieds des remparts pour aller voir ce que faisaient les inquisiteurs dans le château. Il sortit encore et rentra de nouveau, après avoir adressé quelques mots à voix basse à Bernard, mais reparaissant bientôt avec précaution :

» — *Les inquisiteurs vont se coucher*, dit-il.

» Et à ces mots, Balaguier, Jorda du Mas, Jorda de Guiders, Guillem de Planha, Pierre Vidal, Sicart de Ruyvert, et les hommes armés de haches, s'approchèrent de la porte, qui leur fut ouverte par les citoyens d'Avignonet. Raymond d'Alfaro les attendait dans le château avec quinze bourgeois ayant des bâtons et des haches, et un écuyer, l'homme de confiance des inquisiteurs, qui même leur avait servi à boire toute la soirée. Ils allèrent tous ensemble droit à la salle du comte de Toulouse, où étaient couchés les inquisiteurs, et massacrèrent Guillem Arnaud, Étienne, et neuf de leurs serviteurs ou frères.

» Il y avait alors, au milieu de ces cadavres, nageant dans leur sang, tous les personnages déjà nommés, et Raymond d'Alfaro en pourpoint blanc, qui se vantait d'avoir assommé deux ou trois frères avec sa massue, et répétait, en se frottant les mains :

» — *Bien ! c'est très-bien !*

» Tous les autres disaient comme lui, et s'occupaient, les uns à prendre les robes et les livres des inquisiteurs, les autres à forcer des coffres. Cette besogne achevée, Raymond d'Alfaro fit donner des torches aux hommes de Montségur, et les accompagna jusque sur la grande route, où les attendait un gros de leurs compagnons. Arnaud Roger criait de toutes ses forces :

— *Chabert ! Fortis ! amenez les chevaux !*

— *Eh bien !* demandèrent tout de suite à Raymond d'Alfaro les chevaliers qui étaient restés, *est-ce fait ?*

— *Oui*, répondit celui-ci, *retirez-vous aussi heureusement.*

S'il faut en croire ce que rapporte l'abbé Fleury, l'affaire aurait été plus sanglante, et Raymond d'Alfaro et ses complices, n'auraient pas massacré moins de onze inquisiteurs ou frères, à savoir : trois frères prêcheurs, Guillaume Arnaud, Bernard de Rochefort et Garcias d'Auria ; deux frères mineurs, Étienne de Narbonne

(1) Les inquisiteurs étaient logés, pour le moment, au château d'Avignon, qui appartenait au comte de Toulouse.

(2) *Monte-Securo.*

Digitized by Google

et Raymond de Carbon; le prieur d'Avignonet, moine de Cluse; Raymond, chanoine et archidiacre de Toulouse; Bernard, son clerc; Pierre Arnaud, notaire; Fontamier et Ademar, clercs.

Quoi qu'il en soit, ce meurtre eut un retentissement prodigieux et les cardinaux qui se trouvaient à Rome, pendant la vacance du Saint-Siége, écrivirent au provincial des frères prêcheurs établis dans la Provence une lettre dans laquelle ils qualifient de *martyrs* ceux qui venaient de perdre la vie et le sollicitent vivement de tirer vengeance d'un crime aussi atroce. Le provincial en référa au comte de Toulouse, Raymond VII : ce dernier avait été justement effrayé des conséquences fâcheuses que pourrait entraîner le meurtre commis à Avignonet: il se rendit aux pressantes invitations du provincial, et les meurtriers furent pendus.

Cependant, cette résistance qui gagnait de proche en proche; qui s'étendait sourdement, mystérieusement, sur toutes les provinces où l'Inquisition tentait d'établir son odieux tribunal; ces révoltes partielles qui constituaient, après tout, une révolte générale, qui prouvaient hautement et d'une façon irrécusable et sanglante, toute l'horreur instinctive qu'éprouvaient les populations hérétiques à l'endroit des inquisiteurs; en un mot, tous ces obstacles que le Saint-Office rencontrait sur sa route; ces répugnances qu'il voyait naître autour de lui; ces cris de colère, d'indignation, de fureur, échappés aux victimes; toutes ces causes, et beaucoup d'autres encore, amenèrent un résultat qu'il était facile de prévoir dès le début, nous voulons dire l'hésitation des bourreaux eux-mêmes. L'action de l'Inquisition se trouva un instant paralysée : les moines blancs s'arrêtèrent effrayés de leur propre ouvrage, et le Pape, cet instigateur infatigable de tant de religieuses horreurs, sentit une indécision fatale s'emparer de son esprit. Tout-à-coup les bûchers sont éteints, les Dominicains rentrent dans l'ombre de leurs couvents, et les malheureux Albigeois, naguère encore décimés par le fer et par le feu, purent croire un moment qu'ils étaient à jamais délivrés du fléau de l'intolérance. Mais ce n'était là qu'une illusion, et l'erreur dura peu. Si les bûchers s'étaient éteints, on les ralluma bientôt avec une nouvelle ardeur; si les Dominicains étaient rentrés dans l'ombre, on les vit bientôt reparaître plus avides, plus ardents, plus implacables. Pour avoir été un instant suspendue, l'Inquisition n'en devint que plus active, et les malheureux Albigeois furent presque réduits à regretter le passé. Avec un ennemi comme l'Inquisition, la résistance était dangereuse; on pouvait tout craindre parce qu'elle pouvait tout oser. Sa puissance était active, elle s'exerçait au grand jour ou dans l'ombre, à toute heure, à quelque endroit que ce fût, s'appuyant d'un côté sur les papes, de l'autre sur le roi; elle pouvait à son aise courber, opprimer, *exterminer* tout ce qui vivait sous elle. Ce fut donc avec une recrudescence de cruauté, que, peu de temps après le meurtre de ses agents à Avignonet, l'Inquisition recommença sa terrible besogne. Pour s'opposer d'une manière efficace à ce pouvoir occulte, qui menaçait de s'établir bientôt sur les ruines des pouvoirs religieux ou politiques préétablis, il eût fallu employer une prudence que les méridionaux ne connaissent pas. Les annales de l'Inquisition ne nous présentent qu'une seule fois l'exemple d'une ville, dont la politique adroite et sage sut contrebalancer l'influence du Saint-Office, en amenant le Pape à modifier, dans des limites convenables, la constitution de son tribunal.

Venise était peut-être la plus ancienne ville catholique de l'Italie. L'Italie avait été mise à feu et à sang par les inquisiteurs, et nul n'avait encore songé à Venise. Cette circonstance faisait de cette ville un asile sûr, et les hérétiques savaient, en s'y réfugiant, que l'Inquisition ne les y viendrait pas chercher. Rome ne put voir qu'avec chagrin la tranquillité dont jouissait la reine de l'Adriatique; elle tenta, à plusieurs reprises, d'introduire ses redoutables agents dans le palais de Saint-Marc, mais toujours inutilement; et ce ne fut que sous le pontificat de Nicolas IV, c'est-à dire en 1289, que le sénat vénitien consentit enfin à l'établissement de l'Inquisition. Encore ce consentement fut donné avec de telles réserves,

que l'influence de Rome disparaissait entièrement, et que l'Inquisition devenait tout simplement un tribunal subalterne, soumis, en tout point, à l'autorité du gouvernement de Venise (1).

Le gouvernement obtint que les officiers du Saint-Office seraient Vénitiens, et ne pourraient être nommés que par la république ; il ne voulut point permettre que les inquisiteurs fissent percevoir par leurs suppôts les revenus nécessaires à l'entretien de leur tribunal ; il affecta des fonds à cet entretien, et se réserva en même temps la nomination du receveur et du caissier. Il ordonna que les amendes, les confiscations et, en général, tous les profits résultant de la condamnation des hérétiques seraient versés entre les mains de ce caissier ; qu'il en serait comptable envers le sénat, lequel aurait seul le droit de déterminer l'emploi et l'application de ces sommes. Le Pape n'accepta que de fort mauvaise grâce les modifications apportées à l'organisation ordinaire de l'Inquisition, mais il n'en confirma pas moins l'acte du sénat vénitien, par une bulle solennelle rendue le 28 août 1289. Si, dans cette affaire, le triomphe du Pape ne fut pas complet, il s'en consola par l'espérance que l'ombrageuse susceptibilité des Vénitiens se radoucirait, et que ceux-ci laisseraient quelque jour à l'Inquisition, la liberté dont elle jouissait ailleurs. Cette espérance fut trompée, le gouvernement vénitien ne se démentit point de son énergie première, et, loin de déroger à sa fermeté, il ne fit que corroborer ses premiers actes par des articles additionnels, dont, peu à peu, se composèrent ces trente-neuf fameux articles, qui formaient le code de l'Inquisition à Venise.

Dans les premiers temps de l'Inquisition, il n'y avait pas encore de procureur fiscal chargé d'accuser les personnes suspectes. Cette formalité de la procédure était remplie verbalement par l'inquisiteur. » Cette phrase que nous lisons dans l'*Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, par Llorente, nous engage à mettre sous les yeux du lecteur quelques-unes des questions que les inquisiteurs adressaient d'ordinaire aux personnes suspectées d'hérésie.

Si la personne suspecte était *simplement hérétique*, on lui faisait subir l'interrogatoire suivant :

« Savez-vous qui nous cherchons ici ?

» Avez-vous entendu quelqu'un parler des hérétiques ?

» Croyez-vous à ce qu'ils disent ?

» Connaissez-vous les avis que nous avons donnés aux hérétiques ?

» Connaissez - vous des hérétiques dans le pays ?

» Savez-vous si quelqu'un, dans cette contrée ou dans cette même ville, reçoit des hérétiques dans sa maison ?

» Connaissez-vous les lieux où se réunissent les hérétiques ?

» Quels sont ceux qui assistent à leurs sermons, et de quelle matière ils traitent dans ces sermons ?

» Quel jour ou quelle nuit, et à quelle heure ont lieu ces réunions ?

» Les assistants communient-ils, et avec quoi ?

» Disent-ils le *Benedicite* ?

» Quelques paroles y sont-elles prononcées contre la foi ?

» Combien d'années avez-vous été hérétique ?

» Qui vous a instruit, et avec qui l'avez-vous été ?

» Qui vous a entraîné vers les hérétiques ?

» Avez-vous caché des hérétiques, après la publication des injonctions qui leur ont été faites ?

» Avez-vous fait un pacte avec les hérétiques, pour ne pas vous trahir réciproquement, etc ? »

Si la personne suspecte était *juive*, ou appartenait par des liens quelconques à la nation hébraïque, c'était l'interrogatoire suivant auquel on l'obligeait de répondre :

« Quel est ton nom et ton surnom ?

» Où es-tu né ?

» Tes parents sont-ils, ou ont-ils été juifs ?

» Où sont-ils nés ?

» As-tu des frères ou des sœurs ?

(1) Voir à la note A, quelques-uns des articles de la conven-

» Quelques-uns d'entre eux ont-ils été baptisés.

» Es-tu juif ou chrétien?

» Quelle est la loi qui te semble meilleure, et dans laquelle tu veuilles mourir?

» As-tu une femme et des enfants?

» Ta femme et tes enfants sont-ils baptisés?

» As-tu été baptisé?

» Quand, et où?

» Quel nom t'a-t-on donné, et quelles personnes étaient avec toi?

» Dis-nous le nom de ces personnes, et où elles sont?

» Ces personnes sont-elles retournées au judaïsme?

» Ont-elles des femmes?

» Quand devins-tu chrétien?

» As-tu été confessé?

» As-tu communié?

» As-tu appris le *Pater noster*, l'*Ave Maria* et le *Credo*, etc.? »

Ce ne fut pas seulement en Italie et en France que les papes cherchèrent à introduire l'Inquisition; ce n'est pas seulement en France et en Italie que l'on trouvait des rebelles et des hérétiques, plusieurs autres parties de l'Europe se présentaient également entachées d'hérésie, et attirèrent, à ce titre, l'attention des successeurs de saint Pierre. L'Allemagne a été de tout temps la patrie de la liberté intellectuelle; de tout temps, elle a combattu courageusement pour conserver les nobles privilèges de la pensée humaine. C'est la terre libre par excellence, c'est le sol fécond sur lequel ont germé, à toutes les époques, les semences d'égalité jetées sur le monde par la main de Dieu.

En l'année 1232, sur les confins de la Frise et de la Saxe, dans un pays presque impraticable et coupé de toutes parts par des rivières et des marais, vivaient des hommes qu'aucune excommunication n'avait pu effrayer; ils s'étaient révoltés souvent, et souvent ils avaient vaincu. Dans une lettre que le pape Grégoire écrit à cette époque, à l'archevêque de Mayence et au docteur Conrad, de Marpourg, on reproche à ces hérétiques, que l'on désigne sous le nom de *stadingues*, les *abominations* suivantes: « Lorsqu'un novice, dit cette lettre, entre la première fois dans leur assemblée, il est mis en présence d'un crapaud d'une grandeur énorme, que les uns baisent à la bouche, les autres au derrière. Le novice rencontre plus loin un homme pâle, avec les yeux très-noirs, et si maigre qu'il n'a que la peau et les os; il le baise et le sent froid comme glace, et après ce baiser, il oublie entièrement la foi catholique. Ensuite ils font ensemble un festin, après lequel un chat noir descend derrière une statue, qui est ordinairement dans ce lieu. Le novice baise le premier ce chat par derrière, et le président de l'assemblée et ceux qui en sont jugés dignes, suivent l'exemple du novice. Les *imparfaits* reçoivent seulement le baiser du maître; ils promettent obéissance; après quoi, on éteint les lumières, et ils commettent entre eux toutes sortes d'impuretés. Ils reçoivent tous les ans, à Pâques, le corps de Notre Seigneur, et le portent dans leur bouche jusqu'à leur maison, où ils le jettent dans le privé. Ils disent que le maître du ciel a injustement et frauduleusement précipité Lucifer dans les enfers. Ils croient en celui-ci, et disent qu'il est le créateur des choses célestes, et qu'il rentrera dans sa gloire après avoir précipité son adversaire. C'est par lui et avec lui qu'ils espèrent entrer dans la béatitude éternelle. »

Albert, qui fut fait abbé de Stade dans la Basse-Saxe, en 1232, raconte qu'ils méprisaient la doctrine de l'Église, consultaient des démons et des magiciennes, et faisaient des figures de cire. Il ajoute qu'ils déchiraient les clercs et les religieux par toutes sortes de tourments, et n'épargnaient ni âge ni sexe; qu'enfin, ils attiraient à leur secte tous ceux qu'ils pouvaient, principalement les paysans.

On ne pouvait laisser subsister une pareille hérésie. Une assemblée d'évêques, de comtes et de clercs eut lieu à Mayence, et la croisade fut prêchée. On brûla quelques hérétiques, et l'on offrit la croix à ceux qui voulurent s'armer contre les *Stadingues*. Au retour de l'assemblée de Mayence, Conrad de Marpourg, accompagné du frère

Digitized by Google

Gérard de l'ordre des Mineurs, passe par le pays des hérétiques. Ceux-ci, justement irrités, lui dressèrent une embûche et le tuèrent avec frère Gérard. Les hostilités étaient commencées. L'année suivante, les croisés, ayant à leur tête Gérard II, archevêque de Bresme; Henry, duc de Brabant, et Florent, comte de Hollande, marchèrent contre les Stadingues un samedi du mois de juin. Les Stadingues étaient un peuple brave; les comtes et les évêques, leurs seigneurs, avaient souvent éprouvé leur valeur, et jamais ils ne les avaient vus fuir. Ils virent, sans terreur, arriver la multitude des croisés, l'attaque devait être vigoureuse, la résistance fut énergique; mais ils étaient en petit nombre et ne tardèrent pas à être écrasés, percés de coups, foulés aux pieds des chevaux. Il en périt, dit-on, six mille. Ceux qui survécurent n'entrevirent d'autre alternative que de se soumettre à l'autorité du Pape, et de lui demander l'absolution. Le Pape la leur accorda par une bulle adressée à l'archevêque et au chapitre de Bresme le 21 août 1235 (1).

Assurément, ce n'était pas là un succès : les affaires de l'Église allaient mal de ce côté, on s'adressa de nouveau aux Albigeois. Mais là aussi, la résistance était organisée, les municipalités courageuses s'opposaient aux envahissements du clergé; il fallait chercher un peuple plus docile, une terre sur laquelle on put plus facilement asseoir les fondations du saint tribunal. L'Espagne est à deux pas de la France, l'Inquisition franchit les Pyrénées et envahit l'Espagne.

Dans le principe, le Saint-Office ne s'établit que dans les provinces limitrophes de la France méridionale. Aucun document n'atteste que la Castille ait été visitée par les inquisiteurs, et tout prouve, au contraire, que Lérida et Barcelone furent à peu près les seules villes où, dès le treizième siècle, les hérétiques aient été poursuivis. L'année 1248, le Pape, dans un bref adressé au provincial des frères prêcheurs du royaume d'Espagne, déclare que ces religieux se sont particulièrement distingués dans l'œuvre de la conversion des hérétiques, et les autorise à nommer quelques-uns d'entre eux pour exercer les fonctions d'inquisiteurs dans la partie de la Gaule narbonnaise alors soumise au roi d'Aragon, Jacques Ier.

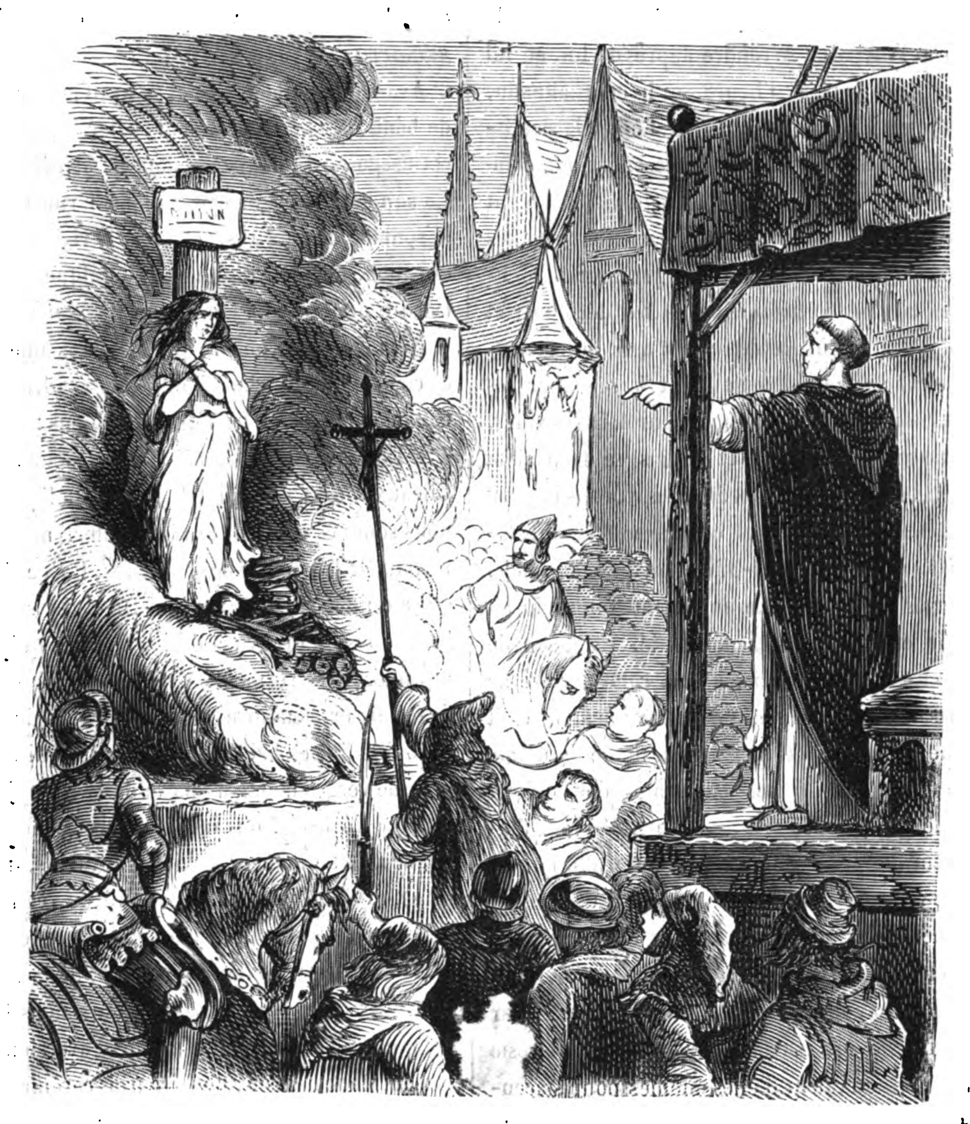
Nous trouvons dans un autre bref adressé par le Pape, le 7 avril de la même année, aux Dominicains de Lérida, Barcelone et Perpignan, une invitation de fournir, lorsqu'ils en seraient requis par le roi d'Aragon, Jacques Ier, des religieux de leur ordre pour aller remplir les fonctions d'inquisiteurs dans les États de ce prince, *où il n'y en avait pas encore*. Sollicités par ces invitations successives, les Dominicains ne tardèrent pas à reproduire en Espagne les scènes violentes d'Albi, de Carcassonne, de Béziers et de Toulouse. Cela plaisait au Pape, à ce qu'il paraît, car Urbain IV fit expédier un bref, dans lequel il est expressément dit qu'il n'y aurait plus dans le royaume d'autres inquisiteurs que les moines prêcheurs. Ce bref accordait en même temps aux inquisiteurs le pouvoir de faire arrêter, d'accord avec l'évêque, non-seulement les hérétiques, mais encore leurs fauteurs, complices et recéleurs; de les priver de leur bénéfice ecclésiastique, s'ils en possédaient; de les excommunier, et de faire le procès à tous ceux qui s'opposeraient aux mesures que l'Inquisition jugerait convenable de prendre. Ces priviléges n'étaient pas apparemment encore suffisants, puisque l'année suivante, le même pape, Urbain IV, décréta que les inquisiteurs ne pourraient être excommuniés ni suspendus, excepté par le pape, ou en vertu d'une commission spéciale apostolique, et qu'ils auraient le pouvoir de s'absoudre mutuellement de toute espèce d'excommunication.

Munis de ces priviléges, et couverts par cette souveraine impunité, Pierre de Tonènes et Pierre de Cadireta entrèrent en fonctions à Barcelone.

Ermesinde, fille d'Arnaud, vicomte de Castelbon et de Cerdagne, avait épousé le comte Roger Bernard II. Le comte Roger s'était trouvé, en 1237, en opposition avec les inquisiteurs de Toulouse; ceux-ci, l'ayant sommé de comparaître devant eux, comme prévenu du crime d'hérésie, Roger n'avait tenu aucun compte de l'ordre

(1) Fleury, *Hist. ecclés.* t. XVII.

Digitized by Google



L'Inquisition recommença sa terrible besogne (page 277).

qui lui était donné, et avait répondu aux inquisiteurs de se présenter devant lui comme ses vassaux et ses sujets. Cette démonstration énergique lui attira une excommunication immédiate, et les inquisiteurs, dont la haine ne s'arrêtait même pas devant la mort, livrèrent sa mémoire à l'infamie.

Dès leur arrivée à Barcelone, les premiers soins de Tonènes et de Cadireta furent donnés à la satisfaction d'une vengeance trop longtemps suspendue. Ermesinde, comtesse de Foix, et Arnaud, vicomte de Castelbon et de Cerdagne, son père, étaient morts depuis plusieurs années; les juges s'assemblèrent néanmoins, et condamnèrent le père et la fille à la peine d'infamie, en ordonnant que leurs ossements seraient exhumés, s'il était possible de les reconnaître, dans le lieu de la sépulture commune.

L'Inquisition ne tarda pas à pénétrer en Navarre, et, dès l'année 1238, nous y voyons figurer, comme inquisiteurs, le gardien des cordeliers du couvent de Pampelune, et frère Pierre de Léodégaria, religieux dominicain.

Lorsque l'inquisiteur arrivait dans une ville, il allait ordinairement tout droit au siége de l'évê-

Digitized by Google

ché ; il informait de son arrivée le magistrat de la ville, et l'invitait à se rendre auprès de lui, en lui indiquant le jour et l'heure où il était attendu, afin de prendre connaissance de l'objet de sa mission. L'autorité municipale se présentait immédiatement chez l'envoyé de l'Inquisition, et prêtait entre ses mains le serment de faire exécuter toutes les lois contre les hérétiques, et surtout de fournir les moyens nécessaires pour les découvrir et les arrêter. Il eût été difficile d'agir autrement. Ceux qui ne consentaient point à révoquer les statuts et les règlements en vigueur dans les villes, lorsque ces règlements et statuts se trouvaient contraires aux mesures ordonnées par les inquisiteurs, étaient considérés comme mettant obstacle à l'action du Saint-Office, et, comme tels, suspectés d'hérésie. Le magistrat qui refusait d'obéir était aussitôt excommunié, suspendu de l'exercice de ses fonctions, et si cette mesure ne paraissait pas suffisante, l'excommunication était rendue publique, et l'on menaçait de la même peine tous ceux qui seraient tentés de l'imiter. Dans le cas où aucune difficulté ne s'élevait, l'inquisiteur désignait un jour de fête, afin que le peuple se rendît dans l'église où l'on devait solennellement annoncer aux habitants l'obligation qui leur était imposée de dénoncer les hérétiques. Cette publication une fois terminée, l'inquisiteur déclarait que les personnes coupables d'hérésie qui se présenteraient d'elles-mêmes pour s'accuser avant leur mise en jugement, obtiendraient l'absolution, et n'auraient à subir qu'une légère pénitence canonique ; mais que, si elles attendaient qu'on les eût dénoncées, elles seraient poursuivies suivant toute la rigueur de la *justice*. Le délai accordé était ordinairement d'un mois (1).

Au nombre des peines qu'on infligeait aux personnes reconnues hérétiques, nous placerons en première ligne l'obligation de porter, pendant un temps déterminé, l'habit de pénitent, connu sous le nom de *san benito*, qui est une corruption de *saco bendito;* son véritable nom espagnol était *zamarra*.

Avant le treizième siècle, on avait pour coutume de bénir *le sac* que devaient porter les pénitents ; cet usage lui fit donner le nom de *bendito*, béni. Le *san bendito* était une tunique fermée comme la soutane des prêtres, et, dès l'origine de l'Inquisition, nous voyons saint Dominique lui-même la faire prendre aux hérétiques *réconciliés* (1).

Nous en trouvons la preuve dans une lettre circulaire que le chanoine d'Osma adressa vers cette époque à tous les fidèles chrétiens :

« En vertu de l'autorité du seigneur abbé de Cîteaux, légat du Saint-Siége apostolique, que nous sommes chargés de représenter, nous avons *réconcilié* le porteur de ces lettres, Ponce Roger, qui a quitté, par la grâce de Dieu, la secte des hérétiques; et lui avons ordonné (après qu'il nous a promis, avec serment, d'exécuter nos ordres), de se laisser conduire trois dimanches de suite, dépouillé de ses habits, par un prêtre qui le frappera de verges depuis la porte de la ville jusqu'à celle de l'église. Nous lui imposons également pénitence, de ne manger ni viande, ni œufs, ni fromage, ni aucun autre aliment tiré du règne animal, et cela, pendant sa vie entière, excepté les jours de Pâques, de la Pentecôte et de la Nativité de Notre Seigneur, auxquels jours nous lui ordonnons d'en manger en signe d'aversion pour son ancienne hérésie ; de faire trois carêmes par an sans manger de poisson pendant ce temps-là ; de jeûner, en s'abstenant de poisson, d'huile et de vin trois jours par semaine pendant toute sa vie ; de porter un habit religieux, tant pour la forme que pour la couleur, avec deux petites croix cousues de chaque côté de la poitrine ; d'entendre la messe tous les jours, s'il en a la facilité, et d'assister aux vêpres les dimanches et fêtes; de réciter exactement l'office du jour et de la nuit, et *le Pater* sept fois dans le jour, dix fois le soir, et vingt fois à minuit : de vivre chastement, et de faire voir la présente lettre une fois par mois au

(1) La plupart de ces détails sont extraits de l'*Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, par Llorente.

(1) *Réconciliation*. Absolution des censures encourues par l'hérétique confessé et repentant.

Digitized by Google

curé du lieu de Céréri, sa paroisse, auquel nous ordonnons de veiller sur la conduite de Roger, qui devra accomplir fidèlement tout ce qui lui est commandé, jusqu'à ce que le seigneur-légat nous ait fait connaître sa volonté ; et si ledit Ponce y manque, nous ordonnons qu'il soit regardé comme parjure, hérétique, et excommunié, et qu'il soit éloigné de la société des fidèles, etc. »

Quand un hérétique consentait à faire abjuration, on fixait d'ordinaire un dimanche, afin que le peuple pût se réunir au lieu indiqué, et que la cérémonie ne manquât point de solennité. Le dimanche qui précédait immédiatement celui que l'on avait fixé, on annonçait dans toutes les églises de la ville le jour où l'abjuration devait avoir lieu ; c'était une recommandation suffisante aux habitants de venir assister au sermon que l'inquisiteur devait prêcher sur la doctrine catholique. Au jour indiqué, le clergé et le peuple se précipitaient en foule vers l'église, et allaient se réunir autour d'une estrade, sur laquelle se tenait l'accusé debout et la tête nue. On chantait la messe jusqu'à l'épître ; quand l'épître avait été récitée, l'inquisiteur se levait, et, interrompant tout-à-coup l'office divin, tonnait, du haut d'une tribune, contre les hérésies qui donnaient lieu à la cérémonie du jour. Il racontait alors à tous, et à haute voix, les actions et les paroles du coupable, annonçant que ce dernier était prêt à abjurer, et que toutes les dispositions avaient été prises pour cela. On présentait ensuite à celui-ci la croix et les Evangiles, et on lui faisait lire son abjuration, qu'il était obligé de signer s'il savait écrire ; l'inquisiteur lui donnait alors l'absolution, le *réconciliait*, et lui imposait les peines et les pénitences qu'on jugeait utiles.

Ces cérémonies varièrent suivant les temps et les lieux. Dans le concile de Tarragone, tenu en 1242 par les évêques espagnols, les dispositions suivantes furent prises à l'égard des hérétiques ou suspects *réconciliés* :

« Si les hérétiques formels et ceux qui dogmatisent demandent à se convertir, ils seront enfermés dans une prison et y resteront jusqu'à la mort, après qu'ils auront abjuré l'hérésie et reçu l'absolution. »

Comme on le voit, l'Inquisition prend tout de suite un tout autre caractère en Espagne. Là, il n'y a d'autre alternative qu'une prison éternelle ou une mort immédiate.

Le concile de Tarragone poursuit :

« Quant à ceux qui auront approuvé les sentiments erronés des hérétiques, ils accompliront la pénitence suivante : Le jour de la Toussaint, le premier dimanche de l'Avent, les fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de la Purification, de l'Annonciation, et tous les dimanches de Carême, ils se rendront à la cathédrale, et assisteront à la procession, en chemise, pieds nus, les bras en croix, et y seront fouettés par l'évêque ou par le curé, excepté le jour de l'Annonciation et le dimanche des Rameaux, où ils seront *réconciliés* dans l'église paroissiale. Le mercredi des Cendres ils se rendront aussi à la cathédrale, en chemise, les pieds nus, les bras en croix, suivant ce qui est établi, et ils seront chassés de l'église pour tout le temps du Carême, obligés de se tenir à la porte, et d'assister de là aux offices divins. Ils occuperont la même place le Jeudi-Saint, et seront *réconciliés* à l'Église le même jour. Il est de plus statué que la pénitence qui leur sera imposée le mercredi des Cendres, le Jeudi-Saint, et celle de se tenir hors de l'église pendant les autres jours du Carême, se renouvelleront tous les ans jusqu'à la mort des *réconciliés*. Les dimanches de Carême ils se rendront à l'église, et lorsqu'ils auront été *réconciliés*, ils iront prendre leur place à la porte, et s'y tiendront jusqu'au Jeudi-Saint. Ils porteront toujours sur la poitrine deux croix d'une couleur différente de celle de leur habit, de manière qu'ils puissent être reconnus par tout le monde pour des pénitents. »

A mesure que l'Inquisition expérimentait de toutes parts le mauvais vouloir des peuples, Rome commençait à comprendre que ce qui manquait à cette institution, c'était l'autorité d'une constitu-

Digitized by Google

tion nette, solide, inébranlable. Jusqu'alors, les moines blancs avaient été jetés en avant pour préparer la route, épouvanter les populations, et indiquer à la justice séculière effrayée où elle devait punir. Les évêques avaient bien reçu l'ordre de laisser passer et circuler Franciscains et Domicains. On n'ignorait pas que les papes étaient les instigateurs tout-puissants de cette grande boucherie religieuse ; mais jusqu'à ce moment, du moins, il n'y avait point encore eu d'organisation précise, et les inquisiteurs, s'ils savaient ce qu'ils faisaient, savaient tout au plus d'où ils venaient et où ils allaient. C'est que, à notre avis, l'Inquisition appartient bien plus au domaine de la politique qu'à celui de la religion, et qu'à cette époque d'hésitation et d'incertitude générales, nous voyons les papes préoccupés à un plus haut degré de sauvegarder les priviléges chancelants de leur puissance temporelle, que d'étendre et assurer, d'après les préceptes du divin Maître, le pouvoir contesté de leur souveraineté spirituelle.

Au treizième et au quatorzième siècles, le doute commence à percer dans les explications du dogme ; la discussion commence à s'établir, les esprits hésitent : Rome a peur. De tous côtés, les pouvoirs politiques tendent à mettre la main sur les pouvoirs religieux. La révolte est sourde encore, mais elle existe. Il règne dans toutes les classes de la société une insubordination malveillante ; l'esprit d'examen envahit toutes les questions ; un grand mouvement se prépare, et ce mouvement, moitié religieux, moitié politique, attire et absorbe l'attention du Saint-Siége. A ces flots envahissants, qui menacent de briser toute entrave, et qui, soulevés par l'irritation et la colère, vont jeter leur écume jusqu'au pied du trône pontifical ; à cette marée terrible, qui croît, monte, se gonfle incessamment, prête à renverser sur sa route audacieuse tout obstacle humain, il faut une digue puissante, fortement assise, poussant dans le sol des racines assez profondes pour qu'aucun effort ne puisse la briser.

Mais si les colères du peuple sont terribles, elles ne sont pas dangereuses, parce qu'elles sont franches ; elles se montrent en plein jour, elles éclatent en plein soleil. Il est facile de combattre un adversaire qui ne se cache pas ; pour ces sortes de luttes, il ne faut que du courage, et le peuple en a. Rome, au contraire, n'avait pour elle que ces innombrables armées qui, depuis quelques années, ne se formaient en France que pour aller périr en Afrique.

Malgré tout l'enthousiasme qui avait signalé le départ pour les premières croisades, peut-être même à cause de la dépense extraordinaire d'enthousiasme que l'on avait faite alors, le zèle des chrétiens avait sensiblement diminué, et ils n'accouraient plus en foule, comme jadis, se ranger à l'envi autour de l'étendard de la foi. Pierre l'Hermite et saint Bernard n'étaient plus; saint Dominique et saint François d'Assises étaient morts ; on ne trouvait plus, par toute la chrétienté, qu'à de rares intervalles, de ces courageux anachorètes dont le cœur conservait si saintement les pieuses traditions de la foi primitive.

Rome se trouvait donc sans auxiliaires, en dehors de ses sympathies naturelles, isolées au milieu de ce mouvement qui soulevait toutes les intelligences courageuses de ces époques. C'était une heure critique. L'exagération était presque inévitable, et, cependant, elle ne pouvait se le dissimuler, l'exagération devait la perdre. Dans cette situation dangereuse, où l'hésitation pouvait devenir si funeste, les papes ne trouvèrent d'autre parti que de s'adresser aux membres influents de la grande famille chrétienne, et de demander à la religion elle-même des armes pour combattre ses propres enfants. Ce n'était pas là, sans doute, qu'était le mal : mais frapper l'hérésie, c'était frapper l'insubordination : le glaive passait par la tête avant d'entrer dans le cœur.

D'abord, l'Inquisition ne sortit point toute armée du cerveau des souverains pontifes ; nous avons vu les papes, épouvantés, reculer devant leur propre ouvrage ; mais ils avaient compris que la moindre hésitation devait les perdre, et bientôt le Saint-Office reçut tout son développement.

Au sommet de l'édifice, le pape ; le pape, le chef spirituel de l'Église ; au-dessous de lui, les

Digitized by Google

cardinaux ; plus bas, les grands inquisiteurs ; plus bas encore, les petits inquisiteurs ; et enfin, dans l'ombre, toute cette famille ténébreuse d'officiers subalternes que l'Inquisition traînait partout après elle.

Le Saint-Office se composait, à Rome, de cardinaux ou de *consulteurs*. Les cardinaux étaient les juges, les *consulteurs* le barreau ; après les *consulteurs* et les cardinaux, venaient les secrétaires et le procureur fiscal, et une quantité innombrable d'officiers subalternes. Le Saint-Office exerçait une autorité suprême sur toutes les Inquisitions particulières d'Italie, celle de Venise exceptée. Elles devaient lui rendre compte de toutes les affaires importantes, le consulter sur toutes les questions majeures, attendre ses réponses, s'y conformer sans réclamation, et obéir scrupuleusement à ses ordres, quels qu'ils fussent.

Ce que l'on nommait, à Rome, le Saint-Office, se nommait, en Espagne, le conseil suprême de l'Inquisition. Toutes les Inquisitions particulières de ces deux royaumes dépendaient de leur conseil respectif.

Le roi d'Espagne nommait le grand inquisiteur, mais il fallait que cette nomination fût confirmée par le Pape (1).

Le conseil suprême était composé du grand inquisiteur et de cinq conseillers ; un des conseillers devait être Dominicain : cette condition était de rigueur. Les autres officiers étaient : un procureur fiscal, un secrétaire de la chambre du roi, deux secrétaires du conseil, un alguazil chef, un receveur, deux relateurs et deux qualificateurs.

Les officiers attachés, d'une manière permanente, au service de l'Inquisition, jouissaient, en Espagne, de priviléges fort étendus (2), ce qui explique pourquoi beaucoup de grands seigneurs demandèrent, avec instance, à en faire partie. Le conseil suprême exerçait, sur les Inquisitions inférieures d'Espagne, la même autorité que le Saint-Office de Rome exerçait sur celles d'Italie.

Les Inquisitions inférieures étaient composées, en Italie, d'un inquisiteur assisté d'un vicaire, d'un procureur fiscal, d'un *tabellion* ou notaire, et de quelques consulteurs ; en Espagne, de trois inquisiteurs-juges, de trois secrétaires, d'un alguazil chef, et de trois receveurs qualificateurs ou consulteurs.

Au-dessous du conseil suprême fonctionnaient deux corporations qui méritent singulièrement de fixer l'attention du lecteur; l'une s'appelait l'*Hermandad* et l'autre la *Cruciata*.

L'*Hermandad* était un corps de sbires, ou espions, répandus, non-seulement dans toutes les villes, mais encore dans tous les bourgs et dans tous les villages. Il n'était point de si petit hameau qui n'eût son membre secret de l'*Hermandad*. C'était une armée que la faim, la paresse et les vices les plus honteux avaient livrée, corps et âme, à l'Inquisition ; la crainte du supplice les avait rendus dociles, l'espoir du salaire les rendait agiles, l'Inquisition n'avait pas d'agents plus actifs, plus rusés, nous allions dire plus dévoués. Toute espèce de rôle leur était propre, et, pour quelques maravédis, ils se livraient à l'espionnage le plus effronté, le plus infatigable.

La *Cruciata* était une société d'un ordre plus relevé, et les membres qui la composaient se recrutaient, d'habitude, dans les premières classes de la société. Une grande partie des évêques, archevêques, et presque tous les grands seigneurs espagnols étaient entrés dans cette confrérie. La *Cruciata* avait pour but de veiller sur les mœurs des catholiques, et de les déférer, s'ils manquaient à remplir leurs devoirs de chrétien.

En dehors de ces deux corporations, il en existait une troisième, connue communément sous la dénomination de *milice du Christ* ou *famille de l'Inquisition*. C'était, en quelque sorte, un ordre de chevalerie institué sur le modèle de celui des Templiers. Elle s'était formée sous le pontificat d'Honorius III, et n'avait pas tardé à se rendre digne de la mission qu'elle s'était imposée, puisque, quelques années après sa fonda-

(1) La confirmation de cette nomination était le seul droit que le pape pût exercer sur les Inquisitions établies au-delà des Pyrénées.

(2) Ils n'étaient justiciables que de l'Inquisition.

tion, le pape Grégoire IX écrivit une lettre pour la féliciter du zèle qu'elle mettait à seconder les évêques et les inquisiteurs, en employant les armes qu'elle avait reçues pour la défense de la religion et la ruine de ses ennemis.

Telles furent à peu près les bases que les papes donnèrent à l'Inquisition. Les pouvoirs spéciaux qu'ils avaient, en outre, octroyés à chaque inquisiteur en particulier faisaient de cette institution une véritable puissance, à laquelle les rois eux-mêmes ne purent se soustraire. D'ailleurs, les redoutables moyens que l'Inquisition avait à sa disposition, et le sanglant abus qu'elle en fit, suffirent pour terrifier ceux qui auraient osé concevoir l'idée d'une opposition quelconque. On pouvait bien chasser les Dominicains, tuer les inquisiteurs, mais l'institution, éternellement vivante, se renouvelait incessamment, et les bourreaux ne manquaient jamais aux victimes. C'est un spectacle singulièrement digne de pitié, que celui de ces populations muselées par la peur, se débattant vainement dans leur impuissante colère, et cherchant de tous côtés une issue pour la fuite. Les rois eux-mêmes, tremblant pour leur couronne, font cause commune avec les papes, et guident la main terrible des agents de Rome. On ne sait ce que l'on doit plaindre le plus, de ces peuples qui, dans leur désespoir, ne songent pas même à accuser leur prince ; ou de ces princes qui, dans leur sanglante folie, oublient qu'ils ont des peuples à protéger. Dès les premiers pas, l'avenir de la nouvelle institution est donc assuré. Les peuples sont trop effrayés, les rois trop lâches pour s'opposer à la marche rapide de l'Inquisition ; celle-ci va poursuivre sa route, et, libre désormais de toute contrainte, nous la verrons, dans un instant, jeter tout à coup le masque, et fonctionner tout à son aise.

Les pages qui précèdent n'ont présenté qu'un coin du sombre drame ; le tableau va s'éclairer de toutes les lueurs sinistres des auto-da-fé.

TORQUEMADA

Les juifs en Europe. — Naissance de Torquemada. — Sa jeunesse ; ses amours. — Il va à la Cour de Ferdinand V. — Son influence et son élévation rapide. — Mesures prises contre les juifs. — L'Inquisition devient un tribunal permanent. — Assassinat de Pierre Arbues, inquisiteur. — La confrérie de la Garduna. — Ses statuts. — Expulsion des juifs. — Mort de Torquemada. — Supplices infligés par l'Inquisition. — La corde. — Le fouet. — L'eau. — Le feu. — Les auto-da-fé. — Don Diègue Deza. — Ximenès de Cisneros. — Apparition de Luther.

Les juifs étaient, au quinzième siècle, les plus riches commerçants de toute l'Espagne. Leurs richesses considérables les avaient rendus influents, et, à la faveur du crédit que leur donnaient leurs relations, ils avaient acquis un pouvoir immense, en Castille, sous les règnes d'Alphonse XI, de Pierre Ier et de Henri II, et en Aragon, sous Pierre IV et Jean Ier. Dans tous les pays, ceux qui possèdent sont les véritables rois. Les chrétiens d'Espagne, bien moins industrieux que les juifs, se trouvaient presque tous les débiteurs de ces derniers : la haine et l'envie prirent leur source dans cet état de dépendance, que les chrétiens ne supportaient qu'avec peine. Jusque là, cependant, l'Inquisition s'était tue. Son pouvoir s'était un peu relâché. Quelques rois, jaloux de leur autorité, avaient contenu son insatiable avidité, et les juifs jouissaient en paix du fruit de

Digitized by Google

leurs travaux; dans plusieurs villes seulement, quelques rixes s'étaient élevées, plusieurs émeutes avaient eu lieu. Les juifs étaient bien massacrés, mais ils sortaient presque toujours de ces luttes partielles plus puissants, plus influents que jamais. D'ailleurs, c'était bien plutôt à cause de leurs richesses qu'on les poursuivait; on colorait la révolte du prétexte de judaïsme, mais l'envie et la haine s'adressaient bien plus à l'influence qu'ils exerçaient, aux sommes énormes que l'on supposait cachées dans leurs coffres.

Ce n'était pas seulement en Espagne que se manifestaient ces tendances de révoltante cupidité. En France, en Angleterre, en Italie, à Rome même, à Rome surtout, commençait cette terrible guerre à l'argent, cette sordide croisade contre les riches. Les juifs étaient chassés de toutes parts(1). Dieu leur a fait cette destinée. — Ils arrivaient dans un pays, pauvres et nus, cachant avec peine leur humilité sous les haillons de leurs vêtements; ils vivaient à part, isolés, calmes, au milieu de populations actives, s'occupant paisiblement de leur négoce modeste, malgré l'exécration universelle dont ils étaient l'objet. On les obligeait à habiter des quartiers séparés, qu'on appelait *Juiveries*, à y rentrer avant la nuit, et, dans certaines contrées, pour qu'on ne fût point exposé à se trouver en contact avec eux, sans les reconnaître préalablement, ils étaient tenus de porter sur le dos une *rouelle* de drap jaune. C'était une humiliation permanente qu'on leur faisait subir, mais ils se gardaient bien de s'en plaindre : ils travaillaient sans relâche, étendant chaque jour leur commerce, doublant leurs relations, établissant leur influence. Peu à peu leur fortune augmentait; ils vendaient d'abord des marchandises, ils se mettaient bientôt à vendre de l'argent.

Les juifs sont les banquiers du moyen âge. Quand une fois leur richesse était bien établie, qu'ils pouvaient se croire sûrs de l'avenir, la jalousie et la cupidité venaient détruire leur ouvrage. — On les chassait et on confisquait leurs biens. Le bannissement des juifs devint, à une époque, une excellente ressource. C'était un moyen tout simple de battre monnaie. Il y a des rois qui les ont chassés et rappelés jusqu'à six fois. Malheureusement, en Espagne, on ne se contenta pas de les bannir, on les massacra. Cette mesure était certainement plus inhumaine, mais elle était moins dangereuse, pour les juifs, s'entend; car, du moment où on les plaça dans l'alternative de se convertir ou d'être brûlés, ils n'hésitèrent pas, et se convertirent. On compte que, dans le treizième siècle, un million de juifs, environ, renoncèrent à la loi de Moïse pour embrasser la foi de Jésus-Christ. Tous ces juifs nouvellement convertis étaient appelés *nouveaux chrétiens;* le peuple les nommait aussi *convertis*, comme ayant changé de religion, et *confessés*, parce qu'en se faisant chrétiens ils confessaient que la loi de Moïse avait été abolie. Du reste, on ne cessa guère de les appeler *juifs*, parce que l'on ne tarda pas à acquérir la certitude que leur conversion n'était que simulée, et qu'ils retournaient presque tous au judaïsme après avoir été baptisés. — Ils se faisaient *débaptiser*, et tout était dit.

Vers cette époque naissait, à Valladolid, un enfant du nom de Torquemada. Ses parents avaient une grande fortune ; ils donnèrent à leur fils une éducation distinguée, et l'envoyèrent à l'Université pour compléter ses études. Le caractère naturellement aventureux du jeune Torquemada, une sorte d'inquiétude permanente qui le dévorait lui firent entreprendre, dès son jeune âge, un voyage fort long, pendant lequel il visita successivement Salamanque, Tolède et Cordoue, et en général les principales villes d'Espagne. Cordoue était encore, alors, peuplée d'une grande multitude de Maures. Torquemada s'y trouva en contact avec l'un d'eux, et conçut, dès ce moment, pour cette nation, une haine profonde, qu'il trouva largement à satisfaire dans la suite. Torquemada était jeune ; mille passions violentes et inassouvies emplissaient son

(1) « Le 22 juillet 1306, ils avaient été chassés de France. Leurs biens furent confisqués ; on leur laissa seulement à chacun ce qu'il fallait d'argent pour le conduire hors du royaume. Quelques juifs se firent baptiser et demeurèrent; plusieurs d'entre les autres moururent en chemin de fatigue ou de chagrin. »

(Fleury. *Histoire ecclésiastique*, 1er vol.



cœur. Les femmes de Cordoue étaient belles, et elles ne cachaient pas même, derrière leur voile transparent, les ardeurs qui brillaient dans leurs regards. Torquemada vit une de ces femmes et l'aima. Il apporta, dans ce premier amour, tout ce que son cœur couvait depuis longtemps de désirs insensés, tout ce que son esprit s'était promis de voluptés charnelles, et, pendant les premiers jours, ce fut un oubli complet du ciel et de la terre, un rêve prolongé qui lui ouvrit les portes dorées d'un monde nouveau. Torquemada n'avait pas le temps de s'effrayer de l'immensité de son bonheur; il se complaisait dans cette ivresse insensée qui lui versait l'oubli dans une coupe d'or, et s'endormait bercé par toutes les divinités voluptueuses de l'antiquité. Le réveil fut terrible! Il n'avait aucune des qualités physiques qui peuvent inspirer l'amour ou la passion. Quand il eut semé autour de lui, à pleines mains, tout l'or que sa bourse contenait, le désenchantement perça. Un matin il apprit que sa maîtresse lui avait été enlevée par un Maure.

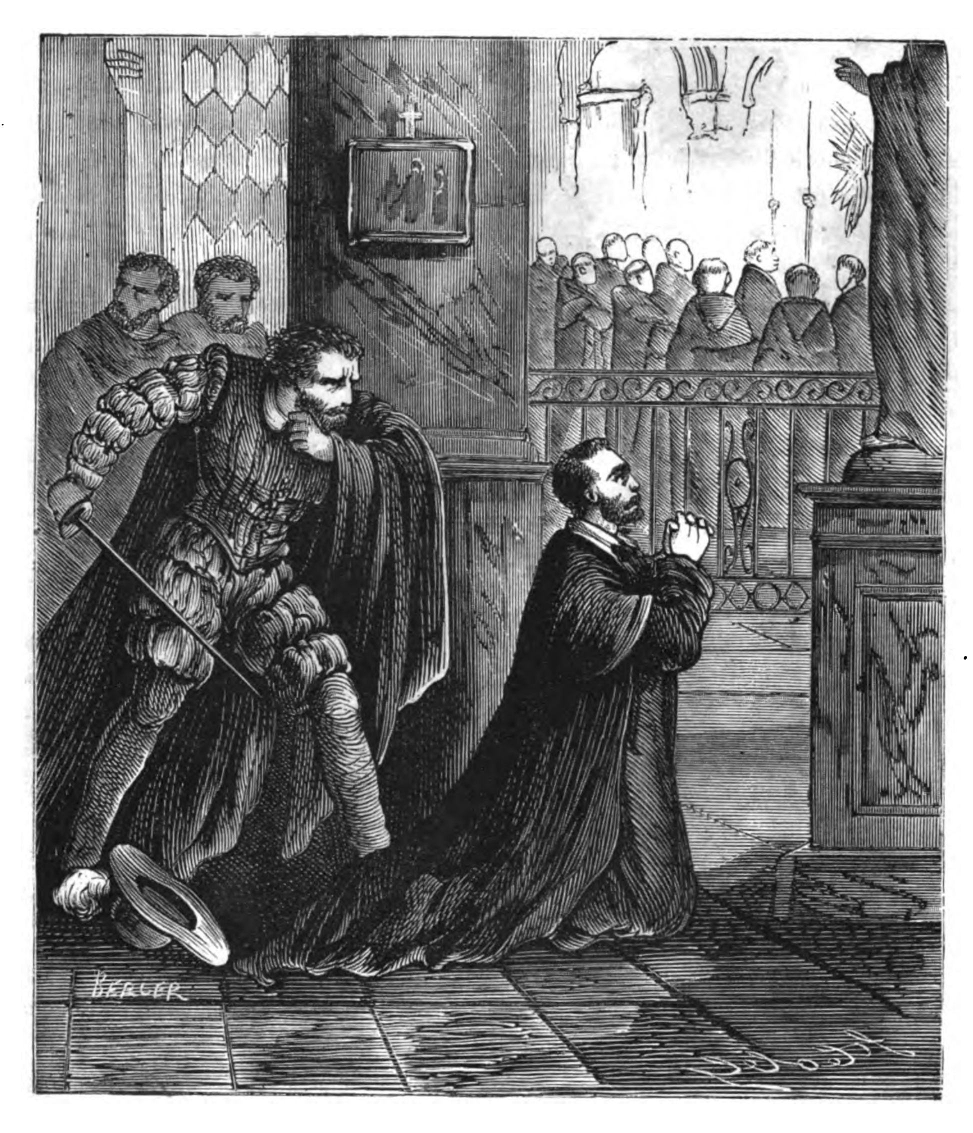
Au sortir de cet amour, qui avait jeté le trouble dans son esprit, Torquemada, fatigué, éprouva le besoin de se reposer au milieu du calme et de la paix d'une nouvelle existence. Il s'enfuit de Cordoue, qui ne pouvait désormais lui rappeler que des souvenirs douloureux, et se dirigea vers Saragosse, dans l'intention de pousser jusqu'à Barcelone, où il se serait embarqué pour l'Italie. A Saragosse, il fit connaissance du chef d'un des couvents de moines dominicains, lequel s'appelait Lopès de Cervera. Lopès était vieux déjà. Il avait vu avec un grand chagrin l'ardeur de l'Inquisition se ralentir, mais il n'espérait, ni pour lui, ni pour les siens, que le jour dût arriver bientôt où l'Inquisition se reconstituerait et s'établirait d'une manière définitive et permanente dans les royaumes d'Espagne. Le vieux moine eut de longues conférences avec Thomas Torquemada; ils causèrent souvent ensemble des affaires de l'Église, et se prirent plus d'une fois à regretter, dans l'intimité de la causerie, le beau temps où l'on massacrait Stadingues et Albigeois, l'heureuse époque où les bûchers s'allumaient de toutes parts pour éclairer le triomphe de la foi du Christ.

A mesure que le P. Lopès de Cervera entretenait le jeune Thomas des choses du passé, lui racontant ce que l'Inquisition avait été, et lui montrant ce qu'elle pouvait être, l'ambition naissait et grandissait dans le cœur de ce dernier, et l'instinct lui révélait la mission de sang qui lui était réservée. Torquemada avait une profonde érudition; il avait beaucoup lu, beaucoup étudié. Son intelligence était hardie, audacieuse; rien ne l'effrayait et rien ne l'arrêtait. Dès que sa volonté s'était assigné un but, quel qu'il fût, il marchait droit à ce but, employant, pour arriver, tous les moyens nécessaires, quels qu'ils dussent être. Sa parole était abondante et facile; il connaissait à fond toutes les subtilités de la scolastique; il avait prêché à Saragosse, et jamais la foule n'avait manqué à ses prédications. Torquemada était donc fort de lui-même et sûr des autres. En se faisant le chevalier errant de l'Inquisition, il n'avait rien à craindre, il pouvait tout oser. Le peuple lui-même, facilement fanatisé, au besoin lui eût servi d'auxiliaire, si un auxiliaire lui avait été nécessaire. Torquemada hésita d'abord; il passa de longues nuits à méditer dans l'ombre du cloître, et lorsqu'enfin toute chance fut bien pesée, quand son esprit, longtemps irrésolu, s'arrêta enfin à une détermination dernière, il se fit recevoir dominicain, et partit presque aussitôt pour Tolède.

C'était à Tolède que se trouvait la cour; c'était à la cour que Torquemada voulait arriver.

Précédé par son immense réputation à Tolède comme à Cordoue, il vit accourir le peuple à ses prédications. Le peuple a des sympathies faciles, il se laisse éblouir, fasciner, entraîner avec la meilleure volonté et la plus grande naïveté du monde. Ce nouveau prédicateur avait des allures hautaines, altières, fougueuses; sa parole était sévère, sa doctrine impérieuse, et cependant le peuple accourait en foule. La cour ne put rester longtemps indifférente à ce mouvement, et elle aussi, elle désira entendre le jeune dominicain. Elle fit

Digitized by Google



Mort de Pierre Arbues (p. 293.)

plus, après l'avoir entendu, elle crut devoir se l'attacher entièrement, et on le nomma aumônier de la jeune Isabelle. Bientôt il devint son précepteur, plus tard son unique confident, enfin son meilleur ami. Dans cette nouvelle condition, il mit à jouer son rôle une souplesse et une patience admirables, et lorsqu'Isabelle devint la femme de Ferdinand V, héritier du trône d'Aragon, il lui eût été difficile de soupçonner, dans le cœur de Torquemada, autre chose qu'un grand amour de l'humanité et un zèle immense pour la foi du Christ. Cependant, à peine Isabelle fut-elle devenue reine d'Espagne, que Torquemada mit tout en jeu pour obtenir le rétablissement, en Castille et en Aragon, de l'ancienne Inquisition.

Par le fait, l'Inquisition n'avait pas cessé d'exister; son action s'était ralentie, le nombre de ses victimes avait diminué; la terreur que les inquisiteurs inspiraient était plutôt simulée que réelle, mais enfin l'Inquisition subsistait. Il suffisait, pour lui faire reprendre ses allures accoutumées, de stimuler le zèle des rois, d'exalter le fanatisme des peuples, et de nommer des agents. — C'est ce que fit Torquemada. — Il circonvint

Digitized by Google

adroitement Isabelle et Ferdinand ; il sema dans le peuple d'odieuses calomnies contre les juifs et les Maures, prouva à tous que l'Inquisition devenait de plus en plus indispensable, et parvint à fonder son premier tribunal dans le couvent de Saint-Paul des PP. dominicains de Séville, le 2 janvier 1481.

L'Inquisition se mit aussitôt à l'œuvre, et le nombre des prisonniers devint, en peu de temps, tellement considérable, que le couvent assigné aux inquisiteurs ne suffit plus pour les contenir, et que l'on fut obligé de transférer leur tribunal dans le château de *Briana*, situé à l'extrémité d'un des faubourgs de Séville. On fit placer au-dessus de la porte d'entrée de ce nouveau local, l'inscription suivante :

« Le Saint-Office de l'Inquisition, établi contre la malice des hérétiques dans les royaumes d'Espagne, a commencé à Séville, l'an 1481, sous le pontificat de Sixte IV, qui l'a accordé, et sous le règne de Ferdinand V et d'Isabelle, qui l'ont demandé. Le premier inquisiteur général a été le P. Thomas de Torquemada, prieur du couvent de Sainte-Croix de Ségovie, de l'ordre des Frères prêcheurs. Dieu veuille, pour la propagation et le maintien de la foi, qu'il vive jusqu'à la fin des siècles, etc..... *Levez-vous! Seigneur, soyez juge dans votre propre cause, prenez pour nous les renards* (1). »

Malgré toute l'habileté qu'apportait Torquemada dans l'établissement de la nouvelle Inquisition, ce n'est qu'avec peine que le peuple de Castille la voyait s'établir ; les souvenirs du passé avaient appris aux Espagnols à craindre les dangers de l'avenir. Quand les nouveaux inquisiteurs arrivèrent à Séville, il leur fut presque impossible de réunir le nombre de personnes nécessaires, et de se procurer les autres secours dont ils avaient besoin pour entrer en fonctions. Il fallut que le conseil de Ferdinand et d'Isabelle expédiât un ordre spécial pour que le préfet et les autres autorités de Séville aidassent les inquisiteurs à s'installer; encore cet ordre fut-il interprété de manière qu'il n'eût d'exécution possible que contre les habitants des villes et des bourgs appartenant directement aux domaines de la reine. On vit alors presque tous les *nouveaux chrétiens* émigrer dans les terres du duc de Medina-Sidonia, du marquis de Cadix, du comte d'Arcos et de quelques autres seigneurs particuliers.

Les inquisiteurs débutèrent en publiant un *édit de grâce*, pour inviter les hérétiques à se mettre volontairement entre leurs mains. Un mois après, le premier édit n'ayant amené aucun bon résultat, ils en lancèrent un second, par lequel ils ordonnaient, sous peine de péché mortel et d'excommunication majeure, de dénoncer, dans le délai de trois jours, toutes les personnes connues pour avoir embrassé l'hérésie judaïque.

Nous avons pensé qu'il était curieux de placer sous les yeux du lecteur les différents cas où la délation était impérieusement commandée par l'édit dont il s'agit :

1° Lorsque le juif, devenu chrétien, attend le Messie, ou dit qu'il n'est point arrivé; qu'il viendra pour racheter ceux de sa nation et les délivrer de la captivité dans laquelle ils gémissent, afin de les conduire dans la terre de promission ;

2° Lorsque celui qui a été régénéré dans le baptême embrasse de nouveau la religion judaïque

3° S'il dit que la loi de Moïse est maintenant aussi efficace pour nous sauver que celle de Jésus-Christ ;

4° S'il garde le sabbat, par respect pour la loi qu'il a abandonnée, ce qui est suffisamment prouvé ; s'il porte, ce jour-là, une chemise et des vêtements plus propres qu'à l'ordinaire; s'il met du linge blanc sur la table, et s'il s'abstient de faire du feu dans sa maison depuis le soir du jour précédent ;

5° S'il retire de la chair des animaux dont il se nourrit le suif ou la graisse ; s'il en ôte tout le sang en le lavant dans l'eau, et s'il retranche certaines parties, telles que la glande ou la noix de la cuisse du mouton, ou de tout autre animal tué pour être mangé ;

6° Si, avant de l'écorcher, ainsi que les brebis

(1) Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne.*

Digitized by Google

dont il veut se nourrir, il examine si la lame du couteau dont il doit se servir n'a aucune brèche, en le passant sur l'ongle du doigt; et s'il en couvre le sang avec de la terre en prononçant certaines paroles, d'après la coutume des juifs;

7° S'il mange de la viande les jours de carême, ou dans les temps marqués par l'abstinence, sans nécessité, et croyant pouvoir le faire sans offenser Dieu;

8° S'il observe le grand jeûne des juifs, connu sous les différents noms de jeûne du *Pardon*, des *Expiations*, du *Chipmurih* ou *Quipur*, lequel a lieu dans le dixième mois des Hébreux, nommé *tisri;* ce qui sera prouvé s'il va pieds nus pendant le temps de ce jeûne, à la manière des véritables juifs; s'il a récité leurs prières ou s'est trouvé alors avec des juifs pour suivre leurs pratiques, et surtout l'usage de se demander pardon les uns aux autres pendant la nuit; si le père a posé la main sur la tête de ses enfants, sans faire le signe de la croix, et sans prononcer aucune parole, si ce n'est celle-ci :

« Sois béni du Seigneur et de moi, » car toutes ces cérémonies appartiennent à la loi de Moïse;

9° S'il renouvelle le jeûne de la reine Esther, que les juifs observent dans le mois d'*adar*, en mémoire de celui qui fut pratiqué par leurs pères, pendant leur captivité, sous le règne d'Assuérus;

10° S'il fait le jeûne de *Rebiaso,* appelé le jeûne de la perte de la Maison-Sainte, qui a lieu le neuvième jour du mois de *ab,* en mémoire et à cause de la destruction du temple, arrivée deux fois, l'une sous Nabuchodonosor, et l'autre sous Titus;

11° S'il observe les jeûnes prescrits par la loi de Moïse le lundi et le samedi de chaque semaine, ce qu'on pourra supposer s'il s'abstient, ces jours-là, de monger jusqu'au lever de la première étoile de la nuit; s'il se prive de l'usage de la viande, s'il s'est purifié la veille, s'il a coupé ses ongles et l'extrémité de ses cheveux, et s'il les a gardés ou jetés dans le feu; s'il réélite certaines prières des juifs en baissant et levant alternativement la tête, le visage tourné vers la muraille, après s'être lavé les mains avec de l'eau et de la terre, vêtu de serge, d'étamine ou de lin, et ayant les reins serrés avec des cordes de fil ou des lanières de cuir;

12° S'il célèbre la pâque des *Azimes*, en mangeant le matin de ces jours-là de l'ache, des laitues ou d'autres légumes et plantes potagères;

13° S'il observe la pâque des *Tentes* ou Tabernacles, laquelle commence le dixième jour du mois de *tisri*, ce qu'il sera permis de croire s'il élève devant sa maison des rameaux d'arbres verts; s'il propose ou accepte quelque festin, et s'il envoie ou reçoit des présents de table pendant cette solennité des juifs;

14° S'il observe la *fête des Flambeaux*, que les juifs célèbrent le 25 du mois de *casleu*, en mémoire du rétablissement du temple sous les Macchabées; s'il en fait brûler ces jours-là depuis une heure jusqu'à dix, et s'il les éteint en récitant des prières que font les juifs dans la même circonstance;

15° S'il a fait la bénédiction de la table de la même manière que les juifs;

16° S'il a bu du vin *caser*, mot dérivé de *caxer*, qui veut dire *légal*, en regardant comme vin légal des juifs celui qui a été préparé par des personnes professant la loi judaïque;

17° S'il a fait le *bahara*, c'est-à-dire la *bénédiction*, en prenant dans les mains un vase plein de vin, et en prononçant sur lui certaines paroles avant d'en donner à chacun des assistanuts (1);

18° S'il s'est nourri de la chair de quelque animal égorgé par les juifs;

19° S'il a mangé des mêmes viandes que les juifs, et s'il s'est assis à leurs tables;

20° S'il a récité les psaumes de David sans dire à la fin : *Gloria Patri*, etc.;

(1) « Par le mot *beracha*, d'où celui de *bahara* tire son origine, les juifs entendent toute espèce d'oraison usitée, comme action de grâces à Dieu, prononcée à sa louange. Après la célébration du sabbat, qui se termine par certaines prières en usage dans les synagogues, les juifs se retirent dans leurs maisons et se mettent à table; on y pose une salière, deux pains couverts d'une nappe, et un vase plein de vin. Le père de famille prend le vase, et, après avoir récité une prière, il boit une petite partie de la liqueur, et le passe ensuite aux assistants, qui en boivent les uns après les autres. »

(Llorente, *loc. cit.*)

Digitized by Google

21° Si, par respect pour la loi mosaïque, une femme a manqué de se présenter à l'église quarante jours après qu'elle a éte accouchée;

22° Si quelqu'un a circoncis ou fait circoncire son fils;

23° S'il lui a donné un nom hébreu, choisi parmi ceux que portent les juifs;

24° Si, après avoir fait baptiser ses enfants, le *nouveau chrétien* leur fait laver la partie de la tête qui a reçu le saint chrême;

25° S'il a fait plonger, sept jours après leur naissance, ses enfants dans un bassin où l'on a mis, avec l'eau, de l'or, de l'argent, de la semence de perle, du blé, de l'orge et d'autres substances, suivant la coutume des juifs, en même temps que l'on a prononcé certaines paroles;

26° S'il a tiré l'horoscope de ses enfants au moment de leur naissance, et annoncé ce qui doit leur arriver pendant leur vie, à l'inspection des astres, espèce de superstition particulière aux fatalistes;

27° S'il est marié en observant les rites prescrits dans la loi de Moïse;

28° S'il a fait le *ruaya*, cérémonie qui consiste à donner un repas à ses parents ou à ses amis, la veille du jour où l'on doit entreprendre un voyage. On le nomme le *repas de séparation;*

29° S'il a porté sur lui certains noms usités chez les juifs;

30° Si, au moment de faire le pain, il prend une partie de pâte et la fait brûler en signe de sacrifice, à l'exemple des juifs, qui font à Dieu l'offrande d'une masse de pâte, comme des prémices des biens qui leur appartiennent;

31° Si, à l'article de la mort, il a tourné le visage du côté de la muraille, ou s'il a été mis par quelqu'un dans cette posture avant d'expirer (1);

32° S'il a lavé ou fait laver dans l'eau chaude le corps d'un homme lorsqu'il est mort; s'il lui a fait raser le visage, les aisselles et d'autres parties; s'il l'a fait ensevelir dans un linceul neuf, avec des chausses, une chemise et un manteau; s'il lui a mis sous la tête un oreiller fait avec de la terre vierge, ou une pièce de monnaie dans la bouche;

33° S'il s'est adressé aux morts pour faire leur éloge, ou s'il leur a récité des vers tristes;

34° S'il a répandu l'eau des cruches et des autres vaisseaux dans la maison du mort et dans celles des voisins, ponr se conformer à la coutume des juifs;

35° S'il est assis derrière la porte du défunt, en signe de deuil, et s'il a mangé du poisson ou des olives, au lieu de viande, pour honorer sa mémoire;

36° S'il reste enfermé dans sa maison pendant un an, après les funérailles de quelqu'un, pour prouver sa douleur;

37° S'il a fait enterrer un mort dans une terre vierge ou dans le cimetière des juifs.

Après que cet édit eut été publié, les juifs et les *nouveaux chrétiens* furent traqués de toutes parts comme des bêtes fauves, et on les dénonça à l'envi au saint tribunal. Ainsi que nous l'avons dit, un grand nombre de juifs nouvellement convertis étaient retournés à la loi de Moïse. L'édit les épouvanta; ils tentèrent de se réconcilier avec la religion du Christ; mais, cette fois, les portes du pardon leur furent fermées. Le peuple avait vu d'un mauvais œil l'établissement de l'Inquisition; mais, dès qu'il comprit que le Saint-Office allait s'adresser de préférence aux juifs et aux Maures, sa colère se calma, et il laissa faire. L'Inquisition, tranquille de ce côté, et ne voyant plus d'obstacle capable de s'opposer à sa marche, commença à besogner de la bonne façon. Le 6 janvier 1481, six juifs furent brûlés; le 26 mars il y en eut dix-sept; le 4 novembre suivant, un très-grand nombre éprouva le même sort; si bien qu'au bout de l'année deux cent quatre-vingt-dix-huit juifs avaient déjà subi la peine du feu, tandis que soixante-dix-neuf *nouveaux chrétiens* étaient plongés dans une prison, où ils devaient rester jusqu'à leur mort. Tout cela, bien entendu, dans la seule cité de Séville.

« Le grand nombre de condamnés que l'on faisait mourir par le feu, dit Llorente, obligea le préfet de Séville de faire construire hors la ville,

(1) Cette coutume était particulière aux juifs, comme le prouve l'exemple du roi *Ézéchias*.

Digitized by Google

dans un champ nommé *Tablada*, un échafaud permanent en pierres, *qui s'est conservé jusqu'à nos jours*, avec le nom de *Quemadero*, et sur lequel on éleva quatre grandes statues de plâtre, sous le nom des *quatre prophètes*; les *nouveaux chrétiens*, relaps et endurcis, y étaient enfermés vivants, et y périssaient lentement au milieu de cette horrible combustion. »

Ce n'étaient là que les préliminaires du grand drame qui devait se jouer plus tard.

Le 2 août 1483, l'Inquisition prit décidément la forme d'un tribunal permanent, ayant à sa tête un chef auquel étaient soumis tous les inquisiteurs en général, et chacun d'eux en particulier. Torquemada fut alors décidément reconnu inquisiteur général du royaume de Castille, et le premier acte de sa nouvelle autorité fut de créer quatre tribunaux subalternes pour *Cordoue*, *Séville*, *Jaen* et *Villa-Réal*; ce dernier fut transféré peu de temps après, à Tolède. Il convoqua ensuite une junte générale composée des inquisiteurs des quatre tribunaux qu'il venait d'établir de ses deux assesseurs propres, et des conseillers royaux. La junte se tint à Séville, et publia, le 29 octobre 1484, sous le nom d'*instruction*, les premières lois de l'établissement espagnol.

Dans le même temps, Torquemada nommait, pour inquisiteurs de l'archevêché de Sarragosse, frère Gaspard Juglar, religieux dominicain, et le docteur Pierre Arbuès d'Epila, chanoine de l'église métropolitaine. Avant que ces derniers ne fussent arrivés dans leur dernière résidence, une ordonnance royale était déjà partie, prescrivant aux autorités de la province d'Aragon de leur prêter le concours nécessaire. Mais en Aragon, comme en Castille, comme dans toutes les Espagnes, l'influence était entre les mains des juifs ou des *nouveaux chrétiens*. On ne pouvait espérer leur faire entendre raison, et leur persuader de laisser paisiblement s'établir un tribunal qui n'avait d'autre but que de les rechercher et de les punir. Louis Gonzalès, secrétaire du roi pour les affaires du royaume; Philippe de Clémente, protonotaire; Alphonse de Caballeria, vice-chancelier; et Gabriel Sanchez, grand trésorier, descendaient tous d'israélites, autrefois condamnés par l'Inquisition. Ils profitèrent de leur position politique pour engager les autorités de Sarragosse à réclamer auprès du pape et du roi contre l'introduction des nouvelles lois promulguées par l'Inquisition, dépêchèrent des commissaires pour Rome et pour la Cour, et attendirent tranquillement le résultat de cette démarche. Pendant que les commissaires allaient ainsi, les uns vers le pape, les autres vers le roi, Arbuès et Juglar étaient entrés en fonctions, et faisaient brûler les nouveaux chrétiens. On apprit bientôt que les négociations suivies à Rome et à Tolède n'avaient produit aucun résultat favorable, et que la demande des grands d'Aragon venait d'être rejetée. Il n'en fallut pas davantage pour exaspérer les esprits. Pierre Cerdan, Guillen Ruiz de Moros, Martin Gotor, lieutenant du sous-préfet de Sarragosse; Galacian, Cerdan, Luis de Santangel, et Michel Coscon, tous chevaliers, ne purent cacher l'indignation qu'ils éprouvaient du rejet de leur demande; et, désespérant désormais d'obtenir justice, ils se réunirent à d'autres seigneurs mécontents, descendant comme eux d'ancêtres juifs, et complotèrent de tuer Pierre Arbuès. Jean de la Abadia, noble d'Aragon, se chargea de diriger l'entreprise, et Jean d'Esperaindro, Vidal d'Uranso, Mathieu Ram, Tristan de Léonis, Antoine Gran et Bernard Léofante se proposèrent pour l'exécution. Leurs tentatives manquèrent à plusieurs reprises : Pierre Arbuès avait été averti, et il se tenait sur ses gardes. Il est étonnant même que, connaissant le complot, il n'ait pas songé à faire arrêter les conjurés tout d'abord. Pour éviter une surprise, il n'avait trouvé d'autre moyen que de porter sous ses vêtements une cotte de mailles, et sur sa tête une espèce de casque de fer que cachait un bonnet rond.

Le 15 septembre 1485, un peu après onze heures du soir, pendant que les chanoines récitaient les matines dans le chœur, Pierre Arbuès venait de s'agenouiller contre un des pillers de l'église, lorsque Jean d'Eperaindro, suivi de Vidal d'Uranso et de Jean d'Abadia, s'approcha de lui sans faire de bruit, et ayant tiré son épée du four-

Digitized by Google

reau, lui en porta un violent coup de tranchant sur le bras gauche. Pierre Arbuès, surpris par la peur, voulut se retourner pour fuir; mais Vidal d'Uranso, averti par Jean d'Abadia, qui lui envoya un second coup d'épée qui lui fit, sur le derrière de la tête, une blessure si profonde, que l'inquisiteur tomba mourant sur les dalles. Les conjurés se hâtèrent de fuir, sans prendre le temps d'examiner s'ils l'avaient tué. Cependant, Pierre Arbuès n'était pas mort, mais il n'en valait guère mieux. On le porta, baigné dans son sang, jusqu'au palais de l'Inquisition, où il rendit l'âme deux jours après. c'est-à-dire le 17 septembre, Les auteurs de ce meurtre avaient, en le commettant, compté sur les sympathies populaires ; mais l'esprit du peuple est partout, et dans tous les temps, le même ; quand il a peur, il ne sait pas distinguer ses amis et ses ennemis. La veille de la mort d'Arbuès, on entendit de sourds murmures courir dans toutes les rues de Sarragosse ; la populace, ameutée à tous les carrefours, racontait en pâlissant et en se signant le meurtre qui venait d'être commis, et on ne prononçait qu'avec des blasphèmes et des imprécations les noms déjà connus des coupables. On se porta en masse à la demeure de ces derniers, et, s'ils n'avaient eu la salutaire idée de prendre la fuite, il est indubitable qu'ils auraient été massacrés. A défaut des meurtriers, on voulut s'en prendre aux *nouveaux chrétiens* en général et l'émeute devint en peu d'instants si violente, que le jeune archevêque, Alphonse d'Aragon, fut obligé de monter à cheval pour contenir la multitude, en lui promettant que les coupables seraient punis du dernier supplice qu'ils avaient si bien mérité.

Avant toutes choses, cependant, on voulut honorer la mémoire d'Arbuès avec une sorte de solennité ; on éleva un tombeau magnifique où son corps fut déposé, et l'on fit placer, près de l'endroit où il était tombé, une grande pierre avec l'inscription suivante :

« Passant, arrête! tu adores dans le lieu où est tombé mortellement atteint de deux blessures, le bienheureux Pierre Arbuès, à qui Epila donna le jour et cette église un canonicat. Le Saint-Siége le choisit pour premier père inquisiteur de la foi ; le zèle qu'il montra pour elle le rendit odieux aux juifs ; ils l'égorgèrent, et il mourut ici martyr en l'année 1485, etc. »

La béatification de Pierre Arbuès ne suffisait pas ; on jugea à propos de le canoniser, et ce ne fut que lorsque l'affaire fut faite que l'on songea aux assassins et au supplice qu'il était convenable de leur infliger. Le meurtre de leur confrère et les sympathies non équivoques qu'ils avaient trouvées dans le peuple à ce sujet, avaient singulièrement enhardi les inquisiteurs et les partisans de l'Inquisition. On condamna à une pénitence publique ceux qui avaient protégé la fuite des meurtriers, et l'on poussa même l'audace jusqu'à enfermer dans les cachots de Sarragosse don Jacques de Navarre, fils du prince de Viana, don Carlos, surnommé quelquefois *l'infant de Navarre* ou *l'infant de Tudela*, comme convaincu d'avoir caché, pendant quelques jours, plusieurs complices des conjurés. Don Jacques de Navarre n'était rien moins que le neveu de Ferdinand V.

Jean d'Esperaindro et les autres principaux auteurs du meurtre d'Arbuès, qui n'avaient pas eu le temps de fuir, furent traînés par les rues de Sarragosse, ensuite on leur coupa les mains et on les pendit. Leurs cadavres furent écartelés, et leurs membres exposés sur les chemins publics. Jean de l'Abadia se tua dans sa prison la veille de son supplice ; mais il fut traité, après sa mort, comme les autres condamnés. Quant à Vidal Uranso, qui avait vendu ses complices, on attendit, pour toute grâce, qu'il eût expiré, avant de lui couper les mains.

L'exemple des conjurés de Sarragosse réveilla le courage de leurs frères, et la résistance et la révolte éclatèrent dans toutes les provinces de la couronne d'Aragon ; à Teruel, à Valence, à Lérida, à Barcelone, à Majorque, les populations soulevées ne purent être contenues qu'à force de violences et de cruautés.

Torquemada, qui dirigeait les opérations du Saint-Office, crut devoir, à la suite de ces soulèvements, publier plusieurs articles additionnels aux premières constitutions, afin de mieux déter-

Digitized by Google

miner les limites dans lesquelles l'Inquisition pourrait opérer. Il est dit dans ces articles additionnels :

Qu'il y aurait dans chaque tribunal subalterne deux inquisiteurs jurisconsultes, un fiscal, un alguazil, des greffiers ou rédacteurs, et d'autres employés suivant le besoin. — Il est à remarquer que ce même article défendait d'admettre à aucune fonction du tribunal les domestiques ou les créatures des inquisiteurs ;

Que l'Inquisition entretiendrait à Rome un jurisconsulte habile, avec le titre d'agent, pour toutes les affaires qui seraient de son ressort, et que cette dépense serait supportée par les biens confisqués aux condamnés. — Cet article, entièrement conçu dans un esprit favorable aux hérétiques, leur offrait un recours, bien illusoire il est vrai, contre les jugements de l'Inquisition ;

Que les notaires de l'Inquisition tiendraient un état des biens des condamnés ;

Que les receveurs du Saint-Office pourraient vendre ceux des biens confisqués dont l'administration serait onéreuse, et recevoir les revenus des immeubles qui auraient été affermés ;

Que le receveur avancerait aux inquisiteurs et aux employés leurs appointements par trimestre, afin qu'ils fussent en état de pourvoir à leurs besoins ;

Enfin, qu'à l'égard des circonstances qui n'auraient pas été prévues dans les nouvelles constitutions, les inquisiteurs se conduiraient avec *leur prudence ordinaire*, et auraient recours au gouvernement pour les affaires les plus importantes.

De la teneur de ces articles, il résulte que bien que les confiscations eussent été considérables, la constitution de l'Inquisition n'avait pas permis d'en profiter. Nous voyons, en effet, en l'année 1418, Torquemada publier une ordonnance par laquelle, vu la détresse où se trouvait le trésor de l'Inquisition, il permet aux inquisiteurs d'imposer des amendes pécuniaires aux personnes qui avaient été *réconciliées* et soumises à une pénitence publique. (Cette disposition fut révoquée dans la suite par l'inquisiteur lui-même).

Outre ces ordonnances, Torquemada publia encore quelques dispositions particulières pour que chaque fonctionnaire du Saint-Office remplît exactement les intentions du gouvernement. Ainsi, il régla que chaque employé prêterait serment de ne rien révéler de ce qu'il pourrait voir ou entendre ; que l'inquisiteur ne serait jamais seul avec le prisonnier ; que le geôlier ne permettrait à personne de lui parler, et qu'il examinerait avec soin, s'il n'y avait pas des écrits ou des papiers cachés dans les aliments qui lui seraient apportés.

Torquemada fut en quelque sorte le *chevalier errant* de l'Inquisition, Son fanatisme et sa cruauté l'avaient désigné à l'exécration publique, et, pendant toute sa vie, il dut se tenir en garde contre les attentats dont il était incessamment menacé. Quand ses fonctions l'appelaient impérieusement loin du siége ordinaire de son tribunal, il ne s'éloignait jamais sans se faire escorter par cinquante *familiers de l'Inquisition* et deux cents hommes à pied. Ces mesures le protégeaient contre ses ennemis déclarés ; il en prenait d'autres contre ses ennemis secrets, et la défense de licorne, qu'il portait toujours sur sa table ou sous ses vêtements, possédait, disait-on, la vertu de faire découvrir ou de neutraliser les poisons.

La cruauté du grand-inquisiteur fut poussée à un tel point, que le Pape lui-même s'effraya un moment des nombreuses plaintes qui lui parvenaient chaque jour, et que Torquemada se vit obligé, à trois reprises différentes, d'envoyer à Rome son collègue Alphonse Badaja, avec la mission de le défendre devant le Pape contre les accusations de ses ennemis. Alexandre VI voulut même, dit-on, le dépouiller de la puissance dont il l'avait investi ; mais, retenu par des considérations politiques, il se contenta de lui adjoindre quelques archevêques et évêques de Sicile ou d'Espagne.

Torquemada avait donné une certaine extension à l'institution qu'on appelait les *familiers de l'Inquisition* ; ces familiers, dont il fit en quelque sorte ses *gardes du corps*, étaient les successeurs naturels des familiers de l'ancienne Inquisition dont nous avons déjà parlé. Ils avaient pour mission de

poursuivre les hérétiques et les hommes suspects d'hérésie, d'aider les sergents et les sbires du saint tribunal à les mettre en prison; en un mot, de faire tout ce que les inquisiteurs leur ordonneraient pour la punition des accusés. Plusieurs gentilshommes illustres du royaume ne dédaignèrent pas de se faire recevoir au nombre des familiers du Saint-Office, ainsi que cela avait eu lieu lors de la première Inquisition. Ferdinand et Isabelle leur accordèrent des priviléges considérables. Ces priviléges, dit Llorente, firent augmenter le nombre des familiers d'une manière aussi monstrueuse qu'impolitique, et il y eut des villes où les privilégiés se trouvèrent plus nombreux que ceux des habitants qui étaient soumis aux charges municipales; aussi fut-on obligé d'en réduire le nombre dans une assemblée générale des Cortès du royaume. Chaque inquisiteur particulier avait, à l'exemple de l'inquisiteur général, et par des motifs de sûreté bien entendue, quarante hommes de pied et dix cavaliers qui les escortaient lorsqu'ils visitaient les diocèses. Cette petite armée, que l'Inquisition était obligée d'entretenir à ses frais, explique suffisamment, ajoute le même auteur, pourquoi les confiscations énormes ordonnées par le Saint-Office et les autres ressources qu'il savait se ménager, ne pouvaient suffire à toutes ses dépenses.

En dehors des *familiers de l'Inquisition*, de l'*Hermandad* et de la *Cruciata*, il existait en Espagne, vers l'année 1490, une société secrète composée de brigands de toute sorte, appelée *la confrérie de la Garduna* (confrérie de la rapine), qui rendit au Saint-Office, et à Torquemada en particulier, des services de plus d'un genre.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un livre qui n'a à nos yeux, d'autre mérite que d'être abondamment enrichi de notes fort curieuses. Les notes sont de M. Manuel de Cuendias. « Cette société, parfaitement organisée, avait pour but l'exploitation en grand de toute espèce de crimes, en faveur de quiconque avait une vengeance à exercer, quelque ressentiment à satisfaire. Elle se chargeait, au plus juste prix et à la garantie, de donner des coups de poignard, mortels ou non, au goût de la *pratique*; de noyer, de donner une bastonnade et même d'assassiner. L'assassinat coûtait cher, et il fallait avoir une certaine importance dans le monde pour l'obtenir; mais, une fois promis, on pouvait y compter; car la confrérie de la *Garduna* mettait une exactitude désespérante à servir ses *pratiques*, dès qu'une fois elle s'y était engagée.

La confrérie de la Garduna se composait d'un grand-maître appelé *hermano mayor*, frère supérieur, qui habitait la cour, où il occupait souvent un poste éminent. Ce frère supérieur envoyait ses ordres aux *capatazes*, maîtres des provinces. Ceux-ci les faisaient exécuter avec une exactitude et un zèle qui feraient honneur à plus d'un fonctionnaire public. Le personnel de la Garduna, fort nombreux, se composait de *guapos*, espèce de *bravos* généralement grands spadassins, assassins hardis, bandits consommés, dont le courage était à l'épreuve de la *question*, et même de la potence. Dans l'argot de la *société*, ces *guupos* étaient appelés *punteadores*, *pointeurs*, donneurs de coups de pointes. Après les *punteadores* venaient les *floreadores*, les escarmoucheurs; c'étaient des jeunes gens, filous adroits, pour la plupart échappés des bagnes de Séville, de Malaga ou de Mélilla; on les appelait *frères postulants*. Venaient ensuite *les fuelles*, les soufflets, ainsi nommés parce que leur emploi dans la *Société* était de *souffler* à l'oreille du maître de l'ordre ce qu'ils savaient des familles de la ville où ils s'introduisaient, grâce à leurs dehors hypocrites. Les *fuelles* étaient tous des vieillards, d'un aspect béat, qu'on voyait toujours à l'église, un chapelet à la main, sauf pendant les heures de *service* auprès du maître de la Garduna ou de l'inquisiteur, par la plupart de ces vieillards cumulaient l'emploi de *familiers du Saint-Office* avec celui d'espions de la Garduna. La Garduna avait aussi un grand nombre de recéleuses, qu'elle appelait *coberteras*, couvercles, du verbe *cubrir*, couvrir, cacher; et un grand nombre de jeunes gens de dix à quinze ans qu'elle désignait par le nom de *chivatos*, chevreuils. Les chivatos étaient les novices de *l'ordre*; il fallait être *chivato* au moins pen-

Digitized by Google



Le personnel de la Garduna se composait de *guapos*, grands spadassins (p. 296).

dant un an pour mériter *l'honneur de travailler* en qualité de *postulant*. Un postulant qui avait bien mérité de la confrérie devenait *guapo* au bout de deux ans de *service*. Outre les gens que je viens de désigner, la Garduna comptait un grand nombre de *serenas*, sirènes; c'étaient de jeunes et belles femmes, pour la plupart *gitanas*. Les serenas étaient les *odalisques* des gros bonnets de l'ordre. C'étaient elles qui attiraient les personnes qu'on leur indiquait dans les lieux propices pour les *opérations* de la Garduna. A tout ce personnel, qu'on ajoute des alguazils, des *escribanos*, des procureurs, des moines, des chanoines, et même des évêques et des inquisiteurs, qui étaient autant d'instruments ou de protecteurs de la Garduna, dont ils avaient souvent besoin, ou qui leur donnaient de l'argent, et on aura une idée de cette Société qui a désolé l'Espagne pendant plus de quatre siècles.

La Garduna établie au commencement du quinzième siècle, fut entièrement détruite en 1821. Francisco, alors *maître* de cette Société, arrêté avec une vingtaine de ses complices, fut pendu

Digitized by Google

sur la place de Séville, ainsi que seize de ses coaccusés, le 25 novembre 1822.

La Garduna n'était pas une Société irrégulière, Voici les statuts qui la régissaient :

1° Tout honnête homme ayant bon œil, bonne oreille, bonnes jambes et point de langue, peut devenir membre de la Garduna. Pourront le devenir aussi les personnes *respectables*, d'un certain âge, qui désireront servir la confrérie, soit en la tenant au courant des bonnes *opérations* à faire, soit en donnant les moyens d'exécuter lesdites opérations.

2° La confrérie recevra aussi sous sa *protection* toute *matrone* qui aura *souffert pour la justice*, et qui voudra se charger de la conservation et de la vente des divers objets que la divine Providence daignera envoyer à la confrérie, ainsi que les jeunes femmes qui seraient présentées par quelque frère ; ces dernières, à condition de servir de *toute leur âme et de tout leur corps* les intérêts de la confrérie.

3° Les membres de la confrérie seront divisés en *chivatos*, *postulantes*, *guapos* et *fuelles*. Les matrones seront appelées *coberteras*, et les jeunes femmes *serenas*. Ces dernières doivent être jeunes, alertes et appétissantes.

4° Les *chivatos*, tant qu'il n'auront pas appris à *travailler*, ne pourront rien entreprendre *seuls*, et ne se serviront jamais du *punzante*, le poignard, que pour leur propre défense. Ils seront nourris, logés et entretenus aux frais de la confrérie. Chacun d'eux recevra, à ces fins, des Capatazes, 136 maravédis, 1 franc par jour. Dans le cas de quelque service signalé rendu par un *chivato*, celui-ci passera immédiatement à l'honorable catégorie de *postulant*.

5° Les postulants vivront de leurs *griffes* ; ces frères seront exclusivement chargés des *éclipsements* opérés à la main leste pour le compte et en faveur de l'ordre. De chaque éclipsement, le frère recevra le tiers brut, dont il donnera quelque chose pour les âmes du purgatoire ; des deux autres tiers, l'un sera versé à la caisse pour subvenir aux frais de la *justice* (pour payer les alguazils, les greffiers, et même les juges qui protégeront les frères), et pour faire dire des messes pour le repos de l'âme de nos frères trépassés ; l'autre, pour être à la disposition du grand-maître de l'ordre, obligé de vivre à la Cour pour veiller au bien et à la prospérité de tous.

6° Les *guapos* auront pour eux les *obscurcissements*, les *enterrements*, les *voyages*, les *bains* et les *baptêmes*. De ces deux dernières opérations, ils pourront charger un frère postulant, sous leur responsabilité. Les *guapos* auront le tiers brut du produit de toutes leurs opérations ; seulement, ils donneront 30 pour 100 de leur *revient* pour l'alimentation et l'entretien des *chivatos*, et ce qu'ils voudront pour les âmes du purgatoire ; le reste du produit de leurs opérations sera distribué comme il a été dit à l'article 5.

7° Les *caberteras* recevront 10 pour 100 sur toutes les sommes qu'elles réaliseront, et les sirènes, 6 maravédis sur chaque *peseta* (franc) versée dans la caisse de la confrérie par les *guapos*. Tous les cadeaux qu'elles recevront des nobles seigneurs, des moines et autres membres du clergé, leur appartiendront en propre.

8° Le *Capataz* ou chef de province sera nommé parmi les *guapos* qui auront au moins six ans de *service*, et qui auront bien mérité de la confrérie.

9° Tous les frères doivent plutôt mourir *martyrs* que *confesseurs*, sous peine d'être dégradés, exclus de la confrérie, et, au besoin, poursuivis par elle.

Fait à Tolède, l'an de grâce 1428, et le troisième après l'institution de notre honorable confrérie.

Cette société de la Garduna rendit à l'Inquisition bien des services, ainsi que nous l'avons dit, et la débarrassa secrètement de bien des ennemis dangereux qui complotaient, dans l'ombre, de la détruire ; elle savait, nous l'avons vu, donner des coups de poignard, noyer, administrer une bastonnade ou même assassiner, selon les désirs que pouvaient manifester messieurs de l'Inquisition. L'esprit de cette époque est éminemment superstitieux, et l'on ne s'étonne pas de voir les *guapos* déposer dans le tronc de la Vierge leur sacrilège offrande au moment même où ils venaient de

Digitized by Google

commettre un meurtre. Après tout, que faisait de plus l'Inquisition? N'était-elle pas, elle aussi, poussée par ce fanatisme des âges faibles, et n'accomplissait-elle pas ses sanglantes opérations avec la même superstition que les frères de la Garduna? Ceux-ci étaient entre ses mains des instruments aveugles. C'était à la fois pour la gloire de Dieu et pour leur propre plaisir qu'ils travaillaient. Le doigt impérieux de l'inquisiteur désignait la victime, et ils frappaient! On se tromperait donc si l'on croyait que ce fut par intérêt qu'ils agissaient ainsi; car ce pouvoir de l'Inquisition pesait aussi bien sur eux que sur les chrétiens, les juifs et les Maures.

Cependant, toute cette foule d'assassins, d'espions, d'alguazils que le Saint-Office traînait à sa suite et nourrissait, épuisait bien souvent ses ressources. Le trésor se vidait avec une rapidité inouïe, et, plus d'une fois, Torquemada en fut réduit aux expédients pour combler les énormes déficits que l'entretien de l'Hermandad, de la Cruciata et de la Garduna faisait subir au trésor. Torquemada était un grand administrateur, il ne voyait qu'avec peine l'extrémité fâcheuse à laquelle il allait être réduit faute d'argent. Il n'ignorait pas avec quelle habileté Philippe-le-Bel, roi de France, avait naguère relevé ses finances qui périclitaient. Philippe-le-Bel avait tour-à-tour tourmenté le Pape et les juifs de la manière la plus pressante. Nogaret avait été, dans cette chasse à l'argent, son plus fidèle et son plus habile limier; il allait sans cesse du Pape au juif, et quand le juif ne rendait plus, il revenait avec une nouvelle ardeur au Pape. Torquemada ne pouvait pas s'en prendre à ce dernier; mais en Espagne, plus qu'en France peut-être, il y avait des juifs, et les juifs étaient hérétiques, et ils étaient riches! Dès ce moment, Torquemada résolut leur expulsion. Les calomnies répandues sur leur compte par les ennemis du peuple juif... lui plusieurs crimes, non-seulement contre dans le peuple avaient déjà désigné les juifs à l'animadversion générale. On les accusait d'exciter à l'apostasie ceux de leur nation qui s'étaient fait chrétiens, et on leur imputre les anciens chrétiens, mais encore contre la religion et la tranquillité de l'État. On racontait l'histoire de saint Dominique de Val, jeune enfant de Sarragosse, qui avait été mis en croix par eux l'an 1250; la conspiration qu'ils avaient formée à Tolède en 1445, et leur projet, heureusement découvert, de miner les rues de la ville par lesquels devait passer la procession du Saint-Sacrement; celle de Tabara, où on les avait vus préparer des chausses-trappes de fer dans les rues par lesquelles les habitants allaient être obligés de s'enfuir sans chaussure, au milieu de l'incendie qu'ils avaient allumé. On accusait encore les médecins, les chirurgiens, les apothicaires juifs d'avoir abusé de leur ministère pour procurer la mort d'un grand nombre de chrétiens, entre autres celle du roi Henri III, que l'on attribuait à son médecin D. Maïr.

Les Juifs d'Espagne furent avertis à temps du danger qui les menaçait. Persuadés que, pour l'éloigner, il suffisait d'offrir de l'argent à Ferdinand, ils essayèrent de transiger avec lui moyennant une somme de trente mille ducats; ils s'engageaient en même temps à se conformer aux lois qui les concernaient; à ne point habiter d'autres quartiers que les *Juiveries*; à y rentrer chaque jour avant la nuit, et à renoncer à l'exercice de certaines professions privilégiées qui étaient réservées aux chrétiens. Ferdinand et Isabelle aimaient l'argent pour le moins autant que Torquemada; ils prêtèrent volontiers l'oreille à ces propositions, et l'affaire fut sur le point de s'arranger. Mais ce n'était pas ainsi que l'entendait l'inquisiteur général. Averti de ce qui se passait, il n'hésite pas un instant, se présente devant Ferdinand et Isabelle, et, plaçant sous leurs yeux un crucifix d'ébène :

— Judas a le premier vendu son maître pour trente deniers, leur dit-il, Vos Altesses pensent à le vendre une seconde fois pour trente mille pièces d'argent : le voici, prenez-le, et hâtez-vous de le vendre!

Ces paroles sévères et inattendues opérèrent un changement immédiat dans l'esprit de Ferdinand et celui d'Isabelle, qui s'empressèrent de rendre un décret par lequel tous les juifs, hommes et

Digitized by Google

femmes, étaient obligés de sortir de l'Espagne avant le 31 juillet de la même année, sous peine de mort ou de confiscation de leurs biens. Ce décret est du 31 mars 1492. Il leur était permis de vendre leurs biens-fonds, d'emporter leurs meubles et leurs autres effets, excepté l'or et l'argent, pour lesquels ils devaient accepter des lettres de change ou des marchandises non prohibées. Torquemada fit semblant de les exhorter à recevoir le baptême et à ne point abandonner le royaume ; il publia même un édit, pour les y engager. Mais bien peu se laissèrent persuader, et Mariana rapporte que 800,000 juifs quittèrent l'Espagne à cette époque. On assure que malgré la défense qui avait été faite aux juifs d'emporter de l'or ou de l'argent, ils parvinrent à tromper la surveillance active dont ils étaient l'objet, et cachèrent dans les bâts et selles de leurs montures, et jusques dans leurs propres intestins, l'or qu'ils ne pouvaient se résoudre à abandonner. Cette particularité, découverte dans la suite, éveilla singulièrement la cupidité des fanatiques, des chrétiens et des hérétiques eux-mêmes, et l'on poussa la cruauté jusqu'à éventrer les malheureux bannis, pour s'emparer de l'or que l'on croyait caché dans leurs entrailles. On leur avait accordé si peu de temps pour sortir du royaume, qu'ils furent obligés de vendre leurs biens à un extrême bas prix. André Bernaldez, curé de Los Palacios, rapporte qu'il a vu des juifs donner une maison pour un âne, et une vigne pour un morceau de drap ou de toile.

Quelques-uns, cependant, ne purent se résoudre à quitter l'Espagne, ils aimèrent mieux se faire chrétiens que de sortir du royaume. Mais c'était là précisément ce qu'attendait Torquemada. Ces malheureux, désormais isolés, sans appui, sans sympathie, se trouvèrent naturellement en butte à des calomnies permanentes. On leur reprocha de s'être faits chrétiens, absolument comme on leur avait reproché d'être juifs. On ne voulait point croire à la sincérité de leur retour à la foi du Christ, et on ne leur tenait compte ni de leur humilité ni de leur soumission. Mieux eût valu pour eux, cent fois, sortir pauvres et nus du royaume, que d'y rester pour s'y voir traîner dans les auto-da-fé annuels. Ils avaient cru, en renonçant au judaïsme, pouvoir conserver les richesses qu'ils avaient amassées avec tant de peine ; mais ces richesses étaient trop ardemment convoitées pour qu'on les leur laissât, et l'Inquisition savait bien que, désormais, elle pouvait les dépouiller impunément. Il ne paraît pas que les juifs aient jamais fait preuve d'une énergie ni même d'une volonté quelconque. Soumis, dès son commencement, à des tribulations incessantes ; chassé ici, mal reçu là, vexé, tourmenté de tout côté, ce peuple nomade accepte partout, avec une sublime résignation, les vicissitudes diverses que la destinée lui impose. Il semble fait pour la soumission, comme d'autres pour la liberté. Il présente de lui-même le front au joug qu'on lui prépare, et, que ce joug soit dur ou qu'il soit humain, il le porte sans murmurer, et ne cherche point à s'y soustraire. Aujourd'hui même, au milieu de la civilisation moderne, la physionomie et le caractère de ce peuple vagabond n'ont point changé, et nous le retrouvons encore avec la même abnégation, les mêmes aptitudes, la même humilité. Il n'est donc point étonnant que l'on ait tant de fois abusé de la patience de ces malheureux, qui, non-seulement ne savaient pas se révolter, mais qui, même, n'osaient pas se plaindre. A l'aspect des infortunes de cette nation, on ne peut s'empêcher de ressentir une douloureuse pitié, et de souhaiter que le jour arrive bientôt où elle pourra s'arrêter, et se fixer sur la terre qui lui fut promise.

L'expulsion des juifs paraît avoir été le dernier exploit de Torquemada ; il mourut le 16 septembre de l'année 1498, et don Diegue Deza, religieux dominicain qui avait été précepteur de don Juan, prince des Asturies, fut appelé à lui succéder dans la charge de premier inquisiteur général. Avant de poursuivre l'exposé des faits qui constituent l'histoire de l'Inquisition, nous croyons devoir nous arrêter quelques instants, et appeler l'attention sur la manière dont procédait le saint tribunal. C'est là surtout que se révèle tout entier le cruel génie de l'Inquisition. On ne saurait croire



avec quelle habileté, avec quelle adresse, nous pouvons dire avec quelle perfidie, Torquemada avait préparé toutes choses pour arriver sans obstacles au but vers lequel il marchait. Il prétendait, dit-on, que le saint tribunal était une représentation du jugement dernier, et que Dieu lui-même leur avait mis en main cette terrible juridiction dont ils abusaient si cruellement. Nous donnerons plus loin un tableau exact et détaillé des victimes du Saint-Office. Nous allons essayer, pour le moment, de faire connaître les cérémonies généralement adoptées à l'égard des prévenus et des coupables.

Quand l'Inquisition faisait saisir quelqu'un, on commençait par le fouiller et lui enlever tout ce qu'il portait sur lui, on dressait un inventaire de ses meubles et de ses vêtements, afin que, s'il était reconnu innocent, ces objets pussent lui être restitués. Quant à l'or, à l'argent et aux diamants, ils devenaient aussitôt la propriété de l'inquisition, qui les conservait pour payer les frais du procès. Cela fait, on conduisait le prévenu dans les prisons de l'Inquisition. Il y avait quatre sortes de prisons :

1° *La prison commune*, où les étrangers pouvaient voir et entretenir les prisonniers. On y mettait les personnes accusées de délits ordinaires ;

2° *La prison de pitié*, celle où étaient renfermés, pour un temps, les hommes qui avaient été condamnés à une pénitence ; on l'appelait aussi *prison de pénitence* ou de *miséricorde ;* elle se trouvait à proximité du local où le tribunal s'assemblait ;

3° *Prison moyenne* ou *intermédiaire ;* elle était destinée à ceux que l'on reconnaissait comme directement justiciables de l'Office, et qui n'avaient commis que des délits communs ;

4° *Prison secrète*, celle où personne ne pouvait communiquer avec le prisonnier.

Le jour où devait se tenir la séance inquisitoriale, on venait chercher le prisonnier pour le conduire à la grande salle du tribunal. Cette salle était carrée, quelquefois tapissée de bandes de taffetas, les unes bleues, les autres jaunes ; plus souvent tendue d'un drap noir dans toute sa longueur. Au bout de la salle était suspendu, contre la tapisserie, touchant presque au plafond, un grand crucifix d'ivoire se détachant en relief sur une croix d'ébène. Une table circulaire occupait le fond de la salle ; derrière cette table se dressait un fauteuil de velours noir, surmonté d'un dais de même étoffe.

C'était le fauteuil du grand inquisiteur.

A droite et à gauche du fauteuil de l'inquisiteur, on voyait deux autres siéges destinés aux inquisiteurs conseillers, qui, avec le secrétaire, composaient le tribunal. Au fond de l'appartement, se tenaient deux greffiers chargés d'écrire sous la dictée du président, et enfin, derrière ces derniers, les sbires du Saint-Office, et quatre hommes vêtus d'une longue robe noire, la tête couuerte d'un capuchon percé aux endroits du nez, des yeux et de la bouche. En face du siége de l'inquisiteur était placé une sorte de chevalet sur lequel s'asseyait le prévenu.

Cet appareil sinistre ne manquait jamais de produire un grand effet sur les malheureux qui entraient dans cette salle. Les quelques heures qu'ils venaient de passer en prison, la terreur naturelle qu'inspirait à chacun tout ce qui tenait à l'Inquisition, ou tout ce qui venait d'elle, l'amer regret d'avoir perdu leur liberté, et la crainte de ne la recouvrer jamais, livraient les prévenus sans défense à l'Inquisition, et, avant qu'on les eût interrogés, ils étaient disposés à faire tous les aveux que l'on allait exiger d'eux. Lorsque l'inquisiteur n'était point satisfait des réponses du prévenu, ou que celui-ci s'obstinait à ne pas s'avouer coupable du crime qu'on lui imputait, lorsqu'enfin tous les moyens de douceur semblaient avoir été épuisés, et que, cependant, les aveux n'avaient pas été suffisamment explicites, l'inquisiteur abandonnait la victime aux bourreaux, et les tortures commençaient.

De la salle du tribunal, le prévenu étatent conduit aussitôt dans la *chambre du tourment*. C'était une sorte de prison souterraine, incommode, obscure, malsaine, creusée profondément sous le sol, entourée de murs épais et solides, afin que les

Digitized by Google

cris arrachés à la victime par la violence des tortures ne fussent entendus ni au dehors, ni au dedans de la prison.

Dans la *chambre du tourment*, le prévenu retrouvait les quatre hommes masqués qu'il avait pu voir un instant auparavant apparaître dans la pénombre de la grande salle, derrière le siége du grand inquisiteur. De toutes parts, autour d'eux, on n'apercevait que des instruments de torture, des brodequins de fer, des cordes, des chevalets, des clous énormes, et, dans le coin le plus reculé, un brasier ardent projetant sur ces fatals ornements les lueurs sanglantes de ses rouges éclairs. Avant d'arriver à cette chambre, on passait par des corridors tortueux, on montait et on descendait alternativement des escaliers sombres, humides, glissants. Un guichetier précédait le prévenu, quatre sbires le suivaient. Sbires et guichetiers étaient armés, la fuite ou la résistance eût été impossible. Quelquefois, pendant le trajet de la salle du tribunal à la *chambre du tourment*, des spectacles bien saisissants venaient s'offrir aux regards épouvantés des prévenus. L'encombrement des corridors les forçait tout-à-coup de s'arrêter ; ils se rangeaient contre la muraille, et alors, à la clarté des torches, ils voyaient passer devant eux de malheureux prisonniers, qui, les mains liées derrière le dos, présentaient leurs épaules nues aux coups de fouet des tourmenteurs dont ils étaient accompagnés. Hommes et femmes, tous étaient nus jusqu'à la ceinture, et, malgré l'horrible douleur que ce supplice leur faisait éprouver, nul n'osait proférer la plus légère plainte, dans la crainte de s'exposer à un châtiment plus terrible encore. Le prévenu se remettait bientôt en route, et ne tardait pas à arriver au lieu dont nous avons parlé. Outre les quatre hommes masqués, il trouvait là le grand inquisiteur, qui, d'après les dispositions du dix-huitième article du code de l'Inquisition, devait assister à l'application de la torture, à l'effet d'enregistrer les déclarations des prévenus. L'inquisiteur renouvelait alors ses instances auprès de l'accusé, et, si ce dernier persistait dans son hérésie, il l'abandonnait au *tourmenteur*.

Il y avait quatre espèces de tortures.

La corde, le fouet, l'eau, le feu.

Ordinairement on commençait par *la torture de la corde*. On dépouillait entièrement le prévenu de ses vêtements, et on ne lui laissait absolument que sa chemise. Une corde, passée dans une poulie attachée à la voûte, pendait au milieu du cachot. On liait avec l'un des bouts de cette corde, les mains de l'accusé derrière le dos; les tourmenteurs s'emparaient aussitôt de l'autre bout, et, l'enlevant brusquement jusqu'au plafond, ils le laissaient retomber à un demi-pied du sol. Cette ascension se renouvelait de minute en minute pendant une heure. Si, malgré ce supplice, le prévenu persistait dans la négative, dit M. E. Quinet, on terminait l'examen (*la torture*) comme il suit : MM. les inquisiteurs, ne pouvant tirer de lui rien de plus, ordonnaient que le prévenu fût légèrement descendu de la corde à laquelle il était suspendu, qu'on le déliât, qu'on remît les articulations des bras, qu'on le rhabillât, et qu'enfin on lui fît reprendre sa place.

La question de l'eau venait ensuite : l'accusé était traîné par les tourmenteurs au milieu de *la chambre du tourment*, dépouillé de ses vêtements et lié fortement, avec des cordes de chanvre, sur un chevalet d'une forme particulière ; un garrot de bois, placé à côté du chevalet, servait à resserrer les cordes. Souvent, le garrot était manié avec une telle violence, que la corde meurtrissait et déchirait les chairs. Une fois l'accusé étendu sur le chevalet, les tourmenteurs appliquaient sur son visage un linge très-fin imbibé d'eau, dont une partie était introduite au fond de la gorge ; l'autre partie couvrait les narines. Ces mesures prises, on commençait à verser lentement de l'eau dans la bouche et le nez de la victime. « L'eau s'infiltrait goutte à goutte à travers le linge mouillé, et, à mesure qu'elle s'introduisait dans la gorge et dans les fosses nasales, la victime, dont la respiration devenait de plus en plus difficile, faisait des efforts inouis pour avaler cette eau et respirer un peu d'air; mais à chacun de ses efforts qui, nécessairement, imprimaient à tout son corps une douloureuse convulsion, les

tourmenteurs tournaient le garrot, et la corde pénétrait jusqu'aux nerfs. » Un médecin attaché à l'Inquisition assistait d'habitude à ces scènes tragiques, le doigt froidement posé sur le pouls agité de la victime, prêt à faire suspendre la question si la mort lui paraissait imminente. Il arrivait fréquemment, en effet, que les accusés périssaient au milieu des tortures de la question; mais Ximenez Cisneros n'en prétend pas moins que la question est une chose utile en soi, attendu que les innocents qui périssent par elle vont tout droit en paradis. A cette raison péremptoire, nous n'avons rien à opposer.

La question du feu était peut-être encore plus terrible, et bien certainement plus douloureuse que celles du fouet, de la corde et de l'eau. Nous avons parlé tout-à-l'heure d'un brasier que les tourmenteurs entretenaient toujours ardent, dans cette fatale chambre où se passaient tant de lugubres drames; comme pour la question de l'eau, l'accusé était attaché avec des cordes sur un banc de bois, avec tant de force qu'il lui était impossible de faire le moindre mouvement. Deux pièces de bois, fermant l'une sur l'autre, s'ouvraient pour laisser passer les pieds de la victime, et se refermaient ensuite assez solidement pour lui enlever, de ce côté, toute liberté de remuer. A l'aide d'une éponge imbibée d'huile, on frottait les pieds du patient, et on l'approchait alors du brasier ardent « L'action du feu, excitée par la présence de l'huile, devenait en quelques minutes si pénétrante, que la peau se fendait, les chairs se contractaient, et, en se retirant, laissaient à nu les nerfs, les tendons et les os. » Dans le fameux procès des Templiers, on rapporte que l'un de ces malheureux, soumis à la question du feu, eut les pieds si horriblement brûlés, qu'ayant survécu à ce supplice, il se fit porter devant ses juges, ayant en main les os de ses pieds qui étaient tombés pendant la question. Il était enjoint aux tourmenteurs d'*affecter*, en dépouillant le patient, le trouble, la précipitation, la tristesse, afin de l'effrayer davantage. Lorsqu'il était dépouillé de ses vêtements, on devait le tirer à part de nouveau, afin de l'exhorter encore à avouer. S'il s'obstinait à nier, on déployait devant lui les instruments des autres tortures, en le prévenant qu'il les subirait toutes s'il ne confessait la vérité!

Quand tous les moyens d'intimidation étaient reconnus insuffisants, on avait recours à la *question* (1)!

Il fallait assurément pousser le fanatisme jusqu'à la démence, pour imaginer de pareils supplices et les imposer de sang-froid à des victimes humaines! L'Inquisition ne paraît s'être arrêtée devant l'idée d'aucune cruauté. Son zèle aveugle l'emportait, et ni les cris des victimes, ni celui de sa propre conscience ne parvinrent à la troubler au milieu de ses terribles opérations.

Elle marchait redoutable parmi les cadavres entassés autour d'elle, et poursuivait son but sanglant. Ces moines ambitieux, qui continuaient ainsi l'œuvre commencée par saint Dominique, outre-passèrent bien souvent leurs pouvoirs; on le crut. Les papes semblaient ne pas autoriser tant de déportements et de cruautés cyniques; les rois eux-mêmes, accusés d'une complicité honteuse, ou tout au moins d'une lâche complaisance, cherchèrent quelquefois à persuader qu'ils subissaient une religieuse tyrannie; mais partout où la révolte essayait de lever le front et de briser le joug, la terrible société de l'Inquisition étendait son mystérieux pouvoir et frappait : — ici, dans l'ombre; là, au grand jour; — ici, au moyen des agents ténébreux de la Garduna; plus loin, au moyen des auto-da-fé!

Les *auto-da-fé* étaient des cérémonies à part;

(1) « Il y a Venise un instrument qui a servi aux supplices infligés par l'Inquisition. C'est une cloche de bronze, surmontée d'une tête monstrueuse, et un casque rond posé sur un gros corps informe, sans jambes et tronqué à la hauteur des genoux. Le poids en est si lourd, qu'aucun effort humain ne peut la soulever. Le patient y était introduit et placé de manière qu'il ne pût faire aucun mouvement. Cependant ce n'était pas pour l'étouffer qu'on le mettait là; car la visière du casque, rabattue à l'endroit du visage, et tout le pourtour de la tête, étaient percés de petits trous, dans quelques-uns desquels étaient plantés des stylets effilés. A l'aide de ces cruelles piqûres, on tourmentait la victime pour lui arracher l'aveu de son crime réel ou imaginaire, la délation contre ses parents ou ses amis, la confession de sa foi politique ou religieuse. »

(G. Sand, *la Comtesse de Rudolstadt*.)



on en demanderait vainement de semblables à aucune religion, dans quelque peuplade sauvage qu'on allât la chercher! Tout s'y trouve : la honte, l'infamie, le supplice; le moine, le roi, la victime, le bourreau; on ne se contente pas de torturer les hérétiques, on les promène pieds nus, à travers les rues encombrées de toute une ville; on les expose à tous les regards, à toutes les railleries, à toutes les insultes; on les dépouille de leurs vêtements, et on les fouette;... on les pend, on les étouffe et on les brûle! C'est un drame saisissant... rien ne manque au spectacle : les bûchers sont dressés, les moines prient, les bourreaux jurent, les victimes pleurent: il y a de tout un peu; la foule est immense! D'abord, on promène les acteurs de ce terrible drame à travers la ville; comme nous l'avons dit, ils sont pieds nus, revêtus d'un scapulaire jaune, et ils portent un cierge à la main; ceux qui doivent être brûlés, sont coiffés d'un grand bonnet de carton, sur lequel sont représentés, d'une manière apparente, des diables indécents au milieu d'une multitude de langues de feu. Quand la procession sort des prisons de l'Inquisition, les cloches de l'église cathédrale sonnent à pleines volées pour annoncer à la ville que la cérémonie commence. Le peuple répond toujours à ces sortes d'appels; il accourt en foule. La procession commence par la communauté des Dominicains, précédée de la bannière du Saint-Office, portant cette inscription : *Justitia et misericordia*, justice et miséricorde · — lâche dérision! — Les prisonniers viennent immédiatement après, escortés de sbires et suivis du bourreau. Le cortége se rend ainsi à l'église, que l'on a préalablement préparée pour la célébration de l'auto-da-fé.

Sur le grand autel, paré de noir, sont allumés, dans dix chandeliers d'argent, autant de cierges de cire blanche; à droite et à gauche s'élèvent deux sortes de trône; celui de droite est destiné à l'inquisiteur et à ses conseillers; celui de gauche au roi et à sa Cour, Vis-à-vis du grand autel, à quelque distance, on a dressé un autre autel sur lequel reposent quelques missels ouverts; c'est sur ces missels que les hérétiques réconciliés viennent faire abjuration de leur hérésie entre les mains des moines blancs. Ces réconciliés ne sont pas encore les plus malheureux; on les livre à la honte, mais on ne leur ôte pas la vie; pour les *impénitents*, on n'use pas de la même *indulgence*. Non seulement la honte est la même pour eux, mais après les avoir soumis aux mêmes tortures, le Saint-Office ne pouvant leur arracher d'aucune façon l'aveu de leur hérésie ou leur inoculer la crainte du dernier supplice qu'il leur réserve, se déclare obligé de les traiter selon la rigueur de la loi, et les livre pour être brûlés.

Dès que cette suprême sentence est prononcée, un huissier de la justice séculière s'empare de ces malheureux, et le cortége se remet en route pour se rendre au Quemadero, où tout a été préparé pour la fatale exécution. Le peuple a déjà pris les devants; la victime ne mourra pas seule; qui le croira, l'insulte le suit jusque sur le bûcher... L'huissier l'abandonne bientôt au bourreau : on l'attache à un potear qui domine le bûcher, et il est brûlé. S'il déclare mourir dans la foi du Christ, on ne le brûle qu'après l'avoir étranglé; s'il déclare, au contraire, persister dans son hérésie, il est brûlé vif!

L'ignorance et la superstition du peuple expliquent jusqu'à un certain point la fréquence de ces lugubres drames : la dénonciation était alors en honneur, la trahison presqu'une vertu! Les natures énergiques, généreuses, se trouvaient naturellement isolées. Il fallait subir la loi commune ou périr. L'insuccès de quelques tentatives avaient rendus prudents la plupart des mécontents. L'Inquisition n'avait à craindre que quelque haines particulières, et les précautions nombreuses dont s'entouraient les inquisiteurs suffisaient à les protéger.

Leur vie intime contrastait singulièrement avec les principes austères qu'ils affichaient, et je ne sache pas qu'à aucune époque les mœurs du clergé aient été plus dissolues.

La demeure du grand inquisiteur de Madrid était, dans son espèce, un véritable palais : « Lorsque j'entrai, rapporte un voyageur qui peut être cru sur parole, je fus frappé de la beauté des

Digitized by Google



Ce cas est prévu, s'écria Miguel en tirant son épée (page 310).

appartements, de l'élégance des meubles, de la magnificence des tableaux, de la multitude des valets. Quelques seigneurs se trouvaient chez le grand inquisiteur; quand ils eurent pris congé de Son Éminence, elle me conduisit dans sa chambre à coucher; elle était au rez-de-chaussée. Des sujets de mythologie païenne en décoraient les voûtes; quatre orangers, plantés dans le sol, qu'on avait préparé à cet effet au-dessous du parquet, semblaient sortir des marbres mêmes dont ce parquet était formé, chargés tout à la fois de fleurs et de fruits. Ils occupaient les coins de cette chambre, et se trouvaient rafraîchis par quatre fontaines, dont les eaux limpides retombaient en cascades dans des bassins de porphyre, et s'en allaient se perdre en murmurant sous les marbres du parquet. Le lit occupait le milieu de cette pièce; des génies, aux ailes d'or, soutenaient la gaze d'argent, dont l'élégante draperie servait de rideaux à ce lit, qu'un mécanisme adroitement dérobé au regard retenait élevé à un demi pied au-dessus du parquet, pour en défendre l'approche aux insectes. Après que j'eus visité en détail les autres appartements de l'inquisiteur, celui-ci fit signe à

un Dominicain, et je fus introduit aussitôt dans un salon reculé, où l'éclat des bougies le disputait au feu du jour, et où je trouvai des femmes charmantes par la grâce et les talents. On servit, et nous nous mîmes à table. Les aimables propos, la musique, les vers, les chansons. la gaîté, accrue par la délicatesse de la chère, l'excellence des vins, et la compagnie des femmes, rendirent cette nuit délicieuse. J'avais oublié la fatigue du voyage.

» On me retint encore quelques jours, et enfin je quittai l'inquisiteur, enchanté de sa courtoisie, et très-édifié de la manière ingénieuse dont il usait, pour se consoler de la dure nécessité de juger les hommes. »

Dans le livre auquel nous empruntons ce récit, nous trouvons une note *manuscrite*, dont nous sommes bien aise de faire profiter nos lecteurs. Nous la reproduirons textuellement :

« Lorsque je visitai l'Espagne en 1803, un moine Franciscain vint à bord du vaisseau que je montais, et de tous mes livres s'empara d'une Bible (en anglais), et la jeta à l'eau, dans la rivière de Bilbao. Quelques mois après, je fus assez lié avec le supérieur d'un couvent de Capucins pour qu'il me priât de lui faire venir de France les ouvrages de Voltaire, surtout *la Pucelle*. J'écrivis à Bayonne, et fis ce cadeau au jovial capucin avant de partir. »

Il est bien entendu que nous ne voulons pas accepter la responsabilité d'une semblable note; nous la livrons sans commentaires.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que les mœurs des agents de l'Inquisition ont toujours été plus ou moins dissolues ; mais le tableau des désordres de quelques moines n'ajouterait rien à l'horreur que l'Inquisition inspire sous d'autres rapports. Nous nous contenterons donc des quelques faits qui précèdent : en fidèle historien, nous ne pouvions les passer sous silence. Le lecteur en fera son profit comme il l'entendra.

L'inquisiteur don Diègue Deza, qui avait succédé à Torquemada, crut devoir signaler son ministère en publiant de nouvelles ordonnances, qui n'avaient d'autre but que de donner plus d'activité au tribunal de l'Inquisition. Le 17 juin 1500, il publia une constitution en sept articles, portant :

1° Que l'Inquisition générale serait établie dans les lieux où elle n'existait pas ;

2° Que l'édit qui obligeait de dénoncer les hérétiques serait publié ;

3° Que les inquisiteurs examineraient avec soin le registre des personnes notées par l'Inquisition générale, afin de leur faire leur procès ;

4° Que nul ne pourrait être arrêté pour des motifs de peu d'importance, tels que des blasphèmes prononcés dans la colère, et que, dans les circonstances douteuses, on prendrait l'avis du conseil ;

5° Que lorsque l'épreuve canonique aurait lieu, douze témoins déclareraient avec serment s'ils pensent que celui qui la subit dit la vérité ;

6° Que lorsqu'une personne violemment suspecte ferait abjuration, elle serait obligée de promettre de ne point fréquenter des hérétiques, et de les dénoncer sous peine d'être punie comme *relaps ;*

7° Que l'on tiendrait la même conduite à l'égard de celui qui ferait son abjuration comme hérétique formel et positif, après avoir été condamné comme tel.

Diègue Deza rêvait d'étendre davantage encore la puissance de l'Inquisition. Il tourna ses regards vers la Sicile, qui, ainsi que Naples, avait échappé jusqu'alors à son redoutable pouvoir. Il persuada facilement au roi Ferdinand d'y établir le saint tribunal, et le 27 juillet 1500, un décret fut rendu à cet effet. Quelques Siciliens courageux tentèrent de s'opposer au nouvel ordre de choses, et, sur divers points de l'île, plusieurs mouvements se manifestèrent ; mais la résistance fut bientôt étouffée, et don Pierre Velorado, archevêque de Messine, et grand inquisiteur subdélégué, put continuer ses fonctions. Dès l'année 1512, les inquisiteurs particuliers y étaient déjà, dit-on, aussi insolents qu'en Espagne. On recherchait les hérétiques avec la même activité, on les appliquait à la torture avec le même zèle cruel,

Digitized by Google

et les auto-da-fé s'y succédaient avec les mêmes coutumes et la même solennité.

En 1516, la résistance, qui n'avait d'abord été que partielle et momentanée, devint tout-à-coup générale et permanente. De tous côtés on se leva en masse; la colère et l'indignation armaient les femmes, les enfants et les vieillards. Ce n'était partout qu'un cri de réprobation contre le saint tribunal et ses odieux familiers; on se porta par enthousiasme vers les prisons de l'Inquisition; on arracha les malheureux qui s'y trouvaient renfermés, et ce ne fut que par un concours de circonstances extraordinaires que l'inquisiteur Melchior de Cervera échappa à la mort. Le vice-roi, don Hugues de Moucada lui-même, courut dans cette insurrection les plus grands dangers.

Cependant, malgré l'héroïsme de sa révolte, la Sicile ne jouit pas longtemps d'une liberté qui lui coûtait tant de sang, car, à quelques années de là, Charles-Quint l'obligea, quoi qu'elle pût faire, à accepter l'établissement de l'Inquisition. La ville de Naples avait été plus heureuse : Gonzalve Fernandez de Cordoue, connu sous le nom de *grand capitaine*, avait été invité par Ferdinand à seconder de tout son pouvoir l'archevêque de Messine, lequel était envoyé par don Diègue Deza pour établir l'Inquisition dans cette ville. Mais la résistance des Napolitains fut si opiniâtre, que le vice-roi Gonzalve jugea prudent de différer, et de prévenir le monarque du danger qu'il y aurait à combattre une opposition aussi prononcée. En 1510, Ferdinand entreprit de nouveau de vaincre la répugnance des Napolitains. Cette fois, comme la première, ses efforts furent inutiles.

Diègue Deza, désespérant de triompher de ce côté, voulut prendre une éclatante revanche en Espagne. Torquemada avait réussi à faire expulser les juifs; Deza songea à faire expulser les Maures. Ferdinand n'aimait point cette nation, il l'avait bien prouvé en 1487. Lors de la prise de Malaga, le 18 août, ce prince avait ordonné que tous les Maures que l'on ferait prisonniers seraient tués avec des roseaux pointus; supplice horrible que les Maures eux-mêmes n'infligeaient qu'à ceux qui s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté. Il ne fut pas difficile à Diègue Deza de persuader à Ferdinand et à Isabelle, qu'il était indispensable d'établir l'Inquisition dans le royaume de Grenade. On décréta que tous les Maures libres de l'un et de l'autre sexe, au-dessus de quatorze ans pour les hommes, et douze pour les femmes, seraient tenus de sortir du royaume d'Espagne. On leur laissait, ainsi qu'on l'avait fait pour les juifs, en 1492, la faculté de disposer de leurs biens. Quant aux esclaves, il était ordonné de leur attacher une chaîne de fer aux pieds, aussitôt qu'ils seraient reconnus. Les Maures abandonnèrent donc l'Espagne, comme les juifs l'avaient abandonnée quelques années auparavant.

Le cardinal Ximenès de Cisneros, qui succéda à don Diègue Deza, fit preuve, pour le moins, d'autant d'audace et de cruauté.

On compte qu'il a permis la condamnation de cinquante-deux mille huit cent cinquante-cinq individus, dont trois mille cinq cents subirent la peine du feu, en personne, mille deux cent trente-deux, la même peine en effigie, et quarante-huit mille cinquante-neuf diverses pénitences. Nous n'entrerons pas dans les détails de ces nombreuses exécutions, leur chiffre parle assez éloquemment, et nous ne croyons pas que le lecteur puisse rien désirer de plus.

Malgré l'élévation de ce chiffre, on ne peut se dissimuler que Ximenez de Cisneros n'ait été mû quelquefois par des sentiments louables, et qu'il n'ait cherché, à plusieurs reprises, à ralentir l'action de l'Inquisition, Ce fut lui qui assigna aux *nouveaux chrétiens*, ou Juifs et Maures nouvellement convertis, une église particulière, dans les villes où il y avait plusieurs paroisses, et chargea le curé de ces villes de redoubler de zèle pour instruire les *nouveaux chrétiens*, et de les visiter souvent dans leurs maisons.

Cette mesure prend assurément sa source dans un bon sentiment. Ximenez au moins, avant de brûler les hérétiques, ne négligeait aucun moyen de les convertir.

Cependant, on peut croire que si l'Inquisition s'était ralentie sous le ministère de Cisneros, ce

Digitized by Google

n'était en quelque sorte que pour reprendre haleine. Les petites résistances qu'elle avait rencontrées ne lui avaient point fait obstacle, et elle s'était trouvée assez forte pour les briser sous ses pieds. Ces petites révoltes, qui se manifestaient de temps à autre, étaient pour ainsi dire aussi vite étouffées que connues, l'Inquisition s'en inquiétait peu, et elle continuait de marcher sans les redouter.

Mais avant de commencer le récit des luttes qu'elle eut à soutenir et qui précipitèrent sa chute, nous avons à raconter comment elle fut introduite en Portugal.

COMMENT L'INQUISITION FUT ÉTABLIE EN PORTUGAL

UN FAUX INQUISITEUR

I

Ici se place un récit assez étrange et assez dramatique pour donner à penser que l'histoire a dû prévoir la concurrence que lui ferait un jour l'imagination des romanciers.

Vers la fin du mois d'août 1539, en Andalousie, sur la frontière du Portugal, un jeune homme et une jeune femme achevaient d'un pas inégal une longue et pénible journée de marche.

Le soleil se couchait sous des nuées orageuses, l'air était brûlant, le sol desséché sonnait sous les pas des voyageurs, la plaine déserte, inculte, semblait crier de soif par les mille cris de ses cigales.

Par moments la jeune femme adressait à son compagnon un regard qui voulait dire :

— Irons-nous encore bien loin avant de nous reposer ?

L'homme, pour toute réponse, fronçait le sourcil, se mordait la moustache et pressait le pas.

Et la jeune femme se résignait :

— Il n'en sait pas plus que moi, se disait-elle.

Cependant la nuit se faisait et ajoutait pour eux ses frissons à ceux de la fatigue.

— Miguel, soupira la jeune femme, je n'en puis plus.

Mais comme elle disait, Miguel, faisant tournoyer joyeusement son bâton de voyage, lui indiquait, à quelques centaines de pas, un édifice sombre et d'apparence seigneuriale :

— Regarde, Juana, dit-il, voilà notre gîte pour cette nuit.

Juana poussa un cri de surprise ; puis bientôt son étonnement faisant place à l'inquiétude :

— Mais, qu'est-ce que cela ? fit-elle.

— Le sais-je !

— Un couvent peut-être ? dit la jeune femme avec l'accent de la terreur.

— Eh bien ! quand ce serait un couvent ? Mais à l'architecture je parierais que c'est un château.

— Il est bien tard et nous sommes en bien triste équipage pour aller frapper là.

A cette objection, Miguel ne trouva pas de réplique, car elle était trop juste.

Digitized by Google

Ni sa jeunesse, ni sa taille haute et bien prise, ni la pureté de ses traits, empreints d'un caractère de fierté, d'intelligence et d'audace, ne rachetaient suffisamment l'aspect de sa toilette délabrée.

Au feutre informe qu'il portait, à son manteau déchiré, à ses bottes percées, à son grand air et à son épée, on se fût demandé · Est-ce un noble proscrit ou un brigand ?

Et, dans le doute, peut-être lui eût-on fermé la porte.

Quant à Juana elle avait de la beauté andalouse toute la grâce mutine, toutes les promesses voluptueuses.

Des yeux, d'un noir de velours, fendus en amande, une carnation brune le jour, et qui le soir paraît d'une mate blancheur, et cette bouche étroite et charnue, dont les mots les plus spirituels ne vaudront jamais ni le baiser ni le sourire.

La race Maure n'a pas seulement enrichi le midi de l'Espagne de splendides monuments, mais elle l'a doté d'une postérité féminine digne des merveilles de l'Alhambra.

Juana avait du sang maure dans les veines.

Cela se voyait de reste à la souplesse molle de sa taille, à la cambrure de son pied, à je ne sais quel charme invitant qui l'eût fait suivre comme une échappée d'un harem de Grenade.

Son costume était celui d'une femme du peuple, encore avait-il été fort maltraité par plusieurs jours de marche à travers une campagne sauvage.

Elle souffrait de son apparente misère, surtout à la pensée d'affronter les regards d'un seigneur riche ou de ses valets insolents ; mais cependant elle suivait Miguel vers le château entrevu, sans se plaindre et sans objection nouvelle.

A mesure qu'ils s'avançaient vers l'habitation, celle-ci prenait à leurs yeux un aspect de plus en plus étrange.

De larges baies, toutes difformes, s'apercevaient dans ses murailles ; ce qu'ils avaient supposé une toiture disparaissait ; les tours portaient des panaches d'arbustes... C'était une ruine.

— Oh ! oh ! fit Miguel, voici une triste posada.

— Oui, repartit Juana, un nid d'oiseaux de proie, un excellent repaire pour *les frères de la Garduna* (les frères de la rapine).

— Si nous avions le choix, reprit Miguel, mais écoute !...

Un coup de tonnerre venait de retentir.

— Et, d'ailleurs, nous sommes trop pauvres pour avoir rien à craindre des frères de la rapine. Allons, ma pauvre Juana, du courage, tout n'est pas perdu tant qu'il te reste mon cœur et mon épée.

Et tous deux s'avancèrent dans la ruine.

Les craintes de Juana étaient assez fondées : cette ruine était mauresque et, à cette époque, les catholiques, faisant peu de cas des monuments maures, les avaient abandonnés aux mendiants, aux bohémiens et aux malfaiteurs.

Exploitant cet état de choses, la confrérie de la Garduna, société secrète de brigands, qui existait en Espagne depuis 1417 — et qui se maintint jusqu'en 1834, — s'était emparé de la plupart des anciens palais maures.

Cette Société, nombreuse et parfaitement organisée avait pour but l'exploitation de toute espèce de crimes.

Elle se chargeait de l'assassinat, du rapt, de l'incendie à prix fixe. Elle pillait, mais avec méthode ; elle dévorait l'Espagne, mais en vertu d'une constitution dont, plus tard, nous aurons peut-être à publier le code, aussi infâme qu'habilement conçu.

A peine Miguel, écartant un pan de lierre, avait-il fait un pas dans l'intérieur de l'édifice, qu'une voix lui cria en espagnol :

— Qui va là?

Notre Andaloux reconnut de suite à qui il avait affaire, et, sans se déconcerter :

— Nous avons à parler à ton chef, répondit-il, conduis-nous près de lui.

Le bandit qui faisait sentinelle donna un coup de sifflet, et bientôt après, quatre ou cinq de ses compagnons, escortant les voyageurs, les introduisirent dans une galerie souterraine.

Digitized by Google

Au fond de la galerie, éclairée par des torches une bande de la confrérie que vous savez, composée de personnages des deux sexes, jouait, buvait, dormait, par groupes d'un pittoresque farouche.

Le capitaine, en apercevant Miguel, se leva de l'air ennuyé d'un grand seigneur que l'on dérange.

Avec sa longue moustache, sa figure en museau de loup, son air à la fois rusé et féroce, cet homme, de prime abord, semblait digne de son grade de capitaine.

— Que voulez-vous de moi, senor? demanda-t-il d'un ton rude.

— Senor capitaine, dit Miguel d'une voix ferme, nous venons vous demander l'hospitalité pour quelques heures.

— Le capitaine Frasquito ne tient pas auberge, répondit le bandit, mais, entre nobles cavaliers, on doit se rendre service; entrez, senor, c'est cent ducats.

Et il tendit la main, prêt à empocher la somme.

— Senor, fit Miguel, ma bourse est vide.

— Ah!... Alors, entrez, senora, vous êtes assez jolie pour payer pour deux.

— Le cas est prévu, Frasquito, s'écria Miguel en tirant l'épée.

— Alors, c'est de ton sang que tu payeras ton audace, répliqua le bandit.

Il fit un geste, et une tempête de voix humaines emplit le souterrain; la bande en armes se pressa tout entière à l'entrée de l'étroite galerie.

— Tuez l'homme, commanda Frasquito, mais épargnez la femme, il me la faut vivante.

Miguel, certain que Juana ne lui survivrait pas, s'apprêtait à vendre chèrement sa vie, mais ces lâches, maintenus à distance par son épée, n'étaient pas hommes à croiser le fer avec lui.

Un lasso, adroitement lancé, saisit Miguel de son triple nœud, le renversa, et le traîna, à demi garrotté, aux pieds du capitaine.

— Et d'un!... fit Frasquito. — A l'autre!

Mais l'autre, Juana, un couteau à la main, les yeux égarés, la poitrine inondée de sang, venait, chancelante, mourir à côté de son bien-aimé.

Elle était ainsi si belle, si terrible, qu'un silence soudain se fit dans le repaire.

— Miguel!... soupira-t-elle, et elle tomba évanouie près de l'infortuné, qui se tordait dans la poussière, pris dans le lasso comme dans les replis d'un serpent.

— Voilà de la besogne gâtée, fit avec humeur le capitaine.

De vieilles bohémiennes, penchées vers Juana, examinaient sa blessure.

— Est-elle morte? demanda Frasquito.

— Non. répondit une des gitanes.

— Peux-tu la sauver?

— Oui, mais à une condition.

— Laquelle?

— Il faut que cet homme vive.

Le rusé Frasquito parut méditer un instant le sens profond de cette réponse.

— Tu comprends? fit la bohémienne.

— Oui, répondit Frasquito, qu'il vive!

Puis, sur le ton de la raillerie :

— D'ailleurs, j'ai été un peu vif avec lui, ajouta-t-il, et l'on n'a pas tous les jours cent ducats dans son escarcelle.

Sur son ordre, on débarrassa Miguel de ses liens.

— Tu vivras, lui dit-il, parce qu'il me plaît que la senorita vive, mais que le diable emporte les cavaliers errants de ton espèce, qui n'ont pas même sur eux un maravédis!

— Un cavalier brave, répliqua Miguel, a sa fortune au bout de son épée.

— Que dis-tu? s'écria le bandit avec colère. Ton épée?... La fortune aux gens d'épée aujourd'hui? A quoi sert la bravoure? A prodiguer un sang inutile, à se faire labourer le corps de blessures fort glorieuses, sans doute, mais qui n'ont d'autre avantage que de vous recommander à la charité publique. Ah! les hommes d'épée!... Et à qui donc comptes-tu offrir tes services?

— Au roi de Portugal, si je puis parvenir à Lisbonne.

— Mieux vaudrait pour toi les offrir, à Tolède,

Digitized by Google

à l'*hermano mayor* (le grand-maître de la rapine).

Miguel ne répondit point.

Le bandit continua, comme *a parte :*

— De l'or, pour avoir de l'or! Pour avoir des palais, des carrosses, des jolies femmes, toutes les joies de ce monde, et même... les prières des prêtres, qui vous ouvrent un autre paradis... Que faut-il aujourd'hui? Du courage? Non. De la science... une épée?... Non, une plume! une plume!... se récria-t-il en proie à une sorte d'exaspération. Oh! si je savais lire, écrire, si je savais le latin... le latin!... je deviendrais évêque, cardinal, ministre du roi, grand inquisiteur, pape, même!... mais je ne sais rien.

— Eh bien, moi, je sais tout cela, fit Miguel, qui l'avait écouté avec un dédaigneux sourire.

— Que dis-tu? Tu sais lire?

— Oui.

— Écrire?

— Parfaitement, et de plus, je sais le latin.

— Le latin! fit Frasquito, partagé entre l'admiration et un reste de méfiance.

— Oui, et je ne suis ni pape, ni ministre, ni même un simple prélat.

Le bandit donna les signes du plus profond étonnement. Il examina avec une attention toute nouvelle le *savant* échoué au fond de son antre, comme les Indiens d'Amérique avaient dû examiner les marins de Christophe Colomb.

Puis se sentant déjà quelque considération pour un homme qui déclarait savoir tant de choses il ordonna à un de ses compagnons d'apporter un flacon de vin et deux verres.

D'ordinaire l'on se passait le flacon de bouche en bouche, la demande de deux verres causa dans la bande une émotion générale.

« Décidément, se dit-on, le prisonnier est quelque grand personnage. »

Après avoir versé à Miguel un verre de vin qui fut accepté de bon cœur, le capitaine Frasquito, qui avait du latin une opinion à laquelle plus tard l'on rendra justice, renoua la conversation sur un ton presque amical.

— Senor, dit-il, ce que vous m'apprenez me semble en contradiction tellement énorme avec l'état malheureux où je vous vois, que je vous demande quelque éclaircissement.

— Volontiers, capitaine.

— Qui donc êtes-vous?... D'où venez-vous? Quel concours de circonstances extraordinaires vous a amené jusqu'ici?

— Je me nomme Miguel Guttierez de Saavedra. Je viens de Cordoue et je me rends en Portugal, où comme je vous l'ai dit j'ai l'intention de prendre du service. Ce dessein répond aux vœux de ma vie entière. Elevé dans un couvent, — ce qui vous explique mon instruction — je n'en sortis qu'après avoir cent fois témoigné de mon aversion pour la vie monastique.

— Vous n'aimez pas les moines.

— Je l'avoue.

— C'est comme moi. Mais continuez.

— Sorti du couvent très-jeune et très-ignorant du monde, je ne refusai point de profiter de l'influence de mes premiers maîtres et je fus placé par eux chez l'évêque de Cordoue en qualité de secrétaire.

— A merveille! fit le capitaine.

— Non, ce n'était pas aussi merveilleux que vous pouvez le croire. Le secrétaire de monseigneur n'était qu'un valet de première classe; un pauvre diable que l'on croyait trop payer d'un service fastidieux en lui jetant sur le dos une mince défroque noire, costume demi laïque, demi clérical, sordide d'étoffe et de coupe peu avantageuse. Il mangeait et buvait de la desserte de la table épiscopale, couchait dans une chambre de domestique; bref, menait une existence monotone et effacée. — L'évêque était podagre, sortait rarement et aimait, entre autres choses... car il aimait beaucoup de choses... adorait, dis-je, le parchemin, l'encre et les vieux livres. Sa correspondance était fort étendue et très-considérable; j'ai vu sur sa table des lettres signées et scellées par les plus grands princes, et j'en ai même voulu conserver quelques curieux souvenirs.

— Vous possédez ces lettres? fit Frasquito avec une curiosité avide.

— Non, mais j'ai encore quelques empreintes

Digitized by Google

de sceaux rares et importants… comme objets de curiosité, ajouta Miguel, que gênait le regard avide de Frasquito.

— Quelles empreintes avez-vous? demanda celui-ci.

— Celle du sceau pontifical.

— Par San-Francisco! jura le capitaine. Et quelles autres encore?

— Celle du sceau de l'empereur Charles V…

— Puis?… fit Frasquito, haletant d'émotion.

— L'empreinte du sceau du prince Philippe.

— Et vous êtes pauvre!… Et vous vous croyez pauvre?…

— Je préférerais, je l'avoue, aux images sur cire rouge des armes de ces princes, leurs portraits frappés sur ducats d'or ou même d'argent.

— Continuez votre histoire, dit Frasquito; tout en vous écoutant, les idées qui me viennent se débrouilleront dans mon esprit.

Miguel Guttierez continua :

— Quoique vous en pensiez, je souffrais cruellement du manque d'argent. Le luxe de l'évêque allumait en moi mille désirs, mille convoitises, des ambitions aux griffes de feu qui me déchiraient jour et nuit. Mon maître, comme je vous l'ai dit, aimait beaucoup de choses; il avait des passions et ne reculait devant aucune violence pour les satisfaire. J'entrevoyais parfois sous leur mantille bien des jolies femmes chez Monseigneur!… J'en souffris encore, jusqu'au jour où je rencontrai ma chère Juana. L'amour m'emplit le cœur et en chassa tout sentiment impur; envie, ambition, cupidité, jalousie. Les yeux de Juana m'ouvraient un paradis où de toute mon âme je m'envolai, pauvre affamé de bonheur!…

Miguel interrompit son récit, plongé qu'il était tout à coup dans le souvenir amer de la situation de sa bien-aimée.

Frasquito devina ses pensées; il appela un de ses hommes.

— Va dire à la senora, dit-il, qu'elle est libre ainsi que le senor don Miguel Guttierez, et donne-moi des nouvelles de sa santé.

Un instant après, l'envoyé était de retour, en annonçant que la senora était hors de danger, et demandait à voir don Miguel.

— Nous allons nous rendre à son désir, répondit le capitaine, mais si la suite de votre récit n'est pas trop longue, veuillez donc, senor, m'apprendre auparavant comment vous vous êtes séparé du bon évêque de Cordoue.

— Comment? fit Miguel avec un éclair dans les yeux, je le quittai la haine au cœur.

— Pourquoi?

— Je vais vous le dire en peu de mots, car ces souvenirs ont encore en moi un écho douloureux.

Miguel, en effet, en prononçant ces mots, devint très-pâle.

— L'évêque s'aperçut du changement qui s'était opéré en moi; il s'inquiéta de mon bonheur. Il me fit suivre, épier, et surprit mon secret. Bientôt, il voulut s'assurer de ses propres yeux de la beauté de ma maîtresse. Rien n'était plus facile à un homme tout-puissant. Il la manda près de lui, et, tout en la questionnant avec une fausse bonhomie, s'enivra longuement de sa beauté. Le soir même, je fus instruit de ce qui s'était passé. Je connaissais mon maître; je ne doutai point du danger que courait Juana. Je fus chez elle, et je la conjurai de fuir… Voilà en peu de mots, senor capitaine, comment Juana et moi nous nous trouvons sur la frontière du Portugal.

Frasquito garda un instant le silence, puis, réflexion faite :

— Don Miguel, dit-il, vous aimez votre maîtresse; mais, êtes-vous disposé à tout entreprendre pour la sauver des prêtres et de la misère?

— Oui, je le suis.

— Seriez-vous un homme à scrupules?

— Quels scrupules peuvent me rester au milieu de ce monde infâme, qui a juré ma mort et le déshonneur de celle que j'aime.

— Bien. Ainsi, vous êtes prêt à tout?

— A tout, même à souffrir la torture… Mais, où voulez-vous en venir, et qu'avez-vous à me proposer? D'être de votre confrérie?

— Non, répondit Frasquito d'un air songeur.

Digitized by Google



Jugement de don José Suarez Vasconcellos (page 320).

J'ai d'autres desseins, plus dignes d'un savant tel que vous, plus vastes...

— Lesquels ?

— Ces desseins, dont l'idée vient de naître, ont besoin du conseil de la nuit. Demain, s'ils me semblent bons, je vous les communiquerai. En attendant, rendons-nous près de la senora.

Tous deux furent dans une partie de la demeure souterraine où, d'habitude, les bohémiennes versées dans l'art de guérir donnaient leurs soins aux blessés. Ajoutons que ces femmes étaient des médecins supérieurs à ceux des universités les plus renommées.

Miguel en eut la preuve.

Juana était hors de danger, et sa blessure ne demandait plus que des soins intelligents.

La fièvre qui illuminait ses yeux, la langueur de la fatigue, lui prêtaient un charme de plus.

Nous nous contenterons d'indiquer la scène qui suivit entre les deux amants.

Les baisers, les larmes, les soupirs, les explosions de joie et de tendresse ne se raconten point.

Digitized by Google

Et l'on sait maintenant si Miguel Guttierez et Juana s'aimaient!...

La nuit s'écoula sans autre incident remarquable.

Le lendemain, Frasquito fut trouver don Miguel, et le tira à part pour lui confier les projets dont il lui avait fait, la veille, entrevoir l'importance.

— Don Miguel, lui dit-il, m'accepteriez-vous comme associé dans une grande entreprise dont j'aurais trouvé le plan?

— Eh! pourquoi non?

— Pourriez-vous me le jurer?

— Vous croyez aux serments?

— Oui, quand ils sont faits sur la tête d'une personne vraiment aimée. Jurez-moi, sur la tête de Juana, que je serai votre associé si vous entreprenez ce que je vais vous dire.

Miguel tressaillit, puis, se décidant, il leva la main :

— Je le jure sur la vie de Juana, dit-il. Parlez.

— Miguel, je vais mettre à votre disposition tous les trésors d'un royaume et un pouvoir égal à un roi; mais, l'un et l'autre, nous serons pour quelque temps obligés à d'assez pénibles sacrifices.

— Voyons les sacrifices, d'abord.

— Moi, je devrai me séparer de mes compagnons.

— Et moi?

— Vous, vous serez obligé de quitter Juana jusqu'à ce qu'elle soit complétement rétablie.

— Jamais.

— Écoutez; examinez mon projet avant de le rejeter aussi légèrement, et songez qu'il assure le bonheur de Juana aussi bien que le vôtre.

— Soit; expliquez-vous.

— Miguel, vous êtes capable de rédiger une bulle apostolique, sans doute?

— Parfaitement.

— Une lettre de Charles V?

— De même; ajoutez une lettre du prince Philippe.

— Eh bien, senor Miguel Guttierez, avant ce soir, nous aurons de la cire, de l'encre, des plumes, du parchemin, et vous pourrez vous mettre à l'ouvrage.

— Et que ferai-je?

— Une bulle d'abord, par laquelle Sa Sainteté investira monseigneur Miguel Guttierez de Saavedra, légat *a latere*, de pleins pouvoirs pour établir la très-sainte Inquisition dans le royaume de Portugal.

— Mais..., balbutia Miguel, frappé par l'étrangeté et l'audace de cette idée.

— Acceptez-vous? fit le bandit avec une impatience anxieuse.

— Oh!... murmura Miguel, c'est une entreprise grandiose.

— Voyez-vous tout un royaume à notre merci!... Vous acceptez, je pense?

— J'accepte, s'écria Miguel.

— Ah! enfin! Salut à monseigneur le grand inquisiteur de Portugal!... fit en s'inclinant ironiquement le chef de bandits. Vous voyez, maintenant, que lorsqu'on sait le latin, il n'est pas de haute dignité et de fortune auxquelles on ne puisse prétendre.

— Et Juana?... soupira Miguel.

— Avant un mois elle nous aura rejoint à Lisbonne. Un grand inquisiteur ne peut traverser un royaume avec une jolie femme à son bras; — tant de grâce nuirait à tant de dignité.

II

Il va sans dire que ce projet fut tenu secret.

Miguel s'engagea même à n'en rien dire à Juana, et il tint sa promesse.

Plusieurs jours se passèrent dans les ruines à la confection des sceaux de la bulle apostolique et des lettres royales. L'une de ces dernières s'adressait au roi de Portugal, l'autre à un riche marchand espagnol établi à Lisbonne.

Ce dernier était prié d'ouvrir un crédit illimité à Sa Grandeur. Ce n'était pas là un point à négliger, car le futur nonce ne pouvait trouver que fort juste dans l'épargne de Frasquito l'argent

nécessaire à se procurer un premier et modeste équipage. Sans argent pas de nonce possible.

Frasquito suivait le travail de son associé avec une certaine confiance, mais non sans éprouver de l'inquiétude et sans l'amer regret de ne pouvoir se rendre compte du degré de perfection de l'ouvrage de Guttierez.

Il se disait : — nous jouons gros jeu. Que Miguel manque une seule des pattes de mouches dont je lui vois remplir des pages entières, qu'il oublie un mot, et nous sommes pris.

Et déjà ses « châteaux en Portugal » lui semblaient moins séduisants et moins solides, et il regrettait son audacieuse entreprise.

Il se creusait la tête à chercher un moyen de mettre à l'épreuve l'habileté de son complice, de s'assurer de la perfection de ses faux, sans danger courir, — avant de s'exposer à l'indignation du roi de Portugal.

A bout d'imagination, il communiqua ses craintes à Miguel Guttierez.

— Rien n'est si facile que de faire cette épreuve, répondit celui-ci.

— Parle.

— Il y a en ce moment, non loin d'ici, un prédicateur renommé, un père de la foi, Antonio de la Cerda, qui a longtemps fréquenté la cour de Rome et la cour de Madrid. Nous irons le trouver.

— Où est-il à cette heure?

— A Covillas, je pense. Nous nous établirons dans cette ville; nous nous mettrons en bons rapports avec don Antonio, et, un beau jour, nous lui communiquerons mon ouvrage.

— L'idée est excellente, fit Frasquito avec joie, et, dès demain, nous la mettrons à exécution.

Le lendemain, en effet, Miguel Guttierez, vêtu en riche gentilhomme, et Frasquito déguisé en valet, se dirigeaient vers la montagne où s'élève la petite ville de Covillas.

Ils descendirent dans la meilleure hôtellerie. Don Miguel s'installa avec autant de faste et de fracas que possible, et bientôt toute la ville sut qu'elle avait l'honneur de posséder un personnage de la plus haute distinction.

Le noble voyageur ne fut pas assez cruel pour se dérober à la curiosité des bonnes gens de Covillas, et fut même au-devant du désir dont grillaient les notables de faire sa connaissance.

Il fut bon prince. Il causa volontiers, et entremêla quelques histoires bien contées de demi-confidences qui ravirent les bonnes gens de la petite ville.

Il laissa soupçonner qu'il était chargé d'une secrète et importante mission auprès de la cour de Portugal.

Ces propos, comme il y comptait bien, parvinrent aux oreilles de don Antonio de la Cerda, le prédicateur en tournée.

La curiosité du saint homme était donc éveillée, lorsque Miguel fut un jour lui faire visite.

La conversation de l'ex-secrétaire de l'évêque de Cordoue devait séduire le prédicateur. Don Antonio accepta à dîner chez don Miguel.

Durant le cours du repas, notre aventurier ne manqua point à faire allusion à la fameuse mission dont il était chargé.

Le jésuite, déjà fort intrigué, n'attendait qu'un mot qui lui permît de risquer quelques questions.

— Senor, dit-il, depuis votre arrivée en cette ville, on ne parle en effet que d'une importante mission dont vous seriez chargé. Serais-je indiscret en vous demandant de quelle nature est cette mission?

— De votre part, mon père, répondit Miguel, cette question ne saurait avoir rien d'indiscret. Vous seul, à Covillas, peut être instruit de l'objet de mon voyage.

Et, se tournant vers son valet Frasquito, il lui dit d'apporter certaine cassette qu'il connaissait.

Frasquito, il faut le reconnaître, était, pour un dévot personnage, un domestique d'une tournure et d'une physionomie peu convenables.

Il était raide dans ses mouvements; maladroit; savait mal baisser les yeux, courber l'échine; son maintien ne convenait pas toujours à son habit et son obéissance rappelait celle des animaux sauvages qu'un dompteur prend à son service.

Digitized by Google

Mais don Antonio était-il un observateur?

L'histoire ue le dit pas.

Ce qui est incontestable, c'est que Miguel était parfait dans son rôle et qu'à ses débuts il se montrait déjà digne de prendre rang parmi ces mystificateurs qui traversent de temps en temps la scène de l'histoire pour humilier les grands et donner à réfléchir aux peuples.

La cassette apportée, Miguel Guttierez l'ouvrit avec un respect religieux, en tira un parchemin revêtu de larges sceaux et le présenta au jésuite.

C'était la bulle.

Don Antonio de la Cerda prit le parchemin, le parcourut du regard, et parut vivement ému.

Après une lecture attentive, — pendant laquelle Frasquito ne le quittait pas des yeux, — il examina les sceaux du Vatican, puis avec la vénération convenable, les baisa et remit la bulle à Miguel Guttierez.

— Monseigneur, dit-il...

Ce titre, pour la première fois, caressa doucement l'ex-secrétaire épiscopal.

— Monseigneur, dit le prédicateur en tombant à genoux, votre bénédiction?...

Et Guttierez, gravement, étendant la droite sur la tête inclinée du Jésuite, administra une bénédiction par un geste digne de la main pastorale de monseigneur de Cordoue.

C'était la première faveur qu'il accordait.

Frasquito étouffait de joie dans sa livrée.

Après avoir échangé quelques paroles « bien senties » sur les dangers que courait la foi en Portugal, et sur les bienfaits que l'Inquisition était appelée à répandre dans ce royaume, Antonio et Guttierez se séparèrent.

Le premier se retirait, effrayé d'avoir parlé si longtemps et si familièrement avec un personnage aussi redoutable.

Le second se jetait joyeux dans les bras de son complice :

— Tu vois, s'écriait-il; nous voici tous deux montés en grade, je suis grand inquisiteur, j'en suis certain, et toi, te voilà premier familier de mon futur Saint-Office.

— A nous les trésors du Portugal! s'écriait de son côté le bandit, déjà halluciné d'or et de diamants.

— A moi de faire trembler mes anciens maîtres! repartit Guttierez d'une voix sourde. Comme je vais humilier leur orgueil et me jouer de leur hypocrisie. Comme je vais venger les secrétaires, les valets de la tyrannie de leurs maîtres!... Paix aux misérables, l'on en brûle assez en Espagne; guerre aux puissants!...

— Prenez garde, Éminence, fit Frasquito avec un accent railleur, vous n'avez pas encore une robe passable sur le dos, votre bonnet de cérémonie est encore chez le marchand et déjà vous parlez d'abuser de votre pouvoir. Prenez garde!.. Veuillez considérer que nous ne nous mettons pas en campagne pour vous venger vous et vos anciens confrères, mais pour garnir notre escarcelle. Soyez bon pasteur, tondez tous vos moutons, mais n'en égorgez que le moins possible. A ces conditions, votre règne sera paisible et fructueux. Enfin, les auto-da-fé étant nécessaires, faites-en, s'il vous plaît, de sorciers, de juifs, de pauvres diables... mais ne touchez aux puissants qu'à la dernière extrémité, car nous aurions tout à craindre de leurs familles et notre tour viendrait de revêtir le san-benito.

Ces conseils étaient pleins de prudence. Miguel n'y contredit pas.

Tandis qu'ils discutaient leur plan de conduite, le bruit se répandait dans Covillas que le noble étranger arrivé récemment était le futur grand inquisiteur de Lisbonne.

Les notables de la petite ville s'empressèrent de nouveau auprès de don Guttierez de Saavedra et quelques dons volontaires joints à un produit d'emprunts discrètement faits, mirent à flot nos personnages.

Ils quittèrent Covillas

Frasquito se chargea de composer à son maître un nombreux domestique et de lui procurer un costume complet de cardinal, et peu de jours après Mgr Miguel Guttierez de Saavedra se faisait annoncer officiellement à Badajoz, et y faisait son entrée solennelle.

Là il se familiarisa facilement avec la pompe


Digitized by Google

qui devait l'entourer désormais, et Frasquito se perfectionna dans son rôle de premier familier du Saint-Office.

Pas un soupçon ne s'éleva contre ces deux fourbes. Miguel dépêcha un courrier au roi de Portugal et continua son voyage vers Lisbonne.

Il est à remarquer que les fourbes sont portés à croire leurs propres mensonges et s'identifient vite avec le personnage de leur invention.

En sortant de Badajoz, Miguel Guttierez avait pris son rôle au sérieux et n'avait plus en le jouant d'envie de rire semblable à celle que lui avait causé le bon prédicateur de Covillas.

Il n'était pas éloigné de se croire grand inquisiteur.

Enfin, comme les grandeurs éblouissent facilement une imagination ardente, rendent oublieux et ingrat, ce n'était plus que de loin en loin, que Miguel se souvenait de Juana.

Avant de la quitter il avait eu l'affreux courage de lui conter une fable. Il lui avait promis d'être de retour près d'elle avant un mois.

Il ne lui avait même pas dit qu'il allait à Lisbonne.

L'amour est absolu comme la foi.

Il croit aveuglément; du jour où il examinerait, il douterait et ne serait plus l'amour.

Juana ajouta donc une foi entière à la parole de son amant, et demeura, sinon calme, du moins confiante dans la société des bohémiennes de la Garduna, dont elle avait si grande peur quelques jours auparavant.

Nous la laisserons jusqu'au moment marqué où elle doit intervenir dans la nouvelle existence que s'est créée son amant et nous suivrons celui-ci à Lisbonne.

III

Il serait difficile de peindre la surprise et l'effroi de la capitale en apprenant l'arrivée prochaine du légat sinistre que Rome lui envoyait.

Les Portugais s'étaient toujours refusés à l'établissement d'un tribunal inquisitorial.

Ils pensaient ce fléau détourné de leur tête, quand on leur annonça le légat Saavedra.

Déjà partout, depuis plusieurs années, l'esprit public réagissait timidement, mais avec persistance contre l'inquisition. A son arrivée en Espagne, l'empereur Charles-Quint lui-même s'était montré disposé, sinon à abolir ce tribunal, du moins à en organiser la procédure d'après les règles du droit naturel.

Les cortès de Castille pensèrent le moment venu d'en finir avec le Saint-Office; elles s'assemblèrent ainsi que celles d'Aragon et de Catalogne au commencement de l'année 1518 pour demander au roi la réforme qu'elles jugeaient indispensable.

L'empereur fit rédiger un nouveau code par son conseiller Selvagio et promit aux députés d'en ordonner l'exécution aux inquisiteurs. Malheureusement Selvagio mourut, et Adriano Florencio, troisième inquisiteur général d'Espagne fut élu pape le 9 janvier 1522 et parvint si bien à changer les dispositions de Charles, qu'il en fit un protecteur passionné de l'Inquisition.

Le sort de l'Espagne devait effrayer le Portugal, mais aussi devait expliquer l'envoi de Saavedra et faciliter son imposture.

Porteur d'une lettre de Charles-Quint et d'une lettre du prince Philippe, le nouveau légat fit à Lisbonne son entrée solennelle et reçut ensuite le meilleur accueil de Sa Majesté portugaise.

Nous ne nous arrêterons pas aux détails de son installation ; nous dirons simplement que logé dans un palais magnifique, recevant tous les honneurs attachés à la plus haute dignité ecclésiastique, et puisant largement dans le trésor royal, Saavedra fit deux parts de son temps :

La première, la plus petite qu'il consacra à la fondation du tribunal secret, à l'organisation des familiers, au recrutement des bourreaux.

La seconde, qu'il réserva aux plaisirs... plaisirs tenus secrets ainsi qu'il convient à un prélat.

Frasquito menait également joyeuse vie, mais plus cupide que voluptueuse ; il se vouait à ses nouvelles fonctions avec un zèle infatigable.

En sa qualité d'espion il prenait des renseignements sur les habitants les plus riches du royaume

Digitized by Google

sur le caractère, les opinions, l'influence, de chacun d'eux, puis entre les riches, choisissant les plus timides ou les moins populaires, il les faisait arrêter et jeter en prison.

Lorsque ces malheureux avaient perdu au fond d'un cachot infect une partie de leur énergie, le familier, masqué, leur rendait visite et leur faisait entendre qu'avec des dons pieux, ils pourraient racheter aux yeux de Dieu les péchés qu'ils avaient commis et se concilier la clémence du tribunal.

Après avoir été rançonnés par le familier, les accusés subissaient un interrogatoire et étaient rendus à leurs familles où ils bénissaient la clémence du grand inquisiteur.

Les petits bourgeois commençaient à trouver que le Saint-Office n'était pas si redoutable, que cette institution avait été calomniée et qu'il n'était pas mauvais que les riches eussent à rendre des comptes aux hommes de Dieu. Quelques bonnes âmes et les amateurs de supplices, souffraient de ne pas voir un seul auto-da-fé et dénonçaient à qui mieux mieux.

Ces monstres ne devaient pas attendre longtemps la réalisation de leurs vœux ; la comédie de Saavedra allait bientôt tourner au drame.

Voici comment :

Rassassié de triomphes faciles, de conquêtes vénales, deux ou trois semaines après son installation, Saavedra sentit se rallumer en lui les désirs ambitieux que lui inspiraient jadis le spectacle des relations aristocratiques de sou maître, l'évêque de Cordoue.

Pendant les cérémonies qui attiraient autour de lui l'aristocratie féminine, il cherchait une femme assez belle pour mériter les faveurs d'une éminence et assez haut placée pour oser les refuser.

Ennuyé déjà d'être toujours obéi, il devenait friand de résistance.

La satisfaction complète et facile, tourne au spleen.

Parmi les plus belles et les plus nobles, il distingua la marquise Antonia Vasconcellos.

La dame, veuve à vingt ans, était fort coquette et en cette qualité avait le talent de dire oui et non en une seule œillade et de vous adresser de ces sourires invitants et moqueurs qui vous donnent chaud et froid et vous laissent partagés entre l'idée flatteuse que l'on vous trouve charmant et la supposition contraire.

Ces œillades, ces sourires enivrants et douteux, mirent bientôt le cœur du patient à la question ordinaire et extraordinaire.

Le grand inquisiteur s'éprit rapidement de la marquise avec cette passion âpre qui naît de la vanité et de l'imagination.

Il lui sembla que son pouvoir et ses richesses n'étaient rien, sans l'amour de cette femme.

— Faites-là arrêter ; lui dit simplement Frasquito qui avait deviné sa passion nouvelle.

Son Eminence trouva le moyen grossier.

— Cherchez-en un meilleur : fit le capitaine ; mais je trouve ridicule un grand inquisiteur qui soupire.

—Pendez-vous au cou une guitare et allez donner une sérénade comme un simple bachelier. Notre règne, Eminence, tourne à l'idylle et est propre à nous déconsidérer.

— Nous verrons, répondit évasivement Saavedra.

Dans une soirée donnée à la Cour, il rencontra la marquise. Il était las d'énigmes et parla assez franc. Antonia feignant d'être surprise d'un langage aussi peu d'accord avec la robe de cardinal, se renferma d'abord toute effarouchée dans un profond silence, — ainsi qu'elle le devait à son rang, — puis vers la fin de la soirée, se décida à entrer dans la voie des aveux. Bref, à la suite de cette entrevue, Antonia Vasconcellos, sans accorder aux lèvres du prélat plus que le bout de sa main mignonne, lui déclarait qu'elle n'avait jamais aimé et n'aimerait jamais autre que lui.

Frasquito qui écoutait aux portes, en haussait les épaules. La marquise lui était suspecte et il la surveillait. Entre une coquette et une ambitieuse un conflit était à prévoir.

Et qui savait si la marquise n'était qu'une simple coquette ?... C'est encore ce que se demandait le capitaine et ce qu'il voulait pénétrer.

Un soir, Frasquito, l'oreille collée où l'appelaient ses soupçons, put surprendre les fragments

Digitized by Google

suivants d'une conversation où Saavedra jetait feu flamme.

— Non, Monseigneur, ne croyez pas que je sois heureuse. Comme femme et comme chrétienne je souffre doublement.

— Bah! fit Frasquito.

Saavedra se récria :

— Pauvre ange !

— Comme femme, reprit la marquise, je souffre, parce que mes biens sont trop inférieurs au titre que je porte et au rang que je suis obligé de garder. Comme chrétienne, je souffre de voir un vieillard comme mon oncle, — immensement riche, — oublier que la richesse est un trésor confié par Dieu pour être répandu en bonnes œuvres. Mon oncle Don-Suarez est avare.

— L'avarice est un péché capital; fit observer l'inquisiteur.

— Surtout chez un oncle, pensa Frasquito.

— Don Suarez, continua la marquise, est un de ces égoïstes qui, parvenus au bord de la tombe, ne semblent pas se douter de ce qui les attend au-delà.

— Prenez garde, marquise, n'oubliez point que celui qui vous aime peut se souvenir qu'il est grand inquisiteur.

Cette phrase emphatique, lancée pour sonder Antonia, loin de l'effrayer la fit sourire.

Ce n'était pas à son amant qu'elle s'adressait, mais au maître du Saint-Office. Ce n'était pas d'une confidence qu'il s'agissait, mais d'une dénonciation.

L'ex-chef de bandits, qui écoutait toujours à la porte, songeait que son poignard était moins infâme que les lèvres roses de la marquise ; surtout lorsque celle-ci ajouta :

— Je ne craindrais pas de m'adresser au grand inquisitenr.

Miguel fixa sur la jeune femme un regard profond.

Elle sourit, mais d'un sourire sans réticence.

Saavedra lui prit la main.

La marquise la retira brusquement.

— Vous me retirez votre main, Antonia?

— Monseigneur, je retire ma main à don Miguel Saavedra, mais je compte la lui rendre quand le grand inquisiteur l'aura, comme femme et comme chrétienne, délivrée de toute souffrance.

— Que dites-vous ?

— Vous m'avez comprise.

Et Antonia Vasconcellos se leva et se retira sur ces sinistres paroles.

Ainsi cette femme mettait ses faveurs au prix de la vie et de l'héritage de son oncle.

Le premier sentiment de Miguel à cette déclaration fut celui du mépris.

Mais ce sentiment naissait trop tard chez un homme déjà familiarisé avec l'infamie. Miguel se souvint qu'il n'était lui-même qu'un voleur, et, peu de jours après l'entretien qu'il avait eu avec la marquise, fit jeter en prison le vieux Suarez, coupable d'être millionnaire.

Le jour où Suarez fut arrêté, il reçut une lettre d'Antonia : Persévérez, lui disait-elle, et mon amour sera votre récompense.

Cependant le vieux Suarez se doutait bien d'où partait le coup mortel dont il se sentait atteint. Depuis longtemps il était brouillé avec sa nièce, et il ne faisait pas mystère qu'il la déshériterait.

Il se représenta l'intérêt qu'Antonia avait à son supplice et ne douta point qu'il ne fût perdu.

— Si j'étais jeune, pensa-t-il, je corromperais un de ces misérables qui me détiennent, j'achèterais des chevaux et je fuirais en France; mais je suis vieux, incapable de supporter les fatigues d'un long voyage; je dois me résigner à mon sort.

Frasquito, en tournant autour de cet infortuné, murmurait :

— Voilà pourtant un millionnaire dont nous ne retirerons pas une obole. Tristes effets des passions !...

Il se trompait.

— Ah! se dit un jour le vieillard, je saurai bien tromper ta cupidité, traîtresse, et par le même moyen, j'obtiendrai des scélérats, tes complices, un adoucissement à ma peine.

Et, Frasquito étant venu le voir :

— Mon frère, dit-il, je suis vieux, l'air de ce

Digitized by Google

caveau est peu salubre ; je laisse derrière moi de grands biens, je désirerais un notaire.

— Mon frère, répondit le familier, laissez le souci des choses mondaines. Songez au salut de votre âme.

— Eh! mon ami, repartit le bonhomme, c'est justement du salut de mon âme qu'il s'agit.

— Vous m'étonnez. Vous demandez un notaire?

— Oui, pour tester.

— Et à quoi bon s'occuper de testament?

— Pour empêcher que ma fortune aille à des mains impies et scélérates, s'écria Suarez, et pour la léguer...

Il s'arrêta, cherchant une expression supportable.

— A qui? fit avidement Frasquito.

— Au grand inquisiteur, répondit le vieillard ; à charge de l'employer en œuvres saintes.

Frasquito fut saisi d'étonnement et de joie.

— O mon frère !... fit-il.

— J'aurai le notaire, n'est-ce pas?

— Mon frère, l'action que vous vous proposez est trop louable pour que l'on vous refuse.

— Suarez testa ainsi qu'il l'avait dit.

Après un tel acte, il était certain d'être condamné à mort. Mais de la cupidité d'Antonia et de celle du Saint-Office, c'était la première qu'il redoutait le plus, et c'était à la première qu'il lui répugnait le plus d'être en proie.

— Je mourrai, mais elle restera pauvre, se disait-il. Elle ne récoltera pas le fruit de son crime.

Ce testament, qui lui léguait deux cent mille ducats, ne causa point à Saavedra une joie sans mélange.

Il le plongea même dans une grande perplexité. Pouvait-il le refuser? l'anéantir?

Non, il avait pour associé un homme qui n'eût pas compris un pareil sacrifice. Frasquito tenait à ses cent mille ducats.

D'autre part, comment la marquise accueillerait-elle l'acte par lequel son oncle la déshéritait en faveur d'un étranger?

Saavedra se décida à tenir le testament secret, et à hâter le procès de Suarez.

Celui-ci se présenta devant le tribunal secret avec la fermeté d'un homme qui, à la fin d'une longue et honorable carrière, peut regarder la mort en face.

Saavedra, sur son siége présidial, sous son dais noir, entouré de conseillers dont la volonté et la conscience lui appartenaient, était moins rassuré que sa victime.

A la lueur de la lampe unique qui éclairait la salle, le juge était plus pâle que l'accusé.

Quant aux conseillers, l'on ne pouvait juger de leur physionomie. Ils étaient vêtus d'une robe de treillis noir, la tête couverte d'un capuchon de la même étoffe, percé aux endroits des yeux, du nez et de la bouche. Quatre sbires et deux greffiers, également masqués étaient adjoints au tribunal.

Don Suarez, conduit devant le président, chercha des yeux un siége. Un sbire lui désigna un bâton triangulaire appuyé sur deux XX, appelé *potro*...

Suarez, impassible, s'assit sur ce siége barbare.

— Accusé, levez-vous, dit le président, et jurez sur l'Évangile de dire la vérité.

Suarez se leva et prêta le serment demandé.

— Votre nom?

— Don José Suarez Vasconcellos

— Votre âge?

— Soixante-dix ans.

— José Suarez, vous êtes accusé, devant ce tribunal institué pour extirper l'hérésie et protéger la foi, d'avoir, dans la pratique de toute votre vie, par indifférence pour les œuvres de foi, par manque de charité et de zèle, causé chez les fidèles un scandale notoire. Convenez-vous de la vérité de cette accusation?

— Elle m'échappe par sa subtilité, répondit le vieillard avec un fin sourire.

Saavedra continua :

— Vous êtes accusé d'avoir violé les saints commandements de l'Église en n'observant ni le jeûne, ni l'abstinence, les jours...

— Si cela m'est arrivé, interrompit Suarez, je


Digitized by Google



La question de la corde (page 330).

m'en suis confessé, et Dieu m'a pardonné.

Saavedra se mordit les lèvres et poursuivit :

— Vous êtes, en outre, accusé d'avoir nié l'autorité du successeur du chef des apôtres, en déclarant hautement que le tribunal inquisitorial institué par l'Église était une invention diabolique.

— Je nie avoir tenu ce propos.

— Vous êtes accusé d'avoir avoué vos opinions hérétiques à plusieurs personnes qui étaient à votre service, d'avoir dit notamment : Que l'éternité des peines était incompatible avec l'idée d'un Dieu juste et bon. — Propos hérétique qui ne peut être inspiré que par le démon.

— Je le nie.

— Nous avons des témoins.

— Je ne doute pas qu'il y a des gens acharnés à ma perte. Mais qu'ils paraissent, et que leur infamie achève de me dégoûter d'une existence déjà trop longue.

Trois ou quatre misérables, payés par la Vasconcellos, vinrent prêter serment sur l'Évangile.

Digitized by Google

Il écouta les premiers avec un sourire de mépris.

C'étaient des gens à qui il n'aurait pas daigné autrefois adresser la parole; mais, quand s'avança le dernier, il tressaillit, le pourpre de la honte lui monta au front :

— Et toi aussi, Micaël! s'écria-t-il avec l'accent d'une indignation douloureuse.

Ce Micaël était son intendant. C'était un jeune homme qu'il avait recueilli orphelin et pauvre, à qui il avait servi de père, qu'il aimait!...

Le traître, les yeux baissés et d'une voix mal assurée, soutint avoir entendu les propos hérétiques que son maître était accusé d'avoir tenus.

— J'ai assez vécu, dit amèrement le vieillard. Le peu de jours que je pouvais encore vivre ne valent pas les trente deniers comptés à ce Judas.

— Qu'avez-vous à répondre pour votre défense? demanda le grand inquisiteur.

— Monseigneur, répondit Suarez d'une voix solennelle; j'attends l'arrêt de votre justice, confiant que je suis en la justice de Dieu. De toutes les accusations qui pèsent sur moi, une seule, à cette heure suprême, me paraît fondée. Oui, je l'avoue, j'ai mal rempli mes devoirs de chrétien, car, riche et sans enfants, j'ai amassé pour plus de cent mille ducats d'épargne. Ce trésor devait être une source d'aumônes pour que Dieu me pardonne le péché d'avarice que j'ai si longtemps commis...

Il tourna les yeux vers Micaël, afin de lire sur le visage du traître l'impression que ces paroles allaient produire.

— Je lègue à Votre Éminence tous mes biens en la priant d'en employer la valeur en œuvres de charité.

Micaël devint livide.

Ce qui se passait dans son âme n'échappa point au pénétrant vieillard.

— Ah! traître! ajouta-t-il, tes desseins et ceux de ta complice sont déjoués!...

Ce furent ses dernières paroles. Sur un signe de Saavedra, quatre sbires l'entraînèrent hors de la salle et le reconduisirent au cachot.

Au sortir du tribunal, Frasquito dit à son maître :

— Vous ne faites pas arrêter ce Micaël?

— Pourquoi?

— Mais, de ce pas, il va tout rapporter à la marquise.

— Je compte bien l'y devancer.

— Soit; occupez-vous de dona Antonia aujourd'hui, mais demain, promettez-moi de songer aux ducats du bonhomme.

IV

Frasquito avait deviné juste.

Micaël, à peine sorti du tribunal, courut à toutes jambes chez Antonia Vasconcellos, sa complice. Il sentait qu'il n'avait pas une minute à perdre.

Ce misérable, comblé des bienfaits de l'homme qu'il venait de trahir, avait été poussé au crime, par une passion insensée pour la marquise.

Ce n'était pas pour les trente deniers de Judas, mais pour un baiser de cette sirène qu'il avait perdu son bienfaiteur.

Depuis longtemps Antonia connaissait son amour.

Il était beau, de tournure élégante, il ne lui déplut pas; et, prévoyant qu'un jour il pourrait lui être utile, elle entretint sa passion et l'excita jusqu'au délire. Elle lui promit de l'épouser lorsqu'elle serait entrée en possession de la fortune de son oncle.

On a assuré que sa coquetterie l'avait entraînée plus loin qu'elle ne l'aurait voulu et qu'elle aurait cédé elle-même à la passion qu'elle attisait. C'est possible. Il est certain du moins qu'Antonia était avec Micaël dans les termes de la plus grande familiarité.

La marquise attendait le jeune intendant avec une anxiété extrême.

Il était facile au Saint-Office de confisquer les biens de don Suarez; Antonia le savait, et par moments, elle doutait du désintéressement et de l'amour de Saavedra.

Il lui tardait de voir Micaël.

Digitized by Google

Celui-ci arriva enfin.

Mais non tel qu'un amant plein du pressentiment d'un bonheur attendu ; pâle, défait, tremblant.

— Qu'as-tu Micaël? s'écria la marquise. Qu'est-il arrivé?

— Un événement, répondit celui-ci, qui renverse toutes nos espérances.

— Que dis-tu ?

— Ton oncle, chère Antonia, va se *réconcilier*... C'est-à-dire faire pénitence et obtenir la vie sauve. Et...

— Et?... fit Antonia, l'âme suspendue aux lèvres de Micaël.

— Et il a légué tous ses biens au grand inquisiteur.

— Est-ce possible!...

— Il l'a déclaré au tribunal, en ma présence.

— Est-il libre?

— Non, pas encore.

— Remets-toi Micaël ; tout n'est pas perdu : écoute.

— Que faut-il faire?... Pour mon compte je suis à bout d'imagination ; parle !

— Tu sais où mon oncle cachait son or, ses bijoux?

— Sans doute.

— Monte à cheval, rends-toi chez lui et enlève le trésor. Tu trouveras chez moi un sûr asile. Ce sera toujours cent mille ducats sauvés.

— Oui, cent mille environ. J'y cours.

Micaël se leva pour sortir.

Au moment où il se levait un sourd murmure s'éleva dans la rue.

— Qu'est cela? fit-il effaré.

Antonia regarda par la fenêtre.

— Le grand inquisiteur, dit-elle.

— Il passe?

— Non, il vient me faire visite.

— Pourquoi? dit Michaël.

— Mais je ne sais, répondit-elle, avec un embarras qui n'eût pas échappé au jeune homme en toute autre circonstance. En tout cas, mon ami, ne perds pas de temps ; cours au but.

Micaël hésitait à se retirer.

— S'il te menaçait, je le tuerais, dit-il d'un air sombre.

— Ne crains rien, Micaël ; Saavedra veut connaître mon sentiment sur la spoliation dont je suis victime, mais je saurai le lui déguiser.

Et avec un baiser et quelques douces paroles elle se hâta de le congédier.

Comme il s'esquivait par une porte de service, Saavedra faisait son entrée dans la cour du palais.

La marquise sonna ses femmes et ses valets et s'avança jusque dans le vestibule.

La foule craintive ou fanatisée se tenait prosternée sur le passage de l'inquisiteur.

La marquise fit quelques pas au-devant du saint homme et s'inclina à son tour pour recevoir sa bénédiction ; puis se retirant à reculons et se rapprochant de ses femmes qui fermaient la haie dans le vestibule, elle fit place à Saavedra en disant :

— Bienvenu celui qui nous envoie le Seigneur.

Saavedra souriant traversa le vestibule.

Comme il pénétrait dans l'appartement, une femme, rompant tout à coup le silence, en proie à un trouble étrange, s'écria : — *Lui !... Lui !...*

Ce cri ne fut pas entendu de son Eminence, mais il frappa vivement la marquise.

— Que signifie le trouble de cette femme? se dit-elle.

Et elle se promit une explication.

Lorsque les portes du salon furent closes et que Miguel et Antonia furent en tête-à-tête, le grand inquisiteur s'écria avec un ton dolent qui déguisait mal son embarras véritable :

— Ah ! marquise, quel courage ne me faut-il pas pour venir vous porter de si tristes nouvelles!

— Que s'est-il passé? fit Antonia avec vivacité.

— Un événement qui prouve une fois de plus que nous bâtissons sur le sable et sur le vent quand nous fondons notre espérance hors des voies du salut.

Digitized by Google

— Amen, fit la marquise. Mais me direz-vous clairement ces fâcheuses nouvelles ?...

— Madame, donnez-moi le temps de vous préparer au coup terrible qui va vous atteindre. Vous m'en voyez moi-même le cœur brisé.

— Enfin ?... Parlez !

— Votre oncle...

— Est mort ?

— Non.

— Mais condamné ?

— Non, réconcilié.

— Ah ! fit Antonia d'un ton sec. Après ?...

— Il a légué tous ses biens... Oh ! croyez, chère marquise, que je ne suis pour rien dans sa résolution.

— Il a légué tous ses biens au Saint-Office.

Antonia garda le silence.

Saavedra en sentit le poids écrasant, mais il fit effort et reprit avec véhémence :

— Antonia, ne soyez pas injuste, songez qu'il m'est facile de condamner un homme pour m'emparer de son bien. Je vous parle avec franchise extrême. Je dépouille devant vous ma robe de grand inquisiteur. Pour vous seule, Antonia, je n'eus jamais de mystère. Eh bien, je vous le dis, rien ne m'eût été si facile de confisquer la fortune de cet honnête Suarez ; mais je considérais ses biens comme les vôtres ; je les respectais, je fis plus, à votre prière, je fis enfermer et citer devant mon tribunal ce vieux ladre... Est-ce ma faute, si, devinant mes projets, il les a déjoué en léguant ses biens au Saint-Office. Voyons, marquise, revenez de vos prétentions...

— Vous êtes un traître.

— Moi !

— Vous !... Vous êtes un spoliateur !

— Mais, madame, s'écria Saavedra d'un ton menaçant, songez à ce que vous dites !... Votre fortune, votre vie, sont entre mes mains, qui m'empêcherait d'en disposer ?

— Je vous attendais là. Faites !...

Mais Saavedra, réprimant sa colère, ou ne se sentant pas le courage de brûler ce qu'il avait adoré, reprit avec un tout autre accent :

— Non, marquise ; vous vous méprenez. Ce n'était pas une menace, mais une observation que je vous adressais.

— Je pouvais m'y méprendre.

— Parce que vous oubliez que je vous aime.

— Vous ! aimer ! Avez-vous jamais aimé ?...

— Non, Antonia, jamais avant de vous connaître !

Comme il disait, un bruit sourd ébranla une des portes du salon.

— Qu'est-ce ? s'écria la Vasconcellos en attachant sur l'inquisiteur un regard de dédain. — Un de vos familiers sans doute, qui colle son oreille à ma porte ?

— Un de vos gens, plutôt, répliqua Saavedra. Puis courant vers la porte heurtée ;

— Rien de plus simple que de s'en assurer.

— Dois-je ouvrir, marquise ?

— Ouvrez, monseigneur.

Saavedra ouvrit.

Une femme, privée de connaissance gisait sur le seuil. Son visage pâli, ses paupières collées par des larmes récentes, tout en elle portait l'expression d'une douleur profonde.

— Cette femme ! se récria la marquise, reconnaissant celle de ses suivantes à qui elle s'était promis de demander l'explication de son trouble à l'arrivée du grand inquisiteur. La malheureuse ! ajouta-t-elle, elle payera cher sa coupable curiosité !

— Renvoyez cette femme, marquise ; dit Saavedra visiblement ému.

— Avec le secret qu'elle vient de surprendre ? fit Antonia à demi-voix.

— Ne voulez-vous pas que je la jette dans les prisons du Saint-Office ?...

Et sans attendre la réponse de la marquise, Saavedra franchit le seuil, et se retira en répétant :

— Renvoyez-là !... Adieu, madame.

Antonia, recouvrant son sang froid, sonna les gens de Monseigneur.

Celui-ci s'éloigna bientôt avec le même cérémonial qui l'avait accompagné à sa venue ; mais bouleversé, le cœur serré, l'esprit en feu, se disant sans cesse : — Juana ! c'est Juana ! Juana a

Digitized by Google

assisté à mon entretien avec la Vasconcellos. Oh! misérable que je suis!... Mais elle voudra se venger! Pauvre Juana!...

C'était bien en effet la malheureuse délaissée...

De retour à son palais, il fit appeler Frasquito, et lui raconta ce qui venait de lui arriver.

Le capitaine secoua la tête d'un air soucieux :

— Il faut la faire arrêter sur l'heure, dit-il, après. nous verrons. Eminence, nos affaires se gâtent!

Quant à la marquise, dès que Saavedra se fut éloigné, elle s'empressa de donner des soins à sa suivante, qu'elle fit porter dans sa chambre à coucher.

— Cette femme connaît Saavedra, se disait-elle. Elle a mon secret, il faut que j'aie le sien.

Bientôt Juana rouvrit les yeux.

Ce fut un réveil douloureux.

Juana croyait sortir d'un rêve; et quel mauvais rêve.

Elle délira pendant un moment, murmurant ces mots qui d'abord avaient frappé la marquise : Lui! Lui!

Antonia se tenait à l'éćart, attentive et silencieuse.

— Miguel! soupira la délaissée. Puis avec une voix stridente :

— Oh! l'infâme!... Mais qu'est-il devenu? Où est-il?

— Qui appelez-vous? demanda Antonia de sa voix la plus douce.

— Juana fronça le sourcil.

— Votre amant, madame, dit-elle.

Et se prenant la tête à deux mains elle se tordit de désespoir.

Le désespoir, on le sait, est prompt aux confidences. Dans son ardeur aveugle, il ne ménage rien. La Vasconcellos l'attendait pour le mettre à profit.

— Allons, mon enfant, du courage. Oui, c'est un cœur sans foi. Il se fait un jeu de la crédulité des femmes, je sais à peuprès votre histoire et je connais Miguel comme vous.

— Miguel?... C'est donc bien lui cet homme sinistre jusque dans ces galanteries? C'est donc bien Miguel ce grand inquisiteur ?

— Ne l'avez-vous pas reconnu?...

— Hélas, oui; rien que sa voix me l'eût fait reconnaître! Et ces paroles qu'il vous disait, à vous, madame, à vous, après me les avoir dites : « *Je n'ai jamais aimé avant de vous avoir connue!*... Oh!... Croyez-moi, aimez-le si vous le voulez, madame, mais cet homme est un infâme!...

Puis, après un silence :

— Miguel! Miguel!... C'était donc vrai ce que me prédisaient les bohémiennes de la Garduna, que tu t'étais élevé à de hautes dignités et que tu m'oubliais!...

— La bohémienne! Que dites-vous?

— Oh! ne craignez pas le grand inquisiteur, madame, fit Juana avec un rire nerveux. Il y croyait aussi, lui, aux prédictions des gitanas, quand il était pauvre et n'avait d'autre bien que mon amour. Il est un temps pour les mensonges, pour les vaines croyances, comme il est un temps pour la jeunesse, pour la beauté! Mais il paraît que les hommes vieillissent plus vite que les femmes, et que la saison des vérités ridées et sèches vient vite pour eux. Oui, madame, gardez l'amour de Miguel; j'en ai eu la jeunesse et le parfum, gardez-en l'écorce.

Puis soudain, s'interrompant, effrayée de son exaltation, Juana reprenait avec douceur :

— Je ne sais plus ce que je dis; pardonnez-moi, madame la marquise.

— Vous parliez de bohémiennes, mon enfant; don Miguel a-t-il donc connu de telles femmes, et vous-même!...

Une exaltation extrême dominait toujours Juana.

Elle répliqua, avec un sourire ironique :

— Me croyez-vous donc de beaucoup inférieure à Son Éminence?... Je suis votre servante, sans doute... Mais lui... Lui, don Miguel Guttierez de Saavedra, qu'est-il donc de plus que moi?... Il y a deux mois, n'était-il pas encore le secrétaire de monseigneur de Ccrdoue?...

— Vous blasphémez, fit la marquise.

Digitized by Google

— Je blasphème! O pauvre Juana! Devenue servante, voilà que tu blasphèmes en te rappelant que le *dieu* de Lisbonne fut ton amant et n'était qu'un valet!... Ce que je dis vous indigne; n'est-ce pas, madame? Mais, n'est-ce donc que sa robe, son titre, que vous aimez en lui?...

— Écoutez, Juana, savez-vous que tout ce que vous me dites est grave.

— Non, madame; je suis à la torture. Mes os crient, et ce que je dis s'en va avec ma douleur.

— Vos souvenirs sont précis, cependant?

— Mes souvenirs sont mon être tout entier, et je souffre le martyre!... Je deviendrai folle, je le sens.

— Calmez-vous. Voulez-vous que je me retire et vous laisse seule?

— Pourquoi?

— Si ma présence vous est importune?

— Non, restez, je me tuerais.

— Juana!...

— Restez; parlons de lui. D'aprés ce que je vous ai dit, vous voyez, n'est-ce pas, combien il est infâme? Et, cependant, vous l'aimez.

— Je l'aimais, dit sèchement Antonia.

— Vous l'aimez encore! Oh! que vous importe à vous, marquise, qu'il ait aimé une pauvre fille!...

— Mais où l'avez-vous connu?

Je vous l'ai dit; à Cordoue, il y a deux mois.

— Mais comment est-il ici?

— Le sais-je, moi?...

— Oh! je tiens ma vengeance, pensa la marquise.

Elle reprit son interrogatoire :

— Cependant, son élévation apostolique au siége inquisitorial?...

Mais Juana, à cette question, d'une curiosité suspecte, recouvrit en partie son sang-froid, et garda le silence.

— Vous ne me répondez point? fit la Vasconcellos.

— Là-dessus, madame, je ne saurais vous répondre.

— N'importe! pensa Antonia, j'en sais déjà suffisamment pour me venger.

S'apercevant que Juana, dont la trahison de Miguel n'avait fait qu'exalter l'amour, commençait à recouvrer son bon sens et se méfiait, la marquise remit à un autre moment les questions qu'elle brûlait de faire, et réfléchit au parti qu'elle pourrait tirer des révélations de la jeune femme.

Malgré l'énormité du fait, elle ne douta point que Saavedra ne fut un aventurier, un *faux inquisiteur*.

En le démasquant, elle satisfaisait son ressentiment, et recouvrait l'héritage de dou Suarez.

Mais, comment démasquer un tel homme :

— Sans doute, il a reconnu cette jeune fille, se dit-elle. Il sait que, dans son désespoir, elle peut le dénoncer; il est déjà sur ses gardes. A cette heure, il a déjà décidé du sort de Juana et de mon propre sort; ses familiers sont déjà en campagne, et moi, je ne sais encore ce que j'ai à faire.

Après quelques minutes de réflexion, la marquise se convainquit que la première mesure à prendre était de soustraire Juana aux familiers du Saint-Office, et qu'elle devait quitter Lisbonne.

Une fois en sûreté, elle dépêcherait deux courriers : l'un au roi de Portugal, l'autre à la cour de Madrid, et attendrait le résultat de sa dénonciation. Qu'elle réussit ou non, le rôle de Saavedra touchait à sa fin.

Si rares et si lentes que fussent les relations diplomatiques entre Lisbonne, Rome et Madrid, Saavedra, au bout de deux mois, ne devait pas être éloigné d'une catastrophe; mais il importait à la marquise de précipiter sa chûte, car, avant de périr, il pouvait l'atteindre et l'envoyer au supplice.

Cependant des heures s'écoulèrent avant qu'elle se fut décidée sur la route qu'elle devait suivre et le lieu où elle devait se cacher.

Elle eut bien la pensée de réclamer l'asile d'un cloître, mais elle douta que le grand inquisiteur ne put s'en faire ouvrir les portes.

Elle opta, enfin, pour une maisonnette construite à l'embouchure du Tage par le marquis Vasconcellos, cabane abandonnée où jamais elle

Digitized by Google

n'avait mis les pieds depuis la mort de son mari.

La nuit venue, elle se procura deux costumes de paysanne, en fit revêtir un à Juana, et toutes deux sortirent du palais et gagnèrent les bords du fleuve.

Juana s'était d'abord refusée à fuir. Loin de redouter Saavedra, elle désirait avoir avec lui une entrevue. Accabler l'ingrat de reproches lui semblait une vengeance suffisante.

Revenons maintenant à Saavedra et à Frasquito, que nous avons laissés dans une perplexité extrême.

— Il faut faire arrêter Juana sur l'heure, avait dit le capitaine.

Saavedra n'avait point contredit à la sagesse de ce conseil, mais il avait douté qu'il fût facile à suivre.

— Envoyons un familier au palais Vasconcellos, dit-il. Dans une heure, il viendra vous dire si Juana a été renvoyée par la marquise. Dans une heure, si Juana n'a pas quitté le palais, c'est que la marquise l'aura interrogée.

— Eh bien? Que ferons-nous? Antonia armée des révélations de Juana sera toute prête à se venger.

— Sans doute.

— Que ferons-nous?

— Nous ferons cerner le palais Vasconcellos, et nous jetterons marquise et suivante dans les prisons du Saint-Office.

— Bravo! Voilà de l'énergie.

— As-tu jamais douté de mon courage, Frasquito?

— Non, mais j'ai souvent douté de votre capacité et de la mienne en face de la situation que nous nous sommes créée. Pour moi, il me semble facile d'être bandit, détrousser des voyageurs, assaillir quelque bourgeois dans un carrefour de Séville ou de Cordoue, mettre à sac un château, voler, tuer, l'arme au poing en plein air, dans le tumulte... c'est bien ; cela ressemble à la guerre, la plus noble occupation d'un homme. Mais enfermer des femmes dans un cachot, et, de sang-froid, les torturer, par la corde, l'eau, le fer, le feu, mettre huit jours à consommer un assassinat. voilà qui exige une férocité particulière. Certes, je ne suis pas tendre, et vous en savez quelque chose ; le sang n'a rien qui m'effraye, et le répandre, le voir couler, a fait quelquefois ma joie. Dès l'âge de seize ans j'étais bandit, mais un bourreau ne s'improvise pas.

— Je suis de ton avis.

— Il est temps, si nous ne voulons succomber, de faire effort sur nous-mêmes. Il faut que la volonté supplée chez nous à la vocation. Nous allons être attaqués, il faut allumer le *brasero*, préparer nos cordes et nos tenailles, il faut que la pensée du danger que nous courons supplée chez deux bandits à ce qui leur manque pour être bons inquisiteurs.

— Et que nous manque-t-il donc pour être assez féroce? fit Saavedra avec impatience.

— Le fanatisme, Éminence; nous n'avons pas la foi.

— Tu dis vrai, répliqua Saavedra; mais mon intention n'est pas de torturer Juana... la pauvre fille!... Et, quant à la marquise, ma passion pour elle tourne à la haine en ce moment. Cette femme s'est jouée de moi.

— Mais j'ai une autre victime encore à vous signaler.

— Laquelle?

— Micaël, l'intendant du vieux Suarez, le complice de la marquise et...

Frasquito hésita.

— Et? demanda Saavedra, achève!

— Et son amant.

— Son amant! s'écria Miguel avec une émotion qui prouvait que la haine dont il avait parlé était encore à naître.

— C'est ma conviction profonde, dit Frasquito. Micaël est l'amant d'Antonia, et nous ne tiendrons la marquise que quand elle le saura en notre pouvoir. Micaël libre et Antonia sous les verroux, nous n'avons coupé qu'une aile à notre mauvais génie.

— Eh bien charge-toi de l'intendant, dit Saavedra, moi, je me charge des deux femmes.

La puissance du grand inquisiteur était, comme

Digitized by Google

le nom *Inquisition* l'indique, fondée sur l'espionnage. L'inquisiteur devait avoir des mouchards partout : Saavedra en avait donc chez la Vasconcellos.

Il fut donc informé que cette dernière avait fait acheter deux costumes de paysanne.

— Juana lui a tout raconté, pensa-t-il, et la marquise ne se croit plus en sûreté à Lisbonne,

Il donna des ordres pour que le palais fut surveillé à toutes ses issues et que les deux femmes fussent suivies.

Il était nuit ; l'inquisiteur était encore sans nouvelles des deux fugitives quand Frasquito entra.

— Eh bien? fit Saavedra.

— Nous sommes volés!

— Voles! Par qui? par l'intendant peut-être?

— Vous l'avez deviné, mais un peu tard, comme moi. En vous quittant, j'eus l'heureuse idée d'aller faire visite au bonhomme Suarez. J'étais tourmenté de cette pensée que nous serions prochainement obligés de déguerpir et qu'il nous serait impossible d'emporter avec nous la maison et les champs que Suarez nous lègue. Il nous restera, me disais-je, l'or et les bijoux, cent mille ducats environ, n'oublions point ce reliquat, et demandons à Suarez le secret de son coffre-fort. — J'abrége. — Le vieillard m'indiqua où il cachait son trésor. Je pris une vingtaine de vos gens et je courus à la maison Suarez; elle était fermée et déserte. Mais, à peine y avais-je pénétré, que deux sbires m'amenèrent un homme pâle, tremblant, mal déguisé en pêcheur.

— C'était Micaël?

— Lui-même. Tandis que j'entrais par la cour il cherchait à fuir par les jardins. — « J'ai ordre de vous arrêter, lui dis-je, et votre déguisement et votre tentative de fuite disent assez combien cet ordre est juste. » — Il ne me répondit que par un regard haineux. Je le laissai sous bonne garde et descendis dans un caveau que Suarez m'avait indiqué. J'y trouvai l'armoire secrète dont il m'avait donné le secret, je l'ouvris... Elle était vide. Je remontai près de Micaël.

— Où avez-vous caché les cent mille ducats que vous avez volés? lui demandai-je brusquement.

Il baissa les yeux et garda le silence.

— Répondez! m'écriai-je.

— Je ne sais ce que vous voulez dire.

— Vous savez, du moins, repris-je, que nous avons les moyens de vous faire parler.

— Vous n'avez aucun moyen de me faire répondre à des questions que je ne comprends pas; répliqua-t-il avec fermeté. Je remis la conversation à un autre moment. Il est à cette heure dans un cachot et enchaîné de façon à ce qu'il ne puisse attenter à sa vie. Où sont les ducats? Nous le saurons sous peu. J'y tiens pour ma part. Un capitaine de la Garduna volé par un intendant portugais !... Malédiction !... Comme l'on rirait de moi dans la confrérie si l'on savait l'aventure!...

— Nous allons l'interroger de suite ; dit Saavedra.

— Mais, à propos, et les deux femmes?

— La marquise a fait acheter deux costumes de paysanne.

— Après?

— J'attends des nouvelles.

— Vous avez de la patience. Pourvu qu'elle sache que l'intendant est arrêté, et pourvu qu'elle l'aime!

Sur ces mots, ils se rendirent tous deux près du prisonnier.

Les cachots ont cela de particulier qu'ils se ressemblent tous. Un palais de Lisbonne ne ressembla jamais à un palais ou à un hôtel de grand seigneur de Paris, mais les cachots de l'Inquisition des bords du Tage ne valaient pas mieux que les cachots du Grand-Châtelet : — ce qui nous évite une description.

Être jeté dans le cloaque souterrain, sans lumière, presque sans air, les jambes dans une fange glaciale, le corps chargé de chaînes dont le dernier anneau était scellé au mur, être ainsi enterré vif, c'était faire antichambre chez des individus qui se disaient ministres et justiciers de Dieu, c'était attendre son jugement.

Chose étrange, à cette époque l'on trouvait tout simple que le prévenu subît ce supplice.

Digitized by Google



La question de l'eau (page 332).

Saavedra qui, pour des motifs que nous connaissons, n'avait pas de temps à perdre, était résolu à abréger les formalités judiciaires. Interroger Micaël, obtenir de lui des aveux ou lui en arracher par la torture : tel était son but.

Deux sbires qui le précédaient, déchaînèrent le prisonnier et lui faisant gravir quelques marches l'introduisirent dans un cachot où l'air moins impur permettait aux torches de brûler et aux inquisiteurs de respirer.

Un escabeau se trouvait au milieu de ce cachot ; il était destiné au juge.

Saavedra occupait ce siége lorsque Micaël entra.

Saavedra fixant sur l'accusé un regard où pétillait la colère, lui dit avec une sécheresse et une rapidité sans précédent :

— Vous savez pourquoi vous êtes ici. Vous allez répondre ou volontairement ou contraint par la torture à ces deux questions : — Où sont les cent mille ducats de l'épargne de don Suarez votre maître ?... Où est votre complice dona Antonia, marquise de Vasconcellos ?...

Après un silence, Micaël répondit :

Digitized by Google

— J'ignore où don Suarez cachait son épargne. Quant à dona de Vasconcellos je la connais à peine. Je n'ai aucun lien avec une si grande dame, je crois qu'elle est dans son palais.

Saavedra fronça le sourcil.

— Nous verrons si vous rétracterez ces mensonges, dit-il.

Il fit un signe indiquant une poulie fixée à la voûte; deux hommes masqués s'avancèrent, l'un portant un marchepied, l'autre une corde.

Et tandis que le premier passait un bout de la corde à la poulie, le second liait de l'autre bout les poignets de Micaël croisés derrière le dos.

— Est-ce prêt? demanda Frasquito qui, sous le capuchon noir accompagnait son maître.

— Oui, mon père, répondit un des bourreaux.

Saavedra répéta ses questions; Micaël blême mais intrépide, haussa les épaules.

— Finissez-en, dit-il.

— Faites votre devoir, dit l'inquisiteur aux bourreaux.

Soudain le malheureux fut hissé à la voûte, puis retomba brusquement jusqu'à un demi pied du sol.

Sa poitrine rendit un gémissement rauque, mais il resta muet.

L'épreuve fut aussitôt renouvelée.

— Grâce! cria-t-il cette fois.

— Parlez! dit l'inquisiteur.

Il fixa sur Saavedra des yeux dilatés par l'horreur et la souffrance, parut hésiter un instant.

— Parlez au nom du Christ! insista l'inquisiteur.

Les bourreaux tirèrent de nouveau la corde.

Le supplice exalte. Les membres de Micaël craquèrent, mais chez lui la chair était vaincue, et l'esprit comme enivré devenait invulnérable. Il retomba, les dents serrées, l'œil hagard, et garda le silence.

A la quatrième épreuve, il perdit connaissance.

On l'étendit sur le sol et on lui passa sur les lèvres et sur les tempes une éponge imbibée de vinaigre.

Saavedra, visiblement bouleversé par ce spectacle, enviait le capuchon de son complice Frasquito.

Celui-ci, moins tendre, voyant qu'il faiblissait, lui dit à l'oreille:

— Songez qu'il nous faut le secret de cet homme ou périr nous-mêmes dans les supplices.

— Mais que faire? chuchotta Saavedra.

— Dieu a mis à votre service les quatre éléments, répondit l'ex-capitaine de la Garduna, la terre, l'air, l'eau et le feu. Continuons par l'eau, s'il plaît à votre Éminence.

Bientôt, les bras disloqués et gonflés, Micaël se réveilla, en proie à des douleurs atroces. Il voulut se lever, mais, ne pouvant s'aider de ses bras, il se souleva à demi et retomba lourdement sur la dalle.

— Le patient pourra-t-il supporter la question de l'eau? demanda Frasquito à l'un des tourmenteurs.

— Oui, mon père, mais pas avant une heure.

— Donnez-lui quelque cordial.

Le tourmenteur approcha une gourde de la bouche de Micaël, mais le cordial se répandit le long du cou du patient qui demeurait les dents serrées.

— Une heure, fit Saavedra d'un air sombre, c'est bien long, une heure, et pour lui et pour nous, car nous aussi nous souffrons.

L'on a dit que le châtiment des démons était de faire souffrir les damnés. Saavedra dût y penser. Le seul soulagement à sa torture morale était l'espérance que ses espions pouvaient venir d'un moment à l'autre lui révéler le refuge de la marquise.

— Que je sache où est cette femme, pensait-il, que je puisse m'emparer d'elle et empêcher Juana de me dénoncer et je laisse ce misérable. Je rembourserai de grand cœur à Frasquito les cinquante mille ducats qu'il craint si fort de perdre.

Comme le lui avait bien dit l'ex-capitaine, n'est pas atroce qui le veut; le grand inquisiteur commençait à regretter le sort du secrétaire de l'évêque de Cordoue.

Il n'était pas au bout de ses peines.

Digitized by Google

De voleur et de faussaire, il devenait assassin et bourreau. Il devait descendre encore plus avant la spirale infernale du crime.

— Monseigneur, vint lui dire un des tourmenteurs, une heure s'est écoulée et ainsi que j'avais eu l'honneur de l'annoncer à Votre Éminence, le patient a recouvré ses forces. — Nous sommes prêts.

Saavedra s'approcha de Micaël.

— Songez mon frère, lui dit-il, que notre devoir pénible est de chercher, par les plus horribles tortures, à vaincre votre endurcissement.

— Tuez-moi, dit Micaël.

— Ne craignez-vous pas la mort, pécheur misérable ?

— Oh ! non.

— Songez que dans votre état de péché et d'impénitence l'enfer vous attend.

— L'enfer ? ah ! je ne le crains plus depuis que je suis entre vos mains, bourreau ! je n'ai jamais commis qu'un crime, mais je l'expie !...

Vous avouez avoir commis un crime, quel crime ?... Allons, pécheur, du courage, avouez...

Micaël pensait à son faux témoignage. Il fut sur le point d'avouer, puis son esprit se tourna vers Antonia il comprit le danger qu'il lui ferait courir, il se dit qu'il trahirait sa maîtresse après avoir trahi son bienfaiteur.

— Avouez ! insista Saavedra.

— Jamais.

— Vous persistez à nier que vous ayez détourné l'épargne de Don Suarez votre maître.

— Oui.

— Vous niez connaître où votre complice dona Antonia Vasconcellos s'est réfugiée ?

— Je ne connais rien de la faute dont vous parlez.

— Emmenez-le ! dit Saavedra aux tourmenteurs.

Micaël fut traîné dans une salle voisine pour y subir la question de l'eau.

Au milieu de la salle se trouvait placé le chevalet dont nous avons parlé précédemment.

On le renversa sur ce chevalet, qui par le jeu d'un mécanisme, se ploya et lui mit la tête plus bas que les pieds.

Un bourreau prit un linge fin, l'imbiba en introduisit une partie dans la gorge du patient et de l'autre, lui couvrit les narines.

On lui avait laissé une main libre afin qu'il put faire signe lorsqu'il voudrait parler.

La torture commença.

Les gouttes d'eau tombèrent une à une, seconde par seconde, augmentant la souffrance du malheureux, diminuant sans cesse, mais peu à peu le volume d'air qui pouvait pénétrer dans ses poumons ; tourment auprès duquel celui d'un noyé qui se débat entre deux eaux, n'est rien, ou du moins est à peine comparable.

L'homme qui se noie se débat contre une asphyxie rapide ; saisi tout entier par l'effet mortel, il a moins de résistance à lui opposer.

Son agonie même se soulage par l'effort, par la lutte contre le courant ; ses convulsions ont leur liberté.

Sur le chevalet de torture, les muscles de la poitrine se tendent à se briser, semble-t-il ; les artères d'abord se gonflent et battent avec une rapidité effrayante... Puis, peu à peu, n'ont plus que des pulsations irrégulières tantôt précipitées, tantôt insensibles. Toute l'horreur du vertige étreint le cœur et le cerveau. On sent que le sol manque ; on se sent précipité... Les membres veulent agir ; ils ne peuvent... garottés qu'ils sont... Bientôt la gorge s'enflamme. La tête devient d'un poids énorme et douloureux. Il semble qu'on la martèle tandis qu'une main, un étau, vous serre le cou.

On ne pense plus ; on sent. Les idées de résistance et de soumission s'évanouissent après avoir tour à tour, un instant battu de l'aile comme des oiseaux mourants.

La conscience n'a plus bientôt que cette idée qui s'affirme, qui crie, si l'on peut dire, à chaque aspiration de plus en plus douloureuse, de plus en plus insuffisante à la vie : — Je souffre !...

Oh ! pouvoir se débattre ! Avoir la liberté des convulsions !...

Et dire que les yeux égarés des patients reflé-

Digitized by Google

taient toutes ces souffrances et que des yeux, — non ceux d'un tigre, d'une brute, mais ceux d'un homme, de plusieurs hommes les voyaient froidement!...

Ce Micaël était un coquin. sans doute. Il avait trahi, vendu, volé son bienfaiteur; mais à le voir là, sur ce chevalet, eut-il commis des crimes plus nombreux et plus abominables quel homme de notre temps n'en eût eu pitié ?

Saavedra n'osait regarder son visage plaqué de teintes violettes et verdâtres, ses yeux injectés, proéminents et sans regard.

Des gouttes de sueur froide coulaient le long des joues de l'homme sans foi qui, par cupidité s'était emparé du rôle sinistre d'inquisiteur.

Frasquito, lui-même, se sentait mal à l'aise.

Une demi-heure de cet abominable assassinat à coups de gouttes d'eau s'était déjà écoulée, quand par un phénomène purement physique, la main du patient tuméfiée, meurtrie par la corde, s'agita.

Le bourreau suspendit son office et du regard demanda au grand inquistieur : — Faut-il continuer ?

— Cessez, dit Saavedra.

Le linge fut enlevé avec une lenteur prudente.

— Débouclez le patient et tâchez de le rappeler entièrement à la vie; ajouta Saavedra.

Micaël fut roulé dans une couverture chaude, frictionné; peu de temps après, il soupira, se plaignit. Ses yeux vitreux recouvrèrent la lumière intérieure. Il regarda les hommes noirs le bourreau et, aux contractions pénibles de ses traits. Saavedra pût voir qu'il cherchait à s'expliquer sa situation, ce qui s'était passé, ce que l'on voulait faire de lui.

Le sablier qui marquait les heures dans ce cachot fut retourné une fois encore.

Ainsi la nuit s'avançait sans que Miquel et Frasquito obtinssent le moindre éclaircissement.

Frasquito tira à part son associé :

— Cet homme, lui dit-il, est abrutit par la douleur, incapable de coudre ensemble deux idées, nous n'obtiendrons rien de lui maintenant. Laissons-le se remettre; donnons lui un cachot supportable et demain nous reprendrons la conversation.

— Volontiers, soupira l'inquisiteur; restons-en là pour cette nuit.

— Et pour tout vous dire, ajouta Frasquito, je suis d'avis si demain à pareille heure nous ne sommes pas plus avancés, si nous n'avons pu mettre la main sur les deux femmes, — de quitter Lisbonne.

— Cependant en vingt-quatre heures ?... voulut objecter Saavedra hésitant.

— Vous paraissez mal convaincu de la nécessité de fuir? Moi, je le suis tout-à-fait. — La marquise s'est déjà adressée aux rois, aux évêques, peut-être même à Talera le grand inquisiteur de Castille attendu depuis plusieurs jours à Badajot.

Saavedra eut un frisson de terreur.

— Talera, murmura-t-il, oui tu as raison, Frasquito, si demain à cette heure notre situation ne s'est pas améliorée nous quitterons le Portugal. Mais où irons-nous? L'Espagne nous est fermée.

— La mer nous est ouverte,

— A peu près.

— Que voulez-vous dire.

— Nous ne pouvons nous embarquer à Lisbonne sans être reconnus. Ah! nous avons eu tort de ne point préparer de longue main une fuite inévitable!

— Ne vous désolez point à ce sujet, don Miguel, si vous avez négligé de préparer ce départ, j'y ai songé pour vous.

Un éclair de joie passa sur la face assombrie de Saavedra.

— Que dis-tu?

— Je vous donnerai tout-à-l'heure à ce sujet les détails nécessaires, pour le moment que je sais au bord du Tage une maison de pêcheur abandonnée et pourvue de tout ce qu'il nous faudra pour favoriser notre départ. Mais ces gens, ajouta Frasquito en désignant les bourreaux et les sbires silencieux au fond du cachot, ces gens attendent les ordres de votre Éminence.

Saavedra appela un sbire, lui indiqua pour Miguel une prison moins malsaine et commanda

Digitized by Google

qu'on eut pour lui tous les soins que réclamaient son état.

« L'accusé, ajouta-t-il devant subir demain d'autres épreuves.

Tandis que ces scènes affreuses se passaient au palais de l'Inquisition, voyons ce qu'étaient devenues la marquise de Vasconcellos et Juana.

Nous savons que par un hasard providentiel ces deux femmes étaient parvenues à sortir et traverser la ville sans être reconnues par les espions de Saavedra.

Les bords d'un fleuve, la nuit, aux environs d'une grande ville sont d'ordinaire très-dangereux; elles eurent encore le bonheur d'échapper aux rôdeurs de nuit.

La maisonnette bâtie par le marquis de Vasconcellos n'avait été dégarnie d'aucun des objets qui lui avaient été agréables. Les deux ou trois pièces qui en composaient le logement, semblaient attendre le retour de leur maître. Des chandelles de cire, jaunies par le temps garnissaient les candelabres. Un fauteuil était avancé vers une table encore chargée de papiers, de cire à cacheter, de plumes, de cent objets indispensables. Des vins, des liqueurs avaient vieilli sur le dressoir; il ne manquait dans ce séjour que des vivres.

Mais la marquise ne comptait pas y demeurer longtemps et d'ailleurs ne croyait pas nécessaire de se claquemurer constamment.

Des barques sillonnaient tout le jour l'entrée du Tage, elle pouvait obtenir des mariniers tout ce qui lui plairait.

Ainsi enchanté du succès de sa fuite et se réjouissant du désappointement et de la frayeur qu'elle causerait au frère inquisiteur, Antonia se mit à la table de travail et s'occupa sans plus tarder à rédiger une dénonciation en bonne forme.

Juana, à demi-couchée au fond de la chambre, sur les coussins d'un divan, la regardait avec étonnement et se demandait à qui elle écrivait.

Antonia, nous devons le rappeler, n'avait jamais fait part à Juana de ses projets de vengeance.

Elle se méfiait de l'amour de cette jeune femme. Elle pensait qu'elle devait attendre en silence le jour où au nom de la religion on lui ordonnerait de parler.

C'était aussi prudent que perfide.

A chaque ligne qu'elle traçait son visage s'éclairait d'une joie plus vive. Elle pressentait les coups terribles, foudroyants, que chacune de ses révélations allait porter au fourbe tout-puissant dont elle avait failli être la dupe. Par instants aussi elle s'accoudait, pensive, soucieuse et sans doute se demandait-elle ce qu'était devenu Micaël.

Les bons offices de son amant lui eussent été alors d'un prix inestimable. Elle allait être obligée de se fier à un inconnu pour faire parvenir cette première lettre. Cette première missive était adressée au roi. Elle ne réclamait point de sa majesté un appui qui n'eut pu résister aux sommations de Saavedra, mais elle la suppliait de faire parvenir ses révélations par un de ses courriers à don Talera, grand inquisiteur qu'elle jugeait être à Badajoz « j'attendrai l'arrivée de monseigneur Talera dans la retraite que j'ai choisie, ajoutait-elle; car il est nécessaire de ne pas augmenter les craintes que conçoit déjà l'imposteur. »

Le jour se levait quand la marquise de Vasconcellos scellait sa dernière lettre d'un cachet à ses armes.

— Debout paresseuse, dit-elle en souriant à la jeune fille. Nous devons nous éveiller de bonne heure dans cette campagne si nous voulons avoir à déjeuner.

Juana se réveilla surprise de voir les chandelles bruler encore. L'odeur de la cire à cacheter lui donna également à penser sur l'emploi que la marquise avait fait de toute la nuit.

— Suis-moi au bord de l'eau lui dit Antonia nous allons chercher des yeux sur le fleuve quelque brave homme qui nous procure du chocolat, du pain et des fruits. Viens, la fatigue m'accable, le grand air et la fraîcheur du rivage me feront du bien.

Bientôt les deux femmes assises au bord de Tage, guettèrent le passage d'un batelier d'une mine qui inspirait quelque confiance.

Digitized by Google

Les barques étaient nombreuses et leur choix ne fut pas long. A leur appel un marinier se hâta de ramer vers elle. Malgré le déguisement que portait encore la marquise cet homme la reconnut facilement pour une grande dame et se mit à ses ordres avec les marques du plus profond respect.

De grands arbres et des buissons touffus formaient à la maisonnette Vasconcellos un rideau épais du côté du fleuve, et de hautes murailles la protégeaient, d'autre part, contre la curiosité des passants; toutefois, la marquise dit au batelier d'amarrer sa barque et le fit entrer dans la maison.

En temps de choléra, l'on s'imagine un poison invisible dans l'air le plus pur; en temps d'Inquisition, l'on ne devait supposer partout que des familiers du Saint-Office; les arbres, les buissons étaient suspects; l'ombre espionnait, le soleil dénonçait.

La physionomie de cet homme plut de primeabord à la marquise. Il avait l'air rude, simple et franc d'un homme qui aime à gagner son pain par le travail.

L'Inquisition n'enrégimentait pas ses pareils.

Il vivait sur le Tage et la mer, tantôt pêchant sur les côtes, tantôt aidant les navires à entrer dans le port; sans comparer la perfidie des flots à celle des hommes, qu'il avait oubliée.

Saint Pierre avait vécu ainsi avant d'être apôtre.

— Mon ami, lui dit Antonia, j'ai à Lisbonne de nombreux serviteurs, et j'ai appris le peu de confiance que l'on doit avoir dans ses valets. J'ai besoin d'un homme honnête et discret, et j'ai songé que peut-être je trouverais cet homme parmi les braves mariniers du Tage.

— Madame, s'il ne faut pour vous servir que de l'honnêteté et de la discrétion, vous pouviez en effet appeler le premier batelier passant en vue sur le fleuve.

— Le service que j'attends de vous sera largement récompensé, et vous coûtera peu de peine et peu de temps.

— Parlez, madame.

— Il s'agit de porter une lettre à Lisbonne, à un grand personnage et de ne remettre cette lettre qu'entre ses mains, quoi que ses serviteurs, secrétaires, conseillers ou officiers vous disent.

— Quel est ce personnage, madame?

— Le roi.

— Le roi!... Mais un simple pêcheur, tout souillé de goudron, ne peut parvenir jusqu'au roi!

Si... mais à une condition, c'est de lui être présenté par une personne de la cour, ou d'avoir de cette personne une lettre d'introduction.

Antonia s'assura d'avoir été comprise et continua :

— Je suis la marquise Antonia de Vasconcellos, je vais vous remettre une lettre d'introduction, que vous tiendrez ouverte a la main, lorsque vous l'aurez communiquée au premier officier de garde qui vous la rendra après l'avoir lue.

Le brave homme faisait un visible effort d'intelligence pour suivre cette explication; ses yeux en étaient dilatés et son front humide.

— Vous comprenez? fit Antonia inquiète.

— Oui, madame, jusqu'à présent.

—Tâchéz de bien retenir ce que je vous dis, et votre mission ne rencontrera aucun obstacle. Voici votre lettre d'introduction.

La marquise tira d'un coffret un parchemin auquel était appendu un large sceau de cire rouge.

— Je vais vous la lire, ajouta-t-elle :

« Sire,

» La marquise Antonia de Vasconcellos, en danger de périr, se jette respectueusement aux pieds de Votre Majesté et la supplie de daigner accorder, sans délai, au porteur du présent message une audience particulière. »

— Lorsque vous montré cette lettre aux officiers et autres personnages du palais, si l'on vous interroge, si l'on vous demande où est la marquise Vasconcellos, en quel danger elle se trouve, d'où vous venez, répondez que vous avez l'ordre de ne parler qu'au roi. Ne vous laissez pas intimider. Songez qu'il y va de ma vie, que le monde entier, — le roi excepté, — ignore ma retraite.

Digitized by Google

— Oui, madame; et lorsque je serai en présence du roi?...

— Je vais vous confier un message, que vous tiendrez caché sous votre ceinture jusqu'au moment où vous serez seul en présence du roi. Après vous être incliné, vous vous avancerez vers Sa Majesté, et, mettant un genou à terre, vous lui tendrez ceci.

La marquise tira de son coffret un pli fermé de son large cachet, et le montrant au marinier :

— Jurez-vous sur le salut de votre âme de remplir fidèlement cette mission? demanda-t-elle.

Le marinier leva sa lourde main, et fixant sur Antonia un regard limpide :

— Je le jure sur le salut de mon âme! dit-il.

— Bien, fit la marquise; je suis certaine que vous tiendrez votre serment. Maintenant, brave homme, voici un à-compte sur la récompense promise.

Elle lui tendit une bourse pleine d'or.

— Ne devrai-je point revenir ici? demanda-t-il sans toucher à la bourse.

— Oui, fit Antonia avec un sourire, et le plus tôt possible, non-seulement pour me dire que votre mission est accomplie, mais encore pour nous apporter des provisions : du pain, du chocolat et du poisson, si vous en avez.

— Alors, je prendrai cette bourse à mon retour, madame

— Non point, vous en avez besoin pour nous acheter notre dîner. Prenez, je l'exige.

Puis, avec un sourire amer :

— Qui sait, dit-elle, ce qui peut nous arriver d'ici ce soir, et si vous nous retrouverez vivantes?... Cet or est bien à vous, vous l'aurez bien gagné en vous acquittant de votre mission; puis l'on ne trouve pas tous les jours une marquise à sauver.

Le batelier prit le message et la bourse, et, après avoir écouté une fois encore les recommandations d'Antonia Vasconcellos, il regagna sa barque et rama vers Lisbonne.

Lorsque la marquise se retrouva seule avec Juana, elle remarqua que la jeune fille était d'une pâleur extrême.

— Qu'avez-vous donc, Juana? dit-elle.

— Ah! madame, cette lettre que vous adressez au roi...

— Eh bien?

— Que va-t-elle lui apprendre?...

La marquise fronça le sourcil.

— Mais ce que vous m'avez vous-même, fit-elle.

— O malheureuse que je suis!... s'écria Juana avec douleur en se cachant le visage dans ses mains.

— Ah ça, que signifie? dit sèchement Antonia, qui n'avait pas jusqu'alors sans soupçonner l'amour de la jeune fille pour Saavedra, mais qui s'irritait néanmoins en voyant ses soupçons changés en certitude.

— D'où vous viennent ces regrets aussi tardifs qu'étranges?

— Miguel!... sanglotta Juana, Miguel! Et c'est moi qui l'aurai perdu!

— Eh quoi! Après l'avoir vu à mes genoux, l'aimeriez-vous encore?

— Si je l'aime!...

— Ce voleur, ce faussaire, cet assassin, cet aventurier sanglant, ce monstre, ce sacrilége!...

— Madame, implora Juana.

— Mais savez-vous bien qu'aimer un hérétique c'est aimer l'hérésie?...

— Oh! non madame.

— Comment, niez-vous cette vérité enseignée par l'Église?

— Oh! non. Quand mon cœur s'ouvrit au sien, je ne lus dans ses yeux ni trahison ni hérésie.

— Le démon est un séducteur habile. Mais prenez garde, Juana, en parlant de cet homme que possède le démon, d'attirer ici le malin esprit lui-même!

Et la marquise, indignée furieuse, se signa, en murmurant les mots latins les plus propres à éloigner le diable. Juana pouvait être dupe de ces mômeries, mais don Juarez, Micaël, Saavedra en auraient bien ri. A compter de ce moment, Antonia résolut d'exercer une surveillance active sur

sa compagne, et à user de violence au besoin pour la retenir près d'elle.

La journée s'écoula sans nouvel incident, mais avec une lenteur mortelle pour Antonia, qui de minute en minute attendait le retour de son messager.

Celui-ci avait à courir plus d'un danger, dont elle avait jugé inutile de lui parler.

Les familiers du Saint-Office, sous le titre pompeux de milice du Christ, peuplaient les antichambres du palais. Des conseillers royaux, eux-même, étaient affiliés à cette société d'espions.

Si la marquise était recherchée par le Saint-Office, un de ces misérables, en lisant la lettre d'introduction, pouvait très-bien faire arrêter le messager et l'envoyer à la torture, le pauvre diable ne s'en doutait pas.

Comme le jour baissait, la Vasconcellos se disait, pour se consoler :

— Il est probable qu'il n'aura été arrêté qu'au sortir du palais. L'important est que ma lettre soit parvenue, quant à ce brave homme, il m'a juré fidélité sur le salut de son âme ; il est honnête, il est chrétien, il a du courage, il résistera à la torture et je gagnerai du temps. Je n'aurai perdu à ce malheur que mon chocolat.

Le soir vint, l'ombre descendit épaisse sous les arbres du rivage, Antonia, cependant. gardant un vague espoir demeura les yeux fixés sur le fleuve.

La marée montait ; toutes les barques qui passaient voguaient vers la ville.

Tout à coup, Antonia entendit le bruit de quatre rames nageant vigoureusement ; une barque descendait, longeant la rive et masquée par les saules.

Son cœur se serra d'anxiété.

Quelle était cette barque à deux rameurs !

Elle songea à fuir, mais elle eut à peine le temps de se jeter de côté derrière un massif d'arbustes. Elle entrevit la proue d'un canot, et entendit deux hommes sauter à terre.

— C'est ici, dit le premier en amarrant son embarcation.

— En es-tu sûr, demandait le second.

— Ce n'est pas la première fois que je viens dans ce jardin, puisque je vous conseillais d'y venir avant de nous rendre à bord d'un navire, — mais c'est seulement d'aujourd'hui que cette propriéé fait partie du marquisat Vasconcellos.

— On ne voit aucune lumière dans l'habitation.

— Naturellement. Mais nous, nous allons en faire.

— Pas ici !

— Ici, au contraire. C'est un principe en Garduna de ne jamais laisser derrière soi un coin sombre sans avoir vu ce qu'il peut bien cacher. Explorons !

Ce disant, Frasquito alluma une énorme lanterne dont il commença à promener le rayon dans le bosquet.

Comprenant qu'elle allait être découverte et ne voulant pas être surprise dans une situation ridicule, la marquise sortit soudain de sa cachette et apparut, opposant à Saavedra et à son complice sa contenance la plus fière.

— Me voici, messieurs, dit-elle. En vérité, vous n'aurez pas été lougtemps à me trouver et il est avantageux aux bandits de se faire inquisiteurs !...

— Il ne faut médire ni des bandits ni des inquisiteurs, madame, il faut songer que vous avez offert votre lit à celui qui assassinerait votre oncle. Pas tant d'arrogance et d'impudence, marquise, songez à cela et tâchez de vous en repentir, car vous ne sortirez pas vivante de nos mains.

La Vasconcellos était pâle, ses lèvres s'agitèrent d'un mouvement convulsif, ses dents claquèrent, elle s'appuya à un arbre, chancelante.

Saavedra parut jouir de son triomphe.

Frasquito lui dit en raillant :

— Éminence, la marquise a déjà oublié son rôle de grande dame, voyez, la voici redevenue une simple femme.

— Pas de raillerie ! fit sévèrement Saavedra.

— Sans raillerie, repartit Frasquito, je crois au moins pouvoir dire qu'elle n'aurait pas sup-

Digitized by Google



Elle entendit deux hommes entrer dans le jardin (page 336)

porté la torture avec autant de courage que son amant,

La marquise, on se le rappelle, ignorait l'arrestation de Micaël.

A ces paroles de Frasquito, elle frémit tout entière.

Son amant torturé à cause d'elle!... A cette révélation elle s'oublia et soudain recouvra toute son énergie.

— Que dit-il? s'écria-t-elle.

— Que votre amant, le faux témoin Micaël, ayant, pour vous plaire, volé don Suarez, votre oncle, a été arrêté et a subi la question. Aimez-le bien, madame, cet homme vous a voué sa vie, son honneur. Après vous avoir tout sacrifié, la reconnaissance qu'il devait à son bienfaiteur, don Suarez, sa vertu et sa vie...

Il est mort! s'écria Antonia.

— Non, mais il mourra et il est prêt à mourir, il a subi, pendant toute la nuit dernière, le supplice de la corde et celui de l'eau... la plus affreuse des tortures, sans vouloir dire le lieu de votre retraite et l'endroit où il a caché l'or de don Suarez; tout cela pour vous.

Digitized by Google

— Mais par vous! Par vous infâme! Oh! que je vous hais! Que ne suis-je un homme!

Et se tordant les bras de rage :

— Mais vous êtes deux, deux bandits armés contre moi.

Les paroles expirèrent sur ses lèvres. Saavedra crut qu'elle allait tomber dans des convulsions nerveuses, quand, à sa stupéfaction, elle bondit vers le fleuve.

— Je vous échapperai, cria-t-elle.

— Non, dit Frasquito en appuyant sur ses épaules deux mains puissantes qui la firent tomber à genoux.

— Et maintenant, silence! ou je vous baillonne.

Puis, avec l'atroce ironie qui lui était habituelle :

— Vous êtes toujours sûre de mourir, ajouta-t-il, pourquoi vous presser de vous noyer?

— Cette dispute a déjà trop duré, dit Saavedra. Finissons, marquise, voulez-vous me dire où est Juana?

Antonia, toujours palpitante sous l'étreinte de Frasquito, garda le silence.

— Répondez, si vous aimez Micaël, songez qu'il est entre nos mains comme Juana entre les votres.

La Vasconcellos pensa sans doute que Juana ne pourrait échapper à Saavedra :

— Juana est ici, répondit-elle.

— Dans l'habitation?

— A votre arrivée elle était près de moi.

— C'est bien.

— Juana! cria Miguel.

Pas de réponse.

Il prit la lanterne et parcourut le jardin, il en explora chaque massif de verdure, mais en vain.

— Visitons la maison, dit-il.

Frasquito aida la marquise à se relever et tous trois pénétrèrent dans la maisonnette.

Dès qu'ils se furent installés dans la chambre où, la veille, Antonia écrivait au roi, Saavedra poursuivit ses recherches.

L'habitation, simple rendez-vous de pêche et de bain, n'était pas considérable; en cinq minutes, l'on pouvait la parcourir; Saavedra fut bientôt de retour.

— Juana n'est pas ici, dit-il d'un ton sombre.

— Elle s'est sauvée, dit Antonia.

— Par où? demanda Frasquito.

— Le sais-je?...

— Il est facile de s'en assurer, repartit Saavedra.

Il fut à la porte d'entrée; cette porte était encore entr'ouverte. Juana, épouvantée, avait pris la fuite.

— Vous dites vrai, madame, dit-il en rentrant dans la chambre. Cette pauvre Juana, que vous avez affolée de terreur, sans doute, vient de s'enfuir à travers champs. Je ne crains pas qu'elle renouvelle une dénonciation arrachée par un moment de désespoir et de jalousie. De son côté, je suis tranquille. Ma sécurité n'est plns menacée que par vous, et je vais me débarrasser de votre personne.

A ces dernières paroles, la marquise eut un affreux sourire.

— Vous pouvez me tuer, Saavedra; j'emporte avec moi le secret de ma vengeance... et je serai vengée!...

Frasquito se méprit sur le sens de cette menace; la tête toujours occupée de sa fortune, il crut que la Vasconcellos faisait allusion au vol de Micaël.

— Sur mon salut, marquise, dit-il, je crois que vous feriez sagement, avant de nous quitter, de nous déclarer où ce pauvre Micaël a caché les ducats de votre oncle; vous épargneriez ainsi à ce jeune homme la question du feu, qui est épouvantable.

— J'ai bien ordonné à Micaël, dit Antonia, de soustraire cet héritage à votre rapine, mais j'ignore ce qu'il en a fait.

Frasquito réfléchit un instant.

— Eh bien, reprit-il, une chose fort simple; Micaël connaît votre écriture?

— Oui.

— Écrivez-lui, rendez-lui sa parole; ordonnez-lui de nous restituer ce qu'il nous a pris.

— Soit, fit Antonia.

Digitized by Google

— Je vais gagner du temps, pensa-t-elle. Et, qui sait?

Elle pouvait toujours espérer, ou l'intervention de son messager, un homme solide et brave, ou, mieux encore, l'intervention du roi, instruit de son péril.

Mais Saavedra, d'un mot, lui enleva en partie son espérance.

— Ne comptez pas écrire une longue lettre, madame, lui dit-il. Un simple billet suffit.

— Vous êtes moins pressé, d'habitude, dans vos assassinats, répliqua la marquise.

— Écrivez, madame.

Et, tandis qu'elle s'apprêtait à écrire, Saavedra se plaça debout derrière elle.

Il fallait une force rare de volonté à cette malheureuse, pour recueillir ses idées en un pareil moment.

Ses pensées tourbillonnaient, comme un essaim irrité.

D'une main, elle pressait son front brûlant, de l'autre, elle essayait vainement de tracer ces mots :

« Cher Micaël... »

Ces deux mots suffisaient à représenter à son imagination le misérable disloqué, mourant au fond d'un cachot.

Que de choses à lui dire!...

Oh! c'eût été un singulier soulagement à sa propre torture, que de pouvoir lui écrire à cœur ouvert, longuement!...

Mais elle devait être brève.

Mais, derrière elle, elle sentait l'impitoyable Saavedra.

— Retirez-vous, dit-elle à ce dernier, votre présence me pèse, je ne puis écrire en vous sentant près de moi.

— Je vais vous dicter votre billet, alors.

— Oh! non, fit avec vivacité la marquise.

— Et pourquoi?

— C'est le moins que ce suprême adieu lui parvienne pur, exempt de votre inspiration. Laissez-moi écrire!

— Soit, dit Saavedra en se retirant; mais le temps passe, j'ai besoin à Lisbonne; souvenez-vous qu'il suffit d'un billet. Un mot parti du cœur en dit plus que toutes les phrases des poëtes, et le temps m'est plus précieux que tout l'or de votre oncle.

Frasquito soupira.

Les deux bandits, si différents de caractère, mais si étroitement liés, s'entretinrent tout bas de leur situation, tandis qu'Antonia faisait un dernier effort pour écrire.

Près d'une heure s'était écoulée, lorsque enfin la marquise posait la plume.

Elle avait écrit cinq lignes environ, mais à quoi n'avait-elle pas pensé!...

Lorsqu'elle releva la tête, ses traits paraissaient tirés, et l'on eût cru que son joli visage de vingt ans avait des rides. Elle avait vieilli. Ses yeux s'étaient cernés, son regard était sans lumière; puis, ses lèvres avaient de ces mouvements nerveux qui grimacent le rire, et font peur ou pitié.

— Vous avez fini, dit Saavedra d'un ton sec.

Elle ne put répondre.

Saavedra s'avança vers la table, s'empara du billet, le lut, le serra, et reporta son regard sur la condamnée.

Celle-ci fut sans doute pénétrée de la pensée atroce qui emplissait ce regard; elle ferma à demi les yeux.

Elle eut le vertige de la mort imminente et entrevue.

Son sang se glaça dans ses veines.

L'orgueilleuse et ardente marquise avait abdiqué.

De la Vasconcellos, il ne restait déjà plus qu'une pauvre jeune femme accablée.

Saavedra fit signe à son complice.

Frasquito se leva.

Il se méfiait des retours de sensibilité de Miguel Guttierez.

Il n'est pas rare qu'un homme passionné se venge d'une femme; mais, à moins d'être lâche et cruel, il ne se fait point un passe-temps de ses souffrances.

— Il est temps d'interrompre ce tête-à-tête, qui pourrait mal tourner, pensa l'ex-bandit.

Et, avec un instinct parfait des *convenances*

criminelles, si l'on peut dire, il s'empara du candélabre, dont les quatre chandelles répandaient sur Antonia une lumière trop vive, et le transporta dans un coin reculé de la chambre.

Ce procédé, dont on use dans nos théâtres, produisit son effet menaçant. La lumière, bizarrement distribuée, prêta à toutes choses un air de complicité sinistre.

Cela fait, sans mot dire, Frasquito tira une corde de sa poche, et, s'approchant de la jeune femme en rampant sur le tapis, lui saisit les jambes et les lui lia en moins de temps qu'il ne faut pour crier au secours.

A ce nœud de serpent, l'instinct de la conservation se réveilla chez la marquise.

Elle se débattit violemmen en poussant des cris de terreur.

Frasquito la renversa, lui saisit les poignets et, non sans effort, les lia de même que les pieds.

Ce fut l'affaire d'un instant.

Aux cris de la jeune femme, Saavedra s'était avancé, ne pouvant tenir au spectacle du crime qu'il avait prémédité.

— N'est-ce pas convenu? lui dit son complice.

Puis, la marquise garrottée sur le parquet :

— Cette femme est-elle plus intéressante que son amant à la torture? reprit-il. Si vous n'aviez été faible pour elle, nous n en serions pas réduit aujourd'hui à cette extrémité.

Saavedra ne répondit point.

Le bandit prit un mouchoir de soie qu'il avait remarqué et le roula pour en bâillonner sa victime.

Dire ce qui se passait dans le cœur de celle-ci serait impossible, le supposer excède déjà notre pénétration.

Il est probable qu'elle n'espérait plus rien, ni d'émouvoir la pitié de ces hommes, ni de voir survenir un libérateur, quand, au moment où Frasquito lui appliquait le mouchoir sur la bouche, un frappement, d'abord discret, puis violent, ébranla la porte qui donnait sur le jardin.

Les yeux d'Antonia, fermés par l'épouvante, se rouvrirent soudain pleins d'éclairs.

Frasquito retira le bâillon.

— Qui frappe chez vous, madame?

— Je ne sais; allez ouvrir.

— Tâchez de voir, sans ouvrir, dit le bandit à son complice.

— Mais par où?

— Cherchez! Hâtez-vous!

— Juana, peut-être?

On frappa de nouveau.

— Juana n'a pas les poings aussi solides. Voyez, vous dis-je.

Saavedra s'éloigna pour chercher la fente d'un volet qui lui permît de se rendre compte de cette visite nocturne.

— Décidément, reprit Frasquito, vous ne voulez pas dire qui frappe, madame?

— Non.

— Vous le savez?

— Oui.

Il porta la main à sa ceinture.

— Prenez garde! gronda-t-il d'une voix sourde.

— Tremble toi-même, bandit! c'est un libérateur.

— Il arrivera trop tard! s'écria Frasquito.

Et tirant le poignard dont il tenait déjà le manche, il le plongea dans le cœur de la marquise.

Elle expira sans pousser un cri, et l'arme de l'assassin était encore rouge quand Saavedra rentra suivi d'un homme portant le costume de batelier.

C'était le messager.

Le brave homme promenait autour de lui des regards effarés. A la vue du cadavre de la marquise, il recula frappé d'horreur. Il allait fuir; mais Frasquito était déjà près de lui.

— Que nous veut cet homme? s'écria-t-il.

— Un messager de la marquise.

— Un messager? Que vous a-t-il dit? D'où vient-il?

Saavedra répondit avec un sourire de dédain :

— Il apporte des provisions à la marquise.

— N'as-tu rien de plus pour elle? dit Frasquito au batelier.

— Non.

— Pas une lettre?

Digitized by Google

— Non.

— Avoue, où tu mourras.

Mais le batelier était robuste, il joua brusquement des pieds et des mains et se dégagea.

— On ne me tuera pas comme une femme! s'écria-t-il.

Une lutte s'engagea, lutte inégale et terrible.

Le batelier, qui ne songeait pas à vaincre, mais à regagner le jardin et sa barque, s'était armé d'un tabouret de chêne sculpté, massif, et, faisant tournoyer cette masse autour de sa tête, se reculait sans cesse vers la porte de la maison ouverte sur le jardin.

A plusieurs reprises, Saavedra tenta de lui couper la retraite, mais il faillit se faire assommer, sans avoir aucune chance d'atteindre son but.

Le malheureux messager gagnait déjà la porte, quand, ouvrant soudain la fenêtre et laissant Saavedra seul aux prises avec son redoutable adversaire, Frasquito sauta dans le jardin. Le poignard à la main, embusqué près de la porte, le bandit cria :

— J'y suis!... Amène-le-moi!...

Mais comme il criait, il entendit le bruit d'une chute sur le parquet, et, avant qu'il se fût rendu compte de ce bruit de fâcheux augure, il vit bondir, par la fenêtre dans le jardin, le marinier vainqueur.

Et le bandit n'était pas homme à perdre une minute sa présence d'esprit.

Avec une promptitude égale à celle de son adversaire, il s'élança à la poursuite de celui-ci.

Au moment où il le rejoignit, le malheureux s'acharnait à démarrer sa barque, avec la maladresse de la précipitation. La chaîne se déroulait, il allait se jeter dans son embarcation, quand le bandit l'atteignit d'un coup de couteau dans les reins.

Il chancela et tomba dans le fleuve!...

Pendant une minute, Frasquito, inquiet, se tint penché vers l'eau sombre, s'attendant à voir reparaître le corps de sa victime; mais soit que l'homme, légèrement blessé, eût plongé, soit qu'il fût mort, comme l'assassin l'espérait, il ne reparut plus.

Frasquito se retira.

— Allons voir ce qu'est devenu Saavedra, se dit-il.

Lorsqu'il fut rentré dans la maison, il trouva son complice pâle, les yeux égarés, essayant de se mettre debout.

— Qu'avez-vous? lui demanda-t-il.

— Je ne sais... murmura Saavedra.

— Où souffrez-vous?

— Ici, fit-il en indiquant sa poitrine.

Frasquito entr'ouvrit le pourpoint de son associé.

Il vit des contusions assez fortes, mais s'assura qu'il n'y avait aucune fracture.

— Ce n'est rien, dit-il, un coup de ce tabouret vous a suffoqué et renversé, voilà tout. Vous en êtes quitte à bon marché. Prenez un verre de liqueur, remettez-vous, et, dans un instant, nous voguons vers Lisbonne.

— Et cet homme?

— Mort et jeté aux poissons.

— Que venait faire ici ce malheureux?

— C'est ce que nous ne tarderons peut-être pas à apprendre.

— Que veux-tu dire?

— Qu'il est regrettable que nous n'ayons pu nous emparer de cet individu et le questionner demain au palais.

— Tu crains une dénonciation?

— Précisément. Mais ils ne nous tiennent pas encore! Notre bourse est assez ronde, et, dès demain, nous pourrons fuir. — Fuir est ce que nous avons de plus sage a faire.

— Oui, nous partons demain... Je suis horriblement las de cette existence. Mais Juana?

—Juana est venue nous rejoindre à Lisbonne; elle saura nous rejoindre où nous irons... Pensons d'abord à nous.

Puis avec ironie :

— Vous êtes, Éminence, remplie d'excellents sentiments, mais vous me laissez toute la mauvaise besogne. Voyons, êtes-vous prêt?... Partons!

Ce disant, Frasquito entraîna Saavedra, et, quelques minutes plus tard, tous deux voguaient vers la ville.

De retour au palais inquisitorial, l'actif Frasquito ne perdit point de temps. Après avoir pansé la blessure de l'inquisiteur, il prit le billet de la marquise et descendit dans le cachot de Micaël.

Ce bandit n'oubliait jamais l'argent et, s'il était sorti les mains vides de la maisonnette Vasconcellos, c'est qu'il n'y avait rien trouvé qui valût la peine d'être emporté.

Micaël, mourant, gisait sur une botte de paille.

— Je viens, lui dit Frasquito, de la part de votre chère marquise. J'ai un billet d'elle pour vous.

Micaël jeta au familier un regard de joie mêlée de méfiance, essaya de se soulever et retomba en gémissant.

— Ne vous dérangez pas, fit le bandit, je vous mettrai le billet sous les yeux.

Et, bientôt, Micaël put lire les lignes suivantes :

« Cher Micaël,

« Je suis au pouvoir de nos ennemis, livre leur mon héritage, évite la torture. C'est la dernière volonté de celle qui t'aime et qui va mourir.

« Antonia. »

— Est-elle morte, s'écria le jeune homme.

— Non, pas encore.

— Où est-elle ?

— Dans un cachot, non loin de vous.

— La reverrai-je ?

— Si vous lui obéissez, oui.

Des larmes perlèrent aux paupières du misérable.

— Eh bien je vais vous indiquer où est le trésor, dit-il.

Nous ne croyons pas nécessaire de reproduire les indications de Micaël, ces détails, de peu d'intérêt pour le lecteur, prendraient, dans ce récit rapide, un espace disproportionné avec leur importance. Nous dirons seulement qu'ils furent vrais et précis et que Frasquito quitta l'ex-intendant de don Suarez pleinement satisfait.

D'après son compte, en réalisant le produit de ce vol, le trésor de l'association serait riche de huit cent mille ducats. Riche, pour sa part, à quatre cent mille, ce scélérat pouvait mener une existence d'un luxe princier.

La nuit était aux deux tiers écoulée, lorsqu'il s'endormit.

Les criminels n'éprouvent pas tous les douleurs lancinantes du remords. Bandit depuis l'âge de seize ans, Frasquito dormait entre deux crimes.

Sa conscience avait été étouffée en naissant.

Mais il n'en était pas de même de celle de son complice.

Celui-ci, pendant les dernières heures de la nuit écouta la voix intérieure et vengeresse !

Le spectre de la marquise ne quitta point son chevet.

Il attendit le jour avec angoisse. Il soupira après la présence de de Frasquito, dont l'endurcissement et le cynisme lui devenaient nécessaires.

Le jour se leva enfin ; Saavedra pensa :

— Je vais prendre un peu de repos.

Erreur !...

La clochette de la grande porte du palais tinta, annonçant un visiteur. Ce visiteur était bien matinal.

Dans la situation où il se trouvait, tout devenait suspect et menaçant au faux inquisiteur.

La fenêtre de sa chambre ne donnant point sur la cour, il attendit, et, pour être prêt à toute aventure, se hâta de se vêtir.

Bientôt, le pas bien connu de son valet de chambre se fit entendre dans l'appartement ; on frappa à sa porte.

— Entrez, dit-il d'une voix assourdie par l'anxiété.

Le valet entra.

— Monseigneur, dit-il, que Votre Éminence me pardonne de la déranger si matin, mais une personne qui prétend être connue de Votre Émi-

nence et avoir des révélations importantes à lui faire, attend dans la pièce voisine.

— Quelle est cette personne?

— Une jeune femme.

Saavedra tressaillit.

— Son nom?

— Juana,

— Faites-là entrer.

— Ici?

— Ici, n'importe, fit monseigneur avec impatience,

Et le valet introduisit Juana, encore vêtue en paysanne, pâle, et toute frissonnante d'émotion et de fatigue.

Lorsque le valet eut fermé la porte :

— Enfin! vous voici donc, perfide, s'écria Saavedra en lui tendant la main, nous avez-vous donné assez de mal!

Mais Juana ne parut pas voir la main qui lui était tendue. Les yeux baissés, elle se recula jusqu'au premier siége qu'elle rencontra et s'y assit, épuisée.

Saavedra, surpris, blessé de cette froideur, s'assit, et, après un silence assez long :

— Enfin, lui dit-il, d'un ton sec, daignerez-vous me dire le motif de votre visite?

— Je viens vous sauver, répondit Juana. C'est un devoir que je remplis. Vous êtes dénoncé.

— Je m'en doutais, fit Saavedra.

— Je viens vous dire de sortir du Portugal, le plus vite possible. Je répare ainsi, autant que je le puis, le mal que je vous ai causé... bien involontairement.

— Involontairement, n'est-ce pas, Juana? Je l'ai toujours pensé. Mais la marquise n'a pas été longtemps sans profiter de ce moment d'exaltation et d'erreur où vous êtes tombée.

— Était-ce bien un moment d'erreur, senor, celui où je vous vis aux pieds de la marquise?

— N'en doutez point! Et si vous aviez pu lire dans mon cœur...

— J'y eusse lu plus d'ambition que d'amour, peut-être, mais, certes je n'y eusse pas vu l'image de Juana. Mais laissons toute récrimination, senor : l'amour qui nous unissait n'est plus ; paix aux morts.

Juana se leva.

— La marquise a écrit au roi, ajouta-t-elle en lui déclarant que sa vie était en danger. On ne tardera pas à vous poursuivre. Voilà ce que j'avais à vous dire. Maintenant mon devoir est rempli, adieu.

Elle se dirigea vers la porte.

— Demeurez! s'écria Saavedra en s'élançant vers la jeune fille. Nous ne pouvons nous séparer ainsi, vous ne pouvez sortir.

— Et pourquoi, je vous prie?

— Parce que si vous me quittez je suis perdu.

— Expliquez-vous, senor.

— Ne comprenez-vous pas que la marquise a parlé de vous dans sa dénonciation, et que le premier témoignage qui doit être invoqué contre moi, c'est le vôtre.

— Avant ce soir, senor, j'aurai repris le chemin de l'Espagne ; tranquillisez-vous, senor, fit Juana avec un sourire de dédain. J'irai rejoindre les bohémiennes de la Garduna. J'irai m'ensevelir avec mon secret dans ces ruines où, pendant deux mois passés à vous attendre, je me croyais si malheureuse. Adieu donc, senor, Vivez de longs jours et soyez heureux.

— Non, insista Saavedra, vous ne me quitterez point, Juana. Vous ne m'aimez plus, je le vois, mais je vous aime. Vous avez voulu me sauver, moi, quelque soient vos dédains, je veux attacher ma vie à la vôtre, je veux vous sauver aussi de l'existence misérable où vous tomberiez sans moi. Vous avez voulu racheter une indiscrétion cruelle en venant m'avertir, moi, à force d'amour, je veux vous faire oublier la Vasconcellos.

Juana parut hésiter.

— Ah! reprit Saavedra avec chaleur, vous avez été cruelle et vous êtes injuste. Souvenez-vous que si je me laissai entraîner au crime, c'était pour vous délivrer des bandits et mettre à vos pieds une fortune. C'est pour vous que je suis ici et que depuis deux mois, j'y joue ma vie à toute heure! Aujourd'hui, si je suis menacé des supplices réservés aux sacriléges, Juana, c'est pour

Digitized by Google

vous!... Et vous croyez avoir assez fait, après m'avoir livré à mes ennemis, de venir à la dernière heure me conseiller de fuir?

Juana garda un silence pénible.

Elle aimait Saavedra, mais, fière et craignant de n'être plus aimée, elle était venue résolue à lui dire adieu.

Ces paroles ébranlèrent sa résolution; elle n'était déjà plus maîtresse des élans de son cœur, mais en apparence elle demeurait insensible.

Saavedra reprit avec un accent douloureux.

— Eh bien, abandonnez-moi si vous le voulez, Juana, quittez ce palais maudit, quittez le Portugal, car votre vie aussi y est exposée. Quant à moi, sans amour, sans Juana, je n'ai que faire de la vie et des richesses, je resterai ici, j'avouerai tout et je saurai mourir!...

Juana n'y put tenir davantage.

— Ah! tu m'aimes donc encore! s'écria-t-elle en levant enfin sur son amant ses yeux qui s'emplirent de larmes.

Miguel la saisit dans ses bras avec un emportement joyeux, mouilla ses baisers à ses larmes et lui prodigua ces mille paroles d'amour que la passion seule peut comprendre,

Lorsque cette première effusion de tendresse se fut épuisée, les deux amants convinrent de fuir ensemble.

Frasquito fut ensuite appelé, pour donner son avis.

L'ex-capitaine venait de la maison Suarez, et rentrait avec une mule pesamment chargée, et calculait combien il faudrait de mules pour enlever huit cent mille ducats.

S'il eût connu la fable du rat qui, entré maigre par une étroite ouverture dans un grenier à blé, y engraissa si bien qu'il ne put en sortir, il eût pu se comparer à l'imprudent voyageur.

Les billets de banque n'étaient pas encore inventés. Un portefeuille ne suffisait pas au transport d'un million. Frasquito méditait sur l'embarras des richesses.

On sait qu'il n'était pas homme à rester à court d'expédients, et qu'il était aussi peu délicat qu'ingénieux.

Il ne fut pas longtemps à chercher, et voici comment il raisonna :

— Voyons, se dit-il, quelle est la plus grande difficulté? C'est de sortir de Lisbonne sans avoir l'air de déménager le Saint-Office. Plus le convoi sera considérable, plus l'attention publique sera éveillée... et, de plus, la police royale, à cette heure, doit avoir l'œil sur nous. Avant d'atteindre le port nous serons arrêtés. Il faut procéder avec précaution. Il faut transporter notre trésor en plusieurs fois. Mais ce sera long?.. Eh! s'il ne s'agissait que de la moitié de la somme, et si j'étais seul!...

Il s'arrêta à cette pensée; elle éclairait sa situation d'un jour tout nouveau.

Jusqu'alors, il s'était habitué à lier son sort à la destinée de son complice, et, la veille encore, il comptait partir en compagnie de Saavedra; mais les dernières paroles d'Antonia : « Je serai vengée! » et surtout le souvenir de ce batelier, qui avait servi de messager à la marquise, et qu'il n'était pas certain d'avoir tué, lui donnaient à croire que le grand inquisiteur était un personnage compromettant.

L'amitié poussée jusqu'au dévouement, lui paraissait un sentiment sublime, mais il était trop modeste pour s'en croire capable, et se contentait de l'admirer chez autrui.

Il prit donc le parti de fausser compagnie au grand inquisiteur, de planter là Son Éminence après avoir prélevé sur les fonds communs sa part légitime, même un peu plus, si cela était possible.

Tout en préparant une fable, il se rendit chez Saavedra.

On peut juger de ce qu'il éprouva à la vue de la jeune fille.

Cela peut se résumer par cette simple réflexion :

— Trois personnes au lieu de deux! un embarras de plus! Ai-je raison de vouloir partir seul?

— C'est vous, Juanita, s'écria-t-il. Et quelle nouvelle?

— Que nous avons été dénoncés au roi par la Vasconcellos.

Digitized by Google



Le bandit l'atteignit d'un coup de couteau dans les reins (page 341).

— Bien.

— Et que nous sommes prêts à partir ce soir.

— Vous êtes prêts, dites-vous?

— Du moins, nous sommes disposés.

— Ah! ce n'est pas la même chose.

— Ne pouvons-nous partir?

— Il y a dans le port un navire anglais qui, dès ce soir, doit mettre à la voile pour Londres.

— A quelle heure?

— Cela dépend de la marée, je ne sais, je m'informerai.

— Et ne vois-tu aucun obstacle?

— Aucun... Mais vous savez ; les obstacles en pareil cas sont comme les lièvres, ils se montrent à mesure que l'on entre en plaine. Il ne faut jamais compter ceux que l'on prévoit, mais ceux que l'on ne saurait prévoir.

— La police?

— Obstacle prévu, et, par conséquent facile à tourner.

— Trois places sur le navire?

— En payant double l'on a des chances.

— Le transport de nos richesses?

— C'est ce qui m'occupe le plus.

Digitized by Google

— Voyons, Frasquito, faisons le plan de notre conduite.

— Je vous écoute.

— Non, à toi la parole comme au plus expérimenté.

Frasquito feignit de se recueillir, les yeux baissés, le menton dans la main, puis, rompant le silence :

— Ce qui importe tout d'abord, c'est de m'entendre avec le capitaine du navire, dit-il.

— C'est mon avis. Ensuite ?...

— Transporter notre trésor.

— Comment ?

— Ah ! diable !

Et Frasquito rentra dans ses méditations.

Tout à coup une idée neuve lui traversa l'esprit ; cette idée, comme on le verra plus loin, s'accorda parfaitement avec ses desseins secrets.

— Que direz-vous, fit-il, de ce stratagème ?

— Parle.

— Je suis serrurier et de plus inventeur. J'ai fabriqué des serrures merveilleuses, et je fuis le Portugal parce qu'en cet heureux pays l'Inquisition ne souffrant aucun secret, je ne trouverais que peu d'acheteurs et risquerais le San-Benito. Mon invention explique le poids considérable du coffre qui doit renfermer nos économies et notre fuite tout à la fois.

— Très-bien ; mais Juanita et moi ?

— Vous êtes mon premier ouvrier, la senora est votre femme.

— A merveille ! s'écria Saavedra joyeux.

— Reste un point.

— Lequel ?

— Combien avez-vous dans notre épargne ?

— Sept cent mille ducats environ.

— C'est lourd.

— Tu as l'air d'être embarrassé ?

— Je l'avoue. Ne pas éveiller l'attention publique et celle plus vigilante encore des espions du roi, en sortant de ce palais un coffre si lourd...

— J'y ai réfléchi, et je crois avoir trouvé.

— Bon ! A votre tour, conseillez-nous, Éminence.

— Tu feras avancer un chariot dans la cour, près des caves. Tu placeras toi-même, sur ce chariot, deux barriques vides, puis, aidé par deux hommes de confiance...

— Deux hommes de confiance ! fit Frasquito, c'est beaucoup.

— Enfin, s'il le faut, tu te feras aider du charretier, mais tu placeras entre les deux barriques vides une troisième contenant notre trésor.

— Pas mal imaginé pour un savant, fit l'ex-capitaine.

— Tu approuves ?

— Complétement.

— Cela fait, à l'heure de la marée, Juana et moi, nous te rejoindrons, sous le froc de saint Dominique. Vois-tu à ce projet une seule objection à faire ?

— Aucune, et de ce pas je me rends au port, près du capitaine anglais.

Frasquito gagna la porte.

— Le nom du navire ? demanda Saavedra.

— L'*Edwart*.

— A bientôt, ne tarde pas.

— A bientôt.

Et Frasquito sortit, en se disant :

— En définitive, nous venons de trouver deux idées qui nous permettent de fuir ensemble. Je n'ai plus une raison valable pour le planter là. Si le capitaine anglais a trois places, n'en demanderai-je qu'une ? Pauvre Saavedra ! Et cette petite Juana qui est si gentille, qui m'avait plu si fort à notre première rencontre, là-bas, dans les ruines mauresques !... En ce monde, cela est vraiment cruel, mais il faut savoir se faire un cœur de roc. Si seulement j'étais sûr qu'en les laissant à Lisbonne ils échapperont au bûcher !... La torture, le bûcher, pour des compagnons, voilà ce qui me remue les entrailles !

Tout en songeant ainsi, il arriva sur le port et se fit indiquer l'hôtellerie du capitaine de l'*Edwart*.

Sir Hauson présidait au chargement de son navire.

Digitized by Google

— Capitaine, lui demanda Frasquito, avez-vous une place pour Londres?

— Une place? Sans doute. Deux, trois, si vous en voulez.

— Une seule, capitaine.

Puis il s'informa de l'heure du départ et conta son histoire.

Sir Hauson écouta le maître serrurier avec bienveillance et l'assura de ses sympathies.

Il devait quitter Lisbonne à dix heures du soir.

Frasquito, de retour au palais inquisitorial, courut dire à Saavedra :

— Soyez à dix heures et demie, sans faute, sur le port, le départ est fixé à onze heures.

Et, sur ces mots, il s'éloigna pour commander le chariot.

Son compagnon ne le revit plus que fort tard dans la journée, lorsqu'il eut besoin de lui pour s'emparer des ducats.

— Il est charmant, pensait Saavedra, il m'épargne toute peine.

Vers neuf heures, il entendit le chariot sortir de la cour du palais, et dit à Juana, avec un sourire de triomphe :

— Entends-tu? Notre fortune qui nous précède.

— Elle nous précède de deux heures, Miguel, fit Juana avec une tristesse à laquelle elle s'efforçait vainement d'échapper. — Deux heures, c'est bien long !

— Nous partons avant deux heures.

— A onze heures nous serons encore en rade.

— Tu as peur?

— Prends ma main.

Elle tendit à Saavedra une main brûlante.

— Tu as la fièvre !

— J'ai le cœur serré, je ne sais pourquoi... comme un pressentiment.

Les femmes, pour un grand nombre, pressentent le malheur, comme les oiseaux de mer la tempête.

Saavedra le savait; il en parut inquiet, il se hâta de se débarrasser des valets qui pouvaient être témoins de son départ. Enfin, après s'être costumé, ainsi que Juana, en frères dominicains, il se rendit avec elle sur le port.

Lorsqu'ils arrivèrent, dix heures et demie sonnaient.

Le port était à peu près désert.

Pas un bâtiment n'avait ses lanternes allumées ; tous pressés l'un contre l'autre, semblaient dormir.

Saavedra demanda à un marin attardé :

— L'*Edwart*?

— L'*Edwart*? répondit le marin. Il a pris la mer depuis une bonne demi-heure. — Voyez au fond de la rade, on y aperçoit encore ses feux.

Saavedra regarda. Il vit comme une étoile rouge qui déclinait à l'horizon. Il fut atterré.

Ce qu'il éprouva ne saurait se décrire.

Oh ! s'il eût été seul, il eût facilement pris le deuil de Frasquito et de sa fortune, il n'eût pas tremblé !...

Mais, en pareille aventure, le bras d'une femme appuyé à votre bras, ou exalte votre courage, ou vous écrase.

Saavedra se sentit écrasé.

Plus d'or ! plus d'issue ! Trahi !... Où mettre cette malheureuse Juana à l'abri d'une catastrophe que Frasquito semblait avoir prévue ?

Son orgueil était blessé, son cœur déchiré, son imagination aux abois.

— J'avais le pressentiment d'un malheur ! dit Juana d'une voix douce. Mais courage ; ami. Il y a deux mois nous n'étions pas plus riche et moins persécuté sur la frontière.

Saavedra ne répondit rien. Tous deux, en silence, regagnaient leur lugubre palais.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans amener aucun incident notable dans la vie de Saavedra.

Il faut partir redisait-il sans cesse, sentant la dénonciation qui pesait contre lui, comme une autre épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête ; mais son imagination était tarie par la terreur ; il ne trouvait aucun moyen de fuir. Il se débattait dans l'impossible.

Il voulait de l'argent et ne savait où en prendre.

Son crédit à la cour était perdu. Dans le peuple, le secret de son imposture commençait à pénétrer

Digitized by Google

comme par infiltration. Le zèle se refroidissait autour de lui et il le sentit, sans s'en rendre compte, jusqu'au jour où il apprit qu'un batelier disait avoir vu assassiner la marquise Vasconcellos. Le brave batelier n'était donc pas mort.

Il tenait Juana cachée dans un appartement secret de son palais et lui portait lui-même à manger et à boire.

La fin de son règne était semblable à celle de ces empereurs romains qui pressentaient la conjuration prête à délivrer la terre d'un monstre et à toute heure s'attendaient à être égorgés par leur garde.

A la fin il ne désirait même plus l'argent nécessaire pour faciliter sa fuite, il ne cherchait plus qu'un chemin et une terre de refuge.

Cependant le danger devenait chaque jour plus imminent.

Le roi, ajoutant foi à la lettre de la marquise, avait, sans délai, dépêché un courrier au grand inquisiteur espagnol Talera qui, on le sait, se trouvait à cette époque à Badajoz. Par un second courrier, envoyé le même jour, il demandait au prince Philippe de confirmer la lettre que Saavedra, à son arrivée à Lisbonne, lui avait présentée revêtue de sa signature royale et scellée de son sceau.

La réponse de l'Escurial devait se faire attendre, mais l'arrivée prochaine de l'inquisiteur Talera n'était pas douteuse.

Enfin, la police royale surveillait activement le palais inquisitorial et la fuite du premier familier Frasquito n'était plus pour elle un mystère.

Saavedra était entouré d'un cercle qui se rétrécissait de minute en minute.

Il ne fallait pas moins que l'évidence du péril pour le forcer à se jeter tête baissée dans l'aventure d'une fuite nouvelle.

Juana contribua aussi à précipiter sa résolution.

Un soir qu'il demeurait silencieux près d'elle et visiblement en proie aux idées les plus noires.

— Pourquoi ne pas fuir, dès cette heure? lui dit-elle. Auras-tu demain les moyens qui te manquent ce soir ? Non. Et demain l'on peut nous arrêter. Tu n'as pas d'argent ?

Enlève du palais les objets précieux que l'on peut enlever : croix d'or, médailles, argenterie.

— Et ensuite ?

— Ensuite, puisque le port de Lisbonne est si bien gardé, nous prendrons sous le froc, à pied, le chemin de la petite ville de Setouval.

Setouval est un petit port dans une situation analogue sinon semblable à celle de la capitale. Elle aussi est un port ouvert à l'embouchure d'une rivière, la Sadao.

La distance de Lisbonne à Setouval n'est que de quelques lieues ; cette proposition séduisit Saavedra et l'arracha à son inertie.

— Soit, dit-il, j'ai des armes, des objets précieux ; partons.

En moins d'une heure, ils furent prêts et traversèrent la ville. Mais ils s'aperçurent qu'on les avait suivis !...

Ils n'avaient pas encore perdu la ville de vue et déjà le roi informé de leur départ, envoyait au palais inquisitorial un moine chargé de demander pour lui audience au grand inquisiteur.

La réponse du valet de chambre de Son Eminence confirma le rapport des espions de la cour.

De nouveaux ordres furent donnés aux derniers ; on leur recommanda de suivre les deux dominicains fugitifs, sans les inquiéter et de demeurer là où ils s'arrêteraient.

On ne doutait point que Saavedra ne se fût proposé pour but la petite ville de Setouval.

Les espions remplirent leur mission avec une célérité et une habileté parfaite. Ils atteignirent Setouval presqu'en même temps que le faux inquisiteur.

Ces hommes, devons-nous l'ajouter ?... étaient porteurs de pleins pouvoirs qui leur permettaint de requérir au besoin l'intervention du gouverneur de la ville.

Saavedra ignorait ces faits, mais il avait le cœur pantelant de l'oiseau qui sent au-dessus de lui planer l'autour.

Le petit port ne contenait que quelques bateaux de pêche, et — circonstance providentielle, — le vent contraire les retenait, au dire des marins, pour trois, six, ou neuf jours.

Ce contre-temps acheva de démoraliser Saavedra.

L'éloquente tendresse de Juana était impuissante à relever son courage.

— « On doit s'être aperçu de ma fuite, disait-il. Les limiers de la police ne sauraient tarder à être mis sur mes traces.

— Mais la liberté d'un grand inquisiteur est inviolable pour la police royale, objectait Juana.

— Sans doute, mais ici je ne suis qu'un simple moine.

— S'ils venaient pour t'arrêter, tu te nommerais et ils devraient se retirer.

— Ils nieraient me reconnaître.

Puis, après un silence, il reprenait avec accablement.

— Juana, le ciel est contre nous. La mer est affreuse. Nous sommes prisonniers des flots et des sbires. Fuis, seule, laisse-moi au sort funeste que je me suis préparé. Toi, partie, en sûreté, je saurai me soustraire peut-être au supplice qui m'attend.

— Oh! si notre séparation pouvait faciliter ta fuite!... s'écriait Juana, mais moi partie, que ferais-tu ?

— Je me tuerais, dit Saavedra; loin de toi j'en aurais le courage.

— Et qui t'empêche de te tuer lorsque tu m'auras vue morte à tes pieds.? Tu sais si je crains la mort! Souviens-toi de la caverne de la Garduna.

— Viens Juana! s'écria Miguel avec transport, viens cher amour! j'accepte ton dévouement sublime!

Mais comme il serrait sa maîtresse contre sa poitrine et couvrait son visage de baisers, la porte de leur chambre — chambre d'hôtellerie, — s'ouvrit sans bruit et livra passage à un homme en robe noire suivi de moines de l'ordre de Saint-Dominique et d'un sbire.

Le sbire rompit le premier le silence glacial qui s'était fait dans la chambre.

— Monseigneur, dit-il à la robe noire en désignant Miguel, celui que vous avez devant vous s'appelle Miguel Guttierez Saavedra. Il est revêtu de la dignité de grand inquisiteur de Portugal.

Saavedra épouvanté, effaré, regardait ce groupe sinistre; il tenait la main de Juana dans la sienne.

La jeune fille, vêtue du froc, mais le capuchon relevé, se dénonçait assez par sa chevelure et la grâce féminine presque virginale de ses traits.

— Cette autre personne, reprit le sbire, est une Andalouse nommée Juana; la même qui, au service de dona Antonia, marquise de Vasconcellos, révéla à sa maîtresse les faits sacriléges dont Votre Éminence est informée.

— Vous êtes bien Saavedra, qui se dit nonce apostolique, et remplit en Portugal la mission sacrée de grand inquisiteur.

Saavedra se redressa fièrement.

— Monseigneur. dit-il, de qui tenez-vous le pouvoir nécessaire pour m'interroger?

Talera, c'était lui, parut embarrassé. La situation équivoque de son collègue lui avait inspiré une certaine audace; mais, en définitive, il ne pouvait tenir que de Rome les pouvoirs nécessaires pour mettre en accusation le grand inquisiteur de Lisbonne, ou celui qui avait été accepté comme tel, par une bulle de Sa Sainteté.

— Qui êtes-vous? reprit-il.

— Je suis celui que vous dites, Son Éminence Saavedra, fondateur et chef du Saint-Office de Lisbonne. Les hommes qui vous entourent appartiennent à ma juridiction, et je leur ordonne de se retirer.

L'émoi fut grand parmi les moines, et le sbire se dissimula derrière leurs robes brunes.

— Bien que j'aie lieu de m'étonner et que le lieu et la compagnie en laquelle vous êtes, me puisse faire douter qu'en effet je me trouve en présence d'un légat *a latere*, je veux ajouter foi à vos paroles.

Puis, se tournant vers son escorte :

— Allez en paix, mes frères, dit-il.

Les moines et le sbire se retirèrent.

— Monseigneur, dit ensuite Talera, non sans souligner ce titre d'un accent ironique, car sa conviction était à peu près établie, monseigneur, je n'ai reçu, je l'avoue, aucun pouvoir qui m'autorise à vous interroger, mais mon intervention en ce lieu a ses causes légitimes. Depuis quelques

temps, la conscience des chrétiens de ce royaume est troublée par des accusations de sacrilége répandues contre Votre Éminence.

— L'esprit du mal vous est assez connu, monseigneur, répliqua Saavedra, pour que vous ne reconnaissiez point son inspiration dans les bruits calomnieux répandus contre moi. N'avez-vous jamais été en butte à la calomnie.

— Jamais à une calomnie aussi audacieuse et appuyée de circonstances aussi étranges, dit Talera en abaissant sur Juana un regard glacial.

— Les circonstances dont vous parlez, monseigneur, sont aussi faciles à expliquer qu'elles paraissent tout d'abord étranges.

— Monseigneur, si purs et si simples que certains actes vous paraissent, il n'est pas moins vrai que, pour la majorité des fidèles, pour le roi lui-même, et, je l'avouerai, pour moi-même, ils sont entourés d'un caractère mystérieux qui prête au scandale. C'est ému du trouble des consciences, c'est appelé par les vœux de Lisbonne et par Sa Majesté le roi, que j'ai cru devoir quitter Badajoz et me rendre près de vous. A cette heure, votre retour est impatiemment attendu à Lisbonne. A cette heure, un peuple tout entier attend la confusion de ceux qui ont osé calomnier le Saint-Office en votre personne....

Et de nouveau le regard de l'inquisiteur s'arrêta sur Juana.

— Il importe, poursuivit Talera, que l'impie soit confondu et le saint justifié ; que la paix soit rendue aux consciences.

Puis, brusquement et du doigt désignant la jeune fille.

— Cette femme couverte d'une robe sacrée n'est-elle pas Juana, la servante de dona Antonia Vasconcellos.

— Oui, monseigneur, répondit Saavedra d'une voix qu'il eût voulu plus ferme.

— N'est-ce pas elle qui, la première, a déclaré que le grand inquisiteur, Saavedra, était un imposteur sacrilége ?

— Ce serait à elle de vous répondre, monseigneur, mais je viens de l'interroger et je puis vous répondre pour elle : Non !

— Non ?

— Non ! insista Saavedra avec énergie.

— Je dois ajouter foi aux paroles d'un homme vêtu de votre robe, répondit Talera, mais je maintiens qu'il est nécessaire à l'Église que vous soyez pleinement et publiquement justifié. Il est nécessaire, par conséquent, que cette femme se présente devant votre tribunal et interrogée publiquement par vous répète la déclaration dont vous venez de vous faire l'interprète.

— Avant de suivre votre conseil, monseigneur, et de citer cette femme à mon tribunal, je prierai Dieu qu'il m'éclaire.

— En attendant que l'Esprit-Saint vous inspire, nous retournerons à Lisbonne, s'il plaît à Votre Éminence.

— Oui, monseigneur ; je suis prêt.

— Femme, ordonna Talera, vous nous accompagnerez.

— Et pourquoi serait-elle de votre compagnie ?

— Parce qu'elle est de la vôtre, monseigneur.

— Votre Éminence fait erreur ; répliqua Saavedra.

— Je ne croyais pas me tromper.

— Mes pénitents ne sont point de ma compagnie.

— Il est vrai, fit Talera avec un malicieux sourire.

— Juana, retirez-vous, fit Saavedra, mais n'oubliez point de comparaître à mon tribunal, lorsque je vous y appellerai.

Juana, dans son dévouement, songeait à profiter de cet ordre pour se sauver ; mais Talera coupa court à son hésitation.

— Monseigneur, dit-il, cette femme doit être remise à la milice du Christ.

— Et, pourquoi, je vous prie ?

— N'a-t-elle pas fait de la robe de saint Dominique un usage sacrilége ?

Saavedra ne sut que répondre, et avant qu'il fût revenu de sa surprise et de son effroi, Talera avait fait signe au sbire demeuré dans l'antichambre.

— Cette femme est sous votre garde, dit-il ; vous


Digitized by Google

la dépouillerez de l'habit qu'elle porte et vous l'accompagnerez à notre suite jusqu'au palais inquisitorial.

Saavedra devint blême de colère. Il fut sur le point de se jeter sur le sbire et de l'étrangler.

Mais, d'un regard de supplication angélique, Juana l'arrêta.

— Ne te perds pas sans me sauver, semblait-elle lui dire.

Il se contint et, navré de douleur, suivit l'Inquisiteur espagnol, qui lui fit prendre place dans son carrosse.

Le trajet, accompli par des routes impossibles dans un véhicule d'un poids énorme, dura toute la nuit.

Pendant ces heures lentes, les deux hommes, le véritable et le faux inquisiteur, gardèrent le silence.

L'un pensait à l'infortune de sa maîtresse, aux supplices affreux qui lui étaient réservés; l'autre méditait sa vengeance, ou, pour mieux dire, l'acte de justice qu'il allait tirer de cette inconcevable imposture.

On peut affirmer que Lisbonne ne dormit point cette nuit.

L'entrée du carrosse de Talera et de son escorte se fit au milieu d'une foule immense, mais silencieuse toutefois, retenue qu'elle était par la présence de Talera, et peut-être encore par un reste de superstitieuse confiance en Saavedra.

Ce dernier, sans abandonner son rôle, rivalisait avec son confrère dans la distribution des bénédictions aux dévots curieux agenouillés dans les rues.

Nous ne savons ce qu'en pensait Talera, mais ce saint personnage devait en souffrir.

Cependant, il n'était pas au bout des épreuves de cette sorte!

Arrivés au palais, nos seigneurs descendirent du carrosse et firent une entrée édifiante, c'est-à-dire exempte de scandale.

L'étiquette fut scrupuleusement observée; Saavedra fit les honneurs de son palais à Talera.

Son Éminence portugaise fit disposer un appartement pour Son Éminence espagnole.

L'une eut de grand cœur égorgé l'autre; celle-ci eut volontiers précipité la première dans un des cachots du pala s; mais les appartements étaient disposés de telle sorte que chaque inquisiteur devait reposer entouré de ses gardes.

Ajoutons que les gardes de Talera étaient alors les seuls dont la fidélité fut inébranlable. Saavedra était prisonnier chez lui aussi bien que dans une des cellules souterraines du palais. Il n'avait pas seulement pour geôliers les gens du Saint-Office qu'il avait fondé, mais la population entière de la capitale.

Quant à Juana, probablement sur l'ordre de l'inquisiteur espagnol, elle fut enfermée dans un cachot, et là, dans une atmosphère glaciale, dans l'ombre, assise sur une botte de paille, attendit l'heure où elle serait citée devant le tribunal.

Pas une plainte, pas un mot de protestation ne s'échappa de ses lèvres. Elle fut résignée et forte.

Devinait-elle les cruelles épreuves qui lui étaient réservées?

Elle s'attendait bien à quelque supplice terrible, mais sans pouvoir en imaginer toute l'horreur. Toutefois, elle se sentait assez de courage pour y résister.

Le lendemain, Talera se rendit près du faux inquisiteur.

— Monseigneur, lui dit-il, vous savez ce dont nous sommes convenus hier. Le concours de la population sur notre passage doit avoir achevé de vous convaincre de la nécessité de donner satisfaction à l'opinion publique. Veuillez, monseigneur, assembler vos conseillers; je prendrai place parmi eux, et appelez Juana devant votre tribunal.

Saavedra, à ces avis impératifs, répondit par un morne silence. Talera poursuivit :

— Je vais vous remettre la dénonciation qui m'a été adressée par la marquise Vasconcellos. J'en ai extrait, dans l'ordre qui m'a paru le plus convenable, chaque assertion importante, afin de faciliter l'interrogatoire.

Au contact de la lettre d'Antonia, la main de Saavedra trembla.

Digitized by Google

Il parcourut cette œuvre de haine avec un sourire de mépris. La marquise avait chèrement payé cette page.

Lisant ensuite l'interrogatoire préparé par Talera, il en reconnut avec terreur l'habileté infernale.

Juana devait être interrogée sur son passé, sur son passé, sur son voyage en Portugal, les motifs de ce voyage, sur la scène qui s'était passée au palais Vasconcellos, sur sa fuite au bord du Tage et, enfin, sur l'assassinat dont la marquise avait été victime.

Mais ce qui effraya le plus Saavedra, ce fut de voir parmi les témoins qu'il devait citer à comparaître, Juan Rodriguez, batelier du Tage!

Cependant, il fallait obéir et payer d'audace.

— Qu'il soit fait selon votre conseil, monseigneur, dit-il.

Puis, avec une imperceptible ironie :

— Je vous suis reconnaissant, ajouta-t-il, du concours zélé que vous me prêtez en ces circonstances pénibles.

— Dieu vous éclaire! répondit Talera, qu'il confonde l'imposture, et fasse éclater la gloire de la très-sainte Inquisition.

Quelques instants après cet entretien, des familiers du Saint-Office, précédés de hérauts et d'hommes d'armes, parcoururent les rues de la ville pour annoncer aux fidèles, au nom de monseigneur Saavedra, nonce et légat *a latere* de Sa Sainteté, que la nommée Juana serait entendue en séance publique du tribunal inquisitorial pour avoir à nier ou rétracter les propos calomnieux répandus contre le chef du Saint-Office.

Cette proclamation eut un retentissement immense.

Plusieurs heures avant l'heure fixée pour l'audience, la foule, par masses compactes, se pressait aux abords du palais de l'inquisiteur.

Tout le monde comprenait que Talera dirigeait secrètement ce procès, et que c'était moins l'obscure Juana que le grand inquisiteur de Portugal qui était mis en accusatation.

Au moment où les portes du palais s'ouvraient, les fanfares de la garde royale annoncèrent Sa Majesté de Portugal, qui, elle aussi, voulait avoir le mot de cette histoire mystérieuse.

V

Nous n'avons plus à faire la description de la salle du tribunal, elle a été faite plus haut; aucun changement n'y avait été opéré depuis le jugement prononcé contre don Suarez; c'était toujours hommes noirs sur tenture noire; et, malgré l'affluence des curieux, la lampe unique qui éclairait la salle ne dispensait point la lumière avec moins de parcimonie.

C'était le royaume des ténèbres, une succursale de l'enfer.

Un sentiment d'effroi y cherchait à s'imposer. On ne devait point y attendre la justice.

La véritable justice est ennemie de cette mise en scène théâtrale.

Le roi se tenait derrière un rideau; là où il ne pouvait être le premier, il ne lui seyait point de paraître.

Saavedra, pâle jusqu'aux lèvres, occupa le siége présidentiel.

Puis, entre deux sbires, comparut l'accusée.

Elle s'avança d'un pas ferme, la tête haute, les yeux à demi-clos; jamais elle n'avait été si belle.

— Accusée, lui dit le président, levez-vous. Votre nom?

— Juana.

— Votre âge?

— Vingt ans.

— Votre pays?

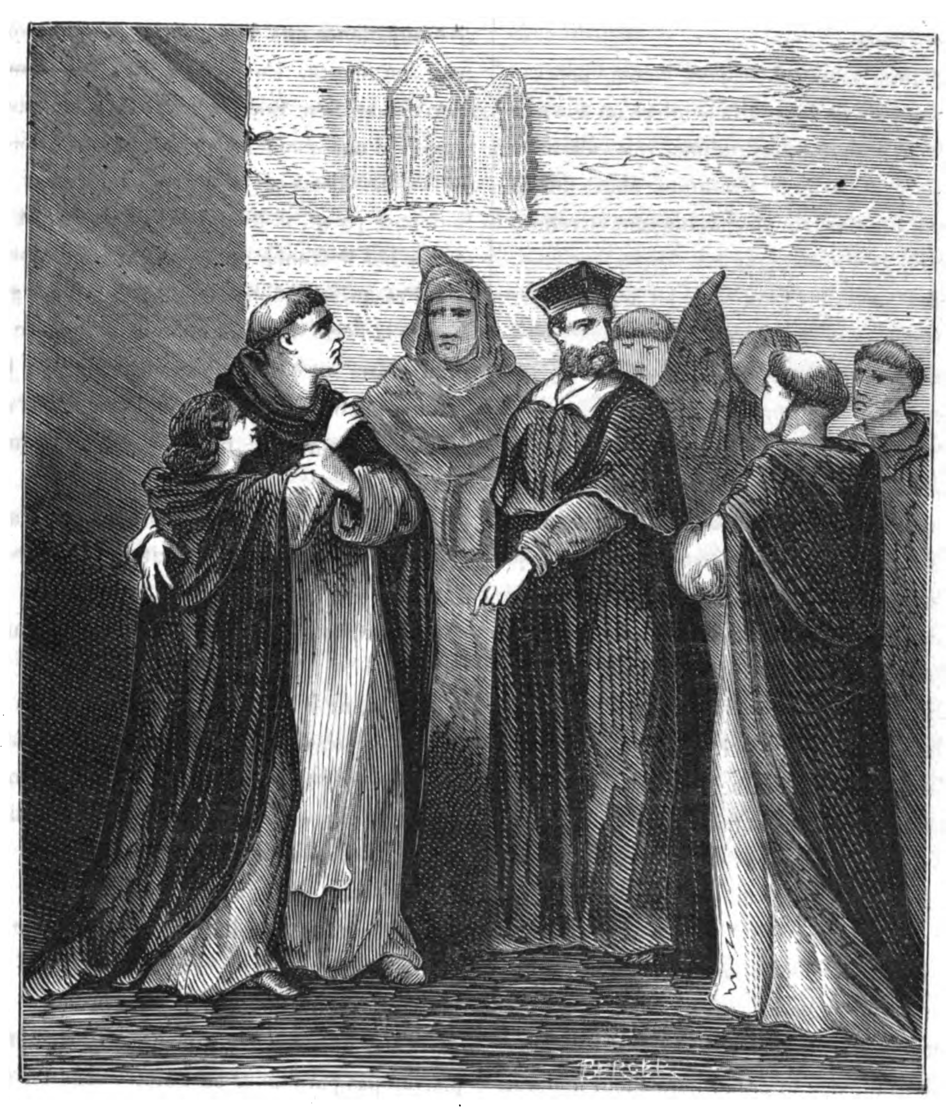
— Cordoue.

— Devant vous est placé le livre des Saints Évangiles, jurez sur ce livre de dire la vérité.

— Je le jure, répondit la jeune fille, en étendant la main droite au dessus du livre saint.

— Juana, vous êtes accusée d'avoir, par des propos calomnieux tenus à feu Antonia, marquise Vasconcellos, outragé le Saint-Office dans la personne de son chef; d'avoir, de ce fait, cherché à causer un grave scandale, à troubler la foi des fidèles et encouragé l'hérésie. Est-ce vrai?


Digitized by Google



Il tenait la main de Juana dans la sienne (page 349).

— Non, monseigneur.

Saavedra prit l'interrogatoire écrit par Talera, y jeta les yeux et reprit :

— Vous êtes Cordouanne ; pourquoi avez-vous quitté votre pays ?

— Dans l'espoir de trouver un sort meilleur.

— La protection divine s'étend partout et sur tous ceux qui ont la foi. N'aviez-vous pas à Cordoue des relations avec un jeune homme nommé Miguel Guttierez Saavedra ?

Un frisson courut dans l'auditoire.

— Non, monseigneur.

— Vous l'avez affirmé à la marquise Vasconcellos ?

— Je le nie.

— Avez-vous connu, à Cordoue, quelqu'un de ce nom Miguel Guttierez Saavedra ?

— Non, monseigneur.

— Comment et quand êtes-vous venue en Portugal ?

— Seule, sans protection et sans ressources, j'étais tombée, à demi-morte, non loin de la frontière de ce royaume, quand je fus secourue par

des bandits. Je passai plusieurs jours en compagnie de ces gens...

Juana s'interrompit un instant, comme oppressée par l'émotion de souvenirs pénibles ou d'aveux plus pénibles encore, puis, d'une voix altérée :

— Leur chef, nommé Frasquito, abusa de ma faiblesse et, plus tard, m'abandonna pour se rendre à Lisbonne.

Saavedra baissa les yeux pour en dérober l'éclair de joie à ses ennemis.

— Nous sommes sauvés, pensa-t-il.

— Continuez, dit-il ensuite.

— Je m'acheminai vers cette ville dans l'espoir d'y retrouver l'auteur de ce lâche abandon; mais, bientôt à bout de forces, craignant de désespérer de Dieu comme déjà je désespérais du monde, je me résolus à aller de porte en porte offrir mes services. Je fus assez malheureuse pour être bien accueillie au palais Vasconcellos. J'eus le malheur plus grand de plaire à la marquise et d'être attachée à son service personnel.

— Venez à la scène où, selon la déclaration de la marquise elle-même, vous êtes accusée d'avoir dit que vous reconnaissiez dans le grand inquisiteur l'homme qui vous avait séduite et abandonnée.

— Je viens à la scène à laquelle fait allusion la marquise, monseigneur.

— Parlez.

— Son Éminence le grand inquisiteur honorait souvent de sa présence le palais Vasconcellos. Il s'y rendait suivi de nombreux soldats du Christ. Parmi ces derniers, un jour, je crus reconnaître... Frasquito.

Un sourd murmure parcourut l'assemblée; tout le monde se souvenait de Frasquito. La fable de Juana obtenait toute créance. L'on trouvait ce récit clair et vraisemblable.

— Quel jour avez-vous cru reconnaître le familier Frasquito?

— Je ne saurais le préciser, mais c'était antérieurement à la scène dont on a parlé.

— Comment se produisit cette scène entre la marquise Vasconcellos et vous?

— Monseigneur, ayant reconnu Frasquito, je brûlais de lui parler, et j'attendais avec la plus vive impatience une de ces visites où il accompagnait son maître. Un jour, enfin, l'on annonça l'arrivée de Son Éminence. Cette nouvelle me remplit d'une émotion extraordinaire. Voici le traître, me disais-je, et je vais lui parler. Son Éminence parut, il n'était pas avec elle. Et je ne pus cacher le trouble qui s'empara de moi. Où était Frasquito? Affolée de curiosité, je me glissai jusqu'à la porte du salon où Son Éminence daignait causer avec dona Vasconcellos. Un bruit, le mouvement d'un siége, peut-être, me fit craindre d'être surprise en faute. Je perdis connaissance.

Cette dernière partie du récit de Juana s'accordait entièrement avec le récit de la marquise. Talera en fut frappé.

— C'est alors que dona Vasconcellos vous interrogea?

— Oui, monseigneur, et je donnai à ma maîtresse l'explication que vous venez d'entendre.

— Dona Vasconcellos a rapporté que vous lui aviez déclaré reconnaître votre séducteur dans le prélat qui venait d'entrer chez elle.

— C'est un mensonge.

— Et quel intérêt dona Antonia eût-elle eu à mentir?

Juana hésita et se recueillit un instant.

— Dona Vasconcellos, nièce de don Suarez, ne pouvait pas pardonner au Saint-Office d'avoir accepté le legs fait par son oncle.

Ces paroles produisirent une sensation profonde.

La cause de Saavedra parut gagnée. Ce n'était un mystère pour personne que la marquise, à peu près ruinée, convoitait l'héritage de son oncle.

Saavedra reprit :

— Mais votre dire ne s'appuie d'aucune preuve, d'aucun témoignage.

— Monseigneur, les preuves et les témoignages ne sauraient me manquer.

— Parlez.

— A peine Son Éminence était-elle sortie du palais Vasconcellos, dona Antonia reçut l'intendant de son oncle, nommé Micaël; celui-ci fut

Digitized by Google

chargé de dérober l'épargne de don Suarez et de la cacher; il obéit, et, sur un ordre du Saint-Office, Micaël fut arrêté.

— Il est vrai, fit le président. Mais comment, connaissant les sentiments impies de dona Vasconcellos, avez-vous consenti à fuir avec elle? C'était vous associer à son impiété.

— C'était, je l'avoue, me rendre coupable, monseigneur, et j'en ressens un profond repentir.

— Pourquoi avoir commis cette faute, dans quel intérêt?

— Dona Antonia m'avait menacée.

— Quelle menace?

— Dona Antonia m'avait dit que si je ne fuyais avec elle, elle dénoncerait Frasquito comme bandit.

— Et c'est pour sauver Frasquito que vous suivîtes dona Vasconcellos?

— Oui, monseigneur.

— Cela ne paraît pas probable.

— Ma maîtresse ajoutait qu'elle saurait bien perdre le grand inquisiteur lui-même. Je tremblai, je n'étais qu'une faible servante, que pouvais-je faire pour résister à une si grande dame?

— Vous adresser au grand inquisiteur.

— Je l'ai fait, mais trop tard... à Sétonval.

Peu s'en fallut que la salle n'éclatât en bravos. Tout s'expliquait avec une clarté merveilleuse; tout, jusqu'à cet étrange voyage à Sétonval.

Le président ne put se retenir de décocher un regard rapide à Talera; celui-ci, en apparence, restant impassible, l'explication donnée par Juana l'étonnait, mais sans le convaincre. Cette fille, pensait-il, accuse deux personnes qui ne peuvent lui répondre : une morte, l'autre en fuite. Nous verrons!...

Le président consulta de nouveau les notes de l'inquisiteur espagnol, et reprit :

— Venons maintenant à votre séjour avec dona Antonia dans la maisonnette du bord du Tage. Combien de temps y êtes-vous restée avec votre maîtresse?

— Deux nuits et un jour.

— Que se passa-t-il la première nuit?

— Dona Antonia écrivit.

— Ensuite.

— Le lendemain, elle appela un batelier du fleuve, et le chargea de porter une lettre au roi. Le batelier accepta, reçut une généreuse récompense et partit.

— Continuez.

— Le soir, dona Antonia et moi, assises au bord de l'eau, nous attendions le retour du messager. Ma maîtresse était exaspérée du retard de celui-ci; je tremblais. Tout à coup, le bruit d'une barque dans l'ombre, frôlant les saules, nous fit tressaillir. J'entendis des pas précipités. Dona Antonia poussa un cri de terreur; je m'enfuis vers la maison, la traversai, et sortis dans la campagne, où je me mis à courir comme une insensée. Je me croyais poursuivie. Je courus ainsi jusqu'à ce que mes forces fussent totalement épuisées, et je tombai au milieu des champs.

— Vous n'êtes pas retournée à la maisonnette?

— Non, monseigneur.

— Le lendemain, où êtes-vous allée?

— Chez le grand inquisiteur. J'étais vêtue en paysanne. Son Éminence daigna me recevoir, ainsi que ses serviteurs pourront en témoigner.

— Est-ce tout ce que vous avez à dire?

— Oui, monseigneur.

Le président ordonna que l'on introduisît les témoins.

Le premier fut Micaël. Sa déposition fut complétement d'accord avec le récit de Juana, touchant le vol de l'épargne Suarez.

Le second témoin, le plus important, fut Juan le batelier.

A sa vue, de pâle qu'il était, Saavedra devint livide.

Juana eut besoin de faire appel à toute son énergie pour ne pas s'évanouir.

Il entra grave et triste.

Il ignorait que l'un des deux assassins de la marquise fût le grand inquisiteur; il ne le soupçonnait pas.

Les yeux baissés, il s'avança jusqu'au pupitre où était ouvert le livre saint, et prêta serment.

— Juan Rodriguez, dit Saavedra, est-il vrai

Digitized by Google

que, passant sur le Tage, vous ayez été appelé par la marquise Vasconcellos, et qu'elle vous ait chargé d'un message?

— Oui, monseigneur.

— Avez-vous plus tard revu dona Vasconcellos?

Le vieux batelier leva les yeux vers Saavedra, ouvrit la bouche pour répondre et demeura muet, bouche béante.

— Avez-vous revu la marquise? répéta Saavedra d'une voix émue, ébranlé par ce regard fixe.

Des sons inarticulés s'échappèrent du gosier du messager étranglé par la stupeur.

— Répondez! insista le président dont la poignante anxiété se dissimula sous l'hilarité générale causée par le cri guttural du témoin et son air ahuri.

— Dieu! Dieu! s'écria le messager en levant ses mains jointes vers le ciel.

L'assistance le crut fou et admira la patiente bienveillance du président, lorsque celui-ci, pour la troisième fois, répéta sa question.

— Vous! s'écria enfin le témoin avec un accent intraduisible.

— Répondez, fit Saavedra d'une voix étouffée.

—Vous! vous!... le grand inquisiteur... vous, l'assassin de la marquise Vasconcellos!

Le silence se rétablit soudain à cette exclamation étrange.

— Cet homme délire, fit le président.

— O mon Dieu! avez-vous permis de telles ressemblances? Est-ce que je délire?... Mais non. Monseigneur, j'en demande pardon à Votre Éminence, mais je dois vous dire une chose qui explique l'étonnement où je suis.

— Parlez.

— Quand je frappai, le soir, à la porte de la marquise, un homme vint m'ouvrir, je le suivis, et j'aperçus un autre homme debout près de dona Antonia Vasconcellos. Épouvanté, je voulus fuir, une lutte s'engagea. L'un des assassins me menaçait de son poignard encore rouge; l'autre... l'autre était sans armes, et tandis que son complice, l'homme au couteau rouge, cherchait à me tourner, je lui appliquai un coup dans la poitrine, dont il doit encore porter les marques.

— Votre récit, dit Saavedra, est singulièrement obscur.

—Je n'ai pas tout dit.

— Achevez.

— L'homme que j'ai frappé d'un coup à la poitrine... pardonnez-moi, monseigneur, vous ressemblait...

— Je vous pardonne. Vous délirez. Mais laissons cette ressemblance ou plutôt cette erreur outrageante. Vous avez vu la marquise assassinée par deux inconnus? Répondez simplement oui ou non.

— Oui, monseigneur.

— Vous avez voulu fuir, vous vous êtes battu avec ces deux hommes; ensuite?

— J'ai regagné ma barque, fit le batelier avec humeur.

— Après?

— Après, j'ai reçu un coup de couteau dans les reins et je suis tombé à l'eau. Tout cela parce que...

Le batelier fronça ses épais sourcils et frappa du pied.

— Parce que, acheva-t-il, ils savaient bien que si je leur survivais je les reconnaîtrais et les dénoncerais. Aussi, pour la marquise, la pauvre dame, ce n'est pas afin de la voler qu'ils l'ont tuée, non, c'est parce qu'elle avait écrit au roi. Voilà pourquoi. Oh! bien que l'on ne soit qu'un batelier, l'on n'est pas une bête!...

La déposition de ce témoin détruisit presque entièrement la valeur des explications données par Juana. Saavedra était absous, il se retrouva accusé et placé sous un jour plus odieux que jamais. Tous les assistants eussent voulu entr'ouvrir la robe du grand-inquisiteur et s'assurer de leurs yeux qu'il n'avait de commun avec l'assassin de la marquise qu'une ressemblance fatale, que sa poitrine était sans blessure.

— Précisons davantage les faits, reprit le président; vous êtes encore sous l'impression d'un événement terrible, bien propre à égarer

votre esprit. Que Dieu, qui nous entend et nous jugera tous un jour, rende le calme à votre âme et la clarté à vos discours. Avez-vous prié Juan Rodriguez avant de paraître devant ce saint tribunal ?

— Oh ! oui, j'ai prié, ce matin et cette nuit, et chaque jour et chaque nuit depuis cet événement; car je sais en quel péril je suis, et j'ai des enfants et une femme.

— Auriez-vous manqué de confiance dans ce saint tribunal ?

— Non, monseigneur, parce que j'ai confiance en Dieu.

— Dieu est source de toute justice ; dit sentencieusement Saavedra.

— Aviez-vous, avant de vous présenter ici, remarqué entre votre juge et l'assassin cette ressemblance qui semble vous frapper ?

— Non, monseigneur.

— La chambre où vous vous êtes battu était-elle bien éclairée ?

— A peine.

— Comment l'était-elle ?

— Par le demi-jour qui pénétrait de la chambre voisine.

— Cette dernière était bien éclairée, sans doute ?

— Le chandelier à branches qui l'éclairait avait été posé dans un coin, contre le mur qui séparait la première chambre de la seconde. L'on y voyait en plein sur le tapis la marquise, liée et tuée, et aussi près d'elle l'homme au couteau.

— Et l'autre, le complice ?

— Il était derrière moi ; il m'avait fait entrer ; mais, arrivé à la porte de la chambre de la marquise, en voyant que la malheureuse dame était morte, je me reculais sur celui qui m'avait introduit, pour me faire un passage et m'enfuir.

— Très-bien ; continuez.

— Je fis deux ou trois pas en arrière. Puis, cherchant dans l'ombre un objet qui pût me servir d'arme, je trouvai un tabouret, et je me défendis toujours, en tâchant de gagner le jardin.

— Vous n'avez donc pas vu en pleine lumière celui qui vous a introduit, avec lequel vous vous êtes battu ?

— Non, monseigneur, mais je l'ai vu tout de même.

— D'après ce que vous venez de dire, il est difficile de croire que vous l'ayez bien vu.

— J'ai de bons yeux, fit le batelier ; ici il ne fait pas très-clair, et je vois tout le monde.

— Mais il faisait plus sombre là-bas qu'ici?...

— Oui, monseigneur. Pourtant...

— Cet entêtement est diabolique, fit Saavedra avec impatience.

L'opinion, toujours flottante, commençait à revenir en sa faveur. L'on se disait du batelier :

— C'est un imbécille : comment prétend-il y voir la nuit, sans chandelle ? En définitive, l'on n'accuse pas ainsi un grand-inquisiteur. En Espagne, cela ne se ferait pas.

Ajoutons encore que les conseillers et les familiers portugais étaient peu flattés qu'on leur démontrât qu'en reconnaissant Saavedra pour nonce apostolique, ils avaient été la dupe d'un bandit de la pire espèce.

Talera seul persévérait dans sa première opinion.

— Finissons-en, reprit le président, après un moment de silence. Cet incident, éclos de souvenirs vagues, ne saurait nous retenir plus longtemps dans ses obscurités et ses invraisemblances. Venons à ce qui devait nous occuper avant tout, à ce qui concerne Juana. Jean Rodriguez, vous reconnaissez la fille ici présente pour la suivante de la marquise Vasconcellos dans la maisonnette au bord du Tage ?

— Parfaitement, monseigneur.

— Vous l'avez vue de jour ?

— Oui, monseigneur.

— Et le soir de l'assassinat ?

— Je ne l'ai point vue.

— Vous n'avez rien à dire qui la concerne ?

— Non.

Saavedra se leva, les conseillers se levèrent également, et le tribunal se retira pour délibérer.

En se rendant dans la salle voisine, Talera

Digitized by Google

passa près du roi, l'interrogea du regard et s'inclina près de lui pour recueillir ces paroles dites à voix basse :

— Attendez la réponse de Philippe. (Le prince Philippe dont le courrier ne pouvait tarder.)

Talera se rallia à l'opinion de ses collègues, et le conseil fut unanime à déclarer Juana innocente des calomnies sacriléges qui lui avaient été imputées.

Ce jugement fut accueilli par un mouvement de joie générale, mais cette joie ne pouvait être de longue durée pour Saavedra et sa maîtresse.

Une heure après, Saavedra rendit un arrêt qui ordonnait à Juana de sortir de Lisbonne dans les vingt-quatre heures et de quitter le sol portugais dans le délai de huit jours.

Mais cet acte d'habileté fut un avertissement de plus pour l'inquisiteur espagnol. Celui-ci ne se tenait point pour battu. Il se rendit près du roi et obtint que la police royale suivrait Juana et la retiendrait à la frontière.

« Quand j'aurai reçu la réponse du prince Philippe, se disait-il, nous verrons si nous devons faire reconduire ici cette fille, et si je ne me trompe fort, mise à la question, elle tiendra un langage tout nouveau. »

La paix n'était donc point faite entre la cour, Talera et le faux inquisiteur. Il demeura l'objet de la surveillance qui ne l'avait point quitté depuis son voyage à Sétonval.

De plus, comme l'arrêt de bannissement n'avait pu être signé avant la fin du jour, Talera obtint qu'il ne fût porté que le lendemain à la connaissance de Juana.

« En une nuit, pensait cet homme judicieux, il peut survenir tant de choses. »

Le soir, le Castillan réunit les conseillers du Saint-Office à sa table. Saavedra, invité, avait refusé, alléguant qu'il avait besoin de repos, mais en réalité pour éviter des perfidies dont il savait Talera capable.

Ce n'est pas cependant que la journée qu'il venait de passer ne lui eût été excessivement pénible. Nous n'avons pu noter, à travers les débats, les émotions poignantes qu'il éprouva; mais l'intelligence du lecteur aura suppléé à ces omissions inévitables. Obligé, au contraire, de commander à ses plus cruelles impressions, à la fin de la séance, Saavedra était épuisé.

Aussi, dès qu'il eut pris quelque nourriture, il se sentit accablé de sommeil et se coucha, en remettant au lendemain les affaires sérieuses : son projet de fuite entre autres, qu'il eût voulu concerter avec Juana.

Tandis qu'il dormait l'ennemi veillait non loin de lui.

On sait que les inquisiteurs, pour la plupart, ne se piquaient point d'observer à table les règles d'une sobriété sévère.

Des chroniqueurs du temps nous ont même conservé des descriptions d'orgie où ces saints personnages, en compagnie de courtisanes, rivalisaient de cynisme et de débauche avec la cour du trop célèbre Alexandre VI.

Le souper de Talera ne fut pas une orgie, mais les vins capiteux de la péninsule y coulèrent largement.

Talera avait dessein d'échauffer la tête de ses convives et soumettait leur raison à la question du porto, du malaga et du xérès. Les révérends, avant le dessert, parlaient déjà latin ; Talera jugea alors qu'il était temps d'essayer sur eux son éloquence :

— Révérends, leur dit-il, en paix avec notre conscience et notre sainte mère l'Église, nous pouvons nous ébattre, notre journée a été bien remplie. Nous avons jugé selon notre conscience.

— *Optime, Domine!* — Très-bien, seigneur, répondirent en chœur les conseillers.

— Cependant, je crois pouvoir faire une réserve...

— Laquelle? fit un Portugais, qui devina une pensée sérieuse chez le grand-inquisiteur.

— Voici, mes frères. Il est certain que si l'accusation, lancée par le batelier contre monseigneur Saavedra, s'était aussi bien adressée à un laïque, nous aurions demandé à ce que l'accusé ouvrît ses vêtements et montrât sa poitrine... N'est-il pas vrai? Moi, je l'aurais exigé.

Digitized by Google

Un conseiller hocha la tête et se hasarda à approuver :

— C'est vrai, dit-il.

Talera reprit avec véhémence :

— Le batelier a dit : Celui des deux assassins que j'ai frappé et qui vous ressemble doit avoir sur la poitrine les marques du coup qu'il a reçu. N'a-t-il pas dit cela, mes frères?...

— Sans doute, monseigneur, firent plusieurs voix.

— A la place de monseigneur Saavedra, moi, j'aurais, pour confondre cet homme, pour venger la foi, ouvert ma robe et dit à cet homme, en lui montrant ma poitrine nue :—Regarde !... N'êtes-vous pas de mon avis ?

— Oui, monseigneur, répondirent plusieurs conseillers.

— Alors aucun doute ne serait resté dans l'esprit de la multitude.

— Déplorable ! gémit un convive.

— Et nous-mêmes, mes frères, n'aurions-nous pas senti un doute de moins sur notre conscience ? Entre nous, voyons, avouez-le ?

— Je l'avoue, fit l'un des conseillers.

— Moi aussi, fit un autre bientôt suivi d'un troisième.

Alors Talera se levant de table et prenant un ton solennel :

— Je suis grand inquisiteur de Castille, je suis appelé ici par votre roi pour examiner l'authenticité des droits de monseigneur Saavedra au siége inquisitorial, eh bien, mes frères, je vous le jure sur le salut de mon âme : — Oui, nous avons le droit de lever ce doute qui pèse encore sur notre âme et qui demain se répandant parmi les fidèles sera la cause de scandales nouveaux.

Oui, nous avons le droit de nous assurer si monseigneur Saavedra porte à la poitrine les meurtrissures que doit y porter l'assassin de dona Vasconcellos.

Puis d'un ton moins élevé :

— Maintenant, mes frères, je vous demanderai si, oui ou non, vous partagez ma conviction à cet égard?

Un profond silence succéda à ces paroles.

Les conseillers se sentaient entraînés par le fougueux Espagnol et ils regrettaient de voir interrompu l'entretien pacifique qu'ils avaient auparavant avec leurs verres. Où veut en venir Talera? se demanda un des plus bornés, et il se hasarda à poser cette question à l'Eminence espagnole.

— Mais, mon frère, dites-moi d'abord si vous partagez ma conviction; répliqua Talera.

— Je la partage, monseigneur.

— Et vous, mes frères ?

Tous s'inclinèrent, autant en signe de respect que d'assentiment; mais Talera se contenta de cette approbation timide et muette.

— Eh bien, Révérends, voici ce que je vous propose. Nous allons nous rendre, ce soir même, chez monseigneur Saavedra.

Les conseillers s'entre regardèrent avec épouvante.

— Et nous le prierons, — c'est moi qui porterai la parole, — et nous le prierons, au nom de saint Pierre le premier chef de l'église et de saint Thomas qui demanda à Notre-Seigneur Jésus-Christ de voir les plaies de ses mains afin de ne plus douter, de daigner nous montrer sa poitrine nue, afin que nous puissions témoigner qu'elle est sans blessure. Mes pères, venez donc remplir ce devoir, afin de clore saintement cette journée. Je vous précède chez Son Éminence.

Les conseillers hésitaient à se lever. Talera, comme s'il n'eût pas remarqué leur hésitation, se dirigea vers la porte.

Les révérends pères se décidèrent à le suivre, mais bien à contre-cœur.

Arrivés chez Saavedra, l'Espagnol leur recommanda de faire le moins de bruit possible.

— Monseigneur dort peut-être, leur dit-il.

Il s'informa près du valet de chambre qui lui assura que son maître était couché depuis très-longtemps.

— Que faire alors? chuchotta un conseiller. Retirons-nous, et demain nous pourrons...

Talera l'interrompit avec vivacité.

— Non pas, dit-il. Pénétrons ensemble dans sa chambre à coucher ; les tapis étoufferont le bruit

Digitized by Google

de nos pas. Vous vous tiendrez à l'entrée de la chambre, et si monseigneur dort, je m'avancerai jusqu'à lui sans troubler son sommeil, et je m'assurerai que sa poitrine est exempte de toute meurtrissure accusatrice.

Talera avait une escorte qui ne demandait qu'à rester à l'écart; l'aventure semblait périlleuse aux conseillers, ils se tinrent donc prêts à soutenir, selon l'événement, l'un ou l'autre inquisiteur.

Talera s'approcha du lit; l'aventurier dormait couché sur le dos; l'Espagnol souleva le drap d'une main légère, puis, redoublant d'audace, entrouvrit la chemise de Saavedra en la tenant d'une main ferme.

Le dormeur, réveillé en sursaut, d'un mouvement brusque, se mit sur son séant.

La chemise déchirée laissa la poitrine nue.

Saavedra saisit à la gorge le prélat espagnol.

— Misérable! s'écria-t-il. Bandit, qui es-tu?

Talera poussa des cris strangulés.

Les conseillers s'avancèrent au secours de ce dernier.

— Qu'est-ce? murmura Saavedra qui, arraché à un sommeil profond, se croyait en proie au cauchemar.

Mais soudain, il comprit.

Talera, renversé, à demi suffoqué, les yeux injectés, indiquait encore de la main la poitrine nue de Saavedra.

Une marque large et noire la traversait.

Et telle fut, à cette vue, la stupéfaction des conseillers que, si Saavedra n'eût de lui-même lâché prise, ils lui auraient laissé étrangler l'inquisiteur castillan.

Aucun d'eux ne dit mot.

Saavedra les enveloppait d'un regard de flamme, tandis que, sur une chaise, son ennemi peu à peu reprenait haleine. Talera avait promis de prendre la parole, mais la colère le suffoquait autant que la douleur.

Tous ces faits s'accomplirent en moins de temps qu'il n'en a fallu pour le raconter, en moins d'une minute assurément.

Une rage sourde grondait chez Saavedra. Cette lâche perfidie l'exaspérait.

— J'en finirai avec cette canaille! s'écria-t-il en bondissant sur l'inquisiteur.

Et cette fois, sans son escorte, ce dernier ne serait pas sorti vivant des mains de Saavedra, qui l'eût étranglé, mis en pièces s'il l'avait pu, avec une joie sauvage.

Les conseillers — ils étaient cinq — ne furent pas trop nombreux pour dompter sa fureur.

Après plusieurs minutes d'une lutte ignoble, le faux inquisiteur roula vaincu, écumant, sur le tapis.

En ce moment Talera recouvra l'usage de la parole.

— Mes frères, dit-il, si répugnante que soit pour vous cette besogne, vous garrotterez cet homme, puisque vous avez reconnu en lui l'assassin de la marquise.

— Monseigneur, répliqua un des conseillers, qui au fond de l'âme était honteux du rôle qu'on lui avait fait prendre dans cette scène ignoble, malgré les présomptions qui existent contre monseigneur Saavedra, je refuse de vous obéir si vous m'ordonnez d'autres actes de violence.

— Me laisserez-vous assassiner? fit Talera.

— Non, mais, jusqu'à cette heure encore, monseigneur Saavedra est seul maître en ce palais.

— Traître! murmura le Castillan.

Et, se tournant vers les autres conseillers :

— Et vous, messieurs, êtes-vous aussi ses complices?

— Monseigneur, lui fut-il répondu, nous déplorons la violence dont nous avons dû user.

— Vous deviez vous y attendre, répliqua l'inquisiteur, en pénétrant chez un bandit et un assassin!...

Alors Saavedra revint à lui complétement, se leva et s'éloignant, afin de témoigner de ses intentions pacifiques:

— Pardonnez, mes frères, à une colère indigne, dit-il. Je vous félicite de respecter dans l'homme que vous soupçonnez d'un crime la dignité de grand inquisiteur. Je croyais avoir dissipé vos soupçons, je me trompais, je suis prêt à de nouveaux efforts pour les détruire, plu

Digitized by Google



J'en finirai avec cette canaille, s'écria-t-il (page 360).

désireux encore de la gloire de l'Église et du repos de votre conscience, que de mon propre salut.

Cette phrase pompeuse produisit un excellent effet ; mais Talera intervint de sa voix aigre et perçante :

— Mes frères, cria-t-il, après ce qui s'est passé, après m'avoir confié vos doutes sur l'innocence de celui que je viens confondre, après avoir vu sur sa poitrine la marque qui le désigne comme assassin, le procès de ce jour, et le jugement que vous avez prononcé, sont nuls. Je demande, et comme membre du tribunal qui a siégé aujourd'hui et comme grand inquisiteur de Castille, que le procès soit entièrement recommencé, mais, cette fois, en dehors de la pression de l'opinion publique, mais secrètement, selon la pratique ordinaire.

Les conseillers gardaient le silence.

— Refusez-vous, s'écria Talera. Demain je protesterai contre votre refus. Et la cour de Rome prononcera plus tard entre les conseillers de l'imposteur et le grand inquisiteur de Castille. Réfléchissez !

Digitized by Google

Les conseillers ne résistaient que par un sentiment d'orgueil blessé, car la cause de Saavedra leur semblait à peu près perdue.

— Acceptez-vous, monseigneur? dirent-ils à ce dernier.

Saavedra comprit qu'une plus longue résistance ne servirait qu'à lui aliéner le reste de bon vouloir que lui montraient ses conseillers.

— J'accepte, dit-il,

— Sur l'heure? demanda Talera.

Le jour se levait.

— Sur l'heure, répondit encore le faux inquisiteur.

— Le conseil se retira un instant pour délibérer sur les formes nouvelles qu'il convenait de donner au procès.

Il fut décidé que Saavedra ne pouvant être à la fois juge et partie, Talera interrogerait de nouveau l'infortunée Juana, et qu'en présence du grand inquisiteur de Lisbonne elle subirait les épreuves de la torture.

Des ordres furent aussitôt donnés pour l'arrestation de la jeune fille. Cette arrestation ne devait pas être difficile à opérer. On se souvient que la police avait reçu l'ordre de la suivre à sa sortie du tribunal et de ne pas la perdre un instant de vue.

Une heure s'était à peine écoulée et Juana, surprise pendant son sommeil, comme l'avait été son amant, était replongée dans les prisons souterraines du Saint-Office.

Saavedra espérait encore qu'elle aurait pu s'enfuir!...

Il ignorait égaloment et les mesures prises par l'inquisiteur pour capturer Juana et les décisions du conseil qui venait d'être tenu sans lui.

Pendant le temps que prit l'enlèvement de sa maîtresse, Saavedra cherchait le moyen d'en finir avec son redoutable adversaire.

Les cinq individusqui l'accompagnaient, étantdu genre neutres, ne l'intimidaient pas. Dois-je le tuer et m'évader de ce palais-prison? se demanda it-il. Et il calculait les chances que présentait cette tentative. Une telle évasion eût été facile, s'il eû eu avec lui le bandit Frasquito.

Avec Frasquito, Talera eût été anéanti. Il l'eût fait disparaître au fond de quelque puits, de quelque *in pace*.

Mais il était seul ; il n'y avait pas à Lisbonne un seul homme sur lequel il put compter.

Enfin, il était sans armes. Tandis que les conseillers l'aidaient à s'habiller, il avait essayé, à plusieurs reprises, de s'approcher d'une panoplie et d'en détacher un poignard ; mais ses moindres mouvements étaient épié.

Lors donc que celui pui avait succédé à Frasquito comme premier familier s'avança, froqué, masqué, et déclara qu'il était prêt à conduire leurs Éminences dans les prisons, Saavedra dût partir sans armes.

Il serait difficile de dire ce qu'il éprouva lorsque le familier, en ouvrant un cachot voisin de la salle de torture, il aperçut Juana.

VI

Juana ne se dissimula point que sa situation était désespérée, mais elle se doutait qu'elle devait son arrestation à quelque nouvel incident survenu dans la soirée.

— Que me voulez-vous? demanda-t-elle en promenant sur les hommes noirs qui l'entouraient un regard de surprise et d'effroi. Il y a quelques heures à peine vous avez reconnu mon innocence ; de quel crime nouveau suis-je accusée?

Et. se tournant vers Saavedra, resté dans l'ombre :

— Daignez me répondre, monseigneur.

— Ce n'est plus à *lui* de vous répondre ou de vous interroger, dit Talera. Il ne convient pas que l'on soit juge dans sa propre cause et le jugement de ce jour l'a surabondamment démontré.

— Monseigneur Saavedra n'est-il plus grand inquisiteur?

— A cette heure, du moins, il n'en remplit plus les fonctions.

— Qui donc alors m'a fait arr ter?

— Moi, ma sœur, grand in uisiteur de Castille.


Digitized by Google

— Et de quel crime suis-je accusée?

— D'avoir offensé Dieu, en manquant au serment par lequel vous vous étiez engagée à dire la vérité.

— Mais mon innocence a été reconnue?

— L'homme est sujet à l'erreur, répliqua Talera, qui, pour un moment, consentit à n'être qu'un simple mortel, mais Dieu lui fournit sans cesse les moyens de connaître la vérité.

L'émotion de Juana se trahit sur son visage.

— Vous tremblez! s'écria Talera. Tombez aux pieds de vos juges, sacrilége! Confessez votre faux témoignage! N'hésitez plus, car sur la poitrine de celui que vous vouliez sauver on voit les marques noires qui dénoncent l'assassin!

Juana parut anéantie; elle faillit non s'agenouiller, mais tomber sans connaissance sur le sol.

— Avouez! insista Talera, ou bientôt les moyens terribles, mis à notre disposition par la justice divine, vous forceront à rétracter vos mensonges.

Juana demeura silencieuse.

— Vous persistez dans votre impénitence?

Même silence.

L'inquisiteur fit un signe; un familier ouvrit la porte de la chambre de torture, et, aux yeux de la malheureuse apparut la couche garnie de courroies, le brasero flamboyant et debout, près de là, le bourreau.

Un cri d'horreur s'échappa de sa poitrine.

Deux sbires l'entraînèrent.

Le bourreau la saisit, la coucha sur le lit de chêne, la garrotta à ce qu'elle ne pût faire un mouvement et de façon à ce que ses pieds blancs et mignons, qui sont une des beautés des filles de son pays, sortissent du cadre de chêne.

Cela fait, Talera et les honnêtes conseillers marmottèrent quelques bribes de latin à l'adresse du Saint-Esprit, puis le grand-inquisiteur ordonna au bourreau de commencer son épouvantable besogne.

Ce dernier approcha le brasero à une distance calculée, qui ne devait produire qu'une légère brûlure.

Juana se mordit les lèvres et des larmes jaillirent de ses yeux.

— Pécheresse impénitente, s'écria alors Talera, rétractez-vous tout ce que vous avez dit devant le tribunal?

— Non! cria-t-elle avec l'accent de la colère, laissez-moi! au nom de Dieu, laissez-moi!

Talera fit un signe au bourreau, toujours attentif.

Celui-ci rapprocha le brasier.

Alors ce fut atroce!...

Les chairs blanchirent, la peau se crevassa.

Juana poussa un cri d'angoisse effroyable; ses traits se tirèrent, ses lèvres blêmirent; en une seconde, son visage fut celui d'une mourante.

Talera, impassible, reprit de sa voix d'inquisiteur:

— Pécheresse impénitente, rétractez-vous tout ce que vous avez dit devant le saint tribunal de l'Inquisition?

L'infortunée répondit par un hurlement de douleur.

— Oh! c'en est trop! s'écria alors Saavedra, qui jusqu'alors était resté témoin muet, mais non impassible de ce double supplice.

Et du coin obscur où il était, il s'élança dans la salle, d'un coup de pied renversa le réchaud, et, malgré sbires et familiers, se jeta à genoux près de sa maîtresse:

— Rétracte! lui cria-t-il, avoue!... Dis tout, mais ne souffre pas plus longtemps, ma bien-aimée!

Talera se pencha vers un conseiller, lui indiqua une table où se trouvait de l'encre, une plume, du vélin:

— Écrivez, lui dit-il.

— Miguel... murmura Juana.

— Dis-leur tout ce qu'ils voudront que tu dises, mais ne prolonge pas cette abominable souffrance.

— Miguel, soupira de nouveau Juana, qui s'avançait les lèvres épanouies par un charmant sourire, — le sourire d'une martyre de l'amour.

On eût dit une morte.

Que n'était-elle morte, en effet?...

Digitized by Google

La salle de torture, en ce moment, était d'une étrangeté sinistre.

A côté de cette femme évanouie, un homme en robe noire se tordant les bras de désespoir.

Au milieu, le bourreau occupé à ramasser les charbons enflammés et son brasero.

Le long des murs, les hommes noirs masqués de leur affreux capuchon, laissant voir un visage capable d'effrayer Satan.

Aux quatre-coins, des sbires tenant de longs cierges jaunes.

La fumée voilait la lumière des cierges, déjà lugubre, et l'air était chargé de l'odeur du charbon et des chairs brûlées.

Talera jugea à propos de mettre un peu d'ordre dans cette confusion :

— Maître Juan, laissez ces tisons et déliez cette femme.

Puis, au familier qui remplissait les fonctions de médecin :

— Don Pedro, donnez vos soins à l'accusée.

Enfin, s'avançant à pas comptés vers Saavedra, qui demeurait à genoux, la tête appuyée au cadre de torture, abîmé dans sa douleur, il lui frappa sur l'épaule :

— Saavedra, dit-il, levez-vous.

Depuis longtemps, Saavedra n'était plus habitué à s'entendre donner des ordres, il frissonna au toucher de l'inquisiteur comme au contact d'un reptile.

Il se retourna brusquement et d'un air menaçant :

— Qu'est-ce ? Que voulez-vous?

— Levez-vous, insista Talera d'un ton impératif. J'ai à vous demander l'explication des paroles qui viennent de vous échapper.

Saavedra se leva :

— Eh bien ?

— Vous avouez avoir connu cette femme ?

— Oui.

— Où l'avez-vous connue ?

— En Espagne.

— Dans quelle province, dans quel pays? Précisez.

— A Cordoue.

— Cette femme était votre concubine ?

— Ne confondez pas la senora avec les drôlesses de vos sales débauches.

— Prenez garde ! je suis grand inquisiteur !...

— Et je vous connais.

— Vous avouez avoir usurpé les titres de nonce apostolique, cardinal-légat *a latere*?

— Non.

— Non, dites-vous? Vous n'êtes pas un bandit, un faussaire, qui à l'aide du diable a contrefait la signature et le sceau de notre Saint-Père le Pape.

— Non.

— Songez que les charbons du brasero sont à peine éteints.

— Ils ne se rallumeront pas.

— Et pourquoi, je vous prie ?

— Parce que vous ne pouvez me mettre en jugement sans preuves.

— Soit ; mais ils se rallumeront pour cette femme.

— Afin d'arracher à sa douleur des allégations mensongères ?

— Ne venez-vous pas de vous écrier : « Avoue ! Rétracte-toi !

— Oui, et je suis prêt à lui répéter ces paroles plutôt que de la voir souffrir inutilement.

— Ce que vous dites suffirait à prouver que vous avez usurpé les fonctions d'inquisiteur. Ignorez-vous l'utilité des supplices pour rompre les dernières attaches qui retiennent l'âme captive et lui rendre la liberté? Ici l'on ne souffre qu'utilement ou pour la propagation de la foi ou pour son propre salut.

Saavedra eut un sourire d'amertume et d'ironie.

— Je n'ignore rien de ce qui concerne la très-sainte Inquisition et les très-saints inquisiteurs, dit-il.

— Vous paraissez l'ignorer.

— Expliquez-vous.

— Les faits accumulés contre vous, sont assez graves pour que vous ayez dû consentir à vous disculper dans une séance publique ; ils sont assez graves pour vous oblig-r à suspendre l'exer-

cice de vos fonctions. Vous n'êtes plus inquisiteur que de titre, vous ne l'êtes plus de fait. Dans un temps prochain, vous aurez entièrement cessé de l'être. Déjà les aveux se pressent sur vos lèvres et le démon qui vous a soutenu vous abandonne. C'est pour cette femme que vous avez perdu votre âme et la vue des souffrances de cette femme vous est intolérable. Vous vous êtes jeté entre elle et notre justice. Vous l'avez suppliée de dire la vérité, d'avouer ses crimes et les vôtres. Elle s'évanouit. Je crus que vous alliez parler pour elle.

— J'interrompis la torture..mais non, il faut que les chairs de cette femme brûlent, que leur odeur insupportable vous prenne à la gorge pour vous contraindre à des aveux : Eh bien! en attendant que j'aie reçu des pouvoirs assez étendus pour vous interroger vous-même, selon toutes les règles de l'Inquisition, je vais reprendre avec cette femme la question interrompue.

Talera se tourna vers la bourreau :

— Continuez, dit-il simplement.

Puis, indiquant Saavedra aux sbires stupéfaits de ce qu'ils venaient d'entendre.

— Veillez à ce que le tourment ne soit plus interrompu, ajouta-t-il.

Saavedra faillit devenir fou. Il ne savait qu'imaginer et que résoudre. Le possible et l'impossible se pressaient dans son cerveau.

Comment soustraire Juana à la torture?

En lui ordonnant d'avouer, en avouant lui-même? Rien de moins sûr; disons même de moins probable. La torture ne s'arrêtait pas toujours à l'aveu de culpabilité, l'inquisiteur pouvant supposer que cet aveu n'était pas complet. Alors à quoi bon avouer?

Ce n'était pas tout.

Un aveu amenait son arrestation immédiate; il succédait à Juana sur le lit de torture et achevait la nuit au fond d'un cachot. Tandis que s'il résistait, il serait reconduit dans son appartement, pourrait peut-être échapper à ses gardiens, sortir du palais, ameuter le peuple qui aimait peu les Espagnols et qui avait paru lui être favorable. Il forcerait les prisons du palais inquisitorial, délivrerait sa maîtresse...

Mais tandis que ces réflexions se présentaient rapidement à son esprit, le bourreau reprenait sa tâche!...

Juana avait repris ses sens... c'est-à-dire revenait au sentiment de son effroyable situation et de ses douleurs.

Son premier regard chercha Miguel et elle le vit emmener par les sbires au fond de la salle.

— Que s'est-il passé? Qu'a-t-il dit?

Le bourreau jetant sur elle les courroies pour les boucler :

— Quoi! le supplice recommence! Veut-il que je meure ainsi? M'abandonnerait-il?..

En cet instant, les yeux de Saavedra rencontrèrent les siens.

Ils se comprirent.

— T'abandonner? murmura Saavedra. Oh! que ne puis-je nous faire massacrer, mais ici on ne tue que par la torture.

Maître Jean, le tourmenteur, après avoir bouclé la dernière courroie, fut souffler sur son brasier à demi-éteint et lorsqu'il le vit pétiller convenablement, il décrocha du mur une petite fiole et une éponge.

La fiole contenait de l'huile destinée aux pieds des patients. Les *artistes* en tortures de l'Inquisition avaient observé, entre deux brûlures, que l'arrosage des plaies avec l'huile activait l'action du feu et doublait les souffrances.

Maître Jean imbiba d'huile les plaies vives et les chairs mortes de la patiente, puis retourna au brasero qui alors ardait de flammes bleuâtres.

— Monseigneur! s'écria Saavedra éperdu.

— Que voulez-vous? fit Talera avec impatience.

— J'implore de vous une grâce.

— Laquelle?

— Laissez-moi dire un mot à cette malheureuse.

— Parlez.

— Ce que j'ai à lui dire ne peut être entendu que d'elle seule.

— Vous abusez de notre patience. Maître Jean reprenez votre œuvre et n'ayez égard à aucune interruption nouvelle.

Digitized by Google

Le réchaud fut approché de nouveau.

Juana poussa un cri déchirant.

— Oh! la mort, cria-t-elle. Tuez-moi!... De grâce, la mort!

Exaspéré, Saavedra saisit d'une main un sbire à la gorge, de l'autre lui enleva son épée, et se précipita l'épée haute sur l'infortunée qui appelait la mort.

Bien que la salle fut large; les sbires ne le joignirent qu'au moment où il atteignait le lit de Juana. Il frappa...

— Merci, soupira la patiente en voyant l'épée libératrice.

— A mon tour! cria-t-il.

Et il fit un effort désespéré pour se dégager des mains des sbires qui s'étaient abaissées sur lui.

Mais ce fut en vain.

Promptement terrassé, on le tint immobile sur le sol.

— Rendez l'épée, dit un sbire.

— Non.

On lui arracha l'arme en lui désarticulant les doigts.

Cependant, Juana était-elle morte? Sa blessure était-elle mortelle? Talera était impatient de s'en assurer.

— Don Pedro, dit-il au familier qui servait de médecin, voyez cette femme, examinez sa blessure.

Pedro s'empressa d'obéir.

— La blessure est grave, monseigneur, dit-il.

— Est-elle mortelle?

— Je ne le crois pas.

— Hâtez-vous de secourir cette impénitente, mon frère. Songez que son âme est chargée des crimes les plus abominables et qu'elle irait tout droit en enfer. Il ne s'agit point de sauver son corps, mais son âme. Qu'elle vive encore pour se confesser et servir à un acte de foi (auto-da-fe) c'esttout ce que nous désirons.

Le révérend chirurgien se tenait toujours penché snr la poitrine de la patiente dont le sang se perdait à flots. Juana respirait encore. L'épée avait passé près du cœur sans léser aucun organe essentiel.

Il ne disait que trop vrai, ce triste médecin, cet auxiliaire du bourreau : — La blessure n'était pas mortelle.

— Monseigneur, je vous réponds de la vie de cette femme, dit-il.

— Dieu seit loué! fit Talera.

Saavedra qui se relevait chargé de chaines entendit ce colloque. Il demeura anéanti, foudroyé.

Désormais l'on n'avait plus à redouter de sa part aucune résistrnce.

VII

Afin de rendre autant que possible dans leur rapidité extrême les scènes violentes que nous venons de raconter, nous avons laissé dans l'ombre où ils se trouvaient les cinq conseillers de Saavedra.

Le silence et l'attitude modeste de ces révérends avaient plutôt la peur que la discrétion pour cause.

Les fumées du Xérès et de ses aimables collaborateurs s'étaient dissipées; le bon sens avait repris ses droits et leur avait fait comprendre qu'ils avaient fait la besogne de Talera, sans espoir de jamais partager son triomphe... au contraire. Ils n'avaient fait que travailler à leur propre humiliation.

C'était Saavedra qui les avait institués.

A quoi leur servait que l'on prouvât qu'ils avaient été les ministres d'un imposteur sacrilége?

Aux yeux des plus indulgents, ils allaient passer pour ridicules; mais aux yeux des fanatiques ne paraîtraient-ils point coupables?

Ridicules et odieux : tels il se voyaient déjà pour la population de Lisbonne. Mais être renvoyés, conspués, hués, n'était pas ce qui les effrayait le plus.

Ce dont ils commencaient à avoir grande peur c'était d'être emprisonnés, torturés et brûlés!

Ils trouvaient porr la première fois un air méchant à l'Éminence castillane. Pour la première fois aussi ils considéraient qu'il était cruel

Digitized by Google

de passer des jours, des nuits, des mois dans les cellules souterraines qui les environnaient, et où gémissaient encore plusieurs de leurs victimes.

En voyant garrotté par des sbires celui qui les avait fait trembler, qui, après le roi, était l'homme le plus redouté et le plus puissant de Portugal, ils tremblèrent eux-mêmes.

Déjà, il leur semblait que les sbires et autres subalternes avaient pour eux moins de respect.

En ce moment, ils étaient plongés dans des transes risibles.

Le moins poltron d'entre eux se disait, pour se réconforter :

— En définitive, Talera nous considère toujours comme conseillers du Saint-Office, puisqu'il nous fait assister à la torture de cette femme. A plusieurs reprises, il s'est tourné vers nous, comme pour nous prendre à témoin et obtenir notre assentiment; il est fort douteux qu'il nous confirme dans nos fonctions, mais d'être renvoyés à être brûlés, la différence est grande.

— Il est déplorable, pensait un autre, que l'on se soit si longtemps refusé, à Lisbonne, à l'établissement d'un Saint-Office; l'on eût certainement brûlé nombre de gens et emprisonné un plus grand nombre encore, — car Saavedra n'était pas cruel, — mais nous n'aurions pas été exposés à être traités comme complices d'un sacrilége.

Enfin, ces braves gens, sentant le fagot, ayant dans le supplice de Juana un avant-goût de ce qui les attendait, s'évertuaient à rrouver un expédient qui coupât court au procès, un moyen quelconque de se tirer d'affaire.

Ils auraient été heureux de pouvoir mettre leurs lumières en commun, mais ils n'osaient souffler mot en présence de Talera.

Suppléons à leur silence, et disons les propositions qui eussent été faites en ce moment par les révérends conseillers :

Tuer Saavedra, ou lui rendre la clef des champs afin de ne pas être compromis dans son procès.

S'enfuir du Portugal sur le premier navire en partance.

Le premier de ces projets était dangereux.

Le dernier était ruineux, car, par la fuite, ils se déclaraient coupables, et faisaient prononcer la confiscation de leurs biens.

Et ces malheureux conseillers étaient très-riches.

D'après ce que nous venons dire, que l'on juge de leur terreur au moment où Saavedra s'élança dans la salle, armé de l'épée du sbire qui le gardait. Ils crurent qu'il allait frapper l'inquisiteur castillan, mais cette idée, saisissante comme l'éclair, fut rapide comme lui.

— Imbécile, pensa l'un d'eux.

Mais cependant, aucun ne se bougea, ni pour, ni contre.

Lorsque Saavedra fut désarmé et chargé de chaînes, pour la première fois depuis qu'ils étaient descendus dans les prisons, le grand inquisiteur daigna leur adresser la parole :

— Révérends, dit-il, je croirai commettre une imprudence insigne et manquer à tous mes devoirs, en conservant plus longtemps la moindre apparence de respect pour un scélérat tel que l'homme enchaîné devant vous. Avant d'avoir reçu de Rome les pouvoirs nécessaires pour juger de la légimitée des titres sacrés que cet homme porte encore, je crois ma conscience suffisamment éclairée. et je prends sous ma responsabilité devant la cour de Rome, de le faire arrêter.

Les conseillers s'inclinèrent.

— Vous avez été des dupes, reprit Talera avec un sourire railleur.

Nous le déplorons, monseigneur, s'écria un conseiller.

— Dieu nous a envoyé cette humiliation, fit un autre.

— Que Dieu confonde le sacrilége et pardonne à l'erreur.

— Bien, dit l'inquisiteur, très-bien; vous comprenez, révérends, qu'en soutenant l'imposteur, à cette heure, vous ne seriez plus ses dupes, mais ses complices.

— Nous, ses complices! se récria le moins abattu, nous avons été les zélés serviteurs de la foi et de Votre Éminence, dès que vous avez des-

Digitized by Google

sillé nos yeux en nous rappelant la déposition du batelier Rodriguez.

— Nous avons pénétré dans le salon.

— Nous nous sommes élancés au secours de Votre Éminence...

— Je n'oublierai point, fit Talera d'un ton hautement protecteur, qu'après Dieu c'est vous qui m'avez arraché des mains de ce furieux.

Les conseillers respirèrent plus à l'aise.

Le grand inquisiteur poursuivit :

— Maintenant, mes frères, j'ai un renseignement à vous demander. Est-il, dans les cachots qui nous environnent, un homme qui, ni par sa force physique, ni par la violence de son caractère ne puisse être redoutable à Saavedra, mon intention est que, pour hâter, s'il est possible, le retour des sentiments d'humilité indispensables au repentir, Saavedra soit enfermé avec un de ceux qu'il a jugés ; ce sera une consolation pour ce dernier de voir son juge précipité de la toute-puissance dans l'abîme. Ce sera pour lui un rayon de la clémence divine et de la liberté terrestre, et pour Saavedra, ce sera, je l'ai dit, une excellente préparation à une contrition parfaite.

Un murmure d'admiration accueillit ce projet original.

— Nommez un prisonnier, fit Talera.

— Monseigneur, dit un des conseillers, je désignerai à Votre Éminence don Suarez, un vieillard.

— L'oncle de la marquise Vasconcellos, s'écria l'inquisiteur.

— Lui-même.

— Voilà un tête-à-tête qui sera édifiant.

Il eût été plus édifiant, sans doute, de délivrer sur l'heure toutes les victimes du faux inquisiteur, mais le châtiment de Saavedra eût perdu de sa sévérité étrange.

Cette dernière considération l'emporta.

Talera se tourna vers les sbires :

— Gardes, emmenez l'accusé dans le cachot de don Suarez ; vous l'y enchaînerez à la muraille, ajouta-t-il.

Déjà cet ordre s'exécutait, quand des pas précipités retentirent dans la galerie souterraine.

Chacun demeura dans l'attente d'un nouvel incident.

Dans le silence qui se fit, l'on put percevoir aussi comme un murmure lointain comparable au grondement sourd et étouffé par la distance, du vent, de la mer, ou de la foule.

Était-ce une émeute suscitée par les partisans de Saavedra !

On allait bientôt l'apprendre.

Talera se tenant devant la porte étroite qui ouvrait sur la galerie. Chacun à l'envi se pressait autour de lui, dévoré de curiosité ; Saavedra lui-même, jusqu'alors immobile comme une statue, leva les yeux et parut sortir de son accablement.

— Est-ce la foule ? Est-ce un libérateur ? pensa-t-il.

Enfin l'on vit s'avancer, escorté de plusieurs valets et hommes d'armes portant des torches, un écuyer avec couleurs royales.

La vue de ces couleurs remplit Talera d'un pressentiment joyeux.

Un homme d'armes cria : — Au nom du roi !..

L'écuyer s'avança seul, à une distance de dix pas environ.

Il s'inclina respectueusement devant Talera, et attendit que Son Éminence l'invita à se relever.

— Levez-vous, seigneur écuyer, et soyez bien venu de la part du roi. Acquittez-vous maintenant de votre message.

— Monseigneur, Sa Majesté demande près d'elle, sur l'heure, sans aucun délai, monseigneur Saavedra.

— Monseigneur Saavedra ! s'écria l'inquisiteur dans une stupéfaction généralement partagée par son entourage. Mais c'est impossible... du moins à cette l'heure... Et je me charge d'aller moi-même expliquer à Sa Majesté l'impossibilité où se trouve monseigneur de se rendre à ses ordres.

— Monseigneur, répondit avec fermeté l'écuyer, dès lors que monseigneur Saavedra est vivant, il n'est aucune impossibilité qui puisse retenir au palais Son Éminence, contre le désir du roi et je ne me retirerai qu'après avoir entendu le grand inquisiteur de Portugal.

Digitized by Google



La question du feu (page 363).

— Le *bon plaisir* du roi, fit Talera avec aigreur, n'exige-t-il rien de plus.

— Non, monseigneur.

— Pourriez-vous, seigneur écuyer, m'expliquer la raison de ce tumulte populaire dont le bruit parvient jusqu'ici?

— Monseigneur, les fidèles de Lisbonne, encore pleins de la joie du jugement rendu aujourd'hui, demandent à voir Son Éminence le grand inquisiteur de Portugal et à recevoir sa bénédiction.

Un nuage passa sur le front de Talera.

Quant aux conseillers, ils retombèrent dans des transes mortelles.

— Si nous nous étions mépris? pensèrent-ils. L'innocence de Saavedra prouvée, nous sommes arrêtés comme traîtres et sacriléges, emprisonnés, torturés et brûlés!... O ciel! est-il situation aussi pénible que la nôtre! Notre prudence même ne sert qu'à nous perdre. Qu'avons-nous dit? Qu'avons-nous fait!

Cependant Talera, sortant de ses réflexions, se tourna tout-à-coup vers les mélancoliques conseillers :

Digitized by Google

— Révérends, dit-il, vous m'accompagnerez chez le roi?

— Mais, monseigneur...

— Si Sa Majesté m'accorde audience?

— Oui, monseigneur, firent deux ou trois voix timides.

— Seigneur, dit l'inquisiteur à l'écuyer, veuillez attendre un instant dans cette galerie, monseigneur Saavedra va vous rejoindre; je vais le prévenir.

Il se retira, et ferma sur lui la lourde porte de la salle.

— Gardes, dit-il, délivrez le prisonnier de ses chaînes.

Il ne lui rendit pas son titre de monseigneur. Il était surpris, inquiet de l'ordre du roi et du tumulte populaire, mais au fond, convaincu de la culpabilité de Saavedra, il ne désespérait aucunement de démasquer l'imposteur.

Ce dernier était moins tranquille.

Bien qu'il affectât un air de triomphe et que, de temps en temps, il lançât à Juana un regard qui voulait dire : Courage! Au fond, il n'était pas rassuré. A peine espérait-il qu'il aurait l'occasion de prendre la fuite.

Talera, qui devinait son espérance, eût bien voulu le faire surveiller par les hommes du Saint-Office qui lui étaient encore dévoués, mais il jugea qu'en face d'une émeute, il n'était pas prudent de dégarnir le palais de ses défenseurs.

Délivré de ses chaînes, le faux inquisiteur se présenta à l'envoyé royal qui s'inclina humblement sous sa bénédiction.

— Je suis aux ordres du roi, seigneur, dit-il.

L'écuyer et son escorte lui ouvrirent passage et le suivirent jusqu'à la porte de son palais.

Une foule immense envahissait la place.

Les clameurs qui s'élevaient de cette foule s'éteignirent soudain à la vue de Saavedra. Le peuple tomba à genoux.

Le faux inquisiteur fit le signe de la croix au-dessus de la multitude inclinée; puis, soudain, élevant la voix :

— Chrétiens de Lisbonne, s'écria-t-il, louez Dieu et le roi. Inspiré par Dieu, le roi, en envoyant dans ce palais son écuyer et ces hommes d'armes, vient de prévenir un grand crime!...

Un sourd murmure s'éleva de la foule; lorsqu'à un geste de Saavedra fut rétabli.

— Chrétiens, surpris pendant mon sommeil, chargé de chaînes et jeté dans un cachot par le castillan Talera et les traîtres que j'avais choisi pour conseillers, j'allais expier dans les supplices le double crime d'être juste, d'être aimé du peuple de Lisbonne et honoré de la bienveillance royale. Chrétiens de Lisbonne, louange à Dieu et au roi!

Cette harangue produisit l'effet qu'en attendait l'auteur.

— Mort aux traîtres! cria la foule.

Et l'indignation du peuple devint tellement violente que Saavedra ne put douter que les portes du palais inquisitorial fussent forcées et Talera massacré avant qu'il fût lui-même en présence du roi.

— Si je meurs, se disait-il, ma vengeance aura précédé leur justice et Juana sera sauvée.

Cependant Talera avait prévu cette tempête.

A peine Saavedra avait-il quitté les prisons, que l'inquisiteur castillan rassembla sbires et familiers et leur dit d'une voix ferme :

— Mes frères, l'homme qui vient de sortir d'ici va soulever contre nous la fureur aveugle du peuple. Si nous sortons, nous serons infailliblement massacrés. Fortifions-nous dans ce palais. Les fenêtres ont de bonnes grilles, les portes peuvent être barricadées; enfin, comme dernier refuge, il nous restera toujours ces souterrains, dont les portes de fer sont à l'épreuve de tous les bandits du royaume.

Chacun courut à la défense; il était temps.

Comme ils arrivèrent au rez-de chaussée du palais, déjà la grande porte de la cour, malgré les barres de fer qui la soutenaient, cédait à l'incalculable puissance de la multitude et tombait dans la cour comme un pan de muraille.

Et la foule, au même instant, emplit la cour et vint battre de ses flots la muraille du palais aux cris mille fois répétés : Mort aux traîtres!

Il n'y avait pas à parlementer.

Digitized by Google

Ainsi qu'il arrive presque toujours en pareil cas, l'action devance toute décision emportant avec elle des événements inconnus.

Une mousqueterie meurtrière, dirigée par les sbires postés au premier étage, mit le comble à l'exaspération des assiégeants, qui n'avaient d'autres armes que des haches, des piques ou de simples bâtons.

—Les lâches! les lâches! gémissaient les blessés.

Talera fit cesser le feu, à la prière des conseillers éperdus.

L'inquisiteur trouvait sa position plus critique qu'il ne l'avait jugé tout d'abord. Il désespérait de se sauver, même en se renfermant dans les prisons, dont les insurgés pouvaient chauffer à blanc les portes de fer pour les briser ensuite.

Le palais, nouvellement amenagé, n'avait pas d'issue secrète ainsi que les palais espagnols.

Il ne comptait plus que sur les secours du roi, à qui l'insurrection ne pouvait rester longtemps inconnue.

En effet, l'écuyer, de retour du Saint-Office, s'était empressé de raconter au roi les faits alarmants dont il venait d'être témoin et les cris que l'on poussait à son départ.

Le roi manda immédiatement son secrétaire et lui dicta une proclamation qu'il fit remettre à un héraut d'armes.

Ces soins demandèrent dix minutes à peine.

Et au moment où Saavedra était enfin introduit près du roi, le héraut à cheval, précédé d'une fanfare, se rendait au galop sur la place du palais inquisitorial.

— Mort aux traîtres! criait la foule, dont les hommes les plus vigoureux faisaient voler en éclats, à coups de haches, la dernière porte qui leur fut opposée.

La porte, mise en morceaux, disparut, et les insurgés virent dans le large vestibule les hommes noirs à genoux sous la protection d'un grand crucifix.

En même temps la fanfare royale retentit sur la place.

La sensation fut immense.

Le peuple, étonné doublement, se calma.

Et l'on n'entendit plus, d'un côté, que la fanfare, de l'autre, que le bourdonnement grave d'une prière récitée par les gens du Saint-Office.

Puis tout se tut, pour écouter la voix sombre du héraut royal, qui cria la proclamation suivante :

« Au nom du roi !

» Le roi a été instruit, par des lettres authentiques de son fidèle et illustre allié l'empereur Charles V et de Son Altesse Impériale et Royale Don Philippe, que le nommé Miguel Guttierez Saavedra, Cordouan d'origine, s'était enfui de la province d'Andalousie, et s'était présenté à la cour de Portugal porteur de lettres de créance fausses et revêtues d'empreintes contrefaites du sceau impérial et royal.

» Le roi a été prié par l'empereur Charles V et Son Altesse Don Philippe de livrer le nommé Miguel Guttierez Saavedra faussaire et sacrilége à leur justice, afin qu'il soit tiré un châtiment exemplaire des crimes dont il est convaincu. »

Le reste de la proclamation fut étouffé par les clameurs de la foule. Ce fut un vacarme inouï, où s'épanchaient toutes les passions dont le peuple se trouvait animé.

Le héraut se retira sans avoir entendu, comme de coutume, les cris de : Vive le roi!

Il ne savait que penser, les huées se mêlant aux éclats de rire, les sifflets aux hurlements de colère que causait la vue des morts et des blessés.

Les insurgés, après avoir un moment hésité à mettre à sac le palais du faux inquisiteur, finirent par se retirer, laissant Talera et les siens maîtres de la place.

Ceux-ci entonnèrent à pleine voix le *Te Deum*.

Lorsque ses actions de grâces furent rendues au ciel, Talera s'écria, faisant allusion à la malheureuse Juana, restée mourante dans la salle de torture :

— Si le grand coupable échappe à notre jus-

Digitized by Google

tice, du moins, mes frères, il nous reste sa complice. Que l'on ne lui dise rien de la proclamation royale!... Qu'on l'environne des soins les plus attentifs. Il importe qu'à Lisbonne il soit fait un grand exemple!

Les malheureux conseillers, craignant le peuple, demeurèrent au palais et se consolèrent par cette pensée qu'invités par leur véritable inquisiteur à juger Juana, ils se réhabiliteraient dans l'opinion publique et deviendraient de légitimes conseillers du Saint-Office.

Revenons à Saavedra.

Les imposteurs de cette audace et de cette intelligence ne sont pas absolument rares dans l'histoire universelle; sans remonter à Smerdis le mage, on pourrait, en feuilletant l'histoire de la civilisation chrétienne, dresser une liste assez longue de mystificateurs célèbres.

Ces aventuriers effrontés convoitèrent des couronnes royales, et une femme osa même profaner le trône de Saint-Pierre.

Cependant, les Saavedra ne sont pas aussi communs et sont plus intéressants que les faux vicomtes, ornements de nos boulevards.

Aussi le prince Philippe et le roi de Portugal furent-ils curieux d'interroger en particulier le faux inquisiteur.

Le roi riait en secret de la parodie de l'Inquisition qui venait d'être jouée. Il espérait que tant de scandale, d'odieux et de ridicule préserverait à jamais ses États de l'institution dominicaine, qu'il avait autrefois repoussée, et il fut enchanté que Philippe réclamât son sujet cordouan, parce que rien ne pouvait blesser davantage l'orgueilleux Talera qu'il détestait.

Dans de tels sentiments, il ne traita point durement le faux inquisiteur, et tout d'abord il s'amusa à le traiter d'éminence et de monseigneur. Saavedra, tout fin qu'il était, non-seulement ne se douta point de cette raillerie, mais recouvra la confiance qu'il avait perdue.

Le roi, après l'avoir entretenu des événements de la journée, lui parla de sa politique et fut étonné de la sagesse que ce maître fourbe mettait dans ses réponses.

Enfin, amenant comme par hasard la conversation sur l'Espagne et la cour de l'Escurial :

— J'ai reçu, lui dit-il, une lettre du prince Philippe ; la voici.

Il lui présenta la lettre ouverte.

— Vous reconnaisez le sceau et la signature sans doute.

Saavedra pâlit.

— Oui, sire, répondit-il en baissant les yeux.

— Vous pouvez la lire, monseigneur, lisez-la.

A peine Saavedra eut-il jeté un regard sur cette lettre qu'il se vit perdu et tomba à genoux.

— Grâce! soupira-t-il.

Le roi partit alors d'un franc éclat de rire.

— Par mon saint patron! s'écria-t-il, tu es un habile coquin, monseigneur Saavedra!...

Puis, reprenant le ton sérieux qui lui était habituel :

— Relève-toi, misérable, je ne puis rien ni pour toi, ni contre toi, tu échappes à ma justice. Le prince Philippe te réclame comme sujet espagnol; des archers de Castille t'attendent au sortir de ce palais tant de fois souillé de ta présence. C'est dans ta patrie que tu expieras les crimes commis dans mon royaume... Va!

— Sire, dit Saavedra en se relevant, vous êtes juste entre tous les princes, et je recommande à votre bonté souveraine les malheureux innocents qui gémissent à cette heure encore dans les prisons du Saint-Office.

Et, sans attendre un nouvel ordre du roi, il se retira.

A la porte, le capitaine des gardes lui ordonna de le suivre. Cet officier le remit aux mains d'un commandant espagnol, dont la troupe se tenait prête à monter à cheval.

Quelques minutes plus tard, Saavedra lié sur un cheval, et placé entre deux cavaliers, avait quitté Lisbonne par la porte de Santarem. Il ne pensait ni à la fin cruelle dont il était menacé, ni à l'immense fortune qu'il avait perdue. Une seule pensée lui cerclait le front, lui serrait douloureu-

Digitized by Google

sement le cœur, le souvenir de Juana demeurée entre les mains du Grand-Inquisiteur!...

Car en chemin il avait appris des soldats qui l'escortaient que Talera avait échappé à la fureur populaire, soudainement détournée par la proclamation du héraut royal.

Tandis qu'il courait sur le chemin de Madrid, — par Santarem, Abrantès, Alcantara, — tantôt il se représentait Juana délivrée avec les autres prisonniers, tantôt il voyait Talera ordonnant le supplice de la pauvre Cordouanne.

Racontons ce qu'il ne pouvait voir qu'avec les yeux de l'imagination :

Le grand inquisiteur, furieux qu'on lui eût ravi la gloire de brûler un criminel aussi extraordinaire que Saavedra, se promettait de s'indemniser en quelque sorte de cette déception, en donnant à la condamnation et au supplice de Juana toute la solennité possible.

Sans attendre que cette dernière fut rétablie, il fit annoncer un jugement public.

L'affluence du peuple, son émotion, ses passions furent ce que l'on peut facilement se figurer.

L'on détestait Talera, mais Juana avait cessé d'être intéressante. Quant aux conseillers, ils semblaient faire partie du mobilier de la salle, neuf et frippé.

Juana ne pouvait marcher ni se tenir debout ; on la porta devant le tribunal dans un fauteuil.

A sa vue, un cri de douloureux étonnement s'éleva de toutes parts :

« Quoi ! ce fantôme, ce spectre de la souffrance, c'était là ce qui restait de la jeune fille que l'on avait vue la veille ! Voilà donc ce qu'ils ont fait cette nuit ! pensait-on.

Et le sentiment public se tourna de nouveau en faveur de la jeune fille. Talera le sentit, et malgré son habitude du public, en fut troublé.

— Accusée, levez-vous ! dit-il machinalement.

— Je ne le puis ; vous m'avez brûlé les pieds cette nuit, répliqua Juana d'une voix douce.

A cette réponse un long frémissement agita l'assistance, et le calme, du moins le calme apparent, fut lent à se rétablir.

Le grand inquisiteur reprit d'un accent solennel :

— Pécheresse impénitente, vous qui fûtes autrefois notre sœur en Jésus-Christ et qui aujourd'hui appartenez au démon, à l'esprit d'erreur et de mensonge, songez à mettre à profit les moments que Dieu vous accorde ; tâchez de concevoir un repentir sincère de vos crimes et n'oubliez point que pour en obtenir le pardon vous devez en faire l'aveu public ; parlez.

— Où est Miguel Saavedra, monseigneur?

— Miguel Saavedra est à cette heure, sous bonne escorte, sur le chemin de Madrid.

— Pauvre Miguel. Cela devait finir ainsi.

Puis, après un instant de pénible silence, Juana reprit avec chaleur :

— Vous me conseillez de faire des aveux, monseigneur, je vais en faire, non pas pour obtenir votre pardon, la victime n'en a pas à demander à son bourreau, mais pour obtenir le pardon de Dieu, vers qui je vais purifiée par le repentir et le supplice. Je n'ai plus à craindre en disant la vérité de perdre celui que j'aimais plus que la vie et qui donnerait cent fois sa vie pour sauver la mienne. Je puis sans crainte dire que j'aimai Miguel Saavedra d'un amour entier, absolu. Dans notre pays, monseigneur, nous ne savons pas plus aimer à demi que dans le votre on ne sait haïr à demi, et, entraîné par de telles passions, si l'on ne va tout droit au paradis, on roule d'abîme en abîme, où nous nous trouvons dans la boue du mensonge et le sang du crime, l'on devient inquisiteur comme vous et faux témoin, parjure, sacrilége comme moi. Rien ne vous arrête, ni le brasero de la torture, ni l'espectative du bûcher.

— C'est le démon qui parle en cette femme ! s'écria Talera C'est le démon qui, à travers ces blasphèmes, dévoile le passé de cette misérable.

— Eh bien, le démon se taira, monseigneur.

— Parlez, pécheresse, faites violence à l'esprit d'impiété qui vous agite. Vous n'avez pas avoué tous vos crimes. Répondez : n'est-ce pas vous qui avez livré la marquise Antonia Vasconcellos à ses assassins.

Digitized by Google

— Non, monseigneur.

— Qui a tué la marquise?

— Le familier Frasquito.

— Vous l'avez vu?

— Non.

— Qu'était ce Frasquito? N'était-il pas l'ami et le compatriote de Saavedra?

— C'était un capitaine de garduna. C'est lui qui poussa Saavedra à jouer le rôle d'inquisiteur. Après le meurtre de la marquise, il a volé le trésor du Saint-Office et s'est enfui sur un vaisseau anglais.

— Mais Saavedra était avec ce Frasquito dans la maison du bord du Tage, le soir où le meurtre fut commis?

— Je ne l'ai pas vu.

— Vous le savez?

— Je n'ai à répondre que de mes actes personnels.

— En répondant ainsi que vous le faites, vous attirez sur vous la juste sévérité de ce saint tribunal, car c'est le propre des hérétiques de se refuser à dénoncer les coupables.

— Je n'attends plus rien des hommes, je n'ai plus d'espoir qu'en Dieu.

Talera se leva du siége présidentiel, et se rendit dans la salle des délibérations, où ses conseillers le suivirent.

La délibération ne fut pas longue.

Une minute ne s'était pas écoulée, et le grand inquisiteur rentrait pour prononcer l'arrêt qui condamnait Juana, comme hérétique et sacrilége, à être brûlée vive le lendemain, sur la place du palais inquisitorial.

— Dieu soit loué! dit Juana, j'approche du terme de mes souffrances.

Les assistants se retirèrent en silence. Nous n'oserions affirmer que le plus grand nombre se réjouissait du terrible spectacle qui lui était promis, cependant, nous devons faire observer qu'à cette époque plus encore qu'à la nôtre, le nombre des amateurs d'exécutions était considérable. Enfin, aux instincts de cruauté, se joignait alors une dévotion ardente que nous ne connaissons plus et qu'il serait peut-être difficile de réveiller chez les populations de la péninsule.

Un auto-da-fé était une cérémonie religieuse.

C'était une des plus hautes manifestations de la foi, et les fidèles qui, pour entretenir en eux le désir du paradis, devaient assister en esprit aux souffrances des damnés en enfer, remplissaient un devoir en assistant au supplice des hérétiques.

Faisaient-ils autre chose que les élus assis à la droite de Dieu selon la peinture que nous en offre — précisément à cette époque — un évêque de Paris, dans le passage suivant :

« Les élus s'avanceront, non dans l'espace, mais par l'intelligence et la vision manifeste pour voir les supplices des impies.

En les voyant ils ne seront pas touchés de peine, mais ils seront rassasiés de joie, rendant grâce de leur salut à la vue de l'ineffable malheur des impies (1).

Mais arrêtons-nous là; n'oublions point notre devoir de conteur; la théologie, sur ce sujet, est un opium altéré par le temps qui, s'il n'a plus assez de force pour empoisonner, en garde encore de reste pour endormir.

Le lendemain matin, un bûcher, haut de deux mètres environ, et composé de bois résineux, était élevé en face de la porte du palais de l'Inquisition.

Les cloches sonnèrent en mort. Longtemps avant leur premier glas, la place était envahie par la population, dont la milice du Christ avait peine à contenir l'impatience.

Une tribune garnie de velours noir avait été élevée pour le roi et sa cour; une seconde tribune semblable à la première, à cette différence près qu'elle n'était garnie que de simple drap noir, était réservée aux hauts dignitaires du clergé et du Saint-Office.

Les fenêtres des maisons, les toits et les plates-formes des édifices voisins regorgeaient de spectateurs.

Tout le monde était paré comme pour une fête.

Les jeunes filles avaient des fleurs dans leurs cheveux, les dames des bijoux, les mères de famille leurs enfants sur les bras, dans la pensée naïve de frapper l'imagination de ces innocents d'un souvenir salutaire.

(1) Petri Lombardi sentenciæ.


Digitized by Google

Rien n'était triste autour du sinistre amas de bûches et de fagots, près duquel se tenait le bourreau ; rien n'était triste, pas même le ciel, d'un bleu sans tache.

La brise de la mer tempérait la chaleur du jour de sa fraîcheur vivifiante, et la foule, dans le bruit joyeux qu'elle faisait, n'entendait plus les voix lamentables des cloches.

Bientôt, la foule cessa de s'occuper d'elle-même pour regarder d'abord le défilé des différents ordres religieux et des pieuses confréries, qui se rangèrent autour du bûcher et se mirent en prières.

Vint ensuite le haut clergé, éblouissant d'or, d'argent et de pierreries ; l'évêque, les vicaires, les abbés des couvents, les chanoines à l'imposante carrure, le jésuite, confesseur du roi... J'en passe.

Enfin, Sa Majesté Portugaise et sa cour.

Midi sonna.

La porte du palais de l'Inquisition s'ouvrit toute grande, et, par sa large baie apparut, soutenue ou plutôt portée par deux familiers, la victime humaine.

Elle était affublée d'une robe de toile soufrée, sur laquelle étaient peintes des flammes et des images fantastiques de démons et de damnés. Un long bonnet pointu, assez semblable à une mître, fait de la même toile peinte et soufrée, complétait ce costume, nommé *san-benito*.

Le monstrueux touche au grotesque.

La pauvre Cordouanne était à peine reconnaissable.

Dans ses mains jointes et liées, elle tenait une croix de bois.

Ses longs cheveux noirs déroulés lui faisaient un manteau.

Ses pieds tuméfiés étaient cachés sous la robe.

La foule, qui la dévorait du regard, ne distinguait de son visage amaigri et pâle que ses grands yeux noirs, qui paraissaient deux fois plus grands, et qu'elle tenait fixés sur le bûcher.

Après elle s'avançaient le grand inquisiteur et les cinq conseillers qui, ridicules la veille, ce matin, avaient l'air sinistre.

Dès que la condamnée passa sous la grand'-porte, le silence de la foule devint profond, l'on entendit les églises tinter pour l'agonie, et les moines psalmodier les prières pour les morts.

La condamnée conduite au pied du bûcher, le grand inquisiteur se plaça en face d'elle :

— Pécheresse impénitente, s'écria-t-il, la dernière heure de ta vie terrestre est sonnée, renonce à l'hérésie, confesse tes péchés, je t'en adjure, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Mais l'infortunée, affolée de terreur, ne distinguait le juge, placé à deux pas d'elle, qu'a travers une sorte de voile, et ne comprenait plus ce qu'il lui disait.

Le grand inquisiteur fit deux pas en arrière.

Le bourreau plaça une petite échelle contre le bûcher, fut à la condamnée, la saisit et l'emporta dans ses bras sur le bûcher comme une proie.

Le corps, frêle et souple, pliait sur le bras nerveux de cet homme, les longs cheveux traînaient, s'arrachant aux fagots.

Les femmes de la garduna n'auraient plus reconnu cette jeune fille si belle, si ardente, si fière, qui se frappait de son poignard pour échapper à la violence de Frasquito.

Le bourreau, la voyant incapable de se tenir debout, tant à cause de ses brûlures que de sa faiblesse générale, la lia au poteau par trois cordes, aux jambes, à la ceinture et sous les bras.

Elle ne dit pas un mot, ne jeta pas un cri.

Elle ne souffrait plus, elle ne vivait presque plus.

Les dames qui, sous la dentelle, ne montraient qu'à demi leurs épaules rondes, se demandaient en minaudant :

— Trouvez-vous la sorcière jolie?

— Voyez les diables qu'elle a sur sa robe, disaient les commères sur la place, elle a les pareils dans le corps. On les verra sortir.

— Il faut bien, disaient les vigoureux archers, qu'une telle femme ait le diable au corps pour tenter un cavalier aussi bien fait de sa personne que l'était Saavedra.

Les moines entamèrent le *De profundis*.

Le bourreau alluma plusieurs torches qu'il dis-

ibua à quelques familiers d'un grand zèle et bientôt de tous côtés les flammes s'élancèrent du bûcher.

Une fumée d'un blanc laiteux enveloppa la victime et la voila aux regards des spectateurs, puis, abattue par la brise, laissa apparaitre une grande flamme bleue qui montait le long du poteau : la robe de soufre qui brûlait.

Un cri d'admiration s'échappa de la foule.

Mais la belle flamme bleue s'éteignit vite et le vent d'ouest abaissant également celles du brasier laissa voir au poteau, à demi renversée sur la braise, une forme noire et saignante, hideuse : le corps à demi rôti de la victime.

Le bourreau se précipita pour activer le feu, jeta de nouveaux fagots et les flammes s'élevèrent bientôt à la hauteur du palais. Mais une odeur révoltante saisissait à la gorge les assistants les mieux placés. Quelques hommes en étaient suffoqués. Des femmes s'évanouirent. La plupart priaient tout haut en pleurant.

Les prêtres paraissaient impassibles, ainsi que les vieux soldats qui avaient pris part au sac et à l'incendie des villes enlevées d'assaut et les espagnols habitués à ce spectacle.

Une demi-heure plus tard le bûcher n'était plus qu'un monceau de charbon et de cendres.

L'auto-da-fé était entièrement accompli.

Sur un mot de Talera, les confréries et les congrégations se retirèrent dans le même ordre qu'elles étaient venues. Les conseillers rentrèrent chez eux, certains de n'avoir rien à craindre du peuple. Ces braves étaient triomphants, ils avaient vu le feu.

Le roi se retira plus attristé qu'édifié.

Ce premier sacrifice humain devait-il être le dernier?...

X

Il ne nous reste plus qu'à dire ce que devint Saavedra.

La fin de son existence, ainsi qu'on le verra, ne fut pas moins extraordinaire que ses aventures en Portugal.

On ne sait si le prince Philippe, qui désirait si vivement le voir, satisfit de suite sa curiosité.

Conduit d'abord à Madrid il fut peu de temps après extrait des prisons de la capitale pour être jeté dans celles de Tolède, où l'on décida qu'il serait jugé.

Il y demeura deux ans.

Ce n'était pas un criminel ordinaire.

Il fallut rédiger de longs mémoires destinés à la cour de Rome, attendre leur lecture et les réponses qui y furent faites.

Et en ce temps-là les communications de Tolède avec Rome n'étaient pas aussi rapides que de nos jours.

Enfin, le procès fut long à instruire.

L'on s'attendait généralement à un bel auto-da-fé.

Cette attente fut trompée.

Pourquoi?... Mystère!

Le faux inquisiteur Saavedra fut condamné à vingt ans de galères, avec défense, sous peine de mort, au commandant des galères, de le mettre en liberté à l'expiration de sa peine sans un ordre formel du roi.

Son caractère ne se démentit pas un seul jour.

Il avait fait de la bêtise humaine une assez longue expérience pour craindre d'effaroucher la crédulité des gens en employant les plus effrontés mensonges.

Aux galères, il se fit des partisans et put correspondre avec des prélats qui intéressèrent à son sort le pape Paul IV, en représentant à Sa Sainteté que le faux inquisiteur avait été poussé à l'usurpation de fonctions sacrées par un excès de zèle.

— Saavedra, ajoutaient-ils, avait converti un grand nombre d'hérétiques et rendu à l'Église un service incontestable, en établissant la sainte Inquisition dans un pays où elle avait toujours été repoussée... Enfin, les raisons qui le sauvèrent du bûcher, — raisons que nous ne connaissons point, mais assurément plus fortes que les consi-

Digitized by Google



Merci, soupira la patiente en voyant l'épée libératrice (page 366).

dérations que nous venons de rapporter, — déterminèrent Paul IV à demander à Philippe II la liberté de Saavedra.

Après dix-neuf ans de galères, le faux inquisiteur fut rendu à la liberté. Il était pauvre ; les dons des âmes charitables lui vinrent en aide, jusqu'au jour où il fut appelé près d'un vieux marin qui allait mourir.

— Miguel, lui dit cet homme, me reconnais-tu ?

— Non, répondit Saavedra.

— Je suis un homme qui te fit assez de mal pour qu'après vingt-deux années tu en gardes le souvenir.

Saavedra regarda le vieillard. Celui-ci était entièrement chauve et son visage était zébré de larges cicatrices.

— Je suis le capitaine Frasquito.

— Toi !

— Oui, Éminence. — Je t'ai indignement volé et trahi, et je m'en suis repenti en apprenant tes malheurs.

— Et qu'as-tu fait pendant ces vingt-deux années?



— J'ai d'abord perdu nos huit cent mille ducats, ce qui n'a pas été long. Ne pouvant, faute d'instruction, rentrer dans les ordres, je me fis corsaire et me battis comme un enragé pour rattraper mes ducats, les tiens surtout que je tenais à te rendre. Mais les vents et les flots me furent contraires. Au terme d'une longue et pénible carrière, je ne possède que la moitié de ce que je t'ai volé, deux cent mille ducats que tu trouveras dans cette cassette posée à mon chevet.

Saavedra soupira d'aise, car il vivait chichement à Cordoue.

— Mais depuis quand es-tu à Cordoue? demanda-t-il au vieux bandit.

— Depuis quelques années. Avant de rentrer en Andalousie, mon navire relâcha à Lisbonne.

— Eh bien! quoi de nouveau en cette ville?

— Peu de chose. Mais la vie n'y est plus aussi douce que de notre temps, et c'est bien fait.

— Explique-toi.

— Ils n'étaient pas contents d'un faux inquisiteur qui les rançonnait, ils en ont un véritable qui les brûle.

— Quoi! l'Inquisition est à Lisbonne?

— Et tu l'ignorais?

— Sans doute.

— On a trouvé que nous avions rendu quelques services, et l'on a maintenu les tribunaux établis par nous. — Talera a succédé à Votre Éminence, et les conseillers ont été maintenus dans leurs fonctions. Nous sommes donc les véritables fondateurs de l'Inquisition en Portugal.

— C'est ainsi, ajouta Saavedra avec un sourire ironique, c'est ainsi que l'œuvre du démon servit d'assises à l'œuvre des saints.

Peu de temps après cette entrevue, le capitaine Frasquito se confessa et mourut.

Riche des deux cent mille ducats, Miguel Saavedra quitta sa province et fut s'établir à Madrid.

Philippe II, en 1562, ayant appris l'arrivée de ce personnage, voulut le voir, le fit venir à la cour et lui fit raconter ses merveilleuses aventures qu'Antonio Perez, secrétaire du roi, écrivit au fur et à mesure.

Cinq ans plus tard, cet homme extraordinaire qui avait occupé de sa personne l'Espagne et le Portugal pendant près d'un demi-siècle, écrivit ses Mémoires pour l'inquisiteur général don Diègue Espinosa.

Sa vie s'acheva paisible et honorée.

Sa fortune, qui n'avait fait que s'accroître et s'élevait, à sa mort, à un chiffre considérable, fut léguée à l'Église.

Quelques historiens ont prétendu, mais sans pouvoir l'établir d'une façon incontestable, que cet aventurier était cousin du père de Michel Cervantès y Saavedra, l'immortel auteur de *Don Quichotte*.

Pendant qu'occupée tout entière à faciliter les développements de son institution, l'Inquisition semblait se complaire et s'oublier dans la contemplation de son propre ouvrage, un grand mouvement se préparait par-delà les Pyrénées, et allait bientôt, attirant à soi toutes les intelligences courageuses de cette époque, menacer souverainement les lâches partisans de l'obscurantisme et de l'esclavage intellectuels. En 1484, Luther était né à Eisleben; ce fut d'abord un enfant, ce fut ensuite un professeur, ce fut bientôt un des plus rudes et des plus courageux champions des libertés de la pensée. Luther arrivait à un meilleur moment qu'Abeilard. Le monde avait vieilli, la foi s'était éteinte peu à peu dans tous les cœurs, le scepticisme était entré peu à peu dans tous les esprits. Un singulier besoin d'indépendance matérielle et morale tourmentait instinctivement toutes les classes de la société, et jamais, peut-être, le sol humain n'avait été plus heureusement préparé pour y jeter le germe de la liberté. Abeilard n'avait point trouvé les convictions ébranlées par l'exagération du dogme; il régnait de son temps, parmi les représentants de la foi chrétienne, une certaine tolérance que rien n'avait encore éprouvée. Luther, au contraire, trouvait tout un monde rempli de sourdes colères, et qui ne cherchait même plus à retenir les cris d'indi-

gnation que le douloureux spectacle de ses misères lui arrachait. Au onzième siècle, Abeilard avait besoin de toute son éloquence pour triompher; au seizième, Luther n'eut besoin que d'un mot pour vaincre !

Nous allons voir, dans un instant, la lutte s'engager entre l'Inquisition et le luthéranisme; la lutte sera terrible. Pour la religion chrétienne, c'est une question de vie ou de mort; pour la pensée humaine, une question de liberté ou d'esclavage. Luther réclame le droit d'examen, la religion le lui conteste. Les deux partis sont en présence : l'Inquisition n'hésitera pas, les auto-da-fé vont recommencer avec une nouvelle ardeur. C'est peut-être pour celle-ci le dernier acte sérieux de sa puissance, et ce dernier acte, on peut le croire, ne démentira pas ses sanglants débuts.

L'INQUISITION ET LA RÉFORME

Mesures contre les Luthériens et contre la secte des illuminés. — Charles-Quint et Philippe II. — Découverte d'une société secrète de sorcières. — Le duc d'Albe en Flandre. — Le prince d'Orange, le comte de Thorn et le comte Lamoral d'Egmont. — Supplice des deux derniers. — Un auto-da-fé à Tolède. — Persécution exercée contre Antoine Perez. — Paul Olivadé. — Devises, emblèmes et bannières de l'Inquisition. — Tableau des victimes de l'Inquisition. — Abolition de cette institution par Napoléon.

Dès que le pape vit avec quelle rapidité effrayante les idées de Luther se répandaient par le monde, il devina que sa puissance spirituelle allait être menacée, et comprit aussitôt l'impérieuse nécessité que lui faisaient les événements, de couper dans leurs racines les germes d'indépendance que la parole du sectaire jetait dans tous les esprits. Les Juifs et les Maures disparaissent de la scène; il semble n'y avoir plus au monde que des *Luthériens*. Le conseil de l'Inquisition d'Espagne se hâte, à l'instigation du pape, de publier de nouveaux articles qui imposent aux habitants de chaque ville l'obligation de dénoncer ces hérétiques d'une nouvelle espèce, sous peine de péché mortel et d'excommunication majeure.

« Ces articles portaient que c'était un devoir indispensable pour tout chrétien de déclarer s'il savait, ou s'il avait entendu dire que quelqu'un eût dit, soutenu ou *pensé* que la secte de Luther est bonne, et que ses partisans sont dans la bonne voie, ou qu'il eût cru ou approuvé quelques-unes de ces propositions condamnées, comme, par exemple, il n'est pas nécessaire de déclarer ses péchés à un prêtre, et qu'il suffit de les confesser devant Dieu; que ni le pape, ni les prêtres, ne tiennent le pouvoir de remettre les péchés; que le véritable corps de Jésus-Christ n'est pas dans l'hostie consacrée; qu'il n'est point permis de prier les saints, ni d'exposer des images dans les églises; qu'il n'y a point de purgatoire, et qu'il est inutile de prier pour les morts (1); que la foi et le baptême suffisent pour être sauvé, et que les bonnes œuvres ne sont point nécessaires; que tout chrétien peut, sans être revêtu du caractère du sacerdoce, recevoir la confession d'un autre chrétien, et lui administrer la communion sous les deux espèces du pain et du vin; que le pape

(1) On se rappelle que cette hérésie avait déjà été reprochée aux Albigeois.

n'a pas le pouvoir réel d'accorder des indulgences ni des pardons; que les prêtres, les moines et les religieux peuvent licitement se marier; qu'il ne doit y avoir ni religieux, ni religieuses, ni monastères, et que Dieu n'a point établi les ordres religieux réguliers; que l'état du mariage est meilleur et plus parfait que la vie des prêtres et des moines vivant dans le célibat; qu'il ne doit y avoir d'autres fêtes que le dimanche, et que ce n'est pas pécher que de manger de la viande le vendredi, le carême et les autres jours d'abstinence.

Par la même occasion, l'Inquisition ordonna de rechercher d'autres hérétiques connus plus communément sous la dénomination d'*Illuminés*. Nous reviendrons plus loin sur cette secte, qui fut une véritable *société secrète*. Nous nous contentons, pour le moment, de mettre sous les yeux du lecteur l'édit de l'Inquisition qui la concerne :

« Tout chrétien, dit une ordonnance du 28 janvier 1588, est obligé de déclarer s'il sait ou s'il a entendu dire que quelque personne vivante, *ou même morte*, ait dit ou affirmé que la secte des *Illuminés* est bonne, et, surtout, que l'oraison mentale est de précepte divin, et que, par elle, on accomplit tous les autres devoirs de la vie chrétienne; que la prière vocale est un sacrement caché sous des accidents; que ce sacrement n'a son effet que dans l'oraison mentale, l'autre n'ayant que peu de mérite; que les serviteurs de Dieu ne doivent point s'occuper d'exercices corporels; qu'on n'est point obligé d'obéir à son père, ni à aucun autre supérieur, lorsqu'ils ordonnent des choses qui empêchent l'exercice de l'oraison mentale et de la contemplation.

» Le chrétien doit aussi déclarer s'il a entendu quelqu'un parler mal du sacrement de mariage, ou dire que personne ne peut être instruit du secret de la vertu, s'il n'apprend cette doctrine de ceux qui en sont les maîtres; que nul ne peut être sauvé sans l'usage de l'oraison que ces maîtres pratiquent et enseignent, et s'il ne leur fait une confession générale de ses péchés; que l'agitation, les tremblements et les défaillances qu'on observe chez les maîtres de cette doctrine et sur leurs meilleurs disciples, sont des marques de l'amour divin; que ces signes annoncent qu'ils sont en faveur auprès de Dieu, et qu'ils possèdent le Saint-Esprit; que les *parfaits* n'ont pas besoin de faire des œuvres méritoires; que, lorsque l'on arrive à l'état des *parfaits*, on voit l'essence de la Très-Sainte-Trinité dans ce monde; que les hommes qui y sont parvenus sont gouvernés par l'Esprit-Saint immédiatement; que, pour faire ou pour omettre une chose, ils n'ont d'autre règle à consulter que les inspirations de l'Esprit-Saint qui leur parviennent directement; qu'il faut fermer les yeux au moment de l'élévation de l'hostie par le célébrant; que, lorsqu'on est arrivé à un certain degré de perfection, on ne peut plus voir les images des saints ni entendre de sermons ou d'autres chrétiens qui traitent de Dieu; et, enfin, si ce même chrétien a vu ou entendu quelque autre chose qui ait rapport à la mauvaise doctrine de la secte des *Illuminés*. »

Aucune époque n'offrit peut-être au monde de spectacle plus grand que le XVIe siècle. La France était alors gouvernée par François Ier, l'Angleterre par Henry VIII, l'Empire par Charles-Quint. Ignace de Loyola fondait l'institution des Jésuites; Martin Luther faisait connaitre les premiers éléments de la réforme, et Copernic expliquait le système du monde. De toutes parts, il règne un mouvement incroyable : Rome menacée se prépare à la lutte. C'est la première fois, peut-être, que le danger se présente sous un aspect aussi redoutable; elle ne cherche pas à se dissimuler la nécessité qui lui est imposée du courage et de l'énergie. L'Église faisait en Allemagne un commerce considérable d'indulgences. On disait aux pénitents : « Vous êtes coupables, mais moyennant telle somme vous pouvez racheter votre faute. » On aurait tort de reprocher à Rome ce commerce d'indulgences; il existait déjà, en forme de loi, dans le domaine politique; l'Église n'avait fait que le déplacer en le transportant dans celui de la religion. Ce n'était point, d'ailleurs, le seul abus que l'on reprochât au clergé. La simonie entre autres, s'exerçait ouver-

Digitized by Google

tement : « Dernièrement, disait un prélat, j'ai été sacré évêque par un archevêque, et il m'en a coûté cent sols pour obtenir ce grade ; mais, si je ne les avais donnés, je ne serais pas évêque aujourd'hui ; bien m'en a pris de tirer de l'or de ma poche plutôt que de manquer un si grand sacerdoce. J'ai déboursé mais j'ai reçu l'épiscopat, et, si Dieu me prête vie, j'espère bien rentrer dans mon argent : j'ordonne un prêtre, et je reçois de l'or ; je fais un diacre et je touche de bonnes sommes d'argent. Les ordinations, les bénédictions des abbés et des églises, voilà des profits assurés, et tout mon argent revenu dans mon gousset. » Les mœurs relâchées des moines, la conduite dissolue des abbés, avaient, plus d'une fois déjà, attiré l'attention des conciles. Tout cela était connu et avéré, le clergé ne songeait même pas à s'en défendre, l'ancienneté de l'abus semblait en avoir fait un droit. Nul n'ignorait ces particularités, tout le monde connaissait ces vices, les réprouvait, mais aucune voix éloquente n'avait encore osé les flétrir.

Martin Luther ne paraît pas avoir été complétement désintéressé dans la question. Il appartenait à la confrérie des moines augustins, chargée d'ordinaire de la vente des indulgences. Indigné de voir le pape choisir des Dominicains pour remplir cet office, il s'en vengea en prêchant contre les indulgences; et bientôt, poussé par sa propre audace, il franchit les dernières limites, et jeta les premiers fondements de la Réformation. C'était un coup terrible pour Rome; c'était le droit d'examen luttant contre la foi, c'était surtout un drapeau d'indépendance autour duquel allaient se rallier, par enthousiasme, tous les mécontentements, toutes les souffrances, tous les doutes. Le monde s'éveilla et regarda étonné autour de lui comme au sortir d'un rêve affreux.

Dès ce moment, en effet, toutes les hérésies avaient raison : Martin Luther condamnait les bourreaux en justifiant les victimes. Les peuples de la chrétienté avaient tous eu à subir un esclavage plus ou moins long; ils se montrèrent les uns aux autres les marques sanglantes du joug qu'une tyrannie odieuse leur avait imposé, et s'excitèrent réciproquement à la vengeance. Un immense cri de douloureuse colère s'entendit par le monde, et l'on courut vers Luther, comme jadis on avait couru vers Jésus-Christ. Luther, cependant, n'était point ce que Jésus-Christ avait eté. Si sa vie a été sainte, il n'a eu ni l'amour, ni le dévouement du divin maître. Luther fut moins un législateur qu'un tribun; il a eu toutes les faiblesses de l'homme sans avoir la calme attitude du génie. Jamais la sublime charité évangélique ne tomba de son cœur, et il détruisit plutôt qu'il n'édifia.

Aussitôt que la secte des Luthériens commença à se répandre en Europe, l'Inquisition songea à en arrêter les rapides progrès, et, dès l'année 1523, nous la voyons occupée d'intenter un procès à Jean d'Avila, que l'Espagne a surnommé l'*apôtre de l'Andalousie*. Dénoncé au tribunal de l'Inquisition comme ayant émis des propositions luthériennes ou tendantes au luthénarisme et à la doctrine des *Illuminés*, Jean d'Avila fut jeté dans les prisons secrètes du Saint-Office, et y serait vraisemblablement resté longtemps, si l'inquisiteur-général de Séville n'eût pris vivement son parti et prouvé son innocence. Jean d'Avila était révéré comme un saint ; il fut acquitté. Jean-Louis Vives écrivait à Érasme, en 1534 : « Nous vivons dans un temps bien difficile ; on ne peut ni parler ni se taire sans danger. » Tous les hommes distingués par l'intelligence ou la liberté de leur esprit, étaient en butte à l'envie des moines, et, par suite, aux calomnies des familiers de l'Inquisition. — Alphonse Virues était alors un des meilleurs théologiens de son temps ; il avait écrit plusieurs ouvrages, et était réputé comme très-versé dans l'étude des langues orientales. Charles-Quint éprouvait tant de plaisir dans sa compagnie, qu'il l'avait emmené avec lui dans ses voyages d'Allemagne, et qu'à son retour il en avait fait son plus cher prédicateur. Un homme aussi éminent ne pouvait se soustraire longtemps aux atteintes de l'Inquisition. Il fut arrêté et mis dans les prisons secrètes du Saint-Office, sous prétexte qu'il favorisait les opinions de Luther, Pendant quatre années

Digitized by Google

consécutives, il demeura ainsi enfermé, sans pouvoir communiquer avec personne. « Il m'est à peine permis, écrivait-il à Charles-Quint, de respirer et de m'occuper d'autre chose que de charges, de réponses, de témoignages, de défenses, de répliques, de libelles, de moyens, d'actes, d'hérésies, de blasphèmes, d'erreurs, d'anathèmes, de schismes et d'autres monstres pareils, qu'à force de travaux comparables à ceux d'Hercule, j'ai enfin vaincu avec l'aide de Jésus-Christ; en sorte que me voilà maintenant justifié par la protection de Votre Majesté. »

Charles-Quint fit, en effet, pour lui tout ce qu'il pouvait faire. Il exila Manrique, alors inquisiteur général, et chargea le conseil de la *suprême*, sous la date du 18 juillet 1534, d'adresser à tous les tribunaux du Saint-Office une ordonnance portant que, dans le cas d'une instruction préliminaire assez grave pour motiver l'arrestation d'un religieux, il serait dorénavant sursis par les inquisiteurs; ceux-ci devaient ensuite adresser au conseil une copie entière et fidèle de la procédure commencée, et attendre que les ordres leur fussent envoyés, après l'examen des pièces. « C'est ainsi, dit Llorente, qu'un malheur particulier devint la source d'un bien général. On doit cependant, ajoute-t-il, blâmer les auteurs de l'ordonnance royale de n'avoir fait cette loi qu'en vue des religieux, comme si les séculiers eussent eu moins d'intérêt et de droit que des prêtres, à défendre leur liberté, leur vie et leur honneur. » Enfin, vers l'année 1537, l'Inquisition rendit un jugement définitif, par lequel elle déclare Alphonse Virues suspect de professer les erreurs de Luther, et le condamne à être absous des censures *ad cautelam*, à être enfermé pour deux ans dans un monastère, et à ne pouvoir prêcher la parole de Dieu pendant les deux années qui suivraient sa mise en liberté.

Au nombre des propositions qu'on lui imposa l'obligation de rétracter, le jour de son auto-da-fé, dans l'église métropolitaine de Séville, se trouvent les trois suivantes :

1° *L'état des personnes mariées est plus sûr pour faire son salut, que celui des personnes qui ont préféré le célibat.*

2° *Il se sauve un plus grand nombre de chrétiens dans la condition du mariage que dans toutes les autres.*

3° *La vie active est plus méritoire que la vie contemplative.*

Cette affaire et plusieurs autres éclairèrent Charles-Quint sur les intentions secrètes de l'Inquisition; et, en 1535, il enleva la juridiction royale au Saint-Office, qui en resta dépouillé jusqu'en l'année 1545. Cependant Charles-Quint aimait l'Inquisition, moins peut-être pour l'Inquisition elle-même, qu'à raison de la haine qu'elle professait pour les hérétiques en général et les Luthériens en particulier. On a dit de lui qu'il était le Don Quichotte de la foi, le chevalier errant occupé à redresser les torts et à venger les injures que les brigands hérétiques faisaient à la sainte religion de Dieu; mais à dater du procès d'Alphonse Virues, le Saint-Office ne lui pardonna jamais la protection dont il avait couvert le savant, et elle lui suscita dans la suite bien des contrariétés qui empoisonnèrent sa vieillesse. Paul IV était alors pape; il tenta à plusieurs reprises de dépouiller Charles-Quint de la pourpre impériale, et de faire passer la couronne des Deux-Siciles, qui appartenait à Philippe II, sur la tête de l'un de ses neveux. On accusa Charles-Quint d'avoir favorisé les hérétiques, et plus particulièrement les Luthériens. On le déclara déchu de ses droits d'empereur et de roi d'Espagne; des bulles d'excommunication furent lancées contre le père et le fils, et les peuples d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, et les Napolitains, furent solennellement déliés du serment de fidélité et d'obéissance qu'ils leur avaient prêté.

Le duc d'Albe, D. Ferdinand de Tolède, était vice-roi de Naples : c'était un homme opiniâtre dans ses résolutions, énergique et dur jusqu'à la cruauté. Sans prendre avis de Philippe II, il sort tout à coup de sa vice-royauté et s'avance jusqu'aux portes de Rome. Le pape se hâta de demander la paix. Le duc d'Albe lui fit répondre qu'il ne consentirait à la lui accorder que lorsqu'il aurait

Digitized by Google

demandé pardon au roi son maître, d'avoir traité avec si peu de ménagement son auguste père, ses sujets et ses amis. Le pape ne voulut point traiter avec le vice-roi de Naples, et écrivit qu'il était prêt à faire tout ce que proposerait le roi d'Espagne. Celui-ci fit tenir au duc d'Albe une lettre, dans laquelle il lui ordonnait de conclure promptement la paix à des conditions qui n'eussent rien d'humiliant pour Sa Sainteté; il ajoutait qu'il aimait mieux perdre les droits de sa couronne que de toucher, même le plus légèrement, à ceux du Saint-Siége. Ce n'était point là l'issue qu'on était en droit d'attendre des énergiques démonstrations du duc d'Albe; mais l'Inquisition était alors toute-puissante, il fallait bien se soumettre. D'ailleurs, l'Inquisition savait bien elle-même à qui elle avait affaire. Le règne de Philippe II s'annonçait mal, et l'on pouvait prévoir déja que les exécutions allaient recommencer avec une recrudescence de cruauté. Charles-Quint leur imposait encore du fond du monastère de Saint-Just où il s'était retiré. Quand, après sa mort, on ouvrit son testament, il ne s'y trouva qu'un très-petit nombre de legs pieux; dès lors, la flétrissure fut arrêtée. Philippe II était à Bruxelles; il n'arriva à Madrid que pour voir marcher au supplice les derniers amis de son père (1).

Pendant son séjour en Flandre, Philippe II n'avait pas perdu de vue les intérêts de l'Inquisition; mais il avait cru devoir modérer l'action de ce tribunal, et, à l'exemple de son père, il avait ordonné aux agents du Saint-Office de prendre le titre de *ministres ecclésiastiques*, parce que le peuple avait les *inquisiteurs* en horreur. Néanmoins l'Inquisition ne resta pas oisive, et le pape Paul IV lança, vers l'année 1559, une bulle par laquelle il créait trois provinces ecclésiastiques soumises à la juridiction de Malines, Cambrai et Utrecht; il établissait, en outre, pour chaque cathédrale, douze chanoines, dont trois devaient être inquisiteurs à vie. Les Flamands avaient jusqu'alors toléré les inquisiteurs ou *ministres ecclésiastiques*, parce qu'ils ne les considéraient que comme de simples agents temporaires; mais dès qu'ils purent croire que l'on voulait établir au milieu d'eux un tribunal permanent, ils se crurent menacés dans leur indépendance, et se révoltèrent. Nous entrerons tout-à-l'heure dans quelques détails, à propos des guerres longues et sanglantes auxquelles l'établissement de l'Inquisition donna lieu dans les Pays-Bas.

L'Inquisition était alors à peu près partout établie; Charles-Quint, que l'on avait si injustement accusé de luthéranisme, avait même étendu les pouvoirs du tribunal que Ferdinand V, par les soins du cardinal Ximenez de Cisneros, avait élevé en Amérique. Dans le Nouveau-Monde, comme en Europe, les exécutions furent nombreuses et terribles. Philippe II vint après son père, et voulut pousser plus loin le zèle. l'Inquisition s'étendait jusqu'à Lima; il voulut qu'elle fût introduite dans les îles; et, comme si ce n'eût point été assez encore, l'idée lui vint de créer un tribunal ambulant, à l'effet de juger les hérétiques que l'on découvrirait sur les navires. Un bref du pape, expédié le 27 juillet 1571, autorisa l'inquisiteur-général d'Espagne à créer le nouveau tribunal et à nommer les juges et les employés, lesquels devaient rester sous sa dépendance. On le désigna d'abord sous le nom d'*Inquisition des galères*, et ensuite sous celui d'*Inquisition des flottes et des armées*. Il n'eut qu'une courte durée, mais seulement parce qu'on s'aperçut qu'il apportait des entraves à la navigation.

Vers le même temps on découvrait, en Espagne, une sorte de société, composée de femmes qui se livraient aux pratiques de la sorcellerie. Sandoval, moine bénédictin, qui a écrit une histoire de Charles-Quint, donne quelques particularités sur l'association secrète de ces femmes. « Lorsqu'une femme, dit-il, se présentait pour être admise, on lui donnait, si elle était nubile, un jeune homme bienfait et robuste, avec lequel elle avait un commerce charnel; on lui faisait renier Jésus-Christ et sa religion.

Le jour où cette réception avait lieu, on voyait paraître, au milieu d'un cercle, un bouc tout noir.

(1) Le docteur Cacalla, prédicateur; l'archevêque de Tolède et l'évêque Constantin Ponce de la Fuente, son confesseur.

Digitized by Google

Le bouc poussait un cri, et aussitôt toutes les sorcières accouraient et se mettaient à danser. Elles allaient ensuite [toutes baiser le bouc] au derrière, et faisaient un repas avec du pain, du vin et du fromage. Elles avaient des assemblées générales, la nuit avant Pâques, et les grandes fêtes de l'année. Lorsqu'elles assistaient à la messe, elles voyaient l'hostie noire, mais si elles avaient envie de renoncer à leurs pratiques diaboliques, elle leur paraissait dans sa couleur naturelle.

Le commissaire chargé de poursuivre ces *hérétiques* d'une nouvelle espèce manda près de lui la plus vieille de toutes ces sorcières, et lui promit sa grâce, à condition qu'elle ferait devant lui toutes ses opérations de sorcellerie. La vieille accepta la proposition, et demanda qu'il lui fût fait remise de la boîte d'onguent que l'on avait trouvée sur elle, au moment de son arrestation. Cette demande satisfaite, elle monta dans une tour avec le commissaire, et, s'étant approchée de la fenêtre, elle commença ses opérations. Une grande foule de peuple était accourue pour jouir de ce spectacle nouveau, et chacun la vit se frotter d'onguent la paume de la main gauche, les poignets, les nœuds du coude, les aisselles et le côté gauche; ensuite, faisant semblant de s'adresser à un être invisible, elle dit d'une voix très-forte :

— *Es-tu là ?*

Tous les spectateurs entendirent dans l'air une voix qui répondit :

— *Oui, me voici !*

La femme se mit alors à descendre le long de la tour, la tête en bas, en se servant de ses pieds et de ses mains, à la manière des lézards. Arrivée à la moitié de la hauteur, elle prit son vol dans l'air, devant les assistants, qui ne cessèrent de la voir que lorsqu'elle eut dépassé l'horizon (1). »

Les sorcières n'en furent pas moins condamnées, et, cette fois, elles eurent beau se frotter le corps avec leur onguent préparé, le diable ne vint point à leur secours, elles reçurent bel et bien deux cents coups de fouet, et subirent, san interruption, deux années de prison.

Mais ceci n'est qu'un épisode sans conséquence et sans signification de l'histoire de l'Inquisition. C'était surtout aux Luthériens qu'elle en voulait, et elle ne perdait aucune occasion de le faire voir. La moindre parole imprudente suffisait pour faire suspecter de luthéranisme. Tous les familiers étaient en émoi, et, chaque jour, de nouvelles dénonciations arrivaient dans l'enceinte du Saint-Tribunal. Diègue de Virues, membre de la municipalité de Séville, fut accusé d'avoir dit, en passant devant le reposoir du Jeudi-Saint, *qu'il était à regretter qu'on fît de si grandes dépenses pour cet objet, pendant qu'on laissait manquer de pain beaucoup de familles, que l'on eût pu soulager avec le surplus de l'argent destiné à cet usage.* Il n'en fallut pas davantage pour le faire suspecter d'hérésie. Il fut jeté dans les prisons de l'Inquisition, et parut dans un auto-da-fé, en chemise, avec un cierge à la main. On l'obligea, en outre, à payer cinq cents ducats pour les frais de son procès.

Guillaume Franco, originaire de Flandre, était venu, avec sa femme, s'établir à Séville depuis quelques années. Sa femme était jolie, un prêtre la remarqua, et Guillaume Franco ne tarda pas à s'apercevoir que son malheur était complet. Toutefois, il supporta assez bien la chose, et semblait même prendre plaisir à raconter son déshonneur à ceux qui voulaient l'entendre. Se trouvant un jour dans une compagnie où l'on parlait du purgatoire, il s'écria :

J'ai bien assez de celui que je trouve dans la société de ma femme, il n'en faut pas d'autre pour moi.

Ce propos fut aussitôt rapporté, et le malheureux Franco alla passer quelques années dans les prisons secrètes de l'Inquisition.

L'Inquisition poussa même l'audace jusqu'à s'emparer de l'alcade Gaspard de Benavides, sous le prétexte *qu'il avait manqué de zèle et d'attention dans sa charge*. Gaspard perdit sa place, et fut banni de Séville à perpétuité. Marie Gonzalès, sa servante, fut condamnée en même temps

(1) Sandoval, *Histoire de Charles-Quint*, liv. v. § 16.

Digitized by Google



— Rendez l'épée, dit un sbire (p. 366).

à recevoir deux cents coups de fouet, pour avoir accepté de l'argent de quelques prisonniers, et leur avoir permis de se voir et de s'entretenir.

En Espagne, dit un mémoire du temps, le tribunal qu'on appelle Inquisition, est violent et furieux au dernier point, intraitable et cruel, en sorte qu'on ne peut y rien avancer pour le soutien et l'intérêt de la vérité. L'audition des témoins s'y fait avec une justice criante et barbare ; tout cela est d'autant plus dangereux et contraire à la raison et à l'humanité, que les inquisiteurs sont des hommes ignorants, cruels, avares, dépourvus de la vraie connaissance de Dieu, de la religion chrétienne et de Jésus-Christ, son auteur, et que, semblables à des vautours, ils ne vivent que du produit de leurs rapines. »

Philippe II ne paraissait pas s'inquiéter beaucoup des envahissements successifs de l'Inquisition. Quelques années après qu'il eut remplacé son père sur le trône d'Espagne, plusieurs courtisans, qui connaissaient toute son affection pour le Saint-Office, imaginèrent de créer un nouvel ordre militaire sous le nom de *Sainte-Marie de l'Épée blanche*. L'objet de cette institution de-

vait être de défendre la religion catholique, le royaume d'Espagne, ses frontières et ses places fortes contre toute invasion ; d'empêcher l'intrusion des Juifs, des Maures et des hérétiques, et d'exécuter toutes les mesures que l'inquisiteur-général ordonnerait. D'après les statuts de cet ordre, il devait être créé, dans chaque province, une place de Prieur, lequel se chargerait de l'administration des affaires. Les membres de la compagnie étaient indépendants de la juridiction de l'évêque et des officiers civils, et ne reconnaissaient pour chef que l'inquisiteur-général. Ils devaient faire, entre ses mains, l'abandon de leurs biens, et ne jouir que de ce qu'il plairait à leur chef de leur laisser pour nourriture et leur entretien. L'état de mariage n'était point un obstacle à la réception des membres qui se présentaient. La pauvreté n'empêchait pas non plus d'y être reçu, parce que le grand-inquisiteur devait payer, sur les fonds de la communauté, les dépenses occasionnées par les preuves auxquelles tout aspirant était soumis. Les membres de l'ordre de Sainte-Marie de l'Épée blanche étaient tenus, à la seule requête de l'inquisiteur-général, ou, à son défaut, du prieur provincial, d'entrer en campagne et de combattre pour la défense des villes frontières.

Les provinces de Castille, de Léon, des Asturies, d'Aragon, de Navarre, Galice, Alava, Guipuscoa, Biscaye. Valence et Catalogne, adoptèrent ce projet, qui fut présenté à Philippe II. Mais ce prince, plus jaloux de conserver son autorité que d'étendre, à son détriment, celle de l'Inquisition, prit l'avis de son conseil, et il fut décidé qu'il n'y avait nullement urgence à autoriser l'établissement du nouvel ordre. C'est la seule fois peut-être, que Philippe II se soit montré soucieux des intérêts de sa couronne.

Il est juste que l'histoire ne l'oublie point, car elle a peu de bien à dire de Philippe. Ce tyran fanatique, cet esprit malade et funeste opprima plutôt qu'il ne gouverna. Son règne fut un fléau pour tous les peuples qui le subirent, et pour l'Espagne plus encore que pour les Pays-Bas.

Car l'Espagne abêtie, apauvrie, dans sa richesse apparente, date sa décadence de Philippe, et depuis, ne s'est pas relevée ; tandis que les Pays-Bas, puisant dans l'excès de leur misère une héroïque énergie, s'insurgèrent et s'affranchirent de l'intolérance religieuse et de la domination étrangère.

Cette révolution eut pour prologue une série d'exécutions sanglantes.

Que l'on nous permette d'en détacher quelques pages des plus émouvantes, et de développer, sous une forme romanesque, les faits dramatiques dont elles abondent.



Digitized by Google

LES COMTES D'EGMONT ET DE HORN

I

L'empereur Charles-Quint aimait les Flandres. Il était né à Gand et y avait passé les meilleures années de sa jeunesse. Volontiers il résidait à Bruxelles, et ce fut dans cette ville qu'il abdiqua en faveur de son fils Philippe, le 9 septembre 1556.

Les Flamands ne détestaient point l'empereur Charles, ils lui étaient attachés même, bien que déjà ils fussent travaillés par l'esprit nouveau, l'esprit de libre examen et de réforme religieuse et politique.

Le protestantisme faisait d'immenses progrès dans le nord des Pays-Bas. Le caractère de ce peuple, à la fois ardent et sérieux, ne pouvait demeurer indifférent au grand mouvement religieux du siècle. Et, à mesure que se répandaient les doctrines luthériennes et calvinistes, le catholicisme exalté et théâtral des Espagnols devenait plus odieux. La question religieuse se mêlait à la question politique, et les antipathies, si naturelles chez deux peuples si différents, se changeaient en haine au moment où l'empereur abdiqua.

Ainsi qu'il arrive toujours lorsqu'une révolution est nécessaire, les hommes d'intelligence, de savoir et de courage, les hommes de génie ne manquèrent point, et nous pouvons citer au courant de la plume Brederode, le Marnix de Saint-Aldegonde, Guillaume d'Orange, dit le Taciturne.

Ce dernier, dont le portrait trouvera son cadre dans le cours de ce récit, était page de Charles V, et ce fut appuyé sur son épaule que le vieil empereur résigna à son fils sa triple couronne.

On le voit, le trône impérial comptait déjà son plus terrible ennemi parmi ses serviteurs. Et, comme signe du temps, nous noterons encore que Guillaume, quelques jours plus tard, ne craignit point de parler au roi Philippe du mécontentement des Pays-Bas.

Comme il lui en citait les *causes :*

— Il n'y a pas de causes de mécontement des Pays-Bas, répliqua Philippe II avec colère, il y a un auteur, et cet auteur c'est vous.

Philippe II n'aimait point les Flamands. Il se hâta de quitter les Pays-Bas pour aller en Espagne recueillir la succession de son père et laissa pour gouverner ses provinces du Nord, Marguerite de Parme, sa sœur naturelle.

Cette princesse avait toutes les illusions d'un bon cœur et d'un esprit droit, mais sans portée. Elle ne devinait point la gravité de la situation. La Réforme n'était pour elle qu'une suite de troubles religieux. Elle comptait ramener les dissidents à force de patience.

Mais il était trop tard pour un gouvernement de conciliation. Les chefs du parti national résolurent de mettre à profit le moment de répit qu'elle leur laissait.

Ils s'affilièrent entre eux et dans la conférence de Villebrouck, 8 novembr 1576, sous le prétexte de s'opposer à quelques mesures prises par

Digitized by Google

la gouvernante; ils agitèrent à la fois les deux questions capitales de la liberté religieuse et de l'indépendance nationale.

Les nobles qui composaient cette réunion n'étaient pas tous d'avis de lever le drapeau de la révolte. La plupart d'entre eux étaient encore revêtus de dignités conférées par Charles-Quint, et se seraient contentés d'un édit qui eût assuré la sécurité des protestants et de la restitution de quelques franchises communales.

Parmi ces derniers, se trouvaient les comtes d'Egmont et de Horn.

Ils firent une opposition assez vive à leur ami commun, Guillaume, prince d'Orange, surnommé le Taciturne, qui appelait les nobles à rompre avec la royauté et le papisme, et à nier les droits de la maison d'Espagne sur les Pays-Bas.

A la fin de cette conférence, d'Egmont et de Horn, qui avaient rappelé à Guillaume d'Orange qu'en déclarant la guerre, il se privait tout d'abord des ressources d'une immense fortune qui serait confisquée, prirent congé de lui, en lui disant :

— Adieu donc, prince sans terre!

— Adieu, comtes sans têtes! répliqua Guillaume, prophète sans s'en douter.

Quelques jours après, deux cent cinquante confédérés vinrent à Bruxelles présenter leur requête à Marguerite de Parme.

Ces seigneurs affectaient dans leur costume la simplicité recherchée des protestants.

Indigné de leur ton hautain et de leur costume sévère, le sire de Berlaymont, qui se trouvait près de Marguerite, se tourna vers cette princesse, et dit à voix basse :

— Ces gueux !...

Le mot fut entendu, répété à voix haute, et décida la rupture. Il eut un succès prodigieux.

Au sortir du palais de la régente, les députés déclarèrent que de l'épithète injurieuse ils se feraient un surnom glorieux. Tout patriote prit le nom de gueux.

L'insurrection se divisa en gueux des bois, gueux des plaines et gueux des mers.

Ses insignes ou armoiries furent une besace ou une écuelle.

Et bientôt la multitude, de toutes parts excitée, se ruait sur les monastères et les églises, enfonçait les portes, renversait les autels, mettait en pièces toutes « les idoles », tableaux et statues de sainteté, et, répondant à l'intolérance par l'intolérance, foulait aux pieds les objets sacrés pour les catholiques, mais impies à leurs yeux.

A Ypres, les briseurs d'images, *iconoclastes*, dévastèrent la cathédrale et brulèrent la bibliothèque de l'évêque. De Menin à Commines, de Lille à Werwick, rien ne résistait à ce premier élan des représailles.

A la nouvelle de ces émeutes, Philippe II rappela Marguerite, et choisit pour la remplacer, un de ces hommes à qui tous les moyens sont bons, surtout les plus atroces, pour étouffer une révolte dans le sang.

Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, partit à la tête d'une armée. Il prenait les titres de lieutenant-gouverneur, de capitaine-général et de juge souverain du conseil criminel.

Le peuple de Bruxelles commença à avoir peur. Ce peuple, d'ordinaire si joyeux, si hospitalier, à l'esprit si essentiellement républicain, devint tout-à-coup morne et taciturne à la vue des uniformes espagnols. Le duc d'Albe arrivait précédé d'une réputation qui n'avait rien de rassurant.

En le voyant, le peuple, qui parfois est physionomiste, avait de suite deviné la cruauté et la ruse du lieutenant de Philippe.

Bruxelles ne pouvait opposer aucune résistance; la terreur y envahit tous les esprits, y glaça tous les cœurs.

La délation commença son œuvre ténébreuse. Les cachots s'emplirent. Les citoyens les plus compromis prirent la fuite, et le prince d'Orange ne fut pas le dernier à quitter la capitale du Brabant pour se retirer dans sa province, et y organiser l'insurrection.

Guillaume le Taciturne, un des plus grands caractères du seizième siècle, exerçait, quoique

Digitized by Google

bien jeune encore, une influence immense sur toutes les classes de la société flamande.

Son teint brun, sa tenue sévère, son air réfléchi, lui avaient de bonne heure valu le surnom de Taciturne. Homme de guerre d'une grande habileté, général aussi hardi que prudent, orateur et écrivain éloquent, démocrate convaincu, tel était le chef des Gueux.

Sa prise eût été une victoire pour l'Espagne, sa fuite fut de suite considérée par le duc d'Albe comme un échec terrible.

Donc, le 22 août 1567, tandis que l'armée espagnole entrait à Bruxelles par la porte de Halle, le Taciturne, suivi de nombreux amis, prenait la route de Gand.

II

À Gand, sur le grand quai aux Herbes, vis-à-vis cette charmante maison des bateliers, si souvent reproduite de nos jours par la photographie, s'élevait autrefois un hôtel somptueux où les styles géminés de l'architecture flamande et de l'architecture castillanne avaient réuni toutes les richesses de l'ornement et de la sculpture.

C'était l'hôtel du comte Lamoral d'Egmont.

Cette demeure seigneuriale se composait de trois corps de bâtiments.

Celui qui faisait face au quai était réservé au comte; celui de gauche à ses hôtes, et le troisième à ses serviteurs.

Ces bâtiments donnaient sur une vaste cour séparée du quai par une grille de fer forgé et ciselé du plus riche travail.

Le premier étage du corps de logis destiné aux principaux serviteurs du comte était occupé tout entier par un vieillard et sa fille.

Ce vieillard se nommait Magnus Van Huysen.

C'était un savant qui, depuis une cinquantaine d'années, veillait sur la santé du comte et des gens de sa maison.

Médecin, chirurgien et alchimiste, Magnus Van Huysen était surtout un excellent homme.

Comme tous les gens amis des bouquins et des creusets, il menait une existence fort retirée, et la bonne ville de Gand ne voyait guère Héléna Van Huysen que les dimanches et jours de fête, quand le bonhomme conduisait sa fille à l'église, — mais aussi Léna était si belle que lorsque la jeunesse gantoise l'avait vue, les dimanches étaient grandes fêtes et les grandes fêtes des jours détachés du calendrier du Paradis.

En des temps moins dangereux, maître Magnus n'eût pas hésité à lui choisir un mari parmi les fils des riches marchands et fabricants de la ville; mais à cette époque de troubles, de foi religieuse incertaine et de guerre civile, Magnus désirait garder sa fille aussi longtemps que possible sous la protection immédiate de l'épée du comte d'Egmont.

Cependant, depuis sa dix-huitième année, c'est-à-dire depuis deux ans, Léna semblait souffrante.

Les commères de la ville, avec la perspicacité des vieilles femmes, avaient deviné le mal dont la jeune fille était atteinte.

— C'est un mal de jeunesse, disaient-elles, nous en avons toutes souffert, plus ou moins, au temps où l'on comparait nos dents à des perles, nos cheveux à de l'or fin, nos joues à des roses. Il s'est vite passé, plus vite que les roses de nos

joues et l'or de nos cheveux, grâce au mariage, et le remède a été pire que le mal !

— Mais, disaient les jeunes gens, de qui est-elle amoureuse?...

Et là, les braves garçons s'arrêtaient devant l'impénétrable.

Maître Van Huysen ne recevait qu'une seule personne, et cette personne, bien qu'elle fût éprise de Léna à en perdre la raison, ne semblait pas faite pour inspirer à la jeune fille une passion ardente.

Et, d'ailleurs, Van Huysen, s'il en eut été ainsi, ne se serait point opposé à son mariage avec le senor Alvarès Argumaniz, commandant de la citadelle.

Le vieux savant, sans aimer le gouvernement espagnol, croyait fermement à son maintien dans les Pays-Bas, par la raison fort simple qu'aux armées aguerries et nombreuses de Philippe II, il semblait absurde de vouloir opposer des bandes peu nombreuses, sans armes et sans discipline.

D. Alvarès Argumaniz venait donc souvent, le soir, faire sa cour à Héléna Van Huysen.

Ce soir-là, le magnifique seigneur déposait l'acier et la buffleterie. Son buste maigre et long se revêtait d'un pourpoint de velours azur bordé d'argent. Sur ses épaules s'étalait une fine dentelle de Malines, dont l'éclatante blancheur était plus avantageuse peut-être aux pointes noires de sa moustache et de son impériale qu'à son cou jaune et ridé; un feutre noir, orné d'une longue plume blanche, complétait son costume de ville.

Le commandant Alvarès avait ceci de singulier :

C'est qu'avec la tournure d'un escogriffe, le petit front d'un homme entêté et dur, le nez crochu, il avait de gros yeux noirs d'une douceur adorable et la timidité d'un garçon de quinze ans, en présence d'une jolie femme.

Le 22 août, le commandant était venu le soir, comme d'habitude, faire visite à maître Magnus.

Il fut tout d'abord frappé de l'air de tristesse répandu au logis. — Les appartements du comte n'étant pas encore éclairés, Héléna n'avait pas allumé les lampes.

Le soleil couchant jetait au travers les vitres une lumière d'un blond pâle qui teintait toute chose de mélancolie.

Vêtue d'une robe de laine blanche, assise dans un fauteuil à haut dossier carré, Léna écoutait son père qui la sermonnait doucement, comme autrefois sa mère l'avait bercée.

Après les saluts d'usage, le seigneur Alvarès s'informa de la santé de la jeune fille.

— Toujours languissante, sans que j'en puisse connaître la raison, — répondit le père. — Tantôt d'une gaieté folle, tantôt d'une humeur sombre. Tout à l'heure elle courait par le logis comme un oiseau échappé, à présent vous la voyez dans une immobilité morne. Mon bon seigneur, l'homme arrivera plus tôt à la connaissance de la pierre philosophale qu'à celle du caractère de la femme.

— Maître Magus, répondit le seigneur Alvarès, depuis la dernière procession où mademoiselle représenta si parfaitement la Reine des Vierges, il n'est, que je sache, aucune distraction que mademoiselle est goûtée.

— Il est vrai.

— Demain, je passerai mes troupes en revue. Nous simulerons un combat avec feu de mousqueterie, charge de cavaliers.

— Merci, mon bon seigneur, dit Léna avec un sourire, mais demain... demain est encore loin, demain est encore à Dieu... qui sait ce que Dieu nous réserve?...

— Vous avez le délire, ma fille, fit Magnus d'un ton sévère.

— Senor, reprit Léna, vous êtes-vous trouvé quelquefois par de chaudes journées au milieu d'une forêt?

— Souvent, senora.

— Parfois vous avez vu, bien qu'il ne fît pas la plus légère brise, les feuilles des trembles et des bouleaux frémir bruyamment?

— En effet, je l'ai observé, senora.

— Et vous continuez à vous entretenir avec vos compagnons, tandis que les oiseaux se tai-


Digitized by Google

saient et s'enfuyaient effrayés, n'est-ce pas ?

Le seigneur Alvarès s'inclina.

— Puis tout à coup le ciel se couvrait, le tonnerre grondait ; eh bien ! senor, si je frissonne et ne chante plus, c'est que je pressens un orage.

— Et d'où viendra cet orage, mademoiselle? demanda Alvarès, qui croyait un peu aux instincts prophétiques des femmes.

— Je ne sais, répondit Léna.

D'ordinaire l'on évitait de parler politique chez Magnus Van Huysen, et l'on comprend quelle aurait été l'inconvenance d'un tel sujet de conversation, après la conférence de Villebrouck à laquelle le comte d'Egmont avait assisté.

— Il est certain, reprit Alvarès, que nous vivons dans un temps singulièrement fécond en tempêtes. N'avez-vous jamais songé, mademoiselle, qu'il arrive un jour où une jeune fille a besoin d'un autre appui que le bras de son père ?

— J'y ai pensé, seigneur.

Le cœur du brave commandant palpita.

— Et j'ai pris en Dieu une confiance nouvelle, ajouta Léna.

— Que voulez-vous dire? fit Alvarès inquiet.

— Que si je venais à perdre mon père, j'entrerais dans un couvent.

— Léna ! fit Magnus avec l'accent du reproche, car il devinait la souffrance du commandant.

— Mademoiselle, dit tristement ce dernier, vous êtes une sainte, car il n'est que les saintes où les désespérées qui entrent au couvent.

Une vive rougeur colora les joues de la jeune fille.

Elle allait répliquer quand le pas d'un cheval retentit dans la cour.

— Lui ! murmura-t-elle.

Elle courut à la fenêtre.

Don Alvarès remarqua cet empressement.

— Le comte serait-il de retour? dit-il d'un ton qu'il essaya de rendre indifférent.

Comme il disait ces mots, le bruit de nombreux cavaliers sonna sur le pavé. Des lumières parurent au perron de l'hôtel. Un mouvement extraordinaire se fit de tous côtés.

— Qu'est-ce donc? demanda Magnus à sa fille.

— Le prince d'Orange, fit Léna avec étonnement.

— Le Taciturne ici? répartit Alvarès. Mademoiselle avait raison, le temps est à l'orage.

Il se leva, salua Héléna et prit congé de maître Magnus.

Mais avant qu'il fût sortit, van Huysen lui dit à voix basse :

— Seigneur, j'ai compris la sagesse de vos paroles. Ma fille n'est ni une sainte ni une désespérée, mais une enfant capricieuse et volontaire. Le temps et les conseils l'auront bientôt corrigée. Et gardez-nous votre amitié, seigneur Alvarès, comme nous vous gardons la nôtre. Demain, s'il vous plait, sortez avec vos troupes, et ma fille et moi nous assisterons à votre revue.

— Volontiers, maître Magnus, mais je crains fort que le Taciturne ne change tous nos projets.

Le commandant tout pensif regagna la citadelle. Mais suivons le Taciturne chez le comte d'Egmont.

Celui-ci étant absent, ce fut sa femme qui reçut le prince.

— Madame, lui dit tout d'abord Guillaume d'Orange avec le ton sérieux dont il ne se départait jamais, j'arrive en hâte de Bruxelles vous apporter un avis qui sera, selon l'usage que votre mari en fera, votre salut ou votre perte.

— Parlez, monseigneur.

— Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, vient d'entrer à Bruxelles avec une armée, en qualité de lieutenant-gouverneur.

— Albe ! s'écria avec effroi la comtesse, c'est un ennemi du comte.

— Je le sais. Et moi-même, comme je ne passe point pour être grand ami des espagnols, j'ai jugé prudent de quitter le Brabant au plus vite.

— Resterez-vous ici ?

— Autant eut valu demeurer à Bruxelles, madame.

— Sommes-nous donc en danger à Gand?

— C'est mon opinion. Egmont appréciera. Quant à vous, madame, je vous dirai : vous aimez

votre mari, vous avez des enfants que vous chérissez; eh bien, comme épouse et comme mère, suppliez Egmont de fuir avec moi, décidez-le, madame, où il est perdu.

En ce moment la porte s'ouvrit et le comte d'Egmont, accompagné de son parent et ami Philippe de Horn, entra dans le salon.

— Ah ! prince, fit d'Egmont en tendant la main à Guillaume avec la cordialité et la bonne humeur qui lui étaient habituelles, vous arrivez de Bruxelles,

— Oui, cher comte.

— Quoi de nouveau?

— L'arrivée du duc d'Albe.

— Ah !... vous l'avez vu ?

— Je me suis réservé de le voir sur le champ de bataille.

— Alors, vous avez...

Egmont hésita à prononcer un mot qu'il trouvait injurieux, mais Guillaume le devina.

— J'ai fui, dit-il.

— Vous? prince d'Orange...

— Comme vous même vous ferez, si vous êtes sage, vous, comte d'Egmont.

— Jamais !

— Madame, vous l'entendez, fit Guillaume avec tristesse.

— Qu'ai-je à craindre ?

— Rien. La hache du bourreau ou le bûcher du Saint-Office.

— Mais je n'ai pas cessé d'être fidèle sujet du roi.

— Mais vous avez adressé des remontrances à la régente.

— Je suis bon catholique.

— Et vous êtes lié avec des huguenots tels que moi.

— Enfin, j'ai la Toison-d'Or. Je la reçus des mains de l'empereur Charles en même temps que Ferdinand de Tolède, et vous savez qu'un chevalier de cet ordre ne peut-être jugé que par ses pairs. Il faudrait, pour me mettre en accusation, assembler un conseil. L'empereur Maximilien, le duc de Savoie, Come de Médicis, Octave Farnèse, duc de Parme... Non, Dieu merci ! Il est encore pour le duc d'Albe des crimes impossibles.

— Et vous, Philippe? dit Guillaume au comte de Horn.

— Prince, je me rallie à l'opinion d'Egmont.

— Vous êtes également chevalier, le même talisman vous protége, fit le Taciturne avec son sourire triste.

— Ma place est à Bruxelles, s'écria de Horn avec fierté, comme chambellan et capitaine de la garde flamande, comme chef des finances et du conseil d'état, et amiral des mers de Flandres.

— Comme chef des gueux, répliqua le Taciturne, ma place est au-delà de l'Escaut.

— Peut-être irons-nous bientôt vous rejoindre, fit d'Egmont; mais nous sommes moins conpromis que vous, et ce qui est prudence de votre part, de la nôtre paraîtrait lâcheté.

— Je crois, comte, que nul n'oserait jamais élever un tel reproche contre les héros de Saint-Quentin et de Gravelines, et que d'ailleurs c'est d'un grand courage de savoir braver l'opinion publique quand on a pour soi sa conscience. Dieu veuille que je n'aie pas à pleurer sur les suites de votre confiance aveugle.

Puis, après un silence.

— Maintenant, comte, je vous prie, faites prévenir mes gens que je suis prêt à monter à cheval.

Quelques instants après il ouvrit une croisée pour voir les préparatifs du départ.

Héléna van Huysen était à sa fenêtre.

— Voyez, prince, dit Egmont en indiquant la jeune fille, voici la plus jolie fille de Gand.

— Quelle en soit la plus heureuse ! fit le Taciturne, mais l'air du soir ne vaut rien aux jeunes filles et c'est la curiosité qui perdit la première femme. Mais voici mon cheval. Madame, et vous, seigneurs comtes, Dieu vous garde.

Guillaume d'Orange sortit du salon et bientôt de l'hôtel.

La comtese était tellement consternée qu'à peine elle put se lever pour rendre au prince son salut.

Elle était de son avis, mais elle comptait peu sur sa propre influence pour déterminer son mari

Digitized by Google



Le bourreau la lia au poteau (p. 375).

sinon à se retirer dans le camp de la révolte, du moins à demeurer à Gand.

La comtesse Sabina, de la maison ducale de Bavière, était encore fort jeune lorsqu'elle épousa Lamoral d'Egmont, à Spire, en présence de l'empereur Charles V.

Bien qu'elle eût huit enfants, elle était encore d'une beauté remarquable. Sa tendresse pour son mari était payée de retour. Au moment où le duc d'Albe entrait à Bruxelles elle était heureuse. Elle avait tout ce qu'une femme peut désirer : de beaux enfants, un mari qui l'aimait et qui était des plus beaux et des plus glorieux cavaliers de l'époque, une fortune immense, et l'arrivée du duc d'Albe menaçait tout entier ce bonheur jusque là sans ombre.

Egmont était aimable jusque dans ses défauts.

Jeune et ami des plaisirs, il laissait sa vie s'effeuiller jour à jour, jouissant du présent sans songer à l'avenir. Il était bon, généreux, et le peuple qui l'aimait accourait à l'envi sur son passage lorsqu'il traversait au galop de son cheval de race les rues encombrées de Bruxelles.

Malheureusement grand homme de guerre,

mais politique timide, Egmont n'était point l'homme qu'il eût fallu à la situation.

Il n'avait ni la ruse, ni la corruption, ni la spontanéité suffisantes. Il était brave, mais il n'était pas souple. Capable de grandir avec l'événement, il ne savait ni le maîtriser, ni le diriger.

De Horn son ami et son parent, était à peu près du même caractère. Ces deux nobles cœurs battaient des mêmes sentiments.

Le comte de Horn était l'arrière petit-fils de Jean de Nivelle, qui avait quitté le parti de Louis XI pour s'attacher au duc de Bourgogne. Il fut deshérité par son père au profit de son troisième frère Guillaume, père du connétable de Montmorency.

Anne d'Egmont, cousine au troisième dégré du comte Lamoral d'Egmont, ayant perdu, en 1530, son premier mari Joseph de Nivelle, avait épousé Jean de Horn, dont elle n'eut pas d'enfants et qui légua sa fortune aux enfants de sa femme à la condition qu'ils porteraient son nom.

Philippe de Horn, né en 1522, était ainsi le seigneur le plus riche des Pays-Bas.

L'on a beau posséder les mines du Pérou, être roi d'Espagne et des Indes Occidentales, l'on n'est pas pour cela inaccessible à la convoitise lorsque l'on voit parmi ses sujets compromis, un seigneur aussi riche que le comte de Horn.

La condamnation à mort entraînait la confiscation des biens; le duc d'Albe dut y penser.

De Horn ainsi que son ami n'avait de dangereux pour le gouvernement Espagnol que la popularité acquise à son mérite, car lui aussi espérait apprivoiser ces volées de vautours et de hiboux qui, des Pyrénées, venaient s'abattre sur son malheureux pays.

Lorsque le comte d'Egmont rentra dans le salon il trouva sa femme entourée de ses enfants.

— Eh bien! dit-il gaiement que penses-tu du Taciturne, ce jeune homme a-t-il bien mérité son surnom? Partout où il passe il fait une ombre de tristesse. Il voit tout en noir et s'étonne que tout le monde ne voit pas comme lui.

— Il est de son temps, Egmond, dit la comtesse, rien n'est gai ni d'heureux présage autour de nous.

— Il est vieux avant l'âge.

— Il est prudent.

— Et suis-je imprudent, comtesse?

Sabina garda le silence.

— En tous, cas, reprit d'Egmond avec humeur, le voilà bien avancé, sa fuite l'accuse et le condamne, ses biens vont être confisqués, sa tête mise à prix, tandis que notre présence à Bruxelles désarmera la haine du duc, sera la preuve de notre fidélité au roi et fortifiera ces malheureux Bruxellois, qui n'ont à cette heure personne pour les soutenir.

En vérité, fit de Horn, c'est une singulière idée d'aller chercher la guerre au delà de l'Escaut lorsque l'ennemi est à Bruxelles. Dès demain je serai là ou le devoir et l'honneur me réclament.

Le lendemain en effet de Horn partit pour Bruxelles.

Il fit son entrée dans cette ville, avec toute la pompe qu'il put déployer, suivi d'un cortége nombreux portant les bannières des provinces dont il était gouverneur. Il avait revêtu ses insignes de grand amiral et portait la Toison d'or. En voyant la joie sincère de la population, qui de rue en rue accourait pour le saluer au passage, il s'applaudissait de sa résolution.

« Peut-on trembler au milieu de ces braves gens? se disait-il en pensant au Taciturne.

Le soir, quinze seigneurs de la ligne de saint Villebrouck qui, eux aussi n'avaient pas voulu fuir, vinrent lui faire visite. Ils le félicitèrent.

— Le duc, dirent-ils ne demande pas mieux que de se défaire de nos personnes, mais il lui faut un prétexte, une occasion. Tenons ferme sur la défensive : il n'osera!

Convictions d'honnêtes gens.

Le lendemain Egmond reçut un message du lieutenant gouverneur.

Le duc, sous les formes les plus courtoises, le priait de se rendre près de lui. Il ajoutait que le comte se trouverait au palais ducal avec Philippe de Horn et le prince d'Orange invités tous deux en même temps que lui.

Digitized by Google

— J'irai, dit Egmont.

La nouvelle du départ du comte se répandit rapidement dans sa maison.

On se souvient qu'Héléna Van Huysen avait écouté de sa fenêtre les propos de Guillaume d'Orange.

Elle savait l'arrivée du nouveau gouverneur et la terreur qui régnait dans le Brabant. Le lendemain elle voulut en savoir davantage et apprit le prochain départ du comte d'Egmont.

Les femmes ont le don de seconde vue et Léna devait le posséder mieux que personne, pour des raisons que l'on verra plus tard : elle prévit le danger que courait le comte.

« Oh ! si j'étais sa femme, il n'irait pas ainsi se jeter dans la gueule du loup ! se dit-elle. Je saurais bien le retenir et mes bras jetés autour de son cou le protégeraient plus surement que la Toison d'or.

Maître Magnus sans dire de la situation tout ce qu'il en pensait dissimulait mal son inquiétude.

Il avait su amasser une fortune assez ronde, mais il était honnête et se sentait lié au sort de son seigneur par les liens de la reconnaissance et d'une affection déjà ancienne.

Il avait plus d'une fois veillé au chevet de Sabina ; il avait sauvé ses enfants de ces nombreuses maladies qui menacent le jeune âge. En un mot il était l'ami de la maison.

Léna vit les soucis dont son père était tourmenté.

— Mon père, lui dit-elle, à votre tour vous souffrez.

— Moi ?

— Ne cachez rien à votre fille, elle est d'âge et d'esprit à vous comprendre.

— Eh bien, je l'avoue, fit Magnus, le départ du comte m'afflige.

—Ce matin, en voyant partir le comte de Horn, je me disais : le reverrai-je?... Je ne me suis jamais dit cela. Quand monseigneur partait pour une guerre lointaine, je ne doutais pas de le voir revenir, glorieux. C'est que vois-tu, enfant, je connais Philippe II et Ferdinand de Tolède, l'un à moitié fou, l'autre capable des plus grands crimes pour satisfaire son ambition. Le petit-fils de Jeanne la folle, le frère du malheureux Carlos dont l'insanité d'esprit ne fut jamais l'objet d'un doute, — Philippe II a dans la tête un grain de folie. Je veux te dire ce que c'est que cet homme effrayant qui tient sur son sceptre l'Inde, l'Amérique l'Espagne et le malheureux duché de Bourgogne. Son séjour de prédilection s'appelle l'Escurial. C'est au milieu d'une vallée étroite et désolée, brûlée du soleil, privée de verdure, une immense bâtisse triste comme un tombeau. Là, seul, éternellement seul, sans autres courtisans que des moines, sans fêtes, sans festins, sans jeu, sans autre distraction que les supplices qu'il ordonne, cet homme songe au mal qu'il peut faire.

Incapable de tenir une épée, du fond de son palais tombeau, il dirige sur ses peuples tantôt le fer de ses armées, tantôt le feu de l'inquisition.

Il pèse à la fois sur l'âme et sur le corps des peuples.

Ses journées les mieux remplies sont celles qui comptent le plus de supplices. Il marque les victimes et les envoie au bourreau.

Il croit ainsi tenir en main la cause de Dieu, il s'imagine participer à la toute-puissance divine. Il me semble voir, dans l'ombre dont il aime à s'entourer, cet homme toujours vêtu de noir, inclinant dans la méditation sa tête petite au visage long et pâle, aux traits maigres, anguleux, aux yeux flamboyants charbonnés d'épais sourcils ; il me semble le voir méditant l'extermination du peuple flamand. Il sait les têtes qu'il faut abattre, il les a toutes désignées à son lieutenant et il n'a oublié ni celle de l'hérétique Guillaume, ni celle du comte d'Egmont !..

A ces mots, Héléna s'élança vers son père, et lui prenant les mains, avec une tendresse exaltée :

— Sauvez-le ! mon père, s'écria-t-elle. Sauvez notre bon maître, sauvez le comte d'Egmont.

— Et que puis-je ? fit Magnus en considérant sa fille avec quelque étonnement.

— Rendez-vous près de lui ; dites-lui ce que vous venez de me dire avec cette chaleur, cette vivacité de peinture.

Digitized by Google

— Le comte connaît le roi son maître.

— Non! Faites le lui connaître.

— D'Egmont s'indignera de tant d'audace.

— Vous le supplierez, vous vous jeterez à ces genoux.

— Mais c'est impossible.

— Tentez l'impossible! insista la jeune fille avec une exaltation croissante.

— Léna! je t'en conjure, calme toi. Ton exaltation m'effraie.

Tu te fais un mal affreux, enfant!...

Sauvez-le! répétait Léna en tenant toujours les mains de son père et tombant à ses genoux.

— Mais je ne puis, dit le vieillard.

— Alors vous ne pouvez non plus sauver votre fille.

— Que dis-tu? s'écria Magnus avec effroi.

— Que si le comte meurt, fit Léna d'une voix affaiblie.

— Eh bien?

— J'en mourrai! acheva la jeune fille.

Et elle tomba sans connaissance sur le parquet.

Frappé de stupeur, pendant quelques instants, le père, immobile et muet regarda sa fille étendue à ses pieds.

Enfin il connaissait le secret du dépérissement de cette enfant adorée.

La malheureuse aimait le comte d'Egmond!..

III

Le lendemain Egmont partit pour Bruxelles.

Il possédait à Bruxelles une magnifique résidence, mais il ne s'y arrêta point et se rendit de suite au palais du gouvernement, (aujourd'hui l'hôtel de ville.)

L'aspect de la population eut lieu de le surprendre.

Les rues si animées étaient devenues silencieuses; la foule ne se pressait pas comme d'habitude pour l'acclamer. Il ne rencontrait que des soldats espagnols.

Que s'était-il passé depuis l'arrivée du comte de Horn?

Egmont se proposa de le demander à son ami.

Un autre moins imprudent eut compris la signification de ce silence et de cette solitude qui s'étaient faits autour du palais ducal, comme aux environs de l'antre d'un lion.

Egmont conserva sa superbe insouciance et ne s'en départit point, même en remarquant que la garde flamande n'était plus de service au palais.

Le duc l'attendait dans la salle où naguère Charles-Quint avait signé son abdication.

— Monseigneur, dit le comte après s'être respectueusement incliné devant le lieutenant du roi, je suis à vos ordres.

— Seigneur comte, répondit Albe avec son sourire équivoque, je n'ai point d'ordre à vous donner aujourd'hui. Tous mes vœux sont remplis en vous voyant ici.

— Je n'aurais pas attendu votre message pour venir vous saluer, monseigneur, et lorsque je le reçus, je me disposais à partir pour Bruxelles.

— Madame d'Egmont vous a accompagné, sans doute, ainsi que vos enfants?

— Elle doit me rejoindre.

— Vous avez, je pense, mis ordre à vos affaires personnelles avant de venir ici? dit le duc.

— Monseigneur, je n'ai pas l'habitude de faire passer mes propres affaires avant celles du roi.

— Il eut mieux valu pour le roi et pour vous,

comte, que dans ces derniers temps vous n'eussiez souci que de vos propres affaires.

Dieu merci! monseigneur, vous en jugerez autrement quand vous aurez pris connaissance de l'état des Flandres et de ce qu'ont fait les fidèles serviteurs du roi.

— Le roi n'a point lieu d'être satisfait, seigneur comte, et le départ précipité de madame de Parme et mon arrivée à la tête d'une armée en témoignent assez. Madame Marguerite est une princesse débonnaire. Elle a semé la bonté et nous récoltons la révolte ; mais le fer castillan est soigneusement affilé pour faucher cette moisson de mauvaises herbes. Si le roi n'en faisait justice, il attirerait sur ce malheureux pays le feu du ciel ; car non-seulement la terre, mais le ciel crie vengeance. Tout ici est dans la confusion et l'infamie.

— Monseigneur ! se récria Egmont.

— Eh quoi ? fit le duc avec hauteur.

— Tout est ici dans la confusion, monseigneur; rien de plus.

— Ah ! la révolte, la trahison, le sacrilége, ne sont à vos yeux que de simples désordres ? Le peuple profanant les églises, brisant les images saintes, foulant aux pieds les vases sacrés, outrageant le ciel, s'abandonnant aux démons ; ce peuple n'est pas infâme aux yeux d'un général de sa Majesté très-catholique ?... Ah ! ce n'est pas infâme cet accouplement monstrueux de la noblesse et de la populace ?... La noblesse donnant la main à la canaille pour renverser la religion et le roi, tout ce qui est d'installation divine. En vérité, comte, vous avez pour le mal une singulière indulgence, et je vous retrouve bien changé !

— Monseigneur, rien n'est changé en moi ; mon cœur a gardé la même foi et le même roi, mais tout le mérite en est à Dieu qui ne permet ni à la misère ni à l'esprit d'erreur de me tenter. Le malheureux peuple de Flandre était riche quand Charles le Grand le reçut par héritage, que sont devenus depuis quelques années le commerce et l'industrie des Pays-Bas? que sont devenues les franchises dont ils étaient fiers? la faim et les vexations sont de mauvaises conseillères, Monseigneur, et il ne faut pas vous étonner que les erreurs d'Allemagne aient fait ici quelques progrès. C'est alarmé de cet état de choses que, pour le bien du roi, nous avons humblement remontré à madame la Régente qu'il était temps de ménager des populations excitées déjà au point de ne plus vouloir ménager rien, elles-mêmes ; je le vois, avec tristesse, nous avons été mal compris. Notre dévouement est suspect.

Déjà peut-être l'on nous accuse de pactiser avec l'hérésie et la rébellion, aveuglement funeste dont les résultats échappent à toute prévision.

— Vous vous exagérez singulièrement l'importance de ce pays et de ces bandes de gueux. Quelques jours suffiront à remettre tout en ordre, mais à une telle besogne ce n'était point le bras d'une femme qu'il fallait, aux plaies contagieuses qui dévorent vos provinces nous porterons le fer et le feu.

Le seul moyen d'anéantir l'hérésie c'est de tuer les hérétiques.

Le seul moyen d'en finir avec une rébellion c'est de la noyer dans le sang de ceux qui la fermentent, vous m'entendez, comte?

— Oui monseigneur.

— Et vous m'approuvez, je pense?

— Non, monseigneur.

— Ah ! cela ne me surprend point, la raison en est claire.

— Et quelle est cette raison? monseigneur.

— C'est que vous n'avez pas intérêt à ce que justice se fasse.

— Moi!

— Vous comte.

— Vous parlez de massacre d'extermination ; je ne pouvais approuver le massacre de mes concitoyens, quant à la justice loin de la redouter je l'évoque et je l'attends.

Le duc sourit de nouveau de son méchant sourire.

— Soyez tranquille, comte, vous ne l'attendrez pas longtemps.

Egmont commença à ouvrir les yeux et à deviner la résolution de son ennemi, et, toisant le lieutenant de Philippe d'un regard de défi.

Digitized by Google

— Moi? s'écria-t-il.

— Vous, seigneur.

— Quant à moi, duc, répliqua Egmont en touchant du doigt la Toison d'or qu'il avait au cou, après Dieu, je ne puis avoir pour juges que les chevaliers de mon ordre.

— Bien, comte, vous pouvez vous retirer.

Le ton que prenait le duc d'Albe, joint à l'absence du comte de Horn, frappa Egmont d'un sinistre pressentiment.

Au moment où il se retirait, la porte de la salle s'ouvrit tout à coup, et laissa voir au dehors une double rangée de soldats, l'épée à la main.

— Ah! traître! s'écria-t-il.

Indigné, furieux, il tira l'épée, et tenta de se frayer un passage à travers la troupe qui déjà l'entourait.

— Qu'on le désarme! cria le duc.

— Comte, votre épée? fit un capitaine.

— La voici, répondit Egmont en la brisant et en la jetant à terre. Nul de vous n'est digne de la toucher.

Les soldats se jetèrent sur lui, paralysèrent ses mouvements, et le dépouillèrent de la Toison d'or.

Toute résistance était inutile; le contact de ces soldats, qui osaient porter la main sur sa décoration et sur sa personne, lui était odieux.

— Ne me touchez pas! dit-il avec dégoût, je vous suis.

Les soldats obéirent.

Quelques instants plus tard, le comte d'Egmont était enfermé dans un cachot tout prêt à le recevoir.

Avant que la porte de sa prison fut fermée,

— Puis-je savoir, demanda-t-il, si Philippe de Horn est au palais, ou s'il est attendu?

— Seigneur, il y a une heure, le comte de Horn a été arrêté. Il est dans un cachot voisin du vôtre.

Le coup était audacieux, mais ceux qui s'en étonnèrent ne connaissaient ni le caractère, ni la manière ordinaire de procéder du duc Ferdinand de Tolède.

Il savait bien que frapper les hauts dignitaires, c'était le meilleur moyen d'intimider le peuple et de l'amener à une soumission complète. Si Guillaume d'Orange avait été aussi imprudent que le comte d'Egmont, tout était dit, et c'en était fait de la nationalité hollandaise,

En même temps que le comte de Horn, le duc fit arrêter plusieurs seigneurs qui partageaient ses opinions et sa confiance : Jean de Montigny, de Villiers, d'Huy, Quentin Benoit, et Corneille de Nicen, orateur de réputation.

D'autres, en grand nombre, devaient sous peu peupler les prisons.

A peine Egmont et son ami furent-ils jetés en prison, que l'on s'occupa de rassembler les éléments de leur procès.



IV

La nouvelle de ces arrestations, dont les Espagnols ne faisaient pas mystère, se répandit rapidement dans la ville et y causa une sourde agitation, dont les grondements arrivèrent jusqu'à Ferdinand de Tolède.

Bientôt, par les rues étroites et nombreuses qui conduisaient à la grande place, une foule sans armes, mais menaçante, s'amassa devant le palais. Dans cette foule, se montraient beaucoup de soldats de la garde flamande que commandait

Digitized by Google

de Horn, et que le duc avait licenciée.

— Egmont! Egmont! criait le peuple.

— Horn! criaient les soldats flamands.

Le duc d'Albe hésita à faire disperser ces gens par la force, en songeant qu'ils étaient sans armes, et que le lendemain, ils pourraient revenir avec des piques et des mousquets.

Il eut recours à la ruse, et fit répondre à la foule que les comtes, privés de leurs commandements par ordre du roi, allaient être reconduits, sous bonne escorte, chacun dans leur province, où ils étaient exilés.

Le peuple murmura et attendit les comtes pour les saluer au passage.

— Je vais renvoyer Egmont à Gand, se dit le duc, il sera tout aussi bien dans un cachot de la citadelle de cette ville que dans les prisons de ce palais, et j'y gagnerai la tranquillité dont j'ai besoin.

En conséquence, il prit toutes les précautions militaires que commandait l'importance du prisonnier et sa popularité.

Il tâcha de gagner du temps, afin que le comte n'arrivât à Gand que dans la soirée, et dépêcha un courrier au commandant, Alvarès Argumaniz.

Jugez de la surprise de ce brave officier, en apprenant cette nouvelle! Il montra peu de joie, et ce peu qu'il montra, était loin d'être sincère. On conçoit que geôlier du comte, il ne pouvait plus mettre les pieds chez maître Magnus.

La privation était cruelle, et il ne trouvait pas la destinée du comte d'Egmont pire que la sienne.

Ce seigneur arriva sans bruit à la citadelle vers dix heures; à cette époque, à dix heures du soir, toute la ville dormait, c'était l'équivalent de une heure de nuit de notre temps.

La comtesse avait été prévenue; mais, recommandation lui avait été faite, dans l'intérêt de son mari, de ne rien dire ni faire qui put provoquer une manifestation, ni réveiller les Gantois, dont la tête est chaude, comme l'on sait.

Afin que ce terrible secret ne se répandit pas dans la ville, Sabine se rendit chez maître Magnus, et, après lui avoir appris le malheur qui venait de l'atteindre, le pria de l'accompagner la nuit jusqu'à la porte de la forteresse, afin qu'elle pût voir son mari.

Léna fut admise à ces confidences.

Nous laissons à imaginer ce que la pauvre fille éprouva.

Dire qu'elle souffrit plus que la comtesse serait beaucoup dire, et serait peut-être le vrai, car elle ne put épancher sa douleur, et dut même en réprimer les élans.

Son amour était aussi ardent qu'il était pur, car jamais aucune idée de coquetterie ne s'y était mêlée. Elle aimait sans espoir. Elle ne pensait même pas à être aimée. C'était en mesurant l'abîme qui séparait une petite bourgeoise d'un grand seigneur qu'elle s'était éprise d'Egmont. Son amour avait grandi en raison de la profondeur de cet abîme.

Sans cesse occupée de tout ce qui le touchait, elle s'était habituée à vivre de sa vie, à se réjouir de ce qui lui faisait plaisir, à souffrir de ses moindres contrariétés, et le malheur qui le frappait l'atteignait elle-même directement.

Chose étrange, mais qui peut s'expliquer par l'abnégation qui était l'essence même de son amour, elle n'était pas jalouse de la comtesse.

Elle considérait celle-ci comme d'une nature supérieure, selon les idées dans lesquelles elle avait été élevée.

Elle n'enviait rien de l'épouse, que le droit de pleurer avec elle, de se jeter dans ses bras, en s'écriant :

— Pauvre Egmont!

Les deux femmes, accompagnées du vieux Van Huysen, sortirent de l'hôtel par une porte du jardin, et, couvertes chacune d'une cape bourgeoise, gagnèrent les abords de la citadelle.

Le silence qui régnait en cet endroit était profond, la solitude complète, les deux femmes purent entendre de loin les cinq cents cavaliers qui escortaient Egmont:

Le bruit régulier et pesant du grand trot de ces cavaliers invisibles qui devaient passer devant elles sans s'arrêter, entraînant une part de leur cœur, les oppressait douloureusement.

Digitized by Google

Lorsque les premiers casques d'acier brillèrent dans l'ombre, Sabine serra le bras d'Héléna, qui s'oublia jusqu'à répondre à cette étreinte involontaire par une pression semblable, calculée et savourée, si l'on peut dire.

C'était pour la première fois qu'elle tenait le bras de la comtesse, la première fois que, par elle, elle se sentait si près d'Egmont. Son regard et celui de Sabine ne feraient qu'un seul rayon de tendresse aux yeux de celui qui allait passer. Le soir, dans sa prison, il se dirait :

— Quelle était donc cette tête blonde qui se penchait sur l'épaule de Sabine? La fille de maître Magnus est-elle si grande? Ces gens me sont, je crois, fort dévoués.

Elle rêvait ainsi, quand la troupe de cavaliers arriva sur l'esplanade.

Le pont-levis fit grincer ses chaînes et s'abaissa, sans qu'un coup de clairon, ou un cri eût averti la citadelle.

Les cavaliers manœuvrèrent pour défiler deux par deux.

L'officier qui les commandait, apercevant Magnus et les deux femmes, courut à eux, croyant avoir affaire à de simples curieux :

— Qui êtes-vous? que voulez-vous? demanda-t-il.

La comtesse se nomma.

Un soldat n'est pas un sbire; l'officier salua respectueusement et galopa vers Egmont pour le prévenir et le prier aussi d'avoir égard à la sévérité des ordres qu'il avait reçus.

Le comte mit pied à terre, et, après avoir embrassé sa femme, il lui dit rapidement :

— De Horn est arrêté; vois Marie de Montmorency, sa sœur, et adressez-vous à l'empereur Maximilien, aux États de Brabant, aux villes libres d'Allemagne, à la duchesse de Parme, au monde entier. Remuez ciel et terre, et ne perdez pas un jour!

Léna, qui se tenait avec son père à deux pas de la comtesse, s'écria :

— Espérez, monseigneur!

Egmont à cette voix d'ange releva la tête, fut à la jeune fille et lui baisa la main, ainsi qu'il en eût agi avec une dame.

Puis il remonta à cheval.

Tandis que tout le monde avait les yeux tournés vers le comte, Léna porta à ses lèvres la main qu'avaient effleurée les lèvres d'Egmont.

Ce n'était pas une vaine parole d'encouragement qu'elle avait jetée à ce dernier, déjà dans sa tête s'ébauchait un plan de délivrance. Elle considérait comme un fait providentiel que le comte eût été enfermé dans la citadelle de Gand. L'on devine pourquoi, sans doute?

Mais comment s'y prendre pour obtenir d'Alvarès une simple entrevue? Le commandant était devenu très-farouche. Il ne sortait plus de ses murailles et eût volontiers monté la garde lui-même à la porte de son prisonnier.

Alvarès n'était point un capitaine d'aventure, tel que l'on en voyait un grand nombre à cette époque; c'était un homme d'honneur qui serait mort cent fois pour garder le serment de fidélité qu'il avait prêté au roi d'Espagne.

De plus, maître Van Huysen veillait constamment sur sa fille et semblait se douter de ses projets.

Plusieurs jours se passèrent avant qu'une occasion favorable permît à Héléna de sortir de l'hôtel.

Magnus Van Huysen fut un matin obligé de s'absenter. C'était l'heure où des paysannes des métairies d'Egmont venaient apporter à l'hôtel des corbeilles de légumes, de fruits et autres provisions de bouche. Léna connaissait ces femmes, elle les fit entrer chez elle et leur demanda si elles pouvaient aller jusqu'à la citadelle pour y offrir leurs provisions.

Sur leur réponse affirmative :

— Nous irons ensemble, leur dit-elle, dans l'intérêt de notre seigneur, j'ai à parler au commandant.

Lorsque les paysannes lui eurent juré sur la croix de garder le secret de sa démarche, la jeune fille emprunta à l'une d'elles, sa cape, ses sabots et sa corbeille.

Cette cape, dont la mode date des Espagnols,

Digitized by Google



Elle courut à la fenêtre (page 391).

et que partout encore aujourd'hui toutes les femmes du peuple de Gand, Bruges, Ostende et leurs environs, est un ample manteau de drap noir, à capuchon toujours relevé ; sous cette sorte de robe d'aspect monastique, l'on ne voit d'une femme que les pieds et le visage.

Le travestissement de Léna fut donc facile et complet. Elle abaissa soigneusement son capuchon, posa sur sa tête une large corbeille et sortit de l'hôtel sans avoir été remarquée.

Mais, arrivée à la porte de la citadelle, elle faillit avoir à se repentir de son audacieuse équipée.

Le temps n'était plus où les paysannes pouvaient pénétrer librement jusque dans la vaste cour que formaient les casernes.

Des ordres sévères avaient été donnés ; la sentinelle refusa de les laisser passer.

Des soldats accoururent.

Après avoir fait main basse sur les provisions, ils se montrèrent plus audacieux encore. Les paysannes prirent la fuite ; Léna, exaspérée, allait en faire autant, quand un officier apparut.

Une jeune fille aussi jolie que Léna lui parut gibier d'officier, et, d'un mot, il réclama la prise.

Léna, débarrassée, lui dit :

— Senor, je suis venue ici apporter des fruits à don Alvarès Argumanez, votre commandant.

— Vrai, ma belle enfant? fit l'officier en regardant les mains blanches et le teint délicat de la jeune fille.

— Ma corbeille a été mise au pillage; je veux parler au commandant.

— Vous le connaissez ?

— Oui, senor.

L'officier, qui était jeune et qui personnellement ne redoutait pas les jolies femmes, pensa que don Alvarès ne lui rappellerait point la consigne donnée et lui saurait gré de l'avoir enfreinte en sa faveur.

— Veuillez me suivre, senora, répondit-il.

Léna, confuse, mais enhardie et par la gravité de sa démarche et par la colère qu'avait éveillée en elle la brutalité des soldats, traversa les cours remplies d'hommes d'armes et suivit d'un pas rapide le jeune officier jusque chez le commandant.

A la vue de Léna, celui-ci parut aussi contrarié que surpris ; ses épais sourcils se froncèrent, et, tout en se retirant, l'officier put remarquer le ton rude avec lequel il lança cette question désobligeante :

— Que me voulez-vous, senora ?

— Seigneur, répondit Léna, je comprends combien ma présence ici doit vous paraître déplacée, car j'en sens moi-même toute l'inconvenance. Mais il est des circonstances, seigneur, où les règles ordinaires du savoir-vivre doivent être sacrifiées.

Alvarès, qui alors portait le justaucorps de cuir, sentit son cœur battre tout aussi fort que sous son pourpoint de velours azur.

— Senora, dit-il d'un ton adouci, les circonstances actuelles seront une source de chagrin pour toute ma vie. Si votre père était ici, senora, j'oserais vous dire combien j'ai souffert de ne plus vous voir. Ma vie loin de vous n'a été qu'un long supplice, mais j'ai puisé ma résignation dans le sentiment de mes devoirs comme serviteur du roi.

— Dites, senor, que vous avez craint de vous compromettre.

— C'est bien ce que j'ai dit, senora ; car il est de mon devoir de ne pas laisser planer un soupçon sur le commandant de cette forteresse.

— Et le geôlier du comte d'Egmont !

— Geôlier est un mot un peu dur.

— Donnez-m'en un autre, senor.

— Vous qui me connaissez, comment pouvez-vous me parler ainsi ? fit Alvarès avec tristesse.

Léna sentit la cruauté de son langage, et, baissant la tête, un peu honteuse :

— Vous m'avez fait un accueil si rude, fit-elle.

— Soit ; j'ai eu les premiers torts. Cependant, je serais moins excusable si vous n'étiez venue ici que pour moi.

— Que dites-vous ?

— Hélas ! la vérité..... je le crains. Si je me trompe, senora, hâtez-vous de me désabuser. N'est-ce que pour moi que vous êtes venue ici?

— Senor Alvarès, malgré le grand plaisir que j'ai à vous revoir, je mentirais si je vous affirmais que je ne suis pas venue pour le comte.

— Ah ! j'en étais sûr !

— Senor Alvarès, j'ai besoin de tout mon courage pour vous dire l'objet de ma visite. Vous êtes un homme généreux, et vous m'écouterez avec patience.

— Parlez, senora, dit Alvarès avec douceur.

Héléna se recueillit et dit d'une voix sourde, où par moment perçait une ardeur difficilement contenue :

— Senor, avant de vous connaître, dès mon enfance, je nourris une affection profonde pour monseigneur d'Egmont. Cette affection s'est accrue avec l'âge... Elle n'est pas moins vive aujourd'hui que celle que j'éprouve pour mon père. Ces sentiments paraîtraient étranges à qui ne saurait point que le peu que possède mon père est dû à la générosité du comte, et que le nom d'Egmont a été de bonne heure mis au nombre de ceux que

Digitized by Google

je devais recommander à Dieu dans mes prières. Si jeune que j'aie été la fortune du comte me parut inséparable de la nôtre, et son bonheur devint mon souci, comme il était celui de mon père.

— Représentez-vous, senor, l'existence d'une jeune fille qui demeure constamment au logis, ne voit de monde que les gens qui passent sous sa fenêtre et n'a d'autres récits à entendre que ceux des exploits d'un noble seigneur, son hôte.

Ainsi, tout ce qui intéressa le comte m'intéressa moi-même, et, comme je vous l'ai dit, la destinée de ce héros, aimé de tous ceux qui l'entouraient, me devînt plus chère que la mienne. Aujourd'hui, j'apprends que sa vie est menacée, mon cœur se serre de douleur et je sens que si le comte meurt... je mourrai.

— Ah ! fit Alvarès mordu au cœur par la jalousie, vous l'aimez !

Léna devint toute pâle.

— Oui, je l'aime, dit-elle, mais non de l'amour que vous supposez. Jamais je n'eus la pensée...

Elle n'acheva point ; ses lèvres se refusaient à certaines expressions ; mais bientôt, honteuse de son hésitation même, elle s'écria en fixant ses yeux sur ceux d'Alvarès.

— Oui, je l'aime, mais d'un amour que je puis avouer, puisque je suis venue ici pour vous le dire, à vous, don Alvarès.

La jalousie du commandant s'apaisa.

— Léna, vous êtes pure comme la Madone et bonne comme elle ; parlez, dit-il.

— Seigneur, il me reste peu de choses à ajouter.

— Dites.

— Je n'ai, à la vérité, qu'à vous répéter ce que je vous disais tout à l'heure : Si le comte meurt, je mourrai.

La physionomie d'Alvarès se rembrunit.

— Je regrette de ne point tenir dans ma main le sort du comte d'Egmont, répliqua-t-il.

— Mais le comte n'est-il pas ici ?

— Sans doute.

— Vous tenez son sort entre vos mains.

— Vous vous méprenez, senora.

— Comment ?

— J'ai bien compris, fit Alvarès d'un ton glacial. Mais ce que vous me proposez là est impossible.

— Aussi ?... balbutia la jeune fille.

— Vous me faites peu d'honneur en me supposant capable de manquer à mes devoirs les plus sacrés.

— Eh bien ! gardez-le donc jusqu'à ce que ses bourreaux viennent le prendre. Faites mieux, escortez la victime jusqu'à l'échafaud. Livrez-le à la hache, au bûcher ! Mais quand vous le verrez mourir, seigneur, songez que celle que vous dites aimer aura vécu !...

— Léna ! s'écria le vieux soldat en retenant la jeune fille qui tombait privée de connaissance...

Il la tint pendant quelques minutes dans ses bras, la considérant avec une inexprimable expression d'amour et de désespoir.

Lorsqu'enfin elle revint à elle :

— Sauvez-le, je serai votre femme ! murmura la jeune fille. Je vous aimerai, Alvarès !... Sauvez ce malheureux !... Pitié !... C'est un fidèle et glorieux capitaine de Charles-Quint que vous avez servi. Vous, deux compagnons d'armes !... Si le duc veut le tuer, c'est parce qu'il le hait, mais le roi, lui, ne le veut pas. Ayez pitié du comte, Alvarès, et vous aurez servi le roi, et je vous aimerai !...

Ces prières chuchottées avec des lèvres tremblantes, des yeux humides, ensorcelaient le pauvre commandant.

— Vous l'aimez plus que vous ne m'aimez, dit-il naïvement.

— Je serai tout à vous pour ma vie entière : Nous irons en pays étranger. Le comte sauvé, je ne penserai plus à lui, il sera heureux. Je ne penserai plus qu'à vous ! Grâce Alvarès, vous ne voudriez pas tuer mon père; eh bien, le comte est plus que mon père ! Vous dites que je l'aime plus que vous, mais vous, vous aimez plus le roi que vous ne m'aimez.

— Assez, Léna ! ne me torturez pas davantage. Le sort du comte me paraît digne d'envie auprès de celui que vous me faites. Il peut mourir glo-

rieusement, et vous ne m'offrez votre amour, la vie, qu'au prix d'une trahison.

— Sauvez-le, Alvarès !

— Non.

— Non ?...

— Que Dieu le sauve !

Léna se roidit avec colère.

— Par Notre-Dame, s'écria-t-elle, je le jure, mon cœur et ma main sont à son libérateur et ma malédiction à ses bourreaux.

— De telles paroles me brisent le cœur, senora, car je vous aime ; mais j'ai prêté au roi un serment plus solennel que celui que vous prononcez en ce moment.

— Ainsi, vous refusez ?

— Oui, senora, et j'ajoute que ce m'est une peine extrême d'avoir appris que vous faisiez si peu d'estime de mon caractère que de me croire capable de faillir à l'honneur.

— Mais si je n'avais pour vous plus d'estime que pour tout autre, senor, je vous aurais tenu un langage bien différent.

— Que m'auriez-vous donc dit, grand Dieu !

— Je vous aurais proposé une immense fortune, seigneur, et je ne vous ai offert que mon amour.

— Il est vrai, fit le commandant avec un sourire amer, vous me faites l'honneur de m'estimer plus que bien d'autres ; mais, reprit-il en redressant sa haute taille avec toute la fierté castillanne; mais, lorsque vous serez de retour près de votre père, vous m'estimerez davantage encore et cette estime pour un homme qui sait vaincre la passion la plus violente, balancera peut-être votre admiration pour le brillant cavalier... votre seigneur.

Tant de grandeur d'âme devait toucher Héléna. Un instant encore la douleur causée par l'insuccès de sa démarche le disputa à son admiration pour ce brave officier, mais cédant enfin à ce dernier sentiment :

— Alvarès, dit-elle, je ne sortirai point d'ici avant de vous témoigner mon estime pour votre noble caractère et mes sympathies pour vous ; mais j'espère que vous réfléchirez, et que, mieux inspiré, vous renoncerez aux fonctions de geôlier que vous impose Ferdinand de Tolède. Au revoir, seigneur.

Alvarès appela un officier et lui ordonna de reconduire la senora jusqu'au-delà des murs.

Il baisa la main que Léna lui tendit gracieusement et suivit longtemps la jeune fille des yeux.

Celle-ci ne se retira point désespérée. Elle ne gardait aucune rancune au loyal capitaine ; mais cependant elle ne porta point cette fois à ses lèvres la main que ce dernier avait baisée.

Quoi qu'elle dit et voulut se persuader, elle avait pour le comte d'Egmont une tendresse plus vive que l'amour filial, et don Alvarès n'en était pas tout à fait la dupe.

Plus d'une fois, tandis qu'il usait tant bien que mal les loisirs assommants de la citadelle, le souvenir de Léna vint le tenter. L'image imposante de Philippe II luttait difficilement contre le gracieux visage de la fille de maître Magnus. Il méditait sur l'ingratitude des rois, sur la perfidie des grands et se demandait le cas que le duc d'Albe ferait de sa fidélité si Egmont parvenait à s'échapper de la citadelle.

La réponse à cette question n'était pas encourageante. Il était certain de payer ce malheur de son honneur et de sa tête. Ce qu'il appelait devoir n'était-il pas folie ? Ainsi, la démarche de Léna n'avait pas été inutile; avec le temps elle devait porter ses fruits.

Des semaines, des mois s'écoulèrent usant, heure par heure, la fidélité du commandant comme la mer, flot à flot, u e et mine la base du rocher.

D'autre part la comtesse et Marie, la sœur de Philippe de Horn, intéressaient au sort des deux comtes leurs parents d'Allemagne et d'Italie. Tous les chevaliers de la Toison-d'Or protestaient contre l'atteinte portée aux privilèges de leur ordre. C'était une conviction généralement répandue que Ferdinand de Tolède reculerait devant cette protestation unanime.

Le duc d'Albe ne vit dans cette agitation menaçante qu'un avertissement d'avoir à hâter ce qu'il appelait sa justice. Le tribunal des douze

Digitized by Google

qu'il présidait n'était autre qu'un tribunal de l'Inquisition.

Le procès des deux comtes fut rapidement instruit. Aucuns débats ne suivirent l'instruction, aucune défense ne fut présentée. L'Inquisition, étant d'institution divine, avait naturellement le plus grand dédain pour les formes judiciaires employées par les tribunaux laïques.

Cependant, malgré le mystère dont le tribunal criminel des Douze entourait ses délibérations, une sourde rumeur circula bientôt à Bruxelles et à Gand que le comte d'Egmont allait prochainement être transféré de la citadelle dans les prisons du palais ducal.

Ce bruit parvint jusqu'au comte.

Depuis neuf mois, recevant chaque jour de la main des plus grands princes des lettres qui lui disaient d'avoir confiance en son bon droit et dans les priviléges de son ordre, Egmont ne doutait point d'être mis en liberté.

Selon lui, en le faisant arrêter le duc d'Albe, n'avait eu d'autre but que d'intimider les révoltes et priver de son concours Guillaume le Taciturne.

— Si le duc, pensait-il encore, avait cru pouvoir me citer devant son tribunal, je serais depuis longtemps jugé, condamné et exécuté. Une telle longanimité n'est point dans ses habitudes.

Ainsi, le comte d'Egmont n'avait rien perdu de sa superbe assurance, il attendait tranquillement sa délivrance, tandis que tout le monde tremblait pour ses jours.

Sur ces entrefaites, Héléna tenta un dernier effort près de don Argumanez. Dans cette dernière entrevue, elle mit en œuvre tous ses moyens de persuasion et de séduction, et fut tour à tour éloquente et coquette.

Le commandant, ainsi que nous l'avons vu, avait beaucoup réfléchi depuis neuf mois; de plus, il avait souvent causé avec le comte et avait observé l'étrange confiance que ce malheureux avait dans les priviléges de l'ordre créé par Philippe le Bon.

Il se laissa fléchir.

— Qu'il en soit ainsi que vous le voulez, chère Léna, répondit-il enfin. Je vous rends mon épée. Ce soir, je vous introduirai près du comte, vous lui ferez part de vos projets, vous vous entendrez avec lui, et je fermerai les yeux. Mais, à ce jeu, je risque ma vie.

— Fuyez avec lui, dit Léna.

— Je doute qu'il consente à fuir.

— Mais demeurer à Gand serait insensé.

— Le comte ne partage, je crois, aucune de vos idées, et, toute éloquente que vous soyez, vous aurez peut-être du mal à lui faire entendre raison. Je le connais. Je me suis souvent entretenu avec lui, Egmont ne doute point d'être bientôt rendu à la liberté.

Léna secoua en riant sa tête blonde.

— Vous vous moquez, cher Alvarès, dit-elle, ou le comte s'est joué de votre simplicité.

La nuit vint, et lorsque le silence régna dan la forteresse, le commandant, prenant une lanterne sourde et un trousseau de clefs, invita la jeune fille à le suivre.

Héléna, bien qu'elle allât remplir le rôle d'ange libérateur, frissonnait à la pensée de se présenter devant son seigneur.

La chambre qui servait de prison au comte n'était séparée de l'appartement d'Alvarès que par un étroit corridor.

Le commandant remit la lanterne à la main de la jeune fille, lui ouvrit la porte doublée de fer qui fermait la chambre du comte, et la quitta après lui avoir dit à voix basse :

— Parlez bas, à cause de la sentinelle qui se promène sous la croisée.

Le comte dormait.

Mais le sommeil d'un prisonnier est léger. Le bruit des clefs, puis bientôt après le rayon de la lanterne qui passa sur ses paupières, lui firent ouvrir les yeux.

A la vue de Léna, il crut rêver encore, peut-être.

Celle-ci se tint immobile et muette, au milieu de la chambre, attendant qu'Egmont l'interrogeât.

— Qui êtes-vous? demanda-t-il d'une voix adoucie qui prouvait qu'il ne soupçonnait pas un ennemi sous la mante d'une femme.

Digitized by Google

— Je suis la fille d'un de vos plus fidèles serviteurs, seigneur comte, la fille de maître Magnus Van Huysen.

Egmont parut chercher à rappeler ses souvenirs ; il ne se rappelait point.

— Ah ! fit-il tout à coup, la plus belle fille de Gand !... Vous venez de la part de la comtesse, mon enfant ?

— Non, monseigneur.

— Comment non !

— Plus bas, monseigneur, je vous prie ; veuillez penser à la sentinelle placée sous votre fenêtre.

— Mais comment êtes-vous ici, jeune fille ?

— Je vous le dirais volontiers, monseigneur, mais j'ai peu de temps à passer ici et mon explication serait trop longue. Je suis venue à vous de mon propre mouvement, à l'insu même de mon père qui, à cette heure, doit être dans une mortelle inquiétude. Depuis le soir où j'accompagnai madame Sabine sur l'esplanade, pour vous saluer au passage.

— Ah ! je me souviens ! fit le comte.

— Depuis, je n'eus qu'une pensée : trouver le moyen de vous délivrer, monseigneur.

— Que dites-vous?

— Que pendant neuf mois je n'eus qu'une seule pensée, celle de vous fournir les moyens d'échapper à vos ennemis.

— Mes ennemis ne peuvent me retenir longtemps en prison, jeune fille. Je leur ferai bientôt payer cher leur audace, de même que je récompenserai votre dévouement d'une façon royale,— car, je le devine, vous avez trouvé les moyens de me faire sortir d'ici ?

— Oui, monseigneur.

— Et ces moyens ?

— J'ai sous ma mante une échelle de corde ; la porte qui donne sur le corridor est ouverte. Monseigneur n'aura qu'à traverser une cour obscure et mal gardée, monter au rempart, y fixer l'échelle à un créneau et descendre dans le fossé qui n'est pas très-profond.

— Merci, jeune fille, vous avez fait pour moi plus que personne au monde. Le comte d'Egmont a le droit d'être fier, d'être l'objet d'un si noble dévouement. Merci !

— Seigneur, la nuit est toute noire et l'heure n'est pas encore avancée, je vais vous attendre à cette porte.

— Non point! fit Egmont avec vivacité.

Héléna s'arrêta interdite.

— Je ne suis pas décidé à fuir, reprit le comte. Fuir, c'est m'avouer coupable, et je ne le suis pas ; c'est m'avouez tremblant, et je ne tremble point.

— Sans doute, monseigneur, mais c'est échapper à la mort.

— Croyez-vous donc ma vie en danger?

— Oui, monseigneur.

— C'est l'idée de Sabine également, n'est-ce pas ?

— Monseigneur, tout le monde s'attend à voir tomber votre tête. Déjà le bruit a couru que vous aviez été assassiné dans votre prison.

— Ah ! quant à m'assassiner, fit Egmont avec un sourire amer, Ferdinand en est bien capable ; mais, je vous le répète, jeune fille, il ne peut me condamner, il ne peut même me mettre en jugement. Voici neuf mois qu'il l'aurait fait, si cela eût été possible. Mon calme, ma popularité, les protestations des princes, mille causes l'empêchent de commettre un crime. Ainsi, chère enfant, soyez bénie pour votre dévouement, mais retirez-vous avec une entière confiance dans le triomphe d'Egmont. Allez chez ma femme, rapportez-lui ce que je viens de vous dire, consolez mes chers enfants.

A ces paroles, le cœur de Léna se gonfla de peine :

— Mais, comte, s'écria-t-elle, déjà les ordres sont donnés pour vous transférer dans les prisons du palais ducal.

— Je le sais, fit froidement le comte.

— Et vous refusez de mettre votre vie en sûreté !... s'écria Léna en se tordant les mains de désespoir.

L'accent convaincu et sincèrement douloureux de la jeune fille commençait à ébranler la volonté

Digitized by Google

du comte. Les yeux baissés, le front dans la main, il parut réfléchir.

— Songez que vous pouvez vous tromper, monseigneur, insista Léna, songez à votre femme et à vos enfants !

— Eh bien ! fit le comte en relevant la tête, je me rends à votre prière, enfant, et je vous suivrai.

— Ah !..... fit Léna avec une explosion de joie.

Mais cette joie fut de courte durée.

Tout à coup, inquiète, comprimant de la main les palpitations de son cœur, Léna murmura :

— Écoutez !...

— Qu'est-ce ? dit le comte.

— N'entendez-vous pas ce bruit lointain ?

Tous deux écoutèrent. Egmont toujours calme ; la jeune fille plus pâle qu'une morte.

— Oh ! fit-elle d'une voix étouffée, ce bruit, je le reconnais, c'est celui que j'entendis sur l'esplanade au mois d'août dernier ; c'est une troupe de cavalerie.

— Oui, en effet, dit le comte.

Bientôt les cris des sentinelles retentirent dans le silence de la nuit, puis le pont-levis se baissa.

— Ce sont eux ! dit Héléna avec accablement.

— Au revoir, jeune fille, dit le comte.

Il attira doucement Léna près de lui et la baisa sur le front.

Au même moment, la porte de la prison s'entr'ouvrit :

— Héléna ! fit une voix, Héléna !

— Adieu donc, cher seigneur ! dit la jeune fille. Dieu vous protége !

Et elle s'éloigna désespérée.

La porte de la prison fut refermée, et Alvarès se hâta d'entraîner Léna dans un cabinet de sa chambre à coucher.

Le commandant n'était point fâché d'un dénouement qui conciliait tout à la fois son honneur et ses intérêts.

—Si le comte échappe au bourreau, pensait-il. je puis compter sur la main de Léna et une riche récompense. Je n'aurai qu'une précaution à prendre : éviter à ma femme une nouvelle entrevue nocturne avec Egmont. Si le comte périt, ce sera un rival de moins, et, avec le temps, Léna ne sera pas inconsolable.

Tandis que le seigneur Argumanez s'abandonnait à ces considérations riantes, l'officier, qui commandait la troupe de cavalerie que nous avons signalée, était introduit près du commandant de la citadelle.

— Senor, lui dit-il en lui remettant un pli scellé d'un sceau du duc d'Albe, voici un message de monseigneur le lieutenant-gouverneur, qui vous ordonne de remettre en mes mains le comte Lamoral d'Egmont confié à votre garde.

Alvarès parcourut le message du duc.

— Très-bien, senor, répondit-il. Veuillez me suivre, la prison du comte est voisine de mon appartement.

Il reprit ses clefs, — sa lanterne était encore allumée, — et il introduisit l'officier près du comte.

Ce dernier, se doutant de cette visite, était déjà à demi vêtu.

— Monseigneur, lui dit l'officier, par ordre du lieutenant-gouverneur, je dois vous conduire cette nuit même à Bruxelles.

— Bien, senor ; faites-moi donner de la lumière ; je vais m'habiller.

— Alvarès s'empressa de chercher un flambeau.

Lorsque le comte eut terminé sa toilette, l'officier reprit :

— Seigneur comte, je réponds de vous sur ma tête ; je crois indigne de vous et de moi de vous faire charger de chaînes, ainsi que m'y a autorisé monseigneur le duc, mais je vous prierai de me donner votre parole, de ne point chercher à vous enfuir, — quoiqu'il arrive.

— Je vous donne ma parole, dit Egmont, de vous suivre à Bruxelles.

— Quand même l'escorte serait attaquée ?

— Oui, sénor. Je vous jure qu'il n'entre aucunement dans mon intention de fuir, et que je me réjouis de revoir le duc d'Albe.

Digitized by Google

La parole d'Egmont valait les serments les plus solennels; tout le monde le savait; l'officier s'assura ainsi de son prisonnier par des liens plus sûrs que ceux que l'on emploie d'ordinaire.

Quelques instants plus tard, Egmont serrait cordialement la main au commandant Argumanez en lui disant avec un accent significatif :

— Don Alvarès, je n'oublierai jamais vos bontés.

Puis, il quitta la chambre où il était resté enfermé pendant près d'une année, et suivit l'officier de cavalerie.

Le ciel était voilé, nous l'avons dit, mais l'on était au mois de juin, l'air était doux et chargé des senteurs des champs et des prés que l'on commençait à faucher.

L'escorte marchait lentement. Egmont s'abandonnait avec un plaisir indicible au mouvement du cheval, et aspirait avec délices le grand air embaumé.

Il souriait en songeant à la charmante fille de maître Magnus, et choisissait en imagination les dentelles et les bijoux dont il se promettait de combler sa corbeille de mariage. De pressentiments sinistres?... Aucun.

Les chevaux et les cavaliers étaient fatigués; il eût été facile à quelques hommes déterminés d'enlever le prisonnier à son escorte. Nulle tentative ne fut faite, et, dans la matinée du 4 juin, Egmont entra de nouveau à Bruxelles.

Il lut de la tristesse dans tous les yeux.

— Il est évident, pensa-t-il, que nul ne croit à mon salut!

Devant le palais, il y avait un déplacement de troupes extraordinaire. La place était remplie d'une foule silencieuse. Toutes les têtes se découvrirent lorsqu'il parut, et il entendit des femmes sangloter.

L'émotion était telle, qu'à un geste de sa main, tout ce peuple se fût subitement rué, en une seule masse, contre l'escorte et le palais.

Il salua gracieusement, et bientôt disparut sous la grand'porte du palais.

Il ne vit point le duc. On le rendit de suite à son premier cachot.

Ferdinand de Tolède, caché derrière un rideau, l'avait regardé traverser la place; le duc était plein de cette joie sauvage d'un tigre qui voit sa proie venir à la portée de ses griffes.

Le comte de Horn était également dans un cachot du palais. Il n'avait point revu le duc d'Albe depuis le jour de son arrestation. Aucune nouvelle de sa femme, de sa sœur et de ses amis n'était parvenue jusqu'à lui. Son cachot était un premier tombeau.

— Dieu seul se souvient de moi, pensait-il, je suis enterré tout vivant. »

Il n'espérait plus rien, même la mort qu'il souhaitait.

Ce n'est pas que le courage lui manquât, mais il avait beaucoup pensé pendant sa longue captivité, sur la fragilité de l'amitié des princes, sur l'ingratitude et la perfidie du roi. A quoi lui servaient ses titres conquis au siége de Saint-Quentin, et sur le champ de bataille de Gravelines? A quoi lui servait d'être allié aux familles les plus nobles et les plus puissantes de l'Europe?

A quoi lui servait sa fortune immense et l'influence dont il était si fier?... Il reconnaissait amèrement la faute qu'il avait faite en ne suivant pas l'exemple du Taciturne!...

Vers le soir, le geôlier ouvrit sa cellule.

Semblable fait ne s'était pas encore produit.

Il aperçut des soldats rangés près de la porte.

— Qu'est-ce? fit-il avec surprise.

— Seigneur, répondit le geôlier, je vous prie de me suivre?

— Où me conduis-tu?

— Près du comte Lamoral d'Egmont.

— Egmont, dis-tu? Il est ici?

— Oui, seigneur.

Nous laissons à penser la joie de Philippe de Horn.

La surprise et la joie de son ami ne furent pas moins vives. Ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, n'interrompant leur embrassade que pour se faire mille questions, entrecoupées elles-mêmes d'exclamations de joie.

— Mais que nous veut-on? dit Egmont. Ce

Digitized by Google



Nul de vous n'est digne de la toucher (page 398).

premier bonheur nous annonce-t-il notre liberté?

— Nous allons sans doute être conduits près du duc.

— N'avez-vous pas d'ordres à ce sujet? demanda de Horn aux soldats qui les entouraient.

Mais ces derniers gardèrent un silence de mauvais présage.

Que faisaient-ils là immobiles tenant d'une main leur épée, de l'autre une torche? Qu'attendaient-ils?

Ils attendaient un membre du Conseil des Douze, autrement dit un inquisiteur, qui devait donner lecture à chaque accusé de l'arrêt prononcé à huis clos par le saint tribunal.

Bientôt l'inquisiteur parut, suivi d'un renfort d'épées et de torches.

Il s'arrêta sur le seuil du cachot, en face des deux amis qui se tenaient par la main, et, déployant un parchemin, lut la sentence suivante :

« Au nom du roi, et en vertu du pouvoir spécial à nous transmis par Sa Majesté Très-Catholique de juger tous ses sujets, de quelque condi-

tion qu'ils soient, y compris les chevaliers de la Toison d'or ;

» Après une enquête scrupuleuse et légale, nous reconnaissons en toi Henri, comte d'Egmont, le crime de haute trahison, commis en favorisant et en étant complice de la ligue et abominable conspiration du prince Guillaume d'Orange ;

» A raison de quoi, nous ordonnons ce qui suit :

» Qu'au point du jour, tu seras transféré du lieu de ta prison sur la place du marché, et que là, aux yeux de tout le peuple, pour l'instruction des traîtres, tu seras mis à mort par l'épée. »

La sentence était signée par Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, président du tribunal des Douze.

La lecture d'un arrêt en tout semblable au premier, fut faite au comte Philippe de Horn.

Les condamnés, sans laisser voir d'autres sentiments qu'un peu d'étonnement et beaucoup de dédain, s'entre-regardèrent comme pour se dire :

— Les hypocrites ! Pourquoi ne pas, tout simplement, nous assassiner dans ce cachot ?

V

Tandis que ces faits s'accomplissaient, la comtesse d'Egmont arrivait à Bruxelles.

Peu après l'enlèvement du comte, don Alvarès avait reconduit Héléna chez son père, plongé dans une inquiétude facile à concevoir.

Lorsque le commandant eut expliqué à maître Magnus les louables motifs de l'absence de sa fille, le vieux Van Huysen qui, depuis plusieurs heures, préparait les foudres de la malédiction paternelle, rouvrit les bras à son enfant, et ne la gronda que bien doucement d'avoir manqué de confiance en son père.

Puis, ce tendre sermon terminé, maître Magnus envoya Léna près de la comtesse pour l'avertir du départ de son mari.

Le lendemain, dès l'aube, Sabine envoyait des courriers aux amis de son mari, et résolut d'aller à Bruxelles se jeter aux pieds du lieutenant gouverneur.

C'était une noble et touchante créature, ignorante des ruses et des froides cruautés de la politique, et qui croyait à l'éloquence du cœur et des larmes dans un monde où la voix de l'intérê égoïste était seule écoutée.

Le lieutenant gouverneur n'était pas inaccessible,

Il accorda immédiatement l'audience qui lui était demandée.

Sabine fut reçue par le duc dans une de ces vastes salles qui, aujourd'hui, existent encore : plafond élevé revêtu de chêne, murailles tendues de tapisseries à personnages, haute cheminée sculptée, meubles de chêne, siéges garnis de cuir doré : ensemble imposant par ces dimensions et le caractère plus massif qu'élégant de son ornementation.

Rien de tout cela ne pouvait agir sur les nerfs d'une dame du rang de Sabine, mais autre chose devait la frapper, c'était la physionomie de Ferdinand de Tolède.

Cet homme, à l'imitation de son maître, était vêtu de noir, et son visage sombre semblait porter le deuil de sa conscience.

Trois bougies d'un candélabre d'argent posé

Digitized by Google

sur la table au milieu de la salle, jetaient une lumière jaune et tremblottante.

L'Espagne, le pays du faste, aimait alors ces façons lugubres.

C'était l'époque où l'on avait des auto-da-fé de nuit.

Affolée de douleur et d'effroi, la comtesse, sans trop voir tout d'abord à qui elle s'adressait, s'écria à mains jointes :

— Monseigneur ! grâce pour Henri d'Egmont...

— Prenez ce siége, madame, fit gravement le duc, et écoutez-moi.

Alors, d'un ton froid comme l'acier, Ferdinand improvisa pour l'infortunée ce que nous appelons un réquisitoire.

Cela dura près d'une demi-heure.

Sabine, la tête en feu, le front cerclé par la fatigue, n'entendit rien, ou peu de chose de ce morceau oratoire. Tout ce qu'elle comprit, c'est que son mari était accusé de tous les crimes les plus grands : hérésie, lèse-majesté, haute trahison.

Mais quand le président du tribunal des douze conclut à la peine de la décapitation pour le lendemain, 5 juin, alors Sabine révoltée bondit de son siége, et, posant ses mains blanches sur la table, fixant ses grands yeux pleins d'âme sur les yeux voilés du bourreau des Flandres, dévorant du regard cette face blême d'inquisiteur, s'écria d'une voix vibrante :

— Vous êtes le lieutenant du roi Philippe et vous le condamnez ? Vous êtes le lieutenant de celui qu'il a enrichi par son épée et vous le condamnez à périr par l'épée ! Est-ce que vous tenez bien du roi ce mandat d'ingratitude ? Le roi Philippe a-t-il bien ordonné ce meurtre ? Êtes-vous sûr que demain le sang que vous voulez verser et qui crierait vengeance jusqu'au ciel, ne criera point justice jusqu'à l'Escurial ? Ne secouez point la tête d'un air de dédain. Si réellement votre maître a été à ce point ingrat de vous charger du meurtre du meilleur et du plus glorieux serviteur de son trône, il pourra bien un jour se montrer ingrat envers le bourreau. Ne vous pressez pas d'obéir ; votre action ne vaudra jamais la prise de Saint-Quentin et la victoire de Gravelines. Philippe pourra vous être plus reconnaissant pour le service que vous prétendez lui rendre qu'il ne l'est pour les services de son vaillant général. Prenez-garde ! Que l'éclat de ces mots : politique et justice, ne vous éblouissent pas ! Le peuple ne verra que l'éclair du glaive tombant sur deux têtes illustres, aimées et innocentes, et cet éclair sinistre ne l'éblouira point. Vous ne connaissez pas les flamands, don Ferdinand de Tolède !... Vous donnez cause gagnée au Taciturne. Demain, si la tête d'Egmont est tombée, le roi aura une épée fidèle de moins et des milliers d'ennemis de plus. Avec vos soldats vous dresserez des échaufauds et des bûchers, vous détruirez cette ville, vous ravagerez la Flandre, mais vous n'aurez pas les flamands. Vous ferez revenir des bourreaux d'Espagne, vous tuerez tant que vous le voudrez, jusqu'au jour où le sang versé vous emportera... Vous croyez que l'œuvre du bourreau vaudra une victoire ? Détrompez-vous, seigneur, le courage et la loyauté des victoires ne se remplacent pas ; Egmont mort, Philippe de Horn mort, les Pays-Bas cesseront d'être à vous !... Les peuples ne comprendront rien aux hautes considérations que vous me présentiez tout à l'heure. Vous parlez d'hérésie ? La foi du comte est connue. Vous parlez de trahison ? Egmont est venu vous saluer à Bruxelles dès votre arrivée. Egmont eut pu suivre le prince d'Orange, il vous attendit. Il eut pu s'enfuir, il a attendu votre justice avec une confiance qui prouve sa loyauté. — Serai-je ici à vos pieds, seigneur duc, si le noble Egmont se fût méfié de vous autant que vous vous méfiez de lui ? Et depuis quand ceux dont la conscience n'est point sans reproches ont-ils cette assurance sublime ?

Le duc d'Albe, toujours immobile, impassible, interrompit tout à coup ce chaleureux plaidoyer.

— Madame, dit-il, ce n'est pas en leur bon droit que les comtes d'Egmont et de Horn ont mis leur confiance, mais bien dans les priviléges d'un ordre qui ne nous paraît pas avoir été créé pour protéger la trahison. Les comtes ont fait partie de la ligue de Villebrouck ; c'est à ce titre qu'ils sont

chers à un peuple de rebelles; déjà plusieurs nobles confédérés de Villebrouck ont payé de leur tête leur rébellion; plusieurs autres encore attendent un sort pareil et aucun d'eux n'a l'influence, la popularité dont jouissent les comtes d'Egmont et de Horn. Cette influence sur un peuple perverti, ces sympathies chez les rebelles n'ont été acquises que par un perfide usage de ces pouvoirs, de ces grandeurs dont l'empereur Charles et son fils, le roi Philippe, ont comblé votre époux et son ami. — De quel côté est donc l'ingratitude? De quel côté l'injustice? Si je n'avais fait arrêter le comte d'Egmont, à cette heure il serait lieutenant du prince d'Orange et général des Gueux. J'ai dû être prompt à prévenir le mal et j'ai été lent à punir les coupables. — Non, madame, la mort du comte est juste et nécessaire. Résignez-vous.

— Monseigneur! s'écria Sabine tombant à genoux.

— Résignez-vous, madame.

— C'est impossible! dit la comtesse avec un accent déchirant. Rendez-le moi, monseigneur, rendez-le à ses enfants. Egmont est fidèle à sa parole, il jurera de ne point prendre les armes contre vous!

— Madame, je n'y puis rien.

— Nous quitterons les Flandres.

— L'arrêt est prononcé, il ne m'appartient pas de le casser,

— Le roi le peut, lui?

— Non, madame, le tribunal des Douze ne relève que de Dieu.

— Écoutez-moi, monseigneur, jusqu'à présent je me suis adressée au gouverneur et au juge, eh bien, à cette heure, je m'adresse au gentilhomme et je lui dis : Ayez pitié de la comtesse d'Egmont. Faites surseoir à l'exécution. Ensuite, frappez le comte, privez-le de ses dignités et de ses pouvoirs, maintenez sa condamnation; qu'il soit exécuté en effigie, et sauvez l'homme! Le peuple croira à une évasion. Votre justice sera satisfaite et je ne serai pas veuve, et mes enfants auront encore leur père! Grâce pour l'époux et le père, monseigneur. Quoi! vous aurez dégradé le chevalier, vous aurez privé de son épée le général, vous aurez paralysé par la reconnaissance l'homme politique et jeté l'effroi parmi vos ennemis, et ce ne serait pas assez? Que vous importe un peu de sang versé sur cette place? Et serez-vous plus heureux en revoyant chaque jour, des fenêtres de ce palais, la place où sera tombée la tête du comte d'Egmont; pitié, monseigneur, au nom de vos enfants!... Vous n'êtes pas cruel et le comte ne pensa jamais que vous vouliez sa mort.

La comtesse, en adressant ces supplications, était d'une beauté vraiment touchante.

Peut-être le duc d'Albe subit-il un moment le charme de cette beauté? Impassible aux reproches et aux menaces que Sabine lui avait adressés tout d'abord, peut-être était-il sensible aux larmes et aux prières?

— Non, je ne suis pas cruel, madame, répliqua-t-il tout à coup. Je ne suis ici que l'instrument de la volonté du roi. En entrant dans ces provinces, je ne pensais pas que l'échafaud se dresserait pour votre époux, mais bien pour le prince d'Orange. J'hésitai longtemps à mettre le comte en jugement; le désir du roi précipita ce dénoûment terrible. En vérité, la politique a des nécessités bien cruelles!...

Puis, après un silence :

— Résignons-nous, madame.

A l'accent qu'il donna à ses paroles, la comtesse crut s'apercevoir que sa volonté fléchissait.

— Non! s'écria-t-elle, je ne me résigne pas, monseigneur, j'espère. Je sens à votre voix, je lis dans vos yeux que la miséricorde est entrée dans votre âme et que vous m'accordez la vie d'Egmont, rien que sa vie; mais pour moi sa vie est tout! Ne résistez pas plus longtemps aux mouvements généreux de votre cœur. Vous êtes un grand capitaine, et je le tiens de mon mari, tous les grands hommes d'épée sont des hommes de cœur. Demain, l'échafaud sera dressé, mais le sang d'Egmont ne coulera pas, le comte ne sera exécuté qu'en effigie, vous me le promettez, monseigneur!

Le duc, qui depuis quelques instants semblait

Digitized by Google

réfléchir, rouvrit soudain ses yeux pleins d'une clarté et d'un sourire étranges. Il couva de ce regard la femme tremblante tombée à ses pieds, et celle-ci fut profondément remuée par le feu de ce regard et cet énigmatique sourire.

— Madame, dit Ferdinand de Tolède, relevez-vous ; vous êtes une noble et tendre épouse.

Il fut à Sabine et la releva avec une bonté respectueuse et ajouta en la reconduisant jusqu'à la porte de ses appartements :

— Allez, madame, demain votre mari sortira de prison.

— Vous me le permettez, monseigneur?

— Je vous en donne ma parole de chevalier, madame.

Sabine ne pouvait croire à tant de bonheur.

Mais comme ils se trouvaient déjà dans une salle remplie de gardes, le duc se retira et disparut.

La comtesse sortit du palais en se répetant ces paroles :

« Demain votre mari sortira de prison.

Est-ce que ce bonheur l'accablait de són poids? Est-ce qu'elle manquait de confiance en la parole du duc d'Albe? mais en courant annoncer cette bonne nouvelle à ses enfants qui l'attendaient à son hôtel, Sabine se sentait toujours la tête lourde et la poitrine oppressée.

Elle était encore sous l'empire du malaise que lui avait causé tout d'abord le regard et le sourire satanique de Ferdinand de Tolède.

Et sans doute cela devait lui paraître invraisemblable que cet homme eut été réellement accessible à la compassion.

Sans cesse, en regagnant son hôtel elle se répétait la promesse du duc comme pour y chercher un sens caché,

« Pourquoi, se demandait-elle, ne m'a-t il pas dit : — Votre mari sera libre, je vous rendrai votre mari?... Il sortira demain de prison, dit-il; et si ce n'était que pour monter sur l'échaffaud?

Mais l'équivoque, était trop atroce pour que la malheureuse femme n'en rejeta point aussitôt la supposition.

De retour au milieu de ses enfants, lorsqu'elle eut rapporté son entretien avec Ferdinand et les dernières paroles de celui-ci, la joie des enfants et des amis d'Egmont fut sans bornes. Nul ne douta de revoir bientôt le comte, et Sabine oublia ses soupçons et céda au sentiment général.

Cependant afin de voir ce qui se passerait la nuit sur la place du marché, elle envoya demander une chambre à la maison des bateliers qui fait face aux abords du palais, le premier étage de cette maison lui fut aussitôt offert, elle s'y rendit en secret et là, sans lumière, sans cesse à la fenêtre d'où elle pouvait voir aller et venir les gens du gouverneur, elle attendit le jour en proie à des angoisses que nous n'essayerons point de dépeindre.

Par moment une pensée poignante comme un remord la faisait frisonner.

C'était la pensée que l'infortuné comte de Horn n'était pas compris dans la grâce accordée par le duc et qu'il périrait sans doute au lever du jour.

Elle se rappelait qu'elle n'avait pas osé implorer la grâce de l'ami d'Egmont de crainte de ne rien obtenir en paraissant demander trop.

Elle se reprochait cette faiblesse et priait Dieu en pleurant qu'il achevat de toucher le cœur de Ferdinand de Tolède. Pauvre femme!..

Au mois de juin les nuits sont courtes,

Vers deux heures du matin Sabine vit tout à coup s'avancer sur la place déserte un groupe nombreux d'ouvriers suivis d'une charrette.

Cette charette était chargée de planches et de madriers.

Elle s'arrêta en face du palais, sur le seuil de la maison communale.

Cette maison fut détruite plus tard, puis reconstruite par Isabelle qui la consacra à Notre-Dame-de-la-Paix.

A la clarté des torches, bientôt la comtesse put voir ce que préparaient ces mystérieux ouvriers; — C'était un échaffaud. — Le bourreau reconnaissable à son costume présidait à ces préparatifs.

Le comte de Horn devait donc mourir.

Devait-il mourir seul?

Mais si le comte ne devait être exécuté qu'en effigie?..

Cette pensée rendit quelque courage à la com-

Digitized by Google

tesse, mais cependant le coups de marteau et de hache des charpentiers avaient en elle un écho lugubre.

La besogne était faite avec une hâte extrême et l'édifice sinistre s'élevait rapidement.

En deux heures il fut construit à la hauteur du balcon qui courait le long du premier étage de la maison communale.

De la plate-forme au balcon, les ouvriers établirent une galerie fermée à droite et à gauche par une haute tenture de drap noir.

L'exécution devait donc être enveloppée du même mystère qui avait entouré le jugement?

Quatre heures sonnèrent et à peine le retentissement du beffroi se fut-il évanoui qu'à l'extrémité de la place retentit une clochette bien connue.

Sabine tomba à genoux étouffant ses sanglots dans ses mains.

Cette clochette précédait le prêtre portant le viatique aux mourants.

Les ouvriers et le bourreau suspendirent leur travail et s'inclinèrent pieusement devant le vénérable évêque Rithove qui bientôt pénètra dans le palais ducal.

— Quittons maintenant la malheureuse comtesse, ployée par la douleur, déchirée par un doute qui de minute en minute devenait plus cruel et suivons l'évêque dans les cachots du palais.

Le jour allait bientôt paraître et Sabime devait bientôt savoir qui devait mourir!

Martin Rithove, évêque d'Ypre, avait été invité dès la veille par le lieutenant gouverneur à se rendre à Bruxelles pour y donner aux deux comtes les consolations suprêmes de la religion.

L'évêque un flamand de cœur aussi bien que de naissance, connaissait les condamnés.

Ils les aimait même, et ne s'en cachait pas.

Le duc semblait ainsi en faisant choix de Martin Rithove n'être pas inaccessible à la compassion.

Sans les rechercher avec avidité, le duc n'était pas dédaigneux de ces apparences qu'il faut sauver dit-on.

Le vénérable évêque arrivé dans la soirée du 4 juin à Bruxelles s'empressa de demander audience au duc, qui s'empressa de recevoir Martin Rithove, l'ami des condamnés.

Rithove plaida en faveur des comtes avec l'éloquence que les bonnes causes donnent aux esprits vaillants, il exposa les faits, il prouva l'innocence de ses amis, il supplia même...

Il fut écouté avec un certain air de respect et de condescendance et finalement éconduit avec un refus.

Il parla au nom de l'intérêt du roi; on lui répondit que le roi s'était prononcé depuis près d'une année.

Il invoqua la religion du Dieu mort sur la croix.

On lui répliqua que l'arrêt émanait d'un tribunal ecclésiastique: que les comtes d'Egmont et de Horn étaient condamnés comme ennemis de la religion romaine, seule vraie, seule inspirée, par la troisième personne de la Sainte-Trinité. On lui fit observer qu'en prenant en mains la cause de deux hérétiques il devenait lui-même un défenseur de l'hérésie.

Martin Rithove reconnut enfin qu'il n'avait pas été appelé pour contremander une double exécution depuis longtemps désirée et décidée depuis un an.

Il se retira pour se préparer à sa mission de consolateur.

Le duc d'Albe remporta sur le prélat une trop facile victoire, il avait déjà repoussé de plus rudes assauts. Il était demeuré inébranlable aux prières comme aux menaces des princes plus puissants que lui; — se doutant peut-être que les comtes morts, il grandirait aussi bien dans l'opinion de ses ennemis que dans l'estime de ses amis et que les victimes seraient vites oubliées.

Il avait déjà fait exécuter bon nombre de nobles flamands, d'excellents patriotes dont le bas peuple lui-même avait à peine gardé mémoire.

L'oubli pousse avant l'herbe des fossés, et les noms inscrits sur les monuments funèbres sont morts avant que la pierre soit grise.

Est-ce vrai, Flandres catholiques et intolérentes qui ne vous souvenez plus de vos glorieux pères, les Gueux?...

Mais précédons de quelques instants Martin

Digitized by Google

Rithove dans le cachot des condamnés. Egmond et son ami étaient toujours réunis dans le même cachot. Un gardien avait déposé près d'eux une lampe et les soldats s'étaient retirés en même temps que l'inquisiteur.

Ces gens partis, les deux comtes se mirent à causer avec cette expansion heureuse de deux amis qui se retrouvent après une longue séparation.

Ils ne se dirent rien du présent, ni de l'avenir qui venait de se fermer si brusquement pour eux. Ils remontèrent le cours des années jusqu'à ces époques rayonnantes d'amour d'espérance d'enthousiasme, où la vie leur semblait un bienfait de Dieu, où les rois leur paraissaient grands et les peuples heureux où la puissance les éblouissait comme si elle était la gloire, où la gloire leur cachait encore l'échafaud.

Par hasard, si les souvenirs de leur jeunesse amenaient sur leurs lèvres les noms de Philippe ou de Ferdinand de Tolède, de quelque traître ou de quelque bourreau, ils le prononçaient sans amertume, avec l'indifférence d'hommes qui se sentent déjà sortis de ce monde et voient déjà les hommes et les choses de loin.

Où seulement leur voix se trempait d'émotion mal contenue c'est lorsqu'ils s'entretenaient de leurs femmes, — ils disaient déjà nos veuves, — ou lors qu'Egmont parlait de ses enfants.

Egmont avait trois garçons et huit filles.

— Pourvu que Sabine ne soit pas à Bruxelles! disait Egmont.

Philippe de Horn faisait les mêmes vœux pour sa femme, Walburge de Nieuenær et sa sœur Marie. Et il ignorait les voyages et les démarches sans nombre de ces deux amitiés dévouées.

La mort leur étant apparue subite et furtive, comme dans un assassinat, ils pouvaient espérer que le spectacle de leur supplice serait épargné à leurs proches et à leurs amis et qu'ils seraient déjà exécutés avant que la nouvelle de l'arrêt prononcé se fut répandue.

Cette espérance pouvait s'appuyer encore sur l'intérêt que le duc d'Albe avait à ne pas donner au peuple de Bruxelles le temps de la réflexion et à éviter pour le lendemain l'affluence d'une population nombreuse.

Si l'arrêt eut été publié huit jours avant son exécution une grande partie de Flandres se fut donnée rendez-vous à Bruxelles; — Guillaume le Taciturne eut pu en profiter. — Le gouverneur ne l'ignorait pas.

Disons-le de suite, il avait pri ses mesures en conséquenc.

Sa police, dès le soir du 4, avait invité les gens mal notés à rester chez eux le lendemain, paisibles et portes-closes.

Les gens dangereux avaient été jetés en prison, *coupables* des désordres qu'ils auraient pu commettre.

Quant à l'affluence des populations des bourgs et petites villes du voisinage, rien de si simple à prévenir; l'on n'avait qu'à fermer les portes de la ville.

Eymont et de Hornn, à leurs derniers moments eurent-ils cette faculté de vision que donnent parfois la mort violente? Prévirent-ils la guerre des Gueux et l'indépendance des Pays-Bas? Virent-ils la liberté parer sa tête de moissons germées dans leur sang ?

L'histoire à cet égard se prononce négativement.

Ces deux héros d'une nature chevaleresque, n'avaient point le sens des grands évènements politiques qui devaient plus tard prêter leur auréole à leur mémoire.

Ils devaient mourir aux premiers jours de la guerre de l'indépendance sans se douter de la victoire.

Cette victoire ils ne la désiraient même point : ils ne l'espéraient pas.

A ces deux grands cœurs, il manquait le génie du Taciturne.

Les comtes d'Egmont et de Hornn dans l'histoire d'Espagne sont inscrits comme deux vaillants capitaines; dans l'histoire des Pays-Bas ils doivent être inscrits comme des martyrs.

Leur sang cria vengeance plus haut que n'eut crié le sang d'un ennemi de Philippe II.

Leur échafaud démoli laissa son ombre sur le

Digitized by Google

palais ducal. Dressé en face, il ne fut pas un ex-voto expiatoire mais une accusation.

Les comtes d'Egmont et de Horn étaient pleins d'excellents sentiments[1], mais d'utopie que cent autres à des époques différentes partagèrent en d'autres pays.

Ils rêvaient la conciliation de principes contraires, nés pour la lutte à outrance et non pour une union naturellement stérile.

Ils rêvaient le règne universel, — catholique, — de la religion romaine et la tolérance en matière de foi religieuse.

Le triomphe du Pape, sans la défaite de Luther!

Ils rêvaient la liberté de leur pays sous la domination étrangère ; les franchises flamandes sous le despotisme espagnol ! Le glaive du bourreau devait trancher le fil de ces rêves et de cette équivoque.

Son éclair sinistre fit la lumière pour les deux partis prêts à se ruer l'un sur l'autre.

Plus de conciliations, plus d'illusions, plus de trêve.

D'un côté, la Flandre protestante et libérale, de l'autre, l'Espagne catholique, et autocratique.

VI

L'apparition du vénérable évêque d'Ypres interrompit brusquement l'entretien des deux amis.

Les comtes s'avancèrent à la rencontre de Martin Rithove et s'inclinèrent.

— Je viens de la part du père commun des hommes à qui le duc vous envoie.

— Soyez le bienvenu ! mon père, dirent les condamnés.

— Seigneurs comtes, je me suis présenté chez le gouverneur pour obtenir votre grâce, mais en vain. Ne pensez plus à ceux qui se disent les maîtres de la terre, ne pensez qu'au Maitre divin.

— Nous sommes résignés, mon père, dit de Horn.

— La terre nous quitte, dit Egmont, parlez-nous du ciel.

— Je vous félicite, mes frères, de vos sentiments chrétiens, car la sentence qui vous frappe est plus que rigoureuse.

— Sans doute, elle est injuste, fit de Horn.

— Elle est injuste, reprit Egmont, car je ne pense pas avoir tant offensé Sa Majesté pour mériter un tel traitement. Néanmoins, je le prends en patience et prie le Seigneur que ma mort soit une expiation de mes péchés, et que ma chère femme et mes chers enfants n'encourent aucun blâme ou confiscation. Car mes services passés méritent bien que l'on me fasse cette grâce !

— Je l'espère, dit l'évêque, et pour cela j'unirai mes efforts à ceux de vos nombreux amis.

— Quoi qu'il doive arriver, reprit Egmont, j'accepte avec patience ce qui plaît à Dieu et au roi.

— Moi, dit le comte de Horn, j'espère en la justice de Dieu ce qui plaît au roi ne saurait lui plaire, je ne suis pas coupable.

— Dieu juge les rois, repartit l'évêque ; mais, mes frères, songez que vous êtes au seuil de son tribunal. Oubliez en cet instant suprême vos juges d'ici-bas. Recueillez-vous, et tâchez d'obtenir par un aveu et un repentir sincère de vos fautes le pardon qui vous ouvrira une éternité bienheureuse.

Les deux condamnés se retirèrent chacun à une extrémité du cachot, l'évêque lui-même se mit à genoux, et, peu après, Egmont et son ami, tour à tour, se confessèrent et reçurent l'absolution.

Faut-il le rappeler? Ces temps d'Inquisition


Digitized by Google



Léna engage le comte a fuir (page 406).

étaient des temps de foi profonde. Les hérétiques de cette époque nous étonneraient de leur zèle s'ils revivaient parmi nous.

Avant de leur donner l'absolution, le prêtre leur demanda s'ils pardonnaient sincèrement à tous leurs ennemis.

Ils pardonnèrent.

Ils avaient déjà pardonné.

Il y a quelque peu de mépris dans tout pardon, parce qu'il y a chez celui qui le prononce l'assurance, non exempte d'un légitime orgueil, de s'élever en mérite au-dessus de l'objet de ce pardon.

L'œil fixé vers Dieu, il est facile de pardonner; la haine perd pied à certaines hauteurs, comme le dédain des plaines procède de la contemplation des cimes. — Rien de merveilleux.

Lorsque le ministre de Dieu les eut réconciliés avec son souverain Maître, ils étaient encore à plusieurs heures de distance de l'échafaud.

Egmont demanda ce qui était nécessaire pour écrire deux lettres : une au roi, une à Sabine.

Digitized by Google

La lettre adressée au roi est écrite en français.

En voici la copie fidèle :

« Sire,

« J'ai entendu ce matin la sentence qu'il a plu à Votre Majesté de faire décréter contre moi, et combien que jamais mon intention n'ait été de rien traiter, ni faire contre la personne, ni le service de Votre Majesté, ni contre notre vraie, ancienne et catholique religion, si est-ce que je prends en patience ce qu'il plaît à mon bon Dieu de m'envoyer. Et si j'ai, durant ces troubles, conseillé ou permis de faire quelque chose qui semble contre, ce n'a toujours été qu'avec une vraie et bonne intention au service de Dieu et de Votre Majesté, et pour la nécessité du temps.

« Pourquoi je prie Votre Majesté de me pardonner et avoir pitié de ma pauvre femme et de mes enfants et serviteurs, vous souvenant de mes services passés ; et, sur cet espoir, je m'en vais me recommander à la miséricorde de Dieu.

« LAMORAL D'EGMONT. »

« Bruxelles, prêt à mourir, le 5 juin 1568.

Cette lettre terminée, le comte reprit la plume et écrivit à sa femme une lettre fort longue et fort touchante.

Cette lettre nous manque ; autrement, nous la reproduirions.

Selon le récit de Martin Rithove, Egmont, en épanchant dans ces pages testamentaires toute sa tendresse d'époux et de père, sentit son courage faiblir ou sa résignation l'abandonner.

Lorsqu'il eut fini d'écrire, des larmes brillèrent dans ses yeux qu'il craignait d'ouvrir.

— Mon père, dit-il à l'évêque, je désire que l'on ne diffère pas plus longtemps mon exécution. Je crains que, troublé dans ses sentiments et ses affections, mon âme ne tombe dans le désespoir.

Alors l'évêque reprit sa mission de consolateur. Il parla du néant de la vie terrestre et du bonheur réservé aux élus. Il lui montra combien il était plus avantageux à un chrétien de mourir préparé au martyre que de tomber sur un champ de bataille avant d'avoir pu réconcilier son âme avec Dieu.

Pendant cet entretien pieux, le comte de Horn avais pris la plume posée par Egmont, et à son tour écrivait à sa femme et à sa sœur.

Il n'écrivit point au roi.

Il lui avait pardonné, mais il croyait prudent de ne pas arrêter longtemps sa pensée sur ce prince s'il voulait garder sa résignation chrétienne.

Le jour était levé depuis longtemps sans que les condamnés s'en doutassent.

L'échafaud était dressé et tendu de noir.

Mais les passants étaient rares, et nul n'osait s'arrêter sur la place du marché.

Les enfants d'Egmont dormaient, et leur mère, toujours à la fenêtre, regardait tour à tour et le palais et l'échafaud, se perdant en mille conjectures sur les causes du retard apporté à l'exécution.

Vers onze heures, les troupes envahirent la place et la couvrirent presque tout entière.

Dix-neuf compagnies d'infanterie s'y rangèrent en bataille, tandis que d'autres allaient occuper les rues voisines.

Les curieux se enhardirent et se glissèrent enfin entre les rangs des soldats ou garnirent les croisées de la place.

Onze heures sonnèrent.

Nous laissons à imaginer ce que dut éprouver la comtesse !...

Egmont parut, accompagné de l'évêque d'Ypres, suivi du bourreau et de ses aides.

L'effet produit sur Sabine fut foudroyant. . . . . Mais, nous le répétons, une telle douleur échappe à l'expression.

Egmont, vêtu de noir, sans fers, sans liens, s'avança d'un pas ferme. — Son visage respirait la douceur et l'énergie qui l'avaient fait aimer des peuples et craindre des grands.

Il avait quarante-six ans, mais paraissait encore jeune malgré ses récents chagrins.

Arrivé sur l'échafaud, il se débarrassa lui-même de son manteau.

Digitized by Google

Près du billot on avait dressé un petit autel funèbre, avec une croix d'argent.

Egmont prit le crucifix, se mit à genoux sur un carreau de velours noir et posa sa tête sur le billot.

— Seigneur, dit-il, je remets mon âme entre tes mains !

Le bourreau leva son glaive, — lourde épée à deux mains, — et la tête du comte tomba baignée dans le sang.

L'exécuteur montra cette tête au peuple, puis la cacha, ainsi que le corps, sous un drap noir.

Presque aussitôt parut le comte de Horn.

Le comte avait le même courage.

Son regard calme errait de la foule aux maisons de la place; il aperçut quelques personnes de connaissance et les salua.

Parvenu sur la plate-forme, sa vue fut tout d'abord frappée du grand drap noir qui recouvrait le corps de son ami.

— C'est le comte d'Egmont? dit-il en indiquant du doigt.

— Oui, seigneur.

Alors, relevant les yeux vers les assistants, il dit d'une voix solennelle :

— Apprenez par notre sort qu'elle est la mesure de l'obéissance que vos maîtres exigent de vous et la reconnaissance dont ils payeront vos services. Je déclare une dernière fois, devant vous qui m'avez connu et devant Dieu qui va me juger, que j'ai toujours servi fidèlement le roi Philippe et que je ne l'ai offensé en rien.

Il termina en exprimant des vœux pour le bonheur de son pays et en priant les assistants de joindre leurs prières aux siennes.

L'attendrissement et la consternation devinrent générales, et, aux prières dites à haute voix, se mêlèrent de toutes parts des pleurs et des gémissements.

Enfin, Philippe de Horn se déshabilla lui-même et présenta sa tête au bourreau.

La justice du roi Philippe II fut satisfaite.

Dès que les corps furent enlevés, la foule se précipita autour de l'échafaud.

Quelques personnes les baisaient avec respect; d'autres trempaient leur mouchoir dans le sang des victimes ; on garda ces mouchoirs comme des reliques, et l'on alla en pélerinage visiter les tombeaux des comtes, comme on le fait pour de saints martyrs.

Nul ne se méprit sur l'importance de cet événement.

L'envoyé de France écrivit à Charles IX :

« J'ai vu tomber la tête de celui qui fit deux fois trembler la France. »

Lorsque le cardinal de Granvelle, qui connaissait au mieux la situation des esprits dans les Pays-Bas, apprit l'exécution des comtes de Horn et d'Egmont, il demanda si l'on n'avait point fait aussi arrêter le Taciturne.

On lui répondit que non.

— Eh bien! s'écria le vieux cardinal, si ce poisson-là échappe à leurs filets, mieux valait ne pas pêcher.

Le cardinal avait raison.

Cette double exécution fut le signal d'une révolte générale, et, après trente années d'une guerre ruineuse, l'Espagne perdit les sept provinces unies.

Quand la comtesse d'Egmont quitta Bruxelles, elle paraissait vieillie de plusieurs années.

De retour à Gand, elle partagea avec Héléna Van Huysen un mouchoir teint de sang que lui avait fait parvenir Martin Rithove.

Héléna faillit tenir sa terrible promesse, et mourir de douleur. Elle porta le deuil de celui qu'elle avait tant aimé pendant plus d'un an.

Heureusement pour le bon capitaine Alvarès Argumanez, qu'il fût, pendant ce temps, maintenu au commandement de la citadelle. Il put ainsi attendre que le deuil de Léna fut expiré, et obtenir la main de la plus jolie fille de Gand.

De ce jour, don Alvarès renonça à la gloire et au service du roi d'Espagne, et son justaucorps de buffle ne fit plus concurrence à son pourpoint de velours azur.

Digitized by Google

Pendant que ces événements se passaient dan les Pays-Bas, les inquisiteurs de Tolède fêtaient d'une façon singulière leur nouvelle reine Isabelle de Valois, fille de Henri II, roi de France. La royale princesse de treize ans arrivait en droite ligne de la cour de France; les inquisiteurs ne trouvèrent rien de plus agréable à lui offrir que le spectacle d'un auto-da-fé. On dressa sur la grande place de Tolède un théâtre de quarante pieds de long, dont les derniers gradins touchaient presque au balcon destiné au roi et à la nouvelle reine. A la droite du théâtre s'élevait un trône magnifique, réservé à l'inquisiteur et au conseil de l'Inquisition; à gauche, un amphithéâtre de même hauteur devait servir à recevoir les victimes, Le roi et la reine prirent place sur le balcon, ayant à leur droite et à leur gauche, et derrière eux, les ambassadeurs les seigneurs et les dames de la cour. Le peuple était répandu à profusion dans tous les coins de la place.

La procession de rigueur ouvrit la cérémonie. Cent charbonniers, armés de piques et de mousquets, débouchèrent les premiers (1); les Dominicains, précédés d'une croix blanche, vinrent ensuite, puis l'étendard rouge de l'Inquisition; enfin, plusieurs grands d'Espagne et un bon nombre de familiers de l'Inquisition, couverts de manteaux, ornés de croix blanches et noires, bordées d'un fil d'or. Le cortége était fermé par cinquante hommes d'armes attachés au service de l'Inquisition, vêtus de blanc et de noir, et commandés par le marquis de Poüar, protecteur héréditaire de l'Inquisition du royaume de Tolède. Dès que les charbonniers furent venus se ranger à la gauche du balcon occupé par le roi, et que les malheureux hérétiques condamnés eurent pris place sur l'amphithéâtre qui leur était destiné, on commença à célébrer la messe, et l'inquisiteur, revêtu de ses habits pontificaux, donna l'absolution solennelle à ceux qui se repentaient. Ceux des hérétiques obstinés qui n'avaient point été admis à la pénitence, furent alors livrés à la justice séculière, et conduits, montés sur des ânes, hors des portes de la ville, où ils subirent, les uns le supplice du feu, les autres celui de la strangulation. Ceux, au contraire, qui n'étaient condamnés qu'à la peine du fouet, reçurent aussitôt la discipline sur la place publique, et furent, en outre, promenés de rues en rues, et fouettés à tous les carrefours.

C'était, il faut l'avouer, un singulier spectacle pour un enfant de treize ans, qui ne connaissait encore de la royauté que ses plaisirs et ses splendeurs! Les inquisiteurs voulaient, sans doute, ainsi l'habituer de bonne heure à ces sortes de cérémonies, afin que l'idée ne lui vînt pas, plus tard, de s'opposer à leur continuation, et qu'elle ne cherchât pas à employer l'influence qu'elle exerçait naturellement sur son époux, à faire cesser des spectacles auxquels ses yeux n'avaient point été habitués.

L'Inquisition en était arrivée à un tel degré d'audace et d'impudeur, qu'elle n'avait même plus la conscience de ses propres actes, et qu'elle poussait ses principes jusque dans leurs dernières conséquences. Le règne de Philippe II offre un exemple qui donne la mesure de ce que les moines dominicains osaient faire à cette époque. Nous voulons parler du procès qui fut intenté à Antoine Perez, premier secrétaire d'État. Antoine Perez avait été fortement compromis dans le procès de Jean Escobedo, secrétaire de don Juan d'Autriche; mais il s'était heureusement soustrait au danger dont il était menacé, en se réfugiant en Aragon. Philippe II envoya aussitôt l'ordre de l'arrêter, et l'on s'empara de sa personne à *Catalayud*. Mais, malgré les tentatives faites auprès de la députation permanente du royaume pour obtenir que Perez fût transféré à Madrid, ce dernier ayant réclamé le privilége des *manifestados*, il fut conduit à Saragosse, et Philippe II se vit dans la nécessité de donner au procureur fiscal de cette ville les pouvoirs nécessaires pour l'accuser, *en Aragon*, d'avoir fait au roi de faux rapports, d'après lesquels Sa Majesté avait cru devoir

(1) « On faisait figurer les charbonniers dans les cortéges des auto-da-fé, parce qu'ils fournissaient le bois que l'on emploie au supplice des malheureux condamnés au feu. »

(Joseph Lavallée, *Histoire des Inquisitions religieuses.*)

Digitized by Google

ordonner la mort de Jean Escobedo, d'avoir falsifié plusieurs lettres du Cabinet, et découvert les secrets du conseil d'État. Cette première accusation ne réussit point, et l'on se vit obligé de recourir à d'autres moyens : l'Inquisition. L'Inquisition ne restait jamais en défaut ; on circonvint adroitement Diègue Bustamant de Quixas, qui avait été attaché pendant dix-huit ans au service de Perez, et l'on parvint à trouver, avec son aide, dans la vie passée de l'ancien secrétaire d'État, un assez grand nombre de paroles imprudentes, qui suffirent à le faire suspecter d'hérésie. On lui reprocha d'avoir dit, quand il était encore dans l'exercice de ses fonctions, que si Dieu le Père voulait mettre obstacle à sa justification, il lui couperait le nez pour avoir permis que le roi se montrât si peu chevalier envers lui. On ajoutait que, pendant l'instruction de son procès, il s'était écrié, en parlant de Dieu :

— On dirait qu'il dort pendant que mon affaire se poursuit ; s'il ne fait pas un miracle en ma faveur, je ne croirai plus en lui.

Un autre jour, qu'accablé de douleur et d'inquiétude, il songeait à sa femme et à ses enfants, il laissa retomber sa tête dans ses mains avec un profond désespoir, et dit :

— Qu'est-ce donc que tout cela ? Dieu dort, ou tout ce qu'on nous dit de lui n'est que tromperie. Est-il donc faux qu'il y ait un Dieu !

Une fois enfin, le malheureux Perez, voyant les indignes traitements qu'on lui faisait subir, et apprenant que ceux qu'il regardait comme ses meilleurs amis avaient été les premiers à le trahir, et que, malgré leur conduite, ils étaient l'objet de l'estime et de la considération générales :

— Je renie le sein qui m'a nourri, dit-il avec exaltation ; si c'est là être catholique, je ne crois plus en Dieu !

Dès que ces accusations furent connues, l'affaire se poursuivit avec activité, et le conseil de la *Suprême* décida qu'Antoine Perez serait transféré, sans retard, dans les prisons secrètes de l'Inquisition. L'extradition s'opéra presque instantanément. Mais, pendant le transfert, les habitants de Saragosse, excités par les Aragonais, tentèrent de se soulever, et se répandirent par les rues en criant de tous côtés :

— Trahison ! trahison ! Vive la nation ! Vivent les fueros ! Mort aux traîtres !

On fut obligé de renoncer au projet que l'on avait d'abord formé de transférer Antoine Perez dans les prisons secrètes du Saint-Office, et d'accorder au peuple soulevé et menaçant, que l'ancien secrétaire d'État resterait dans celle qu'il avait occupée primitivement. Les inquisiteurs se voyaient dans une position d'autant plus critique, qu'il ne leur était plus possible de faire arrêter personne. Ils changèrent aussitôt de tactique, lancèrent leurs *familiers*, et firent agir cette immense influence qu'ils exerçaient à toute heure, et souverainement, sur les plus hauts dignitaires du royaume. On prépara de nouveau l'extradition de Perez, et cette fois, on prit des mesures pour qu'elle ne fût point troublée ou compromise par l'intervention du peuple. On fit venir des villes voisines un grand nombre de familiers ; on réunit trois mille soldats, et l'on convint que le plus grand secret présiderait aux préparatifs de cette expédition. Les rues et les avenues qui conduisaient à la prison furent abondamment garnies de soldats, et toutes les autorités de la ville, revêtues de leurs insignes officiels, se présentèrent à la prison pour escorter le redoutable prisonnier. Mais toutes les prévisions furent trompées. Au moment où Antoine Perez mettait le pied sur les premières marches de la prison, une foule innombrable d'hommes de toutes les classes se précipitèrent sur les lignes des soldats qu'ils rompirent, en tuèrent quelques-uns et dispersèrent les autres. Les magistrats avaient pris la fuite les premiers. La foule se saisit alors d'Antoine Perez, et le porta en triomphe dans toutes les rues en criant :

— Vive la liberté ! Vivent les fueros d'Aragon !

Après cette ovation si inattendue, on le fit sortir de la ville, et il songea à traverser les Pyrénées pour se réfugier en France. Malheureusement, les frontières étaient bien gardées, il ne put franchir les montagnes, et se vit obligé de revenir sur ses pas, et de rentrer dans Saragosse.

Digitized by Google

Pendant quelque temps, il ne fut point inquiété; mais on ne tarda pas à soupçonner sa présence, de quelque secret qu'on l'entourât. Il fut averti à temps par le baron de Biescas, dans la maison duquel il se tenait caché, que les inquisiteurs se remuaient, et qu'il était vraisemblable qu'on ne manquerait pas de découvrir bientôt sa retraite. Pérez se rendit à ces raisons, et quitta Saragosse pour aller se réfugier à Sallen, dans les Pyrénées; de là, il écrivit à la princesse de Béarn, Catherine de Bourbon, pour lui demander un asile sur les domaines du roi Henri IV, son frère.

Catherine accueillit favorablement la lettre de Pérèz, et ce dernier s'éloigna de Sallen le jour même où don Antoine de Bardaxi, baron de Concas, et don Rodrigue de Mur, baron de la Pinilla, y arriva avec trois cents hommes pour s'emparer de sa personne. Ce fut avec un mortel dépit que l'Inquisition vit sa victime lui échapper. Philippe II, excité par les inquisiteurs, fit publier qu'on ferait grâce de la peine capitale, et que l'on donnerait des emplois, de l'argent et des honneurs à tout coupable qui s'emparerait d'Antoine Pérèz, ou qui lui ôterait la vie. Ces promesses ne tentèrent apparemment personne, car Pérèz quitta la cour de Catherine de Bourbon, et alla à Paris, d'où il s'éloigna bientôt pour passer en Angleterre.

Cependant les inquisiteurs ne se tinrent pas pour battus, et, à défaut de Pérèz lui-même, ils s'en prirent à son effigie. On commença son procès, des témoins furent appelés, et l'affaire s'instruisit avec une violence extrême. On accusa l'ancien secrétaire d'État d'avoir eu pour mère la fille d'un prêtre juif, qui se trouvait, en même temps, être la nièce d'un homme brûlé comme hérétique. On rechercha dans ses moindres actions, dans ses moindres paroles, des motifs de suspicion, et on le déclara *hérétique formel, huguenot convaincu, impénitent obstiné!*

L'Inquisition n'avait reculé devant aucune accusation, quelque ridicule, quelque atroce qu'elle fût. On avait été jusqu'à le charger d'un crime honteux, qu'il avait commis, assuraient les inquisiteurs, sur son secrétaire Antoine Agnos, jeune garçon âgé de quinze ans.

Antoine Pérèz fit des efforts inutiles pour se réhabiliter juridiquement, et il mourut à Paris le 3 novembre 1611, sans avoir obtenu satisfaction. Cette mission était réservée à ses enfants. Le 21 février 1612, ils se présentèrent tous les six au conseil de l'Inquisition, à Madrid, exposèrent hautement que leur père était mort à Paris, après y avoir vécu en bon catholique, et demandèrent qu'on les admît à purger sa mémoire. Cette courageuse démarche eut tout le résultat qu'en attendaient les nobles enfants de Pérèz, et le 7 avril 1615, le conseil de la Suprême rendit un arrêt, par lequel il révoque la condamnation de Pérèz, déclare sa mémoire acquittée, ses enfants et tous ceux qui en descendraient rétablis dans le droit de jouir des charges et des emplois honorifiques, sans que l'acte d'accusation du fiscal ni ses suites puissent porter atteinte à la pureté de leur sang et à l'honneur de leur descendance. Ce décret fut soumis à la sanction royale, et Philippe III, alors roi d'Espagne, écrivit de sa propre main sur la marge de cette pièce :

Qu'on exécute ce qui est contenu dans le présent décret, puisqu'on dit qu'il est conforme à la justice.

A l'histoire d'Antoine Pérez, se rattache celle de Valero Pérez, parent de ce dernier.

Don Valero était un riche commerçant de Tolède.

Dans sa jeunesse, il avait été marin et soldat.

De la vie de périls et d'aventures qu'il avait menée, don Valero avait rapporté une grosse somme, origine de sa fortune commerciale, qui lui avait fait des envieux, et un certain orgueil militaire qui lui avait fait des ennemis.

Don Valero n'avait pris garde ni à l'envie, ni aux susceptibilités de ses concitoyens.

Ayant appris la haute fortune à laquelle était parvenu don Antonio Pérez, il disait volontiers en se rengorgeant :

— Pérez, mon parent, le secrétaire intime de don Juan d'Autriche!

Tant pis pour les jaloux.

Digitized by Google

Une seule ombre se projetait d'une façon sensible sur l'insouciance fanfaronne de Valero, c'était l'ombre sinistre du Saint-Office.

Valero craignait l'Inquisition, — l'on peut le dire, — comme le feu.

Il avait bravé tous les dangers et tous les fléaux, les corsaires barbaresques et les tempêtes; en Asie, la peste, et en Amérique, la fièvre jaune; mais il craignait l'Inquisition.

Aussi, s'appliquait-il à la pratique scrupuleuse du culte catholique, comme un malade suit un régime dont il sait que sa vie dépend.

C'est que le plus vaillant courage ne pouvait rien contre cette toute-puissance cléricale.

Quel Espagnol, le soir, après avoir dit ses prières et arrosé sa chambre d'eau bénite pour en éloigner les démons, pouvait être sûr d'avoir éloigné les familiers du Saint-Office, et de ne pas achever sa nuit en prison?

La faveur du roi n'était même point une protection suffisante.

Témoins Alphonse Viruès sous Charles-Quint, et Antoine Pérez sous Philippe II.

Cependant, les ennemis de Valero, ne trouvant pas dans sa conduite matière à fonder une accusation d'hérésie, surveillèrent ses mœurs.

Valero avait eu une jeunesse orageuse. Il n'avait jamais eu la grâce, dont ont joui quelques saints, de rester froid, insensible, aux œillades d'une jolie femme. Loin de là.

Ce premier malheur en engendra un autre.

Vers la quarantaine, Valero se plut à raviver les souvenirs de sa jeunesse.

Aux yeux des dévots, il fit ainsi preuve d'impénitence et d'endurcissement.

Ses espions parvinrent à lui faire une réputation de débauché.

Et, non contents de médire, ils le calomnièrent.

Ils le calomnièrent d'une façon cruelle, d'un venin tel que sa vie en fut empoisonnée; et ce fut peut-être un bonheur pour lui que la catastrophe de son parent Antonio suscitât contre lui le Saint-Office et hâtat sa perte.

On a dû remarquer, dans l'histoire des partis religieux ou politiques, que la faction dominante lorsqu'elle est parvenue à renverser un de ses adversaires, cherche à frapper ce dernier jusque dans ses proches ou ses amis.

En obtenant du roi un mandat d'arrêt contre Antonio Pérez, l'Inquisition n'oublia ni les parents ni les amis d'Antonio.

Elle eut oublié l'existence de Valero Pérez, que la voix publique, toujours officieuse, lui eut signalé le suspect avec empressement.

Valero fut arrêté.

Il demanda pourquoi. On lui fit cette réponse, déjà usitée au dix-septième siècle :

— Vous le saurez plus tard.

Il se contenta de cette éternelle réplique, et se dit :

— Peut-être les inquisiteurs eux-mêmes seraient-ils bien embarrassés de m'en donner une meilleure.

Il n'avait pas grande confiance dans l'équité du saint tribunal, ainsi que nous l'avons dit, aussi, dès qu'il fut dans sa prison, s'abandonna-t-il au désespoir.

L'ombre était épaisse dans cette antichambre de la justice. L'air et la lumière ne pouvaient pénétrer jusqu'au prisonnier que par un étroit soupirail.

Valero, jeté dans cette cave, se mit à tempêter, frappant les murailles des poings, criant contre le Saint-Office, puis, par moments, murmurant avec un accent douloureux :

— Pauvre Nina! Pauvre vieux compagnon de guerre!

Tout à coup une voix s'éleva tout près de lui.

Il avait un compagnon.

— Ah ça! disait celui-ci, que signifie tout ce tapage! Vous croyez-vous donc seul ici?

— Qui est là? s'écria Valero avec surprise et quelque peu de honte d'avoir eu un témoin de son découragement.

— Un malheureux comme vous, lui fut-il répondu. Vous ne me voyez pas?

— Non.

— Demain, vous me verrez. Demain, vos yeux seront habitués au faible jour qu'il fait ici.

— Vous me voyez donc, vous?

— Parfaitement. Mais je me suis aperçu que vous vous croyiez seul, j'aurais été indiscret en ne vous avertissant point.

— Indiscret?

— Sans doute. Car vous étiez en train de dire de jolies choses sur le compte de la très-sainte Inquisition.

Et l'inconnu souligna ces derniers mots d'un ricanement significatif.

Valero réfléchit.

— Dois-je la compagnie de cet homme à un malheur semblable au mien ou au système d'espionnage organisé par le Saint-Office?

Et le silence régna de nouveau dans le cachot.

— En définitive, reprit toujours a parté Valero, pourquoi cet homme, s'il est espion, m'aurait-il interrompu lorsque j'étais si bien en train d'épancher mes chagrins? L'Inquisition me tient; j'ai quelque fortune, elle ne me lâchera que pour m'envoyer aux galères ou au bûcher; pourquoi me gênerais-je?

— Compagnon, reprit-il, en s'avançant à tâtons vers celui qui lui parlait, ce que j'ai dit du Saint-Office, je le maintiens. Qui que tu sois, espion ou compagnon d'infortune, les paroles que tu as entendues, tu peux les répéter. Je suis prêt à les répéter moi-même en plein tribunal. Je me nomme Valero Pérez.

— Valero Pérez! exclama l'inconnu.

— Oui.

— Le marchand de cordages?

— Oui.

— Le timonier de la *Santa-Maria* que commandait don Juan d'Autriche?

— Je suis celui-la, répondit Valero avec fierté.

— Mais alors...

— Me connaîtrais-tu?

— Et toi, Valero, te rappelles-tu Estevan, le matelot que tu sauvas des pirates d'Alger?...

Et comme Valero hésitait, cherchant dans ses souvenirs :

— Je me souviens de toi, moi! s'écria Estevan en saisissant la main du vieux marin avec cordialité. Tu peux oublier ceux que tu as sauvés, mais ceux-ci ne t'oublient pas, Valero!...

Estevan l'amena doucement sous le rayon de lumière qui tombait du soupirail, et tous deux se considérèrent pendant un instant.

— Oui, dit enfin Valero, je me souviens de toi, pauvre garçon.

Et il le serra sur sa poitrine.

— Mieux eut valu pour toi, ajouta-t-il, rester l'esclave des païens, que devenir la proie des saints de notre pays. Je te reconnais. Le cachot t'a rendu la paleur de ta première captivité. Malheureux! je ne te tirerai pas d'ici!...

— Dieu ne le peut! soupira Estevan.

— Dieu? se récria Valero scandalisé.

— Non, car nous sommes en enfer. Mais comment es-tu ici, Valero?

— Le sais-je?... Et toi, Estevan?

— Je ne le saurai jamais.

— Moi j'ai des ennemis; j'avais de la fortune. Mais toi?

— Moi, je n'ai point de fortune, mais peut-être ai-je des ennemis. Je suis ici depuis six jours. Il y a sept jours, ma maîtresse me ferma sa porte, je fis du bruit... Les voisins se mirent aux fenêtres... Si j'ai un *crime* à me reprocher, c'est celui-là.

— C'est grave! fit Valero d'un air pensif.

— Comment, c'est grave?

— Depuis six jours, tu ne t'en es pas aperçu?

— En vérité...

— Mon ami, tu as un successeur dans le cœur de ta maîtresse, et ce successeur est un familier du Saint-Office. Il n'en faut pas plus. A Tolède, l'on ne doit pas aimer sans la permission du Saint-Office.

— Mais celle que j'aimais...

— Ne t'aimait pas.

— Elle!...

— Et il y a six jours que tu es ici? fit Valero Pérez.

— Pardon, repartit Estevan; en entrant dans ce cachot, l'on fait comme toi; tout d'abord, Valero, on se lamente et l'on s'emporte; puis, le

Digitized by Google



Exécution du comte d'Egmont (page 419).

temps passe, rien ne change; les murs restent sourds et glacés, on se reprend à l'espérance. On ferme son cœur au doute; on tâche de garder la seule chaleur, la seule lumière qui reste à un prisonnier, la foi dans le dernier amour. Va! cette pensée cruelle m'est bien souvent venue que c'était elle qui m'avait dénoncé, mais l'accueillir, une telle idée, mon Dieu!... c'est me livrer aux enlacements d'un serpent, c'est me vouer à la torture, au désespoir, enfin; non, ce n'est pas elle qui m'a livré; ce ne peut pas être elle!... La veille encore, elle jurait qu'elle n'aimait que moi.

— N'en parlons plus.

— Non, parlons de toi si tu veux.

— De moi? fit Valero.

— Allons, ne fais pas le mystérieux, à cette heure.

— Que veux-tu dire?

— N'as-tu pas aussi une maîtresse?

— Moi?

— Cette Nina, dont tu parlais tout à l'heure, quand tu te croyais seul?...

— Ah! c'est autre chose! fit Pérez d'une voix grave.

Digitized by Google

— Qu'est-ce donc? demanda Estevan avec l'accent d'un intérêt affectueux.

Valero garda un moment le silence, puis il reprit :

— D'abord, il ne s'agit point d'amour.

— Tu t'es écrié aussi : Mon pauvre compagnon de guerre !

— Oui. Il s'agit surtout d'amitié et d'honneur. Or, j'ai quinze ans de plus que toi, Estevan, et à mon âge plus qu'au tien, l'amitié, l'honneur deviennent une religion. Je dirai mieux : Rien ne vous touche plus dès qu'il s'agit d'honneur et d'amitié. Tous les intérêts disparaissent. La vie calme ou voluptueuse que donne la richesse, ou même les dangers que l'on peut courir. De quoi suis-je occupé à cette heure, dans ce tombeau, prisonnier des démons du Saint-Office ? De la torture? du bûcher?... Non. Je vais te le dire. Il faut que je raconte cela à quelqu'un avant d'être conduit au supplice.

Valero se reprit un instant, et reprit :

— Tu sauras, ami Estevan, qu'en quittant la marine, je rentrai à Tolède, riche d'une épargne assez considérable.

— Je l'ai su, fit Estevan.

— Ma joie était grande, car les pauvres ne sont les bienvenus en aucun pays, et dans le pays natal, moins encore que partout ailleurs. Je n'avais pour tout bien, dans ma belle patrie, qu'une maison située à une lieue de Tolède et un jardin depuis longtemps resté sans culture. J'avais donc été prudent d'ensacher quelques pièces d'or. Un brave compagnon de guerre, c'est Sanchez qu'on le nomme, n'avait pas eu la même prévoyance, et rentrait au pays aussi pauvre qu'il en était parti. Sanchez m'avait rendu service en plus d'une aventure. Tu m'es reconnaissant de t'avoir enlevé d'un corsaire algérien ; Sanchez m'avait sauvé dix fois au péril de sa vie. Nous nous étions liés de l'amitié la plus étroite.

De retour à Tolède :

— Ami, lui dis-je, j'ai une maison de paysan et un jardin aux environs de la ville et ce sac d'or; tu n'as rien, le hasard l'a voulu ainsi ; nous allons corriger les erreurs du hasard, partageons.

— Non, me répondit Sanchez.

— Eh bien, repris-je, je veux fonder une maison de commerce ; associons-nous?

Sanchez me serra la main avec gratitude, mais refusa encore mes offres.

— Soit, dis-je, nous vivrons ensemble sans être associés.

— Mon ami, dit-il, si tu veux assurer mon bonheur, cela te sera plus facile que tu ne t'imagines.

— Parle.

— Prête-moi ta maison de campagne. Mon idée est de redevenir paysan et de me marier.

— De grand cœur, répondis-je.

Quelques jours plus tard, je faisais réparer la maison, défricher et cultiver le jardin, qui était devenu une sorte de forêt vierge. Sanchez parut enchanté, et moi, je fus assez heureux pour lui faire accepter la propriété de ce petit domaine.

— C'est pour t'aider à te marier à ton goût, lui dis-je.

Voilà treize ans de cela !...

Il se maria. Je fus à ses noces, et je fus parrain de son enfant, une fille, que l'on nomma Sanchette.

Les années passèrent, rapides comme des jours de bonheur.

Tous les soirs, lorsque la chaleur commençait à tomber, j'allais au village, fumer une cigarette dans l'enclos de Sanchez.

La femme qu'il avait épousée était jolie et avait quelque bien ; l'enfant venait à merveille ; il était heureux.

Il me disait souvent :

— Marie-toi, Valero. Pourquoi ne te maries-tu point?

Cette question m'embarrassait.

J'ai toujours aimé voir des ménages heureux; je ne troublai jamais la paix d'un seul! mais jamais je ne rencontrai une femme qui me fit désirer de lier mon sort au sien.

Et, comme à ces conseils je gardai le silence, Sanchez secouait la tête en souriant d'un air malicieux qui voulait dire : Tu aimes mieux t'amuser et courir chez les femmes galantes.

Digitized by Google

Je protestai contre cette opinion, mais en vain.

On m'avait fait, je ne sais pourquoi, en vérité, pour bien peu de choses, une réputation de libertin.

J'avais des ennemis inconnus qui s'acharnaient à épier ma conduite et à en exagérer les moindres fautes. Les jeunes filles, en passant devant moi, hâtaient le pas et rougissaient. J'ignorais ce que cela signifiait et subissais avec insouciance des calomnies dont je ne devinais point la portée.

Il était d'usage que les jours de marché, deux fois par semaine, la femme de Sanchez, ou ma filleule, m'apportât ce qu'elles appelaient une redevance, des fleurs ou des fruits cueillis le matin. Cette année, la femme de Sanchez ayant eu à travailler pour le curé du village, Sanchette venait seule.

Sanchette aujourd'hui est une grande fille, et une fille d'une remarquable beauté. Je n'en dirai pas plus.

Plus d'un grand garçon songeait déjà à obtenir pour femme celle que j'appelais toujours la petite Sanchette.

Dans ce village pauvre elle passait pour un riche parti.

Quelques personnes faisaient courir le bruit que Valero Pérez arrondirait la dot de sa filleule.

Un jour, je demandai à Sanchez s'il songeait à marier sa fille.

— Non, me répondit-il, pas pour le moment, elle est encore trop jeune; mais l'an prochain, si un jeune homme, de bonne famille, qui passe pour être amoureux fou de notre chère Sanchette, la fait demander pour femme, — je consens à son mariage.

— Mais, Sanchette, demandai-je, connaît-elle ce soupirant?

— Belle demande de la part d'un homme de ton expérience! s'écria en riant mon vieil ami.

— L'aimerait-elle?

— Ah! quant à cela, je l'ignore.

La vérité est qu'ils s'aimaient et qu'il y avait entre eux promesse de mariage.

Quelques jours se passèrent. Ma redevance ne me fut pas apportée; je m'en plaignis, et cela me donna lieu d'observer chez Sanchette un air de tristesse et de préoccupation extraordinaire.

Voici l'amour qui commence à faire des siennes, pensais-je.

Lorsque je sortis, je remarquai un jeune homme qui me poignardait de ses regards farouches.

— C'est l'amoureux de la petite, me dis-je.

Et je devinais juste.

Le lendemain était jour de marché; Sanchette vint chez moi, comme d'habitude. Je la fis causer. Je voulus savoir pourquoi elle n'était pas venue pendant quelque temps, pourquoi elle était triste et quel était ce jeune homme qui m'avait lancé ces regards foudroyants au moment où je sortais de chez son père.

Après bien des hésitations, elle me déclara qu'elle était recherchée en mariage par ce jeune homme et qu'il lui avait défendu de venir chez moi, parce que j'avais la réputation d'un libertin.

On l'avait même accusée d'être ma maîtresse.

— Ainsi, don Valero, je vous en supplie, me dit-elle, daignez consentir à ce que je ne vienne plus seule à Tolède, car j'aurais tout à redouter de la jalousie de Pablo.

— Ce Pablo est donc bien jaloux?

— Plus que vous ne sauriez le croire. On l'a animé contre vous.

Je la reconduisis jusqu'à la rue; en fermant la porte sur moi, j'entendis un cri perçant..... Je rouvris et je vis la pauvre fille qui s'affaissait contre le mur, à demi morte.

J'appelai à l'aide, mais la rue était déserte. Les voisins m'entendirent, mais n'eurent garde de répondre à mon appel.

Je portai la pauvre fille chez moi. Un chirurgien fut appelé, tandis qu'un domestiqee courait au village.

La blessure de Sanchette n'était point dangereuse, mais je n'étais pas moins au désespoir. Faut-il ajouter que personne ne songea à poursuivre le coupable?..... Le coupable, dis-je!....

Digitized by Google

Hélas ! aux yeux de tous, le plus coupable, en cette cruelle aventure, c'était moi !

Je fus l'objet des malédictions générales.

Pablo, à moitié fou, avait pris la fuite, et Sanchette, désolée, jurait qu'elle l'aimait et mourrait plutôt que de renoncer à lui. J'étais certain, si je pouvais retrouver le jaloux, de lui faire entendre raison.

Je me mis en campagne. J'appris qu'il s'était réfugié à Séville, dans l'intention de s'embarquer, j'y courus ; j'allais l'atteindre... on m'arrêta !...

Jugez donc de ma douleur, Estevan !

J'ai compromis l'honneur de la fille de mon meilleur, de mon unique ami, je n'ai que quelques pas à faire, quelques mots à dire pour réparer le mal dont je suis la cause involontaire, et je suis là, renfermé, dans ce cachot !

Que va devenir cette malheureuse enfant? Tu sais quelle est chez nous la violence des passions? Elle aime ce Pablo. Si ce jeune homme ne revient à elle, elle mourra étouffée par le chagrin et la honte. Et son père, dont elle est l'idole? Sanchez, mon vieil ami !... Lui, à qui je dus dix fois la vie...

Tu dois comprendre, Estevan, la rage qui me transporte.

— Oui, dit Estevan, mieux que je n'ai compris la rage de vos ennemis.

Plusieurs jours se passèrent sans amener aucun changement dans la situation du malheureux Pérez.

Lorsqu'il parut devant le tribunal, il supplia un prêtre de s'intéresser au sort de Sanchez et de la fille de celui-ci ; mais ce prêtre resta sourd à sa prière.

Nous ne raconterons point, afin d'éviter les redites, le procès de Valero Pérez et les tortures qu'il subit. L'esprit se lasse de tant d'horreurs.

Les séances du tribunal étant secrètes, le public ignora le sort de Valero Pérez jusqu'au jour où fut annoncé son dernier supplice.

L'infortuné eut accepté avec reconnaissance, avec joie, les plus affreux tourments, pour prix d'une heure d'entretien avec l'amant de Sanchette.

Il ne put même obtenir de lui écrire.

Les auto-da-fé avaient lieu, à Tolède, hors des murs d'enceinte.

Valero, en traversant la ville, dévorait la foule de ses regards remplis d'anxiété ; mais il ne vit ni Sanchez, ni Pablo.

Enfin, sa dernière espérance s'évanouit.

Au pied du bûcher, il tenta une dernière fois d'attendrir son confesseur et d'obtenir de lui la réalisation d'un vœu deux fois sacré.

— Pensez à Dieu ! pensez à votre âme ! répliqua le moine.

Lorsqu'il fut sur le bûcher, tout à coup, au milieu du crépitement sinistre des flammes, il entendit son nom crié dans la foule.

Il regarda dans la direction d'où le cri était parti et reconnut Pablo, qui riait de l'affreux rire de la haine satisfaite.

On s'explique plus facilement l'abrutissement du peuple espagnol, quand on connaît les turpitudes auxquelles l'Inquisition a livré ce malheureux pays.

En aucune contrée, la superstition ne s'est montrée si ridicule, et n'a été poussée si loin. Les Dominicains avaient fanatisé les Espagnols à tel point, qu'ils en étaient venus à se persuader que le scapulaire et le rosaire étaient des dons faits aux hommes par la mère de Dieu. Avec le scapulaire, on narguait le démon ; avec le rosaire, on se croyait à l'abri de la colère de Dieu. Caldéron a dédié quelques-unes de ses pièces *à la sainte Vierge, à la Mère du meilleur des Fils, à la*

Digitized by Google

Fille du meilleur des Pères, à la Vierge immaculée, à la Tour d'ivoire, à la Reine des anges, à l'Étoile du matin, etc., etc.

On imprimait sur l'affiche annonçant le spectacle du jour :

« A l'Impératrice du ciel, Mère du Verbe éternel, Nord de toute l'Espagne, fidèle sentinelle et rempart de tous les Espagnols, la très-sainte Vierge Marie. C'est à son profit, et pour l'augmentation de son culte, que les comédiens de cette ville joueront aujourd'hui une très-plaisante comédie intitulée, etc., etc. »

C'est en Espagne que ceci se passe, vers la fin du dix-huitième siècle!

On lira sans doute avec plaisir l'analyse de quelques-unes de ces comédies sacrées, ou *autos sacramentales*.

Nous empruntons le compte rendu suivant aux mémoires du baron de Gleichen :

« La première à laquelle j'assistai, nous dit-il, était une pièce allégorique représentant un marché. Jésus-Christ et la sainte Vierge y tenaient des boutiques où ils faisaient concurrence à la Mort et aux Péchés, et les Ames y venaient faire des emplettes. La boutique de Notre-Seigneur était située sur le devant de la scène, au milieu de celles de ses ennemis, et avait pour enseigne une hostie et un ciboire entourés de rayons lumineux. La Mort et les Péchés employaient tous les artifices du langage marchand pour attirer les pratiques, tandis que Jésus-Christ et la sainte Vierge récitaient des morceaux de la plus belle éloquence pour détourner et détromper les Ames séduites. Malgré cela, ils vendaient beaucoup moins que leurs concurrents, ce qui, à la fin de la pièce, donnait lieu à un *pas de quatre*, exprimant leur profonde tristesse. La lutte se terminait pourtant à l'avantage de Notre-Seigneur et de sa divine Mère, qui chassaient la Mort et les Péchés à grands coups de fouet.

« La comédie du pape Pie V est une autre pièce très-amusante et très-ingénieuse ; c'est une critique parfaitement réussie des mœurs espagnoles. A la dernière scène, on voit ce pape, qui est un saint, assis sur un trône, au milieu de ses cardinaux ; et devant ce consistoire, deux avocats doivent plaider alternativement le pour et le contre des bonnes qualités et des défauts de la nation espagnole. L'avocat chargé de l'accusation termine son réquisitoire en dénonçant le fandango comme une danse indécente, libertine et méritant les censures apostoliques. Après quoi l'avocat chargé de la défense tire une guitare de dessous son manteau et dit qu'il faut préalablement avoir entendu un fandango avant de pouvoir être en état de le juger. Il se met donc à jouer l'air, et bientôt le plus jeune des cardinaux n'y peut plus tenir : il s'agite et descend de son siége. Le second en fait autant. La même irrésistible envie gagne le troisième, et ainsi des autres, jusqu'au Saint-Père lui-même, qui résiste longtemps, puis finit par se mêler à la bande. Tous alors se mettent à danser le fandango, et lui rendent ainsi complète justice.

« La plus divertissante de toutes ces comédies sacrées est celle de l'*Annonciation*. On y voit la sainte Vierge accroupie à côté d'un vase rempli de charbon allumé. L'ange Gabriel arrive, le manteau relevé sur le nez et le chapeau rabattu sur le visage. Il se fait connaître, laisse tomber son manteau, et apparaît alors en costume de muscadin espagnol, surmonté de deux ailes d'ange. Marie le prie de prendre place près du feu, et lui offre du chocolat. L'ange Gabriel lui répond qu'il ne peut accepter sa politesse, parce qu'il est déjà invité chez le Père-Éternel. Après des discours fort beaux, mais un peu longs, survient enfin le Saint-Esprit, qui se met à danser avec la sainte Vierge un fandango dont l'expression, depuis le commencement jusqu'à la fin, a pour but de sensualiser l'acte le plus en opposition avec le mystère dont il s'agit. »

Sous Charles II cependant, c'est-à-dire dans la dernière moitié du dix-septième siècle, les ministres espagnols, au risque de s'attirer la vengeance du terrible tribunal, appelèrent l'attention du roi sur les exactions de toutes sortes que se permettait l'Inquisition. Don Joseph Ledesma fut chargé de rédiger un mémoire à ce sujet, et ce mémoire curieux s'exprime ainsi :

Digitized by Google

« Il résulte des plaintes formées par les conseils et les tribunaux particuliers contre le Saint-Office, que dans tous les domaines de S. M. où le tribunal de la foi est établi, les inquisiteurs ont constamment travaillé avec un zèle infatigable à troubler les autres juridictions pour étendre la leur.

« A peine ont-ils laissé le moindre exercice à la justice royale, et l'ombre de l'autorité à ceux qui sont chargés de l'administration. Il n'est aucune affaire, quelque étrangère qu'elle soit à leur institut, dont ils n'aient l'art, sous le plus léger motif, de s'approprier le jugement. La plus légère offense, faite au moindre de leurs domestiques, ils la punissent comme un crime de religion ; ils ne se bornent pas à exempter de toute contribution publique les biens et les personnes de leurs ministres ; ils étendent leurs priviléges jusqu'à faire jouir de toute immunité les maisons qu'ils habitent ; de sorte que les coupables qui vont s'y réfugier sont à l'abri des poursuites de la justice, parce qu'à la moindre démarche des juges préposés par Votre Majesté, le Saint-Office fait usage contoe eux des menaces ecclésiastiques.

« Il est inouï que la juridiction royale soit impuissante même à punir de la prison les ministres du Saint-Office, tandis que celui-ci, d'une autorité générale, jouit de l'avantage de flétir l'âme par les censures, et le corps par l'exil et les châtiments. Le corrégidor de Toléde ayant voulu procéder contre un boucher du tribunal, dont la mauvaise foi était publique et un sujet de plainte universelle dans la ville de Tolède, et l'ayant fait arrêter, le Saint-Office, à son tour, procéda contre le corrégidor pour se faire remettre les pièces du procès et le prisonnier. Sans autre formalité, il excommunia le corrégidor; il fit afficher son nom aux portes de sa paroisse. Le portier et l'alguazil de ce magistrat, qui s'étaient saisis du boucher, furent enfermés dans les cachots secrets de l'Inquisition ; et lorsqu'on les en retira, quelques jours après pour entendre leur confession, ce ne fut qu'après leur avoir fait raser les cheveux et la barbe ; ils avaient les pieds nus ; on leur fit subir un long interrogatoire sur leur vie, mœurs et parents, après lequel ils furent condamnés à l'exil. Ces malheureux ayant demandé au tribunal de l'Inquisition un acte de la procédure afin que l'honneur de leur famille ne fût pas flétri, les inquisiteurs eurent la barbarie de le leur refuser, etc. »

Ce mémoire contenait une foule d'aperçus essentiellement justes, et dénonçait des abus de pouvoirs révoltants. Il fallait assurément une grande audace et aussi un grand courage, pour oser prendre ainsi l'Inquisition à partie, et lui intenter, à son tour, son propre procès. C'était s'exposer ouvertement à sa haine, c'était éveiller imprudemment sa vengeance. Malheureusement Charles II était un prince faible; il avait mis tout son courage dans sa cruauté, il aimait l'Inquisition pour les spectacles qu'elle lui offrait; le supplice des victimes était pour lui une distraction, et on l'avait vu, quelque temps avant, solliciter avec instance le plaisir d'assister à un auto-da-fé, et fournir lui-même un fagot pour le bûcher où l'on devait brûler ses sujets. L'Inquisition n'avait pas perdu cette occasion de flatter la monomanie du prince. Par ses ordres, le fagot royal avait été doré, on l'avait orné de rubans, de festons et de guirlandes, et le jour de la cérémonie, le duc de Prastana était venu en grande pompe le présenter au roi, qui après l'avoir montré à la reine, Louise-Marie de Bourbon, avait ordonné qu'on le jetât le premier dans le bûcher. Elle réussit facilement à combattre la fâcheuse impression qu'avait produite le mémoire de don Joseph de Ledesma sur l'esprit du roi et de toute la cour. Elle répandit la division dans le Conseil des ministres, et neutralisa ainsi l'effet que ceux-ci attendaient de ce coup d'État. On resta dans l'irrésolution, rien ne fut décidé, et, désormais sûre de l'impunité, l'Inquisition continua d'abuser de son autorité illégale.

Paul Olivadé fut une de ses plus illustres victimes. Il était né au Pérou, et après avoir parcouru la France, l'Allemagne et l'Italie, et, y avoir acquis, dans la fréquentation des savants les plus distingués de ces pays, cette science profonde qui le rendit un des hommes éminents de son temps.

Digitized by Google

il était venu se fixer en Espagne, et n'avait pas tardé à se prononcer ouvertement contre les abus et les superstitions que la politique des moines y entretenait. La Cour de Madrid comprit quel parti on pourrait tirer du talent de Paul Oliavdé, il fut un des principaux instruments dont elle se servit lors de l'expulsion des Jésuites. Il fut ensuite nommé gouverneur de Séville, intendant général des quatre royaumes de l'Andalousie, et surintendant général des colonies que, d'après ses plans, on élevait alors dans la Sierra-Morena. L'Inquisition s'était, vers cette époque, sensiblement ralentie ; on pensait assez généralement que l'esprit de tolérance répandu partout avait touché les principaux membres de cette institution. Elle voulut se relever par un coup d'éclat, et, dans le but de réveiller ce sentiment de terreur qu'elle avait inspiré jadis, ét qui faisait sa principale force, elle choisit pour victime le ministre en faveur, et profita, pour le faire arrêter, de l'instant même où, par ordre du roi, on frappait une médaille en son honneur.

Le comte de Mora, grand d'Espagne, en sa qualité d'*alguazil-mayor*, ou premier sergent de l'Inquisition, se chargea de cette arrestation, qui eut lieu le 14 novembre 1776.

Paul Olivadé resta deux ans dans les prisons secrètes de l'Inquisition. Celle-ci aurait bien voulu le faire figurer dans un auto-da-fé public, mais la Cour de Rome s'y opposa, et elle dut se contenter d'un auto-da-fé à huis clos.

Quélques centaines de spectateurs, choisis parmi les principaux dignitaires, furent convoqués pour assister à l'auto-da-fé dont il s'agit. On avait fait grâce à Olivadé du *san-benito*. Il parut devant l'assemblée revêtu de l'habit ordinaire, décoré de l'ordre de Saint-Jacques, et portant une torche à la main.

Au nombre des *crimes* dont il était accusé, nous remarquons ceux-ci : on lui reprochait d'avoir fréquenté, dans les pays étrangers, Voltaire, Rousseau, et d'autres esprit forts ; d'avoir reçu du premier une lettre dans laquelle il lui disait : Qu'il serait à souhaiter que l'Espagne eût quarante personnes qui pensassent comme lui ; d'avoir avancé que saint Augustin était un pauvre homme, et que Pierre Lombard, saint Thomas et saint Bonaventure, avaient retardé les progrès de l'esprit humain, en introduisant dans l'école leurs vaines subtilités ; de s'être fait peindre ayant en main une estampe représentant Vénus et Cupidon ; d'avoir interdit, dans la Sierra-Morena, les rétributions imposées pour les prières des morts, etc.. En conséquence de tous ces *crimes*, Paul Olivadé fut déclaré hérétique formel, et incapable d'occuper et d'exercer aucun emploi. L'Inquisition confisqua ses biens, et le comdamna à être exilé de la Cour d'Espagne, de Lima, où il avait reçu le jour, de Séville, dont il était gouverneur, et à être enfermé, pendant huit ans, dans un couvent où on l'obligerait à lire le *Symbole de la foi*, frère de Louis de Grenade ; *l'Incrédule sans excuses*, du P. Serieri, et de se confesser tous les mois (1).

Avant de terminer cette histoire de l'Inquisition, que le lecteur aura peut-être trouvée un peu longue, nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur la partie pittoresque de l'institution. Nous voulons parler des devises, des emblêmes, des bannières et des croix qui ornaient ses cérémonies ordinaires.

La bannière de Valladolid était en damas rouge, à grands ramages, haute de huit à dix pieds. Sur l'un des côtés de cette bannière, saint Dominique était représenté revêtu de l'habit de son ordre, et debout sur le globe du monde. Dans la main gauche, il tenait un livre ouvert et une longue croix ; dans la droite un lys. A ses pieds reposait la tête d'un chien, tenant dans sa gueule un flambeau allumé. A côté de la figure du saint était peint un grand écusson, portant une croix de Lorraine avec une épée et une branche d'olivier, plus bas étaient figurés la tiare à trois couronnes, les clefs de saint Pierre, nouées par un ruban. et un faisceau de flèche. Sur les bords

(1) Il était au moins ridicule à l'Inquisition d'imposer comme une pénitence, à ceux qu'elle condamnait, la lecture de livres qui renfermaient les doctrines de la religion. C'était dire à ceux qui ne se trouvaient pas directement intéressés, que la lecture de pareils livres est fastidieuse, et que nul ne saurait l'entreprendre, à moins d'y être forcé.

de la bannière, on lisait en lettres d'or ces paroles de l'Écriture : *Exurge, Domine, et judica causam tuam, et dissipentur inimici fidei :* Lève-toi, Seigneur, juge ta propre cause; et les ennemis de la foi seront dispersés. Sur le revers de la bannière, saint Pierre, dominicain martyr, était représenté debout sur le globe, portant une palme dans la main gauche et un livre dans la droite. Le saint avait la tête traversée par un poignard, dont la pointe sortait du côté du front. Plus loin était l'écu de Castille, supporté par un aigle éployé. Enfin, dans les deux pointes de la bannière, étaient représentés *deux jougs.*

L'Inquisition avait deux espèces de sceaux. Les premiers servaient à sceller les actes, les autres les simples lettres. Ils reproduisent les uns et les autres l'*exergue* de la bannière.

Les croix étaient également de deux espèces, et ne différaient entre elles que par la matière dont elles étaient composées. Les unes étaient en fer, les autres en bois enchâssées dans un cadre de fer. Elles portaient pour inscriptions, les premières: *Très-sainte Vierge Marie conçue sans péché originel. — Esclave de mon très-doux Jésus, Marie. — Qu'il soit loué le très-saint sacrement !* — Les secondes : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs, conçu sans péché originel. — Louise de l'Ascension. — Esclave de mon très-doux Jésus, Marie.*

Louis de Paramo, archidiacre et chanoine de Léon, inquisiteur, a laissé un ouvrage intitulé : *De l'origine et des progrès de l'Inquisition*, dans lequel on trouve une curieuse généalogie de cette institution. Nous ne voulons pas priver nos lecteurs de cette excellente bouffonnerie.

Selon Louis de Paramo, Dieu fut le premier grand inquisiteur, et Adam et Eve les premiers hérétiques. La conduite de Dieu est pour lui le type de celle que tiennent les inquisiteurs. *Adam ubi es?* — C'est la citation. Adam se présente. — C'est l'obligation de comparaître. Dieu se trouve tête à tête avec le coupable. — C'est l'interrogatoire secret. Dieu le juge et le bannit. — Les inquisiteurs n'en usent point autrement qnand il s'agit d'une première faute. Dieu garde pour lui le paradis terrestre qu'il avait donné à Adam. — Les inquisiteurs confisquent les biens de ceux qu'ils condamnent. Dieu ôte à Adam l'empire qu'il lui avait donné sur les animaux. — Les inquisiteurs dépouillent les hérétiques de toute autorité naturelle, politique et civile. Une fois Dieu a fait un auto-da-fé par l'eau, ce fut le déluge. Une autre fois, l'auto-da-fé eut lieu par le feu (Sodome et Gomorrhe). — Les inquisiteurs ont préféré ce dernier moyen comme moins embarrassant. Quand Dieu se démit de la place de grand inquisiteur, il choisit pour lui succéder, Sara la femme d'Abraham, qui débuta dans ses nouvelles fonctions par condamner à l'exil l'hérétique Ismaël. Isaac succéda à sa mère, et condamna son fils Esaü comme auteur de simonie. Les lévites composèrent le premier conseil suprême de l'Inquisition, et commencèrent par massacrer trente mille hommes. David fut ensuite grand inquisiteur. Jésus-Christ le remplaça, et saint Paul remplaça Jésus-Christ, et ainsi de siècle en siècle, jusqu'à saint Dominique.

On s'étonne moins de la grande quantité d'hérétiques que le moyen âge a vus brûler, quand on trouve tant d'absurdité et d'ignorance chez ceux qui étaient chargés de les juger.

Voici, du reste, le tableau des victimes de l'Inquisition d'*Espagne*, depuis 1481 jusqu'en 1808.

DATES	BRULÉS vifs	BRULÉS en effigie	CONDAMN. aux galères ou à la prison
De 1491 à 1498	10.220	6.840	97.371
De 1498 à 1507	2.592	829	32.952
De 1507 à 1517	3.564	2.232	48.059
De 1517 à 1521	1.620	560	21.835
De 1521 à 1523	324	112	4.481
De 1523 à 1545	2.250	1.125	11.250
De 1545 à 1556	840	420	6.520
De 1556 à 1597	5.310	2.505	25.050
De 1597 à 1621	1.840	692	10.716
De 1621 à 1665	2.852	1.428	14.080
De 1665 à 1700	1.630	540	6.512
De 1700 à 1746	1.600	760	9.120
De 1746 à 1759	10	5	170
De 1759 à 1788	4	»	56
De 1788 à 1808	»	1	42
TOTAL	34.656	18.049	288.214

Digitized by Google



Le comte de Horn conduit au supplice.

Les condamnés aux galères, dont nous n'avons pas parlé, étaient des hérétiques endurcis, que l'on n'avait pu cependant faire brûler. Leur sort était plus misérable cent fois que celui des autres hérétiques.

On les faisait travailler depuis cinq heures du matin jusqu'à environ cinq ou six heures du soir. Ils n'avaient pour toute nourriture qu'une livre et demie de biscuit par jour, six livres de viande salée par mois, et un boisseau de pois, de lentilles ou de fèves. Leurs vêtements consistaient en justaucorps et bonnet de drap bleu ; on leur fournissait, en outre, une capote de serge grise, qui leur servait de manteau pendant le jour, et de couverture pendant la nuit. Ils recevaient, tous les six mois, des chemises de grosse toile. Quand un de ces galériens commettait une faute, on lui infligeait le fouet : on l'étendait à plat ventre sur le sol, et pendant que deux hommes robustes le retenaient dans cette position, un troisième, non moins robuste, le frappait rudement avec une grosse corde goudronnée. Souvent, à la fin de l'opération, des lambeaux de chair restaient attachés à la corde.

Digitized by Google

Ce [illegible] 4 décembre 1808 que Napoléon rendit le décret suivant :

« Article 1er. — Le tribunal de l'Inquisition est aboli, comme attentatoire à la souveraineté et à l'autorité civile.

« Art. 2. — Les biens appartenant à l'Inquisition seront mis sous le séquestre, et réunis au domaine d'Espagne, pour servir de garantie aux valeurs et à tous autres effets de la dette publique. »

Lorsqu'on assiste de près ou de loin au spectacle ou au récit de pareilles iniquités, il serait désespérant de ne pas croire à l'existence d'une justice éternelle, que les erreurs humaines ne peuvent toucher. C'est cette croyance à un Dieu juste et bon, qui doit nous consoler des grandes douleurs dont les peuples ont été tourmentés. L'humanité, poussée par une volonté immuable dans la route fatale du progrès, laisse ainsi à chaque station du Calvaire un peu de sa chair et de son sang : elle arrivera, les mains sanglantes, le front déchiré, au but que le doigt de Dieu lui a marqué. Mais le but atteint, qui se souviendra des longueurs du chemin ? Quelle mémoire aura gardé le souvenir des outrages reçus dans la route ? L'histoire doit enregistrer les faits, à la philosophie de les expliquer !

L'Inquisition n'est, à nos yeux, que l'exagération d'un principe poussé dans ses dernières conséquences. Les esprits qui en chercheraient une autre explication se tromperaient singulièrement. C'est une institution isolée : elle n'a de religieux que le costume; costume sombre et sévère, comme les cérémonies pour lesquelles il est préparé ! Ce n'est pas la religion du Christ, c'est une religion de circonstance, incessamment tourmentée, toujours menaçante. La religion du Christ n'avait que des paroles de paix et d'amour, celle-là a des paroles de sang et de haine ! Elle n'a pas de prêtres, elle a des moines : des moines fanatiques, avides de richesses et de luxure, sans humilité, pleins d'audace. Ce n'est ni la pauvreté des apôtres du Christ, ni la pure charité des premiers successeurs de saint Pierre ! Ils se font représenter debout sur le globe du monde. Le monde est à eux, il leur appartient, ils se le partagent sans vergogne. C'est leur conquête !... Qui sait où ils s'arrêteront ! Nul n'ose s'opposer à l'envahissement. Chacun tremble et fuit.



On a dit que l'Inquisition avait, par son esprit d'obscurantisme, retardé de quelques siècles les développements de l'intelligence humaine ; nous croyons, au contraire, nous, que son influence a été bonne, en ce sens qu'elle a précipité fatalement une révolution qui ne se fût produite que lentement sans elle, et que nous devons à ses actes sanglants ces révoltes menaçantes devant lesquelles a disparu une bonne partie des abus qui défiguraient la religion chrétienne.

Telle qu'elle est, cependant, l'histoire de l'Inquisition est d'un haut et salutaire enseignement. L'ignorance rend les peuples lâches et leur enlève toute énergie; les faits qui se sont passés en Espagne le prouvent jusqu'à l'évidence. Aujourd'hui, l'Inquisition ne serait plus possible en Europe. L'expérience a instruit les peuples ; on pourrait encore facilement les tromper, il serait difficile de les asservir complétement. Les soldats de nos armées républicaines, en parcourant l'Europe, il y a un demi-siècle, ont initié les peuples du passé à la religion du dix-neuvième siècle, religion de liberté et d'égalité. Les peuples attendent, incertains encore, les résultats de cette transformation mystérieuse qui s'opère sourdement au sein des masses; ils salueront avec enthousiasme l'aurore de la nouvelle ère qu'on leur a promise.

Tous les peuples sont conviés au grand rendez-vous de paix de l'avenir ; ils s'y rendront tous ; nul ne manquera à l'appel !

FIN.

TABLE DES GRAVURES

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

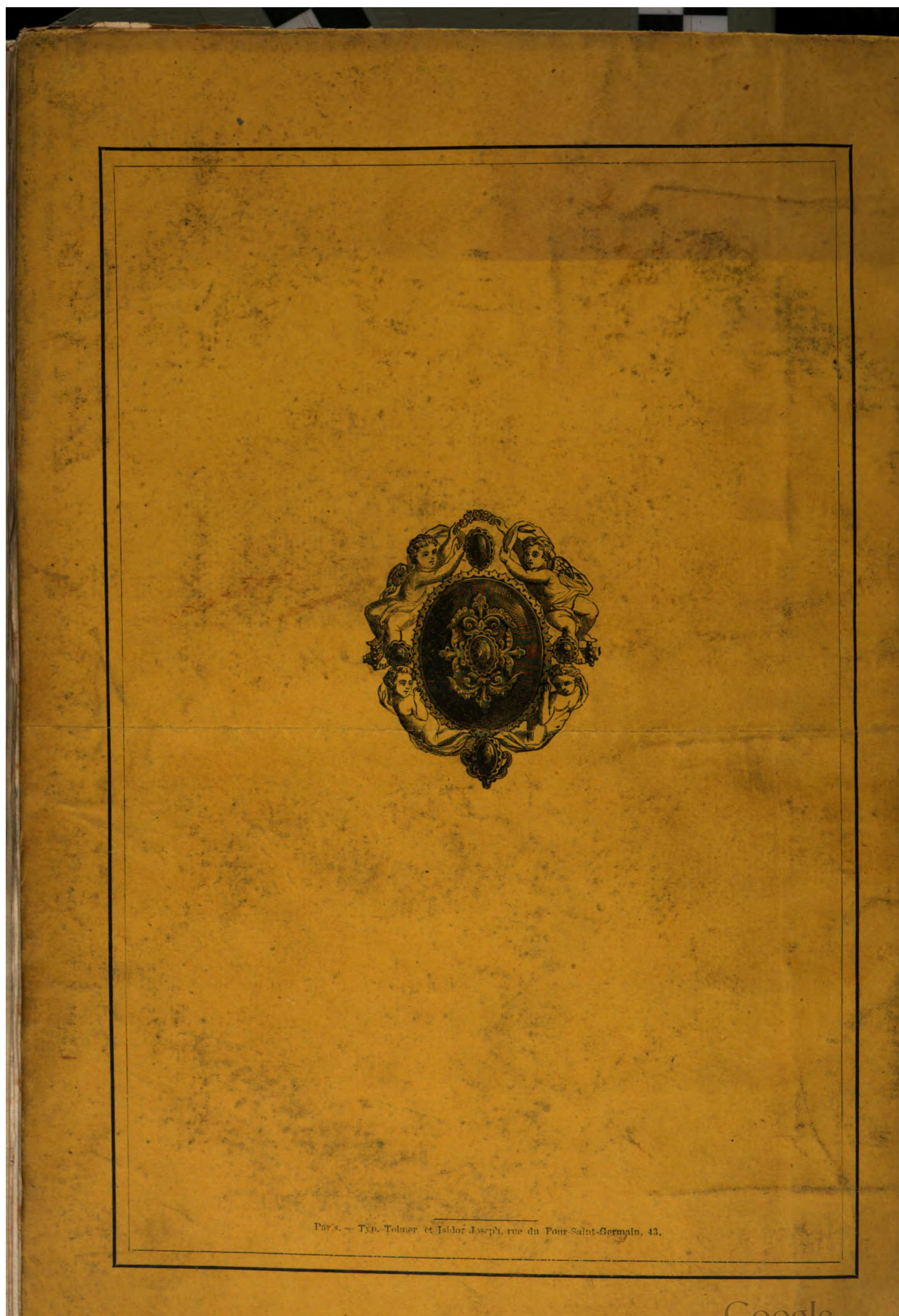
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google



Paris. — Typ. Tolmer et Isidor Joseph, rue du Four-Saint-Germain, 43.

Digitized by Google